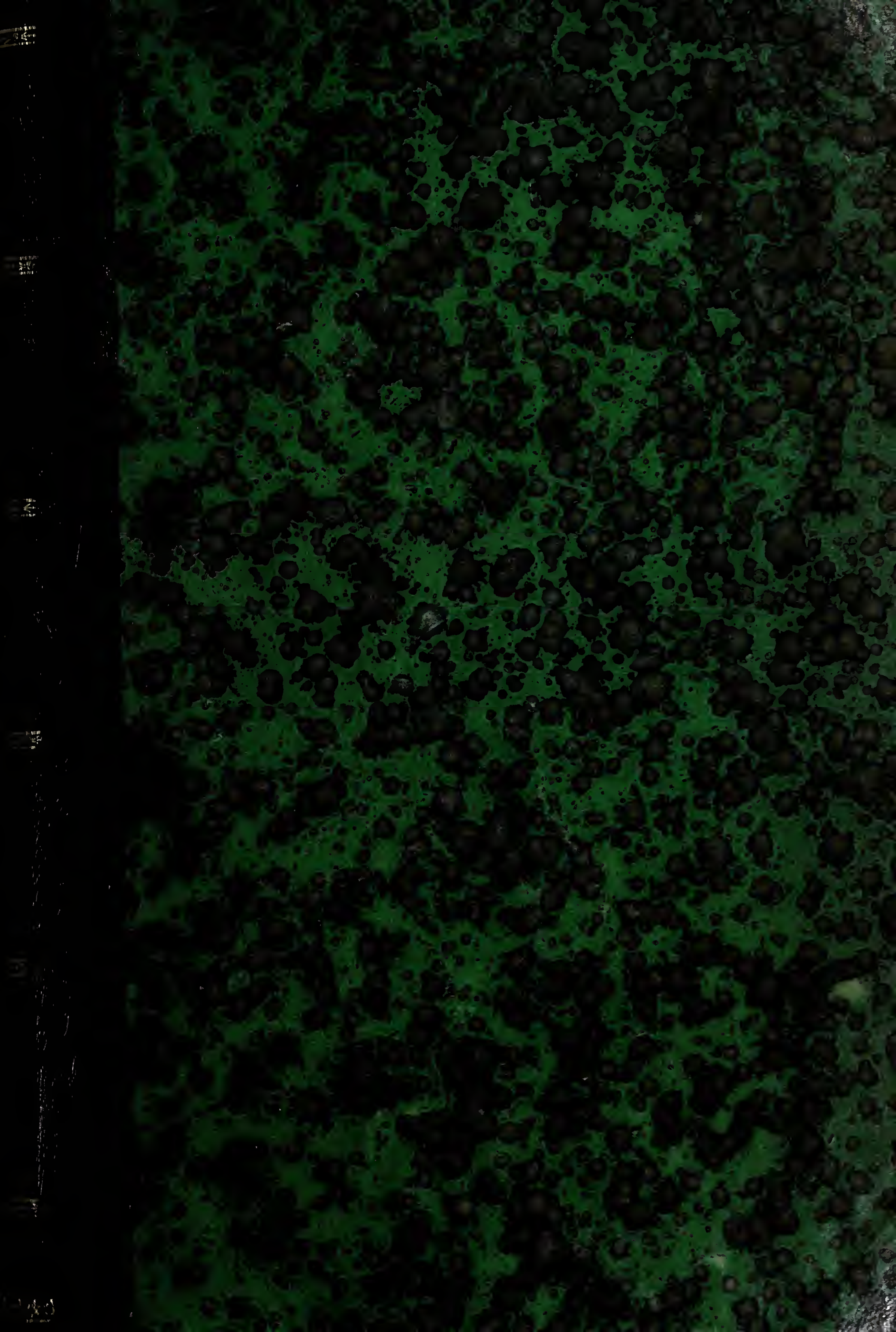


ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JESUS

TOME 91

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

39e ANNÉE

TOME 91. — AVRIL-MAI-JUIN 1902



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

L'INVALIDITÉ ET LA VIEILLESSE
DE L'OUVRIER

I

Triste et douloureuse est la condition de l'ouvrier vieilli, dont les forces épuisées par l'âge ou les infirmités se refusent au travail. Dépourvu la plupart du temps d'économies, prolétaire impuissant et stérile, il pèse comme une lourde charge sur les siens, qui parfois le lui font sentir. Le vieillard humilié ne voit pas sans une peine intime et profonde les privations et la gêne dont il est la cause et qu'il partage. Heureux encore quand il a une famille ; quand ses enfants ne sont pas établis au loin, dispersés ou disparus ; quand il peut habiter avec eux ou du moins en recevoir des secours ! Tous n'ont pas cette ressource, et alors les vieux travailleurs en sont réduits à mendier, à tendre la main à la charité privée ou à l'assistance publique.

Ne vous semble-t-il pas que l'indigence de ces vieillards a quelque chose de particulièrement douloureux et qu'elle blesse notre sentiment d'équité naturelle ? Car enfin, si l'homme est, par une loi de nature, voué au travail quand il est valide, n'est-il pas équitable qu'il puisse se reposer, invalide et vieilli, et attendre à l'abri du besoin le passage à une vie meilleure ? L'immense progrès économique dont se glorifie notre siècle, la richesse accumulée par l'industrie et le commerce devraient procurer au travailleur non seulement la subsistance journalière, mais encore la sécurité des vieux jours.

Au dire de certains économistes, si l'ouvrier se trouve à la fin de sa vie acculé à une grande gêne ou réduit à l'indigence, qu'il n'accuse personne autre que lui seul : il est victime de son imprévoyance. Ne devait-il pas, quand il était jeune et robuste, épargner pour les mauvais jours ? N'a-t-il pas consacré à l'alcool, au plaisir, une bonne partie de son sa-

laire ? Combien d'ouvriers sobres et économes ont réussi à améliorer leur sort, à s'assurer une vieillesse tranquille et respectée ! Ce que ceux-là ont fait, d'autres peuvent le faire...

Est-il certain que tous le peuvent ? On voit, il est vrai, des travailleurs plus sobres, plus économes, plus rangés, plus sages que la moyenne de leurs camarades, arriver au terme de la carrière en possession d'un petit pécule ou d'une rente viagère; mais faut-il conclure de ce fait restreint, de cette exception qu'il est possible ou facile à la masse des salariés d'imiter cette conduite ? Nous ne le pensons pas. Gardons-nous de prendre nos désirs pour la réalité ! Dans un grand nombre de cas le salaire, au lieu d'être assez élevé pour permettre à l'ouvrier de faire des économies en vue de l'avenir, se compose d'une maigre somme suffisant à peine à la subsistance journalière de la famille et ne laisse pas à l'épargne la plus petite place; même dans l'hypothèse des hauts salaires, n'y a-t-il pas souvent, sinon une impossibilité matérielle de mettre quelque chose de côté en prévision de la vieillesse, du moins une impossibilité morale, une très grande difficulté dont on ne vient à bout que par des efforts héroïques ? La somme que l'ouvrier peut prélever sur son salaire est généralement minime; d'autre part, pour que l'accumulation de cette faible épargne, fût-elle fécondée par la capitalisation des intérêts, produise un résultat appréciable, il est nécessaire que l'ouvrier commence à épargner dès son adolescence, à un âge où l'insouciance est la règle, où l'on rejette la pensée de la vieillesse comme un spectre importun ; il faut que l'épargne soit persévérante, sans défaillance ni relâche. Et cependant, au milieu de la lutte qu'il soutient pour l'existence journalière, en présence de nombreux besoins pressants, immédiats à satisfaire, l'ouvrier n'est que trop porté à sacrifier au présent un avenir éloigné que peut-être il n'atteindra jamais. L'épargne alors est-elle une vertu commune, facile ?

Quel est le nombre, même approximatif, des vieux travailleurs indigents ? A cette question la statistique n'a pas donné, jusqu'à ce jour, une réponse précise et définitive. Il y a dans Paris 205 803 habitants âgés de plus de soixante ans ; sur ce nombre on compte 50 000 indigents inscrits. Il ne s'agit pas

des nécessiteux, c'est-à-dire de ceux qui, éventuellement, vont recevoir un secours dans une mairie, mais des titulaires d'une carte d'indigence. Sur ces 50 000 indigents, 34 900 sont inscrits au bureau de bienfaisance, 3 492 ont la carte de secours représentatif donnant droit à 30 francs par mois, et enfin 11 000 environ sont hospitalisés, ou aliénés, ou placés dans les dépôts de mendicité. Or à ce chiffre s'ajoute le nombre des expectants qui est aussi considérable.

Par conséquent, pour une population de 200 000 habitants âgés de plus de soixante ans, il y a à Paris 100 000 personnes que l'on peut considérer comme manquant du nécessaire, soit 50 pour 100. Pour une foule de raisons faciles à trouver, la proportion de miséreux est plus grande à Paris qu'en province, et l'on commettrait une grave erreur en généralisant les chiffres donnés plus haut. On évalue à trois millions pour toute la France le nombre des personnes ayant plus de soixante-cinq ans et, sur ces trois millions, cinq cent mille seraient sans ressources.

En face de la vieillesse, la situation de l'ouvrier agricole n'est pas aussi incertaine, aussi pénible que celle de l'ouvrier industriel : celui-ci est généralement plus isolé, partant plus malheureux que celui-là — et cependant le problème de la vieillesse indigente se pose à la campagne comme à la ville. Le travailleur rural, le plus utile, le plus indispensable des ouvriers de France n'a pris qu'une faible part aux améliorations économiques accomplies dans le monde du travail. Dans le domaine de la prévoyance il est resté presque étranger aux principes de la mutualité. Aujourd'hui l'ouvrier de l'industrie, familiarisé avec l'institution des sociétés de secours mutuels, en recueille les bienfaits. Chaque année des centaines de mille francs, que le budget demande en grande partie à l'agriculture, sont versés presque exclusivement aux sociétés de secours mutuels des villes. Le rural reste dans l'isolement. Trop souvent, après une existence faite de labeurs incessants, après avoir enduré mille privations, le pauvre vieillard, qui resta toute sa vie courbé sur la terre, se voit privé du morceau de pain qu'il ne peut plus gagner. N'a-t-il pas sa famille? direz-vous. Soit... mais songez donc que dans un pauvre

ménage agricole, où le budget instable et précaire s'équilibre avec la plus grande difficulté, une bouche de plus à nourrir est un assez lourd fardeau. Le bon vieux grand-père sent qu'il est à charge à ses enfants, la vie lui devient amère, la paix du foyer est compromise. Il faut entendre les confidences de ces vieillards pour comprendre ce qu'ils souffrent de se voir à la charge de leur famille. En vérité, l'ouvrier des champs ne mérite-t-il pas autant que l'ouvrier des villes qu'on s'intéresse à son sort, qu'on lui fasse connaître les avantages de l'association, qu'on l'aide à résoudre la question de la retraite pour la vieillesse ? La réponse ne saurait être douteuse.

Tel est le problème de la vieillesse et de l'invalidité de l'ouvrier. Quelles tentatives ont été faites en France pour le résoudre ? Quels remèdes à ce mal social ont été proposés par le législateur ?

II

Les socialistes de toutes nuances, gouvernementaux, antiministériels ou indépendants, se plaisent à reporter à la Convention l'origine de tout mouvement humanitaire. N'est-ce pas un axiome indiscutable dans le monde collectiviste, que la civilisation commence à la prise de la Bastille ? Pour M. Guiyesse, le rapporteur de la loi sur les caisses de retraites ouvrières, tout le problème social est contenu en réalité dans l'article 21 de la Déclaration des droits de l'homme de 1793, ainsi conçu : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » C'est, en d'autres termes, le droit au travail, le droit à la pension de retraite reconnus et garantis par l'État.

L'Assemblée de 1848, travaillée de la passion des réformes sociales et qui toucha à tant de questions sans les résoudre, ne manqua point de former des vœux et d'exprimer sa sympathie en faveur des vieux travailleurs indigents, sans toutefois présenter de propositions fermes. La première proposition de loi concernant l'invalidité et la vieillesse de l'ouvrier vit le jour en 1879 : ce fut celle de Martin-Nadaud et Floquet.

Ils demandaient à l'ouvrier une contribution de vingt centimes par jour, au patron et à l'État un versement de dix centimes. Les deux honorables députés ne se faisaient aucune illusion sur le résultat de leur proposition insuffisamment étudiée et préparée; aussi invitèrent-ils la Chambre « à nommer une Commission chargée d'élaborer un projet de loi relatif à la création d'une caisse de retraites en faveur des vieux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture ».

A partir de ce jour les propositions se multiplient.

Dans la législature de 1881-1885 on rencontre la proposition Raspail pour « l'application du produit de la vente des joyaux de la couronne à la création d'une caisse de dotation des musées nationaux et des invalides du travail » ; un projet de loi de MM. Naquet et Lockroy ayant le même objet; un autre enfin de M. Girault (du Cher) demandant les ressources nécessaires aux patentes des oisifs, à l'impôt sur l'oisiveté. Seule la proposition Raspail aboutit à un résultat, incomplet à la vérité : la vente des joyaux de la couronne, dont le produit fut affecté à la majoration des pensions de vieillesse servies par la Caisse nationale des retraites. Signalons dans cette même période deux projets de lois spéciaux sur les retraites des ouvriers de la guerre et sur les retraites des ouvriers mineurs. Ces projets aboutirent plus tard. Il faut arriver à la quatrième législature pour trouver des propositions générales suffisamment un peu mieux étudiées. C'est d'abord, en avril 1886, la proposition de M. Jaurès, qui avait pour but d'étendre les dispositions de la loi proposée pour les mineurs à tous les travailleurs groupés corporativement par cantons. Puis, au mois de mai de la même année, M. de Mun, Mgr Freppel et plusieurs autres membres de la droite présentèrent un projet de loi basé sur le régime corporatif du travail. « L'association, disait l'illustre académicien dans l'exposé des motifs, est la loi providentielle à laquelle l'humanité ne saurait se soustraire et, pour l'avoir méconnue et violée, notre société déracinée, réduite à la poussière de l'individualisme, a fait de l'ouvrier le prolétaire des temps modernes. C'est sur ce principe fécond dont l'application au travail constitue le régime corporatif qu'il faut s'appuyer pour

fonder les caisses de prévoyance, en se bornant à réclamer des pouvoirs publics une sanction légale. »

D'après le projet de loi de M. de Mun, le législateur pose le principe de l'obligation de l'assurance; mais les caisses de retraites sont autonomes, alimentées et gérées par des associations professionnelles régionales, unissant les deux facteurs de la production : les patrons et les ouvriers. Le fonds commun des retraites est constitué par une retenue sur le salaire de l'ouvrier ou de l'employé et par une contribution de l'employeur. Cette contribution devra être au moins égale à la retenue qui, dans aucun cas, ne pourra dépasser 2 pour 100 du salaire de l'ouvrier. Pour éviter l'accumulation des capitaux, les caisses corporatives feront le service des pensions avec leurs ressources annuelles. La contribution de l'État se bornera à subventionner d'une manière transitoire les caisses dont les ressources seraient insuffisantes aux charges assumées.

En 1889, l'exposition d'économie sociale, section importante de la grande Exposition universelle, fit admirer du monde entier les merveilleuses institutions de mutualité, d'assistance et de prévoyance organisées par le patronat français : industrie des transports, entreprises de métallurgie, sociétés minières, etc. Il y avait là des combinaisons ingénieuses, souples et variées, pour aider les travailleurs, relever leur niveau moral, prévoir la misère et secourir les infortunes présentes. A tous ceux qui les avaient accusés d'égoïsme féroce et de dureté de cœur, les patrons répondaient en montrant leurs œuvres, en fixant par des chiffres éloquents les sacrifices consentis à leur personnel ouvrier. De cette inspection de la charité patronale, l'observateur réfléchi tirait deux conclusions : la première, que les libéralités des patrons n'avaient pas écrasé l'industrie ; la seconde, que par rapport à la population ouvrière le nombre de travailleurs affiliés aux institutions de prévoyance était excessivement restreint. Dès lors cette pensée se présentait spontanément à l'esprit : Pourquoi ne pas généraliser l'institution des retraites particulières à certaines catégories d'ouvriers ? Ne pourrait-on pas étendre à toute la masse ouvrière

le privilège heureux de quelques-uns? — Sous l'influence de ces préoccupations humanitaires et sociales, la législature de 1889-1893 vit germer une nouvelle moisson de projets de loi. On n'en compte pas moins de onze, dont un présenté pour la première fois par le Gouvernement : Projet de MM. Constans, ministre de l'Intérieur, et Rouvier, ministre des Finances. A partir de cette date, les projets de retraites ouvrières se multiplient avec une fécondité prodigieuse, s'accumulent dans les cartons de la Chambre en attendant le jour du jugement législatif. Le nombre des propositions déposées depuis 1889 jusqu'à ce jour s'élève à soixante et les statisticiens, auxquels rien n'échappe, évaluent à cinq mille le chiffre des propositions parlementaires ou extra-parlementaires concernant l'invalidité et la vieillesse de l'ouvrier.

Entre temps, la législature de 1893-1898 vota plusieurs lois ouvrières importantes : la loi sur les sociétés de secours mutuels, la loi sur les accidents du travail, enfin la loi de garantie des caisses autonomes de secours et de retraites. Par ces trois lois, susceptibles sans doute d'améliorations ultérieures, se trouvaient résolues la question de *maladie* et celle des *accidents du travail.* Restaient l'invalidité et la vieillesse. Les retraites ouvrières figurèrent dans presque tous les programmes électoraux de 1898. Quelle folle surenchère ! Quelle débauche de promesses irréalisables ! Le peuple souverain aurait une vieillesse dorée et honorée ; à cinquante ans l'ouvrier serait pensionné de l'État ! Il y a loin de la coupe aux lèvres ! Néanmoins, à la rentrée des Chambres, on nomma une grande commission parlementaire d'assurance et de prévoyance sociales, qui se mit à l'œuvre résolument et réussit à mettre sur pied un projet de loi qui vint en discussion le 4 juin 1901.

Avant d'en exposer l'économie et d'en étudier les détails, jetons un regard au delà de nos frontières ; la législation étrangère pourra nous fournir des renseignements utiles sur la question qui nous occupe. Une analyse critique et détaillée des lois votées ou projetées à l'étranger dépasserait le cadre de cette étude ; nous nous bornerons donc aux grandes lignes, aux traits généraux de la législation étrangère.

III

En Autriche, l'obligation de l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse n'existe que pour les ouvriers mineurs ; en Suisse, il n'y a de caisses de retraites que pour les ouvriers des chemins de fer ; en Danemark, règne le système de l'assistance obligatoire par les communes. En Italie, une loi de septembre 1898 institue une dotation annuelle de dix millions, destinée à encourager les ouvriers qui se font inscrire à une caisse de prévoyance pour la vieillesse. En Angleterre, de nombreux projets dus à l'initiative privée ont été déposés dans ces dernières années. Ils reposent soit sur l'assistance obligatoire par les comtés, soit sur des encouragements accordés, sous forme de pensions viagères, aux membres de sociétés de secours mutuels.

La Belgique qui, sous un gouvernement catholique, a largement développé sa législation sociale, qui nous a devancés dans la question des habitations ouvrières ainsi que dans celle des conseils de travail, la Belgique, pour résoudre à bon compte le problème de la retraite ouvrière, a confié à la mutualité le service des retraites. Par une loi du 10 mai 1900, elle a adopté, vis-à-vis des mutualistes s'affiliant à la Caisse des retraites de l'État, un régime que l'on a appelé le régime de la *liberté subsidiée*, parce qu'il ne comporte aucune obligation ni pour le patron ni pour l'ouvrier, mais encourage et subventionne le versement volontaire. Le montant de la prime annuelle est fixé à 60 centimes par franc et par livret, à concurrence de 15 francs versés. Par conséquent, un ouvrier qui aura versé 15 francs, soit sur ses ressources personnelles, soit avec le concours de son patron ou de sa société de secours mutuels, verra son compte augmenté de 9 francs. L'État fait face à cette dépense par une allocation annuelle de 12 millions. Quels ont été les résultats de cette nouvelle organisation ? Une lettre de M. van der Smissen, professeur à l'université de Liège, en date du 11 juin 1901, lue à la tribune par M. Ribot, donne les renseignements suivants : « La loi est un succès. A la suite de sa promulgation,

un grand nombre de sociétés mutuelles de retraites se sont créées. Les inscriptions de sociétaires augmentent rapidement : sur 500 000 sociétaires, plus de la moitié sont postérieurs à la loi. En décembre 1900, 78 000 inscrits... L'élan a été général : hommes politiques, jeunes gens, femmes ont multiplié les conférences. Le clergé a fait afficher la loi dans les églises. »

Si la Belgique résout le problème de la vieillesse ouvrière par la *liberté subsidiée*, l'Allemagne, pour le même objet, fait appel à l'obligation, à la contrainte légale.

Le 17 novembre 1881, l'empereur Guillaume Ier, dans un message adressé au Reichstag, reconnaissait aux ouvriers le droit au secours en cas de maladie, d'accidents du travail, d'invalidité et de vieillesse, et déclarait qu'il serait garanti contre ces risques par l'organisation, en dehors de l'assistance publique, d'une assurance obligatoire.

Telle fut l'origine de ce qui a été appelé depuis, assez heureusement : « la trilogie des assurances ouvrières. » On ne saurait se rendre un compte exact du rôle et du fonctionnement de l'assurance-invalidité, si on la considère isolément, comme arrachée violemment aux deux autres assurances auxquelles elle est intimement liée.

La première réalisation de l'assurance obligatoire fut l'assurance des maladies établie par la loi du 15 juin 1883. Successivement les lois du 28 mai 1885 et du 10 avril 1892 vinrent compléter cette première organisation et la mettre en harmonie avec les assurances contre les accidents et contre l'invalidité. La loi établit des caisses de maladies locales, de modèles divers; elles peuvent être libres, mais à défaut de celles-ci la commune devra créer une caisse d'assurances communale. Pour éviter les inconvénients d'un changement de domicile de la part de l'ouvrier, toutes les caisses jouissent de la réciprocité. Elles sont administrées par les délégués des patrons et des ouvriers sous le contrôle des autorités locales. Proportionnelles au salaire journalier, les cotisations sont acquittées de la manière suivante : un tiers par les patrons, deux tiers par les ouvriers.

En cas de maladie, l'assurance garantit à l'ouvrier, pendant

treize semaines au moins, les secours suivants : soins médicaux, médicaments, appareils et autres moyens curatifs. En outre, à partir du troisième jour de la maladie, entraînant incapacité de travail, elle accorde une subvention pécuniaire égale à la moitié ou aux trois quarts du salaire journalier. L'assuré malade est-il soigné à l'hôpital, la moitié de ces secours peut être versée à la famille, et l'ouvrier hospitalisé lui-même peut recevoir un huitième de son salaire. Les femmes en couches ont droit aux secours de maladie jusqu'à six semaines après l'accouchement. Enfin la gratuité des secours peut être étendue aux parents non assurés, ainsi qu'aux convalescents, et, en cas de décès, une indemnité funéraire est allouée à la famille.

Le second stade de l'assurance obligatoire, le second membre de la trilogie, fut réalisé par l'assurance contre les accidents du travail. Ce fut l'objet de la loi fondamentale du 6 juillet 1884, des lois du 5 mai 1886, du 11 juillet 1887, et enfin de la loi du 30 juin 1900 qui étend la législation précédente, l'améliore et la met en rapport plus intime avec l'assurance contre la maladie et l'assurance contre la vieillesse. L'assurance, ici, a pour base la mutualité entre les patrons, groupés en associations professionnelles par régions ou pour tout l'empire. Les caisses d'accidents sont alimentées par les cotisations des seuls patrons ; cependant les ouvriers, bien qu'ils ne soient pas membres des associations professionnelles et ne fassent pas de versements pour l'assurance, participent par des délégués à la gestion de ces caisses. La caisse de maladies et la caisse d'accidents sont en rapports étroits. C'est ainsi que l'association professionnelle peut demander à la caisse de maladies de se charger, contre remboursement, des soins et des frais de maladie occasionnée par un accident du travail.

Le couronnement de l'assurance obligatoire, le dernier terme de la trilogie allemande, c'est l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse. Qu'on me permette de faire remarquer un petit détail, qui a son importance. Primitivement la loi allemande s'appelait : Loi d'assurance contre l'invalidité et la vieillesse ; aujourd'hui, elle porte le nom de : *Loi d'as-*

surance des invalides. Sous ce changement d'appellation, insignifiant en apparence, se cache une question de principe. C'est que, en réalité, le droit à la pension de retraite est fondé sur l'invalidité, c'est-à-dire l'incapacité de gagner sa vie par le travail, et non pas sur la vieillesse. En soi, un âge avancé n'est pas nécessairement cause d'indigence ou de misère. On trouve à la campagne de robustes vieillards de soixante-dix, soixante-quinze ans ou davantage, qui continuent à gagner, par leur travail, le pain quotidien. Voilà pourquoi, d'après le législateur allemand, l'invalidité survenant à un âge quelconque donne le droit légal à la pension de retraite. La vieillesse à l'âge déterminé de soixante-dix ans est considérée comme un cas particulier de l'invalidité, comme une sorte d'invalidité présumée.

Et donc, en décembre 1888, le Reichstag aborda la discussion du projet de loi ; mais, après quelques jours, on fut forcé d'interrompre les débats. Que s'était-il passé ? La commission, travaillée par des principes absolument contradictoires, livrée au désaccord le plus complet, était réduite à l'impuissance. Reprise en 1889, la loi fut votée et promulguée en juin 1889; elle entra en vigueur le 1er janvier 1891. Il est intéressant de constater que cette loi ne passa qu'à une faible majorité de vingt voix. Or, à peine mise à exécution, la loi souleva une quantité énorme d'objections, soit de principe, soit surtout d'application. A cela rien d'étonnant, c'est le sort commun des lois sociales ! Le monde industriel, mais principalement le monde agricole, organisèrent contre la nouvelle législation un formidable mouvement d'opposition et de protestation. Le Gouvernement prit le parti le plus sage; c'était, non pas de détruire purement et simplement l'œuvre accomplie, mais de soumettre la loi à une revision loyale, à une refonte complète. C'est une illusion de croire que les lois sociales peuvent être parfaites du premier coup. Elles sont trop intimement liées à la vie du peuple, elles dépendent d'un trop grand nombre d'éléments contingents et variables, elles ont trop de répercussion sur l'ensemble des phénomènes économiques pour atteindre d'emblée la perfection. En présence de cette complexité déconcertante, les esprits timorés, les cœurs pusillanimes sont d'avis de ne rien

faire, de laisser faire; l'homme d'État, ayant à cœur le bien commun de la société, regarde comme un devoir de prendre, en face d'une nécessité pressante, une mesure imparfaite, sauf à la compléter, à la perfectionner suivant les circonstances. Telle fut la ligne de conduite du Gouvernement allemand. Il nomma une commission dans laquelle entrèrent des hommes politiques de tous les partis; car tous demandèrent à collaborer à cette œuvre de paix sociale et de progrès; tous, depuis les socialistes les plus avancés, jusqu'aux conservateurs les plus intransigeants. On se remit au travail avec un désir sincère d'aboutir; on profita de l'expérience des dix dernières années, et on tomba d'accord sur un texte soigneusement étudié. La loi fut votée le 15 juin 1899; mais, cette fois, non plus à une majorité de vingt voix, mais à l'unanimité moins trois voix. Un des membres du Reichstag exprimait en ces termes, plutôt pittoresques, l'opinion commune: « Celui qui voudrait aujourd'hui nier l'action bienfaisante de la loi d'assurances mériterait de figurer dans un musée d'antiquités. » Promulguée en juillet 1899, la loi est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 1900. En voici les plus importantes, les principales dispositions :

Les salariés de toutes professions et les personnes assimilables sont soumis dès l'âge de seize ans à l'obligation de l'assurance contre l'invalidité, complémentaire de celles contre les accidents et contre la maladie. Ici, contrairement à ce que nous avons vu pour la maladie et les accidents, l'administration de l'assurance appartient tout entière à l'État et s'exerce au moyen d'établissements dont l'action s'étend à une union de communes ou à toute autre division administrative, suivant la décision du Gouvernement. Dotés de la personnalité civile, ces établissements sont dirigés par des fonctionnaires, assistés de délégués élus par les patrons et les ouvriers. Ce sont eux qui, sous réserve d'appel, déterminent les pensions.

L'État, les patrons et les ouvriers alimentent la caisse d'assurance. L'État ajoute à chaque pension une somme fixe de 62 fr. 50. Les patrons et les ouvriers servent une cotisation égale, dont le taux est en rapport avec les cinq classes de salariés établies par la loi. La pension de vieillesse est due à

tout ouvrier qui atteint l'âge de soixante-dix ans. Cette limite pourrait paraître bien éloignée si on ne remarquait que l'ouvrier invalide reçoit une pension viagère à n'importe quel âge, à la seule condition qu'il ait versé ses cotisations pendant un maximum de 200 semaines, cinq ans environ. Comme je le faisais observer plus haut, en réalité la vieillesse n'est qu'un cas particulier de l'invalidité. Aussi, lorsque la loi sera parvenue au plein fonctionnement, sur 12 pensions on comptera 11 pensions d'invalidité et une seulement de vieillesse.

Quels ont été les résultats de la loi allemande ?

Le nombre des salariés assurés contre l'invalidité est de 12 500 000. La statistique évaluant à 14 millions le nombre total des salariés, on trouve un écart de un million et demi entre ce dernier chiffre et celui des candidats à la pension. Mais il est à remarquer que dans ce million et demi de non-assurés sont compris les ouvriers qui touchent déjà la pension d'invalidité ou d'accident du travail, ainsi que ceux que la loi exempte de l'assurance, par exemple les enfants de treize à seize ans. D'où il résulte que l'écart réel peut être considéré comme négligeable. La loi allemande s'est traduite, en 1899, par la dépense d'un crédit total de 94 millions de francs, dont 33 millions à la charge de l'État, assurant à 108 484 personnes des pensions moyennes de 165 francs pour l'invalidité et de 177 francs pour la vieillesse. En huit années, il avait été distribué à des vieillards de plus de soixante-dix ans plus de 144 millions de francs et à des invalides de tout âge plus de 248 millions de francs. Au plein fonctionnement de la loi — dans une huitaine d'années environ — la pension d'invalidité variera entre 230 et 560 francs, avec une moyenne de 360 francs par an. La pension de vieillesse oscillera alors entre 137 et 287 francs. L'encaisse des organes d'assurance est actuellement de 800 millions. Les frais d'administration pour l'ensemble des caisses allemandes sont aujourd'hui de 6,6 p. 100 du montant des cotisations perçues. Primitivement ces frais étaient inférieurs; ils ne dépassaient pas 4 p. 100, mais ils sont allés en croissant parce que les frais de contrôle s'élèvent proportionnellement au nombre des assurés.

Nous venons de voir comment le problème de la vieillesse

ouvrière a été abordé ou résolu par les différentes nations étrangères. Cette leçon de choses met en relief et la difficulté de la question, et la divergence des principes, et la différence des points de vue.

Que faire en France? Avant d'exposer et de discuter le projet de loi sur les caisses de retraite présenté par le Gouvernement français, il importe, afin d'établir notre critique sur une base solide, de déterminer le cadre d'une loi d'assurance, de fixer les conditions fondamentales et nécessaires auxquelles doit satisfaire une loi de prévoyance pour l'invalidité et la vieillesse de l'ouvrier. A cet effet, nous essayerons de répondre aux trois questions suivantes :

Quelle doit être, en face du problème de la vieillesse indigente de l'ouvrier, l'attitude et l'action de l'État? Quels seront les bénéficiaires de la loi? Quel doit être le fonctionnement d'une caisse de retraites?

IV

Que la société ait des devoirs à remplir envers ceux que l'âge, l'invalidité ou d'autres causes encore mettent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins et réduisent à la misère, c'est une vérité qui réunit tous les suffrages. De ce devoir est né dans tous les pays civilisés le service de l'assistance publique dont le but est d'aider la charité privée et de suppléer à son insuffisance. Aussi bien, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, quelles que soient les doctrines sociales qu'ils professent, tous les orateurs de la Chambre des députés qui ont pris part à la discussion de la loi sur les retraites de vieillesse ont affirmé avec une égale conviction et une égale énergie la nécessité d'une intervention de l'État, prompte et efficace. « Je considère acquis, disait M. Mirman, comme supérieur à toute contestation et comme planant au-dessus de ces débats, ce postulat, à savoir que la nation a des devoirs impérieux envers ceux de ses membres qui, par leur état physique, sont dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de leur existence. » M. Lerolle reconnaît que, à défaut d'organisation corporative, l'intervention du législateur s'impose; car, « malgré des dévouements admirables, les so-

ciétés libres de prévoyance n'atteignent encore qu'un nombre trop restreint de personnes et nous sommes les témoins de ce fait douloureux et souvent injustifié du travailleur dont les derniers jours sont en proie à la misère ». Répondant à M. Millerand, M. Ribot, défenseur infatigable de la liberté économique, s'exprimait en ces termes : « Nous sommes tous d'accord et nous ne pouvons pas ne pas être d'accord sur la définition qu'a donnée M. le ministre du Commerce du devoir social qui s'impose à tous les partis, et que, il faut le dire, nous n'avons pas suffisamment rempli en France ; nous sommes tous d'accord à cette heure qu'il y a une grande œuvre à exécuter, œuvre tout à la fois de prévoyance et d'assistance; nous pensons, suivant le mot de M. le ministre du Commerce, qu'il faut aboutir, que la République ne doit pas faillir à ce qui est un devoir impérieux et à ce que tous les partis ont promis, au nom de la justice et de la solidarité sociales. » Mais, si l'accord est général sur le principe même de l'intervention, il cesse d'exister dès qu'il s'agit de déterminer la forme de cette intervention de l'État : assistance ou prévoyance, assurance libre ou obligatoire ?

L'assistance donne des secours aux indigents uniquement parce qu'ils sont malheureux, sans s'inquiéter des causes de la misère ; elle met sur le pied d'égalité le prévoyant et l'imprévoyant, le paresseux et le laborieux, celui qui est alcoolique et celui qui est sobre. A chacun elle demande quelles sont ses misères et non quels sont ses vices. La prévoyance aide l'effort personnel, favorise l'épargne, prépare l'avenir ; elle est essentiellement moralisatrice. Remarquez son rôle moral et social : attaquer la misère dans ses causes et préparer pour les jours sombres de la vieillesse indigente, non pas un secours qu'il faudra mendier à l'assistance publique, mais un droit à la pension, acquis par une longue épargne. Démoralisatrice parce qu'elle s'adresse indifféremment à ceux qui, par leur négligence et leur paresse, sont les artisans de leur propre misère, l'assistance publique sera malheureusement toujours nécessaire. On ne change pas la nature humaine. Encore est-il que le recours à la charité publique ne doit être admis qu'en dernière ligne, à l'égard des imprévoyants ou des indigents qui ont été impuissants à

assurer le sort de leurs vieux jours. Le rôle de l'assistance est donc de suppléer au concours des bonnes volontés, de venir au secours de la misère qui s'affaisse et qu'il faut relever; mais, avant tout, il faut donner à l'homme, par les lois de prévoyance, les moyens de se relever lui-même. La prévoyance sera la règle, l'assistance l'exception, ou, suivant l'heureuse formule de M. Lerolle : « Moins d'assistés, plus d'assurés. » Sur le rôle et le mérite relatifs de l'assurance et de l'assistance, l'entente serait facile à réaliser entre les divers partis politiques et sociaux. Tout se réduirait à une question de dosage : un peu plus ou un peu moins d'assistance ; un peu moins ou un peu plus de prévoyance. Mais il n'en va pas de même pour l'assurance libre ou obligatoire. Ici la divergence de vues est radicale, l'opposition irréductible, et l'ardeur — j'allais dire la violence — de la controverse nuit parfois à la recherche de la vérité. Cette question, remarquons-le tout de suite, s'est placée en dehors et au-dessus de la division des partis politiques. Dans le camp de l'opposition ministérielle, MM. Plichon, de Gailhard-Bancel, Lerolle et Lemire défendent résolument l'obligation de l'assurance, tandis que MM. Ribot, Audiffret, Drake, Aynard, Denis Cochin la combattent avec énergie.

V

L'épargne, ainsi raisonne-t-on, doit être libre. L'État n'a pas le droit de dire à l'ouvrier : Vous épargnerez de telle ou telle manière. La prévoyance n'est-elle pas une vertu ? et la vertu ne se commande pas, elle ne saurait être produite par un décret ou par une loi. D'ailleurs n'est-ce pas à la famille que revient le devoir et la charge de subvenir aux besoins de ses membres invalides ou atteints par la vieillesse? Remettre à la collectivité, représentée par l'État, le soin des vieillards, n'est-ce pas supprimer une belle vertu : la piété filiale ? Et puis, qu'on y prenne garde, l'assurance obligatoire, c'est un pas nouveau, un pas très grand dans la voie du socialisme d'État, qui, pour nos sociétés modernes, est un danger menaçant.

L'État a une mission bien simple à remplir : encourager

les efforts individuels, se servir de ce qui existe et laisser à la liberté le soin de continuer ce que la liberté a si bien commencé. La liberté... mais elle a fait des prodiges ! Ignore-t-on que la Caisse nationale des retraites, qui recevait 23 millions en 1886, reçoit aujourd'hui annuellement 38 millions ? Ne sait-on pas que le nombre des comptes ouverts est de 747 000 et que, par conséquent, 747 000 Français sont candidats à la retraite ? Mais, de plus, les sociétés de secours mutuels, qui, au milieu du siècle dernier, n'avaient pas plus de 400 000 ou 500 000 adhérents, en comptent aujourd'hui 2 300 000 et des sociétés de retraites se fondent un peu partout. A ces institutions ajoutez les caisses d'épargne, qui, actuellement, réunissent en France 10 316 674 déposants et ont en dépôt une somme de 4 336 765 000 francs. Voilà la puissance de l'épargne chez les humbles ! Ne suffit-il pas de la développer et de la diriger ? Regardez les nations voisines : la Belgique a demandé à l'initiative privée, encouragée par l'État, la solution du problème qui nous occupe. L'Angleterre montre avec un légitime orgueil le magnifique développement des *Friendly societies* et des *Trade-unions*, libres institutions qui se chargent, la première, des assurances sur la vie, la seconde, des pensions de vieillesse.

Ces raisons, je le reconnais sans peine, sont très sérieuses, et je ne m'étonne pas qu'elles aient reçu l'assentiment d'un grand nombre d'esprits excellents, soucieux autant que qui que ce soit d'humanité et de justice ; mais je partage absolument le sentiment exprimé, par M. Lerolle, à la Chambre des députés : « J'ai éprouvé, disait-il, les mêmes hésitations. L'obligation de l'assurance répugnait pour ainsi dire aux instincts de mon intelligence. Mais quand j'ai étudié de plus près le sujet, je suis arrivé à cette conviction que l'obligation de l'assurance, si l'on veut faire une réforme utile et complète, est une nécessité de fait. » Voilà une déclaration nette, franche, loyale ; nous allons essayer de la justifier.

Je ferai d'abord remarquer qu'il y a en présence une double obligation : l'obligation de s'assurer d'une manière quelconque une pension de retraite pour l'invalidité ou la vieillesse, et l'obligation de s'affilier à une caisse d'État. Il

s'agit en ce moment uniquement de la première, nous combattrons plus loin la seconde. Cette même obligation, on peut la considérer soit par rapport au patron, soit par rapport à l'ouvrier. En d'autres termes : l'État a-t-il le droit d'obliger le patron et l'ouvrier à verser une cotisation pour assurer à celui-ci une pension d'invalidité ou de vieillesse ?

Lorsqu'un ouvrier a pendant vingt ans, trente ans ou plus, usé ses forces au service d'un patron et contribué à la prospérité de l'entreprise, est-il humain, est-il équitable qu'il soit abandonné à la misère, sans ressources, souvent sans feu ni lieu ? Qui donc oserait soutenir une pareille monstruosité ? L'obligation morale d'entretenir les vieux travailleurs tombe justement sur la profession et doit être remplie par elle ; aucune profession ne devrait laisser à la charge de la société le déchet de son personnel. C'est ce qu'un grand industriel alsacien, qui fut un grand homme de bien, exprimait par une métaphore empruntée au monde des affaires. Il ne comprenait pas qu'un patron qui assurait ses marchandises, son outillage, ses biens, ses bâtiments contre l'incendie, contre le naufrage, contre tous les risques qui les pouvaient atteindre, il ne comprenait pas que ce même patron n'assurât pas aussi ses ouvriers contre les risques de maladie, d'accident, de vieillesse qui pouvaient les frapper. Un autre motif en faveur de l'obligation est fourni par la considération du salaire.

L'ouvrier est celui qui gagne sa vie par le travail de ses bras. Qu'est-ce à dire, sinon que normalement le salaire journalier doit suffire à entretenir la vie du travailleur ? Eh bien, dans ce mot de vie est comprise non seulement la satisfaction des besoins journaliers de l'ouvrier, mais encore la sécurité des mauvais jours, alors que la vieillesse ou l'invalidité lui auront enlevé tout moyen de subsistance. Cela est évident. Où donc l'ouvrier trouvera-t-il les ressources pour le temps de la vieillesse, sinon dans l'épargne prise sur le salaire ? Or, dans la réalité des faits, il arrive souvent que le salaire enserré dans des limites étroites et incompressibles ne permet pas l'épargne en vue de la vieillesse. D'après les statistiques officielles, l'ouvrier le mieux payé, l'ouvrier d'industrie travaille en moyenne 250 jours par an, avec un salaire moyen de 4 fr. 20 par jour. Combien d'ouvriers,

surtout parmi les femmes, gagnent un salaire inférieur à cette somme ! Ne semble-t-il pas impossible, ou du moins très difficile, que l'homme avec ces faibles ressources puisse, après avoir procuré l'entretien de sa famille, épargner encore ce qui serait nécessaire pour assurer ses vieux jours ? C'est alors qu'intervient le législateur au nom du bien social dont il est le gardien et le promoteur. Constatant cette insuffisance, il demande au patron, sinon de parfaire le salaire, du moins d'accorder les avantages réels du salaire, en assurant aux ouvriers par un léger sacrifice la retraite de leurs vieux jours. En un mot, la loi, dans l'intérêt du bien commun, transforme en obligation légale le devoir moral, le devoir d'équité qui incombe au patron. Le sacrifice imposé — pourvu qu'il ne soit pas exagéré — n'apparaîtra pas aux patrons comme une charge insupportable, car ils y trouveront un moyen de reconstituer le lien moral trop souvent rompu entre les deux facteurs de la production et de rétablir la paix sociale dans le monde du travail.

Il ne s'ensuit pas cependant que le patron doive supporter seul toute la charge des retraites. Ce n'est pas là une conséquence nécessaire. D'une part, en effet, le travailleur doit être le premier — et est, sans contredit, le meilleur — artisan de son avenir; il doit comprendre, d'autre part, que, si les charges étaient trop pesantes pour le patron, elles retomberaient inévitablement sur ses propres épaules. La corrélation des versements de l'employeur et de l'employé établira entre eux un lien qui servira au bien de tous; elle donnera aux ouvriers le droit de prendre part à la gestion des caisses d'assurance et ainsi de surveiller leurs propres intérêts.

Mais admettons que le salaire soit assez élevé pour laisser une place à l'épargne : il semble bien que, même en ce cas, la loi doive intervenir. C'est malheureusement un fait d'observation quotidienne que la prévoyance est la moindre qualité des travailleurs. L'éducation économique de la classe ouvrière est encore trop imparfaite pour qu'il n'arrive pas très souvent que le salarié préfère la jouissance bien petite, mais présente, au bienfait inappréciable, mais lointain, d'une vieillesse tranquille que cette obole contribuerait à lui assu-

rer; les hommes de cœur qui se sont efforcés de répandre dans le peuple le sentiment de la prévoyance, le goût de l'épargne, savent quels besoins de dépense ils ont rencontrés, à quelle fâcheuse insouciance ils se sont heurtés. C'est à tel point que certains patrons, ayant proposé à leurs ouvriers d'abandonner une faible partie du salaire, à charge, pour eux-mêmes, d'y ajouter une contribution égale ou supérieure, se sont vu opposer un refus formel. S'il en est ainsi, ne semble-t-il pas que seules les mesures d'ensemble peuvent avoir raison de l'inertie de la population ouvrière et que l'intervention du législateur s'impose ?

VI

J'arrive au point capital, au cœur même du débat soulevé entre les partisans et les adversaires de l'assurance obligatoire. Celle-ci est-elle, oui ou non, une *nécessité de fait ?* De ces deux affirmations contradictoires : *Les retraites seront libres ou elles ne seront pas* et *Pas d'obligation, pas de retraites*, quelle est la vraie ? Remarquez-le, ce n'est plus ici une question de principe. Car enfin tout le monde est d'accord sur cette règle : l'État peut imposer une mesure nécessaire au bien commun, lorsque l'initiative privée, même excitée et aidée, se trouve insuffisante. Le seul point à établir est donc celui-ci : la liberté individuelle, avec les stimulants et les excitants qu'elle reçoit de l'État, suffit-elle à assurer la vieillesse de l'ouvrier ? Une étude réfléchie, une analyse attentive des institutions de prévoyance actuellement existantes nous a donné à cette question une réponse négative : voilà pourquoi nous tenons l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse comme une nécessité de fait.

Si on laisse de côté deux catégories d'ouvriers que la loi a déjà soumis à l'assurance obligatoire, à savoir : les marins du commerce et les ouvriers des mines, on trouve actuellement en France trois institutions ayant pour objet d'assurer des pensions de retraite ; ce sont la Caisse nationale des retraites, un certain nombre de caisses patronales et les sociétés de secours mutuels.

Quel résultat ont obtenu ces diverses caisses de prévoyance ?

La Caisse nationale des retraites a été instituée par la loi du 18 janvier 1855, modifiée par celle du 20 juillet 1866. Son but est de recueillir et de faire fructifier par l'accumulation des intérêts l'épargne réalisée par le déposant, en vue de s'assurer une pension de retraite pour ses vieux jours. L'État garantit aux fonds déposés un intérêt de 3 1/2 pour 100 et accorde des subventions pour bonifier sous certaines conditions les pensions de retraite. La Caisse nationale des retraites sert actuellement, il est vrai, 35 000 000 d'arrérages à 237 000 rentiers; mais il faut remarquer que parmi ces retraites, s'il y en a d'importantes — de 1 200 à 1 500 francs, — il y en a un bien plus grand nombre dont les bénéficiaires — 43 pour 100 — touchent par an de 2 fr. 60 à 50 francs, et ces 104 000 prolétaires de l'épargne perçoivent un total d'arrérages à peu près égal à celui que reçoivent leurs voisins titulaires de rentes supérieures à 1 200 francs. Mais si, au lieu de s'en tenir à cette indication, on examine la répartition des comptes, on voit d'abord que, parmi eux, un nombre important ne provient pas de l'épargne ouvrière. La statistique des déposants, suivant leur classification professionnelle, fournie par les comptes rendus de la Caisse, ne permet, à cet égard, aucune contestation. De plus, si l'on recherche comment se sont opérées les affiliations constatées dans le monde du travail, on s'aperçoit que le plus souvent elles n'ont exigé de la part des intéressés aucune initiative personnelle et ne sont que la conséquence de certains patrons qui ont trouvé, en inscrivant leur personnel à la Caisse nationale, un moyen commode de se débarrasser du fardeau et du souci d'assurer eux-mêmes des pensions de vieillesse.

Il faut donc reconnaître que la Caisse nationale des retraites n'a pas rencontré, auprès du public auquel elle était spécialement destinée, le crédit et la faveur qu'elle méritait. Elle n'a su exciter aucun élan, déterminer aucun mouvement entraînant vers elle les classes populaires, et, en réalité, le but de sa fondation serait à peu près entièrement manqué si, au moyen des versements collectifs auxquels il vient d'être

fait allusion et de l'adhésion des mutualités, elle n'arrivait à rallier auprès d'elle un certain nombre de travailleurs.

Passons aux caisses patronales.

Un certain nombre de patrons, qui ont conscience de leurs devoirs sociaux et la notion intelligente de leurs intérêts bien compris, ont fait de louables et généreux efforts pour assurer la vieillesse de leurs ouvriers. La grande industrie particulièrement, qui est dirigée par des hommes de haute valeur, emploie une foule nombreuse et souvent agitée de travailleurs, dispose de ressources pécuniaires considérables, la grande industrie a organisé des caisses de retraite de types divers. Citons les six grandes compagnies de chemins de fer, les grands magasins du Louvre, du Bon-Marché, de la Belle-Jardinière, un bon nombre de grandes librairies : Hachette, Mame, Armand Colin, Delalain, etc., etc. Quelle est la proportion de ces institutions de prévoyance ?

Pour résoudre cette question, M. Lebon, ministre du Commerce, a fait procéder à une enquête générale et approfondie sur les caisses patronales. Cette enquête, poursuivie par les Inspecteurs du travail pendant les années 1896 et 1897, a donné les résultats suivants.

On a laissé de côté les chemins de fer et les mines, qui sont soumis à un régime tout spécial. Sur 2 656 000 ouvriers de l'industrie l'enquête a constaté que les ouvriers susceptibles, au moyen de ces institutions, d'être pourvus éventuellement d'une pension de retraite étaient au nombre de 98 000 environ. Cela fait 3,71 pour 100, 37 pour 1000, moins de 4 pour 100. Et il s'agit seulement de la grande industrie ! Dans la petite industrie, le commerce et l'agriculture, on ne trouve même pas à l'état embryonnaire ces pensions de retraite. De telle sorte que, en dehors des transports et des mines, si l'on cherchait combien de salariés sont candidats à la retraite, par le fait de l'initiative patronale, ce ne serait pas 3,71 pour 100, 37 pour 1000 que l'on trouverait, ce serait un chiffre difficile à évaluer, mais qui certainement n'est pas supérieur à 10 pour 1000, 1 pour 100. Voilà le résultat, il n'est pas brillant ! Celui des mutualités sera-t-il meilleur ?

Réalisant l'assurance contre la maladie au profit de nom-

breux travailleurs, de bonne heure les sociétés de secours mutuels eurent l'idée d'étendre leur action et de protéger leurs adhérents contre les risques de cette maladie incurable qu'est la vieillesse. La loi du 1er avril 1898, qu'on a appelée à juste titre la charte d'émancipation de la mutualité, développa dans ce sens leurs attributions. Or, d'après les dernières statistiques, les sociétés de secours mutuels approuvées distribuent entre 4 000 000 et 5 000 000 de retraites à moins de 45 000 intéressés, dont la pension moyenne oscille entre 91 et 72 francs. Remarquez cette proportion : 747 000 candidats à la retraite, sur 10 000 000 de salariés auxquels devrait s'étendre l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse! De plus on ne sait pas assez que la société de secours mutuels ne peut vivre sans membres honoraires; il n'y a en France que 200 000 personnes qui apportent leur obole à la mutualité. Par rapport aux 2 300 000 mutualistes, cela ne fait pas un dixième de membres honoraires!

L'initiative privée qui se montre insuffisante à résoudre pratiquement le problème de la vieillesse indigente, ce n'est pas, comme on semblerait le croire, l'initiative isolée, abandonnée à elle-même; non, c'est en réalité la liberté excitée, aidée, encouragée par l'État. La loi de 1898 accorde aux sociétés de secours mutuels approuvées, qui font le service des retraites, de nombreux avantages. Je ne puis les citer tous. Je rappellerai seulement le taux de 4 1/2 pour 100 accordé pour les fonds libres ou les fonds de retraites déposés à la Caisse des dépôts et consignations. C'est là une faveur insigne, car il serait téméraire d'espérer d'un placement libre un taux de capitalisation atteignant 4 1/2 pour 100. L'État accorde encore des subventions assez importantes: toute société qui a accru son fonds commun de retraites reçoit un quart du versement qu'elle y a effectué, un franc par membre participant et un franc par membre participant âgé de plus de 55 ans. Il y a enfin les bonifications de pensions de retraites (inférieures à 360 francs); elles peuvent s'élever à 20 pour 100 du principal, sous certaines conditions. On le voit, l'instrument est à la portée de tous: il suffit de vouloir s'en servir. Aussi bien le Syndicat central des Agri-

culteurs de France et l'Union du Sud-Est ont rédigé des statuts de sociétés mutuelles agricoles pour la constitution des retraites, qui résolvent la question d'une manière très simple et très pratique; mais ils se sont heurtés comme tant d'autres à l'inertie et à l'insouciance dont je parlais plus haut et n'ont obtenu que des résultats insignifiants. Comprend-on maintenant que devant cet échec général de l'initiative privée, même aidée par l'État, on arrive à cette conviction : *L'assurance sera obligatoire ou elle ne sera pas ?*

VII

Il y a, je le sais, l'exemple de l'Angleterre et de la Belgique, où règne le régime de la liberté. Ne pouvant entrer dans des détails techniques qui fatigueraient le lecteur, je ferai remarquer que les Trade-Unions groupent seulement l'élite des travailleurs, à peine un dixième de la population ouvrière; que les Friendly Societies faisant le service des retraites sont une minorité assez faible; que la Belgique enfin a laissé entièrement de côté l'assurance contre l'invalidité, plus importante que l'assurance contre la vieillesse.

En Angleterre et en Belgique, l'initiative privée a produit des résultats merveilleux, mais malheureusement de pareils résultats ne peuvent pas être constatés en France. Il faut tenir compte de la différence de tempérament, de caractère, d'habitudes, en un mot de niveau social et économique, qui existe entre les ouvriers de ces deux pays et ceux de France. Le Français, indépendant et frondeur, ne saurait se plier au caporalisme prussien; en Angleterre et en Belgique, l'esprit d'association, l'instinct de la mutualité, la pratique de la liberté large et tolérante sont incomparablement plus développés qu'en France. Si le même esprit régnait parmi nous, eh bien, il ne serait peut-être pas nécessaire de recourir à l'obligation.

On dit encore : « La prévoyance est une vertu, et la vertu ne se commande pas. » Sans doute, le législateur humain s'arrête au seuil de la conscience du citoyen, et son pouvoir ne pénètre pas dans le domaine réservé de la vertu *intérieure;* encore est-il qu'il a incontestablement le droit de prescrire

les actes de vertu *extérieure* qui sont nécessaires au bien commun de la société. Au vrai, la loi n'ordonne-t-elle pas un acte extérieur de piété filiale lorsqu'elle commande aux enfants de servir une pension alimentaire à leurs parents tombés dans la misère, des actes extérieurs de justice lorsqu'elle a édicté le Code civil, des actes extérieurs de tempérance et de chasteté lorsqu'elle réprime l'ivrognerie et la débauche ? Si, comme le prétendent certains adversaires de l'assurance obligatoire, « l'obligation déprime la personnalité et avilit la liberté humaine », alors, supprimez toutes les lois, ou peu s'en faut. Exiger que l'homme, pour développer son moi, brise toutes les entraves qui s'appellent la loi et l'autorité, n'est-ce pas la pure doctrine anarchiste ? La vérité est que la diminution de liberté individuelle produite par la loi est largement compensée et toujours justifiée par la protection du droit et l'augmentation du bien commun qui en résulte. Dans le cas présent, l'imprévoyant n'est pas seulement coupable envers lui-même : il fait encore un tort réel à la collectivité. Assuré contre l'invalidité et la vieillesse, l'ouvrier, débarrassé de l'affreux cauchemar de l'avenir, se sent relevé dans sa dignité d'homme. L'obligation de l'assurance lui donne le droit d'avoir une vieillesse tranquille, le droit d'être à l'abri de la misère noire, lorsque l'invalidité lui fera tomber l'outil des mains.

Mais peut-être l'obligation de l'assurance va-t-elle porter un coup fatal à la piété filiale et relâcher les liens de la famille. De par la loi divine et humaine, les enfants ont le devoir d'aider leurs parents vieillis, et si l'État les décharge de ce devoir en se substituant à eux, il détend les liens naturels et compromet l'institution de la famille. Cette crainte part d'un bon sentiment; mais, à dire le vrai, elle ne nous paraît pas fondée. Rien n'est plus nuisible à l'esprit de famille qu'une misère trop profonde, et parfois il ne faut rien moins pour la supporter qu'une patience héroïque. Quand les affres de la faim font sentir leurs étreintes, les cœurs se resserrent, les caractères s'aigrissent. D'ailleurs, le but de l'assurance obligatoire n'est pas de donner l'aisance au vieillard, mais de lui garantir le morceau de pain, afin

qu'il ne soit pas une charge trop lourde pour les siens. Cela fait, il restera à la piété filiale un vaste champ; car cette vertu n'est pas tout entière dans le concours matériel : elle est aussi et surtout dans le respect, dans l'affection. Ayant son pain assuré, le vieillard pourra vivre aimé et honoré au milieu des siens. Voilà comment la loi, au lieu de nuire à la famille, contribuera à la consolider, à la reconstituer. Ce sera aussi œuvre de justice réparative, parce que l'évolution économique du siècle dernier a eu cet effet désastreux, mais inévitable, de détruire matériellement la solidarité familiale qui laissait groupés et réunis les enfants autour du père de famille.

Reste le spectre hideux du socialisme d'État. A cette objection, je ne saurais mieux répondre qu'en empruntant les paroles mêmes de Mgr Freppel, prononcées dans la discussion du projet de loi sur les pensions de retraite des ouvriers mineurs en 1888 : « Il est juste, équitable, que l'ouvrier soit garanti contre les risques résultant des accidents, des maladies, de la vieillesse, d'abord par un effort propre et personnel, ensuite par une contribution des patrons. Cela ne me paraît pas contestable, c'est contesté cependant. On nous dira : Pourquoi décréter l'obligation? pourquoi ne pas laisser l'assurance spontanée et facultative? pourquoi en faire un texte de loi? N'est-ce pas là du socialisme d'État? Je tiens à répondre à cette objection, parce que je ne tiens pas du tout à passer pour un socialiste d'État. Je ne crois pas cette objection fondée. Vous feriez du socialisme d'État si, en vertu de vos propositions, l'État devenait lui-même assureur, administrateur, entrepreneur, exploiteur des caisses de prévoyance. Mais tel n'est pas le sens ni la portée du projet Audiffred. Il ne s'agit pas de faire du pouvoir public une sorte de ménagère ou de pourvoyeur universel. Il ne s'agit pas de favoriser la tendance funeste de l'État à tout envahir, absorber, annihiler. Dans la pensée de nos collègues, le législateur se borne simplement à exiger l'établissement de caisses de prévoyance; mais, quant à leur administration, il s'en remet complètement à des comités formés de patrons et d'ouvriers : rien de plus régulier, de plus normal. »

On fait enfin ressortir par des chiffres magnifiques la puis-

sance de l'épargne populaire en France : 10 millions de déposants, 4 milliards de dépôts aux caisses d'épargne! C'est déplacer la question, car il y a épargne et épargne. Mettre de côté, sou par sou, une petite somme qui peut devenir un magot rondelet, c'est chose assez facile et très répandue parmi nos paysans français. Verser une cotisation mensuelle ou hebdomadaire pour s'assurer contre les risques de la maladie, risques plus ou moins problématiques, avec la possibilité de donner peut-être plus qu'on ne recevra, c'est déjà plus difficile. Mais incomparablement plus ardue est la prévoyance pour l'invalidité et la vieillesse. Elle suppose des efforts répétés pendant de longues années; elle exige de l'abnégation, parce que beaucoup de prévoyants ne verront pas le résultat des sacrifices imposés; elle demande que le mutualiste s'élève au-dessus de son intérêt strictement personnel et contribue par sentiment de solidarité, de charité, au bien-être de ses camarades malheureux. S'il en est ainsi, on s'étonne moins de compter, en face des 10 millions de déposants aux caisses d'épargne, un nombre extraordinairement restreint d'adhérents aux caisses de prévoyance pour la vieillesse.

Telles sont les réponses aux principales objections soulevées contre l'obligation de l'assurance. Dans un prochain article, passant de la spéculation à la pratique, nous étudierons les conditions auxquelles doit satisfaire une loi sur les retraites ouvrières et nous soumettrons à un examen attentif et impartial le projet de loi du Gouvernement.

Ch. ANTOINE.

(*A suivre.*)

LE GÉNÉRAL BERTRAND

EN 1813 ET 1814

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

(*Suite* [1])

III. — DE SPROTTAU AUX TUILERIES

La rupture de l'armistice avait été dénoncée le 11 août; mais le quarantième et dernier jour de sa prorogation n'expirait que le 16 à minuit. Napoléon ne l'attendit point pour dicter ses ordres de mouvement. Le 11 août, il écrivait au major général de diriger, dès le lendemain 12, le général Bertrand de Sprottau sur Sorau. Là, il devait se placer avec le 4e corps sous le commandement supérieur d'Oudinot qui, avec les 12e et 7e corps, soutenus par la cavalerie du duc de Padoue, marcherait sur Berlin. Cette armée, en combinant ses mouvements avec ceux du maréchal Ney (13e corps) et la garnison de Magdebourg, devait être à Berlin le 21 ou le 22 du mois. Dans la pensée de l'Empereur, elle forme en tout 122 000 hommes. Avec un pareil effectif, de quoi ne sera-t-elle pas capable? Berlin occupé, elle débloquera et ravitaillera Kustrin et Stettin. Les Suédois, dont le prince royal Bernadotte vient de tourner ses armes contre sa patrie française, seront rejetés à la mer[2].

Napoléon n'avait oublié qu'un point, c'est que ses généraux étaient fort différents de lui-même et que les soldats ne se ressemblaient pas du tout, suivant qu'ils étaient conduits par l'Empereur ou par ses lieutenants. Marmont assure dans ses *Mémoires* qu'il avait fait valoir cette raison à Napoléon pour le détourner du malheureux projet de diviser la Grande Armée en trois ; si ses raisons, à l'appui de son opposition, n'ont pas été imaginées après coup pour excuser sa défec-

1. Voir *Études* des 20 janvier et 5 mars 1902.
2. *Corr. de Napoléon*, t. XXVI, p. 38.

tion finale de la cause impériale, il ne s'était point trompé. Bertrand, avec ses trois divisions (française, italienne et wurtembergeoise), plus une brigade de cavalerie légère, n'avait en réalité que 20 000 hommes sous ses ordres, et Napoléon, malgré ses efforts prodigieux durant l'armistice, n'en avait réuni en tout que 300 000, dont 40 000 de cavalerie, contre 500 000 Alliés, dont 100 00 chevaux.

Bertrand avait pris six bains durant son séjour à Sprottau, et, avant de partir, il fit couper ses cheveux, ce qui « ne diminue pas ma tonsure, écrit-il ; je n'en suis pas encore, cependant, à prendre perruque[1] ». Avait-il, comme Samson, laissé à cette dernière opération, une partie de sa force? Il est certain qu'il ne courait pas à la victoire ; l'Empereur la gardait pour lui seul désormais dans les plis des drapeaux de son armée, à Dresde. D'après sa correspondance, Bertrand ne sait pas encore, le 12, « si l'armistice est continué ou rompu[2] » ; il reste à Sprottau toute la journée du 13 et ne le quitte que le 14, à la pointe du jour. Comme si un fâcheux pressentiment le dominait, il expédie à sa femme ses « quelques lettres de l'Empereur », auxquelles il tient comme à un trésor, et quatre paquets de sa correspondance avec le major général ou avec d'autres[3].

Il se met en marche pour Sagan et Sorau. Bientôt ses communications avec le quartier général ont cessé. Sa correspondance se ralentit. Le 18, il est à Baruth; le 21, à Saalow. Là on campe. Le temps n'est plus, comme à l'arrivée en Bavière, au printemps, où le général allait de ville en ville, logeant chez les riches commerçants, visité par les princes de Prusse et de Saxe. Mais c'est un soldat. A la fortune de la guerre!

Hélas! c'est la mauvaise fortune. Oudinot, faute de promptitude, a manqué son mouvement sur la capitale de la Prusse, par Baruth. Il s'est alors porté à gauche, du côté de Trebbin. Mais Bernadotte a été prévenu. Il accourt de Postdam à la tête de 100 000 hommes. Déjà les Français apercevaient

1. Bertrand à la Comtesse. Près Gotha, 26 octobre 1813.
2. Le même à la même. Sprottau, 12 août 1813.
3. Le même à la même. Sagan, 14 août 1813.

les clochers de Berlin; ils risquent la bataille, le 23 août, à Gross-Beeren. L'action leur est favorable, puis défavorable; finalement ils repoussent Bulow, mais ils ont éprouvé de telles pertes qu'ils doivent battre en retraite. Bertrand, à la tête du 4e corps, a été aux prises toute la journée, sur la droite, avec l'armée prussienne de Tauentzien, mais sans avantage de part ni d'autre. Il s'est maintenu, et ainsi il a révélé son vrai caractère, celui qu'il ne cessera plus de faire paraître dans toutes les rencontres : la ténacité sur le champ de bataille.

Par contre-coup, la colonne sortie de Magdebourg et conduite par le général Girard, se fit battre, le 27, à Belzig. Ney n'avait point paru; il suspendit son mouvement. D'un autre côté, Macdonald, qui devait poursuivre Blücher, a essuyé un vrai désastre à la Katzbach. Les Alliés réalisaient de point en point leur programme qui était de refuser la bataille à l'Empereur pour surprendre et écraser ses généraux. Ils *usaient* la Grande Armée.

Cependant Oudinot, disputant pied à pied le terrain, avait effectué sa retraite par Wittenberg, et, le 28, après cinq jours, son arrière-garde occupait Juterbog, à dix lieues seulement de Gross-Beeren. « Ma tente m'est fort commode », écrit Bertrand, du camp de Feldeim, à la date du 30, « et je m'en sers à peu près tous les jours ». Il est alors à six lieues de Wittenberg. Le lendemain, une heureuse nouvelle vient ranimer les courages :

Nous nous portons tous très bien; le temps est superbe et nous guerroyons; nos troupes sont dans les meilleures dispositions.

Nous connaissons la dernière victoire de l'Empereur près Meisser; là où il se trouve, on est toujours sûr des succès brillants [1] (*sic*).

Il s'agit de la grande bataille livrée sous les murs de Dresde, les 26 et 27. Prussiens, Russes et Autrichiens, — car l'empereur François, beau-père contre gendre, est entré le 10 août dans la coalition, — avaient cru enfermer notre armée dans leur cercle de fer. Ils comptaient sans l'Empereur qui, accouru à temps dans la place, leur a fait laisser 50 000 hommes prisonniers, tués ou blessés, sous les

1. Bertrand à la Comtesse. Feldeim, 31 août 1813.

murs. Si Vandamme, quelques jours après, avait su fermer la retraite aux Austro-Russes dans les défilés de la Bohême au lieu de se faire prendre dans l'entonnoir de Culm, c'était un désastre complet pour les Alliés et la fin de la guerre. Mais, ici encore, Napoléon était victime de ses subordonnés. Partout où il ne se trouvait pas, les ennemis, avec leurs vieilles troupes, avaient raison de nos généraux malhabiles et de nos jeunes soldats surmenés.

Le 2 septembre, Bertrand s'est encore rapproché de Wittenberg et se trouve à Wotterdorf. Déjà son aide de camp Luppé, plus homme d'esprit peut-être que militaire, a bien saisi le caractère de cette nouvelle campagne :

Madame,

Je n'ai que le temps de vous écrire un mot, nous sommes tous en parfaite santé, *nous voilà près de Wittemberg et non à Berlin;* nous avons fait marches et contre-marches, nous battant tous les jours contre l'ennemi et le repoussant toujours[1]; notre armée est pleine de feu, ne demande pas mieux que de se battre, mais, hélas!

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

Ce seul vers contient toute notre histoire[2].

Une marche sur Berlin allait lui en procurer un nouveau chapitre. Ney, arrivé le 4 à Wittenberg, y avait trouvé son armée rassemblée sous le canon de la place. L'ennemi était dispersé sur une étendue de dix lieues entre Belzig et Juterbog. Il suffisait de masquer le corps de Tauentzien pour devancer Bernadotte. Le 5, avant de quitter Wittenberg, Bertrand écrivit un simple mot à la comtesse. Le 6, l'armée, qui, la veille, avait rejeté Tauentzien sur Dennevitz, commença trop tard la suite de son mouvement. Bertrand, opposé sur la gauche à Tauentzien et chargé de prolonger la fausse attaque, se trouva peu à peu engagé dans un combat sérieux. Des deux côtés des renforts arrivèrent; les deux armées finirent par se trouver en ligne. Au centre, les Saxons lâchèrent pied et laissèrent nos deux ailes isolées; elles se maintinrent grâce à l'obscurité, et restèrent, même séparées, solides dans leurs positions.

1. A Reichembach, Laubau et Gross-Rosen. (Voir Paulin, *Souvenirs*, p. 264.)
2. Luppé à la même, 2 septembre 1813.

Le lendemain, 7, Bertrand, qui, pendant la nuit, avait inutilement envoyé Paulin au général saxon Reynier, pour le conjurer de ne pas reculer [1], adressa imperturbablement son billet d'après les batailles à sa femme :

Je t'écris, chère Fany, de chez le prince de la Moskowa, n'ayant pas de feu dans mon taudis. Nous sommes tous en bonne santé ; le temps commence à fraîchir, d'ailleurs il fait assez beau [2].

Comment la comtesse a-t-elle pu deviner entre ces lignes une méchante affaire ? Le même jour, Bertrand lui adresse une longue lettre, tout aussi muette sur l'événement. De Schilda, le 8, une nouvelle missive dans le même ton de discrétion ; puis une seconde [3], où se trahit enfin un des sentiments de la situation : « Nous voilà près de l'Empereur [4], c'est-à-dire, à mon gré, près de la victoire. » Ainsi, pour Bertrand, hors de l'Empereur point de salut. Combien d'autres généraux en sont là. Il est véritablement pour eux : *le père La Victoire*. De là, leur enthousiasme. Mais Napoléon ne pouvant être partout présent à la fois, malgré son génie qui multiplie au loin son action, tout irait de plus en plus mal, et l'Empereur serait puni par où il péchait. A force de ne laisser à ses généraux aucune initiative, il les avait annihilés.

Arrivé, le 8 septembre, à la place bien défendue de Torgau, Bertrand écrivit enfin plus librement, la crainte que son courrier ne tombât entre les mains de l'ennemi ayant disparu [5]. Voici son second récit, le plus complet, du combat de Juterbog.

Nous avons eu une grande bataille dont les résultats n'ont pas été favorables ; cependant le 4e corps s'y est bien battu, mais il était dans une position difficile ; avec 20 000 hommes, j'ai dû soutenir plusieurs

1. Paulin, *Souvenirs*, p. 265.
2. Bertrand à la Comtesse. Près Wursen, 7 septembre 1813.
3. Le même à la même. Schilda, 8 septembre 1813.
4. C'était une erreur ; l'Empereur se portait au contraire ce jour-là sur la route de Pyrna du côté de la Bohême.
5. « Chère Fany, nous avons eu une affaire peu heureuse où le 4e corps a souffert ; mais il s'y est très bien conduit ; au reste, je ne puis dire que je commandais mon corps en cette affaire. »

heures les efforts de presque toute l'armée ; je crois avoir combattu 30 et 40 000 hommes toute la journée, je dirais je crois davantage, si je ne craignais que cette exagération ne fût ridicule. Malheureusement les autres corps sont arrivés un peu tard ; nous ne nous attendions pas à une bataille ; c'est donc en somme un événement malheureux ; mais dont le 4e corps s'est tiré avec tout l'honneur et la bravoure qu'on pouvait en attendre ; il est fâcheux qu'il n'ait pu l'employer dans une circonstance plus heureuse ; il faut réussir et vaincre, alors tout est beau ; battu, on n'a d'autre consolation que d'avoir sauvé l'honneur ; cependant il nous reste encore quelque chose et nous ne sommes pas au tems de François premier.....

La division italienne s'est bien conduite et chacun a fait son devoir. Le 4e corps a couvert la retraite, l'a fait avec calme et est rentré le dernier. Je n'ai point quitté l'arrière-garde [1].

Une lettre de Luppé ajoute quelques détails :

Torgau, le 9 septembre 1813.

Madame,

Le général est en parfaite santé ; le ciel, comme vous le dites, a protégé une aussi belle vie ; je ne puis vous écrire beaucoup de choses aujourd'hui ; le 4e corps a fait merveille, mais il n'étoit pas seul ; j'ai eu des boulets et des obus qui sont tombés à côté de la calèche ; le général n'a rien perdu...

Le général Delort a eu son cheval tué sous lui, d'autres officiers ont perdu aussi leurs chevaux, notre brave et excellent général n'a jamais été plus heureux.

Garnot, l'aide de camp du général Delort, avait eu une jambe emportée. Le capitaine Cailleux, aide de camp de Bertrand, celui dont nous avons raconté l'aventureuse évasion, tomba frappé d'une balle à la tête et mourut peu après dans le délire [2]. Le général prouva tout son bon cœur par les soins qu'il prit pour prévenir la vieille mère du pauvre officier ; il ne voulut pas qu'une autre personne que la comtesse Bertrand lui portât le triste message.

1. Bertrand à la Comtesse. Torgau, 9 septembre 1813.

2. Le même à la même. Torgau, 8 et 12 septembre 1813. Il écrit de Torgau encore, le 14 : « Chère Fany, j'ai éprouvé, ce matin, une vive peine : ce pauvre Cailleux est mort, cette nuit, de sa blessure ; il a peu souffert, bon et excellent officier plein de zèle et d'intelligence. Sa pauvre mère va être désolée ». Paulin se trompe donc (*Souvenirs*, p. 265) en prétendant que Cailleux « tomba raide mort à côté de lui ». (Voir aussi la lettre de Luppé. Torgau, 16 septembre 1813.)

Le 9 septembre, on s'est remis en marche et l'on revient à Schilda. Le 10, longue lettre datée de Wursa et un court billet de Mockerin, où il a rencontré la superbe cavalerie du général Sébastiani. Le 11, il est revenu à Wartenburg et à Trebiz. De Trebiz, il envoie le lendemain à l'Empereur son rapport sur l'affaire de Juterbog. Le 14, la réponse suivante partait de Dresde à son adresse :

Au général comte Bertrand,

Commandant le 4e corps de la Grande Armée, à Torgau.

Monsieur le comte Bertrand, j'ai reçu votre lettre du 12 septembre. Je vois avec plaisir que votre corps se soit bien comporté; mais j'ai vu avec peine la mauvaise issue de la bataille, qui me paraît avoir été mal engagée. Je prendrai bientôt moi-même le commandement des trois corps, pour tâcher de vous procurer votre revanche.

Napoléon [1].

Ainsi l'Empereur allait finir par où il aurait dû commencer. Mais il serait trop tard. Les combinaisons autour de Dresde étaient épuisées. Les coups sur Berlin et sur Breslau étaient manqués. Bertrand écrivait quand même, ce jour-là, à sa femme : « Nous sommes au commencement d'une guerre difficile; le génie de l'Empereur en a débrouillé de plus difficiles encore [2]. »

Lui, Bertrand profitait de ses séjours successifs à Torgau pour payer ses dettes d'Illyrie (15000 francs) et envoyer des traites à Paris. Il n'était pas seul des grands généraux de l'armée dans cette situation gênée. Un autre jour, il écrit « de chez le prince de la Moskowa, qui me charge de le rappeler à ton souvenir *et de dire à sa femme, si tu la vois*, qu'il faut de l'ordre dans ses affaires. *Amen* [3]. »

Le 16 seulement, il reçut la lettre de Napoléon, datée de Dresde et citée tout à l'heure. Il en est satisfait et répète à sa manière le mot de la fin :

Chère Fany, nous avons ici un peu de repos qui fait du bien à nos trouppes. J'ai reçu, hier, une bonne lettre de l'Empereur qui m'a fait

1. *Corr. de Napoléon*, t. XXVI, p. 200.
2. Bertrand à la Comtesse. Torgau, 12 septembre 1813.
3. Le même à la même. Torgau, 14 septembre 1813.

plaisir; Sa Majesté est satisfaite de la conduite du 4e corps, quoique nous n'ayons pas été heureux. Les trouppes se sont, il est vrai, battues avec une grande bravoure, beaucoup d'ordre et de sang-froid ; il est difficile de voir des soldats mieux tenir au feu et manœuvrer sous la mitraille avec plus de calme; je n'ai eu qu'à me louer toute la journée des officiers et des soldats. Mais nous avions affaire à forte partie.

Peut-être l'Empereur nous procurera-t-il quelque occasion de prendre notre revanche[1].

Luppé renchérit, à son habitude :

Nous avons à regretter que le 4e corps n'ait pu donner dans une circonstance plus heureuse et que tant de prodiges de valeur n'aient pas été couronnés par le succès; il nous reste au moins la consolation qu'on a rendu au 4e corps et à son général la justice qu'ils méritent, et nous espérons qu'une autre fois nous prendrons notre revanche; dans cette affaire malheureuse, le 13e régiment a manœuvré sous la mitraille de l'ennemi comme à une parade; le général Morand dit que dans aucune affaire il n'a jamais vu les troupes se battre aussi bien; ah! si nous avions été soutenus, quelle bataille nous gagnions là; *c'est pour le coup que nous étions à Berlin,* mais enfin ce n'est peut-être que différé. L'ennemi a souffert considérablement; des prisonniers nous disent que pendant un moment son centre a été en déroute, et que les Suédois avoient déjà lâché pied; nous avons été foiblement poursuivis [2].

Ce combat de Juterbog (Dennevitz) tenait tellement au cœur de Luppé, sans doute parce que tout « pauvre diable » qu'il se jugeait, il était fier d'avoir « eu des boulets et des obus à ses côtés » sans que son moral en fût affecté[3], que pendant longtemps il y revint par la pensée. La publication du Rapport officiel raviva ses souvenirs et ses regrets :

Nous avons lu le rapport sur la bataille de Juterbock, le général n'y est pas même nommé ; il ne se trouvoit pas nommé non plus dans le Bulletin de la bataille de Wurtchen ; je ne sais s'il sera plus heureux cette fois-ci; il y a tant de gens qui ne jugent d'un général que parce qu'on en dit dans les journaux, que je désirerois bien voir le nom de votre mari plus souvent imprimé.

Le comte Fontanelly auroit bien mérité aussi qu'on ne l'eût pas oublié aussi dans le récit de Juterbock ; sa division y a très bien fait, et elle doit tout au général Fontanelly; on ne peut pas servir mieux que

1. Bertrand à la Comtesse. Torgau, 16 septembre 1813.
2. Luppé à la même. Torgau, même jour.
3. Luppé à la Comtesse. Torgau, 18 septembre 1813.

lui; il est toujours ministre de la guerre d'Italie, et on auroit pu s'attendre à ce qu'il apportât quelques prétentions, mais c'est l'homme qui en a le moins, et qui obéit le plus scrupuleusement aux ordres qu'il reçoit. Il est vrai que le général a aussi pour lui tous les égards qu'il mérite [1].

Pourtant, dans l'intervalle, deux affaires avaient eu lieu qui avaient mis Bertrand assez haut dans l'estime de l'armée et de son chef, pour qu'il ne songeât plus à une bataille perdue par suite de la panique des Saxons, ces traîtres de demain, ces alliés douteux d'aujourd'hui. La première fut une défense du passage de l'Elbe :

Nous sommes maintenant à deux lieues de Wittemberg; l'ennemi avoit jeté un pont sur l'Elbe, il avoit déjà passé du monde, nous sommes arrivés, nous avons pris position en face; le terrain étoit si avantageux pour nous et si bien choisi, qu'il n'a pas pu déboucher et qu'il a été obligé de repasser l'Elbe et de détruire son pont. C'est un joli fait de guerre. Je crois qu'il y en a un exemple dans les guerres d'Italie, sous Louis XIV, lorsque M. de Vendôme se porta au-devant du prince Eugène qui avoit passé l'Adda et le força, en occupant une position avantageuse qui l'empêchoit de déboucher, de repasser la rivière et de détruire tous ses ouvrages. Je ne suis pas au reste bien certain de ma mémoire, et votre beau-frère de Paris, qui sait si bien son histoire, pourra corriger ma petite narration [2].

La seconde fut le combat de Wartenburg, le 3 octobre. Bertrand, qui se trouvait en cet endroit depuis le 26 septembre au moins, avait sans doute eu le temps d'étudier son terrain et il sut en profiter.

La ligne de l'Elbe cédait sous la formidable pression des armées alliées. Le 27 septembre Bernadotte avait passé le fleuve du côté de Dessau. Le 3 octobre Blücker en surprenait le passage à Wartenburg; mais sur l'autre rive, il trouvait Bertrand retranché derrière des digues et l'opération n'allait pas s'exécuter sans peine. Voici d'abord le récit de Bertrand :

Chère Fany, je t'écrivis hier un petit mot [3] pour te donner de nos nouvelles; nous avions eu la veille un beau combat contre toute une

1. Bertrand à la Comtesse. Schilda, 9 octobre 1813.
2. Le même à la même. Kemberg, 28 septembre 1813.
3. Ce « petit mot » existe dans la correspondance et il est bien daté du 4 octobre.

armée nombreuse et fière de quelques succès; je ne serais point étonné que nous ne lui ayons mis hors de combat plus de soldats que nous n'en avions nous-mêmes; cependant, nous avons perdu peu de monde, tant notre position était belle. La division du général Morand a fait merveille; il se porte bien ainsi que les généraux Bellair, Briche et toutes les personnes de ta connaissance [1].

La première lettre de Luppé, ce fidèle écho, fait ici défaut; mais nous avons mieux : une lettre de Napoléon lui-même, qui, de Dresde, écrivit, le 6 octobre, à Macdonald :

La tête de l'armée de Silésie a jeté dans la nuit un pont à Wartenburg, entre Vittenberg et Pretzsch. Le général Bertrand occupait l'isthme, derrière des digues et des marais. Il s'est battu pendant douze heures; l'ennemi est monté sept fois à l'assaut pour le déloger sans le pouvoir. Le général Bertrand, voyant le soir que l'armée se renforçait à chaque instant, a fait sa retraite [2].

Sur quoi Luppé écrit quelques jours après, revenant comme toujours à la charge :

Schilda, le 9 octobre 1813.

Madame,

Je vous ai mandé le 5 [3], que nous nous trouvions tous en bonne santé après le beau combat que le 4e corps venoit de soutenir contre toute l'armée ennemie. Depuis ce temps nous avons manœuvré, et nous voilà par un circuit revenus tout près de Torgau; votre mari et tout son monde se portent parfaitement... L'ennemi a dû perdre un monde étonnant dans notre dernière affaire; le chemin par où il devoit déboucher étoit bien étroit et passoit au milieu d'un marais; pendant huit heures de temps ses colonnes ont tenté d'avancer, mais elles ont été constamment renversées par notre mitraille et la fusillade; ce chemin étroit étoit tellement encombré de mort et de blessés, que l'ennemi a été obligé plus d'une fois de les faire enlever pour s'ouvrir un passage; nous n'avons perdu presque personne [4].

Cette première quinzaine d'octobre ne fut qu'une série de mouvements compliqués, parfois contradictoires, en vue d'un vaste changement de front de la Grande Armée tout entière. Tantôt Napoléon songeait à remonter l'Elbe pour s'établir entre Magdebourg et Hambourg, repasser le fleuve, ran-

1. Bertrand à la Comtesse. Delitsh, 5 octobre 1813.
2. *Corr. de Napoléon*, t. XXVI, p. 295.
3. Cette lettre manque.
4. Luppé à la Comtesse. Schilda, 9 octobre 1813.

çonner Berlin et aller délivrer nos garnisons assiégées de l'Oder et de la Vistule. Tantôt ses généraux, fatigués de cette campagne indécise où leurs fautes compensaient lourdement et tristement les victoires de l'Empereur, se prenaient à regarder Mayence au lieu de Berlin, et parlaient de défendre le Rhin plutôt que l'Elbe.

Napoléon hésitait. Il voyait Bernadotte, Blücher, Schwartzenberg se donner rendez-vous à Leipzig, pour lui couper la route du retour et l'enfermer dans Dresde; il quitta la capitale de la Saxe le 7 octobre, afin de prévenir la jonction des Autrichiens avec les Suédois et les Prussiens. S'il pouvait attaquer Schwartzenberg encore isolé, il l'écraserait sous un ouragan de fer et de feu, et ce coup de tonnerre épouvanterait peut-être assez les Alliés pour dégager tout le Nord. Du 11 au 14, il passa quatre jours livré à l'*ennui*, ce qui chez lui était bien rare, dans une chambre du morne château de Düben. Le 15, il en partit pour Leipzig et y arriva le jour même.

Le 4e corps s'était naturellement ressenti de toutes ces incertitudes. Dès le 21 septembre, Bertrand avait écrit philosophiquement à la comtesse : « Si on sait d'où l'on vient, on ne sait jamais où l'on va, et tant de combinaisons changent les projets que bien fou est celui qui répond du lendemain [1]. » D'autres fois, sans se reprocher de n'avoir pas fait venir sa femme à Sprottau, comme elle l'avait tant désiré, il lui permettait d'entrevoir leur rencontre pour l'hiver, et lui promettait, maintenant que les circonstances étaient bien changées, de ne plus laisser échapper l'occasion [2]. Ses rêves allaient même jusqu'au printemps. Non content de faire la cour à Marie-Louise, à Saint-Cloud, ou bien de voisiner à la Jonchère avec l'ex-impératrice Joséphine qui, de la Malmaison, allait familièrement surprendre au lit la comtesse Bertrand, on irait visiter aussi la reine Hortense, toujours si aimable : « Tu as dû revoir Saint-Leu avec bien du plaisir; j'espère que nous nous y promènerons encore dans la belle saison. N'oublie pas de présenter mes respects à la reine [3]. »

1. Bertrand à la Comtesse. Wartenburg, 26 septembre 1813.
2. Le même à la même. Worlitz, près Dessau, 30 septembre 1813.
3. Le même à la même. Trebiz, 13 octobre 1813.

Et c'est au milieu de ces rêves charmants, après avoir couru de nouveau à Wartenburg, afin de se rendre maître des ponts laissés derrière lui par Blücher[1], que Bertrand était revenu à Düben et y avait revu l'Empereur. Il lui confia ses préoccupations conjugales. Napoléon — il venait de recevoir la nouvelle officielle de la défection de la Bavière (traité de Ried, 8 octobre) — se montra bon, mais ironiste. La réflexion de Bertrand eût paru une leçon, tant elle trahit son honnêteté profonde; il est probable qu'il la garda pour lui et pour la comtesse.

Je me suis trouvé à Düben avec le grand quartier-général, et j'ai eu l'honneur de souper avec Sa Majesté, qui m'a traité avec une bonté extrême. Pendant le dîner Elle m'a dit que tu avais voulu venir, mais que si les femmes des généraux venaient, les autres voudraient aussi venir, puis d'autres, et que c'était un grand inconvénient dans un camp. J'ai répondu que ce serait pour nos quartiers d'hiver. *Sa Majesté prétend qu'il y a à Paris des consolateurs ; mais, heureusement, c'est une recette dont nous n'usons pas*[2].

Ces lignes sont datées des environs de Leipzig. Du même endroit, le général envoya dans la soirée une lettre fort longue, se terminant par des considérations sur la cherté des toilettes et débutant par cette ouverture sur des choses moins frivoles :

Depuis quelques jours, chère Fany, les lettres ne sont point parties parce que les communications ne sont point libres ; *peut-être aurons-nous demain une bataille*, et, comme un de ses résultats doit être de vous donner de nos nouvelles, elle ne peut être qu'heureuse, et là où est l'Empereur, la victoire couronne toujours nos efforts[3].

Comme voici la nouvelle de la *bataille des Nations*, bataille imminente et la plus grande du siècle, gracieusement annoncée : son effet devant être d'abord de procurer un courrier de son mari à une générale inquiète ! Et comme la prophétie finale devait être un cruel démenti à la foi robuste de Bertrand !

Le commandant du 4ᵉ corps avait fait surabondamment ses

1. Fain, *op. cit.*, t. II, p. 368.
2. Bertrand à la Comtesse. Enteriz, près Leipzig, 15 octobre 1813.
3. Le même à la même. Enteriz, près Leipzig, 15 octobre soir.

preuves dans les affaires plus ou moins heureuses de Gross-Beeren, Juterbog et Wartenburg, sans rappeler les combats d'avant l'armistice ; il y avait constamment montré non point de l'inspiration ou de l'élan, mais une inébranlable solidité. Il savait *tenir* aussi longtemps qu'il le fallait sur place. Maintenant Napoléon le connaissait à fond, et, sûr de lui, il pouvait lui assigner, dans cette bataille de géants qui allait décider du sort de l'Empire, le poste de confiance par excellence. A 100 000 hommes contre 300 000 et bientôt 400 000, il s'agissait avant tout de n'être pas enfermés. A plus de quatre-vingts lieues de Mayence et du Rhin, il fallait ne pas être coupés de la France et garder assurée sa ligne de retraite. Ce passage unique et essentiel, cette clé de la porte de retour, c'était, à l'ouest de Leipzig, le faubourg de Lindenau, faubourg que prolonge la route de Lutzen et d'Erfurt en franchissant le pont sur l'Elster. Que dans l'énorme périmètre tracé, des autres côtés de la place, par les rangs de ses défenseurs, il se formât à un moment quelconque une lacune, rien n'était perdu pour cela ; le vide pouvait se combler, comme il arriva au second jour de la mémorable bataille (18 octobre), quand l'infâme trahison des Saxons eut, en plein combat, produit une trouée dans nos lignes ; mais si la libre communication sur les derrières de l'armée eût été détruite, Leipzig devenait un Pavie ou un Sedan.

A ce poste de salut public, où la défaillance d'un seul serait nécessairement fatale à tous, Napoléon plaça Bertrand.

C'était le 15. Le lendemain, première grande journée de la sanglante trilogie, le cercle des Prussiens au Nord et au Sud, des Russes et des Autrichiens à l'Est et à l'Ouest, se fermait complètement. Ney et Marmont repoussent péniblement Blücher ; Poniatowski gagne son bâton de maréchal dans la défense des marais de la Pleisse et fait prisonnier le général Merfeldt, de l'armée autrichienne. Victor, Lauriston, Macdonald, Mortier, Oudinot, Augereau, résistent aux assauts de Wittgenstein, de Schwartzenberg et de Rajewski. Un moment ils ont cru tenir la victoire, et nos soldats n'ont été arrêtés que par l'escorte de l'empereur Alexandre, les cosaques de la garde russe.

Le général Bertrand, dit Napoléon dans son Bulletin de Leipzig, était en même temps attaqué au village de Lindenau par les généraux Giulay, Thielmann et Liechtenstein. On déploya de part et d'autre une cinquantaine de pièces de canon. Le combat dura six heures, *sans que l'ennemi pût gagner un pouce de terrain*. A cinq heures du soir, le général Bertrand décida la victoire en faisant une charge avec sa réserve, et non seulement il rendit vains les projets de l'ennemi, qui voulait s'emparer des ponts de Lindenau et des faubourgs de Leipzig, mais encore il le contraignit à évacuer son champ de bataille [1].

Paulin, témoin oculaire, a montré lui aussi, dans ses *Souvenirs*, son cher général repoussant indéfiniment à Lindenau les attaques du général autrichien Giulay et « tenant *comme un roc* sur ce point dont il sent que la possession est le salut de l'armée ». Faisant la navette entre Bertrand et l'Empereur établi au Sud, Paulin eut son bon cheval Bayard tué sous lui, mais ce qui le navra bien autrement, ce fut d'apprendre, au soir de cette journée épique, que l'Empereur avait déjà décidé la retraite. Le canon ne tonnait plus. Rien que de blancs nuages de fumée planant sur ce champ de mort. Soudain le général Rogniat accourt au galop vers Bertrand. Durant dix minutes, les deux généraux « se promènent côte à côte en causant bas », et Rogniat repart à toute allure. « Alors, continue Paulin, notre général nous annonce la nouvelle les larmes aux yeux et nous dit que nous allons marcher sur Weissenfels, pour assurer les ponts sur la Saale à l'armée qui va suivre [2]. » Napoléon, qui vient de voir Bertrand à l'œuvre dans la défense du passage de l'Elster, ne cessera plus jusqu'à Mayence de lui confier les postes les plus importants.

Le 17, il y eut repos général.

Le 18, la bataille reprenait avec une nouvelle furie. Les Français se sont retirés de toutes parts à une lieue en arrière; les Alliés, renforcés par plus de 100 000 hommes, dont les Suédois de l'odieux Bernadotte, se brisent une fois de plus contre nos lignes concentriques.

Le 19, le mouvement de retraite commence. Napoléon aurait pu l'assurer, — et par là il eût sauvé sa couronne, —

1. *Corr. de Napoléon*, t. XXVI, p. 367.
2. Paulin, *Souvenirs*, p. 270 *sqq*.

en mettant le feu aux faubourgs de la ville. La trahison des Saxons, le refus opposé par les souverains alliés à ses demandes en faveur des habitants, lui en faisaient un droit de représailles; sa magnanimité repoussa ce moyen désespéré mais légitime[1]. Quelques heures après, le pont de l'Elster sautait trop tôt. La défaite se convertissait en désastre.

Dans cette journée du 19, l'Empereur donnait ordre d'écrire à Bertrand, « pour lui bien faire comprendre qu'il devait occuper dans le jour et le plus tôt possible Weissenfels sans coup férir[2] ». Le lendemain 20, à sept heures du matin, il n'avait déjà plus qu'à le féliciter.

J'ai reçu votre lettre du 19, à dix heures. Je vois avec plaisir que vous êtes à Weissenfels et maître du pont. Faites construire trois ponts de chevalet et placez-les de manière que cela fasse trois débouchés différents[3].

Suivaient divers ordres, en vue de reconnaissances à opérer et du défilé de Koesen à occuper. La dernière recommandation ne laisse pas de sembler étrange par l'euphémisme dont l'Empereur colorait son déplorable échec:

Qu'on écrive au duc de Valmy qui fera connaître par le télégraphe que, après les affaires multipliées, *où la gloire des armes nous est toujours restée*, je me dirige sur la Saale; que l'Empereur se porte bien[4].

Le 21, Napoléon était à Freyburg. Dans la matinée, il recevait un aide de camp de Bertrand, l'informant que le général était bien à Koesen. Et, de nouveau, l'Empereur lui envoyait toute une série d'ordres, témoignant d'une connaissance exacte du terrain et d'une admirable présence d'esprit.

L'optimisme du général répondait à celui du souverain. Il est vrai qu'il était parti trop tôt pour voir la catastrophe; à l'heure même où se passaient les horribles scènes de la prise de Leipzig par les Alliés, lui, déjà en sécurité, écrivait :

Nous avons battu l'ennemi dans toutes les rencontres. Sa Majesté se

1. Voir l'opinion de Marbot, dans le général Pierron, *Méthodes de guerre*, t. IV, p. 401.
2. *Corr. de Napoléon*, t. XXVI, p. 368. — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*, p. 371.

porte à merveille, toutes les personnes de ta connaissance du corps d'armée se portent bien, les généraux Morand, Delort, Bellair.

Le comte de Lobau, Durosnel, duc de Plaisance, de Padoue, duc de Vicence, se portent à merveille, je ne puis nommer tout le monde[1].

Et encore, du même endroit, le même jour :

Nous avons battu l'ennemi. L'Empereur se porte à merveille. Nous nous portons tous bien, les généraux Morand, Delort, Bellair, Lobau, Durosnel, duc de Padoue, de Plaisance et autres de ta connaissance.

Je n'ai ouï citer aucun général tué.

Était-il donc si peu au courant de nos malheurs pour ignorer encore la mort héroïque du brave maréchal Poniatowsky ? Sur l'immense champ de carnage, nous avions laissé 20 000 hommes tués, 7000 blessés et plus de 20 000 prisonniers. Parmi ces derniers figurait son homonyme, le général baron Bertrand, brigadier commandant la place, qui fut surpris avec le trésor. Mais le prince de Schwartzenberg, dans son fastueux et faux rapport de la bataille, ne manqua pas de mentionner parmi les treize généraux prisonniers, les trois commandants de corps : « Lauriston, Reynier et *Bertrand*[2] ». La nouvelle fit le tour de l'Europe. En Illyrie, la mémoire de l'ancien gouverneur vivait encore, bénie et honorée. Les braves gens de Trieste s'empressèrent d'ouvrir une souscription pour payer sa rançon[3].

A Erfurt, on partageait quelque chose de ces sentiments envers les Français, que Schwartzenberg représentait comme les oppresseurs de l'Allemagne. Des jeunes filles, vêtues de blanc et couronnées de guirlandes, vinrent semer de fleurs l'escalier de l'Empereur. Cette place était le rendez-vous général. Bertrand, qui devait déjà savoir un peu à quoi s'en tenir sur la « gloire de nos armes » à Leipzig, eut, comme l'Empereur, un euphémisme ingénieux ; il ne prononce pas le mot de retraite :

1. Bertrand à la Comtesse. Weissenfels, 19 octobre 1813.

2. *Corr. de Napoléon*, t. XXVI, p. 402. — Il est à regretter que M. le commandant Foucart, dans ses deux volumes sur *Bautzen*, prête souvent à la même confusion.

3. « On eut beaucoup de peine à leur persuader qu'il s'agissait non de leur ancien gouverneur, mais bien du général baron Bertrand de Civray. » (Paulin, *Souvenirs*, p. 255.)

Chère Fany, je t'écris de chez le prince de Neufchatel quelques lignes, je n'ai pu ces derniers jours te donner de mes nouvelles; mais je présume que tu en auras reçu indirectement par l'*emplacement des corps d'armée*[1].

Ces emplacements n'étaient autres que les théâtres de nos dernières victoires; ils se transformaient en étapes de retraite définitive à travers une Allemagne de plus en plus unie contre les vaincus.

Mais voici qui est encore plus joli :

Sa Majesté est ici et j'ai eu l'honneur de passer quelque tems avec Elle. L'Empereur se porte à merveille.

J'ai vu à Leipzig M. Fermo, qui m'a demandé de tes nouvelles; comme tu le penses bien, le pauvre d'Arnaud y était aussi; je n'ai pu le voir; *j'étais alors bien occupé.*

Paulin a été prendre les lettres à l'estafette, il court après moi, je ne l'ai point encore rencontré.

Bonjour, chère Fany; le général Morand est au camp, il se porte à merveille, ainsi que les généraux Briche, Bellair, Travot (?) et tous ceux de ta connaissance[2].

Il aurait pu ajouter qu'il n'avait pas été moins *occupé*, quelques jours plus tôt, quand il avait dû exécuter une contremarche rapide et revenir de l'avant-garde sur les défilés de Naumbourg, entre Weissenfels et Erfurt. Une fois de plus, il s'y était trouvé opposé à Giulay, et, une fois de plus aussi, il avait su contenir les Autrichiens tout le temps nécessaire pour couvrir le mouvement de l'armée. Mais ce n'étaient plus ces mêmes soldats, et cette belle résistance était le fait de la division Guilleminot, un débris du 12ᵉ corps (duc de Reggio) fondu dans le 4ᵉ dès Lindenau. A Leipzig, Bertrand n'avait eu sous ses ordres que 15000 hommes, reste des 25000 de son entrée en campagne, tombés d'abord à 20000. Plus de Wurtembergeois et bientôt plus d'Italiens ! Murat lui-même quitte la Grande Armée, le 24 octobre, pour se rendre sous le ciel plus clément de Naples et sauver son trône.

Le 26, Bertrand était près de Gotha; le 28, près d'Eisenach;

1. Bertrand à la Comtesse. Erfurt, 24 octobre 1813.
2. Le même à la même. Deuxième lettre d'Erfurt, 24 octobre soir.

le 29, près de Fulda; le 1er novembre à Francfort. Il écrit mélancoliquement :

Je t'avais envoyé hier une petite lettre, qui ne partira qu'en même temps que celle-ci; je fus interrompu par *une fusillade assez vive*, qui ne me permit pas de faire l'enveloppe.

Nous voilà bien près de la France, et j'aurai, j'espère, plus exactement de tes nouvelles, en attendant que je puisse te voir [1].

Cette fusillade n'était rien moins que la seconde bataille de Hanau. Attaqué, la veille, par les 60 000 Austro-Bavarois du général de Wrede, l'Empereur s'était ouvert le passage, malgré la forêt et la Kintzig, grâce à sa vieille garde. Mais l'ennemi, honteux de sa défaite et furieux d'avoir laissé échapper Napoléon, que de Wrede s'était prématurément vanté de ramener prisonnier, était revenu le lendemain à la charge et tenta de nouveau de couper la retraite aux Français. Il fut reçu ce jour-là par Bertrand et Marmont.

Les efforts du 4e corps, écrit Paulin, furent couronnés de succès. L'ennemi ne put déboucher de la porte de Hanau sur la Kintzig, où le général de Wrede, se présentant le premier, fut blessé; il ne put non plus passer le pont et les gués de la rivière ; trois fois il fut chargé à la baïonnette et renversé dans la Kintzig, comme il l'avait été lors de la première affaire, au passage de l'Empereur [2].

Bertrand s'amusa surtout de l'aventure d'un de ses aides de camp, nommé Berthelot, officier fort peu belliqueux, qu'il traînait, dit-il ailleurs, comme une des nombreuses cinquièmes roues de son carrosse :

A Hanau, lorsque l'ennemi commençait à déboucher, Berthelot, qui n'est pas très ingambe, se trouvait près du pont; il a été pris, un peu tapé, et on lui a pris sa bourse verte dans laquelle il avait un napoléon ; mais comme nous avons vertement ramené l'ennemi dans Hanau, il a été délivré; c'est un brave homme, mais qui n'a plus, je crois, assez de santé et de vigueur pour faire la guerre [3].

La veille, il écrivait, sur le même ton de bonne humeur et d'entière satisfaction :

1. Bertrand à la Comtesse. Francfort, 1er novembre soir.
2. Paulin, *Souvenirs*, p. 272.
3. Bertrand à la Comtesse. Hockeim, 5 octobre 1813.

Je t'écrirai au premier moment de libre; mais j'ai beaucoup couru aujourd'hui.

Après avoir été général d'arrière-garde, me voilà devenu général d'avant-garde; l'Empereur me donne un beau corps et un beau commandement.

Je n'ai point de plus vif désir que celui de bien servir l'Empereur et de le contenter [1].

Le 5, il dit encore :

J'ai eu plusieurs petits faits de guerre plus ou moins importants, mais qui ont tous eu quelque intérêt. J'ai à peine fait la clôture, et à présent me voilà général d'avant-garde. *Ainsi tout est pour le mieux.*

A peine arrivé à Mayence, le 3, après avoir passé à Hochst le 2, il s'était fortifié à la hâte dans le mauvais poste de Hocheim, et là il avait pu, une dernière fois, arrêter la marche de l'ennemi durant plusieurs jours, pour donner aux malades et aux traînards, toujours en danger d'être *cosaqués,* le temps de repasser le Rhin.

En récompense de tant de dévouement, la pensée de l'Empereur avait d'abord été de le charger de la défense de Mayence; mais tant que lui-même y restait en personne, Napoléon avait désiré qu'il demeurât sur la rive droite « comme commandant l'avant-garde de l'armée », avec deux des forts de la place sous ses ordres. Quatre divisions lui étaient confiées, formant ou devant former un effectif de 25 000 à 30 000 bommes. Il élèverait huit redoutes en huit jours, et derrière ce camp retranché, il tiendrait l'ennemi en respect, lui inspirant la crainte « de voir toute l'armée déboucher par là ». Ainsi raisonnait Napoléon[2].

A Mayence, comme à Weissenfels et à Erfurt, Bertrand fut admis à la table de l'Empereur et en parut enchanté.

C'était trop peu, ou plutôt ce n'était qu'une amorce. Le 18, l'Empereur, rentré à Saint-Cloud, le nommait grand-maréchal du Palais, et l'invitait à se rendre à Paris. Morand le remplaçait, sous les ordres de Marmont, au commandement

1. Bertrand à la Comtesse. Hockeim, 4 octobre 1813.

2. Napoléon à Bertrand. Mayence, 3 novembre 1813. (*Corr. de Napoléon*, t. XXVI, p. 406.)

du 4e corps. Bertrand avait donc eu bien tort d'envoyer, le 7, ces doléances à sa femme :

Chère Fany, je t'écrivis hier deux mots. J'étais un peu triste de ce que Sa Majesté était partie sans avoir passé la revue de mon corps, mais j'espère que ce qui est différé n'est pas perdu et que Sa Majesté nous enverra de Paris les grâces qu'elle a fait espérer au 4e corps. J'aurais aussi autant aimé n'être ici sous l'ordre de personne, mais, en dernière analyse, cela m'importe peu; ainsi tout est pour le mieux. Bonjour, chère Fany, je t'embrasse de tout mon cœur. J'espère toujours que tu pourras venir pour quelques jours avec moi et que Sa Majesté le permettra; nous sommes près de l'ennemi, mais je ne crois pas que l'ennemi soit tenté de faire ici un siège [1].

Luppé n'était qu'à demi satisfait. Chargé d'accompagner par honneur les Wurtembergeois, désormais séparés de notre cause, il avait précédé le général à Mayence, et, le 31 octobre, il en avait adressé à la comtesse cette lettre, fidèle résumé des derniers incidents depuis Leipzig :

Madame,

Il est bien différent de vous écrire de Mayence ou de la Saxe; je ne puis rien vous dire sur les événements qui ont amené un résultat aussi triste ; le Bulletin que je viens de lire raconte les choses telles qu'elles se sont passées; il m'a paru aussi bien fait qu'il est vrai.

Vous aurez sans doute des nouvelles du général plus fraîches que celles que je puis vous donner; il m'a écrit d'Erfurt, le 25 ; depuis ce temps j'ignore entièrement la marche du corps d'armée, je sais seulement qu'il étoit réuni et en bon ordre et qu'il faisoit l'arrière-garde de l'armée; ainsi, suivant les circonstances, le poste de l'honneur aura été confié au général. Dans le Bulletin il n'est pas question de notre jolie affaire lors de notre départ de Lindenau le 18; nous faisions l'avant-garde, nous avons attaqué les Autrichiens, et après une heure de combat, le général Bellair avec le 13e régiment a fait mettre bas les armes à environ 1 000 hommes qui ont été faits prisonniers, dès lors le passage a été ouvert, nous avons rétabli dans la nuit tous les ponts sur la Saale, et, le 21, le 4e corps seul s'est battu toute la journée aux défilés de Kossen contre l'armée ennemie, qui vouloit déboucher et nous couper dans notre retraite; l'ennemi a perdu ce jour-là un monde énorme, il a fait de vains efforts pour forcer le passage, le général l'a toujours repoussé.

Pour moi, le général me fit dire par Paulin de partir avec la division wurtemburgeoise, qui m'a laissé à Fulde où elle a pris la route de Wurtemberg. Je suis enfin arrivé à Mayence, non sans avoir éprouvé

1. Bertrand à la Comtesse. Mayence, 7 novembre 1813.

des houras et quitte pour la perte d'un portemanteau que je regrette parce qu'il contenoit plusieurs objets que j'aurois voulu conserver ; j'ai perdu le gilet de cachemire que vous m'aviez donné, des chemises, un habit, environ vingt-cinq louis; néanmoins, me voilà sain et sauf, et je dois me trouver bien heureux de m'en être tiré.

Mon intention est de rejoindre le corps d'armée aussitôt que je saurai où il se trouve ; mon plus grand regret est de ne pas me trouver auprès du général dans les circonstances actuelles, et s'il avoit voulu me croire, il ne m'auroit point séparé de lui.

J'oubliois de vous dire que lors de notre départ de Leipzig on avoit ajouté les divisions Guilleminot et Margaron à notre corps d'armée ; il se trouvoit par là un des plus forts; il aura rendu de bien grands services et l'on doit s'en rapporter là-dessus au brave et habile général qui le commandoit [1].

Nous apprenons par la suite de cette lettre que les huit chevaux de Bertrand étaient en très mauvais état et que Luppé avait même dû brûler en route le fourgon du général, après en avoir ôté tout le contenu. Son ancien divisionnaire wurtembergeois, le comte de Franquemont, dont il n'avait eu, personnellement, qu'à se louer, lui avait heureusement donné une charrette pour recharger le tout.

Quelques semaines après, Bertrand avait dû bien oublier ces vulgaires mésaventures. A la fois grand-maréchal du Palais et aide-major général de la garde nationale, il passait jours et nuits aux Tuileries à travailler avec l'Empereur.

Il n'y avait pas de temps à perdre pour improviser la campagne de France.

Henri CHÉROT.

(*A suivre.*)

1. Luppé à la Comtesse. Mayence, 31 octobre 1813.

L'AUTORITÉ DIVINE DES LIVRES SAINTS

MÉTHODES DE DÉMONSTRATION

I

Un traité, une histoire de l'autorité ou canonicité divine des Écritures a pour but de rechercher quels livres ont été donnés par Dieu à l'humanité comme livres sacrés, parlant et commandant en son nom. C'est ce que nous nous sommes efforcé d'établir dans l'article précédent[1]. Mais par quels procédés arrivera-t-on à résoudre un pareil problème ? En d'autres termes, quelles méthodes peuvent démontrer efficacement la canonicité des Livres Saints ? Telle est la question à laquelle nous voudrions répondre aujourd'hui.

Beaucoup de protestants, après avoir nié l'autorité de l'Église et l'existence de toute tradition divine en dehors des Écritures, ont essayé de prouver la valeur canonique de leur Bible par la méthode de démonstration interne. C'est la logique, l'impitoyable logique qui les forçait à tenter la fortune de ce côté.

« La Réforme, a dit justement M. Sabatier, a eu pour les destinées du canon biblique deux conséquences à peu près contraires. D'abord, comme elle en a fait la source et la règle unique de la vérité, elle a eu pour effet de donner au dogme

1. *Études*, 5 décembre 1901, p. 639-670. La *Revue chrétienne*, organe protestant, a donné, dans son numéro de février 1902, un compte-rendu de mon premier article. Ce compte rendu n'est pas pour me déplaire et je ne puis qu'en remercier l'auteur. Toutefois je note au passage le trait suivant que l'on me décoche : « On est passablement surpris de voir un écrivain qui prétend être au courant de notre théologie biblique et qui fait étalage d'érudition, ranger Athanase Coquerel parmi les théopneustes. » Puisque sur ce point M. H. D. — ce sont les initiales de l'écrivain protestant — a quelque peine à m'en croire, je me contenterai de le renvoyer à son coreligionnaire, M. Édouard Rabaud, *Histoire de la doctrine de l'inspiration*, Paris, 1883, p. 219 *sqq*. Je recommande, en particulier, à M. H. D. la note 2, *ibid.*, où il verra, avec pièces à l'appui, que j'étais assez bien renseigné. « Nier l'inspiration, disait par exemple M. Coquerel, c'est sortir du christianisme. »

théologique du canon une importance beaucoup plus grande; elle en a consacré l'autorité souveraine par la théorie de la théopneustie absolue, et l'a, pour ainsi parler, divinisé. Mais d'un autre côté, en l'opposant d'une façon absolue à l'Église et à la tradition, elle lui a enlevé sa base historique et séculaire, et a ouvert la porte aux appréciations subjectives et à la critique. Plus les réformateurs exaltaient le rôle et l'autorité des écrits sacrés, plus il était nécessaire de savoir quels étaient ces écrits et de les distinguer de ceux qui ne peuvent prétendre à ce haut caractère. A quel critère les reconnaîtra-t-on? Faudra-t-il sur ce point capital s'en remettre à l'autorité de l'Église ou de la tradition qu'on récuse en tout le reste? Ni Luther, ni Zwingle, ni Calvin n'ont voulu y consentir, et sur ce point les témoignages des Pères de la Réforme sont unanimes. La confession de foi helvétique même regarde comme un blasphème de dire que l'Écriture, pour avoir son autorité, a besoin d'être garantie par l'Église. (Calvin, *Inst. Christ*, liv. I, chap. VII; Zwingle, Opera, édit. Sch., p. 195; Conf. *Helvetica prior*, art 1, etc.) Dès lors, il fallut chercher un autre critère aux livres canoniques[1]. »

Et ce critère quel fut-il? Ce fut dans les premiers temps de la Réforme, et c'est encore aujourd'hui, chez un certain nombre de protestants, le critère interne, d'où est venu ce que nous appelons donc la méthode de démonstration interne.

En quoi consiste cette méthode? Simplement à s'appuyer sur le livre inspiré lui-même pour y trouver la preuve de son inspiration, de sa canonicité, ce qui peut se concevoir de deux manières.

L'auteur, par exemple, en écrivant son livre, se sera déclaré inspiré dans son travail, chargé en outre de le remettre à la Synagogue ou à l'Église, et enfin aura confirmé sa mission surnaturelle par des faits miraculeux dont il donne le récit. En supposant ce livre authentique, sorti de la plume d'un auteur probe, digne de confiance, nous aurions un

1. A. Sabatier, article « Canon du Nouveau Testament », dans *Encyclopédie des Sciences religieuses*, t. II, p. 602.

livre qui témoigne de son propre caractère de livre inspiré et canonique. C'est le premier genre de méthode interne que l'on puisse concevoir, encore que d'ordinaire on réserve ce nom au second genre dont nous parlerons tout à l'heure. Malheureusement, s'il est des écrivains bibliques qui témoignent de leur propre mission d'écrivains sacrés, il en est plus encore qui n'en parlent pas ou n'en parlent que d'une façon très insuffisante. Aussi n'est-ce pas par ce procédé que les partisans de la méthode interne ont espéré jamais prouver le canon complet des Écritures.

Comment donc s'y prennent-ils? Ils nous disent que le livre lui-même, sans se déclarer en propres termes livre sacré, cependant par le seul fait de sa suréminence, de sa transcendance, donne au lecteur l'évidence immédiate, l'intuition claire, une sorte de sensation mystique, enfin l'irrésistible conviction qu'il n'est pas un livre commun, ordinaire, humain, mais bel et bien un livre divin, chargé par Dieu de conduire les hommes au terme suprême de leur destinée. Écoutons plutôt Calvin :

« Touchant ce qu'ils interrogent, comment nous cognoîtrons que l'Escriture est sortie de Dieu, si nous n'avons notre recours au décret de l'Église : autant vaut, comme si quelqu'un demandait, dont nous apprendrons à discerner la lumière des ténèbres, le blanc du noir, l'aigre du doux. Car l'Escriture ne monstre pas moindre évidence de sa vérité, que les choses blanches ou noires de leurs couleurs, les choses douces ou amères de leurs saveurs[1]. »

Mais qu'est-ce qui produit donc dans ce livre un tel effet sur l'âme du lecteur? D'où lui vient cette puissance? Quelle est la cause de son action mystérieuse? Ici, les opinions se diversifient avec les auteurs, ou, chez un même auteur, avec les différentes époques de sa vie, à moins que cet auteur n'admette à la fois — ce qui n'est pas contradictoire — plusieurs causes productrices de la conviction. Ces causes seront, par exemple, le caractère de vérité profonde que

1. Calvin, *Institution de la religion chrétienne*. De l'imprimerie de François Jaquy, Antoine Dauodeau et Jacques Bourgeois, 1557, chap. I, n° 23.

porte en soi chaque parole du livre, la sainteté de sa doctrine, l'efficacité souveraine de son opération pour convertir et transformer les âmes, la haute autorité dont sont revêtus les écrivains bibliques pour conduire les hommes, l'admirable accord de tous quand il s'agit d'indiquer la route qui mène à Dieu, etc., etc. Voilà ce qui donne au lecteur l'évidence, l'inéluctable conviction de l'autorité divine des Écritures.

Tous ces caractères, nous en convenons, une fois reconnus, admis, sont bien de nature à recommander nos saints Livres, à les faire juger dignes de toute estime et de grande vénération ; mais, en toute loyauté, sont-ils suffisants pour démontrer, comme on le prétend, que ces livres ne sont pas des livres simplement humains, quoique d'ailleurs marqués au coin d'une haute sagesse, d'une moralité pure, élevée, ainsi qu'on en rencontre parfois dans les œuvres humaines ? Évidemment non, et c'est se leurrer que de le prétendre.

Et quand ces caractères de vérité, de sagesse, de sainteté apparaîtraient supérieurs à la commune mesure, en quoi cela prouverait-il, par exemple, que le livre n'a pas été composé avec une simple assistance divine, quoique spéciale ? En quoi surtout cela prouverait-il que Dieu nous a remis ce livre pour être la loi, la règle obligatoire de nos croyances et de notre conduite ? Non, rien de tout cela ne sort invinciblement des prémisses que l'on pose.

Aussi beaucoup de protestants ont-ils parfaitement compris que les critères internes sont insuffisants d'eux-mêmes à engendrer la conviction de l'origine divine et de la canonicité des Écritures dans l'âme du lecteur, et à bon droit ils ont estimé qu'il fallait chercher autre chose. C'est pourquoi ils ont fait intervenir une cause tout extérieure au livre, à savoir l'action intime du Saint-Esprit rendant témoignage dans l'âme du lecteur de la valeur sacrée et canonique du livre.

Calvin lui-même n'a pas négligé de faire agir ainsi le Saint-Esprit avec le livre. « Par quoi si nous voulons bien pourvoir aux consciences, si qu'elles ne soient point agitées en perpétuelle (*sic*) doute : il nous faut prendre l'authorité de l'Escriture de plus haut que des raisons, ou indices, ou

conjectures humaines. C'est assavoir que nous la fondions sur le témoignage intérieur du Sainct-Esprit. Car iaçoit qu'en sa propre majesté elle ait assez de quoy estre révérée; néantmoins elle commence lors à nous vrayement toucher, quand elle est scellée en noz cœurs par le Sainct-Esprit[1]. »

Et qu'on le remarque bien : si Calvin appelait au secours le Saint-Esprit pour produire dans l'âme la conviction de l'autorité divine des Livres saints, c'est qu'à son avis les preuves internes ou externes n'avaient que peu de valeur avant le témoignage du Saint-Esprit; après seulement, elles en acquéraient une, encore que bien légère. Au total, le Saint-Esprit faisait donc à peu près tout; les preuves étaient de simples *aides*, c'est son expression même[2].

Il y a beau temps que la démonstration du canon par le témoignage intérieur du Saint-Esprit a trouvé des adversaires jusque dans les rangs du protestantisme : « Une sensation intérieure des effets du Saint-Esprit, disait Michaelis au dix-huitième siècle, et la conviction de l'utilité de ces écrits pour améliorer le cœur et nous purifier sont des critères aussi incertains que le précédent (à savoir, d'après lui, le témoignage de l'Église). Quant à cette sensation intérieure, je dois avouer que je ne l'ai jamais éprouvée, et ceux qui la ressentent ne sont ni dignes d'envie ni plus près de la vérité puisque les mahométans l'éprouvent aussi bien que les chrétiens; et comme cette sensation intérieure est la seule preuve sur laquelle Mahomet ait fondé sa religion, nous devons conclure qu'elle est trompeuse[3]. »

Cependant, on aurait tort de croire que la méthode interne

1. Calvin, *Op. cit.*, chap. I, n° 25.

2. Si nous n'avons ceste certitude plus haute et plus ferme que tout jugement humain, en vain l'authorité de l'Escriture sera approuvée par raison : en vain elle sera establie par le consentement de l'Église, ou confermée par autres argumens. Car si ce fondement n'est premièrement mis, elle demeure toujours en suspend. Comme au contraire, après qu'elle aura esté reçue en obéissance selon qu'il appartient, et exemptée de toute (*sic*) doute : les raisons qui auparavant n'avaient point grande force pour ficher et planter en nostre cœur la certitude d'icelle, seront lors très bonnes aides. » Calvin, *Op. cit.*, chap. I, n° 26.

3. Michaelis, *Einleitung in die göttlichen Schriften des Neuen Bundes.* Göttingen, 1788, t. I, § 1, p. 81.

ait complètement cessé de plaire. M. Auguste Sabatier lui-même, le célèbre doyen de la faculté de théologie protestante, mort récemment, qui faisait bon marché de la preuve par le Saint-Esprit quand, en 1877, il écrivait son article *Canon du Nouveau Testament*[1], y revenait pourtant en 1900, ne voyant aucun autre moyen d'assurer, je ne dirai pas l'autorité divine de la Bible à laquelle il ne croyait plus, mais les quelques bribes de croyance au christianisme qui lui restaient encore[2].

Et pourquoi donc la démonstration du canon par le témoignage intérieur du Saint-Esprit n'est-elle pas acceptable ? Mais simplement parce qu'il n'est pas vrai que nous entendions le Saint-Esprit nous dire quels sont les livres authentiquement divins et quels les apocryphes. Ce sont là de pures illusions ; et lorsque quelqu'un prétend, lui, entendre ce témoignage, on a toujours le droit d'en réclamer la preuve, personne n'étant obligé de croire aux révélations d'autrui si on ne lui fournit de bonnes et justes raisons de les admettre. Or ces raisons, on ne nous les donne pas.

Il y a plus ; nous sommes sûrs que ces révélations n'existent pas, ou en tout cas qu'elles ne viennent pas du Saint-Esprit. Car comment expliquer que ces prétendus illuminés ne s'accordent pas entre eux, n'acceptent pas et ne rejettent pas les mêmes livres ? Comment expliquer qu'un même homme, à des époques diverses de sa vie, entende des témoignages contradictoires ? Il fut un temps, par exemple, où M. Sabatier admettait le canon, l'inspiration, l'autorité divine des Écritures, et puisque c'est le Saint-Esprit qui règle la foi, c'était donc le Saint-Esprit qui témoignait dans l'âme de M. Sabatier de la vérité, de la divinité des Écritures. Or, dans les dernières années de sa vie, alors qu'il déclarait s'en rapporter au témoignage du Saint-Esprit pour fixer les

1. Dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*, t. II. Voir surtout p. 602.

2. On peut lire sur ce sujet l'intéressante controverse qui s'engagea entre lui et M. Edmond Stapfer, professeur à la même faculté de théologie protestante de Paris. La *Revue chrétienne* avait publié en janvier et février 1900, un travail de M. Sabatier, intitulé : *La Vie chrétienne et la théologie scientifique*. C'est ce travail qui amena entre les deux théologiens protestants un échange de lettres fort intéressantes et sur lesquelles nous aurons plus loin occasion de revenir. Elles ont paru dans la même Revue, novembre 1900.

quelques articles de foi qu'il retenait encore, qu'est-ce que le Saint-Esprit disait à M. Sabatier ? Il lui disait qu'il n'était même plus besoin de canon, qu'il n'y avait plus de livres inspirés, divins, que chacun pouvait puiser les éléments de sa foi et dans les Kings et dans les Védas et dans le Coran et dans la Bible.

Décidément, le Saint-Esprit se contredirait-il lui-même selon qu'il parle à Pierre ou à Paul, ou que, chez un même individu, il se fait entendre au soir ou au matin de la vie ?

Ainsi la méthode interne qui va chercher ses raisons de croire à l'autorité de la Bible soit dans les caractères transcendants du livre, soit dans le témoignage du Saint-Esprit, cette méthode n'en est pas une. Elle ne mène pas au but, ne prouvant rien efficacement ; elle ne supporte pas la contradiction, étant toute subjective et se contredisant elle-même. Aussi n'est-elle guère en honneur aujourd'hui, sinon auprès de quelques âmes légèrement mystiques, désireuses surtout de soustraire les derniers restes de leur foi aux attaques impitoyables des dialecticiens qui n'admettent rien sans preuve, en quoi ils ont grandement raison.

II

Une seconde méthode, fort appréciée dans la science contemporaine, et qui mérite en effet toute considération, c'est la méthode historique. Beaucoup de protestants la tiennent de nos jours pour la seule méthode véritablement scientifique, la seule qui soit digne d'un homme libre et indépendant. Et sait-on pourquoi ce dithyrambe connu en l'honneur d'une méthode ? Simplement parce qu'on l'oppose à une autre que l'on abhorre et que l'on nomme avec un certain ton de mépris : la méthode d'autorité. Il est même regrettable que les grands airs méprisants du protestantisme pour la méthode d'autorité se glissent parfois dans les écrits de nos propres auteurs, qui eux aussi exaltent un peu trop la première méthode aux dépens de la seconde, tandis qu'il faudrait les estimer toutes les deux, chacune selon la mesure de son utilité.

D'abord il est très probable que l'on opposerait moins

l'histoire à l'autorité, si l'on se donnait le temps de réfléchir sur la signification des phrases toutes faites que l'on a entendues et que l'on répète en parfait perroquet.

Après tout, la méthode historique n'est autre chose qu'une méthode d'autorité, et il n'est pas si difficile de s'en rendre compte.

Comment l'homme parvient-il à la vérité? De deux manières : En la voyant directement et par lui-même, ou en l'acceptant sur le témoignage d'autrui. Vous avez l'évidence immédiate ou l'évidence déduite d'un principe rationnel; par la force de votre intelligence vous raisonnez, vous tirez les conséquences de vos principes : vous avez fait de la science vraiment libre et indépendante. Vous constatez des faits, vous les voyez de vos propres yeux, vous les analysez, vous les classez et vous venez d'ajouter peut-être un chapitre à la botanique, à la chimie, à la physique jusqu'alors connue : vous avez fait encore de la science libre et indépendante d'autrui. Mais voici qu'il s'agit de principes d'ordre préternaturel, de principes dont les éléments ne sont contenus ni dans le monde physique, ni dans le monde purement rationnel; ou, plus simplement peut-être, il s'agit de faits éloignés de vous par des espaces ou des temps qui vous demeurent inaccessibles. Comment parviendrez-vous à connaître ces vérités préternaturelles, ces faits lointains ou passés? Un seul moyen vous reste : vous en rapporter humblement au témoignage d'autrui. Si c'est Dieu qui témoigne directement ou par intermédiaire, vous le croirez sur parole, et, sans aucun déshonneur possible, vous aurez suivi la méthode d'autorité; si c'est un homme, et que vous jugiez sa parole digne de foi, vous le croirez, vous aurez alors suivi la méthode historique, et, sans doute, vous avouerez que cette dernière méthode n'est pas plus fière que l'autre. Dans les deux cas on marche sur la parole d'autrui; et, s'il y a une différence entre les deux méthodes, elle est toute en faveur de la première, qui s'appuie sur le témoignage de Dieu, tandis que la seconde repose sur le témoignage de l'homme. Et puis, je le demande à ceux qui croient encore que l'Écriture est la parole de Dieu, que fait-on autre chose, quand on s'in-

cline devant les Livres saints, sinon d'accepter et de suivre la méthode d'autorité ? Il est vrai, qu'en ce cas, l'Église n'intervient pas, et ce que l'on redoute surtout, c'est l'ingérence de l'Église enseignante dans les matières de foi ; mais nous en reparlerons tout à l'heure, je n'insiste pas pour le moment.

Cela dit, en quoi peut bien consister la méthode historique dans la question qui nous occupe ? Elle consiste à se servir des témoignages ou documents laissés par l'antiquité, afin de résoudre, si possible, le problème de l'autorité ou canonicité divine des Écritures.

Cette méthode est-elle efficace ? Peut-elle ici nous mener au but cherché ? Évidemment la réponse est différente selon l'idée qu'on se fait de la canonicité des Écritures, et selon le but que l'on se propose d'atteindre dans un traité, une histoire du canon.

Voici, par exemple, les rationalistes purs, à la façon de Harnack, A. Réville et autres, qui n'admettent aucun fait surnaturel, ni révélation proprement dite, ni inspiration, ni même une assistance divine agissant sur l'écrivain en dehors et au-dessus des lois de la nature; qui, par conséquent, ne voient dans nos Livres saints que des livres humains, rapportant des faits purement naturels ou de pieuses légendes, et composés par des écrivains faillibles, comme le sont tous les hommes. Pour des théoriciens de ce genre, l'autorité divine des Livres saints n'existe donc pas, et, dans leurs traités ou histoires du canon, ce qu'ils cherchent à établir, c'est non pas quels livres sont canoniques ou divins, mais quels livres ont eu la réputation, d'ailleurs mal fondée à leurs yeux, de livres canoniques et divins.

A côté des rationalistes purs, voici leurs alliés, protestants dits encore orthodoxes, du genre de M. Zahn, par exemple, qui tout en admettant l'existence d'une révélation, cependant, à la façon des rationalistes purs, rejettent le caractère inspiré de la Bible et ne voient plus en elle qu'une collection de livres dus à la seule activité humaine. Pour ceux-là non plus, le livre canonique n'est donc pas un livre divin; non, c'est simplement un livre qui a été jugé digne de la lecture publique

dans les réunions cultuelles des premiers siècles, parce qu'on estimait communément qu'il reproduisait bien la vraie pensée des prophètes, du Christ ou des apôtres. Et ainsi, dans cette école, établir le canon, c'est établir la liste des livres qui ont joui dans l'antiquité de cette réputation de livres fidèles, livres rapportant exactement les faits ou les doctrines révélés.

Enfin, voici, à leur tour, les protestants, dont nous avons décrit l'esprit timide et cachottier, qui croient peut-être, dans leur for intérieur, à la valeur divine et canonique de la Bible, qui n'y croient peut-être pas, en tout cas, qui n'osent se prononcer ni dans un sens, ni dans l'autre, et, dans leurs histoires du canon, cherchent uniquement à établir quels livres ont été réputés divins.

Pour ces trois groupes, que vaut la méthode historique ? Est-elle suffisante par elle-même et toute seule à atteindre le but qu'on se propose en chacun des groupes dans un traité ou une histoire du canon ? Nous répondons : Oui, la méthode est suffisante pour le but qui est visé.

De quoi s'agit-il, en effet, dans ces trois écoles, quand on fait l'histoire du canon ? Simplement d'établir quels sont les livres *réputés divins*, bien qu'à tort, comme le veut Harnack ; *réputés divins*, à tort ou à raison, comme on dit chez les timides ; *réputés fidèles*, comme parle M. Zahn. Or, rien n'empêche que l'histoire puisse constater ce fait. La *réputation* d'un livre, l'*estime* qu'on lui a témoignée, le *jugement* que l'on a porté sur lui, ce sont là des faits sensibles qui tombent sous l'observation, se constatent, que l'histoire a donc pu enregistrer, et que ses monuments peuvent dès lors nous révéler.

Mais si nous convenons sans peine que la méthode historique est suffisante pour atteindre ce but, nous devons ajouter que le but poursuivi par nos adversaires est ici insuffisant, incomplet; qu'il ne s'agit pas, dans un véritable traité du canon, de demander simplement à l'histoire quels livres ont été *réputés* divins ou fidèles, mais quels livres sont en réalité divins et canoniques. Voilà le vrai but à atteindre, ce qu'il faut réellement démontrer, et alors de nouveau notre

question se pose : Oui ou non, la méthode historique, l'histoire peut-elle prouver cela ? Peut-elle établir que nos livres bibliques sont des livres divins et faisant loi ?

Nous n'hésitons pas à répondre : Oui, la méthode historique elle-même, si fort exaltée par le rationalisme contemporain aux dépens de la méthode d'autorité, peut aller jusque là ; elle peut prouver que nos livres sont des livres sacrés et canoniques ; et ainsi elle peut nous servir à forcer l'adversaire jusque dans ses retranchements ; elle nous permet de le battre avec ses propres armes. Que faut-il, en effet, pour prouver historiquement la canonicité des Écritures ? Établir deux choses.

Premièrement, — et ce premier point est manifestement du ressort de l'histoire, — nous avons à prouver ce fait, que l'Église, tant chrétienne que juive, a cru de bonne foi et enseigné de bonne foi, par l'organe de ses docteurs, pontifes, écrivains en tout genre, qu'elle avait reçu et qu'elle tenait des apôtres, du Christ et des nâbis ou prophètes, les livres de notre Bible en qualité de livres sacrés, livres parole de Dieu, faisant loi en nom même de Dieu. Que telle ait été la croyance de l'ancienne Église, son enseignement, c'est là un fait historique, dont les rationalistes eux-mêmes conviennent. Seul, M. Zahn ici nous est opposé, quand il prétend que par livre canonique l'Église primitive n'entendait pas, comme nous, un livre sacré et faisant loi. Mais c'est là une théorie particulière à M. Zahn, due à une fausse interprétation des textes, comme on le lui a dit dans son propre camp. Il n'est, du reste, pas si mal aisé de le faire voir. D'autre part, on ne peut nier que les écrivains ecclésiastiques, les Pères des premiers siècles, les auteurs eux-mêmes du Nouveau et de l'Ancien Testament considérés comme auteurs humains, ne soient des témoins sérieux, dignes de confiance ; qu'ils n'ont pas dû accepter à la légère une doctrine de si grande conséquence, qui les obligeait à régler conformément aux Écritures leurs croyances et leur conduite, qui les obligeait même au besoin à donner leur sang et leur vie pour la défendre, et pour laquelle effectivement ont dû mourir et sont morts tant de juifs et tant de chrétiens. Leur témoignage, historiquement parlant, est donc de la plus

haute valeur, et tout homme sensé, prudent, qui en aura pesé la gravité, conclura que la croyance et les enseignements de l'Église et de la Synagogue supposent véritable ce premier fait initial, à savoir que les nâbis, le Christ et les apôtres ont laissé à l'humanité comme livres d'autorité divine les livres de notre Bible.

Ce premier point démontré, nous en établirons un second, qui est également accessible à l'historien, à savoir que les apôtres, le Christ, les nâbis avaient réellement reçu une délégation de Dieu, une mission divine pour nous transmettre ces livres sacrés de la part de Dieu. Et qu'est-ce qui prouve cette mission divine ? Encore des faits, toujours des faits, qui relèvent de l'historien, parce que ce sont des faits sensibles, parfaitement observables et observés. Ces faits ont un grand tort, il est vrai, aux yeux des rationalistes, ils ont nom miracles ; mais nous n'y pouvons rien ; ils existent, ils sont le témoignage même de Dieu, sans lequel nul ne prouvera jamais qu'il tient de Dieu une mission préternaturelle, avec lequel, au contraire, l'élu de Dieu justifie, démontre péremptoirement son droit de nous transmettre et de nous imposer les communications divines. Puis, la mission des nâbis, du Christ et des apôtres une fois établie, force nous sera bien de conclure, quelle que soit l'école dont nous nous réclamions, que les livres donnés par eux comme sacrés et divins ne peuvent pas ne pas être des livres sacrés et divins.

Voilà ce que démontre la méthode historique : d'une part, que la Synagogue et l'Église croient, sur preuves sérieuses à l'appui, avoir reçu des délégués de Dieu leur Bible comme un livre d'autorité divine ; d'autre part, que ces délégués de Dieu ne sauraient nous tromper. C'est dire que la méthode historique en prouve beaucoup plus que ne voudraient les rationalistes déclarés ou cachés.

III

Après l'école rationaliste ou semi-rationaliste vient l'école protestante orthodoxe, celle qui croit encore à l'autorité

divine des Écritures totale ou partielle, parce qu'elle admet soit l'inspiration proprement dite, une véritable théopneustie, soit au moins dans la composition du livre une assistance divine préternaturelle qui a préservé l'écrivain d'erreur en tout ou en partie. Pour les protestants de cette école, que vaut la méthode historique, quand il s'agit d'établir le canon?

Chose curieuse et qui étonnera peut-être au premier abord quelques lecteurs, étant donné surtout que nous venons d'affirmer à l'instant la valeur intrinsèque de cette méthode, nous devons dire que pour cette catégorie de protestants la méthode historique ne vaut pas ou ne donne que des résultats fort incomplets. Et pourquoi donc? Parce que le vieux protestantisme, dont se réclament les écrivains de ce groupe, en vertu même de ses principes, s'est mis dans l'impossibilité de prouver le canon des Écritures, qui est pour lui la seule règle de foi. Toutes ses méthodes de démonstrations sont vicieuses; elles n'atteignent pas au but, vieilles catapultes impuissantes à défendre la place. La méthode interne, elle ne vaut pas, nous l'avons vu; la méthode d'autorité, le protestantisme n'en veut pas. Resterait donc la méthode historique, mais on va constater qu'elle est inefficace aux mains des protestants orthodoxes.

Il ne s'agit pas, en effet, de prouver l'autorité divine, l'inspiration, la divine assistance pour tel ou tel passage particulier de l'Écriture, que nous garantirait, par exemple, une citation faite par le Christ, ni même seulement pour tout un groupe de livres, comme les protocanoniques de l'Ancien Testament que Jésus-Christ et les apôtres ont en effet visés sous la dénomination d'*Écritures*, d'*Écritures sacrées*, mais bien de prouver la canonicité de la Bible complète que l'on dit être canonique. Or, de quelque manière que le protestant s'y prenne, il ne peut aboutir à ce résultat. S'il cherche parmi les témoignages directs rendus à la Bible par les délégués de Dieu, le Christ, les apôtres, nulle part il n'en trouve qui retombe sur la Bible entière, sur le Nouveau Testament en particulier[1]. De ce côté donc, le protestant orthodoxe n'ar-

1. Cf. Franzelin, *de divina trad. et Script.* Romæ. 1882, p. 386 *sqq.* Thes. VII *de divinis Scripturis.* A la page 392-393, il accorde pourtant et

rive pas à prouver l'autorité divine de cette Bible qui est à lui son unique règle de foi.

Se réclamera-t-il alors, comme nous, des témoignages rendus par les fidèles, par les docteurs, les écrivains ecclésiastiques à l'inspiration, à la canonicité de toute sa collection biblique ?

Nous le voulons bien. Mais si notre protestant garde son vieux protestantisme, de nouveau il n'arrivera pas à prouver ce que nous, catholiques, nous pouvons démontrer par la voie historique.

Et pourquoi donc ? Pourquoi cette méthode que tout à l'heure nous trouvions bonne et en elle-même et vis-à-vis de nos adversaires les rationalistes ou les semi-rationalistes, ne l'est-elle plus quand elle se trouve entre les mains des protestants ? Simplement par la faute et la seule faute du principe protestant, qui refuse droit de cité à toute tradition divine, à toute révélation non inscrite dans la Bible.

Qu'on remarque en effet ceci. Quand Irénée, Cyprien, Athanase ou les autres nous disent : « Les Évangiles sont inspirés, les Épîtres sont inspirées, voici la liste des livres inspirés », que doit répondre un pur historien, s'il est homme de sens ?

Il répondra, parlant pour ainsi dire aux Pères de l'Église : J'entends bien que d'après vous ce sont là les livres inspirés ou les livres composés avec l'assistance divine ; mais comment le savez-vous ? Comment avez-vous pu le savoir ? Car enfin l'inspiration ou même la simple assistance préternaturelle, ce sont là des faits d'ordre psychologique, tout intimes, absolument inaccessibles à toute constation, à toute observation externe. Seul l'auteur inspiré ou assisté a pu en avoir conscience ; seul avec Dieu il a pu savoir qu'il était donc inspiré, assisté [1]. Vous maintenant, qui prétendez savoir que

nous accordons volontiers avec lui que la *II Petri*, III, 16, range parmi les Écritures les Épîtres de saint Paul qui étaient alors presque toutes écrites. Mais les protestants n'admettent pas que la *II Petri* soit l'œuvre de Pierre, apôtre et délégué de Dieu.

1. Sans doute on pourrait supposer que l'auteur sacré n'a pas eu conscience qu'il était lui-même inspiré, assisté; mais dans ce cas l'on devrait dire que Dieu a révélé le caractère inspiré du livre à quelque autre de ses

tel ou tel livre, telle ou telle collection est inspirée, comment avez-vous pu l'apprendre ?

Je le tiens d'Origène, dira peut-être Athanase. Et moi de Clément, reprendra Origène. Et moi de Pantène, dira encore Clément.

Très bien ; mais moi j'interrogerai de nouveau Pantène ou ses informateurs premiers et je leur dirai : Voyons, vous, qui avez vécu au temps des apôtres, étiez-vous là quand Matthieu, quand Marc et les autres écrivaient leurs évangiles ou leurs épîtres ? Avez-vous été témoins du phénomène de l'inspiration ou de l'assistance ? L'avez-vous constaté de vos yeux, de vos oreilles, par un sens quelconque ?

A cette question, les Pères très sagement nous répondront : Non, cela ne se voit, ni ne s'entend. Seulement les apôtres nous l'ont dit, nous l'ont enseigné et parce qu'ils prouvaient par des œuvres surhumaines la vérité de leurs dires[1], nous les avons crus. Nous avons donc transmis cet enseignement, cette doctrine capitale de la foi concernant les livres qu'il faut retenir pour divins et canoniques et nos successeurs se la rediront de génération en génération, et le témoignage historique que rendront plus tard les écrivains ecclésiastiques vaudra comme étant l'écho de cette première doctrine que nous ont enseignée les apôtres sur le canon des Écritures à retenir.

Voilà bien cette fois, nous en convenons, la bonne et définitive réponse. Oui, si les Pères sont l'écho fidèle de ce qu'enseignèrent les apôtres, j'accepte comme valable pour démontrer le canon, le témoignage historique des Pantène, des Clément, des Origène, des Athanase et des autres. C'est bien là de la méthode historique et de la bonne, qui donne une démonstration excellente du canon. Car enfin, quand on songe, comme nous le disions tout à l'heure, que les Pères

délégués pour en transmettre la connaissance certaine à son Église. Dans cette hypothèse, qui nous paraît inutile, la question que nous posons ici aux protestants orthodoxes ne ferait que changer de place.

1. Sur la nécessité de cette preuve par le miracle ou témoignage divin, on peut consulter Franzelin, *de divina trad. et Scriptura*, Romæ, 1882, p. 383 *sqq.*, in thesi VI *de divinis Scripturis*.

et écrivains ecclésiastiques non seulement sont des hommes probes, sincères, mais encore des hommes éclairés, mais des saints fort souvent, et qui risquaient gros en acceptant les Écritures pour sacrées, puisqu'il fallait comme conséquence verser au besoin son sang pour en soutenir la vérité, la divinité, on peut être assuré que leur témoignage a toutes les qualités du plus parfait témoignage historique.

Et quelle difficulté, direz-vous, à ce que les protestants acceptent cette même démonstration, telle que vous la proposez? Moi, je n'en vois pas; mais eux en voient une très grosse, et que l'on va comprendre. Pour que notre démonstration soit efficace, il faut, avons-nous dit, admettre que les apôtres ont enseigné à nos premiers témoins quels livres forment tout le canon des Écritures divines, ou quels livres complètent le canon reçu avant eux. Or, où donc se trouve cette proposition : Sont Écritures divines, non seulement le livre de Moïse et autres que nomme le Seigneur aux Évangiles, mais tant d'autres qui ne sont pas nommés, Matthieu, Marc et tous enfin, jusqu'au dernier reçu dans notre Bible. Nulle part proposition semblable n'est émise dans l'Écriture elle-même. Et pourtant il faut l'admettre comme vraie, comme ayant été enseignée de la part de Dieu par les apôtres, c'est-à-dire, par conséquent, qu'il faut reconnaître une vérité révélée de Dieu qui n'est pas dans l'Écriture, ce que nous, catholiques, nous appelons une tradition divine orale, et c'est ce que les protestants ne veulent accepter à aucun prix. Car enfin, si l'on admet une proposition révélée, une tradition divine orale, il n'est donc pas vrai que l'Écriture contienne toutes les vérités à croire et qu'elle soit la règle unique de la foi, comme on l'a toujours prétendu dans le vieux protestantisme. De plus, se disent encore nos orthodoxes, si nous acceptons une tradition divine, une seule, pourquoi pas les autres que l'Église papale dit tenir de l'antiquité chrétienne, encore que les Écritures n'en parlent pas? En un mot, accepter comme révélées des propositions qui ne sont pas écrites dans la Bible, ce serait répudier le principe fondamental du protestantisme ancien dont se réclament les orthodoxes, et c'est à quoi ils ne consentiront jamais. Nous avons donc le droit de dire que la méthode his-

torique, excellente chez nous, est chez eux, et par leur faute, inefficace pour démontrer le canon complet des Écritures[1].

Pourtant je sais une méthode, très apte à démontrer le canon, une méthode dans laquelle le témoignage des Pères de l'Église vaudrait, je ne dis pas sans qu'il fût besoin de supposer la tradition initiale des apôtres concernant le canon — car il faut toujours la supposer, pour les livres non déclarés divins dans la Bible elle-même — mais du moins sans qu'il fût nécessaire d'en rechercher péniblement la preuve à travers tous les âges. C'est ce que nous montrerons dans un très prochain article.

Lucien MÉCHINEAU.

(*A suivre.*)

1. Cf. Franzelin, *Op. laud.*, p. 397 *sqq.*, thes. VIII.

AUTOUR D'UNE LIBERTÉ[1]

III. — LA GUERRE DE L'ÉCOLE

Les évêques avaient rempli leur devoir de chefs du peuple chrétien ; ils avaient démasqué l'ennemi, dénoncé le danger, tracé le plan d'action. Il restait à l'exécuter.

On avait condamné les écoles officielles. Il fallait, si l'on voulait empêcher qu'elles ne fussent fréquentées, les remplacer par autant d'écoles catholiques.

Ici le rôle immédiat des évêques devait nécessairement se restreindre à une sorte d'initiative générale : ils devaient faire agir plutôt qu'agir par eux-mêmes. Mais en cela, encore que leur main n'apparût pas dans l'accomplissement pratique de la tâche quotidienne, leur intervention ne laissait pas d'être nécessaire et décisive.

L'archevêque de Malines, pour ne citer qu'un exemple, se mit en devoir de constituer deux comités généraux pour ses deux provinces de Brabant et d'Anvers. Ministres d'État, sénateurs, représentants, tout ce que le pays comptait de catholiques les plus dévoués, entrèrent dans ces comités de provinces, ainsi que dans les sous-comités de doyennés et de paroisses.

L'organisation faite, de toutes parts on se mit à l'œuvre. Le mandement du 31 janvier avait demandé de prier chaque dimanche après le prône, « pour la conservation de la foi... et l'éloignement de tous les dangers qui la menacent ».

La lettre pastorale du 18 juin répéta le mot d'ordre : « Agissons et prions ! Secondons l'action par la prière et la prière par l'action ! »

« Des écoles sans Dieu », disait donc le prêtre tous les dimanches, « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, préservez-nous, Seigneur ! »

1. Cf. *Études* des 5 et 20 mars 1902, p. 593 et 763.

Et les fidèles de répéter avec une conviction et une émotion qu'ils aiment encore à rappeler :

« Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, préservez-nous, Seigneur. Ainsi-soit-il ! »

On priait donc et l'on agissait.

Ce qu'il s'est accompli d'efforts au cours de ces années héroïques, on ne le saura jamais. Il eût fallu écrire l'histoire de chaque nouvelle école, consigner en détail une infinité de petits faits qui, pris en soi, isolément, paraîtraient peut-être insignifiants, et qui, cependant, représentent autant de durs sacrifices, et constituent, dans leur ensemble, le plus bel acte de foi d'un peuple.

A côté des comités, qui fonctionnent régulièrement et activement, animés qu'ils sont par la flamme divine de la charité, les initiatives privées opèrent des merveilles.

Des jeunes gens abandonnent l'argent et l'or qui devaient payer leurs plaisirs, puis ils se font quêteurs et vont tendre la main de porte en porte. Des jeunes filles s'improvisent « zélatrices » et, chaque semaine ou chaque mois, recueillent les cotisations périodiques... On quête en toute occasion pour les écoles; on associe le sacrifice à toutes les joies de la famille, à la première communion, au mariage, au baptême. Les fêtes de charité se multiplient... On installe des « troncs pour le denier des écoles » ; on en trouve partout : dans les églises, dans les réunions publiques, dans les « kermesses », dans les magasins, dans les « estaminets », dans les salons... Des aumônes arrivent de tous côtés : un représentant donne, a-t-on dit, un million; certaines familles, un demi-million; d'humbles servantes apportent quelques centaines, quelques milliers de francs, toutes les économies de leur vie, l'unique réserve de leur vieillesse; d'autres, les plus pauvres, donnent leurs sous, leurs « cents ». Ici, un riche propriétaire prend à sa charge tous les frais de l'école de son village; d'autres assurent la fondation et les revenus pour deux ou trois communes; celui-ci paiera le traitement de l'instituteur; celui-là offre un terrain, une maison, du bois de construction, le mobilier scolaire. A ceux qui n'ont plus rien, il reste leurs bras et leurs outils; ils se font corvéables à merci... Des

instituteurs de l'État renoncent aux avantages de l'école officielle, et acceptent une situation précaire et amoindrie dans l'enseignement libre... Dans un petit séminaire, les professeurs s'imposent une taxe pour l'œuvre scolaire; maîtres et élèves acceptent avec empressement que l'ordinaire des repas soit diminué d'un plat... Un vieux curé a déposé en mains sûres toute sa fortune, vingt mille francs. Il la destinait à des bonnes œuvres et à des prières pour le repos de son âme. Mais voici qu'il faut bâtir une école. Vite, il retire cinq mille francs... puis encore cinq mille... puis tout ce qui reste. Hélas! il faut encore de l'argent. Cependant, pour économiser, il s'était fait architecte! Mais il a son traitement; il le sacrifie, et l'école s'achève et se remplit d'enfants. Ailleurs, en cent endroits, curés et vicaires consacrent à l'œuvre scolaire leurs revenus, leur abonnement au journal, vendent leurs bibliothèques, leurs caves, se défont même d'une partie des vases sacrés... Dieu le veut! Ainsi s'accomplit en peu de temps une tâche immense. Des murs s'élèvent; des salles se meublent; des maîtres se présentent, les uns venus de l'enseignement officiel, les autres volontaires improvisés; et, devant les enfants, les écoles s'ouvrent, créées comme par enchantement, bien souvent étroites, pauvres, froides dans leur dénuement, mais toujours peuplées; asiles de liberté où l'on apprend à connaître et servir Dieu [1].

La fin du dix-neuvième siècle voyait se renouveler, sous une forme imprévue, ce spectacle qu'avait connu le moyen âge, tout le peuple d'une cité apportant sa contribution aux constructions de cathédrales. Il y avait chez les descendants même entrain généreux et unanime que chez les aïeux, même abnégation des individus, dont les efforts particuliers, en se confondant, disparaissaient dans l'effort anonyme de la collectivité. Mais, de nos jours, ce spectacle ne fut pas le privilège de quelques grandes villes; il se reproduisit, en des milliers d'endroits, à travers la Belgique entière. Et, si l'on

1. On serait bien aise de savoir combien, au total, il s'est dépensé d'argent pour l'œuvre des écoles. Des contemporains renseignés sur ce point affirment qu'en donnant le chiffre de 30 000 000 on demeurerait à coup sûr au-dessous de la réalité.

voulait poursuivre la comparaison, ne fallut-il pas plus d'esprit de foi aux modernes bâtisseurs pour reconnaître la « maison des âmes » dans la modeste école, qu'à leurs ancêtres pour reconnaître la « maison de Dieu » dans la superbe cathédrale ?

A cette puissance vivante, ingénieuse et féconde du sacrifice, le ministère opposa tout ensemble le mensonge, et la brutale puissance de la machine gouvernementale.

Dans les écoles officielles, les circulaires se succédèrent, proclamant que « rien n'était changé ». Pour cette œuvre d'hypocrisie, la pierre s'unit au papier administratif, et l'on ne fut pas peu étonné de lire sur la façade de tel édifice : « Ici l'on apprend à servir Dieu et la patrie. » Ailleurs : « École communale catholique. » Qu'une commune ôtât les emblèmes religieux dans les classes, on la condamnait à les replacer. Que des instituteurs, usant de leur droit, refusassent d'enseigner le catéchisme, on les y contraignait, sous peine de révocation. On savait, d'ailleurs, reconnaître ce service illégal par un supplément de traitement.

« On vit, raconte M. Waseige, certain bourgmestre des plus libéraux, traverser, en plein jour, la place du village, tenant entre ses bras la statue de la sainte Vierge, pour la placer lui-même dans l'école communale. — D'autres bourgmestres de l'arrondissement de Philippeville distribuent des chapelets en pleine école. On dit, mais je ne l'affirme pas, que ces chapelets pourraient bien être un don de notre honorable collègue, M. Mineur. (*Hilarité.*) On prétend... qu'un inspecteur cantonal... annonçait, il y a peu de jours, qu'à défaut du curé, ce serait lui qui ferait subir l'examen de première communion [1]. »

La loi était en péril; du coup on oubliait la liberté de conscience et on mutilait affreusement la loi pour la sauver.

Ces procédés de bons apôtres ne suffisant pas, on y joignit la violence : aux instituteurs démissionnaires on impose la restitution des bourses d'étude, on retire l'exemption du service militaire, on refuse les droits à la pension de re-

1. Waseige, *Annales parlementaires*, 20 janvier 1880.

traite, — ce qui n'empêchera pas, en six ans, 1367 instituteurs ou institutrices de passer à l'enseignement libre; — aux communes réfractaires on impose un budget scolaire réglé par l'État, l'entretien d'écoles vides, d'instituteurs sans élèves[1]; aux curés on inflige les mille tracasseries qu'une administration malveillante tient toujours à sa disposition, sans oublier de trancher dans le vif des revenus[2]; aux fonctionnaires on fait subir un régime de terreur pour les amener à favoriser les écoles de l'État.

Et cependant la résistance persiste, l'irritation grandit. Le mouvement populaire se porte, en un afflux incessant d'élèves, vers les écoles catholiques, tandis que le reflux vide progressivement celles de l'État.

Une seule chose eût pu sauver l'œuvre gouvernementale : le temps et la patience; mais le ministère ne se possédait plus; il trouva le secret d'aggraver l'odieux de sa conduite et d'y ajouter le ridicule.

Le 23 mars 1880, par 60 voix contre 56, fut votée « l'Enquête scolaire ». Le prétexte était de faire connaître les résultats de la loi de 1879 et les entraves apportées à son exécution; le vrai but était d'étudier l'action du clergé en cette affaire.

Les divers centres administratifs virent donc arriver une commission qui s'érigea en tribunal, se fit assister de la gendarmerie, cita devant elle curés et instituteurs libres en qualité d'accusés et appela comme témoins tout ce que le clergé comptait d'ennemis. Dans ces interrogatoires on railla, on

1. Donnons un ou deux exemples entre *plusieurs centaines* : Enghien, pour 4 élèves, est condamnée à entretenir 2 instituteurs; Huysse doit garder ses deux écoles qui lui coûtent 7 000 francs et où n'entre *pas un seul élève*. On demande au ministre l'autorisation de les supprimer; le ministre refuse, parce que « les raisons ne sont pas fondées ». Dans certains endroits où les écoles officielles comptent 3 ou 4 enfants, le gouvernement maintient, *d'office*, au budget communal, les frais de fournitures tels qu'ils étaient votés auparavant pour 150 ou 200 élèves. Libéralisme et respect de la volonté du peuple!

2. Le ministère eut recours, pour réduire le clergé, aux moyens héroïques : il chercha à l'affamer. En 1883, on supprima le traitement à 400 vicaires ou chapelains. Parce que, à leur ministère sacerdotal, ils ajoutaient les fonctions de maîtres d'école, on les déclara « sans emploi réel ».

menaça, on abusa du secret de la confession, on parla des matières les plus délicates avec des sous-entendus pleins d'équivoque, — tandis que les spectateurs « mangeurs de curés » soulignaient les bons mots des juges par les rires ou les réflexions que l'on devine.

De ces procès-verbaux d'une inquisition parfois burlesque, souvent odieuse sortirent quatre volumes in-folio ; de ces quatre volumes in-folio on tira matière à des débats qui vinrent devant la Chambre en mai 1882.

Les catholiques adoptèrent la seule attitude qui convint : ils refusèrent de prendre part à la discussion. Leur silence ne fit que mieux ressortir le vide des actes d'accusation. Le rapporteur, M. Lucq, essaya de donner de la grandeur à l'affaire par un exorde pathétique. Il appela « l'Enquête cette grande voix qui, de tous les coins du pays à la fois, s'est élevée immense et unanime pour accuser le clergé ; voix faite de la plainte douloureuse et des ressentiments de ceux qui ont été atteints ou blessés dans leurs affections les plus chères, dans leur honneur, dans leur considération, dans leurs intérêts ; voix des parents qui ont vu méconnaître leur autorité ; des époux désunis ; des familles divisées ; voix des opprimés et des victimes ; voix des malheureux auxquels des prêtres sans entrailles ont marchandé les sacrements sur leur lit de mort, et auxquels ils ont arraché, avec le dernier souffle de vie, des promesses et des engagements ; voix enfin de la conscience publique révoltée, formulant l'accusation en attendant qu'elle prononce l'arrêt de condamnation.

« Je conçois qu'on recule... »

M. Lucq ne recula devant aucun crime clérical. Tel curé, apprit-on, avait déclaré que « l'instruction est inutile » ; — un autre, que « mieux vaut s'adonner à la boisson que d'entrer à l'école communale ». — D'autres ont déclaré licite le faux serment. — Sur quoi, un M. Bouvier de s'écrier : « Comme cela est jésuite ! Doctrine des Damien et des Ravaillac ! »

Un autre rapporteur s'indigne que l'on ait traité l'enquête de « canaillerie » ; qu'on ait déclaré « s'en ficher », — que l'on ait appelé le roi « machine à signer », — « loque ». —

Un curé a bien osé émettre le « regret que des sauvages honorent les missionnaires, tandis qu'un roi chrétien avait signé une loi votée par la Franc-Maçonnerie, dans le but de chasser le prêtre de l'école et de déchristianiser les écoles. — Le curé, interrogé, reconnaît le fait et ne le rétracte pas »... « Plusieurs habitants d'Érezée déposent que le doyen a engagé leurs femmes à vendre du beurre et des œufs à leur insu, afin qu'elles lui en remissent le prix pour l'école catholique, — ce qui est encore une autre façon de soutirer, malgré eux, l'argent des contribuables. » (Rires à gauche.)

La gauche elle-même riait; mais cette gaieté coûtait au trésor public 750 000 francs, dont 367 550 pour frais d'impression. — On serait tenté de dire : 367 550 francs pour peindre de sombres couleurs des propos inconsidérés, le plus souvent dénaturés, quand ce n'était pas des racontars de loges ou d'estaminets.

A cette pression officielle sous toutes les formes et à tous les degrés, au débordement de calomnies dans les journaux et à la tribune, les catholiques opposèrent leur ténacité dans la résistance et leurs sacrifices. « Nous voulions, » leur fait dire un de leurs poètes, « ce qui est le droit, et nous obtînmes ce que nous voulions [1]. »

Pour accomplir ce devoir obscur et ingrat, il ne fallut au clergé et aux fidèles rien moins que l'énergie des caractères et le cri impérieux de la conscience. Il fallut surtout l'unité de commandement, l'action incessante, ferme, assurée des chefs, pour maintenir dans les troupes la cohésion, pour y prévenir les doutes, les hésitations, les regrets de la paix, le découragement, la lassitude ou même les flottements et les reculs. C'est que si dans les crises morales l'héroïsme individuel est rare, l'héroïsme des masses, et à l'état d'habitude, semble chimérique.

Les évêques avaient lancé le mouvement et en avaient pris la tête; ils en conservèrent la direction et ne le laissèrent ni dévier ni faiblir. Des mesures avaient été arrêtées, d'une application aussi délicate que pénible; il fallait tenir la main

1. « Wij wilden wat was recht, en wonnen wat wij wilden. »

à l'exécution. Parce qu'ils voyaient dans la préservation de l'âme des enfants un devoir d'état d'importance souveraine, ils en firent leur tâche quotidienne, tâche obscure, fastidieuse, avec ses perpétuels recommencements et l'énervante multiplicité des détails.

A cela se borna désormais leur rôle. Il faut pourtant, au début de 1880, signaler encore, à cause de leur retentissement, des Instructions qui, nouvelles dans la teneur, étaient une simple conclusion pratique des principes déjà proclamés. Elles enjoignaient de refuser publiquement la communion à ceux qui étaient en contravention grave et notoire avec les Instructions du 1er septembre : aux instituteurs, aux membres actifs des comités scolaires, aux inspecteurs et autres personnes « qui favorisent activement et publiquement les écoles officielles ». « Toutes ces personnes... devront être averties d'avance, en particulier, oralement[1]... »

C'était déclarer que de tels délinquants étaient pécheurs publics — ce qui éclatait aux yeux de tous — et conclure qu'ils devaient être traités comme tels — ce qui était d'une rigoureuse logique.

Ces Instructions marquent le dernier terme atteint dans la voie des justes rigueurs. Peu après, le 14 juin 1880, les évêques, soit que d'eux-mêmes ils sentissent que la victoire était gagnée et qu'ils pouvaient, sans la compromettre, se relâcher de leur fermeté, soit qu'ils voulussent déférer aux désirs du Saint-Siège, publièrent de nouvelles ordonnances destinées à atténuer les précédentes. On laissait aux confesseurs le jugement de certains cas jusque là réservés à l'autorité supérieure ; on permettait, sous certaines conditions, de fréquenter les écoles normales en qualité d'externes ; d'enseigner, avec licence expresse, le catéchisme dans les écoles officielles ; d'y exercer les fonctions d'inspecteurs ; les cas de refus des sacrements devaient être déférés à l'évêché, etc.

Tels étaient les principaux adoucissements apportés aux règles en vigueur. Au total, si l'on veut bien ne pas s'en

1. Instructions de février 1880.

tenir à des impressions et ne pas se laisser effrayer par l'épouvantail des mots ; si l'on veut juger, avec sa raison et d'après les principes de la morale chrétienne, les Instructions de septembre 1879 et de février 1880, tenir compte des raisons qu'il y avait d'interdire les écoles officielles, des tempéraments apportés aux lois épiscopales et des exceptions admises, on estimera que les évêques ne dépassèrent pas les limites de la sagesse et de la fermeté évangéliques.

Que dans l'application pratique il y ait eu des exagérations, on n'en saurait disconvenir. Cela devait être. La complexité des cas à trancher, les défaillances du jugement chez les esprits les plus droits, sans parler de l'ardeur immodérée ou de l'aigreur que devaient engendrer les attaques des adversaires ou les procédés vexatoires de l'administration, tout cela ne suffit-il pas à expliquer nombre d'abus et à les concilier avec la bonne foi la plus entière ?

Au reste, en tout cela, le meilleur juge, c'étaient sans doute les intéressés.

Entre libéraux et catholiques, il appartenait au pays de se prononcer : à lui de dire si la loi scolaire était en harmonie avec l'esprit public; à lui de signifier s'il préférait pour ses enfants une éducation sans Dieu, sans Décalogue, avec — pour toute morale — « la morale constitutionnelle »; si, par conséquent, la majorité en votant la loi avait « représenté » les volontés nationales ; ou bien si l'on voulait avant tout garder l'éducation catholique. Au pays, en un mot, puisqu'on parlait de liberté de conscience, de montrer, par les actes, laquelle des deux écoles rassurait le plus sa conscience et respectait le mieux sa liberté.

La réponse fut nette et brutale comme le sont les chiffres. Citons d'après les statistiques officielles[1].

En décembre 1878, sous le régime de la loi de 1842, le recensement de la population des écoles primaires accusait les chiffres suivants :

1. Rapport triennal sur l'instruction primaire en Belgique 1879-1881. — Malou, *Exposé de la situation de l'enseignement primaire*. Bruxelles, mars 1881.

A) Établissements inspectés :		
1° Écoles communales	527 417	597 624
2° Écoles adoptées [1]	66 921	
3° Ecoles privées	3 286	
B) Établissements libres		90 125
Nombre total d'élèves		687 749

Soit, pour les écoles constituées sous le régime légal une proportion de 86 9/10 pour 100;

Pour les écoles primaires libres, 13 1/10 pour 100.

Si l'on prend la manière de compter du ministre de l'Instruction publique et si l'on n'attribue à l'État que ce qui lui appartient strictement, on a encore :

Écoles communales. . . . . 527 417 élèves, ou 76,69 pour 100
Écoles libres, adoptées, privées (même protestantes et israélites. . . . . 160 332 élèves, ou 23,31 pour 100

Or quels sont les chiffres un an après l'application de la loi, le 15 décembre 1880 ?

Écoles catholiques	455 179	(60,73 pour 100)
Écoles officielles	294 356	(39,27 pour 100)
Nombre total d'élèves	749 535	

On a donc les variations suivantes :

Écoles officielles (situation vraie), perte	303 268	élèves
— — (hypothèse), perte	233 061	—
Écoles catholiques (situation vraie), gain	365 054	—
— — (hypothèse), gain	294 847	—

La région flamande, en y comprenant les villes de Bruxelles, Anvers et Gand, donnait, comme résultats, à la même date :

Écoles catholiques. . . . . . 321 366 élèves, ou 74,52 pour 100
Écoles officielles. . . . . . 109 863 élèves, ou 25,48 pour 100

La même région, sans ces trois grandes villes :

Écoles catholiques. . . . . . 281 654 élèves, ou 80,61 pour 100
Écoles officielles. . . . . . 67 748 élèves, ou 19,39 pour 100

Les nombres, en ce qui regarde les écoles elles-mêmes, ne sont pas moins démonstratifs.

1. Écoles qui n'appartiennent pas à l'État, mais auxquelles il confie les enfants de la commune, moyennant certains subsides. Il est ainsi dispensé de multiplier les « écoles communales ».

Des écoles primaires catholiques au 15 décembre 1880, existaient dans 1 936 communes. Elles se répartissaient de la manière suivante : 1 766 pour garçons et filles; 20 pour garçons seuls ; 190 pour filles seules.

567 communes n'avaient pas d'écoles catholiques.

Comparées aux écoles officielles, elles atteignaient dans tout le royaume une proportion de 63,50 pour 100 contre 36,50 pour 100 à l'État[1].

Un dernier tableau général permettra d'apprécier encore mieux les victoires de la Charité catholique sur les millions officiels.

ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES

Catégories Communes où les écoles officielles ont :	Nombre de communes.	Population.	Nombre d'élèves. Écoles catholiques.	Nombre d'élèves. Écoles officielles.	Total par catégorie.	Rapport pour 100. Écoles catholiques.	Rapport pour 100. Écoles officielles.
A) De 0 à 25 élèves.. . .	718	833 547	106 993	7 618	114 611	93,35	6,65
B) De 26 à 50 élèves. . .	484	614 637	68 655	18 209	86 864	79,04	20,96
C) De 51 à 100 élèves.. .	584	776 699	71 190	43 394	114 584	62,13	37,87
D) De 101 à 1 000 élèves.	702	1 992 623	130 763	149 743	280 506	46,62	53,38
E) Plus de 1 000 élèves..	27	1 101 226	77 578	75 392	142 970	50,71	49,29
Total.	2 515	5 318 732	455 179	294 356	749 535	60,73	39,27

De tels résultats étaient une rude leçon pour le ministère et sa majorité[2].

Sans se rappeler ce que signifiait et ce qu'exigeait d'eux leur appellation politique; sans tenir compte du principe qu'ils prétendaient incarner, de la souveraineté du vouloir populaire, les libéraux avaient mis la puissance du gouvernement et les ressources du pays au service de leurs idées

1. Dans la province d'Anvers toutes les paroisses, sauf deux, eurent leur école libre. Le Brabant eut, pour 341 communes urbaines ou rurales, 577 écoles catholiques; 62 paroisses seulement en demeurèrent dépourvues.

2. En 1882, les écoles primaires compteront 479 280 élèves ; soit un gain de 24 101 élèves en deux ans. Si l'on y ajoute les chiffres des écoles gardiennes, on arrive à un chiffre total de 622 437 élèves, contre 580 380, en 1880. La différence en faveur de 1882 est donc de 42 057 élèves. C'est ce qui devait arracher à M. de Laveleye, un libre-penseur, cet aveu significatif : « Je ne connais pas de preuve plus remarquable de la force dont dispose l'Église que ce qu'elle a fait en Belgique depuis la réforme de l'enseignement primaire en 1879. Deux ans lui ont suffi pour avoir, dans presque toutes les communes du pays, une école de garçons et une école de filles, et pour y attirer un nombre d'élèves beaucoup plus considérable que celui des écoles officielles. » (*Revue de Belgique*, septembre 1881.)

philosophiques, c'est-à-dire d'une secte ou d'une église laïque; et en cela ils avaient fait du cléricalisme, au sens qu'ils donnent à ce mot. Le pays, relevant le défi, avait fait justice de cette prétention tyrannique, c'était clair.

M. Frère-Orban, en habile politique, allait-il s'incliner de bonne grâce et renoncer à imposer cette liberté de conscience de sa façon ?

M. Frère-Orban, l'observation est de M. Malou, avait le goût des gageures extraordinaires; il s'obstina donc à se donner raison contre le pays entier.

Les écoles, un peu partout, se vidaient lamentablement; on en fit bâtir de nouvelles, à grands frais. Les fonctions scolaires devenaient des sinécures ; on doubla le nombre des inspecteurs régionaux et cantonaux et on augmenta leurs traitements — au point, dit un journal libéral, d'en faire des pachas, tandis qu'on traitait les communes en pays conquis.

On avait échoué dans l'enseignement primaire; on essaya, en 1881, de se faire battre sur un nouveau terrain. Un projet de loi exigea que le nombre des athénées royaux fut porté de 10 à 19 et celui des écoles moyennes de 50 à 100 au minimum, et que l'on réorganisât l'enseignement des jeunes filles. En conséquence, un arrêté royal du 26 septembre 1881 décida la création immédiate de 12 athénées, de 56 écoles moyennes de garçons et de 46 écoles moyennes de filles.

Si la femme n'échappait pas à la sollicitude du pouvoir, c'est qu'on espérait, dit le rapporteur de la loi, M. Olin, avoir enfin des « femmes libérales... qui ne sortent point de leurs ménages pour placer leur confiance dans un étranger et qui préfèrent à un confesseur d'occasion celui à qui elles ont voué leur vie entière ».

Toujours les mêmes préoccupations de secte et toujours, au service de ces préoccupations, l'exploitation de l'État !

Les résultats obtenus furent d'ailleurs désastreux. Lorsque tomba le ministère, tel athénée comptait 27 élèves pour 7 professeurs; tel autre 37 élèves pour 12 maîtres; un troisième, 60 pour 12; d'autres 47 pour 13, 45 pour 12.

L'œuvre maçonnique était, comme toutes les œuvres de haine et de destruction, frappée de stérilité. Le mal faisait

sentir partout ses contre-coups terribles. Chaque année, le budget grossissait pour alimenter la guerre de l'école, et, chaque année aussi grandissait le déficit. Alors que sous le ministère catholique, de 1870 à 1878, les exercices financiers s'étaient soldés au total, par un excédent de recettes de 44 000 000 environ contre un déficit de 5 000 000, le ministère libéral ne connut et ne pratiqua de 1878 à 1884 que le déficit : il atteignit en six ans le chiffre total de 72 675 000 fr. et augmenta la dette publique de 630 430 100 francs, soit environ de 105 000 000 par an.

Dans l'ordre moral, les résultats n'étaient pas plus heureux. Écoutons les plaintes de M. Pirmez, un libéral :

« Ce conflit est certainement le fait le plus déplorable de notre histoire politique.

« Il n'a produit aucun bien; il a produit beaucoup de mal. Il a amoindri l'enseignement... Il a poussé au paroxyme les luttes de parti.

« Dans cette Chambre, le conflit scolaire avec ses tenants et aboutissants a tout envahi; il a distrait des intérêts les plus importants de l'État... Le Parlement est devenu ainsi stérile... Cette stérilité... diminue chaque jour sa considération.

« Au dehors, les luttes politiques se traduisent en haines qui s'enveniment partout; elles divisent les communes, elles séparent les familles... Il semble qu'il ne faille considérer que ce qui profite aux partis, sans égard au juste et au vrai, devenus les petits côtés des questions. Le culte de la liberté disparaît et les idées de tolérance semblent d'un autre âge[1]. »

A ce réquisitoire, il eût fallu ajouter un trait d'une importance considérable dans ces fiers pays de libertés communales : la centralisation excessive de tous les pouvoirs entre les mains de ministres auxquels il fallait des armes pour la guerre; et, par suite, la destruction de l'autonomie des communes.

Tel était le grand œuvre avec lequel les libéraux se présentaient aux élections partielles de 1884. D'avance condamnés et moralement vaincus, il manquait à leur défaite la

1. *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants.*

sanction des suffrages populaires. Au reste, comme s'ils eussent voulu achever d'éclairer et de révolter les esprits, ils dépensèrent tout ce qui leur restait de forces en un dernier accès de rage sectaire; et la campagne électorale consista surtout à étaler, dans les journaux et dans les réunions publiques, leurs haines anticléricales. Une anecdote, prise entre beaucoup d'autres, donnera une idée de cet état d'esprit.

Un M. Finet se présentait au « poll » où les libéraux bruxellois choisissaient leurs candidats. Il allait être élu quand on formula contre lui une terrible accusation : il avait mis, dix mois durant, sa fille au Sacré Cœur, à Paris ! — Là-dessus tempête, cris de protestation : « Lui donner un mandat serait une honte pour le libéralisme ! »

Il s'excuse, il balbutie : « Dans les familles, l'instruction de la fille est souvent laissée à la femme... Mon fils va dans un institut progressiste... M. Demeur m'a déclaré que j'étais un vrai progressiste. Il y a un an, j'ai acheté un château auquel attenait une chapelle, où les habitants de l'agglomération voisine allaient à la messe. Le lendemain du jour où j'achetais ce château, la chapelle était démolie, et les habitants du hameau doivent aujourd'hui faire deux ou trois lieues pour aller à l'Église ».

Les titres étaient sérieux; cependant la candidature fut rejetée par les libéraux belges, champions de la tolérance, de la libre-pensée, de la liberté de conscience, etc.

Les catholiques se préparaient eux aussi aux élections. Le 3 février 1884, M. Jacobs, à l'Association conservatrice d'Anvers, exposa un programme : 1° Réforme scolaire; abolition de la loi de 1879; 2° réforme électorale ayant pour but d'étendre le droit de suffrage dans les limites constitutionnelles; 3° réforme politiqne ayant pour but d'étendre l'autonomie des provinces et des communes.

Ce programme fut adopté par tout le parti conservateur; un journal le résuma en cette devise populaire : « Maximum de liberté; minimum de gouvernement. »

Les catholiques faisaient revivre l'esprit sincèrement libéral des Constituants de 1830 : défiance à l'égard de l'État;

confiance dans la liberté. Le pays allait leur donner raison.

Au reste, après avoir vu l'agitation produite par « la loi de malheur » et « la guerre de l'école », on se figure aisément l'ardeur déployée dans la campagne électorale. Les troupes arrivaient au combat organisées, unies, disciplinées, pleines de résolution. En ces circonstances, comme toujours, le clergé paya de sa personne : curés et vicaires visitèrent *tous les électeurs*[1]. Ceux-ci, à leur tour, firent admirablement leur devoir. Qu'il suffise de citer l'exemple de catholiques venus d'Alexandrie, du Caire, de Constantinople pour déposer dans l'urne un bulletin de vote !

Ils en furent récompensés par la plus brillante victoire qu'on pût rêver. Bruxelles renversa tous ses députés radicaux; Bruges, Namur, Ostende, Nivelles, Neufchâteau, Philippeville rendirent à la vie privée leurs députés libéraux. Sur 69 sièges à pourvoir, les catholiques en obtinrent 66; les libéraux, 3. Les catholiques rentraient donc à la Chambre au nombre de 70; les indépendants au nombre de 16; quant aux libéraux, ils ne conservaient que 52 sièges.

« Ce n'est pas une défaite, dit la *Gazette Petrus*; c'est un écrasement[2]. »

Le lecteur, au cours de cette étude, aura pu à loisir faire des rapprochements entre les luttes religieuses en France et en Belgique. Ne demeure-t-il pas douloureusement frappé des différences de leur issue ?

1. Cet usage existe encore, au moins dans plusieurs provinces. Le clergé prétend bien en cela exercer un droit et même remplir un devoir. Si vous vous en étonnez, on vous répond : Prêtres, nous ne cessons pas d'être citoyens et nous avons donc le droit de dire notre mot en matière même économique. Nous devenons, de plus, guides et juges des consciences ; à ce titre nous avons l'obligation d'intervenir aux jours d'élections, puisque le vote est en soi un acte moral, et qui a des conséquences morales incalculables.

2. Vainqueurs, les catholiques, dans la loi scolaire de 1884, se montrèrent plus libéraux que les prétendus libéraux de M. Frère. Cette nouvelle loi autorise les communes à entretenir, au lieu d'une école publique neutre, une école privée catholique. Celle-ci est alors « adoptée » et reçoit certaines subventions. Mais pour obliger la commune à avoir une école publique, il suffit de vingt signatures de pères de famille. Le conseil communal a le droit de mettre dans son programme l'enseignement de la religion et de la morale, en le plaçant au commencement ou à la fin de la classe, de façon que les parents puissent en dispenser leurs enfants.

En Belgique, les catholiques ont reconquis leurs libertés.

En France, nous avons la Liberté partout; mais on nous enlève nos libertés les unes après les autres.

Faut-il désespérer ? Jamais !

La vérité, la justice, la liberté, comme Dieu, dont elles viennent, sont éternelles. Elles peuvent être vaincues, méconnues, enchaînées dans l'exercice de leurs droits : ces droits restent, imprescriptibles. Il n'y a pas, pour elles, de défaite sans relèvement.

Elles portent en elles-mêmes une vertu intérieure, principe de vie indéfectible et de victoire certaine.

Que leur manque-t-il pour vaincre ?

Des fidèles qui croient en elles, qui aient en elles une confiance sans défaillance; des apôtres qui les aiment, qui les fassent connaître dans toute leur beauté et leur grandeur ; des tenants dévoués qui travaillent et se sacrifient pour elles.

Il ne faudrait pas que les catholiques, pour avoir été souvent vaincus, cèdent à l'influence déprimante des défaites. Qu'ils se disent et se redisent, au contraire, qu'ils portent en eux la vie la plus saine et la plus puissante; qu'ils représentent dans l'ordre moral les forces vives les plus énergiques, les plus fécondes et les plus incoercibles; qu'eux seuls peuvent bâtir un édifice social durable, puisque seuls ils peuvent lui donner la vérité divine comme fondement et et le Christ comme pierre angulaire.

Il ne faut que vouloir. Qu'ils veuillent donc ! Qu'ils pratiquent les devoirs du citoyen comme ils pratiquent les devoirs individuels, puisque le devoir civique n'est pas moins pressant que les autres.

Qu'ils s'unissent, qu'ils s'organisent avec ordre, avec méthode, avec persévérance, qu'ils offrent aux innombrables indécis, hésitants entre le bien et le mal, un cadre puissant et sûr.

Le jour où ils auront constitué un corps vivant et agissant, un vrai parti catholique, ils seront respectés, parce qu'ils seront forts; on leur donnera la liberté et l'égalité, parce qu'ils seront de taille à les prendre.

Créer et organiser un tel parti, une telle armée, est œuvre

de patience et de temps. Ayons cependant confiance qu'elle se réalisera.

Espérons malgré tout. Ceux-là ont-ils la vertu d'espérance qui sont incapables d'espoirs à longue échéance, d'espoirs même contre les apparences ?

Pierre CASTILLON.

L'ÉVANGÉLISATION DES HOMMES

ET

QUELQUES RÉFORMES URGENTES CHEZ LES CATHOLIQUES [1]

Avez-vous parfois rencontré de ces géants, dont l'opulente santé masquait une faiblesse d'enfant ? Le moindre effort les épuisait et les laissait hors d'haleine et couverts de sueur.

Je songe à ces géants, quand je pense à ce que le catholicisme français parait être, à ce qu'il pourrait être s'il le voulait, et à ce qu'il est. En apparence, c'est un géant, en réalité c'est un malade.

On compte, en France, plus de 37,000 000 de catholiques, au moins de nom; plus de 50 000 prêtres, 220 000 religieuses; les écoles catholiques renferment 1 296 000 enfants, dont 496 000 garçons : les collèges secondaires libres ont 84 000 élèves et les congrégations religieuses ont pu, sans s'appauvrir, lever une armée de 6 000 à 8 000 missionnaires prêtres [2] et de 30 000 missionnaires femmes, sans compter plusieurs milliers de frères, consacrés aux écoles dans les missions.

Fortement encadrée, cette multitude de prêtres, de frères et de religieuses présente aux regards étonnés du monde le corps le plus compact et le plus discipliné qu'on ait vu. Répartis en diocèses et en provinces, séculiers et réguliers professent tous à l'égard du Pape une soumission sans limite et forment une milice puissante, intelligente, active, dévouée jusqu'à la mort.

Il n'y a rien dans l'ordre civil qui soit comparable à cet

1. *L'État de la religion en France,* brochure tirée de la *Réforme sociale,* 54, rue de Seine. — L'abbé Pontonnier, *les Études supérieures dans le clergé.* L'Évangélisation des hommes par le supérieur du petit séminaire d'Angoulême.

2. Le P. Piolet, *Missions,* donne 6 000 missionnaires prêtres et n'est d'accord ni avec M. Louvet qui en donne 12 000, ni avec le *Livre officiel de la Propagande.* 8 000 est une moyenne. De même pour les Sœurs, le P. Piolet en donne 22 000 aux *Missions* ; M. Louvet, 44 000 : 30 000 est une moyenne. — Il faudrait s'entendre aussi sur ce qui est *pays de missions.*

organisme merveilleux. Que ne pourrait-il pas, si une même pensée, un même sentiment le soulevait et le poussait en avant, et s'il combattait avec méthode !

L'âme de ce vaste corps, c'est la foi, et cette foi, bien que malade, est loin d'être morte. Aussi bien, dès que vous laissez percer un sentiment d'inquiétude, cent voix vous crient : Eh ! ne voyez-vous pas les églises qui regorgent aux jours de fête, les 4 000 communions de Notre-Dame à Pâques ; les 7 000 adorateurs nocturnes de Montmartre, les 100 000 pèlerins de Lourdes en 1900, les 120 conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Paris, les missions qui ébranlent et convertissent les villes les plus désespérées. Sont-ce là des symptômes d'une foi qui meurt ?

Nous l'avouons sans peine, nous même, nous nous sommes dit ces choses, quand, assailli de sombres pressentiments, nous voulions nous rassurer : mais jamais nous n'avons réussi à endormir nos inquiétudes.

S'il y a en France 37 000 000 de catholiques, comment se fait-il que 25 000 maçons les piétinent ? Comment se fait-il que la masse des électeurs vote contre l'Église ? Comment expliquez-vous, par exemple, qu'une grande ville comme Lyon, qu'on dit si catholique, n'ait que deux députés catholiques, que le Conseil municipal soit en très grande majorité socialiste ? Et que des villes comme Lille et Saint-Étienne aient des municipalités sectaires et socialistes ?

On parle d'églises qui regorgent les jours de fête ; mais pourquoi, souvent le dimanche, ces mêmes églises font-elles pitié ? *Viæ Sion lugent !* Et puis quelle merveille est cela, si ces églises sont les seules accessibles à 100 000 ou à 50 000 habitants, comme à Paris ? Si dans une ville de 100 000 habitants, il n'y avait qu'une chapelle, elle serait toujours pleine à étouffer, mais qu'est-ce que cela prouverait ?

Les 4 000 communiants de Notre-Dame et les 7 000 adorateurs de Montmartre sont des arguments du même genre : pour 1 qui communie, il y en a 20, 40 et 90 qui ne le font pas, et, si les 100 000 hommes réunis une fois à Lourdes, vous semblent une belle armée, en face se déploie, et en quels rangs pressés ! celle des indifférents et des incrédules.

Personne plus que nous n'aimerait à se persuader que la France est encore le grand pays catholique qu'elle fut si longtemps, et que, si son avenir politique est pour dérouter les plus avisés, sa foi du moins n'a rien à craindre du siècle qui commence.

Personne n'admire plus que nous les progrès énormes du catholicisme en France au dix-neuvième siècle, d'autant plus étonnants que, pour employer un terme de mer, l'Église de France a toujours eu le vent debout.

C'est un grand spectacle, qui ravissait Taine : Napoléon, dit-il, c'est du moins le sens de ses paroles, voulait l'Église, parce qu'il ne pouvait se passer d'elle; mais il la voulait mutilée, pauvre, gallicane et composée d'hommes ordinaires, en face de son Église laïque, l'université, moule forcé de toutes les intelligences.

Mais Dieu déjoua en partie ces calculs. Napoléon donna lui-même le coup de grâce au gallicanisme en provoquant de la part du Pape ce coup d'État, ce trait de plume, qui supprima et remplaça tout l'épiscopat français et, d'un autre côté, le clergé resta pauvre, mais en général très fier et, bien que privé des belles universités bâties par lui et de toute ressource scientifique, ne cessa de produire des hommes éminents, fruits naturels du terroir ! D'ailleurs, quand il le fallut, Dieu fit un signe et, des bancs des lycées, se levèrent des jeunes gens d'élite et des convertis célèbres comme les Lacordaire, les Ravignan, les Bautain, les Gratry, les Olivaint, les Prévost, les Perrault, les de Ségur, les Hermann, les Lémann, les Ratisbonne, les de Broglie, les d'Hulst qui furent l'orgueil de la chaire chrétienne ou l'honneur du sacerdoce.

Il faut bien l'avouer pourtant, cette tactique de Napoléon fut un désastre pour l'Église de France et, dans l'ensemble, la riva pour longtemps à une infériorité visible. Sans ressources et sans universités, toujours courbée sous les méthodes et sous les fourches caudines du corps enseignant officiel, comment pouvait-elle être une Église savante ?

Son influence et sa vitalité n'en sont que plus remarquables. Que de preuves de cette richesse de sève s'étalent sous

nos yeux ! L'élimination des germes maudits semés par le dix-huitième siècle ; le Jansénisme et le Gallicanisme arrachés du sol; la liturgie romaine substituée partout aux liturgies gallicanes ; les vocations sacerdotales et religieuses puissamment recrutées en dépit d'obstacles accumulés à plaisir par l'État, les 100 missionnaires à l'étranger devenus 6 ou 8000; les écoles primaires libres maintenues partout au prix d'un énorme budget (2800000 francs pour Paris, 500000 francs pour Lille, etc.), les élèves des collèges secondaires libres plus nombreux et mieux recrutés que ceux de l'enseignement officiel, et passant en cinquante ans du chiffre de 10000 à celui de 84000, des classes entières de la société comme retournées, et la religion, qui ne pouvait s'y montrer, devenue chose à la mode ; les œuvres de charité catholique, élargissant leur cercle, s'efforçant de guérir les âmes comme les corps, et se multipliant partout, magnifiques et royales, tandis qu'en face, l'assistance publique, avec ses 100000000 de revenus, a l'air d'une mendiante : tous ces faits, j'imagine, ne sont pas des symptômes de décrépitude.

Impossible de nier un certain retour aux idées chrétiennes chez les esprits d'élite, avides d'idéal. Le théâtre lui-même, qui semblait voué au mal, s'est associé à ce mouvement et nulle pièce n'a de longtemps plus attiré les foules que *Jeanne d'Arc*, *le Prêtre*, *l'Abbé Constantin* et le spectacle de la Passion à Oberammergau.

Les œuvres magistrales de la poésie, de la musique et de la peinture ont été pleines de la pensée et de l'amour du Christ depuis Chateaubriand, Lamartine et Victor Hugo première phase, jusqu'à Coppée et Sully-Prud'homme ; depuis Ingres et A. Flandrin jusqu'à Muncaczky, depuis Rossini jusqu'à Hermann et Gounod.

Parmi ces enthousiastes, si les uns se contentent d'admirer le catholicisme et de vanter sa morale, son organisation et sa charité, d'autres comme Coppée et Brunetière, vont jusqu'au bout et se déclarent franchement chrétiens. Mais les plus belles professions de foi sont parties des rangs des princes de la science française.

Certes, pendant que Huysmans écrit sa cathédrale et se

fait moine, pendant que Coppée consacre au Christ ses grands dons régénérés par la souffrance, pendant que Brunetière jette à la France émue son « je crois, je prie ! » c'est tout joie pour nous d'entendre M. Bourget déclarer, en tête de ses œuvres complètes, que *la longue enquête qu'il a faite sur les maladies morales de la France, l'a conduit à reconnaître que le christianisme est à l'heure présente la condition unique de guérison et de santé; que la religion n'est pas d'un côté et la vie humaine de l'autre : que tout se passe dans la vie, comme si le christianisme avait raison ; qu'il apporte à la vérité de la révélation sa part de démonstration expérimentale et qu'il demande une petite place dans le courant d'idées réparatrices, qui se dessine en France de toutes parts.*

L'enquête sur la vie privée par M. Bourget aboutit aux mêmes conclusions que celle sur la vie sociale, conduite avec tant d'éclat par un illustre converti Le Play.

Prenons acte de ces témoignages, que la littérature française ne nous a pas prodigués, tout en constatant que les plus imposants et les plus décisifs nous viennent de la science française. Écoutons Cauchy, que le maréchal Vaillant appelait le plus grand mathématicien de l'Europe : « *Je suis chrétien*, *écrivait-il*, *avec tous les grands astronomes*, *avec tous les grands physiciens*, *avec tous les grands géomètres des siècles passés. Je suis même catholique avec la plupart d'entre eux*, *et si on m'en demandait la raison*, *je la donnerais volontiers. On verrait alors que mes convictions sont le fruit*, *non de préjugés de naissance*, *mais d'études approfondies.*

Ces lignes sont signées Cauchy; mais elles pourraient l'être des noms suivants : Le Verrier, Ampère, Biot, Becquerel, Babinet, Chevreul, Dumas, Pasteur, Faye, Hermite. Qu'on nous cite une liste comparable à celle-là ! L'attitude boudeuse et hostile de quelques autres savants n'affaiblira pas son autorité.

Ces faits permettent d'espérer que, grâce à sa vigueur, le catholicisme aurait partie gagnée en France, s'il n'avait affaire qu'aux classes lettrées.

Mais, dans les grandes agglomérations, il faut compter

plus avec le nombre qu'avec l'intelligence, et c'est là pour nous le gros nuage à l'horizon : le peuple apostasie et vote contre son Église. L'immense majorité des hommes en France est en train de perdre la foi et, vis-à-vis de la France catholique, à laquelle on en conviendra, nous ne marchandons pas les éloges, grandit une autre France, ignorante en religion, impie, sectaire et persécutrice.

Il est vrai qu'un pronostic en sens contraire tempère un peu cette perspective troublante : car si le mal sévit maintenant dans les classes populaires, n'est-ce pas parce qu'il est descendu de haut ? Si donc les classes élevées reviennent à la religion, ce qui semble se produire actuellement, le bien descendra probablement à son tour.

Nous devons, en attendant, nous préoccuper du danger qui nous menace; l'apostasie des hommes et, avant d'en rechercher les remèdes, essayer d'en apprécier la gravité.

Nous ne pouvons consentir à traiter d'esprits chimériques et chagrins les hommes distingués qui, en chose si sérieuse, refusent de s'en rapporter à des opinions sans contrôle et demandent des faits et des chiffres.

Appuyés sur ces données positives, ils nous assurent que le mal est beaucoup plus sérieux qu'on ne l'imagine et, qu'au lieu de nous endormir sur des espérances chimériques, nous ferions mieux de le regarder en face et de le conjurer à tout prix.

Ils demandent combien de soi-disant catholiques se confessent et font leurs Pâques ! combien font leur première communion et combien se marient à l'église et reçoivent les derniers sacrements !

Or, dès qu'on aborde les chiffres, le terrain se dérobe sous vos pas et on ne rencontre plus que ténèbres. Taine penchait pour 25 pour 100 d'enfants non baptisés à Paris et 24 ou 25 pour 100 de mariages et d'enterrements civils. Mais alors, les écoles laïques n'avaient pas fait leur œuvre. Un prêtre, auteur d'un article dans la *Réforme sociale*, arrive aux mêmes conclusions [1].

De temps à autre, des éclairs sillonnent ces ténèbres : on

1. *Réforme sociale*, organe de la Société d'économie sociale de Le Play, 54, rue de Seine, Paris (6e).

apprend de bonne source que, dans certains quartiers de Paris, par exemple, on a officiellement constaté 65 pour 100 d'enfants non baptisés et 200 premiers communiants, au lieu de 700, chiffre antérieur[1], et encore que l'œuvre de Popincourt a baptisé 600 enfants dans un an.

Ces enfants n'avaient pas été triés pour cela, mais pris au hasard, dans une foule compacte de bébés, accourue à l'appel de dames du monde qui offraient de leur donner des leçons de travail manuel. A l'ombre du travail, on avait glissé aux mères quelques mots de religion, qui avaient amené ces baptêmes.

Nous avons donc, ou nous aurons bientôt à Paris, une masse de 700 000 habitants, le quart de la population totale, indifférente ou hostile et vivant en dehors de l'Église ; une cité païenne, à côté de la cité chrétienne. Une cité païenne ! que dis-je ? Ne sera-ce pas plutôt une cité sauvage, au témoignage du cardinal archevêque de Paris !

Je sais bien que ces faits douloureux s'expliquent en partie ; les paroisses sont démesurément étendues dans ces parages et, quelque nombreux et dévoué qu'il soit, le clergé, nécessairement écrasé par le service matériel, ne peut atteindre que 15 ou 20 000 âmes sur 100 000. Les autres ne recevront jamais les rayons du soleil, c'est-à-dire de l'influence sacerdotale, *in umbra mortis sedent ;* ce qui, pour le dire en passant, démontre invinciblement la nécessité des ordres religieux.

Si encore Paris était une exception ! Mais non ! Car tout le monde sait, qu'au point de vue chrétien, les campagnes du centre de la France et d'autres encore, se meurent si elles ne sont déjà mortes. Après la première communion, et quelle communion ! l'enfant disparaît, pour ne revoir le prêtre qu'à son mariage ou à sa mort, si toutefois il l'appelle ; le prêtre célèbre la messe du dimanche devant quatre femmes et dix enfants, ce qui n'empêche pas, du reste, les habitants de vivre en bons termes avec lui, pourvu qu'il ne *leur parle de rien !*

Les villes, sans doute, valent mieux que cela : qui sait

1. Ce chiffre nous a été communiqué par un vicaire général de Paris.

cependant au juste ce qui s'y passe, puisqu'on ne fait pas d'enquête et que, si on en fait, ce qu'on découvre est effrayant.

A Limoges, un prêtre éminent a trouvé comme résultat de sept ans d'enquête 18 000 habitants non baptisés parmi les ouvriers, et si fanatiques que des baptiseuses enrôlées par lui, ont été cruellement battues pour avoir baptisé de petits enfants en danger de mort; il les a rencontrées peu après, se traînant le long des murs, avec des béquilles.

Récemment, à Bourges, après enquête, le curé de la cathédrale trouvait dans un petit quartier, 500 enfants non baptisés[1].

A Troyes, dans une œuvre de jeunes filles du peuple, un missionnaire découvrit que la moitié de ces enfants n'étaient pas baptisées[2]. Quelles surprises nous réserveraient des statistiques rigoureusement établies !

Il en serait des Pâques comme des baptêmes. En effet, dans les meilleures villes, comme à Besançon[3], le chiffre des communiants est de 1 500 sur 9 000 électeurs, alors qu'en Westphalie, il est de 85 pour 100 et en Pologne, dans les villes, de 95 pour 100. Dans une foule de villes de 10 000 ou 15 000 habitants, il n'y a pas 100 hommes à faire leurs Pâques. C'est le cas de Brioude et de beaucoup d'autres endroits.

La certitude de ces renseignements n'est pas contestable et est d'ailleurs confirmée par un phénomène général. Un nombre immense d'hommes qui se disent catholiques, vivent en dehors de l'Église, de ses sacrements, de ses lois et de sa liturgie, n'entendent jamais la parole de Dieu et votent aux élections contre l'Église qui les a baptisés, contre l'Église leur mère, et travaillent à la détruire ou sont décidés à laisser faire.

Même parmi les catholiques, il y a bien du déchet : à côté de ceux qui croient et ne pratiquent pas, nous voyons, chose nouvelle, ceux qui pratiquent et ne croient pas, ou ne croient que ce qui leur convient, comme des protestants.

1. L'auteur tient ce détail de prêtres habitant la ville de Bourges.
2. Nous tenons ce fait de ce missionnaire lui-même.
3. Chiffre fourni par les prêtres de la ville.

L'éducation religieuse n'est-elle pas souvent bien superficielle ! Si les grandes paroisses organisent pour les jeunes filles des catéchismes suivis et florissants, où sont et que deviennent ceux des garçons et des jeunes gens ? A force de *chauffer* les examens, ne néglige-t-on pas souvent d'une manière étonnante l'*unum necessarium ?* On se le demande malgré soi à la vue des renégats qui pullulent aux deux chambres. Que de parents aveugles font, sans le vouloir, tout ce qu'ils peuvent pour déraciner la foi dans l'âme de leurs enfants. Les uns brusquent les études pour gagner un an et escamotent l'année de philosophie, justement la seule indispensable pour l'âme, celle qui armerait ces jeunes intelligences contre les sophismes du jour. D'autres empruntent au prêtre ce qu'ils appellent l'éducation et au lycée l'enseignement, c'est-à-dire souvent le poison moral de l'incrédulité ou de l'indifférence : ou bien encore ils exigent pour l'enfant le collège catholique, et pour le jeune homme, dont les passions s'éveillent, le droit fait aux facultés de l'État, comme si l'enseignement erronné du droit n'était pas le plus dangereux de tous ! sans compter qu'ils forcent ainsi leur enfant à débuter dans la vie publique par l'abandon de son drapeau.

La prédication qui, dans beaucoup d'endroits, semble réservée aux dames, devient à cause de cela même, dit le cardinal Bourret, *d'une faiblesse extraordinaire et tourne à la petite morale ou à la rhétorique*. De là sort un autre fléau : les auditrices, séduites par l'imagination, portent aux nues les médiocrités dont elles s'engouent et contribuent à éterniser un genre lamentable, qui éloigne les hommes sérieux de la chaire chrétienne.

En résumé, parallèlement à la France catholique, grandit parmi les hommes une France sectaire anti-chrétienne et on se demande avec angoisse laquelle l'emportera ? Voilà pour nous la grande question : la France restera-t-elle catholique ? et si les hommes perdent la foi, comment la France la garderait-elle ?

Désormais la grande œuvre, l'œuvre qui devra passer avant tout, pour un prêtre et pour un catholique clairvoyant, sera de rendre aux hommes la foi.

On a dit : si seulement les catholiques savaient s'unir sur les points essentiels et agir, ils seraient victorieux; et cela est incontestable en beaucoup d'endroits. Mais en beaucoup d'autres, même unis, ils ne pourraient rien : il est trop tard; il faut d'abord convertir les électeurs. Que voulez-vous que fassent les catholiques à Limoges, par exemple, contre 18000 habitants païens non baptisés, qu'appuient probablement 18000 païens baptisés ? Dans ces régions, un changement n'est possible qu'à longue échéance.

II

Les catholiques français ont-ils compris le grand danger que court leur Église et qu'ont-ils fait pour le conjurer ?

Assurément, ni le clergé, ni les laïques ne se sont endormis sur le bord de l'abîme. On a beaucoup travaillé, pas assez sans doute, puisque le mal subsiste, si étendu et si aigu ; mais assez cependant pour assurer de grands résultats. On a fait sortir de terre des milliers d'écoles primaires ; on a créé partout de vastes patronages, des merveilles, que l'État aurait copié si on pouvait copier le prêtre qui en est l'âme ; on a enrôlé des régiments de catéchistes volontaires pour évangéliser les enfants du peuple; on a complété le réseau des collèges secondaires et des écoles préparatoires aux grandes écoles; on a organisé plusieurs universités catholiques; on a fondé un grand nombre de journaux catholiques ; on a réformé sur un plan catholique des centaines d'usines ; on a ouvert beaucoup de cercles catholiques d'ouvriers, qui avaient au moins le mérite de poser résolument, quand personne à peu près ne s'en occupait, la question de l'évangélisation des hommes. De tous côtés on sent frémir l'âme sacerdotale, qui s'émeut de l'état des hommes, et des lourdes responsabilités qui pèsent sur elle et commence à comprendre que, pour reconquérir la position, il faut des moyens nouveaux.

La création des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, congrégation de prêtres entièrement consacrés à l'évangélisation de la classe ouvrière; des Petites Sœurs de l'ouvrier, des

Petites Sœurs de l'Assomption ; l'institution des Missionnaires diocésains de Paris et des groupes de jeunes prêtres délégués aux œuvres ouvrières des quartiers populaires, la multiplication dans les grands centres de chapelles de secours et d'hôpitaux catholiques ; l'adoption permanente dans plusieurs villes de carêmes d'hommes et de carêmes d'ouvriers ; la réforme de nombreuses paroisses sur un plan tout apostolique, comprenant la visite intégrale, la messe des hommes le dimanche et des conférences régulières pour les hommes ; l'expansion rapide des œuvres de jeunesse catholique ; tous ces efforts très laborieux et très coûteux, disent très haut que l'idée d'une grande réforme dans l'apostolat a pénétré très avant dans le clergé.

Ce sont les indices d'un grand travail, dont les lignes austères ne se dessinent pas encore nettement, mais sortent déjà de terre et annoncent de grandes proportions. Mais si énergique et si heureuse qu'elle ait paru, cette action des catholiques et du clergé n'était ni assez pratique, ni assez complète.

Pas assez pratique ni complète, parce que même dans les diocèses où quelques prêtres sont consacrés aux œuvres d'hommes, le nombre en est très faible : parce que souvent la prédication des hommes, quand elle existe, est ridiculement insuffisante : quatre ou cinq réunions ; parce que d'ailleurs, dans presque toutes les villes, on s'est contenté pour la jeunesse ouvrière de patronages et de cours professionnels du soir, ou de cercles, et que ces œuvres, si excellentes qu'elles soient, ne répondent pas aux nécessités de la situation.

Pas assez pratique, parce que trop asservis aux méthodes et aux programmes universitaires, nos établissements secondaires libres n'ont pas assez tôt compris que, si l'éducation classique s'impose pour beaucoup, elle n'est pas faite pour tous et, souvent, ne s'accorde pas avec les exigences précoces de beaucoup de carrières commerciales et industrielles ; et aussi parce que, là même où l'on brisait avec la routine classique uniforme pour tous, on n'aboutissait en fait d'enseignement spécial, qu'à de mauvais pastiches de l'éducation latine et grecque, sans issue possible sur les carrières en question.

Cette action des catholiques et du clergé n'était encore une fois ni assez pratique ni assez complète, parce que, décidément, ils n'ont pénétré bien avant ni dans la science, ni dans la grande industrie, ni dans le grand commerce[1].

Sur 50 000 prêtres, combien depuis soixante ans se sont fait un nom dans la science? On les compte sur les doigts, et, parmi les laïques catholiques, combien font de la science leur carrière[2]? Et cependant que de jeunes catholiques auraient pour percer dans cette sphère des avantages inappréciables, du talent, du loisir et une fortune indépendante! Sans compter les mille raisons qui devraient leur persuader de mépriser le servage humiliant des carrières officielles, où le jeune homme ressemble trop à un jeune lionceau, dont on lime les dents et arrache les griffes.

Quant à la grande industrie, nous croyons avoir beaucoup fait, quand nous avons acheminé quelques jeunes gens vers l'École centrale ou vers l'École polytechnique. Mais, actuellement, cela ne mène pas loin, et comme le faisait observer M. de Lamarzelle, dans *le Correspondant*, en 1901, à moins d'être proche parent des directeurs ou d'avoir des connaissances très spéciales, on ne monte pas haut dans l'industrie. Nous connaissons un grand industriel, qui donne à son chimiste 44 000 francs par an; mais ce jeune homme n'a conquis ce poste qu'après un stage laborieux à l'École de chimie de Zurich et dans d'autres écoles de perfectionnement. Eh! bien, ce sont ces postes éminents que nous ambitionnons pour les jeunes catholiques; et s'y préparer et les conquérir, c'est ce que nous appelons pénétrer très avant dans la grande industrie. Trouvera-t-on mauvais que nous exprimions ici le regret que cela n'ait pas été fait?

1. Un exemple, entre beaucoup d'autres, cité par M. Étienne Lamy, *France du Levant :* en 1897, les 11 écoles supérieures de commerce, en France, avaient 611 élèves et les 21 écoles pratiques (très inférieures du reste) avaient 2 588 élèves. (Cf. *Budget de 1898.*) C'est le dixième de ce que l'on trouve en Allemagne dans des écoles beaucoup mieux comprises.

2. *La Vérité* a publié, ces jours-ci, une conférence du R. P. Besse, bénédictin, sur l'importance qu'il y a pour les catholiques à prendre position dans les régions intellectuelles.

Mais dira-t-on, peut-être ne le pouvait-on pas! Si, on le pouvait, mais à la condition de sortir des voies battues.

Un prêtre éminent de Roubaix, M. l'abbé Vassart, est entré avec grand succès dans une voie nouvelle, créant de toutes pièces, à Roubaix, un institut de jeunes patrons ou de fils de patrons de la grande industrie, avec six divisions ou ateliers de filature, de teinturerie, de mécanique, de chimie, d'électricité, de forge dirigés par six jeunes prêtres dont il a fait six savants.

Ces jeunes patrons restent trois ans à l'Institut comme pensionnaires ou comme externes et passent cinq mois dans chaque atelier, ayant sous les yeux toutes les inventions remarquables, et tenus au courant de tout progrès. Chaque jour, l'abbé Vassart préside un entretien familier, dit de bon sens, sur les questions religieuses.

Les internes paient 2 500 francs et les externes 1 200 francs.

Le soir, et c'est comme la monnaie du haut enseignement, un jeune prêtre fait à 200 contremaîtres un cours fort apprécié qui mène à un brevet. Sa valeur est grande aux yeux des fabricants du Nord, bien qu'il n'ait aucune estampille officielle.

C'est parfait, mais pourquoi n'y a-t-il en France qu'un abbé Vassart? En attendant qu'il fasse école, c'est chose démontrée, le prêtre pourrait s'il le voulait, pénétrer beaucoup plus qu'il ne l'a fait dans la grande industrie.

Qu'on nous permette un autre exemple. M. de Lamarzelle constatait l'an dernier que, déjà, le titre d'élève de l'École polytechnique ne suffit plus aux grands industriels. Un élève de l'École polytechnique! disent-ils, nous en avons tant que nous voulons! mais allez à l'étranger, en Amérique, rapportez-en le brevet des Écoles d'application de la chimie à l'industrie qui s'y trouvent, et nous vous donnerons alors un poste important et lucratif.

On comprendra l'importance de la question quand on se rendra compte du développement inouï depuis quelques années, de la chimie industrielle. Pour en décrire les applications, un jeune savant, aidé par des collaborateurs, commença une sorte d'encyclopédie, et fut obligé de reconnaître

que 100 volumes suffiraient à peine. L'ouvrage est commencé par livraison et coûtera 1 000 francs.

Nous n'avons pas en France d'École d'application de la chimie à l'industrie. C'est une grande lacune dont le Gouvernement ne se préoccupe pas, absorbé qu'il est par la hideuse besogne de détruire les monastères et les collèges catholiques, foyers de piété et de science ! La belle occasion pour le prêtre de rendre à son pays un service éminent et de faire œuvre de grande portée ! Quelques élèves très distingués, sortis des premiers rangs des grandes écoles, deux laboratoires modèles, une belle bibliothèque et deux ou trois professeurs éminents, et, sans frais comparables à celui d'un collège, l'œuvre marcherait et percerait bientôt.

Quand verrons-nous les catholiques adopter ces tactiques simples et puissantes !

Mais la plaie vive du catholicisme français, c'est l'apostasie des hommes moins dans les classes élevées que dans les sphères populaires des villes et des campagnes.

Y a-t-il un remède à cet état de choses et lequel ?

L'expérience répond que, dans maintes localités, les populations ont suivi les sectaires, parce qu'elles ont été abandonnées par leurs tuteurs naturels, les grands propriétaires. Ceux-ci ne faisaient plus que de rares apparitions, pour toucher leurs baux et, volontiers, le peuple leur eût jeté à la tête comme aux mauvais landlords d'Irlande l'épithète injurieuse de *mangeurs de rente*. D'autre part, et ce symptôme nous rassure un peu, partout où les propriétaires ont repris la tradition de la résidence et des relations paternelles avec leurs fermiers et la classe rurale, ils ont retrouvé cette royauté territoriale qui vaut toutes les influences et qu'ils n'auraient jamais dû abdiquer.

Voilà donc un premier remède : que les grands propriétaires vivent davantage sur leurs terres et s'occupent des populations qui les entourent.

Un second remède sera de multiplier dans les centres populeux les paroisses, les chapelles de secours, les maisons des ordres voués à l'apostolat et les religieuses qui visitent

et consolent les pauvres, comme les petites sœurs de l'Assomption. Le clergé ne saurait s'en offusquer, puisqu'il ne suffit pas à la tâche et que, sur 100 000, 80 000 ou 70 000 âmes qui lui sont confiées, il est moralement impossible qu'il en atteigne plus de 20 000, alors que cependant toutes sont ses ouailles et ont le droit d'être évangélisées[1]. *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.* Les petits, les abandonnés ont crié : donnez-nous le pain de la parole, le pain de l'Eucharistie et personne ne leur en donnait ! Quel cri déchirant que celui de ces âmes qui se damnent faute de prêtre !

Un troisième remède sera que le prêtre, comme l'on dit, *aille au peuple*. Or, aller au peuple, c'est avant tout combler cet abominable fossé qui, tous les jours, se creuse et s'élargit entre l'homme du peuple et le prêtre.

Mais, pour le combler, la première chose à faire, c'est de visiter cet homme et de lui faire entendre la parole du prêtre : car, c'est chose trop évidente, partout des milliers d'hommes ne mettent jamais le pied à l'église, ou, s'ils vont à la messe, pour plaire à leur femme, n'assistent jamais au sermon.

Et ils ne vont pas au sermon, parce que l'église est trop loin, parce que l'on ne prêche pas à leur heure, parce que l'on ne traite pas les sujets qui les intéressent ; et, en effet, visiblement, tout l'effort de la prédication semble trop tourné du côté des femmes et il y a là toute une évolution nécessaire à faire, toute une orientation nouvelle à donner au zèle du prêtre.

A ce propos, qu'on nous permette une petite anecdote, recueillie par nous en Orient sur les lèvres d'un dominicain français. Ce Père avait prêché une retraite à Londres, à des religieuses françaises. Après la retraite il visita la ville et, tout d'abord, s'égara. Il fut remis sur son chemin par un gentleman très bienveillant qui s'offrit à lui montrer Londres. Quand on se sépara le gentleman dit au Père qu'il avait quelque chose à lui dire, mais n'osait le faire. Comment

1. Ceci s'applique à plusieurs paroisses de Paris. Notre-Dame de Clignancourt a 103 000 âmes ; Sainte-Marguerite, 96 000 ; Saint-Ambroise, 84 000 ; Montrouge, 72 000 ; Saint-Joseph, 70 000.

donc, répondit le Père, vous pouvez tout me dire — eh ! bien dit le vieux monsieur, j'ai beaucoup voyagé en France et j'ai remarqué que les prêtres de France s'occupaient trop des femmes et pas assez des hommes! La leçon est bonne à recueillir.

Elle n'est cependant pas aussi nécessaire partout, et j'aime à le dire, à Paris moins qu'ailleurs, depuis que le jeune clergé est entré résolument en campagne sous l'impulsion de son archevêque. Dans beaucoup d'autres endroits, on a fait des avances aux hommes; on les a visités, et au lieu de loups, on n'a trouvé que des agneaux. On les a appelés le dimanche à une messe d'hommes et ils sont venus; à un carême d'hommes, et ils sont venus; à des missions, et ils sont venus et se sont convertis par centaines. Dans quelques paroisses, comme dans celle de Saint-Pierre de Chaillot à Paris, les religieuses visiteuses de malades ont si bien pris dans le peuple, que pas un mourant ne leur échappe et ne meurt sans les sacrements[1].

On peut donc agir sur les hommes et par conséquent tout n'est pas perdu; seulement, il n'y a pas de temps à perdre et il ne faudrait pas donner les missions tous les cinquante ans, comme à Arras, ou tous les soixante-quatorze ans, comme à Lunéville !

On s'est alors trouvé en face d'une difficulté facile à prévoir : on a très vite senti que, pour tenir en haleine des auditoires d'hommes, il faut au prêtre des connaissances spéciales et des études approfondies; que les hommes ne se paient pas de mots et ne mordent qu'aux sujets qui les intéressent; qu'il est d'ailleurs inutile de demander aux grands séminaires plus qu'ils ne peuvent donner; que, par la force des choses, vu le milieu où se recrute le clergé, la moyenne des études ne pourra jamais s'y élever très haut; que la vraie science ne peut s'acquérir que dans une université, dans une atmosphère de suréminence intellectuelle.

L'œuvre des Universités catholiques est donc le nœud de la réforme de l'apostolat que nous prêchons; mais hélas! elle

1. Détail confirmé par M. le Curé de Chaillot.

est peut-être celle que les catholiques de France comprennent le moins, celle pour laquelle leur bourse, toujours si largement ouverte à mille misères matérielles, reste obstinément fermée.

Eh ! bien, si les catholiques ne veulent pas comprendre que souvent leurs aumônes font fausse route et que, sans négliger la misère des corps, il faut avant tout guérir les intelligences et les cœurs, former des apologistes redoutables aux ennemis de la foi et des *leaders* puissamment armés, il n'y a rien à faire de grand.

III

Après avoir ainsi fait large part à l'apostolat des hommes en général, il sera bon d'étudier de près celui des ouvriers parce que c'est le plus pressé.

Mais ici, plus qu'ailleurs, il faut se faire un esprit ouvert et large et ne pas se traîner dans les vieilles ornières.

Avant tout, comment ramener la classe ouvrière, si on ne la connaît pas et comment la connaître, si on ignore les fléaux qui la désolent, et les revendications justes ou injustes qu'elle a prises à cœur ? Étudier ces questions à fond est une excellente manière d'aller au peuple.

Il y a en France 4 300 divorces par an dans les classes laborieuses (7 500 en tout) et souvent, un quart de la population ouvrière vit dans le désordre. C'est un premier sujet d'étude : le bilan moral des ouvriers.

La classe ouvrière perd chaque année en France, rien que par l'alcool mortel qu'elle boit, la somme colossale de 1 500 000 000[1], jetée en pâture à la maladie, à la folie, 1 000 000 000 en débauche, et beaucoup d'ouvriers dépensent dix sous par jours en tabac. Autre sujet d'étude, l'hygiène et l'épargne chez les ouvriers.

Si la criminalité générale prend chez les travailleurs adultes des proportions effrayantes, elle devient chez les enfants au-dessous de vingt ans, monstrueuse et, phénomène inouï

1. Cf. Dr Rochard, *l'Hygiène sociale*.

jusqu'ici, ces dernières années ont enregistré pour douze mois, 91 suicides d'enfants au-dessous de seize ans! Troisième sujet d'étude : l'enfance criminelle.

A côté des fléaux qui déciment la classe ouvrière, ses revendications. Que le prêtre et l'homme d'œuvres ne les acceptent que sous bénéfice d'inventaire, cela doit être. Mais pourquoi les repousseraient-ils *a priori* si parfois elles sont fondées?

Or, quelques-unes sont absolument légitimes et alors pourquoi le prêtre intelligent rejetterait-il cette clé qui, peut-être, lui ouvrira le cœur de l'ouvrier?

Sans exalter en rien les ambitions malsaines de la démocratie, sans donner ni dans le socialisme, ni dans le socialisme d'État qui y mène, le prêtre, défenseur né du droit, prendra parti pour l'ouvrier, quand la justice sera de son côté; or ce cas se présente plus souvent qu'on ne pense.

Si la femme reçoit pour un travail de seize ou dix-sept heures un salaire dérisoire; si son salaire est dévoré par un mari paresseux et débauché, sans qu'elle ait droit de réclamer; si le mari prélève sur son salaire de 7 ou 8 francs, 2 francs pour sa femme accablée d'enfants et en garde six pour faire ripaille, ne sont-ce pas là des questions évidentes de justice et de charité?

Autre exemple : On peut voir par la belle enquête que M. Féron-Vrau a faite sur les logements ouvriers de Lille, que les règlements de police et d'hygiène, si strictement observés pour les quartiers riches, sont lettre morte quand il s'agit de quartiers ouvriers. Question de justice et de charité, où le prêtre pourra sans inconvénient tenir pour les travailleurs.

Si les formalités du mariage sont coûteuses au point d'avoir arraché à un portier de Paris cette exclamation : nous autres, nous ne nous donnons pas ce luxe-là; si la jeune fille du peuple n'est pas assez défendue par la loi qui, cyniquement, réserve ses faveurs au séducteur, le prêtre ne pourra-t-il pas s'associer aux hommes éclairés qui dénoncent cette situation.

Il y a cent et une questions à propos desquelles, sans lâcher un principe, le prêtre peut aller au peuple et se faire son champion.

Mais ce serait par contre une détestable tactique de consentir, sous prétexte d'aller au peuple, à l'abandon de certains principes. Or, c'est lâcher les principes que de sourire à certaines théories qui sapent le droit de propriété, tendent à remplacer la charité par la revendication de droits chimériques, déclarent déchu de son droit le propriétaire qui n'observe pas le devoir social, cherchent dans ce devoir la base et la raison d'être du droit de propriété, et insinuent dans un jargon fait exprès, que celui-ci est un droit relatif, non absolu; proposition du reste contraire à l'enseignement de Léon XIII dans sa Bulle sur les ouvriers.

C'est sacrifier au socialisme d'État et, par conséquent, au socialisme tout court de vouloir diminuer les inégalités sociales par l'action de la loi, de faire des assurances une dette sociale qui donnerait à l'ouvrier vieilli ou infirme une action contre la société, de substituer à la charité l'assistance par l'État, nouveau fléau souvent pire que le mal, et de chercher le remède à la crise sociale, non dans la régénération de la famille, non dans la permanence du foyer et de la propriété petite ou grande, non dans la chasteté de la femme, dont le Play a dit : sans elle pas d'épargne, mais dans une série d'interventions de l'État, presque toujours chimériques ou dangereuses.

Le Saint-Père, dans sa récente encyclique sur la démocratie chrétienne a hautement dénoncé ceux qui ne pensent pas pouvoir aller au peuple, sans s'affubler de je ne sais quelle démocratie chrétienne de mauvais aloi, qui ne couvre qu'un socialisme raffiné.

Dans votre démocratie chrétienne, leur dit-il, il y a deux choses : l'étiquette et ce qu'elle couvre.

L'étiquette de démocratie, vous pouvez la conserver, à condition de l'exorciser, d'en retirer toute allusion politique, pour ne lui laisser que le sens d'une bienveillance générale à l'égard des classes populaires. *In re præsenti, sic usurpanda est, ut omni politica notione detracta, aliud nihil*

significatum præ se ferat, nisi hanc ipsam beneficam in populum christianum actionem.

Quant aux choses que couvrait l'étiquette, continue l'encyclique, nous devons vous déclarer qu'elles ne valent rien. Gardez donc le mot, si cela vous plaît, et encore en le purifiant, mais changez ce que vous colportez à l'abri de cette enseigne séduisante.

Ne dites donc plus que, pour être démocrate chrétien, il faut être républicain, ce qui est doublement faux et en théorie, puisque la démocratie chrétienne fait abstraction de toute idée politique, et de fait, puisque les pays où la démocratie chrétienne a plus de vogue, sont des contrées monarchiques et aristocratiques.

Ne dites pas non plus que la démocratie chrétienne est un régime où le peuple gouverne en faveur du peuple, puisque tout régime où le pouvoir se mettrait au service d'une classe privilégiée, serait une tyrannie monstrueuse. « *A Democratia christiana removendum est illud offensionis caput, quod nimirum in commodis inferiorum ordinum curas sic collocet, ut superiores præterire videatur, quorum tamen non minor est usus ad conservationem perfectionemque civitatis.* »

Vous n'oublierez pas, continue le Pape, que si la démocratie chrétienne soulage la misère, son ressort le plus puissant, son âme, c'est la religion, sans laquelle, même économiquement, tous les efforts avorteraient.

Gardez-vous donc de croire que la question sociale soit purement économique, puisqu'elle est avant tout morale et religieuse.

Vous ne croirez donc pas avoir tout résolu par des règlements de salaires, puisqu'il est avéré que, même avec des salaires élevés, sans sagesse, sans modestie, sans tempérance et sans chasteté, il n'y a ni épargne, ni aisance.

Vous ferez également fausse route, si préoccupé de certaines revendications, vous vouliez tout ramener à une question de justice et reléguer la charité dans l'ombre. Souvenez-vous que la justice n'est pas un lien social, qu'elle divise et aigrit plus qu'elle n'unit, et que, d'ailleurs, la charité est l'arôme céleste qui préserve la justice de la corruption.

Allez-donc au peuple, conclut le Saint-Père, mais allez-y éclairés par ces grands principes, sans quoi vous risquerez de faire plus de mal que de bien.

Ceci dit sur la préparation lointaine du prêtre et de l'homme d'œuvres à l'apostolat des classes laborieuses, il convient d'aborder la question des moyens d'action.

Il y en a beaucoup, mais forcé de nous resserrer dans d'étroites limites, nous ne pouvons parler ici que des principaux, et d'ailleurs nous avons déjà traité à fond dans cette Revue plusieurs sujets qui se rattachent à la même question, comme le *foyer de l'ouvrier*, la *réforme des habitations ouvrières*, la *propriété*, les *associations ouvrières*, l'*école professionnelle*. Nous ne pourrions y revenir sans nous répéter. Que le lecteur nous permette de le renvoyer à ces articles et de ne l'entretenir aujourd'hui que de trois moyens de propagande et de réforme : la presse, les syndicats catholiques ouvriers et l'éducation professionnelle.

Dire que la presse exerce partout, et en particulier sur le peuple, une influence redoutable, est une banalité; autant dire que l'atmosphère influe sur nos poumons, le milieu sur nos dispositions physiques ou morales.

Mais alors si la presse est si puissante, pourquoi le clergé et les hommes d'œuvres s'en préoccupent-ils si peu? Depuis cent ans, une feuille catholique, une seule, a eu un vrai succès et a tiré à plus de 500 000 exemplaires, et combien compte-t-on de grands journaux franchement catholiques? La position est cependant infiniment meilleure qu'aux jours de triste mémoire, où les catholiques n'avaient d'autres représentants que *l'Univers* et *l'Ami de la religion!* Nous n'oublions pas non plus que, pour les Revues catholiques, le progrès est immense et incontestable, que nos Revues théologiques, philosophiques, scientifiques, historiques et littéraires peuvent lutter avec avantage contre les revues mondaines, et que, d'ailleurs, la *Revue des Deux Mondes* est baptisée.

Mais cependant, disons-nous bien pour stimuler notre zèle en un point de si grande importance et si peu compris, que nous sommes encore loin de compte avec les catho-

liques allemands, qui nous montrent 450 journaux quotidiens, dont 107 polonais, et 300 paraissant deux fois le jour et ayant de 10 000 à 80 000 abonnés. Nous n'avons en France rien de pareil, parce que nos catholiques, toujours un peu frondeurs et légers, n'ont jamais voulu comprendre que, porter son argent à l'ennemi, c'est trahir.

D'un autre côté, la presse catholique aurait plus de succès si elle était plus nourrie de faits, et moins déclamatoire, mieux écrite et plus exactement renseignée sur les faits économiques dont, par un aveuglement incompréhensible, elle abandonne le monopole à ses adversaires. Que de catholiques nous disent : Je suis forcé de m'abonner à ce journal que je déteste, parce que, lui du moins, me renseigne.

Même contraste entre catholiques et libres-penseurs pour la question des syndicats ouvriers. Nous entrons en ligne, quand toutes les positions sont prises par l'ennemi. Nous le laissons exploiter en grand la loi de 1884, réunir ses forces éparses, encadrer et entraîner les indécis, quand rien ne nous empêche d'en faire autant. Assurément, la loi sur les Associations est détestable, mais sur cette question particulière des associations laïques, elle nous assure libre jeu si nous voulons en profiter.

Cette question des syndicats ouvriers est de la dernière importance et contient en germe la solution des questions les plus délicates que soulève la question sociale.

« *Vous aurez beau élever des ouvriers chrétiens*, nous écrit un industriel très distingué, *si vous ne les réunissez pas en syndicats, ils seront dévorés par les syndicats rouges.* »

L'action bienfaisante des syndicats jaunes dans la dernière grève de Monceau-les-Mines, donne à ces paroles l'autorité d'une expérience très remarquable [1], et nous nous réjouissons de les voir arriver si rapidement au chiffre de 337 [2].

La question des retraites ouvrières est un gros nuage à

1. On sait que la dernière grève de Montceau-les-Mines, qui dura cent un jours et coûta aux ouvriers en déboursés et en pertes de gains plus de 3 000 000, fut enrayée par l'influence des syndicats jaunes.

2. Cf. *Le Temps*, 17 février 1901, discours prononcé au banquet des syndicats jaunes ; ils étaient au nombre de 7 ; ils sont maintenant 337. Ces chiffres sont pleins d'espérance.

l'horizon. On ne peut se dérober à la nécessité de la résoudre et, heureusement, jusqu'ici tous les efforts pour la trancher en constituant par l'action de l'État une classe de privilégiés, ont avorté.

Nous maintiendrons toujours que la seule issue raisonnable c'est le développement des sociétés mutuelles, appuyées si l'on veut par l'État, bien que pour nous la liberté suffise. Ces sociétés sont l'organisme naturel dont nous devons attendre la solution d'un problème si épineux. La Belgique l'a compris et a fait de la *liberté subsidiée* le principe dirigeant de sa nouvelle loi : Aide-toi, le Ciel t'aidera. L'effet ne s'est pas fait attendre, aussitôt les Sociétés mutuelles ont passé du chiffre de 2000 à celui de 5000.

Les projets entachés de socialisme que préconise le Gouvernement seraient un désastre pour l'État et pour la classe ouvrière elle-même. En tout état de cause, et surtout s'ils comprenaient les ouvriers agricoles qu'on n'a pas le droit d'exclure, ils seraient la ruine des finances publiques, violeraient la liberté qu'a chacun de faire de son argent ce qu'il veut, tueraient l'initiative, supprimeraient l'effort, dessécheraient l'épargne, et détendant tous les ressorts qui font les pays virils et riches, nous *feraient* une race de mendiants habitués à vivre aux dépens d'autrui.

Dans la *mutualité et la coopération*, nous avons au contraire tous les éléments de progrès. Qu'on me permette de citer un exemple tout récent : Une Société toute jeune, puisqu'elle n'a que sept ans d'existence, *l'Avenir du Prolétariat*, a déjà groupé sur ces bases plus de 60 000 adhérents et capitalisé plus de 3 000 000 par des immeubles à Paris et des propriétés en Touraine, destinées aux orphelinats, aux écoles ménagères et d'horticulture, etc[1].

Or ces Sociétés ne sont vivaces et fécondes que parce que l'État ne s'en occupe pas.

Voilà pour nous, catholiques, la voie toute tracée : Syndiquons par professions et associons nos ouvriers. Pour cela les anciens élèves des frères, si nombreux partout, nous four-

1. Cf. *La Réforme sociale*.

niront des cadres précieux. On en a profité à Paris, et le premier syndicat d'anciens élèves des frères, celui des employés de commerce, compte 1 500 adhérents. Au numéro 44 de la rue des Petits-Carreaux on a fondé quatorze syndicats d'ouvriers anciens élèves des frères, réunis par professions.

C'est un succès ! Au bravo ! bien sincère que nous adressons aux Frères, nous permettra-t-on d'ajouter tout bas : que n'a-t-on commencé plus tôt et, ce qu'on fait si bien à Paris, que ne le fait-on pas partout !

Pour la classe ouvrière, comme pour la classe moyenne, l'œuvre par excellence, c'est l'éducation technique ou professionnelle du jeune ouvrier.

On s'étonne parfois du peu de résultat que donnent les écoles primaires. Nous croyons que c'est à tort : les écoles primaires donnent ce qu'elles peuvent et, dans leur sphère, elles réussissent admirablement. Mais il ne faut pas leur demander de former des ouvriers chrétiens; pour en avoir, il faut les élever.

Les collèges secondaires catholiques ne réussissaient pas d'avantage à nous donner des officiers chrétiens de terre et de mer; pour en obtenir, il a fallu les élever : nous l'avons fait, et aucun apostolat n'a été plus fécond.

L'apostolat des ouvriers donnera des fruits tout aussi savoureux quand nous nous déciderons à appliquer des méthodes analogues.

Le régime démocratique, en accordant un vote à chaque ouvrier, a allumé en lui des ambitions qui ne s'éteindront plus; ces ambitions, l'industrie moderne les flatte, en leur ouvrant une foule de carrières lucratives, mais inabordables, sans la formation intense et spéciale de l'école technique.

Eh bien ! que le prêtre se mette à la tête de ce mouvement, et offre à l'ouvrier les écoles dont il a besoin pour monter, et alors il aura des chances d'être bien reçu.

En attendant, l'État franc-maçon fera ce que nous refuserons d'entreprendre, il séduira l'élite de nos patronages, les entraînera à ses écoles industrielles et ne nous laissera que ceux qui ne peuvent réussir, des parias. L'avenir temporel du jeune ouvrier demande l'école technique : aucun appren-

tissage, aucune école du soir ne peut suppléer ou remplacer cette formation. L'âme du jeune ouvrier l'exige également.

Voilà cent ans que nous nous traînons dans cette erreur : nous élevons des ouvriers qui votent contre nous.

Comment se fait-il qu'ayant élevé tant d'ouvriers, nous comptions parmi eux si peu de vrais chrétiens ?

La réponse est bien simple : à treize ans, nous les abandonnions, c'était une méprise mortelle, car c'est justement de treize à dix-huit ans qu'il faut retenir le jeune ouvrier sous l'influence du prêtre, qui est alors surtout pénétrante et durable.

Pour conjurer cette espèce de banqueroute de l'école primaire, on avait inventé le patronage : mais il ne prévient pas les dangers de l'atelier et, *professionnellement*, ne mène à rien. Quant aux cours du soir, ils ne peuvent suffire que pour les petits métiers. Il faut pour les métiers nouveaux et lucratifs une formation autrement intense et technique.

Ici d'ailleurs, la question se compliquait : on n'avait pas songé au contremaître; or le contremaître, c'est l'influence décisive des ateliers, comme le sous-officier celle de la caserne.

Pour avoir des contremaîtres chrétiens, il faut une école catholique d'arts et métiers et, pour avoir une école catholique d'arts et métiers, il faut des écoles élémentaires de mécaniciens. C'est un engrenage dont on ne peut supprimer aucun rouage.

Nous allons donc partout dans les villes importantes, couronner nos écoles primaires et nos patronages par des écoles élémentaires de mécaniciens qui prépareront d'abord à l'école d'arts et métiers, puis à un certain nombre de métiers lucratifs, qu'on ne peut briguer sans avoir passé par l'école technique.

Les enfants deviendront élèves mécaniciens de la marine, ce qui peut les acheminer à devenir officiers mécaniciens; ils seront mécaniciens de la marine marchande et pourront devenir officiers des transatlantiques, ils deviendront dessinateurs industriels, dessinateurs d'architectes, électriciens, conducteurs des ponts et chaussées.

Mais, nous crie-t-on de tous côtés, tout cela coûtera cher

et nous n'avons pas d'argent ! Nous répondons que, pour les choses vitales, essentielles, on trouve toujours de l'argent : qu'il faudra porter un peu moins au gouffre de la misère ; que nous ne pouvons laisser la franc-maçonnerie mettre la main sur ce qu'il y a de plus entreprenant, de plus actif et de mieux doué dans la classe ouvrière ; que cette œuvre est indispensable, et que d'ailleurs, chacune de ces écoles trouvera très vite sa clientèle d'enfants intelligents, dont les parents, prévoyant un avenir prochain de plus value, paieront volontiers la petite cotisation mensuelle, ressource normale de l'œuvre.

Nous le sentons, pour être complet, ce travail devrait passer en revue beaucoup d'autres moyens de régénération et d'apostolat. Nous n'avons parlé ni de la lutte contre l'alcoolisme et contre la débauche, ni de la restauration du foyer, ni de l'amélioration des logements ouvriers, ni du rétablissement du dimanche ouvrier, ni de la restauration des chants populaires à l'église et de la musique vraiment religieuse, ni des catéchismes aux adultes, ni de la formation dans le peuple des habitudes d'épargne, ni de la diffusion du tiers ordre de saint François parmi les hommes. Ces questions nous entraîneraient trop loin et ont d'ailleurs été parfaitement traitées ailleurs dans beaucoup de revues : comme *la Réforme sociale*, *les Études*, *le Correspondant*, *la Revue des Deux-Mondes*. Nos lecteurs nous permettront de les renvoyer à ces travaux.

Avant de prendre congé de nos lecteurs, résumons à grands traits les principales idées de ce travail.

Ne nous faisons pas d'illusion et ne nous endormons plus sur cette idée : la France est un pays catholique, tout finira par s'arranger ! Certainement le catholicisme est encore plein de sève en France et, s'il a fait de grandes choses au dix-neuvième siècle, il en fera de plus grandes encore au vingtième. Mais, s'il a gagné du terrain dans les sphères supérieures, il en a perdu beaucoup plus dans les classes moyennes et populaires, surtout chez les hommes.

Voilà le danger : cette masse d'hommes qui vote contre l'Église. Ce gouffre qui se creuse entre le prêtre et les hommes.

On a fait de grands efforts pour les regagner et souvent avec succès. Mais ces efforts ont trop laissé de côté des sphères fort importantes, comme le commerce et l'industrie, et là même où ils étaient le plus énergiquement concentrés, ils n'étaient ni assez complets, ni assez méthodiques, ni assez habiles, nous l'avons prouvé par plusieurs exemples saisissants.

En tout cas, il importe de nous préoccuper des classes moyennes et populaires, car c'est là que le danger paraît plus pressant.

Maintenant que nous avons sondé la plaie, nous pouvons indiquer plusieurs remèdes d'une efficacité reconnue comme la résidence et le patronage chrétien des grands propriétaires à la campagne, la multiplication dans les quartiers populeux des paroisses, des chapelles de secours et des maisons religieuses et en particulier des religieuses qui visitent les malades, comme les Petites Sœurs de l'Assomption : une orientation différente de l'apostolat, tourné désormais de préférence vers les hommes, le rapprochement entre le prêtre et l'homme du peuple. Ajoutons l'étude et la défense des véritables intérêts des classes laborieuses ; l'apostolat spécial par la presse, par la création des différentes associations et syndicats et par l'école catholique d'instruction technique.

On le voit, si le mal est grand, les moyens ne manquent pas pour le combattre et pour le vaincre, et nous n'avons pas le droit de dire : « il n'y a rien à faire », avant de les avoir au moins essayés. Il y a 50 000 prêtres en France. Que 10 000 entreprennent résolument cette croisade et nous constaterons bientôt de grands changements ! Les résultats obtenus partout où le prêtre et l'homme d'œuvres ont adopté ces tactiques nouvelles, nous sont un gage du succès qu'aurait une action plus étendue et mieux concertée.

En tout cas, agissons et rendons-nous ce témoignage que, pour écarter de la France les épreuves terribles qui la menacent, nous n'avons épargné ni notre peine, ni notre temps, ni notre argent, ni aucun autre des moyens d'influence mis à notre disposition par la Providence.

James FORBES.

UNE HISTOIRE
DE LA
LITTÉRATURE UNIVERSELLE[1]

On se plaint souvent aujourd'hui du nombre chaque jour croissant des monographies et des travaux de détail qui s'accumulent sur tous les terrains scientifiques et en encombrent les abords; les grandes lignes de l'histoire et de la littérature disparaissent, dit-on, sous ces amas, et ceux qui ont le courage de s'y engager arrivent rarement à en sortir et à les dominer. On se rappelle l'expression vive et brillante que M. de Vogüé donnait naguère à ces plaintes : « Tout me crie que nous faisons fausse route avec notre rage analytique, avec notre confiance dans les documents de détail, avec notre prétention d'expliquer la vie par des dissections d'amphithéâtre... Le monde qui vient a soif de recomposition; on ne le groupera qu'autour des idées simples. Il dit par toutes ses voix le mot historique : « Bien taillé, maintenant il faut recoudre. » Dans l'ordre religieux, comme dans l'ordre social et politique, en histoire et en littérature comme en peinture, il demandera qu'on lui refasse de grandes lignes directrices avec cette multitude de points brisés où notre œil s'est trop complu[2]. »

Ceux qui partagent ce sentiment ne pourront qu'applaudir à la grande entreprise du P. Baumgartner; ils trouveront dans son *Histoire de la littérature universelle* les grandes lignes et les larges aperçus qu'ils réclament. Dans le premier volume, ils par-

1. Alexander Baumgartner S. J. *Geschichte der Weltliteratur.*—I. *Die Literaturen Westasiens und der Nilländer.* Herder, Freib. i. Br., dritte und vierte Auflage. Gr. in-8, de pp. xx-638, broché, 9 M. 60; relié, 12 M.—II. *Die Literaturen Indiens und Ostasiens.* Gr. in-8, de pp. xvi-630, br. 9 M. 60, rel., 12 M. — III. *Die griechische und lateinische Literatur des Klassischen Altertums.* Gr. in-8 de pp. xii-596, br., 8 M. 40; rel., 10 M. 40. — IV. *Die griechische und lateinische Literatur der christlichen Völker*, de pp. xvi-694, br., 10 M. 80; rel., 13 M. 20.

2. *Pensées d'histoire dans Rome.* (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1891, p. 924.)

courront successivement les littératures de l'Asie occidentale et de l'Égypte : littérature hébraïque, babylonienne, assyrienne, égyptienne, syriaque, copte, éthiopienne, arménienne, géorgienne, arabe, persane, turque, afghane; dans le deuxième volume, toutes les littératures de l'Inde et toutes celles de l'Asie orientale, c'est-à-dire de la Birmanie, de Siam, du Tibet, de la Chine, du Japon, de la Malaisie, etc.; puis la littérature grecque et latine, littératures païennes dans le troisième volume, littératures chrétiennes dans le quatrième. Trois autres volumes suivront, contenant les littératures romanes, les littératures du Nord et la littérature allemande.

Bon nombre de revues allemandes et anglaises ont déjà, à propos des deux premiers volumes, loué « l'œuvre de géant » du P. Baumgartner, et, ce qui prouve mieux encore son succès, ces deux premiers volumes, parus en 1897, sont déjà arrivés à une seconde édition. La France ne fera pas sans doute moins bon accueil à cette grande entreprise. Le P. Baumgartner n'y est pas un inconnu : son bel ouvrage sur Gœthe y a trouvé de nombreux lecteurs; on n'a pas oublié non plus ses études littéraires sur Longfellow, sur le poète hollandais Joost van den Vondel, ni ses *Voyages au Nord de l'Europe*, si pleins de poésie et d'observation.

Dans l'*Histoire de la littérature universelle*, on retrouvera le fin talent du poète et la vaste érudition du chercheur. Je ne puis songer à analyser ici dans le détail cet ensemble immense, dont bien des parties, d'ailleurs, échappent à ma compétence. Je me bornerai à signaler brièvement les traits distinctifs de cette œuvre.

Ce qu'il faut y relever tout d'abord, c'est la sûreté et l'étendue des informations. Au premier aspect de ce monument, quelques lecteurs éprouveront, je le crains, plus de défiance que d'admiration; nous sommes peu faits, nous autres Français, à de pareilles entreprises. Le P. Baumgartner cite une quinzaine de *Littératures universelles* parues en Allemagne : je n'en connais pas une en France; des sujets si compréhensifs nous effrayent; ils nous semblent dépasser les forces et les compétences individuelles. On nous a si souvent reproché nos généralisations hâtives et superficielles qu'on a fini par inspirer à beaucoup d'entre nous je ne sais quelle frayeur instinctive de ces synthèses « mon-

diales ». Je suis persuadé, cependant, que cette impression cédera à une lecture un peu attentive du P. Baumgartner; on sera vite frappé par son érudition de bon aloi, sûre et ferme. On ne pouvait évidemment lui demander de connaître d'original toutes les littératures qu'il étudie; il a pu, du moins, puiser ses informations aux meilleures sources; pour la littérature assyrienne, il a été aidé par le P. Strassmaier, et ce nom seul est une garantie; pour la plupart des autres parties, il a su recourir aux meilleurs ouvrages allemands, anglais et français; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir ses notes bibliographiques, sobres, mais de bonne marque.

Ce qui est plus remarquable encore, c'est l'aisance avec laquelle le P. Baumgartner sait porter le poids de ses lectures; on ne sent pas de lassitude au cours de cet immense travail, mais partout une exposition alerte et facile, et c'est avec plaisir qu'on le suit à travers ces littératures si variées; de nos jours, surtout, où le goût de l'exotisme est si vif, on aime à sentir finement accusées les nuances multiples des pensées, des images, des émotions, à y entrevoir les civilisations étranges qui s'y reflètent vaguement et qu'on y devine; peut-être aime-t-on plus encore à retrouver, sous la variété infinie des formes et des attitudes, l'homme, « the kindly human face », selon la belle expression de Tennyson; M. J. Lemaître le remarquait naguère en parlant des auteurs du Nord[1] : « à rencontrer chez eux des choses qui sont belles exactement de la même manière que les belles choses de chez nous, on éprouve un plaisir que double la surprise et qu'attendrit la reconnaissance ». On ressent, par exemple, ce plaisir à lire dans le premier volume la belle étude consacrée au *Livre des Rois* de Firdûsî; je ne doute pas que les lecteurs, qui auront admiré cette poésie haute et brillante, ne veuillent l'étudier de plus près dans l'édition ou la traduction française de Mohl et de M. Barbier de Meynard, que le P. Baumgartner a si heureusement utilisées.

La riche érudition de l'auteur donne encore à ces études un charme particulier en multipliant les rapprochements intéressants : ainsi, à propos du livre de la forêt dans le Ramayana (II, p. 100), on lit avec plaisir de fines remarques sur l'amour de

1. *L'Influence des littératures du Nord.* (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1894, p. 864.)

la solitude et du mystère chez les héros hindous et leur différence en cela des héros grecs; sur le Nouveau Testament, on trouve rapprochés des jugements curieux de Bossuet, de Gœthe, de Wiseman. On peut, toutefois, regretter que le P. Baumgartner se soit contenté de ces évocations rapides et fortuites et qu'il n'ait pas cherché à établir d'une manière plus rigoureuse jusqu'à quel point les diverses littératures avaient réagi les unes sur les autres; il était mieux préparé que personne à cette tâche, il est fâcheux qu'il l'ait négligée.

Il est fâcheux surtout que chaque histoire littéraire, considérée isolément, n'ait pas une cohésion plus ferme; les différentes monographies se succèdent plus qu'elles ne s'enchaînent, et la disposition même des matériaux trahit parfois le peu de souci que prend l'auteur de suivre l'évolution progressive des littératures et d'en étudier le développement organique. Les livres des *Machabées* et le livre de la *Sagesse* sont transportés au milieu de la littérature hébraïque, avant les prophètes; plus tard, on les retrouve à leur place, au troisième volume, dans la littérature alexandrine. Le Nouveau Testament et les apocryphes sont étudiés de même dans le premier volume, entre la littérature égyptienne et la littérature syriaque, et ce n'est que dans le quatrième qu'on arrive à la littérature grecque chrétienne. L'histoire de la littérature latine est insérée tout entière au milieu de la littérature grecque, entre la période alexandrine et la période gréco-romaine; c'est là une disposition d'autant plus inexplicable que l'influence exercée par les Latins sur les Grecs a été à peu près nulle; tandis que celle qu'ils ont subie, même des Grecs de leur temps, a été considérable.

Ces anachronismes de composition sont cependant moins gênants chez le P. Baumgartner qu'ils ne le seraient, par exemple, chez M. Zeller ou chez Taine ou chez M. Brunetière; chez eux, ils fausseraient l'histoire en en dénaturant l'évolution; ici, au contraire, les études des différents genres ou des différents auteurs sont assez indépendantes pour qu'on puisse sans grand dommage en intervertir la série. En histoire, le P. Baumgartner n'est à aucun degré hégélien ou évolutionniste; il se réclamerait plutôt des anciens humanistes, des La Harpe, des Brumoy, qu'il cite si complaisamment; avec une érudition plus précise et plus riche, il a la même allure dégagée, la même expo-

sition facile, et aussi la même conception individualiste de la littérature.

Il est d'ailleurs porté à cette méthode par le but même qu'il s'est assigné : la poésie semble plus indépendante des milieux que la philosophie ou l'éloquence : or les poètes occupent la première place chez le P. Baumgartner; les orateurs, au contraire, sont un peu laissés dans l'ombre; les philosophes, encore plus. Aristote garde sa place dans la littérature, grâce à la prescription, sans doute; mais saint Thomas ne parvient pas à y conquérir la sienne, sinon comme poète; saint Grégoire de Nazianze ne passe aussi qu'à la faveur de ses poésies; les autres sont moins heureux. Avicenne et Averroès disparaissent à peu près de la littérature arabe médiévale; Origène et saint Chrysostome n'ont que deux pages; saint Augustin et Platon, sept, un peu moins que les hymnes homériques, deux fois moins que Synesius, quatre fois moins que Prudence.

Cette prédilection un peu exclusive n'est pas sans inconvénient. Un auteur, sans doute, est libre d'avoir ses préférences; il est libre de délimiter son sujet, comme le P. Baumgartner l'a fait et comme il nous en avertit dans sa préface. Encore est-il que la « schöne Literatur » n'est pas toute la littérature et, dans une histoire universelle comme est celle-ci, on ne peut négliger certains genres sans risquer de méconnaître toute l'activité intellectuelle de certaines époques. A laisser Tite-Live dans l'ombre, il n'y a encore que demi-mal; Virgile, Ovide, Horace, étudiés avec soin, suffiront à donner une idée assez vivante, bien qu'incomplète, de l'époque d'Auguste; mais quand, de la littérature latine du moyen âge, on supprime toute la philosophie et toute la théologie, que reste-t-il, à part quelques rares exceptions, sinon des chroniques languissantes et des rapsodies sans intérêt? Le P. Baumgartner a mis tout son soin à en relever le mérite, et cette partie de son œuvre est sans doute une des plus personnelles et des plus originales; on ne peut qu'applaudir au talent ingénieux et brillant déployé dans cette « Rettung », mais on aura sans doute moins d'admiration pour les œuvres qui en sont l'objet[1].

1. Il faut noter dans ce volume l'omission inexplicable des hymnes de Santeuil et des autres hymnes gallicanes du dix-septième siècle; le P. Baumgartner y eût trouvé plus de poésie que dans la plupart des recueils de vers latins qu'il énumère avec tant d'indulgence.

Il faut remarquer enfin que l'étude des œuvres poétiques, sur laquelle le père Baumgartner insiste avec tant de complaisance, est la partie la plus délicate de sa tâche. Il est toujours difficile d'apprécier des auteurs étrangers, surtout quand on ne les connaît pas d'original; mais combien cela est plus difficile encore des poètes! Beaucoup d'historiens, d'orateurs même, perdent relativement peu dans une traduction : un poète ne se traduit pas. Les mots mêmes dans lesquels il a conçu son poème en sont la vie et le sang; les mots, chez lui, ne sont pas seulement des symboles d'idées, dont l'un vaut l'autre; en chacun d'entre eux, même dans les moins brillants, la signification prosaïque ou abstraite s'anime de métaphores à moitié effacées, mais encore vaguement perçues et senties; et quand ces mots, si riches de vie, se heurtent encore dans des métaphores hardies comme chez Pindare ou chez Hugo, quelle traduction rendra l'éclat de ces chocs et l'étincelle qui en jaillit?

Qui traduira, par exemple, ce simple vers :

> Arcturus, oiseau d'or, scintille dans son nid ?

Qui transposera cette nuit de *Booz*, si admirable dans sa profondeur limpide et sereine :

> L'ombre était nuptiale, auguste et solennelle ?...

Et le rythme encore, comment le traduire? La métrique allemande est sans doute riche et souple, et le père Baumgartner, un poète fort distingué; il faut avouer cependant que lui-même succombe parfois à la tâche. Je prends un des chapitres les plus achevés, celui qui est consacré à Virgile; j'y trouve cité, entre autres passages, l'éloge de la vie des champs, dans les *Géorgiques*. Tout le monde se rappelle cette pièce, d'une émotion si intime et si puissante, et le cri passionné qui la termine :

> O fortunatos nimium, sua si bona norint,
> Agricolas !...

En voici la traduction :

> Allzubeglückt, fürwahr, wenn nur sein Wohl es erkennte,
> Wäre das ländliche Volk !...

Ai-je besoin de souligner la différence entre l'exclamation virgilienne et cette période conditionnelle, alourdie encore au pre-

mier vers par ce malencontreux « fürwahr » ? et, au point de vue même du rythme, qui prétendra que l'hémistiche allemand traduit le rejet latin, si léger et si vibrant[1] ?

En somme, il reste à peu près d'un poème, dans une traduction, ce qui reste d'une symphonie de Beethoven dans une réduction pour piano, ou d'un tableau de maître dans une gravure médiocre ; ceux qui l'ont admiré dans l'original peuvent, en lisant la traduction, s'en ressouvenir et en jouir encore ; les autres ne peuvent en saisir que les traits les plus généraux, plus ou moins effacés ou déformés ; tout au plus, s'ils sont du métier, peuvent-ils, non sans risque, essayer de reconstituer quelque chose de ce que la traduction leur dérobe.

Ces quelques remarques feront comprendre que, malgré son talent si souple et si pénétrant, le P. Baumgartner n'ait pu parfois que deviner avec plus ou moins de bonheur la beauté des œuvres poétiques qu'il ne pouvait étudier directement. Cela est vrai surtout de certains poèmes, dont il faut décidément réserver l'étude aux spécialistes : les hymnes védiques, par exemple. Le P. Baumgartner semble d'ailleurs l'avoir senti ; on ne s'expliquerait pas autrement qu'il se fût contenté, pour toute la littérature védique, d'un exposé si sommaire, égal à peine en étendue à l'étude qu'il consacre un peu plus bas au drame médiocre du *Petit chariot de terre cuite*[2].

Même dans les littératures qu'il a étudiées d'original, dans la littérature grecque surtout, il semble parfois que le P. Baumgartner, pressé d'achever son œuvre immense, ait jugé certains

1. Les traductions en vers abondent dans les quatre volumes du P. Baumgartner ; il n'a fait en cela que se conformer à une coutume universellement reçue en Allemagne ; on ne peut lui en faire un crime, mais on peut le regretter. Les poèmes homériques font vraiment pauvre figure dans les vers de Voss ; une prose riche et souple nous eût autrement rendu le libre élan de l'original que les vers placides et ternes du poète de *Luise*. Chez nous, grâce à Dieu, l'habitude se perd des traductions en vers : les Delille se font rares ; j'espère que le traducteur, qui ne manquera pas à cette *Littérature universelle*, ne se croira pas obligé de suivre en cela son modèle ; il renoncera à nous donner l'illusion d'un rythme inimitable, et cherchera plutôt à suivre du plus près qu'il pourra le détail du style et le mouvement de la pensée.

2. La bibliographie elle-même est moins satisfaisante ici qu'ailleurs ; on ne s'explique pas, par exemple, l'oubli des travaux de Bergaigne et de M. V. Henry.

auteurs d'après des souvenirs un peu lointains. On souhaiterait trouver plus souvent dans sa *Littérature grecque*, comme on les rencontre dans son *Gœthe*, ces impressions vives, personnelles, riches de détail, que donne seul à un critique un commerce prolongé avec l'auteur qu'il étudie. Certains chapitres en seraient transformés, et certains jugements, je crois, notablement modifiés. Cette misérable parodie de la *Batrachomyomachie* disparaîtrait peut-être de la littérature, qu'elle encombre, on ne sait pourquoi; l'honnête Solon y perdrait peut-être aussi son titre de poète; par contre, Sappho, Théognis, Eschyle et quelques autres seraient étudiés d'une façon plus vivante et plus pénétrante [1].

Il y aurait mauvaise grâce à trop insister sur ces légères taches; on ne peut demander à l'auteur d'une *Littérature universelle* de traiter la littérature grecque comme M. Croiset ou la littérature latine comme M. Schanz. D'ailleurs, les spécialistes eux-mêmes, pour qui cet ouvrage n'est pas écrit, liront cependant avec plaisir cet exposé large et facile des littératures dont ils ont si laborieusement scruté le détail; ils aimeront à y retrouver, sous la plume d'un homme de goût, ces impressions éprouvées jadis aux premières lectures et dont une érudition plus riche a peut-être depuis altéré le charme. Le grand public surtout sera heureux de pouvoir, grâce au P. Baumgartner, prendre contact avec tant de littératures ignorées, que les spécialistes négligent souvent de mettre à sa portée. Il ne saurait trouver un guide d'un sens catholique plus ferme, d'une érudition plus vaste, d'un goût littéraire plus sûr.

Jules LEBRETON.

1. Il faut noter encore, dans ce troisième volume, quelques négligences regrettables dans la bibliographie : rien ou presque rien sur Platon et Aristode; sur le théâtre grec, les seuls ouvrages français cités sont ceux de Brumoy et de Patin.

LE P. PAUL GINHAC[1]

Qui l'avait rencontré une seule fois, ne pouvait plus dire que le *saint* P. Ginhac. A voir cette figure émaciée par la pénitence; cette physionomie calme, reposée, où transparaissait une âme énergique mais souverainement disciplinée par la grâce; ce maintien simple et digne, où jusqu'au moindre mouvement, rien ne semblait prévenir l'ordre de la volonté; par-dessus tout à voir le rayonnement surnaturel qui s'échappait de toute la personne de ce religieux; à se dire que, depuis cinquante ans, ce jésuite portait chaque jour, dans tous les détails de la vie, cet esprit de foi et cette perfection, impossible de ne pas reconnaître l'homme de Dieu, le saint.

Le P. Paul Ginhac n'était point devenu tel sans combat. Sa vie nous montre que l'humilité, la douceur, la patience, la mortification n'étaient point dans cette âme floraison toute spontanée. Mais du jour où il se « convertit », Paul Ginhac ne sut plus faire son devoir à demi. Comme il fait bon se dépayser un peu et sortir d'un monde ambitieux seulement de vertus qui ne coûtent rien, pour vivre quelques heures, grâce à des biographies comme celle du R. P. Ginhac, en pleine atmosphère de générosité, de foi vaillante et de grandeur morale !

Au sortir de ses études théologiques, le P. Ginhac fut appliqué à la formation spirituelle de ses frères. Sa vie devait s'écouler dans ce ministère où le maintint quarante ans la confiance toujours égale des supérieurs qui se succédèrent à la tête de sa province et de la Compagnie de Jésus. Mais le renom du P. Ginhac eut bientôt franchi le seuil des maisons où l'enfermaient ses fonctions d'accord avec son humilité. Nombreuses et des plus variées furent les communautés religieuses qui, en France et hors de France, recoururent à lui. Pour les retraites annuelles, on le demandait et redemandait. Certaines congrégations plus récentes lui conférent la tâche délicate de revoir leurs constitutions.

1. *Le P. Paul Ginhac*, S. J., par le P. A. Calvet. 2e édition augmentée de plusieurs lettres de spiritualité. Prix : 4 fr. 50 franco, bureaux du *Messager*, 5, rue Darquier, Toulouse.

C'est dire que l'on ne s'édifiait pas seulement du spectacle de sa sainteté, mais quel cas on faisait de ses lumières et de ses conseils. On écrivait, pour les conserver religieusement, ses instructions d'une doctrine si nette et si sûre... point du tout à l'américaine.

D'une réserve extrême, timide même, quand il devait mettre le pied hors de son domaine habituel, le P. Ginhac portait dans l'enseignement ascétique, avec la précision et la clarté, l'autorité du maître et l'accent d'une conviction singulièrement pénétrante. Souvent un mot, jeté en passant, ouvrait aux âmes de nouvelles perspectives sur les grandes vérités de la foi. Je connais tel prédicateur qui trouve de riches filons à exploiter dans des notes prises au sortir des instructions du P. Ginhac.

Dans le cœur du saint religieux, il y avait eu d'abord plus d'énergie que de tendresse, et ce ne fut pas un des moins beaux spectacles à contempler que le graduel rayonnement de l'ineffable bonté qui remplissait cette âme à la rude et vigoureuse écorce. Un de ses novices lui dit un jour : « Mon Père, vous m'effrayez. » A la visite suivante, le Père sourit : « Eh bien, mon cher frère, dit-il, me trouvez-vous plus paternel ? J'ai fait des efforts pour y arriver. » Ceux qui ont connu le P. Ginhac à la fin de sa carrière peuvent dire que les efforts avaient été couronnés d'un plein succès. Le Maître maintenait toujours aussi haut l'idéal qu'il montrait, mais le Père devenait de plus en plus indulgent aux âmes qui n'y allaient pas d'un élan aussi vigoureux que le sien.

En même temps que maître des novices, puis instructeur de la troisième année de probation, c'est-à-dire des religieux qui, déjà prêtres et toutes les études terminées, après quinze ans au plus de vie religieuse, sont soumis par saint Ignace à une nouvelle année de noviciat, le R. P. Ginhac fut supérieur à Toulouse, à Castres, à Paray-le-Monial, à Mourvilles, où la généreuse hospitalité de la comtesse de Villèle avait fait trouver un abri aux Pères Tertiaires, après les décrets de 1880. Le saint recteur avait nécessairement quelques rapports avec le dehors. Ecclésiastiques, religieux, gens du monde, qui venaient le trouver au parloir, dans sa cellule, y entraient avec un peu de ce respect et de ce recueillement où se met l'âme à la porte d'une chapelle. Dans ces relations, le P. Ginhac portait, avec la gravité religieuse dont il ne se départait jamais, la politesse la plus exquise, et l'on se

retirait profondément édifié de son esprit surnaturel, mais plus touché encore de son aménité et de sa distinction, je devrais dire de cette urbanité céleste, fleur de la charité, qu'on ne trouve que chez les saints.

Durant la dernière année de son séjour à Mourvilles, je pus suivre le Père de fort près dans ses relations avec les étrangers, et j'étais émerveillé de voir que cet homme perdu en Dieu savait, avec un tact et une aisance parfaite, tout proportionner au rang et au caractère de chacun. Lorsque le départ eut été décidé, le P. Ginhac n'eut garde d'oublier aucune des visites prescrites par les convenances et les relations de bon voisinage. Il me prit pour compagnon, et je pus admirer à mon aise comment, dans un château ou une ferme, dans la maison d'un régisseur ou celle d'un garde, avec les prêtres ou les villageois, les petits enfants et les grandes personnes, le saint religieux savait délicatement prendre le ton, trouver le mot, avoir les attentions qui convenaient; comment il savait s'intéresser à tout, et ne quitter les humbles qu'après avoir ajouté aux bonnes paroles une large rémunération pour reconnaître les services rendus.

L'ancien novice, tout d'abord effrayé par l'air austère de son Père maître, disait plus tard : « Le P. Ginhac sera un des hommes que, même naturellement, j'aurai le plus aimés. » Beaucoup d'autres pourraient dire de même.

En signalant la deuxième édition de la *Vie du P. Ginhac*, qui a suivi de si près la première, nous avons jugé nécessaire d'insister sur le côté aimable, avenant, *humain* en quelque sorte de la sainteté du serviteur de Dieu, parce que l'auteur (il nous pardonnera cette légère critique d'un livre dont la faveur du public fait assez l'éloge), dans le louable désir de peindre au vif son héros, a peut-être trop accentué le côté austère de sa vertu et laissé dans un demi-jour les traits plus humains de cette attachante figure.

Puisse cette vie où paraissent avec éclat les transfigurations qu'opère la grâce dans une âme qui lui est fidèle, avoir une large diffusion; elle contribuera à façonner des âmes vaillantes, généreuses, telles que les demandent plus que jamais ses luttes actuelles et les dangers qui nous menacent, des âmes qui ne rêvent pas d'une sainteté toute faite, mais acceptent d'y mettre le prix, c'est-à-dire l'effort et le sacrifice.

Etienne CHAREL.

INSTRUCTION MINISTÉRIELLE

SUR LA

SÉCULARISATION DES RELIGIEUX

La sécularisation est la situation d'un congréganiste qui, ayant cessé d'appartenir à une congrégation et d'y vivre sous la règle, passe dans le cadre du clergé régulier, pour n'obéir désormais qu'à l'autorité de l'Ordinaire. L'ancien congréganiste ne peut être considéré comme sécularisé qu'autant qu'il est pourvu d'un emploi ecclésiastique prévu par les lois et règlements. Les emplois ecclésiastiques légalement reconnus sont les suivants : Vicaire général, curé, desservant, chanoine (articles 21, 27, 31 et 35 des Organiques), vicaire et prêtre habitué (articles 30 et 38 du décret du 30 décembre 1809), chapelain (article 9 du décret du 30 septembre 1807). A l'appui de sa prétention de sécularisation, l'ancien congréganiste ne peut invoquer que la collation à son profit de l'un de ces emplois. Il y aura toujours lieu de vérifier si l'obtention de cet emploi a été régulière et, notamment, si le poste confié à l'ancien congréganiste existait régulièrement au moment où il en a été disposé en sa faveur, et si cet emploi a été créé en conformité des lois précitées.

Il ne saurait être permis de donner des lettres de sécularisation qui ne correspondraient pas réellement à un emploi ayant son existence réglementaire avant l'attribution qui en est faite. En aucun cas, le nombre des sécularisés ne peut dépasser celui des emplois.

Dans quel diocèse l'ancien congréganiste peut-il être sécularisé ? Aux termes de l'article 2 du décret du 3 messidor an XII, les congréganistes dont l'agrégation ou association a été dissoute se retireront dans leur diocèse d'origine, c'est-à-dire celui dans lequel ils ont été ordonnés prêtres. Ils ne peuvent donc être sécularisés que dans ce seul diocèse.

Les évêques, par application de l'article 34 des Organiques, peuvent soit à titre temporaire, par des lettres dimissoires, soit à titre définitif, par des lettres d'excorporation, autoriser un prêtre

de leur diocèse à aller desservir dans un autre. Pour qu'il y ait dans ce cas sécularisation, il faudrait que le prêtre ayant ainsi obtenu son exeat, fût pourvu dans son nouveau diocèse d'un emploi régulièrement créé. Mais il n'y a pas à insister sur ce point pour ce qui nous occupe, car les anciens congréganistes dont l'association a été dissoute ne sauraient bénéficier d'une pareille mesure. L'article 2 du décret de messidor an XII leur prescrit de se retirer, sous le plus bref délai, dans leur diocèse pour y vivre conformément aux lois et sous la juridiction de l'Ordinaire.

Les permissions de l'évêque ne peuvent autoriser le congréganiste, dont l'association est dissoute, à éluder les prescriptions impératives de la loi.

Si le congréganiste est de nationalité étrangère, sa sécularisation n'est possible qu'avec l'agrément du gouvernement (article 32 des Organiques).

S'il est Français, il lui faut justifier qu'avant d'être pourvu de l'emploi d'où résulterait sa sécularisation, il avait cessé d'appartenir à une congrégation frappée par la loi. Comment fera-t-il cette preuve ? Il faut envisager ici deux hypothèses. Supposons que la congrégation se soit dissoute, il suffira au congréganiste de l'établir et de le prouver pour justifier son droit à être sécularisé.

Remarquons qu'il s'agit ici d'une sécularisation effective et complète de la congrégation. Le fait de vivre en ordre moins compact, même de renoncer à la vie commune, ne saurait équivaloir à la disparition totale de la congrégation illicite, alors surtout que les congréganistes resteraient unis dans les œuvres communes et continueraient, quoique éloignés les uns des autres, à vivre sous l'empire des règles de leur institut. Comme nous l'avons déjà dit, le changement de quelques modalités de la vie intérieure ou extérieure de la congrégation n'a pas pour effet de la faire disparaître, et serait insuffisante pour la travestir.

Un congréganiste appartenant à un ordre qui se trouverait dans la situation que nous venons de décrire, devrait, pour justifier de sa sécularisation, prouver sa rupture, sa séparation d'avec sa congrégation.

Si cette congrégation est exclusivement française, si elle a son siège en France, si elle est placée sous l'autorité de l'évêque de ce siège, le congréganiste pourra prouver sa sortie de la congré-

gation en produisant des lettres régulières de l'évêque ayant juridiction sur elle, antérieures, dans tous les cas, à la demande de sécularisation.

Si la congrégation à laquelle a appartenu le congréganiste qui veut être sécularisé a son siège hors de France, deux cas sont à envisager : ou bien elle a été totalement et effectivement dissoute là où existe son siège social; alors, cette preuve faite, la sécularisation sera désormais possible; ou bien les succursales et établissements de France ont seuls en apparence cessé d'exister; en ce cas, le congréganiste qui sollicite la sécularisation ne pourra invoquer des décisions de congrégations romaines pour établir qu'il a été relevé des vœux qui le rattachent à la congrégation persistante.

En effet, les décisions des congrégations romaines n'ont aucune valeur en France. Cela résulte d'une jurisprudence constante du Conseil d'État (11 décembre 1879, abus contre l'évêque de Grenoble; 26 avril 1883, abus contre l'archevêque d'Albi). L'autorité et la jurisprudence des congrégations qui se tiennent à Rome n'ont été reconnues en France à aucune époque et sous aucun régime.

Si le congréganiste invoquait des décisions du pape lui-même, elles ne sauraient avoir de valeur qu'autant que leur réception, publication et mise en exécution auraient été autorisées par le gouvernement.

Cela résulte de l'article 1er du décret de germinal an X.

Il est d'autant plus nécessaire de se montrer vigilant pour l'examen de la preuve incombant au congréganiste qui a rompu avec son ordre, que l'histoire, celle d'autrefois et celle d'hier, montre, au moins pour certaines congrégations, que cette rupture est une impossibilité morale. L'arrêt du Parlement du 6 août 1762 prononça la dissolution des Jésuites. Loin de demander leur sécularisation, ils quittèrent la France en protestant, par une lettre au roi, qu'ils ne pouvaient manquer au serment qui les liait à l'ordre des Jésuites. En 1847, nouvelle dispersion. Pas plus alors que plus tard, en 1880, les Jésuites n'émirent la prétention d'entrer dans les rangs du clergé paroissial. Enfin, au lendemain du jour où la loi devint exécutoire, dans une lettre rendue publique (2 octobre 1901), les Jésuites ont expliqué, par l'organe des quatre provinciaux de leur ordre, qu'ils n'avaient pas sollicité

l'autorisation parce que leurs constitutions ne leur permettaient pas de se soumettre à l'Ordinaire. Il n'est donc pas excessif de demander au congréganiste qui se prévaudra en justice d'une prétendue sécularisation la preuve formelle et légale de sa séparation antérieure d'avec son ordre.

Il me semble que certains congréganistes tenteront, pour se mettre à l'abri des poursuites, d'invoquer le titre de prédicateur agréé par les paroisses ou par les évêques. Il suffit de faire remarquer, sans qu'il soit besoin d'insister, que cette situation n'est pas l'équivalent d'un emploi séculier, sans lequel il n'y a pas de sécularisation. Un évêque peut agréer comme prédicateur un prêtre séculier, mais le fait de cet agrément ne transforme pas en prêtre séculier un congréganiste.

REVUE DES LIVRES

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Un grand rhétoriqueur poitevin. Jean Bouchet. 1476-1557? Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Auguste Hamon, ancien élève de la Faculté libre des lettres d'Angers. Paris, H. Oudin, 1901.

Les origines de notre histoire littéraire se débrouillent peu à peu. Admirateurs passionnés du dix-septième siècle, où l'esprit français s'est déployé avec une sûreté de lui-même et une magnificence qu'il ne retrouvera probablement jamais plus, nous sommes pourtant aussi curieux de ces époques plus humbles où rythme, langue, génie national se développent lentement et lentement cherchent leur voie. Il est aussi impossible d'exclure de notre littérature les siècles qui s'écoulent du *Serment de Strasbourg* (842) à *la Deffence et illustration de la langue françoyse* (1549), que de les retrancher de notre histoire. Tout se tient, en effet, tout s'enchaîne dans les idées comme dans les faits ; les écoles se pénètrent, les civilisations s'engendrent, et le présent rappelle le passé comme un fils son père.

Cette idée si simple, et toutefois négligée trop longtemps, est comme le germe d'où est sortie la thèse de doctorat ès lettres que nous présentons aux lecteurs des *Études* ; son développement, aussi précis qu'il pouvait l'être à l'époque actuelle, suffirait seul pour recommander le volume. M. Hamon, avec grande raison, est parti de cette idée que Ronsard et les écrivains de la Renaissance devaient avoir des devanciers et des ancêtres littéraires. Il ne suffit pas, en effet, du cri retentissant d'un jeune homme pour changer la direction des esprits, et l'enthousiasme de Joachim du Bellay n'aurait pas remué si profondément les lettrés du seizième siècle s'il n'avait pas résumé les aspirations de tous. Il est certain, en effet, que vers 1550 un grand nombre d'écrivains français pensaient comme les jeunes disciples de Dorat, mais personne ne sut exprimer avec leur enthousiasme la pensée commune ; voilà qui explique à la fois et leur mérite et leur succès.

M. Hamon a cru que, sans nuire à la gloire de la Pléiade, on devait reconnaître les services rendus par l'école des *grands rhétoriqueurs*, dont les travaux avaient précédé et préparé ceux des écrivains de 1550. Les conclusions n'ont pas, sans doute, la netteté et l'ampleur qui, seules, les rendraient définitives ; il faut peut-être s'en prendre plus à l'état présent de nos connaissances littéraires sur la première moitié du seizième siècle qu'à la timidité de sa critique. Il faut reconnaître que son livre est le seul travail sérieux sur la question, et son livre ne s'occupe que d'un seul *grand rhétoriqueur*. Quand d'autres érudits auront étudié Georges Chartelain, Jean Molinet et Jean Lemaire de Belges, sans oublier Guillaume Cretin ni Jean Meschinot, l'heure sera venue des jugements définitifs ; on pourra encore sourire, sans doute, de l'œuvre de ces écrivains : il ne sera plus permis ni de les mépriser, ni même de les ignorer.

Le premier mérite du livre de M. Hamon — et il n'est pas petit — est donc d'établir aussi solidement que nous le pouvons aujourd'hui les fondements d'une thèse, dont il appartient à d'autres d'achever la démonstration. En voici un second.

Jean Bouchet, même si la connaissance de ses ouvrages n'aidait pas à mieux saisir l'évolution de notre histoire littéraire, mériterait pourtant encore, et à cause de sa vie et à cause de son œuvre, que l'on s'occupât de lui. Il eût été puéril et ridicule de tenter une réhabilitation impossible : mais pourquoi refuser l'attention qu'il mérite à un ouvrier consciencieux de la strophe et de la rime ? pourquoi ne pas essayer de raconter la vie besogneuse et touchante d'un bon bourgeois satisfait et tranquille dans sa petite ville de province ? M. Hamon a eu raison de croire qu'il y aurait là matière à intéresser et les lettrés et les simples curieux.

Tout le monde avouera sans peine que Ronsard est chez nous l'un des deux grands maîtres du rythme et, si l'on y mettait de l'insistance, plusieurs n'hésiteraient guère à lui donner le pas sur Victor Hugo lui-même ; mais ce n'est point diminuer son mérite que de reconnaître qu'avant lui nous avions déjà en France de bons métriciens. Il paraît que Jean Bouchet — pour ne citer que celui qui nous occupe — avait essayé dans sa *Chambre des Muses* bien des combinaisons ; il y a dans ses œuvres une trentaine d'arrangements de strophes, dont quelques-uns valent la peine d'être connus (pp. 222-223) ; cet écrivain avait même une certaine célé-

brité en ce genre, il était renommé « par ses carmen nouveaux ». M. Hamon nous apprend également que, contrairement à une opinion très répandue, il faut reconnaître que les grandes strophes ne furent pas introduites chez nous par Ronsard, puisque Jean Bouchet en a composé un certain nombre de quinze, seize, dix-huit vers. M. Hamon écrit même que peut-être son héros a-t-il « tenté la strophe de vingt vers » (224) ; il aurait bien dû s'en assurer lui-même, bien que la chose ne soit pas toujours facile ; les agencements de rime sont tellement compliqués et la pensée si peu claire dans les ouvrages des grands rhétoriqueurs qu'on éprouve une vraie difficulté à séparer les strophes. Enfin — car je ne veux pas relever tous les détails piquants égrenés aux pages de la thèse de M. Hamon — il paraît désormais nettement établi que Jean Bouchet le premier a établi dans notre poésie la nécessité de l'alternance régulière des rimes masculines et féminines. Un débat assez vif s'éleva lors de la soutenance sur ce point particulier entre le candidat et ses doctes juges ; l'un d'eux avec vivacité revendiqua pour Jean Lemaire de Belges cette heureuse innovation. Il affirma d'un ton qui, pour être scientifique, n'avait nul besoin d'être aussi tranchant, que dans les deux *Epistres de l'Amant vert*, cet auteur avait grand soin de toujours faire suivre deux rimes masculines de deux rimes féminines et deux rimes féminines de deux rimes masculines. Rien n'est brutal comme un fait ; il renverse d'un coup les plus magnifiques théories. Par curiosité, j'ai voulu savoir qui avait raison du candidat ou de l'examinateur. Si le docte critique veut bien, sans aller demander à la Bibliothèque nationale l'édition de Jean Lemaire de 1513, ouvrir simplement Darmesteter, *Le XVIe siècle en France, Morceaux choisis des écrivains du XVIe siècle*, il pourra se convaincre qu'il parlait un peu vite. Darmesteter cite précisément l'édition de 1513, et sur les vingt-deux vers que contient la page 172 de son livre, seize ont une rime féminine, six une rime masculine.

Il faut pourtant l'avouer : ce n'est ni le précurseur de la Renaissance, ni l'écrivain consciencieux mais trop monotone que nous aimerions à étudier dans les œuvres de Jean Bouchet ; il nous semble, et M. Hamon aurait dû y insister, que l'homme privé mériterait qu'on s'y attachât un peu plus. L'auteur nous a décrit non sans agrément (pp. 34-36) le Poitiers du seizième siècle, cette ville lettrée à l'égal de Lyon et de Toulouse, si cu-

rieuse et si pittoresque ; il a placé Jean Bouchet dans son cadre provincial, et c'est plaisir avec lui de vivre en tête-à-tête avec le procureur des La Trémoille (pp. 78-82), toujours partagé entre la chicane et la poésie, l'ami de Rabelais et du « noble Ardillon », abbé de Fontaine-le-Comte (pp. 83-96), le commensal de Geoffroy d'Estissac, le célèbre évêque de Maillezais, qui fut en même temps prieur de Ligugé (pp. 76-78), l'ordonnateur renommé de mystères que se disputaient les villes du Poitou[1] (pp. 106-131), le père de famille un peu embarrassé pour placer ses huit enfants, ses quatre filles surtout, et qui nous fait si gentiment ses confidences (p. 131), l'homme au cœur d'or qui signait l'une de ses épîtres :

> ... Cestuy la qui feroit voluntiers
> Plaisir à tous, Jehan Bouchet de Poitiers,

enfin le chrétien convaincu qui mettait sa foi au-dessus de tout. On éprouve un véritable plaisir à pénétrer avec M. Hamon cette âme toute à Dieu dans son humilité vaillante. Il semble qu'on pourrait extraire des ouvrages de Jean Bouchet un curieux traité de vie spirituelle ; la fin du chapitre troisième de la seconde partie mérite d'être étudiée à ce point de vue ; si, en même temps, on veut bien consulter les dernières pages de la première partie, on pourra se faire une idée juste de la foi sincère et de la hauteur d'âme d'un bourgeois français au seizième siècle.

Avec une grande sagacité, l'auteur a choisi, dans les livres si nombreux, et il faut ajouter si diffus, de Jean Bouchet, les traits qui pouvaient faire le mieux connaître la société du seizième siècle ; on lira avec plaisir les pages (252-309), qui font défiler devant nous les laboureurs, les marchands, les gens de justice, les médecins, les nobles, les moines et les prêtres séculiers. Une remarque surtout paraît intéressante. M. Hamon prouve qu'il ne faut pas prendre à la lettre les critiques souvent exagérées du rhétoriqueur. C'est chez lui « un procédé de style et pas autre chose » (p. 271). Voilà une conclusion qu'il faudrait toujours se rappeler quand, par la lecture des écrivains du seizième siècle, on veut se faire une idée juste de cette singulière époque.

M. Hamon, dont j'ai lu l'ouvrage avec un vrai plaisir, et qui me

1. Le chapitre IV de la première partie, consacré à Jean Bouchet, ordonnateur de mystères, est un des plus curieux de l'ouvrage. On y trouvera une foule de détails nouveaux et très intéressants.

semble avoir bien mérité de notre histoire littéraire française, me permettra pourtant certaines réserves; les traits où il esquisse le système des grands rhétoriqueurs sont très dispersés; il eût fallu les grouper, et présenter ainsi au lecteur un tableau vigoureux et plein de relief; le livre y eût gagné et aussi la thèse si juste défendue par l'auteur. Il eût été plus sage, à propos du *Quintil Horatian*, d'abandonner l'opinion traditionnelle, et de ne plus l'attribuer à Charles Fontaine. M. Hamon n'ignore pas la question (p. xv, n. 1); pourquoi dès lors ne pas conclure ? Je pourrais relever certaines négligences : *chaque jours* (p. 106), *l'auteur balylonien* (p. 197), *le treme lumineux* (p. 306), plusieurs autres encore. Mais je ne ferais que constater, une fois de plus, que la correction des épreuves est un dur martyre.

Je laisse aux spécialistes le soin d'apprécier les chapitres si documentés et si minutieux sur la *Versification*, l'*Orthographe* et la *Grammaire* de Jean Bouchet; pourquoi avoir omis le *Vocabulaire* qui, s'il faut en juger par plusieurs citations, doit être très curieux ? Somme toute, la thèse de M. Hamon est excellente, et ni la consciencieuse bibliographie des œuvres de Jean Bouchet (pp. 399-412) ni la liste si intéressante des ouvrages consultés (pp. xi-xxi) ne sont faites pour en diminuer la valeur. E. N.

SCIENCES PHYSIQUES

Oxydation des alcools *par l'action de contact*, par J.-A. Trillat, directeur du service d'analyse à l'Institut Pasteur. Paris, C. Naud. In-8 de 208 pages. Prix : 5 francs.

Une spirale de platine portée au rouge et maintenue au-dessus d'un verre à pied dans lequel on a mis un peu d'alcool conserve son incandescence. On constate en plus qu'il y a eu oxydation des vapeurs d'alcools produisant de l'aldéhyde. La spirale de platine examinée après l'opération semble n'avoir subi aucune attaque. C'est là une expérience classique, souvent donnée comme exemple des très nombreuses réactions qui ont lieu en présence de certains corps sans que ceux-ci subissent de transformation apparente, et que d'une manière générale on désigne sous le nom de phénomènes catalytiques. L'étude que vient de publier M. Trillat sur « l'oxydation des alcools par l'action de contact » nous donne le résultat de ses recherches sur un point de cette chimie

des effets de contact; mais sa portée est plus étendue, car la méthode adoptée par l'auteur trace un plan d'études et de travaux que lui-même se propose d'accomplir et dont il expose le projet au chap. III : Action de contact sur les hydrocarbures, — l'ammoniaque, l'azote et certains dérivés qui contiennent l'azote. — Synthèses dues à l'action de contact.

Tous ces travaux ont pour but « d'augmenter le nombre des observations dont l'ensemble permettra de tirer quelques conclusions nouvelles et d'élargir nos idées sur la chimie de contact ». L'auteur fait cette déclaration pour se défendre du reproche de vouloir établir à la suite de tant d'autres une théorie des phénomènes catalytiques. Il apporte seulement une méthode et des observations. La méthode plaît tout d'abord par son adaptation au but cherché et par une simplicité qui permet de reprendre facilement les expériences et d'en faire de nouvelles ; quant aux observations, elles témoignent par leur nombre, leur conduite et leur précision, de la recherche persévérante et de l'habileté d'un chimiste habitué aux travaux délicats d'un laboratoire de recherches. Après avoir donné de nombreux exemples de phénomènes catalytiques et avoir fait la critique des diverses théories émises pour leur explication, M. Trillat établit la différence entre les réactions de contact de dissociation et de pyrogénation. Se limitant aux réactions de contact, il étudie les conditions que doit remplir un appareil pour l'observation de ces phénomènes. Il les résume en trois principales : 1° Durée de contact limitée ; 2° Enlèvement rapide et condensation des produits obtenus; 3° Échauffement réglé de la spirale de platine qui doit provoquer les réactions.

C'est après avoir posé ces desiderata que l'auteur établit méthodiquement son appareil pour l'étude de l'oxydation des alcools. La partie essentielle est une spirale de platine logée dans un tube de verre mince dans lequel on fera passer les vapeurs d'alcool. La spirale de platine peut être portée à divers degrés d'incandescence par un courant électrique d'intensité réglable. Les effets de dissociation pourraient se produire par une trop grande élévation de température des parois du tube formant chambre d'oxydation, on les évite en plaçant celui-ci dans un réfrigérant. L'aspiration d'une trompe à eau produit l'entraînement des vapeurs d'alcool et des matières oxydées. Celles-ci sont condensées

dans des flacons laveurs refroidis par des mélanges réfrigérants. Cet appareil subit quelques modifications suivant la nature des alcools mis en expérimentation, mais on retrouve toujours cette partie essentielle : un tube contenant une spirale de platine et formant chambre d'oxydation. Le tableau des alcools sur lesquels M. Trillat a expérimenté comporte vingt-cinq types : seize alcools monovalents, quatre alcools non saturés et alcools plurivalents, cinq alcools de la série aromatique. Enfin, quelques éthers et dérivés de la série grasse ont été soumis au même mode d'expérimentation. Le traitement analytique des produits de l'oxydation est fait par diverses méthodes d'analyse qui, employées concurremment, enlèvent toute équivoque au sujet de l'identité des corps obtenus.

Quelques modifications et innovations introduites par M. Trillat dans les anciens moyens de recherche seront fort utiles pour les chimistes et industriels qui ont à s'occuper de l'analyse des alcools. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'étude détaillée des travaux faits par lui sur divers alcools. Douze petits paragraphes formant un dernier chapitre intitulé *Conclusions* sont un excellent résumé de l'ouvrage. Citons seulement le paragraphe 3 qui donne un aperçu des résultats obtenus. « Cette étude a prouvé que tous les alcools de la série grasse et de la série aromatique subissaient l'influence de l'action oxydante de la spirale de platine. Cette action est bien différente selon la nature de l'alcool : *a*) Les alcools primaires ont donné l'aldéhyde correspondant; *b*) Les alcools secondaires une cétone ; *c*) Quant aux alcools tertiaires, ils ont fourni principalement une cétone inférieure et de l'aldéhyde formique ; *d*) La réaction est plus compliquée avec les alcools plurivalents et les alcools non saturés. Le glycol et la glycérine donnent des dérivés aldéhydiques parmi lesquels l'aldéhyde formique provenant probablement d'une réaction secondaire; *e*) Il en est de même des alcools non saturés, tels que l'alcool allylique qui s'est oxydé en acréoline, glyoxal et aldéhyde formique. » L'édition est très nette et très bien ordonnée. Elle enrichit la bibliothèque des nombreux ouvrages technologiques publiés par M. C. Naud. R. de Vallois.

Mesures électriques, *Essais industriels*, par Eug. Vigneron, ingénieur, ancien professeur à l'École supérieure d'électricité.

Petit in-8, avec 58 figures (*Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire*). Paris, Gauthier-Villars.

Le développement toujours croissant de l'industrie électrique rend nécessaires les mesures et essais qui permettent aux constructeurs de perfectionner leurs appareils, et aux particuliers ou aux compagnies qui les utilisent de poser les conditions d'un contrat. Plusieurs de ces mesures, en particulier celles qui regardent les courants alternatifs et polyphasés, nécessitent des recherches très délicates, qui, jusqu'à ces derniers temps, ne pouvaient avoir lieu que dans un laboratoire. Pour les faire descendre dans le domaine de l'industrie, il a fallu trouver des appareils relativement robustes et maniables. M. Vigneron nous présente ainsi des fréquencemètres, des phasemètres, des oscillographes, des ondographes qui permettent de saisir les éléments complexes des courants alternatifs. Après avoir décrit ces nouveaux appareils, l'auteur indique très brièvement, comme l'exige un aide-mémoire, diverses méthodes pour l'essai des machines génératrices et motrices à courant continu, des alternateurs, des moteurs asynchrones, des transformateurs. L'ingénieur trouvera pour chaque méthode un rapide exposé de la théorie qui en établit le bien fondé. Il eût été désirable que la part fût faite plus large au détail que demande une mesure industrielle susceptible d'être faite par des praticiens. L'ouvrage se termine par une traduction résumée d'une réglementation américaine pour les essais des générateurs, moteurs, etc. L'auteur donne cette annexe pour rester fidèle au but qu'il s'est proposé dans tout son ouvrage de faciliter les transactions commerciales en matière d'électricité. Aussi l'aide-mémoire de M. Vigneron sera tout particulièrement utile aux ingénieurs-experts chargés des vérifications. R. de Vallois.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

P. H. Clérissac, O. P. — **L'âme saine.** Paris, Oudin, 1901. In-12, pp. iii-179. Prix : 2 francs.

Sans parler des âmes mortes, combien n'en est-il pas de malades qui demandent un traitement sérieux ! Mais comment « refaire à plusieurs de nos contemporains une âme saine » ? Souvent « au lieu de dresser une longue ordonnance de remèdes minéraux aux savants vocables, le médecin nous renvoie purement et simplement à l'hygiène ». C'est aussi de l'hygiène de l'âme, c'est-à-dire du retour à la simplicité de ses énergies et de ses fonctions, que traite le R. P. Clérissac dans ce petit volume qui n'est qu'une entrée en matière ; ce prologue d'un ouvrage plus considérable et caressé sans doute par le savant auteur, est déjà un régal pour l'esprit, et, grâce à la clarté d'exposition, à la portée de tout le monde, — j'entends de toute intelligence cultivée.

Ce sont les vrais principes aristotéliciens, éclairés par le génie du Maître, saint Thomas d'Aquin, et présentés dans une langue moderne et bien française ; problèmes singulièrement captivants que le docte philosophe étudie en faisant abstraction du secours surnaturel. Pour prouver l'obligation de se faire une *intelligence saine*, le Révérend Père dégage « les causes générales de la souffrance intellectuelle contemporaine » et conclut que « la pensée explique et enchante la vie, elle affranchit et apaise le cœur, elle amortit en nous la chose des forces aveugles de la nature, elle allège le poids de la matière, elle fait la beauté vraie et totale de l'homme, elle dore le couchant de sa journée terrestre, elle adoucit la mort ». L'étude de la volonté, « d'un intérêt plus universellement humain » nous en montre la droiture, faite de docilité aux vérités simples et soutenue par la prière.

Ces pages s'adressent à ceux « qui hésitent sur le seuil de la foi » et aussi à « ces croyants qui doutent non pas de Dieu, mais d'eux-mêmes ». Dans une conclusion magistrale, le disciple du Docteur angélique expose l'influence divine de Jésus sur la vie saine et élève ses lecteurs à des hauteurs où on aime à le suivre et à contempler Dieu qui se fait lui-même pour l'âme saine « la vie de son énergie transformée ».

Paul Poydenot.

Abbé Terrasse. — **Cours complet d'enseignement religieux.** Quatrième partie : *Histoire de l'Église.* Cinquième partie : *Apologétique chrétienne.* Paris, Beauchesne,

1901. 2 vol. in-12, pp. VII-407 et XI-441. Prix : 2 fr. 75 le volume.

Une deuxième édition « revue et augmentée » paraissant moins de deux ans après la première, témoigne hautement du succès de l'Histoire de l'Église écrite par M. l'abbé Terrasse. J'avais signalé, entre plusieurs, quelques inexactitudes que l'auteur a corrigées avec la plus parfaite bonne grâce, mais il y en aurait bien d'autres encore à relever, notamment sur l'organisation de la Compagnie de Jésus, sur la formation du clergé indigène dans les Missions... Léon XIII n'a point canonisé le bienheureux Pierre Canisius en 1897 : les fêtes célébrées cette année-là le furent en l'honneur du troisième centenaire de sa mort. J'en conclus que, pour certains détails, M. l'abbé Terrasse aurait pu être renseigné avec plus d'exactitude ; son œuvre n'en reste pas moins utile à la jeunesse catholique, soit pour lui faire connaître l'évolution progressive du dogme, du culte, etc., soit pour lui apprendre à réfuter tant de mensonges historiques si répandus et vulgarisés de nos jours.

Aussi, ayant traité dans sa quatrième partie les objections tirées de l'histoire, l'auteur les laisse à peu près de côté dans son *Apologétique*. Sans contester l'utilité des « apologétiques de circonstances » qui s'attachent à quelque vérité ou quelque fait particulier ayant présentement cours au milieu des nombreuses erreurs qui circulent dans le monde intellectuel, et en font sortir toute la démonstration catholique, il expose l'apologétique traditionnelle : la raison de son choix, c'est la classe de lecteurs à qui il s'adresse. Pour fortifier notre jeunesse dans sa foi et lui donner les armes pour défendre au besoin cette même foi contre ceux qui ne partagent pas nos croyances, M. l'abbé Terrasse commence par établir l'existence de Dieu et ses principales perfections ; il prouve ensuite la nécessité de la religion, le fait de la révélation, la divinité du christianisme, la constitution de l'Église, ses pouvoirs, ses droits, ses rapports avec la société civile, avec la société domestique, avec la science, etc. ; un chapitre spécial, tout d'actualité, sur l'Église et les congrégations religieuses, résume et commente la lettre de Léon XIII au cardinal Richard (23 décembre 1900) : on y trouve la réponse, avec documents et chiffres à l'appui, aux attaques auxquelles les religieux sont en butte aujourd'hui, c'est au nom de la liberté que Victor Hugo lui-même les a défendus. Paul Poydenot.

Vincent Marchi, S. J. — **Stella mattutina ; il mattutino del piccolo officio della B. V. commentato, etc.** (Commentaire sur les matines du petit office de la sainte Vierge, auquel sont jointes la version italienne et la paraphrase de l'office entier.) Petit in-8, p. 461. Bologne, typographie de l'Archevêché. Gratuit pour la propagande.

La récitation du petit office est certainement l'une des plus solides

pratiques de la dévotion envers Marie. Aussi le R. P. Marchi s'est-il proposé d'y affectionner les fidèles. Il donne d'abord (p. 9-17) quelques notions élémentaires sur la prière liturgique , puis vient à la partie principale de son œuvre (p. 19-359) : le commentaire du psaume *Venite, exsultemus*, de l'hymne, des neuf psaumes qui se récitent à matines, trois par trois, aux différents jours de la semaine, et enfin des trois leçons tirées de l'*Ecclésiastique*. Dans l'exposition de chaque psaume, l'auteur explique d'abord la lettre, non par les procédés de l'exégèse scientifique, mais d'une façon simple et populaire; puis il développe, en l'honneur de la sainte Vierge, des pensées analogues aux pensées et aux sentiments du cantique sacré. Ces réflexions, dans leur ensemble, rappellent au lecteur tous les principaux privilèges de Notre-Dame. L'application des leçons qui célèbrent la sagesse, est bien celle que la liturgie elle-même insinue; le commentateur s'attache particulièrement à montrer les grandeurs de Marie, symbolisées par les plus poétiques comparaisons du Livre saint, et son rôle providentiel pour sauver les pécheurs et faire avancer les âmes d'élite dans la perfection. Les saints, les Pères, les écrivains ecclésiastiques sont constamment cités.

Dans la seconde partie (p. 361-460), il n'y a plus de commentaire, mais la traduction intégrale de tout l'office, prise de Martini, et, après le texte de chaque psaume, une « paraphrase mariale », d'un genre assez semblable à celui du *Psalterium marianum*. Le P. Marchi, qui cite plusieurs fois ce fameux psautier et en imite généralement la manière, l'attribue à saint Bonaventure, sans discuter la question d'authenticité.

Nulle meilleure recommandation pour l'ouvrage, que cet avis placé en tête (p. 3), et modestement signé « l'Éditeur »; il nous dit le mérite spécial qu'a eu l'auteur à le composer, et le but de pieuse propagande qu'on s'est proposé en le publiant : « Le P. Marchi, au milieu des douleurs, des anxiétés, des fatigues de la mission de Chine, a trouvé en la sainte Vierge son paradis anticipé, il lui doit les heures calmes et sereines qu'il a consacrées à écrire en son honneur des pages empreintes de sagesse et de suavité. Il était bien juste qu'il se trouvât aussi quelqu'un qui, sans regarder à un léger sacrifice pécuniaire, livrât son travail à l'impression, pour le répandre gratuitement parmi les âmes pieuses, et accroître ainsi la très douce dévotion envers la mère de Dieu. »

René-Marie de la Broise.

PHILOSOPHIE

Eugène Fournière. — Essai sur l'individualisme. Paris, Alcan, 1901. In-12, pp. 188. Prix : 2 fr. 50.

Le reproche que le socialisme absorbe l'individu dans l'État paraît injuste à M. Fournière. Pour lui, le socialisme favorise mieux que tout autre système la libre expansion de l'individu en développant l'esprit de coopération qui seule met en œuvre toute l'activité personnelle. Nous avons dit

naguère assez nettement (*L'Idée socialiste*, dans les *Études* du 5 février 1902, pp. 293-294) ce que nous pensions de cette théorie pour n'y pas revenir ici.

Le parti-pris sectaire empêche M. Fournière de rien comprendre à la coopération libre, si féconde, des associations religieuses.

Lucien Roure.

Jean Bourdeau. — **L'Évolution du socialisme.** Paris, Alcan, 1901. In-12, pp. 330. Prix : 3 fr. 50.

Personne n'a débrouillé avec autant de science et de sagacité que M. Jean Bourdeau l'écheveau si emmêlé du socialisme contemporain. Son livre est l'histoire la plus complète qui existe du socialisme depuis trente ans. Il est à lire par tous ceux qui veulent se rendre compte de ce grand mouvement économique et social. (V., dans les *Études* du 20 mars 1902, *les Formes du socialisme.*)

Un tout modeste regret : ces études, publiées d'abord séparément et à des époques différentes, sous forme d'articles, auraient gagné à un petit travail de refonte qui aurait fait disparaître les répétitions et mis ensemble tout ce qui va à un même sujet.

Lucien Roure.

Albert Métin. — **Le Socialisme sans doctrines. La question agraire et la question ouvrière en Australie et Nouvelle-Zélande.** Paris, Alcan, 1901. In-8, pp. iii-281. Prix : 6 francs.

M. Albert Métin a profité de l'attribution d'une des cinq bourses de voyage fondées auprès de l'Université de Paris, pour aller étudier sur place la situation économique de l'Australasie. Il en a rapporté des observations fort curieuses sur le socialisme du *Paradis des ouvriers*, socialisme d'expédient colonial plutôt que systématique. (Voir article cité des *Études*, p. 792-794).

Seulement, il a publié des notes au lieu de faire un livre ; de là des répétitions fastidieuses et des incohérences qui nuisent grandement à l'intérêt : ce qui est fâcheux.

Lucien Roure.

Élie Halévy. — **La formation du radicalisme philosophique.** I. *La jeunesse de Bentham.* II. *L'évolution de la doctrine utilitaire de 1789 à 1815.* Paris, Alcan, 1901. 2 vol. in-8, pp. xv-447 et iv-385. Prix : 7 fr. 50 le volume.

Dans l'histoire de l'esprit public en Angleterre, la doctrine de l'*Utilitarisme* joue un rôle capital. Le problème que se pose l'Angleterre pensante pendant tout le siècle de Bentham (1748-1872), est celui ci : « Étant constituées une science de l'âme et une science de la société, qui présentent le caractère de sciences à la fois expérimentales et exactes, analogues à la physique newtonienne, fonder sur ces disciplines nouvelles une morale et une législation scientifiques, achèvement de la science pratique universelle ». En ce newtonianisme moral, deux principes tiennent la place du principe de l'attraction univer-

selle. Ce sont le principe de l'association des idées et le principe de l'utilité.

Tous les hommes cherchent le bonheur. Pour obtenir l'harmonie de conduite parmi les hommes, on s'efforcera d'associer l'idée de bonheur avec les mêmes idées et les mêmes faits. Par ailleurs, les intérêts de tous sont égaux entre eux et les intérêts des individus sont identiques à ceux de la société: égalité et identité que le législateur opérera au défaut de la nature. C'est d'après cette vérité qu'on demandera aux hommes les renoncements (apparents) qu'exige la vie sociale.

Ainsi l'utilitarisme règlera d'une façon exacte toutes les relations des hommes entre eux. Bien plus, il aura la puissance de transformer la nature humaine, comme la science transforme la nature physique.

On voit déjà que l'utilitarisme n'a pas seulement été un système de morale. Il s'est traduit encore dans des applications juridiques, économiques et politiques. C'est même là qu'il convient surtout de le chercher.

Dans la science du droit, la notion d'obligation est remplacée par celle d'un service à rendre en retour d'un service rendu ou d'un service espéré; à la notion de mérite est substituée celle de l'attribution d'un avantage ou la menace d'un mal. « Quant à sa nature intrinsèque, la peine ne se distingue pas du délit : c'est une sorte de contre-délit, commis avec l'autorité de la loi. » La différence est que « le délit, pour le profit d'un seul, produit un mal universel; la peine, par la souffrance d'un seul, produit un bien général ». Une arithmétique morale, énoncée par Bentham en treize règles, établira une proportionalité entre les peines et les délits.

Dans la science économique et dans la science politique, le principe de l'égalité des intérêts entre particuliers et de l'identité des intérêts privés et des intérêts généraux aura pour conséquence : l'abaissement des barrières élevées par la tradition, le relâchement de l'intervention de l'État, le système du libre-échange, de la démocratie représentative, du suffrage universel.

Au surplus, jusqu'en 1808, Bentham demeure un tory. Ce n'est qu'alors, à l'âge de soixante ans, découragé par l'avortement de ses idées ou de ses entreprises, en particulier du Panopticon ou prison circulaire, sous l'action de ses amis comme James Mill, libéral avancé, Cartwright, premier théoricien anglais du suffrage universel, Francis Place, agitateur révolutionnaire, qu'il se met à la tête des démocrates. C'est alors aussi qu'il devient le philosophe, le chef spirituel du radicalisme. Dans ce retour aux origines, aux *racines*, on prétendait réduire la fonction de l'État au minimum.

Pour faire connaître l'utilitarisme, M. Élie Halévy ne l'a pas pris au moment où il était tout formé. Il a préféré montrer à la suite de quelles péripéties des théories assez diverses sont venues successivement faire bloc. De fait, Bentham est lui-même moins un inventeur qu'un « arrangeur ». Il combine et développe les idées de Hume, Helvétius, Beccaria,

Priestley, Paley, Adam Smith, James Mill. Cette étude, M. Halévy l'a conduite avec une conscience scrupuleuse et un soin minutieux, suivant de penseur en penseur et comme d'année en année le développement de chacune des idées qui doivent aboutir au radicalisme de Bentham ou s'en séparer. Mais cette méthode fragmentaire et menue devient souvent fatigante par son exactitude même. Les vues d'ensemble font trop défaut. On ne saisit bien ni la figure de Jérémie Bentham, tantôt taciturne et maniaque, tantôt jovial et bon enfant, ni la force intime et vivante qui pénètre sa doctrine et en commande l'évolution, ni toute la portée du radicalisme philosophique.

Espérons que le troisième volume, que nous promet M. Halévy, élèvera ces constructions d'ensemble dont on a amassé avec tant de soins les matériaux.

Lucien Roure.

QUESTIONS SOCIALES

Un Patriote. — **La Congrégation du Grand-Orient et les Congrégations à la Chambre française en 1902.** 1 vol. in-16, pp. 300. Prix : 50 c. ; port, 30 c.

Nous recommandons à tous les bons Français cet ouvrage d'une actualité saisissante. C'est un véritable arsenal où les défenseurs de la bonne cause trouveront les meilleures armes et en faveur de la liberté et contre la Franc-Maçonnerie, qui tyrannise et ruine notre malheureuse patrie.

L'auteur s'attache à prouver que les francs-maçons ont été, depuis un siècle, *en contravention flagrante avec les lois du pays* ; ont eu et ont encore *des doctrines et une influence pernicieuses* ; sont des *politiciens et des intolérants* ; ont accaparé *une puissance anormale dans le gouvernement du pays*, toutes choses qu'ils reprochent aux religieux. Eux seuls ont pu dire, et avec trop de vérité : « l'État, c'est nous. » (Paroles de F.·. Geyer au grand Convent maçonnique de 1898.)

L'auteur démontre toutes ces assertions avec une logique serrée, appuyée sur de nombreux et irréfragables documents dont la source est toujours exactement indiquée. Puis, venant à la loi contre les religieux, loi votée sur l'ordre de la Franc-Maçonnerie, il en fait ressortir, article par article, le caractère odieux.

Les francs-maçons ont dit : « Personne ne bougera en France en dehors de nous ! »

Eh bien, non !... Aux élections prochaines, la France bougera contre les sectaires et les collectivistes ; elle secouera enfin le joug maçonnique. Telle est la conclusion qui s'impose.

Pour y aider d'une manière nette et précise, le Patriote donne en appendice « la liste, par département et par circonscription, de tous les sénateurs et députés, avec leur vote sur la loi d'association et leur qualité de franc-maçon pour les députés qui appartiennent à la secte ».

Puisse cette brochure avoir la plus large diffusion ?

Elle doit se trouver entre les mains de ceux qui veulent être éclairés sur les intérêts les plus graves de notre chère France à l'heure actuelle.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

10 mars. — A **Paris**, à l'Hôtel-de-Ville, M. Escudier, nationaliste, est élu président du Conseil municipal par 43 voix contre 36 à M. Desplas, radical socialiste.

— A **Rome**, M. Biancheri, présenté par le cabinet Zanardelli, est élu président de la Chambre des députés.

11. — A **Madrid**, M. Urzaiz, ministre des Finances, présente un projet de loi sur l'émission du papier-monnaie par la Banque d'Espagne. Les discussions soulevées au cours du débat entraînent la suspension des Cortès.

— A **Copenhague**, le traité de vente des Antilles danoises aux États-Unis est approuvé par la Chambre des députés.

— A **Berlin**, M. de Richthofen, ministre des Affaires étrangères, invoque les liens de parenté qui unissent les Allemands aux Anglais, et recommande de s'exprimer avec modération envers ceux-ci, au sujet des camps de concentration.

— A **Kiankari**, dans l'Asie mineure, tremblement de terre qui renverse plus de 3000 maisons et fait d'innombrables victimes.

12. — A **Varsovie**, le colonel Grimm, Allemand d'origine, attaché au gouvernement militaire de Varsovie, sous les ordres du général Pouzyrewski, est arrêté comme coupable de haute trahison pour avoir, dit-on, livré à l'Allemagne des plans de mobilisation concertés avec le général de Boisdeffre, en conformité avec une mobilisation des troupes françaises.

13. — A **Madrid**, démission du ministère Sagasta.

— Au **Transvaal**, Delarey rend la liberté à lord Methuen.

15. — A **Paris**, sous la présidence de M. Piou, discours de M. de Mun devant les divers groupes de l'Action libérale, en vue des élections prochaines.

— A **Constantinople**, le maréchal Fuad-Pacha, accusé d'avoir fomenté la révolution, est condamné à être dégradé et enfermé cinq ans dans une forteresse.

17. — A **Saint-Étienne**, les Petites-Sœurs de l'Assomption, poursuivies pour avoir enfreint la loi sur les Associations, sont acquittées.

— A **Die**, le tribunal acquitte cinq anciens Assomptionnistes, accusés d'avoir continué à enseigner, malgré la loi sur les Associations.

— A **Montbrison**, MM. Argelier et Gachet, anciens Pères de l'Hermitage, ont été condamnés à 25 francs d'amende et aux dépens pour avoir contrevenu à la même loi.

18. — A **Madrid**, M. Sagasta reconstitue son ministère avec des éléments plus anticatholiques que ceux du précédent cabinet.

20. — A **Paris**, divers journaux publient l'odieuse circulaire ministérielle dont nous donnons plus haut le texte.

— Le Sénat a clos la discussion générale du budget, après deux discours de MM. Dubost et Riou montrant la situation lamentable des finances. M. Caillaux répond par le panégyrique du régime financier actuel.

— La Chambre des députés porte, par 61 voix de majorité, à six ans la durée du mandat de député ; mais, après des rectifications successives, il se trouve que la majorité était contre la prolongation. Néanmoins, le vote est acquis.

— L'*Officiel* publie une note rendant publique l'alliance franco-russe pour les questions d'Extrême-Orient, aussi bien que pour l'Europe. C'est une réponse au traité anglo-japonais.

— A **Madrid**, le nouveau ministère fait connaître son programme, dont plusieurs articles sont hostiles à la religion catholique.

21. — A **Paris**, la Chambre vote par parties et repousse dans son ensemble un projet d'amnistie, comme hier elle avait voté par parties et repoussé dans son ensemble la réglementation de l'affichage électoral.

— Le Sénat se hâte de voter les divers budgets.

— A **Londres**, à la Chambre des Communes, M. Dillon, Irlandais, est expulsé pour huit jours pour avoir traité M. Chamberlain de menteur.

23. — En **Hongrie**, mort de M. Tisza, longtemps ministre.

— A **Prétoria**, les membres du gouvernement du Transvaal arrivent, sous la protection du drapeau parlementaire, dans le but de prendre part à des négociations pour la paix.

24. — A **Paris**, la Chambre vote un crédit de 50 000 francs pour le voyage de M. Loubet en Russie. Un aumônier devait d'abord être attaché à l'escadre présidentielle, mais un ordre du ministre de la Marine a établi qu'il n'en serait rien.

25. — A **Goritz**, mort du cardinal Missia, évêque de cette ville.

Paris, le 25 mars 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LETTRE APOSTOLIQUE
DE
SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

A TOUS LES PATRIARCHES PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES
DU MONDE CATHOLIQUE

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Parvenu à la vingt-cinquième année de Notre ministère apostolique, et étonné Nous-même de la longueur du chemin qu'au milieu d'âpres et continuels soucis Nous avons parcouru, Nous Nous sentons tout naturellement porté à élever Notre pensée vers le Dieu à jamais béni, qui, parmi tant d'autres faveurs, a bien voulu Nous accorder un pontificat d'une durée telle qu'on en rencontre à peine quelques-uns de pareils dans l'histoire. C'est donc vers le Père de tous les hommes, vers Celui qui tient dans ses mains le mystérieux secret de la vie, que s'élance, comme un impérieux besoin de Notre cœur, l'hymne de Notre action de grâces. Assurément, l'œil de l'homme ne peut pas sonder toute la profondeur des desseins de Dieu, lorsqu'il a ainsi prolongé au delà de toute espérance Notre vieillesse; et ici Nous ne pouvons que Nous taire et l'adorer. Mais il y a pourtant une chose que Nous savons bien, c'est que s'il Lui a plu, et s'il Lui plaît de conserver encore Notre existence, un grand devoir nous incombe : vivre pour le bien et le développement de son Épouse immaculée, la sainte Église, et, loin de perdre courage en face des soucis et des peines, lui consacrer le restant de Nos forces jusqu'à notre dernier soupir.

Après avoir payé le tribut d'une juste reconnaissance à Notre Père céleste, à qui soient honneur et gloire pendant toute l'éternité, il Nous est très agréable de revenir vers vous par la pensée et de vous adresser la parole, à vous, Vénérables Frères, qui, appelés par l'Esprit-Saint à gou-

verner des portions choisies du troupeau de Jésus-Christ, participez par cela même avec Nous aux luttes et aux triomphes, aux douleurs et aux joies du ministère des Pasteurs. Non, elles ne s'évanouiront jamais de Notre mémoire, les nombreuses et remarquables preuves de religieuse vénération que vous Nous avez prodiguées au cours de Notre Pontificat, et que vous multipliez encore avec une émulation pleine de tendresse dans les circonstances présentes. Intimement uni à vous déjà par Notre devoir et par Notre amour paternel, ces témoignages de votre dévouement, extrêmement chers à Notre cœur, Nous y ont attaché encore, moins pour ce qu'ils avaient de personnel en ce qui Nous regarde, que pour l'attachement inviolable qu'ils dénotaient à ce Siège apostolique, centre et soutien de tous les autres sièges de la catholicité.

S'il a toujours été nécessaire qu'aux divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique tous les enfants de l'Église se tinssent jalousement unis dans les liens d'une charité réciproque et dans la poursuite des mêmes desseins, de manière à ne former qu'un cœur et qu'une âme; cette union est devenue de nos temps plus indispensable que jamais. Qui peut ignorer, en effet, l'immense conjuration de forces hostiles qui vise aujourd'hui à ruiner et à faire disparaître la grande œuvre de Jésus-Christ, en essayant avec un acharnement qui ne connaît plus de limites, dans l'ordre intellectuel, de ravir à l'homme le trésor des vérités célestes, et, dans l'ordre social, de déraciner les plus saintes, les plus salutaires institutions chrétiennes ? Mais tout cela, vous en êtes, vous-mêmes, frappés tous les jours, vous qui Nous avez plus d'une fois exprimé vos préoccupations et vos angoisses, en déplorant la multitude de préjugés, de faux systèmes et d'erreurs qu'on sème impunément au milieu des foules. Que de pièges ne tend-on point de tous côtés aux âmes croyantes ? Que d'obstacles ne multiplie-t-on pas pour affaiblir et, autant que possible, pour annihiler la bienfaisante action de l'Église ? Et, en attendant, comme pour ajouter la dérision à l'injustice, c'est l'Église elle-même qu'on accuse de ne pas savoir recouvrer sa vertu antique, et d'être impuissante à

endiguer le torrent de passions débordées qui menace de tout emporter !

Nous voudrions bien vous entretenir, Vénérables Frères, d'un sujet moins triste et qui fût en harmonie plus grande avec l'heureuse circonstance qui Nous incline à vous parler. Mais rien ne comporte un pareil langage, ni les graves épreuves de l'Église, qui appellent avec instance un prompt secours, ni les conditions de la société contemporaine qui, déjà fortement travaillée au point de vue moral et matériel, s'achemine vers des destinées encore pires par l'abandon des grandes traditions chrétiennes, une loi de la Providence, confirmée par l'histoire, prouvant qu'on ne peut pas porter atteinte aux grands principes religieux, sans ébranler en même temps les bases de l'ordre et de la prospérité sociale. Dans ces circonstances, pour permettre aux âmes de reprendre haleine, pour les réapprovisionner de foi et de courage, il Nous paraît opportun et utile de considérer attentivement, dans son origine, dans ses causes, dans ses formes multiples, l'implacable guerre que l'on fait à l'Église et, en en dénonçant les funestes conséquences, d'en assigner les remèdes. Que Notre parole résonne donc bien haut, quoiqu'elle doive rappeler des vérités affirmées d'autres fois déjà ; qu'elle soit entendue non seulement par les fils de l'unité catholique, mais encore par les dissidents et même par les infortunés qui n'ont plus la foi, car ils sont tous enfants du même Père, tous destinés au même bien suprême ; qu'elle soit accueillie enfin comme le testament qu'à la faible distance où Nous sommes des portes de l'éternité, Nous voulons laisser aux peuples comme un présage du salut que Nous désirons pour tous.

De tout temps, la sainte Église du Christ a eu à combattre et à souffrir pour la vérité et pour la justice. Instituée par le divin Rédempteur lui-même pour propager dans le monde le règne de Dieu, elle doit conduire, aux clartés de la loi évangélique, l'humanité déchue vers ses immortelles destinées, c'est-à-dire la faire entrer en possession des biens sans fin que Dieu nous a promis, à la hauteur desquels nos seules forces ne nous permettent pas de monter : céleste mission dans l'accomplissement de laquelle elle ne pouvait que se

heurter aux innombrables passions reçues de l'antique déchéance et de la corruption qu'elle a engendrée, orgueil, cupidité, amour effréné des jouissances matérielles, vices et désordres qui en découlent et qui ont tous rencontré dans l'Église le frein le plus puissant.

Le fait de ces persécutions ne doit pas nous étonner; ne nous ont-elles pas été prédites par le divin Maître et ne savons-nous pas qu'elles dureront autant que le monde ? Que dit en effet le Sauveur à ses disciples, lorsqu'il les envoya porter le trésor de sa doctrine à toutes les nations ? Personne ne l'ignore : « Vous serez poursuivis de ville en ville, à cause de mon nom; vous serez haïs et méprisés; vous serez traduits devant les tribunaux et condamnés aux derniers des châtiments. » Et pour les encourager à supporter de telles épreuves, il se donna lui-même en exemple : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous, tout le premier. » *Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit*[1]. Voilà les joies, voilà les récompenses qu'ici-bas le divin Sauveur nous promet.

Quiconque juge sainement et simplement des choses ne pourra jamais découvrir la raison d'une pareille haine. Qui donc le divin Rédempteur avait-il jamais offensé, ou en quoi avait-il démérité ? Descendu sur cette terre sous l'impulsion d'une charité infinie, il y avait enseigné une doctrine, sans tache, consolatrice, et on ne peut mieux faite pour unir fraternellement tous les hommes dans la paix et dans l'amour. Il n'avait convoité ni les grandeurs de ce monde, ni ses honneurs, et n'avait usurpé sur le droit de personne : bien au contraire, on l'avait vu infiniment compatissant pour les faibles, pour les malades, pour les pauvres, pour les pécheurs et pour les opprimés; en sorte qu'il n'avait passé dans la vie que pour semer à pleines mains parmi les hommes ses divins bienfaits. Ce fut donc un pur excès de malice de la part de ces hommes, excès d'autant plus lamentable qu'il était plus injuste, et, suivant la prophétie de Siméon, le Sauveur devint le signe de la contradiction sur cette terre : *Signum cui contradicetur*[2].

1. *Io*, t. XV, p. 18.
2. *Luc*, t. II, p. 34.

Faut-il s'étonner dès lors si l'Église catholique, qui est la continuatrice de la mission divine de Jésus-Christ et l'incorruptible gardienne de sa vérité, n'a pas pu échapper au sort du Maître ? Le monde ne change pas; à côté des enfants de Dieu, se trouvent toujours les séides du grand ennemi du genre humain, de celui qui, rebelle au Très-Haut dès le principe, est appelé dans l'Évangile le prince de ce monde. Et voilà pourquoi, en face de la loi divine et de qui la lui présente au nom de Dieu, ce monde sent bouillonner et se soulever en lui, dans un orgueil sans mesure, un esprit d'indépendance auquel il n'a aucun droit ! Ah ! que de fois, avec une cruauté inouïe, avec une impudente injustice et pour la perte évidente de la société, que de fois, dans les époques les plus agitées, les ennemis de l'Église ne se sont-ils pas formés en colonnes profondes pour renverser l'œuvre divine.

Un genre de persécution restait-il sans succès ? Ils essayaient d'un autre. Pendant trois grands siècles, l'empire romain, abusant de la force brutale, parsema toutes ses provinces des cadavres de nos martyrs et empourpra de leur sang chacune des mottes de terre de cette ville sacrée. Puis l'hérésie, tantôt sous un masque et tantôt le visage à découvert, recourut aux sophismes et à des artifices perfides, afin de briser l'harmonie de l'Église et son unité. Comme une tempête dévastatrice, se déchaînèrent ensuite, du Nord les barbares, et du Midi l'islamisme, laissant partout derrière elle des ruines dans un immense désert. Ainsi se transmettait de siècle en siècle le triste héritage de haine sous lequel l'Épouse du Christ était accablée. Alors vint un césarisme, soupçonneux autant que puissant, jaloux de la grandeur d'autrui, quelque développement qu'il eût d'ailleurs donné à la sienne, et qui se reprit à livrer d'incessants assauts à l'Église pour faire main basse sur ses droits et pour fouler aux pieds sa liberté. Le cœur saigne à voir cette Mère si souvent assiégée par les angoisses et par d'inexprimables douleurs ! Cependant, triomphant de tous les obstacles, de toutes les violences et de toutes les tyrannies, elle plantait toujours de plus en plus largement ses tentes pacifiques, elle sauvait du désastre le glorieux patrimoine des arts, de l'histoire, des

sciences et des lettres et, en faisant pénétrer profondément l'esprit de l'Évangile dans toute l'étendue du corps social, elle créait de toutes pièces la civilisation chrétienne, cette civilisation à qui les peuples, soumis à sa bienfaisante influence, doivent l'équité des lois, la douceur des mœurs, la protection des faibles, la pitié pour les pauvres et pour les malheureux, le respect des droits et de la dignité de tous les hommes et, par là même, autant du moins que cela est possible au milieu des fluctuations humaines, ce calme dans la vie sociale qui dérive d'un accord sage entre la justice et la liberté.

Ces preuves de la bonté intrinsèque de l'Église sont aussi éclatantes et sublimes qu'elles ont de durée. Et cependant, comme au moyen âge et durant les premiers siècles dans des temps plus voisins du nôtre, nous voyons cette Église assaillie, d'une certaine façon au moins, plus durement et plus douloureusement que jamais. Par suite d'une série de causes historiques bien connues, la prétendue Réforme leva au seizième siècle l'étendard de la révolte, et, résolue à frapper l'Église en plein cœur, elle s'en prit audacieusement à la Papauté : elle rompit le lien si précieux de l'antique unité de foi et d'autorité qui, centuplant bien souvent la force, le prestige, la gloire, grâce à la poursuite harmonieuse des mêmes desseins, réunissait tous les peuples sous une seule houlette et un seul pasteur, et elle introduisit ainsi dans les rangs chrétiens un principe funeste de lamentable désagrégation.

Ce n'est pas que Nous prétendions affirmer par là que, dès le début même du mouvement, on eût en vue de bannir le principe du christianisme du sein de la société ; mais en refusant, d'une part, de reconnaître la suprématie du Siège de Rome, cause effective et lien de l'unité, et en proclamant de l'autre le principe du libre examen, on ébranlait jusque dans ses derniers fondements le divin édifice et on ouvrait la voie à des variations infinies, aux doutes et aux négations sur les matières les plus importantes, si bien que les prévisions des novateurs eux-mêmes furent dépassées.

Le chemin était ouvert : alors surgit le philosophisme

orgueilleux et railleur du dix-huitième siècle, et il va plus loin. Il tourne en dérision le recueil sacré des Écritures et il rejette en bloc toutes les vérités divinement révélées, dans le but d'en arriver finalement à déraciner de la conscience des peuples toute croyance religieuse et à y étouffer jusqu'au dernier souffle l'esprit chrétien. C'est de cette source que découlèrent le rationalisme et le panthéisme, le naturalisme et le matérialisme ; systèmes funestes et délétères qui réinstaurèrent, sous de nouvelles apparences, des erreurs antiques déjà victorieusement réfutées par les Pères et par les Docteurs de l'Église, en sorte que l'orgueil des siècles modernes, par un excès de confiance dans ses propres lumières, fut frappé de cécité et, comme le paganisme, ne se nourrit plus que de rêveries, même en ce qui concerne les attributs de l'âme humaine et les immortelles destinées qui constituent son privilège glorieux.

La lutte contre l'Église prenait ainsi un caractère de gravité plus grande que par le passé, non moins à cause de la véhémence des attaques qu'à cause de leur universalité. L'incrédulité contemporaine ne se borne pas en effet à révoquer en doute ou à nier telle ou telle vérité de foi. Ce qu'elle combat, c'est l'ensemble même des principes que la révélation consacre et que la vraie philosophie soutient ; principes fondamentaux et sacrés qui apprennent à l'homme le but suprême de son passage dans la vie, qui le maintiennent dans le devoir, qui versent dans son âme le courage et la résignation et qui, en lui promettant une incorruptible justice et une félicité parfaite au delà de la tombe, le forment à subordonner le temps à l'éternité, la terre au ciel. Or, que mettait-on à la place de ces préceptes, réconforts incomparables fournis par la foi ? Un effroyable scepticisme qui glace les cœurs et qui étouffe dans la conscience toutes les aspirations magnanimes.

Des doctrines aussi funestes n'ont que trop passé, comme vous le voyez, ô Vénérables Frères, du domaine des idées dans la vie extérieure et dans les sphères publiques. De grands et puissants États vont sans cesse les traduisant dans la pratique, et ils s'imaginent ainsi faire œuvre de civilisation et prendre la tête du progrès. Et, comme si les pouvoirs

publics ne devaient pas ramasser en eux-mêmes et refléter tout ce qu'il y a de plus sain dans la vie morale, ils se sont tenus pour affranchis du devoir d'honorer Dieu publiquement, et il n'advient que trop souvent qu'en se vantant de rester indifférents en face de toutes les religions, de fait ils font la guerre à la seule religion instituée par Dieu.

Ce système d'athéisme pratique devait nécessairement jeter, et de fait a jeté une perturbation profonde dans le domaine de la morale; car, ainsi que l'ont entrevu les sages les plus fameux de l'antiquité païenne, la religion est le fondement principal de la justice et de la vertu. Quand on rompt les liens qui unissent l'homme à Dieu, législateur souverain et juge universel, il ne reste plus qu'un fantôme de morale : morale purement civile, ou, comme on l'appelle, indépendante, qui, faisant abstraction de toute raison éternelle et des lois divines, nous entraîne inévitablement et par une pente fatale à cette conséquence dernière, d'assigner l'homme à l'homme comme sa propre foi. Incapable dès lors de s'élever sur les ailes de l'espérance chrétienne jusque vers les biens supérieurs, cet homme ne cherche plus qu'un aliment matériel dans l'ensemble des jouissances et des commodités de la vie; en lui s'allument la soif des plaisirs, la cupidité des richesses, l'âpre désir des gains rapides et sans mesure, doive la justice en souffrir; en lui s'enflamment en même temps toutes les ambitions et je ne sais quelle avidité fiévreuse et frénétique de les satisfaire, même d'une manière illégitime; en lui enfin s'établissent en maîtres le mépris des lois et de l'autorité publique et une licence de mœurs qui, en devenant générale, entraîne avec soi un véritable déclin de la société.

Mais peut-être exagérons-Nous les tristes conséquences des troubles douloureux dont Nous parlons ? Non, car la réalité est là, à Notre portée, et elle ne confirme que trop Nos déductions. Il est manifeste en effet que, si on ne les raffermit pas au plus tôt, les bases mêmes de la société vont chanceler et qu'elles entraîneront dans leur chute les grands principes du droit et de la morale éternelle.

C'est de là que proviennent les graves préjudices qu'ont

eu à souffrir toutes les parties du corps social, à commencer par la famille. Car, l'État laïque, sans se souvenir de ses limites ni du but essentiel de l'autorité qu'il détient, a porté la main sur le lien conjugal pour le profaner, en le dépouillant de son caractère religieux; il a entrepris autant qu'il le pouvait sur le droit naturel qu'ont les parents en ce qui concerne l'éducation des enfants; et, dans plusieurs endroits, il a détruit la stabilité du mariage en donnant à la licencieuse institution du divorce une sanction légale. Or, chacun sait les fruits que ces empiétements ont portés : ils ont multiplié au delà de toute expression des mariages ébauchés seulement par de honteuses passions et par suite se dissolvant à bref délai, en dégénérant, tantôt en luttes tragiques, tantôt en scandaleuses infidélités ! Et Nous ne disons rien des enfants, innocente descendance qu'on néglige, ou qui se pervertit, ici au spectacle des mauvais exemples des parents, et là sous l'effet du poison que l'État, devenu officiellement laïque, lui verse tous les jours.

Avec la famille, l'ordre social et politique est, lui aussi, mis en danger, surtout par les doctrines nouvelles, qui, assignant à la souveraineté une fausse origine, en ont corrompu par là même la véritable idée. Car si l'autorité souveraine découle formellement du consentement de la foule et non pas de Dieu, principe suprême et éternel de toute-puissance, elle perd aux yeux des sujets son caractère le plus auguste et elle dégénère en une souveraineté artificielle qui a pour assiette des bases instables et changeantes, comme la volonté des hommes dont on la fait dériver. Ne voyons-nous pas aussi les conséquences de cette erreur dans les lois ? Trop souvent, en effet, au lieu d'être la *raison écrite*, ces lois n'expriment plus que la puissance du nombre et la volonté prédominante d'un parti politique. C'est ainsi qu'on caresse les appétits coupables des foules et qu'on lâche les rênes aux passions populaires, même lorsqu'elles troublent la laborieuse tranquillité des citoyens, sauf à recourir ensuite, dans les cas extrêmes, à des répressions violentes où l'on voit couler le sang.

Les principes chrétiens répudiés, ces principes qui sont

si puissamment efficaces pour sceller la fraternité des peuples et pour réunir l'humanité tout entière dans une sorte de grande famille, peu à peu a prévalu dans l'ordre international un système d'égoïsme jaloux, par suite duquel les nations se regardent mutuellement, sinon toujours avec haine, du moins certainement avec la défiance qui anime des rivaux. Voilà pourquoi, dans leurs entreprises, elles sont facilement entraînées à laisser dans l'oubli les grands principes de la moralité et de la justice et la protection des faibles et des opprimés. Dans le désir qui les aiguillonne d'augmenter indéfiniment la richesse nationale, les nations ne regardent plus que l'opportunité des circonstances, l'utilité de la réussite et la tentante fortune des faits accomplis, sûres que personne ne les inquiétera ensuite au nom du droit et du respect qui lui est dû. Principes funestes, qui ont consacré la force matérielle comme la loi suprême du monde, et à qui l'on doit imputer cet accroissement progressif et sans mesure des préparatifs militaires, ou cette paix armée comparable aux plus désastreux effets de la guerre, sous bien des rapports au moins.

Cette confusion lamentable dans le domaine des idées a fait germer au sein des classes populaires l'inquiétude, le malaise et l'esprit de révolte, de là une agitation et des désordres fréquents qui préludent à des tempêtes plus redoutables encore. La misérable condition d'une si grande partie du menu peuple, assurément bien digne de relèvement et de secours, sert admirablement les desseins d'agitateurs pleins de finesse, et en particulier ceux des factions socialistes, qui, en prodiguant aux classes les plus humbles de folles promesses, s'acheminent vers l'accomplissement des plus effrayants desseins.

Qui s'engage sur une pente dangereuse roule forcément jusqu'au fond de l'abîme. Avec une logique qui a vengé les principes, s'est donc organisée une véritable association de criminels. D'instincts tout à fait sauvages, dès ses premiers coups, elle a consterné le monde. Grâce à sa constitution solide et à ses ramifications internationales, elle est déjà en mesure de lever partout sa main scélérate, sans craindre

aucun obstacle et sans reculer devant aucun forfait. Ses affiliés, répudiant toute union avec la société et rompant cyniquement avec les lois, la religion et la morale, ont pris le nom d'*anarchistes;* ils se proposent de renverser de fond en comble la société actuelle, en employant tous les moyens qu'une passion aveugle et sauvage peut suggérer. Et comme la société reçoit l'unité et la vie de l'autorité qui la gouverne, c'est contre l'autorité tout d'abord que l'anarchie dirige ses coups. Comment ne pas frémir d'horreur, autant que d'indignation et de pitié, au souvenir des nombreuses victimes tombées dans ces dernières années, empereurs, impératrices, rois, présidents de Républiques puissantes, dont l'unique crime consistait dans le pouvoir suprême dont ils étaient investis ?

Devant l'immensité des maux qui accablent la société et des périls qui la menacent, Notre devoir exige que Nous avertissions une fois encore les hommes de bonne volonté, surtout ceux qui occupent les situations les plus hautes, et que nous les conjurions, comme Nous le faisons en ce moment, de réfléchir aux remèdes que la situation exige et, avec une prévoyante énergie, de les appliquer sans retard.

Avant tout, il faut se demander quels sont ces remèdes et en scruter la valeur. La liberté et ses bienfaits, voilà d'abord ce que nous avons entendu porter jusques aux nues ; en elle, on exaltait le remède souverain, un incomparable instrument de paix féconde et de prospérité. Mais les faits ont lumineusement démontré qu'elle ne possédait pas l'efficacité qu'on lui prêtait. Des conflits économiques, des luttes de classes s'allument et font éruption de tous les côtés, et l'on ne voit pas même briller l'aurore d'une vie publique où le calme régnerait. Du reste, et chacun peut le constater, telle qu'on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire indistinctement accordée à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal, la liberté n'aboutit qu'à rabaisser tout ce qu'il y a de noble, de saint, de généreux, et à ouvrir plus largement la voie au crime, au suicide et à la tourbe abjecte des passions.

On a soutenu aussi que le développement de l'instruction, en rendant les foules plus polies et plus éclairées, suffirait à

les prémunir contre leurs tendances malsaines et à les retenir dans les limites de la droiture et de la probité. Mais une dure réalité ne nous fait-elle pas toucher du doigt chaque jour à quoi sert une instruction que n'accompagne pas une solide instruction religieuse et morale ? Par suite de leur inexpérience et de la fermentation des passions, l'esprit des jeunes gens subit la fascination des doctrines perverses. Il se prend surtout aux erreurs qu'un journalisme sans frein ne craint pas de semer à pleines mains et qui, en dépravant à la fois l'intelligence et la volonté, alimentent dans la jeunesse cet esprit d'orgueil et d'insubordination, qui trouble si souvent la paix des familles et le calme des cités.

On avait mis aussi beaucoup de confiance dans les progrès de la science. De fait, le siècle dernier en a vu de bien grands, de bien inattendus, de bien merveilleux assurément. Mais est-il si vrai que ces progrès nous aient donné l'abondance des fruits, pleine et réparatrice, que le désir d'un si grand nombre d'hommes en attendait ? Sans doute, le vol de la science a ouvert de nouveaux horizons à notre esprit, il a agrandi l'empire de l'homme sur les forces de la matière, et la vie dans ce monde s'en est trouvée adoucie à bien des égards. Néanmoins tous sentent, et beaucoup confessent que la réalité n'a pas été à la hauteur des espérances. On ne peut pas le nier, quand on prend garde à l'état des esprits et des mœurs, à la statistique criminelle, aux sourdes rumeurs qui montent d'en bas et à la prédominance de la force sur le droit. Pour ne point parler encore des foules qui sont la proie de la misère, il suffit de jeter un coup d'œil, même superficiel, sur le monde, pour constater qu'une indéfinissable tristesse pèse sur les âmes et qu'un vide immense existe dans les cœurs. L'homme a bien pu s'assujettir la matière, mais la matière n'a pas pu lui donner ce qu'elle n'a pas, et aux grandes questions qui ont trait à nos intérêts les plus élevés, la science humaine n'a pas donné de réponse; la soif de vérité, de bien, d'infini qui nous dévore n'a pas été étanchée, et ni les joies et les trésors de la terre, ni l'accroissement des aises de la vie n'ont pu endormir l'angoisse morale au fond des cœurs.

N'y a-t-il donc qu'à dédaigner ou à laisser de côté les avantages qui découlent de l'instruction, de la science, de la civilisation et d'une sage et douce liberté ? Non certes; il faut, au contraire, les tenir en haute estime, les conserver et les accroître comme un capital de prix; car ils constituent des moyens qui, de leur nature, sont bons, voulus par Dieu lui-même et ordonnés par l'infinie sagesse au bien de la famille humaine et à son profit. Mais il faut en subordonner l'usage aux intentions du Créateur et faire en sorte qu'on ne les sépare jamais de l'élément religieux, dans lequel réside la vertu, qui leur confère, avec une valeur particulière, leur véritable fécondité. Tel est le secret du problème. Quand un être organique dépérit et se corrompt, c'est qu'il a cessé d'être sous l'action des causes qui lui avaient donné sa forme et sa constitution. Pour le refaire sain et florissant, pas de doute qu'il ne faille le soumettre de nouveau à l'action vivifiante de ces mêmes causes. Or, la société actuelle, dans la folle tentative qu'elle a faite pour échapper à son Dieu, a rejeté l'ordre surnaturel et la révélation divine; elle s'est soustraite ainsi à la salutaire efficacité du christianisme, qui est manifestement la garantie la plus solide de l'ordre, le lien le plus fort de la fraternité et l'inépuisable source des vertus privées et publiques.

De cet abandon sacrilège est né le trouble qui la travaille actuellement. C'est donc dans le giron du christianisme que cette société dévoyée doit rentrer, si son bien-être, son repos et son salut lui tiennent au cœur.

De même que le christianisme ne pénètre pas une âme sans l'améliorer, de même il n'entre pas dans la vie publique d'un peuple sans l'ordonner. Avec l'idée d'un Dieu qui régit tout, qui est sage, infiniment bon et infiniment juste, il fait pénétrer dans la conscience humaine le sentiment du devoir, il adoucit la souffrance, il calme les haines et il engendre les héros. S'il a transformé la société païenne, et cette transformation fut une résurrection véritable, puisque la barbarie disparut à proportion que le christianisme s'étendit, il saura bien de même, après les terribles secousses de l'incrédulité, remettre dans le véritable chemin et réinstaurer dans l'ordre les États modernes et les peuples contemporains.

Mais tout n'est point là : le retour au christianisme ne sera pas un remède efficace et complet, s'il n'implique pas le retour et un amour sincère à l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Le christianisme s'incarne, en effet, dans l'Église catholique, il s'identifie avec cette société spirituelle et parfaite, souveraine dans son ordre, qui est le corps mystique de Jésus-Christ, et qui a pour chef visible le Pontife romain, successeur du Prince des apôtres. Elle est la continuatrice de la mission du Sauveur, la fille et l'héritière de sa rédemption; elle a propagé l'Évangile et elle l'a défendu au prix de son sang; et, forte de l'assistance divine et de l'immortalité qui lui ont été promises, ne pactisant jamais avec l'erreur, elle reste fidèle au mandat qu'elle a reçu de porter la doctrine de Jésus-Christ à travers ce monde et, jusqu'à la fin des siècles, de l'y garder dans son inviolable intégrité.

Légitime dispensatrice des enseignements de l'Évangile, elle ne se révèle pas seulement à nous comme la consolatrice et la rédemptrice des âmes, elle est encore l'éternelle source de la justice et de la charité, et la propagatrice en même temps que la gardienne de la liberté véritable et de la seule égalité qui soit possible ici-bas. En appliquant la doctrine de son divin Fondateur, elle maintient un sage équilibre et trace de justes limites entre tous les droits et tous les privilèges dans la société. L'égalité qu'elle proclame ne détruit pas la distinction des différentes classes sociales; elle la veut intacte, parce qu'évidemment la nature même les requiert. Pour faire obstacle à l'anarchie de la raison émancipée de la foi et abandonnée à elle-même, la liberté qu'elle donne ne lèse ni les droits de la vérité, parce qu'ils sont supérieurs à ceux de la liberté, ni les droits de la justice, parce qu'ils sont supérieurs à ceux du nombre et de la force, ni les droits de Dieu, parce qu'ils sont supérieurs à ceux de l'humanité.

Au foyer domestique, l'Église n'est pas moins féconde en bons effets. Car non seulement elle résiste aux artifices pervers que l'incrédulité met en œuvre pour attenter à la vie de la famille, mais elle prépare encore et elle sauvegarde l'union et la stabilité conjugale, dont elle protège et développe l'hon-

neur, la fidélité, la sainteté. Elle soutient en même temps et elle cimente l'ordre civil et politique en apportant d'une part une aide efficace à l'autorité, et de l'autre, en se montrant favorable aux sages réformes et aux justes aspirations des sujets; en imposant le respect des princes et l'obéissance qui leur est due, et en défendant les droits imprescriptibles de la conscience humaine, sans jamais se lasser. Et c'est ainsi que, grâce à elle, les peuples soumis à son influence n'ont rien eu à craindre de la servitude, parce qu'elle a retenu les princes sur la pente de la tyrannie.

Parfaitement conscient de cette efficacité divine, dès le commencement de Notre Pontificat, Nous Nous sommes soigneusement appliqué à mettre en pleine lumière et à faire ressortir les bienfaisants desseins de l'Église et à étendre le plus possible, avec le trésor de ses doctrines, le champ de son action salutaire.

Tel a été le but des principaux actes de Notre Pontificat, notamment des Encycliques sur la *Philosophie chrétienne*, sur la *Liberté humaine*, sur le *Mariage chrétien*, sur la *Franc-Maçonnerie*, sur les *Pouvoirs publics*, sur la *Constitution chrétienne des États*, sur le *Socialisme*, sur la *Question ouvrière*, sur les *Devoirs des citoyens chrétiens* et sur d'autres *sujets* analogues. Mais le vœu ardent de Notre âme n'a pas été seulement d'éclairer les intelligences; Nous avons voulu encore remuer et purifier les cœurs en appliquant tous nos efforts à faire refleurir au milieu des peuples les vertus chrétiennes. Aussi ne cessons-Nous pas de prodiguer les encouragements et les conseils pour élever les esprits jusqu'aux biens impérissables et pour les mettre ainsi à même de subordonner le corps à l'âme, le pèlerinage terrestre à la vie céleste et l'homme à Dieu.

Bénie par le Seigneur, Notre parole a pu contribuer à raffermir les convictions d'un grand nombre d'hommes, à les éclairer davantage au milieu des difficultés des questions actuelles, à stimuler leur zèle et à promouvoir les œuvres les plus variées. C'est surtout pour le bien des classes déshéritées que ces œuvres ont surgi et continuent à surgir encore dans tous les pays, parce qu'on a vu s'y raviver cette

charité chrétienne qui a toujours trouvé au milieu du peuple son champ d'action le plus aimé. Si la moisson n'a pas été plus abondante, Vénérables Frères, adorons Dieu, mystérieusement juste, et supplions-le en même temps d'avoir pitié de l'aveuglement de tant d'âmes auxquelles peut malheureusement s'appliquer l'effrayante parole de l'apôtre : *Deus hujus sæculi excæcavit mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio evangelii gloriæ Christi*[1].

Plus l'Église catholique donne d'extension à son zèle pour le bien moral et matériel des peuples, plus les enfants des ténèbres se lèvent haineusement contre elle et recourent à tous les moyens afin de ternir sa beauté divine et de paralyser son action de vivifiante réparation. Que de sophismes ne propagent-ils pas, et que de calomnies ! Un de leurs artifices les plus perfides consiste à redire sans cesse aux foules ignorantes et aux gouvernements envieux que l'Église est opposée aux progrès de la science, qu'elle est hostile à la liberté, que l'État voit ses droits usurpés par elle et que la politique est un champ qu'elle envahit à tout propos. Accusations insensées, qu'on a mille fois répétées et qu'ont mille fois réfutées aussi la saine raison, l'histoire, et avec elles tous ceux qui ont un cœur honnête et ami de la vérité.

L'Église, ennemie de la science et de l'instruction ? Ah ! sans doute, elle est la vigilante gardienne du dogme révélé; mais c'est cette vigilance elle-même qui l'incline à protéger la science et à favoriser la saine culture de l'esprit ! Non ! en ouvrant son intelligence aux révélations du Verbe, vérité suprême de qui émanent originairement toutes les vérités, l'homme ne compromettra jamais, ni en aucune manière, ses connaissances rationnelles. Bien au contraire, les rayonnements qui lui viendront du monde divin donneront toujours plus de puissance et de clarté à l'esprit humain, parce qu'ils le préserveront, dans les questions les plus importantes, d'angoissantes incertitudes et de mille erreurs. Du reste dix-neuf siècles d'une gloire, conquise par le catholicisme dans toutes les branches du savoir, suffisent amplement à réfuter

1. *II Cor.*, t. IV, p. 4.

cette calomnie. C'est à l'Église catholique qu'il faut faire remonter le mérite d'avoir propagé et défendu la sagesse chrétienne, sans laquelle le monde serait encore gisant dans la nuit des superstitions païennes et dans une abjecte barbarie; à elle, d'avoir conservé et transmis aux générations les précieux trésors des lettres et des sciences antiques; à elle, d'avoir ouvert les premières écoles pour le peuple et d'avoir créé des universités qui existent encore et dont le renom s'est perpétué jusqu'à nos jours; à elle enfin, d'avoir inspiré la littérature la plus haute, la plus pure et la plus glorieuse, en même temps qu'elle rassemblait sous ses ailes protectrices les artistes du génie le plus élevé.

L'Église, ennemie de la liberté? Ah! comme on travestit l'idée de liberté, qui a pour objet un des dons les plus précieux de Dieu, quand on exploite son nom pour en justifier l'abus et l'excès! Par liberté, que faut-il entendre? L'exemption de toutes les lois, la délivrance de tous les freins, et, comme corollaire, le droit de prendre le caprice pour guide dans toutes les actions? Cette liberté, l'Église la réprouve certainement, et tous les cœurs honnêtes la réprouvent avec elle. Mais salue-t-on dans la liberté la faculté rationnelle de faire le bien, largement, sans entrave et suivant les règles qu'a posées l'éternelle justice? Cette liberté, qui est la seule digne de l'homme et la seule utile à la société, personne ne la favorise, ne l'encourage et ne la protège plus que l'Église. Par la force de sa doctrine et l'efficacité de son action, c'est cette Église en effet qui a affranchi l'humanité du joug de l'esclavage en prêchant au monde la grande loi de l'égalité et de la fraternité humaines. Dans tous les siècles, elle a pris en mains la défense des faibles et des opprimés contre l'arrogante domination des forts; elle a revendiqué la liberté de la conscience chrétienne en versant à flots le sang de ses martyrs; elle a restitué à l'enfant et à la femme la dignité et les prérogatives de leur noble nature, en les faisant participer, au nom du même droit, au respect et à la justice, et elle a largement concouru ainsi à introduire et à maintenir la liberté civile et politique au sein des nations.

L'Église, usurpatrice des droits de l'État, l'Église envahissant le domaine politique? Mais l'Église sait et enseigne que

son divin Fondateur a ordonné de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, et qu'il a ainsi sanctionné l'immuable principe de la perpétuelle distinction des deux pouvoirs, tous les deux souverains dans leur sphère respective : distinction féconde et qui a si largement contribué au développement de la civilisation chrétienne. Étrangère à toute pensée hostile, dans son esprit de charité, l'Église ne vise donc qu'à marcher parallèlement aux pouvoirs publics pour travailler sans doute sur le même sujet, qui est l'homme, et sur la même société, mais par les voies et dans le dessein élevé que lui assigne sa mission divine. Plût à Dieu que son action fût accueillie sans défiance et sans soupçon, car les innombrables bienfaits dont Nous avons parlé plus haut ne feraient que se multiplier. Accuser l'Église de visées ambitieuses, ce n'est donc que répéter une calomnie bien ancienne, calomnie que ses puissants ennemis ont plus d'une fois employée du reste comme prétexte pour masquer eux-mêmes leur propre tyrannie. Et loin d'opprimer, l'histoire l'enseigne clairement, quand on l'étudie sans préjugés, l'Église, comme son divin Fondateur, a été le plus souvent au contraire la victime de l'oppression et de l'injustice. C'est que sa puissance réside, non pas dans la force des armes, mais dans la force de la pensée et dans celle de la vérité.

(*A suivre.*)

L'INVALIDITÉ ET LA VIEILLESSE

DE L'OUVRIER (*Suite*[1])

I

Il ne suffit pas de poser le principe de l'assurance obligatoire, il faut encore et surtout en déterminer l'application. Quel sera le champ d'action de la loi ? Quels seront les bénéficiaires de l'assurance ? En principe, ce seront tous les salariés : tous les ouvriers ou employés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Le fondement de l'obligation se trouvant dans l'organisation défectueuse du travail, dans l'absence d'institutions corporatives, dans l'insuffisance du salaire, résultat fatal d'un régime économique basé sur la concurrence illimitée, il s'ensuit que le titre de cette obligation s'applique également à tous les salariés.

J'ai dit « en principe », parce que des motifs particuliers à certaines catégories de travailleurs, des difficultés d'applications spéciales pourront restreindre la sphère d'action de la loi. Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'assurance obligatoire serait facilement acceptée et organisée dans la grande et moyenne industrie. Mais il en va tout autrement pour la petite industrie et l'agriculture.

En certaines régions de la France, une partie du salaire est payée en nature ; comment alors fixer le salaire réel, base de la contribution de l'ouvrier agricole ? Dans la plupart des cas le paysan français épargne avec une ténacité digne d'admiration, pour acheter un lopin de terre, arrondir son bien ; consentira-t-il de bonne grâce à donner un autre cours à ses économies ?

De plus, comme le remarque M. Cheysson, dans un très intéressant rapport présenté à la Société nationale d'agriculture, dans le monde agricole les classes se pénètrent et se mêlent avec une incessante complexité. Les fils de petits

1. Voir le numéro précédent.

propriétaires débutent presque tous par être domestiques de ferme. Beaucoup de journaliers, quand ils ont amassé un petit pécule, se marient et s'établissent à leur propre compte. Non seulement l'ouvrier agricole d'aujourd'hui est le propriétaire de demain, mais encore le même paysan est à la fois propriétaire et ouvrier, on en compte 1 200 000 dans ce cas, d'après la statistique agricole de 1892. Enfin, les catégories de propriétaires et d'ouvriers se fondent par des nuances insensibles dans ces mille combinaisons qui varient suivant les régions et qui correspondent aux services des métayers, des closiers, des bordiers, des façonniers, etc. Comment asseoir l'obligation sur ces classes flottantes et en mue perpétuelle ?

Ces difficultés, pour être sérieuses, ne sont pas insurmontables. Aussi bien, l'organisation des retraites agraires s'impose pour arrêter la dépopulation des campagnes, cette plaie sociale dont les effets se font lourdement sentir en France. Poussés par le rêve, hantés par l'ambition de devenir garçon de bureau, portier, garde-consigne, facteur urbain, ouvrier commissionné des chemins de fer, les jeunes gens des campagnes, une fois déracinés du sol natal, sont perdus pour le foyer de famille. Objecte-t-on la modicité des traitements afférents à ces petits emplois, ils répondent sans hésiter : « Du moins, il y a la retraite ». La retraite, mot magique qui, pendant de longues années fera supporter les privations et endurer l'esclavage que subit trop souvent l'ouvrier à l'usine, l'employé au bureau. S'il en est ainsi, est-il téméraire de penser que l'espoir d'une retraite retiendra à la campagne et ramènera aux champs le jeune cultivateur ?

Que la loi consacre donc un titre spécial aux agriculteurs et adapte les dispositions générales à leur condition particulière. C'est ainsi que l'amendement Bienvenu Martin, pris en considération, réduit la cotisation totale du patron et de l'ouvrier agricole à cinq centimes par journée de travail, quel que soit le salaire.

Reste une classe très intéressante de travailleurs : celle des artisans, tâcherons, petits commerçants ou petits patrons. Très souvent la position de ces humbles n'est pas moins précaire que celle des ouvriers de l'industrie. Eh, mon Dieu,

rien n'empêche de leur permettre de verser à la caisse des retraites et de profiter de ses avantages. Et ceci nous amène à étudier l'organisation des caisses de prévoyance.

Elles seront alimentées par les cotisations des patrons et des ouvriers. Mais il est une condition à laquelle on ne saurait attacher trop d'importance : c'est que ces cotisations doivent être modérées, très modérées. L'industrie française est surchargée d'impôts ; la petite industrie se débat, aux prises avec des difficultés de toute nature ; l'agriculture est aux abois. Dans de telles conditions, est-il juste, est-il prudent d'imposer aux patrons de lourdes cotisations. De plus, l'industrie nationale doit lutter contre la concurrence étrangère. Or, en Allemagne, le sacrifice demandé au patron pour les retraites ouvrières va de sept centimes à vingt-cinq centimes au plus par semaine et par ouvrier, alors que le projet de loi du Gouvernement français réclame de cinq à vingt-cinq centimes par jour et par ouvrier. Si l'on demande aux travailleurs un sacrifice actuel pour un avantage éventuel et peut-être très éloigné ; il faut, du moins, que ce sacrifice ne soit pas trop lourd, afin que les ouvriers ne se sentent pas accablés par le bienfait que promet le législateur.

Voulez-vous que la réforme soit utile, qu'elle aboutisse, prenez garde qu'elle ne soulève contre elle, dès l'origine, de violentes et légitimes protestations. On reproche à l'assurance obligatoire de tuer l'épargne et de porter un coup fatal aux sociétés de secours mutuels ; eh bien ! en demandant un minimum de cotisation — par exemple 2 pour 100 du salaire ou encore vingt centimes par semaine — le reproche tombe de lui-même. Par ce faible prélèvement, la capacité d'épargne est à peine atteinte. L'ouvrier des villes, l'ouvrier aisé, celui qui gagne de fortes journées pourra, par des versements supplémentaires, augmenter sa pension de retraite ou donner à ses épargnes toute autre direction.

Nous estimons que l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse est un devoir de la profession. Par conséquent, les versements des patrons et des ouvriers doivent suffire à la formation et au service des pensions de retraite. L'État pourrait aider transitoirement les caisses qui se trouveraient en déficit, ou encore payer les cotisations des ouvriers soumis à des

salaires de famine, c'est-à-dire à des salaires à peine suffisants pour ne pas mourir de faim, et qui ne laissent pas la plus petite place au moindre prélèvement.

II

Dans l'organisation des caisses d'assurance, deux questions principales se posent : le régime financier, le régime de liberté de la caisse. Examinons rapidement chacune d'elles.

Deux systèmes financiers sont en présence : le système de la capitalisation et celui de la répartition.

Le premier consiste à faire verser par un ouvrier adhérent à la caisse une cotisation annuelle, et lorsqu'il arrivera à l'âge fixé pour la retraite, étant donnés les intérêts composés, dont auront bénéficié ses versements, et la mortalité qui aura frappé ses co-associés, à le faire bénéficier d'une pension de retraite. Un exemple fera mieux comprendre le jeu des intérêts composés.

Un ouvrier veut se créer une rente annuelle de cent francs à soixante-cinq ans. Les tables de mortalité indiquent qu'à soixante-cinq ans un homme a encore en moyenne onze ans à vivre; par conséquent, pour toucher cent francs par an il devrait verser à soixante-cinq ans onze cents francs. Eh bien, la capitalisation a pour effet de réduire notablement cette somme. Voici comment : En supposant que l'ouvrier ait commencé à verser à la caisse à partir de l'âge de vingt-cinq ans, c'est-à-dire qu'il ait versé pendant quarante ans, quelle somme devrait-il verser chaque année pour obtenir une rente de cent francs ? Il suffit qu'il verse chaque année douze francs, soit un franc par mois. Il aura de la sorte déboursé quarante fois douze francs, c'est-à-dire quatre cent quatre-vingt-dix francs; les intérêts capitalisés à intérêts composés auront produit quatre cent quarante-six francs. Par conséquent, à soixante-cinq ans cela fera une somme de neuf cent vingt-six francs à son actif. Cette somme, en supposant que l'intérêt de l'argent reste stable à 3 pour 100, est, d'après les calculs mathématiques, suffisante pour produire onze versements de cent francs. Tel est le système de la capitalisation.

Extrêmement simple est le système de la répartition. Chaque année on répartit la somme totale des pensions à servir entre les participants à la caisse. On voit tout de suite la conséquence inévitable de ce régime. Les primes seront variables; d'abord assez faibles au commencement, elles iront en augmentant graduellement jusqu'à ce que la période d'équilibre soit atteinte, au bout de quatre-vingts ans environ. A partir de ce moment, on l'a dit justement, la répartition sacrifie l'avenir au présent. Chacun de ces deux systèmes a des avantages et des inconvénients. L'un et l'autre ont été défendus à la Chambre des députés avec une égale conviction et un égal talent. MM. Guieysse, Millerand, Caillaux, de Ramel, Ribot combattaient pour la capitalisation, tandis que MM. Plichon, Dubuisson, Bouctot, Denis Cochin et presque tous les socialistes tenaient pour la répartition.

Un des principaux avantages de la capitalisation c'est que, dans ce système, les rentes sont couvertes par un gage réel : le fonds de capitalisation. Que des événements malheureux se produisent : guerre, révolution sociale, dépression économique, crise, panique, etc., les arrérages sont assurés, et si une liquidation devenait nécessaire, on trouverait intacts les capitaux constitutifs des retraites. Mais, à côté de cet avantage, que d'inconvénients, que de dangers !

C'est d'abord l'accumulation des capitaux ; sans pouvoir en préciser le chiffre, on peut affirmer avec certitude qu'il sera énorme. M. Guieysse, dans son premier rapport de 1900, estime que le capital accumulé dans la caisse de retraites, au moment du régime normal, représentera 12 milliards ; dans un second rapport, celui de 1901, basé sur les résultats du recensement de 1896, il évalue à 14 milliards ce bloc de capitaux. M. le ministre des Finances arrive au chiffre de 19 milliards. Enfin, M. Plichon, après un calcul très minutieux, trouve 22 milliards. C'est une accumulation de richesses qui représente quatre, cinq ou sept fois l'épargne annuelle de la France, épargne évaluée à 3 milliards par an environ ! Ne voit-on pas le danger qu'il y a à soustraire à la circulation cette masse fantastique de capitaux? De plus, il faudra faire fructifier cette immense fortune; quelle responsabilité !

Il est un autre danger qu'il faut envisager, c'est celui de la

diminution possible, et même probable du taux de l'intérêt. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, dans vingt-cinq ou trente ans, le taux de l'intérêt soit tombé à 2 1/2 ou 2 pour 100. Tous les calculs faits pour établir les rentes de vieillesse supposent un taux de capitalisation fixe et constant ; mais si le taux de l'intérêt vient à baisser, les charges de l'assurance augmentent dans des proportions considérables. Ainsi, dans le projet actuel du Gouvernement, l'État garantit à la caisse des retraites un taux de 3 pour 100. En supposant que le capital de la caisse soit de 12 milliards, s'il y avait une diminution d'intérêts de 1 pour 100, si l'intérêt tombait à 2 pour 100, le sacrifice pour l'État serait de 120 millions par an.

D'autre part, la capitalisation est le système d'après lequel chacun fait sa retraite pour soi. Dès lors, si l'ouvrier est obligé de capitaliser ses versements, la retraite ne pourra être constituée qu'autant que les cotisations auront été payées pendant une longue période, et, par conséquent, la caisse des retraites ne fonctionnera que dans quarante ans, c'est-à-dire lorsque les participants qui ont vingt-cinq ans aujourd'hui auront, pendant quarante ans, fait des versements annuels et les auront fait fructifier au moyen des intérêts composés. C'est à ce moment seulement qu'ils auront accumulé le capital constitutif de la rente viagère. Quand il s'agit du pain quotidien des vieux travailleurs, n'y a-t-il pas une certaine ironie à faire une loi qui ne serait applicable que dans quarante ans ? A la vérité, le gouvernement affecte à la période transitoire un crédit spécial ; il en résultera en tout cas un accroissement de charges assez considérable.

Avec la répartition, au contraire, la loi entre en application immédiatement et, dès la première année, les pensions sont servies aux ayants droit. On évite l'accumulation effroyable des capitaux, on n'a plus la crainte de voir soustraits à la circulation industrielle et commerciale cette masse de capitaux qui constitue la fortune de la France et sa puissance économique. De plus, on s'exonère des frais de gestion considérables et l'on n'est pas contraint de lever une nouvelle armée de fonctionnaires. A ces avantages incontestables et incontestés de la répartition, les adversaires de ce système opposent certains inconvénients. Mais ceux-ci peuvent être

corrigés en faisant usage d'un régime mixte. Le plus simple est celui des primes fixes.

Le système de répartition *absolue* aboutit à des cotisations croissantes jusqu'à la centième ou quatre-vingtième année. Le système de répartition *partielle* ou des primes fixes consiste à faire le total des dépenses des cent premières années d'assurance et à calculer la prime moyenne et fixe nécessaire à les payer pendant ces cent années. Dès lors, la prime annuelle étant fixe, il n'y aura plus de ces augmentations ou diminutions de cotisations d'une année à l'autre, qui enlèveraient toute espèce de sécurité pour les industriels incapables de prévoir dans leur prix de revient les charges des années suivantes. De plus, le service des rentes sera surabondamment garanti. Car la prime fixe, plus élevée que ne l'exigent les dépenses très faibles des premières années, accumulera, dans les premières périodes d'existence de la loi, une certaine quantité de capitaux. Il y aura une caisse de capitalisation, caisse de réserve, seulement elle ne contiendrait que 1 ou 2 milliards, au lieu de 12, 17, 22 milliards, résultat du système de capitalisation. Au régime permanent, le montant des cotisations augmenté, des intérêts annuels du fonds de réserve, suffiront à solder toutes les dépenses.

La répartition, dit-on, coûte très cher, parce qu'elle ne profite pas, lorsque le régime permanent est atteint, des intérêts produits par les cotisations capitalisées. Soit; mais il y aura une compensation dont il faut tenir compte. Pendant la période transitoire de quarante ans, on devra de toute façon servir des pensions aux vieux ouvriers ayant atteint l'âge de la retraite sans avoir terminé leurs versements. Cette dépense considérable étant évitée dans le système de la répartition, les charges se trouvent à peu près égalisées dans les deux régimes financiers. Mais, je veux bien que la répartition coûte un peu plus cher; après tout, il ne s'agit pas ici d'une affaire commerciale, d'une opération de banque, mais bien d'une œuvre de solidarité, d'une mutualité, dans laquelle ceux qui n'ont plus rien, ceux qui sont réduits à l'impuissance par l'invalidité ou la vieillesse sont aidés par ceux qui possèdent.

Enfin, au point de vue social, si, à la vérité, la répartition

prive du bénéfice de l'intérêt produit par les sommes encaissées, on est bien forcé de reconnaître qu'en relançant presque aussitôt dans la circulation les fonds perçus, on fait œuvre bien plus utile puisqu'on laisse à l'industrie et au commerce la facilité de se servir de ces capitaux d'une façon infiniment plus fructueuse que ne peut le faire l'État.

S'il faut en croire M. le ministre des Finances, la répartition c'est le système de l'imprévoyance : « En effet, dit-il, vous prenez l'argent aux hommes jeunes pour le distribuer aux gens âgés auxquels vous estimez devoir donner une retraite ; mais supposez qu'à un moment donné, puisque le projet actuel ne peut pas être considéré comme le dernier mot de la question, supposez que vous vouliez arrêter le fonctionnement de la caisse, comment ferez-vous ? Vous aurez contracté une dette vis-à-vis de toutes les personnes qui auront versé, vous aurez pris leur argent et vous vous trouverez en présence du néant pour le leur rembourser. » — Ce reproche peut s'appliquer à la répartition *absolue*, il ne saurait atteindre la répartition *mixte*, celle qui possède une caisse de réserve. Si une crise politique ou sociale se déclare pendant laquelle les recettes seraient momentanément suspendues, les arrérages seraient provisoirement payés sur le fonds de réserve, lequel aussi, au cas de liquidation de la caisse, permettrait de rembourser aux déposants les sommes versées par eux.

III

Quel que soit le régime financier préféré, capitalisation ou répartition, l'un et l'autre peut s'appliquer également à toute espèce de caisse, aux caisses libres comme à la caisse d'État. Mais si nous tenons l'obligation de l'assurance pour une nécessité de fait, du moins revendiquons-nous énergiquement la liberté dans l'obligation, la liberté d'établir des caisses indépendantes : caisses patronales, caisses professionnelles, régionales, mutualités. L'obligation de verser à la caisse d'État nous paraît absolument attentatoire à la liberté des ouvriers et des patrons. L'État se substituant à l'individu, épargnant pour lui, administrant sa fortune, distribuant les

secours et les pensions de retraite, voilà du vrai socialisme d'État. Les charges énormes qu'il aurait à subir de ce chef sont de nature à effrayer tout homme prudent, et la gestion de ces milliards fantastiques doit être pour faire réfléchir les financiers les plus accomplis.

Caisses professionnelles, caisses régionales, caisses patronales, mutualités, la préférence doit aller vers les caisses professionnelles. En mettant en présence les gens de la même profession, elles leur apprendront à se voir, à se connaître, à se concerter et elles contribueront à resserrer les liens qui doivent les unir.

Un second avantage des plus importants, c'est que les patrons et les ouvriers devront participer à l'administration des caisses de prévoyance. Appelés à en contrôler la gestion, les ouvriers s'y intéresseront, ils suivront leur épargne, ils la verront fructifier et ainsi, au lieu de s'éteindre, le goût de l'épargne se développera chez eux. Cette participation contribuera encore à former l'ouvrier, à l'accoutumer à la gestion des affaires publiques, elle sera pour lui une sorte d'école d'instruction et d'éducation civiques. A voir de près les difficultés d'administration, il comprendra mieux les embarras et les responsabilités du patron. Aussi dans les moments difficiles se montrera-t-il indulgent pour lui.

Enfin, un autre avantage sera la variété des placements. Une caisse professionnelle, une caisse libre, pourra faire toutes sortes de placements, bien entendu sous le contrôle de l'État, car il serait dangereux de laisser à ces caisses une liberté entière, une absolue indépendance. Il serait à souhaiter que les caisses libres soient dotées d'une large capacité de posséder des immeubles et des valeurs mobilières, de consentir des prêts aux départements, aux communes, aux établissements publics, en un mot, de faire des fonds qu'elles auront à leur disposition, l'emploi qu'elles jugeront le plus avantageux.

Il est vrai que le mouvement corporatif étant peu développé en France, l'établissement de caisses professionnelles pourra rencontrer de grandes difficultés ; il sera du moins facile de former des mutualités professionnelles et de préparer ainsi le régime corporatif.

Nous avons repoussé l'institution d'une caisse d'État unique ayant le monopole de l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse ; mais rien n'empêche de créer à côté des caisses libres, une caisse centrale dirigée par l'État et servant de trait d'union entre les différentes caisses autonomes répandues sur tous les points du territoire. Ce serait un établissement, destiné à venir en aide aux caisses les moins fortunées, une caisse de réassurance, mais ce ne serait pas une caisse où tout le monde serait obligé de déposer son épargne.

Les considérations qui précèdent nous permettent d'indiquer les grandes lignes, de tracer le cadre d'une loi d'assurance contre l'invalidité et la vieillesse de l'ouvrier. L'obligation de l'assurance, acceptée comme une nécessité de fait ; cotisations égales et corrélatives des patrons et des ouvriers, assez faibles pour ne point écraser l'industrie, pour n'épuiser pas la puissance d'épargne de l'ouvrier. La liberté dans l'obligation, liberté des caisses d'assurance : caisses patronales, caisses régionales, caisses corporatives ou mutualités. Le concours de l'État se bornera en outre d'un contrôle général, à aider provisoirement les caisses en détresse. A cet effet l'État pourra établir une caisse centrale de réassurance et, en tout cas, continuera aux sociétés de secours mutuels les faveurs et les subventions accordées par la loi du 1er avril 1898.

Comment le projet de loi présenté par le gouvernement satisfait-il à ces conditions, c'est ce que nous allons examiner.

IV

D'après le premier projet de la Commission, celui de 1900, présenté par le rapporteur M. Guieysse, la loi des retraites ouvrières était établie sur les bases suivantes :

1° La création de caisses régionales, pour recevoir l'inscription des travailleurs et organiser la capitalisation des versements ;

2° L'obligation de l'inscription à ces caisses de retraites, pour tous les travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ;

3° La corrélation et l'égalité des versements des ouvriers et des patrons, servant à constituer des retraites à soixante-

cinq ans. Si l'ouvrier est marié, un capital de 500 francs est assuré, en cas de décès, au profit de son conjoint. S'il y a un ou plusieurs enfants légitimes ou naturels reconnus, âgés de moins de seize ans, un capital de 500 francs est assuré en cas de décès à leur profit ;

4° La majoration des pensions par l'État pour assurer une retraite minimum de 360 francs à soixante-cinq ans.

5° L'anticipation des retraites en cas d'invalidité. Si la retraite ainsi liquidée n'atteint pas 200 francs elle est majorée dans la limite de cette somme par la caisse régionale au moyen d'allocations spéciales ordonnancées par le ministre du Commerce, sans que pourtant la majoration puisse dépasser 100 francs.

6° La constitution pour les travailleurs par disposition transitoire et dès la promulgation de la loi, d'allocations viagères, croissant de 150 francs jusqu'à 360 francs suivant les effets produits par les versements.

Quelques jours seulement avant la discussion du projet, qui eut lieu le 4 juin 1901, M. le ministre des Finances se présenta devant la Commission. Effrayé des charges que le projet imposait au budget, déjà considérablement obéré, il fit de nouvelles propositions qui bouleversaient les décisions primitives. Après une courte discussion, la Commission s'inclina devant la nécessité financière et remania son projet conformément aux intentions du ministre.

Voici les traits principaux de ce second projet :

Tout salarié sociétaire ou auxiliaire employé par une association a droit à une retraite de vieillesse à soixante-cinq ans, et, le cas échéant, à une retraite d'invalidité, payée trimestriellement. A cet effet, il subit sur son salaire une retenue de cinq centimes par journée de travail, s'il n'a pas dix-huit ans, ou si son salaire est inférieur à deux francs par jour ; de dix centimes, si, ayant au moins dix-huit ans, son salaire est égal ou supérieur à deux francs et inférieur à cinq francs par jour ; de quinze centimes, s'il gagne un salaire égal ou supérieur à cinq francs par jour. — Les employés gagnant quatre mille francs et au-dessus ne sont pas visés. par cette loi.

Un versement d'égale quotité est fait par l'employeur des

salariés ci-dessus désignés. Pour chaque ouvrier étranger l'employeur verse uniformément vingt-cinq centimes par journée de travail, sans distinction d'âge ni de salaire. Ces sommes sont versées à la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la caisse des retraites, dont la gestion est autonome.

Les frais de gestion sont pris sur le produit des versements faits par les employeurs d'ouvriers étrangers, le reste devant servir à augmenter les pensions immédiatement distribués pendant la période transitoire.

La Caisse des dépôts et consignations emploie le montant des versements et des excédents de fonds en valeurs d'État ou garanties par l'État, en prêts aux communes, aux départements, etc. L'État garantit pour les fonds employés au rachat de rentes perpétuelles un taux de 3 pour 100, quelle que soit la valeur nominale de la rente. Le taux des retraites est fixé à 3 pour 100.

Les travailleurs atteints d'invalidité avant l'âge de soixante-cinq ans (sauf le cas où l'invalidité aurait été amenée par un des accidents prévus par la loi de 1898) ont droit à tout âge, si leurs versements représentent au moins deux mille journées de travail (huit ans), à une pension de retraite proportionnelle aux versements effectués. Si la pension ainsi liquidée n'atteint pas deux cents francs, et que l'intéressé justifie qu'il n'a pas d'autres ressources, cette retraite est majorée jusqu'à concurrence de cette somme.

Comme disposition transitoire, les travailleurs âgés de soixante-cinq ans ou davantage, lorsque la loi entrera en vigueur, recevront une allocation viagère annuelle, qui ne pourra être supérieure à cent francs. Un crédit annuel et tontinier de 15 000 000 est mis par l'État à la disposition de la caisse des retraites pour pourvoir à cette allocation. Enfin, les ouvriers âgés aujourd'hui de trente-six à soixante-quatre ans recevront une retraite minimum, pourvu qu'ils justifient à soixante-cinq ans de trente années de travail (les années de service militaire comptent comme années de travail) et de versements correspondant à deux cent cinquante journées de travail pour chaque année au-dessous de soixante-cinq ans. Le montant de ces retraites varie entre les deux limites sui-

vantes : de soixante-quatre ans à soixante-deux ans, cent francs; de trente-sept ans à trente-six ans, cent quatre-vingts francs.

Il est facile maintenant de relever les différences qui existent entre le projet primitif de la Commission et le projet définitif adopté par le Gouvernement et la Commission. L'assurance au décès, complément nécessaire de l'assurance en cas de vie, qui constitue la rente viagère, a été supprimée et remplacée par la faculté d'option entre la rente à capital aliéné et la rente à capital réservé, c'est-à-dire avec remboursement des sommes versées. Au lieu des caisses régionales autonomes, on institue une caisse d'État centralisant les comptes individuels. Pour la période transitoire, alors que la Commission donnait aux travailleurs âgés de soixante-cinq ans et plus une retraite de cent cinquante francs, du moment qu'ils pouvaient justifier de trente années de travail, le Gouvernement se contente d'ouvrir un crédit de 15 000 000, qui sera réparti entre les intéressés, c'est-à-dire ceux qui justifient de trente années de travail. L'État n'accorde aucune majoration aux pensions de vieillesse, il bonifie les rentes d'invalidité, et garantit à la caisse des retraites un taux d'intérêt de 3 pour 100. Le projet de loi du Gouvernement s'applique à 10 000 000 de travailleurs ; il exigera environ 8 000 000 fonctionnaires nouveaux. Les frais de gestion seront compris entre 15 000 000 et 20 000 000.

Si l'on compte deux cent cinquante journées de travail seulement par an, et si l'on suppose que l'ouvrier n'a commencé à verser qu'à vingt-cinq ans, l'ouvrier touchera à soixante-cinq ans, si son salaire est demeuré toute sa vie inférieur à deux francs, une rente de 316 francs ; si son salaire a varié entre deux et cinq francs, une rente de 631 francs ; si son salaire a atteint ou dépassé cinq francs, une rente de 947 francs ; ce sont les chiffres des rentes à capital aliéné : elles descendent à 170 francs, 339 francs et 509 francs, si le capital est réservé.

Tel est le projet de loi sur les retraites ouvrières présenté par le Gouvernement et la Commission. Il prête le flanc à des critiques nombreuses, nous nous bornerons à signaler les plus importantes.

V

Pourquoi d'abord cette espèce de gradation de la cotisation patronale suivant la progression des salaires ? Plus un patron paie de gros salaires à son personnel, plus sa charge augmente. S'imagine-t-on peut-être que le taux des salaires marque le taux des bénéfices du patron ? Ce serait une grosse erreur. Tel industriel qui paie ses ouvriers très cher parce que leur métier est dangereux, gagne moins d'argent que celui qui fait le commerce avec de simples employés rétribués suivant un tarif des plus modestes. Si l'on considère la prime d'assurance comme un complément payé par le patron pour parfaire le salaire normal, n'est-il pas évident que plus le salaire de l'ouvrier est élevé, moins grande devrait être la contribution patronale correspondant à ce titre.

On constate une anomalie semblable dans la proportion de la cotisation par rapport au salaire de l'ouvrier. Prenons un salaire de 1 franc ou 1 fr. 25, comme il y en a malheureuse-beaucoup parmi les ouvrières; la cotisation étant de cinq centimes, cela fait un prélèvement de 6 pour 100 sur ce salaire. Au contraire, pour les gros salaires, la proportion tombera à 1,8 pour 100. Demander beaucoup à ceux qui gagnent peu et une moindre somme à ceux qui gagnent davantage est-ce conforme à l'équité. D'ailleurs, le taux des cotisations paraît beaucoup trop élevé. Ainsi, pour un salaire de deux francs on retient dix centimes, soit 5 pour 100, avec les dix centimes du patron cela fait 10 pour 100; tandis que pour les ouvriers mineurs, la loi impose seulement une retenue sur les salaires de 2 pour 100 aux ouvriers et de 2 pour 100 au patron, soit de 4 pour 100 au total.

Sait-on qu'en Allemagne on demande à l'ouvrier qui gagne le moins 8 fr. 22 par an, dont 4 fr. 11 à sa charge et 4 fr. 11 à celle du patron ; à celui qui gagne le plus on demande 18 francs, dont 9 à sa charge et 9 à celle du patron ? Oublie-t-on qu'en Allemagne, où la population est de 54 000 000 d'habitants, et où la moyenne de l'impôt par tête et par an est de 45 francs, l'assurance contre l'invalidité n'exige qu'un prélèvement annuel total de 150 000 000 ; tandis qu'en France,

où la population est de 38 000 000, où la moyenne de l'impôt par an et par tête est de 95 fr. 95, le prélèvement annuel s'élève à 350 000 000 ou 400 000 000 ?

Que l'on fasse payer aux patrons qui emploient des ouvriers étrangers une cotisation équivalente à celle des ouvriers français, rien n'est plus juste ; sans cette mesure, en effet, la main-d'œuvre étrangère ferait prime sur le marché du travail. Mais imposer une taxe uniforme de 25 centimes sur les ouvriers étrangers, c'est décréter l'exclusion du travail étranger au détriment de nombreuses industries et exploitations agricoles, c'est aussi s'exposer à des représailles de la part des gouvernements étrangers.

Les lourdes charges financières qu'il impose au budget, voilà un autre reproche que l'on fait au projet de loi. D'après M. le ministre des Finances, la somme à la charge de l'État qui est de 15 millions la première année, s'élève progressivement jusqu'à 90 millions ; la charge décroît ensuite pour atteindre la somme finale et constante de 45 millions. De plus, il y a en perspective une grosse perte pour l'État provenant de la garantie du taux d'intérêt à 3 pour 100, car si, comme c'est infiniment probable, le taux s'abaisse au-dessous de 3 pour 100, l'État doit compléter la différence, et cela sur un capital de plus de 12 milliards. Comment faire face à cette charge annuelle de 90, 100 millions peut-être, sans créer de nouveaux impôts ? Avec l'aisance qui le caractérise, M. le ministre a fait, à la Commission, cette déclaration : « Les dépenses ne m'effraient pas, parce que j'y ferai face avec les plus-values normales du budget. » C'est se montrer beau joueur ; mais, n'a-t-il pas dit dans le projet de budget pour 1902 : « Qu'il faut faire grande attention qu'au lieu de plus-values normales, il y a désormais des moins-values ? » Oublie-t-il le déficit de 150 millions creusé dans l'exercice financier de 1901 ?

Nous faisions remarquer plus haut l'inconvénient, le danger qu'il y aurait à laisser s'accumuler dans la caisse des retraites ouvrières un nombre considérable de milliards — de 12 à 20 milliards, suivant les différentes évaluations. Pour conjurer ce péril, M. le ministre des Finances, d'accord avec la Commission, propose de substituer d'une manière succes-

sive et quasi-automatique la Caisse nationale des retraites ouvrières aux porteurs de titres de rente. S'il faut en croire M. Millerand, cette solution « est d'une rare élégance » et il salue avec une émotion démocratique « le nouveau grand livre des vieillards indigents, prenant place à côté du grand livre des rentiers et des capitalistes », oh ! le bon billet pour les ouvriers ! oh ! la piperie des mots ! N'entendez-vous pas comme un écho du programme de Saint-Mandé ? Car enfin, pour socialiser la propriété privée, ne suffira-t-il pas d'ouvrir un grand livre foncier où tous seront inscrits ? Laissons de côté les mots creux et sonores. En réalité, l'État spéculera sur la rente. En rachetant par séries de gros paquets de titres, il produira la raréfaction et, par conséquent, la hausse. La rente française, étant une valeur de premier ordre, sera toujours très demandée et cette hausse factice sera pour les petits rentiers un grand désavantage.

On sait que la rente perpétuelle n'est perpétuelle que de nom, l'État se réservant le droit de la rembourser par séries, soit par amortissement, soit par conversion. Dans un cas comme dans l'autre, il y a économie pour les finances publiques. Or, d'après la « solution élégante », l'État ne pourra plus amortir la dette publique, jusqu'à concurrence de 12, 16, 20 milliards, c'est-à-dire d'un chiffre formidable, puisque les titres devront rester dans les coffres de la Caisse des retraites. Eh bien, au point de vue des principes les plus clairs et les plus solides, au point de vue des intérêts du pays, cette solution « élégante » est regrettable. L'État ne doit pas abdiquer le droit qu'il a et qu'auront les générations futures de rembourser la dette nationale et d'alléger les charges du pays. Gouverner, c'est prévoir ; sacrifier l'avenir au présent, c'est une administration de prodigue.

Un mot sur le régime de la période transitoire. Quel sera le résultat du crédit annuel de 15 millions alloué par le projet de loi aux vieillards ayant soixante-cinq ans ou plus au moment de la promulgation de la loi ? Évidemment, cela dépend du nombre des parties prenantes. Combien le lendemain du jour où la loi sera mise à exécution comptera-t-on de salariés âgés de plus de soixante-cinq ans ? A dire le vrai, ce nombre personne ne le connaît exactement. M. le ministre

des Finances l'évalue à 800 000, acceptons ce chiffre pour juger des effets de la loi. Divisons le crédit de 15 millions par 800 000 vieillards, cela fait à chacun 18 fr. 75 la première année. On dira : prenez patience, ces vieillards vont mourir très vite, et ainsi le nombre des parties prenantes diminuant dans de fortes proportions, augmentera rapidement la part de chaque survivant. Évidemment, elle augmentera cette part, mais dans quelle proportion ? Les tables de mortalité permettent de déterminer combien, sur 800 000 personnes, il y en a qui atteignent soixante-cinq ans; combien, par conséquent, il en restera l'année suivante pour se partager ces 15 millions. Le calcul très simple montre qu'il restera un nombre d'ayants droit tel, que la part de chacun d'eux, au lieu d'être de 18 fr. 75 sera de 20 fr. 41. Sept ans après, la part de chacun des intéressés sera de 37 francs et ainsi de suite. Ce sont là des résultats absolument dérisoires.

Enfin, le vice radical du projet de loi dont nous avons déjà signalé le danger, c'est l'obligation de verser à la caisse d'État. On ne saurait protester trop énergiquement contre la main-mise de l'État sur l'épargne populaire, véritable abus de pouvoir, véritable attentat contre la liberté.

VI

Commencée le 4 juin, la discussion du projet de loi se trouva soudain arrêtée par la motion Gailhard-Bancel ainsi conçue : « Le Gouvernement est invité à consulter les associations professionnelles, patronales et ouvrières, commerciales et agricoles légalement constituées et les Chambres de commerce sur le projet de loi relatif aux retraites ouvrières. » Une majorité de 291 voix contre 221 se prononça en faveur de cette proposition.

On a parlé de referendum, c'est à tort; car il s'agit dans le cas présent d'une simple enquête. Le referendum a pour objet une loi déjà votée par le pouvoir législatif, ou du moins un projet de loi étudié, discuté et définitif. Dans le referendum, les organes sociaux consultés : peuple, ouvriers ou associations donnent à la loi la sanction suprême, l'acceptant ou la rejetant en dernier ressort.

Dans le cas actuel, on demande simplement leur avis à diverses associations, sur un projet de loi non encore discuté à la Chambre, hérissé de difficultés, fécond en contradictions et pour lequel aucune majorité n'existait parmi les législateurs du Palais-Bourbon.

Cette enquête, il fallait l'organiser avant la discussion du projet de loi; c'est ainsi que cela se pratique en Allemagne. Dans ce pays, il est de tradition que l'élaboration d'une loi est précédée d'une consultation des groupements intéressés et des personnes compétentes, consultation qui, d'ordinaire, est tenue secrète comme matière administrative. Après cette première épreuve, le projet surtout s'il touche à des matières économiques et sociales, paraît au *Moniteur de l'Empire*, comme texte provisoire. Alors, dans les revues et les journaux, les cercles, conférences et associations, la critique se donne libre carrière. Si les défauts du projet de loi sont mis dans un relief trop saisissant, les bureaux et parfois le ministre lui-même pourront se trouver en mauvaise posture, le prestige du législateur ne sera pas atteint. Après toutes ces épreuves, le texte du projet de loi est sinon parfait, du moins consiérablement amélioré; en tout cas, ceux qui ont à le défendre connaissent l'état de l'opinion et se rendent compte des difficultés. Enfin, lorsque le texte arrive à la Chambre, l'opinion publique a eu le temps de se fixer et de se calmer, les débats sont plus condensés et plus courts.

Le mode d'enquête adopté en France a été bien loin de procurer de tels avantages. La grande consultation ordonnée par le Parlement a soulevé contre le projet de loi une opposition formidable, elle a fait apparaître au grand jour l'incohérence des dispositions législatives et assurément n'a pas rendu plus facile la solution du problème de la vieillesse indigente.

Le compte rendu de l'enquête remplit trois énormes volumes. Le premier est affecté au commerce et à l'industrie, le second aux ouvriers, le troisième à l'agriculture.

A l'unanimité, les syndicats agricoles se sont prononcés très énergiquement contre le projet du Gouvernement. Au début, l'*Union des syndicats*, qui a son siège à Paris, avait essayé de créer un mouvement en faveur de l'obligation.

Voulant à tout prix éviter la caisse d'État, vaste pompe aspirante destinée à absorber l'épargne populaire, M. de Gailhard-Bancel proposait un système de caisses régionales corporatives, alimentées par les cotisations obligatoires des patrons et des ouvriers. Vivement combattue par MM. Cheysson, Duport et Kergall, cette proposition a été rejetée partout, même dans le syndicat de M. de Gailhard-Bancel.

Un grand nombre de comices agricoles, de syndicats, et enfin les grandes organisations du monde agricole : la *Société des agriculteurs de France*, la *Société nationale d'agriculture*, la *Société nationale d'encouragement à l'agriculture*, l'*Union du Sud-Est*, ont fait du projet Guieysse une critique très serrée. D'autre part, les cultivateurs se révoltent à l'idée qu'ils ne bénéficieront pas de retraites à l'instar des ouvriers des villes. L'agriculture ne paie-t-elle pas la plus grande partie des impôts ? N'est-elle pas la grande délaissée ? Si donc le budget doit contribuer à assurer la vieillesse de l'ouvrier urbain, l'ouvrier des champs demande à n'être pas exclu de cet avantage.

Dans quelques régions (Sud-Est, Centre) on a réclamé pour le paysan le droit de se constituer un bien de famille inaliénable. D'autres ont pris la défense du conjoint exclu de la retraite. Le syndicat agricole des propriétaires de la ville de Gignac (Hérault) termine sa réponse en ces termes plutôt échauffés : « Ce projet de loi est absurde, il est idiot, il n'a pas même l'ombre de bon sens, il doit être rejeté en entier. » Voilà qui est parler clair ! Dans les neuf dixièmes des syndicats agricoles on a protesté contre la création d'une caisse obligatoire destinée à drainer les capitaux de la culture, qui n'en a pas déjà tant. La plupart des associations agricoles se sont ralliées au vœu formulé par la *Société d'agriculture de France* demandant :

« Que l'invalidité et la vieillesse indigente soient reconnues par une organisation méthodique de l'assistance, qui concilie les devoirs de l'humanité avec les garanties contre les abus ;

« Que la retraite, pour ceux qui sont capables de prévoyance et d'effort personnel, soit obtenue par l'assurance libre mettant en jeu les diverses manifestations de l'initiative privée, individuelle ou collective (mutualités avec le con-

cours de l'État, caisses patronales et syndicales, caisse nationale de vieillesse). »

Au premier aspect cette idée est séduisante, elle sauvegarde, elle exalte la liberté individuelle. Mais, prenez-y garde, si l'État prend à sa charge tous les vieillards indigents, combien d'ouvriers voudront s'inscrire à une caisse de prévoyance ? A quoi bon puisqu'ils sont déjà assurés d'être à l'abri du besoin quand viendra l'heure de la vieillesse. De plus, il ne faut pas oublier que l'assistance des vieillards indigents et des malades coûterait 400 000 000 ou 500 000 000 qu'il faudrait demander à l'impôt, c'est-à-dire à l'ensemble des contribuables. Un certain nombre de syndicats agricoles demandent l'application de la loi belge. C'est fort bien, mais en tenant compte de la différence de population cela ferait une dépense de 70 000 000. Le budget de la Belgique se solde en excédent réel, le nôtre est criblé de déficits.

A une énorme majorité le commerce et l'industrie repoussent le projet de loi présenté par le Gouvernement. Les Chambres de commerce et les Chambres consultatives des Arts et Manufactures sont unanimes à demander que la vieillesse de l'ouvrier soit mise à l'abri de la misère ; mais, en très grande majorité, elles repoussent énergiquement l'obligation soit pour le patron, soit pour l'ouvrier de verser une cotisation, quelque modique qu'elle puisse être. Alors, demanderez-vous, qui donc se chargera de l'entretien de ces pauvres vieux? L'État, répondent les Chambres de commerce. Ainsi on repousse l'obligation de l'assurance, mais on accepte, on réclame l'assistance obligatoire : dans presque toutes les protestations émises par ces chambres patronales vous rencontrerez cette affirmation : qu'il est souverainement injuste de faire supporter les charges des retraites à la seule industrie car le pays tout entier doit y contribuer. « Si l'on admet, dit la Chambre de commerce de Paris, que la société doit protection aux vieillards et aux invalides, si l'on reconnaît là une œuvre d'intérêt public, ce n'est pas à une catégorie de citoyens qu'il faut demander les ressources nécessaires pour couvrir les frais nécessités par cette mesure de solidarité, mais à l'universalité des citoyens, comme pour tous les autres services publics. »

Il est à regretter que les Chambres de commerce, dans leur ensemble, n'aient pas engagé résolument la lutte contre la théorie erronée du droit à la retraite. On n'abandonne pas impunément les principes. Il faut le déclarer hautement ; le droit à la retraite comme le droit à l'assistance n'existe pas.

L'homme a le devoir de conserver son existence et par conséquent le devoir d'employer à cet effet les moyens nécessaires. Parmi ces moyens le principal, le plus commun, est le travail. A ce devoir correspond la liberté du travail, c'est-à-dire à proprement parler le droit au travail, ou si vous le voulez, plus exactement encore le droit du travail. Le droit à l'existence, c'est le droit imprescriptible que possède tout homme de n'être point empêché dans le choix et l'emploi des moyens de conserver son existence. Le travailleur n'est pas un fonctionnaire auquel l'État devrait assurer la subsistance et la retraite des vieux jours il n'est pas un isolé en face de l'État. Non, il appartient nécessairement à deux sociétés naturelles : la famille et la profession. A elles et non à l'État revient le devoir d'assistance des membres indigents, malades ou invalides. L'État ne doit donc intervenir dans l'assistance des ouvriers que pour suppléer à l'insuffisance ou à l'incapacité de la famille d'abord, de la profession ensuite. Le premier devoir de l'État consiste donc à aider ces groupements naturels ; il ne peut se substituer à eux que dans le cas de nécessité absolue et manifeste.

Il est curieux d'observer que, dans cette question, l'individualisme et le socialisme se donnent la main, d'une manière inconsciente, je le veux bien. Car enfin, si l'on reconnaît à l'ouvrier invalide ou âgé le droit d'être assisté par l'État et l'obligation pour celui-ci d'organiser immédiatement cette assistance au moyen des deniers publics, l'État devient de plein droit l'unique pourvoyeur des vieux travailleurs, l'entretien des vieillards indigents devient un service social. Qu'est-ce donc cela, sinon du socialisme ? N'est-ce pas précisément ce que demandaient M. Mirman et ses amis par la création d'un impôt national de solidarité ? Mais revenons à notre enquête.

Les boulangers de Corbeil protestent contre un projet qui crée des rentes à leurs domestiques et oublie d'en faire

bénéficier les patrons. Le *Syndicat du commerce des vins de Roubaix* explique pourquoi il prend la défense des patrons. « Mais, dira-t-on, qu'est-ce que le Syndicat des marchands de vins et spiritueux peut bien avoir à tant s'inquiéter du commerce général ? La réponse est simple, le petit commerce vit du grand commerce et de la grande industrie, paralysez ceux-ci, vous tuez celui-là, ct c'est en défendant ceux dont nous vivons que nous défendons nos intérêts. » Cependant, plusieurs Chambres patronales, admettent l'obligation des versements corrélatifs du patron et de l'ouvrier. La Chambre de commerce de Valenciennes s'exprime en ces termes : « Étant connus les habitudes présentes des diverses classes de la société française et d'un autre côté le mouvement généreux par lequel tous les membres de la nation sont de plus en plus entraînés vers la pratique d'une solidarité effective, la Chambre de Valenciennes accepte délibérément, malgré les charges nouvelles devant en résulter pour l'industrie, malgré certains dangers aussi qui en découleront pour l'État, le principe de l'institution des retraites ouvrières, assurées par la contribution obligatoire des ouvriers, des patrons et de l'État. Elle trouve, en effet, que les bienfaits de cette innovation l'emporteront sur ces inconvénients, si on la réalise avec la prudence souhaitable ». L'*Union fédérale des propriétaires de la Seine* « préférerait voir rejeter le projet actuel, et le voir remplacer par une loi qui décrêterait l'obligation de l'assurance à des caisses régionales et professionnelles, ou tout au moins régionales, et en même temps l'obligation de versements patronaux et ouvriers avec part contributive de l'État ». Citons encore, dans le même sens, la *Chambre de Commerce d'Arras*, le *Comité des Forges de France*, etc., et donnons la parole aux associations ouvrières.

A une écrasante majorité, les syndicats ouvriers se sont nettement déclarés hostiles au projet de loi du Gouvernement. Il n'y a pas 10 pour 100 des réponses qui soient favorables au projet Guieyesse. C'est à peine si les ministériels peuvent compter dans leurs rangs deux *Bourses du travail*, celle de Perpignan et celle de Belfort, et quelques organisations importantes comme les *Associations ouvrières de pro-*

duction, la *Chambre syndicale des employés de Paris*, la *Fédération des syndicats du département de Seine-et-Oise*, etc. Les masses profondes des travailleurs ont protesté énergiquement contre le projet. Le *Parti ouvrier français* le qualifie « honteuse escroquerie », la *Fédération autonome des syndicats ouvriers de la Loire* « un vol manifeste ». — « Nous avons le devoir de crier : Au voleur, clame le *Comité socialiste de Meulan* ». — « Si le Parlement veut nous doter d'une loi sur les retraites, dit la *Confédération nationale du travail*, qu'il ne se moque pas de nous, qu'il trouve une solution qui ne restreigne pas nos moyens actuels d'existence, sous le prétexte de nous assurer dans un avenir incertain une retraite problématique. »

Au fond, ce qui a profondément indigné les travailleurs socialistes, c'est l'obligation de prélever une part de leurs salaires. « Il est incompréhensible, s'écrie la *Fédération des ouvriers de la Loire*, qu'un cerveau humain puisse avoir la conception criminelle de réduire une part si minime soit-elle du salaire. » Cette idée leur paraît monstrueuse. De ce fait que le droit de l'ouvrier à la retraite est officiellement reconnu, ils concluent que c'est à la société d'en assurer la réalisation pratique. A ceux qui leur objectent les difficultés financières, ils indiquent toute une série de portes où il suffit de frapper pour trouver des monceaux d'or. Il est extrêmement divertissant de parcourir les différents systèmes financiers proposés par les syndicats socialistes pour remplir la Caisse des retraites. Ils taillent à travers les chapitres du budget comme dans les lianes d'une forêt vierge. Tous réclament la suppression du budget des Cultes, quelques-uns ajoutent la radiation des crédits de la Guerre et de la Marine. D'autres décrètent la suppression des pensions, sans se douter que pensions et retraites se ressemblent singulièrement. Les fonds secrets, la moitié au moins des fonctionnaires sont, naturellement, sacrifiés. L'idée de M. Allemane, la suppression de l'héritage en ligne collatérale, jouit d'une grande faveur dans le monde socialiste. S'agit-il d'établir des taxes nouvelles, l'imagination des syndicats exerce son pouvoir créateur : Impôts sur les opérations de bourse, impôt sur le revenu, impôt sur le pari

mutuel, sur les célibataires, sur les propriétés d'agrément, monopole de l'alcool, etc., etc.

Après la question de principe, la plupart des dispositions du projet Guieyesse ont été de la part des ouvriers l'objet de violentes critiques.

C'est d'abord l'âge fixé pour l'ouverture de la retraite. Les *Verriers de Montluçon* et les *Ouvriers de la Loire* ont exhibé des statistiques établissant qu'il n'y avait pas 3 pour 100 des ouvriers de leur profession qui atteignent l'âge de 65 ans. Les *Tisseurs lyonnais* demandent que l'âge de la retraite soit fixé à 60 ans. D'autres (*Bourse du travail de Perpignan*) veulent que l'ouvrier soit rentier à 50 ans. On est même allé au Congrès de Lyon jusqu'à proclamer le droit à la retraite après vingt ans de travail.

Le chiffre de la retraite a provoqué de nombreuses polémiques. Ceux qui se contentent de vingt sous par jour sont relativement raisonnables. Les *Tisserands lyonnais* réclament 500 francs par an de retraite minimum; d'autres exigent carrément 2 francs par jour. Les *Ferblantiers de Perpignan* sont plus gourmands, il ne leur faut pas moins de 900 francs de retraite.

VII

Vides d'observations précises, d'arguments pondérés et de critique réfléchie, les avis des syndicats ouvriers n'ont apporté aucun des éléments d'information utile qu'une enquête de ce genre aurait pu fournir. La plupart du temps ils ne font que reproduire les déclamations creuses, les revendications chimériques, les rêves trompeurs qui forment la trâme des discours ou manifestes collectivistes. Il en aurait été tout autrement, si nos syndicats ouvriers possédaient la solide organisation, l'éducation économique des Trade-Unions; si, au lieu de se laisser mener par des agitateurs et des politiciens, ils avaient pour chef des hommes reconnus par leur compétence professionnelle et administrative, comme sont les secrétaires généraux des Trade-Unions, les Applegarth, les Knight, les Burt. Cependant l'enquête montre l'état d'âme des masses ouvrières. Grisé par les principes de la Révolution, l'ouvrier socialiste croît

au droit à la retraite comme à un dogme indiscutable. Aussi entend-il ne rien payer pour constituer la pension de vieillesse dont il rejette toute la charge sur l'État ou sur le patron.

L'enquête n'a pas été sans effet sur l'opinion publique et le Gouvernement.

Encouragés par l'échec retentissant du projet de la Commission, les syndicats agricoles ont entrepris une campagne en faveur de l'organisation des retraites par les mutualités. Si leurs représentants ont repoussé le projet mal conçu qui leur était proposé, ils doivent se souvenir que les retraites ouvrières s'imposent dans la crise qui dépeuple nos campagnes. C'est là ce que l'*Union centrale des syndicats des agriculteurs de France* a parfaitement compris. Elle a envoyé à tous les syndicats adhérents une circulaire très pressante, sous ce titre : « *Maintenant à l'œuvre* ». « Les syndicats, y est-il dit, ont manifesté leurs préférences en indiquant le parti que l'on peut tirer de la loi de 1898 sur les sociétés de secours mutuels et en faisant valoir ce qu'on peut attendre de l'initiative privée. Aux syndicats de se mettre immédiatement à l'œuvre pour montrer par des faits indiscutables, que la puissance du mouvement mutualiste est bien une réalité. Si par malheur les résultats ne répondaient pas à nos espérances, l'autorité de cette consultation pourrait être fortement ébranlée et nos adversaires auraient beau jeu pour reprendre leur système d'intervention de l'État. Ce serait de notre part une faute impardonnable et le succès que nous avons obtenu se transformerait en une défaite qui compromettrait dans l'avenir tout le mouvement syndical. »

Pour rendre plus active et plus féconde cette propagande, l'*Union* fait appel au dévouement des femmes de France et fonde l'*Union mutualiste des Femmes de France*. Le Comité composé de Mmes la comtesse de Kersaint, comtesses R. de Béarn et Cornélis de Witt, vient de lancer une circulaire où l'on déclare que : « l'*Union mutualiste des femmes de France* n'a pas la prétention de se charger elle-même de la création et surtout de la conduite de Sociétés de cette nature, mais seulement d'en provoquer et d'en encourager la formation ».

Du côté du Gouvernement aussi, un des résultats de

l'enquête a été de rassurer et de stimuler les Sociétés de secours mutuels qui s'occupent du service des retraites. Dans un discours prononcé le 26 octobre au banquet offert par les présidents des sociétés de secours mutuels de France, M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, rappelle les avantages accordés par la loi du 1er avril 1898 aux mutualités, montre comment ces sociétés se trouvent suffisamment outillées pour organiser les retraites ouvrières, et continue en ces termes : « J'ai été frappé tout à l'heure d'une excellente formule, c'est l'une de celles qui ont été employées dans l'un de vos congrès : la liberté dans l'obligation. Eh bien oui, obligation de travailler à se constituer une retraite, mais liberté d'acquitter cette obligation entre les mains d'une Société de secours mutuels, et par conséquent bien loin d'amoindrir la partie de son action et l'efficacité de son action sociale, le projet de loi, à mon avis, aurait au contraire pour résultat de l'accroître sensiblement. »

Enfin le ministre du Commerce, M. Millerand, tout en maintenant les principes essentiels du projet de loi, propose à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, d'y apporter un certain nombre de modifications, qui lui ont été suggérées par l'étude approfondie des documents de l'enquête.

Sans porter atteinte au principe de l'obligation, il considère que l'ouvrier peut être autorisé, quand le chiffre de la pension constituée par ses versements et par les versements patronaux atteint un maximum déterminé, à distraire l'excédent des versements qu'il continue à effectuer jusqu'à l'époque d'entrée en jouissance de la retraite, pour les employer de la façon qu'il jugera le plus profitable à ses intérêts.

Il propose également de modifier la base des retenues et de substituer au prélèvement gradué d'après la quotité des salaires, un prélèvement proportionnel qui serait de 2 pour 100. La contribution patronale serait également de 2 pour 100.

Les ouvriers étrangers seraient traités, au point de vue de la retraite, comme les ouvriers français, à la condition qu'ils aient élu domicile en France ou qu'ils appartiennent à un pays lié par un traité de réciprocité avec le nôtre.

Le droit à la retraite d'invalidité serait reconnu au bout de deux ans. La majoration serait proportionnelle au nombre des années de travail.

Enfin, un fonds de bonification alimenté d'une part par le versement des subventions patronales afférentes aux ouvriers étrangers non assimilés aux ouvriers français ou aux ouvriers français qui auraient déclaré s'en tenir au minimum alimentaire pour garder ultérieurement la libre disposition de leurs versements, et d'autre part par une taxe additionnelle aux patentes, servirait à grossir le crédit de 15 000 000 affecté à la liquidation et à majorer les retraites de la période transitoire.

Ces propositions sont, sans contredit, plus libérales que le projet de loi, contiennent des améliorations notables et pourraient fournir un terrain d'entente.

En tout cas, si elle revient à la Chambre, ce qui est extrêmement douteux, la loi ne sera pas votée avant la fin de la session et alors tout sera à recommencer, les projets de loi expirant avec la législature qui les a enfantés. A la Chambre future, qui sortira des élections générales de mai 1902, reviendra la mission de résoudre le problème des retraites ouvrières. Espérons qu'elle ne sera pas impuissante comme sa devancière, qu'elle ne sera pas comme elle, animée de l'esprit socialiste, principe de dissolution sociale. Puisse le développement des sociétés libres de prévoyance, être suffisant pour rendre inutile une loi sur les retraites ouvrières. Nous ne demandons pas mieux que de voir se trouver en défaut nos prévisions, plutôt pessimistes à cet égard.

Charles ANTOINE.

L'ŒUVRE DE B. PINTURICCHIO

(Premier article)

Dans ces derniers temps, l'attention des critiques d'art et l'admiration du public ont été ramenées sur Pinturicchio, à la suite des restaurations ordonnées par Léon XIII dans l'*appartamento Borgia*, au Vatican, dont les fresques décoratives sont dues au brillant pinceau du peintre pérousin. Ce fait et les publications savantes et illustrées, auxquelles il a donné lieu, offrent une occasion toute naturelle de considérer d'ensemble l'œuvre magnifique de Pinturicchio. Mais, pour en mesurer plus exactement la valeur relative, il importe tout d'abord de *situer* notre peintre dans son milieu historique et artistique.

I

Bernardino, fils de Betto Biagio, naquit vers 1454, à Pérouse, non loin de l'église et de la porte dites *Sant'Angelo*[1]. Il est plus connu par son surnom de Pinturicchio, « le petit peinturlureur », qu'il dut sans doute à son habitude de faire beaucoup et vite, mais plus encore à la malignité de ses envieux qu'offusquaient sa supériorité et ses succès, car la médiocrité est toujours jalouse. Sa mort arriva, en 1513, à Sienne, dans des circonstances épouvantables ; il était âgé de cinquante-neuf ans. Notre peintre appartient donc à la seconde moitié du quinzième siècle, époque ardente, où la lutte est partout. Lutte dans le domaine des arts, car l'idéal spiritualiste du moyen âge, représenté par Benozzo Gozzoli et le Pérugin, s'oppose aux envahissements progressifs du naturalisme de la Renaissance, dont les Pollajuoli et Andrea

1. On voit encore, à Pérouse, cette porte et cette église. Celle-ci est un monument curieux, en forme de rotonde avec seize colonnes antiques.

del Verocchio accélèrent le mouvement. Lutte sur le terrain politique : la fin du quinzième siècle retentit du fracas des grandes batailles; l'Italie, en armes, soulevée par la Papauté et l'Empire, fait tête aux invasions françaises. C'est une nouvelle preuve, après tant d'autres, que les arts pour éclore et s'épanouir n'ont pas besoin d'une atmosphère sereine et pacifiée : les périodes les plus fécondes de l'activité esthétique ne correspondent-elles pas aux temps où la vie des peuples s'est déployée avec une magnifique intensité ? Témoins les siècles orageux de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV, traversés de tant d'éclairs : discordes civiles ou guerres étrangères[1]. Pinturicchio paraissait à un de ces moments de vitalité puissante, si propices à l'essor des grandes âmes. Il n'avait qu'à se rappeler le passé et à regarder autour

1. J. de Maistre en avait déjà fait la remarque : « Je ne sais si l'on se comprend bien quand on dit que les *arts sont amis de la paix*. Il faudrait au moins s'expliquer et circonscrire la proposition; car je ne vois rien de moins pacifique que les siècles d'Alexandre et de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François Ier, de Louis XIV et de la reine Anne... On dirait que le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle *génie*. » (*Considérations sur la France*, chap. III.) — M. Georges Lafenestre, dans une intéressante étude sur *Jehan Fouquet et l'Art français au quinzième siècle*, nous apporte un nouvel argument : « Comment se résoudre à croire que, durant l'horreur séculaire d'affreuses convulsions à l'intérieur exaspérées par l'occupation étrangère, parmi les angoisses d'une lutte interminable pour ressaisir, par la force ou la ruse, avec le sol natal, l'idée même de patrie, il y ait eu place encore sur cette misérable terre pour une activité sérieuse et féconde des architectes, des sculpteurs et des peintres ? Les gouvernements monarchiques et les académies officielles ne nous enseignaient-ils pas obstinément, malgré les protestations de la Grèce et de l'Italie, que les arts, dits de la paix, ne sauraient bien fleurir que sous l'abri silencieux des régimes réguliers ?... La vérité c'est que, durant le quinzième siècle, même dans les provinces envahies, même dans l'Ile-de-France qui, de toutes, eut le plus à souffrir, le travail des artistes ne fut guère interrompu; que les provinces éloignées ou indépendantes, Lyonnais, Bourbonnais, Provence, Languedoc, Bourgogne, Artois, Flandre, Comtat-Venaissin, ne furent jamais plus productives ; c'est qu'enfin, lorsque la paix fut conclue, dans une admirable explosion de joie réparatrice, toutes les régions les plus endolories, la Normandie, la Champagne, la Guyenne, l'Orléanais, la Touraine, se remirent au travail, relevant les églises, bâtissant des palais, embellissant les logis avec une rapidité et un entrain sans exemple. Historiens et économistes ont déjà constaté que les règnes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII ont été la période la plus heureuse pour les ouvriers, les paysans, les marchands, à cause de l'élévation des salaires et de l'abondance des vivres. C'est aussi la période durant laquelle la France produisit le plus d'œuvres d'art. » (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1902, p. 241-242.)

de lui pour trouver des sujets d'inspiration, car Pérouse, sa patrie, qui se dresse comme une forteresse menaçante au milieu d'un site incomparable, lui offrait, en foule, des souvenirs d'héroïsme et des œuvres d'art. Comment n'aurait-elle pas marqué d'une empreinte ineffaçable le peintre qui l'habita, quand elle laisse, à ceux mêmes qui ne font qu'y passer en courant, une impression si vivace et si profonde ?

Il me semble que c'était hier. Après une halte à Orvieto pour y admirer la façade de sa cathédrale et les fresques de Signorelli, j'avais hâte d'arriver à la capitale de l'Ombrie. Le soir était déjà venu, un beau soir d'été, quand le train qui m'emportait atteignit le lac Trasimène, près duquel Annibal infligea une sanglante défaite au consul Flaminius. Nous contournâmes quelque temps les bords de l'eau. La nuit avait au front sa couronne d'étoiles et la lune éclairait discrètement la nappe luisante du lac endormi. Çà et là, on voyait émerger quelques îlots, taches noires, qu'on aurait prises pour des fantômes somnolents, accroupis dans l'ombre.

J'étais encore sous l'impression de cet émouvant spectacle, lorsque brusquement, à un tournant du chemin, se dressa en face de nous une masse énorme, dont la base et les flancs étaient enveloppés de ténèbres, tandis que la crête scintillait de mille feux. C'était Pérouse, juchée comme un nid d'aigle sur une hauteur qui domine, de 400 mètres, la vallée du Tibre. Il fallut encore près de trois quarts d'heure pour monter en voiture, par une route en lacets, jusqu'au Corso Vannucci, la grande artère de la ville, où l'on donnait, à la belle étoile, un joyeux concert.

Le lendemain se leva magnifique. J'étais impatient de faire, en plein jour, plus ample connaissance avec cette antique cité à peine entrevue dans la pénombre du soir, à la lueur des réverbères. Ce n'est pas, à coup sûr, une ville banale. En la visitant on est accompagné par un cortège de glorieux souvenirs qu'éveille, à chaque pas, la vue de ses monuments. Assise sur les derniers gradins de l'immense amphithéâtre que forment les contreforts allongés des Apennins, cette cité d'un autre âge ressemble à un lieu de refuge, avec ses rues en pente et ses passages voûtés comme de sombres couloirs, avec ses vieilles maisons aux grandes murailles

presque sans fenêtres, avec les débris imposants de ses tours et de ses bastions[1].

Ces restes d'apparence guerrière évoquent naturellement le souvenir du passé belliqueux de Pérouse. Quand la lutte avec l'étranger prenait fin, la guerre civile commençait : c'est ainsi que Pérouse fut cruellement déchirée par les factions séculaires des Oddi et des Baglioni, jusqu'au jour où Giovanni Paolo Baglioni la rendit au pape Jules II. Jaloux de maintenir la domination pontificale, Paul III fit construire en 1540 une formidable citadelle, à l'entrée de laquelle se lisait cette menaçante inscription : *Ad coercendam Perusinorum audaciam*. Pérouse mérite donc bien l'épithète de turbulente que jadis on avait coutume d'accoler à son nom comme les qualificatifs inséparables des héros homériques. Elle fournit d'ailleurs au Saint-Siège ses condottieri les plus entreprenants et les plus fidèles. A cette bravoure, toujours prête à s'échapper en mutinerie, ses habitants joignaient une foi robuste et une piété profonde, très accessibles aux charmes du beau idéal. Aussi l'on répétait au loin, en manière de proverbe : « Les Pérousins sont anges ou démons. » *I Perugini sono angeli o demoni*.

C'est parmi les produits de cette forte race, dans cette Italie du quinzième siècle si puissamment tourmentée, que grandit et se forma le jeune peintre qui devait couvrir Pérouse d'un éclat supérieur au renom de ses plus vaillants capitaines. Il n'avait qu'à ouvrir les yeux, à monter et à descendre les rues escarpées, étroites, bossuées de sa ville natale pour lire, en caractères lapidaires, l'histoire glorieuse du passé écrite dans les monuments, et suivre, à cette lumière, la trace et le passage des dominations successives. Si l'on s'en rapporte au portrait, d'une beauté rude et fière, qu'il nous a laissé de lui-même dans l'une des fresques de la chapelle des Baglioni à Spello[2], Pinturicchio ne devait pas se trouver dépaysé dans ce milieu d'un si puissant relief.

1. On trouvera des vues de Pérouse, *passim*, dans *l'Introduction à l'œuvre de Pinturicchio*, par Boyer d'Agen. (Paris, P. Ollendorff, 1901), vg. pp. IX, XIV, XV, XVI, etc.

2. On peut le voir reproduit en tête de *l'Introduction à l'œuvre de Pinturicchio*, par Boyer d'Agen.

De nos jours encore on rencontre, ici, les anciennes assises des remparts étrusques ; là, on passe sous une porte d'origine romaine. L'époque féodale et républicaine est représentée par le *Palais du Capitaine du peuple*, qui devint plus tard celui du *Podestat*, et surtout par le *Palais communal* (1281-1333), aux proportions sévères et massives, comme il convient aux temps de séditions, mais allégées par la forme gracieuse des fenêtres gothiques, autour desquelles se déroulent les armes des villes alliées et les figures sculptées des saints, protecteurs de la ville. On voit encore attachés au mur, au-dessous du griffon et du lion symboliques en bronze, les verrous et les chaînes que Pérouse enleva, en 1358, aux portes de sa rivale vaincue, Sienne la Batailleuse.

Pour faire éclore en lui la fleur exquise de l'art, Pinturicchio n'avait pas besoin de sortir du territoire pérousin : il pouvait contempler, dans les églises de la cité et dans les couvents placés sur les hauteurs voisines comme autant de retraites tranquilles en ces temps troublés, les tableaux des artistes ombriens et toscans, alors dispersés, aujourd'hui réunis à la Pinacothèque Vannucci, depuis la spoliation des monastères, par les derniers envahisseurs dont fasse mention l'histoire de Pérouse, les Piémontais.

En fait de sculptures, Pinturicchio avait sous les yeux la *Grande Fontaine* (1277), œuvre collective d'Arnolfo di Cambio et des deux Pisano, Niccolo et Giovanni. Elle est encore debout, après six siècles, sur la place du Municipe, avec ses bas-reliefs bibliques et ses trois vasques sans eau. A quelques pas de là, dans l'église *San Domenico*, il rencontrait un autre chef-d'œuvre de Giovanni Pisano, le ravissant mausolée de Benoît XI (1304). Le pape est étendu sur une couche funèbre, sous un haut baldaquin de marbre orné de mosaïques, dont deux angelots charmants soutiennent les draperies tombantes. Au-dessus, dans une arcade ogivale, la sainte Vierge, entourée de saint Dominique et de saint Ercolano, s'apprête à recueillir l'âme du pontife expirant[1].

1. « Rien de plus charmant que ce premier élan de la vive invention et de la pensée moderne à demi engagées dans la tradition gothique... On ne peut rendre avec des paroles l'expression étonnée, enfantine et douloureuse de la Vierge ; le sculpteur avait vu quelque jeune fille en larmes au chevet de

Pour éveiller en lui, qui devait multiplier les paysages dans ses fresques, l'amour de la belle nature, Pinturicchio n'avait qu'à faire le tour de la ville, par les hauteurs. De là, comme d'un gigantesque belvédère, l'on domine un merveilleux panorama. A nos pieds, la ville basse, avec ses ruelles tortueuses et ses maisons grimpantes qui semblent escalader la montagne; puis, au loin, la vallée du haut Tibre, où l'on découvre, comme des points brillants au milieu de la verdure, un essaim de villes et de villages : Assise, Spello, Foligno, Trevi, Montefalco. Vers l'occident s'étale le lac Trasimène, autour duquel les collines avoisinantes dessinent une vaste coupe pour recevoir ses eaux, qui étincellent, comme de l'or en fusion, sous la flambée d'un soleil brûlant. Enfin, pour servir de cadre à ce splendide tableau, la chaîne des Apennins, qui étagent, dans l'azur d'un ciel sans rides, leurs cimes inégales, frangées de neige aux reflets miroitants comme la nacre et l'opale.

De pareils spectacles étaient bien faits pour inspirer l'âme poétique de Pinturicchio. Le paysage ombrien a, éminemment, ce caractère esthétique qu'Aristote a exprimé d'un mot heureux, εὐσύνοπτος ; il se laisse facilement embrasser d'un regard. Tout y est admirablement proportionné à la vue de l'homme : montagnes dont la hauteur moyenne n'accable point l'imagination ; vallées gracieuses d'une étendue modérée ; fleuves d'une faible longueur ; cultures variées dans les plaines et sur les coteaux; par-dessus tout, lumière limpide qui met en valeur les moindres détails et fait saillir l'harmonieuse ordonnance des ensembles. C'est la suavité dans la force : *Soave austero.* Un pareil pays ne semble-t-il pas dessiné à souhait pour l'œil des peintres ? Les conditions les plus heureuses favorisèrent donc l'éclosion du génie de Pinturicchio. Pour savoir dans quelle mesure il s'est épanoui, voyons-le à l'œuvre.

sa mère mourante, et, tout entier à son impression, librement, sans réminiscence de l'antique, sans contrainte d'école, il exprimait son sentiment. Ce sont ces paroles spontanées qui font d'une œuvre d'art une chose éternelle... Les moindres œuvres de ce premier âge de la sculpture vous arrêtent sur vos pieds et vous tiennent en place; il semble qu'on entende une voix réelle et vibrante. » (Taine, *Voyage en Italie*, t. II, p. 9-10.)

II

L'incertitude et le mystère enveloppent les débuts de notre peintre[1]. Quels furent ses premiers maîtres? D'après des conjectures assez plausibles, il aurait été l'élève de Fiorenzo di Lorenzo, qui était lui-même de Pérouse. Il est probable aussi qu'il travailla dans l'atelier de Benedetto Bonfigli, autre peintre pérousin. Vasari affirme d'autre part que Pinturicchio fut disciple du Pérugin. Le fait n'est pas impossible en soi, car notre peintre était moins âgé que lui de huit ans. Ce qui est certain c'est que nous verrons Pinturicchio collaborer avec Pérugin aux fresques de la Sixtine. Il a subi également l'influence du Florentin Benozzo Gozzoli, le plus brillant élève de Fra Angelico, dont il avait pu étudier à loisir les fresques en Ombrie même, à Montefalco. Cette multiplicité d'influences n'a rien d'ailleurs qui doive surprendre, en un temps où les apprentis passaient volontiers d'un atelier dans un autre et même allaient au loin se perfectionner chez les maîtres d'une école rivale[2]. Il ne semble pas cependant que Pinturicchio ait poussé jusqu'à Florence : sans sortir de l'Ombrie, il trouvait des modèles à suivre dans les œuvres de Piero della Francesca[3] passé maître dans la partie technique de l'art, notamment dans la science de la perspective.

L'œuvre créée par Pinturicchio est immense. Il a laissé

1. On peut consulter sur Pinturicchio : Vasari, *Vite de' piu eccellenti pittori, scultori ed architetti*, t. III, p. 493-531 (Edit. Milanesi); — Rio, *l'Art chrétien*, t. II, Paris, 1874; — Vermiglioli, *Memorie di Bernardino Pinturicchio*, Perugia, 1837; — Crowe and Cavalcaselle, *History of painting in Italy, from the second to the sixteenth century*, vol. IV, London, 1864-1866; — Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge*, vol. II, Paris, 1888-1898; — Schmarsow, *Raphaël und Pintoricchio in Siena*, Stuttgart, 1880; *Bernardino Pintoricchio in Rom*, Stuttgart, 1882; — E. Müntz, *les Arts à la cour des papes: Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III* (1484-1503), p. 189 *sqq.*, Paris, 1898; — S. Volpini, *l'Appartamento Borgia nel Vaticano*, Roma, 1887; — Ehrle, S. J. et H. Stevenson, *les Fresques de Pinturicchio dans les salles Borgia au Vatican*, Rome, 1899; — Boyer d'Agen, *Pinturicchio, sa vie, son œuvre, son temps*, Paris, Ollendorff, 1901 (en cours de publication); — Venturi, *le Aule dei Borgia*, dans la *Nuova Antologia*, t. LXVIII, p. 393-414, 1897.

2. Broussolle, *la Jeunesse du Pérugin et les origines de l'École ombrienne*, 2e partie, liv. I, chap. II, § 2.

3. Broussolle, *Opere citato*, 2e partie, liv. I, chap. VI, § 2.

quelques tableaux remarquables, comme la *Vierge entre saint Grégoire et un autre saint*, au musée du Louvre; — la *Madone de Monteoliveto*, dans la mairie de San Gemignano, près Sienne; — un grand retable, avec son cadre primitif, exposé au musée de Pérouse dans la salle qui porte le nom de Pinturicchio.

Mais Pinturicchio fut surtout un fresquiste, et un fresquiste infatigable. Toute sa vie il resta attaché au procédé cher aux artistes ombriens, la détrempe (*tempera*). C'est à l'emploi de ce procédé et au bon choix des couleurs qu'est due en partie la merveilleuse conservation de quelques-unes de ses peintures. Il nous a été donné d'admirer, spécialement à Rome et à Sienne, les fruits nombreux de sa prodigieuse fécondité. Il faut se résigner à glisser sur les œuvres secondaires ou trop endommagées, afin de pouvoir s'arrêter davantage devant les plus importantes.

La ville des papes fut le principal théâtre où se déploya l'étonnante et facile activité de Pinturicchio. Il y arriva, la première fois, en 1481, sous le pontificat de Sixte IV (1471-1484). Giovannino de' Dolci venait d'achever, au Vatican, la construction de la chapelle sixtine, contiguë à la Salle royale. Le pape, grand ami des arts, voulut la faire splendidement décorer. Cet édifice forme un vaste quadrilatère de quarante mètres de long sur quatorze de large : ses parois tout unies, à peine rayées, à mi-hauteur, par une étroite corniche, se prêtaient admirablement à une décoration picturale. Sixte IV fit appel au concours des artistes les plus renommés : Cosimo Rosselli, Sandro Botticelli, Domenico Ghirlandajo et le Pérugin qui emmena comme collaborateur notre Pinturicchio. Aux termes du premier contrat, signé le 27 octobre 1481, la décoration, comportant dix sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, devait être terminée pour le 15 mars 1482, sous peine d'un dédit de cinquante ducats d'or : quatre mois étaient accordés aux artistes. On conçoit l'impatience du vieux Pontife, qui avait à cœur, avant de mourir, de livrer au culte sa chère chapelle. Mais le délai était vraiment trop court pour un tel travail. Un nouveau contrat dut intervenir : le nombre des fresques à exécuter fut accru et les artistes de la première heure s'adjoi-

gnirent d'autres collaborateurs, dont le plus illustre est Luca Signorelli. Au lieu de quatre mois il en fallut vingt pour mener l'œuvre à terme : ce fut seulement le 15 août 1483, en la fête de l'Assomption, que la chapelle put être inaugurée par le pape, en présence d'une assistance d'élite. L'année suivante, Sixte IV mourait et sa chapelle servit de lieu de réunion au conclave qui élut son successeur.

On sait, à n'en pas douter, que Pinturicchio fut l'aide du Pérugin dans cette circonstance solennelle. Mais on discute encore sur l'étendue et la nature de sa collaboration. Cependant les critiques sont à peu près d'accord pour lui restituer deux des douze fresques qui ornent les parois longitudinales de la Sixtine : à savoir le *Baptême de Jésus* et *Moïse quittant l'Égypte*.

Dans le *Baptême de Jésus*, on croit reconnaître nombre de portraits de personnages contemporains. L'attention est agréablement attirée par le groupe charmant de femmes et d'enfants qui écoutent la prédication de saint Jean. Déjà l'on voit poindre le goût, plus tard si prononcé, de Pinturicchio pour les costumes pittoresques du quinzième siècle : il suffit de regarder ces gracieux adolescents dont les toques de velours recouvrent de longs cheveux bouclés. Déjà, aussi, l'on remarque des traces de réalisme dans ce personnage du premier plan qui enlève ses chausses pour se préparer à recevoir le baptême. Certains sont tentés de faire honneur au Pérugin de l'ordonnance de la composition et des figures centrales, Notre-Seigneur et saint Jean-Baptiste. Mais du moins, dans le *Moïse voyageant en Égypte avec sa femme Zopira*, tout semble bien être de la main de Pinturicchio. Le fond du paysage est garni par des montagnes assez fantaisistes et par des arbres élégants mais un peu maigrelets ; le ciel est traversé par le vol d'oiseaux rares. Dans un coin, sur la hauteur, des bergers dansent au son du chalumeau rustique. Au premier plan, deux groupes sans liaison suffisante coupent la composition : d'un côté Moïse arrêté par un ange ; de l'autre Zopira qui s'apprête à circoncire son nouveau-né. Malgré cette absence choquante d'unité, qui fait de cette fresque comme deux tableaux juxtaposés, l'impression dominante reste agréable : la dignité et la noblesse des person-

nages, l'éclat chatoyant des draperies, la beauté grave de l'épouse de Moïse et l'allure charmante des enfants font vite oublier le dualisme de la composition. Raphaël, connaisseur délicat s'il en fut, n'a pas dédaigné d'emprunter plus d'un motif à cette fresque pour en parer ses tableaux.

L'antique et vénérable église de *Santa Maria dell' Aracœli*, au Capitole, desservie par les Franciscains, nous a conservé toute une série de fresques qui, celles-là, appartiennent sans conteste à notre peintre. Dans la chapelle de la famille Bufalini, donnant sur le bas côté de droite, il a représenté diverses scènes empruntées à la vie de saint Bernardin de Sienne, l'une des gloires les plus attrayantes de l'Ordre séraphique. La plus belle de ces compositions nous raconte la *Mort* de l'humble religieux. Le saint, revêtu de son froc en bure grossière, est étendu sur une sorte de civière, la tête couverte du capuce, les mains croisées sur la poitrine, les pieds nus. Son visage pâle, émacié par la pénitence, rayonne d'une beauté surnaturelle. L'effet est saisissant. Les personnages groupés autour du lit funèbre, prélats, moines, fidèles, si l'on excepte ceux qui l'entourent de plus près, semblent plus ou moins étrangers à l'action principale : grave défaut qui dépare trop souvent les grandes compositions du maître.

L'ordre chronologique nous amènerait à parler des fresques de l'*appartement Borgia*, au Vatican. Mais comme elles ont été, pendant des siècles, inconnues du public et viennent à peine d'être rendues accessibles par les soins éclairés de Léon XIII, il convient d'y insister davantage et de leur réserver une place d'honneur. Avant de quitter Rome pour aller à Spello et à Sienne, nous avons encore à signaler les peintures de *Santa Maria del Popolo*, vénérable église bâtie sur l'emplacement du tombeau de Domitien par Pascal II (1099), mais transformée sous Sixte IV (1480). Pinturicchio fut chargé de décorer le chœur de ce sanctuaire et trois chapelles latérales. Les peintures de la chapelle du cardinal L. Cibo ont été détruites pour exécuter des travaux de restauration. Les décorations de la chapelle du cardinal de Portugal sont fort endommagées et d'un intérêt médiocre. Restent donc les fresques du chœur et celles de la chapelle Saint-Jérôme, commandées par le cardinal Domenico della

Rovere. Sur la voûte du chœur on voit représentées les quatre sibylles principales, *Persica*, *Libica*, *Delphica* et *Cumana;* les quatre évangélistes, *Mathieu*, *Marc*, *Luc* et *Jean;* les quatre grands docteurs de l'Occident, *Grégoire*, *Ambroise*, *Jérôme* et *Augustin*. Dans les lunettes de la chapelle du cardinal D. della Rovere, l'artiste a raconté la vie de saint Jérôme. Sur l'autel, il a placé une délicieuse *Nativité*[1]. Si l'on fait abstraction du riche décor, mais trop fantaisiste, où se déploie la scène, on est ravi par l'attitude recueillie et l'expression de foi et d'amour, diversement nuancée, qui caractérisent les principaux adorateurs, la sainte Vierge, saint Joseph et saint Jérôme, beau et ferme vieillard à la barbe majestueuse. Mais celui qui attire et captive tous les regards, c'est le charmant petit Jésus, couché sur une botte de paille, qui lève ses mains et ses regards vers sa douce mère, plongée dans l'extase. Spectacle touchant qui remet en mémoire ces mots de saint Bernard : *Parvulus Deus et amibilis nimis*.

Quelle heureuse idée aussi dans ce contraste : saint Jérôme, le rude athlète, vieilli dans les luttes contre l'hérésie, se prosternant aux pieds d'un enfant plein de grâce et de bénignité ! « Les compositions de Pinturicchio à *Santa Maria del Popolo*, comme le remarque judicieusement M. Müntz, moins profanes et plus recueillies que ses autres productions, ont un grand charme[2]. »

Ce n'est pas seulement à Rome que Pinturicchio dépensa sa féconde activité. En 1501, nous le trouvons à Spello, petite ville ombrienne, dont les maisons pittoresques s'étagent et se cramponnent aux flancs de la montagne, à quelques lieues d'Assise. Notre peintre est en train de décorer, dans l'église collégiale de *Santa Maria Maggiore*, la chapelle du Saint-Sacrement. Au plafond, quatre sibylles, motif cher à Pinturicchio. Il a peint, au fond de la chapelle, l'*Adoration des bergers et l'arrivée des mages*[3]; sur la paroi de gauche, l'*An-*

1. Gravure dans le *Pinturicchio* de B. d'Agen, *Introduction*, en face de la page 12.
2. E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II, p. 727.
3. Gravure dans le *Pinturicchio* de B. d'Agen, *Introduction*, en face de la page 24.

nonciation [1], où il a introduit dans un coin son portrait, assez bien conservé. On est en face d'un type bien marqué de la race ombrienne : tête large, menton arrondi, traits énergiques, regard fier et pénétrant. Sur la paroi de droite est figuré le *Christ au milieu des docteurs*. Faisant violence à l'histoire pour donner plus large essor à son imagination inventive, Pinturicchio transporte la scène en plein air : à l'arrière-plan, se détachent un édifice à coupole hexagonale (serait-ce pour rappeler le temple ?) et quelques grands arbres d'une belle venue ; au premier, est groupée une foule de personnages, spectateurs ou acteurs, en brillants costumes du quinzième siècle. La curiosité est amusée par ce genre de peinture anecdotique ; mais le goût est choqué par ce double contresens historique et topographique [2].

Les fresques de Sienne ne méritent aucunement ce reproche : les us et coutumes du quinzième siècle y sont tout à fait à leur place ; c'est de la couleur locale, *il costume*, très bien adaptée à la nature du sujet. La célébrité de ces fresques, chef-d'œuvre de Pinturicchio, est due en partie à leur admirable état de conservation : elles sont encore si fraîches et si vives, après quatre siècles, ces fleurs exquises de l'imagination ombrienne, qu'on les croirait écloses d'hier dans le paradis terrestre de l'art.

Pinturicchio fut mandé à Sienne, en 1502, par le cardinal Francesco Piccolomini, humaniste et érudit distingué, qui devait monter sur le trône de Saint-Pierre sous le nom de Pie III (1503). Il le chargea, par un contrat signé le 29 juin de la même année, de décorer une vaste salle, qui communique avec la cathédrale de Sienne par le bas côté de gauche. C'était la *Libreria*, c'est-à-dire la bibliothèque destinée à recevoir les livres et les manuscrits précieux que Pie II (1458-1464) avait légués à son neveu, le cardinal Piccolomini. Le contrat nous a été conservé ; il n'est pas sans intérêt d'en relever les clauses principales, car elles nous renseignent

1. Gravure dans le *Pinturicchio* de B. d'Agen, *Introduction*, en face de la page 7.

2. A Spello encore, l'église Saint-François possède un grand tableau d'autel (*Vierge et Enfant Jésus avec quatre saints*). On en trouve une reproduction dans l'abbé Broussolle, *Opere citato*, p. 444.

sur la situation faite aux artistes de la Renaissance par les grands personnages, protecteurs éclairés des arts[1].

Aux termes du contrat, Pinturicchio devait orner de *grotesques (grotteschi)*[2] la voûte de la salle, dessiner lui-même soit les cartons, soit les fresques et peindre de sa main toutes les têtes. Le contrat portait encore que l'artiste peindrait à fresque (*in fresco*) et retoucherait à sec (*in secho*); qu'il emploierait de l'or, du bleu d'outremer, du vert et d'autres couleurs de bonne qualité. Pour le payement des couleurs et l'exécution des peintures, le cardinal s'engageait à verser mille ducats d'or (environ cinquante mille francs, somme considérable pour l'époque), sans compter le logement gratuit pendant toute la durée des travaux.

Pinturicchio se mit résolument à l'œuvre; dès 1503, la décoration de la voûte était achevée. Les fresques des parois ne le furent que vers 1507. Les deux murs latéraux furent ornés de dix grandes compositions, toutes tirées de la vie du pape Pie II (Enea Silvio Piccolomini); elles sont reliées entre elles par des figures d'enfants, très variées, dont quelques-unes sont charmantes[3].

1. On trouvera le texte original de ce contrat dans les notes ajoutées par Milanesi au livre de Vasari, *Le vite dei piu eccellenti pittori, scultori ed architetti*, t. III, p. 519. Le P. Ehrle en donne des extraits, *Opere citato*, p. 53, note 4.

2. « Le mot *grotesques* » (on devrait, pour se conformer à l'étymologie et éviter l'équivoque, écrire *grottesques*) « se rencontre pour la première fois dans le contrat si souvent cité, que Pinturicchio conclut pour la bibliothèque de la cathédrale de Sienne. Par conséquent, dès son origine connue, nous le voyons associé aux travaux de notre artiste. L'autobiographie de Benvenuto Cellini (+ 1571) nous explique une expression qui, alors encore, était trop nouvelle pour se passer de quelques éclaircissements. Cellini (*La vita di Benvenuto Cellini scritta da lui medesimo*, éd. C. Guasti, Firenze, 1890, liv. I, chap. VI, p. 77) nous apprend donc que certains ornements s'appelaient *grotesques*, parce que, dans leurs explorations des monuments anciens, des amateurs de l'art les auraient découverts au fond de *grottes* et de cavernes, restes d'édifices romains ensevelis sous leurs ruines. » (Ehrle, *Opere citato*, chap. III, p. 57.)

3. Voici la série des sujets traités : I. *Départ d'Enea Piccolomini pour le Concile de Bâle;* — II. *Ambassade près du roi Jacques d'Écosse;* — III. *Son couronnement comme poète par l'empereur Frédéric III;* — IV. *Hommages rendus par lui au pape Eugène IV au nom de l'Empereur;* — V. *Fiançailles de l'empereur Frédéric III et d'Éléonore de Portugal en sa présence;* — VI. *Élévation au cardinalat par Calixte III;* — VII. *Élévation au souverain pontificat;* — VIII. *Sa présence à la diète de Mantoue;* — IX. *Canonisation*

Pour accomplir ce grand travail, Pinturicchio se fit aider par plusieurs élèves du Pérugin, parmi lesquels Raphaël d'Urbin se fit remarquer. Il est difficile de déterminer avec précision la part qui revient au jeune Sanzio[1]. Mais il est certain que son rôle fut secondaire : un maître, dans toute la force de son talent, ne pouvait demander à un jeune homme de vingt ans, encore inconnu, qu'une collaboration accessoire.

Certains critiques d'art ont beau faire les dégoûtés et multiplier les réserves, il n'en reste pas moins que ces fresques produisent sur le spectateur un effet magique, une sorte de fascination. Le premier mouvement est tout entier à l'admiration. Il faut s'être ressaisi pour avoir la possibilité de noter ici ou là quelques défauts : raideur de certains gestes, manque d'ampleur dans les draperies, absence d'unité dans telle ou telle composition. N'importe; l'artiste capable de ravir le spectateur hors de lui-même et de le jeter dans une sorte d'extase esthétique, celui-là, malgré ses lacunes et ses imperfections, est un maître, un évocateur ! Or Pinturicchio a cette puissance d'évocation. En contemplant les peintures de la Libreria, on n'est pas « amusé[2] » ; ce mot ne rend aucunement l'impression dominante; on est ravi. Quelle grâce dans cette décoration architecturale, si délicatement fouillée, qui encadre chaque fresque ! Quel défilé éblouissant de personnages réels, aux costumes variés, pittoresques, éclatants ! Quelle succession de scènes ! Ici, une cérémonie religieuse; là, une pompe profane; plus loin, une fête littéraire; ailleurs, un appareil belliqueux; partout une splendeur et une magnificence incomparables. On dirait des tableaux vivants du quinzième siècle. : pape, empereur, roi, princes, évêques, grands seigneurs, bourgeois, peuple, clercs et laïques, moines et soldats, toutes les conditions passent devant vous. Vision rapide, mais intense, d'une civilisation brillante ! C'est le propre du génie de ressusciter le passé mort et de transporter

de sainte Catherine de Sienne; — X. *Préparatifs à Ancône de la croisade contre les Turcs.*

1. E. Müntz, *Raphaël*, p. 118 *sqq.* (2e édit.). — Schmarsow, *Raphaël und Pintoricchio in Siena.*

2. E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II, p. 730.

les âmes dans un autre monde. Pinturicchio est vivant, c'est pourquoi il nous fait vivre quelques moments bien doux dans un siècle disparu; c'est un enchanteur !

Les fresques de la Libreria marquent l'apogée de Pinturicchio. Il consacra les derniers élans de son infatigable activité à décorer, entre 1508 et 1510, en compagnie de Luca Signorelli, le palais de Pandolfo Petrucci, à Sienne. On peut voir, à la *National Gallery* de Londres, la fresque qui représente *Pénélope à son métier et le retour d'Ulysse*. Cette œuvre trahit l'effort d'une main vieillissante. Aussi bien, la fin du grand artiste approchait; elle fut, s'il faut en croire le témoignage de Tizio, horrible. La maladie de notre peintre traîna de longs mois. Fatiguée, sans doute, des soins qu'exigeait ce mal de langueur, Grania, épouse infidèle, enferma le malheureux dans sa maison et prit la fuite avec un soudard de Pérouse, en garnison à Sienne. Personne n'entendit les faibles cris de l'abandonné, qui mourut, en décembre 1513, à l'âge de cinquante-neuf ans. Son corps fut enterré dans l'église *San Vincenzo ed Anastasio*, à Sienne, devenue pour lui une seconde patrie, où il s'était définitivement fixé pour l'exécution des fresques de la Libreria. Mais, toujours Ombrien de cœur, il se fit agréger, en 1506, à la corporation des peintres de Pérouse, dont il est devenu, avec P. Vannucci, dit le Pérugin [1], la gloire la plus brillante.

Pérugin et Pinturicchio personnifient, en effet, avec éclat l'art ombrien, dont la caractéristique essentielle est l'inspiration religieuse [2]; mais ils l'ont diversement comprise et rendue.

Le Pérugin représente le côté contemplatif, le calme recueilli de l'adoration, la sérénité dans l'acceptation de la dou-

1. Pietro Vannucci, dit Perugino (1446-1524), naquit à Citta della Pieve, petite ville de l'Ombrie, située sur les limites de l'État siennois et florentin. Mais il a été surnommé *Perugino* parce qu'il fut Pérousin par son domicile et par ses affections, (*di domicilio*, *di affetto*), comme porte l'inscription que la municipalité de Pérouse fit placer en novembre 1865 à l'entrée de la maison que, d'après une tradition constante, P. Vannucci habita *via Delicioza*.

2. M. l'abbé Broussolle a bien démontré, dans *la Jeunesse du Pérugin et les origines de l'École ombrienne*, que dans l'Ombrie, plus que partout ailleurs, l'art exerce une « fonction religieuse » (p. 4). Cf. *Conclusion*, chap. III, p. 460 et *sq*.

leur, les suavités de l'extase : c'est la peinture des personnages « au repos ». Les prédécesseurs du Pérugin ne furent guère, pour la plupart, que des entrepreneurs plus ou moins bien inspirés d'images de dévotion; lui est le peintre des ravissements mystiques et de la douleur chrétienne, exprimés dans trois chefs-d'œuvre incomparables : la *Pietà*, au musée Pitti; la fresque de *Santa Maria Maddalena de' Pazzi*, dans le Chapitre de l'ancien monastère de Cestello, à Florence; l'*Apparition de la Vierge à saint Bernard*, à la pinacothèque de Munich. Le Pérugin se révèle ici le continuateur de Fra Angelico.

Autre est la manière de Pinturicchio: lui, il représente surtout la peinture d'« action », dramatique et vivante. Le peintre pérousin aime à traiter de vastes compositions, à dérouler des cortèges pompeux, à soigner le côté pittoresque des costumes, à multiplier les portraits. C'est la peinture « à grand spectacle ». Pinturicchio eut des précurseurs dans deux peintres de l'école ombrienne, dans Gentile da Fabriano, dont l'*Adoration des mages*, à l'Académie de Florence, rappelle la pompe et l'éclat des fêtes orientales, et dans B. Bonfigli, dont les fresques, dans l'ancienne *Chapelle des Magistrats*, notamment l'*Assaut de la ville de Pérouse*, sont pleines de mouvement et de vérité. Mais il se rattache plus encore à Benozzo Gozzoli, artiste florentin, maître brillant dans la peinture d'histoire, dont il avait pu admirer les fresques en Ombrie même, à Montefalco. Il était réservé à Raphaël, disciple du Pérugin, plus grand que son maître, d'exceller à la fois dans les deux genres, la peinture de contemplation et la peinture d'action, représentées : la première, par ses *Madones*; la seconde, par les *Stanze* du Vatican. Si le peintre immortel de la *Madone de Saint-Sixte* et de la *Dispute du Saint Sacrement* était toujours resté fidèle à la manière ombrienne, il aurait porté au faîte de la perfection et de la splendeur l'expression de l'idéal chrétien. Mais à cet or pur il mêla l'alliage de l'idéal païen, caressé par la Renaissance. Raphaël est un transfuge de l'école ombrienne. C'est avec Pinturicchio et le Pérugin que l'art atteignit son apogée en Ombrie. Après cette apparition radieuse, ce fut un long déclin.

Gaston SORTAIS.

(*A suivre.*)

L'AUTORITÉ DIVINE DES LIVRES SAINTS

MÉTHODES DE DÉMONSTRATION

(Deuxième article)

IV

Il est, disions-nous en terminant notre dernier article[1], une méthode, différente de la méthode historique, et très apte à démontrer le canon des Écritures, dans laquelle le témoignage des Pères a une valeur intrinsèque inéluctable, sans même qu'il soit besoin de remonter péniblement à travers les âges jusqu'à la tradition initiale des apôtres concernant le canon. Pour cela, en effet, il suffit de considérer les écrits des Pères de l'Église, la foi du peuple chrétien, l'enseignement de ses pasteurs, non pas seulement comme un écho de la parole dite à l'origine du christianisme — par où ces témoignages sont simplement historiques, — mais encore comme ayant par eux-mêmes une valeur décisive; en d'autres termes, il faut admettre que l'Église est infaillible dans ses croyances et dans son enseignement. La méthode qui s'appuie sur l'infaillibilité de l'Église est précisément celle qui se nomme la méthode d'autorité. Malheureusement les protestants comme les rationalistes ne l'acceptent pas, ayant répudié l'autorité de l'Église et son infaillibilité doctrinale. Mais de ce qu'ils ne l'acceptent pas, il ne suit aucunement que la méthode cesse d'être bonne et que nous devions renoncer à l'employer, même vis-à-vis d'eux. Car encore ici, il est facile de forcer le protestantisme et le rationalisme dans la fin de non-recevoir qu'ils nous opposent, de leur démontrer cette infaillibilité de l'Église, la nécessité pour eux de l'accepter, et cela en vertu même de la méthode historique qu'ils prônent si fort.

Et, en effet, l'autorité infaillible de l'Église se prouve elle aussi par des faits historiques. Elle se prouve d'abord par les miracles — oh ! ne craignons de dire ni le mot ni la

1. Cf. *Études*, 5 avril 1902.

chose — par les miracles nombreux et incessants que nous pouvons constater à toutes les époques de la vie de l'Église, même les plus rapprochées de nous, même la nôtre, ce qui est fort commode pour ceux qui ne peuvent faire de lointaines recherches. Or, ces miracles montrent à l'évidence que Dieu aime son Église, la bénit, l'approuve et par conséquent reconnaît pour vraie l'autorité infaillible qu'elle met à la base de sa foi et de son enseignement.

L'autorité infaillible de l'Église se prouve encore par l'histoire de son origine, de sa fondation. Ouvrez les premiers documents que nous ayons sur la manière dont l'Église fut instituée, lisez les Évangiles, les Actes, les écrits du Nouveau Testament, dont l'authenticité, la sincérité, la véracité ne sauraient faire doute pour un historien sans préjugé, et vous constaterez que Jésus-Christ, l'envoyé de Dieu, le Fils de Dieu et Dieu lui-même, a donné à son Église le pouvoir d'enseigner toutes les nations, lui promettant que ce pouvoir subsistera jusqu'à la fin des siècles, sans que l'enfer puisse jamais prévaloir, déclarant enfin que celui qui écoute l'Église entend Jésus-Christ lui-même, que celui qui refuse de se soumettre à la doctrine et aux ordres de l'Église répudie la doctrine et les ordres du Christ, du Fils de Dieu, de Dieu.

Il est donc impossible de récuser l'infaillibilité de l'Église dans ses croyances et dans son enseignement, sans récuser l'histoire même de la fondation de l'Église, sans récuser aussi la vérité historique des miracles les plus certains qui confirment la foi et la doctrine de l'Église. Et c'est ainsi qu'au nom même de la méthode historique nous contraignons logiquement nos adversaires, rationalistes ou protestants, à confesser que l'Église est infaillible, à accepter par conséquent comme de rigueur la méthode d'autorité. Or, si l'on admet une fois l'infaillibilité de l'Église dans sa croyance et dans son enseignement, la question du canon est tranchée, personne n'en doute[1].

1. Notons, en passant, que si l'on avait affaire à un protestant qui éprouvât au début trop de répugnance à entendre parler d'infaillibilité, on pourrait lui faire la même démonstration, en s'appuyant, non plus sur l'infaillibilité de l'Église, mais sur son inerrance de fait dans la question du canon. On procéderait ainsi :

Majeure : Il est certain que l'Église catholique romaine accepte comme

Ajoutons — et ceci est d'importance — que la méthode d'autorité n'est pas seulement une méthode sûre pour prouver le canon, une méthode qui s'adresse aussi bien aux lettrés qu'aux illettrés, une méthode parfaitement scientifique comme tout ce qui repose sur des preuves inébranlables, mais qu'elle est encore une méthode absolument nécessaire aux petits, aux ignorants, à tous ceux qui ne sont pas des érudits, c'est-à-dire à la très grande majorité du genre humain.

Dans la controverse, que nous avons signalée précédemment[1], entre M. Auguste Sabatier et M. Edmond Stapfer, ces deux savants écrivains, mus par un sentiment qui leur fait honneur, n'ont pas manqué eux aussi de se préoccuper du sort des humbles. Ils se sont demandé par quel moyen le peuple qui ne vit point d'études pourrait arriver à connaître avec sûreté l'essentiel de sa religion. Et chacun, naturellement, proposa sa méthode préférée : M. Sabatier, la méthode interne appuyée par le témoignage du Saint-Esprit dans l'âme chrétienne; M. Stapfer, au contraire, une certaine méthode historique. On va voir que ni l'un ni l'autre ne donna de réponse satisfaisante.

Mais pour bien entendre cette controverse, il faut d'abord se rappeler que, d'après M. Sabatier, s'il existe une révélation, il n'existe pas de livres inspirés. De plus, cette révélation, quoique composée d'éléments très simples, de deux articles de croyance au plus[2], se trouve noyée dans une mul-

vérité de foi capitale le canon des Écritures dressé par le concile de Trente.

Mineure : Or les miracles opérés dans cette Église ne s'expliqueraient pas, si sur une question aussi fondamentale que celle du canon, l'Église romaine se trompait.

Conclusion : Donc, en fait, elle ne se trompe pas en admettant le canon des Écritures du concile de Trente.

Cela ferait donc comme une troisième méthode, où la tradition divine initiale sur le canon complet serait démontrée, non par les témoignages historiques, ni par l'infaillibilité de l'Église, mais par le témoignage divin du miracle.

1. Cf. *Études*, 5 avril 1902. p. 49.

2. M. Sabatier a lui-même expliqué quels sont les deux articles qui suffisent à sa foi. Voici ses paroles : « Mais enfin, me dira-t-on, quel est cet Évangile dont vous nous parlez sans le définir ? En quoi consiste-t-il essentiellement ? Luther, ici encore, va répondre pour moi. Il ne se bornait pas à

titude de livres réputés sacrés, et qui sont assez longs à étudier, les Védas, le Zend-Avesta, les Kings, le Coran, la Bible. De tous ces documents historiques, mais principalement de la Bible, il faut que chaque chrétien dégage les éléments de sa foi.

M. Stapfer fut frappé de la besogne qui restait à faire aux simples gens pour extraire de tant de documents, quand ce ne serait que des livres de la Bible, le petit résidu que conservait encore son courtois adversaire. Voilà pourquoi il questionne ainsi M. Sabatier :

« M. Sabatier parle de *documents historiques* (il s'agit des livres de la Bible)[1] *qui donnent un moyen très sûr*, *une autorité très ferme pour dégager l'essence de l'Évangile de toutes les traditions ou surcharges subséquentes.* Je demande à M. Sabatier de nous dire quel est *ce moyen très sûr*, et où est *cette autorité très ferme.* Elle nous est *donnée*, dit-il, par les livres de la Bible. Il s'agit de *dégager* de la Bible *l'essence de l'Évangile.* Rien, on le voit, n'est plus important. Comment faire ce dégagement? Je sais très bien où est l'autorité pour le théopneuste et combien la doctrine théopneustique est simple et commode quand on apporte l'Évangile aux petits, aux paysans, aux ignorants, à quiconque n'a pas le temps d'étudier et a cependant besoin de croire. Mais, ici, je ne le sais plus et je prie instamment M. Sabatier de *dégager l'essence de l'Évangile* des documents bibliques ou de nous dire tout au moins quel est son *moyen très sûr* de la dégager. Il faut surtout que ce soit un moyen très simple, à la portée des plus humbles et facile à saisir[2] ».

critiquer les livres de la Bible; grâce à son expérience chrétienne, il en a extrait le suc et la moelle; il en a résumé et abrégé toute la substance religieuse et morale en ces deux articles ; la Loi et l'Évangile proprement dit. La Loi, c'est-à-dire la révélation de la justice divine qui commence dans toute conscience humaine, qui s'achève et se précise par l'Écriture et qui, en nous montrant ce que nous devons être et faire, nous constitue irrésistiblement violateurs de la loi, pécheurs devant Dieu. L'Évangile ensuite, c'est-à-dire le message d'amour et de pardon que le Père adresse à ses enfants. La foi l'accepte, et cette foi qui n'est pas une adhésion intellectuelle à des dogmes, mais un retour de l'âme à Dieu, donne la paix et la vie à l'âme sauvée ». (*Revue chrétienne*, novembre 1900, p. 331.)

1. La parenthèse est de M. Stapfer.
2. M. Stapfer, *Revue chrétienne*, novembre 1900, p. 322.

Voici la réponse de M. Sabatier, qui en appelle, comme on va le voir, à la méthode interne :

« Les plus humbles et les plus ignorants ont..., non pas dans leur propre savoir, ni dans celui des docteurs, mais dans leur expérience personnelle, le moyen de discernement qu'on demande, et, en plus, la certitude invincible de leur foi et de leur salut. L'Évangile auquel ils ont cru, s'est incorporé, s'est identifié avec leur conscience chrétienne, en sorte que, dans l'exercice pratique de la piété, il sert lui-même de pierre de touche pour discerner sa propre essence dans les récits que les évangélistes font de la vie et de l'œuvre de Jésus, ou encore dans la loi mosaïque et dans la prédication des prophètes. Ce sens chrétien instructif, c'est proprement le témoignage intérieur du Saint-Esprit, qui accueille et confirme le témoignage extérieur du même Esprit dans la Bible et dans la tradition chrétienne de tous les temps. Quiconque a expérimenté l'Évangile *sait* s'il vient de Dieu ou des hommes.

« Et non seulement les simples croyants sont ainsi émancipés de la servitude de toute science ou tradition humaine, mais j'ajoute que les savants eux-mêmes, les théologiens n'ont pas, pour leur propre compte, d'autre critère de discernement religieux et moral, ni d'autre base de certitude pour leur foi personnelle. Il n'y a qu'une porte pour entrer au royaume des cieux, une porte qui s'ouvre aux petits et aux grands, aux mêmes conditions[1]. »

De cette réponse, M. Stapfer ne se déclara point satisfait, et au contraire[2], parce que, faisait-il observer, le Saint-Esprit n'est pas seul à opérer pour produire la foi dans les cœurs. Même dans le système de M. Sabatier, le Saint-Esprit n'agit que sur un fond préalable de culture, et, par exemple, ajoutait malicieusement le docte professeur, pour réaliser l'énorme triage de dogmes qui s'est fait dans l'esprit de M. Sabatier depuis les jours de sa jeunesse, à quelles études personnelles n'a-t-il pas dû se livrer ! Quels travaux n'ont pas été nécessaires pour permettre au Saint-Esprit d'éliminer

1. M. Sabatier, *Revue chrétienne*, novembre 1900, p. 334-335.
2. M. Stapfer, *Revue chrétienne*, novembre 1900, p. 340 *sqq*.

ce qui, finalement, se trouvait éliminé chez M. Sabatier des livres d'Israël, de la Grèce et de Rome, de l'Inde et de la Chine. Et M. Stapfer eût bien fait de demander encore ce que le Saint-Esprit peut vraiment avoir à éliminer quand il opère sur les tables rases que sont tant de pauvres gens incapables de lire un traître mot en aucune langue, ou bien encore comment il se fait que, pour ceux qui lisent la même Bible, le même Saint-Esprit donne tant d'avis, non seulement divers, mais encore contradictoires. Car pourquoi, par exemple, le Saint-Esprit ne mettait-il pas d'accord ici même ces deux savants hommes, M. Sabatier et M. Stapfer, puisque tous les deux lisaient la même Bible, et que le Saint-Esprit est le même pour tous.

M. Sabatier ne pouvait évidemment donner à toutes ces questions de réponse satisfaisante; et de fait, dans sa réplique à M. Stapfer, il n'en existe pas. Mais piqué au jeu, il se retourna à son tour contre la méthode historique de M. Stapfer. « Quoi ? lui dit-il. Le chrétien demandera à l'historien la certitude et la garantie de sa foi et de son espérance ! Quand il s'agira de se convertir pour être sauvé, il faudra fouiller les textes, discuter la valeur des documents, au lieu de sonder son cœur et de juger sa vie ![1] » A bien entendre M. Sabatier, la difficulté ici contre la méthode historique serait qu'il ne peut pas y avoir de vraie foi si l'on y est amené par des raisons historiques. Il y avait là une confusion dans l'esprit de M. Sabatier entre le motif propre de la foi divine, qui est toujours uniquement la parole de Dieu, et les raisons de croire préalables à la foi qui peuvent être parfaitement d'ordre historique. Cette difficulté donc contre la méthode historique n'est pas très sérieuse; mais il en est une autre, celle précisément que nous soumettrions, quant à nous, à M. Stapfer, à savoir que, s'il est une méthode inaccessible aux ignorants, dont le sort intéresse si justement le savant professeur, c'est bien sa méthode à lui, la méthode historique.

De toute nécessité, — et en cela ni M. Stapfer ni M. Saba-

1. M. Sabatier, *Revue chrétienne*, novembre 1900, p. 349.

tier ne sont en désaccord avec les catholiques, — de toute nécessité, il faut trouver pour les ignorants comme pour les savants un moyen d'arriver raisonnablement à la foi ou de s'y maintenir avec la certitude morale que l'on est dans le vrai. La foi qui doute, soit de Dieu, soit de sa propre raison d'être, n'est pas la foi. Eh bien! nous le demandons à tout lecteur sérieux, par quelle méthode un homme qui ne sait pas lire, — car enfin on ne dira pas que la lecture soit un moyen indispensable au salut de tout homme, — par quelle méthode cet homme, ces millions d'hommes qui ne savent pas lire la Bible, arriveront-ils à la croire? Les partisans de la méthode interne diront-ils que le Saint-Esprit va faire ici des miracles, et révélera intérieurement à ce pauvre ignorant ce que dit cette Bible, sans que personne autre que le Saint-Esprit s'en mêle? Si c'est là une chose possible, — et j'ai bien peur que nos adversaires ici osent à peine en convenir, — je demande : est-ce là ce qui se passe? Non, évidemment. Et M. Stapfer, de son côté, va-t-il proposer sa méthode historique à tous ces pauvres ignorants? Leur dira-t-il à eux qui ne savent rien, même de l'alphabet : compulsez les documents, établissez vos textes, prouvez-vous à vous-même leur valeur critique, historique et même divine, puisque nous admettons la théopneustie des Écritures? Hélas! la plupart de ces malheureux n'ont ni le loisir qui serait nécessaire à de si longues recherches, ni même les talents suffisants pour y réussir. Et quand ils auraient avec la volonté ferme d'arriver à la solution cherchée, le loisir et le talent requis, qu'on nous dise à quelle époque de leur vie ils auront terminé leurs investigations, trouvé la clé du problème religieux, et si peut-être la mort ne les frappera pas avant qu'ils aient pu faire par eux-mêmes la conquête de la vérité, s'écrier avec pleine assurance : Enfin, la voilà, cette fois je la tiens, je la vois, le doute n'est plus possible[1].

1. Il y a bien longtemps que ces considérations ont été admirablement développées par nos grands docteurs. Qu'on nous permette de renvoyer simplement ici aux belles pages de saint Thomas d'Aquin, dans sa Somme contre les Gentils : *Summa contra Gentiles*, liv. I, chap. IV.

V

Et vous, nous dira peut-être M. Stapfer, vous qui admettez aussi la méthode historique, comment la simplifiez-vous à l'usage des enfants, des pauvres, des ignorants ? Mon Dieu ! mais nous ne la simplifions pas. Il ne nous vient même pas à l'idée, pour conquérir des âmes au christianisme, de commencer par leur donner une Bible, soit en texte original, soit en langue vulgaire, avec, pour prélude nécessaire, des traités de critique verbale, des études approfondies sur l'origine de ces textes, leur authenticité, l'histoire de leur conservation jusqu'à nos jours, la valeur historique de leurs récits, enfin, des recherches patientes sur l'histoire du canon de Moïse à Jésus-Christ et de Jésus-Christ jusqu'au vingtième siècle. Tout cela est très bien, encore une fois, pour gens qui ont du loisir et du talent et peuvent consacrer leur vie aux études scientifiques. Mais nous pensons qu'il faut user d'une autre méthode si l'on veut arriver promptement et sûrement à croire en la révélation qui est dans la Bible et hors de la Bible. Et cette méthode, précisément, c'est la méthode d'autorité, bonne aux ignorants qui ne peuvent se servir efficacement de l'autre, bonne aux savants eux-mêmes qui risqueraient sans elle, ou d'arriver trop tard, ou même de ne pas arriver du tout.

Voici comment nous procédons avec les enfants. Nous leur donnons ou enseignons un catéchisme, et nous leur disons tout simplement : Mes enfants, dans ce petit livre que je vais vous lire, on trouve le résumé de toute la doctrine que croient vraie les bons chrétiens, avec leurs prêtres, les évêques, tous unis à l'Évêque des Évêques, le Pape. Parmi les vérités contenues dans ce petit catéchisme, il en est une qui dit : Tous les livres qui sont dans la Bible sont la parole de Dieu ; il faut donc la croire. Si vous croyez cela et ce que vous dit le petit catéchisme, vous croyez tout ce que croient les chrétiens fidèles à l'Église composée des prêtres, des évêques, du Pape.

Cela dit, nous posons la question suivante : En croyant ce

que croit cette Église, courez-vous le risque de vous tromper, mes chers enfants? Non, parce que si vous examinez bien, tout ce qu'il y a de meilleur, de plus honnête, de plus saint, de plus approuvé de Dieu sur la terre, est dans cette Église; et plus vous regarderez cette Église dite romaine, plus vous étudierez sa doctrine, ses œuvres, ses grands hommes, ses héros, ses héroïnes de la charité en tous genres, ses martyrs, ses saints, les miracles opérés en elle par ces mêmes saints, par la Vierge Marie, par le Saint-Sacrement, plus vous verrez, mes enfants, que le bon Dieu aime cette Église, l'approuve et la bénit, et, par conséquent, que vous ferez plaisir au bon Dieu, que vous suivrez son désir, ses ordres mêmes, si vous croyez ce que croit l'Église romaine, si vous faites ce qu'elle ordonne.

Et tout est dit, la Bible passe avec le reste; elle est prouvée divine et authentique à de simples enfants, à tous ces pauvres ignorants, dont le sort à si juste titre préoccupait M. Stapfer et M. Sabatier, sans qu'il soit besoin de toute une vie de pénibles et trop souvent inutiles labeurs à se faire par ses propres moyens une conviction raisonnable dans les questions religieuses.

Telle est la méthode d'autorité, la seule qui puisse répondre aux besoins de la très grande majorité des hommes. Elle repose sur ce principe que l'Église ne se trompe pas, qu'elle est infaillible dans ce qu'elle croit ou enseigne comme vérités appartenant à la foi. Et quant à la preuve de cette infaillibilité elle-même, les érudits la trouvent dans l'étude des origines et de l'histoire de l'Église; les pauvres ignorants — et avec eux, bien entendu, les érudits eux-mêmes — la trouveront dans les miracles quotidiens qui accompagnent la vie de l'Église et se vérifient jusque sous nos yeux. Car si, depuis la mort des apôtres, Dieu s'est interdit toute révélation nouvelle, cependant il s'est imposé comme une loi de continuer à manifester son approbation des vérités révélées par des miracles pour ainsi dire continus et permanents. C'est par là qu'il montre toujours au monde son éternelle et incessante préoccupation des foules : *Misereor super turbam.*

Et qu'on ne vienne pas nous dire que les arguments de ce genre ne sont pas scientifiques. Scientifiques, ils le sont, non pas en ce sens qu'ils demandent un grand déploiement de science, — et ce ne serait pas le cas, du reste, puisqu'il s'agit d'éclairer des âmes d'enfants ou d'ignorants, — mais ils partent de faits certains, acquis, et de ces faits jaillit la conséquence inéluctable de la divinité de nos doctrines. Qu'on le sache bien, du reste, il faut que la foi de nos enfants, de nos plus modestes ouvriers ou paysans, repose sur des motifs certains de crédibilité, sinon, ce n'est pas la foi qu'ils ont, mais autre chose qui s'appellerait crédulité, niaiserie, bêtise, qu'on me pardonne ce mot. Or, les voilà les arguments sur lesquels ils appuient leurs motifs de croire ; ils n'en ont pas d'autres, et personne ne doit compter qu'ils étudient jamais et résolvent le problème de nos origines chrétiennes en recourant aux documents écrits que nous a laissés l'antiquité.

Et d'ailleurs, redisons-le, ces arguments *ad usum vulgi* sont bons aussi pour les plus fortes têtes [1], et l'on peut être sûr que plus on les approfondira, plus on les trouvera fermes et solides. Quand saint Paul argumente les Corinthiens pour les persuader de la vérité de notre foi, de la certitude de nos espérances en la résurrection future, quelles preuves leur offre-t-il ? Il leur dit simplement : Nous avons vu le Christ ressuscité, tous, Céphas, les onze, cinq cents frères et moi-même l'ancien persécuteur. Voilà vos témoins, ils sont sous vos yeux. A présent, vous savez qui nous sommes. Eh bien ! étant ce que nous sommes, pouvez-vous croire que nous soyons de faux témoins ? Et si nous nous trompons nous-mêmes, ne voyez-vous pas que nous, les serviteurs dévoués à Dieu, nous serions les plus misérables d'entre les hommes, sacrifiant tout pour une chimère. Est-ce possible ? Dieu le tolérerait-il ? Telle est à peu près la marche du raisonnement de saint Paul [2]. On voit si ce raisonnement est à la fois

1. Un écrivain bien connu de la *Revue biblique* va plus loin et ne craint pas de dire sous une forme très pittoresque : « Les cornettes des Sœurs de Charité sont aussi une apologie, plus encore pour les doctes que pour le peuple ». (*Revue biblique*, 1er octobre 1901, p. 635.)

2. S. Paul, *I Cor.*, XV, notamment 14, 15, 19.

simple et solide. De même quand les premiers philosophes de la Grèce ou de Rome se convertirent au christianisme, qu'est-ce qui les détermina à croire à la vérité de notre foi ? Moins peut-être l'étude de nos origines dont ils étaient pourtant si près, que le spectacle présent à leurs yeux des merveilles réalisées par les vertus chrétiennes. Ce fut le cas, par exemple, de saint Justin lui-même, dont Eusèbe nous rapporte le témoignage[1].

Et quand on nous parle aujourd'hui de ces *raisons actuelles de croire* qui amènent dans nos rangs tant d'illustres esprits, que veut-on dire sinon que l'on est conduit à l'Église encore par la vue de ses vertus, de sa sainteté, de sa fécondité *actuelles* ? Voilà bien nos arguments toujours anciens, toujours nouveaux. Que si beaucoup leur résistent, cela ne dépend pas du manque de valeur des arguments, mais uniquement de l'état psychologique du sujet qui n'en perçoit pas la force démonstrative.

Notons de plus que ces arguments populaires sont à leur tour féconds en résultats, qu'ils engendrent les conséquences les plus heureuses sur les esprits qui en ont une fois perçu toute la rigueur. Sitôt, en effet, que l'on a compris ce point, ou plutôt que l'on s'est démontré à soi-même, en faisant appel à l'autorité de l'Église, que les Écritures sont garanties par Dieu comme étant ses Ecritures à lui, on est en droit d'ou-

1. Voici comment s'exprime Eusèbe : « Dans ce même livre (*l'Apologétique*), parlant de sa conversion de la philosophie païenne au culte du vrai Dieu, il (Justin) déclare qu'il ne se détermina point à la légère, mais bien au contraire après sérieuse et mûre réflexion. Car moi, disait-il, qui étais alors attaché aux doctrines de Platon, quand j'apprenais que les chrétiens étaient en butte à des accusations calomnieuses, quand de plus je les voyais rester forts, inébranlables en face de la mort et des plus formidables tourments, je me disais intérieurement : Est-ce possible que de tels hommes soient, comme on le prétend, adonnés au vice et à la volupté ? Quel homme avide de plaisirs, ou simplement ami de la sobriété, quel homme trouvant ses délices à se repaître, comme on le leur impute, de chair humaine, volontiers accepterait la mort, la mort qui justement va le priver de tout ce qui fait l'objet de ses passions ? Et ne devrait-il pas plutôt s'efforcer, par tous les moyens en son pouvoir, de prolonger sa vie indéfiniment, d'échapper aux recherches des magistrats, au lieu de venir lui-même se déclarer et s'offrir à la mort ? » (Eusèbe, *H. E.*, liv. IV, chap. VIII. Patr. Gr., t. XX, col. 324.)

vrir ce livre divin et d'y puiser comme à la source pure, parfaitement authentique de la révélation, de son histoire et de ses dogmes. Et c'est ce qui explique pourquoi le prêtre peut si facilement proposer aux simples gens de la campagne les récits évangéliques ou les pages mêmes de Moïse, sans s'être mis en peine de faire au préalable devant eux aucune étude critique. Le trésor des révélations divines peut s'ouvrir et être mis à la portée des âmes les plus incultes, dès qu'il leur est prouvé que la religion chrétienne, la religion prêchée par *Monsieur le Curé*, est bénie de Dieu, acceptée par Lui comme la religion qu'il aime et qu'il prescrit. Cela pourra étonner bien des gens peut-être, qui ont accoutumé de croire et de répéter que les problèmes religieux demandent une longue préparation scientifique ; mais non, il n'en est rien, quand il s'agit seulement de savoir les vérités essentielles. Le paradis est fait pour toutes les âmes, âmes de savants et âmes d'ignorants ; il est à portée de toutes et donc toutes sont à même d'acquérir la certitude que le christianisme est vrai et qu'il est la porte du salut[1].

VI

Pour terminer, résumons dans une série de conclusions, et avec toute la clarté dont nous sommes capables, la doctrine précédemment exposée. Cette forme un peu serrée paraîtra peut-être à quelques lecteurs trop didactique, pour ne pas dire scolastique ; je m'excuse auprès d'eux ; mais il est des esprits qui tiennent à savoir comment dans une théorie tout se tient et s'enchaîne. C'est pour ceux-là précisément que j'ajoute encore cette finale.

Première conclusion. On ne peut prouver l'autorité divine de la Bible qu'à la condition d'établir les deux propositions suivantes :

Proposition première : Dieu a donné comme livres sacrés, comme étant sa propre parole, la Genèse, l'Exode et tous les autres jusqu'au dernier compris dans la Bible.

Proposition seconde : Dieu a donné ces mêmes livres à

1. Voir Franzelin, *Op. laud.*, p. 697. « Appendix de habitudine rationis humanæ ad divinam fidem », cap. V, § 2.

l'humanité comme livres faisant loi, comme règles de la foi et des mœurs.

Seconde conclusion. Aucune de ces deux propositions, c'est-à-dire ni la valeur sacrée ni la valeur canonique des Écritures ne peuvent être constatées pour aucun livre biblique, si Dieu n'en a fait la révélation.

Troisième conclusion. Bien que la valeur sacrée et la valeur canonique d'un certain nombre de livres ou de passages bibliques se trouvent affirmées et révélées dans la Bible, il en reste cependant encore un bon nombre au sujet desquels la Bible ne dit rien. Il est donc impossible de constater que la valeur sacrée et canonique de ces derniers livres et passages ait été affirmée, révélée par Dieu, à moins d'admettre des révélations extra bibliques, c'est-à-dire des révélations ou traditions orales divines, et celui qui les récuse renonce pour jamais à prouver le canon complet des Écritures.

Quatrième conclusion. Pour prouver qu'un livre a été donné par Dieu comme étant sa parole et comme faisant loi pour l'humanité :

1° Il ne faut pas s'en tenir aux caractères de transcendance de ce livre, qui évidemment ne peuvent établir aucun des deux points indiqués : valeur sacrée, valeur canonique ; il ne faut pas non plus compter sur le témoignage intérieur du Saint-Esprit, car le Saint-Esprit ne conduit pas ainsi les hommes par des révélations faites à chacun individuellement.

2° Mais on arrivera à prouver tant l'origine sacrée que la valeur canonique de chaque livre de la Bible, soit par voie historique, en recourant aux témoignages si graves des anciens d'après lesquels ce livre aurait été donné pour divin et canonique par un délégué autorisé de Dieu ; soit par voie d'autorité, en s'en rapportant sans plus à l'Église dotée par Jésus-Christ du privilège de l'infaillibilité dans ce qu'elle croit ou enseigne comme chose appartenant à la foi.

Cinquième conclusion. Nous reconnaissons donc comme bonnes, efficaces dans la démonstration de l'autorité divine des Livres saints, deux méthodes : la méthode historique, la méthode d'autorité.

Contre la première on a objecté parfois le mot fameux de saint Augustin : « Ego vero Evangelio non crederem nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas [1], » comme si, par ces paroles, le grand docteur avait prétendu exclure la méthode historique pour ne retenir que la méthode d'autorité. Nous croyons, quant à nous, que saint Augustin n'a aucunement pensé à nos distinctions modernes entre ces deux méthodes. Saint Augustin, dans le chapitre d'où est tiré ce passage, en appelle, il est vrai, constamment aux catholiques, comme à ceux dont on peut seuls recevoir la foi à l'autorité de l'Évangile : « Ipsi Evangelio, catholicis prædicantibus, credidi... Recte credidisti catholicis laudantibus Evangelium... Ego vero Evangelio non crederem nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas. » Et ainsi il n'admet pas que sans les catholiques il puisse conster de l'autorité des Évangiles. Qu'est-ce à dire sinon que d'après Augustin les Évangiles ne nous sont garantis que par les témoignages de ceux qui sont nos Pères dans la foi ? de ceux qui les ont reçus des apôtres et sont leurs continuateurs dans la transmission du dépôt ? Pour lui évidemment toute la révélation relève de ces hommes, nous arrive par eux et rien ne nous arrive avec sûreté si ce n'est par eux. Et cet état d'esprit dans saint Augustin se comprend très bien ; car encore qu'il soit possible de parvenir à la connaissance de quelques vérités révélées sans emprunter le témoignage des catholiques, soit, par exemple, en s'aidant du témoignage des hérétiques et des auteurs profanes, on conçoit pourtant que cette voie ne soit pas très sûre, ni même possible dans la plupart des cas. Le grand docteur ne veut donc pas croire aux Évangiles si leur autorité ne lui est garantie par l'autorité même des témoins catholiques ; il estime que l'autorité divine des Évangiles, dogme de la foi, ne peut se constater que grâce à eux. Mais ce que saint Augustin ne dit pas, c'est comment il considère la déposition du témoin catholique. Les mêmes témoignages de nos Pères dans la foi ont, en effet, une double valeur démonstrative du canon ; la première, si on les con-

1. S. Aug., *Contra Epistolam Manichæi liber unus*, cap. V. Patr. lat., t. XLII, col. 176.

sidère comme une manifestation en soi de la foi de l'Église, — et c'est la méthode d'autorité qu'alors on suit; — la seconde, si on les prend comme l'écho fidèle de l'enseignement initial, apostolique sur le canon, et c'est alors notre méthode historique. Or, rien dans saint Augustin n'indique qu'il ait voulu exclure cette seconde valeur, la valeur historique du témoignage des Pères en faveur de l'autorité des Évangiles; rien même ne donne à penser qu'il ait le moins du monde songé au double aspect sous lequel on peut envisager ce témoignage. Après cela, nous avons assez dit précédemment que la méthode d'autorité est pour tous la plus sûre, et que la méthode historique n'est bonne qu'aux érudits.

Lucien MÉCHINEAU.

UN PRÉDICATEUR DE COLLÈGE

ARNOLD DE RUGBY[1]

« L'eau glacée des sermons banals, des redites, du patois religieux continuait à tomber sur ma foi première[2]. »... Combien, s'ils voulaient remonter à l'origine d'un je ne sais quel mélange de lassitude et de regret en face des choses religieuses, combien ne retrouveraient-ils pas une impression analogue : Voici la jolie chapelle qu'on aurait pu, qu'on aurait voulu aimer, les bancs de bois dont on a compté toutes les fibres, creusé tous les nœuds, les livres dont on sait par cœur les trop rares images, voici, avant le sermon, la courte distraction des enfants de chœur qui s'approchent de l'autel, le prédicateur effondré dans la chaire qui se relève avec une lenteur de mauvais augure, la curiosité un instant provoquée et bientôt déçue, la recherche inutile de quelque passe-temps discret, la sourde révolte des résignations contraintes, les reprises d'espoir à un mot qui semble annoncer que la fin est proche, l'amertume devant les promesses d'un troisième point inattendu, puis, quand manifestement la matière est épuisée, l'irritation montante devant cette vie éternelle que chaque phrase exige et qui n'arrive jamais, non, non, certains prédicateurs ne soupçonnent pas le compte exact de leurs cruautés innocentes, le supplice d'ennui qu'ils ont

1. Sur Arnold, cf. sa *Vie*, par Stanley. — Sir J. Fitch, *The great Educators*, VII, Th. et M. Arnold. Cf. aussi : *Tom Brown's schools days*. On sait que ce fameux petit livre est le roman de Rugby, mais comme s'en plaignait Mathieu Arnold, il ne montre qu'un côté, et non le meilleur, de la grande école. C'est un des livres qui ont le plus accrédité l'idée que le collège anglais avait surtout pour but de développer l'animal humain. Th. Hughes, l'auteur du roman, ne semble pas avoir fréquenté ceux des élèves de Rugby qui étaient d'enthousiastes travailleurs : Lake, C.-J. Vaughan, Stanley, Bradley, etc. — Cf. Fitch, *ibid.*, p. 105-106. — Sur Arnold, cf. un article de Mme Hugh. Bell. (*Réforme sociale*, octobre 1899), et surtout le très remarquable article de M. Dimnet (*Revue du Clergé français*, 1er janvier 1900), *Stanley et l'éducation en Angleterre*.

2. P. Loti, *le Roman d'un enfant*, p. 139.

infligé à leurs jeunes auditoires, les fâcheuses associations d'idées et de sentiments dont ils ont soudé les premiers anneaux, en un mot, l'œuvre de désaffection et de mort à laquelle assez d'autres auraient travaillé sans eux.

Les enfants seraient pourtant le moins exigeant des auditoires. Logique, élégance, correction de langage, science, ils nous tiendraient quittes de tout. Ils ne se montrent difficiles que sur un point. Ils veulent une parole réelle. Les mots ne comptent pour eux qu'autant qu'ils expriment des choses. Ils se formeront en grandissant et, par un juste retour, usant eux-mêmes de rhétorique, ils la souffriront chez les autres et iront souvent jusqu'à l'aimer. Mais dans cette fraîcheur et vérité première, un instinct très sûr les détourne de tout ce qui fausse la simple réalité. Une vieille bonne raconte d'interminables histoires et ils écoutent sans fin. Un prêtre indulgent en prend quelques-uns à côté de lui et cause avec eux de choses pieuses. Ils écoutent encore et avidement. Mais ce même prêtre monte-t-il en chaire et arbore-t-il le ton, les gestes et les formules que nos ancêtres nous ont léguées, ces mêmes enfants sentent aussitôt que ce n'est pas à eux qu'on s'adresse, et, trop jeunes pour s'endormir, se dédommagent comme ils peuvent et attendent que ce soit fini.

Ils veulent une parole réelle. Voilà qui est bientôt dit. Mais qu'est une parole réelle ? Un mot pareil qui, d'ailleurs, ne saurait être rigoureusement défini, demande à être illustré en quelque manière. Le mieux, pour cela, est de prendre sur le vif un véritable éducateur religieux au moment précis où, regardant son auditoire, il s'aperçoit que sa parole va manquer de réalité. Je voudrais bien citer un des nôtres, mais en dehors de quelques grands noms familiers à tout le monde[1], bien peu semblent avoir une conscience aiguë de la détresse intellectuelle et verbale qu'on doit éprouver quand on aborde devant des enfants des sujets si difficiles et si lointains. Au contraire, un tel souci, une telle détresse se laissent voir presque à chaque sermon du plus fameux éducateur anglais de ce siècle, et enfin, quoi qu'il en soit du

1. On se rappelle, entre autres grands exemples, l'influence de Mgr Dupanloup et celle de Mgr Besson comme éducateurs.

mérite comparé des différents orateurs, nous ne nous remettrons pas, sans un sérieux avantage, à l'école trop négligée du réformateur de Rugby.

« Le spectre de l'*irréalité* — dit un de ses disciples — donnait à Arnold la chair de poule. Il fuyait désespérément l'ombre même du danger de proposer aux élèves un idéal impossible ou de leur infliger une façon de parler au-dessus de leur âge. Pour rien au monde, il n'eut voulu supposer en eux un degré et une chaleur de conviction dont un enfant n'est pas capable, et il regardait comme un fléau tout ce qui, en matière religieuse, ressemble, de près ou de loin, consciemment ou non, à un manque de sincérité.

Écoutons Arnold lui-même nous montrer ce qu'il entend par la réalité de la parole de Dieu. L'exorde qu'on va lire commence une série de sermons sur les différentes tentations qu'un enfant rencontre ordinairement au collège.

Quand j'étais enfant, je parlais, je comprenais, je pensais comme un enfant. Une fois homme, j'ai laissé de côté tout ce qui est de l'enfant.

Ces paroles nous expliquent pourquoi tant de sermons prononcés aujourd'hui dans notre pays produisent si peu d'effet sur ceux qui les entendent. Le prédicateur qui a sa façon de penser et de parler, s'adresse à des gens qui en ont une toute différente. L'expérience seule nous fait découvrir les insurmontables barrières que les différences d'âge, d'éducation, de vie mettent entre deux classes d'hommes, mais le texte s'applique plus exactement aux relations qui existent entre vous et moi.

Une fois homme, j'ai laissé tout ce qui était de l'enfant. Oui, c'est bien cela. Non seulement nous laissons derrière nous ce qui est propre à l'enfance, mais encore nous l'oublions, et il devient bientôt difficile à un homme de se remettre à la place d'un enfant et de se rappeler ce qu'il était lui-même autrefois, aussi difficile qu'il l'est à un enfant de réaliser ce qu'il sera quand il aura achevé de grandir... Ce n'est pas assez de vous parler du péché en général, de la vertu en général, de Dieu et du Christ, de la mort et du jugement. Il vous faut quelque chose de plus clair et qui s'adapte plus rigoureusement à vous, *sans cela nous ne faisons que remplir vos oreilles de paroles vides*, au lieu de faire pénétrer en vous, jusqu'à l'intime, les vérités qui vous feraient du bien.

Vous savez très bien que vos fautes ne sont pas celles dont parlent les livres. Car les livres, ce sont les hommes qui les écrivent et pour des hommes. On y traite donc d'une foule de péchés et de tentations avec quoi vous n'avez encore rien à faire. De plus, la chaire chrétienne est une chose solennelle et sacrée. Il semble qu'on en compromette la

majesté en étudiant dans le détail et en appelant par leur nom les actions vulgaires qui remplissent vos journées. Et pourtant si nous n'appelons pas les choses par leur nom, la moitié de nos paroles se perdra. Aussi, Dieu aidant, je compte employer ce carême à vous parler par le menu de votre éducation à vous et des dangers auxquels elle vous expose; je ne craindrais pas de prendre ici une langue simple et familière, car je veux que les plus petits parmi vous, pour peu qu'ils veuillent m'écouter, puissent me comprendre [1].

Un autre grand prédicateur exprime avec autant de vérité la même inquiétude qui ne semble avoir jamais effleuré la sérénité de tant d'orateurs chrétiens.

La plus grande de mes difficultés, disait John Caird, en tant que conseiller spirituel des autres, est le caractère extrêmement peu pratique de mes sermons. Quand j'y réfléchis, il me semble que tout ce que j'écris est dans les nuages. Avec des airs de parfaite logique, je tisse une idée principale en ses ramifications variées, mais quand, mon sermon fini, j'ouvre un journal, je suis choqué de la brusque transition entre l'auditoire chimérique auquel je m'adressais en chaire et la simple réalité intense des hommes et des choses dont on s'occupe dans les journaux. Et alors, je me demande si, à ceux qui savent la vie, nous paraissons autre chose que des amateurs qui développent une idée avec plus ou moins de *brio*... La vraie difficulté est là : appliquer les principes aux épreuves vulgaires, aux petits ennuis de la vie quotidienne. Entre l'affliction et la soumission abstraite dont parlent les livres, entre les phrases solennelles et vides parfois de nos prières, et la simple réalité de tous les jours, quelle différence! J'entends cette réalité raboteuse, mal dégrossie, celle qui nous crève les yeux quand nous descendons des nuages pour entrer dans le monde réel, le monde des migraines et des maux de cœur, des rencontres et des visites vulgaires et désagréables. J'ai la conviction absolue que la perfection chrétienne consiste avant tout dans cette habitude — lentement acquise et non sans bien des défaillances — de faire influer pratiquement les idées religieuses sur les incidents de la vie commune [2].

L'irréalité d'une parole d'éducateur se marque d'abord dans la façon dont il s'explique devant les élèves sur leurs défauts et sur leurs vices. Rien de plus délicat qu'un pareil sujet. On ne fait aucun bien si on reste dans le vague, si on appuie trop, on risque de devenir dangereux. Le plus grand

1. Sermons, t. II, *Christian life at School.* — Sermon 5. Le tome II est plus spécialement consacré à la vie du collège.

2. Lettre citée par E. Caird dans le *Mémoir.* consacré à son frère, en tête du volume sur les *Fundamental ideas of christianity*, p. xxx.

nombre se tire d'embarras en paraphrasant à perte de vue les trois fameuses concupiscences. D'autres, moins sages, veulent détailler à outrance, montrer qu'ils ont l'expérience de la vie, donner des conseils minutieux et des recettes infaillibles. Ils oublient souvent que le mal change tous les jours de masque et qu'il est assez inutile de vouloir en suivre du dehors les formes changeantes, alors même qu'on n'aurait pas à craindre de rendre la tentation plus redoutable en la décrivant avec trop de soin.

Il y a une façon de se montrer vrai et réel sans être inutilement ou dangereusement précis, un certain vague qui ne trouble pas la candeur des innocents et que les autres démêlent fort bien sans qu'il soit besoin d'appuyer davantage. Il y a un don de « dire leur âme » aux écoliers et de faire vibrer, sans les toucher, les cordes les plus intimes de leur cœur. Rappelez-vous ce jour où les plus étourdis de votre auditoire sont devenus graves soudain et ont brusquement levé la tête vers vous. Vous n'aviez rien dit de bien extraordinaire et d'autres morceaux de votre sermon vous avaient peut-être paru plus remarquables. Mais le reste n'était que littérature, et à cette minute vous veniez de rencontrer la vérité et la vie.

La trop courte série des sermons d'Arnold sur *les tentations de la vie de collège* et son fameux discours sur ou plutôt contre les *public schools*, seraient, à mon sens, d'excellents modèles de cette manière à la fois claire et imprécise, de traiter devant les enfants les sujets les plus délicats. Dans le premier de ces sermons, il se propose de montrer par ce qui se fait au collège, l'existence et la nature du péché originel. La leçon doctrinale est lumineuse et les conséquences morales très impressionnantes pour les auditeurs qui pouvaient se rendre cette justice que chaque phrase du sermon était pour eux.

Nous lisions l'autre jour ici l'histoire d'Adam mangeant le fruit défendu. Voilà donc comment le premier de tous les hommes devint un pécheur et nous, si nous voulons examiner nos cœurs avec un peu de soin et de franchise, nous y trouverons assez de traces du péché. Qu'il en soit ainsi, que d'ordinaire le mal l'emporte sur le bien, que le plus grand nombre soit plus porté à suivre les mauvais que les bons, les

hommes n'ont qu'à regarder ce qui se passe autour d'eux dans le monde pour n'avoir aucun doute à cet égard; mais vous déjà, vous avez pu en faire l'expérience. Plusieurs parmi vous sont à peine ici depuis quelques jours; plusieurs n'étaient encore jamais venus au collège. Quelques-uns au moins, parmi ces nouveaux, avaient eu la grâce de naître dans une famille chrétienne. On vous a appris à entendre parler de Dieu et du Christ, à réciter vos prières, à vous rappeler que le regard de Dieu vous suivait partout. Dans vos familles, vous n'avez vu ni grossièreté, ni cruauté, ni mensonge... et je crois que plusieurs, avant de venir au collège, non seulement savaient ce qui était bien, mais encore, en somme, le pratiquaient.

Et maintenant, où en êtes-vous ? J'ai bien peur de m'adresser, je ne dis pas à ceux qui sont ici depuis deux trimestres ou davantage, mais à ceux mêmes qui sont arrivés, il y a moins d'un mois. Que répondraient-ils, s'ils voulaient répondre en toute franchise. Voyons, pensez-vous à Dieu *maintenant ?* Vous rappelez-vous qu'en tout lieu et à toute heure il vous regarde? Lui adressez-vous vos prières? Pensez-vous encore que le mensonge, et les excuses équivoques aussi fausses que le mensonge, sont choses basses, méprisables, mauvaises ? ou bien, à force de les entendre dire aux autres, même si vous êtes restés vous-mêmes innocents, n'en êtes-vous pas venus à penser qu'après tout il n'y a pas grand mal à tout cela ? Aimez-vous encore à être gentils avec vos camarades, à ne pas les taquiner, à ne jamais vous emporter avec eux, ou bien n'avez-vous pas plutôt goûté déjà au plaisir diabolique de faire souffrir les autres, et puisque ceux qui sont plus forts que vous vous briment et tyrannisent, n'avez-vous pas déjà pris l'habitude de faire comme eux avec ceux qui sont plus faibles que vous ! Vous préoccupez-vous encore de plaire à vos parents ou à vos maîtres et n'avez-vous pas plutôt déjà appris — première leçon à l'école du diable — à vous moquer de tout ce qui est bon, noble et généreux et à rougir de faire votre devoir ?

Puisque donc, en si peu de temps, vous avez déjà été plus ou moins, gâtés sur tous ces points..., puisque déjà vous n'osez parler et agir selon votre conscience de peur qu'on rie de vous et que vous cessiez d'être populaire, vous avez déjà appris par expérience ce que dit l'Écriture, quand elle nous apprend que notre nature est corrompue, vous pouvez entrevoir le sens des textes qui disent que le monde est opposé à Dieu et qu'on ne peut avoir l'amitié du monde sans risquer de perdre celle de Dieu. Vous le voyez bien, il faut que l'inclination au mal soit très forte en nous, pour qu'en moins d'un mois, elle dessèche ce qui a mis chez nous dix ou douze ans à murir. Cela vous montre combien le monde est opposé à Dieu, le monde, je veux dire les idées et les pratiques d'un certain nombre de personnes, réunies en une même société. Voici des enfants. Dans leur famille et laissés à eux-mêmes, ils resteraient dans le droit chemin. Une fois réunis, les idées et influences de l'ensemble seront mauvaises. Chaque enfant apporte de chez lui un peu de bien et un peu de mal. Et c'est le mal qui a le

plus de séduction, sans cela vous deviendriez meilleur au contact les uns des autres, et si un de vous faisait une mauvaise action, tout le monde le condamnerait.

Vous avez donc appris combien le monde est habile à vous tenter..., car enfin, le monde, c'est la société dans laquelle nous vivons, et pour vous c'est le collège... Et si parfois vous vous sentez tristes en pensant combien il est difficile de rester sages et combien la tentation est forte, et si, attristés de la sorte vous n'en devenez pourtant pas meilleurs..., alors vous commencerez à comprendre ce que saint Paul appelle « l'esclavage du péché[1] ».

Quand le sujet s'y prête davantage, Arnold ne craint pas de pousser plus avant ses analyses. Qu'on en juge sur cette page du sermon sur le respect humain. Je la cite, de préférence à plusieurs autres, parce qu'elle est consacrée à un aspect particulier que nos prédicateurs de collège négligent trop souvent dans la description de cette universelle maladie.

Chose étrange, au collège, vous apprenez à rougir de vos affections naturelles, et en particulier de votre attachement pour vos mères et vos sœurs et du plaisir que vous éprouvez à vous trouver auprès d'elles. Vous pensez qu'il n'est pas digne d'un homme d'être sous leur influence et vous auriez peur de paraître trop pressé de recevoir les marques de leur bonté et de leur tendresse. Ainsi vous affectez en leur présence une dureté, une brusquerie que d'abord vous n'endossez pas sans quelque effort. Mais vous faites cet effort par honte du ridicule qui s'attache à qui aime trop sa famille. Vous faites cet effort, et vous le continuez, et peu à peu, je le crains, vous n'avez plus d'effort à faire, et cette froideur, d'abord commandée, finit par vous devenir naturelle. C'est là, je le crains encore, le résultat habituel de l'influence des *public schools* en Angleterre. L'enfant y apprend à se détacher de ses parents, à ne plus s'abandonner à eux en toute confiance, à avoir pour eux plus de respect que d'amour... L'école vous retient de longs mois, loin de chez vous... et bientôt vous avez honte de parler de votre maison et de vos parents comme un bon cœur en parlerait. Vous ne parlez de chez vous que pour vanter les distractions et les plaisirs qui vous y attendent et vous êtes confus si vos camarades semblent s'amuser chez eux plus que vous. Du reste, c'est la même chose au collège : vous n'aimez pas qu'on sache que vous avez moins d'argent que les autres, qu'on vous envoie moins de présents, que vos correspondants paient moins libéralement vos dettes. Votre amour-propre, plus que vos plaisirs, souffre de ces différences et ajoutée à la longue absence, cette aigreur diminue votre attachement pour votre famille. Les vacances sont trop

1. Serm., t. II, serm. 5.

courtes pour ramener votre cœur à l'obéissance affectueuse qui convient à un enfant. Vous nous revenez et le mal s'accroît de plus belle... Vienne l'Université, et la vie publique et vos parents ne seront presque pour vous que des étrangers [1].

Quand il a ainsi fouillé jusqu'au fond des cœurs, il insiste sur les moyens surnaturels qui peuvent seuls nous guérir.

Demandez à Dieu, disait-il en terminant un sermon sur le péché, demandez à Dieu de vous faire sentir ce qu'il pense du mal que vous commettez chaque jour et de vous aider à penser de même. Cela du moins, vous pouvez le faire. Vous pouvez bien, si vous voulez, plier les genoux et balbutier une prière : vous pouvez n'importe quand vous adresser à Dieu dans l'intimité de vous même, si vous ne pouvez voùs mettre à genoux [2].

De simples phrases comme celles-là, si elles ne convertissent pas toujours, donnent toujours à réfléchir. Pourquoi ? parce que Arnold ne parle jamais « comme un livre » et que son éloquence est faite de réalité et de conviction. Il y prend peine d'ailleurs et c'est là, pour lui, un souci constant.

Si je ne vous ai pas jusqu'ici beaucoup parlé de la rédemption, c'est que j'avais peur de n'être pas vraiment compris. Quand je fais allusion aux petits événements de votre vie, à vos fautes de tous les jours, à vos sentiments ordinaires, vous m'écoutez et vous vous appropriez sérieusement ce que je vous dis, mais si j'empruntais devant vous le langage des épîtres de Paul et si je vous parlais de la foi au Christ, de l'inutilité de vos propres œuvres sans l'assistance de l'esprit, je crois que cela n'aurait pas prise sur vous. « Encore un sermon diriez-vous », et vous n'en feriez aucun profit [3].

Ce n'est pas qu'Arnold concède libéralement à ses jeunes auditeurs le droit de se désintéresser de toute parole qu'ils trouveraient trop lointaine. Même abstraite, solennelle, vide, ennuyeuse, cette parole peut et doit encore faire quelque bien aux âmes de bonne volonté.

Aucun de ceux qui sont ici, et je n'exclus pas les plus jeunes, n'est incapable de mieux comprendre, en m'entendant, la volonté de Dieu sur lui. Une fois dans la chapelle, personne parmi vous n'a le droit de se désintéresser du sermon ; nous pouvons avoir, nous, je le reconnais, beaucoup de peine à être aussi clairs et saisissants que nous le voudrions, mais votre devoir à vous est d'essayer de comprendre ce qui est dit et de le faire passer dans vos vies [4].

1. Serm. 9, t. II.— 2. *Ibid.*, serm. 6. — 3. *Ibid.*, serm. 10, t. II.— 4. *Ibid.*, t. II, serm. 26.

D'ailleurs, il ne pouvait pas ne pas être compris, lui, tant il se donnait de mal pour descendre à la portée des moins intelligents et des plus jeunes.

Votre conscience vous dit en une langue qu'on entend toujours, n'est-ce pas, si oui ou non vous êtes en paix avec Dieu. Y a-t-il ici quelqu'un qui n'entende pas ce que je veux dire ? Je vais parler autrement pour que les petits me comprennent. Voyons, il ne vous est pas bien difficile de savoir si vous êtes contents ou non de venir à la chapelle, si vous aimez à entendre parler de Dieu. Cela vous ennuie peut-être. Mais pourquoi cela ? Vous ne sauriez pas trouver de réponse, mais si je vous la dis, moi, cette réponse, vous reconnaîtrez qu'elle est juste. Je vais donc vous expliquer pourquoi cela vous ennuie de venir à la chapelle. C'est que vous ne croyez pas vraiment que Dieu vous aime. Il n'y a que cela entre vous et lui. Si sérieusement vous aviez compris que Dieu est le plus sûr de vos amis, que Jésus-Christ a fait pour vous ce que personne ici-bas ne pourrait faire, assurément vous aimeriez entendre parler de lui, vous aimeriez le prier ; car enfin, prier c'est parler à Dieu, et tout le monde a du plaisir à parler avec son meilleur ami. Croyez donc que Dieu vous aime plus que vos parents, que les joies du ciel surpassent les plus belles vacances que puisse rêver un écolier, et vous aimerez à penser à Dieu et à parler de lui, comme en partant pour les vacances, vous aimez à parler des plaisirs qui vous attendent à la maison [1].

A côté des mots trop savants pour les enfants, il en est d'autres simples d'ailleurs et faciles qui, pourtant, passent trop souvent sur leur tête sans exciter une pensée, sans remuer un sentiment. Est-ce encore la rhétorique habituelle qui est coupable, ou bien simplement est-ce, chez les enfants comme chez nous, le mauvais travail de la routine et le juste silence de la grâce découragée par notre lâcheté ou notre paresse, je ne saurais le dire, mais en tout cas le phénomène ne pouvait échapper à l'attention clairvoyante du réformateur de Rugby.

Si la tentation est au-dessus de nos forces... si le plaisir présent nous enchante... cela ne vient-il pas de ce que la récompense du ciel est pour nous vague et douteuse, de ce que l'amour du Christ mourant pour nous est tout simplement une série de mots, de sons familiers à notre oreille plutôt qu'une réalité profonde imprimée dans nos esprits et dans nos cœurs ? Vous-même, il y a quelques secondes, ne sentiez-vous pas cela, quand je vous parlais. Les sons, les mots, rabattus à vos oreilles,

1. T. II, serm. 26.

sont devenus d'une ennuyeuse banalité. La plus insignifiante des anecdotes réveillerait votre attention qui sommeille dès qu'on lui parle du Christ. Et cependant si les mots vous sont familiers, la réalité qu'ils représentent vous est totalement étrangère. Tantôt quand je parlais de lui, je ressemblais à un homme qui donnerait des coups dans le vide. Pour vous, l'amour de Dieu dans le Christ est une chose indistincte et morte. Votre esprit et votre cœur en sont bien loin [1].

A cette fois nous y sommes. Pour juger de la *réalité* d'un orateur religieux, il ne faut que faire attention aux mots dont il se sert quand il parle de la personne du Christ. Les prédicateurs anglais traitent avec prédilection un sujet qui peut servir de pierre de touche en cette délicate matière. C'est le sermon qu'ils intitulent souvent *Waiting for Christ. Le devoir d'attendre le Christ.* On voit sans peine comment un tel sujet est facilement révélateur. Attendre, c'est tout à la fois constater l'absence et désirer la venue de quelqu'un, et il faut que le Christ nous soit bien réel pour que nous nous apercevions douloureusement de son absence et que nous tâchions de hâter l'heure où nous le verrons plus près de nous. Dans ce monde de l'activité intérieure, attendre est la même chose que chercher et la merveilleuse petite phrase de Pascal nous rappelle que, lorsqu'on cherche ce divin absent, il y a déjà longtemps qu'on l'a trouvé.

Moins, beaucoup moins remarquables que ceux de Newman, les sermons de Th. Arnold sur ce grand sujet sont pourtant animés et comme palpitants de cette angoisse féconde. Par une rencontre heureuse et singulière, les derniers qu'il prêcha dans la chapelle de Rugby, alors que tout semblait lui promettre de longues années de vie, reviennent à ces pensées avec une insistance plus émue et une foi plus confiante. On me permettra d'en donner ici de larges extraits, car, en ces matières, une page vivante est plus lumineuse que de longs chapitres de théorie.

Il pose nettement la difficulté dans une sorte de sermon préliminaire.

Est-ce par suite de difficultés rationnelles que notre foi est languissante ? Cela peut être le cas pour un petit nombre, mais pour l'ensemble je puis affirmer que non. Quand on nous dit que Dieu est très près de

1. T. II, serm. 2.

nous, qu'il voit ce que nous faisons, qu'il sait nos pensées les plus intimes, en somme notre intelligence n'y voit pas grande difficulté. Le difficile est d'être impressionné réellement par cette présence. Nous ne la nions point, nous ne la discutons pas, nous l'admettons, mais nous n'y croyons pas, au sens biblique du mot. Les plus solides arguments contre l'athéisme n'y feraient rien, après comme avant nous serions convaincus et nous ne croirions pas davantage. Je fais appel à chacun de vous. Vous ne doutez pas, n'est-il pas vrai, de l'existence de Dieu, mais vous ne pouvez le trouver, lui. Jeunes et vieux, nous avons tous le même aveu à faire. Nous ne savons pas comment faire pour penser assez souvent, assez sérieusement à notre Dieu.

Penser à Dieu assez souvent! Oh! sans doute, il y a des recettes toutes prêtes. Chacun de nous peut se promettre : « Je fixerai certaines heures de prière, de lecture pieuse. Là, du moins, je me contraindrai à rencontrer souvent la pensée de Dieu. Aucune journée ne passera sans que j'aie tourné mon esprit vers lui; je puis m'imposer cela comme n'importe quel autre exercice, promenade, lecture, travail... » Oui, et cependant nous pouvons nous occuper de Dieu sans penser sérieusement à lui. L'expérience nous le montre : nous pouvons lire les Écritures, sans en être aucunement touchés; nous pouvons aller à l'église, écouter de toutes nos oreilles, sans ombre de sentiment; nous pouvons assister à la prière commune, bien plus, nous pouvons composer nous-mêmes nos propres prières, et cependant ne pas prier réellement.

Voilà le point difficile, on me dit bien : demandez donc à Dieu d'imprimer dans vos cœurs une idée digne de lui, de vous sauver des lectures vaines, des prières irréelles. — « Eh! sans doute encore, mais cette prière là même peut être irréelle, je me moque peut-être de lui quand je lui demande de m'aider à ne pas me moquer de lui. Comment s'y prendre pour obtenir la ferveur si déjà l'on n'est fervent [1]. »

Certes, voilà qui ne laisse pas d'être assez bouleversant. Arnold semble lui-même, à la fin du sermon, un peu effrayé de la besogne accomplie. Il fait appel à la grâce divine sans laquelle la vraie prière est impossible, et il cherche au fond du cœur de ces jeunes gens, un souvenir plus présent, l'impression plus grave, plus douloureuse qui peut être garde en elle, l'étincelle d'où la prière jaillira. Et il ne prend pas garde que le remède est bien près du mal et que plus grande aura été la détresse de l'auditoire, plus sérieux et plus rapide viendra le salut.

Quelques jours après, Arnold remontait en chaire, non plus cette fois pour troubler son auditoire en lui faisant prendre

1. T. V, serm. 31. *Approaching to God in Christ.*

conscience de sa propre vanité et faiblesse, mais pour une parole de réconfort, de lumière et de joie. C'est l'avant-dernier sermon d'Arnold et il est intitulé : *Waiting for God in Christ*. Attendre Dieu dans le Christ.

Il résume d'abord, en quelques lignes pressantes la difficulté qu'il avait développée le dimanche précédent.

Nous prions, mais notre prière n'est ni vivante, ni puissante, ni efficace; nous croyons et cependant nous sentons que nous devons crier à notre tour : « Seigneur, venez en aide à mon incrédulité ! » Ce pas décisif de la prière froide à la prière vivante, de la foi débile à la foi victorieuse, qui nous donnera de le faire. Tout est là.

Ce pas, de nous-mêmes, nous ne le ferons jamais. Cette branche de salut, si près de nous, notre bras paralysé ne peut la prendre. Dieu fera tout si nous savons « l'attendre dans le Christ ».

Nous sentons que nous sommes faibles, et faibles nous sommes : mais c'est à cette faiblesse même qu'ont été adressées les promesses de l'Évangile. Dieu ne veut pas notre mort, mais notre vie. Nous sommes très froids envers lui, à peine l'entrevoyons-nous dans nos ténèbres, Je le sais bien, mais qu'a dit l'Écriture. « Là est la preuve de l'amour de Dieu pour nous : lorsque nous étions encore pécheurs, le Christ est mort pour nous. » Allons-nous détacher cette phrase, la traiter non comme une parole vivante, mais comme un témoignage historique d'une chose qui s'était passée, il y a dix-huit siècles. Le Christ serait mort pour les pécheurs de cette génération, mais pas pour ceux de la nôtre. A ce compte, l'Évangile serait une chose finie. Pour une heure très courte, le soleil de justice aurait brillé, puis les nuages se seraient reformés et le monde aurait été dans une nuit plus noire encore que par le passé. Plus que jamais nous serions sous la tyrannie de la Loi.

Après une courte parenthèse protestante contre les sacrements et « l'idôlatrie des formes » et une vive exhortation sur le danger toujours possible d'un endurcissement qui enlèverait presque toute chance de salut, il arrive au point décisif de son argument.

Mais assurément pour vous, à l'âge tendre où vous êtes, assurément pour d'autres plus âgés, faibles et pécheurs, mais non point, j'espère, complètement endurcis, assurément le Christ reste Sauveur : « Là est la preuve de l'amour de Dieu pour nous : lorsque nous étions encore pécheurs, le Christ est mort pour nous. » Et quand nous prions, et que nous prions sans ferveur, et que notre foi est faible, et que Dieu

se cache, et que le monde l'emporte sur nous, — alors même et à coup sûr nous pouvons dire et sentir que c'est pour des êtres tels que nous que le Christ est mort... « S'il tarde, attendez-le car il viendra sûrement et ne tardera pas », étranges paroles, dirait-on, et même contradictoires ; et pourtant, dans notre cas, d'un sens très simple et d'une application facile. — Attendez-le... attendez-le, attendez à la porte. Je sais qu'elle est barricadée cette porte et que vous ne pouvez entrevoir la gloire qui éclate à l'intérieur. Quand même, attendez ! Dieu le veut. C'est la porte de votre maison. Ne perdez pas patience, ne vous en allez pas. Attendez ! tôt ou tard, elle s'ouvrira.

Mais cela nous lasse d'attendre. « Sept jours, dit l'Écriture, Saül attendit ce que lui avait marqué Samuel. Mais Samuel ne vint pas à Galgala et le peuple commençait à se disperser. Alors Saül commanda qu'on préparât l'holocauste et les offrandes pacifiques, et lui-même il offrit l'holocauste au Seigneur »... Et nous aussi, voilà sept jours que nous attendons et nous ne le sentons pas venir. Il semble vouloir traîner indéfiniment avant de tenir sa promesse. Nous prions et on dirait qu'il n'entend pas. Et alors nous sommes las d'attendre et nous essayons d'offrir nous-mêmes notre sacrifice. D'une façon ou d'une autre, il y a tant de façons de le faire, nous essayons de nous tirer d'affaire tout seuls ; on a recours, avec les idolâtres, à mille superstitions ou bien, on renonce à la foi... mais non, attendez patiemment. Dans votre déception même, dans votre persévérance, dans cette espérance contre toute espérance, réside votre victoire, ou mieux, le signe de votre victoire, la preuve que vous appartenez au Christ. Attendez et ne vous découragez pas. Cette nuit va bientôt finir.

Et quelle langue décrira la joie de ceux qui veillant ainsi aperçoivent enfin l'aurore. Non le soleil — il n'est pas encore levé, mais l'aurore pleine de grâce. Elle est si belle en été l'aurore quand d'abord les formes des êtres, puis les couleurs nous apparaissent. Il y a un calme sur toutes choses, une fraîcheur, une paix inexprimables... tout cela est l'image de l'aurore spirituelle pour ceux qui ont longtemps attendu, aurore quand la prière commence à être agréée, quand notre esprit se met à réaliser la présence de Dieu, quand nous pensons à lui comme à un père très aimant, quand nous nous sentons ses enfants.

L'aurore, pas encore le soleil qui chassera les fauves dans leurs tanières, qui bannira tout le mal et nous fera voir le Christ face à face, mais aurore s'illuminant peu à peu jusqu'à ce que la lumière nous inonde, voilà ce qui attend le chrétien qui appartient vraiment au Christ, et qui l'a attendu sans se lasser.

Et quelle transformation dans la vie de ceux qui ont vu enfin briller cette aurore... « Le monde ne me voit pas, mais vous me voyez. » Pendant longtemps, pas plus que le monde, nous ne l'avons vu, maintenant c'est l'aurore. Le Christ, pour nous, n'*est plus simplement un nom*, un personnage dont il est parlé dans la Bible et qui vivait il y a de longs siècles, mais quelqu'un de toujours vivant, de toujours près de nous,

de toujours aimant, de toujours aimable. L'ami et le frère — l'Écriture nous permet ces deux mots — ami et frère du plus jeune et du plus âgé... il est vivant et parce qu'il vit, nous vivons aussi. Non une vie parfaite, exempte de tout ce qui ressemble à la mort ; mais nous commençons à sentir que nous ne sommes pas tout à fait morts, et que de notre communion avec le Christ découle en nous une vie spirituelle : nous savons ce que c'est que de pardonner, d'être patient, de nous renoncer, de croire, d'espérer, d'aimer. C'est la vie tout cela, ou, du moins une semence de vie. La semence mûrira, quand le soleil sera levé ; mais elle vit et se développe dans le crépuscule du matin [1].

Tout n'est pas également heureux dans ces pages et je ne voudrais pas, si j'avais à les discuter en détail, en laisser passer sans réserve chaque allusion, chaque affirmation, chaque hypothèse. Mais là n'est pas notre but pour le moment. Nous voulions seulement essayer, sur la prédication d'Arnold, le *criterium* par excellence de toute parole religieuse réelle.

Comment a-t-il parlé à ses élèves de la personne du Christ ? La réponse n'est pas douteuse. Il en a parlé de manière à montrer que, pour lui, le Christ était quelqu'un. Manifestement, aux yeux de cet homme, toutes les joies de ce monde se faneraient, toutes les aurores ne lui promettraient qu'amertumes si son attente obstinée devait à la fin être trompée. Ce n'est pas un rhéteur qui s'exerce sur une matière quelconque, c'est un homme qui se morfond vraiment à la porte de l'invisible, mais dont l'espérance semble grandir avec l'épreuve. Les enfants sentent la vérité de cette attitude, le sérieux intense de cette conviction, la sérénité de cette foi, et comme d'ailleurs leur *head master* est, comme ils disent, leur héros, ils se mettent à l'imiter sur ce point comme dans les autres et, avec lui, ils essaient « d'attendre le Christ ».

« Il est difficile de décrire — raconte Stanley dans sa belle vie de Th. Arnold — il est difficile de décrire sans avoir l'air de donner dans l'exagération l'attention avec laquelle tous, sauf les tout à fait jeunes, l'écoutaient. Les années se sont

1. T. V, serm. 32. *Waiting for God in Christ*. Tout le sermon a des traces peu douteuses d'esprit protestant. Arnold, comme le montre fort bien le P. Rickaby, était beaucoup plus *antisacerdotal* qu'*antidogmatique*. Cf. Month., janvier 1902.

succédé depuis, et cependant plusieurs de ses élèves auraient de la peine à retrouver dans leurs souvenirs quelque chose de plus intéressant que ces vingt minutes qu'ils passaient alors, chaque dimanche, sous la chaire d'Arnold, les yeux fixés sur lui, faisant effort pour ne perdre aucune de ses paroles. Certes, même pour les meilleurs, une bonne partie de ce qu'il disait, et pour le plus grand nombre, presque tout devait tomber sans laisser de fruits. Mais, ils étaient frappés par l'originalité des pensées et la beauté du langage, et de plus, cette morale, alors même qu'elle était trop haute et impraticable pour eux, servait du moins à purifier l'atmosphère du collège. Ainsi chaque semaine remettait devant tous, cette image de principes et de sentiments qu'ils savaient bien n'être pas arborés pour la circonstance et qui, manifestement, vivaient habituellement en sa personne au milieu d'eux. Pour tous, aussi, c'était un grand avantage d'entendre, au moins une fois dans leur vie, des sermons qui ne seraient associés dans leur esprit à aucune idée d'ennui, de formalisme et de rhétorique. Sur plusieurs, l'impression produite, inaperçue alors, devait reparaître plus tard. Il n'était pas jusqu'aux plus insouciants qui, parfois, dans le courant de la semaine, ne revinssent au souvenir du dernier sermon comme à une condamnation de leur propre conduite, mais sur plusieurs, et parfois sur les plus étourdis, l'impression était immédiate et profonde. « Je l'écoutais du premier mot au dernier avec une sorte de terreur religieuse, raconte un élève de Rugby. Bien souvent, le sermon fini, je n'avais pas le cœur de rejoindre mes amis et je rentrais seul à la maison. Plusieurs autres, je m'en souviens, éprouvaient le même effet, parmi ceux même que je croyais durs comme des pierres et qu'Arnold regardait comme les pires élèves de Rugby[1]. »

J'ajoute en terminant que l'exemple de ce prédicateur protestant — et très protestant — n'est pas pour décourager un prêtre catholique. Nous avons certes dans notre foi plus riche et plus suave, des ressources qui manquaient à Arnold et, pour l'ordinaire, nos collèges chrétiens de France, dans

1. Stanley. *Life of Arnold*, t. I, chap. III, dans l'édition de 1887, p. 148 *sqq*.

leurs plus tristes jours, sont bien supérieurs au Rugby de 1828[1]. D'ailleurs, ce n'est pas ici une affaire de talent. La sainteté même, au sens le plus élevé du mot n'est pas, à proprement parler, indispensable, quoique rien ne serve plus qu'elle à nous apprendre le secret d'une parole réelle et à nous brouiller pour toujours avec le mensonge des mots et les vanités de la rhétorique.

Henri BREMOND.

1. Notons que, chez nous, l'influence personnelle et directe du prêtre, soit au confessionnal, soit dans les entretiens particuliers, compense souvent les lacunes d'une éloquence trop vague et trop convenue.

LA PAILLE ET LA POUTRE

Gustave LANSON, maître de conférences à l'Université de Paris, *L'Université et la Société moderne*. A. Colin, 1902.

I

M. Lanson m'a fait l'honneur, il y a tantôt deux ans, de s'occuper fort longuement de moi dans la *Revue Bleue*. Je m'empresse de dire qu'il n'y a mis aucune bienveillance. C'était à propos d'un livre intitulé *Du Lycée au Couvent*, où j'avais réuni quelques articles sur l'enseignement et l'éducation. Il s'y trouvait çà et là, je dois bien le reconnaître, des vérités désagréables pour ceux qui admirent avec transport l'œuvre scolaire de la troisième République. M. Lanson est de ce nombre ; et c'est de quoi expliquer sa mauvaise humeur. Puis, je crois bien que la qualité de l'écrivain suffisait, à elle seule, à l'indisposer contre le livre. Dès sa première phrase nous sommes désignés comme des adversaires. Adversaires de qui, de quoi ? on ne précise pas très bien. Mais, ajoute-t-on : « Si, parmi ces adversaires, il en est de plus bruyants, il n'y en a pas de plus irréconciliables ni de plus actifs que la Compagnie qui rédige les *Études*. »

Du moment qu'il tenait sous sa main un de ces ennemis irréconciliables « de l'idéal dont la Révolution française et l'esprit scientifique fournissent les principes », un jésuite, pour l'appeler par son nom, M. Lanson a pensé qu'il n'avait plus à se gêner. M. Lanson a une vaste érudition littéraire ; il possède son Pascal à fond, et il a puisé dans le commerce du maître immortel la haine vigoureuse des jésuites, toujours si bien portée et que certaines gens confondraient volontiers avec la loyauté et la franchise.

M. Lanson daigna bien déclarer tout d'abord que l'auteur du livre en question « est un homme de talent, de savoir, d'esprit, de goût même... ; qu'il s'exprime avec politesse et modération, etc. » C'était beaucoup de compliments ; mais je

n'en ai conçu aucun orgueil ; car manifestement ces paroles trop flatteuses n'avaient d'autre but que de préparer le patient à l'opération qu'on allait lui faire subir. Quelques gouttes de cocaïne pour assoupir la sensibilité et permettre au praticien de tailler dans les chairs vives. De fait, M. Lanson a coupé, tranché, tenaillé tordu, raccourci, allongé, pour tout dire, torturé à son aise, à travers dix-sept colonnes de la *Revue*, le pauvre livre et son auteur, qui, pas plus l'un que l'autre, ne pouvaient se plaindre, ni se défendre. Je crois bien que, sa besogne achevée et son instrument remis en place, il a dû se dire : Voilà un jésuite qui ne s'en relèvera pas ; pas plus que ses confrères des *Provinciales*. Non, sans doute, que M. Lanson prétende ajouter un numéro de plus à la série des *belles menteuses :* « On ne peut, nous dit-il, songer à refaire les *Provinciales*. » Et vraiment il a raison de n'y pas songer ; car si les jésuites sont toujours ce qu'ils étaient, si « rien n'a changé dans l'illustre Compagnie », si « c'est toujours le même esprit », on n'oserait en dire autant des continuateurs de Pascal.

Pascal fut incomparable dans l'art d'accommoder les textes. M. Lanson n'atteint pas à la même virtuosité; mais lui aussi il s'entend merveilleusement à interpréter dans le sens qu'il lui plaît la prose d'un auteur qui ne lui plaît pas. Il y a au début des *Exercices spirituels* de saint Ignace de Loyola un principe d'herméneutique inspiré tout à la fois par la raison et la charité : « Nous supposons qu'un bon chrétien est toujours plus enclin à prendre dans un sens acceptable que dans un sens condamnable une proposition du prochain. » M. Lanson qui ne se pique pas, que je sache, d'être un bon chrétien trouvera, sans doute, à cette maxime une odeur de jésuitisme ; en tout cas, il ne la juge pas de mise quand il s'agit de ce que dit ou écrit un jésuite. Il semble alors que, devant chaque paragraphe, une préoccupation le hante : Pour sûr, il doit y avoir là-dessous quelque canaillerie. Et en cherchant bien, en découpant adroitement un passage bien choisi, en l'isolant de ce qui l'éclaire et lui donne sa véritable portée, en appelant à l'appui quelques mots ou quelques lignes cueillies d'ici de là, en ajoutant, au besoin, quelques explications et quelques commentaires, on finit par extraire

le venin caché et par révéler des horreurs qui se dissimulaient sous une apparente candeur. C'est ainsi que le savant critique a découvert dans les pages de mon modeste livre une quantité de choses très méchantes et très vilaines que ni mes lecteurs ni moi n'y avions aperçues. J'ai été stupéfait, pour ma part, d'apprendre que je les y avais mises et que j'avais l'âme si noire.

M. Lanson me reproche ce que je dis, ce que je ne dis pas, ce que j'ai l'air de dire, ce que je voudrais bien dire, mais que je n'ose pas dire et que je dis tout de même. Il me reproche ma politesse même, mon sang-froid et ma modération ; je crois même que c'est ce qu'il me pardonne le moins : « On se prend, dit-il, à regretter pour lui qu'il n'ait pas plus d'emportement et de violence. » Je ne comprends pas bien le *pour lui,* mais il n'importe. Ce que je comprends très bien, c'est qu'on aimerait mieux « avoir affaire à un furieux qui voit trouble et ne se contient pas, plutôt qu'à un habile homme qui calomnie à tête reposée, par politique ». Donc, je calomnie; un peu plus loin, je diffame ; ce sont là de bien gros mots, qu'on évite entre gens qui se respectent. Quand ils sont lancés dans une discussion, *à tête reposée*, il y a certainement un des contendants qui a manqué au devoir de l'honnête homme.

Et toute cette grande colère, parce que j'ai dit, à propos des écoles laïques et des lycées de filles, ce qui est connu de tout le monde, ce que tout le monde voit et ce que tout le monde pense, hormis peut-être ceux qui les ont inventés, et parce que je l'ai dit avec des ménagements et des réserves ; ce qui, paraît-il, est une circonstance très aggravante, car c'est une perfidie de plus. A se fâcher de la sorte, il me semble qu'on donne à penser deux choses : d'abord, que j'ai trop dit la vérité, et ensuite que j'ai eu trop raison de la dire avec modération et politesse.

*
* *

Je demande à ceux que cette question intéresse la permission de placer sous leurs yeux un spécimen de la méthode de mon honorable critique. On verra si je suis seul à prati-

quer « l'art de tout suggérer sans énoncer et de supposer sans démontrer ». M. Lanson écrit :

Le Père Burnichon n'affirme pas, mais il suppose que le catholicisme est seul capable d'enseigner le patriotisme. Il se demande « dans quelle forme et dans quelle langue les nouveaux apôtres pourront bien annoncer à nos ruraux cet évangile destiné à remplacer l'ancien... et leur traduire de façon à être entendu le *Dulce et decorum est pro patria mori* ».

Sur quoi M. Lanson nous apprend que ce vers est non pas de l'Évangile, mais d'un païen. Puis il développe ce thème : que le catholicisme ne saurait avoir le monopole du patriotisme, qu'il en serait plutôt la négation, attendu « qu'il est par essence, par le sens même du mot qui le nomme, cosmopolite ».

Voilà qui est clair. Pour le monde des lettrés, dont la *Revue Bleue* est l'oracle, le P. Burnichon tient que « le catholicisme est seul capable d'enseigner le patriotisme ». Le P. Burnichon ne l'affirme pas, *mais il le suppose*. Ceci, sans doute, n'est pas une insinuation ; M. Lanson laisse aux jésuites ce procédé indélicat. Non, c'est une déduction, mieux encore une traduction abrégée, mais une traduction de la pensée du Révérend Père. Voyons donc si les pages que l'on vise se résument, en effet, dans la niaiserie qu'on lui prête si généreusement : je les abrège moi-même quelque peu.

Outre l'abaissement de la moralité, je me permettais de soutenir que l'absence de religion dans l'éducation a une autre conséquence que l'homme qui observe et réfléchit ne peut manquer d'apercevoir, savoir, un surcroit de grossièreté. Remarquez qu'il s'agit de l'éducation des petits paysans :

... La religion possède la vertu éducatrice par excellence, et l'enfant du peuple, soustrait par sa condition à la plupart des influences qui élèvent et ennoblissent l'âme humaine, est accessible à celle-là. Il ne se peut rien de plus merveilleux que l'élévation de sentiment, la générosité, l'abnégation où montent tout naturellement des esprits d'ailleurs assez frustes, mais que le christianisme a fortement marqués de son empreinte. Des paysans illettrés, de pauvres servantes, parfois même des sauvages nouveau convertis atteignent comme sans effort à ce qu'il y a de plus délicat dans la probité, dans l'honneur et, ce qui vaut mieux encore, dans le sacrifice et le don de soi-même... Mais la

religion absente, l'homme du peuple, le paysan surtout, retombe de tout le poids de son matérialisme naturel. Son genre de travail, la lutte contre la terre, le contact avec les animaux, les privations mêmes qu'il endure, toutes ces rudesses de la vie arrêtent l'essor des facultés supérieures, épaississent le tact, abolissent plus ou moins la sensibilité et maintiennent les aspirations du cœur au niveau des appétits grossiers. Il n'y a pas d'ordinaire dans l'atmosphère du paysan ce courant d'idées générales et de sentiments désintéressés qui circule dans les villes et qui élargit toujours un peu les horizons, même pour ceux qui sont aux derniers degrés de l'échelle sociale...

L'auteur affirmait ensuite que, en dépit des programmes prétentieux, il ne faut pas compter sur la culture de l'école primaire pour affiner beaucoup l'esprit ni le cœur de nos petits ruraux, et il concluait :

Telle est au vrai la situation ; je l'ai vue à Saint-Pierre, et à Saint-Pierre on fait comme partout. L'école de campagne où l'on ne parle pas de Dieu, où Jésus-Christ est un inconnu et la religion une étrangère, nous prépare une génération de paysans auxquels il sera difficile de faire comprendre certaines choses, parce qu'il leur manquera un sens. Aux étudiants abêtis par l'irréligion et la volupté, des professeurs zélés se sont mis depuis quelque temps à prêcher l'*idéal*; je me suis demandé quelquefois, pendant mon séjour à Saint-Pierre, sous quelle forme et dans quelle langue les nouveaux apôtres pourront bien annoncer à nos ruraux cet évangile destiné à remplacer l'ancien, leur persuader qu'il y a autre chose que de manger et boire et leur traduire de façon à être entendus le *Dulce et decorum est pro patria mori.*

C'est là-dessus que M. Lanson écrit sans hésiter : « Le P. Burnichon n'affirme pas, mais il suppose que seul le catholicisme peut enseigner la patriotisme. » Voilà ce qu'il a lu entre les lignes que je viens de citer. Preuve d'une grande clairvoyance, sans doute, mais peut-être d'une moindre loyauté. Vraiment, il pouvait s'épargner la peine de réfuter une sottise que je n'ai point affirmée et que je ne suppose pas davantage.

Après ça, si l'on veut me faire dire que le patriotisme risque de souffrir du mal fait à la religion, — lisez *religion* et non *catholicisme* —, que la crise de la foi pourrait bien entraîner la crise du patriotisme, je me garderai de protester. Le patriotisme peut-il survivre dans l'âme d'un peuple à la ruine de toute croyance religieuse? Peut-être; mais ce n'est pas

sûr. L'histoire ne fournit pas d'exemple qui permette de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. Mais, en attendant, une chose bien certaine, c'est que le matérialisme, suite fatale de l'irréligion chez les masses populaires, constitue pour le patriotisme un péril redoutable; d'autre part, des faits tout récents, auxquels l'Université n'est malheureusement pas étrangère, nous montrent ce que peut devenir chez des esprits très cultivés, chez des intellectuels raffinés, la foi patriotique quand la foi religieuse est morte. Dites tant que vous voudrez que le patriotisme n'a rien à voir avec la religion, je ne sais quelle logique des choses emporte malgré eux les cerveaux qui raisonnent, et, une fois libérés des préjugés religieux, les oblige à se libérer du préjugé patriotique.

Mais je n'ai pas à traiter ici la question très délicate des rapports entre la religion et le patriotisme. On voit comment un critique, qui a du tour de main, sait glisser dans le texte qu'il examine ce que l'auteur avait négligé d'y mettre; après quoi il l'en tire et l'exhibe aux yeux de l'assistance étonnée. Malgré soi, on pense au prestidigitateur extrayant des profondeurs d'un chapeau toute une collection d'objets bizarres, une botte d'étoupe, une tabatière, une omelette, un lapin, qu'il y avait fourrés au préalable sans qu'on s'en aperçut.

C'est de cette façon bien certainement que M. Lanson a pu trouver dans un de mes chapitres de l'antisémitisme et du nationalisme. « Je ne m'arrêterai pas, dit-il, à montrer le P. Burnichon soufflant l'antisémitisme... et tâchant de lier l'antisémitisme au nationalisme. » Notez que ma rédaction est datée de 1896, époque où l'on ne parlait pas, que je sache, de nationalisme. Quant à mon antisémitisme, M. Lanson l'a vu, je pense, dans la citation de quelques-unes des incroyables impertinences lancées du haut de la tribune par un Juif, M. Camille Sée, à l'adresse des femmes françaises, qui croupissaient dans une ignorance barbare avant la création des lycées de filles. C'est l'unique méchanceté que j'aie commise envers Israël.

*
* *

On me dira sans doute que ce n'est ni le lieu ni l'heure de

répondre aux critiques de M. Lanson. J'aurais dû le faire, il y a longtemps, et dans la *Revue Bleue*. On m'en a fort pressé, et des raisons graves m'en faisaient presque un devoir. Ce n'est pas, en effet, mon livre ni ma personne seuls qui étaient mis en cause. M. Lanson a donné pour titre à son article : *Les Jésuites et l'Enseignement laïque*. Toujours le système du bloc : non pas un homme, mais une société tout entière, et quelle société! *Les Jésuites*, *l'Enseignement laïque*, quelle antithèse! Cela fait un titre alléchant. C'est habile, et combien loyal! J'aurais pu, selon le même procédé, intituler ma réponse à M. Lanson : *La Critique dans l'Université*, ou encore l'*Université et les Jésuites*.

Toutefois, cette réponse, je n'ai pas cru devoir la faire. Il n'y a pas de rôle plus ingrat, de plus méchante posture, pour me servir d'un mot fameux, que celle d'un auteur qui défend son livre contre les libertés de la critique. Eût-il cent fois raison, sa position reste toujours désavantageuse et ses efforts impuissants, quand ils ne sont pas ridicules : On ne m'a pas compris ; on me fait dire ce à quoi je n'ai jamais pensé, etc., etc. Et pour se justifier, il faudra entrer dans des explications la plupart du temps fort longues. Je comprends que la législation sur le droit de réponse donne à celui qui en use une étendue double de celle de l'attaque. C'est justice, car, en règle générale, l'accusation est plus facile que la défense, comme il est plus aisé de démolir que d'édifier.

Il m'aurait fallu, comme je l'ai fait plus haut, prendre les uns après les autres les extraits choisis, arrangés et interprétés par le savant professeur de Sorbonne, puis en regard, tout du long le texte du livre. Je ne vois pas d'autre méthode. A ce compte, j'eusse vite rempli les trente-quatre colonnes de la *Revue Bleue* auxquelles j'avais droit de par la loi. Plus de la moitié d'un numéro de la fameuse *Revue* occupée par la prose d'un jésuite! C'eût été bien dur pour elle, et terriblement ennuyeux pour les lecteurs, comme le sont d'ordinaire les apologies. Nous ne nous jouons pas de ces mauvais tours entre confrères.

Et puis, à quoi bon? On ne lit pas la défense d'un livre. C'est bien assez du livre lui-même. Qu'on le lise, et il suffira à se défendre, s'il est défendable.

Je dois reconnaître que M. Lanson donne cet excellent conseil à ses lecteurs. A l'un et l'autre bout de son œuvre, en maître expérimenté de la critique, il recommande à ses lecteurs de remonter aux sources. Sa première phrase est pour leur dire qu'ils « devraient lire assidûment » les *Études*. Et comme conclusion, il les renvoie à mon livre : « On voit combien la lecture en est instructive. » Et l'on n'imagine pas, ajoute-t-il, « ce qu'on profiterait à lire, plus que nous ne faisons, ces ouvrages qui naissent dans les librairies catholiques... »

Sauf l'intention, qui est malveillante, nous ne pouvons qu'appuyer la recommandation. Ceux qui lisent M. Lanson ou qui entendent ses doctes conférences ne connaissent pas assez nos livres, et ce n'est pas dans ses comptes rendus qu'ils apprendront d'ordinaire à les bien connaître. Les livres gagneront à se présenter eux-mêmes, sans commentaire, sans truchement, tels qu'ils sont. C'est, je m'assure, pour celui qu'il a si malmené le bon moyen de se réhabiliter.

Au surplus, la véhémence avec laquelle il a été dénoncé par un homme aussi considérable que M. Lanson ne lui pas été inutile. J'ai publié quelques modestes volumes; je ne m'abuse pas sur leur valeur et je ne compte pas sur eux pour me faire des rentes; ils ne sont ni assez bons ni assez mauvais pour que le grand public se les arrache. Mais aucun d'eux n'a été plus demandé que *Du Lycée au Couvent*. Je ne doute pas que ce succès ne soit dû pour une part à la réclame telle quelle qui lui a été faite par une publication aussi importante que la *Revue Bleue* et sous une signature aussi autorisée que celle de M. Lanson.

II

Et maintenant, puisque l'occasion s'en présente, après une attente de deux ans, je serais inexcusable de ne pas lui rendre sa politesse, en disant quelques mots du livre qu'il vient de faire paraître.

Les chapitres dont il se compose avaient vu le jour une première fois, les sept premiers dans *le Figaro*, le dernier dans la *Revue internationale de l'Enseignement*. M. Lanson y

étudie le projet de réforme de l'enseignement secondaire élaboré parallèlement par la grande commission parlementaire et par le ministre de l'Instruction publique assisté du Conseil supérieur. On sait que ce projet a reçu l'approbation de la Chambre des Députés dans sa séance du 14 février. Il y a donc lieu de croire que le ministre, si les vicissitudes de la politique lui en laissent le loisir, va se mettre à l'œuvre pour réaliser cette refonte de l'enseignement secondaire, la plus radicale et la plus hasardeuse qui ait jamais été entreprise. Ce n'est pas à propos du jugement qu'en porte M. Lanson que nous voulons en dire le nôtre. La chose vaut d'être examinée en elle-même, et nous y viendrons quelque jour. Je voudrais seulement, suivant l'exemple de M. Lanson lui-même, relever dans son livre, certaines affirmations, certains courants d'idées, certaines doctrines, au sujet desquels assurément on pourrait dire, comme il l'insinuait de mes modestes articles, que « ce n'est pas une pensée individuelle qui s'y exprime ». M. Lanson est un maître trop écouté pour que les opinions qu'il soutient ne soient pas de celles qui prévalent dans le monde universitaire.

M. Lanson approuve à peu près tout dans cette réforme qui vient après tant de réformes. Il admet en principe que la réforme doit fonctionner de façon permanente dans l'organisation de l'enseignement. « Il faut bien compter que tous les dix ans une réforme, petite ou grande, sera nécessaire ; car on vit vite de nos jours. » On avait fini par tomber d'accord en ces dernières années que les perpétuels changements de programmes et de méthodes étaient la principale cause du désarroi où sont tombées les études secondaires. Voici de quoi calmer les scrupules des réformateurs timides. Il faut, nous dit-on, que l'éducation nationale se mette au pas de la civilisation qui marche ; « elle nous doit des hommes d'aujourd'hui, non des contemporains du roi Louis-Philippe ou de l'empereur Napoléon III, ni même des contemporains de l'assemblée de Versailles ».

En vérité, qu'est-ce que cela veut dire ? C'est une question qui reviendra plusieurs fois au cours de cet examen. Nous pensions que le but de l'enseignement au collège ou au

lycée devait être une certaine culture générale de l'esprit par l'étude des langues, des littératures, de l'histoire et des sciences. Tout cela n'a pas dû changer beaucoup depuis les temps lointains de Louis-Philippe et de Napoléon III. Mais, sans doute, cette conception de l'enseignement secondaire est vieillote et naïve ; et c'est là ce qui a changé. Le ministre qui a rédigé le projet de réformes disait un jour à la tribune : « L'État doit enseigner la république et la démocratie. » C'est apparemment quelque chose de semblable qu'on veut donner à entendre ici par ce langage assez peu clair : « Former des hommes d'aujourd'hui, non des contemporains de Napoléon III ou de l'assemblée de Versailles. » Ne discutons pas ces théories *d'aujourd'hui.*

M. Lanson ne fait pas difficulté d'avouer que l'adaptation de l'enseignement et de l'éducation aux besoins des temps se ferait d'elle-même si « l'enseignement n'était pas chose d'État ». Mais c'est une administration d'État qui dirige chez nous l'enseignement à tous ses degrés. « Or, une administration, c'est une machine ; cela ne se renouvelle pas, ne se transforme pas, ne vit pas. » On ne saurait mieux dire. Aussi la présente réforme, qui a la prétention de moderniser à fond l'enseignement secondaire, de mettre l'éducation nationale en harmonie avec l'état de la société, cette réforme n'est point sortie de l'initiative universitaire et, si l'on en vient jamais à l'exécution, elle ne rencontrera pas de plus sérieux obstacles que ceux que lui opposeront la tradition, les habitudes ou, si l'on aime mieux, la routine universitaire, laquelle, au surplus, n'aura pas tout à fait tort.

Ce défaut de souplesse de la machine universitaire, qui ne lui permet pas de s'adapter aux exigences changeantes de la société moderne, prouve bien que le système de l'enseignement par l'État convient mal à une époque « où l'on vit vite », pour parler comme M. Lanson. A cause de cela seul, il devrait être jugé, pour les hommes qui pensent que l'enseignement doit perpétuellement se renouveler, se rajeunir, se transformer. M. Lanson nous a assez dit qu'il est de ceux-là ; et c'est pourquoi il saisit cette occasion pour déclarer le fond de sa pensée, sur laquelle on pourrait se méprendre : « Est-il besoin de le dire? je tiens l'éducation pour une fonction

essentielle de l'État, qu'il ne saurait répudier sans trahir son devoir envers la nation. »

Ce n'est pas le cas d'instituer ici une discussion sur le droit et le devoir de l'État en matière d'enseignement et d'éducation. Mais des déclarations semblables appellent quelques remarques.

J'estime la formule de M. Lanson fausse et dangereuse au premier chef, tant qu'on ne l'accompagnera pas d'explications et de correctifs. Non, l'État n'est pas par nature un pouvoir enseignant ; l'éducation n'est point par son essence une fonction d'État, mais une fonction familiale, une attribution, non pas de la puissance politique, mais de la puisance paternelle. Si l'on veut dire que l'État a le droit et, dans certains cas, le devoir d'ouvrir des maisons d'enseignement et d'éducation, c'est une autre affaire ; mais cela ne s'appelle pas une fonction essentielle de l'État. Il existe chez nous une imprimerie nationale et des manufactures nationales de vases et de tapis. On ne dira pas que l'imprimerie ou la fabrication des vases et des tapis soient des fonctions essentielles de l'État. Si l'on ne veut pas équivoquer sur les mots, si on prétend employer ici l'expression *fonction essentielle de l'État* en son véritable sens, si l'on veut dire, en d'autres termes, que c'est le droit propre et exclusif de l'État de donner l'instruction, comme de faire des lois, de rendre la justice ou de défendre les frontières, en sorte que nul ne puisse enseigner que par délégation de l'État et sous son bon plaisir, alors non, la formule n'est plus vraie, ou plutôt c'est la théorie de la tyrannie la plus abominable qui se puisse concevoir. Cela revient à déclarer que l'enfant appartient à l'État avant d'appartenir à ses parents, que l'État a le droit de prendre les âmes pour les marquer à son effigie, comme de la monnaie [1].

Je ne me permettrai pas d'affirmer que telle soit la pensée de M. Lanson; et pourtant comment croire qu'un littérateur aussi exercé se trompe sur la propriété des termes qu'il emploie ? Je m'assure du moins que la conviction qu'il affirme

1. Cf. *La Liberté d'enseignement* : *Cinquante ans après*, par le P. J. Burnichon, p. 28 *sqq*. Lecoffre, éditeur.

si énergiquement se modifierait le jour où la *fonction essentielle* serait exercée par un gouvernement moins respectueux des droits de la conscience humaine que le régime actuel, par un gouvernement monarchique ou clérical, par exemple.

*
* *

En attendant, certains accès d'humeur montrent que, pour M. Lanson, les établissements libres sont un mal nécessaire, mais un mal. Nous voici à l'article du projet relatif au jury d'examen du baccalauréat. Désormais, au lieu de professeurs de facultés, le jury sera composé de professeurs de l'enseignement secondaire. « Toutefois, ces professeurs ne pourront jamais examiner leurs propres élèves. » Là-dessus, M. Lanson fait les réflexions suivantes :

> En Allemagne, les élèves sont jugés par leurs maîtres... Et c'est la raison même. Il faut nous résigner *provisoirement* à être hors de la raison. C'est une nécessité que nous fait *actuellement* la liberté d'enseignement, ou, pour parler plus exactement, le partage du monopole entre l'État et l'Église. On ne peut faire siéger les professeurs des établissements privés dans un jury public, et il serait injuste de faire examiner tous les candidats par les professeurs de la moitié des candidats.

Si je voulais user de la méthode employée par M. Lanson à mon égard, je ferais sortir de ce texte, sans le presser beaucoup, la preuve qu'il est l'adversaire de la liberté d'enseignement et qu'il caresse l'espoir de voir cette liberté supprimée dans un avenir prochain. Un homme qui *se résigne provisoirement à être hors de la raison,* n'accepte pas apparemment un état de choses aussi déraisonnable; il subit la contrainte qui lui est *actuellement* imposée, mais il proteste dans son for intérieur et, avec toute l'ardeur de sa raison opprimée, il appelle le jour béni qui l'affranchira. Mais, comme M. Lanson déclare dans l'article de la *Revue Bleue* qu'il a toujours « défendu la liberté et, en particulier, la liberté de l'enseignement », je ne me permettrai pas d'insister davantage. Il est résigné à être provisoirement hors de la raison; mais cela ne veut pas dire qu'il désire ni qu'il espère un changement; cela ne veut rien dire du tout ; car, comme chacun sait, il est un passionné défenseur de la

liberté d'enseignement qui lui inflige cette nécessité humiliante.

Il y aurait eu un moyen bien simple de s'y soustraire. On n'avait qu'à faire place dans le jury aux professeurs de l'enseignement libre à côté de ceux des lycées. Et alors, tous les élèves eussent été jugés par leurs maîtres, ce qui « est la raison même ». Mais non, « on ne peut faire siéger les professeurs des établissements privés dans un jury public ». Et pourquoi donc? M. Lanson ne le dit pas. Il se contente d'affirmer que ce n'est pas possible. Mais je le défie bien d'en donner une raison qui se puisse concilier avec le principe de la liberté d'enseignement.

Au reste, dans son article de la *Revue Bleue*, il nous fait entrevoir ce que serait la liberté d'enseignement s'il était chargé d'en régler les conditions. Voici ce qu'il écrit par manière de conclusion de cet âpre réquisitoire :

L'État aurait le droit, pour faire participer un établissement à l'usage de la liberté de l'enseignement, de s'assurer par un contrôle sérieux que la base de l'éducation qui s'y donne est le respect de toutes les croyances, la *proclamation formelle et sincère du droit égal de toutes les doctrines à se produire*... Le jour où l'État demanderait aux établissements ecclésiastiques des garanties, mais de bonnes et réelles garanties sur ce point, il ne ferait qu'exercer le plus simple et le plus évident de tous les droits.

Je préviens mes lecteurs que, m'autorisant de l'exemple de M. Lanson, c'est moi qui souligne quelques mots dans son texte. Ainsi donc, pour pouvoir tenir une école, les prêtres catholiques auraient à ajouter à toutes les déclarations imposées par la loi, une « proclamation » qui serait « la base de l'éducation » qu'ils veulent donner. Ils devraient proclamer, — on ne dit pas devant qui — formellement et sincèrement, que toutes les doctrines ont un droit égal à se produire. Vous entendez bien : *toutes les doctrines*, *un droit égal*. Par exemple, la doctrine du professeur Hervé sur la patrie et le drapeau, ou encore celle du docteur Letourneau, qui fait de la pudeur un sentiment contre nature, la doctrine de l'assassinat, la doctrine de l'anarchie, la doctrine du chambardement général, les doctrines de sang et de boue; car

enfin il n'est ni une violence, ni une insanité, ni une turpitude qui ne s'érige en doctrine; toutes les doctrines ont un droit égal, comme les citoyens eux-mêmes.

Je crois bien que, en effet, pareille exigence suffirait à l'État pour supprimer la concurrence des « établissements ecclésiastiques ». Nous voulons bien une très large tolérance pour les doctrines, tolérance à laquelle l'État moderne lui-même pose pourtant des limites, quand le bien public lui en fait un devoir; mais les philosophes qui admettent la distinction du bien et du mal, du vrai et du faux — et les prêtres catholiques sont de ce nombre — ne se résigneront pas à prendre pour « base de l'éducation... la proclamation formelle et sincère du droit égal de toutes les doctrines à se produire ». A leur place, je pense que les maîtres universitaires et M. Lanson lui-même ne s'y résigneraient pas davantage, car ce serait une fois de plus se résigner à être hors de la raison, et sa résignation ne va sans doute pas jusque-là.

D'ailleurs, si la théorie de la liberté sans frein en matière de doctrines sourit à certaines gens, s'il leur plaît de reconnaître à n'importe qui le droit de propager n'importe quoi, n'importe quelle extravagance ou quelle malpropreté, sans qu'on puisse s'y opposer « que par les armes de la pensée », il y en a d'autres qui pensent que cette liberté, comme toutes les libertés, doit avoir des bornes et des règles; et c'est là aussi une doctrine, doctrine philosophique, politique et sociale autant que religieuse, qui, par conséquent, a les mêmes droits que les autres doctrines. Et alors, je le demande, en vertu de quel principe prétendez-vous me contraindre à embrasser la vôtre, à *proclamer* la vôtre, sous peine d'être déchu de mes droits de citoyen? Et c'est à nous que l'on reproche d'imposer des doctrines! Et voyez la conséquence bizarre qu'entraînerait un tel abus de pouvoir de la part de l'État : Liberté absolue pour ceux qui professent des doctrines qui vont à détruire la société elle-même; châtiment pour ceux qui professent que la société aurait le droit de se défendre! C'est merveilleux.

III

Le petit livre de M. Lanson renferme un chapitre sur l'édu-

cation ; c'est de tous le plus intéressant, le plus suggestif, le plus révélateur des pensées intimes.

Naturellement, on commence par affirmer la supériorité de l'éducation universitaire sur celle des établissements libres et chrétiens. Ce n'est pas tout à fait l'opinion du public, comme chacun sait, non plus que celle de M. Henry Maret, un fougueux anticlérical pourtant. Voici ce qu'il écrivait tout récemment dans *le Radical* du 30 pluviôse, an CX (style vulgaire, 18 février 1902) :

Les prêtres peuvent la donner (l'éducation); les professeurs pas. Pourquoi ? Parce que les prêtres étant enfermés avec les enfants, vivant de leur vie, n'ayant pas d'autre famille, constituent dans l'intérieur des couvents une existence familiale. On se préoccupe beaucoup de la situation des maîtres répétiteurs, autrefois appelés maîtres d'études ou pions, et l'on a raison. Mais on aura beau faire, on ne changera rien à ce fait :

Le professeur ne vit pas avec l'enfant; il a au dehors sa famille particulière; il vient faire son cours et puis s'en va. Tel un fonctionnaire qui, de retour de son bureau, se soucie peu des paperasses qu'il y a laissées. Il a gagné son traitement à faire quelque chose, voilà tout. Cependant l'enfant reste enfermé sous la surveillance d'autres étrangers plus ou moins besogneux qui, eux aussi, gagnent péniblement leur vie et s'intéressent à leur besogne tout juste autant qu'à une corvée.

Quelle différence avec l'éducation cléricale ! Là, c'est le même homme qui professe et qui surveille, qui fait l'étude et la classe. Nécessairement enfants et maîtres se connaissent, se jugent, s'apprécient, ont des intérêts communs ; non seulement ils travaillent, mais ils jouent ensemble. C'est une famille agrandie.

Pouvez-vous en faire autant ? Impossible. Car vous ne sauriez exiger d'un laïque qu'il renonce à la société dont il fait partie. Toutes vos inventions, le professeur adjoint et autres balivernes, n'iront pas contre cette assertion brutale : il ne peut pas y avoir d'éducation dans nos lycées.

Obsédé à son insu de l'idée religieuse, M. Lanson, lui, néglige tous les autres points de vue dans son jugement des systèmes d'éducation. L'un s'appuie sur la religion, l'autre s'en passe; c'est assez pour placer celui-ci à cent piques au-dessus de celui-là. Écoutez plutôt :

En dressant toutes les natures à se courber sous la même croyance, on rend le phénomène de l'éducation parfaitement visible (?!) ; en formant des natures capables de faire et choisir leur croyance, on faci-

lite une diversité qui, pour les esprits prévenus ou inhabiles, ressemble à une insuffisance d'éducation. Mais, proclamons-le bien haut, cette diversité-ci révèle une qualité d'éducation bien supérieure à cette unité-là. Vouloir réaliser l'unité hors de la liberté, par l'oppression de l'individualité, serait le plus effroyable et dangereux recul : il faut qu'on le sache bien.

La beauté de cette démonstration ne saurait échapper à personne, pas même « aux esprits prévenus ou inhabiles ». Il s'agit, ne l'oublions pas, de prouver la supériorité de l'éducation donnée dans les établissements universitaires sur celle des maisons rivales. Rien de plus simple, comme on voit : Chez les rivaux, on s'occupe uniquement de « courber toutes les natures sous la même croyance » ; cette « oppression de l'individualité » constitue, en somme, et le moyen et la fin de l'éducation qu'on y reçoit, pour tout dire, cette éducation elle-même. Comment pourrait-elle soutenir la comparaison avec celle de l'Université qui apprend aux adolescents, entre huit et dix-huit ans, à « faire et à choisir leur croyance » ? Songez bien en effet que élever dans la foi chrétienne des enfants chrétiens, c'est un attentat à la liberté de leur conscience. L'Université ne saurait entrer dans cette voie; ce serait « un effroyable recul ».

Si ce n'est pas là le vrai sens du passage qu'on vient de lire, c'est que je l'ai bien mal compris ; mais à qui la faute ?

Au reste, en voici un autre qui apportera peut-être un peu de lumière dans ce clair-obscur :

« Quant à l'éducation intellectuelle, il faut bien entendre qu'elle est la base de toute éducation morale. Il est très vrai, *malgré les contradictions intéressées*, que l'instruction a par elle-même une vertu libératrice, donc éducatrice. Si l'on tient l'esprit serf, on pourra armer des volontés, tremper des caractères : ce sera un dressage, ce ne sera pas une éducation. Ce serait un recul désastreux de ne pas faire reposer l'éducation sur la science...

M. Lanson m'a enseigné par son exemple comment un œil attentif découvre dans un texte une foule de choses qui échappent au commun des lecteurs. C'est ainsi qu'il m'a révélé les vilenies de toute sorte cachées dans les recoins ténébreux de mon pauvre livre. Mais voyons, est-il donc,

lui, si étranger à l'art de glisser en passant le mot perfide, l'insinuation désobligeante, je ne me permets pas de dire calomnieuse? Ignore-t-il tant que cela les habiletés de rhétorique au moyen desquelles on donne clairement à entendre ce qu'on n'ose pas affirmer en termes précis ? Ne trouve-t-on jamais sous sa plume ces vocables à deux faces, cette phraséologie équivoque, si cultivée de nos jours, avec quoi on peut tirer sur la religion, la foi, l'Église, l'enseignement chrétien, en ayant l'air de viser tout autre chose ?

« Les contradictions intéressées. » Nous avons l'habitude de dire, à l'encontre de certaines prétentions excessives, que l'instruction toute seule ne va pas sans péril, que plus de savoir ne rend pas nécessairement meilleur et que, à tout prendre, un malfaiteur savant est plus dangereux qu'un malfaiteur illettré. Nous méconnaissons la vertu de la science, et cette méconnaissance de notre part est *intéressée;* en effet, nous avons intérêt à maintenir les populations dans l'ignorance; la chose est assez connue. L'instruction a une « vertu libératrice » ; avec elle on se libère de la foi, par laquelle nous établissons notre domination. Contradictions intéressées ! Il y a des mots qui valent des discours, comme les bons sonnets valent des poèmes.

Ce qui suit est mieux encore : « Si l'on tient l'esprit serf »... Serf de qui et de quoi ? Sincèrement, est-ce que ce n'est pas la foi religieuse qui vient d'elle-même à la suite de ce mot méprisant, elle qui hante l'esprit de l'homme qui écrit ces choses, elle qu'il peut à la rigueur se dispenser de désigner par son nom, car personne ne s'y méprend? Et si ce n'est pas elle, qui sera-ce donc? Je renonce pour ma part à comprendre une langue qui procède par devinettes. Donc, si l'on tient l'esprit serf,— lisez : si vous élevez vos enfants dans la foi de leur baptême —, vous pourrez peut-être leur donner de la volonté et du caractère ; — c'est bien quelque chose ; — Mais « ce sera un dressage, non une éducation ».

Un dressage ! Il faut savoir que ce vocable élégant est couramment employé pour qualifier l'éducation religieuse par quantité d'écrivains universitaires plus distingués les uns que les autres, depuis M. Henri Marion jusqu'à Mlle Dugard.

J'en appelle à ceux qui se tiennent au courant de la littérature pédagogique. Ainsi, c'est entendu, prêtres, religieux, religieuses, maîtres et maîtresses laïques, mais qui enseignez le catéchisme, vous tous qui tenez « l'esprit serf », vous faites du dressage, non de l'éducation. Méthodes de dressage, nos méthodes de pédagogie chrétienne qui font porter toute l'éducation sur la connaissance, la crainte et l'amour de Dieu. Fénelon a rédigé un manuel de dressage qui s'appelle le *Traité de l'Éducation des filles*. Et Bossuet, et Rollin et Dupanloup ont pratiqué et enseigné l'art du dressage. Et tout le monde a fait du dressage, tout le monde a subi le dressage, jusqu'au jour où la religion n'étant plus dans l'éducation qu'un accessoire, un appendice facultatif et démodé, l'éducation elle-même a cessé d'être un dressage. Un dressage ! Pourquoi pas un élevage ? L'un n'est pas plus malséant que l'autre ; les deux se disent proprement de la même catégorie d'*élèves*. On dresse les chevaux, les chiens, les perroquets et les serins. M. Lanson qui enseigne les délicatesses de la langue à l'École Normale doit savoir cela.

Au surplus nous avons vu qu'il précise : Nous *dressons* « toutes les natures à se courber sous la même croyance », tout comme d'autres dressent les animaux savants à faire aussi des courbettes ! Mais alors il me semble que j'ai le droit de dire : Nous discutons, nous, vos méthodes et vos doctrines, mais nous ne vous insultons jamais. M. Lanson a bien voulu écrire avant d'aborder la dissection de mon livre : « Il s'exprime avec politesse... ; on n'y trouvera pas d'injures. » Malgré tout le désir que j'aurais de lui retourner l'éloge, son *dressage* ne me le permet pas.

*
* *

« Ce serait un recul désastreux, poursuit M. Lanson, de ne pas faire reposer l'éducation sur la science. » La pensée intime finira par se laisser voir, à condition qu'on regarde bien sous le masque des mots dont on l'affuble. M. Lanson voudrait que l'on imposât aux établissements libres de prendre pour base de leur éducation « la proclamation du droit égal, etc. ». Pour l'éducation donnée par l'État la base, d'après lui, ne peut être que la *Science*. En prendre une autre serait

« un recul désastreux ». Trois pages plus haut, ce recul était « le plus effroyable et dangereux ». Il consistait dans un retour à ce déplorable système d'éducation, ou plutôt d'oppression, qui *dresse* « toutes les natures à se courber sous les mêmes croyances ».

Mais qu'est-ce donc enfin que cette *Science*? Le mot résonne d'un bout à l'autre du livre de M. Lanson. Ce professeur de littérature est un dévot de la Science; il ne veut plus voir partout que de la Science, même dans les lettres, qui seront malfaisantes tant qu'elles ne seront pas étudiées selon « la méthode scientifique ». C'est, je crois, l'idée mère de son livre; mais comme je me sens un peu dérouté par cette logomachie, je lui laisse le soin de nous livrer sa pensée. Voici donc comment M. Lanson rend compte du livre de M. Lanson, dans le bulletin bibliographique de la *Revue Universitaire*, qu'il rédige presque à lui tout seul et d'ailleurs avec une indiscutable compétence :

> Je n'en veux ni au classique ni au moderne, qui sont deux types légitimes d'enseignement. J'en veux à un certain esprit qui peut se trouver également dans le moderne et dans le classique, que je blâme le moderne d'avoir emprunté au classique et que je voudrais expulser du classique comme du moderne. La lutte me paraît devoir être non entre le moderne et le classique, mais entre la méthode littéraire et la méthode scientifique.
>
> Cet extrait de la Préface indiquera assez clairement l'esprit de ces études [1].

J'ai fait effort, en lisant le livre, pour comprendre en quoi consiste précisément cette méthode scientifique qui doit évincer la méthode littéraire, même dans l'enseignement des lettres. J'avoue que je n'y ai pas réussi, d'autant que l'on nous déclare qu'il ne s'agit point d'y renforcer « l'érudition scientifique, historique et philosophique ». Au contraire, le ministre veut l'en bannir, et M. Lanson approuve. Mais qu'est-ce donc alors que cette méthode scientifique, cet esprit scientifique? Qu'est-ce que cette « éducation intellectuelle et morale que seules, aujourd'hui, peuvent donner des études scientifiquement conduites (je ne dis pas l'étude des

1. *Revue Universitaire*, 15 décembre 1901, p. 475.

sciences)[1] ? » Et qu'est-ce donc, enfin, que cette *Science* sur laquelle doit reposer l'éducation, sous peine de « recul dangereux, désastreux, effroyable » ?

La Science, dans le vocabulaire moderne, désigne une entité vague, flottante, indécise, placée aux antipodes de la foi religieuse ; c'est, comme on l'a dit, le pôle antarctique de la foi. Science et religion sont pour beaucoup de nos contemporains les deux termes d'une antithèse irréductible. On croyait avant eux qu'elles pouvaient coexister et même cohabiter. Ils en ont décidé autrement.

Ceci exclut cela : la religion, c'est la Science absente ; la Science, c'est la religion évanouie. Il est entendu que, d'une part, la religion et la nuit sont synonymes, comme de l'autre la Science et la lumière. Et c'est pourquoi il suffit que la religion disparaisse pour que, par le fait même, la Science règne. Quiconque répudie la religion devient, de plein droit, adepte de la Science. C'est ainsi que M. Léon Bourgeois parlant un jour de l'école primaire laïque, disait sans rire : « Cet asile de la science »! Une hyperbole aussi extravagante ne fût point venue à l'esprit de cet homme grave, lorsque, en même temps que les grosses lettres, les bambins apprenaient le catéchisme à l'école. C'eût été une plaisanterie indécente. Mais la Science est entrée à l'école primaire le jour où la religion en est sortie. Et c'est bien ainsi qu'on doit entendre la Science sur laquelle, d'après M. Lanson, il faut faire reposer l'éducation, si l'on ne veut pas se condamner à un recul désastreux ; car la Science en sortirait le jour où la religion y rentrerait.

La Science est un mot singulièrement élastique et commode. La loyauté demanderait parfois que l'on en précisât le sens. Je crois avoir établi que, dans le passage qui nous occupe, il a l'inconvénient, c'est peut-être l'avantage qu'il faudrait dire, d'envelopper d'ombre une pensée qui redoute encore de se produire au grand jour.

Un peu plus loin le même résultat est obtenu par un procédé un peu différent. M. Lanson se heurte à une objection

1. *Revue Universitaire*, p. 166, 1er février 1902.

sérieuse. « Le lycée est neutre. Comment fera-t-on l'éducation des consciences sans une foi, sans un idéal? » Oh! qu'à cela ne tienne. Nous avons un idéal et même une foi. Point tyranniques, il est vrai; cet idéal et cette foi « définissent seulement les *conditions* de l'activité morale et sociale, laissant à chacun le choix des fins ».

N'est-ce pas là encore un spécimen de ce langage dont on a dit qu'il a été donné à l'homme pour embrouiller sa pensée? On croyait communément qu'un idéal c'était, selon la force même du mot, une idée à réaliser, donc un but à poursuivre, une *fin* à atteindre. Les éducateurs universitaires se contenteraient d'un idéal qui définit les conditions de l'activité. Ne soyons pas plus exigeants. Or, ces *conditions* sont les suivantes :

La conscience doit être libre; libre des contraintes extérieures de l'autorité et de la crainte, libre aussi des servitudes intérieures de l'ignorance et du préjugé. Ainsi la liberté intellectuelle prépare la liberté morale.

Cette fois encore,— ce sera la dernière — je pose la question : Qu'est-ce que cela veut dire? De quelles *contraintes*, de quelle *autorité*, de quelle *crainte* veut-on parler? On oblige les fonctionnaires à confier leurs enfants aux écoles officielles, primaires ou secondaires. Voilà une *contrainte* exercée du dehors sur la conscience des parents par l'*autorité* et par la *crainte*. Un sous-préfet qui irait à la messe à l'église de sa paroisse, ou qui ferait ses Pâques, serait infailliblement dénoncé et cassé aux gages. Un sénateur, ancien universitaire, organise un office de délation; il prie les lecteurs du journal où il écrit de lui signaler les professeurs ou instituteurs coupables de cléricalisme, pour attirer sur leur tête les sévérités ministérielles. M. Lanson trouverait parmi ses collègues de l'Université des hommes de valeur dont la carrière est entravée, pour lesquels il n'y a plus d'avancement, et cela sans que l'on ait à leur reprocher autre chose que d'être catholiques et d'agir en catholiques. Je n'aurais pas le mauvais goût de demander à M. Lanson si c'est à ces sortes de contraintes extérieures qu'il fait allusion quand il déclare que « la conscience doit être libre des contraintes

extérieures de l'autorité et de la crainte ». A qui l'entendrait de la sorte, je crois bien qu'il répondrait : Non, vous n'y êtes pas ; vous ne m'avez pas compris.

Cherchons donc ailleurs.

Quand le père de famille chrétien fait baptiser son enfant, puis l'élève dans la foi chrétienne, quand les maîtres chrétiens, continuant l'œuvre paternelle, enseignent à cet enfant la doctrine du *Credo*, les préceptes du Décalogue, autrement dits les Commandements de Dieu, quand, pour l'éloigner du mal et l'affermir dans le bien, ils lui parlent de la sanction chrétienne de la morale, des récompenses et des châtiments d'une autre vie, la conscience de l'enfant subit évidemment « une contrainte extérieure de l'autorité et de la crainte ». Et voilà ce que vous ne voulez pas. Voilà ce que vous répudiez au nom de votre idéal de la conscience libre. On entrevoit ici la théorie qui autorise l'État à s'emparer de l'éducation sous prétexte de protéger le droit de l'enfant contre l'autorité abusive des parents qui voudraient lui imposer leurs idées et leurs croyances.

Je comprends que, pour dire ces choses, on éprouve le besoin de s'envelopper de nuages.

Et « les servitudes intérieures de l'ignorance et du préjugé » ! Sans doute encore ces mots ne renferment aucune allusion à la foi des âmes simples et croyantes ! Je le veux bien. Mais en osera-t-on dire autant de la triomphante conclusion où M. Lanson résume sa pensée : « Ainsi la liberté intellectuelle prépare la liberté morale » ? La liberté morale, mon Dieu ! je crains que ce ne soit, pratiquement, la liberté des mœurs ; mais, en attendant, c'est bien certainement ce qu'on appelait jusqu'ici la morale indépendante, c'est-à-dire la morale dégagée de tout rapport avec la religion. Quant à la liberté intellectuelle, c'est apparemment aussi selon le vocable usuel, la libre pensée, à moins que ce ne soit la liberté de déraisonner. La libre pensée préparant l'âme de l'enfant à la morale indépendante, voilà donc en fin de compte, selon M. Lanson, ce qui apparaît au premier plan dans l'idéal de l'éducation universitaire.

Je ne discute point cet idéal, et je ne conteste point à

M. Lanson le droit de le caresser et de le faire valoir. Mais pourquoi ne pas parler clairement et appeler les choses par leurs noms ?

Il m'est arrivé de m'occuper de M. Lanson avant qu'il s'occupât de moi, et je l'avais loué sincèrement de sa franchise, parce qu'il avait protesté contre la neutralité trop religieusement observée, à son avis, par le personnel enseignant des lycées et réclamé pour les professeurs libres-penseurs le droit de soutenir leurs opinions libres-penseuses devant leurs élèves. C'était dans la *Revue Bleue;* en passant au *Figaro*, M. Lanson paraît avoir changé de méthode. Il m'a violemment reproché mes procédés de polémique; sa critique allait non plus seulement à combattre les idées de l'écrivain, mais encore à déconsidérer le caractère de l'homme. Il voulait venger l'enseignement laïque des attaques d'un jésuite. Ce jésuite ne pouvait être qu'un personnage faux, insinuant et perfide, encore que poli, accomplissant une vilaine besogne par des moyens déloyaux. Persuadé, comme il le dit, que pour réfuter des adversaires tels que nous, « il suffit de remarquer leur méthode », M. Lanson s'est appliqué à dénoncer mes voies tortueuses; il a fait le compte « des insinuations, des sous-entendus, des réticences », semés comme autant de chausses-trappes dans les pages de mon livre. Il ne m'a épargné ni ses indignations, ni son mépris. On voit maintenant comment il se fait faute des insinuations, des sous-entendus, des réticences et autres petites habiletés de métier qui tantôt révoltaient les délicatesses de sa franchise. Cette intransigeante et farouche droiture sait à merveille s'assouplir et plier quand les circonstances le demandent.

Non, nous ne sommes pas seuls à pratiquer l'art de déguiser sa pensée et de faire entendre clairement ce qu'on veut dire, mais qu'on n'ose pas dire, tout en se réservant de dire qu'on ne l'a pas dit.

Je pense que les maîtres chrétiens, quelque robe qu'ils portent, ont toujours affirmé sans circonlocutions, sans équivoque possible, avec la plus parfaite netteté, qu'ils entendaient élever chrétiennement les enfants qui leur seraient confiés.

Ceux qui prétendent libérer la jeunesse des temps nouveaux

du joug de toute croyance, l'amener de la Science à la libre-pensée et de la libre-pensée à la libre morale, ceux-là au contraire se soucient médiocrement de la clarté du langage. On dirait, à les lire, qu'ils ont peur d'être compris. Ce qui ne les empêche pas de donner vertueusement à d'autres des leçons de sincérité.

Jésus disait un jour : « Pourquoi vois-tu une paille dans l'œil de ton frère, quand tu ne vois pas la poutre qui est dans le tien? Et comment peux-tu dire à ton frère : Laisse-moi enlever cette paille qui est dans ton œil, alors qu'il y a une poutre dans le tien? (*Ici un mot dur que je supprime*), ôte d'abord la poutre de ton œil; tu aviseras ensuite à ôter la paille de l'œil de ton frère[1]. »

M. Lanson a bien voulu commencer par la dernière opération; il peut maintenant entreprendre l'autre.

Joseph BURNICHON.

1. *Saint Mathieu*, VII, 3.

L'ATTITUDE DES CONGRÉGATIONS EN 1880

Nous n'avions pas l'intention de continuer le récit de l'*Attitude des Congrégations en 1880;* mais, sur le désir qui nous en a été exprimé par des lecteurs de la revue, nous avons consenti à envoyer aux *Études* un dernier article sur les événements qui ont suivi la déclaration. Nous en avons dit un mot vers la fin du second article [1]; ce mot a paru insuffisant.

Le 18 du mois d'août, le comité des supérieurs fut convoqué extraordinairement à l'archevêché de Paris, pour une communication importante. Le cardinal Guibert ne parut pas à la réunion ; il se fit remplacer par son coadjuteur, Mgr Richard. C'était l'époque des vacances ; tous les supérieurs ne purent répondre à la convocation.

Là, on leur présenta une pièce à signer, la pièce devenue célèbre sous le nom de *déclaration.*

Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avons écrit dans notre article du 5 février [2] et dans notre lettre du 28 du même mois [3]. Qu'il nous suffise de rappeler que Mgr Richard, après avoir donné lecture de la *déclaration*, invita les religieux à la signer et leur dit que tel était le *désir* du Souverain Pontife. « Rome a parlé; il n'y a qu'à obéir. »

Le lendemain de cette réunion, 19 août, les cardinaux Guibert et de Bonnechose adressèrent la *déclaration* aux évêques de France, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu. Cette pièce était accompagnée d'une lettre explicative, dont voici les principaux passages :

Monseigneur, le conflit soulevé par les décrets du 29 mars, paraît

1. Voir les *Études* du 5 février 1902.
2. *Études*, 5 février 1902, p. 371 et 372.
3. Lettre au directeur de la *Vérité française*, insérée dans le numéro du 6 mars.

entrer dans une voie d'apaisement. Le Gouvernement aurait été blessé du refus qu'avaient fait les congrégations de solliciter l'autorisation. Il avait attribué cette attitude à des motifs politiques; et, dans ces derniers temps, il a laissé voir qu'une déclaration qui désavouerait, de leur part, de semblables intentions, lui donnerait une satisfaction suffisante.

Une haute autorité qu'il est inutile de nommer, mais à laquelle vous et nous, Monseigneur, nous devons la plus entière déférence, *autorise* les congrégations à signer et à présenter au Gouvernement la déclaration dont nous joignons ici le modèle.... Nous avons été chargés, Monseigneur, de vous faire connaître cette décision, en vous priant d'envoyer le modèle de déclaration aux supérieurs et aux supérieures des communautés non reconnues établies dans votre diocèse.

Vous voudrez bien, Monseigneur, *engager* les supérieurs (hommes ou femmes) à signer le document dont il s'agit et à vous le retourner le plus tôt possible; car il y a des motifs sérieux de se hâter. Vous auriez la bonté d'envoyer les exemplaires signés à l'archevêque de Paris, qui les transmettra à qui de droit.

Toute cette affaire demande une grande discrétion; aucune communication ne doit en être donnée à la presse.

Beaucoup d'évêques communiquèrent la *déclaration* aux supérieurs et aux supérieures des communautés non reconnues, établies dans leur diocèse.

A en croire les statistiques fournies par les journaux de l'époque, beaucoup de supérieurs de congrégations d'hommes adhérèrent à la *déclaration.* Les congrégations de femmes plus dépendantes des évêques que celles des hommes *signèrent* plus vite et en plus grand nombre. Vers la fin du mois d'août, Mgr Richard écrivait à l'archevêque de Rouen : « Nous avons déjà reçu à Paris les déclarations, provenant des communautés de *dix-huit* diocèses, envoyées par les évêques[1]. »

D'autres adhésions vinrent bientôt augmenter cette liste[2]. L'enthousiasme des adhérents était assurément sans élan, tant ils croyaient peu à l'efficacité de cette démarche; l'acte n'en était que plus méritoire, dicté qu'il était par des motifs au-dessus de toute considération humaine.

Cependant, tous les supérieurs d'ordres ne crurent pas

1. *Vie du cardinal de Bonnechose,* t. II, p. 318.
2. Une liste du 11 septembre que nous avons sous les yeux donne le nom des congrégations d'hommes *signataires.*

devoir s'engager dans la voie indiquée et *autorisée* par Rome, et cela, pour des raisons d'un autre ordre également respectable. Ils ne partageaient pas la manière de voir des adhérents sur la direction venue du Vatican; ils l'interprétaient différemment, et appuyaient leur interprétation sur la *lettre d'envoi* des cardinaux Guibert et de Bonnechose, qui disait seulement qu'une *haute autorité* (le Pape) *autorisait* les religieux à signer. Pour eux, l'*autorisation* d'adhérer à la déclaration n'exprimait pas un *désir*, mais une simple *permission*.

S'il en eût été autrement, disaient-ils, le pape aurait conseillé, engagé. La pensée pontificale n'a-t-elle pas été plutôt de laisser aux congrégations leur pleine et entière liberté, la responsabilité de leur décision ; de les voir s'inspirer de leur conscience, de leurs intérêts et des circonstances ; de les voir demander à l'épiscopat et recevoir de lui une règle de conduite ? C'est, du reste, ce que le Saint-Père écrivait, le 21 août, au cardinal de Rouen :

Nous ne *voyons pas de difficulté* à ce que les congrégations religieuses, en la forme et par la voie qui sera jugée la plus convenable, déclarent qu'elles ne sont animées d'aucun esprit d'hostilité contre le Gouvernement, et que leur conduite a toujours été réglée par des sentiments pareils... C'est à l'épiscopat que les congrégations doivent, en ces temps de danger, demander une règle de conduite uniforme ; c'est de l'épiscopat qu'elles doivent la recevoir [1].

Sans doute, *une règle de conduite uniforme* eût été désirable ; elle n'eut pas lieu, elle ne pouvait avoir lieu, dès lors que les intentions de Sa Sainteté subissaient une interprétation différente en passant par l'esprit des intéressés. Si des évêques ordonnèrent d'adhérer à la *déclaration*, si d'autres se contentèrent d'engager ou simplement de conseiller, il y en eut aussi qui ne favorisèrent pas le mouvement d'adhésion, qui même le contrarièrent. Comme le dit avec vérité dom Chamard dans les *Annales ecclésiastiques* :

Les évêques avaient le droit d'examiner ce que valait la déclaration et dans quelle mesure ils devaient engager les religieux à la signer. S'il eût suffi, pour éviter la dissolution, d'affirmer publiquement qu'on ne conspirait pas, qu'on n'avait jamais conspiré contre l'autorité du

1. *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II, p. 319.

Gouvernement français, l'accord eût été vite fait. Mais la déclaration ne renfermait-elle que ce côté négatif? N'équivalait-elle pas à une demande de tolérance, de la part du Gouvernement? Or, demander ne fût-ce qu'une simple tolérance, c'était mettre en doute le droit à l'existence, c'était presque avouer qu'on n'avait pas pour soi le droit à la légalité [1].

Parmi les évêques, qui ne se montrèrent pas favorables à la *déclaration*, citons l'évêque d'Angers, Mgr Freppel, qui la combattit très vivement dans une lettre adressée au cardinal de Bonnechose. Il la trouvait *inopportune*, *inutile*, *d'une rédaction défectueuse* et *pleine d'équivoques,* manquant de *dignité.* « Elle vient, disait-il, ou trop tôt ou trop tard. »

Cette lettre, lithographiée à un assez grand nombre d'exemplaires, fut envoyée à beaucoup de membres de l'épiscopat. Elle a paru depuis dans le travail d'Étienne Cornut intitulé : *Monseigneur Freppel.*

L'évêque d'Angers terminait ainsi sa lettre :

Veuillez excuser, Monseigneur, la liberté de mon langage, mais la question est d'une telle gravité qu'à moins d'un *désir* du Souverain Pontife *clairement manifesté*, je regarderais comme un devoir de conscience de ne pas prêter la main à des démarches dont les conséquences seraient funestes pour le bien de la religion en France.

Le *désir* du Pape ne lui semblait donc pas *clairement manifesté* dans la *lettre d'envoi* des cardinaux Guibert et de Bonnechose.

Le cardinal de Bonnechose, dans sa réponse, *comprend les scrupules et les observations* de l'évêque d'Angers ; toutefois, « en lui écrivant il n'a fait qu'obéir aux instructions formelles envoyées par le cardinal secrétaire d'État, au nom du Pape ». Puis il ajoute :

Je ne conteste pas la valeur de plusieurs des observations que Votre Grandeur a cru devoir faire sur la rédaction de la note, mais nous vous l'avons adressée telle qu'elle nous a été remise, avec injonction de la faire passer à l'épiscopat. Maintenant, Monseigneur, vous verrez ce que vous aurez à faire [2].

Mgr Freppel ne fit rien ; il n'adressa à ses communautés

1. Suite de l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, par Rohrbacher. (*Annales ecclésiastiques*, de dom Chamard (1879-1889), p. 173.)
2. *Mgr Freppel*, par Ét. Cornut, p. 236.

aucune communication officielle. D'autres prélats, comme Mgr d'Outremont, évêque du Mans, imitèrent son exemple. Enfin, un assez bon nombre de congrégations, soit de leur propre volonté, soit sur les conseils de l'Ordinaire, s'abstinrent de toute démarche.

* * *

Les choses en étaient là, quand une indiscrétion grave se produisit et vint entraver l'œuvre libérale de Sa Sainteté Léon XIII.

Les cardinaux de Paris et de Rouen avaient recommandé, dans leur lettre du 19 août, à l'épiscopat français, la plus parfaite discrétion. Le secret ne fut pas gardé. Pouvait-il l'être, confié à des milliers de personnes ? Le dernier jour d'août, un journal bordelais, *La Guienne*, livra à ses lecteurs le texte intégral de la *déclaration*, et, le lendemain, les journaux de Paris et de la province le reproduisirent.

A la publication de ce document, grand émoi dans la presse anti-religieuse et dans les journaux catholiques. La presse radicale l'attaque avec passion ; elle crie à la trahison, au scandale, à la supercherie. *La République Française*, journal de Gambetta, et les feuilles qui soutiennent sa politique, traitent la *pièce*, comme elles l'appellent, avec un sans-gêne et un mépris peu ordinaires ; elles y voient le comble du ridicule et de la sottise. *Le Temps* et les autres journaux, qui se tiennent le plus près possible de M. de Freycinet, lui accordent leur approbation, bien qu'en termes dédaigneux. *La Paix*, organe de l'Élysée, la considère comme un premier pas vers une demande d'autorisation. Presque tous les journaux de gauche, quelle que soit leur nuance, se montrent hostiles avec violence ou modération. Pendant près d'un mois la polémique se continue rageuse, menaçante, narquoise, indignée, débordante de mépris. Il est difficile d'assister à un spectacle plus navrant.

Les journaux catholiques sont divisés : ceux qui approuvent le font, les uns avec chaleur, les autres discrètement ; le plus grand nombre blâme. Les premiers voient dans la déclaration une sorte d'instrument de paix ou tout au moins

de trêve. A coup sûr, disent-ils, il n'existe aucun inconvénient à ce que les congrégations se déclarent en dehors de toute action politique ; elles ne font qu'affirmer un fait constant. On ne peut que louer leur sentiment de loyauté et de pieuse franchise à repousser publiquement le reproche immérité de n'être que des instruments d'opposition au pouvoir actuel. Si ces publicistes, absolument dévoués à l'Église, ne nient pas certains inconvénients de la déclaration, ils y reconnaissent aussi des avantages inappréciables au point de vue de la pacification. Ils disent avec un homme politique, qui a joué un rôle important à la Chambre des députés et au Sénat :

Quand on songe aux congrégations religieuses menacées, on ne voit pas seulement leur droit, on admire leurs œuvres et on ne peut se faire à l'idée de les voir périr. Voir chasser des orphelins, disperser des malades, fermer des foyers de science où se formaient tant d'âmes chrétiennes, et subir cela quand, peut-être, en sacrifiant un peu de son droit, on peut se dire qu'on évitera de tels malheurs, nous comprenons les déclarations qu'on ne doit pas, et tout ce que peut autoriser à ce point de vue la sagesse traditionnelle de l'Église [1].

Puis ces publicistes s'étendent avec complaisance et avec raison sur la supériorité d'intelligence de Léon XIII, sur la connaissance approfondie qu'il a des choses religieuses en France, sur les lumières surnaturelles qui dirigent ses actes ; et ils tirent de là cette conclusion que la déclaration acceptée par Sa Sainteté, après de longs débats, est et doit être une œuvre profitable aux intérêts et à l'avenir des congrégations, le salut de leurs nombreuses et belles institutions. Ils n'ont pas assez d'éloges pour ces religieux de tous ordres, au cœur ferme et à la foi éclairée, qui ont su faire taire la voix de leurs appréciations personnelles et refouler au fond d'eux-mêmes toutes leurs répugnances pour signer les yeux fermés, en fils soumis de l'Église, une pièce qu'on leur disait être un instrument de pacification et de salut.

Toutefois, la presse catholique en majorité s'éleva, avec une indignation peu dissimulée, contre ce document, qui

1. Lettre de M. Numa Baragnon, dans *Paris-Journal*, du 3 septembre 1880. Cette lettre est datée d'Avignon, 1er septembre.

avait cependant pour lui l'approbation du Saint-Père et l'acceptation de beaucoup d'autorités ecclésiastiques. Nous lisons dans leurs journaux des expressions qu'on regrette vivement d'y rencontrer[1]. « C'est une comédie, c'est le comble des combles, c'est une manœuvre ridicule, disent les uns. » « Après six mois d'une attitude qui a forcé l'admiration, disent les autres, voici que les congrégations font des excuses; la déclaration porte une atteinte grave à la dignité de leur caractère et à l'efficacité de leur prestige, sans aucun profit pour elles; elle leur fait perdre gratuitement, après des mois d'une heureuse tactique, le fruit d'une heureuse campagne. » Quelques-unes de ces feuilles vont jusqu'à prêcher aux congréganistes l'insurrection : « Si nous étions congréganistes, nous ne signerions pas. »

Heureusement que le mécontentement ne monte pas chez toutes à ce diapason. Tout en n'approuvant pas la *déclaration*, elles n'oublient pas que ce document commande un grand respect. « Lorsque le président du Conseil a provoqué cet acte, écrit *L'Univers*, si nous avions eu qualité pour donner notre avis, nous l'aurions déconseillé. Nous eussions dit qu'on ne pouvait rien attendre du Gouvernement, ni compter sur la parole de M. de Freycinet; que, celui-ci, fût-il sincère, sa bonne volonté, dont on a le droit de douter et à laquelle manque au moins la fermeté de caractère, reculerait devant la résistance de ses collègues, les clameurs de la presse révolutionnaire et les dispositions de la Chambre. Nous eussions ajouté enfin qu'il importait aux congrégations de ne rien faire qui pût être représenté, même à tort, comme l'abandon du terrain d'union absolue, de résistance légale, de droit commun, où elles s'étaient tout de suite établies. Cet avis, d'autres plus autorisés que nous l'ont émis, mais d'autres aussi l'ont combattu[2]. »

Nous avons donné plus haut l'extrait d'une lettre de M. Numa Baragnon, sénateur, au *Paris-Journal*. Ce grand jurisconsulte n'est pas favorable à la déclaration, mais nous devons dire, à son éloge, qu'il exprime sa pensée avec une

1. Voir *le Français, la Défense, l'Union, la Gazette de France, Paris-Journal, le Gaulois, le Pays, le Petit Caporal*, etc.

2. *Univers*, 6 septembre 1880.

réserve et une netteté que beaucoup de membres de la presse religieuse ou conservatrice auraient dû imiter. Il insiste principalement sur deux points, qu'il importe de signaler, car personne avant lui ne les a exposés avec la même convaincante clarté.

Que se passe-t-il, écrit le sénateur, depuis plus d'un an ? Comment se sont défendus les Jésuites d'abord, ces persécutés de la première heure, et avec eux tous les autres religieux ? Comment ont-ils été soutenus dans le Parlement, dans la presse, dans le pays, par toutes les voix qui se sont élevées pour eux ? Par la plus énergique revendication du droit commun, du droit de tous les citoyens. Tous, depuis le religieux le plus croyant jusqu'au simple libéral, pourvu qu'il fût sincère, en passant par les catholiques courageux qui ont porté devant le pays ces grandes questions, tous ont affirmé que l'État ne pouvait pas connaître les congrégations religieuses qui ne prétendaient pas former des personnalités civiles ; tous ont dit qu'il n'avait devant lui, dans ces hommes résidant sous le même toit, que des citoyens auxquels on ne pouvait demander que l'obéissance aux lois et interdire ce que le Code pénal défend. Jamais il ne s'était élevé sur le sol de France une plus magnifique revendication de la liberté individuelle. Jamais elle n'avait été mieux défendue que par ces résistances obligeant l'arbitraire à mettre matériellement la main sur le droit méconnu... Est-on bien sûr, maintenant, si l'on entre dans la voie des déclarations offertes au gouvernement ou sollicitées par lui, peu importe ! est-on bien sûr de conserver le même terrain de résistance ? Ce sont des citoyens comme les autres, n'a-t-on pas cessé de dire avec raison des religieux menacés. Mais à quel citoyen demande-t-on une déclaration pour le laisser vivre dans sa maison et à son goût ? S'il commet des actes contraires aux lois, il doit répondre à l'autorité judiciaire, procédant légalement, jugeant les faits, non les intentions et les tendances, et personne n'osera lui demander de protester de sa soumission aux institutions actuelles, s'il veut demeurer chez lui.

M. Baragnon ajoute :

Les congrégations non autorisées, en signant une déclaration quelconque, cessent donc de demeurer une simple agrégation de citoyens ; elles admettent qu'elles sont vis-à-vis de l'État autre chose, non point sans doute des personnes civiles telles que les crée la reconnaissance légale, mais tout au moins un être moral qu'on interroge sur ses intentions, sur ses tendances, auquel, en un mot, on pose des questions qu'un citoyen a le droit de ne pas entendre. Et voici que l'État qui, suivant l'expression saisissante, *ne connaissait pas*, ne pouvait pas *connaître* les congrégations non autorisées, va les *connaître*, maintenant ! Il aura d'elles des déclarations collectives, des engagements...

La seconde question, traitée par le sénateur, mérite d'attirer l'attention du lecteur :

La trêve annoncée ne m'inspire qu'une confiance médiocre, dit-il. Moyennant la déclaration, M. de Freycinet a promis de laisser les choses en l'état jusqu'à la loi sur les associations. Mais où est la sécurité promise ? En premier lieu, la loi sur les associations peut être détestable, toute préparée qu'elle soit par le président du Conseil. Il a dit, il est vrai (dans son discours de Montauban), que, dans son projet, les associations religieuses ou laïques seraient réglées par les mêmes textes. Pour ma part, je préférerais le droit commun d'aujourd'hui, l'inviolabilité et la liberté du domicile privé, telles que nous les comprenons, à toutes les dispositions nouvelles projetées; mais encore n'est-on pas sûr de cette égalité promise entre les diverses associations. Tous les amis du Gouvernement, tous les partisans de l'article 7 ont annoncé l'intention de créer pour les religieux des dispositions restrictives de ce nouveau droit commun. M. de Freycinet est-il donc sûr de la sagesse du Parlement ?... N'est-il pas possible que la loi sur les associations ne soit qu'une chaîne de plus imposée à la liberté religieuse ? Et alors qu'aura-t-on gagné ?... Des personnes bien informées racontent qu'on distinguera entre les religieux ayant un chef à l'étranger, et ceux dont le supérieur serait en France. La liberté de conscience autorise-t-elle un seul instant cette distinction ?... Au prix d'une loi qui regarderait comme illicites les associations ayant leur chef à l'étranger, on pourrait peut-être sauver bien des institutions, bien des œuvres ; mais quels que fussent leur mérite et leur grandeur, l'immense valeur du sauvetage ne contrebalancerait pas l'importance du principe sacrifié.

On le voit, tout n'est pas sauvé parce qu'on aura gagné la loi sur les associations; mais est-on même certain d'arriver jusque-là ? S'il existe un arrangement quelconque dont la déclaration serait l'instrument, avec qui a-t-on traité ? Est-ce avec un mandataire autorisé, porteur des pouvoirs de la révolution triomphante et l'engageant sans retour ? Hélas ! M. de Freycinet peut périr demain sous le coup d'une interpellation qui ne lui manquera pas. Il peut même abandonner son opinion du jour sans céder son portefeuille, comme on l'a vu. Et alors l'application des décrets serait reprise dans quelques semaines, quelques mois, si l'on veut, sans que les religieux aient rien gagné à protester de leur bonne *attitude* à l'égard des institutions.

L'illustre sénateur termine ainsi sa lettre dont il n'est pas possible d'admettre toutes les réflexions, mais qui n'en reste pas moins, par certains endroits, saisissante de vérité :

Au point de vue de la lutte incessante qui s'agite autour de nos libertés religieuses, qnand le droit est sans cesse invoqué pour leur venir en aide, les défenseurs des congrégations eussent peut-être préféré qu'on

demeurât sur le terrain commun à tous les citoyens, en réclamant comme eux le droit de vivre dans sa maison, sans faire devant le Gouvernement une sorte d'examen de conscience, auquel il n'a rien à voir.

* * *

Cette attitude hostile de la presse catholique irrita profondément Mgr Lavigerie, qui ne cacha pas à l'évêque de Rodez ses sentiments de mécontentement. Dans la lettre qu'il lui adresse, il attaque et l'évêque *qui a violé les secrets du Saint-Siège*, en livrant à *La Guienne* le texte de la déclaration, et les *journaux sans responsabilité* qui prétendent *avoir raison du pape en personne*[1].

Léon XIII apprit également avec la plus vive douleur la publication inopportune et indiscrète de *La Guienne*; il se montra surtout très sensible aux attaques peu convenables de la presse catholique.

Sans aucun doute, est-il dit dans sa lettre du 22 octobre au cardinal Guibert, l'Église catholique ne blâme et ne réprouve aucune forme de gouvernement, et les institutions établies par l'Église pour le bien général peuvent prospérer, que l'administration de la chose publique soit confiée à la puissance et à la justice d'un seul ou de plusieurs. Et comme, au milieu des vicissitudes et des transformations politiques, il est nécessaire que le Siège apostolique continue de traiter les affaires avec ceux qui gouvernent, il n'a en vue qu'une seule chose : sauvegarder l'intérêt chrétien; mais blesser les droits de la souveraineté quels que soient ceux qui l'exercent, le Saint-Siège ne le veut jamais et ne peut pas le vouloir. Il n'est pas douteux non plus qu'on doive obéir aux gouvernements en tout ce qui n'est pas contraire à la justice; ainsi l'exige le maintien de l'ordre qui est le fondement du bien public. Mais on n'en doit pas conclure que cette obéissance emporte l'approbation de ce qu'il y aurait d'injuste dans la constitution et l'administration de l'État.

Après avoir rappelé ces principes incontestables, Léon XIII ajoute : *Ces principes étant de droit public parmi les catholiques, rien n'empêchait de faire la déclaration..* Sa Sainteté s'était déjà servie, à peu près, des mêmes expressions dans sa lettre du 21 août au cardinal de Bonnechose : *Nous ne voyons pas de difficulté à ce que les congrégations religieuses*

1. *Le cardinal Lavigerie*, par Mgr Baunard, t. II, p. 60.

déclarent qu'elles ne sont animées d'aucun esprit contre le Gouvernement.

Les congrégations pouvaient donc, *sans difficulté*, signer la déclaration. Le Pape ne leur en faisait pas un devoir ; il levait un empêchement ; s'il ne les obligeait pas à signer, il leur disait aussi que rien ne s'y opposait, et qu'en faisant la *déclaration* elles ne s'éloignaient pas des principes admis par les catholiques.

Aussi Léon XIII s'étonne-t-il, dans la même lettre du 22 octobre, que la déclaration ait été si vivement et si injustement attaquée :

Il y a lieu de s'étonner, dit-il, qu'une mesure, appuyée sur les plus graves motifs et prise dans l'intérêt de la religion et de la société, ait rencontré des appréciations sévères et des juges peu équitables parmi des *hommes d'ailleurs recommandables* pour l'énergie et le talent qu'ils apportent dans la défense de la religion catholique[1].

On voit dans ces paroles la profonde sagesse et la fermeté du successeur de Saint-Pierre. Il évite de se prononcer sur les *signataires* et les *non signataires*, dont la conduite différente s'était inspirée de motifs différents, tous également respectables. Sa pensée est plus haute et plus générale ; il affirme la vérité et l'opportunité d'une thèse, à savoir : la *déclaration* est conforme au droit public de l'Église, et elle est venue à son heure, à une heure décisive pour l'avenir des congrégations religieuses en France. Il se plaint donc, et avec justice, qu'elle ait été l'objet d'*appréciations peu équitables.*

Nous sera-il permis, cependant, tout en blâmant avec le Pape les jugements peu fondés et parfois sans mesure de la presse catholique, d'invoquer une circonstance atténuante en faveur de *certains hommes recommandables.* La plupart d'entre eux ignoraient, au commencement de septembre, d'*où* et de *qui* venait la *déclaration*, la lettre d'envoi des cardinaux de Paris et de Rouen n'ayant reçu que plus tard une entière publicité. Il est probable que les feuilles radicales n'en savaient pas alors plus long que les feuilles libérales et

1. Nous avons emprunté la traduction de la lettre du 22 octobre à la *Semaine religieuse de Paris.*

catholiques. Seuls, les journaux inféodés à la fortune politique de M. de Freycinet auraient pu soulever le voile qui couvrait les mystérieuses origines de la déclaration, mais ils ne songèrent, dans un but bien concevable, qu'à dégager la responsabilité du président du Conseil, tout en applaudissant à la démarche des congrégations religieuses.

Toutefois, la vérité ne pouvait être tenue longtemps cachée ; comme il arrive en pareil cas, elle se fit jour peu à peu, malgré les réticences, les dissimulations, les mensonges calculés, qui occupèrent quelque temps encore l'opinion anxieuse, avide de lumière. Le *Journal officiel* publia d'abord, le 6 septembre, la note suivante :

Diverses allégations ont été produites au sujet de l'attitude du Gouvernement à l'égard des congrégations non autorisées. Rien ne les justifie. Le Gouvernement n'a pris vis-à-vis du Vatican, ni vis-à-vis du nonce apostolique, aucun engagement relatif à l'exécution des décrets. Sa liberté d'action est entière, et ses résolutions ne dépendent que de lui-même. Toute assertion contraire est dénuée de fondement[1].

Cette note, spécimen curieux d'équivoque et de réticence, ne convainquit personne, sauf les officieux du premier degré. On demandait de qui venait la déclaration, qui l'avait provoquée ; et le communiqué officiel niait seulement que le Gouvernement eût pris aucun engagement[2]. Aussi l'*Osservatore romano* ne put laisser cette assertion sans mot dire. Il le fit très discrètement. « Cette note, écrit-il, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la précision. »

A qui sait lire, cette ligne en dit long. Elle fut commentée par les organes de la presse catholique. Le Gouvernement,

1. Dans le discours du 15 novembre, M. de Freycinet reproduisait cette affirmation sous une autre forme : « Quelques personnes ont cru que j'avais pris un engagement envers la Cour de Rome, et qu'à un certain moment je n'avais plus été libre d'exécuter les décrets. C'est une erreur complète. Jamais je n'ai pris d'engagement envers la Cour de Rome, pas plus, du reste, que la Cour de Rome n'en a pris envers moi. »

2. M. de Freycinet se montra plus précis dans son discours du 15 novembre que dans la *note* insérée à l'*Officiel* le 6 septembre, quand il dit « qu'il avait obtenu le concours de Rome pour amener toutes les *autres congrégations* (la Compagnie de Jésus exceptée) à se soumettre aux lois de l'État ». (*Journal officiel* du 16 novembre, p. 11106.)

sommé de s'expliquer, essaya de donner le change à l'opinion publique; et ce furent les partisans de M. de Freycinet qui se chargèrent de cette besogne difficile. A les entendre, la pensée de la déclaration appartenait tout entière à la cour de Rome. Sans doute que la situation des congrégations en France, telle qu'elle résultait de l'apparition des décrets, avait fait l'objet de plus d'un entretien entre le cardinal Nina et M. Desprez, ambassadeur de France; et ce dernier n'avait pas caché au secrétaire d'État l'impression fâcheuse produite en France, selon lui, par l'attitude belliqueuse des congrégations et le caractère de révolte qu'affectait leur refus de se soumettre aux injonctions des décrets. Il avait pu ajouter qu'un acte de soumission des congrégations dissiperait, en partie, cette fâcheuse impression et permettrait peut-être au Gouvernement d'apporter un certain tempérament à l'exécution du second décret. Voilà, concluaient ces amis maladroits, à quoi s'est bornée l'intervention du Gouvernement français. Il n'y a eu ni négociations dans le sens diplomatique du mot, ni transaction, ni surtout *engagement quelconque* de la part du ministère !

*
* *

De qui venait donc la déclaration ? Le pays demandait une réponse; et on lui répondait par cette note très peu précise : « La curie romaine, très préoccupée de l'exécution des décrets et redoutant la dissolution de toutes les congrégations, a cru devoir donner une première et au moins apparente satisfaction à l'opinion, en conseillant aux congrégations menacées, non de demander l'autorisation légale, ce qui aurait été reconnaître qu'elles ne peuvent exister sans cette autorisation, mais de témoigner par une démonstration collective de leur soumission aux lois et de leur respect pour les institutions républicaines. De cette préoccupation est née la déclaration. Le Gouvernement n'a ni à accepter ni à repousser ce document. C'est une affaire qui se passe en quelque sorte en dehors de lui. »

Les journaux officieux commentèrent ainsi ces explications, où le manque de précision paraît être le moindre défaut : Le Gouvernement n'a pas demandé la déclaration, il

l'a encore moins rédigée, et surtout il n'a pris, à propos de cet acte, aucun engagement. Le Saint-Père et ses conseillers ont cru que la déclaration produirait un certain calme dans les esprits, qu'elle permettrait la recherche d'un *modus vivendi* entre les associations religieuses et le pouvoir civil. Ont-ils eu raison de penser ainsi? Nous n'avons pas à nous en préoccuper actuellement. La seule chose à savoir, c'est que le document émane du Vatican.

A Rome, on lut avec un profond étonnement ces affirmations des feuilles officielles et officieuses de Paris. Comment osaient-elles affirmer que la déclaration était due exclusivement à l'initiative du Saint-Siège et des congrégations, que le gouvernement y était resté absolument étranger? Afin d'empêcher l'opinion publique de s'égarer, de Rome on adressa, à *la Défense*, la note suivante :

La déclaration est le résultat des pourparlers engagés sur cette grave question entre l'ambassadeur de France, M. Desprez, et la Cour romaine. Il n'est pas possible de supposer que M. Desprez, dans une affaire de cette importance, n'ait pas suivi exactement les instructions de M. le ministre des Affaires étrangères. Il existe d'ailleurs la preuve que M. Desprez a été l'interprète fidèle de la pensée du Gouvernement français. Or, le Gouvernement français s'est toujours efforcé de séparer la cause de la Compagnie de Jésus de celle des autres congrégations. Le Saint-Siège n'a jamais consenti et ne consentira jamais à traiter sur cette base; c'est pourquoi il s'est absolument refusé à exhorter les autres congrégations à se faire autoriser. Le Gouvernement français, d'accord avec le Saint-Siège, étudia alors une autre solution, et c'est cette solution qui est proposée aujourd'hui, après que le représentant de la France à Rome a fait espérer qu'elle serait jugée suffisante par le Gouvernement. C'est sur cette parole du représentant de la France que le Souverain-Pontife a consenti à retarder toute appréciation publique des décrets du 29 mars. Le chef de l'Église a donné, dans cette circonstance, au Gouvernement français une preuve de déférence au sujet de laquelle le ministre des Affaires étrangères a fait parvenir au Saint-Siège l'expression de sa gratitude [1].

1. L'archevêque de Paris, Mgr Guibert, écrivait au Président de la République, le 15 septembre :

« ... J'appris que M. le Ministre (des Affaires étrangères) entrait *de lui-même* dans cette voie de conciliation et *faisait des démarches auprès du Saint-Siège pour provoquer*, de la part des congrégations religieuses, une déclaration de respect et de soumission envers les institutions actuelles du pays. »

Le cardinal faisait insérer à la même époque, dans la *Semaine religieuse*

On s'imagine aisément quel effet produisit en France cette note, qui avait tout l'air d'être officielle. Les amis du ministre essayèrent de riposter; mais la riposte n'était pas facile. Ils répétèrent sur tous les tons ce qu'ils avaient déjà dit, qu'il n'y avait ni traité, ni engagement. Sans doute qu'il n'y avait pas de traité proprement dit entre le Vatican et le Gouvernement, pas d'acte notarié entre le nonce et le ministre, pas de contrat entre M. de Freycinet et les supérieurs de congrégations; il n'en était pas moins certain que le Saint-Siège *avait été averti*, de la part du président du Conseil, par M. Desprez, « qu'on pourrait éviter l'application des décrets, si les religieux déclaraient dans un document *ad hoc* qu'ils étaient étrangers à tout mouvement politique et à tout esprit de parti [1] ». Il est certain que cette proposition avait été faite *spontanément* par le Gouvernement français [2]. Il est certain que « l'ambassadeur garantissait au cardinal Nina que l'exécution du second décret pouvait être évitée, si les congrégations prenaient l'initiative d'adresser au Gouvernement une déclaration témoignant de leur respect à l'égard des pouvoirs constitués [3]; il est certain enfin que M. de Freycinet voyait dans cette déclaration une *satisfaction suffisante* [4].

Un dernier mot pour résumer. A la fin de juin, une *pre-*

de Paris, une note officieuse sur l'*Historique de la déclaration*, où il était dit :

« Il n'est pas exact, comme on l'a dit, que le cardinal-archevêque de Paris et d'autres évêques aient pressé M. le président du Conseil d'entamer la négociation. Le cardinal Guibert, en particulier, n'en a eu connaissance que par une communication du Saint-Siège. C'est par notre ambassadeur à Rome que M. le ministre des Affaires étrangères a fait savoir au Pape que, à défaut de la demande d'autorisation, le Gouvernement désirait recevoir des chefs des congrégations une déclaration qui désavouerait toute intention d'hostilité politique, toute idée d'opposition aux institutions actuelles du pays.

« Le Saint-Père jugea qu'il n'y avait aucun inconvénient à renouveler une affirmation qui est conforme aux principes et à la constante tradition de l'Église, et qu'il y en aurait beaucoup à la refuser, parce qu'on semblerait avouer par là cette attitude de belligérants, injustement reprochée aux congrégations. »

1. Lettre de Léon XIII à M. le président Grévy, citée par Mgr Baunard dans la *Vie du cardinal Lavigerie*, t. II, p. 58.

2. Lettre de Léon XIII au cardinal Guibert, 22 octobre 1880.

3. Lettre de Léon XIII au cardinal de Bonnechose, 21 août 1880.

4. *Lettre d'envoi* de la déclaration aux évêques de France, par les cardinaux Guibert et de Bonnechose.

mière déclaration était rédigée, puis soumise au comité des religieux dans les premiers jours de juillet. Rejetée par le comité siégeant à Paris, elle fut reprise à Rome sur l'initiative du Gouvernement français, remaniée complètement dans sa forme et acceptée définitivement, après de longs et douloureux pourparlers, par le représentant de la France, M. Desprez, et le secrétaire d'État de Sa Sainteté, le cardinal Nina.

On nous représenta, dit le Pape dans sa lettre du 22 octobre, qu'il y avait chance d'arrêter l'exécution des décrets, si les membres des congrégations déclaraient par écrit qu'ils étaient étrangers aux agitations et aux manœuvres politiques, et que ni leur manière de vivre, ni leurs actes n'avaient rien de commun avec l'esprit de parti.

Confiant dans la loyauté du ministre des Affaires étrangères et de son représentant à Rome, le Vatican accepta l'offre qui lui était faite de la *déclaration*; déclaration absolument conforme, du reste, à la doctrine traditionnelle de l'Église.

Les pourparlers se terminèrent après le 10 août, et la formule de déclaration fut adressée, avec les instructions les plus détaillées, au nonce du Saint-Siège, Mgr Czacki, et au cardinal Guibert.

L'heure n'est pas venue de raconter quelles furent ces instructions, du moins les principales, ni ce qui se passa alors entre la nonciature, l'archevêché et les supérieurs d'ordre, présents à Paris. Ce que nous en avons dit dans l'article du 5 février et au commencement de ce troisième article, suffit pour le moment.

CAMILLE DE ROCHEMONTEIX.

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE MORALE

Casus conscientiæ propositi ac soluti, a R. P. Eduardo Génicot. *Opus postumum*, etc. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick. 2 vol. in-8, pp. 428-605.

Voici une collection véritablement nouvelle et pratique de *Cas de conscience.* L'auteur qui s'était placé par son premier ouvrage au rang des maîtres de la théologie morale a été surpris par une mort prématurée avant d'avoir pu éditer son œuvre ; elle a paru par les soins d'un théologien assez connu pour qu'il soit utile de le recommander aux lecteurs des *Études.* On retrouve dans les *Cas de conscience* les éminentes qualités qui ont fait universellement apprécier les *Institutions de théologie morale.* L'exposé des cas est remarquable par la précision et la clarté ; dans la réponse, l'auteur sans s'attarder à résumer les principes, va droit au but et la solution quoique brève est d'ordinaire complète et solidement appuyée. Nous recommandons spécialement à l'attention des lecteurs les trente cas sur la nouvelle législation de l'Index, les dix-neuf relatifs au contrat de vente et d'achat, et ceux sur le baptême et l'eucharistie. Est-ce à dire que toutes les solutions données entraînent nécessairement l'adhésion ? Évidemment non : aussi n'est-ce pas ce que l'on cherche dans un ouvrage de ce genre, mais plutôt un nombre suffisant de cas-types dont l'étude et la connaissance permettent de résoudre avec sûreté les difficultés les plus fréquentes du saint tribunal. A ce point de vue, l'ouvrage du P. Génicot rendra de précieux services. Nous n'exprimerons qu'un regret : c'est que la collection ne soit pas tout à fait complète. Nous acceptons sans peine de n'y pas voir figurer le traité des Indulgences ; mais celui des censures n'y est pas non plus représenté et le nombre des cas relatifs aux questions de justice ou aux pouvoirs du confesseur pourrait être plus en rapport avec l'importance et la multitude des questions pratiques à résoudre. C'est là une lacune facile à combler dans les

éditions suivantes qui ne sauraient tarder ; et s'il est complété, il s'en faudra de peu que l'ouvrage du P. Génicot ne puisse suppléer à tous les autres du même genre.

Xavier M. Le Bachelet.

Addita et mutata *in editionibus secunda et tertia Institutionum Theologiæ moralis*, par Eduardi Génicot, e Societate Jesu. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick.

On parle souvent de l'évolution du dogme. On pourrait insister plus justement encore sur l'évolution de la théologie morale. Non pas que les principes puissent varier, mais de nouvelles questions sont soulevées chaque jour pour lesquelles on exige, et avec raison, des solutions immédiates. Que l'on compare les Traités de morale d'il y a vingt-cinq ans avec les éditions les plus récentes de Lehmkuhl, Haine, Marc ou Génicot, et l'on sera surpris des modifications considérables apportées à certains chapitres, et aussi du progrès réalisé. Pour se tenir au courant et pouvoir résoudre les difficultés quotidiennes du saint ministère, les prêtres de paroisse et confesseurs ont donc besoin d'instruments d'étude sans cesse renouvelés. D'autre part, l'exiguité de leurs ressources, sollicitées par des œuvres urgentes et multipliées, est un trop réel obstacle à leur désir de savoir. De là, l'utilité très grande des suppléments qui permettent à peu de frais de rajeunir et compléter un ouvrage un peu ancien et de répondre en sûreté de conscience aux légitimes exigences des fidèles.

Les très nombreux acheteurs des deux premières éditions du regretté P. Génicot apprendront donc avec plaisir l'apparition du fascicule de 150 pages que la librairie Polleunis publie en leur faveur. Ils y trouveront des corrections et additions précieuses, tout un appendice sur les vertus morales, des explications considérables sur l'Hypnotisme, le Nouvel index, les questions du travail, bon nombre des plus récents décrets des congrégations, etc., etc., et pourront ainsi garder à leur usage un des meilleurs, sinon le plus parfait, des Manuels de Théologie morale récemment publiés. Xavier M. Le Bachelet.

PHILOSOPHIE

La Philosophie russe contemporaine, par Ossip-Lourié. Paris, Alcan, 1902. In-8, p. 278. Prix : 5 francs.

M. Ossip-Lourié aura eu le mérite d'écrire le premier livre sur la philosophie russe contemporaine. L'auteur de *la Philosophie de Tolstoï* était, d'ailleurs, bien qualifié pour entreprendre cette étude.

Trois parties dans l'ouvrage : la philosophie générale, la psychologie, la sociologie.

Vladimir Soloviov (1853-1900) ouvre cette galerie de penseurs. Et c'est justice. Ses compatriotes le considèrent comme le philosophe le plus original de la Russie et même de l'Europe, dans le dernier quart du dix-neuvième siècle. Il a créé un système de philosophie, le premier véritablement russe. Soloviov est un philosophe religieux (M. Ossip-Lourié dit mystique), ou, si l'on veut, un théologien philosophe. Pour lui, la religion est un système de connaissances, une métaphysique capable de résoudre l'énigme de l'univers, et, en même temps, une révélation. Le salut du monde est dans le christianisme, non pas dans un christianisme tout formaliste, mais dans un christianisme qui vivifie le culte par l'*esprit* et la *vérité* ; et l'union des Églises fera régner la solidarité universelle, « la grande unité humaine » qui « est Dieu ».

« L'Homme-Dieu existe réellement sur la terre », c'est la Vérité et la Justice marchant sans cesse à leur accroissement. Là est la vie de l'Église et, tout ensemble, la forme substantielle de l'humanité. « Participer à la vie de l'Église universelle, y participer selon ses forces et ses capacités particulières, voilà le seul but véritable, la seule vraie mission de chaque individu, de chaque peuple. »

A noter dans Soloviov, son opposition à la peine de mort.

Il y a beaucoup moins d'unité doctrinale dans Nicolas Grote (1852-1899). D'abord plein de foi dans la science positive, traitant la métaphysique de procédé tout subjectif et de rêve, il reconnaît ensuite qu'il y a du réel en dehors du sensible, que la métaphysique est une science, la vraie science. Après dix ans d'engouement métaphysique, il revient à l'empirisme. Il se récon-

cilie avec la psychologie, dont il reconnaît les progrès dans le champ de l'expérience, et pose son hypothèse fondamentale de la transformation de l'énergie physique en énergie psychique. En même temps, il fonde la morale sur le don de soi.

Matveï Troïtsky (1835-1899) introduit, l'un des premiers, en Russie, la psychologie empirique allemande et anglaise.

Vassily Préobrajensky (1864-1900), philosophe, philologue, erre de système en système, parcourant successivement le matérialisme, le néo-kantisme, le spiritualisme, la métaphysique rationnelle et la philosophie individualiste, sans se fixer nulle part.

A côté de ces penseurs qui ont abordé les divers problèmes de la philosophie, il convient de citer M. Troubetskoï, historien de la philosophie ancienne, M. Philippov, qui a analysé les principaux systèmes philosophiques, M. Guiliarov, auteur d'une étude sur *les Idées du dix-neuvième siècle en France*, M. Obolensky et son essai sur la théorie scientifique de l'art. La psychologie expérimentale a donné quelques travaux sérieux, comme ceux de M. Lopatine et de M. Tokarsky, directeur du laboratoire psychologique de Moscou. Mais c'est aux sociologues russes que va surtout l'attention de l'Europe : Karéiev, Lavrov, Kropotkine, Herzen, Bakounine, Kovalewsky, Novikow, Tolstoï. Pour prendre des leçons de socialisme et d'anarchie, on ne saurait mieux s'adresser qu'aux sociologues de Russie.

Si la pensée russe est facilement révolutionnaire par réaction contre un despotisme excessif, elle a, par tempérament, une tendance *morale* : Quel est le but de la vie ? Comment régler la vie ? C'est le grand problème qu'elle se pose, et là est son originalité comme sa force.

M. Ossip-Lourié, dont nous venons de résumer l'œuvre intéressante et claire, aurait pu ajouter que la solution de ce problème, la race slave la demande moins à la pure raison qu'à l'idée religieuse et qu'elle ne la conçoit pas en dehors d'un certain idéal de justice et de fraternité universelles. Mais peut-être M. Ossip-Lourié était mal préparé, par sa doctrine individualiste, à comprendre la profondeur et la fécondité du sentiment religieux chez le peuple russe. Son éducation trop occidentale ne lui fait pas assez voir que ce peuple risquerait de compromettre son génie en s'attardant sur les traces de nos historiens philosophes, de nos philologues, de nos psycho-physiologistes, de nos criminalistes. Qu'il

cesse de chercher en son ardeur à la fois juvénile et sérieuse, enthousiaste et mélancolique, dans nos systèmes modernes étriqués un repos pour sa pensée bouillonnante. Ce qu'on lui demande, c'est qu'il nous donne beaucoup de Vladimir Soloviov, au moins beaucoup de disciples qui le continuent et le complètent.

Lucien Roure.

ARCHÉOLOGIE

Les monuments antiques de l'Algérie, par Stéphane Gsell. 2 vol. gr. in-8, pp. VIII-290 et 448, avec 106 planches hors texte. Paris, Fontemoing, 1901. Prix : 40 francs.

Depuis plus de cinquante ans qu'on étudie l'Algérie au point de vue archéologique, on a amassé une quantité énorme de documents qui, malheureusement, sont dispersés dans une multitude de mémoires spéciaux et d'articles de revues. Un inventaire a été dressé au point de vue épigraphique dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* (tome VIII et suppléments) : M. Gsell nous offre aujourd'hui un travail semblable pour une autre partie de l'archéologie, dans deux volumes magnifiquement illustrés de plans et de phototypies, il a catalogué et étudié les ruines indigènes, puniques, romaines, chrétiennes et byzantines de l'Algérie. Les monuments sont groupés, non dans l'ordre géographique (un index topographique y supplée à la fin du deuxième volume), mais par catégories : camps, temples, places publiques, travaux hydrauliques, thermes, installations rurales, sépultures, basiliques, etc., et chaque série de notices est précédée d'une étude d'ensemble quand il y a lieu : le chapitre V du livre II, par exemple, débute par un examen des caractères généraux des portes monumentales algériennes. On comprend que les diverses catégories sont fort inégalement représentées. Les basiliques et chapelles chrétiennes occupent à elles seules plus de la moitié du second volume : M. Gsell en décrit plus de cent soixante-dix. De même, certains monuments plus soigneusement fouillés ou plus curieux, ont les honneurs de notices plus abondantes ; nous citerons, entre autres, les temples si curieux de Lambèse, l'huilerie de Bir Sguoun, l'établissement thermal des anciennes *Aquæ Flavianæ*, le marché de Tmigad, surtout la basilique de Thebessa et ses dépendances. Ajoutons qu'une bibliographie fort complète de chaque monu-

ment achève de faire de ce livre un instrument de travail de première valeur.

Nous regrettons cependant que M. Gsell ne nous ait pas donné de plans d'ensemble pour les villes où il y a des groupes de ruines importants : les deux vues générales de Tmigad sont fort intéressantes, mais le plan détaillé d'un des quartiers fouillés, des environs du Forum, par exemple, nous eût fait voir la disposition, les dimensions respectives des diverses habitations, la proportion entre elles et les monuments publics, l'espace relatif réservé aux voies... toutes choses fort importantes pour nous faire une idée nette de ce qu'était une colonie impériale en Afrique.

Ces deux volumes auraient encore besoin d'être accompagnés d'une carte archéologique; mais cette lacune sera comblée, bientôt nous l'espérons, par la grande carte de l'Algérie ancienne que M. Gsell prépare lui-même, en ce moment.

Nous ne pouvons, en terminant, que souhaiter de voir quelqu'un (et qui pourrait le faire mieux que M. Gsell?) entreprendre un travail semblable à celui-ci sur les monuments antiques de la Tunisie : les trésors exhumés par tant de fouilles seront alors inventoriés et mis à la portée de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ancienne de notre Afrique septentrionale.

Joseph DE CATELLAN.

HISTOIRE

La Vraie Jeanne d'Arc, tome V. *La Martyre, d'après les témoins oculaires, le procès et la libre-pensée*, par Jean-Baptiste AYROLES, S. J. Paris, Vitte, 1902. In-4, pp. xv-636. Prix : 15 francs.

L'œuvre est terminée. Les quatre premiers volumes du P. AYROLES, *la Pucelle devant l'Église de son temps*, *la Paysanne et l'Inspirée*, *la Libératrice*, *la Vierge guerrière*, reçoivent ici leur digne couronnement. L'auteur nous annonce bien encore un épilogue intitulé *l'Université de Paris et Jeanne d'Arc*; mais ce ne sera plus que la poursuite de l'ennemi après la victoire remportée. Le présent volume est à la fois la passion et le triomphe. Triomphe mystique, ou, si l'on préfère, surnaturel. La récompense de Jeanne l'attendait au ciel : « Lui dient ses voiz qu'elle sera délivrée par grand victoire et après lui dient ses voiz. *Pran*

tout en gré, ne te chaille pas de ton martyre, tu t'en vendras enfin en royaume de Paradis. » (Séance du matin, 14 mars.)

Le présent volume se divise en sept livres. Le premier renferme les préliminaires du procès de condamnation; le deuxième, les dépositions des trente-cinq témoins du procès de réhabilitation; le troisième est consacré à l'instruction du procès; le quatrième, au procès proprement dit, avant et après la prétendue abjuration. Dans le cinquième, les odieux artifices et les pièces mensongères mis en œuvre par les adversaires de Jeanne sont jugés à la lumière d'une sévère critique. Le sixième est une réfutation de Quicherat, lequel, malgré la renommée que lui ont value ses travaux paléographiques, n'en a pas moins eu le tort de se constituer, dans ses *Aperçus nouveaux*, le défenseur de Cauchon. Michelet et Henri Martin se relèveront comme lui difficilement des rudes coups que leur porte le P. Ayroles.

Avec le septième livre, l'auteur sort du domaine historique, pour se constituer lui aussi avocat; seulement, au lieu de plaider pour l'évêque de Beauvais, il se fait l'éloquent interprète du sentiment catholique, établit la thèse du martyre de Jeanne et expose ses titres aux honneurs de l'Église. Le dernier chapitre est une comparaison entre sa passion et celle de son divin Maître. Emporté par l'enthousiasme, l'auteur s'est laissé aller ici à tous les élans de sa foi, à toute la hardiesse de ses espérances, à toute l'ardeur de son amour pour la mémoire de la Vénérable. Mais cela ne l'a pas empêché, dans les chapitres didactiques qui sont de beaucoup les plus nombreux de serrer de très près les discussions de texte, et de se mouvoir dans le maquis de la procédure d'alors, avec l'aisance d'un vieux canoniste, doublé tantôt d'un théologien, tantôt d'un historien [1].

L'examen des prophéties faites par la voyante durant son procès

1. Je ne ferai pas, comme le critique du *Jahresberichtüber die Fortschritte der romanischen Philologie* (V, 3), un grand crime à l'auteur d'avoir recouru plutôt à La Curne de Sainte-Palaye qu'à Godefroy, celui-ci n'ayant fait souvent qu'abréger celui-là. Le reproche d'avoir plus ou moins modernisé les mots vieillis, même dans les pièces justificatives, ne saurait pas davantage s'adresser à un ouvrage tel que celui-ci, où l'auteur n'excluait pas un but de vulgarisation. Celui de ne pas se référer aux *folios* des manuscrits et de présenter une bibliographie trop sommaire, me paraît seul justifié. Quant à l'attaque du critique allemand contre les faits surnaturels, elle procède de l'*a priori* et se retourne par conséquent contre lui.

est particulièrement intéressant; l'auteur n'admet point la solution par voie de prophétie *conditionnelle*. Selon lui, tout ce qu'elle annonça fut prédit de façon *absolue*. Et de plus, tout se serait réalisé. (P. 580.)

Ainsi, elle déclare qu'avant sept ans, les Anglais perdront de leur domination un gage plus grand qu'Orléans. Or, cinq ans et quarante-cinq jours après, ils perdaient Paris. Ainsi, du reste. S'ils gardent Calais jusqu'en 1558, c'est le cas d'appliquer l'aphorisme *Parum pro nihilo reputatur*. Au 17 juillet 1453, par la défaite de Castillon, où Talbot avait été tué, on peut dire qu'ils avaient été finalement boutés de toute la France, la Guyenne, qui était leur dernière possession ayant été reconquise par Charles VII. C'était vingt-quatre ans, jour pour jour, après le sacre du roi à Reims [1].

Conclusion : le secrétaire des Anglais, Tressart, ne se trompait point en s'écriant : « Nous avons brûlé une *sainte*. »

Sous une autre forme que Tressart et que le P. Ayroles, M. Wallon, un autre historien de Jeanne d'Arc, dans sa Notice sur Siméon Luce, troisième historien, lue récemment à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (15 nov. 1901) a, lui aussi, affirmé le caractère surnaturel de l'héroïne et l'inspiration céleste de sa vocation. Non seulement Jeanne fut absolument « sincère », dit M. Wallon, mais lorsqu'on la suit d'un bout à l'autre de sa merveilleuse épopée, on doit repousser « l'idée que son patriotisme eut pour inspiration des illusions mystiques », et l'on ne peut « ne pas convenir que ce qu'elle affirma jusqu'à la mort, dans la sincérité de son âme, est bien la vérité ».

Maintenant que l'histoire et la critique ont parlé, maintenant que laïques et religieux se sont rencontrés dans une commune affirmation en faveur de la mission de Jeanne, à Rome de dire le dernier mot.

Henri Chérot.

1. Bien que le P. Ayroles ne nomme point M. Choussy, auteur d'une récente *Vie de Jeanne d'Arc*, dont il a été question dans les *Études* (20 juillet 1901), on voit par cet exposé en quoi diffère le système explicatif des deux écrivains, par rapport à l'accomplissement des prophéties de la Vénérable. L'un nie l'accomplissement et, par suite, révoque en doute la véracité des documents; l'autre affirme l'accomplissement et s'appuie sur les documents.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

Abbé J.-A. Chollet, docteur en théologie, professeur aux Facultés catholiques de Lille. — *Psychologie surnaturelle :* **La Psychologie du Purgatoire**. Paris, P. Lethielleux. In-12 écu. Prix : 2 francs.

Trop souvent dans les analyses de psychologie religieuse on ne fait presque aucune place à l'élément surnaturel de la grâce, et dans mainte étude sur le mysticisme catholique, on accorde une part bien étroite aux données dogmatiques de l'enseignement de l'Église.

Les livres de psychologie surnaturelle de M. l'abbé Chollet, professeur aux Facultés catholiques de Lille, sont heureusement en opposition avec ce courant naturaliste. Déjà, l'an dernier, nous le constations avec grande satisfaction en lisant sa *Psychologie des Élus*, l'attachante étude qui ouvrait la série de volumes où l'auteur se propose de nous montrer, sous divers points de vue, le fonctionnement des facultés de l'âme quand sur elle agissent les forces surnaturelles.

La Psychologie du Purgatoire que nous annonçons aujourd'hui est conçue dans le même esprit ; elle n'a point ces défaillances naturalistes que l'on prend trop souvent pour de la vraie philosophie chrétienne, et qui n'en sont qu'une triste déchéance.

Nous recommandons le livre de M. l'abbé Chollet, non seulement aux amateurs chrétiens d'études psychologiques, mais aussi à toutes les personnes pieuses qui veulent bénéficier des solides enseignements que la théologie nous offre sur l'état des âmes du purgatoire : ces graves leçons, M. l'abbé Chollet, chez qui le docteur en théologie est doublé d'un gracieux littérateur, nous les présente sous une forme claire, attrayante, captivante. Qui lira les premières pages de son volume, sentira naître bientôt l'appétit de le lire tout entier, et conservera le désir d'y revenir fréquemment puiser d'utiles consolations. H. W.

R. P. Ferdinand, de la Mère de Dieu, carme déchaussé du couvent de Paris. — **Retraite selon l'esprit de sainte Thérèse**. Conférences spirituelles. Paris, Bloud. In-12, pp. 472. Prix : 3 francs ; *franco*, 3 fr. 50.

Ce livre est destiné aux âmes « attachées par un lien quelconque à l'ordre du Carmel » ou « qui ont un culte particulier pour la séraphique Thérèse ». Cependant, il est également propre à entretenir

et développer la piété chez toutes les personnes qui font effort vers la perfection chrétienne.

L'auteur, en effet, s'inspire constamment des exemples et de la doctrine de la « Vierge du Carmel » ; doctrine que l'Église appelle *céleste*, tant elle est pure et élevée. L'essence en est constituée par la prière, mais une prière accompagnée d'humilité, d'abnégation et d'une charité ardente à laquelle tout sert d'aliment.

A cette vertu solide, le Révérend Père oppose la piété sans consistance, qu'il nomme assez ingénieusement « anémie spirituelle ». Si le nom est nouveau, l'anémie spirituelle, tout comme l'anémie physique, ne date pas d'aujourd'hui. Tout aussi anciens sont les remèdes, d'ailleurs excellents, préconisés contre ce mal. Que les âmes tièdes et alanguies se tournent vers Jésus crucifié, qu'elles s'en nourrissent : voilà bien le seul spécifique infaillible.

Le Révérend Père ne vise pas seulement à rendre les âmes solidement vertueuses ; il les veut apôtres. A cet effet, leur vertu doit se faire aimable, pour être conquérante. Peut-être quelques lecteurs regretteront-ils que la marche des *Conférences spirituelles* ne soit point assez graduée, progressive, méthodique. Pourquoi, par exemple, l'auteur traite-t-il de l'*oraison jaculatoire*, de la *vraie et fausse piété*, de l'*enthousiasme chrétien* avant de parler du *péché mortel* et de ses effets ? De ce manque de plan général viennent aussi quelques répétitions. Insister sur ces légers défauts nous paraîtrait d'autant plus injuste que l'auteur possède l'art d'intéresser. Son style est toujours facile, parfois chaud et coloré ; enfin, des citations bien choisies se présentent à point pour résumer la doctrine exposée, pour fixer ou reposer l'attention.

François Tournebize.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Annuaire. — *Le Clergé français*, annuaire ecclésiastique et des Congrégations religieuses pour 1902 (9e année). 1 vol. in-8 de 1200 pages, illustré d'un portrait de S. S. Léon XIII et des armoiries de tous les Évêques de France. Maison Alfred Mame et fils, éditeurs pontificaux, à Tours. Prix : 6 francs.

Évangiles. — *Quatuor Jesu Christi Evangelia*. Texte annoté d'après les commentaires les plus récents, par l'abbé R. Petiteau, aumônier de l'Externat Saint-Maurille d'Angers. Paris, 1900. Vic et Amat.

Revue. — *Revue de la Jeunesse Catholique*. Rédaction et administration : 76, rue des Saints-Pères, Paris, VIIe. — Sommaire du numéro de janvier 1902 : I. Congrès de Cognac ; II. Précisions, par Henri Bazire ; III. Pour les apologistes conférenciers, par A. de La Barre ; IV. Action et organisation des membres isolés, par J. Zamanski ; V. Prix de poésie, par P. Vimal ; VI. Appel de propagande sociale ; VII. L'enseignement professionnel et les classes aisées, par V. Bettencourt ; VIII. Sujets d'études et concours ; IX. Chronique de l'association ; X. Les livres ; XI. Les revues ; XII. Renseignements utiles.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 26. — A **Paris**, la Chambre des députés commence à voter la loi sur la *corruption électorale*. Un des articles de cette loi vise les dons et faveurs faits par les candidats à leurs électeurs. Un amendement de M. de l'Estourbeillon, demandant qu'on étende la sanction aux dons et faveurs faits par les ministres, est repoussé.

— A **Muizenberg**, dans la colonie du Cap, mort de sir Cecil Rhodes, homme d'Etat anglais. Financier sans scrupule, il fut l'un des promoteurs du *Raid Jameson* et de la guerre du Transvaal.

Il lègue une fortune de 300 millions pour « l'élévation du niveau intellectuel de la race britannique ».

27. — A **Paris**, la Chambre des députés vote le repos hebdomadaire pour les salariés de l'État et les employés de commerce.

— A **Venise**, entrevue de M. de Bulow, chancelier de l'Empire d'Allemagne, et de M. Prinetti, ministre des Affaires étrangères d'Italie.

— A **Pékin**, Mgr Favier est nommé mandarin de première classe.

28. — A **Paris**, la Chambre et le Sénat votent la laïcisation des dernières écoles de filles tenues par des religieuses. Cette laïcisation devra être accomplie dans un délai de trois ans et de dix ans, si la commune est obligée d'acheter ou de bâtir une école.

— A **Hanovre**, mort du prince de Munster, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris.

29. — A **Rome**, paraît l'Encyclique dont nous avons donné le texte.

30. — A **Paris**, la Chambre et le Sénat passent la nuit à voter le budget. La dernière séance est levée le jour de Pâques à cinq heures du matin. La nouvelle Chambre se réunira le 1er juin. La date des élections en est fixée au 27 avril.

31. — Les dépêches du **Transvaal** communiquent la nouvelle de trois combats favorables aux Boers.

Avril 1er. — A **Tiflis**, le Gouvernement russe exige des 40 000 Arméniens réfugiés à la suite de récentes persécutions de la part des Turcs, l'option entre les nationalités turque ou russe. Passé le délai de quinze jours, ceux qui n'auront pas opté ou auront opté pour la Turquie seront reconduits à la frontière.

— A **Colombie**, on apprend la mort de M. Manuel Sanclemente, président de la République colombienne, mort arrivée le 19 mars.

— Au **Transvaal**, vif engagement près de Boschmankope, où les dragons anglais font de grosses pertes.

3. — En **France**, de nombreuses grèves deviennent la conséquence de la mise en vigueur de la loi votée le 30 mars dernier sur la réduction des heures de travail des ouvriers.

— Dans la colonie du **Cap**, funérailles pompeuses de Cecil Rhodes. L'inhumation se fera à **Mattapo**, chez les Matabélés.

4. — Dans la **Tripolitaine**, on apprend que tout le Sud de cette région est en effervescence. On estime à 20 000 le nombre des Arabes qui menacent les frontières de ce pays.

5. — A **Madrid**, le ministère développe devant les Chambres son programme pour la session qui s'ouvre. Il comporte notamment des mesures contre les congrégations et l'examen de la question sociale.

— En **Turquie**, mobilisation des troupes contre les insurgés d'Albanie et de Macédoine.

6. — Dans le **Var**, M. Clémenceau, radical, est élu sénateur.

— A **Marseille**, arrivée de M. Doumer, gouverneur d'Indo-Chine. Il vient briguer un siège de député à Laon et inaugure sa campagne en dévoilant l'effacement de la France à l'étranger.

— A **Glascow**, terrible accident. Une tribune s'effondre pendant un match de foot-ball. 20 morts et 180 blessés.

7. — A **Saint-Pétersbourg**, l'évêque de Vilna, mandé par le Gouvernement pour avoir défendu aux enfants catholiques d'assister aux classes des écoles schismatiques, est exilé à Tever. Le cardinal Rampolla proteste au nom du pape.

8. — En **France**, ouverture de la session des Conseils généraux.

— A **Limoges**, les manufactures de porcelaine se mettent en grève.

— Dans l'**Afrique du Sud**, le commandant Kruitzinger est acquitté, mais retenu prisonnier de guerre.

— A **Pékin**, signature de la convention entre la Russie et la Chine, au sujet de la Mandchourie.

— A la **Jamaïque**, grave émeute.

9. — A **Bruxelles**, trois attentats à la dynamite jettent le trouble dans la population. Les manifestations à propos de la loi sur le suffrage universel entraînent à **Gand**, **Liége** et **Anvers** des collisions sanglantes avec la police et la troupe.

— A **Luxembourg**, le grand-duc, âgé de quatre-vingt-cinq ans, s'associe au gouvernement du pays le prince héritier Guillaume.

— En **Danemark**, la Chambre se montre hostile à la cession des Antilles danoises.

Paris, le 10 avril 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

Édouard CAPELLE.

Le Gérant : Victor RETAUX

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LETTRE APOSTOLIQUE

DE

SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

A TOUS LES PATRIARCHES PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE (*Suite.*)

C'est donc sûrement dans une intention perverse qu'on lance contre l'Église de semblables accusations. Œuvre pernicieuse et déloyale dans la poursuite de laquelle va, précédant toutes les autres, une secte ténébreuse, que la société porte depuis de longues années dans ses flancs, et qui, comme un germe mortel, y contamine le bien-être, la fécondité et la vie. Personnification permanente de la révolution, elle constitue une sorte de société retournée, dont le but est d'exercer une suzeraineté occulte sur la société reconnue, et dont la raison d'être consiste entièrement dans la guerre à faire à Dieu et à son Église. Il n'est pas besoin de la nommer, car à ces traits, tout le monde a reconnu la Franc-Maçonnerie, dont Nous avons parlé d'une façon expresse, dans Notre Encyclique *Humanum genus*, du 20 avril 1884, en dénonçant ses tendances délétères, ses doctrines erronées et son œuvre néfaste. Embrassant dans ses immenses filets la presque totalité des nations et se reliant à d'autres sectes qu'elle fait mouvoir par des fils cachés, attirant d'abord et retenant ensuite ses affiliés par l'appât des avantages qu'elle leur procure, pliant les gouvernants à ses desseins, tantôt par ses promesses et tantôt par ses menaces, cette secte est parvenue à s'infiltrer dans toutes les classes de la société. Elle forme comme un État invisible et irresponsable dans l'État légitime. Pleine de l'esprit de Satan qui, au rapport de l'Apôtre, sait au besoin se transformer en ange de lumière [1], elle met en avant un but humanitaire, mais elle sacrifie tout à ses projets sectaires ; elle proteste qu'elle n'a aucune visée politique,

1. *II Cor.*, t. IV, p. 4.

mais elle exerce en réalité l'action la plus profonde dans la vie législative et administrative des États ; et tandis qu'elle professe en paroles le respect de l'autorité et de la religion elle-même, son but suprême (ses propres statuts en font foi) est l'extermination de la souveraineté et du sacerdoce, en qui elle voit des ennemis de la liberté.

Or, il devient de jour en jour plus manifeste que c'est à l'inspiration et à la complicité de cette secte qu'il faut attribuer, en grande partie, les continuelles vexations dont on accable l'Église et la recrudescence des attaques qu'on lui a livrées tout récemment. Car, la simultanéité des assauts dans la persécution qui a soudainement éclaté en ces derniers temps, comme un orage dans un ciel serein, c'est-à-dire sans cause proportionnée à l'effet; l'uniformité des moyens mis en œuvre pour préparer cette persécution, campagne de presse, réunions publiques, productions théâtrales; l'emploi dans tous les pays des mêmes armes, calomnies et soulèvements populaires, tout cela trahit bien vraiment l'identité des desseins et le mot d'ordre parti d'un seul et même centre de direction. Simple épisode, du reste, qui se rattache à un plan arrêté d'avance et qui se traduit en actes sur un théâtre de plus en plus large, afin de multiplier les ruines que nous avons énumérées précédemment. Ainsi veut-on surtout restreindre d'abord, exclure complètement ensuite l'instruction religieuse, en faisant des générations d'incrédules ou d'indifférents; combattre par la presse quotidienne la morale de l'Église, ridiculiser enfin ses pratiques et profaner ses fêtes sacrées.

Rien de plus naturel dès lors que le sacerdoce catholique, qui a précisément pour mission de prêcher la religion et d'administrer ses sacrements, soit attaqué avec un particulier acharnement : en le prenant pour point de mire, la secte veut diminuer aux yeux du peuple son prestige et son autorité. Déjà, son audace croissant d'heure en heure et en proportion de l'impunité dont elle se croit assurée, elle interprète malignement tous les actes du clergé, elle le soupçonne sur les moindres indices et elle l'accable des plus basses accusations. Ainsi de nouveaux préjudices s'ajoutent à ceux dont

ce clergé souffre déjà, tant à cause du tribut qu'il doit payer au service militaire, grand obstacle à sa préparation sacerdotale, que par suite de la confiscation du patrimoine ecclésiastique que les fidèles avaient librement constitué dans leur pieuse générosité.

Quant aux Ordres religieux et aux Congrégations religieuses, la pratique des conseils évangéliques faisait d'eux la gloire de la société autant que la gloire de la religion : ils n'en ont paru que plus coupables aux yeux des ennemis de l'Église, et on les a implacablement dénoncés au mépris et à l'animosité de tous. Ce Nous est ici une douleur immense que de devoir rappeler les mesures odieuses, imméritées et hautement condamnées par tous les cœurs honnêtes dont tout récemment encore les religieux ont été les victimes. Rien n'a pu les sauver, ni l'intégrité de leur vie restée inattaquable même pour leurs ennemis; ni le droit naturel qui autorise l'association contractée dans un but honnête, ni le droit constitutionnel qui en proclame hautement la liberté; ni la faveur des peuples pleins de reconnaissance pour les services précieux rendus aux arts, aux sciences, à l'agriculture, et pour une charité qui déborde sur les classes les plus nombreuses et les plus pauvres de la société. Et c'est ainsi que des hommes, des femmes, issus du peuple, qui avaient spontanément renoncé aux joies de la famille pour consacrer, au bien de tous, dans de pacifiques associations, leur jeunesse, leurs talents, leurs forces, leur vie elle-même, traités en malfaiteurs comme s'ils avaient constitué des associations criminelles, ont été exclus du droit commun et proscrits, en un temps où partout on ne parle que de liberté!

Il ne faut pas s'étonner que les fils les plus aimés soient frappés, quand le Père lui-même, c'est-à-dire le chef de la catholicité, le Pontife romain, n'est pas mieux traité. Les faits sont bien connus. Dépouillé de la souveraineté temporelle et privé par le fait même de l'indépendance qui lui est nécessaire pour accomplir sa mission universelle et divine, forcé dans cette Rome elle-même qui lui appartient de se renfermer dans sa propre demeure, parce qu'un pouvoir ennemi l'y assiège de tous les côtés, il a été réduit, malgré des assu-

rances dérisoires de respect et des promesses de liberté bien précaires, à une condition anormale, injuste, et indigne de son haut ministère. Pour Nous, Nous ne savons que trop les difficultés qu'on lui suscite à chaque instant, en travestissant ses intentions et en outrageant sa dignité. Aussi la preuve est-elle faite et elle devient de jour en jour plus évidente : c'est la puissance spirituelle du Chef de l'Église elle-même que peu à peu on a voulu détruire, quand on a porté la main sur le pouvoir temporel de la Papauté. Ceux qui furent les vrais auteurs de cette spoliation n'ont, du reste, pas hésité à le confesser.

A en juger par les conséquences, ce fait est non seulement un fait impolitique, mais encore une sorte d'attentat antisocial; car les coups qu'on inflige à la religion sont comme autant de coups portés au cœur même de la société.

En faisant de l'homme un être destiné à vivre avec ses semblables, Dieu dans sa Providence avait aussi fondé l'Église et, suivant l'expression biblique, il l'avait établie sur la montagne de Sion, afin qu'elle y servît de lumière et qu'avec ses rayons fécondants elle fît circuler le principe de la vie dans les multiples replis de la société humaine, en lui donnant des règles d'une sagesse céleste, grâce auxquelles celle-ci pourrait s'établir dans l'ordre qui lui conviendrait le mieux. Donc, autant la société se sépare de l'Église, part considérable de sa force, autant elle déchoit ou voit les ruines se multiplier dans son sein, en séparant ce que Dieu a voulu unir.

Quant à Nous, Nous ne Nous sommes jamais lassé, toutes les fois que l'occasion Nous en a été offerte, d'inculquer ces grandes vérités, et Nous avons voulu le faire une fois encore et d'une manière expresse dans cette circonstance extraordinaire. Plaise à Dieu que les fidèles s'en trouvent encouragés et instruits à faire converger plus efficacement vers le bien commun tous leurs efforts et que, mieux éclairés, nos adversaires comprennent l'injustice qu'ils commettent en persécutant la mère la plus aimante et la bienfaitrice la plus fidèle de l'humanité.

Nous ne voudrions pas que le souvenir des douleurs pré-

sentes abattît dans l'âme des fidèles la pleine et entière confiance qu'ils doivent avoir dans l'assistance divine : car Dieu assurera à son heure et par ses voies mystérieuses le triomphe définitif. Quant à Nous, quelque grande que soit la tristesse qui remplisse Notre cœur, Nous ne tremblons pas néanmoins pour les immortelles destinées de l'Église. Comme Nous l'avons dit en commençant, la persécution est son partage, parce qu'en éprouvant et en purifiant ses enfants par elle, Dieu en retire des biens plus hauts et plus précieux. Mais en abandonnant l'Église à ces luttes, il manifeste sa divine assistance sur elle, car il lui ménage des moyens nouveaux et imprévus, qui assurent le maintien et le développement de son œuvre, sans que les forces conjurées contre elle parviennent à la ruiner. Dix-neuf siècles d'une vie écoulée dans le flux et le reflux des vicissitudes humaines nous apprennent que les tempêtes passent, sans avoir atteint les grands fonds.

Nous pouvons d'autant plus demeurer inébranlables dans la confiance que le présent lui-même renferme des symptômes bien faits pour nous empêcher de nous troubler. Les difficultés sont extraordinaires, formidables, on ne saurait le nier; mais d'autres faits qui se déroulent sous nos regards témoignent en même temps que Dieu remplit ses promesses avec une sagesse admirable et avec bonté. Pendant que tant de forces conspirent contre l'Église et qu'elle s'avance, privée de tout secours, de tout appui humain, ne continue-t-elle pas, en effet, à poursuivre dans le monde son œuvre gigantesque et n'étend-elle pas son action parmi les nations les plus différentes et sous tous les climats ? Non, chassé qu'il en a été par Jésus-Christ, l'antique prince de ce monde ne pourra plus y exercer sa domination altière comme jadis, et les efforts de Satan nous susciteront bien des maux sans doute, mais ils n'aboutiront pas à leur fin. Déjà une tranquillité surnaturelle, due à l'Esprit-Saint qui couvre l'Église de ses ailes et qui vit dans son sein, règne, non pas seulement dans l'âme des fidèles, mais encore dans l'ensemble de la catholicité; tranquillité qui se développe avec sérénité, grâce à l'union toujours de plus en plus étroite et dévouée

de l'épiscopat avec ce Siège apostolique et qui forme un merveilleux contraste avec l'agitation, les dissensions et la fermentation continuelle des sectes qui troublent la paix de la société. Féconde en innombrables œuvres de zèle et de charité, cette union harmonieuse existe aussi entre les évêques et leur clergé. Elle se retrouve enfin entre le clergé et les laïques catholiques, qui, plus serrés et plus affranchis de respect humain que jamais, se réveillent et s'organisent avec une émulation généreuse, afin de défendre la cause sainte de la religion. Oh ! c'est bien là l'union que Nous avons recommandée si souvent et que Nous recommandons de nouveau encore, et Nous la bénissons, afin qu'elle se développe de plus en plus largement et qu'elle s'oppose, comme un mur invincible, à la fougueuse violence des ennemis du nom divin.

Rien de plus naturel dès lors que, semblables aux surgeons qui germent au pied de l'arbre, renaissent, se fortifient et se multiplient les innombrables associations que Nous voyons avec joie fleurir de nos jours dans le sein de l'Église. On peut dire qu'aucune forme de la piété chrétienne n'a été laissée de côté, qu'il s'agisse de Jésus-Christ lui-même et de ses adorables mystères, ou de sa divine Mère, ou des saints dont les vertus insignes ont le plus brillé. En même temps, aucune des variétés de la charité n'a été oubliée, et c'est de tous les côtés qu'on a rivalisé de zèle pour instruire chrétiennement la jeunesse, pour assister les malades, pour moraliser le peuple et pour voler au secours des classes les moins favorisées. Avec quelle rapidité ce mouvement se propagerait et combien ne porterait-il pas des fruits plus doux, si on ne lui opposait pas les dispositions injustes et hostiles auxquelles il va si souvent se heurter.

Le Dieu qui donne à l'Église une vitalité si grande dans les pays civilisés, où elle est établie depuis de longs siècles déjà, veut bien nous consoler par d'autres espérances encore. Ces espérances, c'est au zèle des missionnaires que nous les devons. Sans se laisser décourager par les périls qu'ils courent, par les privations qu'ils endurent et par les sacrifices de tout genre qu'ils doivent s'imposer, ils se multiplient et

conquièrent à l'Évangile et à la civilisation des pays entiers. Rien ne peut abattre leur constance, quoique, à l'exemple du divin Maître, ils ne recueillent souvent que des accusations et des calomnies pour prix de leurs infatigables travaux.

Les amertumes sont donc tempérées par des consolations bien douces et, au milieu des luttes et des difficultés qui sont Notre partage, Nous avons de quoi rafraîchir Notre âme et espérer. C'est là un fait qui devrait suggérer d'utiles et sages réflexions à quiconque observe le monde avec intelligence et sans se laisser aveugler par la passion. Car il prouve que, comme Dieu n'a pas fait l'homme indépendant en ce qui regarde la fin dernière de la vie et comme il lui a parlé, ainsi il lui parle encore aujourd'hui dans son Église, visiblement soutenue par son assistance divine, et qu'il montre clairement par là où se trouvent le salut et la vérité. Dans tous les cas, cette éternelle assistance remplira nos cœurs d'une espérance invincible : elle nous persuadera qu'à l'heure marquée par la Providence et dans un avenir qui n'est pas trop éloigné, la vérité, déchirant les brumes sous lesquelles on cherche à la voiler, resplendira plus brillante, et que l'Esprit de l'Évangile versera de nouveau la vie au sein de notre société corrompue et dans ses membres épuisés.

En ce qui Nous concerne, Vénérables Frères, afin de hâter l'avènement du jour des miséricordes divines, Nous ne manquerons pas, comme d'ailleurs Notre devoir Nous l'ordonne, de tout faire pour défendre et développer le règne de Dieu sur la terre. Quant à vous, votre sollicitude pastorale Nous est trop connue pour que Nous vous exhortions à faire de même. Puisse seulement la flamme ardente qui brûle dans vos cœurs se transmettre de plus en plus dans le cœur de tous vos prêtres ! Ils se trouvent en contact immédiat avec le peuple : ils connaissent parfaitement ses aspirations, ses besoins, ses souffrances, et aussi les pièges et les séductions qui l'entourent. Si, pleins de l'esprit de Jésus-Christ et se maintenant dans une sphère supérieure aux passions politiques, ils coordonnent leur action avec la vôtre, ils réussiront sous la bénédiction de Dieu à accomplir des mer-

veilles : par la parole ils éclaireront les foules, par la suavité des manières ils gagneront tous les cœurs, et en secourant avec charité ceux qui souffrent, ils les aideront à améliorer peu à peu leur condition.

Le clergé sera fermement soutenu lui-même par l'active et intelligente collaboration de tous les fidèles de bonne volonté. Ainsi, les enfants qui ont savouré les tendresses maternelles de l'Église l'en remercieront dignement, en accourant vers elle pour défendre son honneur et ses gloires. Tous peuvent contribuer à ce devoir, si grandement méritoire : les lettrés et les savants, en prenant sa défense dans les livres ou dans la presse quotidienne, puissant instrument dont nos adversaires abusent tant ; les pères de famille et les maîtres, en donnant une éducation chrétienne aux enfants ; les magistrats et les représentants du peuple, en offrant le spectacle de la fermeté des principes et de l'intégrité du caractère, tout en professant leur foi sans respect humain. Notre siècle exige l'élévation des sentiments, la générosité des desseins et l'exacte observance de la discipline. C'est surtout par une soumission parfaite et confiante aux directions du Saint-Siège que cette discipline devra s'affirmer. Car elle est le moyen le meilleur pour faire disparaître ou pour atténuer le dommage que causent les opinions de parti lorsqu'elles divisent, et pour faire converger tous les efforts vers un but supérieur, le triomphe de Jésus-Christ dans son Église.

Tel est le devoir des catholiques. Quant au succès final, il dépend de celui qui veille avec sagesse et amour sur son épouse immaculée et dont il a été écrit : *Jesus Christus heri, et hodie, ipse et in secula.*

C'est donc vers Lui qu'en ce moment Nous laissons monter encore Notre humble et ardente prière ; vers Lui qui, aimant d'un amour infini l'errante humanité, a voulu s'en faire la victime expiatoire dans la sublimité du martyre ; vers Lui qui assis, quoique invisible, dans la barque mystique de son Église, peut seul apaiser la tempête, en commandant au déchaînement des flots et des vents mutinés.

Sans aucun doute, Vénérables Frères, vous supplierez

volontiers ce divin Maître avec Nous, afin que les maux qui accablent la société diminuent, afin que les splendeurs de la lumière céleste éclairent ceux qui, plus peut-être par ignorance que par malice, haïssent et persécutent la religion de Jésus-Christ, et aussi afin que tous les hommes de bon vouloir s'unissent étroitement et saintement pour agir. Puisse le triomphe de la vérité et de la justice être ainsi hâté dans ce monde, et sur la grande famille humaine se lever doucement des jours meilleurs, des jours de tranquillité et de paix.

Qu'en attendant, gage des faveurs divines les plus précieuses, descende sur vous et sur tous les fidèles confiés à vos soins la bénédiction que Nous vous donnons de grand cœur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 mars de l'année 1902, de Notre Pontificat, la vingt-cinquième.

LÉON XIII, PAPE.

LE SAINT-SIÈGE

ET

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

I

Il n'est pas de questions qui, dans ces dernières années, aient autant divisé les catholiques en France, en Belgique, en Italie que celle de la Démocratie chrétienne. Les premières discussions éclatèrent autour de l'encyclique *Rerum novarum*, du 15 mai 1891, *sur la Condition des ouvriers*. Le Saint-Père avait tracé le plan de la cité du travail, plan à la fois idéal et s'inspirant des nécessités comme des possibilités pratiques. Mais bien des détails d'application avaient été volontairement laissés dans l'ombre. C'était à chaque pays à voir sa situation et ses besoins particuliers. Au surplus, certaines questions n'étaient pas mûres, et il est dans la tradition du Saint-Siège d'attendre, avant de se prononcer, que les opinions aient eu le temps de se produire en sens divers : ainsi lui-même s'entoure de plus de lumière, et il ferme la bouche à ceux qui voudraient se plaindre de n'avoir pas été écoutés. D'autre part, — et ceci était non seulement dans les prévisions mais dans les désirs du Saint-Siège, — l'encyclique du 15 mai 1891 devait susciter tout un mouvement d'œuvres et d'études en faveur de la classe ouvrière. Mais en ces premières ardeurs, il était impossible que plusieurs bonnes volontés ne s'égarassent, que le zèle de quelques-uns ne dépassât la mesure.

Deux séries de documents viennent de faire la lumière pour tous les catholiques sur nombre de points et, par là, faciliter la paix et la concorde.

C'est d'abord l'encyclique *Graves de communi* du 18 janvier 1901. Elle ne formule pas une législation nouvelle sur la question ouvrière. Là-dessus, l'encyclique *Rerum novarum* reste la charte à consulter. Elle ne corrige non plus ni n'atténue celle-ci. Elle en développe seulement les conséquences et en précise l'application.

C'est ensuite l'*Instruction sur l'action populaire chrétienne ou la démocratie chrétienne en Italie*, accompagnée du *Statut de l'Œuvre des Congrès et des Comités catholiques en Italie.* Ces deux derniers documents, imprimés au Vatican, ont été adressés le 27 janvier 1902 par le cardinal Rampolla, secrétaire d'État, au nom du Saint-Père, à tous les évêques d'Italie. Leur objet est la mise en pratique de l'encyclique *Graves de communi.* Ils se proposent encore un but particulier : c'est de rattacher toute l'activité sociale des catholiques italiens à l'*Œuvre des Congrès et des Comités*[1].

Cette œuvre est une sorte de ligue catholique. La première tentative faite pour grouper les catholiques d'Italie remonte à l'année 1865. La *Société de la jeunesse catholique*, fondée à Bologne, prit l'initiative d'organiser des congrès. Le premier s'ouvrit à Venise en 1874. L'*Œuvre des Congrès des catholiques italiens* était fondée. Peu à peu les comités permanents de l'Œuvre étendirent leur champ d'action. Des statuts et règlements furent élaborés, et enfin promulgués d'une façon définitive en 1881. En souvenir de ses origines, l'institution reçut le nom officiel d'*Œuvre des Congrès et des Comités catholiques en Italie.* Elle a pour organe la *Difesa* de Venise, fondée et dirigée par le P. Zocchi[2].

L'union des forces sociales en Italie ne tarda pas à être brisée. Des hommes, à l'activité ardente et peu faite pour la discipline, s'élevèrent contre l'organisation hiérarchique des comités et rêvèrent de faire bande à part. Parmi ceux-ci les démocrates chrétiens étaient au premier rang. La lutte s'envenima au point que le Saint-Siège crut devoir enfin parler d'autorité. Par l'*Instruction* du mois de janvier dernier, il enjoignit à tous les groupes sociaux en Italie de se ranger dans les cadres de l'*Œuvre des Congrès* et de se soumettre

1. On trouvera tous ces documents, traduits en français, dans le numéro de *la Démocratie chrétienne*, dirigée par l'abbé Six, du 8 mars 1902, p. 649 à 716.

2. Voir pour ces détails historiques la brochure du R. P. Vermeersch, S. J. intitulée *la Nouvelle Encyclique sociale. Texte, traduction, commentaire.* Bruxelles, Schepens, 1901, p. 49. — Au cours de notre travail, nous nous permettrons de nous aider plusieurs fois de son excellente traduction de l'encyclique *Graves de communi.* — Voir encore : *Il Movimento sociale cristiano nella seconda metà del 19e secolo.* Tiziano Veggian, 3a ediz., Vicenza, 1902, cap. XXII.

à sa haute direction, qui est, en somme, la direction des évêques.

Disons tout de suite qu'après quelque émoi et quelques velléités de résistance, la plupart des groupes démocrates chrétiens en Italie ont protesté publiquement et généreusement de leur adhésion aux prescriptions du Saint-Siège. Comme l'écrivait à la *Patria* d'Ancône, M. Toniolo, l'éminent professeur d'économie politique à Pise : « Aux jeunes, de faire acte de fidèle et généreuse obéissance ; aux anciens, de leur faciliter l'accomplissement de cette obéissance qui est d'ailleurs méritoire, parce qu'elle ne va pas sans sacrifice. » Ces appels seront entendus et il y a lieu d'espérer qu'une ère de concorde féconde va s'ouvrir pour l'Italie.

Quels enseignements se dégagent de la lettre ou de l'esprit de ces divers documents au sujet de la démocratie chrétienne, c'est sur quoi l'accord semble facile à qui les étudie avec calme et sans prévention. Et cependant parmi les revues ou les journaux qui s'occupent de questions sociales, les uns ont vu dans les instructions romaines une approbation complète, un *satisfecit* absolu donné aux doctrines des démocrates chrétiens ; les autres y ont découvert, avec non moins d'évidence, une condamnation sans merci. Pour qui avait connaissance des opinions habituelles de tel journal ou de telle revue, il était facile de prévoir, comme à coup sûr, le jugement qui serait porté. On a encore vu telle publication interpréter les documents en un sens parce que telle autre publication les interprétait en sens contraire.

Étranger aux luttes des partis, on nous permettra de dire ce que nous avons lu et cru trouver dans les documents pontificaux. Nous nous garderons, d'ailleurs, autant que possible de tout signalement de personne.

II

Apres, on le sait, et passionnés furent les combats qui se livrèrent autour du mot même de *démocratie chrétienne*.

(Les) manifestations de la bienfaisance populaire, dit l'encyclique *Graves de communi*, ne reçurent d'abord aucune appellation distinctive.

Le terme de *socialisme chrétien*, introduit par quelques-uns, fut justement abandonné, ainsi que les termes dérivés de celui-là. Plusieurs ensuite, et non sans raison, l'appelèrent *action chrétienne populaire*. En certains pays prévalut le nom de *chrétiens sociaux*; ailleurs, on dit *démocratie chrétienne* et *démocrates chrétiens*, en opposition avec la *démocratie sociale* pratiquée par les socialistes. Or, de ces deux dernières expressions, si la première, *chrétiens sociaux*, n'est pas trop mal reçue, la seconde, *démocratie chrétienne*, sonne mal à l'oreille de plusieurs hommes honorables, qui l'estiment équivoque et dangereuse.

Ils s'en effrayent à plus d'un titre. Ne peut-elle pas couvrir des projets de gouvernement populaire, des préférences données à ce régime politique ? Ne risque-t-elle pas de sembler réduire le rôle de la religion à ne servir que les intérêts du peuple, sans tenir compte des autres classes sociales ? Enfin, sous ce nom spécieux, ne dissimule-t-on pas quelque dessein de se dérober à toute autorité, aussi bien civile que religieuse ?

Faut-il pour cela condamner cette appellation ? Non, dit la même encyclique, mais on la purifiera de toute signification périlleuse. Et, tout d'abord, « qu'on s'interdise d'imposer au terme de *démocratie chrétienne* une signification politique ».

On gardera donc le mot. En effet, il était trop cher à plusieurs, il s'était trop imposé pour qu'il fût sage de le proscrire.

C'est en Belgique que le nom semble être né. Au Congrès de Malines en 1891, les catholiques avaient parlé déjà de démocratie et de ligue démocratique. Mais c'est Liége qui paraît avoir donné la première droit de cité au terme *démocratie chrétienne*. D'ailleurs, on disait également *démocratie chrétienne* et *démocratie catholique*. Les démocrates chrétiens de France datent leur acte de naissance du Congrès tenu à Reims en 1896. C'est vers la même époque que les journaux italiens se mettent à parler de *démocratie chrétienne* [1].

Dans sa signification étymologique et traditionnelle, *Démocratie* veut dire gouvernement par le peuple, comme *Monarchie* gouvernement par un seul, *Oligarchie* gouvernement par quelques-uns. Par dérivation, le mot désigne aussi la classe populaire; il s'oppose à *aristocratie* ou classe des nobles, des privilégiés. Il marque encore l'ensemble des tendances, des aspirations soit du peuple, soit en faveur du

1. Voir R. P. Vermeersch dans la brochure citée, p. 8 à 12.

peuple, comme dans le mot célèbre de Guizot : « La démocratie coule à pleins bords. »

C'est ce dernier sens que retient le Saint-Père. « Il faut dépouiller le mot de toute idée politique pour ne lui faire rien signifier que la bienfaisance chrétienne exercée en faveur du peuple. »

En Belgique et en Italie, certains démocrates chrétiens joignaient, en effet, à leurs plans de réformes sociales, l'expression de préférences pour le régime républicain[1]. En France, on s'est autorisé des éloges décernés par l'Église aux efforts en faveur de la classe populaire pour dire que la doctrine chrétienne était plus sympathique à la forme républicaine qu'à toute autre forme, que l'établissement du gouvernement populaire était l'aboutissant naturel de l'Évangile. Rien dans l'histoire de l'Église aux temps passés, rien dans ses enseignements actuels n'appuie cette doctrine. Ce qu'elle a toujours dit et ce qu'elle répète de nos jours, c'est que tout gouvernement, pour répondre à sa fin aussi bien qu'à l'idée chrétienne, doit s'exercer en faveur des sujets, non des gouvernants; et comme il y a toujours tentation pour un gouvernement, par intérêt ou par crainte, de traiter en privilégiés les riches et les puissants, il doit incliner à accorder ses préférences aux humbles et aux petits. Mais pour ce faire, l'Église juge assez indifférente la forme politique. La monarchie de saint Louis était plus secourable et plus *pitoyable au povre peuple* que le ministère Waldeck-Millerand avec toutes ses promesses de réformes populaires. Ce qu'on peut dire, c'est qu'une certaine participation du peuple au gouvernement est dans l'esprit chrétien. Selon quelle mesure? C'est au temps, c'est aux circonstances à décider. Mais l'Église admet dans son fonctionnement normal une certaine part de l'élément populaire, et la monarchie absolue ne lui paraît pas l'idéal des gouvernements.

L'encyclique poursuit :

Il importe de laver la démocratie chrétienne d'un second grief. On

1. L'*Instruction* renouvelle aux catholiques d'Italie la prescription du *Non expedit;* ils doivent se tenir à l'écart des élections politiques et de toute action politique.

lui reproche de se consacrer tellement aux intérêts des classes inférieures qu'elle semble ne tenir aucun compte des classes supérieures, dont cependant la société n'a pas moins besoin pour son maintien et son avancement... Sans égard aux conditions, la charité ouvre ses bras pour accueillir indistinctement tous les hommes, comme membres d'une seule et même famille, enfants d'un Père très bon, rachetés par le même Sauveur, appelés au même héritage éternel.

On se gardera donc de semer dans l'âme populaire la défiance contre les patrons, d'y entretenir des soupçons à leur égard. On évitera de parler ou d'agir comme si les classes laborieuses seules méritaient la sympathie, réservant toutes les sévérités pour les classes supérieures. On ne tombera pas dans le travers de rappeler aux premières uniquement ou de préférence leurs droits, mentionnant à peine les devoirs qui les accompagnent. S'il convient d'user de plus d'indulgence et de douceur envers ceux dont la vie est plus étroite et plus dure, cependant on doit à tous la vérité, et c'est aimer que de la dire opportunément. Fâcheuse habitude encore que celle de déclamer sans cesse contre « l'édifice vermoulu de la société », contre la stérilité, l'impuissance des classes dites dirigeantes. Il n'y a pas dans la société trop de valeurs ou d' « autorités sociales »; il n'en est aucune dont celle-ci ne puisse tirer profit.

Surtout qu'on ne vise pas au nivellement des conditions, à la suppression du patronat.

La démocratie chrétienne... conservera cette hiérarchie des classes qui appartient à tout État bien constitué; elle respectera la société humaine avec la forme et le caractère que Dieu, son auteur, lui a donnés. (Encyclique *Graves.*)

Il ne faudrait cependant pas tout attendre pour le bien public de cette hiérarchie, croire surtout que la société ne peut subsister ou prospérer sans le maintien des anciens ordres d'État avec leurs attributions traditionnelles, ou encore que toute initiative, pour être acceptable, doit nécessairement partir d'en haut.

En repoussant le nivellement des conditions sociales, l'abolition de la propriété privée, la démocratie chrétienne se tiendra au pôle opposé du socialisme.

Dès le début de Notre pontificat, Nous avons eu nettement conscience

du danger que courait de ce chef la société civile, et Nous Nous sommes fait un devoir de dénoncer aux catholiques tout ce que les théories socialistes recélaient de mensonger, tout ce qu'elles contenaient de menaçant, non seulement pour les intérêts matériels, mais encore pour l'honnêteté des mœurs et la religion. Ce fut l'objet de Notre encyclique *Quod Apostolici muneris*, du 28 décembre 1878. La gravité croissante du péril, le préjudice chaque jour plus grand porté à la chose publique et aux intérêts privés Nous dictèrent un nouveau et plus énergique effort afin d'y pourvoir. Dans une seconde lettre *Rerum novarum* du 15 mai 1891, Nous Nous sommes étendu longuement sur les droits et les devoirs propres à former le terrain d'une entente commune entre les capitalistes et les travailleurs...

(Les socialistes) veulent que le pouvoir appartienne au peuple, pour arriver par le nivellement des classes à l'égalité des fortunes; il faut que le droit de propriété soit aboli, qu'on mette en commun les patrimoines et jusqu'aux instruments de production... La démocratie chrétienne ne doit regarder rien de plus inviolable que la justice; elle ne peut permettre aucune atteinte au droit de posséder et d'acquérir. Elle gardera la hiérarchie des classes... Il n'est donc rien de commun entre la *démocratie sociale* et la *démocratie chrétienne*. (Encyclique *Graves*.)

Chez nous, en particulier, les chefs les plus marquants de la démocratie chrétienne, comme l'abbé Gayraud, ont toujours repoussé, non sans indignation, toute communauté d'idées avec le socialisme. En Belgique et en Italie, il y a eu des entraînements regrettables. Le *Programme pour l'action populaire chrétienne* recommande « que les drapeaux et autres emblèmes n'aient rien de commun avec les insignes d'origine socialiste ». Et il faut avouer que, même en France, parmi les démocrates chrétiens, tous les esprits n'ont pas toujours su garder la mesure. Il nous souvient d'avoir vu jadis mettre en discussion, par des publications qui se réclamaient de la démocratie chrétienne, la légitimité même de la propriété privée. Parce que Dieu, créateur et maître suprême, garde sur toutes choses un domaine éminent, on laissait entendre que Dieu est seul propriétaire, que les hommes ne sont que les détenteurs et les administrateurs des biens de ce monde, en ce sens que tous auraient, en somme, un droit direct et égal sur ce qu'un riche aurait acquis par son travail, et son détenteur de rencontre en serait débiteur individuellement à l'égard de tout homme dans le besoin.

De pareilles outrances rappellent les théories des *Frères spirituels*, si souvent condamnées par l'Église au moyen âge.

Le dévouement aux classes populaires doit encore se défendre de tout esprit de révolte et d'insubordination.

Que l'on prenne garde, poursuit l'encyclique *Graves*, à ne pas couvrir du nom de démocratie chrétienne le dessein de rejeter toute obéissance et de se détacher des supérieurs légitimes. Le respect du pouvoir civil à tous les degrés, l'obéissance à ses justes prescriptions sont choses également commandées par la loi naturelle et par la loi chrétienne... Il répugne à la profession de la vie chrétienne de ne vouloir se soumettre ni obéir à ceux qui ont dans l'Église préséance et autorité, et tout d'abord aux évêques. Ceux-ci, sans atteinte au pouvoir universel du Pontife romain, *sont établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Église de Dieu, qu'Il s'est acquise par son sang*. Penser ou agir autrement, ce serait montrer qu'on a oublié le très grave précepte du même apôtre : *Obéissez à vos supérieurs et soyez-leur soumis. Car ils s'appliquent à veiller, comme ayant à rendre compte de vos âmes*. Ces paroles, il importe grandement que tous les fidèles se les gravent bien avant dans le cœur et s'appliquent à les traduire dans toute leur vie. Que les ministres de Dieu les méditent attentivement et ne cessent d'en pénétrer les fidèles non seulement par leurs exhortations, mais surtout par leurs exemples.

L'esprit d'insubordination est l'écueil des démocraties. Le peuple sentant ses chefs plus près de lui est exposé à perdre la notion du respect. Les démocrates chrétiens — il serait puéril de le dissimuler — n'ont pas su toujours échapper à ce danger. En Belgique, en Italie, en France, leur attitude n'a pas toujours été celle de la déférence à l'égard de l'autorité religieuse. Une certaine presse, dite catholique, très bruyante, très tapageuse, volontiers injurieuse, a contribué, chez nous en particulier, à gâter le ton des polémiques. Certains démocrates chrétiens ont cru bon de transporter ces procédés chez eux. Il serait cependant souverainement injuste de rendre responsables tous les démocrates chrétiens des excès de langage et d'action de quelques-uns, tout comme de présenter la défection scandaleuse d'un abbé Daens ou d'un Victor Charbonnel comme la conclusion logique des principes de la démocratie chrétienne.

A l'esprit d'insubordination se rattache tout un ensemble

de tendances qui se traduisent par le dédain du passé, la soif de l'innovation. L'*Instruction* s'élève contre cet état d'esprit.

On ne saurait approuver dans les publications catholiques un langage qui, s'inspirant d'un désir malsain de nouveauté, semblerait railler la piété des fidèles, se montrerait favorable à de nouvelles orientations de la vie chrétienne, à de nouvelles directions de l'Église, à de nouvelles aspirations de l'âme moderne, à une nouvelle vocation sociale du clergé, à une nouvelle civilisation chrétienne, etc.

Pour éviter cette tendance périlleuse, tous les catholiques se rappelleront et appliqueront à leur situation ces graves avertissements du Saint-Père au clergé français : « Assurément, il y a des nouveautés avantageuses, propres à faire avancer le royaume de Dieu dans les âmes et dans la société. Mais, nous dit le saint Évangile, c'est au *Père de famille*, et non aux enfants, ou aux serviteurs, qu'il appartient de les examiner et, s'il le juge à propos, de leur donner droit de cité à côté des usages anciens et vénérables qui composent l'autre partie de son trésor. » (Encyclique *Depuis le jour*, 8 septembre 1899.)

On sait assez que l'Église « a, de tout temps, réglé la discipline de façon que, sans toucher à ce qui est de droit divin, elle tînt compte des mœurs et des exigences de tant de nations si diverses qu'elle réunit dans son sein. Et si le salut des âmes le demande, qui peut douter qu'elle ne soit prête à en agir aujourd'hui de même ? Mais la question n'est pas laissée au gré des particuliers, facilement trompés par l'apparence du bien : elle est du ressort de l'Église. (Puis, après avoir rappelé la condamnation portée par Pie VI contre la 78e proposition du concile de Pistoie, la lettre poursuit :) ... Il est plein de dangers et de menaces pour la discipline et la doctrine de l'Église, le sentiment de ceux qui, partisans de tout ce qui sent la nouveauté, estiment qu'il faut introduire dans l'Église une certaine liberté, de manière que la force et la vigilance de son autorité étant en quelque façon restreintes, chaque fidèle ait la faculté de développer plus librement les ressources de son initiative et de son activité ». (Lettre *Testem benevolentiæ* au card. archev. de Baltimore du 22 janvier 1899.)

Cet emprunt fait par l'*Instruction* à la lettre dite *sur l'Américanisme* a son importance particulière. Il montre que le rapprochement établi entre les américanisants et certains démocrates chrétiens n'est pas uniquement imputable à un procédé désobligeant des adversaires de ceux-ci. Il se trouve dans un document officiel du Saint-Siège, adressé aux évêques d'Italie par le cardinal secrétaire d'État, ce même cardinal Rampolla qu'on a parfois représenté comme le soutien de la démocratie chrétienne intégrale. Et certes, il est assez

manifeste combien les tendances des deux côtés sont convergentes : amour de la nouveauté, impatience de réformes libérales, recherche de l'indépendance, établissement pour les particuliers d'un certain *self-government* dans l'Église. Or ce que le Saint-Siège condamne en Amérique, il ne pouvait l'approuver en Europe.

III

Quelle est donc la notion orthodoxe de la démocratie chrétienne ? Quels sont les concepts qu'il convient de mettre sous cette appellation ?

« Il faut lui faire signifier uniquement, répond l'encyclique *Graves de communi*, cette bienfaisante action chrétienne exercée en faveur du peuple[1]. » Elle comporte « un zèle d'accord avec la loi naturelle et divine, dont le seul objet est d'amener à une situation plus tolérable ceux qui vivent du travail de leurs mains[2] ». Et l'*Instruction* : « Les institutions démocratico-chrétiennes, quel que soit leur caractère, doivent être considérées seulement comme des manifestations de l'action populaire chrétienne, fondées sur le droit de la nature et sur les préceptes de l'Évangile. »

En ce sens, « l'action démocratique chrétienne ne doit pas être considérée comme une chose nouvelle : elle est aussi ancienne que les préceptes et les enseignements de l'Évangile... Toujours et en tous les temps, l'Église s'est préoc-

1. « Aliud nihil significatum proferat nisi hanc ipsam beneficam in populum actionem christianam. »

2. Dans une lettre collective du 15 août 1901, écrite à l'occasion de l'encyclique *Graves de communi*, les évêques de la province de Lombardie s'expriment ainsi : « La démocratie chrétienne, dans son essence, n'est pas autre chose qu'une organisation sociale dans laquelle tous, proportionnellement à leurs forces, concourent au bien commun, mais avec un souci spécial et plus affectueux des intérêts des petits et des faibles, en prenant garde de subordonner toujours le bien extérieur au bien intérieur et en dirigeant celui-ci vers le bien éternel. » — On peut lire cette lettre, vraiment magistrale, dans les *Conférences d'études sociales de Notre-Dame du Haut-Mont*, octobre 1901, p. 410 à 441. — C'est à cette même notion de la démocratie chrétienne, avec une visible préoccupation de justifier et d'expliquer le premier des deux termes, que s'attache M. Georges Goyau dans la première partie de son livre: *Autour du catholicisme social*, 2e série. Paris, Perrin, 1901, en particulier p. 20 à 46.

cupée avec un soin jaloux des classes pauvres et ouvrières... Ce que l'Église a enseigné et opéré autrefois, elle le proclame et cherche à le réaliser aujourd'hui... L'Église peut aussi avec raison se glorifier d'avoir toujours favorisé ces études de sociologie que plusieurs veulent présenter maintenant comme une nouveauté ». (*Instruction,* n° IX^a.)

Voilà donc le terme de *démocratie chrétienne* revêtu de l'estampille romaine, possesseur d'un bon de circulation. Manifestement l'approbation n'est pas très chaude ; cela manque d'enthousiasme, et ceux qui en bénéficient n'ont pas trop lieu d'en triompher. Les documents ne se récrient pas sur l'heureux choix de l'appellation, sur sa signification profonde. Il semble bien qu'ils lui eussent préféré celle d'*Action populaire chrétienne*, appellation qu'ils lui accolent souvent comme synonyme, et, pour tout dire — ceci est un peu dans leur pensée — comme moins équivoque, appellation même qui, à l'encontre de l'autre, est louée pour sa justesse [1]; mais enfin le terme a reçu son *visa*, avec mention de ce qu'il doit signifier.

Seulement ici qu'on n'aille pas dire : Quoi ! la démocratie chrétienne, ce n'est que cela ! — Oui, ce ne doit pas être autre chose que ce que le Saint-Siège décrit, mais cela est beaucoup. La vérité est, d'ordinaire, simple, et les formules les plus fécondes ne sont pas les formules les plus retentissantes. Sans être une nouveauté, la bienfaisance populaire chrétienne est chose jeune et pleine d'avenir, comme tout ce qui est immortel.

Cette bienfaisance recommandée dit, d'abord, souci pour améliorer la condition matérielle de l'ouvrier. Rien de ce qui tend à cette amélioration n'est écarté. Et longue est l'énumération que font les documents pontificaux des œuvres économiques populaires : secrétariats du peuple, caisses de crédit rural, sociétés de secours mutuels et de prévoyance

1. « Eam deinde pluribus *jure* nominare placuit *actionem chistianam popularem.* » (Encyc. *Graves de communi,* vers le début.) — Dans sa réponse à l'adresse lue par M. Léon Harmel, le 8 octobre 1898, le Pape n'a pas proprement consacré le terme de *démocratie chrétienne.* Il a dit ce que la démocratie doit être pour être chrétienne.

(Encycl. *Graves*), bureaux d'assistance et de placement, unions professionnelles et représentations du travail, écoles d'arts et métiers, écoles d'agriculture pratique, banques coopératives catholiques, patronage des émigrants, assurances contre les accidents, assurances pour l'invalidité et la vieillesse. (*Programme d'Action populaire.*) Si l'encyclique *Graves* parle peu des associations et corporations ouvrières, les *Instructions* nouvelles y insistent, en reprenant les recommandations de l'encyclique *Rerum novarum* : « Qu'on travaille à restaurer les anciennes corporations d'arts et métiers, sous les formes qui peuvent convenir aux conditions actuelles des temps. »

Et ces œuvres multiples sont recommandées à la sollicitude et au zèle non seulement des laïcs, mais du clergé, bien que « pour ne pas encourir des difficultés canoniques ou des responsabilités civiles, qui ne conviennent pas à l'état clérical, on doive éviter, autant que possible, de mettre des prêtres ou des clercs à la tête d'institutions » d'ordre matériel et pécuniaire. (*Programme d'Action populaire.*) Toutes ces institutions sont donc encouragées. Non pas certes que l'Église mesure ou dispute sa sympathie aux associations et aux œuvres de piété. L'auteur de l'encyclique *Graves de communi* est aussi l'auteur de la longue série des lettres pontificales sur le Saint Rosaire et les pieuses confréries qui s'y rattachent, et aucun pape n'a rappelé avec autant d'insistance le grand devoir de la prière.

Mais enfin, il est évident que le Pape n'entend pas enfermer le prêtre dans sa sacristie. Il dit assez haut que le clergé d'un pays qui bornerait son zèle à l'administration des sacrements, à l'enseignement religieux, aux choses de la piété, — certes la partie la plus haute et toujours essentielle de sa charge, — ne remplirait cependant pas toute la mission qui lui est confiée; il lui dit qu'il n'a pas le droit de se désintéresser de ce qui tend à améliorer la condition terrestre des hommes. Il était bon de déclarer tout haut qu' « il convient d'aller au peuple, de se mêler utilement à lui suivant l'exigence des circonstances et des temps » (Encycl. *Graves*); il était bon en particulier de répéter cette déclaration en France (Passage de la *Lettre au Clergé français* du 8 septembre 1899

reproduit par l'*Instruction* nº IXᵉ), et contre ceux qui crient sans cesse à l'envahissement du clergé et contre certains hommes à piété un peu courte. Pendant une grande partie du siècle qui se ferme, l'éducation de notre clergé a été quelque peu timide à cet égard. La conséquence a été non un divorce, mais un manque de compénétration entre le clergé et le peuple. L'abstention du clergé a fourni prétexte à l'accusation que l'Église ignorait les besoins du peuple ou s'en mettait peu en peine. Elle laissait, d'autre part, le champ libre aux déclamateurs socialistes, aux charlatans populaires.

D'ailleurs, l'Église, en recommandant aux « deux ordres du clergé » une « amoureuse sollicitude pour le peuple » (Encyc. *Graves*), ne fait que rester fidèle à ses traditions. Depuis le Sauveur nourrissant miraculeusement les multitudes et soulageant toute langueur, depuis les diacres de la Rome primitive distribuant aux veuves les collectes réunies parmi les fidèles, en passant par le moyen âge, où l'Église exerçait comme le monopole de l'assistance publique, où elle tenait, surtout par les mains charitables de la grande famille franciscaine, des banques populaires et des monts-de-piété, jusqu'aux grands bienfaiteurs de l'humanité qui s'appellent saint Jean de Dieu, saint Thomas de Villeneuve, saint Camille de Lellis, saint Vincent de Paul, elle a inspiré ces innombrables « institutions, toujours en voie d'accroissement, la caractéristique et glorieuse parure du nom chrétien et de la civilisation qu'il a enfantée ».

L'Église, dans sa sollicitude, embrasse comme les deux extrémités de ces œuvres de bienfaisance. D'une part, elle souhaite que « ceux qui vivent du travail de leurs mains, se mettent peu à peu en état de pourvoir par eux-mêmes à leurs nécessités... », que « par le développement de l'esprit d'épargne et de prévoyance, ils sachent, avec le temps, assurer, au moins en partie, leur subsistance. Par là, tout en allégeant les charges des riches, on ennoblit les prolétaires eux-mêmes. Stimulés à se préparer un sort plus clément, ils se mettent à l'abri d'une foule de dangers, apprennent à refréner leurs convoitises, s'excitent à la pratique de la

vertu ». (Encyc. *Graves.*) Et il faut aller jusqu'au bout dans cette voie. L'ouvrier ne doit pas nécessairement être toujours tenu en tutelle. Tout ce qui lui ouvre l'accès de la propriété avec la portion d'indépendance qui en est le fruit, est bon, est dans l'esprit de l'Église.

D'autre part, l'Église venge d'un injuste mépris la forme la plus élémentaire de la bienfaisance, l'aumône. « Les socialistes, sans doute, dit-elle, la réprouvent et veulent la supprimer comme injurieuse à la dignité native de l'homme. Cependant, si elle est faite selon les recommandations évangéliques et à la manière chrétienne, elle n'a rien qui entretienne l'orgueil de celui qui donne ou qui doive faire rougir celui qui reçoit. Loin d'être déshonorante pour l'homme, elle favorise les relations sociales en multipliant les liens que noue l'échange des services. Personne n'est si opulent qu'il n'ait besoin d'autrui; personne, si pauvre, qu'il n'ait quelque aide à prêter : c'est chose naturelle que les hommes se demandent avec confiance et s'accordent volontiers un mutuel appui. » (Encyc. *Graves.*)

Non pas que l'Église entende approuver et encourager tous les professionnels de la mendicité. Parmi ces mendiants, beaucoup dans la force de l'âge, dont on voit le matin, entre sept et neuf heures, les longues files stationner, suivant le jour, à la porte de tel couvent de Paris, et se transporter ailleurs le lendemain, de manière à avoir comme leur cycle hebdomadaire assuré, combien accepteraient, s'il leur était offert, un honnête gagne-pain ? Sans vouloir condamner un usage aux intentions si louables, ou devancer une réforme qui, pour être efficace, devrait être générale, il y a lieu de se demander si cette manière si rudimentaire de faire l'aumône ne risque pas d'être souvent une prime à l'insouciance et à la paresse. Nous croyons que saint Vincent de Paul[1], qui combattait la mendicité là où il le pouvait, eût tâché de corriger un pareil procédé. Mais enfin il est des indigences, des

1. Il écrivait en mars 1657 : « L'on va ôter la mendicité de Paris, et ramasser tous les pauvres en des lieux propres pour les entretenir, instruire et occuper. C'est un grand dessein, et fort difficile, mais qui est bien avancé, grâce à Dieu, et approuvé de tout le monde. » *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps*, etc., par l'abbé Maynard. Paris, 1860. Tome III, livre VII, chap. III, en particulier p. 369-375.

infirmités, soit temporaires, soit irrémédiables que, seul, le don gratuit peut soulager. Que cette aumône soit organisée autant qu'il se peut et contrôlée, rien de mieux : le principe de l'aumône reste, celui de la fraternité humaine et chrétienne. Les riches ont besoin des humbles pour une multitude de grands ou de petits services, qui ne sont pas toujours directement ni même indirectement rétribués. Les petits sont dans la nécessité de tendre la main à ceux qui sont plus favorisés des biens de la fortune. Ni les uns ni les autres ne doivent rougir plus de solliciter aide et secours que celui qui fait un faux pas et tombe ne trouve dégradant de demander à un passant de le remettre sur pied.

IV

Mais que cette bienfaisance, qui s'ingénie à revêtir toutes les formes, soit chrétienne. Elle ne doit pas s'occuper des misères corporelles en les isolant des nécessités spirituelles, pourvoir aux besoins du temps comme si la destinée humaine se bornait à cette terre, travailler à donner du pain aux pauvres sans se mettre en peine de leur donner des vertus. Là-dessus, les enseignements du Saint-Siège insistent avec force : « Que les ouvriers puissent librement, à leur foyer comme en public, pratiquer la vertu et remplir leurs devoirs religieux; qu'ils se sentent être des hommes et non des animaux, des chrétiens et non des païens; qu'ils aient enfin plus de facilité et montrent plus de zèle à tendre vers cet *unique nécessaire*, le bien suprême pour lequel nous sommes tous nés : tel est le but, telle est la tâche de ceux qui nourrissent l'ambition chrétienne d'un sage relèvement du peuple... Cet esprit de bienfaisance se préoccupera avant tout du bien impérissable des âmes... Il s'inspirera de l'exemple du Christ qui pourvoyait au bien des âmes et au bien des corps. » (Encyc. *Graves.*)

« Comme les œuvres d'action populaire chrétienne doivent être fondées sous les auspices de la religion et fécondées par son aide constante, (ses) membres feront en sorte, avec un zèle prudent et assidu, que tous leurs actes, discours, etc., soient pleins de l'esprit de Jésus-Christ; qu'ils fassent tou-

jours plus connaître et aimer Jésus-Christ, recommandent les pratiques religieuses, instruisent et moralisent. Ainsi, cherchant d'abord le règne de Dieu dans les prolétaires, dans les pauvres, dans la société, ils obtiendront plus efficacement le bien temporel de l'ouvrier et du pauvre, et le plus grand progrès de la civilisation chrétienne. » (*Programme d'Action populaire.*)

C'est à l'oubli de cet esprit chrétien qu'est dû l'avortement de diverses entreprises de zèle : l'âme manquait. Et pour ne noter ici qu'un côté de la question, l'expérience suffisait à apprendre que, si l'on veut tirer quelqu'un du paupérisme, il faut d'abord lui inculquer les vertus de tempérance et d'économie. Une vie prévoyante et réglée suppose une vie morale, et sans la religion, pas de vie vraiment et solidement morale. On a dit, il est vrai : « Ne prêchez pas l'Évangile à un estomac vide ; il n'écoutera pas. » Mais, d'une part, l'homme ne vit pas seulement de pain ; d'autre part, l'Évangile est loin d'être inutile pour former l'homme à gagner son pain.

Quelle est la mesure de sollicitude à donner à chacune des deux séries des besoins humains, quelle est la marche à suivre pour relever tout l'homme ? C'est ce que les circonstances seules peuvent enseigner. Mais, en tout cas, une philanthropie purement humanitaire n'est pas dans la tradition de l'Église. Par suite, l'action de la démocratie chrétienne ne saurait être *neutre*, ou, comme on a dit, *non confessionnelle.* Cette idée, qui avait été un instant soutenue, a été vite abandonnée. Elle faisait trop violence au titre même de ceux qui la professaient, les démocrates chrétiens[1].

La bienfaisance sera chrétienne par le grand honneur où elle tiendra la vertu chrétienne par excellence, la charité. Il faut avouer que cette vertu est tombée en quelque discrédit chez plusieurs. C'est cependant à elle que vont tout d'abord les recommandations et les éloges du Souverain Pontife.

1. Dans le discours prononcé à la clôture de l'assemblée du secrétariat général de l'*OEuvre des cercles catholiques d'ouvriers*, le 15 février 1902, M. de Mun insiste de nouveau sur la nécessité de donner aux œuvres sociales la base de la foi chrétienne.

Dans les derniers documents, elle tient la première place, et lors même qu'elle n'est pas nommée, elle se trouve partout. Au surplus, Léon XIII rappelle expressément les paroles du Sauveur à ses apôtres : « Je vous donne un commandement nouveau, celui de vous aimer les uns les autres ; comme je vous ai aimés, ainsi aimez-vous les uns les autres. A ce signe tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (Encyc. *Graves.*)

La bienfaisance s'inspirera aussi de la justice. Le précepte de la justice, certes, n'est pas nouveau. Il est chrétien et évangélique au même titre que celui de la charité. Si le Sauveur a appelé la charité son précepte, il n'a pas entendu l'opposer à la justice. La charité n'est pas le palliatif de l'injustice acceptée. Ce n'est pas non plus une vertu parallèle à celle-ci. Si on l'entend bien, elle en est plutôt le couronnement et la perfection. « La loi de charité mutuelle, dit l'encyclique *Graves de communi*, est comme l'achèvement de la loi de justice. » L'*Instruction* rappelle à la fois ce double précepte : « L'action démocratique chrétienne, dit-elle, (est) basée sur la justice et sur la charité évangélique... (Son) objet (embrasse) dans leur ensemble les droits et les devoirs de toutes les classes. En effet, les principes évangéliques de justice et de charité rappelés par Nous, quand on les transporte dans la pratique de la vie, touchent nécessairement aux multiples relations des particuliers... Toutes les questions qui visent au triomphe de la justice et à la pratique de la charité en faveur du peuple... forment le véritable objet de la démocratie chrétienne. »

En lisant ces textes, on ne peut pas ne pas se rappeler toutes les discussions agitées naguère autour des questions de justice et de charité. Ces discussions avaient précédé l'encyclique *Rerum novarum*. L'encyclique ne les fit pas cesser. Quelques-uns accusaient les patrons, même catholiques, de se croire trop vite en règle avec la justice et de prétendre concéder à titre gratuit, par pure générosité, ce qu'ils devaient à leurs ouvriers à titre obligatoire. Par ailleurs, ils manifestaient une tendance à étendre outre mesure le champ de l'obligation stricte. Les devoirs formels, précis, se multipliaient autour du patron, au point de l'accabler. Les droits

de l'ouvrier, personnels, directs, grandissaient sans cesse, au point d'étouffer en lui la pensée de ses devoirs.

Ces discussions, pour être passionnées, ne furent pas inutiles. Elles réveillèrent quelques consciences endormies dans un conservatisme trop commode. D'autre côté, parmi les démocrates chrétiens, bon nombre, après avoir jeté tout leur feu, revinrent à une notion plus calme et plus exacte de la vérité. Pour les uns et pour les autres, le double terrain de la justice et de la charité se trouva mieux délimité. L'encyclique *Rerum novarum* avait tracé les grandes lignes de démarcation : il suffisait de consentir à les voir et de s'y tenir.

Aujourd'hui que le sentiment de la justice et de la charité a été fortement excité dans les âmes, l'Église, semble-t-il, a moins souci de définir exactement l'une et l'autre, ou d'en marquer les espèces, justice distributive, justice commutative. Elle paraît plutôt s'en tenir à une sorte de justice générale ou sociale, s'efforçant de la pénétrer de charité. « Nul, dans la société, ne vit pour lui seul; chacun y est comptable des intérêts communs. » (Encyc. *Graves.*) Elle vise moins à distinguer qu'à unir, à analyser les notions qu'à les fondre.

C'est parce que l'Église veut cette bienfaisance vraiment *humaine*, procédant de l'homme tout entier pour aller à tout l'homme, qu'elle recommande de l'appuyer par « une vie exemplaire. Cette vie fera paraître dans le chrétien un homme ennemi de l'oisiveté et des plaisirs, se servant de son abondance pour prêter à autrui une aide bienveillante, constant et invincible sous les coups de l'adversité. Toujours puissants pour éveiller dans le peuple de salutaires dispositions, de pareils exemples ont encore plus de force quand ils embellissent la vie des citoyens d'un rang plus élevé ». (Encyc. *Graves.*)

V

Mais l'efficacité de ces efforts en faveur du peuple exige aussi l'unité d'action. Beaucoup de bonnes volontés ne demandent qu'à agir. Il importe de les discipliner. Qu'on évite donc d'éparpiller les forces, encore plus de les opposer. Bien plutôt, dit le Pape dans l'encyclique *Graves de communi*, « que tous les groupements, sans perdre une juste autono-

mie, reçoivent d'une même influence supérieure la direction et le mouvement. Ce rôle, nous le voulons dévolu, en Italie, à l'Œuvre des Congrès et des Comités catholiques. Maintes fois louée par Nous, elle tient de Notre prédécesseur et de Nous-même le mandat d'organiser l'action commune des catholiques sous les auspices et la conduite des évêques. Qu'on fasse de même dans les autres pays, partout où un organisme principal se trouve légitimement investi de pareille fonction ».

Les documents adressés naguère aux démocrates chrétiens en Italie ont pour objet principal de préciser cette organisation, et ils le font avec un minutieux détail. Coordination hiérarchique de toute la vie sociale des catholiques, autonomie et liberté, dans l'ordre de la hiérarchie générale, des œuvres et des institutions diverses : telle est l'idée d'ensemble.

En France, nous n'avons pas, comme en Italie, d'organe central propulseur. Cependant l'unité de direction ne nous est pas moins une nécessité de nature et une recommandation du Saint-Siège. « Les prêtres, est-il dit dans la lettre encyclique adressée le 8 septembre 1899 au clergé français, (auront) soin de se conformer à l'ordre établi et aux règles de la discipline. Or, la discipline ecclésiastique exige l'union entre les divers membres de la hiérarchie, le respect et l'obéissance des inférieurs à l'égard des supérieurs... Ce qui fait la force d'une armée et contribue le plus à la victoire, c'est la discipline, c'est l'obéissance exacte et rigoureuse de tous à ceux qui ont la charge de commander. »

L'encyclique *Graves de communi* insiste sur cet avertissement : « Tout ce qui est entrepris dans l'ordre de choses social, soit par les particuliers isolés, soit par les associations, doit l'être, qu'on ne l'oublie pas, avec une entière soumission à l'autorité des évêques. Qu'on ne se laisse pas égarer par un désir déréglé de faire le bien : le zèle qui pousse à négliger le devoir de l'obéissance n'est ni pur, ni sérieusement utile, ni agréable à Dieu. »

Aux évêques donc à provoquer ou à diriger les initiatives particulières. A cet égard, le Congrès ecclésiastique tenu à Reims les 25, 26, 27 août 1896, était pleinement régulier : le cardinal Langénieux avait délégué pour présider et conduier

les travaux des sept cents congressistes un de ses vicaires généraux, Mgr Péchenard. Et le Congrès de Bourges, du mois de septembre 1900, se tenait avec l'assentiment absolu de Mgr Servonnet.

Dans les séminaires et les autres instituts d'enseignement soumis à l'Ordinaire, rien ne se fera, en fait d'action sociale, que de l'aveu de l'évêque. (*Instruction*, nos V, VI.) « En général, il n'est pas expédient que le temps destiné à la formation ecclésiastique et à l'étude soit employé à la lecture de publications périodiques sociales qui requièrent chez le lecteur des garanties spéciales d'expérience. » Cela est à la fois de haute et vulgaire sagesse. Les études théologiques doivent nécessairement fournir la base de la formation scientifique du prêtre. Les études spéciales viendront par-dessus, en leur temps.

L'*Instruction* insiste encore (n° VII) sur la solidité des connaissances, sur la prudence éprouvée que doit posséder quiconque prétend traiter en public les questions sociales. — Avant de lancer les jeunes gens sur ce terrain, combien n'importe-t-il pas de les soumettre à un vigoureux apprentissage des armes ! Combien n'importe-t-il pas aussi de les tenir solidement encadrés ! Leur ardeur est précieuse, leur enthousiasme porte en soi l'espérance des victoires, mais à une condition, c'est que tout ce zèle soit discipliné par d'expérimentés officiers. Pour nous, nous avons toujours un peu tremblé devant la confiance de ces *jeunes* qui fondent et rédigent, à leurs risques et au péril des autres, une revue de questions sociales. Tant d'idées seront nécessairement soulevées, d'une compréhension difficile et d'une exposition délicate ! D'autant que les jeunes gens, par audace de tempérament, préfèrent d'ordinaire les questions ouvertes aux questions résolues. Imagine-t-on des étudiants en médecine rédigeant à eux seuls une revue médicale, y prônant leurs remèdes et leurs modes de traitement ? Sans doute, « qu'ils viennent les jeunes, et qu'ils apportent de tout cœur le concours de leur énergique et chaude activité » ; mais aussi « qu'ils viennent les plus âgés, et qu'ils donnent, confiants, outre leur foi éprouvée, la pondération et le sens judicieux, fruit de l'expérience ». (*Progr. d'Action populaire.*)

« C'est la volonté du Saint-Siège, déclare l'*Instruction* (nº IV), et la notion même de la hiérarchie catholique l'exige ainsi, que le laïcat catholique ne précède point, mais suive ses pasteurs. Ceux-ci, de leur côté, ne manqueront pas de promouvoir avec un soin empressé et une particulière sollicitude l'action populaire chrétienne, si nécessaire aujourd'hui et tant de fois recommandée par le Saint-Père. » Voilà le rôle des évêques nettement défini : diriger, éclairer, encourager, non anathématiser. Rome a redressé les écarts, mais rendu hommage aux bonnes volontés. A ce courant puissant, dont les eaux profondes, quelque peu troubles et tumultueuses, gardent encore quelque chose de la fraîcheur âpre de la montagne, elle a élevé des digues, non pour l'arrêter, mais pour le canaliser, non pour le faire rebrousser en arrière, mais pour le porter plus avant d'un cours plus sûr et plus fécond. Pourquoi l'épiscopat se montrerait-il plus défiant que Rome? Qu'il soit vigilant, qu'il ne soit pas hostile. C'est une maxime banale de gouvernement qu'en présence d'un mouvement large, irrésistible, le plus sage n'est pas de se mettre à la traverse, mais de le conduire. C'est bien ce que Rome dit ici aux évêques. D'autant que ce mouvement, dégagé de ses excès et ramené à sa vraie notion, à savoir à *la bienfaisance chrétienne envers le peuple*, ne saurait être que bon.

Enfin, les fidèles entretiendront, en ces questions trop souvent irritantes, un esprit de mutuelle confiance, un désir de cordiale union. « Qu'ils s'abstiennent, dit l'encyclique *Graves*, de tous les sujets de dissentiment propres à aigrir et à diviser les cœurs. Qu'on fasse silence dans les journaux et les conférences populaires sur ces problèmes plus délicats et de fort peu d'utilité, qui sont hérissés de difficultés... Dans les controverses, dont la solution reste douteuse, il sied à ceux qui cherchent loyalement la vérité de garder l'égalité d'âme et d'unir à la modestie le respect mutuel. Sans quoi, les divergences d'avis risqueraient de diviser les volontés. »

L'*Instruction* se termine sur ce même appel à l'union : « Unique et commun est le but ; égal doit être et également sincère le zèle de tous. Pas de défiances, mais une confiance réciproque ; pas de censures, mais le support chrétien ; pas d'amertume, mais une charité mutuelle. »

Et dans sa Lettre Encyclique du 19 mars de cette année, le Souverain Pontife, parlant du zèle qui se déploie partout en faveur des souffrants et des humbles, s'écrie : « Avec quelle rapidité ce mouvement se propagerait et combien ne porterait-il pas des fruits plus doux, si on ne lui opposait pas les dispositions injustes et hostiles auxquelles il va si souvent se heurter ! »

Les impétueux reprochent aux esprits rassis leur timidité; les esprits calmes crient facilement à la nouveauté et à l'audace. Certes, en tout mouvement d'amélioration et de réforme, on ne saurait dédaigner les leçons de l'expérience. D'autre part, celui-là ne fera jamais de faux pas qui se tiendra obstinément assis dans le fauteuil du conservatisme, mais aussi le monde marchera sans lui. Que par amour de l'union et en esprit d'humilité, chacun interprète favorablement et accepte avec bienveillance les avis ou les tentatives des autres. Qu'il s'éclaire et se complète de tout ce qui se pense, se dit, se fait en dehors de lui. Ainsi, par une entente commune, accrue par tous ces efforts et toutes ces lumières, la bienfaisance chrétienne sera vraiment féconde pour le peuple.

Lucien ROURE.

L'ŒUVRE DE B. PINTURICCHIO

(Deuxième article[1])

III

Après avoir donné une idée du talent de Pinturicchio et avoir marqué son rang dans l'art ombrien, il nous reste, pour clore cette étude, à faire une dernière station à Rome devant les fresques de l'*Appartamento Borgia*, auxquelles nous avons promis une place de choix. Elles la méritent par leur valeur intrinsèque et à cause de l'intérêt qui s'attache à toute résurrection. Mais il nous faut d'abord explorer le quartier du Vatican habité par le pape Alexandre VI et en suivre les destinations successives jusqu'à nos jours. On comprendra mieux quelle reconnaissance est due au grand Pontife Léon XIII, qui a fait restaurer et a rendu publiques les salles de l'appartement Borgia.

Cette portion du palais, lourde bâtisse, date du temps de Nicolas V (1447-1455), dont l'activité intelligente transforma la ville de Rome[2]. Ce sont les bâtiments que le visiteur rencontre aujourd'hui, à sa gauche, quand il entre dans la cour de Saint-Damase. De l'autre côté, ils sont en bordure sur la cour du Belvédère. Le rez-de-chaussée fut affecté par Sixte IV (1471-1484) à la bibliothèque. Nicolas V habita le second étage : les chambres (*stanze*) en furent peintes alors par Buonfigli da Perugia, Bartolomeo da Foligno, Simone da Viterbe, Andrea del Castagno et Piero della Francesca. Jules II (1503-1513) occupa aussi ces appartements, mais il fit effacer les peintures du temps de Nicolas V et chargea Raphaël de les remplacer par ses fresques immortelles. Le pape Alexandre VI (1492-1503), abandonnant à César Borgia le deuxième étage, s'établit au premier. Il fit flanquer le bâtiment d'une tour (*Torre Borgia*), qui lui donne un air de forteresse. Par le fait de cet agrandissement, deux chambres furent ajoutées aux quatre de Nicolas V. L'appartement Borgia forme donc

1. Voir *Études*, 20 avril 1902.
2. L. Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge*, t. II.

une enfilade de six vastes pièces, ouvrant chacune, par une large fenêtre à balcon, sur le grand cortile du Belvédère, où la cour pontificale vit se déployer l'éclat des joutes et des carrousels, jusqu'au jour où l'austère Sixte V (1585-1590) le coupa en deux par la construction du *Braccio nuovo*.

La première pièce servait d'antichambre (*anticamera*). Les cinq pièces suivantes, dont les deux dernières situées dans la tour, constituaient les appartements privés (*cameræ secretæ*) d'Alexandre VI, qui confia à Pinturicchio le soin de les décorer. Quelle fut, par la suite, la destination de ces appartements ? Pendant le quinzième siècle, les papes habitèrent de préférence les chambres du second étage, mieux éclairées et revêtues par Raphaël d'une parure bien faite pour attirer. Le premier étage fut réservé au cardinal neveu ou au cardinal secrétaire d'État. C'est ainsi, par exemple, que l'appartement Borgia fut sanctifié par la présence de saint Charles Borromée, neveu et secrétaire de Pie IV (1559-1565). Quand le palais bâti par Sixte V eut été terminé, il devint la résidence fixe des papes. Aussi, pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles, les deux étages du bâtiment de Nicolas V furent-ils plus ou moins délaissés ; c'est là que se tinrent les conclaves. Mais, au demeurant, cet abandon relatif a été plus profitable à la conservation des œuvres artistiques qu'une habitation permanente. Par malheur, les salles de l'appartement Borgia ne restèrent pas inoccupées au dix-neuvième siècle.

La France restitua en 1816 à Pie VII la précieuse collection de tableaux que Napoléon s'était adjugée, comme dépouilles opimes, au traité de Tolentino (1797). Le pape la fit installer dans les quatre premières salles Borgia [1]. Mais, à cause de leur obscurité, on dut, dès 1821, transférer les tableaux dans les loges supérieures, où ils sont dans un meilleur jour. Les monuments de la sculpture vinrent remplacer les chefs-d'œuvre de la peinture dans l'appartement Borgia. Puis la bibliothèque, dont les livres augmentaient

1. C'est ce qu'atteste l'inscription suivante, gravée dans la galerie Chiaramonti :

Eximiæ camerarum picturæ in ædibus Alex. VI detersæ
Pinacotheca instituta.

sans cesse, finit par chasser les collections artistiques et envahir toute la série des chambres décorées par Pinturicchio. On devine aisément que ces aménagements successifs ne s'accomplirent pas sans causer de sérieux dommages. Par bonheur cependant l'espace occupé par les fresques, c'est-à-dire les lunettes et les voûtes, avait beaucoup moins souffert que les parois des murs[1]. Les murs, en effet, lors de l'installation du musée en 1816, avaient été blanchis à la chaux; on y avait enfoncé des clous pour suspendre les tableaux ou bien encastré des sculptures; puis on avait arraché sculptures et tableaux pour y fixer les rayons de la bibliothèque. Aussi le crépi était-il tombé en maint endroit, et sa chute avait laissé çà et là sur les parois des taches hideuses.

Les choses en étaient là quand Léon XIII résolut de mettre fin à leur triste état. Il nomma, pour examiner le projet de restauration, une commission palatine qui eut pour président Mgr A. Theodoli, majordome des palais apostoliques, assisté par le P. Tongiorgi, jésuite, et le prince Ph. Lancelotti. Le 25 août 1884, la commission conclut à la prise en considération du projet. C'était le premier pas : la restauration était décidée en principe. Le pape voulut qu'on passât sans retard à l'exécution. Il en chargea le comte François Vespignani, architecte distingué, et le commandeur Louis Seitz, peintre de marque, qui venait de se signaler à Trévise par des œuvres inspirées des primitifs. Pour les seconder dans leurs travaux on leur adjoignit le commandeur Albert Galli, directeur général des musées pontificaux et le chevalier F. Manucci, fourrier des palais apostoliques. Pendant que les artistes chargés du plan se livraient aux études préliminaires, il fallait songer à débarrasser les salles des livres qui les encombraient. Alors Léon XIII décréta l'aménagement d'un vaste bâtiment pour recevoir les imprimés. Le 25 mai 1891 le nouveau local était prêt, et le 21 juin de la même année le transfert des volumes fut achevé. Les travaux de restauration pouvaient donc commencer, au double point de vue architectonique et pictural.

1. On trouvera l'histoire détaillée de ces transformations successives dans le P. Ehrle, *Opere cit.*, chap. 1, § 13, p. 27 *sqq.*

L'architecte et le peintre s'inspirèrent l'un et l'autre du louable désir de rendre, autant que possible, à l'appartement Borgia sa physionomie primitive. Pour remettre les constructions dans leur ancien état, il fallut fermer ici une porte ouverte, rouvrir là une porte fermée; plus loin, élever un point d'appui; ailleurs, aveugler une cheminée, etc.[1].

Un point des plus délicats fut la réparation du pavement en majoliques[2]. Dans certaines salles, heureusement, quelques briquettes des mosaïques primitives étaient assez bien conservées. Mais là où toute trace de l'ancien pavé avait disparu, force était bien de reconstituer des majoliques en harmonie avec la décoration spéciale à chaque chambre. On devait enfin donner aux teintes et à l'émail des briquettes neuves l'aspect assombri qui leur vient d'un long usage. Pour obtenir la parfaite réalisation de cet ensemble de conditions délicates, on mit l'œuvre au concours. Après examen des échantillons présentés, le pape adjugea au chevalier J. Tesorone, directeur du Musée artistico-industriel de Naples, le pavement des quatre premières salles, et au chevalier U. Cantagalli, de Florence, celui des deux dernières.

La restauration des peintures comprenait deux catégories bien distinctes[3] : elle se rapportait soit aux voûtes et aux lunettes (c'est la partie réservée aux fresques), soit aux parois des chambres et aux montants des portes et fenêtres (c'est le champ laissé à l'élément décoratif). En ce qui concerne les voûtes et les lunettes on adopta comme principe de n'y faire aucune retouche, sauf les cas exceptionnels où elle s'imposerait[4]. Les artistes se sont donc contentés d'affermir le stuc et le crépi, puis de faire la toilette des fresques, en enlevant, avec des précautions infinies, la poussière que le temps y avait incrustée. Le même procédé de restauration rationnelle a été appliqué aux parois des chambres. On leur a enlevé la couche blanche dont elles avaient été revêtues en 1816. Cette disparition a laissé voir des traces de l'an-

1. Ehrle, *Opere citato*, chap. I, p. 30-39.
2. Ehrle, *Opere citato*, chap. I, p. 39-43.
3. Ehrle, *Opere citato*, chap. I, p. 43-44.
4. La seule retouche importante est celle du portrait d'Alexandre VI, dans la salle des *Mystères*. On en peut voir une reproduction dans le *Pinturicchio* de Boyer d'Agen, *Introduction*, en face de la page 16.

cienne décoration. Mais, en général, sauf dans la deuxième et la quatrième salles où on a pu la rétablir, elle était à peu près effacée. Partout où, faute de données suffisantes, une restitution fidèle était impossible, toujours guidés par le désir de respecter l'ancien aspect de l'appartement, les restaurateurs ont laissé les murs en l'état, sauf à les recouvrir d'ornements mobiles qu'on puisse enlever à volonté et dont la provenance distincte se reconnaisse à première vue : magnifiques tapisseries ou toiles peintes[1] qui s'harmonisent avec le ton général de la décoration. Cette histoire sommaire de la restauration, si aride qu'elle soit en elle-même, était nécessaire pour faire apprécier à son prix ce magnifique travail, hérissé de difficultés : il a coûté plus d'un million de francs et dix ans de peine.

Nous avons eu l'insigne avantage, au moment où l'œuvre de restauration touchait à sa fin, de visiter les salles de l'appartement Borgia, encore inaccessibles au public, sous l'aimable et docte conduite du R. P. Ehrle, S. J., préfet de la bibliothèque vaticane, qui préparait alors son grand ouvrage sur les fresques de Pinturicchio. Cette visite eut la saveur délicate d'un hommage avant la lettre. Il nous sera donc facile de faire au lecteur, ami des belles choses, les honneurs des salles Borgia. Elles sont au nombre de six; chacune porte un nom en rapport avec la nature des sujets qui la décorent. Les voici dans l'ordre même où elles se succèdent, en commençant par l'antichambre : salles des *Pontifes* — des *Mystères* — des *Saints* — des *Arts libéraux* — du *Credo* — des *Sibylles*[2].

Alexandre VI entrait au Vatican le 11 août 1492 et, dès l'année suivante, il confiait à Pinturicchio la lourde tâche d'orner ses appartements. L'œuvre ne fut achevée qu'en 1497. Notre artiste, du haut de ses tréteaux, put observer à loisir cette cour élégante et polie et voir passer au-dessous de lui les éblouissants cortèges de rois, de princes et d'ambassa-

1. Ces toiles sont l'œuvre du chevalier Frenguelli et du professeur Morani.

2. Il y avait encore deux autres chambres en retrait, donnant sur le côté sud de la quatrième salle (*Arts libéraux*); la première servait de chambre à coucher au pape Alexandre VI, qui y mourut. Elles sont moins grandes que les six salles qui forment enfilade, et leur décoration est beaucoup plus sommaire. (Cf. Ehrle, *Opere citato*, chap. I, § 9, p. 20-1; chap. III, § 6, p. 79.)

deurs qui venaient à l'audience. Ce fut à Torregiano qu'échut la charge de transformer ces chambres immenses en cintres et en lunettes pour recevoir les fresques.

La première salle, dite des *Pontifes*, servait de vestibule (*anticamera*) aux appartements privés du pape. C'est la plus vaste des six pièces : elle mesure 220 mètres carrés de superficie. C'est aussi celle qui a le plus souffert des injures du temps[1]. Nous passerons rapidement dans cette salle, parce que la décoration n'en peut être attribuée à Pinturicchio. On l'a longtemps mise au compte de Giotto, sur la foi de Vasori, s'appuyant à tort sur un texte de Platina qui a trait au château d'Avignon et qu'il rapporte au palais du Vatican[2]. Voici ce qui paraît certain. La voûte date seulement du temps de Léon X. Jean d'Udine et Perino del Vaga y représentèrent, d'après les données astronomiques de l'époque, les sept planètes et les douze signes du zodiaque. Aux quatre angles on voit encore quatre trophées avec l'écusson et le nom de Léon X. Le travail d'embellissement fut interrompu à la mort de ce pape (1521). On lit, au-dessous des lunettes[3], des inscriptions relatives à dix papes, depuis Étienne II (752-757) jusqu'à Martin V (1417-1431), pour perpétuer sans doute le nom de salle des Pontifes donné à l'appartement. Elles rappellent certains faits historiques qui devaient probablement être peints à fresque dans l'intérieur des lunettes. Mais ce plan grandiose ne fut jamais exécuté. De simples coquilles

1. « L'on a beaucoup parlé des noms et des inscriptions gravées sur les murailles... Parfois même l'on a établi une relation entre ces inscriptions et les invasions des hordes du Connétable, lorsque le duc de Bourbon mit à sac la ville de Rome. Les salles Borgia auraient été alors dévastées par la soldatesque qui y campait; alors aussi cette soldatesque aurait laissé sur les parois, comme traces de son passage, des noms vulgaires, des dessins impies et d'ignobles égratignures. A dire vrai, les recherches provoquées par les restaurations récentes n'ont révélé aucune preuve certaine de ces affirmations. » (Ehrle, *Opere cit.*, chap. III, p. 65-66.) Sur ce point, comme sur certaines identifications (Cf. *infra*, salle des *Saints*), M. Boyer d'Agen, dans son *Pinturicchio,* s'est fait trop facilement l'écho de traditions non contrôlées.

2. Ehrle, *Opere citato,* chap. III, § 1, p. 59. — Platina, *De vitis pontificum romanorum*. Edit. Coloniæ, 1568, p. 258.

3. On trouvera le texte de ces inscriptions dans Ehrle, *Opere citato,* chap. III, § 1, p. 60, note 2.

jaunes, aux proportions excessives, prirent la place des scènes projetées.

Les parois des murs ne furent ornées que sous Pie IV (1559-1565). On peignit çà et là des cariatides pour donner l'illusion d'un support à la corniche en marbre de la voûte. Dans les grands espaces, laissés vides entre les cariatides, on avait figuré divers paysages. Mais ils se détériorèrent si vite qu'au commencement du dix-huitième siècle Taja n'en put reconnaître que quatre : la *Façade de Saint-Pierre*, d'après le dessin de Michel-Ange, le *Château Saint-Ange*, le *Palais de Venise* et la *Porte Nomentane* ou *Porta Pia*. Il n'en reste rien aujourd'hui, sinon quelques vestiges du pont qui mène au château Saint-Ange. Les restaurateurs ont respecté ces misérables débris d'une décoration commandée par Pie IV, dans la chambre occupée par son neveu, saint Charles Borromée, plus tard cardinal-archevêque de Milan.

Des pilastres ont remplacé les cariatides disparues. Les six panneaux, autrefois remplis par les paysages, ont été recouverts de tapisseries splendides. Pour masquer la pauvreté des lunettes et des lignes principales, on a disposé çà et là, en faisceaux, des heaumes, des cuirasses et des armes de tout genre, fournis par l'arsenal des papes. Deux armures fameuses attirent particulièrement l'attention : celle qu'une tradition très douteuse[1] attribue à Jules II et l'armure, celle-ci très authentique, que le connétable Charles de Bourbon portait à l'assaut de Rome. Dans ces merveilleux appartements, tout est fait pour le plaisir des yeux : si on les abaisse de la voûte au pavé, ils aperçoivent un ravissant carrelage de majoliques. On dirait qu'on marche sur une prairie émaillée d'asphodèles, de violettes et de myosotis : vraiment le moderne émailleur, le chevalier G. Tesorone, a retrouvé le secret, qu'on croyait perdu, des Cosmas et des della Robbia.

Avec la salle des *Mystères* commencent les appartements privés d'Alexandre VI et les fresques de Pinturicchio. La porte, qui y donne accès de la salle des *Pontifes*, est ornée de jambages en marbre et d'une architrave que domine

1. Ehrle, *Opere citato*, chap. III, § 1, p. 61. (Cf. Klaczko, *Jules II, Rome et la Renaissance*, p. 182, note 1. Paris, 1898.)

l'écusson de Nicolas V, constructeur de l'édifice. La teinte du carrelage, si éclatante dans la salle voisine, s'adoucit et se tempère pour s'adapter à la gravité des *Mystères* représentés : le vert tendre s'est changé en bleu profond. Les sujets, tirés de la vie de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, sont au nombre de huit : *l'Annonciation*, *la Nativité du Christ*, *l'Adoration des Mages*, *la Visitation*, *la Résurrection*, *la Descente du Saint-Esprit*, *l'Ascension de Notre-Seigneur* et *l'Assomption de Marie* [1]. Dans la fresque de *la Nativité*, l'idée principale est la même qu'à *Santa Maria del Popolo* : le peintre a choisi le moment où la sainte Vierge et saint Joseph contemplent avec émotion le nouveau-né, d'une grâce ravissante ; mais, ici, c'est un berger qui, à la place du saint Jérôme de la chapelle de *Santa Maria*, fait l'office d'adorateur. Dans *l'Ascension*, le fond est rempli par le paysage traditionnel, auquel Pinturicchio a ajouté un lac : contresens historique, mais expédient artistique qui rompt heureusement la monotonie du décor. La tête du Christ n'a rien de majestueux. De tous les assistants, la Vierge presque seule prend part au mystère glorieux qui s'accomplit ; les apôtres qui l'entourent y semblent plus ou moins étrangers. Même remarque à propos de *la Descente du Saint-Esprit*. A la pointe très effilée de la lunette, plane la colombe, emblème de l'Esprit divin, avec un cortège composé de six groupes d'anges. On retrouve les mêmes figures d'apôtres que dans la scène précédente ; ici encore, la plupart posent devant le spectateur, sans se soucier le moins du monde du grand acte qui se passe sous leurs yeux. Parmi toutes ces fresques, celle qui arrête et retient davantage, c'est la fresque de *la Résurrection*. Malheureusement, ce n'est pas la figure du Christ triomphant qui nous captive : elle manque d'expression ; c'est le magnifique portrait d'Alexandre VI. Le pontife est à genoux, sur la gauche, près du sépulcre ouvert et vide, le regard fixé sur le Christ glorieux. « La tête présente exactement le type que reproduisent les monnaies de l'époque ; la physionomie, fine, intelligente, répond aux descriptions des historiens et des ambassadeurs. C'est le seul por-

1. Cette dernière fresque contient le très beau portrait d'un personnage ecclésiastique, qu'on n'a pas réussi à identifier.

trait authentique que nous possédions d'Alexandre VI, au moins sous d'aussi grandes dimensions [1]. » Le pape est revêtu d'une chape splendide, toute ruisselante de pierres précieuses. Dans cette fresque, comme dans plusieurs autres, Pinturicchio a prodigué les boutons en relief de stuc doré; il en met partout, même sur les hallebardes des gardes et sur les arbres du paysage. C'est un procédé cher à notre peintre, mais dont il abuse parfois: habilement semés sur les fonds, ces boutons d'or produisent l'effet d'une lumière resplendissante qui rejaillit sur la composition entière.

Au milieu des deux lunettes, qui font face à la fenêtre, trois anges soutiennent le blason des Borgia. Ce blason est, en style héraldique, parti d'or à un bœuf paissant, au premier; fascé d'or et d'azur, au second. Ce motif reparaît fréquemment dans la partie décorative avec d'autres emblèmes des Borgia, comme les ondes et la couronne à rayons [2].

Les fresques de la voûte méritent bien un coup d'œil. Dans chacun des huit triangles, que forment les deux travées à croisière de la chambre, Pinturicchio a placé un médaillon qui contient l'image d'un prophète ; et chaque médaillon est comme enguirlandé par de gracieux ornements.

La salle des *Saints*, qui fait suite à la salle des *Mystères*, est celle qui renferme les plus belles fresques. En voici les sujets : *Sainte Suzanne*, *Sainte Barbe*, *Dispute de sainte Catherine*, *Visitation*, *Visite de saint Antoine à saint Paul ermite*, enfin le *Martyre de saint Sébastien*. Admirons à la hâte la finesse exquise des figures de *Sainte Suzanne* et de *Sainte Barbe* ainsi que la manière pératginesque, pleine d'onction et de suavité, de *la Visitation*, car il faut nous arrêter devant les trois dernières fresques, dignes d'une mention toute particulière.

Saint Sébastien était l'un des officiers de la garde palatine sous Dioclétien. Sur son refus de sacrifier aux idoles, il fut, par ordre de l'empereur, percé de flèches, au mont Palatin, à l'endroit même où l'on a élevé, depuis, une église à sa mémoire, un *martyrium*. Ces données, fournies par la tradition, expliquent pourquoi Pinturicchio a placé la scène du

1. Ehrle, *Opere citato*, chap. III, § 2, p. 62.
2. Ehrle, *Opere citato*, chap. XIII, § 2, p. 63-64.

martyre sur la pente de la colline qui regarde le Colisée, dont on aperçoit la silhouette majestueuse. A droite se profile le clocher d'une église à côté d'un édifice païen. Le martyr, adossé au fût d'une colonne, occupe le centre de la fresque. Autour de lui gisent entassés les monuments en ruine de l'ancienne Rome. Les archers debout, costumés mi-partie à l'antique, mi-partie à la mode de la Renaissance, décochent leurs flèches avec furie, au commandement d'un chef vêtu à l'orientale, qui préside tranquillement assis à l'exécution de la sentence capitale. Malgré les anachronismes du décor et des costumes, la composition est d'un effet puissant, car elle se distingue, mérite trop rare chez Pinturicchio, par l'unité d'action.

A côté, l'entrevue pacifique de saint Antoine et de saint Paul ermite fait un heureux contraste. L'auteur s'est minutieusement inspiré du touchant récit de saint Jérôme dans la *Vie de saint Paul.* Le céleste entretien des deux vénérables anachorètes a pris fin. C'est l'heure de prendre ensemble leur modeste réfection. La bonne Providence n'a pas oublié ses confiants serviteurs, car le corbeau, fidèle pourvoyeur de Paul, apporte cette fois double ration. Le peintre a choisi le moment où, pendant que le corbeau, tout fier de son message, s'éloigne à tire d'aile, ils se partagent le morceau de pain envoyé du ciel, assis aux bords d'une fontaine, dont l'eau, jaillissant au milieu des rochers, va leur servir de breuvage. Les têtes des deux saints ont une étonnante vigueur d'expression. Le peintre a rendu, avec une grande exactitude anatomique, les veines et les muscles que l'âge a raidis aux bras de saint Paul. A côté, se tiennent respectueusement deux disciples, qui contemplent avec émotion les austères vieillards ; un peu en arrière, trois démons, brillamment habillés, rappellent les tentations de saint Antoine ; au fond, un entassement de rochers, où perchent quelques arbres au maigre feuillage : c'est la grotte du vieil ermite. La scène est vraiment bien ordonnée.

Mais la plus remarquable des fresques est la grande composition intitulée *Dispute de sainte Catherine d'Alexandrie*, contre les cinquante philosophes convoqués par l'empereur Maximin pour essayer de la convaincre d'imposture. Le mot

dispute, si déplacé quand il s'agit de qualifier la fresque où Raphaël a voulu exprimer l'hommage du ciel et de la terre au Très Saint Sacrement, est donc ici parfaitement de mise. A l'arrière-plan se dresse un arc triomphal, qui semble une copie de l'arc de Constantin encore debout à l'extrémité du Forum. L'action principale est concentrée dans le groupe de gauche, où l'héroïque vierge tient seule tête à l'empereur et à la légion de ses sophistes gagés. La sainte, d'une beauté simple et modeste, dans le goût de l'école ombrienne, compte sur ses doigts les raisons qu'elle oppose, avec une foi indomptable, aux arguties des philosophes païens. L'empereur siège en rase campagne, sur un trône de marbre, couvert d'ornements en bosse, où se détache une tête de bœuf sur un fond doré de quadratins. Autour de l'empereur se pressent les grands personnages, parmi lesquels, deux surtout ressortent avec plus de relief. Ce sont, assurément, des portraits de célébrités contemporaines ; mais on n'a pas encore réussi à les identifier d'une façon absolument certaine [1]. Le premier représenterait le neveu et l'héritier du dernier empereur de Constantinople, André Paléologue, despote de Morée, qui vivait à la cour d'Alexandre VI. Cette identification paraît très probable. Il n'en est pas de même pour le second portrait. On a voulu y voir le prince Djem, révolté contre son frère aîné, le sultan Bajazet II, qui s'était d'abord réfugié à Rhodes. Mais les chevaliers l'envoyèrent, sous bonne garde, dans un de leurs prieurés d'Auvergne. C'était un otage précieux. Le pape Innocent VIII le fit venir à Rome, où il fut reçu, le 13 mars 1489, avec tous les honneurs dus à son rang [2], D'autres critiques, avec plus de vraisemblance, reconnaissent le prince Djem dans le beau cavalier vêtu à la turque, qui monte un cheval blanc et se tient, à l'extrémité de la fresque, entouré de soldats. Ce brillant personnage détourne trop l'attention du sujet véritable par l'éclat des riches couleurs et le miroitement des ors répandus à profusion sur ses vêtements. C'est, d'ailleurs, le défaut général de cette grandiose composition : les groupes secondaires ne sont pas

1. Ehrle, *Opere citato*, chap. III, § 3, p. 67 *sqq*.

1. L. Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge*, liv. VIII, § 4.

assez étroitement rattachés à la scène principale, qui se joue entre la sainte et l'empereur.

Certains critiques, toujours sur la piste de quelque allusion aux événements contemporains, n'ont pas borné là leurs tentatives d'identification. On répète assez couramment (et les *ciceroni* ne sont pas les seuls à montrer une assurance d'une candeur imperturbable) que le peintre a voulu figurer Lucrèce Borgia[1] sous les traits de sainte Catherine et César, son frère, dans la personne même de l'empereur Maximin. C'est une hypothèse insoutenable. Quand Pinturicchio était occupé à peindre l'appartement Borgia, Lucrèce avait entre treize et quatorze ans, César, entre dix-sept et dix-huit. Or, ces âges ne conviennent aucunement aux physionomies des personnages représentés.

Une autre peinture de cette même chambre a été aussi l'occasion d'une légende, mais autrement choquante, que les guides et les amateurs friands d'aventures romanesques colportent complaisamment depuis des siècles. Il s'agit de la délicieuse image de la Vierge avec l'Enfant Jésus, parée d'une couronne de chérubins, qui est placée dans un cadre arrondi en stuc, au-dessus de la porte de communication avec la salle des *Mystères*. C'est Vasari, avec ce sans-souci critique dont il est coutumier, qui a mis en circulation cette fable inconvenante : « Dans le palais du Vatican, Pinturicchio peignit, au-dessus de la porte d'une salle, Julie Farnèse, sous les traits de Notre-Dame; puis, dans le même tableau, le pape Alexandre VI en contemplation devant elle. »

Cette affirmation n'a pas le plus léger fondement. Cette fresque n'est que la reproduction du tableau fait par Pinturicchio, à la commande du cardinal Rodrigue Borgia, pour la collégiale de Játiva, patrie de ses ancêtres. Or, pas plus à Játiva qu'au Vatican, on ne trouve la moindre trace du portrait d'Alexandre VI contemplant Julie Farnèse sous les traits de la sainte Vierge. Grâce à Dieu, le peintre ombrien avait l'âme trop fière et la foi trop vive pour prostituer son talent à ce jeu sacrilège[2] !

1. Gravure dans le *Pinturicchio* de Boyer d'Agen, *Introduction*, en face de la page 20.

2. Ehrle, *Opere citato*, chap. III, § 3, p. 71.—Cf. Pastor, *Opere citato*, liv. IX, § 12, p. 164, note 1.

Les peintures de la voûte sont consacrées à des sujets mythologiques : goût détestable, qui fut celui de la Renaissance, d'unir dans une promiscuité répugnante le sacré et le profane, les sublimes et purs mystères de la vérité chrétienne et les légendes du paganisme, parfois gracieuses, mais trop souvent ridicules ou immorales. Les cinq octogones de l'arc reproduisent quelques épisodes du mythe d'*Io et d'Argo*. Les huit compartiments des deux croisières furent réservés au mythe d'*Isis et d'Osiris*, lequel renaît sous la forme du bœuf Apis. Choix étrange à première vue, mais qui s'explique, à la réflexion, quand on se souvient que le taureau espagnol figure dans les armes des Borgia. Il faut reconnaître d'ailleurs que le détail de ces petites scènes est traité avec une exquise délicatesse [1].

Les superbes lambris en bois marqueté et ouvragé, qui revêtent le bas des murs, sont dus probablement au ciseau de Jean de Dolci et proviennent de la bibliothèque de Sixte IV, qui aimait à faire travailler cet artiste [2].

La salle des *Arts libéraux*, contiguë à la salle des *Saints*, devait être le cabinet de travail (*el studio*) du pape Alexandre VI. L'ensemble des arts libéraux, qui se divisaient en *trivium* et en *quadrivium*, constituait au moyen âge le fond de la culture que nous appellerions aujourd'hui classique. Ce sujet avait été abordé par les sculpteurs et les peintres avant Pinturicchio. C'est ainsi qu'on trouve, parmi les sculptures antiques de la cathédrale de Chartres et sur le campanile du *Duomo* de Florence, les arts libéraux représentés par des hommes ayant chacun un attribut caractéristique [3]. Ils sont au contraire symbolisés par des femmes dans une fresque célèbre de la chapelle des Espagnols, à *Santa Maria Novella* de Florence : le *Triomphe de saint Thomas*

1. Gravures dans le *Pinturicchio* de Boyer d'Agen, *Introduction*, p. LIV.

2. Stevenson, *Topografia e monumenti di Roma nelle pitture di Sisto V della biblioteca vaticana*, p. 8.

3. Specht, *Geschichte des Unterrichtswesen in Deutschland*, Stuttgart, 1885; — P. G. Meier, *Die Sieben freien Künste des Mittelalters*. Einsiedeln, 1886-1887; — Ozanam, *Dante et la Philosophie catholique au XIIIe siècle*, Appendice, Paris, 1872; — J. von Schlosser, *Giusto's Fresken in Padua und die Vorläufer der Stanza della Segnatura*, dans le *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XVII, p. 13-89. 1896.

d'Aquin[1]. Mais aucune représentation antérieure n'est comparable à celle de Pinturicchio pour l'ampleur du développement donné au sujet et pour le mérite de l'exécution. Il pouvait consacrer une lunette entière à chaque art, c'est-à-dire à la *Grammaire*, à la *Dialectique*, à la *Rhétorique*, à la *Géométrie*, à l'*Arithmétique*, à la *Musique* et à l'*Astronomie*, personnifiées par des femmes qui sont assises sur des trônes et voient se presser autour d'elles ceux qui se sont le plus distingués dans chaque branche de la culture intellectuelle. Malgré l'ingéniosité inventive de Pinturicchio, ces élégantes allégories laissent une impression de froideur et de monotonie.

Les cinq octogones de la voûte étaient remplis par des scènes relatives à la vertu de justice et se rapportant à quelque fait historique. Mais ces fresques, vu leur mauvais état de conservation, ont dû subir une restauration générale.

On a réuni, dans cette salle et dans les deux suivantes, un certain nombre d'objets d'art éparpillés jusque-là dans le palais pontifical : ils forment un musée restreint, mais choisi, du temps de la Renaissance.

Il nous reste à parler des deux dernières chambres, celles de la tour Borgia, qu'on nomme la salle du *Credo* et la salle des *Sibylles*. Leur caractère architectonique est spécial. Ici, les voûtes étant à auges et non plus à croisières, donnent naissance à douze lunettes plus petites que les huit des autres appartements.

Dans la salle du *Credo* chaque lunette contient un apôtre et un prophète ; dans la salle suivante, elle renferme un apôtre et une sibylle. Tous ces personnages déploient une banderole portant une inscription.

La représentation des sibylles fut un des sujets favoris des artistes de la Renaissance. Michel-Ange en a peint à la voûte de la Sixtine ; Raphaël, dans l'église de *Santa Maria della Pace*. Pinturicchio en a mis partout : ici, à *Santa Maria del Popolo*, à Spello ; mais il n'a pas fait grands frais d'imagination. On compte jusqu'à trois textes relatifs aux prédictions

1. G. Sortais, *Fra Angelico et l'École florentine*, dans les *Études*, 5 novembre 1900.

pseudo-sibyllines. Or notre peintre s'est inspiré de celui qui énumère douze sibylles et décrit l'accoutrement des prophétesses. Dans les fresques de Pinturicchio, elles ont pour pendant les douze apôtres, qui déroulent des sentences correspondant aux oracles sibyllins. Michel-Ange et Raphaël se sont heureusement affranchis de ce système primitif de banderoles.

La voûte de la salle du *Credo* est sans figures, décorée seulement d'entrelacs mêlés à des *grotesques* et au blason des Borgia. L'ornementation de la voûte, dans la chambre des *Sibylles*, est moins sommaire : dans les huit octogones et les huit ronds dont elle se compose, Pinturicchio a peint, outre l'Astronomie et les sept grandes planètes, certains épisodes, assez effacés, d'un mythe qui semble se référer encore à *Isis et Osiris*.

La décoration de ces deux dernières salles est, manifestement, moins riche ; c'est un indice qu'elles ne faisaient pas partie des appartements du pontife lui-même, mais qu'elles étaient destinées aux personnes de son entourage. Le style en paraît plus archaïque ; l'exécution n'est pas aussi soignée. On est parti de là pour contester à Pinturicchio la paternité des fresques des salles du *Credo* et des *Sibylles*. L'imagination des critiques s'est donné librement carrière. Les uns ont attribué ces peintures à Mantegna ; les autres, à Bonfigli ; ceux-ci, à Pierre d'Andrea da Volterra. Toutes ces hypothèses n'ont rien de solidement fondé. Rien n'empêche d'admettre que Pinturicchio a au moins esquissé le plan général et dirigé l'exécution, laissée pour le détail à ses collaborateurs. La partie purement décorative, quoique moins brillante ici que dans les autres chambres, ne paraît point indigne du pinceau de Pinturicchio.

La critique s'accorde, en somme, à reconnaître que les trois grandes salles de l'appartement privé (*Mystères*, *Saints*, *Arts libéraux*) reviennent, dans leur ensemble, à Pinturicchio. Mais, ici même, on a essayé encore de faire le départ exact entre la contribution personnelle de l'artiste ombrien et l'appoint fourni par ses aides. « Avouons-le : de telles recherches nous semblent bien difficiles, car tous ces hommes (les aides) ont travaillé sous l'influence, sous la direction et

sur les dessins d'un seul chef; circonstances qui ont dû modifier, d'une manière notable, le style personnel de chacun d'eux[1]. » Cependant Schmarsow, critique d'art d'ailleurs sagace et plein d'érudition, n'a pas reculé devant cette tâche ardue. Les écrivains d'outre-Rhin, qu'il s'agisse d'épopées, de monuments ou de tableaux, se complaisent dans cette besogne aventureuse et passablement ingrate. On sait par exemple comment, au lieu de s'en tenir à de prudentes généralités, à des attributions « en gros », ils ont dépecé *l'Iliade*, découpant par le menu, sans respect pour la vraisemblance, avec l'instrument sans précision de la critique interne, l'œuvre collective de plusieurs aèdes, distribuant les morceaux de détail, jusqu'à tel vers en particulier, à celui-ci ou à celui-là : *Disjecti membra poetæ.* On sait aussi à quelles contradictions risibles ont forcément abouti ces dissections arbitraires. Schmarsow applique un procédé analogue aux peintures de l'appartement Borgia. Il détermine d'abord le lot de Pinturicchio, comme les critiques littéraires celui de l'aide primitif. Après la part faite au lion, viennent les distributions secondaires. C'est ainsi que, dans les fresques de la salle des *Mystères*, Schmarsow signale les traces de diverses écoles : lombarde, ombrienne, siennoise. C'est là une induction, plus ou moins indéterminée, qui peut être plausible. Mais pourquoi aller plus loin et préciser davantage ? Ici, il reconnaît la main d'un élève de S. Botticelli; là, le genre de Pierre de Cosimo; ailleurs, la manière de Melozzo da Forli ou de Bernard Fungaï; plus loin, le procédé de Fiorenzo di Lorenzo; que sais-je encore ? Et ainsi pour les autres chambres. Par exemple, il prétend que certaines figures de la salle des *Arts libéraux* doivent être restituées au Pérugin, qui aurait travaillé, à la fin de 1492, sous les ordres de Pinturicchio. Supposition peu soutenable. En effet, si Pérugin n'a pas été l'un des maîtres de Pinturicchio, il est sûr, au moins, qu'il était plus âgé que lui de huit ans, et qu'il était alors dans tout l'éclat de son talent : comment admettre qu'il se soit soumis à la direction de Pinturicchio ? Schmarsow oublie, sans doute, qu'ailleurs il fait travailler, à la même époque,

1. C'est la judicieuse remarque du P. Ehrle, *Opere citato*, chap. III, p. 64.

le Pérugin à Florence. Du reste, ce qui n'est guère possible pour les temps homériques, dont les documents contemporains sont perdus, sans doute, à jamais, peut arriver pour les époques plus rapprochées, en pleine lumière historique : les faits sont venus renverser l'hypothèse si ingénieusement échafaudée par le critique allemand. Un examen attentif des peintures de l'appartement Borgia, pendant le travail de restauration, a permis de constater que la fresque de la *Rhétorique*, dévolue par Schmarsow au Pérugin, porte seule une signature, et c'est la signature de Pinturicchio ! Il n'était pas sans intérêt ni profit de noter en passant, pour la rendre plus circonspecte, à quelles mésaventures s'expose la critique subjective, quand elle ne sait pas s'arrêter à temps.

Voilà une brève esquisse des merveilles de l'*appartamento Borgia* ; mais, à défaut d'une visite, la vue des belles photographies publiées par le R. P. Ehrle ou par M. Boyer d'Agen, peut seule donner une idée des splendeurs de cette décoration, dont la restauration est due à l'initiative de Léon XIII. Personne n'ignore quels éclairs son génie dogmatique a projetés, dans toutes les directions, sur les sciences divines et humaines. On sait moins que le domaine des arts n'a pas échappé au rayonnement de son activité intelligente. Léon XIII a fait agrandir et orner splendidement le chœur de la vénérable basilique de Saint-Jean-de-Latran. Puis, se rappelant qu'il fut longtemps l'évêque de Pérouse, le pape conçut le projet de la glorifier en glorifiant Pinturicchio, le plus illustre des peintres auxquels elle ait donné le jour. Mais, en faisant restaurer les fresques de l'appartement Borgia, Léon XIII avait une visée plus haute encore : c'était de rappeler la fécondité de l'alliance entre l'art et la religion. Il s'en exprimait, en termes magnifiques, dans sa réponse aux souhaits que présentait, pour la Noël, à ce grand vieillard de quatre-vingt-huit ans, le doyen du Sacré-Collège, en son nom et au nom des cardinaux, des ambassadeurs et de la Maison pontificale, réunis dans la salle du Trône. Après avoir remercié des vœux offerts, et indiqué quels efforts il faisait chaque jour pour hâter le retour à l'unité des Églises dissidentes, le pontife continua en ces termes : « Moins importante, mais non moins utile, sous d'autres rapports, a été la tâche assumée par Nous

de restaurer nouvellement les salles Borgia; salles rendues célèbres par le renom des fresques qu'y peignit le maître ombrien, qui a laissé, particulièrement ici et à Sienne, une si lumineuse trace de son génie. L'art est uni au christianisme par des liens indissolubles, ayant trouvé dans la foi de nouvelles inspirations, et une protection généreuse dans l'Église et dans les papes. Folle est la pensée de croire que les libres envolées du génie s'accordent mal avec l'immutabilité du dogme. Le Vatican suffit à prouver la réalisation de l'alliance merveilleuse qu'y a contractée la beauté vraie avec la vraie religion[1]. »

Quelques mois plus tard, le 8 mars 1897, le pape avait la joie d'inaugurer lui-même les salles de l'appartement Borgia. La plus grande des chambres, celle des *Pontifes*, fut destinée à recevoir les hôtes de choix invités à cette fête de l'art. Des fauteuils avaient été disposés en hémicycle autour de la petite estrade, formant trône, d'où Léon XIII devait présider l'inauguration[2]. A midi sonnant, l'officier de service crie aux suisses, dont le costume multicolore, dessiné par Michel-Ange, n'est point dépaysé dans cette salle si brillamment parée : *Attenti!* Garde à vous ! La porte donnant sur les Loges s'ouvre aussitôt à deux battants. Les invités, réunis dans la salle des *Pontifes*, aperçoivent dans le lointain, tout au fond du corridor ensoleillé, « des silhouettes rouges, violettes, blanches, noires, qui se profilent, marchant vers eux. C'est la Maison du Pape qui arrive. Quatre gardes-suisses flanquent en quenouille l'escorte, leur officier au milieu, ouvrant la marche, tout de pourpre vêtu, la canne du commandement à la main. Suivent les deux massiers, en tunique noire à fraise blanche, en mantelette violette, l'épée à poignée d'or au ceinturon, la masse d'argent sur l'épaule, la toque noire

1. « Cura di minor conto, ma utile per altri rispetti anch' essa, fu il restauro novissimo delle aule Borgia; aule celebrate dalla fama per i dipinti dell'Umbro artista che tanta orma del suo valore lascio impressa quivi particolarmente e a Siena. L'arte è congiunta per vincoli indissolubili col Cristianesimo, perchè nuove ispirazioni ella trovo nella fede, e tutela generosa nella Chiesa e nei Papi. Folle il pensiero che i liberi voli del genio mal si accordino colla immutabilità del dogma. Basta il Vaticano a mostrare in atto il meraviglioso connubio delle belleza vera con la vera religione. »

2. Gravure dans le *Pinturicchio* de Boyer d'Agen, p. 57.

à bordure violette les coiffant. Puis, viennent les chapelains privés en soutane violette et en aumusse noire sans manches, les camériers violets et rouges, les gardes-nobles en tenue noire et les exempts-colonels en tenue rouge, l'épée tirée à une main et le fourreau vide à l'autre. Au centre, les sédiaires et la portantine qu'ils portent et qui balance triomphalement au soleil ses soies rouges, ses bois d'or et ses glaces biseautées, où la lumière se joue comme dans un prisme dansant, dans un arc-en-ciel qui marche[1] ». La portantine pénètre dans l'appartement et s'arrête en face du fauteuil pontifical. Léon XIII apparaît en soutane blanche et manteau pourpre, coiffé d'une clémentine en velours ponceau, que borde une hermine dont la blancheur accroît encore la pâleur de son visage ; il s'avance vers le trône, en bénissant ses gardes, qui présentent les armes, et l'auguste assemblée, qui s'incline.

Après avoir promené sur la réunion et sur la salle un regard ravi, le pontife donne la parole au commandeur Seitz pour la remise officielle de l'appartement Borgia. L'éminent artiste fait, d'une voix claire et parfois vibrante, l'historique des salles et l'exposé des travaux et des peines qu'a coûtés, pendant dix ans, l'œuvre délicate de leur réparation. Après la lecture de cet éloquent rapport, Léon XIII remercie, en quelques mots gracieux, les artistes qui ont mené à si bon terme la difficile entreprise, et présente à l'assemblée « ces salles que le Vatican ouvre aujourd'hui à l'admiration du monde ». Puis, le pontife se lève et, voulant faire lui-même les honneurs de l'appartement Borgia à ses hôtes charmés, il les promène, d'un pas encore ferme, à travers toutes les salles, appliquant aux merveilleuses peintures, création d'une âme poétique, ces beaux vers de Dante :

Onorate l'altissimo poeta !
L'ombra sua torna che'era dipartita.

Mais l'assemblée et, avec elle, tous les amis de l'art reportent leur admiration sur le grand pape qui a ménagé à la ville et au monde, *urbi et orbi*, une jouissance esthétique d'un si haut prix. Chacun, en repassant par la salle des *Pontifes*,

1. Boyer d'Agen, *Opere citato*, p. 58-59.

s'inclinait devant le buste commémoratif de Léon XIII, dû au ciseau d'Ugolini, et s'arrêtait pour lire l'inscription, en beau style lapidaire, qui rappellera, au souvenir reconnaissant de la postérité, le nom glorieux du pontife, restaurateur de l'appartement Borgia :

LEO - XIII - P - M -
HAS - AEDES
CAMERARVM - PICTVRIS - INSIGNES
PAVIMENTO - REFECTO
EXCVLTIS - ORNATV - VARIO - PARIETIBVS
IN - DIGNITATEM - PRISTINAM
RESTITVIT - ET - DEDICAVIT
AN - PONT - XX

Gaston SORTAIS.

LE DIVORCE ET L'ITALIE

Il n'est pas toujours vrai de dire que les peuples ont les lois qu'ils méritent. On leur en impose parfois qui leur nuisent, dont ils ne voudraient pas, contre lesquelles protestent leur histoire, leur caractère, les plus nombreux, les meilleurs des citoyens. Telle, par exemple, la loi du divorce, dont le ministère Zanardelli s'apprête à doter l'Italie.

Tout a été dit sur la malice du divorce. Utile, désirable, peut-être, pour quelques exceptions, le divorce, philosophiquement parlant, est nuisible à l'ensemble d'un peuple. Il suffit de cette issue laissée à l'infidélité, pour qu'elle devienne envahissante. On contracte moins sérieusement un engagement qu'on sait résiliable. On ne fait plus qu'avec des réticences un serment devenu provisoire, et, durant le temps de l'union, le divorce s'offre toujours, — tentation décevante — comme la délivrance de tous les devoirs, le remède à tous les chagrins.

L'indissolubilité du mariage fait, sans doute, des victimes qu'il faut plaindre, mais le divorce n'en diminue pas le nombre. Il l'augmente, car il ébranle tous les foyers, et est ainsi dommageable à la cité autant qu'à la famille.

Tout, dans le mariage, doit tendre à sauvegarder l'intérêt des enfants. Où cet intérêt sombre, le mariage perd sa raison d'être. Ce qui le compromet, doit être écarté du contrat matrimonial. Or, il est indéniable que les enfants sont toujours les victimes du divorce. Ils en retiennent la mésestime de leurs parents : de l'un ou de l'autre, sinon des deux. Ils en gardent l'amertume d'êtres qui se sentent sacrifiés. L'inexorable leçon qui sort des faits, apprend aux fils des divorcés qu'on peut s'affranchir des devoirs qui pèsent et des serments qui entravent. Ils retiendront ces leçons.

Si l'indissolubilité du lien conjugal gêne parfois l'individu, cette gêne est salutaire à la race; elle profite à la cité, car

seule elle assure la solidité du foyer, première assise de la patrie.

Aussi bien, le principe du divorce une fois admis, rien n'en peut raisonnablement modérer l'usage. Du divorce à l'union libre, il n'y a qu'un pas aisé à franchir.

Le régime du divorce est donc un fléau pour un peuple. Le progrès exigerait qu'on débarrassât de ce régime les pays où il règne. L'introduire chez un peuple qui l'ignore, c'est pousser ce peuple vers sa décadence. Les nations païennes auxquelles il était accordé, se sont corrompues en raison directe de l'empressement qu'elles ont mis à le pratiquer. Aussi, en dehors de toute préoccupation confessionnelle, l'expérience et la raison suffisent-elles à rendre patriotique toute lutte contre le divorce.

Les peuples chrétiens ont d'autres raisons de combattre le divorce. Jésus-Christ le leur a formellement interdit. Il a changé, pour eux, en sacrement, le contrat matrimonial. Il a fait, de ce sacrement, la figure de son indissoluble union avec l'Église, et, plus peut-être que par toute autre loi, c'est par cette idéalisation du mariage que le christianisme a fait la grandeur de l'Europe. Plutôt que de se relâcher, sur ce point, de son enseignement et de sa discipline, l'Église catholique a préféré s'aliéner des rois, et perdre des peuples. Aux sectes qui se sont séparées d'elle, elle a laissé la responsabilité et la honte de tolérances contraires à l'Évangile. A la plus impérieuse des passions, elle ne cessera d'opposer la loi dont Jésus-Christ l'a constituée la gardienne.

Plus que tout autre peuple, l'Italie, instruite par l'histoire de la vieille Rome, et par tout ce qui, depuis, a fait sa gloire et sa force, devrait avoir et a le divorce en horreur. Mais il est, en Europe, une puissance occulte, redoutable et mystérieuse, qui semble avoir juré d'amener le malheur et la ruine des pays chrétiens. Cette puissance ne tient aucun compte de l'intérêt et du sentiment des peuples. Elle feint de s'appuyer sur la volonté des majorités. En réalité, elle la dédaigne et la brave. Elle est essentiellement tyrannique et malfaisante. La loi du divorce ruine la famille. Elle le sait et elle le veut.

Le Code civil italien, promulgué le 25 juin 1865, excluait

le divorce, et jamais, avant 1898, on n'avait songé à corriger, sur ce point, le Code. Les Cours d'appel de Milan, de Modène et de Brescia tournèrent la loi, en 1898, en ratifiant des sentences de divorces prononcées à l'étranger en faveur de sujets italiens mariés dans la péninsule. Le procureur général Borginni s'émut de cet arrêt et, le 14 novembre 1900, il présenta à la Cour de cassation de Turin un remarquable rapport qui fut pleinement approuvé de la Cour suprême, laquelle cessa les arrêts incriminés.

On s'en prit alors au droit lui-même. On demanda au Garde des Sceaux s'il n'était point temps de proposer une loi en faveur du divorce. Le ministre, M. Cocco-Ortu, avoua qu'il était temps (18 mars 1901). Cet aveu fut le signal d'une propagande tapageuse. Le grand maître de la Maçonnerie, M. Ernest Nathan, avait déjà lancé deux circulaires (*Rivista della Massoneria italiana*, 1900, quad. 3, 5, 9) stimulant ses frères à combattre « l'indissolubilité dogmatique du lien conjugal ». Les députés socialistes Berenini et Borciani furent, dès lors, pour le divorce italien, ce qu'avait été M. Naquet pour le divorce français. Enfin, afin d'éclairer l'opinion, le professeur Maurice Roccarini publiait, à Turin, chez l'éditeur royal Bocca, une apologie du divorce. (*Il Divorzio a la legislazione italiana. Iteto odierno della questione.*)

Rejetée plusieurs fois déjà aux sessions précédentes, la loi maçonne et socialiste se représente actuellement sous le puissant patronage de M. Zanardelli. Le roi lui-même, dans son récent discours du trône, n'a pas craint de lui témoigner une étrange sympathie.

Un moment ébranlé, le ministère Zanardelli vient d'obtenir un vote de confiance qu'il prend sans doute pour un triomphe définitif. Afin de diminuer l'effet considérable produit, en Italie, par les protestations du pape et des évêques, M. Zanardelli a tenté de donner le change sur leur véritable signification. Il a prétendu que ces protestations n'étaient point sincères, et que, sous le couvert de la religion, elles cachaient une simple opposition politique.

Cette interprétation n'est pas soutenable. Quel que soit le

gouvernement qui eût imposé à l'Italie la loi du divorce, l'opposition de l'Église eût été la même. Dans cette querelle, l'Église n'a obéi à aucune vue politique. C'est au nom seulement de leur mission morale sur l'Italie et sur le monde, que la papauté et que l'épiscopat ont parlé et ont agi contre le divorce. Et ils l'ont fait avec une force et une entente qu'il est juste de signaler à l'admiration de nos lecteurs.

Dans son allocution consistoriale du 16 décembre 1901, le Souverain Pontife avait, avec une merveilleuse précision, résumé ses griefs contre le projet de loi. « Si quelque autorité appartient à la vieillesse, disait le Pape, si la parole apostolique possède, de droit, quelque vertu, si mon paternel amour pour notre commune patrie peut quelque chose, à tous ceux qui doivent délibérer sur le projet de loi précité, je fais plus qu'adresser un avertissement, je les prie, au nom de tout ce qui leur est cher et sacré, d'abandonner ce projet. »

Le 24 décembre, le cardinal Parocchi adressait, à son tour, à tous les évêques d'Italie, une lettre au nom de la Congrégation de l'Inquisition. Cette lettre doctrinale traitait excellemment la question du divorce, et pressait les évêques d'en instruire les fidèles : Ceux-ci n'avaient même pas attendu la circulaire du cardinal. Tous les évêques, sans exception aucune, protestèrent contre le projet de loi. Ils le firent dans des documents collectifs, et province par province.

Les sociétés catholiques suivirent le mouvement. Turin, Venise, virent se former des congrès où évêques, magistrats, publicistes s'unissaient pour flétrir la loi du divorce. Des étudiants, des socialistes, certains poètes gnostiques comme Carducès, un certain nombre de professeurs prirent sans doute parti en faveur du divorce. Mais l'immense majorité du peuple, et la partie la meilleure, la plus distinguée du monde même gouvernemental mais libéral, exprima le sentiment de l'Italie avec une souveraine éloquence.

L'ouverture des sessions de Cour d'appel permit, même, à beaucoup de procureurs royaux de s'élever contre le divorce. Ainsi, par exemple, firent les procureurs de Florence, de Rieti, de Milan, de Turin, de Rovigo, de Como, etc... A

Domodossola, le procureur royal eut la mauvaise idée de parler en faveur du divorce. Le président du tribunal crut de son devoir d'intervenir, et il flétrit le divorce comme hautement immoral.

La presse libérale, elle-même, fit écho au pape et aux évêques. La *Rassegna Nazionale de Florence*, la *Perseveranza*, la *Nazione*, *il Popolo Romano*..., etc., etc. prirent part au *referendum* organisé par l'épiscopat italien. Ce *referendum* aurait suffi à indiquer à M. Zanardelli, s'il l'avait ignoré, le sentiment de la nation[1].

Mais, encore une fois, le plébiscite est un instrument de domination que les tyrans modernes invoquent ou méprisent, selon leurs besoins. Quand il aurait son pays contre lui, M. Zanardelli n'en marcherait pas moins au but que la Maçonnerie lui a marqué. S'il y touche, s'il dote l'Italie de la loi païenne qu'il soutient, il aura beaucoup fait pour la ruine morale du pays. Comme au temps des barbares ou de la ligue alexandrine, le Pape se sera, en tout cas, montré le défenseur de l'Italie. Et lui et l'épiscopat auront, encore une fois, bien mérité de la patrie.

PIERRE SUAU.

1. Parmi les meilleurs écrits publiés sur la question, signalons l'ouvrage du P. Brandi, *Il divorzio in Italia, Studio giuridico*, et celui de l'archevêque de Capoue, cardinal Capecelatra, *Il divorzio e l'Italia.*

LE RAYON[1]

Le rayon ! Une grâce spéciale a sauvé de la banalité cette vieille image. Plus précis que le mot vague de « lumière », moins chargé de matière que les différentes sources lumineuses, le soleil, la lune et les étoiles, ce symbole délicat et brillant n'a jamais pu fournir un lieu commun assez résistant aux amplifications de la rhétorique; il a traversé les bavardages des beaux diseurs en gardant sa plénitude première de chaleur immatérielle, de vif éclat et de rapidité conquérante. Certes, beaucoup en ont éclairé leurs vers ou leur prose, et l'on sait entre autres quel constant usage Sainte-Beuve a fait du rayon; mais les vrais écrivains ne fanent ni n'épuisent même leurs métaphores préférées. Celle-ci s'offre vierge encore au cœur et à l'imagination qu'elle tentera.

Et qui donc tenterait-elle plus naturellement qu'un poète qui voudrait célébrer une fois encore le merveilleux rayonnement de Dieu sur le monde, les condescendances de l'amour divin, la séduction discrète et toute-puissante du Verbe incarné. C'est là, en effet, l'inspiration du livre de M. Monlaur, et l'auteur ne pouvait donner un titre plus significatif à la légende évangélique, où il nous montre l'âme attirée, illuminée, transformée par le plus beau de tous les rayons qui aient touché notre terre, la présence et la parole de Jésus.

Moi, dit Suzanne — c'est l'héroïne du livre — il me semble que je ne pourrai pas voir le Rayon sans le suivre. Mais où est le Rayon ? Frère, tu dis bien, ce n'est pas dans vos disputes d'école. En dehors de toi, si doux à tous, on dirait que les maîtres ne parlent que pour [froisser ou] briser tout élan. On se sent seul, on se sent triste avec la soif vague de je ne sais quelle chose indistincte, quelque chose qui rendrait bon à tous, très pur et l'âme légère, même sous le poids de la vie.

1. M.-R. Monlaur, *le Rayon*. Plon, 1902.

Un des disciples qui l'entend, la met sur le chemin de celui qu'elle cherche sans le connaître.

Allez donc vers celui que Jean, fils de Zacharie, annonçait dans le désert; celui qui fait voir les aveugles et marcher les paralytiques, ce Jésus de Nazareth.

Et tout le livre raconte comment, fidèle à ce conseil, Suzanne cherche Jésus, l'aperçoit dans la foule, le cherche encore, le trouve, lui parle cœur à cœur chez Madeleine, et le comprend enfin au pied de la croix.

Je connais quelques personnes sérieuses naturellement portées vers ce joli livre et qui, pourtant, se défendent de l'aimer. Parmi les parfums d'encens et de fleurs qu'elles respirent dans ces pages, elles ont peur d'avoir démêlé une certaine odeur de protestantisme et s'arrêtent hésitantes entre leur conscience et leur attrait. Protestant, mais pourquoi donc ? Des dogmes fondamentaux de Luther et de Calvin on chercherait vainement dans ce récit la moindre trace. Quoi donc alors ? Craint-on de trop entendre parler de Notre-Seigneur ? Voit-on du protestantisme à lui donner en tout la première place, à croire que tout le reste, même les sacrements, même l'Église, n'est qu'un moyen pour aller à Lui ! Mais, tout au contraire, là est précisément la plus cruelle injustice des protestants dans leur attaque contre l'Église. Ainsi que Madeleine au jardinier, ils lui reprochent d'avoir caché le Sauveur, et nous devons nous garder, comme du pire malheur, de donner à de tels reproches une apparence de justice.

Mais non ! « protestant », n'est qu'une épithète commode que l'on emploie pour faire vite et se dispenser de préciser. C'est « renanien » qu'il faudrait dire si l'on voulait donner son nom au fantôme qui nous arrête au seuil des ouvrages de littérature mondaine où il est parlé de Notre-Seigneur. Certes, rien ne montre mieux l'obscure infaillibilité du sens catholique que ce malaise où nous met tout ce qui, de près ou de loin, rappelle l'œuvre sacrilège de Renan. Mais, ici encore, prenons garde. Comme au protestantisme, nous ferions au renanisme trop d'honneur et une part trop belle si, pour mieux les fuir ou les combattre tous deux, nous

renoncions aux choses excellentes dont ils se couvrent et qui donnent à leurs pires erreurs une apparence de vérité. Essayer passionnément de retrouver le Christ dans son humanité vivante, dans la vérité de ses traits, de sa parole, de son esprit et de son cœur, nous rendre présentes les scènes de l'Évangile comme n'importe quelles autres scènes historiques, replacer la divine figure dans le cadre réel qu'elle a choisi elle-même et dans lequel sa mère et ses disciples l'ont contemplée, en vérité n'est-ce pas là l'exercice naturel de l'imagination et de la piété chrétiennes de saint Jean Chrysostome à Lacordaire, de Ludolphe le Chartreux à saint Ignace, du peintre de Fiesole aux acteurs d'Oberammergau.

Il est vrai qu'une part de fiction accompagne nécessairement cet exercice et que, par cette fente, le renanisme peut se glisser. Mais pour lui barrer le passage, n'allons pas cependant fermer la porte aux légitimes inspirations de la piété et de l'art chrétien. Gestes ou paroles, scènes ou portraits, le pinceau du peintre, la plume du poète, la prière du contemplatif suppléent forcément par des trouvailles sans cesse renouvelées aux silences et aux obscurités de l'Évangile. Fra Angelico a vu l'ange de l'Annonciation, Giotto sait à quel gros Florentin de son temps ressemblait l'échanson des noces de Cana, et saint Ignace a rencontré près de Marie, sur la route de la crèche, une petite servante dont l'Évangile ne parle pas. Quoi de plus naturel et de plus juste, surtout quand il s'agit de cette divine histoire où tous, longtemps avant notre naissance, nous étions présents dans la pensée de celui qui peut dire à chacun de nous : « J'ai versé *telle* goutte de sang pour *toi.* »

De soi, en effet, tout ce travail n'a pas d'autre résultat que de rendre plus humaine, plus voisine de nous, plus abordable cette figure que, malgré tout, notre paresse de cœur ou d'esprit relègue dans un lointain nuage quand notre inguérissable timidité de créature ne nous force pas à demander à quelque Moïse de parler au Sauveur en notre place de peur qu'à sa simple vue nous ne tombions foudroyés. C'était cependant pour calmer nos terreurs et pénétrer de confiance toute notre vie que le rayon céleste était descendu sur la terre. On

se rappelle l'admirable second point du sermon du P. Lejeune sur les *trois naissances du Fils de Dieu*, chef-d'œuvre de théologie naïve et profonde où Jésus est comparé à « ce rayon de soleil qui vient en cette église et passe par une vitre rouge », qui se colore, qui s'atténue, j'allais dire, qui s'attendrit :

Le rayon avant que d'entrer en la vitre était rayon, mais il n'était pas couleur, ni coloré; maintenant, depuis qu'il est... venu en cette église, c'est un rayon coloré, c'est une couleur rayonnante, c'est un rayon qui est couleur, c'est une couleur qui est rayon. Ainsi Jésus... depuis qu'il est entré en Marie, c'est un Dieu humanisé...

Et il ajoute, ce qui vient plus immédiatement à notre sujet :

Ce rayon tenant au soleil est si brillant et si éclatant qu'on ne le saurait regarder; il éblouit et aveugle les yeux de ceux qui le veulent regarder; mais ce même rayon, revêtu de couleur rouge est descendu ici-bas, on le regarde fort aisément; le Fils de Dieu, au sein de son Père, est invisible, ineffable, inaccessible et incompréhensible; mais ce même Fils de Dieu, revêtu de notre humanité et conversant avec nous, s'est rendu visible, palpable, sensible : *Quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus et manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ.*

Or, qu'on le veuille ou non, cette couleur rouge, cette épaisseur d'humanité, de réalité et de vie, nous n'en revêtirons le rayon divin que par l'exercice plus ou moins heureux de notre imagination, aidée, activée, entraînée par les facultés supérieures des peintres, des poètes et des saints, et voilà pourquoi enfin, il serait injuste et cruel d'exorciser, sous tant de grosses épithètes, cette douce et pure Suzanne, qui cherche de tout son cœur le divin Maître, qui veut le voir, l'entendre et lui parler.

Mais je veux la défendre encore et dire que l'auteur ne se flatte point en encadrant de lis l'histoire de cette âme. Car, en vérité, une seule chose importe ici, je ne dis pas au point de vue de l'orthodoxie, mais, chose aussi grave, pour ne pas blesser, même de l'ombre d'un léger nuage, cette délicatesse chrétienne, fleur exquise de notre foi.

« J'ai peur d'être injuste, écrivait J. Lemaître au lendemain de *la Samaritaine*, mais j'en appelle à ceux qui sont vraiment chrétiens, ou qui se souviennent de l'avoir été... Pour ceux-là le Christ signifie ou a signifié, non seulement toute charité,

mais peut-être plus essentiellement encore, toute pureté. C'était à lui qu'ils pensaient dans leurs tentations, et c'était lui qu'ils craignaient dans les défaillances de leur âme et de leur corps. Et voilà qu'on nous le fait parler tantôt comme Gautier et tantôt comme Renan; comme tels artistes et tels sages que nous avons connus et qui furent de fort honnêtes gens, mais des hommes enfin, de pauvres hommes de chair et dont la sensibilité artistique, la science de la vie et l'indulgence sont peut-être un peu venues de ce qu'ils n'étaient ni parfaitement purs, ni parfaitement saints. On prête ainsi à Jésus une espèce de sensibilité, de sagesse et de miséricorde, qui est, si je puis dire, à « base » de péché, et c'est cela qui est offensant[1]. »

Malheur à qui ne comprendrait, ne sentirait la brûlante justesse de cette page; mais malheur aussi aux fausses hontes pharisaïques qui voudraient proscrire d'un livre religieux toute expression d'humaine tendresse. Pour ma part, j'aimerais mieux que Suzanne ne parût même pas soupçonner que l'homme a assez de malice pour troubler la pure limpidité du premier commandement de Dieu. Elle n'a pas lu Renan, c'est bien sûr, mais je voudrais qu'elle ne sût même pas que Renan existe, et qu'on ne l'eût jamais conduite à *la Samaritaine* ou à la *Madeleine* de Massenet. Une seconde, la pauvrette s'imagine qu'il lui faut se défendre contre certains habiles qui s'aviseraient de trouver dans son cantique une note douteuse et une « base de péché ». A son frère, qui lui demande si elle aime ce jeune « Maître », elle répond :

> Frère, est-ce que je sais? Il m'est plus que tout au monde, plus que la vie, plus que toi... Mais ne souffre pas : *il m'est autre chose que toi, une chose sacrée et comme hors de la terre. Je ne pourrais pas le mêler à un rêve humain. Cela me semblerait un blasphème...*

A merveille; mais, en vérité, ces explications sont inutiles, et dès les premières pages du livre, nous étions sûrs qu'aucune buée équivoque ne viendrait obscurcir la pureté du rayon qui retourne du cœur de Suzanne au cœur de son Dieu.

D'ailleurs, l'instinct pleinement chrétien de l'auteur se

1. *Impressions de théâtre*, 10e série, p. 151.

manifeste à un autre signe infaillible. Tout au long de ce livre, où certes les discours abondent, Notre-Seigneur garde presque le silence. En plus des paroles strictement évangéliques, une douzaine de lignes, et c'est tout. Nous ne sommes plus, en effet, aux temps de sainte Gertrude, ni même de Pascal ou de Malebranche. Une certaine littérature pieuse a prêté à Jésus tant de fades verbiages, et une autre littérature a profané si indignement les lèvres divines, que le plus sûr pour nous — et je pense aussi le plus doux — est de revenir tout simplement aux mêmes paroles qui ont consolé nos pères, et dont aucune intelligence humaine n'épuisera la richesse.

Nous n'aimerions pas non plus entendre trop souvent discourir les autres personnages de l'Évangile. M. Monlaur prévient sur ce point encore notre prière. La sainte Vierge est silencieuse, Madeleine dit à peine quelques mots, juste ce qui est nécessaire pour que la légende aille où la conduit son auteur. Les longs discours sont laissés à ceux des héros du livre que nous ne connaissions pas déjà ou dont nous ne savions presque que le nom. Suzanne promène sa jolie voix tout le long du livre et par là elle touchera davantage les âmes pieuses et mondaines, plus sensibles que vraiment profondes, qu'elle représente aux pieds de Jésus. Gamaliel s'exprime avec une abondance fleurie qui rappelle Thermosyris et il dit souvent des choses rares et charmantes.

J'enseigne — explique-t-il à Nicodème. — Les hommes ont un tel besoin de croire ! As-tu rien vu de semblable à leur soif de savoir ? Ils cherchent. Ils appellent. Sait-on quoi ? Je leur donne ce que j'ai, ce que mes frères, grands et nobles entre les hommes, m'ont légué. Mais quelquefois je suis lassé moi-même de la pauvreté de ces choses. L'autre hiver, leur expliquant qu'un fardeau ne pouvait pas être porté, un jour de sabbat, plus de mille pas, — et puis, après un passage dans une demeure fictive, encore mille pas, — je me suis arrêté devant le regard pensif d'un adolescent, un de ces regards purs qui semblent vous ouvrir une âme. Et me penchant vers cet enfant, je lui ai dit : Écoute en toi les chansons que ta mère te chantait pour t'endormir tout petit. Il y a plus de lumière dans ce chant de femme que dans tout ce qui tomberait de mes lèvres, parce qu'il y a plus de vie et plus d'amour.

N'est-ce pas là un délicieux anachronisme ? La reprise qui suit n'est pas moins aimable.

On dit cela, et puis on enseigne... On veut étendre le patrimoine de ses pères et laisser un nom parmi les siens. Au fond ce que l'on reçoit et ce que l'on donne est toujours si peu ! La vérité est la lumière de nos âmes. Nous ne la recevons jamais tout entière, et les meilleurs d'entre nous ne peuvent en rendre que quelques rayons brisés, rayons d'acier ou rayons d'or, selon que nous naissons impérieux ou tendres. De là toute la divergence de nos enseignements. C'est ainsi que là où Hillel disait oui, Shammaï dit non... chacun suivant le rayon qu'il croit avoir reçu, chacun détestant, méprisant, insultant ses frères. Et moi, je pense qu'ils devraient se tolérer et se supporter tous, dans l'obscurcissement de leurs prismes brisés. Car un seul a en lui la vérité suprême, et celui-là se tait depuis longtemps.

On trouvera d'ici de là plusieurs autres lignes pleines de cette large et harmonieuse sagesse. Mais tout cela est presque trop beau, ou du moins trop joli, pour me ravir tout à fait. Suzanne, même quand elle s'adresse à Notre-Seigneur, se regarde et s'écoute trop. La séduction des premières pages est très prenante, mais on se lasse vite d'une si constante perfection. Que dirai-je donc des récits et des descriptions, où tout est bleu, où tout est rose, où vous chercheriez vainement un coin frais et sombre, loin de l'encens qui fume et des fleurs qui se pâment. J'ai peur que ce défaut même, s'il est réel comme je le crois, ne contribue grandement au succès du livre. Suis-je bien sincère en disant que j'en ai peur ? Car enfin, et ce défaut, et la critique que j'en fais, tout cela n'est que de la littérature, et pourvu que le *rayon* atteigne les âmes, qu'importe la littérature. Bleu ou rose, ce livre de peu de poids et de beaucoup de grâce a fait et fera du bien, a amené et amènera à Notre-Seigneur quelqu'un de ceux qui ne « pourraient pas voir le rayon sans le suivre », et qui demandent simplement « où est le rayon ? » Et cet excès même, après tout, n'est-il pas lui aussi comme un suprême hommage d'impuissance à cette suavité infinie que nos pauvres mots humains ne peuvent rendre et que tous, nous défigurons quand nous voulons la célébrer.

Nec lingua valet dicere
Nec littera exprimere...

Henri BREMOND.

ENCYCLOPÉDIES MODERNES[1]

II. — DICTIONNAIRES DES SCIENCES RELIGIEUSES

Je ne puis parler des encyclopédies ecclésiastiques ou religieuses, sans évoquer le souvenir de l'abbé Migne. L'idée dominante de cet homme extraordinaire fut de fournir, spécialement aux prêtres, des répertoires commodes et économiques de toutes les sciences religieuses, voire de toutes les sciences, du moins en tant qu'elles pouvaient avoir rapport avec la religion. On sait avec quelle ardeur, quelle ténacité, enfin — il serait injuste de ne pas le dire — avec quelle intelligence (et non pas seulement commerciale), il poursuivit et réalisa, dans une large mesure, ce grand but de sa vie[2]. Je laisse de côté son œuvre capitale, la *Patrologie* grecque et latine, ainsi que ses *Cours complets de Théologie et d'Écriture Sainte*, sa collection des *Orateurs sacrés*, ses *Démonstrations évangéliques*, etc. Dans le genre dont nous nous occupons ici, il ne convient de mentionner que son *Encyclopédie théologique*, parue en trois séries formant ensemble cent soixante et onze volumes : « publication sans laquelle, lit-on dans le prospectus, on ne saurait parler, lire et écrire utilement, n'importe dans quelle situation de la vie ». On pouvait sourire de cette réclame ; il n'en reste pas moins que ces cent soixante et onze dictionnaires alphabétiques sur toutes les parties de la science religieuse, et englobant même toutes les sciences humaines, ont rendu de grands services. Ils ont contribué beaucoup, en tout cas, à éveiller, à développer dans le clergé le goût des études sérieuses — j'ajoute, ce qui n'est pas le moindre mérite des publications de Migne, en général — à le ramener de plus en plus aux vraies doctrines romaines.

Mais de ces volumes, dont les plus récents datent de trente-

1. Voir *Études*, t. XC, p. 261.

2. Sur ses principales publications, voir l'article (un peu *réclamier*, à vrai dire) Migne (Jacques-Paul), dans le *Dictionnaire de bibliologie*, formant le tome XLIII de la *Troisième Encyclopédie théologique*, col. 1218-1237. Né en 1800, à Saint-Flour, en Auvergne, l'abbé Migne est mort en 1875.

cinq ans, peu ont conservé leur valeur ; et ceux-là n'ont pas le moins perdu, qui se rapportent le plus directement à la science de la religion. Non pas que, dans l'intervalle, les principes de cette science aient changé ou qu'aucune de ses thèses essentielles soit devenue caduque ou enfin que les démonstrations anciennes aient cessé d'être probantes et décisives en elles-mêmes. La théologie, dont les spéculations rationnelles sont guidées par la lumière d'une tradition indéfectible, est, par suite, à l'abri de ces vicissitudes profondes. Elle n'est pas pour cela immuable, et le devoir qu'elle a, non seulement d'exposer et de développer le dogme, mais encore de le défendre contre les attaques, l'oblige à un mouvement incessant, de nos jours plus que jamais.

Les découvertes faites dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire et de la littérature, en mettant au jour de précieux témoignages en faveur de la révélation, sous forme de monuments de l'art ou de textes antiques, constituent déjà un élément nouveau que des théologiens zélés ne pouvaient négliger. Ils trouvent encore plus à exercer leur activité et à rajeunir, à *actualiser* leur enseignement, dans la lutte contre les adversaires que l'incrédulité croissante suscite de jour en jour à nos dogmes.

On dit souvent, et non sans quelque fondement, qu'il n'y a pas d'objections nouvelles et qu'il n'y en a pas, du moins, auxquelles l'ancienne théologie n'ait répondu. Il est certain que celle-ci contient déjà tous les principes généraux de solution ; il n'en est pas moins manifeste qu'elle ne fournit pas de réponses directes, précises, à un très grand nombre de difficultés qu'on nous oppose. Telles les contradictions qu'on allègue entre les affirmations de la Bible et les découvertes historiques ou scientifiques de nos contemporains. Il est bien clair que les Pères et les anciens théologiens ne nous donnent aucun secours pour contrôler ces « découvertes », en déterminer la vraie portée et confirmer la vérité des saintes Écritures par le témoignage de la science moderne elle-même. Ils ne nous aident que faiblement aussi dans les luttes que nous avons à soutenir pour défendre les démonstrations théologiques contre la critique, qui en ébranle les bases par ses audacieuses hypothèses sur la composition des Livres canoniques, sur l'évolution progressive des dogmes, etc.

Le domaine nouveau à explorer et à cultiver par la théologie d'aujourd'hui est donc très vaste. Dieu merci, les travailleurs de

talent n'y ont pas manqué ; mais il faut bien avouer que ce n'est pas la France qui en a produit le plus grand nombre. L'excuse est que, jusqu'assez récemment, le besoin en était moins sensible, l'œuvre du criticisme allemand n'ayant pas encore eu beaucoup d'écho chez nous. Aujourd'hui, par l'influence des livres de Renan, par les leçons des professeurs protestants, qui ont le privilège de représenter seuls la théologie dans notre enseignement officiel, et grâce surtout à l'engouement de la plupart des jeunes universitaires pour la science allemande protestante, les hypothèses du rationalisme le plus radical sont, pour ainsi dire, naturalisées en France, et s'affirment comme le dernier mot de la « science », non seulement dans les chaires publiques et dans les livres d'érudition spéciale, mais jusque dans les revues et la presse de vulgarisation.

Aussi c'est avec raison que les voix autorisées ont, depuis quelque temps, redoublé les exhortations, pressant les catholiques intelligents et surtout le jeune clergé de prendre plus vigoureusement position sur ces terrains de la science, où il serait si fâcheux de laisser dominer l'incrédulité. Mgr Baunard, Mgr Latty, évêque de Châlons, Mgr Mignot, évêque de Fréjus et aujourd'hui archevêque d'Albi, Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen, Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle, avec plusieurs membres distingués du clergé du second ordre, notamment les fondateurs de l'*Association pour l'encouragement des études supérieures dans le clergé*, mais, encore plus que tous, le vigilant pilote de la barque de Pierre, Léon XIII, ont insisté sur cette nécessité de notre époque, dans des appels dont l'écho n'est pas éteint.

Le résultat désiré peut être hâté, mais non suffisamment atteint par la réforme de l'enseignement des séminaires. Surtout il ne serait pas obtenu par une réforme tendant à rendre cet enseignement quasi encyclopédique, en y faisant entrer tant bien que mal toutes les sciences qui peuvent être utiles aux prêtres pour la défense de la religion. Étant donné le niveau moyen des intelligences réunies dans nos séminaires et le temps limité qu'elles ont pour leur formation, on n'aboutirait qu'à leur infuser des notions superficielles, sans valeur utile, ou plutôt nuisibles, et qu'à leur faire négliger la science la plus nécessaire au prêtre en toute occurrence, à savoir la théologie proprement

dite. C'est surtout aux universités catholiques qu'il appartient de former des hommes capables, par une science plus étendue, de servir et d'honorer l'Église dans toutes les positions. Et quoique la philosophie et la théologie soient l'objet propre de l'enseignement des séminaires, comme les conditions habituelles de ces établissements ne permettent guère de dépasser les éléments de ces sciences, c'est encore aux universités (ou à des écoles constituées sur le type des anciennes universités) qu'il faut demander, aujourd'hui comme autrefois, de diffuser dans le clergé l'instruction philosophique et théologique supérieure, dont le besoin n'a pas disparu à notre époque.

Cette haute formation du clergé, pour laquelle les universités, sous le contrôle du pape et des évêques, sont, si je puis m'exprimer ainsi, la voie ordinaire — et d'ailleurs traditionnelle, — peut être beaucoup aidée par des publications telles que le *Dictionnaire de la Bible*, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé[1], et le *Dictionnaire de Théologie catholique*, plus récent[2], sur lequel nous allons appeler spécialement l'attention.

Ce nouveau dictionnaire ne remplace pas et ne doit pas remplacer les cours classiques de théologie ; il les complète tous. Le plan conçu par le regretté M. Vacant et formulé dans le prospectus de l'œuvre, embrasse toutes les questions se rattachant, soit au dogme et à la morale proprement dits, soit aux préambules de la foi, soit à l'histoire du développement de la doctrine catholique et des erreurs qui l'ont attaquée.

Les questions de la seconde et de la troisième classe, c'est-à-dire l'apologétique et l'histoire du dogme, ont la part du lion. On peut juger de l'ampleur avec laquelle elles sont traitées, au premier coup d'œil jeté, par exemple, sur les articles *Ame*, *Analogie*, *Ange*, *Absolution des péchés*. Ce dernier ne remplit pas moins de cent dix-sept colonnes compactes, et est divisé en dix-huit paragraphes, ultérieurement subdivisés eux-mêmes et expo-

1. Il est parvenu au 17e fascicule, allant jusqu'à J.

2. *Dictionnaire de Théologie catholique* contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire, publié sous la direction de A. Vacant, professeur au grand séminaire de Nancy. Publié par fascicules de 160 pages (320 colonnes). Fascicules parus en 1899-1901, I-V (*Aaron-Apollinaire*). — Paris, Letouzey et Ané. Prix de chaque fascicule (ils ne se vendent pas séparément) : 5 francs.

sant successivement ce qu'enseignent, concernant l'absolution, l'Écriture sainte, les Pères de l'Église latine du septième au douzième siècle, les anciens scolastiques; expliquant sa forme actuelle dans l'Église latine; parcourant ensuite les différentes confessions chrétiennes, pour faire voir la doctrine et l'usage de chacune relativement à l'absolution; indiquant aussi les théories des rationalistes contemporains; résolvant les questions de morale qui se rapportent au sujet, et finissant par la discussion de la validité et de la licéité de l'absolution sous les formes *déprécative* et *conditionnelle*.

Les articles consacrés aux Pères de l'Église et aux principaux théologiens scolastiques ne sont pas moins développés. Signalons, entre autres, ceux d'*Ambroise* (S.), d'*Anselme* (S.), d'*Alcuin*, d'*Abélard*, d'*Albert le Grand*, d'*Alexandre de Halès*, d'*Ailly* (Pierre), d'*Alphonse de Liguori* (S.). Outre la biographie des personnages, ces articles font connaître leur doctrine, non seulement dans ses caractères généraux, mais encore par les réponses qu'elle donne aux principales questions philosophiques et théologiques. La même chose a lieu pour les grandes écoles théologiques d'*Alexandrie*, d'*Antioche*.

L'histoire des sièges patriarcaux, tels que ceux dont je viens d'écrire les noms, et des grandes provinces ecclésiastiques, est traitée avec la même largeur. On appréciera beaucoup dans ce genre, entre autres, les articles *Allemagne*, *Amérique*, *Afrique*, très riches en renseignements statistiques sur l'état actuel du catholicisme dans ces contrées; l'utilité en est rehaussée par des cartes. Signalons aussi les articles sur les erreurs anciennes ou modernes; par exemple, *Adoptianisme*, *Albigeois*, *Américanisme*, *Anglicanisme*, etc. Et avertissons que, sous les noms des papes, on trouve indiquées les propositions qu'ils ont censurées, et qu'on y apprend, avec la portée précise de la condamnation, quels auteurs en sont frappés. Nous recommandons, de ce point de vue, l'article *Alexandre VIII* à l'attention de M. l'abbé Turmel, qui affirmait récemment que le traité *de la Fréquente Communion*, déféré au Saint-Siège, n'avait encouru aucun blâme. M. l'abbé Deshayes, au contraire, observe avec raison (col. 757-759), qu'entre les propositions condamnées par Alexandre VIII, le 7 décembre 1690, les 16ᵉ, 17ᵉ, 18ᵉ, 22ᵉ, 23ᵉ, sans être littéralement dans le livre d'Arnauld, en représentent bien les idées fondamentales.

Enfin, l'histoire de la littérature chrétienne reçoit également la place importante qui lui appartient, et dans les articles spéciaux consacrés à tous les écrivains ecclésiastiques de quelque renom, et dans des articles plus généraux, tels que ceux qui traitent des *Acta Martyrum*, des *Actes des apôtres* authentiques et apocryphes, etc.

En somme, à juger par les cinq premières livraisons que nous venons de parcourir [1], le nouveau Dictionnaire se présente comme une œuvre sérieuse, méritant toute confiance, par la solidité et l'orthodoxie de la doctrine théologique, comme par l'abondance et l'exactitude de l'information quant aux annexes de la science sacrée. Il fait honneur à l'enseignement de nos facultés libres et de nos séminaires séculiers ou réguliers, qui fournissent la majorité des collaborateurs.

La principale critique qu'on peut formuler, c'est qu'il y a excès dans le bien : la plupart des articles sont trop longs. On comprend fort bien que les distingués auteurs, obligés de faire la réduction des résultats de longues recherches et de travaux parfois originaux, ne se résignent pas facilement ou, le voulant bien, ne réussissent pas à les condenser dans des limites étroites. Et l'on conçoit encore mieux que la direction de la publication ne parvienne pas toujours à leur faire accepter cette pénible nécessité. L'on n'aurait garde de se plaindre du développement des articles, naturel effet de leur richesse, s'il ne devait avoir pour conséquence de rendre le Dictionnaire trop volumineux et surtout d'en reculer l'achèvement vers un avenir trop lointain.

Sans doute, ceux qui ont le soin principal de l'œuvre tiennent à éviter ces inconvénients qui nuiraient à son succès; souhaitons-leur de trouver les moyens d'y remédier. Pour hasarder une suggestion, les articles scripturaires, où l'on s'efforce avec raison de ne pas faire double emploi avec le *Dictionnaire de la Bible* publié par M. Vigouroux, ne pourraient-ils être diminués encore davantage? Surtout, est-ce que, dans bien des articles, la forme n'est pas trop celle d'une dissertation ou d'une leçon, et manque de la concision qui convient à un dictionnaire? Peut-être y avait-il lieu de s'inspirer davantage d'un principe très sagement formulé, à notre avis, dans le programme du *Kirchenlexicon* allemand,

1. Au moment où paraît cet article, le nombre des livraisons publiées est de sept : nous n'avons pas reçu les deux dernières.

dont nous parlerons tout à l'heure : à savoir, que tous les articles doivent renseigner exactement et clairement sur les matières théologiques, *sans reproduire la marche des recherches et le travail de la démonstration*, et en évitant de « s'attarder dans la polémique ».

Personne ne s'étonnera de rencontrer quelques inexactitudes, quelques lacunes, dans une publication si considérable. Les observations qui suivent, à ce sujet, sont surtout pour montrer l'intérêt avec lequel j'ai parcouru les fascicules.

Voici, d'abord, des noms omis, qui demandaient, je crois, un article : *Adam* de Brême, l'auteur des *Gesta Hammaburgensis Ecclesiæ pontificum*; *Agellius* (Antoine), exégète; *Allemand* (Louis d'), cardinal, qui présida le concile de Bâle; *Anastase* le Bibliothécaire et (si ce n'est pas le même personnage) *Anastase* l'Antipape (855), etc.

Dans le remarquable article *Allemagne* (*état religieux*), en particulier dans le quatrième paragraphe (*caractère protestant du nouvel empire*), n'y avait-il pas quelque chose de plus à dire sur ces atteintes à la *Parität* (égalité de droits des diverses confessions chrétiennes), qui ont fait l'objet principal des réclamations des catholiques allemands dans les dernières années (voir le « Mémoire » intitulé : *Die Parität in Preussen*, 2e édition en 1899; Cologne, Bachem) ?

Le substantiel aperçu de M. E. Muller, le savant professeur du grand séminaire de Strasbourg, sur les *publications catholiques* de l'Allemagne (col. 853-881), où je regrette seulement l'absence des ouvrages *ascétiques*, n'en appelait-il pas un autre sur la littérature théologique protestante du même pays ? Peut-être s'est-on réservé de le donner sous le mot *Protestantisme*. Mais, à l'article *Amérique*, les théologiens protestants des États-Unis sont déjà mentionnés après les catholiques.

Je ne signale pas les lacunes de la bibliographie accompagnant chaque article. Les collaborateurs n'ont pas de mesure uniforme, et peut-être il n'est que juste de laisser à chacun une certaine liberté en cette matière. D'ailleurs les lecteurs de ce Dictionnaire ont moins besoin d'y trouver beaucoup d'ouvrages indiqués, que d'être renseignés sur la valeur de ceux qu'on indique et de se voir indiquer les meilleurs. En tout cas, il importe que les indications soient exactes et précises. A ce point de vue, la correc-

tion typographique n'est pas suffisante en ce qui concerne les noms d'auteurs et les titres d'ouvrages, surtout étrangers. Il faudrait aussi éviter des indications vagues comme celle-ci (col. 1072) : les « Relations des Pères jésuites » (sur l'évangélisation des races indiennes); l'auteur de l'article si nourri, auquel je fais allusion, n'était pas en peine de donner le titre des « Relations de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ».

Autre cas : Dans l'article *Alphonse de Liguori* (S.), on a indiqué (col. 915) l'ouvrage *Vindiciæ Alphonsianæ*, et l'on a bien fait; mais pourquoi ne pas nommer « ceux » ou, plus justement, celui à qui cet ouvrage prétend répondre? J'ajoute que le P. Antoine Ballerini (puisque c'est de lui qu'il s'agit) était fort loin d'être un « adversaire » de saint Alphonse, comme on le qualifie indirectement.

Du moment que Noël Alexandre, théologien remarquable, mais enfin de second ordre, recevait un si long article (col. 769-772), où sont cataloguées si soigneusement ses nombreuses publications, même les plus justement oubliées, il eût été bon de dire dans quel sens « il fut *mêlé* aux affaires du cas de conscience (1703) et de l'acceptation de la bulle *Unigenitus* (1713) ». La vérité est en effet que, si ses *doctrines* ne montrent pas de « tendances jansénistes », le P. Alexandre n'en eut pas moins le malheur de prêter l'appui de son nom à la rébellion contre les décisions de l'Église sur les matières du jansénisme, en s'associant à la réponse des quarante docteurs concernant le cas de conscience, en 1702, et à l'appel du cardinal de Noailles contre la constitution *Unigenitus*, en 1717[1]. Je suis heureux d'ajouter que le savant dominicain s'est pleinement soumis au Saint-Siège quelques jours avant sa mort (août 1724)[2].

On pourrait chicaner l'auteur de l'intéressant article sur

1. On peut voir la *Lettre du R. P. Alexandre, de l'Ordre de Saint-Dominique, à M. l'abbé ***, Docteur en Sorbonne. Paris, 27 janvier 1719.* 8 pages in-4.

2. Je devais faire ici cette observation, parce que j'ai enregistré autrefois (*Études*, t. L, p. 31) l'affirmation contraire du cardinal de Noailles, que n'avaient point démentie Echard ni Touron. Je ne connaissais pas alors deux curieuses pièces, non signalées jusqu'à présent, et conservées à la bibliothèque Inguimbert, à Carpentras (*Ms.* 152, t. I, n°s 24 et 39), dans lesquelles un confrère du P. Alexandre, le P. Dominique Laplace, apprend au pape Benoît XIII comment il a déterminé le vieillard à « accepter la Constitution telle que l'entendait ce souverain pontife ».

l'église d'*Alexandrie* pour l'étymologie copte du nom de *nonne*. Si séduisante qu'elle puisse être, je crois qu'il faut lui préférer l'explication plus prosaïque par le latin populaire, où le masculin *nonnus* était employé comme appellation respectueuse à l'égard des personnes âgées ou des supérieurs. (Voir ce mot dans le *Kirchenlexicon* de Fribourg, 2e édition, t. IX, col. 445.) Il y a matière à critique plus sérieuse dans ce qui est dit de la destruction des bibliothèques d'Alexandrie (col. 789-790). Outre la légende (absolument dénuée de base documentaire) d'un *incendie* du Sérapéum, allumé par les chrétiens, et qui aurait fait périr les volumes supposés alors existants dans ce temple, on y trouve répétée l'erreur qui fait du chroniqueur chrétien Aboul Faradj (treizième siècle) le premier auteur du récit d'après lequel le calife Omar aurait ordonné de brûler les livres d'Alexandrie, au septième siècle : en réalité, Aboul Faradj a copié son récit dans un historien arabe d'Égypte, Djemal-eddin-el-Kifthi. (Voir *Journal asiatique*, 1873, 2e sem., p. 70.)

Le bel article sur saint *Ambroise* nous montre encore l'évêque de Milan « arrêtant Théodose à l'entrée de son église » (col. 943); même après la réplique faite au P. van Ortroy par le regretté duc de Broglie, nous pensons qu'il reste bien établi que cette scène théâtrale n'a jamais eu lieu, et que le saint n'en a pas eu besoin pour amener l'empereur à la pénitence.

Pour finir, nous devons, tout en faisant compliment aux éditeurs sur la belle impression du Dictionnaire, recommander à leur attention les noms propres, surtout des auteurs cités, où la correction laisse parfois à désirer.

Par ces petites critiques, nous n'avons voulu que donner de la saveur à nos éloges, et nous souhaitons cordialement le succès à une si utile et si opportune publication. Nous sommes heureux de savoir que l'œuvre n'est nullement compromise par la mort prématurée du savant théologien qui en avait conçu l'idée et commencé l'exécution ; les dignes collaborateurs que le regretté Vacant avait trouvés, à la première heure, dans le séminaire de Nancy, en particulier M. l'abbé Mangenot, continuent dans le même esprit la tâche qu'il leur a laissée et la mèneront à bon terme, sous la haute direction de Mgr Turinaz.

Le nouveau Dictionnaire français devra certainement beaucoup

au *Kirchenlexicon* de Fribourg (Bade), qui est l'encyclopédie théologique de l'Allemagne catholique, et même à la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, qui résume les doctrines les plus accréditées parmi les théologiens allemands protestants. Nous avons à parler de l'un et de l'autre.

Le projet d'une encyclopédie de la théologie catholique fut un de ceux qui occupèrent déjà les premiers promoteurs du mouvement intellectuel, qui fit sortir le clergé allemand des voies funestes du joséphisme et de l'*Aufklärung*. La preuve en est dans la correspondance que le célèbre Döllinger entretenait, en 1828, avec André Räss, le futur évêque de Strasbourg, qui dirigeait alors le séminaire de Mayence et y enseignait la théologie dogmatique [1].

Räss avait fondé, en 1821, avec son ami Weis, plus tard évêque de Spire, la revue théologique *Der Katholik*, et par cette revue, si vivante encore aujourd'hui, aussi bien que par ses autres publications fort nombreuses et par son enseignement, il poursuivait avec succès la régénération intellectuelle du clergé allemand, commencée par ses zélés compatriotes d'Alsace, l'évêque de Mayence, Joseph-Louis Colmar, et son maître et prédécesseur dans la direction du séminaire, B.-Fr.-L. Liebermann. L'utilité d'une encyclopédie théologique pour le même but n'avait pas échappé à son intelligence; et déjà, pour l'exécuter, il s'était assuré le concours d'hommes tels que le grand Görres, de Haller, Döllinger, Binterim.

L'œuvre, heureusement conçue, s'arrêta au début, celui qui devait en être l'âme, M. Räss, ayant quitté Mayence pour retourner en Alsace, en 1829. Vers le milieu du dix-neuvième siècle, le projet fut repris avec vigueur par l'initiative de l'éditeur Benjamin Herder, à Fribourg-en-Brisgau. L'orientaliste Wetzer et l'exégète Welte, professeurs, l'un à l'université de Fribourg, l'autre à celle de Tubingue, avec la collaboration de plusieurs savants catholiques surtout de l'Allemagne méridionale, parmi lesquels on retrouve Döllinger, menèrent l'œuvre à bonne fin, de 1846 à 1856. Cette première édition du *Kirchenlexicon* de Fribourg est bien connue en deçà du Rhin par la traduction qu'en a

1. Voir E. Michaël, S. J., *Ignaz von Döllinger;* Appendice de la 2e et de la 3e édition.

donnée l'abbé Goschler, avec quelques modifications dans les articles concernant la France.

L'accueil favorable, bien mérité, que rencontra la publication, ainsi que le besoin de certaines améliorations, fit penser bientôt à une seconde édition. Les travaux, dans cette vue, ne furent cependant repris qu'en 1877, sous la direction du Dr Joseph Hergenröther, de l'université de Würzbourg. Mais le savant professeur, ayant été créé cardinal par Léon XIII en 1879, dut se décharger de la tâche, qui fut alors acceptée par le Dr Franz Kaulen, professeur de théologie à l'université de Bonn, déjà connu par de remarquables publications, surtout d'introduction biblique.

La première livraison du nouveau *Kirchenlexicon*[1] parut en octobre 1880, et le premier volume entier vers le milieu de l'année 1882; le douzième et dernier (non compté le volume promis pour les tables) est venu, juste aux Pâques de 1901, parer le centième anniversaire de la fondation de la maison Herder, à laquelle la science et la religion sont redevables à bien des titres, mais avant tout pour la double édition de l'Encyclopédie théologique. Il faut aussi féliciter Mgr Kaulen de l'heureux achèvement de cette grande œuvre, de laquelle son nom est désormais aussi inséparable que ceux de Wetzer et Welte, qu'un sentiment honorable a fait conserver au fronton du monument.

Il n'est que vrai de dire que cette seconde édition est un travail presque entièrement nouveau, où l'on ne retrouve pas un article de la première qui n'ait été modifié par des corrections le mettant au courant de la science, ou du moins par l'addition de la bibliographie récente.

Et, plus encore que la première, cette édition peut être appelée l'œuvre de l'Allemagne catholique; car presque tous ses savants y ont concouru, et les noms qu'on voit le plus souvent à la signature des articles sont précisément ceux qui représentent le mieux chez nos voisins la science unie avec le dévouement à l'Église. Pour s'en convaincre et pressentir en même temps la valeur scientifique de toute la rédaction, il suffirait de parcourir la liste

1. *Wetzer und Welte's Kirchenlexicon oder Encyklopädie der Katholischen Theologie und ihrer Hülfswissenschaften.* Zweite Auflage. 12 vol. gr. in-8, en tout LX-25370 colonnes de texte. Fribourg en Brisgau (Bade), Herder. Prix : broché, 132 mk (164 fr.); rel., 160 mk 80.

des collaborateurs, par laquelle se termine le douzième volume. On y trouvera, entre les écrivains qui ont fourni le plus d'articles, avant tout Mgr *Kaulen* lui-même, qui en a écrit près de mille, sans parler de ceux qu'il a seulement revisés; *Felten*, *Himpel*, *Hoberg*, *Schanz* (Paul), *Seisenberger*, *Welte*, qui se partagent avec Kaulen la plupart des articles d'Écriture sainte; puis *Bardenhewer* (plus de cent articles), *Ehrhard* (Albert), *Kihn*, pour l'histoire des écrivains ecclésiastiques; *Einig*, *Heinrich*, *Lehmkuhl*, *Mausbach*, *Morgott*, *Pruner*, *Scheeben*, *Schwane*, *Simar* (Mgr), pour la théologie dogmatique et morale; *Bäumer*, (Dom Suitbert), *Gihr*, *Probst*, *Schrod* (Mgr), *Thalhofer*, pour la liturgie; *de Helfert*, *de Moy*, *de Scherer*, pour le droit canonique; *Bäumker* (Clément), *Cathrein*, *Gruber*, *de Hertling*, *Stöckl*, pour la philosophie et les questions sociales; *Brück* (Mgr H.), *Funk* (plus de cent articles), *Gams*, *Grisar*, *Hefele* (Mgr), *Hergenröther* (cardinal), *Höfler*, *Knopfler*, *Pastor*, *Paulus* (Nicolas), *de Reumont*, *de Waal*, *Weber*, *Wurm*, pour l'histoire ecclésiastique générale; *Bauer*, *Braunmüller*, *Duhr*, *Heimbucher*, *Huonder*, *Hurter*, *Jeiler*, *Pfülf*, *Spillmann*, *Wolfsgruber*, pour l'histoire des ordres religieux et des missions; *Alberdingk Thijm*, *Baumgartner*, *Bellesheim*, *Hardy*, *Pohle*, *Zimmermann*, pour l'histoire de la littérature allemande et étrangère. Parmi ces noms, toutes les facultés et écoles de théologie catholiques sont représentées, ainsi que les deux clergés, séculier et régulier.

Trois cardinaux et vingt-deux évêques ont signé d'importants articles; nous avons déjà nommé, parmi les collaborateurs assidus du *Kirchenlexicon*, le cardinal Hergenröther, Mgr Simar, archevêque de Cologne, Mgr Brück, évêque de Mayence, Mgr Schrod, évêque auxiliaire et doyen du chapitre de Trèves; nous devons encore mentionner, autant pour leur intérêt que pour le nom des signataires, l'article (*Collegien*, 11), où le cardinal Steinhuber a résumé son histoire du collège germanique de Rome; les beaux articles de Mgr Keppler, l'éloquent évêque de Rottenburg, sur la prédication (*Homiletik*, *Predigt*); ceux de Mgr Knecht, évêque auxiliaire à Fribourg-en-Brisgau, sur l'art, qu'il connaît si bien, de faire le catéchisme et sur l'histoire de la catéchétique et des catéchismes (*Katechese*, *Katechet*, *Katechetik*, *Katechismus*), sur la liberté de l'enseignement (*Unterrichtsfreiheit*), etc.

Des laïques même, et jusqu'au nombre de soixante, ont porté

leur appoint à cette encyclopédie théologique, spécialement pour le droit canon et l'histoire.

Le chiffre total des collaborateurs est monté à près de six cents. Plusieurs, il est vrai, ne paraissent qu'une, deux, trois fois dans les douze volumes. Les articles uniques, où d'ordinaire les écrivains ont résumé des recherches personnelles sur des questions spéciales, ne sont pas les moins intéressants : nous avons eu naguères occasion de signaler celui du D[r] Pohl sur *Thomas à Kempis*; citons encore le curieux article *Ursula*, du D[r] Klinkenberg, qui retrace les origines et la croissance de la « tradition » concernant les 11 000 vierges, en montrant comment le fait, historiquement attesté par l'inscription de Clématius (fin du quatrième siècle), du martyre d'un nombre indéterminé de vierges à Cologne, s'est grossi peu à peu de détails évidemment légendaires, sous l'influence surtout des récits plus ou moins mythiques de la Bretagne insulaire.

Nous croyons que, dans l'ensemble, le *Kirchenlexicon* réalise bien les qualités qu'on voulait lui donner, d'après le programme de 1878 : solidité scientifique et exacte orthodoxie dans le fond, précision et clarté dans l'exposition. La doctrine théologique, toujours sûre, est d'ailleurs libre de tout dogmatisme étroit, de tout exclusivisme d'école : on peut s'en assurer, notamment, dans les articles sur les questions controversées entre thomistes, scotistes, molinistes, etc. (p. ex. *Thomismus und Scotismus* de M. Mausbach, *Prädestination* de M. Einig, *Molina* et *Freiheit und Gnade* de Morgott, etc.).

Les articles ont, en général, la mesure où s'accordent la juste étendue d'information et la brièveté, qui sont les premières qualités d'un bon dictionnaire. La brièveté, naturellement, est relative : l'on n'a pas craint, et l'on a eu raison, de laisser se développer plus largement des articles répondant aux préoccupations et aux difficultés les plus pressantes de notre époque. Tels les articles relatifs à Jésus-Christ et traitant séparément de sa personne (art. *Christus*), de son œuvre, la rédemption (*Erlösung*), des prophéties qui l'ont annoncé (*Messias*), de son histoire humaine (*Jesus*) et des documents la retraçant (*Evangelium*, *Matthäus*, *Marcus*, *Lucas*, *Johannes*); tels encore le substantiel article du P. Flunk, *Pentateuch*; *Chronologie*, du professeur Schanz; dans un autre genre, celui du P. Noldin, *Moralsysteme*

(systèmes de morale); les articles *Papst; Protestantismus; Schöpfung* (création) et *Einheit des Menschengeschlechtes* du Dr Güttler; *Weib* (« femme » et féminisme), et d'autres, car on ne peut signaler tout ce qui le mériterait.

Sauf ces exceptions justifiées, les articles de doctrine sont plutôt courts, formulant avec netteté le dogme catholique et condensant ses preuves dans de substantiels résumés, indiquant les erreurs contraires et les opinions touchant les questions encore ouvertes. Le *Kirchenlexicon*, à ce point de vue, est sensiblement différent de notre *Dictionnaire de théologie*, tel qu'il s'annonce d'après ses premières livraisons : j'ai déjà dit pourquoi l'on pourrait souhaiter, à mon sens, que celui-ci se rapprochât du plan plus concis de son aîné.

La part la plus large de l'Encyclopédie allemande est donnée à l'histoire, tant de l'Église en général que de l'Église d'Allemagne en particulier, des ordres religieux et des personnages ayant joué un rôle marquant dans l'histoire religieuse, par leurs actes ou par leurs écrits. Nous signalerons les articles consacrés à toutes les villes épiscopales d'Allemagne, formant autant d'histoires abrégées des divers diocèses : nous observons qu'il n'y a jusqu'à présent rien d'analogue dans notre Dictionnaire français.

Si l'Allemagne est avantagée, comme il est naturel, dans le *Kirchenlexicon*, les autres pays n'y sont pas négligés. La France, en particulier, est libéralement partagée, dans les grands articles : *Frankreich* (96 colonnes), résumant son histoire et sa situation actuelle au point de vue religieux ; *Französische Literatur* (81 col.), tableau d'ensemble de sa littérature ; *Paris* (34 col.), aperçu de l'histoire du diocèse et de l'université ; puis dans les articles spéciaux, plus ou moins étendus, sur plusieurs autres de nos villes et sur tous les grands noms de notre histoire et de notre littérature religieuses. Nous avons lieu, en somme, d'être satisfaits de ces articles d'ordinaire bien informés et exacts, au moins dans l'ensemble. Je dois dire cependant que, dans le tableau général de notre littérature, la condamnation, au point de vue moral, de presque tous nos dramaturges et romanciers est excessive et demanderait, pour être entièrement juste, quelques tempéraments et quelques distinctions.

Pour l'appréciation finale de la valeur absolue du *Kirchenlexicon*, il faut naturellement tenir compte du long espace de

temps sur lequel s'échelonne la publication des douze volumes. Les articles rédigés il y a dix, quinze, vingt ans ne sauraient être complets, à jour, exacts, comme ceux pour lesquels ont pu être utilisés les découvertes et les travaux de ces vingt dernières années. Il sera nécessaire, en consultant l'ouvrage, de faire toujours attention à la date du volume que l'on prend en main. Au reste, l'ordre alphabétique a, entre autres, cet avantage de ramener par intervalles des articles se rapportant à divers côtés du même sujet, et permettant ainsi de corriger, au moins tacitement, ou de compléter les premiers par les suivants ; cela s'est produit plus d'une fois dans le *Kirchenlexicon*. Peut-être (observation dont pourra aussi profiter, si elle le juge à propos, la direction du *Dictionnaire de théologie*) aurait-on pu ajouter l'utile pratique des *Corrections et additions aux volumes précédents*, qu'on trouve dans l'Encyclopédie protestante dont je vais parler.

Tout balancé, nous donnons volontiers raison à Mgr Kaulen, lorsque, mesurant du regard toute l'œuvre accomplie, il exprime le sentiment que le *Kirchenlexicon* a, dans cette nouvelle édition, « atteint une perfection plus qu'ordinaire » et peut être montré avec confiance « comme un monument de la science, de l'esprit laborieux et consciencieux (*Fleiss und Gründlichkeit*) qu'on trouve dans l'Église catholique d'Allemagne ». Et nous souhaitons que ce précieux instrument de travail soit beaucoup employé aussi en France, et que le succès rende bientôt nécessaire une troisième édition, qui approchera encore plus près de la perfection idéale.

Il y a de quoi stimuler le zèle des savants catholiques de tout pays dans l'*Encyclopédie pour la théologie et l'église protestantes*, dont la troisième édition est en cours de publication depuis 1896[1]. La première édition n'avait commencé de paraître qu'en 1854, deux ans seulement avant l'achèvement du premier *Kirchenlexicon* catholique ; elle était terminée en vingt et un volumes dès 1866. C'est Jean-Jacques Herzog, de Bâle, successivement professeur à l'académie de Lausanne et aux universités de Halle et d'Erlangen, qui dirigea ce grand travail. Le même savant put encore

1. *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche.* Volumes gr. in-8 d'environ 800 pages ; prix : 10 mk (12 fr. 50) le volume. Leipzig, Hinrichs.

mettre en train la seconde édition, revue et augmentée, qui parut à partir de 1877, mais il n'en vit pas la fin ; après sa mort (1882) et celle de son principal collaborateur et successeur, G. Plitt, ce fut M. Albert Hauck, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Leipzig, qui présida à l'achèvement. Terminée en 1888, cette seconde édition n'a que dix-huit volumes, renfermant néanmoins plus de matière que les vingt et un de la première. C'est encore M. Hauck qui dirige la troisième édition en cours, dont dix volumes ont paru en six ans.

Au point de vue matériel, les volumes de la *Realencyklopädie*, n'ayant que 800 pages, ont, sur ceux du *Kirchenlexicon* (environ 1 100 pages), l'avantage d'être plus maniables; en revanche, les pages du dictionnaire catholique, bien qu'un peu plus grandes que celles de l'encyclopédie protestante, sont d'une lecture plus aisée pour l'œil, grâce à la division en deux colonnes. Mais il faut louer de plus dans la *Realencyklopädie* l'emploi d'un caractère différent du texte ordinaire, pour les sommaires et l'abondante bibliographie qui précèdent chaque article, voire chaque section des grands articles ; puis, l'index des articles et (à partir du tome V) des auteurs, à la fin de chaque volume, et d'autres détails plus menus, qui ne laissent pas que de faciliter l'usage du tout.

Pour ce qui est du fond, le dictionnaire protestant se renferme plus étroitement que les deux dictionnaires catholiques dans les questions proprement théologiques et ecclésiastiques. Les études bibliques y sont largement représentées. Il faut signaler avant tout les riches articles sur le texte et les versions de la Bible (*Bibeltext des A. T.*, article de 15 pages, par Dillmann, revu et complété par Buhl ; *Bibeltext des N. T.*, 46 pages, par Tischendorf, revu par O. von Gebhardt ; *Bibelübersetzungen*, 179 pages, dues pour la plus grande partie à Nestle). Bien intéressants sont aussi les savants articles de M. Th. Zahn sur le canon du Nouveau Testament et sur l'apôtre saint Jean ; ceux de M. Klostermann sur Job, Isaïe, les Chroniques (Paralipomènes), Esdras et Néhémie, et bien d'autres encore. On sait que les deux écrivains que je viens de nommer, sans être pleinement fidèles aux doctrines traditionnelles, sont des adversaires très décidés de l'école critique avancée. Ainsi M. Zahn maintient la composition du quatrième Évangile par l'apôtre bien-aimé, avec son authenticité et son caractère historique ; M. Klostermann défend la vérité des

Paralipomènes et des livres d'Esdras et de Néhémie, et même il admet, quoique sous certaines conditions un peu particulières, que le fond du livre d'Isaïe, en son entier, est bien du prophète conseiller d'Ézéchias. Ces articles suffiraient à prouver que le rationalisme est loin d'avoir le monopole de la science et de la critique, même dans l'Allemagne protestante.

Une observation semblable est à faire sur les articles résumant la théologie « systématique » ou la théorie du dogme et de la morale. Ici encore les idées dominantes sont celles d'un conservatisme modéré. Aussi, malgré tout ce que nous aurions à opposer aux articles traitant des points qui séparent les protestants de l'Église romaine, et quoique dans les autres même il y ait des inexactitudes et surtout des lacunes considérables, on est heureux d'y voir soutenus avec honneur les principes les plus essentiels du christianisme, tels que le dogme de la Trinité, la divinité du Sauveur, la révélation et la providence surnaturelles, l'inspiration des saintes Écritures, le miracle et la prophétie. Signalons, à ce point de vue, les articles *Gott* (« Dieu » par Köstlin), *Geist, der heilige* (« Saint-Esprit » par Cremer), *Jesus Christus* (par Zöckler), *Israel* (par v. Orelli), *Inspiration* (par Cremer).

On ne peut s'empêcher néanmoins de remarquer combien il est difficile aux protestants croyants, à s'en tenir aux principes du protestantisme, de donner une base claire et solide à leurs convictions. Les efforts dans ce sens que relatent, en y ajoutant les leurs propres, les distingués auteurs des articles sur la Bible et son interprétation (*Bibel* et *Biblische Theologie* par Kähler; *Hermeneutik* par Heinrici), sur la foi (*Glaube* par Kirn), sur le principe de la connaissance théologique (*Erkenntnissprinzip, theologisches* par Thieme), sur le dogme et la science du dogme (*Dogmatik* par Köstlin), etc., produisent une impression plutôt pénible, mais sont fort instructifs. Ils confirment d'une manière bien sensible la nécessité du principe catholique, plaçant la *règle* de la foi dans l'autorité infaillible de l'Église. Et il est curieux de constater, dans ce dictionnaire même, combien les meilleurs d'entre les théologiens protestants, je veux dire ceux qui restent le plus attachés au christianisme surnaturel, se rapprochent souvent, sans le vouloir et s'en douter, de ce principe rejeté par les pères de la Réforme.

On ne doit pas conclure de ce qui précède que l'esprit de la *Realencyklopädie* est partout le même; plusieurs articles importants inclinent davantage vers les idées avancées. Par suite, tel article en contredit d'autres en matière assez grave : par exemple, si le professeur Cremer, sous le mot *Engel* (« Ange ») défend la réalité des *possessions diaboliques*, dont il est si souvent question dans l'Évangile, la thèse contraire, comme il le remarque lui-même, est soutenue dans l'article *Dämonische* (« Démoniaques ») par M. Johannes Weiss, qui croit que la théologie doit s'en rapporter sur ce sujet à MM. Charcot et Richet.

De particulières réserves sont commandées par les articles relatifs à l'histoire du dogme. Nous ne parlons pas de l'article *Apostolisches Symbolum* (« Symbole des Apôtres »), de M. A. Harnack, qui, dans sa forme presque exclusivement historique et « objective », est assurément très instructif et ne provoque pas les mêmes objections que la fameuse leçon de 1892 (*Das Apostolische Glaubensbekenntniss.* Berlin, 1892; 26e édition en 1893). D'autres articles, consacrés aux Pères et Docteurs et aux Écoles théologiques de l'antiquité, représentent souvent avec moins d'exactitude l'enseignement des hommes dont les lumières ont éclairé l'Église. Par exemple, la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la liberté ne serait autre que celle de Calvin et de Jansénius; et l'Église catholique, en condamnant ces hérésies, aurait condamné le « docteur de la grâce » et canonisé le semi-pélagianisme. En revanche, il est juste de reconnaître que les auteurs de ces études patristiques, très fouillées, montrent loyalement, chez les docteurs et les fidèles des premiers siècles, maintes croyances catholiques rejetées par les protestants.

Dans un domaine limitrophe de la théologie, de la philosophie et de l'histoire de la civilisation en général, la *Realencyklopädie* nous offre les articles *Aufklärung* et *Idealismus, deutscher* (par Tröltsch), *Evolutionismus* (par Heinze) et d'autres, très intéressants surtout comme tableaux du mouvement des idées philosophiques en Allemagne et de leur influence sur l'ensemble de la *Kultur* allemande.

Plus encore que le *Kirchenlexicon*, la *Realencyklopädie* est avant tout dictionnaire historique. L'histoire du protestantisme y est le plus largement traitée, on le comprend; c'est pour les personnages, théologiens ou autres, ayant exercé une influence sur

les destinées de la Réforme, soit en la propageant, soit en la combattant, que la nomenclature est la plus riche et les notices biographiques ou littéraires les plus détaillées. Cependant toute l'histoire de l'Église s'y retrouve plus ou moins, sans qu'elle ait toujours rapport avec le protestantisme. Ainsi des articles spéciaux sont accordés aux grandes illustrations chrétiennes de tous les siècles, en particulier à tous les papes, aux fondateurs d'ordres religieux, aux principaux théologiens catholiques, aux saints et saintes, etc. Nous devons à la justice de dire, non sans quelque honte, que les auteurs protestants de ces articles, malgré bien des erreurs et méprises, nous paraissent, en somme, mieux informés des choses et des personnes catholiques que ne le sont la plupart des historiens universitaires en France. Souvent ils en parlent avec une véritable sympathie; cela leur arrive même quand il s'agit de jésuites, comme Bourdaloue et d'autres, pris individuellement, car il faut l'ajouter, l'article d'ensemble, *Jesuitenorden* (« Ordre des Jésuites » par Zöckler, 42 pages) n'est rien moins que bienveillant et appellerait une rectification presque pour chaque ligne.

Nous savons trop quelle est l'influence des préjugés et combien est malaisée aux protestants une compréhension même très imparfaite du catholicisme, pour nous étonner outre mesure et surtout pour nous indigner des excès de polémique anticatholique, qui se rencontrent encore dans la *Realencyklopädie*, quoique moins fréquents et moins accentués qu'ils n'étaient dans les éditions précédentes. Quelques-uns de ses collaborateurs feraient bien de former leur ton sur celui des écrivains qui traitent du protestantisme dans le *Kirchenlexicon* catholique. Au reste, certains de ces articles sont très instructifs par leur ton même. Ainsi, l'on ne voudrait pas que l'*Evangelischer Bund* (t. III, p. 549) nous fût présenté par un autre que son fondateur, M. Beyschlag, ou que le fougeux professeur eût modifié ses habitudes de langage pour nous exposer les origines et le but de cette ligue antiromaine. De même on est bien aise d'entendre M. de Schulte, le canoniste des « vieux catholiques », dans l'article *Altkatholizismus*, sur l'histoire et la situation actuelle, peu brillante, de cette secte, qui n'est plus qu'une nuance de protestantisme.

Nous ne terminerons pas sans rendre un particulier hommage

aux recherches consciencieuses et à l'impartialité dont témoigne l'article *Frankreich*, en ce qui concerne l'Église catholique de France, son clergé, ses congrégations, les *œuvres* où se manifeste son activité. Pour les avantages que lui faisait la législation, le tableau n'est plus exact, mais ce n'est pas la faute de l'auteur allemand [1].

Concluons. La lecture de la *Realencyklopädie* ne saurait être recommandée aux jeunes séminaristes, ni même, en général, aux prêtres dont le bagage scientifique serait demeuré à peu près ce qu'il était au sortir du séminaire; mais elle peut être fort utile à quiconque, déjà en possession de connaissances théologiques solides, cherche à se renseigner spécialement, soit sur l'évolution doctrinale et pratique du protestantisme, soit aussi sur l'ensemble de ces études bibliques, patristiques, historiques, par lesquelles, cela est incontestable, l'Allemagne protestante a singulièrement enrichi les sciences religieuses.

JOSEPH BRUCKER.

1. Il y a quelques autres inexactitudes de détail : par exemple, confusion entre la reconnaissance d'*utilité publique* et la simple reconnaissance ou *autorisation* légale des congrégations. — Je dois faire observer que les mots français, spécialement les noms propres de Français, qu'on trouve dans la *Realencyklopädie*, sont assez souvent défigurés plus ou moins.

BULLETIN D'HISTOIRE

LE MOUVEMENT BIOGRAPHIQUE SUR LE XVIIe SIÈCLE

La plus grande figure du dix-septième siècle français et religieux, avec Bossuet, est celle de Fénelon. Lequel de ces deux penseurs de génie est aujourd'hui le plus lu, il serait difficile de l'établir; mais jusqu'à ces toutes dernières années, l'évêque de Meaux était le plus étudié. Voici que l'archevêque de Cambrai commence à prendre sa revanche. L'an dernier je signalais sa *Réponse inédite à Bossuet*, publiée d'après l'autographe du British[1]. Cette année 1901 ne se terminait pas sans que la thèse remarquable, soutenue le 20 décembre, par M. l'abbé Cagnac, devant l'Université de Paris, remît Fénelon à sa place d'honneur parmi les lettrés et les critiques[2].

Avec M. l'abbé Cagnac nous sortons de la controverse du quiétisme. Sans doute, il n'ignore aucun des récents travaux publiés par MM. Crouslé, Brunetière, Faguet, Gazier, le P. Boutié, les abbés Urbain et Lévesque, auxquels il aurait pu ajouter le *Fénelon et Bossuet* de M. l'abbé Delmont; mais il déclare nettement qu'il n'entre pas dans son plan de parler de la querelle ou plutôt de la « lutte terrible qui mit aux prises les deux plus grands évêques du dix-septième siècle » (p. 73), et, s'il l'esquisse en passant, ce n'est que pour mémoire.

Un sujet plus neuf l'attire, sujet entrevu jadis par Mgr Dupanloup, quand il éditait les *Lettres spirituelles* de Fénelon, c'est cette merveilleuse correspondance où palpite tout entière l'âme du plus suave et du plus délicat, du plus aimable et du plus attachant des directeurs de conscience après saint François de Sales. Les préoccupations de M. l'abbé Cagnac sont principalement psychologiques et littéraires, secondairement théologiques. Son

1. Voir *Études*, 20 juin 1901, p. 840.
2. *Fénelon, directeur de conscience*, par M. l'abbé Moïse Cagnac, docteur ès lettres de l'Université de Paris, ancien élève de l'école des Carmes et de la Sorbonne. Paris, Poussielgue, 1901. In-8, pp. xxviii-410.

livre y gagnera beaucoup de lecteurs, et, tel qu'eût effrayé une discussion sur l'amour pur et désintéressé, se laissera charmer par ces pages faciles et agréables sur la direction, le directeur et les dirigés.

Une intéressante introduction sur la direction de conscience envisagée au point de vue général, ouvre l'ouvrage. L'auteur commence par définir le directeur, en décrivant son rôle de guide, d'appui et de conseil, qu'il distingue de celui du simple confesseur. Puis, sans se laisser influencer par les attaques auxquelles la direction, devenue peut-être abusive, fut en butte, à la fin du dix-septième siècle, il en établit clairement la nécessité, basée sur l'incapacité où nous sommes le plus souvent de nous bien connaître nous-mêmes.

Ici il rencontre bientôt, non plus La Bruyère, mais Michelet et Caro, qu'il réfute d'un tour de main. Michelet calomnie grossièrement; Caro se contente de spécieuses insinuations; il craint que l'âme dirigée n'abdique entre les mains d'autrui et ne renonce « à la noble fatigue de vivre ». (P. XVII.) A quoi l'abbé Cagnac répond avec raison que « le vrai directeur ne commande pas, n'ordonne pas, n'agit sur la volonté que par des motifs et des mobiles ». La conclusion est qu'un bon directeur est rare, doit être choisi entre dix mille, comme le veut saint François de Sales et qu'à la science il doit unir piété et prudence. A cet idéal, le paganisme qui, lui aussi, eut ses directeurs, ne sut pas atteindre, quoi qu'on ait débité sur Sénèque. Le véritable ancêtre de Fénelon serait plutôt saint Jérôme, encore que leurs caractères fussent bien différents.

Ces principes posés, quels furent les plus célèbres directeurs du dix-septième siècle, cet âge de foi chrétienne vraie et pratique, époque de religion intérieure encore plus qu'extérieure? L'abbé Cagnac nomme saint François de Sales, Bérulle, Olier, saint Vincent de Paul, le P. Guilloré, auteur des *Maximes spirituelles* et des *Conférences spirituelles;* Saint-Cyran, M. de Bernières et M. de Renty. J'avoue que l'influence de Guilloré me paraît quelque peu surfaite, comparativement à celle de Rodriguez et surtout de Saint-Jure. Puisqu'on mesure ici l'influence des auteurs de spiritualité au nombre de leurs éditions, le P. Jean-Baptiste de Saint-Jure, avec les douze éditions de son traité non moins

souvent réimprimé de nos jours, *de la Connoissance et de l'Amour du Fils de Dieu N.-S. J.-C.* (1634-1688), ses *Méditations*, ses *Conduites pour les principales actions de la vie chrestienne*, et tant d'autres ouvrages de spiritualité, alors et aujourd'hui très répandus, méritait au moins une mention, comme auteur ascétique. A côté des conférences de Saint-Lazare, n'aurait-on pas également pu citer celles des Pères Huby, Champion et Le Valois[1].

Mais arrivons à Fénelon.

Certes, le portrait n'est pas facile à tracer. Saint-Simon, qui ne connaissait le prélat que de visage, nous avertit que son attirante et inoubliable physionomie « rassembloit tout et que les contraires ne s'y combattoient point ». De même au moral. Son esprit complexe est à la fois français et grec, cartésien et platonicien.

Sur les tendances helléniques de l'auteur du *Télémaque* et des *Dialogues des Morts*, M. l'abbé Cagnac a écrit une excellente page inspirée par l'étude encore récente de M. Boulvé[2]; il prend aussi à Paul Janet, à M. d'Haussonville; mais ses analyses à lui n'en sont pas moins excellentes, qu'il juge l'évêque ou le grand écrivain, le poète ou l'ascète, le théologien ou l'homme d'action, le philosophe ou le critique, le politique ou l'ami.

Est-il nécessaire de parler du style ? Le trait distinctif dans toutes les

1. Pour en finir avec les critiques de détail, M. l'abbé Cagnac me permettra de lui faire observer qu'il y a équivoque, sinon inexactitude, à écrire (p. 30) que « le livre de la *Fréquente communion* (d'Arnauld) ne fut jamais condamné ». En effet, a été condamnée d'abord, par décret d'Innocent X, 24 janvier 1647, la proposition des deux chefs de l'Église, contenue dans la longue préface de 150 pages non soumise préalablement à l'approbation des évêques. (*Bibliotheca Anti-Janseniana*, p. 26.) Ont encore été condamnées, par Alexandre VIII, 7 décembre 1690, cinq propositions extraites de la *Fréquente communion*; ce sont les 16e, 17e, 18e, 22e et 23e, tirées soit du corps de l'ouvrage, soit de la préface, encore qu'elles ne s'y trouvent pas à la lettre; mais la 18e est formée presque en entier des expressions de la préface; les 22e et 23e résument des conclusions; les autres représentent les idées. (Voir le *Dictionnaire de Théologie catholique*, par Vacant, fasc. III, col. 757 *sqq.*, art. *Alexandre VIII et les propositions condamnées par lui.* — Une citation attribuée à Bourdaloue est rapportée (p. 31) au *Sermon sur le petit nombre des élus*. Or, ce titre n'appartient à aucun sermon de Bourdaloue.— On lit (p. 33) : « L'*Évangile* nous dit que Jésus parle à l'âme dans la solitude : *Ducam in solitudinem.* » Ce n'est point dans l'*Évangile*, mais dans la *Prophétie d'Osée* (I, 33) qu'on lit : *Ducam eam in solitudinem ; et loquar ad cor ejus.*

2. *De l'Hellénisme chez Fénelon*, 1897.

œuvres de Fénelon, c'est la grâce; aucun écrivain français en prose ne l'égale sous ce rapport. Personne n'a peint comme lui les choses douces, aimables et naturelles. Indépendamment de la grâce qui, selon La Fontaine, est plus belle encore que la beauté, il y a dans Fénelon beaucoup d'imagination, non pas, comme dans Bossuet, grande, sublime, profonde, hébraïque ; mais vive, brillante, colorée, grecque. Sans doute, la grâce n'exclut pas la force, ni le pathétique, ni le terrible; mais son triomphe est dans la peinture des choses nobles, délicates et pures...

Si attrayante que soit la sympathique figure de Fénelon, si belle que puisse être sa fine intelligence, la physionomie morale de l'homme, du chrétien et de l'évêque ravit et touche quiconque écoute, attentif et muet, le sublime de cette grande âme.

Fénelon eut le cœur haut et grand, il a aimé tout ce qui est aimable, le beau, le bien, le vrai. Homme, il aima les hommes, et le charme de son existence fut l'amitié (p. 63).

Oui, amitié dans l'éducation, amitié dans la direction, amitié dans le gouvernement et l'administration de ses ouailles. Arrêtons-nous à la direction.

La première qualité qu'il réclamait comme directeur, était l'obéissance, mais une obéissance tempérée de confiance et une confiance unie à une complète ouverture de cœur. Lorsqu'une âme lui demeure fermée, il ne la presse pas ; il attend : « Ne la pousser jamais, la laisser presser intérieurement à Dieu seul; lui dire ce que Dieu vous donne, quand elle vient à vous, le lui dire doucement, avec amitié, support, patience et consolation. » (P. 128.) Rien de plus éloigné de lui que les manières despotiques. A un supérieur de communauté il écrivait que pour gagner les inférieurs, il faut se garder des projets de régularité trop exacte, qu'il vaut mieux conduire les autres en se proportionnant aux besoins d'un chacun plutôt que par des décisions générales ; bref, se faire tout à tous, se contenter de peu, et, sans rabattre rien de la loi de Dieu, ni des règles de son état, tolérer ce qu'on ne saurait empêcher, le meilleur moyen de gagner les âmes étant de se faire aimer et de faire sentir que l'on aime Dieu.

Dieu ! L'on ne dira jamais assez la place qu'il occupait dans l'esprit et dans le cœur de Fénelon, comme dans ceux de tous les vrais mystiques. Infini de Dieu, « néant et mensonge de tout ce qui n'est pas Dieu..., vide infini, dans tout ce qui n'est pas le bien infini et l'unique bien » (p. 141), telles sont les pensées fondamentales auxquelles il revient sans cesse avec les

âmes qu'il dirige, parce qu'en général il les juge plus ou moins semblables à la sienne et qu'il conduit les autres comme il voudrait être conduit soi-même.

Ce n'est point cependant que sa direction manque de souplesse. Moraliste éminent, il possède à fond la science de la vie, et, remarque souvent faite, il parle des défauts, des vices et des passions avec une psychologie si exacte et si vivante qu'il ne les aurait pas peints plus justement, s'il les eût connus par une expérience propre et personnelle. Qu'il dépeigne la mollesse ou la paresse, qu'il compare la peine et le trouble, qu'il disserte sur la colère ou sur la gourmandise, il révèle une surprenante pénétration du *moi* humain.

S'en prend-il à l'amour-propre et à ses déguisements, il rappelle tantôt saint François de Sales et les maîtres de la vie spirituelle, tantôt La Rochefoucauld et les moralistes pessimistes. Mais à côté du mal, il indique le remède ; il prêche l'humilité et combat le découragement, ce « désespoir de l'amour-propre dépité ».

Il y a bien une pointe d'amertume dans sa correspondance, et il avait vu de trop près les hommes pour faire grand fonds sur eux. Il écrit à la comtesse de Gramont : « Hélas, Madame, qu'attendiez-vous des hommes ? Vous ne les connaissez donc pas ? Ils sont faibles, inconstants, aveugles ; les uns ne veulent pas ce qu'ils peuvent, les autres ne peuvent pas ce qu'ils veulent. La créature est un roseau cassé ; si on veut s'appuyer dessus, le roseau plie, ne peut vous soutenir et vous perce la main. » (P. 149.) Mais il n'écrase pas pour cela le roseau brisé, et il ne craint pas de perdre son temps, ce temps si précieux qu'il redoute de laisser profaner dans des « commerces de vaine consolation » (p. 124), à dissuader, à coups de vers d'Horace, un vieil officier soudard de s'adonner à la bonne chère.

Point porté à croire aux récits de visions, révélations ou autres faits surnaturels extraordinaires. Matter, dans son parallèle du mysticisme français et des mysticismes étrangers, avait déjà fait ressortir cette défiance des illusions possibles chez le directeur de Mme Guyon.

Point davantage partisan des mortifications ruineuses pour la santé. Il conseille de prendre la nuit la durée de sommeil néces-

saire et de « payer Dieu pendant le jour d'une autre monnaie. Il n'a pas besoin de vos veilles au delà de vos forces ; mais il demande un esprit simple, docile et recueilli, détaché sans réserve du monde et de soi-même... A un certain âge, il ne faut plus rien prendre sur le corps ; il ne faut abattre que l'esprit ». Et quelle excellente hygiène physique et morale : « Point de remède, un peu de repos, de liberté et de gaieté d'esprit. » (P. 163.)

Enfin, formé à l'école du doux évêque de Genève, de cet auteur de la *Vie dévote* qui sut faire pénétrer la piété chez les personnes du monde, il ne prononce pas le divorce entre la vie séculière et la piété sincère, rejette toute dévotion incompatible avec les devoirs d'état, et, bien au-dessus de la « scrupuleuse observation de petites formalités », place l'accomplissement des devoirs de société, des obligations de famille, des vertus propres à chaque condition. « Un grand prince, écrira-t-il au duc de Bourgogne, ne doit pas servir Dieu de la même façon qu'un solitaire ou un simple particulier. » (P. 173.)

J'ai nommé le duc de Bourgogne. C'est la plus admirable figure de cette galerie des disciples, des amis, des fils spirituels de Fénelon, qui est devant la postérité son titre d'honneur incomparable. A chacune de ces âmes qui furent en communion directe avec l'âme paternelle, presque fraternelle du directeur exquis, du prêtre modèle, du prélat véritablement pasteur, à chacune de ces brebis fidèles du *petit troupeau* de la cour de Versailles, M. l'abbé Cagnac a consacré une longue et sérieuse étude.

Ces sortes de monographies constituent la dernière et peut-être la plus intéressante partie de l'ouvrage. Il y avait peu de nouveau à dire sur le duc de Bourgogne, après les récents volumes du marquis de Vogüé et du comte d'Haussonville ; peu également sur la « sèche et sévère » marquise de Maintenon ; mais beaucoup sur la pieuse famille de Colbert, sur Beauvilliers et Chevreuse, ces deux beaux-frères qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, — le cœur et l'âme même de Fénelon ; — sur le vidame d'Amiens, ce fils du duc de Chevreuse qui devint duc de Chaulnes en 1711 ; sur la comtesse de Gramont, née Hamilton et sœur de l'auteur des spirituels *Mémoires* ; sur Mme de Montberon, la femme du gouverneur de Cambrai ; sur la carmélite

Charlotte de Saint-Cyprien ; enfin sur la touchante mais versatile Mme de La Maisonfort.

Par ce côté historique et biographique, le livre de M. l'abbé Cagnac fait pendant à celui du prince Emmanuel de Broglie : *Fénelon à Cambrai.* Ils se répondent, mais oserai-je ajouter qu'ils sont loin de compléter le sujet ? Que d'énigmes encore dans cette correspondance de Fénelon, pour les chercheurs et les curieux ; que de beautés de premier ordre, encore à fleur de terre et qu'il serait temps enfin de recueillir !

Un parallèle serré entre l'illustre évêque de Meaux et son noble émule, termine l'ouvrage. Bonne et impartiale justice est rendue aux deux rivaux de génie et de gloire. Tous deux ont été l'honneur de l'épiscopat français, tous deux, à dix-neuf ans de distance, précepteurs d'un prince héritier. Tous deux, lumières de l'Église de France, ont erré ; l'un fut gallican ; l'autre quiétiste. Cela prouve, conclut l'abbé Cagnac, « qu'ils furent des hommes » ; mais cela ne les empêche pas d'avoir été de grands hommes. L'un eut le triomphe, l'autre l'exil. Peu importe aujourd'hui.

A signaler encore une courte, trop courte *Étude critique* de M. Funck-Brentano, intitulée *Fénelon.* (Paris, librairie des Saints-Pères, 1902, pp. 15 ; prix : 1 franc.) L'auteur qui, pas plus que Fénelon, n'a su se garder toujours du paradoxe, passe en revue *le Gentilhomme*, *la Conversion des protestants*, *l'Éducation des demoiselles*, *le Duc de Bourgogne*, *Fénelon précurseur du socialisme*, *la Doctrine du pur amour*, *le Cygne de Cambraï et l'Aigle de Meaux.* Le mot de « mauvaise foi » n'est-il pas exagéré, pour qualifier les procédés de discussion de Fénelon dans sa célèbre controverse ?

Un écrit charmant de Fénelon, demeuré jusqu'ici inédit ou inconnu, vient d'être publié par M. l'abbé Lévesque, le savant sulpicien, dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (avril 1902). Son titre le recommandera aux professeurs de théologie morale qui pourront en tirer un cours fort intéressant sur l'étendue de l'obligation du secret : *Un Cas de conscience résolu par Fénelon.* C'est une lettre adressée par l'éminent prélat, de Cambrai, le 23 mars 1703, à l'académicien Louis de Sacy. On retrouve dans ces pages admirables, qui forment presque un petit

traité, toute la finesse de dialectique, toute l'aisance de style, enfin toutes les idées humanitaires de l'auteur du *Télémaque*, sans excepter des notions exquises sur l'amitié et le désintéressement, dignes de son caractère idéal. C'est un petit chef-d'œuvre.

Le souvenir des erreurs soit de Fénelon, soit de Bossuet a disparu dans l'éblouissement de leur génie et de leurs vertus. Il en va tout autrement d'un autre prélat du même grand siècle, objet lui aussi d'une thèse récente de doctorat [1].

Les hommes, écrit mélancoliquement M. l'abbé Cognet, ne trouvent pas toujours auprès de la postérité la faveur dont ils se sont vus entourés par leurs contemporains. Le *célèbre* M. Godeau nous en fournit un illustre exemple. Depuis longtemps sa renommée a disparu devant les gloires plus solides du dix-septième siècle et son nom, prononcé aujourd'hui, éveille à peine l'attention des critiques. On parle encore du poète qui a bien quelque mérite ; on s'occupe moins du prosateur qui vaut mieux que le poète, et l'on néglige presque complètement l'évêque qui fut pourtant une des figures les plus intéressantes de son temps. (*Préface.*)

Cependant, avant d'aborder la carrière pastorale du futur évêque de Grasse et de Vence, M. l'abbé Cognet n'a pas dédaigné de peindre, en quelques pages vives et spirituelles, la jeunesse si peu ecclésiastique du poète. Les amours du soupirant incompris pour la cruelle Bellinde, son introduction au château de Mézières et son amitié avec Angélique Paulet, son arrivée à Paris et son entrée au cercle littéraire de son cousin Conrart, ses essais comme critique et comme poète, enfin ses débuts à l'hôtel de Rambouillet et à l'Académie française, autant de pages rapides et enlevées qui nous ramènent au plus beau temps des précieux et des précieuses. Une fois pourtant Godeau fut cornélien, mais cornélien à son insu et malgré lui. Il est en effet l'auteur des deux vers fameux :

Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.

Pierre Corneille les lui vola et les garde. *Sic vos non vobis*, aurait dit Virgile. Mais Virgile lui-même ne s'était-il pas approprié plus d'une perle du fumier d'Ennius ? La plus belle strophe du P. Le Moyne ne lui sera-t-elle point dérobée par Voltaire ?

1. *Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, un des premiers membres de l'Académie française (1605-1672)*, par l'abbé A. Cognet, docteur ès lettres. Paris, Picard, 1900, pp. XVII-534.

Au moins ces vers-là sont à jamais sauvés de l'oubli. On n'en saurait dire autant des *Poésies chrestiennes* de Godeau, de son *Saint Paul* et de son poème sur *l'Assomption*. Mais on semble revenir aujourd'hui à ses *Lettres* spirituelles [1]. C'est par là qu'il a été rapproché, dans le cours de M. Faguet, à la Sorbonne en 1896, de Singlin, de Fénelon et de Bossuet. M. l'abbé Cognet change un peu les termes de comparaison et étudie le triumvirat épistolaire de saint François de Sales, Godeau et Fénelon. Nous sommes donc ramenés ici sur nos pas vers l'archevêque de Cambrai.

Par sa manière aimable et douce, Godeau rappelle un peu saint François de Sales et Fénelon. Il n'a pas sans doute le lyrisme onctueux de l'évêque de Genève, cette naïveté charmante qui folâtre et se joue le long de la route, ce flot d'images empruntées aux choses de la nature, à l'herbe qui fleurit, à l'oiseau qui chante, au printemps qui verdit. Il n'a pas non plus la grâce souriante et légère de l'archevêque de Cambrai, cette causerie rapide qui anime le discours, ces comparaisons fines et délicates qui éclairent et achèvent la pensée. Mais il a comme eux une connaissance approfondie du cœur humain, l'enseignement sûr, le conseil pratique et par-dessus tout un grand amour des âmes. Il évite d'ailleurs les abus de langage et de goût où tombe souvent le premier et il ne va pas jusqu'au raffinement de la pensée où glisse parfois le second (p. 393).

J'avoue que la spiritualité de Godeau me paraît par trop manquer d'originalité, comme son style de vigueur. L'ensemble est fade, quoique d'une réelle pureté de langue. L'influence du *Mage de Sidon* écrivant à la *Reine de Tendre* s'y fait malgré tout sentir.

1. Les *Lettres* de Godeau n'ont paru qu'en 1713. Il y a une vingtaine seulement sur des matières de spiritualité. — M. l'abbé Cognet, dans un de ses appendices (p. 479 *sqq.*), ajoute quelques pièces inédites à la correspondance. Dans l'une de celles-ci, Godeau se révèle gallican farouche. Les Jésuites ayant soutenu au collège de Clermont une thèse en faveur de l'infaillibilité du pape, Godeau écrit à Arnauld d'Andilly, le 4 mars 1662 : « Pour moi, je crois que Dieu qui résiste aux superbes laissera tomber les bons Pères dans quelque grand et horrible aveuglement et c'est icy le lieu de ce beau mot de saint Augustin : *Spargens pænales cæcitates super illicitas cupiditates*. Mais c'est aux évêques à dissiper ces ténèbres et à les chasser sinon de leurs esprits (ce qu'il ne semble pas que Dieu veuille faire), au moins d'empescher qu'elles ne se repandent pas dans les cœurs des fidelles. Il faudrait exciter M. Talon à en porter plainte au Parlement et je ne sçay pas comment il se peut empescher de le faire. Un jour on pourroit bien luy reprocher son silence en cette occasion, et, par les loix du Royaume, il seroit criminel, ayant laissé passer une doctrine si préjudiciable au Roy et à l'Estat sans s'y opposer. » — Il me semble que nous voici loin de saint François de Sales, pour la douceur, et loin de Fénelon, pour les sentiments à l'égard du pape.

Que l'on rapproche la plus remarquable de ses lettres, celle qu'il adresse à l'abbesse d'Yerres, Claire Diane de Rambouillet, sœur de Julie d'Angennes, à l'instruction que Bourdaloue, point réputé pourtant comme épistolier, rédigeait pour une supérieure de communauté nouvellement élue (*Pensées*, II, 221). Combien le prédicateur de Louis XIV est plus solide que l'orateur funèbre de Louis XIII ! Avec tout son bel esprit Godeau manque même de tact, et j'oserai le dire, sans rééditer le mauvais jeu de mots attribué à Richelieu, de *grâce*. Autrement eût-il écrit, en 1642, à Mme de Longueville : « Ne louez donc pas tout, Madame, ce que j'ay fait, de peur que les louanges d'une personne qui vous ressemble ne me fassent perdre la récompense que vous dites que Dieu me donnera ; l'amour-propre se nourrit de viandes bien moins delicates que n'est votre approbation[1]. » (P. 488.)

Cela n'était pas assaisonné de sel attique ; mais l'atticisme n'était pas alors aussi répandu qu'on l'imaginerait volontiers, particulièrement dans la poésie néo-latine de l'époque. Une querelle entre Godeau et le jésuite Vavasseur en fournit la preuve. Godeau, guère moins bon janséniste que bon gallican, s'était attiré, pour son éloge du *Petrus Aurelius* de Saint-Cyran, un pamphlet du P. Vavasseur : *Godellus utrum poeta*. Le satirique dépassait la mesure ; mais il me semble que le latin ayant eu un peu dans tous les temps le privilège de braver l'honnêteté, M. l'abbé Cognet relève bien vivement les écarts de plume du P. Vavasseur. (P. 132.) Arnauld ripostait : *Jesuita an christianus*. Était-ce donc mis en termes plus galants ? Vavasseur avait le goût très fin et l'on ne saurait oublier que dans sa magnifique épigramme sur Molière, il eut le courage bien rare de protester contre l'interdiction des obsèques de notre grand comique.

Il eut tort pourtant d'attaquer en termes acerbes, et dans sa vie privée, Godeau qui, méchant poète, était un prêtre pieux et un zélé prélat. L'évêque de Grasse, ensuite Grasse et Vence, puis Vence[2], s'était proposé de reproduire au milieu de ses fidèles les

1. Il est vrai que le mot *viande* avait alors et eut longtemps encore le sens propre d'*aliment*.

2. Godeau, sacré évêque de Grasse, 24 décembre 1636 (Cognet, p. 36), avait uni Vence à Grasse, du 7 décembre 1644 au 25 novembre 1653. Mais à cette date, il ne retint plus que Vence. Jean, *Évêques et Archevêques de France*, p. 204. Vence ne comptait que 21 paroisses.

vertus des pasteurs de l'Église primitive. Fidèle à la résidence, il ne retournait à Paris que pour des raisons sérieuses. L'enseignement du catéchisme fut une de ses plus constantes préoccupations. Il faisait à ses curés une obligation stricte de l'enseigner et punissait au besoin de l'amende ceux qui sur ce point contrevenaient à ses ordonnances.

Mais, à ce propos, il est permis de regretter que M. l'abbé Cognet n'ait pas réfuté (p. 103), en parlant de l'*Institution du prince chrétien* composée par le prélat, en 1644, pour le jeune roi Louis XIV, à la prière d'Anne d'Autriche, l'erreur si accréditée qui attribue à Godeau le *Catéchisme royal*, — en prose, — paru en 1650, et dont Fortin de La Hoguette est le véritable auteur[1]. Si peu ami des réguliers que fût l'évêque, les moines ne le gênaient pourtant point dans cet étrange diocèse de Vence, où il n'y avait ni abbaye, ni couvent quelconque; il n'eût pas écrit contre les religieux ce qu'on lit dans cette espèce de *factum*.

Ami de l'instruction, Godeau s'intéressait aux écoles de son diocèse, « séminaire duquel sortent et les ministres du saint autel et les pères de famille et les magistrats qui gouvernent les villes » (p. 353). Plein de sollicitude pour le peuple, il fonda des institutions utiles, notamment des Monts-de-Piété.

Il veillait enfin aux bonnes mœurs, interdisait la danse du *rigaudon*, faisait respecter sa cathédrale et son cimetière. Il visitait les paroisses de son diocèse, prêchait avec une ardeur infatigable et s'occupait de la formation du clergé.

Ce n'est point nous écarter de Godeau, que d'aborder le tout récent ouvrage de M. Doublet sur *le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence*[2]. Avant de composer cette étude étendue, souvent déjà l'auteur s'était arrêté sur la figure, restée là-bas au moins sympathique et honorée, de l'évêque académicien qui eut Fléchier pour successeur, non de son siège, mais de son fauteuil. Il avait publié en diverses revues, *la Jeunesse de Godeau*, *les Mandements de Godeau pour le diocèse de Vence*, *Sept lettres iné-*

1. Voir *Études*, 5 septembre 1898, p. 707.
2. *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence, d'après les Documents des Archives départementales des Alpes-Maritimes*, par Georges Doublet, ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée de Nice. Paris, Picard, 1901. In-8.

dites de Godeau, *les Visites pastorales de Godeau dans le diocèse de Vence*, *la Mort et les funérailles de Godeau*, sans compter d'autres travaux sur ce petit diocèse, ce nain des diocèses, qu'une si curieuse coïncidence avait prédestiné au nain des évêques. Ces études ont paru soit avant, soit après la thèse de M. l'abbé Cognet; mais l'ouvrage actuel est postérieur, et, dans le premier chapitre au moins, s'inspire des conclusions du nouveau docteur ès lettres.

Il a également mis à contribution l'ouvrage passionné plus que passionnant de M. Albert Le Roy, *la France et Rome de* 1700 *à* 1715, dont il fait un éloge hyperbolique. Mais comme je suis un peu de l'école de Sainte-Beuve, qui, « pour tout l'or du monde et pour toutes les promesses du ciel », n'eût point voulu faire un pas dans le jansénisme au dix-huitième siècle, c'est-à-dire dans le quesnellisme, je me permets de renvoyer à la savante analyse du livre de M. Doublet qu'a faite l'abbé Ingold, dans le *Bulletin critique* (15 mars 1902)[1]. Je dirai seulement qu'il roule sur le procès d'un prêtre janséniste, l'abbé de Guigues, condamné à signer un formulaire, interdit pour un an, et renfermé dans un séminaire pour y jeûner les vendredis. Nous sommes loin des peines terribles édictées par le Parlement de Bourgogne, au temps de Bossuet, contre le curé quiétiste de Seurre. D'ailleurs, les mœurs de Guigues rappelaient plus, semble-t-il, celles de frère Jehan des Entommeures que celles de Port-Royal (p. 302).

Ne quittons pas M. Doublet sans avoir mentionné pour mémoire son travail sur *Caulet, évêque de Pamiers et les Jésuites*, paru dans les *Annales du Midi*, en 1897 et tiré à part. C'est une étude sur le fâcheux différend qui s'éleva en 1667, à propos d'un sermon, entre le prélat janséniste et les Pères du Collège. Le rude Caulet eut plus tard une meilleure attitude, en tenant tête à Louis XIV dans l'affaire de la régale.

Avec le *Choart de Buzenval*, de M. Jean Gaillard, nous rentrons également dans le jansénisme militant du dix-septième siècle[2], et

1. M. Doublet, contrairement aux signatures autographes, affecte d'appeler *Tellier* et non *Le Tellier* le confesseur de Louis XIV. Est-ce pour imiter une manie de Saint-Simon ?

2. *Un Prélat janséniste. Choart de Buzenval, évêque de Beauvais (1651-1679)*, par Jean Gaillard, avocat à la Cour d'appel de Paris. Paris, Picard, 1902. In-8, pp. 287.

nous ne nous éloignons pas du tout de Caulet. Buzenval, évêque de Beauvais, fut en effet, avec Caulet de Pamiers, Pavillon d'Aleth et Arnauld d'Angers, l'un des célèbres « quatre évêques » qui refusèrent de signer le formulaire de 1664 dressé contre les cinq propositions. Rapin les a agréablement portraiturés tous les quatre. Ne retenons que Buzenval.

C'étoit un homme de bien, écrit-il, que l'évêque de Beauvais, doux, honnête, bienfaisant; mais, quoiqu'il eût l'âme belle, il l'avoit petite, car il étoit naturellement né à la dépendance, et ce fut par là qu'il se perdit et son diocèse, par le malheur qu'il eut de tomber entre les mains de trois jansénistes, chanoines de son église, Tristan, Lévesques et Hermant, qui, s'étant rendus maîtres de l'esprit du défunt évêque, son oncle, qui tomba en enfance les dernières années de sa vie, se servirent de son nom et de son autorité, pour gouverner son diocèse.

Ils vouloient être les maîtres, ce qui leur fut aysé, car ayant reconnu la petitesse de son esprit, ils luy jetèrent, de concert, de grands scrupules dans l'âme sur ce qu'il y avoit eu de défectueux en sa vocation à l'épiscopat, qu'ils trouvoient peu canonique. Sur quoy ils lui mirent dans la tête, que pour rectifier ce qu'il y avoit eu d'irrégulier en son ordination, il falloit qu'il embrassât l'opinon nouvelle de la grâce, et la fît prêcher et observer dans tout son diocèse [1]...

Un des personnages du redoutable *trio*, le chanoine Godefroy Hermant n'a guère moins écrit que le P. Rapin, et c'est en grande partie dans son *Histoire du Jansénisme*, restée manuscrite, ainsi que dans ses autres ouvrages, que M. Gaillard a puisé ses renseignements, contrôlés d'ailleurs par Rapin. Buzenval avait eu sa biographie dès 1707, intitulée l'*Idée de la vie et de l'esprit de Messire Nicolas Choart de Buzenval, évêque et comte de Beauvais.* Il n'est point cependant demeuré connu. Son jansénisme ne rayonna guère au dehors, et ses démêlés eurent lieu avec le chapitre de sa cathédrale. Malheureusement, les registres capitulaires n'existent plus, et nous n'entendrions plus guère qu'une cloche, celle des documents épiscopaux, sans quelques copies prises au dix-huitième siècle.

On le voit, les dix mille ouvrages de polémique publiés jadis sur les cinq propositions ne comptent pas; aujourd'hui ce sont les volumes et les plaquettes d'histoire ou de critique qui leur succèdent et continuent de s'accumuler sur les ruines, — si coquettement restaurées, — de Port-Royal. Pour s'y reconnaître un peu,

1. Rapin, t. III, p. 442.

M. A. Maulvault a estimé que la table du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, pas plus que les *Mémoires* de Picot, ne suffisaient; le premier a le mérite d'avoir beaucoup d'esprit, mais le tort à ses yeux de n'avoir point celui de Port-Royal; le second semble à l'auteur manquer d'impartialité; par suite, d'autorité. M. Maulvault a donc cru rendre service et à la cause de la vérité et à la commodité des travailleurs, en composant un *Répertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal.* (Paris, Champion, 1902, in-8, pp. 280.) Il renvoie non aux ouvrages de seconde main, mais aux sources originales. C'est dire qu'il offre un précieux secours aux écrivains sérieux et amis des documents.

Je ne puis clore cette liste de biographies ou de bibliographies relatives à l'histoire ecclésiastique et religieuse du dix-septième siècle en France, sans signaler encore quelques brochures intéressantes. Mgr Cohon, évêque de Nîmes en 1634, puis de Dol en 1644, démissionnaire en 1648, évêque de Nîmes pour la seconde fois en 1657, a été l'objet de diverses publications : *Lettres intimes de Mgr Cohon*, par Prosper Falgairolle, *avec un fac-similé en phototypie.* (Nîmes, 1891, in-8.) Et encore : *Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde. Avec un portrait.* (Rennes, 1895, in-8.) Cette seconde plaquette a rétabli son prénom qui est *Anthyme* et non *Antoine;* sa date de naissance : 1595 et non 1594; sa qualité : fils ni d'un *savetier*, ni d'un *cabaretier*, mais d'un *fabricant ou marchand de chandelles.* Cohon fut, de son temps, un orateur renommé.

Mgr Hébert, né à Tours en 1651, lazariste en 1670, professeur de théologie à Sens, curé de Versailles, protégé de Bossuet qu'il assistait à son lit de mort quelques jours après avoir été sacré à Versailles, 6 avril 1704, décédé en 1728, non sans s'être rétracté de son appel au concile, — comme Noailles, il avait versé dans le quesnellisme, — mériterait une Vie complète. Il a bien paru en 1898 une forte brochure intitulée *Vie de M. Hébert, évêque comte d'Agen*, par l'abbé Durengues (Agen, in-8 de 125 pages), mais elle fait désirer davantage. On voudrait notamment plus de détails sur les vingt années (1684-1704) où Hébert fut « le premier curé de France ». Tout espoir de recouvrer ses Mémoires est-il perdu? Ils seraient curieux, émanant du prêtre

qui fit cesser les représentations d'*Esther*, disposa de la feuille des bénéfices et aurait béni le mariage de Mme de Maintenon. Mais ici encore la preuve de ce fait ou prétendu fait se dérobe une fois de plus et M. Durengues ajoute avec découragement : « Les circonstances de ce mariage resteront toujours probablement enveloppées d'un impénétrable mystère. De propos délibéré Mme de Maintenon en a détruit toutes les preuves. On sait qu'elle a brûlé, dans cette vue, en 1713, *toutes les lettres* que l'abbé Gobelin, son directeur, lui avait écrites. » (P. 18, note 3.) Par contre, une autre lettre a échappé, c'est celle de Godet des Marais, alors évêque de Chartres, adressée à Louis XIV en 1697, et dans laquelle mon ami J. Brucker qui l'a publiée en son entier d'après l'autographe (*Études*, 5 juillet 1899), croit voir le témoignage explicite du mariage. Aurons-nous enfin quelques éclaicissements décisifs? Dans un récent article sur Mme de Maintenon, d'après les *Souvenirs* de Mlle d'Aumale, qu'il nous promet pour bientôt, en collaboration avec M. Gabriel Hanotaux, M. le comte d'Haussonville écrivait :

> Ni la vie après tout fort effacée de Mlle d'Aumale, ni son agrément personnel, auquel on rendra, je crois, justice, ne m'auraient paru prêter matière suffisante, si elle n'avait été pendant quatorze ans la secrétaire d'une femme dont on ne saurait se lasser de parler, parce que son existence, si profondément qu'elle ait été fouillée, continue à recéler plus d'un mystère; depuis sa vertu, contestée au temps où elle était la femme de Scarron jusqu'à son union régulière avec Louis XIV *dont la preuve authentique n'a jamais pu être fournie*, que de points demeurés obscurs dans cette existence; et si, comme je le crois, ceux qui ont étudié les choses de près ont raison de ne vouloir douter non plus de l'une que de l'autre, combien il demeure difficile de mesurer la part exacte d'influence qu'elle a exercée sur les événements qu'elle a vus se dérouler sous ses yeux [1] !

Hébert eut des accointances jansénistes et, pas plus que d'autres prélats du règne de Louis XIV, il ne fut en tout irréprochable. Combien cependant les membres de cet épiscopat étaient supérieurs au haut clergé de l'Allemagne contemporaine, à cet évêque de Munster, par exemple, baron féodal et batailleur, dont M. Pierre de Ségur traçait naguère la bizarre figure, dans la *Revue des Deux Mondes* ; combien même à l'électeur de Cologne

1. Comte d'Haussonville, *Madame de Maintenon, d'après les Souvenirs inédits d'une de ses secrétaires*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1901.

converti par Fénelon, ce Clément-Joseph de Bavière, pourvu de cinq évêchés à trente ans, et pas encore ordonné prêtre !

Je me suis tant étendu sur le monde ecclésiastique du grand siècle, qu'il me reste peu de place pour les milieux laïques. Il est cependant de mon devoir de présenter, ne fût-ce que sommairement, certains sujets plus profanes.

Le tome XXVII (1900) des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, paru l'année (1901), contient un curieux supplément au *Registre-Journal* de Pierre de l'Estoile. La récente édition de ce chroniqueur, publiée à la librairie des bibliophiles, en douze volumes, de 1875 à 1896, par les soins de MM. Brunet, Champollion, Halphen, Read, Tamizey de Larroque et Tricotel, avait été donnée d'après les manuscrits autographes, conservés pour la plupart à la Bibliothèque nationale. Mais un nouveau manuscrit de la partie correspondante aux années 1574-1589 étant depuis entré dans ce riche dépôt, M. Omont, toujours prêt à faire profiter le public des trésors confiés à sa vigilance d'érudit, a cru, avec raison, ne devoir point garder pour lui ces nouveaux documents. Il vient donc de tirer plusieurs pages d'additions au *Journal* de l'Estoile de ce double exemplaire, simple copie, il est vrai, mais copie faite sous les yeux de l'auteur et enrichie par lui de nombreuses notes inédites.

L'Estoile s'y montre ce qu'il est partout, satirique et frondeur — oh ! pas ligueur ! — ennemi des moines, ami des huguenots. Il rapporte tout ce qu'il a lu dans les pamphlets d'Allemagne et de Genève contre la « Florentine », à propos de la Saint-Barthélemy. S'il emploie parfois de gros mots, il en a aussi de bien délicats, par exemple, cette malicieuse mais toute simple oraison funèbre : « Catherine de Médicis fut pleurée... du roi son fils. » Toujours il a le trait vif et l'esprit français. Hargneux, comme sera plus tard Guy Patin, envers tous les représentants de l'autorité religieuse ou royale, il possède une érudition plus sûre, verse moins dans le pédantisme, et exprime souvent de plus nobles sentiments. Il rapporte ici avec impartialité de beaux traits de la part de catholiques qui arrachèrent des protestants à la fureur populaire.

Dans la *Revue de Paris* du 1er octobre 1901, M. L. Batiffol

a étudié *Louis XIII enfant*. La publication du *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1601-1628), faite en 1868 par Eud. Soulié et Édouard de Barthélemy, lui paraît critiquable. Le choix de ces extraits, formant deux gros volumes, ne lui semble pas judicieux, et il regrette que l'on ait modernisé les propos du petit dauphin. On avait cependant respecté dans plus d'un mot la prononciation enfantine : « *Féfé* (frère), *astheure*, *soucre* (sucre), *où est-i*, *pou vous*, *Mamanga*, *velà*, *sagean* (sergent) », etc. ; mais la passion de la plus minutieuse exactitude obsède l'érudition contemporaine.

M. L. Batiffol a un mérite plus sérieux. Outre qu'il a relu les six volumes du manuscrit d'Héroard, pour ne s'appuyer que sur les passages encore inédits, il a recherché dans ces documents à reconnaître et à analyser en germe le caractère du futur souverain. Il a donc aperçu, dans les essais de dessin ou plutôt de griffonnage du dauphin, l'artiste aquarelliste ; dans la passion de l'enfant pour la musique des marchands ambulants, le compositeur intéressant qu'il sera plus tard. Louis XIII aimait les soldats, comme tous les jeunes princes. C'était un indice qu'il aimerait à commander ses armées en personne et à vivre dans les camps. Il menaçait de tuer sa gouvernante, Mme de Montglat, et parlait de « couper le cou » à ceux qui le contrariaient. Mais n'est-ce pas exagéré de voir là un précoce symptôme de cette prétendue froide cruauté qui fera tomber les têtes de Montmorency, de Cinq-Mars et de l'infortuné de Thou ?

La *Conspiration de Cinq-Mars*, de M. d'Haucour, nous transporte précisément à la plus impitoyable, mais, hâtons-nous d'ajouter, à la plus juste des exécutions qui ensanglantèrent la fin du règne de ce dauphin aux barbares instincts, devenu le roi Louis le Juste[1].

Déjà en 1896, Mlle Basserie nous avait donné, mais sans prétention à l'inédit, une *Conjuration de Cinq-Mars* où revivait, dans toute l'horreur du dramatique épisode, la figure du don Juan idéalisé par Vigny[2]. M. d'Haucour n'a point visé à reconstituer

1. *La Conspiration de Cinq-Mars, d'après des documents inédits (1642)*, par Louis d'Haucour, sous-chef de bureau du ministère de la Marine en retraite. Paris, Fontemoing, 1902. In-16, pp. 122.

2. Voir *Études, partie bibliographique*, 31 mars 1896, p. 199.

ces tableaux d'une manière romantique et encore moins romanesque. Sa brochure est un exposé méthodique, une sorte de résumé des incidents, coupé de sages considérations sur le caractère et le rôle des principaux acteurs. Il se réfère, pour un certain nombre de pièces, aux Archives nationales ou à la Bibliothèque de la rue Richelieu; mais ces documents, bien qu'originaux, ne sont pas tous inédits. La lettre du Roi au Parlement de Paris, du 6 août 1642 (p. 55 *sqq.*), n'est point nouvelle. En 1897, elle a été réimprimée dans les *Récits des grands jours de l'histoire.* Il n'y a entre les deux textes que de légères variantes de mots.

M. d'Haucour a fait heureusement ressortir les beaux côtés du caractère de Louis XIII, dans les passages consacrés à Mme de Hautefort et à Mlle de La Fayette.

Henri CHÉROT.

(*A suivre.*)

L'IMAGE DU CHRIST

VISIBLE SUR LE SAINT SUAIRE DE TURIN

Tout le monde sait que l'ostension du *Saint Suaire* à Turin, en 1898, a occasionné une reprise plus ardente que jamais des controverses déjà anciennes sur l'authenticité de cette relique insigne.

Contre l'authenticité s'est élevé surtout M. le chanoine Ulysse Chevalier, dans son *Étude critique sur le Saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin.* Ce savant travail, couronné par l'Académie des Inscriptions en 1901, n'apportait cependant aucun élément vraiment nouveau dans la discussion. Les grandes objections restaient toujours celles qu'avait loyalement exposées, dès 1624, l'érudit Bisontin Jean-Jacques Chifflet, défenseur de l'authenticité, dans son ouvrage intitulé : *De linteis sepulchralibus Christi Servatoris crisis historica* (Anvers, Plantin. In-4°) : obscurités sur l'histoire de la relique avant le milieu du quatorzième siècle, où on la trouve dans l'abbaye de Lirey (diocèse de Troyes) ; jugements prononcés contre elle, dès qu'elle paraît exposée à la vénération publique, par deux évêques de Troyes et par un pape d'Avignon, Clément VII. (Voir *Études*, 5 juin 1899, p. 660, note 2.)

Les partisans de l'authenticité, parmi lesquels s'est signalé M. Arthur Loth, ont pu produire comme argument nouveau les superbes photographies des empreintes du Saint Suaire, prises en 1898 par le chevalier Secondo Pia. Ces empreintes, qu'on avait de tout temps discernées plus ou moins vaguement et souvent dessinées, étaient attribuées par les adversaires de l'authenticité à une *peinture.* Les photographies de M. Pia ne favorisaient pas cette hypothèse. Néanmoins, ces photographies si curieuses faisaient elles-mêmes désirer un examen scientifique qui permît de se rendre un compte exact de leur vraie signification.

Cet examen a été fait par M. Paul Vignon, docteur ès sciences, préparateur de zoologie à la Sorbonne, avec le concours partiel de M. le commandant Colson, répétiteur de physique à l'École

polytechnique. Des études et des expériences, poursuivies pendant dix-huit mois, ont abouti à des résultats de haute importance, dont le résumé a été présenté à l'Académie des sciences, dans sa séance du 21 avril 1902, par M. le Dr Yves Delage, professeur de zoologie à la Sorbonne. Nous nous empressons de donner à nos lecteurs la substance de cette communication, en attendant l'ouvrage annoncé comme devant paraître prochainement, où M. Paul Vignon exposera l'ensemble de ses recherches, avec nombreuses figures à l'appui[1].

Le Saint Suaire de Turin est une grande étoffe de lin, longue de 4m,10, large de 1m,40, jaunie par le temps, très endommagée par un incendie qui a eu lieu en 1532. Cette étoffe passe pour avoir servi de linceul au Christ. On y distingue, sous forme de taches brunes, deux silhouettes humaines vues l'une de face, l'autre de dos, et s'opposant par les deux têtes.

Le Suaire de Turin, très rarement retiré de sa châsse (six fois seulement au dix-neuvième siècle), était à peu près oublié, quand on le photographia en 1898, à l'occasion d'une exposition de l'art sacré.

C'est alors qu'on s'aperçut que les images étaient modelées en négatif sur l'étoffe, c'est-à-dire que les reliefs du corps y étaient plus marqués que les creux. Le cliché, *négatif de ce négatif*, nous montrait un fort beau portrait.

Les photographies superbes, prises en 1898 par M. le chevalier Secondo Pia, avocat bien connu à Turin pour son talent de photographe, tombèrent, il y a dix-huit mois, entre les mains de M. Vignon, qui reconnut aussitôt l'intérêt exceptionnel du problème.

L'étoffe de Turin n'étant pas accessible, il fallait avant tout éprouver la valeur scientifique des photographies de 1898. M. Vignon les authentifia avec certitude. Il s'aida d'une photographie instantanée, prise à la dérobée par un assistant, au moment de l'ostension, photographie sur laquelle le Suaire était visible au milieu des objets environnants. Il rechercha et étudia

1. Pour paraître le 1er mai à la librairie Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. *Le Linceul du Christ*, étude scientifique par Paul Vignon, docteur ès sciences naturelles. 1 vol. in-4 avec 9 planches hors texte et 38 figures dans le texte. Cartonné : 15 francs.

minutieusement les copies et les descriptions du Suaire, échelonnées depuis 1375 jusqu'à l'époque actuelle : on a toujours vu sur l'étoffe ce que nous voyons sur les photographies ; mais, comme on ne comprenait pas la signification de ces images, on les a fort inexactement copiées. Nul ne pouvait même les déchiffrer sans s'aider d'un appareil photographique ; par suite, nul n'aurait pu les inventer.

M. Vignon tint à s'assurer qu'au point de vue esthétique, les images du Suaire, une fois transposées par l'appareil photographique, ne dérivaient d'aucune œuvre picturale déterminée, et surtout qu'elles ne se rattachaient nullement à l'art du moyen âge. En réalité, le portrait du Suaire, par son expression puissante, est très supérieur aux œuvres du moyen âge, jusqu'au quinzième siècle ; et même il restitue la physionomie morale du Christ, telle que la tradition l'a fait connaître, d'une façon beaucoup plus complète que ne le font les œuvres des plus grands maîtres des quinzième et seizième siècles, ou des époques ultérieures.

On voit que le problème présentait un intérêt considérable. Il fallait le résoudre.

Dans une première série de recherches, M. Vignon renversa définitivement toutes les hypothèses présentées jusqu'ici par ceux qui voulaient à toute force que les images du Suaire fussent des peintures.

On avait nié qu'elles fussent modelées en négatif : le fait est évident ; en outre, les images n'ont pas pu être peintes en négatif. On aurait pu croire qu'il ne s'agissait que d'une peinture banale, transformée ultérieurement en un négatif par une altération chimique : la chose est impossible.

D'ailleurs les images sont infiniment supérieures, au point de vue anatomique, à ce qu'on pouvait faire au moyen âge et elles répondent à toutes les conditions géométriques des empreintes.

Nous ne sommes donc pas en présence d'une œuvre picturale : le drap a gardé réellement l'impression d'un corps.

Toutefois, il n'est pas question de ces empreintes grossières qu'on peut obtenir par simple contact, en enduisant un cadavre de sanguine et en appliquant une toile sur ce cadavre.

Non, la chose est bien plus curieuse : d'après M. Vignon, les

images se sont faites en vertu de phénomènes que la science analyse avec exactitude aujourd'hui et que les hommes des époques antérieures ne pouvaient même pas soupçonner. Il y reconnaît l'effet d'une action physique qui avait été en s'affaiblissant à mesure que l'écart croissait entre le corps et le drap. Voilà pourquoi les images ont un modelé interverti, les reliefs y étant beaucoup plus accentués que les creux.

Que signifient ces images singulières que nous savons déchiffrer aujourd'hui, mais dont on n'avait pas jusqu'ici réalisé l'équivalent et que nul faussaire n'aurait su produire au moyen âge ?

Quel est l'homme qui a produit ces empreintes et dans quel état, sans doute bien exceptionnel, se trouvait donc son cadavre ?

Eh bien, l'homme n'est autre que le Christ.

Sur les images, on distingue tous les stigmates caractéristiques. Ils sont reproduits avec un réalisme si extraordinaire que nul peintre n'aurait su faire aussi bien. Ils sont disposés de telle façon que nul fraudeur ne se serait cru permis de les représenter de la sorte. Quelques exemples : les plaies des mains sont dans les poignets ; la plaie du côté est à gauche, parce que les empreintes font passer les détails d'un corps de la droite à la gauche.

Ce sont donc les conditions de l'ensevelissement du Christ qu'il fallait étudier, et, autant que possible, reproduire. Cette nouvelle étude, à la fois expérimentale et historique, a été effectuée avec le concours de M. le commandant Colson, répétiteur de physique à l'École polytechnique.

Tout d'abord, ces Messieurs ont reconnu, en s'adressant aux vapeurs de zinc et à la plaque photographique, que toute substance, émettant avec lenteur et régularité des vapeurs capables d'agir chimiquement sur un écran convenable, produirait des images négatives semblables à celles du Suaire.

Cette vérification faite, ces Messieurs ont essayé de se placer dans les conditions physiologiques et chimiques où se trouvait le cadavre du Christ. Sachant que l'aloès avait été employé lors de l'ensevelissement, ils ont fait agir, sur des linges imprégnés d'une mixture d'huile et d'aloès, les vapeurs ammoniacales provenant de la fermentation de l'urée, que contient en grande abondance la sueur fébrile : tout homme mort après de longues souffrances aura émis une pareille sueur. Eh bien, les vapeurs

ammoniacales brunissent la mixture d'aloès, en donnant une teinte rougeâtre identique à celle qu'on voit sur le Suaire, teinte qui rappelle celle du sang séché ancien. Ces vapeurs donnent des images négatives tout comme les vapeurs de zinc.

Les deux expérimentateurs font ici remarquer l'accord avec les circonstances historiques de l'ensevelissement du Christ. Il était nécessaire que le cadavre ne fût ni lavé, ni oint, ni serré dans des bandelettes : or, il leur semble ressortir du texte original des Évangiles qu'il en fut bien ainsi. Il était nécessaire que le corps ne restât pas dans son linceul assez longtemps pour se décomposer : or, « chacun, quelles que soient ses opinions religieuses, sait que, le dimanche de Pâques, le tombeau était vide ».

Ainsi donc, dans les recherches auxquelles le Suaire a donné lieu, tout concorde; nous savons pourquoi les images sont des négatifs, pourquoi elles ont l'aspect du sang ancien, et nous savons même pourquoi, dans aucune sépulture orientale, on n'a trouvé d'images de ce genre sur des linceuls. Jamais les circonstances exceptionnelles que nous venons d'indiquer ne se sont trouvées réalisées par hasard ou intentionnellement. Dans une tombe, on trouve soit un cadavre momifié, soit un squelette. La momie ne peut pas donner d'image; le cadavre putréfié, si par hasard il avait été dans les conditions voulues pour en produire, les aurait détruites lui-même au moment de sa décomposition.

Finalement, il paraît aux auteurs de ces curieuses recherches que l'authenticité du Saint Suaire de Turin est *scientifiquement démontrée.* Nous serions bien étonné si les adversaires s'avouaient immédiatement vaincus. Tout en inclinant nous-même à conclure comme M. Vignon et en le félicitant cordialement de son beau travail, nous confessons que certains points de sa démonstration nous laissent un peu perplexe.

« Il était nécessaire, dit-il, que le cadavre ne fût ni lavé, ni oint, ni serré dans des bandelettes; or il ressort de la lecture du texte original des Évangiles qu'il en fut bien ainsi. » — Il est vrai que les Évangiles *ne disent pas* que le corps de Notre-Seigneur ait été lavé ou oint, avant l'ensevelissement, quoiqu'on ait toujours tenu pour vraisemblable qu'il fut au moins lavé. Mais l'évangéliste saint Jean, qui fut témoin oculaire, dit expressément que le corps fut « lié de linges avec les aromates », ἔδησαν

αὐτὸ (τὸ σῶμα τοῦ Ἰησοῦ) ὀθονίοις μετὰ τῶν ἀρωμάτων : ce qui semble bien signifier que les aromates furent appliqués et serrés sur le corps à l'aide de bandelettes. L'action physique dont parle M. Vignon n'aurait donc pu se produire.

Son explication pourra-t-elle être conservée en la combinant avec une hypothèse émise par Chifflet (*De linteis*..., p. 148-149) ? Pour expliquer que, des deux suaires de Besançon et de Lirey-Chambéry-Turin, tous deux tenus par lui pour authentiques, le premier n'ait gardé que l'empreinte des cinq grandes plaies, tandis que le second montre le corps tout entier, Chifflet admet que le Saint Suaire de Turin serait le linge dont le corps du Sauveur a été enveloppé à la descente de croix, avant d'être lavé et oint; le Suaire de Besançon, celui qui a été appliqué sur le corps déjà préparé pour « l'ensevelissement à la manière des Juifs ».

Quoi qu'il en soit, les découvertes de M. Vignon, complétant et expliquant celle de M. Pia, feront époque dans l'histoire du célèbre trésor de Turin. Peut-être détermineront-elles ceux à qui il appartient à leur donner un complément ultérieur, qui pourrait être décisif, à savoir l'examen *chimique* de la sainte étoffe elle-même. C'est un vœu qui a déjà été exprimé ici, et l'on ne voit pas pourquoi il ne pourrait être satisfait. On a bien fait quelque chose de semblable pour la Sainte Robe de Trèves.

J. BR.

CONTRIBUTION PHILOSOPHIQUE

A L'ÉTUDE DES SCIENCES[1]

Le livre que le chanoine Didiot vient d'ajouter à ses précédentes publications théologiques n'est pas une introduction à l'étude des sciences. Dans la pensée et le dessein de l'auteur elle est plutôt un complément, complément psychologique, ontologique, métaphysique, et ce complément aidera à donner à tous les autres compléments, apologétiques, polémiques, théologiques, profondeur et solidité.

Ce livre n'est point non plus un résumé, un mémento. La *Contribution philosophique* traite les questions avec concision, il est vrai, mais en leur donnant, dans cet espace restreint de trois cents pages, toute la place nécessaire pour qu'elles soient clairement exposées et que les solutions en soient appuyées de leurs solides raisons.

L'auteur procède par théorèmes, suivis chacun de son explication ou commentaire divisé en courts alinéas. Vingt-neuf théorèmes, dont quatorze ont pour objet : l'ÊTRE, — *théorie générale* et *questions spéciales*, — et quinze autres, ce qu'est l'ACTION, — *théorie générale* et *questions spéciales*, — résument les principes et les doctrines d'après lesquels les études scientifiques doivent se conduire. Car « la science, au sens moderne, celle qui procède par voie d'observation, d'expérience, d'expérimentation, se trouve perpétuellement en présence de deux catégories d'objets : d'abord la catégorie de l'ÊTRE, dont elle peut bien avoir négligé plus qu'il ne fallait la nature intime et la raison fondamentale, mais dont elle étudie nécessairement les dehors, les apparences ; puis la catégorie de l'ACTION, du mouvement, du phénomène, dont elle se préoccupe avec tant d'ardeur et de succès, sans en avoir cependant surpris tous les secrets » (p. 3).

1. *Contribution philosophique à l'étude des sciences,* par le chanoine Jules Didiot, des Facultés catholiques de Lille. Lille, Desclée, 1902. In-12, pp. xiv-302.

L'ensemble des théorèmes avec leurs commentaires nous donnent sur l'ÊTRE et l'ACTION « la moelle du socratisme chrétien, également ennemi de la sophistique idéaliste et du matérialisme brutal ».

Ce livre a son but, son finalisme : « Nous voudrions, dit M. Didiot, contribuer à éteindre des luttes, des méfiances réciproques entre les sciences et la philosophie, dont le monde intellectuel souffre depuis de longues années. Les principes certains que nous allons proposer sont de très pacifiante nature. »

A tous les « comment », les « pourquoi » que se pose le philosophe, aussi bien que l'homme de science, relativement à l'ÊTRE et à l'ACTION, la réponse n'est pas toujours de certitude catégorique ; elle peut n'avoir que la valeur d'une opinion, et sur ces questions débattues entre savants, il est permis à chacun de faire valoir ses raisons pour la solution qu'il préfère. M. Didiot en fait sa règle : « Bien, dit-il, que nous estimions assez la vérité pour avoir le courage de l'affirmer, et celui de repousser l'erreur sans jamais la flatter ni la ménager, nous comprenons cependant fort bien les difficultés du vrai savoir et les imperfections de la raison humaine. Au cours de ce travail, nous avons plus que jamais constaté, et par expérience personnelle, combien sont grandes les unes et les autres... Nos opinions, nos conjectures n'ont assurément pas la même valeur ni la même efficacité (que les conclusions doctrinales); nous les croyons cependant utiles, elles aussi, à faire la lumière et l'union parmi les esprits de ce temps. »

Certainement la *Contribution philosophique* n'est pas un livre de curiosité : elle est une œuvre d'exposition doctrinale; elle s'adresse aux esprits sérieux, amateurs de solutions précises et nettement énoncées.

Mais alors qui lira ce livre ?

La *Contribution philosophique* est faite pour des esprits scientifiques qui marchent par des voies fort différentes, on pourrait dire contraires : les uns sont franchement spiritualistes, les autres s'attachent à un matérialisme crûment avoué ou plus ou moins fardé.

L'homme de science spiritualiste aimera à retrouver dans la *Contribution philosophique*, exprimés sous forme concise, en

termes précis, les principes qu'il prend pour guides dans ses recherches.

Et le matérialiste? L'homme de science matérialiste a le devoir de lire ce petit livre pour ne point se donner le tort de rejeter et de combattre une doctrine qu'il ne connaît pas. Le livre est court, substantiel; sa lecture ne prendra pas de temps sur les études d'observation et d'expérimentation; le parallèle sera vite fait entre le matérialisme, quel qu'il soit, et notre spiritualisme; la bonne foi aura sa sauvegarde.

Mais pour l'homme de science, matérialiste, qui accepte de monter dans une chaire pour donner son enseignement, le devoir est plus impérieux. L'honnêteté scientifique, et même l'honnêteté vulgaire demande que cet homme sache ce qu'est cette doctrine spiritualiste à laquelle il oppose ses leçons; la loyauté scientifique exige que le professeur n'amoindrisse pas, en les exposant, la valeur des raisons sur lesquelles s'appuient nos convictions spiritualistes. Il n'ira donc pas prendre ses renseignements chez les adversaires de la doctrine qu'il veut combattre, mais il s'adressera aux spiritualistes eux-mêmes. La *Contribution philosophique* est, à tous égards, le livre qu'il aura intérêt à consulter; sans longues et pénibles recherches, il y trouve ce qui lui est utile pour mettre en pratique, dans ses leçons, la sincère et juste impartialité à laquelle il est tenu [1].

1. Le cas est-il chimérique de rencontrer des professeurs qui commettent la faute de s'attaquer aux doctrines spiritualistes sans les connaître et sans les montrer sous leur vrai jour à leurs auditeurs? Un exemple : Un professeur en Sorbonne, dans un gros in-octavo de 8 à 900 pages, défend le matérialisme (*La Structure du protoplasma et les théories de l'hérédité*, par M. Yves Delage, 1895). Naturellement l'auteur est amené à parler de nos doctrines spiritualistes. Où va-t-il puiser les renseignements? Page 410, note : « Nous avons cru, dit-il, pouvoir nous abstenir de recherches personnelles où la compétence nous faisait défaut pour l'analyse et la comparaison des textes. Nous avouons franchement que les quelques lignes consacrées à cette partie de notre sujet sont empruntées aux analystes Lucas, J.-A. Thompson, Roth et quelques autres. » Maintenant l'opinion du professeur (*Structure*, p. 834) : « Platon est le premier et le plus outré des animistes : le premier courant est le courant animiste; dès l'origine, il a toute sa largeur, et après l'avoir conservée tout le moyen âge, il va se rétrécissant peu à peu, et s'épuise de nos jours en un filet perdu. Et cela se conçoit, car l'idée animiste est purement philosophique, elle ne demande rien à l'observation et doit tout à la puissance intellectuelle du penseur, et il n'est pas démontré que celle-ci se soit accrue avec le temps. La conception primitive de Platon conserve sa forme essentielle avec saint Augustin et Van Helmont, se déguise en *nisus*

Qui, encore, doit lire la *Contribution philosophique* ?

Mais le jeune homme, l'étudiant en sciences que le malheur des temps a obligé de s'asseoir au pied de chaires d'où descendent des leçons de matérialisme. L'étudiant quittera les facultés emportant, dans son bagage scientifique, des résumés tels que celui-ci : « La biologie est la science des êtres vivants... Les phénomènes qui résultent de ces fonctions (vitales) et de ces propriétés (vitales) ont été longtemps regardés comme les phénomènes les plus impénétrables, et l'on avait été conduit à admettre que les manifestations vitales s'accomplissent en dehors des lois physico-chimiques, qu'elles seraient réglées par des causes impossibles à saisir et à localiser (*principe vital*, *esprit*, *âme physiologique*, *archée*), causes qui auraient une existence immatérielle, indépendante du substratum organique qu'elles régissent. La chimie moderne nous a montré que les phénomènes qui se passent dans les êtres vivants sont des phénomènes physico-chimiques identiques à ceux qui se présentent dans les corps bruts... Alors même que l'on conserverait le nom de *force vitale* pour exprimer d'une manière générale les phénomènes d'évolution que présentent les éléments anatomiques, on ne peut songer à considérer cette force comme un principe intelligent, capricieux ou volontaire, mais seulement comme une propriété de la matière, comme un mode de mouvements moléculaires [1]. »

Ainsi M. le professeur n'y va pas par deux chemins : plantes, bêtes et gens sont rangés sous la même étiquette : pur machinisme.

Mais le nouveau diplômé, qui a dû subir cet enseignement, ouvrira la *Contribution philosophique*, il y verra : — Quelle distance, un abîme, sépare un cristal, un caillou de la moindre cellule vivante ; — ce qu'est cette vie dont on lui a tant parlé sans lui en donner l'exacte notion : vie du végétal, vie de l'animal, vie de l'homme, vie de l'ange, vie de Dieu ; — ce qu'est l'activité,

formativus avec Blumenbach, et en force vitale avec les médecins de l'ancienne école de Montpellier. Mais ces avatars ne réussissent qu'à lui donner une vitalité factice et elle s'éteint de nos jours dans un juste oubli. » Voilà de quoi bien renseigner lecteurs et auditeurs sur la théorie animiste !

1. *Cours de Physiologie*, par M. Mathias Duval, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. 8e édition, 1897. p. 1-2.

l'action : action exclusivement matérielle, action physico-chimique, action physiologique, action intellectuelle et volontaire en l'homme, action divine et ses effets extérieurs. Il y trouvera la vraie notion et les limites de l'évolution des êtres et cessera de se laisser bercer par le rêve d'une surhumanité idéale (D[r] Topinard : *l'Homme dans la nature*). Il discernera ce qu'il y a de vrai dans cet énoncé : « Rien ne se crée, rien se perd », et avec quelles distinctions et restrictions doit s'en faire l'application, etc.

Car c'est le mérite et l'avantage de la *Contribution philosophique* de porter, par ses formules concises, mais précises, vive lumière dans ces questions qui tiennent à la fois de la philosophie et de la science, et de donner à l'esprit sage et judicieux cette paix et cette joie qui résultent de la vue et de la possession de la vérité.

Auguste HATÉ.

LE MÉDECIN CHRÉTIEN
ET LE
CODE DE SES DEVOIRS

Il y a dix ans et plus, dans deux ouvrages qui ont été bénis de Dieu, nous avions l'insigne honneur de défendre les droits de la morale en médecine et de mettre le praticien en présence de la conscience religieuse qui lui dicte de si beaux et de si importants devoirs. Son Éminence le cardinal Perraud, le savant évêque d'Autun, daignait « recommander très particulièrement la lecture et la méditation de ce bienfaisant Rituel aux étudiants des écoles de médecine annexées à nos facultés catholiques[1] ».

Le sillon était ouvert, de nouveaux et bons ouvriers s'y sont engagés; et à cette heure nous sommes heureux de signaler deux livres remarquables qui donnent la véritable *déontologie médicale*, enseignée dans des chaires de faculté à Omaha, en Amérique, et à Lille, en France, et qui sont un honneur pour la science et pour la foi, un précieux gage de sécurité et de relèvement pour notre chère profession.

I

Les *Conférences de déontologie médicale*[2] professées par le R. P. Charles Coppens, S. J., au collège médical d'Omaha (Nébraska, États-Unis) ont d'abord paru à New-York, et nous avons eu l'avantage de rendre compte ici même de l'édition américaine[3]. Nous serons donc bref sur l'édition française que nous avons provoquée et qui obtient un légitime succès.

Les premières conférences, les plus développées et les plus remarquables ont trait à l'*embryologie sacrée* et ne peuvent être analysées ici ; les dernières, qui prêtent le flanc à plus d'une critique, se rapportent à l'*aliénation mentale*, à l'*hypnotisme*, au *spiritisme*. Arrêtons-nous à la sixième conférence, très complète

1. Préface du *Médecin devant la conscience*, 1890.
2. *Morale et Médecine*, traduction Forbes, Benziger Einsiedeln. Dépôt chez Maloine, Paris.
3. *Études*, t. LXXVIII, p. 410, 5 février 1899.

et très pratique, qui expose *les droits et les devoirs des médecins.*

Le P. Coppens ne se borne pas à marquer nos devoirs envers l'État et envers nos malades, il rappelle que nous en avons d'autres à remplir à titre d'hommes, de chrétiens et d' « hommes comme il faut » (*gentlemen*). Il nous invite opportunément « au respect de la dépouille mortelle de nos frères ». — « Traitez toujours, nous dit-il, les restes mortels d'un homme avec respect et, dès qu'ils ont donné à la science ce qu'elle cherchait, faites-les ensevelir avec décence. » Sa conclusion mérite d'être citée : « Unissez en votre personne la dignité de l'homme comme il faut avec les vertus d'un homme consciencieux et d'un vrai chrétien, toujours fidèle aux principes de la vraie morale, et vous honorerez votre vie et votre nom : vous serez l'honneur de votre belle profession, la joie et la gloire de votre université et la providence bénie de tous dans le pays où Dieu vous placera pour distribuer à vos concitoyens santé, bonheur et longue vie. » (P. 132.)

II

Les *Leçons pratiques de déontologie médicale*[1] que viennent de publier, en collaboration, M. le chanoine Moureau, doyen de la Faculté de théologie, et M. le Dr Lavrand, professeur à la Faculté catholique de médecine de Lille, développent et complètent très heureusement les idées maîtresses du livre précédent. Elles s'en sont inspirées à propos, sauf sur la difficile question de la folie (p. 241-251). Ici nos auteurs tendent à confondre l'*aliénation* avec l'*hallucination* et sont mal édifiés sur la nature de la *folie morale.*

A part cette critique, l'ouvrage est excellent ; il est clair, méthodique, à peu près complet. Une première partie (*Devoirs généraux*) traite du devoir médical ; de la religion du médecin ; de la science, de la dignité, de l'honnêteté professionnelles ; du médecin et de ses confrères ; du dévouement ; des prescriptions de remèdes et des opérations chirurgicales ; de la discrétion médicale ; des honoraires ; de la responsabilité. Une seconde partie (*Devoirs spéciaux*) s'occupe de l'obstétrique et de la morale ; du médecin et de la religion de ses clients ; des certificats et des conseils ; des procédures ecclésiastiques ; de la crémation et de l'inhumation.

1. *Le Médecin chrétien*, Paris, Lethielleux. Prix : 3 fr. 50.

L'espace nous manque pour dire tout le bien que nous pensons de l'ouvrage, pour en donner des citations instructives, pour louer comme elles le méritent les solutions toujours justes, correctes et modérées de nos auteurs. Leur œuvre est belle et bonne ; il faut la lire et la recommander. Remercions-les, au nom de tous, de nous avoir livré, sous la forme commode d'un manuel, le précieux code de nos devoirs. Ce code, on le sait, c'est l'Évangile, c'est la loi de Dieu ; mais il appartenait à des maîtres autorisés de nous le traduire en formules simples et pratiques.

Le *médecin chrétien* n'est pas un mythe, c'est une réalité vivante et grandissante. Au siècle dernier, il s'appelait Laennec, Cruveilhier, Récamier, Bouilland ; aujourd'hui il se nomme... Mais halte-là ! Il ne faut pas donner de liste de proscription. Il est bon, toutefois, de relever les cœurs et les courages en rappelant un seul fait.

Il y a un siècle, les médecins catholiques pratiquants étaient une poignée ; à cette heure, en France, *ils sont* 800, enrôlés sous la bannière de saint Luc, et le nombre monte toujours.

Vous pouvez, sectaires, supprimer nos écoles et nos facultés *libres*, vous ne détruirez pas ces consciences irréductibles, foyers ardents de science, de foi et de dévouement. L'avenir est à nous, car il est à Dieu.

Jésus-Christ est notre loi, notre force, notre espérance. Il est et il restera le Maître.

Dr SURBLED.

LES ÉLECTIONS DU 27 AVRIL 1902

Les élections du 27 avril portaient sur 589 circonscriptions; deux députés, ceux de la Réunion, dont le collège électoral, en raison des délais nécessités par l'éloignement, a été convoqué plus tard, seront élus le 4 mai seulement, ce qui portera à 591 le nombre des membres de la nouvelle Chambre, au lieu des 581 que comptait l'ancienne.

Il est encore prématuré de porter un jugement définitif sur les résultats du scrutin du 27. Ils sont de telle nature que c'est au vote que l'on reconnaîtra où se trouve la majorité.

Les deux groupes antiministériel et ministériel s'attribuent en effet la victoire, et chacun classe les députés élus suivant ses désirs ou ses espérances.

Il est intéressant d'écouter l'une et l'autre cloche.

Disons tout d'abord que sur les 589 élections, une est contestée, celle d'Yssingeaux, où des incidents se sont produits dans les bureaux de vote.

Les 588 élections acquises se décomposent en :

414 définitives,
174 ballottages.

La dernière statistique du ministère de l'Intérieur porte seulement sur 411 députés qu'elle répartit en :

248 ministériels,
160 antiministériels.

Les ministériels comprennent 21 socialistes, 42 radicaux-socialistes, 99 radicaux et 86 républicains qui ont voté avec le cabinet de M. Waldeck-Rousseau ou bien ont adhéré à sa politique.

L'opposition comprend 33 nationalistes, 65 conservateurs, 64 républicains antiministériels et 1 socialiste-guesdiste.

Le Matin, journal officieux, accepte ces chiffres et ajoute :

Voici maintenant, d'après une statistique, très sérieusement et très rigoureusement établie, comment se présente la situation au point de vue des gains et des pertes subis par les partis politiques qui ont pris part à la lutte électorale :

Au scrutin de dimanche les républicains d'union républicaine, ceux qui sont partisans d'une politique appuyée seulement par des éléments de gauche, c'est-à-dire les ministériels, ont gagné 34 sièges.

On compte, en outre, que 34 ballottages seront favorables aux ministériels.

Au total un gain de 68 sièges.

Voyons maintenant quelles ont été les pertes du premier tour pour le parti d'union républicaine. Il a perdu 23 sièges.

Parmi les scrutins de ballottage, on en considère comme douteux 13 qui pourraient échapper aux républicains d'union.

Soit une perte de 36 sièges.

Il en résulte donc qu'en mettant les choses au pis — car parmi les ballottages que nous venons d'indiquer comme douteux, il en est plusieurs, notamment ceux de MM. Euzière, Peignot, Noël et Fournier, qui seront favorables aux républicains — la majorité d'union républicaine serait augmentée, dans la prochaine Chambre, d'au moins 32 voix.

On considère, en effet, que les gains qui seront réalisés à Paris au scrutin de ballottage du 11 mai prochain, seront suffisants pour compenser les pertes du premier tour, à deux ou trois sièges près.

Le Temps, que personne ne soupçonne d'hostilité envers le ministère, établit une statistique bien différente. La voici :

Ces 411 élections ont abouti à la nomination de 22 socialistes (dont 4 dissidents), 150 radicaux ou radicaux-socialistes, 28 républicains ministériels, 114 républicains progressistes, 26 ralliés, 33 nationalistes et 38 réactionnaires (monarchistes ou impérialistes)[1].

Que si on associe ces fractions d'après leur disposition envers le cabinet, on obtient les chiffres suivants :

4 socialistes antiministériels ;
114 progressistes ;
26 ralliés ;

1. *Le Temps*, il est vrai, vient de publier dans le numéro suivant, un article tendancieux où il célèbre la victoire du ministère qu'il avait niée la veille.

33 nationalistes ;
38 conservateurs. Soit 215 antiministériels.

D'autre part :

18 socialistes ;
150 radicaux ou radicaux-socialistes ;
28 républicains ministériels.

C'est-à-dire 196 ministériels.

Le Petit Journal, nationaliste, compte 21 sièges gagnés et 42 perdus par les ministériels, soit une différence de 21 en faveur des antiministériels.

La Croix établit la proportion suivante :

ANTIMINISTÉRIELS

Les conservateurs ont 23 élus, gagnent 2 sièges et en perdent 4.
Les libéraux ont 86 élus, gagnent 23 sièges et en perdent 10.
Les progressistes ont 81 élus, gagnent 18 sièges et en perdent 19.
Les nationalistes ont 15 élus, gagnent 8 sièges et en perdent 0.
Les indépendants ont 7 élus, gagnent 1 siège et en perdent 8.
Les antiministériels ont donc 212 élus, gagnent 52 sièges et en perdent 41. Soit, dès ce premier tour de scrutin, un gain définitif de 11 sièges.

MINISTÉRIELS

Les opportunistes ont 19 élus, gagnent 1 siège et en perdent 14.
Les radicaux ont 96 élus, gagnent 25 sièges et en perdent 14.
Les radicaux-socialistes ont 69 élus, gagnent 8 sièges et en perdent 9.
Les socialistes ont 19 élus, gagnent 2 sièges et en perdent 6.
Les ministériels ont donc 203 élus, gagnent 36 sièges et en perdent 43. Soit, dès ce premier tour de scrutin, une perte définitive de 7.

« L'Association nationale républicaine » communique une statistique qu'elle dit *basée sur des documents, déclarations ou actes incontestables :*

Antiministériels : républicains progressistes, libéraux, ralliés, nationalistes, conservateurs : 218.

Ministériels : progressistes dissidents, radicaux, radicaux-socialistes, socialistes et socialistes-révolutionnaires : 184.

Soit 34 voix de majorité antiministérielle.

Cette classification est confirmée par celle qu'a faite l'Alliance des républicains progressistes. On sait que l'Alliance progressiste réunit les républicains antiministériels de la Chambre et du Sénat. Voici cette statistique :

410 résultats connus définitifs ;
213 antiministériels ;
186 ministériels ;
11 douteux.

La victoire est, somme toute, très discutée. Les deux partis comptent d'ailleurs, l'un et l'autre, sur les ballottages.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Vie et pontificat de S. S. Léon XIII, par l'abbé J. Guillermin. Paris, Bloud, 1902. 2 vol. in-8, pp. viii-432 et 363. Prix : 8 fr. 60.

Au moment où le jubilé pontifical de S. S. Léon XIII attire de nouveau tous les regards du monde catholique vers cette magnifique vision d'un pape de quatre-vingt-douze ans, gouvernant depuis vingt-cinq ans l'Église avec une lucidité et une sûreté admirables, ce beau livre s'impose comme actualité.

C'est la synthèse la plus lumineuse qui ait encore été donnée au public de ce long règne d'un pape ayant remué tant d'idées et touché à tant de choses. Chaque fait, chaque encyclique, chaque jubilé vient à sa vraie place, avec encadrement naturel des événements et des hommes. Ordinairement les biographies des personnages vivants ne ressemblent que trop à une forêt vierge; on dirait de celle-ci un parc français ou un jardin romain.

Les premiers chapitres, sans faire oublier *la Jeunesse de Léon XIII* par M. Boyer d'Agen, et les derniers, sans faire tort au *Léon XIII intime* de J. de Narfon, contiennent tout ce qui peut intéresser la masse des lecteurs sur ces parties secondaires. On entre dans le vif du sujet avec *le Conclave*, *le Couronnement*, *les Premières réformes et les premières directions*. Dès lors les chapitres se succèdent, embrassant chacun une question et la traitant à fond. On pourrait en tirer sans effort une série de conférences documentées et agréables sur *Léon XIII et saint Thomas d'Aquin*, *les Églises d'Orient*, *la Belgique*, *l'Italie*, *la France*, *l'Allemagne*, *la Russie*, *la Franc-maçonnerie*, *la Presse*, *la Question romaine*, etc. Je n'en indique pas ici la moitié des sujets. Ceux qui m'ont semblé les plus vivants et les plus riches en épisodes dramatiques, sont la *Fin du Kulturkampf*, *Léon XIII et l'esclavage*.

La physionomie qui se détache de cet ensemble d'études est

bien celle que le correspondant parisien d'un grand journal protestant anglais dépeignait ainsi : « La figure de Léon XIII, comme son corps, sont d'une apparence ascétique et solennelle, et répondent réellement à l'idée que l'on peut se faire du *Souverain Pontife*. C'est bien l'ensemble à la fois majestueux et solennellement inspiré du souverain et du pontife. » (II, 328.) Et cette physionomie magnifique, M. l'abbé Guillermin l'a dessinée en historien et en prêtre. Henri Chérot.

PHILOSOPHIE

Saint Anselme, par le comte Domet de Vorges (Collection : « Les Grands Philosophes »). Paris, Alcan, 1901. In-8, pp. 334. Prix : 5 francs.

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Piat d'offrir au public, sous la garantie de l'orthodoxie catholique, une collection de monographies sur les grands philosophes. Il faut se féliciter que le *Saint Anselme* ait été confié à un ami sincère, à un champion résolu des doctrines scolastiques. Il s'agissait, en effet, de montrer ces doctrines émergeant du chaos confus du prémoyen âge, et recevant, bien avant l'invasion de l'arabisme et la formation du péripatétisme chrétien, sinon une organisation systématique, du moins un souffle puissamment métaphysique de celui qui fut le plus grand des disciples de saint Augustin et l'anneau le plus important de la chaîne qui relie l'évêque d'Hippone au Docteur angélique.

Après cinq chapitres préliminaires sur la civilisation chrétienne au onzième siècle, la science au début du moyen âge, les écoles préscolastiques, la vie et les ouvrages de saint Anselme, l'auteur étudie en huit chapitres les théories particulières du théologien philosophe sur la connaissance, la vérité, les universaux, le composé humain, l'âme, la liberté et Dieu. Cela fait un livre, moins complet sans doute et moins scientifique (surtout pour l'indication des sources) que l'article du P. Bainvel dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, mais plus spécialement philosophique et plus accessible à tous. Sur chacun des points indiqués, les solutions, souvent un peu flottantes encore, de saint Anselme sont mises en regard des théories parfaitement achevées de saint Thomas. Car saint Thomas est partout dans ce

livre : on trouvera même qu'il y tient trop de place et l'on relèvera des longueurs, à propos de points à peine touchés par saint Anselme ou même ignorés de lui (les espèces intentionnelles, p. 113; l'intellect agent, p. 100; matière et forme, p. 170). M. de Vorges a l'excès de ses qualités et il porte partout la conviction profonde qu'il a mise si heureusement au service de la philosophie de saint Thomas. Mais ici on voudrait un peu moins de dogmatisme et un peu plus d'histoire[1]. De plus, et puisqu'on faisait tant que de comparer le treizième siècle au onzième, il me semble que saint Thomas est un peu trop, pour M. de Vorges, comme pour d'autres, toute la scolastique. Est-il juste de ne pas dire un seul mot de l'école franciscaine, quand on expose, à propos de saint Anselme, qui n'en a point parlé, la doctrine de saint Thomas sur l'unité de forme (p. 180)? Peut-on représenter le péripatétisme christianisé de saint Thomas et sa théorie de l'intellect agent comme un simple développement des doctrines de saint Augustin, de saint Anselme et de saint Bonaventure sur la lumière de Dieu dans l'intelligence humaine (p. 108)? C'est précisément la gloire de saint Anselme, comme de saint Augustin, d'avoir réuni dans l'ampleur de son génie, un des plus complets que Dieu ait donnés à son Église, ces deux dons qui devaient plus tard se distribuer inégalement entre un saint Thomas et un saint Bonaventure, la rigueur dialectique et l'élévation mystique. Et nous aurions voulu çà et là dans son historien un sens plus délicat de ces nuances.

Dans un livre sur saint Anselme, la discussion de l'argument ontologique était inévitable. M. de Vorges l'a conduite d'après

1. Ajouterons-nous que l'interprétation donnée ici de la doctrine de saint Thomas n'est pas toujours la seule possible ? Cette réserve vise uniquement quelques affirmations sur la simplicité de la faculté de sentir (p. 91), l'identité de l'imagination selon les scolastiques et de la « mémoire » selon saint Augustin comme source du verbe mental (p. 99), l'indivisibilité de toute substance matérielle à l'égal de l'âme humaine (p. 178), la nature de l'intellect agent (p. 101), l' « énergie » et la « détermination » données comme synonymes de l'acte et de la puissance (p. 113) ; ce sont passages glissants où les professionnels du thomisme ne marchent qu'avec circonspection. Mais ceux-là seuls ne trébuchent jamais, qui n'osent pas marcher. — On nous accordera aussi le droit de remarquer qu'à la page 226 l'exposé, très court d'ailleurs, du système moliniste paraît sacrifier la gratuité de la prédestination. Molina n'a jamais oublié qu'il y avait là un dogme qui domine toute discussion philosophique. Et jamais il n'a « supposé dans les créatures des effets qui ne dépendent pas absolument de Dieu ».

saint Thomas, et il n'a pas eu de peine à réfuter cette assertion insoutenable, et cependant soutenue par quelques-uns, que le Docteur angélique n'aurait pas été sur ce point opposé à saint Anselme.

SOCIOLOGIE

L'Idée de patrie et l'humanitarisme (1866-1901), par G. Goyau. Paris, 1902. In-18, pp. xxxviii-411.

Ce livre est le plus important qu'ait écrit M. Goyau. Il est dicté par les circonstances, par ces amoindrissements du patriotisme qui ont amené la fondation d'une ligue de la Patrie française. Les choses et les hommes politiques du présent y sont examinés, non pas avec l'impertinence, la frivolité et la passion qu'un journaliste y mettrait, mais avec le sang-froid, l'impartialité et la sagacité d'un historien.

Le titre du volume indique le sujet : de 1866 à 1901, M. Goyau suit et raconte les phases par où ont passé les idées humanitaires des jeunes républicains de 1867.

Ni les maçons, ni la ligue de l'Enseignement, ni les complices du socialisme, ni les partisans de l'école laïque ne seront satisfaits de ces pages substantielles, accusatrices, irréfutables. Cet « essai d'histoire française » est une bonne arme. Que tous ceux-là s'en servent qui veulent aider à arracher la patrie française aux politiciens qui la perdent. Paul Dudon.

Autour du catholicisme social (2e série), par G. Goyau. Paris, Perrin, 1901. In-18, pp. 328.

Ce recueil touche à des sujets divers ; l'unité en est dans l'inspiration, dans les idées catholiques et démocratiques de l'auteur. L'action du monastère et des saints dans la société d'autrefois, l'action de l'Église au milieu des courants politiques du dix-neuvième siècle, l'action de la démocratie chrétienne sur le présent et l'avenir de la démocratie : telles sont les questions principales que M. Goyau examine. Il le fait toujours avec la loyauté, le savoir, la pénétration et le désir d'être utile qui marquent tous ses écrits. Paul Dudon.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

Cours de Mécanique, *à l'usage des candidats à l'École centrale des Arts et Manufactures*, par P. APPELL, membre de l'Institut, professeur à l'École centrale, professeur à la Faculté des sciences de Paris. Paris, Gauthier-Villars, 1902. 1 vol. in-8 de 272 pages avec 143 figures. Prix : 7 fr. 50.

Nous avions de M. APPELL un traité de mécanique rationnelle en trois volumes, rédaction de son cours professé à la Faculté des sciences. Ce traité est grandement apprécié par les théoriciens, mais il donne des regrets à tous ceux qui, ne pouvant aborder de si hautes spéculations, désirent posséder quelques connaissances bien nettes sur la matière, pour s'en servir dans leurs études spéciales. Étudier ces longs traités leur est impossible, et tout n'y est pas pour eux d'égale importance. Ils exprimeraient volontiers le désir qu'on descendît un peu vers eux. M. Appell nous a rendu ce bon service, et il l'a fait avec la compétence d'un maître de l'enseignement. Il sait ce qui est utile et ce qu'on doit tout d'abord apprendre. Nous sommes assuré que son cours de mécanique à l'usage des candidats à l'École centrale donnera pleine satisfaction non seulement à ceux auxquels il est destiné, mais encore à ceux qui étudient la physique générale.

L'étude de ce traité ne comporte pas d'autres connaissances mathématiques que celles d'un programme de fortes élémentaires; on n'y invoque que les principes de la théorie des dérivées et de la géométrie analytique. On sent partout, et du reste l'auteur le signale à l'occasion, que les questions sont traitées en vue des applications. Notons la bonne part faite à l'étude de mouvements vibratoires et à la représentation des mouvements périodiques par des vecteurs tournants. On sait quelle simplification ce mode de représentation introduit dans l'étude des courants alternatifs. Les théories mécaniques n'échappent pas à la loi de l'évolution, et c'est encore une bonne fortune de trouver dans ce petit ouvrage le point où elles en sont rendues. Ceux-là qui désirent se tenir au courant auront donc grand profit à le consulter.

DE VAAS.

Leçons sur la théorie des gaz, par L. BOLTZMANN, professeur

à l'Université de Leipzig; traduites par A. Galotti, ancien élève de l'École normale, avec une introduction et des notes par M. Brillouin, professeur au Collège de France. 1[re] partie. Grand in-8 de XIX-204 pages avec figures. Paris, Gauthier-Villars, 1902. Prix : 8 francs.

Les leçons de M. Boltzmann sur la théorie des gaz sont des leçons de physique mathématique. Leur but est double. Tout d'abord donner aux hypothèses basées sur les faits d'observation et d'expérience une forme mathématique qui les précise, puis de ces formules déduire, par des raisonnements dont la logique est celle même du calcul analytique, des conséquences sur lesquelles l'expérience aura à s'exercer pour en ratifier la justesse. La difficulté n'est pas petite de faire entrer les hypothèses dans le cadre des formules. L'hypothèse a tendance à se tenir dans le large, nous dirions presque dans le diffus. Il lui faut s'appliquer aux faits déjà si nombreux apportés par les expériences, il lui faudra surtout concorder avec les faits nouveaux que réservent les investigations futures ; or on sait combien ceux-ci sont parfois déconcertants. La formule mathématique est au contraire rigide de sa nature et, jusqu'à un certain point, exige la simplicité. N'est-il pas à craindre que l'hypothèse n'entre dans son cadre que resserrée et amoindrie, ou que le cadre ne soit obligé de céder quand les exigences toujours impérieuses de l'observation en auront montré l'étroitesse ? Le cadre sera brisé, soit, mais les morceaux en seront bons peut-être pour en constituer un autre meilleur et définitif. Il aura eu du moins pendant un temps l'avantage de préciser une hypothèse et de lui donner des moyens d'investigation. Le travail de M. Boltzmann a cette utilité. Dans la première partie de son ouvrage il envisage successivement les trois hypothèses suivantes : I. Les molécules sont des sphères élastiques; il n'y a pas de forces extérieures ni de mouvements d'ensemble sensibles. II. Les molécules sont des centres de force ; cas des forces extérieures et des mouvements d'ensemble sensibles. III. Les molécules se repoussent avec une force inversement proportionnelle à la cinquième puissance de leur distance. Une préface et des notes de M. M. Brillouin complètent cet ouvrage. De Vaas.

Traité de Cinématique théorique, par H. Sicard, ancien pro-

fesseur de mathématiques au lycée de Périgueux, chevalier de la Légion d'honneur. Avec des notes par A. Labrousse, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de mathématiques au lycée de Toulouse. Paris, Gauthier-Villars, 1902.

On sait que toutes les grandeurs peuvent être évaluées au moyen d'unités dérivées de trois unités fondamentales : *Longueur*, *Masse et Temps.* Le système d'unités fondamentales L. M. T : Longueur, Masse, Temps s'est concrété dans le système C. G. S., le centimètre étant choisi pour unité de longueur, la masse du gramme pour unité de masse et la seconde sexagésimale pour unité de temps. La géométrie n'a besoin que de la première unité 4 et des unités dérivées 4^2 et 4^3. La cinématique introduit l'unité de temps T et la dynamique fait usage de trois sortes d'unités L. M. T.

La cinématique peut donc être considérée comme une science intermédiaire entre la géométrie et la mécanique générale. Ne dérive-t-elle pas très directement de la géométrie ? Il y a en géométrie un chapitre de création assez récente, mais considérablement étendu par les travaux de plusieurs et en particulier de M. Mannheim, dans lequel on étudie les mouvements de corps indépendamment du temps employé à leur exécution. C'est le chapitre très justement nommé de la géométrie cinématique. Que la notion du temps intervienne, et la cinématique se réclame de quantité de nouveaux théorèmes. Dans son traité de cinématique théorique, M. H. Sicard étudie toutes ces questions du déplacement des corps d'après les théories les plus récentes. L'exposé est sobre, point trop encombré de hautes mathématiques. Du reste, l'auteur a une préférence pour les démonstrations géométriques qui ont l'avantage de suivre pas à pas le développement d'une théorie, alors que les déductions purement mathématiques cachent les intermédiaires sous le jeu des formules.

Le traité est divisé en cinq livres. Les deux premiers sont consacrés au mouvement simple du point et les trois derniers à l'étude géométrique et analytique du mouvement d'un solide. Des notions préliminaires sur les vecteurs sont données au commencement, et quelques notes rejetées à la fin complètent l'ouvrage.

De Vaas.

Leçons sur les Séries à termes positifs professées au Collège de France, par Émile Borel, maître de Conférences à l'École normale supérieure, recueillies et rédigées par Robert d'Adhémar. Paris, Gauthier-Villars, 1902. 1 vol. gr. in-8, pp. vi-94. Prix : 3 fr. 50.

Dans ces leçons, M. Borel a voulu étudier les séries à termes positifs au point de vue des modes de croissance. Il ne suffit pas, en effet, de constater si une série est convergente; il est important de savoir avec quelle rapidité elle converge. Après avoir discuté les critères donnés par Bertrand, et remarqué qu'ils suffisent, non pas à un point de vue absolu, mais dans l'état actuel de la science, l'auteur examine les conditions nécessaires de convergence. Puis il compare le problème des séries à celui des intégrales, établit leur identité, et démontre avec Paul du Bois-Reymond que les croissances ne se mesurent pas comme les grandeurs auxquelles s'applique l'axiome d'Archimède. Il ébauche ensuite une théorie de la croissance, théorie qui devrait logiquement précéder toute étude d'analyse. Après avoir indiqué certains modes de croissance irrégulière, et considéré les ordres d'infinitude de quelques fonctions simples, il est amené, pour étudier la croissance régulière, au concept de la *fonction idéale* de P. du Bois-Reymond ; ce concept est lié à celui du nombre transfini de M. Cantor, puisque la numération des fonctions croissantes n'est pas dénombrable.

Après un chapitre sur les séries et intégrales multiples, l'auteur arrive aux séries de puissances. Il détermine le degré de grandeur d'une fonction entière connaissant le degré des coefficients, constate la difficulté du problème inverse, et rappelle les résultats obtenus par MM. Cesaro et Le Roy sur les séries à rayon de convergence fini, ainsi que l'étude, faite par M. Hadamard, d'une série sur la circonférence du cercle de convergence, à l'aide d'opérations qui se rattachent à la dérivée d'indice quelconque.

Dans un dernier chapitre, concernant les séries entières à plusieurs variables, sont exposés divers résultats relatifs à l'ordre de ces fonctions, avec une indication des recherches de M. Lemaire sur les rayons de convergence associés, et quelques mots sur les séries que Cauchy appelait *syntagmatiques*.

Cette intéressante étude, si neuve à certains égards, est plutôt une suite d'aperçus rapides, qu'un traité complet et méthodiquement développé. Le texte en est parfois concis à l'extrême. Signalons aussi au rédacteur de l'ouvrage un certain nombre de fautes d'impression qui déroutent les lecteurs, et qu'un *erratum* eût rectifiées avantageusement. Robert d'Esclaibes.

ENCYCLOPÉDIE

La Grande Encyclopédie. *Inventaire raisonné des Sciences, des Lettres et des Arts.* Paris, 61, rue de Rennes.

Dans la 756e livraison de la *Grande Encyclopédie* paraissent deux articles à signaler aux hommes des lettres, l'un très court de M. Lanson sur la tragi-comédie, l'autre très long (25 colonnes) de M. Brunetière sur la tragédie.

M. Brunetière commence par distinguer le *drame* « imitation de notre vie douloureuse et *contingente* » de la *tragédie*, laquelle tend à « réaliser, *sous un aspect d'éternité*, les sujets qui font sa matière ». Toute étude claire exigeant l'analyse, cette distinction initiale est légitime, car la tragédie, entendue en ce sens restreint, est bien une forme particulière du drame, sa forme la plus haute et la plus idéale. C'est cette forme dont M. Brunetière raconte l'évolution en Grèce, à Rome, en France. Avec l'érudition qui lui est coutumière, il précise et explique la manière de chacun des trois maîtres de la tragédie grecque. Il s'arrête peu à la tragédie latine, pas originale. Conséquemment à son point de vue, il se tait, et sur les Mystères du moyen âge, qui ne se relient pas à l'évolution du genre, et sur les Miracles, lesquels sont de purs drames. Avec Plutarque et Sénèque, nos auteurs tragiques du seizième siècle réapprennent la manière cosmopolite, c'est-à-dire universelle, humaine des anciens. Scaliger codifie les théories grecques, plus ou moins comprises, et, de Jodelle au romantisme, commence l'histoire de la tragédie française. M. Brunetière l'expose avec plénitude et brièveté, joignant aux aperçus personnels, de complets renseignements bibliographiques. Cet article laissera une déception aux esprits peu méthodiques, qui mêlent, dans le même casier, drame et tragédie, Shakespeare et Corneille. Pour nous, nous applaudissons à cette élimination coura-

geuse, qui éclaire l'idée en la précisant, et qui fait mieux comprendre quelle œuvre exquise ont produite les deux seules littératures grecque et française, et celle-ci tout en restant originale et nationale.

La maîtrise de M. Brunetière consiste précisément dans cette vigueur d'analyse et de méthode qui s'unit à la profondeur des aperçus et à la sûreté de l'érudition. Cette maîtrise éclate dans l'article sur la tragédie. Par de telles contributions la *Grande Encyclopédie* est assurée d'augmenter encore son autorité.

Pierre Suau.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Abbé Pierre Lavit. — **Entretiens historiques** *sur la divinité de Jésus-Christ prouvée par l'histoire.* En vente chez l'auteur à Bernède, par Barcelonne (Gers) ou chez M. Labrouche, imprimeur à Aire (Landes), 1897. In-8, pp. 120. Prix : 2 francs.

Après les grands travaux apologétiques de ces trente dernières années, on est naturellement exigeant pour ceux qui paraissent aujourd'hui. On veut des preuves nettes et décisives, une démonstration rigoureuse. Tout cela se trouve dans les entretiens historiques de M. l'abbé Lavit; mais nous aurions voulu le voir plus en relief, surtout dans les pages consacrées à la préexistence de Jésus-Christ. Nous avouons ne pas comprendre que le seul fait d'être prédit longtemps avant sa naissance, même dans les plus petits détails de sa vie, prouve pour Jésus-Christ sa divinité. Dieu n'aurait-il pas pu agir ainsi à l'égard d'un homme? Une telle conduite démontrerait l'excellence, l'éminente dignité de cette créature privilégiée ; mais on ne pourrait pas nécessairement conclure qu'elle est hypostatiquement unie à la divinité. Ce défaut de rigueur démonstrative est moins sensible dans les Entretiens sur la vie et la survivance de Jésus-Christ. Il y a partout du mouvement, de la chaleur communicative. Ceux qui ont eu l'avantage d'entendre l'orateur trouveront encore du plaisir à le lire. Jules Peyré.

Mgr Georges Monchamp, vicaire général de Liége. — **Vie et Lettres** *du R. P. Victorin Delbrouck, des Frères Mineurs.* Liége, imp. Dessain. In-8, pp. 275. Prix, broché : 80 centimes.

Cruellement mis à mort à l'âge de vingt-huit ans, quelques mois après son arrivée en Chine, le R. P. Delbrouck n'a pas eu le temps de signaler son apostolat par des actes éclatants. Mais ce que l'historien raconte de sa courte vie édifiera et encouragera plus d'un jeune cœur que passionne déjà le zèle des âmes. On lira aussi avec intérêt les nombreuses lettres où le P. Victorin décrit, dans un style d'une extrême simplicité, les menus détails de son voyage et la vie du missionnaire en Chine. Jules Peyré.

Abbé Louis Cottin, curé de Corenc. — **Manuel d'Instruction religieuse,** *destiné spécialement aux jeunes filles*

chrétiennes. Grenoble, Imp. Notre-Dame, 1901. In-12, pp. 328.

Par ce manuel, l'auteur n'a pas prétendu faire une œuvre nouvelle et originale. Il a voulu seulement composer, à l'usage des jeunes filles, un cours de religion, simple, clair et méthodique. Il procède par questions et réponses. L'exposé de la doctrine est complété par des considérations pratiques et des traits historiques qui ne sont pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage.

Jules PEYRÉ.

HAGIOGRAPHIE

R. P. Ignace BODY, des Frères Prêcheurs. — **Vie du R. P. Marie-Ambroise Potton,** du même ordre. Paris, Téqui, 1902. 1 vol. gr. in-8, pp. 475, avec plusieurs photogravures.

Le P. POTTON a rarement prêché; en dehors de sa famille religieuse, il n'était pas très connu et ses dernières années se sont écoulées dans l'obscurité. Néanmoins, lorsqu'en 1860 le T. R. P. Jandel voyait en lui « une des pierres angulaires sur lesquelles serait élevée la future province de Lyon », il ne se trompait pas.

Né en 1824, à Lyon, où il devait mourir en 1898, le P. Potton se livra au commerce pendant quelques années. En 1850, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, fut ordonné en 1855 et nommé aussitôt lecteur en théologie et maître des novices profès à Chalais. En 1859, le noviciat profès fut transporté par le P. Lacordaire à Saint-Maximin. La province de Lyon n'existait pas encore (elle date de 1862); mais, au couvent de Lyon, fondé en 1856, on faisait l'essai de la stricte observance. Le P. Potton obtint du T. R. P. Jandel d'y être transféré. Bientôt désigné pour être maître des novices, il le fut pendant quatorze ans (1860-1874); puis Provincial trois fois de suite (1874-1886). Il a été remarquable comme administrateur et comme directeur d'âmes; mais, à un autre point de vue, ce n'est pas seulement de la province de Lyon seulement, c'est de l'ordre tout entier et même des trois branches de l'ordre de Saint-Dominique qu'il a bien mérité. C'est lui, en effet, qui, pendant huit années, revisa et prépara le texte définitif des constitutions dominicaines, texte qui fut examiné par deux chapitres généraux et adopté par celui de Gand, en 1871. Le texte primitif, qui a pour auteur saint Raymond de Pennafort, troisième général de l'ordre (1275), imprimé pour la première fois en 1505, avait été tellement surchargé de gloses et de commentaires, qu'il était devenu un vrai dédale. En outre, la dernière édition remontait à 1690. Depuis plus de trente ans, les Frères Prêcheurs se servent dans tout l'univers du travail clair, méthodique et complet du P. Potton, réédité en 1886.

Il fit le même travail, en y joignant un coutumier, d'abord pour les religieuses dominicaines proprement dites (dont il s'est beaucoup occupé pendant toute sa vie: la fondation de Lourdes, en 1888, lui est due en grande partie); puis

pour les Tertiaires dominicaines enseignantes ; puis, enfin, alors qu'il était Provincial, en 1883, pour les dominicaines du Rosaire perpétuel.

Le P. Potton a publié une vingtaine d'ouvrages, presque tous ascétiques et une dizaine d'opuscules.

Ami intime de M. Camille Rambaud, l'admirable fondateur de la *Cité de l'Enfant-Jésus*, qui vient de mourir, il y a quelques semaines à peine (février 1902), il ne fut pas étranger à la belle vocation et à l'héroïque détermination de ce grand serviteur de Dieu et des pauvres, comme le montre notamment une très belle lettre, reproduite par son biographe.

Ch. AUZIAS-TURENNE.

A. VÉRONNET. — **Trois Savants chrétiens au XIXe siècle.** Tours, A. Cattier. In-8, pp. 238.

Il y a longtemps qu'on a fait justice de la prétendue incompatibilité, dans un même esprit, entre la science et la foi. Aux railleurs, moins savants qu'ils ne sont superficiels, tout chrétien éclairé peut répondre, avec l'un des plus beaux génies qui aient existé : « Je ne croirais pas, si je ne voyais qu'il faut croire. » *Non crederem nisi viderem esse credendum.*

Le livre de M. VÉRONNET nous semble une réfutation intéressante, instructive et, en même temps, sans réplique du paradoxe que cherchent à mettre en vogue certains libres penseurs. Ce n'est point une sèche nomenclature ou une exhortation vague et banale que nous avons sous les yeux. Le biographe nous fait pénétrer dans l'âme des trois grands hommes dont il décrit la vie. Il donne un bref et clair aperçu de leur œuvre scientifique ; il rappelle, en appuyant tous ses dires sur les faits les plus précis, qu'Ampère fut un génie admirablement complet, Cauchy, un mathématicien au niveau des plus illustres dans tous les âges, Pasteur, l'un des plus grands hommes et des plus bienfaisants dont s'honore la France.

Or, le premier, s'il eut le malheur de perdre pendant quelque temps la foi, la recouvra par son humilité, ses efforts continus vers Dieu et la vérité. Redevenu croyant, il se confiait à Dieu et priait avec une simplicité d'enfant. Bien plus, les lumières, par lesquelles il se sentait éclairé et consolé, il avait à cœur de les faire rayonner autour de lui.

Cette ardeur apostolique fut plus remarquable encore chez Cauchy, le créateur du cercle du Luxembourg et de l'œuvre des écoles d'Orient. On a dit de lui que « c'était un puissant génie, une vaste intelligence, un grand caractère, et, en outre, un saint ». Oui, un saint, mais un saint en qui resplendissait surtout la charité, avec le désir de sauver des âmes.

De ces trois grands savants, Pasteur est le plus populaire. Peut-être connaît-on moins combien sa foi fut simple et profonde. C'est une raison de plus, pour nous, de recommander le livre que nous venons d'apprécier à tous les esprits qui veulent être apôtres, aux jeunes gens, sur le point de quitter les bancs des écoles, à tous ceux, en particulier, qui,

vivant dans une atmosphère saturée de rationalisme, ont besoin, pour ne point périr, de lectures saines et réconfortantes, nous dirions volontiers d'antidotes sûrs.

François Tournebize.

PHILOSOPHIE

Ernest Haeckel, professeur de zoologie à l'Université d'Iéna. — **Les Énigmes de l'Univers**, traduit de l'allemand par Camille Bos. Paris, Schleicher, 1902.

On connaît la manière habituelle du professeur d'Iéna ; il y reste fidèle dans son dernier ouvrage. Profusion d'hypothèses et pénurie de faits à l'appui; beaucoup d'affirmations tranchantes et peu d'arguments, bien moins encore de preuves; de grands mots pédantesques, dissimulant mal la pauvreté des idées et le vide des théories : voilà en résumé, au point de vue scientifique, la valeur des *Énigmes de l'Univers*. Est-ce à dire qu'il ne se trouve çà et là, dans les trois ou quatre chapitres qui traitent de la physiologie, quelques aperçus exacts et intéressants ? Non, sans doute ; mais le moyen de les dégager d'un pareil fatras, et de les sauver du discrédit qui s'attache, pour les vrais savants, au seul nom de l'auteur de l'*Anthropogénie ?*

Il suffit d'ailleurs d'ouvrir le livre pour s'assurer que l'amour de la science n'en a pas inspiré la composition. Le professeur de zoologie qui a inventé la monère et la théorie gastréenne, caresse encore aujourd'hui l'espoir de remplacer les vieux dogmes de la raison et du christianisme par le monisme et le culte haeckeliens. Science, philosophie, morale, religion, il rattache tout à la physiologie pour justifier, apparemment, ses prétentions au dogmatisme universel. Il reconnaît, sans doute, dans sa préface, « l'impossibilité, vu l'incalculable étendue qu'a atteinte dans notre siècle la science humaine, d'en posséder toutes les parties aussi à fond et d'en exposer la synthèse avec unité » ; mais cet obstacle ne l'arrête guère et ne l'empêche pas de décider sans appel sur les questions les plus diverses. Lui, l'adversaire si résolu de l'infaillibilité du pape, qu'il travestit, n'admet pas qu'on s'écarte, fût-ce en psychologie ou en métaphysique, du sentiment d'Ernest Haeckel : et, suivant sa vieille habitude, il gourmande vertement à ce sujet Du Bois-Raymond, Virchow, Wundt et bien d'autres. Quant aux tenants arriérés des doctrines traditionnelles, il professe à leur endroit le plus souverain mépris ; à peine daigne-t-il redresser en passant quelques-unes de leurs erreurs : Aux philosophes, il apprend que « des docteurs éminents de l'Église chrétienne, des Pères de l'Eglise comme Augustin..., nient le libre arbitre aussi résolument que les chefs les plus célèbres du matérialisme pur » (p. 149) ; il propose aux théologiens (p. 371) une interprétation du dogme de l'Immaculée Conception dont ils ne se sont pas avisés jusqu'ici ; les historiens sont avertis que le christianisme a toujours professé le mépris de la civilisation, de la famille et de la femme (p. 406) ; les exégètes que

« dans les épîtres de Paul qui sont prouvées avoir été composées avant les fictions évangéliques, il n'est rien dit de la mort ni de la résurrection » de Jésus-Christ ; enfin les simples fidèles sont convaincus d'adorer plus de dieux qu'il n'y en eut jamais dans l'Olympe (p. 326), et de ne se représenter la divinité que sous la forme paradoxale d'un vertébré gazeux (p. 330). Ces perles, et bien d'autres que nous laissons, étaient déjà éparses pour la plupart dans les précédents ouvrages du célèbre professeur ; il a tenu à les réunir dans celui-ci, pour mieux montrer sans doute que ceux de ses adversaires qui lui reprochent de mal connaître la doctrine chrétienne, commettent une *erreur de fait* (p. 455).

De la traduction de M. Camille Bos, nous dirons peu de chose ; sans insister sur le reproche de n'avoir pas cherché à voiler sous un style moins germanique les blasphèmes et les plaisanteries de carrefour de l'original, nous lui demanderons seulement s'il a vraiment cru servir la cause qu'il a la prétention de défendre, en révélant ainsi au bon sens français le résultat auquel l'inventeur du monisme est arrivé après un demi-siècle d'étude et de réflexion.

P. M.

SOCIOLOGIE

Abbé Élie Blanc. — **Le Salut social** *par les cités chrétiennes*. Valence, Imp. valentinoise, 1901. In-16, pp. 216.

Il y a dans ce petit livre beaucoup d'idées ingénieuses, exprimées avec la plus entière franchise. Créons dans les campagnes et à proximité des grandes villes des cités ouvrières, ne dépassant pas deux ou trois milliers d'habitants ; organisons-les au point de vue économique et moral ; que rien n'y manque de ce qui perfectionne l'homme et le chrétien. Si ce rêve se réalise, la société est sauvée. Et l'auteur, qui contemple déjà dans son esprit la cité ouvrière idéale, en décrit les plus petits détails. Il y aurait, par exemple, outre l'enseignement secondaire gratuit, des voyages interscolaires que les élèves feraient le plus souvent à pied, avec un léger bagage sur les épaules ; plus d'écriture penchée, dite anglaise, mais l'écriture droite et ronde, etc. Comme l'auteur touche à tout, depuis l'organisation corporative jusqu'à l'armée nouvelle et la politique extérieure ; il ne prétend point que chacune de ses opinions soit indiscutable. Il veut seulement suggérer des idées, qu'il croit justes, opportunes et fécondes.

Jules Peyré.

LITTÉRATURE

Jean Vaudon, lauréat de l'Académie française. — **Nouvelles études et notes littéraires sur quelques écrivains du XIXe siècle.** Paris, Retaux. 1 vol. in-12, pp. 400. Prix : 3 fr. 50.

C'est assez louer ce volume, que de l'égaler aux *Études littéraires* déjà publiées par le même auteur. Celui-ci, comme on sait, est de la partie et fort entendu en littéra-

ture. Mais il est prêtre aussi, et c'est peut-être son principal mérite de sauvegarder toujours loyalement les droits de l'art et ceux de la morale. D'ailleurs, n'enflant jamais la voix : ses *études* et ses *notes* ne sont nullement un cours; il n'y a même guère d'autre unité dans ce livre que celle d'une intéressante causerie, pleine d'érudition et de goût. J. B.

Antoine Campaux, docteur ès lettres. — **Les Pêcheurs de Galilée**. Paris, Lethielleux. 1 volume in-8 carré, pp. 136. Prix : 2 fr. 50.

Thème lyrique inépuisable, que l'Évangile et ses *alentours*; M. Campaux le croit et le prouve. Un grand art du développement poétique, une émotion vraie et sensible, malgré la solennité un peu rigide de ses alexandrins à l'antique, une évocation exacte des paysages palestiniens, surtout un vif sentiment de foi chrétienne et d'amour pour ce qu'il chante, telles sont les principales qualités de son poème. Le sujet eût jadis offusqué Boileau, les vers très classiques l'auraient charmé; d'aucuns jugeront aujourd'hui en sens inverse... Mais ne vaut-il pas mieux louer le tout?

J. B.

Henri Coquoin, docteur en droit canon, directeur de l'école apostolique de Biville, par Beaumont-Hague (Manche). — **Histoire de la littérature chrétienne grecque et latine**. In-18, pp. 72. Prix : l'unité, 60 cent., *franco*; la douzaine, 6 francs; le cent, 45 francs; *chez l'auteur*.

Il n'existait pas jusqu'ici d'histoire abrégée de la littérature patristique. M. Coquoin a rendu un véritable service en publiant ce résumé excellent, clair, précis, substantiel et suffisant pour donner une idée de la vie et des œuvres des écrivains des premiers siècles.

La lecture de cette histoire abrégée excitera les prêtres et les séminaires à étudier les chefs-d'œuvre que nous ont laissés nos Pères dans la foi.

L'auteur a reçu les félicitations de N. S.-P. le Pape et de plusieurs cardinaux, archevêques et évêques.

Il est à désirer que ce petit livre soit bientôt dans les mains des élèves des petits et des grands séminaires, et aussi de tous les membres du clergé. A. L. H.

A. et M. Croiset. — **Manuel d'histoire de la Littérature grecque**. Paris, A. Fontemoing, 1900. 1 vol. in-12, pp. IV-844. Prix : 6 francs.

« Ce manuel n'est pas un ouvrage d'érudition... On en a écarté les controverses épineuses, les recherches d'authenticité, les énumérations de noms obscurs qui n'intéressent que les spécialités. Mais dans ces limites imposées par les besoins du public qu'ils avaient en vue, les auteurs sont restés fidèles à l'esprit qu'ils avaient essayé de porter dans leur

précédent ouvrage : c'est une histoire suivie qu'ils ont voulu faire, non une série d'études détachées sur les écrivains grecs, et ils se sont efforcés de combiner l'étude des divers artistes avec le sentiment de la continuité qui les relie les uns aux autres. Le principal personnage de cette histoire est le génie littéraire de la Grèce, dont ils ont raconté l'évolution depuis les origines jusqu'au temps où il semble s'éclipser par l'avènement du monde chrétien. » Tel est bien le but et l'esprit du manuel où MM. Alfred et Maurice Croiset ont résumé les idées maîtresses de leur belle *Histoire de la Littérature grecque*. On y retrouve la clarté, le goût, le bon sens, l'élégance sobre, tout cet ensemble de qualités à la fois si françaises et si attiques qui font le charme et la valeur de leur grand ouvrage.

On nous permettra cependant un regret : dans ce manuel, nous semble-t-il, la littérature chrétienne occupe trop ou trop peu de place. Les auteurs se proposent de « présenter le tableau sommaire de cette riche floraison, en tant du moins qu'elle se rattache à leur sujet », pour eux la littérature grecque chrétienne, à cause des éléments étrangers qu'elle renferme, paraît être en dehors de l'évolution naturelle du génie hellénique. En fait, on peut se demander si chez Philon ou chez les néoplatoniciens, il n'y a pas autant d'éléments *barbares* (au sens grec), que dans saint Justin; si Athénagore au contraire n'est pas aussi hellène, plus hellène même que la plupart des écrivains du deuxième siècle. Quoi qu'il en soit, il eût peut-être mieux valu laisser la littérature chrétienne complètement de côté, plutôt que de lui consacrer seulement une trentaine de pages sur huit cents : cette mesure ne répond pas à la place qu'ont tenue en fait les écrivains chrétiens dans le monde grec.

M. Pichon a mieux fait la part des choses dans son *Histoire de la littérature chrétienne latine*.

Joseph de Catelan.

GÉOGRAPHIE

André Beaunier. — **Notes sur la Russie**. Paris, Tricon. In-16. Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage, écrit avec sincérité par un homme qui ne semble pas très épris de l'alliance russe, mais très curieux de lire dans l'âme de nos « amis et alliés », ne vise pas à nous révéler la Russie, mais à faire passer sous nos yeux quelques paysages caractéristiques du pays et quelques tableaux de la société russe actuelle. Les perpétuels conflits entre la police gouvernementale et la jeunesse universitaire ont paru à l'auteur dignes d'être étudiés de près, et c'est à Moscou qu'il est allé de préférence chercher ses informations. Il nous dit les causes de l'antagonisme aigu qui met si souvent aux prises avec l'autorité les « intellectuels » de là-bas, les terribles répressions qui ont toujours suivi les troubles des écoles, les suicides des jeunes désespérés, les rancunes implacables de ceux qui ont survécu, et leur espérance de mater un jour, par des revendications obstinées, l'autocrate qui les

tient encore muselés et asservis. L'auteur, sans doute, est jeune, et il a pour les jeunes des sympathies non dissimulées.

Les pages consacrées à Tolstoï, les confidences recueillies de la bouche du célèbre « excommunié », ses vues sur l'Art, « qui n'a pas le droit d'exister sans être populaire », ce qui « ne veut pas dire qu'on doive abaisser l'Art pour le mettre à la portée du peuple » ; les remarques personnelles de M. Beaunier sur la peinture russe et sur l'exclusivisme étroit de l'admiration française, entichée de Vereschaguine et de Waznetsov ; la description des pèlerinages du Podol, à Kiew, sont mieux que des impressions fugitives ; ce sont des observations originales, des tableaux très vivants que relève encore le charme d'un style plein de couleur et d'harmonie. Aussi ne sommes-nous pas étonné que ce petit volume en soit déjà à sa seconde édition.

Adrien Houard.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

G. Goyau, A. Pératé, P. Fabre. — **Le Vatican.** Paris, Didot, 1901. — * *Vue générale de l'histoire de la papauté. Les Papes et les arts.* 1 vol. in-12, pp. 468. Prix : 4 francs. — ** *Le gouvernement central de l'Église. La Bibliothèque du Vatican.* Conclusion par le Vte E. M. de Vogüé, de l'Académie française. 1 vol. In-12, pp. 306. Prix : 4 francs.

Il y a six ans, trois élèves de l'École française de Rome publiaient sur le Vatican un volume magnifiquement illustré et rédigé d'après les informations les plus sûres et les plus étendues [1].

Envisageant le Vatican comme le siège de la première puissance morale du monde, M. Goyau faisait connaître le rôle de cette puissance pendant dix-neuf siècles dans les affaires du monde et les organes par lesquels elle s'exerce encore aujourd'hui. Pour les artistes et les savants le Vatican est un merveilleux musée, une incomparable mine de documents historiques : M. Pératé et le regretté M. Fabre leur racontaient par quels efforts les papes avaient amassé les chefs-d'œuvre de leurs galeries et les trésors de la Vaticane.

Mais ce beau livre n'était pas à la portée de toutes les bourses : aujourd'hui la maison Didot en reproduit le texte si précieux sous un format plus modeste et plus maniable. C'est un service rendu aux esprits sérieux (et ils sont nombreux) qui désirent connaître le centre de la vie catholique autrement que par des articles de journaux ou des notices de Baedeker.

Joseph de Catelan.

ÉDUCATION

Mme M. Moisson. — **L'Apostolat de l'enfance.** *Son impor-*

1. Goyau, Pératé, Fabre, *le Vatican, les Papes, la Civilisation et le gouvernement actuel de l'Église.* Paris, Didot, 1895. 1 vol. in-4 illustré. — Il a paru de cet ouvrage une édition allemande illustrée. (Einsiedeln, Benziger et C°.)

tance, son histoire, sa pratique. Paris, Bloud. In-12, pp. 128. Prix : 1 franc ; *franco* : 1 fr. 20.

L'apostolat de l'enfance par le catéchisme est aussi ancien que la prédication de l'Évangile, car le catéchisme n'est autre chose que la parole de Dieu, disposée dans un ordre didactique et mise à la portée des enfants.

L'enfant ayant été créé, racheté par Dieu et destiné à vivre dans la société de ses semblables, on doit lui apprendre qu'il est lié par de rigoureux devoirs envers son Maître souverain, son Sauveur et envers les autres hommes, particulièrement ceux qui le touchent de plus près. A mesure que la morale officielle, patronnée et propagée par l'État, est dépouillée de toute inspiration chrétienne, voire même spiritualiste, la nécessité devient donc plus urgente de recruter, en dehors des écoles publiques, un plus grand nombre de catéchistes. Mais la tâche de catéchiser l'enfance est aussi délicate qu'elle est élevée. Il s'agit de faire naître, pour ainsi dire, l'âme de l'enfant à la vie morale, d'en surveiller et d'en diriger la croissance à travers d'innombrables obstacles. Ce rôle exige de la science, de la patience, du dévouement, du tact, une méthode en un mot qui s'inspire également de la raison, du cœur et de l'expérience.

Aux mères de famille chrétiennes — qui devraient être les premières maîtresses de leurs enfants — comme aux personnes qui débutent dans la tâche de catéchiste, nous recommandons *l'Apostolat de l'enfance* par Mme Moisson. Ce petit ouvrage est un exposé clair, méthodique, sans prétentions, où est mise en lumière la souveraine importance du rôle de catéchiste, et où, en même temps, avec une précision, une sûreté, un intérêt qui dénotent une longue expérience, sont indiqués les moyens pour réussir dans ce *divin* ministère.

François Tournebize.

ROMANS

Leroux-Cesbron. — **L'Étrangère.** Plon. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50.

Le comte Georges de Traval (veuf) mène son fils René à Beningen respirer le bon air de la Suisse. Le comte y voit Mlle Antonina Friedel, Viennoise, l'aime, et, malgré quelques résistances de sa famille française, épouse l'étrangère. Celle-ci sert habilement les intérêts des Friedel, fait donner à René de Traval une éducation allemande, et, sous le nom de son mari, prépare l'accaparement des ardoisières de la Sarthe au profit de l'étranger. Ce que voyant, le comte de Traval, criminel par patriotisme, met le feu à son ardoisière.

Thèse excellente, exposée par un écrivain qui aime la France, et qui connaît fort bien le double danger qu'il signale : danger d'une éducation étrangère pour un enfant, danger de la concurrence étrangère pour l'industrie. Quant au récit, il gagnerait en intérêt si l'auteur se noyait moins dans les détails, s'il se bornait davantage à

marquer, quand il peint, la caractéristique des voyages et des situations. Peut-être aussi l'écrivain n'est-il pas assez maître de sa langue, ou ne soigne-t-il pas assez son style. Paul DISEUR.

Jean MADELINE. — **Luce Magali**. Paris, G. Dujarric. 1 vol. in-12, pp. 336. Prix : 3 fr. 50.

Cette *Magali*, comme l'autre, est du pays des cigales, et ce livre est plein de leurs chants. Par malheur, il y a quelques notes trop crues pour les oreilles délicates. Il y en a même de fausses ; la philosophie de M. MADELINE est moins sûre que son talent d'artiste ! Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, plusieurs de ses exquises modulations, sentimentales tour à tour et fantaisistes, sont douloureusement troublées par les échos d'un fatalisme païen. Quel dommage que ce livre, fait pour les jeunes, ne puisse pas leur être livré ! J. B.

Anton. TCHEKHOF. — **Un Duel**, roman traduit du russe par Henri Chirol. Paris, Perrin. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50.

L'âme française n'est peut-être pas bien faite à comprendre le roman russe, — en dépit de l'engouement pour Tolstoï qui sévit chez nous. — Notre esprit, ami de la logique et de la clarté, s'y trouve mal à l'aise dans l'incohérence du récit, et notre délicatesse est choquée par la trivialité des détails. Le cadre, les personnages, les mœurs sont d'ailleurs trop différents des nôtres, pour nous intéresser puissamment. Ceci expliquera sans doute que le roman de M. TCHEKHOF, fort goûté sur les rives de la Néva, nous laisse plutôt froids. La scène se passe en Caucasie, dans une petite ville des bords de la mer. Le « héros » Laïevski est une manière de déséquilibré et un irrégulier de la vie. Par contraste, le romancier lui oppose un zoologiste allemand, Von Koren, un fort, lui, qui méprise les nerveux, et disserte savamment sur la sélection. De l'antagonisme de ces deux caractères, naît une sourde irritation d'abord, puis une querelle, qui se dénoue par un duel, — inoffensif d'ailleurs, encore qu'assez mouvementé. A la suite de quoi, Laïevski se régénère. Tout bon roman russe devant aboutir à une « rédemption ».

A signaler quelques belles descriptions, et un chapitre vraiment émouvant. Le soir qui précède son duel, ayant appris la trahison de sa maîtresse, assis à sa table de travail, tandis qu'au dehors un orage terrible éclate, Laïevski repasse sa vie, se voit tel qu'il est, faible, vaniteux, menteur, et pleure sur lui-même.

La traduction de M. Henri Chirol est élégante et de bonne marque. Si l'intérêt languit parfois, la faute n'est pas au traducteur.

Inutile d'ajouter qu'*Un Duel* n'est pas le livre de chevet des petites pensionnaires.

Joseph ADAM.

MASSON-FORESTIER. — **A même la Vie. Difficile Devoir.**

Paris, Perrin. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50.

Difficile Devoir! Sous ce titre austère, M. Masson-Forestier a réuni un certain nombre de nouvelles, dont plusieurs n'ont qu'un rapport éloigné avec l'idée de devoir. C'est l'inconvénient de baptiser tout un volume du nom du premier conte. Petite chicane, au demeurant. Les deux morceaux d'importance : *Difficile Devoir* et *La Faillite Mayard*, sont aussi les mieux marqués au talent original de M. Masson-Forestier. Le bâtonnier d'une petite ville, Me Étienne, un syndic de faillites de Beauvais, Me Peulvey, se trouvent, l'un et l'autre, aux prises avec... un devoir difficile. Le premier agite et résoud — non pas peut-être de la manière la plus satisfaisante pour les âmes simples — un épineux cas de conscience, qu'on pourrait intituler : Conflit entre le devoir professionnel et la loyauté courante. Le second lutte contre un malfaiteur de la pire espèce, repris de justice, hypnotiseur redoutable, dont il vient à bout, mais non toutefois sans courir de gros risques et déployer une énergie peu commune. Les deux portraits sont vigoureux. Autour de Me Peulvey gravitent plusieurs personnages, du monde de la basoche et des affaires, fortement esquissés. Me Reymussin, avocat retors et sans scrupules, viveur à l'éloquence tonitruante et facile, tout disposé, pour rétablir ses affaires plus que compromises, à briguer un mandat de député : que voilà bien un type actuel et vivant!

M. Masson-Forestier ne flatte guère les avocats qu'il met en scène. Est-ce que, vraiment, comme le déclare Me Étienne au jeune et candide Lamothe, son secrétaire, qui en reste scandalisé, la profession « risque d'enlever à l'homme sa clairvoyance morale »? N'est-ce pas plutôt que le sévère barreau est envahi par une troupe de jeunes « arrivistes », aux dents longues et aux scrupules légers? Inquiétante énigme.

L'intérêt du livre de M. Masson-Forestier ne vient pas seulement de ce qu'il nous introduit dans le monde des affaires, terrain peu exploité encore des romanciers, si l'on en excepte Balzac. Il tient aussi au style sobre, clair et robuste, qui nous saisit et nous captive. Joseph Adam.

Léon de Tinseau. — **La Chesnardière.** Calmann-Lévy. In-16. Prix : 3 fr. 50.

La charmante figure de jeune fille, cette « petite Julienne » de Baralys, — âme fière, aimante et réservée, — qui, à neuf ans, dans le grand parc solitaire de Marmoutiers, charme les lézards en leur sifflant un air de cantique, et, à seize ans, « fée silencieuse », accepte, avec à peine un mélancolique retour, son rôle d'être toujours « celle qu'on sacrifie aux autres »! Est-ce un ange? M. de Tinseau n'aime guère cette comparaison. « On abuse, dit-il, du mot *ange*, en parlant des jeunes filles. Avoir un lis dans ses mains, des ailes à ses épaules, une robe couleur de neige autour de soi ne suffit pas à mériter un compliment, devenu d'ailleurs quelque peu ridicule... L'ignorance n'est pas

tout. La blancheur du lin sans souillure doit être rehaussée par l'or des sentiments généreux. Sur la neige éclatante, vierge de toute empreinte, il faut voir les teintes roses de l'aurore promettant le soleil de la tendresse, qui luit pour tous et réchauffe le monde. » Julienne est donc « quelque chose de mieux qu'un ange ». C'est une vaillante petite personne que nous aimons tout plein. A vrai dire, elle est la seule figure résolument sympathique du roman, avec toutefois — au second plan — l'excellent curé Bodileau, une variété affinée de l'abbé Constantin, éleveur d'abeilles, et directeur très sage de cette âme de jeune fille. Les autres personnages sont des égoïstes ou des effacés. Même ce grand et honnête garçon de Gustave, auquel nous ne pardonnerions pas son bonheur, s'il ne faisait en même temps celui de sa petite amie Julienne. C'est un hésitant, auquel les charges de la vie font peur. Alors, dira-t-on, *La Chesnardière* est la peinture fidèle de ce bas monde, où fleurit, se développe et fructifie tout genre d'égoïsme ? Peut-être, si l'on entend par là le monde où l'on s'amuse, et aussi le monde où l'on s'ennuie.

L'éloge du charmant conteur qu'est M. Léon de Tinseau n'est plus à faire. Nos grand'mères eussent dit qu'il est pétillant d'esprit, mais il n'aime point les compliments démodés. Par plus d'un trait, il rappelle la manière d'Armand de Pontmartin. Ce n'est pas là une comparaison déplaisante.

La Chesnardière est-elle un roman moral ? Absolument, comme thèse. Mais le lecteur y est promené parfois dans de petits sentiers plutôt scabreux. — L'auteur pourrait y mettre en épigraphe, suivant une mode : « A lire au lendemain des premières candeurs. »

Joseph Adam.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Apologétique. — *Origines du protestantisme.* I. L'Allemagne au temps de la Réforme, par E. Laffay, docteur ès lettres. 1 vol. in-12, 64 pp. Paris, Bloud, 1902. Prix : 60 centimes.

— *Origines du protestantisme.* II. Luther, par E. Laffay, docteur ès lettres. 1 vol. in-12, 63 pp. Paris, Bloud, 1902. Prix : 60 centimes.

Ascétisme. — *Mois de Marie. Les Vertus de la très sainte Vierge avec des exemples*, par l'abbé Gille. 1 vol. in-12 écu, 216 pp. Paris, Lethielleux. Prix : 1 fr. 25.

— *Mois de Marie ou Méditations sur les fêtes de la Vierge*, par l'abbé F. Allemand, curé de Jayages (diocèse de Gap), membre administrateur de la Société des Études des Hautes-Alpes. 1 vol. in-32, 136 pp. Valence, Imprimerie valentinoise, 1901.

— *Petit Mois de Marie à l'usage des enfants,* par l'abbé de Martrin-Donos. 1 vol. in-32, 62 pp. Paris, Haton, 1902.

— *Petit Mois de saint Joseph à l'usage des enfants*, par l'abbé de Martrin-Donos. 1 vol. in-32, 62 pp. Paris, Haton, 1902.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 10. — A **Berne**, rupture des relations diplomatiques entre la Suisse et l'Italie. Le motif en est la publication dans *le Réveil*, journal anarchiste, d'un article injurieux pour la mémoire de Humbert Ier. Le Conseil fédéral exigeait, avant d'agir, une note officielle du gouvernement du Quirinal demandant les poursuites et promettant, pour les cas analogues, la réciprocité. L'Allemagne l'avait accordée; l'Italie la refusait, contrairement à la lettre même de son Code. La Suisse ne voulut pas céder.

— A **Vienne**, entrevue du chancelier de Bulow avec l'empereur François-Joseph et le comte Goluchowski, ministre des Affaires étrangères. Cette conférence, à l'heure où va expirer le traité qui lie la Triple Alliance, est fort commentée.

— A **Constantinople**, Mgr Firmilian, Serbe, est consacré métropolite d'Uskub en Macédoine. Le sultan avait refusé, pendant plusieurs années, à ratifier cette nomination.

11. — En **France**, on reçoit la nouvelle que des troubles et des massacres ont eu lieu dans la région de la Haute-Sangha, au Congo. Plusieurs colons ont été tués, des factoreries détruites, dès plantations anéanties.

— A **Bruxelles**, les socialistes fomentent des troubles pour arracher au Gouvernement le « suffrage universel intégral ».

— A **Berlin**, le Tribunal suprême de l'Empire rejette le recours des dix-huit condamnés polonais de Wreschen.

— A **Constantinople**, la Banque ottomane refuse d'avancer au Gouvernement l'argent qui lui est indispensable pour payer les fonctionnaires.

12. — A **Berck-Plage** (Pas-de-Calais), la reine Nathalie, mère du roi de Serbie, abjure le schisme entre les mains de M. l'abbé Soulange-Bodin, curé de Plaisance, à Paris.

— A **Paris**, mort de M. Alfred Cornu, physicien, membre de l'Institut.

13. — A **Amiens**, M. Franck-Chauveau, progressiste, fait au nom de son parti un discours-programme, très commenté, où il s'élève vivement contre les menées de la franc-maçonnerie.

— Le courrier de **Madagascar** apporte la nouvelle d'une grave révolte aux Comores. Un navire de guerre ira croiser dans ces parages.

14. — En **Belgique**, la grève générale organisée par les chefs socia-

listes est proclamée sur tout le territoire du royaume. Environ 160 000 ouvriers quittent le travail.

— A **Londres**, le budget 1902-1903 est présenté à la Chambre des Communes. Le chancelier de l'Échiquier prévoit un déficit total de 1 132 millions de francs; le déficit du dernier exercice a été de 1 313 millions.

— A **Paris**, mort du sculpteur Dalou.

15. — A **Saint-Pétersbourg**, M. Sipiaguine, ministre de l'Intérieur, est assassiné par un étudiant.

— A **Londres**, la Chambre des Communes vote un emprunt de 800 millions de francs.

— A **Bruxelles**, M. de Smet de Naeyer, chef du cabinet catholique, refuse aux libéraux la dissolution de la Chambre.

16. — A **Paris**, mort du docteur Rendu, de l'Académie de médecine, fervent catholique.

— Mort chrétienne de M. Aurélien Scholl.

— Entre la **Russie** et le Saint-Siège, de graves désaccords s'élèvent à cause de la généreuse attitude des évêques de Kovno, de Litonia, qui interdisent aux enfants de leurs diocèses la fréquentation des écoles orthodoxes. Le gouvernement du tsar interdit la publication de la dernière encyclique de S. S. Léon XIII.

17. — A **Épinay-sur-Seine**, mort de Don François d'Assise, grand-père du roi Alphonse XIII, mari d'Isabelle II, ancienne reine d'Espagne.

18. — A **Paris**, le lieutenant-colonel Marchand rentre de Chine par la route de terre. Il a reçu en Sibérie et en Russie le plus flatteur accueil, et s'est arrêté en Allemagne pour saluer le maréchal de Waldersée, son ancien chef en Chine.

— En **Belgique**, les troubles continuent. La garde civique doit, à Louvain, faire usage de ses armes. Huit manifestants sont tués. Il y a de nombreux blessés.

— A **La Haye**, la reine Wilhelmine est atteinte d'une grave fièvre typhoïde.

— Au **Transvaal**, les chefs boers, après des pourparlers échangés avec lord Kitchener, regagnent leurs commandos.

19. — A **Greitz**, mort de Henri XXII, prince de Reuss, chef de la branche aînée. Le prince Henri XIV, de la branche cadette, favorable à l'hégémonie prussienne, est appelé à la régence au nom du prince héritier Henri XXIV, atteint d'aliénation mentale.

20. — En **France**, les dépôts aux caisses d'épargne ont diminué pendant ce mois d'une façon inquiétante. Les dépôts de la semaine dernière ont été de 3 638 765 francs, alors que les retraits atteignaient le chiffre de 7 828 482 francs.

— En **Belgique**, funérailles des victimes de Louvain.

Le Conseil général des socialistes grévistes décide la reprise du travail.

21. — A **La Ferté-Bernard**, à la sortie d'une réunion électorale, le général Mercier est blessé d'un coup de pierre à la tête.

— A **Paris**, M. Jules Lemaître publie le résumé d'une lettre du général de Gallifet à M. Waldeck-Rousseau, lettre où il proteste contre la partialité du Gouvernement envers Alfred Dreyfus, qu'on voulait soustraire à ses juges naturels pour le citer devant la Cour de cassation.

23. — A **Saint-Pétersbourg**, le général Vanovski, ministre de l'Instruction publique, démissionne, et est remplacé par M. Zeuger.

24. — A **Marseille**, le tribunal acquitte M. l'abbé de Jonquières, ancien jésuite, et plusieurs professeurs de l'école Saint-Ignace, poursuivis, le premier pour avoir corrigé des copies d'élèves, les autres comme complices.

Paris, le 25 avril 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES FÊTES MARIALES DE 1904

I

Il est, depuis quelque temps surtout, certaines années qu'on regarde venir de loin, qu'on attend et qu'on prépare. Ignorant ce qu'elles apporteront au monde de nouveau, on pense du moins aux souvenirs du passé qu'elles évoqueront, et qu'on tient à fêter.

Telle l'année 1904, particulièrement riche en anniversaires. Il est vrai, le centenaire du sacre de Napoléon, au 2 décembre, risque bien de passer inaperçu : *Sic transit gloria mundi.* En revanche, grâce à l'initiative prise dès 1897 par Mgr l'évêque de Meaux, on pensera, le 12 avril, au deux centième anniversaire de la mort de Bossuet; et, le 13 mai, l'on n'oubliera pas, les auteurs de la future édition nous en assurent, le deux centième anniversaire de la mort de Bourdaloue.

Si de pareilles dates attirent à bon droit l'attention de la France, une autre semble digne de fixer la pensée de tout l'univers catholique : c'est, au 8 décembre, l'anniversaire de la définition de l'Immaculée Conception comme dogme de foi.

Ce n'en est pas, il est vrai, le centième anniversaire; mais les grandes joies du monde peuvent bien se fêter plusieurs fois par siècle. A Lyon, la ville de Marie, l'allégresse commença, d'un élan spontané, le 8 décembre 1852, juste deux ans avant la définition; elle se renouvelle d'année en année, et, à chaque soirée du 8 décembre, les quais des deux fleuves et la colline de Fourvière s'embrasent comme au premier jour. Dans le reste du monde, la joyeuse manifestation eut lieu seulement en 1854; mais il en est resté, tant elle fut belle et pleine d'entrain, un souvenir profond, et comme un vague désir de la renouveler quelque jour. Après le premier quart de siècle, en 1879, on revit dans quelques villes des fêtes solennelles, dans d'autres quelques essais un peu tardifs et timides; l'organisation générale manqua. Eh bien, ce qu'on

fit incomplètement alors, et ce qu'il y aura moitié plus de raisons de faire en 1904, pourquoi pas le préparer à loisir et l'exécuter cette fois avec ensemble ?

Cette définition dogmatique est restée si chère à tout le peuple chrétien ! Après des luttes théologiques d'au moins huit siècles, c'était le triomphe du sens catholique et de la tradition vraie, et l'éclatante reconnaissance d'un privilège qui, élevant Marie au-dessus de toute l'humanité déchue, la place tout à côté du Rédempteur. Dans les âmes vivant de la vie de l'Église, ce glorieux souvenir est resté, comme reste, dans les âmes attachées à la patrie, celui des plus insignes victoires.

Et le mystère même que mettait en lumière cette définition solennelle a tenu, considéré sous son aspect glorieux, une si grande place dans la dévotion publique de l'Église; et, considéré sous son aspect intime, une si grande place dans la dévotion privée des fidèles[1] ! Unie à Jésus-Christ dans sa lutte triomphante contre l'ennemi du genre humain, l'Immaculée est apparue à la foi des peuples, et parfois a été aperçue par des yeux privilégiés, glorieuse et souriante au milieu des plus violents orages, encourageant les efforts des siens, promettant la paix et la victoire à l'Église. Pie IX l'entrevoyait ainsi, quand, de son exil de Gaëte, il préparait l'acte de 1854[2]; dans la bulle *Ineffabilis* il plaçait en elle l'espérance du monde[3]; et, après lui, Léon XIII nous a commandé de tourner chaque jour nos yeux vers « la Vierge, mère de Dieu, glorieuse et immaculée[4] ». Nous renouveler, au bout de cinquante ans, dans ces pensées de foi et d'espérance; remercier Marie des journées glorieuses, comme celle du 8 décembre 1869, accordées au siège de Pierre au milieu même de ses épreuves; affirmer enfin, d'autant plus fortement que l'heure présente est [plus sombre, l'inébranlable

1. Sur ce double aspect du mystère de l'Immaculée Conception, voir *Études* du 5 mai 1901, p. 297 *sqq*.
2. Cf. Baunard, *Un siècle de l'Église de France*, chap. XI, p. 228.
3. Bulle *Ineffabilis*, vers la fin : « Totius terrarum orbis potentissima apud Unigenitum Filium suum mediatrix et conciliatrix... » et tout le paragraphe *Repletum quidem est gaudio os nostrum*.
4. Prières après la messe. (Cong. des Rites, 6 janv. 1884.)

confiance de l'Église en la femme victorieuse du serpent : voilà des raisons de marquer par des fêtes spéciales cet anniversaire de 1904.

Dans le secret, l'Immaculée s'est révélée aux cœurs des fidèles comme un ravissant idéal de pureté et de correspondance à la grâce. A tous, à l'enfant presque ignorant encore des mystères de l'innocence et de la chute, au lutteur instruit par l'expérience des premiers combats, à l'âme éprise des choses célestes, la Vierge aux vêtements de neige a dit la fuite des choses terrestres, l'éloignement de toute souillure, la pureté qui plaît au Christ, le don total de soi-même à Dieu. Combien se sont laissé doucement attirer par elle, et combien grande a été sa part dans la sanctification des élus, et très spécialement dans ce vol de tant d'âmes vers la vie religieuse[1] ! Pour ce motif encore, célébrons des fêtes de reconnaissance, et donnons à la piété un nouvel élan capable de produire sur notre terre un redoublement de grâces et de fruits de sainteté.

II

Fêter 1904, voilà qui est vite dit ; mais ce qui est moins aisé peut-être, c'est de tracer dès aujourd'hui le programme de nos fêtes. Jusqu'ici aucun plan n'a été arrêté. Il y a deux ans bientôt, le Congrès marial de Lyon demandait, par son vœu xve, qu'une commission permanente fût nommée par NN. SS. les Évêques pour préparer, avec leur concours, les glorieux lendemains du premier congrès marial français[2]. Hélas ! ce n'a été qu'un vœu, et il n'existe pas encore de comité permanent, chargé d'organiser les fêtes ni les Congrès marials. Pour 1904, en particulier, nous savons qu'on souhaite de brillantes solennités, et, parmi ceux qui déjà ont exprimé ce désir, nous sommes heureux de nommer un prélat bien connu de la cour romaine, Mgr Radini Tedeschi ; mais nous ne pensons pas que personne ait encore proposé de pro-

1. Cf. *la Renaissance religieuse en ce siècle, sous la protection de Marie, l'Immaculée Vierge-Mère*, par MM. Dominique Sire, prêtre de Saint-Sulpice, et le comte de Pesquidoux, 3 vol., 1899 *sqq.*

2. *Compte rendu du Congrès marial tenu à Lyon*, les 5, 6, 7 et 8 septembre 1900, t. II, p. 727, vœu xv.

gramme. Dans ces conditions, il est permis aux initiatives privées d'en esquisser un. Ceux qui le font ici, sans avoir mandat pour cela, reconnaissent par avance et de grand cœur l'autorité de tout ayant droit qui ferait valoir ses titres. Ils jettent au vent quelques idées, et d'autant plus librement, qu'ils pensent ne heurter les desseins de personne.

Ainsi, ce sont des souhaits, des rêves peut-être, que nous allons développer; la brise les emportera, comme elle emporte loin des jardins tant de germes féconds. L'humble graine tombera peut-être dans une terre fertile; quelqu'un voudra bien écouter nos appels. Il se chargera d'organiser; il choisira parmi nos idées; il formera le programme définitif, modifiant, ajoutant, retranchant, faisant beaucoup et très bien à l'honneur de la Vierge Immaculée. Sur ce, quelqu'un que nous ne connaissons pas encore, mais à qui reviendront les gloires et les labeurs des fêtes de 1904, nous appelons les bénédictions de Marie; humblement nous remercions l'homme providentiel qui prêtera à nos projets un concours indispensable, et qui sera vraiment l'organisateur de nos fêtes. Sans lui, notre projet n'aurait pas pris corps, et 1904 n'aurait pas été fêté.

Il faudrait d'abord s'attacher à célébrer tout spécialement la solennité même de l'Immaculée-Conception. Peut-être l'on pourrait, dans les grandes villes des pays catholiques, organiser, le 8 décembre et dans les jours qui précèdent ou qui suivent, des prières publiques et des fêtes qui rappelleraient celles de Lyon. Le projet n'est pas irréalisable. L'on ne voit pas trop pourquoi les cités catholiques n'arriveraient pas à faire, une fois en passant, ce que Lyon a commencé spontanément voilà cinquante ans, et ce qu'elle refait chaque année. Chaque ville, dans nos contrées, renferme presque toujours un sanctuaire vénéré où la très sainte Vierge est invoquée avec une ferveur spéciale. Ce n'est pas toujours une basilique de Fourvière. C'est souvent une dévote église, tout au moins une chapelle antique où plus d'une génération a prié avant la nôtre. Ce sanctuaire deviendrait comme le centre des fêtes, au 8 décembre 1904. L'on organiserait là une neuvaine préparatoire, durant laquelle les fidèles vien-

draient entendre les messes, réciter le chapelet, écouter les prédications; là aussi, le jour même de la fête, on célébrerait les offices avec une incomparable splendeur. Le soir, le sanctuaire de Marie s'illuminerait le premier, toute la ville rivaliserait bientôt avec lui, et de toutes parts, de l'hôtel du riche comme de la masure du pauvre, mille lumières diraient la gloire de Marie conçue sans péché. Ce serait le couronnement d'une journée splendide.

Mais cette fête aurait un lendemain : le dimanche dans l'octave, on organiserait quelque chose comme ce qu'on appelle à Lyon le « pèlerinage des hommes ». Durant quelques jours, les catholiques de Lyon ont suivi chaque soir les exercices d'une retraite dans l'une des églises de la ville, à Saint-Nizier, je crois : le dimanche, vers une heure, ils se massent sur le parvis de la Primatiale et gravissent à pied, récitant le chapelet ou chantant des cantiques, la colline de Fourvière. Bientôt ils remplissent la basilique démeublée, debout, serrés les uns contre les autres. C'est là un de ces spectacles qu'on n'oublie pas. Le prédicateur de la retraite leur adresse une vibrante allocution. On donne la bénédiction du Très Saint Sacrement, puis les hommes se retirent graves et priant encore. Leur pèlerinage est fini.

Ce seraient là de belles fêtes, mais elles dureraient trop peu. Il nous faut, en 1904, des solennités qui passent moins rapides et laissent, après elles, des traces profondes. On pourrait, dès le printemps ou l'été, diriger de grands pèlerinages vers Lourdes, la terre bénie de l'Immaculée-Conception. On donnerait à ces manifestations un éclat inusité. Elles aideraient grandement nos desseins. Mais il importe plus encore de préparer la fête du 8 décembre par quelqu'une de ces réunions d'un genre nouveau qu'a inaugurées le dix-neuvième siècle déjà vieillissant : l'on devine que nous parlons des Congrès à l'honneur de Marie. De tels Congrès ont été réunis déjà en Italie, trois fois (à Livourne, 1895, à Florence, 1897, à Turin surtout, 1898), en France une fois (à Lyon, 5-8 septembre 1900). Cette année même 1902, du 18 au 21 août, un cinquième Congrès se tiendra, sous le haut patronage de Mgr l'Évêque de Lausanne

et Genève, à Fribourg, en Suisse. Ce sera le premier Congrès marial du vingtième siècle.

Ces réunions présentent plus d'un avantage : elles ne sont ni un concile, ni un pèlerinage, ni une commission d'études, ni une retraite, ni bien d'autres choses encore. Elles ont cependant quelque chose de tout cela, et par le fait même sont fécondes. Dans ces Congrès l'on échange des idées, l'on travaille, l'on prie en commun : la lumière se fait dans les intelligences, la dévotion croît dans les cœurs. C'est ainsi que le Congrès de Lyon, en 1900, a contribué grandement à faire connaître et aimer Marie ; il a ravivé dans nos provinces la dévotion de la vieille France envers la Mère de Dieu. En même temps, il a révélé à plus d'un d'entre nous ce qu'est un vrai Congrès marial et ce qu'il peut faire en l'honneur de Marie. « Je ne savais pas bien ce qu'était un Congrès marial, disait en septembre 1900, sur la colline même de Fourvière, l'un des nombreux évêques qui présidaient au Congrès de Lyon. Je le sais maintenant, et j'ai l'idée d'un travail que j'aurais pu faire, et que je ferai peut-être dans une occasion semblable. » Le Congrès de Fribourg ne sera pas moins utile que ses devanciers; tout le fait prévoir dès aujourd'hui. Mais c'en est assez pour préciser notre dessein : en 1904, nous ne saurions mieux préparer les fêtes de décembre que par un Congrès marial. Nous ferons donc un Congrès, un grand Congrès à la gloire de Marie.

Nous ferons un Congrès, un grand Congrès à la gloire de Marie, et cette assemblée, où l'univers entier serait accueilli, aura évidemment quelque chose de plus large que les assemblées précédentes. Livourne et Florence n'ont guère été que des réunions locales. Turin a eu un retentissement plus éclatant : cependant il n'a pas exercé d'influence bien sérieuse hors des frontières italiennes. Lyon n'a pas revendiqué d'autre titre que celui de « Congrès marial », mais il ne s'est pas contenté d'être exclusivement français; il recevait non seulement avec reconnaissance, mais encore avec une émotion profonde, les travaux qui venaient de par delà les limites de la France. L'Angleterre, l'Espagne et la Pologne, la Suisse et la Belgique, l'Italie, les Indes et le Liban, le Japon même et peut-être d'autres nations, lui ont envoyé des

travaux[1]. Le Congrès de Fribourg enchérit encore sur ses devanciers : dès aujourd'hui, il s'intitule « Congrès international » en l'honneur de la très sainte Vierge.

La grande réunion de 1904 devrait, elle aussi, être internationale; bien plus, elle s'ouvrirait aussi large que possible, accueillant toutes les nations qui voudraient se présenter, allant même au-devant d'elles et sollicitant d'avance leur concours. Si le mot n'était pas un peu bien ambitieux, l'on dirait que le Congrès de 1904 ne devrait pas se dire international seulement, mais qu'il s'appellerait mieux « Congrès mondial ».

Chargé de témoigner de la dévotion et des joies de l'Église catholique, au cinquantenaire de l'Immaculée-Conception, il devrait être « catholique », lui aussi; et il se présenterait comme une réunion universelle où, sinon dans toutes les langues, au moins de tous les pays, l'on viendrait parler de Marie, s'essayer à la faire mieux connaître et en même temps mieux aimer.

Mais, afin d'assurer cette largeur dans les vues et dans l'extension, ce caractère de catholicité qu'exigent les fêtes de 1904, un point reste à éclaircir qui n'est pas sans importance : il s'agit du lieu même où notre Congrès devrait se réunir. D'aucuns ont parlé de Lourdes, le grand pèlerinage de l'Immaculée-Conception[2]. Un Congrès marial à Lourdes, la proposition n'est pas pour être rejetée sans examen. De toutes les parties du monde, des pèlerins viennent à Lourdes : en 1904, les foules s'y presseraient plus nombreuses que jamais. Voilà qui paraîtrait propre à donner à notre réunion la catholicité qu'elle demande. Cependant, puisqu'il faut parler sans ambages, nous aimerions mieux voir le Congrès de Lourdes se tenir en 1908, au cinquantenaire des apparitions. Au Congrès de 1904, il faut un lieu plus catholique encore, le lieu catholique par excellence, la ville même de Rome. Oui, le Congrès de 1904, le Congrès

1. Rapport général sur l'ensemble des travaux du Congrès marial. *Compte rendu du Congrès marial tenu à Lyon*, les 5, 6, 7 et 8 septembre 1900, t. II, p. 722. Voir au tome I, p. 515-660, la section des « Pays étrangers ».
2. Journal *la Voix de Marie*, 1er mars 1902.

de l'Immaculée-Conception doit être le Congrès de Rome. C'est à Rome seulement que nous trouverons toute la largeur de vues, toute l'expansion, toute la catholicité nécessaire. A un Congrès qui doit être catholique au sens étymologique du terme, il faut la grande ville catholique, la capitale et la tête de l'univers catholique, la cité de l'Église et des papes, la vieille Rome qui, par la voix des Pontifes souverains, gouverne encore le monde comme elle le gouvernait aux jours de sa république et de son empire. Le Congrès marial de 1904 se tiendrait donc à Rome, ou bien il ne serait pas strictement catholique.

La date même de l'assemblée que nous voudrions réunir amènera peut-être, elle aussi, quelque discussion. Ici encore, sans rien imposer, proposons : à première vue, peut-être quelques-uns souhaiteraient que nos réunions mariales eussent lieu aux premiers jours de décembre, immédiatement avant la fête. La solennité de l'Immaculée-Conception serait le couronnement du Congrès, et elle recevrait de lui, dans la ville éternelle, une magnificence inaccoutumée. Pourtant l'on ne saurait, sans inconvénients réels, choisir les dates qui sont ainsi prônées. Nos fêtes devront plutôt se répartir largement dans tout le cours de la grande année. Si l'on réunissait toutes les solennités, Congrès, prières publiques, pèlerinages et processions, cérémonies de l'Église, au commencement de décembre, nos splendeurs auraient quelque chose d'inachevé. Elles montreraient je ne sais quoi de restreint et de resserré qui ne satisferait qu'à demi. Il faut les espacer le plus possible ; elles feront alors une impression profonde. En outre, et l'inconvénient devient plus sensible encore, les congressistes, occupés à Rome, ne seraient pas dans leur pays, et ils ne prendraient pas leur part des grandes fêtes locales : Rome y gagnerait peut-être ; à coup sûr, les autres villes y perdraient. Bien plus, le Congrès lui-même qu'on se propose de réunir pour préparer, dans les divers pays, les solennités du 8 décembre, pour leur donner un éclat plus grand, le Congrès, dis-je, n'atteindrait pas son but : il ne serait qu'une grande fête romaine, juxtaposée aux fêtes des autres pays, mais il ne ferait pas corps avec elles ; il n'exercerait sur elles aucune influence ; il ne servirait pas

à les préparer. Et même, fixé aux premiers jours de décembre, il aurait moins d'éclat : à cette période de l'année, les hommes occupés, les professeurs, par exemple, ne seraient plus en vacances. Ils ne pourraient siéger parmi les congressistes, et, dès lors, il n'est personne qui puisse le nier, le Congrès perdrait beaucoup. Voilà, sans doute, qui permet de conclure : nos réunions en l'honneur de Marie ne sauraient avoir lieu dans les jours qui précèdent immédiatement la fête du 8 décembre. Elles doivent la préparer, lui donner dans toutes les villes du monde une splendeur sans égale. Elles la devanceront donc et elles en seront séparées par un espace de temps suffisant au moins pour permettre à leur influence de s'exercer sérieusement, d'échauffer les ardeurs et la dévotion, d'organiser des solennités grandioses. Mieux vaudrait, enfin, qu'elles fussent fixées dans ce qu'on appelle le temps des vacances : les professeurs et les savants viendraient nombreux au Congrès marial. Les travaux gagneraient en sérieux, et l'assemblée même, faisant œuvre plus grande, aurait, dès cette année, comme aussi dans l'avenir, une influence durable et incontestée.

Cette discussion a été longue ; elle était nécessaire. Désormais, ces conclusions une fois établies, l'on n'a plus guère qu'à opter entre les dates de Fribourg, les entours de l'Assomption, et celles de Turin et de Lyon, la première huitaine de septembre. Au reste, les chaleurs de Rome et la trop fameuse *malaria* faciliteront singulièrement le choix ; impossible de songer à se réunir au mois d'août. La température gênerait les travaux, les santés même subiraient des atteintes. Nous n'allons pas chercher les fièvres en Italie ; nous voulons travailler en l'honneur de la très sainte Vierge. Mieux vaut donc retarder un peu notre Congrès ; mieux vaut nous arrêter aux dates de Turin et de Lyon. Ce serait donc autour de la Nativité, vers le 8 septembre, que les congressistes de 1904 prendraient à Rome leur rendez-vous.

Toutes choses étant ainsi prévues, et la *malaria* une fois conjurée, l'on ferait là-bas de bon ouvrage : savants et professeurs, dévots de Marie de toute robe et de tout âge, se presseraient dans la ville éternelle. L'on travaillerait en

commun et l'on prierait; l'on s'entendrait pour organiser, chacun chez soi, les grandes fêtes du 8 décembre. L'on prendrait comme un avant-goût de leurs splendeurs, en fêtant, au jour de sa Nativité, celle qui ne naquit pas seulement, mais fut encore conçue hors du péché originel. Les solennités devraient être resplendissantes dans Rome; elles seraient la fin éclatante, le terme magnifique d'un Congrès marial qui aurait été vraiment « catholique ». Les congressistes trouveraient dans cet éclat même l'enthousiasme et l'élan; ils reviendraient chez eux, aidés par les travaux du Congrès, connaissant mieux Marie et l'aimant mieux. Surtout ils auraient au cœur le désir, le grand désir de faire, au 8 décembre, dans leur pays, des fêtes qui rivaliseraient avec les splendeurs du Congrès, qui les dépasseraient même s'il était possible. Ils auraient ainsi bien travaillé, et le Congrès de Rome aurait atteint son but : il aurait préparé les solennités de décembre. Grâce à lui, les fêtes de 1904 resplendiraient : elles resteraient comme une date unique dans l'histoire de la dévotion du monde envers celle qui a dit, au siècle dernier : « Je suis l'Immaculée Conception. »

René-Marie de la BROISE
et Alain du BEC-BOUSSAY.

(*A suivre.*)

LE GÉNÉRAL BERTRAND

EN 1813 ET 1814

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

(*Suite*[1].)

IV. — LA CAMPAGNE DE FRANCE

PREMIÈRE ET DEUXIÈME PÉRIODES

Comme l'a si bien exposé M. Henry Houssaye, dans son *1814*, avec sa vigoureuse concision, la campagne de France, ce chef-d'œuvre de Napoléon redevenu le général Bonaparte, se divise en trois périodes. La première, 20 janvier-8 février, est marquée, malgré les premières victoires de l'Empereur, par le progrès des Alliés. La deuxième, — j'allais dire le deuxième acte, car c'est un drame où les péripéties se déroulent en leur ordre classique, — offre, du 9 au 26 février, une série noire continue pour les envahisseurs. La victoire est revenue aux aigles ; leur sera-t-elle à tout jamais fidèle ? Mais trop souvent le jeu des batailles aime les catastrophes finales. Du 27 février au 30 mars, du combat de Bar-sur-Aube à la bataille de Paris, en dépit d'une triple alternative de succès et de revers, la fortune trahit définitivement l'indomptable capitaine. Le nombre a eu raison du génie.

En face de ce réconfortant spectacle d'un seul homme luttant contre l'Europe coalisée, et d'une petite armée de soixante mille hommes, sans vivres, sans solde, sans capotes, tenant tête aux Cosaques de toutes les hordes, aux Allemands de toutes les principautés, à Blucher et à Schwarzenberg, c'en est un profondément écœurant de constater l'affaissement du patriotisme national. Les villes se rendent au premier coup de canon ou à la première sommation d'un parlementaire. Les maréchaux préparent leur ralliement au régime de demain. Les fonctionnaires trahissent hypocritement ou cyniquement.

1. Voir *Études* des 20 janvier, 5 mars, 5 avril 1902.

Parmi ceux qui ne connurent pas un instant de défaillance physique ou morale, qui ne purent même jamais comprendre ce sentiment-là chez les autres, se trouve au premier rang le nouveau grand maréchal du Palais, Bertrand.

Napoléon, en véritable homme de guerre, savait le prix du temps ; s'il est vrai qu'il avait trop longtemps oublié les frontières de la vieille monarchie, pour ne songer qu'aux marches lointaines de l'Empire français, avec quelle merveilleuse activité ne s'était-il pas mis à réparer son excusable erreur ? Qu'on lise le billet de Bertrand à son éternel aide de camp, le major Paulin, daté du 27 décembre 1813 ; qu'on suive le major aux Tuileries, où il trouve le maréchal « pâli par une nuit entière de travail », qu'on lise l'ordre qu'il en reçut : « itinéraire par Nogent-sur-Seine, Troyes, Bar-sur-Aube, Chaumont, Langres, Vesoul ; visite aux positions de Giromagny, col des Vosges, Belfort, Montbéliard, Blamont ; retour par Besançon, Pontarlier, château de Joux, Auxonne, Dijon, Châtillon, Troyes », et l'on se rendra compte de ce qu'eût fait l'Empereur, si les Alliés, précipitant leur mouvement, n'eussent point pénétré en France dès le mois de janvier 1814[1].

Pas davantage il ne laissait Paris sans défense. Si le 20 janvier il avait fait écrire par Bertrand au général Maison, commandant le 1er corps à Louvain, de ne pas abandonner honteusement la Belgique[2], il avait d'abord prescrit au même Bertrand, grand maréchal du Palais, de faire préparer des palissades, des tambours et des chevaux de frise, pour fortifier Paris[3]. Le lendemain, 14 janvier, l'Empereur lui envoyait ce laconique billet, sorte de télégramme avant la lettre : « Dirigez mes chevaux sur Châlons[4]. »

Le 25, à quatre heures du matin, Napoléon, après avoir donné la régence à Marie-Louise, la femme qui n'avait d'une impératrice ni le caractère ni les vertus, et fait ses adieux solennels au petit roi de Rome, quitta Paris pour défendre la France envahie[5]. Bertrand était parti de la capitale la

1. Paulin, *Souvenirs*, p. 275.
2. *Corr. de Napoléon*, t. XXVII, p. 58. — 3. *Ibid.*, p. 38. Napoléon à Bertrand. Paris, 13 janvier 1814. — 4. *Ibid.*, p. 39. Même au même.
5. Houssaye, *1814*, p. 32.

veille, à minuit, accompagné de Paulin. Leurs équipages les avaient précédés. Au moment du départ, le grand maréchal avait réglé les dépenses de sa maison à quinze cents ou deux mille francs par mois et fait remettre à la comtesse sa femme « dix mille francs en napoléons d'or [1] ». Le 26, il était à Vitry, et c'est de cette ville qu'il envoie à la grande maréchale sa première lettre ou plutôt son premier billet, sa correspondance étant devenue beaucoup plus brève qu'au temps déjà préhistorique de la campagne de Saxe en 1813.

Nous sommes arrivés à Vitry en bonne santé. Le tems est un peu froid. Sa Majesté se porte à merveille ; Elle m'a traité, hier, avec beaucoup de bonté. Je lui ai parlé de toi, de ta mère. Sa Majesté m'a parlé de mon père, de ma mère, et m'a demandé si tu pleurois. Elle a ajouté que tu te consolerois avec l'impératrice.

Je lui ai dit que je t'envoyois à Châteauroux... Nous avons rejoint ici le prince de Neufchatel, qui se porte bien [2].

Cet aimable entretien de Napoléon avec son grand maréchal du Palais, devenu en quelque sorte le fourrier de la Maison de l'Empereur, avait eu lieu sans doute à Châlons-sur-Marne, première étape de la campagne. Bien diversement partagé que l'année précédente, Bertrand n'est plus officier de troupes ; attaché au service de Napoléon, il ne quitte plus le grand quartier général. Placé au centre de l'armée et aux côtés du maître, il est à la source de toutes les informations. Les impressions que ses lettres traduisent ne sont plus celles d'un subordonné, mais pour ainsi dire celles du chef suprême. A ce point de vue, si elles perdent en pittoresque de détail, elles gagnent en intérêt supérieur. Ce sont en quelque sorte les paroles de l'Empereur dont nous entendons l'écho.

Le lendemain, jeudi 27 janvier, l'armée française prenait contact avec l'armée de Silésie (Blucher) dont elle cherchait à empêcher la jonction avec la grande armée (Schwarzenberg). Bertrand écrit de Saint-Dizier :

1. Bertrand à Parant, Paris, 24 janvier 1814. Deux lettres.
2. Bertrand à la comtesse. Vitry, 26 janvier 1814. La comtesse demeura à Paris. — Durant l'absence momentanée de Berthier, c'est Bertrand qui avait été chargé par intérim de la correspondance avec les commandants de corps.

Chère Fanny,

L'ennemi a été chassé de Saint-Dizier. Nous voilà sur les derrières de l'ennemi. Cela peut avoir de grands résultats [1].

Ce début était assurément de bon augure et faisait espérer que Prussiens, Russes et Saxons, allant de Lorraine en Champagne, avec Troyes pour objectif, seraient coupés de leurs communications et arrêtés dans leur marche en avant. Malheureusement l'arrière-garde seule de Blucher fut culbutée.

Le 29, au matin, quand toute l'armée commandée par l'Empereur se porte sur Brienne, pour y écraser Blucher isolé, Bertrand envoie ce billet à sa femme :

Pas encore de grand événement, mais cela ne peut être éloigné.

Je me porte bien. Sa Majesté est, comme à l'ordinaire, jouissant d'une bonne santé [2].

Ce jour-là même, avait lieu un sanglant combat; mais la prise du château de Brienne ne compensait point la perte de quatre mille Français. Le soir, Napoléon rentra à Maizières, où, le matin, il avait établi son service.

Le jour suivant, Bertrand adressa son petit bulletin de victoire à la comtesse :

Maizières, près Brienne, ce 30 janvier, matin.

Hier, on a attaqué et pris la position de Brienne. L'affaire a été assez vive ; c'est un bon résultat.

Je reçois ta lettre du 27, chère Fanny; tu as été bien triste et je n'en doutois pas ; il faut espérer que notre campagne ne sera pas longue [3].

Ces derniers mots expriment bien l'espoir qui ranimait officiers et soldats français, depuis qu'aux mouvements de retraite sous la pression des masses profondes de trois armées ennemies, venait de succéder l'offensive, cette tactique si bien faite pour notre caractère national.

Mais Napoléon n'a réussi qu'à retarder la jonction de Blucher et de Schwarzenberg. Elle a lieu le 31 janvier, tandis que Bertrand est auprès de Napoléon à Brienne [4]. Le 1er fé-

1. Même à la même. Saint-Dizier, 27 janvier 1814.
2. Même à la même. 29 janvier 1814.
3. Même à la même. Maizières, 30 janvier 1814.
4. Même à la même. Brienne, 31 janvier 1814.

vrier, nous sommes attaqués à la Rothière par les forces combinées de l'ennemi. Nous repassons l'Aube et battons en retraite. Bertrand, soit la veille, soit le lendemain de cette défaite, se garde bien de parler guerre ou bataille. Il est tout à sa santé et déclare, les deux fois, se porter à merveille[1]. Si la mauvaise nouvelle, parvenue à Paris le 4, y causa une panique de huit jours, fit fermer les magasins et charger le trésor impérial dans des fourgons, ce ne fut assurément point sa faute.

Cependant la résistance avait été, jusque dans ce combat malheureux, assez habile et assez prolongée pour permettre à nos troupes de se retirer, le 2 février, par le pont unique de Lesmont et de gagner Troyes. L'Empereur y arriva le 3 à midi, et il fut fraîchement accueilli par la population découragée.

Bertrand écrit ce même jour :

Chère Fanny,

Je reçois ici ta lettre du 1er février et les journaux du 2 qui parlent de *l'Oriflamme* où tu as été. L'Empereur s'est fait apporter ce soir la pièce. Sa Majesté se porte à merveille.

Je crois positivement, chère Fanny, que tu auras plus de courage que beaucoup de gens qui devroient en montrer dans ces moments difficiles.

Depuis mon arrivée, je ne me mêle plus du travail de l'armée, ce qui m'arrange beaucoup.

MM. Paulin, Favereau, d'Harcourt sont ici[2].

Cette représentation de *l'Oriflamme* — une première de l'Opéra — avait réuni un public d'autant plus nombreux que la nouvelle des récents avantages de Saint-Dizier et de Brienne avait enthousiasmé le public parisien, toujours si mobile. Mais son espérance d'y voir l'Impératrice régente, le roi Joseph, lieutenant-général de l'Empereur, le petit roi de Rome, avait été déçue. *L'Oriflamme* tint quand même l'affiche quelque temps. S'il est curieux de constater que le Paris consterné, dont les maisons se munissaient de cachettes, tandis que ses habitants demandaient en masse leur passeport, continuait de fréquenter les théâtres, comme vingt ans plus tôt sous la Terreur ; il ne l'est guère moins de remarquer

1. Bertrand à la comtesse. 2 février 1814, à une heure du matin.
2. Même à la même. Troyes, 3 février 1814.

que Napoléon battu et acculé par cinq cent mille hommes à la défense désespérée de sa capitale, trouvait le temps, à Troyes, de lire *l'Oriflamme!* Lors du départ de la Malmaison pour Rochefort, en 1815, il lira un roman; mais alors tout sera fini[1].

Le 4 février, au soir, court billet de Bertrand, dont voici quelques lignes :

Sa Majesté se porte à merveille; elle a reçu aujourd'hui les autorités...

Nous nous portons tous fort bien[2].

En matière de critique historique, on ne se défiera jamais assez des Mémoires; mais ces derniers mots prouveraient à eux seuls que les correspondances, pourtant si supérieures en véracité, ne méritent point non plus toute confiance, à moins d'être contrôlées les unes par les autres. « Nous mourons de faim », écrira l'Empereur quelques jours après, de Nogent, où des soldats, sans pain, périrent d'inanition[3].

S'en douterait-on à lire cet extrait de la longue lettre, écrite le lendemain 5 février, dernier jour passé dans la capitale de la Champagne.

Je n'ai jamais commandé ni avant-garde, ni autre chose que le dîner et le Palais de l'Empereur, si on peut appeler ainsi des gîtes de guerre[4], et, *à moins que je ne meure d'une indigestion*, je ne vois pas quel danger je cours ici.

Sans doute notre position est difficile, mais le génie de l'Empereur nous en tirera, j'espère. Depuis Brienne, nous n'avons pas eu d'affaire; nous faisons par-ci par-là quelques prisonniers, mais rien de marquant...

L'Empereur nous a dit hier que lord Castelreagh, je crois, étoit arrivé au Congrès. Pendant que le duc de Vicence négocie, l'Empereur réunit et renforce son armée, présentant aux ennemis les chances

1. Comtesse de Montholon, *Souvenirs de Sainte-Hélène*. Paris, 1901, in-12.
2. Bertrand à la comtesse. Troyes, 4 février 1814.
3. *Corr. de Napoléon*, t. XXVII, p. 130 et 135.
4. Sur les gîtes de l'Empereur, voir *la Campagne de 1814, d'après des témoins oculaires*, par Georges Bertin. Paris, in-16. L'itinéraire mis en tête indique, pour Châlons-sur-Marne, la préfecture; pour Vitry, la maison de M. Le Blanc-Bugnot; pour Saint-Dizier, la maison du maire; pour Maizières, le presbytère dont le curé, le P. Henrion, ancien minime de Brienne, avait été professeur de Napoléon. A Troyes, l'Empereur était descendu, rue du Temple, chez un simple négociant, M. Duchâtel-Berthelin. Cf Bertin, p. 2 *sqq.* — L'on était loin du Kremlin et du palais de Dresde!

d'une grande bataille. Nous n'avons eu jusqu'à présent que des combats qui nous ont coûté peu de monde.

L'Empereur se porte à merveille[5].

Réunion du Congrès stérile de Châtillon, ouvert la veille. Rêve éternel d'une paix dont personne ne veut au fond, ni les Alliés, ni Napoléon, tels sont les deux points saillants de cette lettre assez longue. Bertrand y parle encore de la ruine des selliers-carrossiers, de ses propres dettes, de sa collection des lettres de l'Empereur, des retards de l'estafette et d'un cruel accident au vitriol d'Illyrie, arrivé à son fils Jacques.

Cependant les fautes escomptées par Napoléon chez ses adversaires venaient de lui rendre les mains libres. L'armée de Silésie et la grande armée s'étaient de nouveau séparées. Blucher avait de plus commis l'imprudence d'échelonner à trop grande distance ses quatre corps de troupes. L'heure était venue pour l'Empereur de ressaisir l'avantage par une attaque de flanc.

Le 7, il est à Nogent-sur-Seine, à midi, et Bertrand, l'esprit encore partagé entre les négociations diplomatiques et les opérations militaires, écrit avec sa confiance doublement accrue.

Nogent, 7 février.

Nous avons eu cette nuit le courrier du 6 et peut-être nous aurons, ce soir, les journaux du 7.

Le Moniteur nous a donné la relation de ce qui s'est passé, et l'ouverture du Congrès, *il faut espérer que tout se terminera bien.* L'Empereur a une belle armée qui est à peu près entière et qui se renforce tous les jours[2].

Et comme la comtesse, effrayée par les rumeurs alarmantes qui circulaient toujours à Paris, ne parlait de rien moins, à son habitude, que d'aller rejoindre son mari en pleine guerre, il lui récrit le soir même :

Chère Fanny, je viens de recevoir ta lettre du 6 à l'instant. L'estafette part et j'y réponds de suite.

L'Empereur disoit à l'instant qu'on perdoit la tête à Paris. Il paroît qu'on t'auroit parlé de projets de départ; je l'ignore entièrement et

1. Bertrand à la comtesse. Troyes, 5 février 1814.
2. Bertrand à la comtesse. Nogent, 7 février 1814.

n'en ai point entendu parler. J'espère bien que les choses n'en viendront jamais là, et dans ce cas tu ferois pour le mieux. Mais je suis persuadé que nous ne serons pas dans ce cas; il faut pour cela deux choses : que l'ennemi nous batte et que les négociateurs ne fassent rien; nous avons une armée, et des deux côtés je ne vois pas pourquoi on seroit sans espérance; pour moi, j'en ai beaucoup, et tu as fort raison d'être aussi fière que dans nos succès; c'est un moment difficile et pénible sans doute, quand nous étions depuis si longtemps accoutumés à fixer la victoire.

Nous ne sommes plus qu'à vingt-six lieues de Paris; tu ne peux pas penser ni même avoir l'idée de venir ici par plusieurs raisons toutes plus fortes les unes que les autres, et ensuite parce que cela est inexécutable de fait; on ne sait jamais à la guerre le matin où on sera le soir, surtout dans des circonstances comme celle-ci, et on ne le sait même pas deux heures d'avance, et assurément après notre départ de Paris personne après avoir déjeuné dans une ville n'auroit osé dire qu'il y dîneroit[1].

De Nogent, le gros de l'armée française allait remonter vers la Marne, par Sézanne.

C'est de Sézanne, le 10 février, au matin même de Champaubert, que Bertrand, en homme initié au but de cette marche, écrit sans mystère :

Sézanne, ce 10 février 1814, 9 h. du matin.

Nous voilà une seconde fois sur le flanc ou même le derrière de quelque colonne ennemie, ce qui peut nous donner quelque avantage. Quoiqu'il en soit, *j'espère que nous arriverons à de bons résultats.*

L'Empereur se porte à merveille. Tous les aides de camp de l'Empereur vont bien, MM. de Montesquiou aussi, le général Dupré a eu une foulure qui l'a empêché de monter un jour à cheval; mais il étoit déjà hier à cheval. Le prince de la Moskowa a soupé, hier, avec l'Empereur et se porte bien. Le duc de Dantzig nous a rejoints; le duc de Raguse est ici[2].

Cependant, tout n'est pas pour le mieux sur les routes. Les conscrits de l'année, les « Marie-Louise », ne sont pas seuls à y patauger, et l'on comprend que les Russes y perdent parfois leur artillerie embourbée :

Nous avons des chemins affreux dans la boue; ma calèche n'a pu suivre, je l'ai envoyée à Provins avec le gros équipage, ce qui me gêne, parce que je n'ai pas mon serviteur. Je ne l'ai pas la moitié du tems,

1. Même à la même. Nogent, 7 février 1814, 8 heures soir.
2. Même à la même. Sézanne, 10 février 1814.

par cette raison. Je serois tenté de le monter à cheval et de renvoyer une calèche qui ne me sert absolument qu'à le transporter, car je n'ai pas encore cheminé dedans. C'est un embarras qui ne me cause qu'à être privé de mon secrétaire; j'y réfléchirai[1].

A Champaubert, comme à Bautzen, Napoléon était d'avance assuré du succès, et c'est sans doute la raison de l'indiscrétion de Bertrand, indiscrétion si peu dans ses habitudes. D'ailleurs, la relation du succès en suivit de près l'annonce. Le matin, il le laissait entrevoir de Sézanne; le soir, il le racontait sur le théâtre même de la victoire :

Ce 10, au soir, à Champaubert.

Chère Fanny, le courrier est parti ce soir, sans que je l'aie su. Ce que je t'annonçois ce matin s'est réalisé; le 9e corps d'armée russe a été pris ou dispersé; c'est un corps détruit. Son général en chef, un général major, beaucoup d'officiers, son artillerie, ses caissons, sont en notre pouvoir; presque tous les soldats sont prisonniers. C'est un des plus combats (*sic*) que nous ayons jamais eu contre les Russes. Nous verrons le reste demain; cet événement aura une grande influence. Le général Lagrange est le seul général blessé. C'est le corps du duc de Raguse qui a donné. Tous les aides de camp de Sa Majesté, le prince de la Moskowa, M. de Montesquiou, se portent bien.

Bonsoir, chère Fanny. BERTRAND[2].

Le maréchal du Palais n'exagérait rien. Le général russe Olsufjevs et deux autres généraux entre nos mains[3], quinze canons capturés, douze ou quinze cents hommes tués ou blessés, plus de deux mille prisonniers, tel était le bilan de cette magnifique journée. Le plus avantageux, c'est qu'elle en présageait d'autres. Bertrand, qui, visiblement, est au courant des projets de l'Empereur contre l'armée de Silésie, écrit le lendemain matin, de Champaubert encore et sur le même ton optimiste :

Champaubert, ce 11 février, matin.

Ce petit bonjour, chère Fanny, partira avec ma lettre d'hier. Si les journées d'aujourd'huy et de demain approchent de celles d'hier, je pense que l'ennemi sera forcé à la retraite. Nous voilà en bon chemin et l'ennemi fort désappointé.

1. Même lettre.
2. Même à la même. Champaubert, 10 février 1814.
3. D'après M. Houssaye, *1814*, p. 66. — Bertrand ne parle que de *deux* généraux en tout.

Le général en chef russe soupa hier avec Sa Majesté. L'autre général a soupé avec nous. Nous nous portons à merveille. Je ne connais de blessé que le général Lagrange; mais j'espère que ce ne sera pas grave [1].

A nouvelle prophétie, nouvel accomplissement. Le billet de la soirée vérifie une fois de plus le bon augure de la matinée. Après Champaubert, Montmirail. Le grand mouvement stratégique de Napoléon suit son évolution. Les corps ennemis, séparés et disjoints, tombent un à un sous ses coups foudroyants. Ce fut le tour du général saxon Sacken, qui déjà refoulait Macdonald sur Meaux.

Au camp près Montmirail, 11 février soir.

Je suis trop mal à mon aise, chère Fanny, pour t'écrire longuement. Il te suffira de savoir que le corps du général Saken, composé de six divisions ou trois corps, a été complètement battu. Le corps du général Vasinow a été presque détruit; beaucoup de canons, de prisonniers, de tués; notre perte, quoique plus considérable que celle d'hier, est peu de chose. La garde de l'Empereur a fait merveille et a peu perdu. Voilà Paris hors de tout danger.

Nous nous portons à merveille. Fait dire à la duchesse de Dantzig, à la duchesse de la Moskowa, que leurs maris se portent bien. Tous les aides de camp de l'Empereur et généraux s'en sont bien tirés, sauf le général Michel, qui a une balle au bras; l'os est touché, mais non cassé.

L'Impératrice va être bien contente [2].

Paris sauvé! Il n'était que temps. « L'alarme y était fort grande, écrit Macdonald, qui accourut de Trilport pour prendre part au succès, et avec toute raison, car nous n'en étions plus qu'à onze lieues, et la grande armée des Alliés marchait sur Nogent, Bray et Montereau. Malheureusement, ajoute-t-il, avec cette pointe de mécontentement qui ne perce jamais chez Bertrand, ces avantages ne faisaient que prolonger notre agonie; ils relevaient l'ardeur de nos troupes; mais nous exténuaient et nous affaiblissaient journellement [3]. »

Ce devait être une trilogie de victoires. La prise de Château-Thierry, après une heureuse poursuite de l'ennemi, couronna, le 12 février, les victoires des 10 et 11 à Cham-

1. Bertrand à la comtesse. Champaubert, 11 février 1814.
2. Même à la même. Près Montmirail, même date, soir.
3. *Souvenirs du maréchal Macdonald*, 1892. In-8, p. 248.

paubert et à Montmirail. Bertrand, le grave Bertrand, en est devenu presque jovial. Voici comment il raconte la troisième journée :

Près Château-Thierry, ce 13 février 1814.

Nous avons eû, hier, une bonne journée; 30 ou 40 pièces de canon prises; une 100e de caissons, une grande quantité de voitures et de bagages; un quarré de 2 000 hommes a été enfoncé par les dragons de la garde; tout ce qui n'a pas été tué a été pris avec le général. Notre cavalerie a fait, hier, des merveilles, c'est le plus beau mouvement de cavalerie que j'aie vu depuis la guerre.

« Voilà de jolis cocos, disoient nos grenadiers, en faisant des prisonniers, pour aller au Palais-Royal. » Je crois effectivement que ce ne sera pas de ce voyage.

La principale armée Russe est à peu près détruite. Le général prisonnier disoit a son camarade, croyant n'être pas entendu : « On prétendoit qu'il n'y avoit plus d'armée française et qu'elle étoit mal habillée. Voilà, ce me semble, une belle armée. Savez-vous que nous sommes bien heureux d'être prisonniers. » Sans doute, il faisoit allusion aux mécontentements qu'ils supposoient aux Français pour les désordres de toutes espèces qu'ils ont commis. On ne peut pas piller plus complètement; dans 5 châteaux, tout est cassé jusqu'aux glaces. Nous faisons aussi bien que cela; mais nous n'arrivions pas avec de belles protestations pour annoncer que nous venions pour maintenir l'ordre, faire fleurir les arts et pour le bien du pays...

Bertrand.

P. S. — J'ai bien fait de ne pas amener ici ma calèche, elle seroit restée dans les boues, comme les canons des Russes; mes pauvres chevaux seroient éreintés; je pense qu'elle arrivera à Paris, aujourd'huy ou demain [1].

Château-Thierry était des deux cents villes ou villages littéralement mis à sac par les Alliés. La déposition de Bertrand vient s'ajouter aux innombrables témoignages énumérés par M. Houssaye sur les horreurs commises partout de sang-froid par les envahisseurs, Prussiens et Cosaques en tête, ceux-là pires peut-être que ceux-ci [2].

Le même jour, 13 février, Bertrand écrit de nouveau, vers la soirée, pour dire que le pont de la Marne, à Château-Thierry, a été réparé dans la journée et que les troupes y ont passé sur le tard. Il termine par son refrain : « Nous nous portons tous à merveille. »

1. Bertrand à la comtesse. Près Château-Thierry, 13 février 1814.
2. Voir *1814*, p. 44 *sqq.*

Guère moins infatigable et acharné que Napoléon, Blucher avait poursuivi sa marche. Alors l'Empereur se retourne contre lui. Dans la nuit du 13 au 14, il quitte Château-Thierry, repasse à Montmirail et atteint l'avant-garde ennemie à Vauchamps. Vingt mille Prussiens, formés inutilement en carrés, sont sabrés et mis en déroute par l'artillerie de Drouot et la cavalerie de Grouchy. Bertrand s'empresse d'annoncer la quatrième victoire.

Ce 14 février, soir, Montmirail.

Chère Fanny, je suis rentré à dix heures du soir, avec M. de Montesquiou; il est onze heures, et je t'envoie un petit bonsoir...

La journée d'aujourd'huy n'a pas démenti les précédentes; le corps du général Kleist qui arrivoit d'Allemagne et qui ne croyoit avoir personne devant lui, a été presque détruit; on lui a fait beaucoup de prisonniers, des canons. Les lanciers Polonais ont terminé par une belle charge.

Bonsoir, je n'ai pas le temps de t'embrasser. BERTRAND [1].

Enfin, le lendemain matin, il tire toute la philosophie de ce magnifique début de campagne, dû à la hardiesse et à l'habileté de l'incomparable capitaine, plus grand encore dans ses revers que dans ses triomphes.

Montmirail, ce 15 février, sept heures du matin.

Nous avons eu hier une belle journée; le corps de Kleist et le corps Russe du général Langeron qui est en route, ont été défaits. L'ennemi croyoit n'avoir rien devant lui.

Cette campagne est tout à fait celle de l'armée d'Italie, où l'Empereur avec peu de troupes bat séparément les corps de Sacken, d'York, du général Kleist; il va revenir sur la Grande Armée, que nous combattrons aussi peut-être en détail.

Cette campagne sera certainement une des plus étonnantes qu'aura faites l'Empereur.

Bonjour, chère Fanny, BERTRAND [2].

Le jugement de Bertrand est devenu celui de l'histoire.

Une moitié seulement de la partie était gagnée. Comme un sanglier cerné par la meute, Napoléon s'était à peine dégagé d'un côté qu'il lui fallait se retourner de l'autre pour découdre quelques assaillants trop avancés. Blucher arrêté, il dut courir à Schwarzenberg.

1. Bertrand à la comtesse. Montmirail, 14 février 1814.
2. Même à la même. Montmirail, 15 février 1814.

Nous voici à Guignes, écrit Bertrand le 16, à onze lieues de Paris, comme à Meaux ; nous allons à présent avoir affaire à la Grande Armée, et j'espère que nous aurons de nouveaux succès; tout se dispose pour cela.

Les admirables dispositions de l'Empereur, qui avait su risquer l'élite de ses vieilles troupes et entraîner les plus jeunes, veillant, au milieu des plus belles conceptions stratégiques, à tous les détails d'organisation, d'armement, d'approvisionnement, ne cessait de porter leurs fruits. La Seine allait être témoin des mêmes exploits que la Marne. Pour passer de l'une à l'autre en temps opportun, il fallut, ce que Clausevitz, un historien allemand peu suspect, a appelé « un prodige de rapidité ». Car de Montmirail à Guignes, par la grande route de Meaux, il y a 90 kilomètres. Napoléon arriva sur l'Yères le 16; ses troupes le 17. Le jour même elles marchent contre Wittgenstein. Celui-ci, trop aventuré, veut battre en retraite sur Provins, mais son avant-garde, commandée par le général Pahlen, est ramassée à Mormant par les Français. Le soir même, Bertrand, déjà parvenu plus loin encore, entre Guignes et Provins, écrit triomphalement :

Nangis, 17 février, soir.

Chère Fanny, nous avons eu un beau début avec les troupes de la Grande Armée. Un corps russe a été enlevé en entier avec son artillerie; pas un seul homme d'infanterie n'a repassé Nangis, et ce brillant succès ne nous coûte pas peut-être 25 hommes hors de combat.

Jamais nous n'avons fait aux Russes autant de prisonniers que dans cette campagne; chaque jour on leur enlève des bataillons entiers, et je n'avois point vu cela.

Sa Majesté m'a chargé dans la journée d'annoncer ces bonnes nouvelles à l'Impératrice, à qui j'ai eu l'honneur de le mander. J'ai recommandé au courier d'aller te dire que je me portois bien.

Les dragons arrivés d'Espagne ont fait merveille.

Bonjour, chère Fanny, BERTRAND.

On sait que Napoléon disgracia momentanément Victor pour n'avoir pas poussé le jour même jusqu'à Montereau.

Mais le nouveau combat ne perdit rien à n'être livré que le 18. Ce fut l'un des plus beaux succès de la campagne. Bertrand écrivit le lendemain 19, d'abord une lettre insignifiante, puis une autre pleine de détails, remplie surtout des

sentiments chevaleresques qui faisaient le fond de sa loyale et généreuse nature.

Si les Russes avaient payé jusqu'ici le plus large tribut aux défaites presque journalières que leur infligeait Napoléon par un juste châtiment de la brutalité des Cosaques, à Montereau, l'heure de l'expiation sonna pour les Wurtembergeois. Sept jours plus tôt ils avaient pris d'assaut, grâce à la trahison d'un misérable, la ville de Sens. Le prince royal qui les commandait avait livré l'héroïque cité, défendue par l'ardent général Allix, à un pillage de plusieurs heures, plus ou moins continué durant plusieurs jours. Ces scènes odieuses viennent d'être racontées dans une excellente monographie, où les hauts faits des Wurtembergeois sont exposés avec documents à l'appui[1].

En attendant que le prince royal se fît frapper une médaille commémorative (24 mars), il avait remonté la rive droite de l'Yonne et était venu s'offrir aux coups du général Pajol. La moitié du corps wurtembergeois y fut détruite avec les Autrichiens du général Bianchi. Pour Bertrand, les Wurtembergeois, avant d'être ses ennemis avaient été ses amis. Franquemont était son ancien divisionnaire de la campagne de Saxe. A Wurschen, dans la seconde journée de Bautzen, il avait, lui et ses soldats, répandu glorieusement son sang pour la France. Même à Leipzig, deux régiments wurtembergeois avaient lutté pour nous, avant d'être entraînés par la trahison des Saxons[2]. Bertrand n'oubliait pas que les adversaires d'aujourd'hui avaient été les alliés de la veille, et c'est dans ce sentiment d'inaltérable reconnaissance qu'il écrivit :

Montereau, ce 19 février 1814.

Nous avons eu encore une belle affaire, ce sont *ces pauvres Wurtemburgeois* qui ont été étrillés, ainsi qu'une brigade autrichienne; bon nombre a été pris, beaucoup ont été tués; le prince de Wurtemberg, le général Franquemont, le général Stockmayer étoient là; me trouvant par hazard à la droite, j'ai lancé quelques pelotons de cavalerie qui ont coupé la retraite, fait beaucoup de prisonniers et sont entrés pêle mêle et sauvé les ponts.

1. Voir *1814. Sièges de Sens. Défense de l'Yonne et campagne du général Allix*, par Joseph Perrin, 1901, in-8. La partie stratégique de cet intéressant ouvrage n'est pas moins soignée que la relation des faits d'histoire locale.
2. Fain, *1813*, p. 421.

J'ai été (*sic*) reconnu par plusieurs officiers, entre autres par le colonel Riberstein, un aide de camp du général Stockmayer, et un autre aide de camp qui étoit souvent venu chez moi. *Je n'ai pu me défendre d'un sentiment de tristesse en voyant un si grand nombre de ces Wurtemburgeois tués, j'aurois voulu qu'ils en fussent quitte pour être prisonniers.*

Un général a été blessé ou même tué, je ne sais quel.

Voilà la Seine passée; c'est un grand point.

Le prince de Shwartzenberg a demandé, ce matin, une suspension d'armes, parce qu'il paraissoit, disoit-il, que les préliminaires de la paix étoient signées. Ruse de guerre pour gagner quarante-huit heures, parce que leurs troupes sont éparpillées, battues en détail, et qu'il voudroit les réunir. Il doit savoir d'une manière positive si les préliminaires sont ou ne sont pas signés, et le duc de Vicence auroit bien envoyé un courrier.[1].

Voilà une suite d'actions brillantes et d'autant plus heureuses qu'elles ne nous coûtent que peu de monde.

Quelle brillante campagne ! C'est peut-être la plus belle qu'ait faite l'Empereur; ils se croyoient déjà à Paris et devoient y entrer le 19; mais aujourd'huy ils font d'autres calculs.

Les officiers princiers disoient à Montmirail : « Il ne suffit pas de détruire l'armée française; il faut disperser la nation comme celle des Juifs. »

. . . .

L'Empereur m'a honorablement cité dans ses Bulletins, mais c'est pure bonté, attendu que je ne me suis mêlé de rien; seulement, je me suis trouvé à l'attaque du village de Marchois[2], avec M. le duc de Dantzig; d'ailleurs, je n'ai rien commandé et n'étois là qu'en amateur.

L'Empereur passa la journée du 19, comme la veille, au château de Surville, sur le champ de bataille même de Montereau. Bertrand, tout en partageant l'exaltation du souverain après une victoire si étonnante et si complète, ne cessait pas de s'intéresser aux Wurtembergeois tombés entre nos mains :

Montereau, ce 19 février.

Bonjour, chère Fanny, je n'ai pas grande nouvelle à te donner depuis

1. Bertrand raisonne très juste et se trouve dans la vérité. Dans sa lettre portée par le comte Paar au quartier impérial, écrit M. Houssaye, « Schwarzenberg *mentait à miracle*. Il savait parfaitement que les préliminaires n'avaient pas été signés ». *1814*, p. 71. « Ces misérables, écrivait Napoléon, tombent à genoux, je n'accorderai aucun armistice qu'ils n'aient purgé mon territoire. » *Corr.*, t. XXVII, p. 190.

2. Marchais-en-Brie (Aisne), près Montmirail et Vauchamps.

hier, mais chaque jour notre position devient plus belle et on aime à le dire.

Je crois que le corps wurtembergeois est détruit, ainsi que le corps autrichien qui étoit ici.

Luppé connaît le colonel Biberstein. J'ai envoyé aujourd'hui Favereau, *pour lui remettre cinquante napoléons pour lui et les officiers.* Luppé doit le connaître ; s'il peut leur être utile à leur passage à Paris, je le prie de le faire.

P. S. — Je pense que vous aurez déjà vu plusieurs colonnes de prisonniers.

BERTRAND.

Les bonnes intentions de Bertrand ouvrant sa bourse pour venir en aide à ses anciens camarades d'armes, victimes aujourd'hui de la fortune des batailles, furent fidèlement mises à exécution par son aide de camp de la campagne de Saxe, F. de Luppé, maintenant à Paris. Quelques jours après Bertrand satisfait pouvait écrire :

Je suis bien aise que Luppé soit venu au secours des officiers wurtembergeois ; ils ont fait la guerre avec moi, et je suis persuadé que leur roi la fait malgré lui à l'Empereur [1].

Le roi Frédéric de Wurtemberg qui devait tant à Napoléon et avait fait entrer sa fille dans la famille impériale, éprouvait-il les nobles sentiments que lui prête Bertrand ? La conduite de la princesse refusant de divorcer avec le roi Jérôme après la chute définitive de l'Empire est du moins un noble trait. Mais il est une autre princesse sur le compte de qui Bertrand, toujours bienveillant, se trompait certainement ; c'est Marie-Louise.

J'avais mandé à l'Impératrice, par ordre de l'Empereur, le succès de Nangis. Sa Majesté a daigné me répondre par une lettre que je désire conserver et que je t'envoie pour la garder.

L'Impératrice doit être bien heureuse à présent. De si brillants succès seront couronnés par une paix honorable et notre histoire militaire aura brillé d'un nouvel éclat.

Nouveau billet, le soir.

M. de Mortemart part et va porter le drapeau à Paris. Je le charge de t'aller souhaiter le bonjour et de te donner de mes nouvelles. Nous nous portons bien. Nous partons pour Nogent.

BERTRAND.

1. Bertrand à la comtesse. Troyes, 25 février 1814.

L'Empèreur ne manquait pas, pour la plus grande joie des Parisiens, de leur fournir de ces exhibitions de drapeaux et de prisonniers. Le 27 février, on fit avec ces trophées, tenus par les mains d'officiers ennemis, l'objet d'une cérémonie patriotique au Carrousel. Marie-Louise les reçut dans la salle du trône[1].

Tandis que l'Impératrice y voyait les gages du « salut de la patrie », Napoléon poursuivait son offensive contre Schwarzenberg et le refoulait sur Troyes. Autour de l'Empereur, ses grands-officiers se reprenaient à espérer. Bertrand, lui, n'a jamais douté.

Le 21, deuxième et dernière journée du séjour à Nogent, il écrit, indigné encore, comme l'Empereur, contre la proposition fallacieuse du généralissime de la grande armée.

Nogent, ce 21 février, soir.

Aux demandes d'armistice et de suspension d'armes, la réponse de signer la paix me paroît la seule à faire. Lorsque les coalisés croyoient arriver à Paris et disoient partout qu'ils ne signeroient la paix qu'à Paris, ils ne vouloient pas entendre parler de suspension d'armes ; qu'ils s'en aillent et signent la paix, ils ne traitent pas assez bien notre pays pour qu'on le laisse dévaster par leurs troupes.

Ton pauvre frère vient d'avoir son habitation détruite ! quel malheur ! J'espère qu'une paix prochaine l'aidera bientôt à rétablir ses affaires.

En vérité, chère Fanny, tu n'y penses pas d'aller envoyer tes sinistres pronostics à l'armée, à quoi cela peut-il être bon ?

Je ne sais du roi Ferdinand que ce que tu m'en apprends par ta lettre, tu sais que la cour n'est pas le pays des nouvelles.

Nous avons eu séjour ici aujourd'hui, parce qu'hier nous avons fait double journée. Certainement, chère Fanny, j'espère bientôt te revoir de quelque manière que les affaires s'arrangent, paix ou victoire, nos ennemis seront plus traitables, et nous aurons une belle paix après tant de succès.

Adieu, chère Fanny, j'espère bientôt te revoir et te renouveller de vive voix mes plus tendres sentiments.

Bertrand.

Le mardi 22, l'Empereur est au hameau de Châtres, près Méry-sur-Seine. Les ennemis pour protéger leur retraite font flamber tout ce qu'ils laissent derrière eux.

1. Voir Houssaye, *1814*, p. 41-42.

Châtres, près Méry, ce 22 février 1814.

Il ne s'est aujourd'hui rien passé de fort remarquable ; on est parvenu à conserver le pont de Méry que l'ennemi avoit voulu brûler, mais non pas le village ; il paroît qu'ils en brûleront plus d'un encore.

Le mercredi 23, Napoléon s'établit au bourg des Noues, aux portes de Troyes.

Chaque jour, écrit Bertrand, que des envois de Paris ont manqué à Nogent, le quartier général change de place, et il est impossible de dire le matin quelle direction on aura le soir... Le prince Maurice de Lichteinstein est venu ce matin au quartier général ; j'ignore pour quel motif... Toutes les personnes qui sont auprès de l'Empereur se portent bien. Le temps est toujours très froid.

Enfin, le 24 février, on est à Troyes.

S'il est permis de rappeler ici le mot de Bossuet, n'est-ce pas le cas de redire : *Quel état et quel état !* Combien l'on était loin du premier accueil, celui du 3 février, au retour de la Rothière ! Dans sa magnanimité habituelle, l'Empereur a permis à Wrède, — le fameux vaincu de Hanau, ce Bavarois dont il avait pu faire un comte mais non un général, — d'évacuer la ville sans être inquiété et il l'a soustraite ainsi aux menaces d'incendie. Les habitants savent se montrer reconnaissants. Fête pour l'Empereur et fête pour Bertrand.

J'ai fait, hier, mon entrée à Troyes sur le cheval Espagnol, je ne pouvois l'étrenner en plus belle circonstance. L'Empereur y a été accueilli avec un véritable enthousiasme, c'étoit un spectacle touchant que celui de cette grande population qui se pressoit autour de lui, l'accueilloit avec des cris de : Vive l'Empereur. De vieilles femmes, des vieillards venoient prendre ses habits et lui baiser la main, c'étoit une affluence extraordinaire. Ces habitants étoient si heureux d'être délivrés de vexation étrangère, ils ont payé un peu cher la visite de l'ennemi, ils évaluent à trois millions, l'imposition, réquisition de drap, toile, etc., mais ils exagèrent ce me semble. Ce n'est, au reste, qu'un cri d'indignation ; ils se repentent aujourd'hui d'avoir cru aux doucereuses paroles de nos ennemis ; la moitié de la ville veut prendre l'avance et marche avec nous.

Pour en revenir (à) l'Espagnol, il m'a fait deux genuflexions jusqu'à terre, mais cependant il a fait ses six lieues dans la journée et à la nuit deux lieues au grand trot sans faux pas, mais je ne m'y fie pas encore...

Le général Flahaut est avec un général autrichien pour une suspension d'armes, dit-on ; j'ignore ce qui en est effectivement, mais je crois

que l'Empereur ne le veut que comme un préliminaire assuré de la paix, et il a ce me semble grand raison ; l'ennemi ne demanderoit pas mieux que de nous amuser, de sauver ses parcs et ses immenses bagages, il faut profiter de ses avantages... Ils sont bien heureux d'avoir un tems si sec, avec du tems humide et des boues, ils seroient bien plus embarrassés...

Soigne ta santé, chère Fanny, et ménage la avec soin. J'embrasse nos jolis enfants, si tout le monde avoit ton courage ou seulement une partie, *l'ennemi auroit tremblé d'entrer chez nous et n'y eût pas été accueilli si lâchement en plusieurs endroits.*

Le 25 février, conseil des souverains coalisés à Bar-sur-Aube. Ils décident la retraite. Le 26, toute l'armée austro-russe a repassé l'Aube.

Et voilà que dans cette situation transformée par l'épée victorieuse de l'Empereur en moins de trois semaines, comme par un coup de baguette magique, au lendemain du départ des Bavarois et des Autrichiens, braves gens après tout et un peu moins pillards que les Prussiens et les Russes, Bertrand a entrevu subitement et dans un éclair imprévu, comme un signe avant-coureur de l'avenir. Dans sa lettre du 27, après une série de bonjours et d'embrassements distribués à sa chère Fanny, à ses enfants, à sa belle-mère, à son beau-frère, — le beau-frère qui le fera condamner à mort après les Cent-Jours, — brusquement il jette cette phrase étrange :

Un officier parti d'Angleterre m'écrit qu'il a été témoin de la joie féroce des Anglais jusqu'au 25 janvier, et de la rage jusqu'au 15 février. Qu'ils nous préparoient un *joli sort* si leurs vœux s'étoient accomplis !

L'ennemi, l'implacable ennemi, ce n'était ni Metternich, ni Blucher, ni Schwarzenberg. C'était l'Anglais.

Encore un an et Bertrand saura à Sainte-Hélène le *joli sort* préparé par l'Angleterre de Wellington au vainqueur de Champaubert et de Montereau, devenu le vaincu de Waterloo.

Henri CHÉROT.

(*A suivre.*)

THÉORICIENS

DE LA

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Quand fut achevé à la Chambre des députés le débat sur les conclusions de la commission, où depuis deux ans on enquêtait sur la réforme de l'enseignement secondaire, pendant quelques jours, le public qui avait suivi la discussion fut comme désorienté. La bataille avait été courte ; elle s'était glissée entre deux chapitres du budget. On attendait une fin. On n'avait pas compris que c'était une simple préface.

Et cependant elle est une date dans l'histoire de l'instruction, moins encore par la révolution qu'elle a opérée dans le régime des études, que parce qu'elle a marqué la reprise de la grande lutte inaugurée par l'État depuis un siècle contre la liberté de l'enseignement.

On s'est défendu de la rouvrir officiellement, mais on a vu surgir la motion Brisson qui a permis aux sectaires de se compter.

La prédiction de Taine est réalisée. D'après lui, la loi de 1850 était « non pas une paix définitive..., mais une trêve provisoire », et l'on pouvait dès les premiers jours prévoir que cette trêve serait bientôt rompue : « Le fatal préjugé français, disait-il, qui érige l'État en éducateur de la nation, est toujours là ; après une détente partielle et courte, il va retrouver son ascendant et recommencer ses ravages [1]. »

« Ce fatal préjugé », dirons-nous que nous avons été effrayés de le trouver même chez les orateurs libéraux qui ont défendu la liberté d'enseignement ? Nous aurions l'air d'oublier la reconnaissance que nous leur devons et que nous leur gardons. Et cependant rien n'est plus vrai. Que les socialistes remettent à l'État le soin de distribuer l'enseignement, rien d'étonnant, quand on connaît leur système ! Mais

1. *Régime moderne*, t. II, p. 251

que les libéraux restreignent la liberté des maîtres privés et la fassent dépendre du bon plaisir de l'Etat, de qui émane tout droit d'enseigner, c'est un symptôme alarmant.

Sainte-Beuve, témoin des progrès que faisait la cause de l'enseignement libre, écrivait le 25 avril 1844 : « Il est très certain qu'on ne conclura pas cette année, mais les idées germeront. » Il y a peu de temps encore, nous espérions qu'on ne ferait rien contre la liberté d'enseignement; aujourd'hui, nous craignons que les idées contraires à la liberté semées par les écrivains et les orateurs ne germent tôt ou tard et que le monopole ne soit la conclusion logique des principes posés par les libéraux, tirée par des hommes d'État moins libéraux.

I

Voir dans la conception socialiste de l'enseignement une pure manifestation de politiciens en quête de popularité serait méconnaître le travail qui s'opère dans les esprits en dehors de la Chambre. Elle hante le cerveau de bien des universitaires, ambitieux ou naïfs, qui travaillent contre leur propre maison.

Car, il ne faut point se le dissimuler, les socialistes au pouvoir détruiraient le corps universitaire, comme ils essaient de démanteler l'armée nationale. L'Université, certes, n'est point réactionnaire, ni cléricale, quoi qu'en dise M. Pastre; mais elle a des traditions, un esprit de corps; il faut la détruire. M. Viviani a prononcé l'arrêt : « Lequel d'entre nous, surtout à l'aube du vingtième siècle, voudrait reconstituer une Université pareille à cette Université de 1850 qui, déjà à cette époque, était tellement fatiguée, tellement vieillie, tellement ridée qu'à la première séduction de l'ennemi... elle a été abandonnée et trahie par ses plus fervents adeptes [1] ? » Cette décrépitude n'a pas diminué, puisque l'orateur bientôt après lui signifie sa sentence : « Il faut donc reconstituer cette Université nouvelle, faire circuler en elle un sang généreux. »

Où le trouver ce sang généreux ? « Au plus profond des

1. *Journal officiel*, 14 février 1902, p. 649, col. 3.

masses populaires, répond M. Paul Crouzet, dans ces riches réserves de robustes vitalités et de fraîches énergies[1]. » Là se recruteront maîtres et élèves. L'instruction doit être le bien de tous. Dans les collèges, jadis, les Jésuites se proposaient « de former... les classes dirigeantes de l'ancien régime, l'honnête homme du dix-septième et du dix-huitième siècle, appelé par la fortune, la naissance, l'éducation, à faire partie de l'aristocratie[2] ». Aujourd'hui, tous les petits Français, riches ou pauvres, ont un droit égal à l'instruction; « l'État doit..., à tous ses degrés, mettre l'éducation à la portée de *tous* ceux qui en ont besoin[3] ». De *tous*, notez-le bien, et le mot n'est pas d'un socialiste, mais de l'honorable M. Ribot.

Le principe est vaste, et je ne vois pas comment, après l'avoir émis, on peut éviter l'amendement de M. Édouard Vaillant et repousser « la constitution d'un droit à l'enseignement secondaire, puis supérieur, pour l'enfant de l'école communale qui est capable de les suivre et d'en profiter, quelle que soit sa situation de fortune[4] ». Car on ne peut se contenter de la gratuité de l'enseignement secondaire (dont M. Ribot est d'ailleurs partisan). M. Viviani, avec sa logique brutale, a mis en lumière cette conséquence que d'autres laissaient dans l'ombre, peut-être volontairement : « Quand même vous auriez décrété, dit-il, la gratuité de l'enseignement secondaire, quand même, par une sorte de miracle laïque, nous aurions fait demain se multiplier sur l'étendue du sol national toutes les maisons d'éducation secondaire, est-ce que nous aurions atteint par là le terme de la difficulté ? Je le rappelle, il ne faut pas oublier l'état économique où nous sommes; il ne faut pas oublier qu'à l'heure présente, dès qu'il est en possession de sa misérable force physique, l'enfant de l'ouvrier est dirigé sur le chemin de la fabrique, sur le chemin de l'atelier... Il ne faut pas oublier qu'à la fin de la semaine l'humble pécule familial s'additionne du salaire

1. *Revue Univers.* 1897, t. II, p. 468.
2. M. Massé, *Journal officiel*, 14 février 1902, p. 629, col. 2.
3. *Journal officiel*, 14 février, p. 654, col. 1.
4. *Ibid.*, 15 février, p. 670, col. 1.

du père, du salaire de la mère, du salaire de l'enfant, et que l'enfant de l'ouvrier ne peut pas, par conséquent, vouer son adolescence tout entière au culte désintéressé de la beauté[1]. »

C'est le droit à l'enseignement gratuit, à côté du droit à la retraite et des autres droits que les socialistes distribuent libéralement à tous les citoyens. Et ce droit, il est proclamé par M. Lanson, élu à l'unanimité maître de conférences à la Sorbonne en 1900; nul ne doit être, dit-il, « par un hasard de naissance ou un défaut de fortune, parqué dans un enseignement plutôt que dans un autre[2] ».

C'est le devoir de la société de « donner à chaque enfant le maximum de développement intellectuel que comporte son cerveau sans se préoccuper des besoins de l'État[3] », car admettre que « des intelligences restent frustes, faute de culture..., c'est un crime social[4] », et augmenter le nombre des intelligences frustes, par une suppression de bourses par exemple, c'est dire « que la République est un régime absurde et qu'il faut lui substituer la domination d'une aristocratie d'argent[5] ».

Nous pouvons, d'après ces principes, nous imaginer l'organisation de l'enseignement dans la République socialiste.

On y établirait « la nécessité de débuter par l'école primaire pour arriver au collège ou au lycée[6] ». Cette communauté d'éducation détruirait la défiance qui existe entre les enfants des divers enseignements.

Une sélection rigoureuse opérée grâce aux examens de passage arrêterait inexorablement les incapables. En vain les familles assez riches pour payer à leurs rejetons inintelligents le luxe d'un stage stérile sur les bancs du collège solliciteraient-elles une place. On ne leur accorderait point ce privilège qui serait une injustice, car « les enfants qui vont au lycée par pure vanité et uniquement parce qu'ils appar-

1. *Journal officiel*, 14 février, p. 650, col. 1.
2. *Revue Univers*. 1901, t. I, p. 172.
3. M. Carnaud, *Journal officiel*, 14 février, p. 635, col. 3.
4. M. Levraud, *Journal officiel*, 14 février, p. 645, col. 2.
5. M. Payot, *Revue Univers*. 1897, t. I, p. 8 (note).
6. M. Wolff, *Revue Univers*. 1897, t. II, p. 250.

tiennent à des familles riches, détiennent, dit M. Levraud, indûment la place des autres[1] ». Elles n'auraient même pas la ressource de frapper à une autre porte. M. Couyba estime que « le droit de l'État pourrait aller jusqu'à décider que des élèves refusés à l'examen de passage ne pourraient, sous aucun prétexte et sous peine de fermeture de l'établissement, être admis dans les pensionnats privés à suivre la classe dont l'Université leur a refusé l'accès[2] ».

Et qu'on n'objecte pas des difficultés pécuniaires ! Le millionnaire socialiste, M. Berteaux, déclare inadmissible qu'on soit arrêté « par une considération budgétaire[3] ». Elle mérite cependant qu'on s'y arrête. Car il faudra beaucoup de bourses pour que « la nation, maîtresse de son enseignement, le donne à chacun de ses membres, sans autres limites que celles créées par ses facultés et aptitudes[4] ». « Il y a, suivant les calculs de M. Carnaud, dans les classes des écoles primaires, au moins un tiers des enfants qui pourraient suivre utilement les cours de notre enseignement secondaire. On aurait ainsi plus de 70 000 boursiers dans nos lycées et collèges. Société idéale, conclut M. Modeste Leroy, que celle dans laquelle la moitié des citoyens seront licenciés ès sciences ou agrégés de philosophie[5] ! » Et quel avantage résultera de cette pléthore de diplômés ? Il est juste d'observer, avec le même orateur, que « les socialistes ne se préoccupent guère de savoir quel profit immédiat et matériel l'individu retirera de l'enseignement qui lui est donné. Leur argumentation en général affecte de s'élever au-dessus des considérations utilitaires[6] ».

La science, l'instruction leur paraît « le meilleur placement ». De bons esprits trouvent que c'est une utopie. Taine a écrit ces lignes excellentes : « L'instruction est bonne, non pas en soi, mais par le bien qu'elle fait, notamment à ceux qui la possèdent ou l'acquièrent. Si un homme, en levant

1. *Journal officiel*, 14 février, p. 648, col. 2.
2. *Ibid.*, séance du 12 février 1902.
3. *Ibid.*, 15 février, p. 674, col. 2.
4. M. Vaillant, le 23 novembre 1897.
5. *Journal officiel*, 14 février, p. 635, col. 2.
6. M. Carnaud, *Journal officiel*, 14 février, p. 635, col. 3.

le doigt, pouvait mettre tous les Français et toutes les Françaises en état de lire couramment Virgile et de bien démontrer le binôme de Newton, cet homme serait dangereux, et on devrait lui lier les mains ; car si, par mégarde, il levait le doigt, le travail manuel répugnerait à tous ceux qui le font aujourd'hui, et, au bout d'un an ou deux, deviendrait presque impossible en France [1]. »

Loin de nous la pensée de repousser dédaigneusement dans l'ignorance les enfants qui n'ont point les ressources suffisantes pour se procurer le loisir d'étudier ! Mais au-dessus des avantages individuels, il y a le bien social : « Les carrières libérales répondent à des besoins qui ne sont pas sans limites. Ces carrières sont encombrées ; la concurrence y est plus âpre que partout ailleurs ; on y souffre parfois plus que dans les professions manuelles. Allez-vous augmenter le nombre déjà si grand des prolétaires intellectuels ?... Que deviennent-ils ces déclassés ? Selon la nature de leur âme, quand la souffrance est trop aiguë, ils tombent dans le servilisme ou la révolte [2]. » Ces paroles sont de M. Leygues ; il a parlé ce jour-là en homme d'État. C'est toujours une grave responsabilité que de faire sortir par un enseignement supérieur un enfant de la condition où il est né, et les bourses accordées, aussi bien par les établissements libres que par l'État, n'ont pas toujours été une faveur pour les enfants admis à en bénéficier.

Quoi qu'on fasse, l'inégalité subsistera dans nos sociétés modernes. Elle se fera sentir dans l'enseignement comme ailleurs. Nous emprunterons ici encore les paroles de M. Leygues : « La gratuité de l'enseignement secondaire, c'est un beau songe ! Mais êtes-vous bien sûr que si vous réalisiez votre projet, vous n'auriez pas augmenté, au lieu de le diminuer, le malaise social ? L'enseignement *égal pour tous, le même enseignement pour tous, voilà la thèse. La thèse est fausse.* L'idéal n'est pas, dans une société bien organisée, de donner à tous le même enseignement ; l'idéal est d'ouvrir largement, gratuitement, l'accès de tous les ensei-

1. *Le Régime moderne*, t. II, p. 285, note.
2. *Journal officiel*, 15 février 1902, p. 666, col. 1.

gnements aux esprits d'élite qui, si souvent, fleurissent dans les rangs du peuple[1]. »

Cet idéal, on ne l'a jamais atteint, on ne peut se flatter de l'atteindre jamais. Mais on s'efforce d'y tendre. En 1899, d'après lès calculs de M. Modeste Leroy, on arrivait au chiffre de 10 286 boursiers sur une population scolaire de 86 084 élèves, et l'orateur trouvait excessive cette proportion « d'enfants pauvres qui se trouvent lancés chaque année, à la poursuite de stériles diplômes[2] ».

Donnons des bourses, aidons les enfants pauvres. Ce fut toujours et c'est encore une tradition de l'Église. Mais ne proclamons pas des droits qui n'existent point, et dont la mise en pratique est à la fois irréalisable et dangereuse. Nous établirons plus loin les droits de l'État sur l'enseignement et leurs limites.

Notons ici que la théorie socialiste s'appuie sur deux principes faux : le premier est que l'État doit donner à chaque citoyen le maximum de développement intellectuel. La mission de l'État est d'assurer à chacun le maintien et le jeu normal de ses droits. Nous avons tous le droit et le devoir d'acquérir la somme de connaissances nécessaires pour atteindre notre fin ; poursuivre une science plus étendue est louable en soi ; de même que nous ne sommes pas obligés de l'acquérir, de même l'État n'est point tenu en rigueur de nous y aider.

Le second principe sur lequel s'appuient les socialistes est que la société sera d'autant plus parfaite que l'instruction y sera plus répandue et poussée plus loin. Rien n'est plus contraire au vulgaire bon sens et à l'expérience. Ces « déracinés », trop nombreux de nos sociétés modernes, d'où viennent-ils ? Ce sont des humbles, à qui l'on a donné une instruction trop supérieure aux fonctions qu'on peut leur confier. Ils sont choqués de la disproportion qui existe entre la besogne machinale qu'on leur impose et la réserve d'activité mentale qu'ils sentent en eux stérile.

1. *Journal officiel*, 15 février 1902, p. 665, col. 3.

2. Ce chiffre nous a paru anormal, mais il est inscrit au *Journal officiel*, p. 635, col. 3.

M. Modeste Leroy nous semble avoir mis les choses bien au point quand il a proposé d'affecter un plus grand nombre de bourses à l'enseignement technique, et de diminuer le nombre des boursiers dans l'enseignement classique. La lettre du polytechnicien qu'il a lue à la tribune est l'écho de bien des plaintes échappées dans le secret aux brillants lauréats de nos lycées : « A vous, Monsieur, qui nous connaissez tous depuis longtemps, écrivait ce jeune homme, je l'avoue les larmes aux yeux. Dans quelque temps il n'y aura plus de pain à la maison, et ma petite sœur et mon frère ont bon appétit. Ah ! grâce au gouvernement de la République, j'ai un bel uniforme sur le dos, je fais de hautes mathématiques, mais combien il eût mieux fait de me donner une instruction qui me permette aujourd'hui de gagner ma vie et d'aider les miens ! Vous connaissez un tel, mon camarade ; il a passé par l'École supérieure de commerce du Havre, et déjà il a une situation de près de 3 000 francs[1]. »

Serait-ce un État bien enviable que celui où des milliers de savants, qui ne pourraient tous doubler le cap de Polytechnique, crieraient famine sous un bel uniforme, ou s'aigriraient dans l'obscure oisiveté d'un bureau ? C'est l'État que nous prépareraient les utopies socialistes.

II

Ces utopies, les libéraux les condamnent comme nous. Mais, en les condamnant, sont-ils conséquents avec leurs propres principes ? N'essaient-ils pas de faire entrer des éléments contradictoires dans leur conception de l'enseignement, quand ils veulent concilier la liberté de l'enseignement avec les droits qu'ils attribuent à l'État.

N'est-ce pas le reproche qu'on peut adresser à M. Ribot, à ses déclarations et à ses discours ?

Loin de nous la pensée d'élever un doute sur les intentions de M. Ribot. Depuis deux ans, il a mis trop de zèle à la défense de nos libertés pour que nous l'en payions par l'ingratitude. Mais enfin on n'a pu ne pas remarquer son

1. *Journal officiel*, p. 638, col. 2.

embarras devant les questions indiscrètes d'un reporter du *Figaro*. (Interview de mars 1902.) Autant il est explicite quand il affirme sa volonté de maintenir la liberté de l'enseignement, autant ses réponses sont évasives dès qu'on lui pose une question de principes. Il laisse dire, s'il ne le dit lui-même, que « son opinion est purement pratique et politique, qu'il ne s'inquiète pas du point de vue théorique et doctrinal ».

Les conditions qu'il impose à l'enseignement libre, les prérogatives qu'il crée ou qu'il renforce à l'Université ne sont-elles pas la négation du principe de liberté qu'il affirme, et ne donnent-elles pas le droit à M. Viviani de dire « que le germe du monopole est déposé indirectement dans les conclusions de la commission d'enquête », et de saluer « dans l'honorable M. Ribot le grand libéral tendrement penché sur cette bouture révolutionnaire que demain le souffle ardent du peuple pourra faire reprendre[1] ».

Comme il ne désire pas plus que nous la germination de cette mauvaise herbe, il nous saura gré sans doute de signaler les théories qui créeraient une atmosphère favorable à sa résurrection.

Que M. Ribot préfère personnellement l'enseignement universitaire à l'enseignement libre, nous ne lui en ferons pas un crime. Qu'il s'efforce, au pouvoir, de mettre à la portée des familles qui le réclament cet enseignement universitaire, il est dans son rôle. Mais dans des villes qui ne le demandent point, ou qui, après en avoir joui, l'ont délaissé pour en chercher un autre, comment justifiera-t-il sa conduite ? Car il a étudié cette hypothèse : « Voici, dit-il, une région où il n'y a pas un seul collège communal : les villes se refusent à faire aucun sacrifice, ou bien elles ne veulent pas d'autre enseignement que l'enseignement ecclésiastique. C'est à ce dernier qu'elles réservent leurs subventions. Que peut faire l'État ? Créer un lycée ? Cela coûte trop cher. Forcer la résistance des communes ? Cela n'est pas possible dans l'état de la législation. Serait-ce d'ailleurs bien désirable ? Il

1. *Journal officiel*, 13 février, p. 652-653.

faut respecter l'indépendance des communes. » Jusqu'ici le raisonnement est irréprochable ; on n'en est que plus étonné de lire la suite : « Mais ce n'est pas toucher à leur indépendance que de chercher les moyens de faire sans leur concours ce qu'elles ont refusé de faire. » Admettons que l'indépendance de la commune reste intacte, pourquoi cette ingérence de l'État ? A-t-il donc le devoir de créer partout des collèges et des lycées ? M'objectera-t-on que dans cette région où la majorité veut l'enseignement ecclésiastique, il peut se rencontrer des familles qui préfèrent l'enseignement laïque ? Je n'en disconviens pas, mais, puisque tous les Français sont égaux devant la loi, pourquoi l'État tiendrait-il compte du sentiment des pères qui refusent pour leur fils un genre d'enseignement, tandis qu'il ignore les désirs de ceux qui réclament un collège religieux[1] ?

Est-ce donc qu'il y a des doctrines que l'État doit à tous ? que l'enseignement libre n'est qu'un pis-aller, qu'on tolère pour avoir la paix ? Est-ce une concession que l'État a bien voulu consentir ? On est tenté de le croire quand on lit le discours prononcé le 2 mars, à Marseille, où M. Ribot renouvelle et souligne ses déclarations antérieures ? « C'est, dit-il, une *question de loyauté* pour nous, en même temps qu'une *question de sagesse politique* de nous en tenir à ce qui avait été accepté aussi bien pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement primaire[2]. »

Nous sommes convaincus que nos droits, tant que M. Ribot serait au pouvoir avec ses dispositions libérales, n'auraient rien à souffrir de cet état de choses. Mais nous savons que

1. J'ai souvenance que la question fut portée il y a quelques années au Conseil communal de B. (oulogne-sur-Mer). Un conseiller, point clérical du tout, proposait de supprimer le collège communal qui, à peu près vide de pensionnaires, coûtait, bon an mal an 40 000 francs à la ville, somme qu'on eût beaucoup plus utilement dépensée, disait-il, à l'amélioration de la plage. A l'objection d'un de ses collègues que des familles n'auraient plus à leur portée l'instruction de leur choix, le conseiller répliqua : « Qu'elles fassent comme les cléricaux ! qu'elles se bâtissent un collège. » Je respecte la liberté des parents, mais je ne comprends pas pourquoi l'État doit, dans un pays où tous les citoyens sont égaux, tenir plus grand compte du sentiment des pères qui refusent pour leurs fils l'instruction religieuse que de ceux qui la demandent.

2. Texte des *Questions act.*, p. 303.

chez nous les ministères sont instables, nous craignons qu'à des hommes d'État vraiment libéraux n'en succèdent d'autres, et c'est pourquoi nous voulons que l'économie de notre enseignement ne dépende pas de la loyauté ou de la sagesse politique des ministres éphémères, mais repose sur nos droits reconnus et incontestés.

Et ces droits mêmes ne sont-ils pas amoindris, toujours en faveur de cette omnipotence de l'État? Dans le camp libéral on n'est pas d'accord sur les conditions à faire à l'enseignement libre. M. Aynard trouve trop grandes les concessions que la loi de 1850 faisait au pouvoir religieux, M. Ribot l'estime « très favorable aux prérogatives de l'État[1] » ; M. Ribot réclame l'égalité des grades, M. Aynard voit dans cette exigence une violation de la liberté, et il constate mélancoliquement « qu'on ne peut pas satisfaire tout le monde ».

On ne peut satisfaire tout le monde, mais on doit respecter les droits de tous, et n'en consentir la diminution qu'en cas de conflit avec d'autres droits également incontestables. Or quel droit peut-on bien invoquer pour restreindre le droit qu'a tout homme, pourvu qu'il n'en soit pas indigne, de donner l'enseignement, et tout père de famille de choisir les maîtres de ses enfants ? « C'est aux parents, dit fort bien M. Aynard, qu'il appartient de juger si le maître est capable ou non d'instruire leurs enfants. C'est déjà, suivant moi, une intrusion législative plus que curieuse de dire à ses concurrents : Je veux que vous soyez aussi savants que moi pour mieux me faire concurrence[2]. »

Et que M. Ribot nous permette de le lui dire, il n'était pas digne de lui de donner les raisons qu'il invoque à l'appui de sa thèse : « Il n'est pas sûr qu'en élevant ses exigences au sujet des grades, l'État ne rende pas service à l'enseignement libre, en le forçant à se rapprocher de l'enseignement public. Ce n'est pas une raison de ne pas lui demander des preuves de capacité qu'il est juste de lui imposer[3]. » Je

1. *Journal officiel*, 14 février 1902, p. 677, col. 3. Discours du 2 mars, *Questions act.*, p. 303.
2. *Journal officiel*, 15 février, p. 679, col. 1.
2. *La Réforme de l'enseignement sec.*, p. 161.

ne puis m'empêcher de constater que cette phrase, d'ailleurs embrouillée, ne témoigne pas d'une grande tendresse à notre endroit : L'égalité des grades fortifiera notre enseignement. C'est une raison qui peut faire hésiter à nous les imposer. Mais passons ! Comment prouve-t-on qu'il soit *juste* de nous les imposer ? C'est qu'ils ne seront pas pour nous une gêne, car « depuis quelques années on n'éprouve pas les mêmes difficultés qu'autrefois à recruter les maîtres pourvus de grades universitaires [1] ». L'assertion en elle-même est contestable. Si cette exigence injustifiée était appliquée sans ménagements, plus d'un établissement libre se verrait contraint de fermer ses portes. Vous nous offrez bien, il est vrai, pour nous venir en aide, les licenciés que « les Facultés de l'État ont travaillé à faire... et à qui l'enseignement public ne peut offrir de chaires dans les lycées ou les collèges ». Grand merci du cadeau ; on charge les rivaux de caser les diplômés que la maison n'est pas assez grande pour abriter ! Et surtout, à supposer que rien ne nous gênât dans cette reconstitution de nos cadres, de quel droit nous l'imposer ?

Si nous étions dans un état d'infériorité notoire, il y aurait là, non pas un droit, mais un prétexte pour nous contraindre à un relèvement du niveau professionnel. Mais qui donc donnera des preuves de cette infériorité ? Dans l'Université, c'est un axiome courant que si l'on prête le flanc à des critiques pour l'éducation, on écrase tous ses rivaux par l'éclat de l'enseignement. Cet axiome, de bons juges n'en ont pas admis l'évidence. Et les examens, passés devant les jurys universitaires, prouvent que la moyenne des succès n'est pas inférieure chez nous à celle des lycées.

Puisque ni l'intérêt des parents, ni l'état de notre enseignement ne justifie en aucune façon cette nouvelle exigence, c'est donc en vertu d'un droit de l'État qu'on nous l'impose, comme on introduit de nouvelles clauses dans les concessions de mines, de pêche fluviale consenties par l'État à des particuliers !

Est-ce l'État encore qui, dans son arsenal des droits, décou-

1. *La Réforme de l'enseignement sec.*, p. 161.

vre celui de renforcer l'inspection ? M. Aynard qui, sur la question des grades, se séparait de M. Ribot, ici, se retrouve d'accord avec lui. Et M. Ribot croit pouvoir constater qu'à cette surveillance « les représentants de l'enseignement libre n'opposent pas la même résistance qu'autrefois[1] ».

Entendons-nous bien ; il est un droit de surveillance que nous ne voulons pas refuser à l'État; nous le dirons plus loin. Mais quant à accepter une inspection renforcée, surtout si les inspecteurs sont pris dans l'Université, c'est consentir équivalemment à la suppression de la liberté. Quelle règle l'inspecteur adoptera-t-il, quand il s'agira pour lui d'approuver ou de condamner les livres[2] ? S'il pense comme le ministre actuel de l'Instruction publique, il proscrira l'histoire de Melin ; si c'est un fervent de la Déclaration des Droits, il recommandera au contraire ce manuel, un des rares qui en donne intégralement les articles.

Il « interrogera les élèves[3] ». Sur quoi ? On nous dit qu'il devra surveiller « l'enseignement au point de vue de la morale et de l'obéissance aux lois[4] ». Si l'élève, interrogé sur le divorce, répond que c'est un concubinage légal, protestera-t-on avec M. Léon Bourgeois ? ou se résignera-t-on avec M. Sarcey (à propos de M. l'abbé Lamenant condamné par la Cour de Paris pour avoir dit que le mariage n'est qu'une « forme légale du concubinage ») ? M'est avis que s'il n'a dit que cela, de quelque façon qu'il l'ait développé ou exprimé, il a dit juste ce qu'il avait à dire et ce qu'on pouvait attendre d'un prêtre.

Et si l'élève, à qui l'on demande quelle est la valeur d'une loi injuste, répond que « toute loi est immorale et injuste, lors même qu'elle serait votée par l'unanimité des citoyens, si elle est condamnable aux yeux de la conscience et répréhensible aux yeux de Dieu[5] », le même M. Bourgeois verra dans cette assertion « un indice grave d'un état d'esprit qui ne saurait être approuvé », tandis que Me Boudoint, « fils de l'Université, élevé dans des idées d'indépendance et de liberté » dont tous les gens de cœur ont applaudi la noble

1. *Réforme de l'enseignement sec.*, p. 160. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*
4. Discours du 25 mars 1901.
5. Même discours.

attitude au procès des Petites-Sœurs, admettra « qu'il y a quelque chose de plus respectable que la loi, c'est la conscience[1] ».

On le voit, renforcer l'inspection, c'est nous livrer à l'arbitraire d'un inspecteur, et sans les garanties que la loi de 1850 laissait aux accusés. Les Conseils académiques, auxquels nous en pourrions appeler, ne sont composés que de rivaux, et, en pareil cas, l'esprit de corps risque d'étouffer la voix de la conscience. Dans le Conseil supérieur, on a réservé, il est vrai, quatre places pour l'enseignement libre, à la nomination du ministre. Que l'on examine, sans parti pris, les titulaires actuels ! Trois d'entre eux, bien qu'en dehors des cadres de l'enseignement public, ne crieront pas à la calomnie, si nous les regardons comme plus favorables à l'Université qu'à ses rivaux. Le quatrième, pour la seconde fois déjà, est pris dans les rangs des Frères ; ce n'est pas une faveur qu'on leur a faite, car leur situation dans l'enseignement leur donnait à ce choix des titres incontestables ; mais je regrette qu'à côté de lui on cherche en vain un représentant du classique. C'est cependant le groupe le plus considérable de l'enseignement secondaire libre. Enfin le souvenir des événements de 1880 n'est pas encore assez lointain pour que nous oubliions les dénis de justice de ces assemblées.

Celui qui écrit ces lignes se souvient d'avoir vu condamner du chef d'immoralité le directeur de son collège, dans la ville où les aïeux de ce vénérable prêtre avaient depuis deux siècles et plus exercé les plus hautes magistratures et laissé un nom honoré entre tous ; il se souvient d'avoir dû, tandis que son collège était fermé, malgré l'appel interjeté, aller chercher de porte en porte les cours de ses professeurs.

Si c'est à cet arbitraire, à ce servage qu'on veut nous ramener, qu'on le dise, mais qu'on ne ruse pas avec la liberté !

Il est enfin un mot que M. Ribot a prononcé, sciemment, car il l'a fait précéder de considérations qui prouvent qu'il

1. Plaidoyer pour les Petites-Sœurs (Saint-Étienne), d'après *la Croix* du 5 mars 1902.

en prévoyait la portée : « J'ai cité, dit-il, dans mon rapport une parole de Guizot. On l'a relevée et on a dit que Guizot ne la prononcerait peut-être pas aujourd'hui. Moi, je l'ai prononcée. C'est que l'instruction, à tous ses degrés, est une charge de l'État, et que l'État a le devoir, — entendez-vous ? — de ne pas en faire une entreprise, mais d'en faire *un service public*[1]. »

Service public ! Voilà un de ces mots ambigus dont il importe de déterminer le sens, car, suivant la signification qu'on lui donne, on en peut faire sortir la tyrannie ou la liberté ! Laissez passer le mot sans protestation ; les légistes vous auront bientôt démontré que tout service public est un apanage de l'État, que par conséquent aucun enseignement ne peut s'organiser, s'il n'émane de l'État, ou du moins s'il n'est autorisé par l'État.

Qu'est-ce donc qu'un service public ? Faut-il entendre par là toute fonction qui répond à un besoin général ou est d'une utilité générale ? En ce sens, il est incontestable que l'enseignement est un service public. Mais tout service public ainsi compris doit-il émaner de l'initiative de l'État ? Non, sans doute. Vous possédez dans votre champ une source ; vous y creusez un bassin, vous le mettez à la disposition du public ; est-ce que vous entreprenez sur les droits de l'État ? En ce cas, il n'est plus de métier qui ne soit un service public, et la boulangerie qui répond au besoin le plus général serait en première ligne un service public que devrait revendiquer l'État. Qu'on appelle donc en ce sens l'enseignement un service public, nous n'y voyons pas d'obstacle, mais l'État n'a pas plus le droit d'organiser nos collèges, qu'il n'a celui de créer ou de régir les boulangeries.

Mieux vaut réserver la qualification de service public aux fonctions qui appartiennent en propre à l'État. C'est un sens plus conforme à l'usage courant. Mais dès lors l'on ne pourrait sans abus définir l'enseignement un service public : ce serait une pétition de principe ; ce serait donner pour incontestable une théorie contestée par un grand nombre, non seulement de catholiques, mais de libéraux étrangers à nos

1. *Journal officiel*, 13 février, p. 653, col. 3.

croyances. Qu'on se rappelle les innombrables protestations des opposants sous la Restauration ! Ils n'admettaient point que les Bourbons fissent de l'enseignement un service public. La République a-t-elle découvert dans sa Constitution ce droit qui n'était pas dans la Charte ?

III

Refuser à l'État le monopole de l'enseignement, ce n'est pas lui dénier tout droit d'intervenir dans les écoles organisées par des particuliers. Quel est donc son rôle, dans une société où l'unité des croyances n'existe plus, où les chefs de l'État font profession de respecter toutes les croyances ?

Nous répondrons très brièvement à cette question qui a été traitée si souvent ; et, pour donner à notre réponse plus de précision, nous la mettrons sous forme de propositions dont nous indiquerons la démonstration sommaire.

Première proposition. — *Le choix de l'enseignement, méthodes et maîtres, est un droit de la famille.*

Le père a le devoir de pourvoir à l'éducation de son fils, comme à ses autres besoins. C'est là le fondement de la puissance paternelle qui précède toute autre puissance, hormis celle de Dieu dont elle dérive.

Si c'est un devoir du père de pourvoir à l'éducation de son fils, de la manière qu'il juge la plus avantageuse à ce fils et à la famille, il a droit à tous les moyens d'éducation qui sont à sa disposition. Les lui interdire, c'est violer son droit, c'est lui imposer une servitude, plus insupportable que celle qui pèse sur le corps ; car elle pèse sur l'âme.

Deuxième proposition. — *L'État enseignant est une usurpation de pouvoir et une chimère.*

Je sais bien qu'en France nous sommes coulants sur ce chapitre, que nous concédons à l'État plusieurs monopoles. En principe, l'État ne doit et ne peut se charger d'aucune fonction particulière, sauf le cas de nécessité. Qu'on admette une nécessité de finances pour les monopoles du tabac, des allumettes, voire même de l'alcool, soit ! mais aucune raison semblable n'autorise l'État à enseigner par lui-même.

C'est d'ailleurs une chimère, car jamais l'État ne pourra enseigner par lui-même ; il devra s'en remettre de ce soin à des individus ou des corporations dont il sera tout au plus le garant par des diplômes.

Enfin, dans l'état actuel des choses, qu'est-ce qu'enseignera l'État, c'est-à-dire le Gouvernement dont l'esprit et les doctrines changent avec chaque ministère ? M. de Mun a fort bien mis ce point en relief dans ses lettres à M. Waldeck-Rousseau.

Troisième proposition. — *L'Etat doit respecter la liberté des maîtres ou corporations qui enseignent.*

Ils ne tiennent pas leur droit de lui. Il ne peut donc pas s'immiscer dans leur enseignement, pas plus qu'il ne peut prescrire aux agriculteurs d'employer pour la moisson la machine, la faux ou la faucille.

Il peut, dans les pays où l'initiative individuelle est impuissante à créer des écoles, suppléer à cette insuffisance, même par l'institution d'une corporation telle que l'Université.

Mais il ne doit pas se servir de cette corporation comme d'un instrument pour écraser la liberté par une concurrence déloyale ; car son rôle est de protéger l'enseignement libre comme tous les organes qui contribuent au bien social.

Il doit même user ici de circonspection plus que partout ailleurs ; car la tentation est grande, — ce fut la pensée d'où sortit l'Université napoléonienne, — de voir dans l'enseignement officiel « un moyen de diriger les opinions morales et politiques ».

Quatrième proposition. — *Il a le droit de surveiller les maîtres et les écoles, mais cette surveillance doit être très réservée, et plutôt répressive que préventive.*

Ce droit de surveillance, nul ne le nie.

Mais la pratique en est extrêmement délicate ; elle ne doit pas toucher à la liberté. Cette inspection doit être d'autant plus large, que l'État laïque fait profession de n'avoir aucune doctrine à lui. Qu'il réprime, qu'il proscrive ce qui est crime ou délit, aux yeux de tous, mais qu'il s'abstienne de toucher à la liberté dans les questions où une partie notable de la société ne pense pas comme l'autre !

La formule donnée nous semble bonne ; que son droit

d'inspection sur les écoles ne soit pas plus rigoureux que son droit de censure sur les écrits. Dans un cas comme dans l'autre, il se trouve en face de consciences dont il doit respecter la liberté.

Tels sont les principes que nous avons cru devoir rappeler sans leur donner l'ampleur d'exposition qu'ils réclameraient.

Qu'on nous permette en terminant de citer encore une parole de M. Ribot, vraiment libérale, celle-là : « Depuis que l'Eglise catholique, dit-il, est tenue à l'écart de la direction temporelle, qu'elle n'est plus associée à la politique, qu'elle est séparée véritablement de tout ce qui constitue l'État moderne, *elle a le droit de se réclamer de la liberté plus largement qu'autrefois*[1]. »

Oui, quand on remaniera la loi de 1850, — remaniement que nous ne souhaitons pas trop prochain, il risquerait de se faire au milieu des agitations politiques, — on comprendra que l'Université, corporation laïque, peut être la concurrente des autres maîtres, mais qu'il est injuste de lui donner sur ses rivaux un droit de surveillance, de direction et d'orientation des programmes.

M. Levraud, qu'on ne soupçonnera point de parti pris contre l'Université, faisait remarquer à la Chambre qu'elle s'immobilise trop dans ses traditions, qu'elle est en quelque sorte « cristallisée ». Nous ne lui reprocherons pas sa fidélité aux traditions; c'est ce qui fait la force d'un corps. Et nul corps n'a plus qu'un corps enseignant besoin de fixité. Mais nous exprimerons le vœu qu'en gardant ce qu'elle a de bon, elle laisse la liberté de méthodes et de programmes, d'où naîtra une concurrence tout à l'avantage des élèves.

Tous ses membres et ses défenseurs proclament la valeur supérieure de son enseignement; elle n'a donc rien à craindre de la comparaison avec ses rivaux. C'est l'humilier que de mettre des entraves à leur initiative, comme si l'on craignait que, laissés à eux-mêmes, ils n'emportent les préférences des familles par le développement de leurs écoles.

Victor LOISELET.

1. Discours du 2 mars 1902.

NAPOLÉON

DEVANT L'OFFICIALITÉ DE PARIS

L'étude que j'ai publiée sur le divorce de Napoléon[1] a donné lieu à des observations d'ordre assez divers[2]. Il convient de la reprendre pour la compléter et pour la rectifier, d'après des informations plus étendues. Si ce nouveau travail provoque d'autres trouvailles, ce sera encore tant mieux. L'important est d'apprendre quelque chose de plus ; ce résultat vaut bien qu'un auteur recommence sa besogne.

Il y a fort longtemps qu'on a jugé étrange la conduite de l'officialité de Paris lors de la cassation canonique du mariage de Napoléon. Pour la défendre, le promoteur Rudemare écrivit, il y a aussi fort longtemps, un *Narré*[3] qu'il distribua à ses amis et à quelques bibliothèques publiques. Ce plaidoyer ne paraît pas décisif. J'ai dit pourquoi[4]. J'ajoute que le témoignage de Rudemare doit être contesté en quelques points de fait.

Prenons les choses par le commencement.

Le 22 décembre 1809, Cambacérès manda chez lui les membres de l'officialité pour leur faire part, devant le ministre des Cultes, des intentions de Sa Majesté touchant son mariage avec Joséphine. Le *Narré* rapporte tout au long la conversation qui eut lieu. L'archichancelier, non plus que Bigot, n'ayant point laissé, que je sache, un récit de l'entrevue, nous acceptons la version de Rudemare, trop honnête homme pour mentir. D'ailleurs, beaucoup plus que les propos échangés alors, les actes qui suivirent importent à l'histoire.

1. *Études*, 5 septembre 1901. p. 606.

2. Les dernières en date sont celles de M. Welschinger dans la *Revue napoléonienne* (février-mars 1902). Le présent article était écrit quand ces observations ont paru. Je ne m'en occuperai donc pas ici.

3. Ce *Narré* a été reproduit par Picot dans *l'Ami de la religion*, et par Lyonnet dans *le Cardinal Fesch*, t. II, p. 740.

4. *Etudes, loc. cit.*, p. 613.

Or, sur quelques-uns de ces actes, il est possible de contrôler le *Narré* et il faut le corriger.

Afin de mieux couvrir sa responsabilité, l'officialité avait témoigné le désir que le comité ecclésiastique[1], assemblé alors par l'Empereur pour s'occuper des affaires générales de l'Église de France, donnât son avis sur la question du divorce. C'est là-dessus, d'après le *Narré*, que se termina l'entretien du 22 décembre.

Cambacérès ne s'était engagé à rien. Pourtant, le 26 décembre, au coup de midi, il se rendit au comité ecclésiastique convoqué extraordinairement. Il exposa, lisons-nous dans le procès-verbal de la séance, « qu'il était chargé par S. M. l'Empereur et Roi et S. M. l'Impératrice Joséphine de poursuivre par-devant l'autorité ecclésiastique compétente la nullité de leur mariage, et qu'il était autorisé par Sa Majesté à consulter les évêques sur la marche qu'il avait à suivre et sur les raisons de nullité qui se trouvaient dans le mariage de l'Empereur ». Après quoi, il lut aux prélats « un projet de requête à présenter à l'officialité de Paris » qu'il « laissa sur le bureau » de l'assemblée.

« M. l'archichancelier étant sorti », on délibéra sur l'affaire et le cardinal Fesch raconta en détail ce qu'il savait[2]. Le Conseil, après discussion, arrêta « qu'il fallait s'en tenir au défaut de consentement, que ce défaut bien prouvé par-devant le tribunal compétent rendait le mariage nul ». On prendrait soin, d'ailleurs, de porter la cause devant l'officialité métropolitaine et encore devant l'officialité primatiale, « pour épuiser tous les degrés de juridiction ».

Tandis que les évêques prenaient leurs conclusions, Cambacérès, rentré dans son palais, y trouvait une longue lettre du promoteur diocésain. Le *Narré* prétend la reproduire ; mais Rudemare n'aura gardé qu'un premier brouillon ou il aura essayé de reconstituer, de mémoire, une pièce dont il

1. Pour résoudre ses difficultés avec Pie VII, Napoléon s'était choisi des conseillers ecclésiastiques. La lettre de Bigot qui les convoque à Paris est du 16 novembre 1809.

2. J'ai cité le procès-verbal des déclarations de Fesch, dans mon précédent article.

avait mûrement pesé tous les termes. J'ai retrouvé le texte original; il est intéressant de le comparer à celui du *Narré*, à côté duquel je le transcris, en soulignant les différences :

Mandés par Votre Altesse Sérénissime pour l'entendre sur une affaire à laquelle nous n'étions point préparés, nous n'avons pu préciser les points sur lesquels le tribunal diocésain désirait que la commission voulût bien l'éclairer : l'officialité craint de compter parmi ses justiciables le chef de l'État. La majesté du trône qui lui paraît inconciliable avec les attributions d'un tribunal diocésain, l'importance qu'attache à un jugement le rang suprême se présentant devant la justice, enfin l'usage invariable de soumettre ces sortes de causes au chef suprême de l'Église, tout lui fait une loi de recourir aux lumières du comité assemblé chez S. A. E. le cardinal Fesch.

Voici donc les articles sur lesquels le tribunal demande que le comité veuille bien s'expliquer :

1° L'officialité diocésaine de Paris est-elle compétente pour prononcer sur la validité du mariage de Leurs Majestés?

2° Supposé qu'elle le soit, serait-elle justiciable de juger cette affaire sans remplir les formalités auxquelles elle est assujettie?

3° Enfin ne sera-t-il pas nécessaire d'épuiser tous les degrés de juridiction ?

Nous sommes aux pieds de Sa Majesté. Notre amour et notre fidélité sont sans bornes. Tout ce qui n'excède pas nos pouvoirs, Sa Majesté est en droit de l'attendre de notre dévouement. Tout ce qui ne blesse pas notre conscience nous devient un devoir et nous ne

Mandés par Votre Altesse Sérénissime pour l'entendre sur une affaire à laquelle nous ne *pouvions pas être* préparés, *nous l'avons suppliée de trouver bon que nous eussions recours aux lumières de la commission actuellement assemblée par ordre de S. M. l'Empereur.*

Mais nous n'avons pu préciser les points sur lesquels *nous désirions* que la commission *s'expliquât.*

Nous étions pris de trop court pour embrasser sur-le-champ, dans son étendue, la grande question que vous nous avez fait l'honneur de nous exposer.

D'ailleurs les moyens qui devaient nous être proposés ne nous étaient pas assez connus pour fixer nos idées.

La confiance que vous savez si bien commander, l'abandon avec lequel vous vous êtes expliqué, le désir que vous nous avez manifesté que cette affaire eût une prompte issue, l'importance extrême qu'ajoute à une question déjà très grave le rang suprême se plaçant devant la justice, tout nous fait une *nécessité de soumettre sans délai à Votre Altesse Sérénissime les questions préalables sur lesquelles nous avons besoin que la commission nous éclaire.*

Nous sommes aux pieds de Sa Majesté. Notre *dévouement est sans bornes, comme aussi notre attachement à l'Église et à ses lois.*

Tout ce qui *n'est pas inconciliable avec les principes canoniques,* Sa Majesté a le droit de l'attendre de notre *fidélité.*

craindrons pas de lui être fidèles, en voyant le plus puissant des souverains soumettre la sienne à un jugement.

Tout ce qui *n'excède pas les bornes de notre juridiction* nous devient un devoir.

Le reste est du domaine inaliénable de la conscience et nous ne craindrons pas d'y être fidèles, voyant le plus grand des *monarques rendre hommage à la majesté des lois en soumettant* la sienne à un jugement.

A cette lettre datée « du Cloître-Notre-Dame, n° 14 » le « 26 décembre 1809 », Rudemare joint, sur feuille séparée, les « questions sur lesquelles l'officialité diocésaine de Paris demande que la commission veuille bien l'éclairer ». Voici ces questions qui, dans le *Narré*, se trouvent, comme on l'a vu, amalgamées avec la lettre.

L'officialité de Paris, tribunal ordinaire pour le diocèse, craint de compter parmi ses justiciables le chef suprême de l'Empire. La majesté du trône lui semble, ainsi qu'à nombre de canonistes, sortir nécessairement de la juridiction ordinaire d'un tribunal diocésain. En effet, les causes matrimoniales des souverains n'ont été portées jusqu'ici qu'au juge suprême de l'Église universelle; l'histoire en fait foi.

Si l'opinion de la commission est que l'officialité de Paris est investie de la juridiction nécessaire pour juger la cause présente, cette même officialité ne se croit pas autorisée à procéder au jugement autrement que selon les formes qui lui sont prescrites par les saints décrets et conciles, et par la disposition canonique des ordonnances.

D'après cet exposé, l'officialité supplie Messeigneurs composant la commission assemblée par ordre de Sa Majesté, de la guider en décidant ces questions :

1° L'officialité de Paris est-elle compétente pour juger la validité ou l'invalidité du mariage de Sa Majesté et pour prononcer;

2° Si elle est considérée comme telle par la commission, peut-elle juger *de plano* et autrement que par les voies ordinaires de droit, n'observant toutefois dans la procédure que ce qui est de rigueur et écartant tout ce qui n'est pas compatible avec la dignité des personnes qui ont intérêt à la cause ?

Rudemare,

Promoteur général du diocèse de Paris, le siège vacant.

Paris, 26 décembre 1809.

La vue des difficultés, l'embarras, la conscience des responsabilités, le souci de se couvrir, en un mot l'état d'âme du promoteur apparaît, avec une netteté saisissante, dans ces pages

telles qu'elles sont sorties de sa plume, sous le coup des événements. Et cela seul en justifierait, me semble-t-il, la citation *in extenso*, alors même qu'il ne s'agirait pas de rétablir un texte mutilé.

Ne comptant guère sur les diligences de l'archichancelier et désireux d'aboutir à tout prix, Rudemare écrit, en même temps et dans le même sens, au comité ecclésiastique.

Celui-ci était en train de délibérer sur le « projet de requête » laissé par Cambacérès, quand la lettre du chanoine arriva. On lui fit mauvais accueil. Le Conseil était déjà « assez fâché d'être consulté sur une affaire étrangère à celle dont il devait s'occuper ». Le promoteur survenant pour ajouter ses questions à celles de l'Empereur ne pouvait être qu'un indiscret et un fâcheux. On décida qu'on ne lui répondrait point : « observant qu'il aurait dû se rendre chez les divers membres dont il aurait voulu connaître l'avis et non s'adresser au Conseil assemblé, qu'il pouvait compromettre » en lui demandant une consultation sur la compétence de l'officialité et sur la procédure à suivre.

Il était moins facile d'éconduire Cambacérès. Le comité lui renvoya amendé son « projet de requête » et Duvoisin, l'évêque de Nantes, lui fit part, au nom de tous et par écrit, du sentiment de l'assemblée sur le fond : il fallait poursuivre la cassation du mariage devant « le tribunal compétent » — on ne s'expliquait pas davantage — et fonder la poursuite sur le « défaut de consentement de la part de Sa Majesté ».

Nanti de toutes ces pièces, Cambacérès dut voir Napoléon pour prendre ses ordres. Napoléon dut conclure qu'il fallait contraindre le comité ecclésiastique à se déclarer plus ouvertement.

En tout cas, dès le lendemain de la décision du Conseil, l'archichancelier envoyait à Fesch la lettre et les questions de Rudemare, en les accompagnant de ce billet :

Je m'empresse de transmettre à son Altesse Eminentissime la lettre et la note ci-jointes, en la priant de la joindre à l'écrit que j'ai laissé entre ses mains [1]. Son Altesse verra qu'il est nécessaire que la

1. C'est-à-dire le projet de requête à l'officialité dont il a été question plus haut.

commission veuille bien faire porter son avis sur les questions proposées.

L'archichancelier de l'Empire,
CAMBACÉRÈS.

Il y eut, sans doute, des pourparlers pénibles. Les évêques ne voulaient point avoir l'air de céder à une demande de Rudemare qu'ils avaient d'abord dédaigneusement écartée; ils craignaient aussi de décider la question délicate de savoir si le Pape, même captif à Savone, était encore le juge naturel des causes matrimoniales souveraines. L'Empereur, d'autre part, voyait fort bien que l'officialité, appuyée par une décision ferme des évêques, perdrait ses dernières hésitations. Il fallait aller au plus sûr pour aboutir au plus vite. Ordre fut donné de convoquer le Conseil ecclésiastique pour le 1er janvier.

Le président fit part aux prélats des « plaintes de S. A. S. Mgr l'archichancelier ». Il estimait que « leur jugement » sur le divorce impérial « n'était pas suffisamment énoncé »; de plus, leur « délibération n'était pas signée de tous ».

En conséquence on se remit au travail pour mieux contenter l'Empereur. Une nouvelle pièce fut rédigée. Elle portait : « 1° que le défaut de consentement étant bien prouvé devant le tribunal compétent rendait le mariage radicalement nul; 2° que l'officialité de Paris était un tribunal compétent pour connaître cette affaire et prononcer; 3° qu'après la sentence de l'officialité diocésaine il serait nécessaire, pour épuiser tous les degrés de juridiction, d'interjeter appel à l'officialité métropolitaine et ensuite à l'officialité primatiale de Lyon [1]. »

Les « cardinaux et évêques du Conseil » — sauf Fesch qui « étant témoin » n'avait pu délibérer — signèrent cette déclaration qu'on fit parvenir « séance tenante, à S. A. S. Mgr l'archichancelier de l'Empire ».

L'épilogue de la séance est à noter.

Le président avait commission de demander aux membres de l'assemblée « s'ils ne consentiraient pas à être nommés

1. M. Welschinger, dans son *Divorce de Napoléon* (p. 95), a publié la pièce que je résume ici d'après le procès-verbal de la séance du comité.

officiaux *ad hoc* ». Les prélats déclinèrent l'offre impériale : ayant déjà fait « connaître, de vive voix et par écrit, leur sentiment sur cette affaire » ils pensèrent avec raison que, par respect d'eux-mêmes et des formes légales, « ils ne pouvaient en être » les « juges ». On se sépara sur ce refus.

Le comité ecclésiastique pouvait se flatter d'avoir bien inauguré l'année nouvelle : au milieu de ses complaisances, à Napoléon comme à Rudemare, il avait osé refuser quelque chose. Malheureusement cette fermeté d'une minute — et qui était encore de la crainte — ne devait point empêcher le promoteur de faire très sommairement une procédure sur laquelle sa conscience avait paru un moment si anxieuse. Encore moins devait-elle empêcher la sentence de cassation dont l'Empereur avait besoin pour réaliser ses rêves politiques.

On lit dans le *Narré* que « le 2 janvier au matin » Guieu, secrétaire de Madame mère, remit à l'officialité la requête de Cambacérès, et que Rudemare, toujours inflexible dans ses exigences de la première heure, écrivit au bas de la pièce : « Je suis d'avis qu'avant toute procédure, la décision du prélat soit attendue. » Le *Narré* poursuit : la déclaration des évêques « fut présentée de suite, signée du cardinal Maury ». Mais « le tribunal décida qu'on attendrait qu'elle fût individuellement signée par les prélats. Le 3, M. Guieu l'apporta signée ».

Les souvenirs de Rudemare sont-ils exacts? Ne confond-il pas Maury avec Duvoisin? Ne se trompe-t-il pas de date?

Il est bien certain, en tout cas, que dès le 1er janvier Cambacérès avait entre les mains la déclaration signée par tous les évêques. Et dès lors, si les choses, le 2 et le 3, se sont passées comme Rudemare les raconte, il semblerait donc que les poursuivants de la cause aient voulu tout d'abord laisser l'officialité à ses lumières. Ils n'auraient point tenté de lui imposer par la consultation du comité ecclésiastique; celle-ci n'aurait servi qu'à la gouverne de l'Empereur. — Tant de réserve étonne de la part de Napoléon, dans une affaire qui lui tenait à cœur. Et il est fort probable que si les officiaux se fussent montrés récalcitrants pour accepter la cause et la juger dans le sens désiré, la déclaration des prélats

eût été promptement exhibée, pour qu'on apprît d'eux à faire son devoir. Peut-être faut-il dire aussi ou que Cambacérès mit une sorte de coquetterie juridique à ne point verser tout de suite aux débats une pièce destinée à faire loi pour les juges; ou encore que le comité ecclésiastique insista, par un reste de dignité et d'humeur, afin que son avis demeurât en dehors de la procédure, s'il était possible.

Quoi qu'il en soit, cet avis ne fut point enlevé par surprise, au dernier moment, comme le *Narré* le laisserait à croire. Tandis que Rudemare, pour employer ses propres expressions, « n'entendait parler de rien », la décision des évêques, nous l'avons vu, était sollicitée, rendue, remaniée à loisir. Les instances tenaces du promoteur firent simplement sortir des mains de Cambacérès, dès le début du procès, une pièce que l'archichancelier retenait, avec l'intention de ne s'en dessaisir qu'en temps utile et comme par contrainte.

Et c'est ainsi que le comité influa, plus peut-être qu'il ne l'eût voulu — et plus que ne l'ont marqué les historiens — sur la sentence de l'officialité. En fait, l'un et l'autre en sont responsables.

*
* *

On connaît les motifs sur lesquels s'appuya cette sentence. Je les ai discutés ; je n'y reviendrai pas. On me permettra seulement de rappeler que l'officialité négligea un point capital dans son enquête, le mariage de 1796.

Dans mon étude précédente, j'ai avancé qu'en droit ce mariage pouvait être un contrat-sacrement. Ceci n'a pu étonner que des ignorants. C'est un point élémentaire de théologie morale et d'histoire ecclésiastique qui ne comporte aucun doute et auquel il serait superflu de s'arrêter davantage. Tout au plus convient-il d'observer que les papiers du cardinal Caprara fourniront aux plus incrédules la preuve manifeste de l'orthodoxie des doctrines que j'ai exposées. Chaque fois qu'une instance en nullité de mariage (analogue à celle que nous étudions) est portée à son tribunal, le légat institue la procédure d'après les mêmes principes. Sa commission à l'Ordinaire des parties intéressées commence invariablement par demander un examen attentif des conditions

dans lesquelles s'est fait le mariage civil, à l'époque révolutionnaire. Les exemples abondent tellement qu'on ne saurait, encore une fois, refuser d'admettre que telle est la jurisprudence pour ainsi dire classique en pareille matière.

Comment donc se fait-il que les hommes d'Église appelés à donner leur avis sur le cas de Napoléon aient paru l'ignorer? A cette question embarrassante, j'ai répondu comme j'ai pu, il y a quelques mois; j'ai parlé d'un « enchaînement d'influences », l'attitude de Fesch réagissant sur le Conseil, celle du Conseil sur les officialités [1].

Cette explication portait sur un faux supposé. On se rappelle la séance où, devant le comité ecclésiastique surpris, Cambacérès porta la cause impériale. M. de Meaux en avait jadis publié le procès-verbal; malheureusement cette publication n'est pas intégrale, comme je le croyais. Occupé de réfuter les assertions de Thiers, l'auteur a pris du document ce qui allait à son but, rejetant le reste qu'il ne laisse même pas soupçonner. De là mon erreur du premier moment. Depuis j'ai eu sous les yeux la pièce originale, voici ce qui eut lieu au comité, le 26 décembre 1809.

Lorsque les prélats furent saisis de la question du divorce par l'archichancelier, la discussion du projet de requête laissée par lui amena nécessairement l'examen de toutes les phases de la vie matrimoniale de l'Empereur. On prit les choses *ab initio*. Et si nous avions la lettre écrite par Duvoisin à Cambacérès pour lui communiquer la décision motivée de l'assemblée, nous saurions au juste en quels termes les prélats parlèrent de ce mariage civil contracté par le général Bonaparte, le 9 mars 1796, au deuxième arrondissement de Paris. Je n'ai pu retrouver cette lettre intéressante, mais j'en puis au moins marquer le sens d'après le procès-verbal des séances du comité ecclésiastique :

On observait au prince archichancelier que le Conseil avait cru devoir s'occuper du mariage civil, parce que l'Église les reconnaît indissolubles dans certaines circonstances ; mais que celui de Leurs Majestés avait été nul parce qu'il avait été fait dans un temps où les parties contractantes auraient pu recourir au ministère des prêtres avoués par l'Église.

1. *Études, loc. cit.*, p. 620.

Il est bien clair que cette dernière expression ne doit pas être prise à la lettre. Un prêtre jureur pouvait avoir une vraie juridiction. Mais souvent les jureurs, nommés par élection populaire, n'étaient point pasteurs légitimes de la paroisse qu'ils régissaient. Le secrétaire du Conseil s'est donc servi d'une expression commode par sa brièveté et vraie en beaucoup de cas. Si l'on veut parler avec une rigoureuse exactitude, il faut entendre par « prêtres avoués par l'Église » des prêtres délégués par l'autorité compétente. Tout prêtre tenant de cette autorité les pouvoirs d'administrer les sacrements — qu'il fût d'ailleurs jureur ou non — était vraiment, pour le lieu de sa délégation, le *proprius parochus*, requis par le Concile de Trente. Ceux-là seuls ne pouvaient l'être qui ne tenaient leurs pouvoirs que de l'élection prévue par la Constitution civile.

Sous le bénéfice de cette explication, l'avis du Conseil ne souffre point difficulté quant au droit. Il reste seulement à savoir si, en fait, au temps où Joséphine et Bonaparte se marièrent civilement, ils « auraient pu recourir au ministère » d'un prêtre idoine à leur donner la bénédiction nuptiale.

On pourrait croire qu'il y a une question préalable. Il y en a qui l'ont cru et qui m'ont objecté ceci : Est-ce que Joséphine et Bonaparte se sont préoccupés d'une bénédiction nuptiale ? Elle était légère, lui n'était pas bigot. N'auront-ils pas fait comme on faisait beaucoup autour d'eux, sous le Directoire ? Et si l'on ne peut pas dire qu'ils ont contracté une union banale et de rencontre, puisqu'ils en ont pris à témoin un officier de l'état civil, n'auraient-ils pas eu l'arrière-pensée, en se donnant leur foi, de reprendre leur liberté au besoin, la loi civile permettant le divorce ?

Le temps qu'a duré leur union, la manière même dont elle a pris fin, la tendresse qui a survécu au divorce, tout démontre que les contractants n'ont point voulu simplement, en 1796, se passer une fantaisie. Ils ont pourvu l'un et l'autre à leur établissement. Ni le général, ni le Premier Consul, ni l'Empereur n'ont dit un mot, hasardé une démarche qui autorise le moindre doute à cet égard. Et quant à Joséphine il paraîtrait

que, dès le Consulat, elle se serait préoccupée de la bénédiction nuptiale [1].

Il est impossible de dire si cette préoccupation datait des premiers jours du mariage. Qu'est-ce qui se passa au juste à cet égard ? Nous n'en savons rien, et toutes les hypothèses sont permises. Mettons les choses au pire. Supposons que ni le général ni la vicomtesse n'aient songé à aller à l'église, ou qu'ils aient nettement pris le parti de n'y point aller. La validité de leur union n'est pas mise en cause de ce chef, pourvu qu'ils aient eu l'intention de contracter un vrai mariage, et que le recours à un prêtre fût, d'ailleurs, impossible ou fort difficile.

La conséquence est évidente d'après les principes certains en la matière, et elle se trouve confirmée par l'examen des causes analogues venues aux mains du cardinal Caprara.

Voici, par exemple, V*** et J*** mariés civilement en 1794. Le mari déclare dans sa supplique qu'il ne s'est nullement informé s'il existait des prêtres, dans le moment, à X... Caprara répond, après avoir pris connaissance de l'enquête de l'Ordinaire : « Aucune preuve suffisante qui autorise à prononcer la nullité du mariage. »

Et la décision va de soi. L'empêchement de clandestinité dépend en définitive du fait suivant : Les conjoints pouvaient-ils, oui ou non, recourir commodément au *proprius parochus* devant qui le Concile de Trente requiert de contracter, sous peine de nullité du contrat ? S'ils y pouvaient recourir commodément et qu'ils ne l'aient point fait, le mariage est nul. S'il leur était impossible ou très difficile d'y recourir, le mariage est valide, alors même qu'ils n'auraient eu aucun souci de tenter la moindre démarche.

*
* *

Sur l'organisation paroissiale de Paris, au commencement du Directoire, l'abbé Delarc ne donne pas de renseignements précis [2]. J'en avais conclu que les archives qu'il avait fouillées ne renfermaient rien sur ce point. Et alors j'avais essayé de

1. F. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. I, p. 422. Ollendorff, 1900. — Lyonnet, *le Cardinal Fesch*, t. I, p. 362.

2. *L'Église de Paris pendant la Révolution française*. Desclée, 3 vol. in-8.

préjuger la situation, d'après les lois rigoureuses par lesquelles, à la fin de 1795 et au commencement de 1796, les Jacobins, qui semblaient regretter Robespierre, avaient repris la chasse aux prêtres.

Le raisonnement, à coup sûr, ne pouvait créer que des présomptions. Je m'en contentais faute de mieux.

J'ai appris depuis que M. l'abbé Grente a repris les travaux de Delarc. Quand il aura terminé ses intelligentes et tenaces recherches, nous aurons, autant que les documents subsistants le permettent, une idée de l'exercice du culte catholique, dans la capitale, avant le Consulat. M. Grente a bien voulu, avec une bonne grâce dont je lui suis fort reconnaissant, mettre sous mes yeux quelques traits du tableau qu'il prépare. Et en voyant cette succession de prêtres fidèles et vaillants qui, de la Terreur au Concordat, se sont transmis l'amour héroïque et le soin périlleux des âmes, à Paris, je ne pouvais m'empêcher d'admirer la force de résistance et d'expansion de notre religion divine.

Cependant cette succession ininterrompue n'est pas tout, ni même le principal, dans la question qui nous occupe. Il faut savoir si ces prêtres exerçaient notoirement leur ministère et s'ils étaient abordables sans risque grave.

En consultant les rapports quotidiens de police émanés du *bureau central* de Paris[1], on arrive à conclure que les lois draconiennes renouvelées par le Directoire n'empêchent pas, avant le 18 fructidor, une assez grande liberté dans la pratique du culte. On se préoccupe des réfractaires, et d'autant plus que les progrès du royalisme inquiètent le gouvernement. Des prêtres sont dénoncés ou arrêtés. Mais, en général, les églises sont ouvertes, les fidèles s'y rendent paisiblement. Et la loi de vendémiaire demeure respectée.

D'après cette loi, « l'enceinte choisie pour l'exercice du culte » doit être « indiquée et déclarée » aux autorités municipales qui en donnent avis à la police correctionnelle du

1. Schmidt, dans ses *Tableaux de la Révolution française*, a publié bon nombre de ces bulletins de police. — J'ai consulté, de préférence à la série F[1c] III à laquelle Schmidt a emprunté ses textes, la série AF IV, où on voit souvent de curieux rapports de police extraordinaires joints au bulletin ordinaire.

canton. En outre, le prêtre doit signer, dans un registre ouvert dans chaque mairie, la formule ci-après :

Le ..., devant nous ..., est comparu N..., habitant à ..., lequel a fait la déclaration dont la teneur suit :

« Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Nous lui avons donné acte de cette déclaration et il a signé avec nous.

Deux copies conformes « en gros caractère et très lisible » étaient remises au « déclarant »; moyennant qu'il les tînt « constamment affichées dans l'intérieur de l'édifice destiné aux cérémonies et dans les parties les plus apparentes », il était en règle avec la loi[1]; il pouvait faire le curé tranquillement — ou à peu près — au moins avant le 18 fructidor.

Voilà la situation générale des catholiques parisiens au commencement de 1796. Essayons de déterminer celle des paroisses auxquelles appartiennent, à cette époque, Joséphine et Bonaparte.

Depuis le 17 août 1795, Joséphine tient à bail, de la citoyenne Julie Carreau, un hôtel de la rue Chantereine, bâti jadis par Ledoux pour Caritat, marquis de Condorcet[2]. Elle est donc paroissienne de Saint-Eustache. — Depuis qu'il a reçu, par la grâce de Barras, le commandement de l'armée de l'intérieur, le général Bonaparte a quitté sa chambre garnie de l'hôtel du Cadran-Bleu, rue de la Huchette[3], pour venir loger à l'ancien hôtel de Cotte, rue Neuve-des-Capucines. Le 13 vendémiaire l'a donc fait paroissien de Saint-Roch ou de la Madeleine[4].

En rigoureuse logique, si, dans la paroisse de Joséphine, la liberté religieuse n'existait pas en 1796, les futurs conjoints

1. Décret du 7 vendémiaire an III, art. 5, 6, 17. Duvergier, *Collection des lois*, t. VIII, p. 294.

2. F. Masson, *Joséphine de Beauharnais*, p. 263. Ollendorff, 1899. — Lefeuve, *Histoire de Paris, rue par rue*, t. II, p. 380. Reinwald, 1875.

3. F. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. I, p. 113. Ollendorff, 1900. — Lefeuve, *op. cit.*, t. III, p. 237.

4. Je détermine ces attributions de paroisse d'après le *Plan des paroisses de Paris* dressé en 1786 par Junié, « ingénieur géographe de Mgr l'archevêque ». (Arch. nat. N[1], 56.) — La rue Neuve-des-Capucines appartenant moitié à la Madeleine, moitié à Saint-Roch, je n'ai pu préciser de quelle paroisse était Bonaparte, mais je présume qu'il était de Saint-Roch.

n'étant pas tenus à choisir, pour leur union, une paroisse plutôt que l'autre, auraient pu s'en tenir au mariage civil, alors même que la liberté la plus complète eût été assurée dans la paroisse de Bonaparte.

Mais la question, en fait, ne se pose pas ainsi.

Saint-Eustache a été rouvert au culte le 24 juin 1795, étant curé légitime, bien que assermenté, un M. Poupart. Ce n'est qu'en messidor an VI que le clergé de cette paroisse eut à subir des vexations qui suspendirent son ministère, pour un temps et dans une mesure inutiles à préciser ici. Des registres existent encore par lesquels il est constant que les sacrements étaient administrés dans l'église de Saint-Eustache, à l'époque qui nous intéresse.

Il y avait, en outre, rue Royaumont, un oratoire desservi par cinq prêtres.

Il semble donc que pour qui voulait, il n'était pas difficile de trouver, en 1796, à Saint-Eustache, le *proprius parochus* requis par le Concile de Trente pour la validité du mariage.

A Saint-Roch, les archives de l'église conservent un précieux registre qui date de 1817 et porte, en tête, la déclaration suivante :

Je certifie que le présent registre a été fait pour réunir toutes les notes des mariages célébrés à la Conception, à l'époque du rétablissement du culte, et lorsque j'étais chargé d'y faire les fonctions pastorales pour mes paroissiens et ceux de la Madeleine, d'après les ordres de l'Archevêché, et que le relevé de ces notes a été confié à une personne très intelligente et très exacte, et qu'ainsi on peut et doit y ajouter foi comme aux originaux dont est dépositaire M. l'ecclésiastique chargé des registres.

Paris, 1er octobre 1817. MARDUEL, *curé de Saint-Roch.*

Le même registre nous l'apprend encore, c'est « par la circonstance et le malheureux événement du 13 vendémiaire an IV » que « l'usage » de l'église de Saint-Roch fut « suspendu » jusqu'au « vendredi 2 juin 1797, que ladite église » fut « réconciliée par le Révérendissime Père en Dieu, de Maillé, évêque de Saint-Papoul », qui y célébra la messe et y fit « un discours des plus touchants » sur l'invitation du curé Marduel et en présence « d'un concours immense de catholiques ».

Donc, l'artillerie du général Bonaparte mit Saint-Roch en interdit, en même temps qu'elle sauva la Convention. Mais ni le pasteur ni le troupeau catholiques ne furent dispersés. En attendant que se fissent les réparations nécessaires et la solennelle réconciliation de l'église mitraillée, les cérémonies du culte eurent lieu dans la chapelle de la Conception, laquelle était justement située dans le voisinage de cette rue des Capucines, qu'habitait le protégé de Barras, le vainqueur de Vendémiaire.

Les pages du registre de Saint-Roch ne trahissent aucun contre-coup des lois terroristes, que promulguent les Jacobins. Aux dates qui marquent les accès de rage des législateurs, aussi bien qu'aux mois plus calmes, il semble bien que les paroissiens de Saint-Roch et de la Madeleine vont à la Conception du même pas tranquille. Du 6 avril 1795 au 9 mars 1796, quatre-vingt-treize mariages sont célébrés. Le 9 mars, le propre jour où Bonaparte et Joséphine s'unissent par-devant Me Leclercq, au deuxième arrondissement, un prêtre du clergé de Saint-Roch donne la bénédiction nuptiale à deux inconnus : Claude Chodron et Geneviève Blandin. D'autre part, les policiers savent, aussi bien que les fidèles, que le culte s'exerce dans cette église : leur bulletin du 22 ventôse parle d'une femme qui est allée se confesser à la Conception.

Il paraît donc établi qu'aux premiers jours de mars 1796, notoirement et sans trouble, des prêtres munis de pouvoirs réguliers exerçaient leur ministère dans la paroisse de Saint-Roch. Il ne tenait qu'à Bonaparte et à Joséphine d'aller les trouver, comme Geneviève Blandin et Claude Chodron.

Nous ne savons pas comment le comité ecclésiastique de 1810 fit son enquête sur la situation que nous venons d'examiner. Les procès-verbaux s'en taisent. Elle était d'ailleurs plus facile alors qu'aujourd'hui. On était si près des événements. Quoi qu'il en soit, quand il affirmait qu'en 1796 « Leurs Majestés » auraient pu trouver, pour bénir leur mariage, des « prêtres avoués par l'Église », le comité ne dénaturait pas les faits par complaisance, ou, si l'on veut, son désir de complaisance était servi par les faits.

*
* *

Une question encore, avant de conclure définitivement.

La procédure suivie par le cardinal Caprara, dans les causes matrimoniales soumises à son tribunal, a-t-elle la force d'une décision doctrinale, dont il serait téméraire de s'écarter? Ne peut-on pas concevoir un autre moyen de résoudre les difficultés concernant les « mariages républicains » ?

Ces difficultés se rencontraient dans tous les diocèses. Dès le début de sa mission en France, le légat fut, sur ce point, consulté par les évêques. Quelques-uns auraient souhaité qu'il fût remédié, d'un seul coup, à une situation qui engageait la paix de tant de consciences et de tant de familles. Caprara ne voulut jamais entrer dans cette voie. Un bref général lui paraissait avoir le grand inconvénient de prêter à des contestations sans fin : des intéressés sans conscience ne manqueraient pas d'exciper de telle ou telle raison personnelle, pour prétendre que leur mariage se trouve en dehors des cas prévus par le bref; il était à craindre surtout — on eût dit que le légat devinait la pensée future du Premier Consul — que les malintentionnés n'en vinssent à prétexter, pour rompre une union devenue pesante, le défaut de consentement, — ce qui rendrait fort délicats les procès à instruire[1].

Ces vues étaient sages. Bien qu'il n'y ait aucun moyen, avec des plaignants sans droiture, de rendre une sentence sans appel, on donnerait certainement moins de prise aux contestations en prononçant séparément sur chaque espèce, qu'en les englobant toutes dans une décision générale.

Cependant on ne saurait nier que, pour toutes les espèces possibles, la solution ne fût conditionnée par un même ensemble de circonstances.

Lorsque le cardinal Zelada avait écrit à l'évêque de Luçon, au nom du Pape, pour déclarer que le décret *Tametsi* n'obligeait plus en France, il se fondait sur la situation difficile faite aux catholiques par la Terreur.

1. Caprara à l'évêque de Bayeux, 1802.

Mais la Terreur ce n'est pas seulement la violence des hommes, c'est aussi l'iniquité des lois. Et celle-ci n'a point fini avec Robespierre. La liberté des cultes proclamée par la loi du 3 ventôse an III est dans la suite restreinte, gênée, contredite par d'autres lois non moins authentiques et non moins officielles. Si, à une époque ou dans un endroit donnés, cette liberté est effective, c'est donc par le fait d'une tolérance à la fois conforme et contraire à la loi, et, par là même, mal assurée. Dans ces conditions, où commence et où finit le péril de recourir aux prêtres fidèles? Logiquement, il a sa mesure dans la puissance des lois antireligieuses. Et voilà pourquoi l'on peut dire, sans manquer ni au bon sens, ni à l'histoire, que la crise qui motiva le bref de Pie VI n'a pris fin qu'avec la signature du Concordat. Est-ce que, d'ailleurs, cette date n'est pas celle prise par Caprara lui-même pour le règlement des causes matrimoniales concernant les prêtres et les religieux ?

Malgré ces considérations, il ne semble pas qu'on puisse appliquer ici l'axiome connu : *lex dubia non obligat*. Pie VI a déclaré le droit ; il n'a pas usé de dispense[1]. Dès lors, et sans qu'il eût à intervenir, là où les circonstances redevenaient normales, la loi reprenait d'elle-même toute sa vigueur et sortait ses effets. Et c'est ce qui explique comment Caprara, dans les procès qu'il a instruits, n'a jamais décidé qu'après un minutieux examen des circonstances où, personnellement, s'étaient trouvés les conjoints.

*
* *

Voici donc, en dernière analyse, ce qui subsiste de mon hypothèse, sauf meilleur avis.

L'impossibilité pour Bonaparte et Joséphine de faire bénir leur union par qui de droit ne me paraît plus soutenable. Mais il faut qu'on retienne de ma discussion ce principe

1. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le passage de la lettre de Zelada à l'évêque de Luçon : « Quoniam complures ex istis fidelibus non possunt omnino parochum legitimum habere, istorum profecto conjugia contracta coram testibus et sine parochi præsentia, si nihil aliud obstat, et valida et licita erunt, ut sœpe sæpius declaratum fuit a S. C. Concilii Tridentini interprete. » (*Bull. rom. cont.*, t. IX, p. 316.)

de droit, que le mariage purement civil de 1796 n'était pas inévitablement nul.

C'est par l'examen de ce point que les officiaux de Paris auraient dû commencer l'examen de la cause évoquée à leur tribunal. L'un d'eux, Corpet, aurait dû y tenir plus que tout autre, puisqu'il avait vu cette procédure suivie dans une instance en nullité poursuivie par sa propre nièce.

Le comité ecclésiastique se souvint mieux des principes. Et il convient de l'en féliciter d'autant qu'il méconnut, même dans cette affaire, nombre de choses importantes. Je ne dresserai pas le catalogue de ces oublis. La discussion du cas de Napoléon n'y gagnerait rien. Mais on me permettra de relever, dans les déclarations émanées du comité, sur le divorce impérial, une particularité intéressante.

L'évêque de Nantes, notifiant à Cambacérès la pensée du comité, avait fait mention, dans sa lettre, ainsi que je l'ai dit plus haut, du mariage de 1796. Et on se rappelle que Cambacérès, mécontent de la déclaration reçue, en avait demandé une seconde. Dans cette seconde déclaration, aucune mention du mariage de 1796. Pourquoi? Est-ce par hasard? Est-ce par ordre?

A l'entrevue de Dresde, au milieu des souverains héréditaires de l'Allemagne venus pour s'incliner devant leur vainqueur, il pouvait paraître piquant à l'Empereur de rappeler les jours où il n'était qu'un lieutenant d'artillerie. Devant son clergé, au moment où il se posait, à l'encontre du Pape, comme le défenseur de la religion, il devait lui déplaire qu'on évoquât le souvenir de son mariage purement « républicain ». Et puis maintenant que, pour obtenir le divorce, il prétextait qu'il n'avait pas voulu véritablement, à la veille du sacre, avouer Joséphine pour sa femme, pouvait-il consentir à laisser scruter sa vie d'amoureux et ces jours lointains, où, moins dévoré d'ambition et d'orgueil, il trouvait le temps d'écrire à la ci-devant vicomtesse des lettres brûlantes de tendresse conjugale? Rien que dans ce rapprochement de dates, 1796-1810, il y avait une présomption grave contre sa sincérité et une accusation décisive contre son cœur. On avouera que c'étaient là des raisons suffisantes pour reléguer dans l'ombre tout souvenir de 1796.

Mais en bornant la procédure de l'officialité aux faits de 1804, les inconvénients demeuraient sensiblement les mêmes. Six ans après le sacre, il était impossible de rompre avec Joséphine en demeurant un homme d'honneur et un chrétien. Napoléon ne laissait pas de le sentir, et cela explique ses longues hésitations. Que n'a-t-il hésité toujours ?

Ce sera sa faute et sa honte d'avoir pensé qu'en cette affaire domestique, aussi bien qu'en affaires diplomatiques, sa colossale puissance le mettait au-dessus de la foi jurée ; et d'avoir fini par sacrifier à ses rêves de grandeur la paix de sa conscience et de son foyer, comme il leur sacrifiait la paix de la France.

Paul DUDON.

NÉCROLOGIE

LE R. P. CARLOS SOMMERVOGEL

Le 4 mai, a été emporté par une mort subite et presque imprévue, le père Carlos Sommervogel, l'un des plus anciens rédacteurs des *Etudes*. La Revue à laquelle il donna une part importante de son activité durant de longues années, lui doit un témoignage tout spécial de reconnaissance. Le meilleur hommage à rendre à sa mémoire, et le seul qu'il eût souhaité, est, avec un pieux souvenir devant Dieu, la simple esquisse de sa carrière de religieux. C'est aussi l'unique couronne que nous déposerons sur sa tombe encore entr'ouverte.

I

Marie-Nicolas-*Charles* Sommervogel (plus tard, on l'appela *Carlos*) naquit à Strasbourg, le 8 janvier 1834, dans la maison de la rue des Charpentiers qui portait le numéro 22. Son père, Marie-Maximilien-*Joseph* Sommervogel, exerçait les fonctions de receveur des contributions directes. Sa mère, Justine-Charlotte-*Hortense* Blanchard, était un modèle de mère courageuse et chrétienne. Les deux époux étaient admirablement assortis, et, à côté de la femme forte, Dieu avait mis à la tête de ce foyer modèle l'homme d'honneur et de devoir, de foi et de vertu. De longue date, d'ailleurs, les Sommervogel étaient les dignes représentants de cette bourgeoisie catholique d'Alsace, aux mœurs profondément imprégnées de religion et de piété. Dans la vallée de Masmünster (en français, Masevaux), où la famille est encore établie aujourd'hui, on trouve, dès 1570, parmi les associés du célèbre pèlerinage de N.-D. de Séven, un Claüs Sommervogel ; plus tard, un curé et bienfaiteur de la paroisse, « Arbogast Summervogell ».

A relire les lettres privées qui nous permettent de pénétrer dans l'intérieur familial de la maison strasbourgeoise, on éprouve un invincible sentiment de respect, presque de vénération. Douze enfants, joie et espoir des parents, y grandissaient sous l'autorité, à la fois douce et sévère, d'un père et d'une mère, soucieux, avant

tout, de les élever suivant la loi de Dieu. La note austère domine dans ces correspondances fermées à toute effusion de molle tendresse, ouvertes aux seuls sentiments virils et énergiques. Chez les enfants, guerre aux défauts; chez les parents, labeur et dévouement.

Le père, fonctionnaire d'une scrupuleuse application à ses obligations professionnelles, n'interrompant jamais, même au milieu des plus cruelles souffrances, la surveillance exacte des deniers publics, menait une vie de moine. Au dehors, ses rares loisirs étaient consacrés à l'œuvre de Saint-François-Régis, aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul, à la marmite des pauvres. Au dedans, il pratiquait une union à Dieu, constante et intime. Ses pieux excès eussent été à craindre, et son directeur le modérait en ces termes, qui nous en disent assez long sur ses habitudes de dévotion : « Pour vous, père de la nombreuse et bonne famille, soignez votre santé; pas d'application violente, et surtout trop continue. Ne travaillez pas plus de deux heures de suite; ne dûssiez-vous ne vous interrompre que pour cinq minutes, ou seulement pour réciter, quelques pas plus loin, un psaume de la pénitence, le *Stabat*, etc. » Il allait du travail à la prière et revenait de la prière au travail. C'était toute l'alternance de ses occupations et toute la distribution de son temps. « Raison, droiture et cœur », tel était ce fervent et rude chrétien. S'il avait à combattre une sensibilité trop vive, une raideur exagérée; s'il fallait le ramener parfois à la terre et lui conseiller « de vivre avec les hommes, avant de vouloir vivre avec les anges », chaque jour il faisait, pour améliorer son caractère, des examens de conscience, et, chaque année, une retraite.

La plus douce récompense de tant de vertus fut la vocation d'un de ses fils à la vie religieuse.

II

Carlos avait fait, avec ses frères Max et Jules, de bonnes études littéraires dans un de ces externats conduisant au lycée, qui florissaient au temps du monopole universitaire. Cette école était dirigée par M. Wilhelm, un excellent prêtre, plus tard jésuite. Le jeune homme rêva d'abord de Saint-Cyr et s'y prépara par

deux années de mathématiques. Comme dans toutes les familles bourgeoises de l'époque, il trouvait à la génération précédente de la sienne la figure héroïque d'un officier de l'Empire, son grand-oncle et son parrain, et il en subissait la juvénile fascination. Né à Strasbourg le 17 août 1775, engagé le 15 avril 1792, François de Paule Sommervogel avait fait toutes les campagnes de la République, puis celles de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne. Blessé et nommé capitaine en Espagne, décoré de la croix d'honneur en 1810, chef d'escadron en 1813, il avait enfoncé un carré d'infanterie russe à Juterburg dans une charge; enfin, mis à la demi-solde après Waterloo, il reçut la croix de Saint-Louis pour dernier prix de vingt-cinq ans de service et vingt-deux campagnes.

Que se passa-t-il au juste en l'âme du jeune lycéen de Strasbourg, se préparant à Saint-Cyr, le 9 janvier 1853? Dans une note intime, il appelle ce jour celui de sa *conversion.* Naguère le P. Fantin, ancien prédicateur de la résidence de Strasbourg, et demeuré par correspondance le directeur de M. Joseph Sommervogel, avait écrit, parmi ses conseils de dure et sèche spiritualité, cette phrase singulière : « Que le Dieu des martyrs trempe à froid la vertu de Carlos ! » Le 4 janvier, il jetait, au cours d'une lettre, cette pensée non moins suggestive : « Carlos n'oubliera pas que nous sommes sur la terre avant tout, *primum*, pour faire la volonté de Dieu, *avec ou sans épaulettes*, en lui demandant ses ordres. » Le 8 janvier, Carlos avait inauguré sa vingtième année. Cet anniversaire fut-il pour lui l'occasion d'un examen définitif de sa question d'avenir, et d'une réponse décisive donnée seulement le lendemain? C'est vraisemblable.

L'ancien chef d'institution M. Wilhelm, venait d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Le jeune homme lui avait gardé la confiance de l'enfant. A Carlos, qui le mettait au courant de sa détermination, il répondit par des conseils d'une haute raison, lui donnant un règlement de vie compatible avec la vie de famille, le renvoyant pour les détails aux conseils de sa mère. On rencontre, dans ces deux lettres de l'apôtre et du prêtre, le nom du P. Pierre Stumpf, l'ancien directeur de Carlos, le futur missionnaire, mort depuis à Cayenne. Quelques années auparavant, une lettre du même père, datée de La Louvesc et adressée

au chef de la pieuse famille, prouve combien il s'était intéressé à chacun des enfants « Mlle Joséphine, Max, Mathilde, *Carlos*, Jules, Ernest, Emile, la petite Marie, Xavier et le tout petit Louis [1]. » Il restait lui aussi, à distance, un des mentors de la studieuse et remuante jeunesse.

La « conversion » de Carlos n'avait été qu'un changement à vue d'idéal. Au lieu du grognard de l'Empire, le glorieux blessé de Villa-Garcia, un autre officier, le blessé chevaleresque de Pampelune avait passé devant ses yeux. La Compagnie fondée par saint Ignace lui était apparue comme la milice du Christ, et il avait promis à Dieu de s'y engager.

Moins d'un mois après, le 2 février 1853, Carlos entrait au noviciat des Jésuites, à Issenheim (Haut-Rhin) au pied des Vosges.

Le Père Fantin, alors à Notre-Dame de Liesse, félicita le père, tout en le mettant en garde contre l'amour-propre, de ce que Dieu avait appelé « sous son drapeau » l'un des enfants ; mais déjà il recommandait l'esprit de discipline au nouveau volontaire. « Lorsque vous lui écrirez (ce que je vous engage dans l'intérêt du détachement où le veut sa vocation, à ne pas faire plus souvent que tous les mois) embrassez-le tendrement pour moi, et dites-lui que s'il désire être un preux, un vrai chevalier dans cette Compagnie, il doit y entrer avec l'énergie, avec l'esprit d'abnégation, *dont il eût fait preuve à Saint-Cyr*, prêt à faire *toutes* les corvées du quartier, et à se trouver *bien* sous *tous* les chefs, dans *toutes* les garnisons, sur le pied de guerre comme sur le pied de paix ; avec ou sans avancement ; au premier, au second, au troisième rang de sa compagnie, mort à toute autre ambition, en un mot, qu'à celle de faire noblement et vaillamment son devoir. »

III

Carlos garda toujours, sous la soutane du jésuite, quelque chose de ce qu'il eût été sous l'uniforme. Ceux qui l'eurent pour surveillant à Vaugirard, à Metz, à Amiens, ne le démentiront pas.

Mais hâtons-nous d'arriver à 1870. Il est prêtre depuis quatre ans. Son vieux père qui n'avait pas voulu dire le *Nunc dimittis* avant d'assister à sa première messe, l'a vu ordonner par

1. Deux enfants étaient morts en bas âge, une première Marie et Justine.

Mgr Raess, le 12 août 1866, dans la chapelle du grand séminaire de Strasbourg. Maintenant la patrie est en danger. Si le jésuite ne peut plus s'engager comme soldat, à l'exemple de l'aïeul de 92, pourquoi ne s'offrirait-il pas comme aumônier militaire, dans sa bonne ville natale de Strasbourg, notre place d'avant-garde sur le Rhin ? Le 9 août, trois jours après Reichshoffen, la défaite épique qui avait livré l'Alsace à l'invasion germanique, il recevait à la place de Paris, première division militaire, sa feuille de route, en qualité d'attaché à la Société de secours aux blessés « pour se rendre à Strasbourg, département du Bas-Rhin. »

Le même jour, au soir, à Nancy, que dans le désarroi de nos désastres, il lui avait été interdit de dépasser, le sous-intendant militaire Chassignet, écrivait au bas de la même feuille de route : *Vu, bon pour retourner à Paris.*

Ce que le Père Sommervogel souffrit durant un mois, dans son cœur d'Alsacien et de Français, loin de notre pauvre armée vaincue et de notre frontière ouverte, loin de Strasbourg assiégé et dans Paris qui allait être bloqué, il faut, pour le comprendre, lui avoir entendu raconter parfois, avec son émotion contenue, ses souvenirs de l'année terrible.

A la nouvelle de Sedan, il n'y tînt plus. Il partit dans le même train qui emmenait, croyons-nous, l'abbé d'Hulst, et cette fois il s'arrangea pour ne plus revenir.

Il ne quitta le théâtre de la bataille que le 17 octobre 1870, « sa mission, lit-on sur sa feuille de route datée du 15, étant terminée à Autrecourt. » Un an plus tard, la Société française de secours aux blessés et malades lui offrait un diplôme sur parchemin, avec une croix de bronze « en souvenir des services qu'il a rendus aux blessés à Sedan, comme aumônier de la dixième ambulance. » La pièce est signée : « Comte de Beaufort, Comte de Flavigny, Comte Sérurier [1]. »

Mais sa tâche n'était point encore finie. Il passa par Bruxelles et Valenciennes. On reformait une armée dans le nord ; il demanda à y continuer ses services. Les yeux encore absorbés par les spectacles atroces de Sedan : — morts et vivants pour-

1. Sur la croix de bronze suspendue à un ruban de soie blanche, à croix rouge de Genève, on lit : *1870. Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer. 1871.*

rissant pêle-mêle dans la presqu'île d'Iges; chirurgiens manquant d'instruments et remplissant les fossés des grands chemins de membres amputés au rasoir, — il se voua à un nouvel office de charité et de pitié parmi nos bataillons improvisés, au milieu des horreurs de l'hiver.

Le 28 octobre, il recevait sa nomination ainsi conçue : « Troisième division militaire, troisième subdivision. Monsieur l'abbé Sommervogel est nommé aumônier des troupes de ligne, ainsi que des bataillons de la garde mobile stationnés dans le département de la Somme. Amiens, le 25 octobre 1870. Le général commandant la subdivision. (Signé :) Général Faidherbe [1]. »

Marches et contremarches dans la neige, combats sur combats, assistance d'un déserteur devant l'ennemi qui fut condamné à mort, gîtes d'étape inhospitaliers, défaite de Saint-Quentin (19 janvier 1871) où il se montra intrépide sous le feu jusqu'à la témérité, retraite à pied, dans la nuit noire, sur une voie ferrée, tels furent les incidents de cette campagne douloureuse, éclairée un seul jour, à Pont-Noyelle, par un rayon de victoire.

IV

La paix à peine signée et Paris rouvert à la province, le Père Sommervogel rentrait dans la capitale. Il se rendit à sa chère maison de la rue des Postes. Mais à peine était-il arrivé que la Commune, pire que les Prussiens, le jetait à la porte de son domicile. Sa longue barbe d'aumônier qu'il portait encore, jointe à un *complet*, lui permit de se laïciser facilement. Tandis que ses

1. En même temps, Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, lui adressait la lettre suivante :

« Amiens, le 25 octobre 1870.

« Mon Révérend Père,

« Puisque vous voulez bien mettre vos services à la disposition de nos braves, je les accepte avec reconnaissance, et par ces présentes, je vous donne tous les pouvoirs nécessaires pour ce touchant ministère. Puissent ces chers enfants être préservés de tout malheur et se reconcilier avec Dieu s'ils avaient à paraître devant Lui. Vous trouverez naturel que le R. P. Peltier nommé le premier reste le premier, quoique vos pouvoirs soient les mêmes, et que ce soit lui qui vous donne ses instructions.

« Veuillez agréer, mon Révérend Père, la nouvelle assurance de mon respectueux dévouement.

« † Jacq. Ant. Év. d'Amiens. »

collègues étaient enfermés au Dépôt (4 avril) il se retira, si l'on a gardé bon souvenir de ses récits, dans une maison de la rue Cujas. Il n'y demeura pas oisif.

Du Dépôt du Palais, le P. Ducoudray, son ami, recteur de Sainte-Geneviève, avait été transféré à Mazas, avec Mgr Darboy, le président Bonjean et le P. de Bengy. Quelques jours après, les PP. Olivaint et Caubert étaient venus rejoindre les premiers prisonniers. La seule privation dont souffrît le P. Ducoudray était celle de la sainte Eucharistie. Une femme de courage, Mme d'O***, s'offrit pour la lui porter et obtint de Vermorel, membre de la Commune, l'autorisation de pénétrer auprès du captif, étant accompagnée. Le cavalier, assez hardi pour tenter l'aventure, fut le P. Sommervogel. Il était parfaitement déguisé, relate le P. Daniel[1], et les geôliers ne conçurent aucun soupçon. » Mais laissons la parole au visiteur lui-même : « J'ai eu, a écrit le P. Sommervogel, le bonheur de voir le bon P. Ducoudray, à Mazas. Il ne nous attendait pas, et crut qu'on l'appelait pour l'interroger; aussi fut-il bien surpris et tout ému. Nous étions séparés de lui par une grille, dont les barreaux étaient assez espacés pour permettre de lui serrer la main. Cette visite ne dura que vingt minutes. Je lui donnai des nouvelles des nôtres. Il était préoccupé de son sort, mais parfaitement résigné à tout ce que Dieu voudrait de lui. Il nous disait qu'il était bon que la Compagnie eût sa part de souffrances. Il me demanda des prières et me chargea de le recommander à nos amis. Ce qui lui pesait le plus était l'inaction.

« A la seconde visite, qui dura une heure et quart, je l'ai confessé en latin. Il me demanda des livres. Il espérait encore, mais sans se faire illusion pourtant. Enfin, j'ai toujours trouvé le P. Ducoudray tel que je l'ai connu : un homme, et surtout un homme de Dieu. »

La seconde visite avait eu lieu le 27 avril; d'autres se succédèrent le 30 avril, le 1er et le 4 mai. Ensuite, les portes se fermèrent; on entrait dans la terreur! Le refus, opposé par les geôliers, fut d'autant plus pénible au P. Sommervogel qu'il apportait la sainte Eucharistie au pieux prisonnier de Jésus-Christ[2].

1. *Léon Ducoudray, martyr de la Commune*, par les PP. Daniel et Mercier. Paris, Retaux, 1893. In-12, p. 299.
2. Daniel, *Op. cit.*, p. 303.

Le dimanche 21 mai, les Versaillais entrèrent dans Paris et la semaine sanglante commença. Pour le P. Ducoudray, ce fut le Calvaire ; pour ses frères, dispersés dans Paris, ce furent les affres de la guerre civile et de la bataille des rues. Après une journée terrible, un officier, couvert de poudre et de fumée, l'épée haute, pénètre dans le réduit où le P. Sommervogel, rue Cujas, attendait les événements. Aussitôt, le jésuite reconnaît le soldat, c'était un de ses amis. Ils tombent dans les bras l'un de l'autre et se séparent. L'officier dispose des échelles, dans une courette intérieure, pour faire franchir aux troupes un mur de clôture. Témoin attristé de ces luttes fraticides, Sommervogel les voit tourner une barricade, s'élancer vers le Panthéon, changé en forteresse, et emporter la mairie du Ve. Bientôt, une autre fusillade commença. Les fédérés, jugés au Luxembourg, étaient appliqués au mur et jetés après dans une tranchée. Si le religieux n'a pas voulu retracer, par écrit, ces terribles tableaux, c'est qu'ils lui avaient laissé une vive impression de tristesse [1]. Sa sensibilité, toute alsacienne, était extrême. Bon jusqu'au fond de l'âme, il souffrait de la moindre douleur d'autrui, et, sous les dehors souriant d'un tempérament plein d'entrain et de gaîté, il cachait une délicatesse de sentiments exquise.

V

Un mois après ces derniers événements, accompagné du P. de Bonniot, il se rendait à Lyon où les *Études religieuses* étaient transférées. Depuis neuf années (1862), son nom, à des titres divers, avait paru dans la *Revue*, établie alors rue Lhomond, et, depuis 1868, il en était l'un des gérants. A Lyon, il fut seul chargé de la gérance, de 1872 à 1880. Dans ces fonctions, pour lesquelles il avait de remarquables aptitudes, il déploya une activité de tous les instants. Chaque jour, il descendait et remontait — le funiculaire n'existant pas encore, — l'immense escalier qui conduisait de Fourvières, siège des *Études*, à l'imprimerie située en ville. Corriger les épreuves, celles d'autrui aussi bien que les siennes, était pour lui non pas un goût, mais une passion. D'une rare complaisance et d'une courtoisie parfaite, il se faisait un plaisir

1. Nous avons cherché en vain, parmi ses papiers, son *Journal d'un ambulancier*.

de répondre, par courrier, à toutes les demandes de renseignements, comme de recevoir tous les visiteurs en quête d'une consultation. Son impeccable mémoire lui permettait, le plus souvent, de fournir immédiatement le détail en question. En dehors de son bureau ou de l'imprimerie Pitrat, on ne le rencontrait guère qu'à la bibliothèque de la ville, feuilletant, compulsant, dépouillant.

Chose étrange, cet ami des livres, ce fureteur de manuscrits, n'avait d'autre curiosité que celle-là. Envoyé en convalescence à Marseille, après une maladie grave, il s'enferma huit jours dans une bastide et oublia de voir la ville. A Paris, il ne visita jamais aucune exposition universelle.

Aussi trouvait-il toujours et partout du temps pour écrire. A partir de 1862, il s'était essayé dans une série de mélanges et d'entrefilets envoyés aux revues bibliographiques, et, jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa, tout en collaborant aux *Études*, de fournir des articles, soit à des périodiques savants, soit à des ouvrages paraissant en livraisons, tels que le *Dictionnaire de la Bible*, de M. l'abbé Vigouroux; le *Dictionnaire de Théologie*, de M. l'abbé Vacant; la *Bio-Bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler; le *Répertoire des sources historiques*, de M. l'abbé Chevalier; la *Biographie nationale de Belgique*. Aux *Études*, il donna des comptes rendus, des chroniques, des mélanges; il y publia des lettres inédites de Fénelon, de Bossuet, de saint François de Sales, du prince de Condé, Louis-Joseph de Bourbon, des ducs de Berry et d'Enghien ; il chercha à intéresser les lecteurs aux autographes et même aux billets d'enterrements du dix-huitième siècle. Ces curiosités littéraires ou historiques faisaient ses délices.

Un certain nombre d'articles d'histoire attestent la sûreté de son jugement et de son goût. Ils font regretter que l'auteur n'ait pas su se concentrer davantage. Il donna *le Maréchal de Bellefonds* et *Montcalm*, deux études réunies dans la suite en volume, sous ce titre : *Comment on servait autrefois*. Il étudia la physionomie de Benezech, *un Ministre d'intérieur sous le Directoire*, lequel était un de ses parents; il écrivit de nobles pages sur son compatriote de Strasbourg, *le Vicomte Marie-Théodore de Bussierre*. Peut-être ces études manquent-elles un peu de couleur ; mais le style en est pur, la critique consciencieuse et l'information exacte.

En 1880, le Gérant de Lyon avait été rappelé à Paris avant les décrets. D'une obligeance égale à son érudition, il mit au service de la défense religieuse, contre une odieuse campagne de presse et de tribune, son inépuisable érudition. Sa brochure intitulée *l'Innocence de M. Paul Bert démontrée par un bibliophile* prouva que l'esprit n'était pas plus que la bonne foi et la probité du côté des calomniateurs et des sectaires.

Une fois les maisons de la Compagnie crochetées et fermées, il vécut trois ans (1880-1883) retiré, avec le saint père Chambellan, dans une communauté dévouée, occupé, à titre de *socius*, de l'administration de la province de France[1]. Il ne cessait pas néanmoins, depuis 1863, d'appartenir à la province de Champagne, de même qu'après avoir opté, à Lyon, le 1er mai 1871, pour la nationalité française, il aima, en souvenir de son Alsace perdue, à signer « Carlos Sommervogel *Strasbourgeois* ».

En 1895, le Père général, en récompense toute spéciale de ses services, le nomma supérieur de la communauté des Etudes rétablies à Paris et lui exprima, par une lettre des plus honorables, son estime pour ses travaux.

VI

Parallèlement à toutes ses occupations et à toutes ses publications, le P. Sommervogel n'avait jamais cessé de revenir vers un travail qui fut le centre et fit l'unité de sa vie : la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*. Ce recueil date de trois siècles. Il est pour les Jésuites ce que pour les Dominicains le *Scriptores ordinis Prædicatorum* de Quétif et Echard, pour les Franciscains la *Bibliotheca universa franciscana* de Wadding et de Jean de Saint-Antoine, pour les Oratoriens les répertoires d'Adry et de l'abbé Ingold. Au dix-septième siècle, Ribadeneira, Alegambe et Southwell ont attaché leur nom aux premières assises du vaste monument bibliographique de la Compagnie ; au dix-neuvième, deux jésuites belges, les pères Augustin de Backer (✝ 1873), Aloys son frère (✝ 1883) et Carlos Sommervogel ont achevé le couronnement de l'édifice.

1. Voir *le P. Chambellan*, par le P. Charruau. Paris, Téqui, 1896, p. 148 *sqq*. et 167.

Aux frères de Backer revient l'incontestable honneur d'avoir tracé les grandes lignes de la construction nouvelle ; au P. Sommervogel celui d'avoir été leur collaborateur dévoué, puis leur continuateur infatigable. L'œuvre des de Backer parut d'abord en sept volumes ou séries, de 1853 à 1861. Ce n'était qu'un essai médiocre et une incommode compilation. Les suppléments s'y succédaient aux suppléments, comme dans une construction les agrandissements se juxtaposeraient aux agrandissements, pour former une agglomération confuse et compliquée, sans plan ni idée d'ensemble. Après avoir parcouru une première série, il fallait recommencer la même exploration dans la suivante, refaisant toujours le même chemin. Encore n'était-on pas sûr de n'avoir pas à revenir sur ses pas et l'on risquait fort ou de s'égarer ou de ne pas tout apercevoir en route.

C'est à cet édifice si imparfait que Carlos Sommervogel, simple correspondant du P. Augustin de Backer, et dans une ardeur de débutant qu'enflammait sans doute la perspective de se voir imprimé, alla porter sa première pierre et offrir ses nouveaux matériaux. « Votre lettre m'a été bien agréable, lui répondit Augustin de Backer le 10 décembre 1861 ; elle est empreinte du vif intérêt que vous portez à mes travaux bibliographiques. Je considère votre coopération comme une bonne fortune, et je m'en félicite, d'autant plus que *votre penchant est tout naturel et que, par conséquent, il sera constant.* La seconde moitié de vos notes sera reçue comme un magnifique cadeau de nouvel an ; je les mettrai en œuvre aussitôt que possible. Mais l'arrangement de mes notes et des vôtres me demande un temps énorme ; je veux cependant les classer toutes, avant de recommencer l'impression. Par conséquent tout ce que vous avez et tout ce que vous recueillerez encore d'ici à quelques semaines trouvera place dans mon *huitième* volume. » Pure illusion ! De ce huitième volume ne devait jamais paraître une seule page.

Quelques mois plus tard (27 mars 1862), Augustin de Backer avait changé de projet. L'architecte, lassé de transformer et d'étendre son vieux monument par l'adjonction d'annexes disparates, s'était décidé à renoncer à ces appentis, pour construire à nouveaux frais un édifice modèle. D'ailleurs les matériaux envoyés au jésuite du collège de Liège par le jeune scolastique

du collège de Vaugirard, seront employés : « Toutes vos notes sont mises en place et déjà en partie utilisées ; mais j'en ai tant de vous et de moi qu'elles formeront un gros volume. Mais voici une autre idée : en faisant des suppléments les uns après les autres, je n'aurai jamais un travail parfait. *Faisons une nouvelle édition toute refondue, en trois volumes in-folio.* Mais où trouver un imprimeur qui veuille le faire à ses risques ? En connaissez-vous un à Paris ? »

Se fût-il agi d'une nouvelle ou d'un roman, nul doute que l'éditeur ne se fût bientôt rencontré ; mais il s'agissait de publier des titres de livres, dont beaucoup parus depuis trois cents ans, un grand nombre en latin ou autres langues mortes, plusieurs en des langues parlées dans les plus lointaines parties du monde. Il était plus facile de découvrir des collaborateurs qu'un éditeur, des auxiliaires qu'un bailleur de fonds. Les Français ne se montrèrent pas du moins avares de communications et de contributions. « Je vous avoue franchement, écrivait le P. de Backer, que c'est dans la province de France que j'ai trouvé le plus de bienveillance et d'encouragement pour mon œuvre... Franchement je ne trouverai de pareils secours qu'en France ; les Français seuls ont assez de grandeur et de générosité pour me venir en aide ; aussi s'il était agréable aux Pères de France de voir le nom d'un des leurs figurer à côté des noms de la Province belge, ils seront pleinement satisfaits. »

C'est ainsi que le nom de Carlos Sommervogel parut en tiers avec ceux des pères Augustin et Aloys de Backer, en tête des trois volumes in-folio de la « nouvelle édition refondue et considérablement augmentée », publiés le tome Ier en 1869, le tome II en 1872, le tome III en 1876. Mais si Carlos Sommervogel était associé à l'honneur, il ne se ménageait pas à la peine. Les témoignages en fourmillent, dans la correspondance entre le maître bibliographe belge et son disciple parisien. « J'ai reçu vos notes, écrit un jour Augustin à Carlos, et cela d'une manière bien prompte. Mille remerciements. Si j'avais dans chaque province un correspondant aussi zélé et aussi complaisant, je trouverais ma besogne toute faite. » L'ancien finit même par deviner dans le nouveau son futur successeur : « Merci mille fois, lui écrit-il, après son ordination sacerdotale (1866), de votre amitié et de l'intérêt que

vous me témoignez pour notre bibliographie. J'ai toujours le pressentiment que tôt ou tard vous serez chargé d'une part plus active. »

La prophétie se réalisa après 1883. Des trois ouvriers de la première heure un seul survivait. Augustin de Backer s'était éteint à Liége le 1[er] décembre 1873. Aloys, à Louvain, le 7 avril 1883. Le P. Sommervogel résolut de reprendre leur travail collectif en sous-œuvre, et bientôt il partait pour la Belgique, afin de recueillir sur place les traditions de ses devanciers. Il s'établit à Louvain. Là, à l'ombre de la vieille université catholique, au milieu des professeurs et des scolastiques de la Compagnie, l'ancien surveillant de Vaugirard, l'ex-gérant des *Études religieuses* de Lyon, s'enferma durant plusieurs années au milieu du dépôt considérable provenant des confiscations du dernier siècle. Puis, dès 1890, il lançait le premier volume de la nouvelle édition, la troisième, la sienne. Deux parties étaient annoncées, l'une reproduisant, avec additions et améliorations la *Bibliothèque* des de Backer; l'autre rééditant la *Bibliothèque* d'un autre jésuite bibliographe, celle du P. Arsène Carayon parue en 1864 et non encore réimprimée.

En quoi diffèrent ces deux recueils? Assez souvent les *Études* ont parlé du premier, au fur et à mesure que paraissaient échelonnés sur un espace de onze années (1890-1900) ces neuf volumes in-quarto, pour qu'il soit oiseux d'y revenir. En trois mots, c'est le catalogue, par ordre alphabétique des auteurs et sous-ordre chronologique des livres, de tous les ouvrages imprimés ou demeurés manuscrits, dus à des Jésuites.

Cette publication le P. Sommervogel l'a terminée. Son tome IX et dernier est rempli de tables et de suppléments. Parmi ces tables figure un curieux *Index géographique* des écrivains cités, qui, en les rangeant suivant leurs pays, fournit les éléments de nombreuses histoires littéraires locales ou régionales.

Tout autre est le plan de Carayon. C'est un répertoire de sources, une table méthodique et systématique des ouvrages non plus émanant des Jésuites, mais relatifs aux Jésuites, écrits pour ou contre eux ou simplement sur eux. Le P. Sommervogel est mort à la tâche, ajournant les premières épreuves de cette deuxième partie si impatiemment attendue. Mais, comme il l'écrivait lui-même, il y a douze ans : « Qu'on veuille bien ne pas

se préoccuper des incertitudes de l'avenir; le manuscrit est entièrement terminé et dans un état tel que l'*auteur viendrait-il à disparaître*, il sera très facile d'en poursuivre l'impression. »

De quels éloges unanimes fut saluée, dans le monde des érudits, l'édition sommervogélienne de la *Bibliothèque* des Jésuites auteurs, le rappeler serait faire le tour des principales revues bibliographiques, historiques et critiques. Le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, le *Zeitschrift für Katholische theologie*, les *Empfehlengs werthe Schriften*, la *Revue bibliographique belge*, les *Précis historiques*, le *Messager des sciences historiques de la Belgique*, l'*Osterreichisches Litteraturblatt*, les *Stimmen aus Maria-Laach*, en Italie, *il Bibliofilo*, en France, la *Revue critique*, le *Bulletin critique*, le *Polybiblion*, le *Journal des savants* ne cessèrent d'applaudir aux progrès de la difficile et heureuse entreprise. Des encouragements vinrent à l'auteur, de tous les maîtres de la bibliographie. Le docteur Hartwig et Tamizey de Larroque, M. Van der Haeghen et M. Léopold Delisle se rencontrèrent dans un concert d'approbations aussi chaleureuses que motivées. Qu'il suffise de citer celle de l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale. Il écrivait que la Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus « est indispensable à tous ceux qui étudient sérieusement l'histoire littéraire et qui veulent se rendre compte du goût public, du mouvement de la librairie et de la direction des esprits dans les pays catholiques de l'Europe, comme aussi de la diffusion des idées et des mœurs européennes en Asie, en Afrique et en Amérique au dix-septième et dix-huitième siècle. » (*Journal des Savants*, février 1895.)

Il est remarquable que cette œuvre gigantesque, proclamée par Jules Petzholdt « une des plus fortes, des plus importantes et des plus impartiales apologies de la Compagnie de Jésus », ait pu être menée à bout, en sa forme définitive, par le savoir et l'activité d'un seul homme. Le P. Carlos Sommervogel fut un des plus remarquables exemples de ce que peut, dans une existence religieuse, l'esprit de suite, l'unité de but et la persévérance de l'effort. Son nom, resté synonyme de travail opiniâtre, est un de ceux qui ont le plus honoré cette Revue.

LA RÉDACTION.

REVUE LITTÉRAIRE

CRITIQUES ET POÈTES

I. — CRITIQUES

En attendant le loisir de consacrer à ce beau livre l'étude approfondie qu'il mérite, nous devons à nos lecteurs de leur signaler, sans plus tarder, la thèse de M. E. Mâle sur *l'Art religieux du XIIIe siècle en France*[1]. Peu d'ouvrages — dans la production de ces dernières années — sont plus dignes d'attirer et de retenir leur attention. Le sous-titre nous en fait aisément soupçonner le véritable intérêt, la portée, le prix : *Étude sur l'iconographie du moyen âge et sur ses sources d'inspiration*. Certes une simple étude purement artistique sur nos cathédrales vaudrait bien, comme plaisir et comme profit, la lecture de plusieurs volumes de critique littéraire courante. Mais M. Mâle nous donne plus et mieux que cette étude d'art, et sa thèse n'est pas autre chose qu'une encyclopédie de la pensée, de l'imagination et de la sensibilité religieuse au moyen âge. « Plus et mieux qu'une étude d'art », voilà qui est tout à fait impropre, puisque, au moyen âge, religion et art se mêlent si intimement qu'on ne saurait comprendre celui-ci sans se rapporter à celle-là. « L'introduction naturelle à l'étude de l'art du moyen âge est une revue méthodique des sujets où cet art se complaît... Le meilleur de la pensée du treizième siècle a revêtu une forme plastique. Tout ce que les *théologiens*, *les encyclopédistes*, *les interprètes de la Bible ont dit d'essentiel a été exprimé par la peinture sur verre ou par la sculpture* », et précisément le but de M. Mâle est de montrer « *comment les artistes ont traduit la pensée des docteurs.* » ou, en d'autres termes, d'éclairer par l'étude des docteurs, cet

1. Émile Mâle, *l'Art religieux du XIIIe siècle en France*. Paris, Armand Colin. Grand in-4, illustré de 127 gravures. Prix : 20 francs. — J'avoue regretter le format de la première édition. Un livre comme celui-là est de ceux qu'on voudrait porter avec soi dans les cathédrales. — Signalons ici entre autres livres illustrés, deux nouveaux et très intéressants volumes de la collection des *Villes d'art célèbres* (H. Laurent), *Bruges et Ypres*, par M. Hymans; *Venise*, par M. Gusman.

art « *profondément dogmatique... qui est la liturgie elle-même et la théologie devenues visibles* ».

Citons une page du livre, la conclusion du chapitre sur les Évangiles, pour montrer quelle belle série de pensées et d'inquiétudes des travaux de ce genre peuvent mettre en branle.

Les artistes de ces siècles de foi profonde s'efforcèrent donc de mettre surtout en lumière la haute signification dogmatique du Nouveau Testament. Ils firent peu d'efforts pour rapprocher l'Évangile de l'homme. La tendresse tout humaine qu'y cherchèrent des siècles moins croyants apparaît à peine dans leurs œuvres. C'est le temps où la Vierge, debout au pied de la Croix, sait supporter sa douleur sans faiblir. Certes, les vieux maîtres italiens ont fait avec l'évanouissement, « le spasimo » de Notre-Dame, des œuvres profondément touchantes, mais qui parlent surtout au cœur. Le treizième siècle voulait parler à l'intelligence. Il ne faut pas oublier que les artistes des cathédrales furent les contemporains de saint Thomas. Leur art est austère comme les *Sommes*, les commentaires, les sermons de ce temps-là, où on ne trouve guère autre chose que la pure doctrine.

De l'œuvre des artistes du treizième siècle sort la même impression de grandeur que de certaines pages de Bossuet dans ses *Élévations sur les mystères*. Ce sont des beautés du même ordre. Après eux on ne vit rien de pareil ; car, dès le quatorzième siècle, l'art s'attendrit : la Vierge serre tendrement son enfant sur son cœur, lui sourit, lui offre un oiseau, des fleurs. La pomme symbolique que la sérieuse Vierge du treizième siècle porte dans sa main, pour rappeler qu'elle est l'Ève nouvelle, devient, au quatorzième siècle, un jouet qui empêche l'Enfant Jésus de pleurer. Un tel art est plus humain, mais combien moins solennel. Fra Angelico lui-même, le plus ému de tous les artistes qui ont peint l'Évangile, n'eût peut-être pas toujours paru assez grave à nos vieux maîtres [1].

Je ne saurais me tenir de remarquer le son que rend cette langue « naturellement chrétienne ». Rien qui sente son professeur, rien qui rappelle la marque *normalienne* de certaines thèses, d'ailleurs excellentes, partout même délicatesse et vivacité de plume, même pure et simple élégance. Un autre passage nous aide à prendre sur le vif ce mélange d'aisance et de respect que l'on rencontre si rarement en ces sortes de matière. Aisance, puisque c'est une condition essentielle de toute critique, respect, puisque sans cela on ne peut arriver à comprendre pleinement la pensée religieuse d'une époque ou d'un pays.

Sanctuaires, ermitages, fontaines saintes, c'était là toute la géographie d'alors. Les saints étaient l'unique science de l'homme du treizième siècle, il les mêlait à toutes ses pensées, à tous ses actes. Dans ses maladies, c'est

1. P. 237, 238.

d'eux qu'il attendait la guérison. Contre la fièvre, il invoquait sainte Geneviève de Paris, et contre les maux de gorge, saint Blaise... Un patron plein de bonté prenait en pitié toutes les défaillances, tous les frissons de notre pauvre chair... Saint Christophe mettait à l'abri de la mort subite ; il suffisait de voir sa grande image à l'entrée de la cathédrale pour être assuré de ne pas mourir dans la journée.

Christophorum videas, postea tutus eas.

La vertu des prières qu'on récitait en l'honneur des saints s'étendait aux animaux, aux plantes, à toute la nature...

Et la jolie page, où, en homme d'esprit et de goût, l'auteur nous fait grâce d'une facile ironie, s'achève sur cette ligne charmante :

Ce désir passionné d'appui, de guérison, de salut, dans l'ignorance profonde de toute chose, est *singulièrement* touchant [1].

Nous sommes donc fixés sur le but de l'auteur et sur l'esprit qui anime son livre. Les juges compétents ont d'ailleurs reconnu la sûreté et l'étendue de son information. Le gigantesque travail de Didron et du P. Cahier — enfoui dans de gros livres qu'on feuilletait avec un amer regret de ne pouvoir tout lire — ce travail, dis-je, se trouve ici résumé, simplifié, complété... Je ne puis analyser en détail toutes ces richesses, m'arrêter devant les quatre fameux miroirs où toute la vie religieuse d'un siècle de foi s'est reflétée. Catéchistes et prédicateurs trouveront dans cette *aurifodina* vivante de quoi alimenter leur enseignement, rajeunir leur imagination et leur parole, et tous ceux qui ont le goût des belles choses sauront un gré infini à M. Mâle de leur avoir appris à mieux admirer et comprendre ce que, « dans le domaine de l'art, la France a fait de plus grand ».

*
* *

Candidat aux dernières élections législatives, M. Ernest Charles s'était piqué de mettre un volume de littérature dans la corbeille de noces de la circonscription qu'il épouserait [2]. Roanne eût préféré, sans doute, une nouvelle cheminée d'usine, et a renvoyé le jeune écrivain à sa chronique littéraire de la *Revue Bleue*. Je n'aurai garde de m'en plaindre. Le succès politique viendra plus

1. P 309-310.
2. J.-Ernest Charles, *la Littérature d'aujourd'hui*. Perrin, 1902.

tard pour M. Charles, et, en attendant, nous aurons quelque temps encore le plaisir de le lire. Ce plaisir est très mêlé, mais parfois ne manque pas de piquant. En fin politique qu'il est déjà, l'auteur a compris qu'aujourd'hui surtout, où les critiques bénisseurs encombrent le marché, rien ne lui ferait plus d'amis que la critique d'Alceste. Reste de malice jalouse, ou cri de la conscience littéraire, quelque chose en nous se réjouit presque à coup sûr en face d'une belle « exécution ». M. Charles le sait bien. Il sait aussi que la besogne amusante en soi n'est pas, après tout, si périlleuse. L'essentiel est de bien choisir sa victime. Il en est que personne ne voudrait défendre. Il en est d'autres qui ne valent même pas la peine qu'on les tue. Dans ces deux catégories, M. Charles choisit assez bien et frappe à coup sûr. Il frappe, il refrappe avec un joli mélange de violence calme et de bonne humeur hautaine. Mais qu'il y prenne garde. Il excelle souvent à frapper et refrapper au même endroit. Ce procédé, moins apparent dans des articles de revue, devient trop visible et fatigant quand ces articles sont réunis en volume. On se demande si, à la première lecture, on n'a pas été dupe d'une apparence de sens critique, de verve et d'esprit.

D'ailleurs, j'ai de la peine à croire que M. E. Charles aime les lettres par-dessus tout. Ce n'est pas que cette candidature de Roanne me chiffonne; mais, entre lettrés, il n'est pas permis d'avouer certaines tendresses littéraires, dont l'auteur de *la Littérature d'aujourd'hui* nous fait la confidence imprévue ; il est encore moins permis de manquer de courtoisie envers certains hommes qui, manifestement, sont de la maison. L'auteur d'*Anthinea* est de ces hommes, et il est très grave que M. Charles n'ait pas l'air de s'en douter.

Et puis, ce jeune écrivain le prend vraiment d'un peu trop haut avec les choses qu'il croit mortes. L'éloquente péroraison de son article sur M. Brunetière est un exemple amusant de cette littérature opportuniste :

Pourquoi faut-il, écrit avec émotion M. Charles, pourquoi faut-il que, lassé de suivre pas à pas nos efforts contemporains, il (M. B.) cherche dans le passé le principe d'action le moins bon pour agir sur nous, le plus puissant peut-être au point de vue moral, mais le plus affaibli au point de vue social ; pourquoi faut-il qu'il soit retourné demander au catholicisme pur et lointain les règles nécessaires, afin de restituer en sa noblesse la vie de notre époque ?...

Et il l'adjure de ne plus « s'abandonner à la besogne un peu vaine de reconstituer en beauté, en décor, la physionomie... de Bossuet, domestique impérieux du grand roi », et de ne plus prendre « d'aussi gigantesques détours... pour redescendre à notre époque », et de se consacrer à une « action sociale, immédiate et directe », etc., etc.

*
* *

M. E. Charles, n'ayant pas tenu les promesses de son titre et ne nous ayant éclairé que très imparfaitement sur *la Littérature d'aujourd'hui*, serons-nous plus heureux avec le livre où M. André Beaunier entreprend de définir, de commenter, de raconter *la Poésie nouvelle*? Oui et non. Oui, car M. Beaunier a semé son livre d'aimables analyses et de pensées ingénieuses ; non, parce que ses définitions sont vagues et sa critique trop uniformément indulgente. Ce qu'il y a d'excellent dans cette tentative et ce qu'il en faut surtout retenir, est précisément ce témoignage rendu par un homme d'esprit et de goût à cette « poésie nouvelle ». Trop de gens, même parmi ceux qui se piquent de littérature, avaient besoin qu'on les avertît que tout de même, depuis *le Vase brisé*, il y avait encore des poètes parmi nous.

> Entre les années 1885 et 1900, en France, une poésie est morte, une poésie est née ; celle-là s'en allait d'épuisement, celle-ci, toute fraîche et toute neuve, a pour elle l'avenir. La défunte est la poésie des *Parnassiens*, la vivante est la poésie de ceux qu'on appelait naguère « les Décadents ».
>
> On les appelait sans doute ainsi par antiphrase ou, plus simplement, par erreur. Le rôle de la critique, dans cette affaire, ne fut pas brillant. Elle se montra plus obtuse que de coutume, plus incompréhensive, malveillante, avec plus d'effronterie. Elle est essentiellement paresseuse : toute innovation qui lui complique sa besogne lui semble monstrueuse ; elle tâche de s'en débarrasser hâtivement en l'écrasant sous le silence et le ridicule. Ce mot de *décadents* lui fut commode, elle s'en servit pour écarter une bonne fois tous les poètes qui ne se prêtaient pas aux faciles jugements de la vieille esthétique traditionnelle. Il n'y a pas de preuve meilleure de la vitalité de cette poésie nouvelle que le fait d'avoir survécu, malgré tout à de telles conspirations de chroniqueurs indolents ou niais [1].

Cette sentence pourrait sans doute être exprimée avec moins de désinvolture, mais elle n'est que trop méritée. J'aurais voulu que M. Beaunier la rendît plus éclatante en dégageant, avec plus de netteté, les caractères communs des principaux représentants

1. André Beaunier, *la Poésie nouvelle*. Mercure de France, 1902.

de la poésie nouvelle. « Ils ont ceci de commun — écrit-il — qu'on les doit tous considérer comme des interprètes de l'Ineffable », très bien et voilà qui les distingue du pur parnassien, mais non de Villon, de La Fontaine, de Victor Hugo. Ce disant, je me place au point de vue de M. Beaunier, qui tient absolument à grouper, en école nouvelle, un certain nombre de poètes qui ont écrit de 1885 à 1900. Je pencherais, pour ma part, vers une opinion plus simpliste, et sans préoccupation d'école et d'étiquette, je me contenterais d'admirer tour à tour ceux d'entre eux qui ont vraiment été poètes, Henri de Régnier ou Arthur Rimbaud, Verhaeren ou Moreas.

Et, de fait, ne voit-on pas, à la simple et bizarre juxtaposition de leurs noms, qu'au lieu de chercher entre ces différents auteurs quelques lointaines ressemblances, il serait plus utile et plus sage de critiquer tour à tour l'œuvre de chacun d'eux et de définir leur talent. M. Beaunier ne le fait pas, ou pas assez. Sa critique, vaguement descriptive, est sans doute une première initiation à cette littérature souvent étrange et déconcertante, mais elle sera d'un moindre intérêt pour ceux qui demandent à un critique de les aider à mieux lire ce que déjà ils connaissent, de les défendre contre les surprises d'une admiration trop facile et de leur rendre le courage de ne goûter que ce qui est beau [1].

*
* *

En descendant du général au particulier, arrêtons-nous à mi-chemin devant le livre aimable et facile où M. Paul Franche rapproche et discute les différents types de prêtres que l'on rencontre dans la littérature, ou mieux dans le roman, depuis le père Aubry jusqu'à *l'Abbé Constantin* [2]. Si ce livre n'est pas d'un prêtre, son auteur a vu certainement de très près ce dont il parle, et il s'est fait une idée haute et très juste de la dignité sacerdotale. D'ailleurs, sa critique n'a rien de boudeur et il ne se défend pas

1. Les curieux de littérature nouvelle pourront s'aider d'un livre simple et subtil, un et complexe, de M. Adrien Mithouard sur le *Tourment de l'Unité* (Mercure de France, 1901), série d'études convergentes sur les éléments de la beauté, idées anciennes rajeunies par des exemples d'hier et d'aujourd'hui, métaphysiques ébauchées, rapprochements entre l'impressionisme et les cathédrales gothiques, tout cela est très intéressant et très curieux.

2. Paul Franche, *le Prêtre dans le roman français*. Perrin, 1902.

de sourire en face de *la Mule du pape*, ou de *l'Élixir du père Gaucher*. A se restreindre à un simple point de vue littéraire, on peut se demander si c'était vraiment la peine de discuter sérieusement tant de pauvretés, mais l'auteur y met tant de conviction et d'entrain qu'on lui pardonne de nous rappeler ces oubliés. En terminant, il a eu l'excellente idée d'opposer à tant de caricatures sottes et méchantes, l'image que M. Fonsegrive a tracée dans *les Lettres d'un curé de canton*, ce livre charmant où la simple réalité garde tant de vraie noblesse, où l'héroïsme s'humanise et se met à la portée des bonnes volontés ordinaires.

On regrettera, dans les études de M. Franche, une trop grande prodigalité d'images et la constante démangeaison du mot à effet. Il faut, sans doute, être encore bien jeune pour écrire — ou pour aimer — des phrases comme celle-ci :

> François Coppée a brisé le cercle de lumière factice du néo-christianisme autour duquel un si grand nombre de ses contemporains, dans la région sidérale de la pensée, gravitent au rythme perceur d'une vague religiosité d'attente, sans aspérité ni fièvres d'impatience (p. 295).

Deux petites lignes placées plus haut nous promettaient pourtant autre chose. Dans ces lignes, avec une belle bravoure, M. Franche appelait *Télémaque* « *une œuvre païenne, empesée de tout le solennel amidon du grand siècle* ». Juste ciel ! De quelles couronnes n'écraserions-nous pas M. Franche s'il retrouvait un jour — pour lui et pour nous — la recette perdue de cet « amidon » !

*
* *

Stendhal serait mort de vanité s'il avait pu prévoir qu'un membre de l'Institut — et non des moindres — l'historien des *Guerres de la Révolution* et de *la Jeunesse de Napoléon*, le directeur de *la Revue critique*, M. A. Chuquet, enfin, lui consacrerait une monographie de 550 pages [1]. Ce n'est pas encore assez pour nous rendre Stendhal très sympathique — M. Chuquet, d'ailleurs, se désintéresse absolument de pareil effort ; — mais ce n'est pas trop pour peindre ce curieux homme et étudier à fond une œuvre qui a eu tant d'influence littéraire sur la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Taine exagère peut-être un peu quand il parle des « admirables divinations » de Stendhal ; mais M. Chuquet

1. *Stendhal-Beyle*, par A. Chuquet. Plon, 1902.

n'exagère rien quand il écrit « qu'on en voudrait aux historiens de la littérature française qui ne citeraient pas son nom ». — Est-il besoin de remarquer que l'auteur a apporté à ce travail une conscience méticuleuse, un souci constant de vérité dans l'information et de justesse dans les jugements.

Notons encore le volume où M. Édouard Champion a recueilli une foule de témoignages — dont quelques-uns fort intéressants et curieux — sur la vie et l'œuvre de Louis Ménard[1]. Une introduction, brillante et généreuse, sur quelques vrais écrivains oubliés ou méconnus, nous fait attendre avec plus d'impatience la monographie que M. Champion veut consacrer au poète philosophe — et elle nous éclaire aussi sur les tendances — et parfois sur les outrances — antiromantiques que l'on remarque aujourd'hui chez une élite de jeunes gens, peut-être un peu trop précoces en maturité et en mesure.

II. — POÈTES

De cette poésie nouvelle — dont nous parlions tantôt avec M. A. Beaunier — et que trop habituellement nous ne pouvons louer ici sans d'expresses réserves, Albert Samain était la gloire la plus discrète et la plus sûre. Voici qu'un nouveau volume — le dernier, hélas ! cette fois — nous ramène à lui. Au recueil épuisé qu'il avait intitulé *Aux flancs du vase*, on a joint ce beau poème dramatique et lyrique de *Polyphème*, et, chose aussi précieuse et plus touchante, quelques brouillons de « poèmes inachevés[2] ». Et c'est toujours la même harmonie, la même grâce amollissante d'un André Chénier qui aurait beaucoup lu Verlaine, la même personnalité qui se dégage peu à peu de l'influence des livres et qui, jusque dans sa faiblesse, se révèle tendre et profonde.

Voici, entre bien d'autres pages moins candides, un de ces frais tableaux où il excellait :

Huit heures, la maison fraîche semble sourire
Par sa vitre bien claire aux arbres du jardin.
Le rideau tremble au vent qui passe, et tout respire
La jeunesse que donne aux choses le matin.

1. Édouard Champion, *le Tombeau de Louis Ménard*. Paris, Champion, 1902. (Avec une reproduction excellente de l'admirable portrait du Luxembourg.)

2. Albert Samain, *Aux flancs du vase*. Mercure de France, 1902.

La rue est calme encor, parfois dans le silence
Résonne un seau bruyant qu'on heurte dans la cour;
L'eau ruisselle aux pavés, et partout recommence
Le cours familier des besognes du jour.

Assise au piano, légère et délicate,
La taille mince encore et le torse fluet,
La fillette étudie une blanche sonate
Compassée et charmante ainsi qu'un menuet.

La robe noire, avec un ruban de sagesse,
Retombe en chastes plis autour du tabouret.
. . . .
Sur ses tempes le bleu des veines transparaît.

Soigneuse, elle s'applique, et reprend et s'arrête
Quand l'accord malaisé trahit ses doigts nerveux;
Alors d'un geste brusque et renversant la tête
Elle fait sur son dos ruisseler ses cheveux.

Et de ces airs caducs fleurant la bergamote
Monte un rêve de ciel tendre et de cristal pur;
Une antiquaille en poudre y danse la gavotte
Et la divine enfance y sourit à l'azur.

Encore un peu plus de sérénité naïve, et il faudrait écrire ces vers sous un tableau de Chardin :

Petites mains d'enfant sur les touches d'ivoire,
Jouez naïvement le vieux maître ingénu :
Tout frissonne et s'éveille au fond de la mémoire
Comme un bois plein d'oiseaux quand le jour est venu.

C'est l'alouette aux champs, c'est la chambre à l'aurore,
C'est le premier rayon aux tuiles du vieux toit,
C'est le rire argentin dans l'escalier sonore
Et l'eau bénite, encor tremblante au bout du doigt.

Et l'homme...

Vous sentez ce qu'il y a de triste dans cette brusque interruption après la facile envolée de la strophe précédente

Et l'homme...
Poussant du fond de l'âme un soupir d'exilé,
Sent moins lourde à traîner sa besace de vices
Quand sur son cœur fiévreux, cette eau pure a passé.

*
* *

Il y a bien de la délicatesse et de la douceur dans les vers de

M. François Loison [1], bien de la vérité dans le titre qu'il donne à son livre. *Reflets*, ce ne sont là que des reflets — non pas seulement des choses, mais aussi des livres que le poète a pratiqués. Souvent il est à la limite de la poésie franchement personnelle, et je ne sais pourquoi il en reste là. Les *sonnets* sont presque tous coulés dans le moule des *Trophées*, comme si un pareil livre, dans ce qu'il a d'immortel, pouvait s'écrire deux fois. On goûtera davantage le sonnet sur *le Pauvre Pêcheur*, exacte et pénétrante traduction du tableau de Puvis de Chavannes, mais ceux qui se répètent souvent les stances admirables de Louis Bouilhet

Quoi ! tu raillais vraiment, quand tu disais : je taime !

ne comprendront pas que M. Loison ait essayé dans son *Sisyphe*, de recommencer ce poème

Vous n'avez existé que par ma fantaisie ;
Si vous fûtes pour moi *prétexte à poésie...*, etc.

Qu'est-ce que cela, vraiment, à côté du dédain frémissant et souffrant du modèle...

Et comme un air qui sonne au bois creux des guitares
J'ai fait chanter mon rêve au vide de ton cœur?

*
* *

M. Armand Praviel, un tout jeune encore — je crois — nous envoie une plaquette légère, gracieuse, exquise, *la Ronde des cygnes* [2]. Vous voyez, n'est-ce pas, cette neige de plumes qui tombe, dans le tapage grêle d'un tambourin. Mais il me faut dire cela en prose. Voici :

Il — appelons-le Zanetto — Zanetto donc est un gentil poète qui n'a jamais chanté que des cantiques. Un matin d'avril, l'idée lui vient de quitter son village et le voilà déjà sur la grande route, timide un peu, plus curieux encore.

Et son léger chapeau de paille
Est fleuri de coquelicots.

La ville! la ville mauvaise et menteuse, la ville voleuse de

1. François Loison, *les Reflets : Au Petit Trianon*. Sonnets, poésies diverses. Plon, 1902.
2. A. Praviel, *la Ronde des cygnes*. Éditions de *l'Ame latine*. Toulouse.

cœurs ! Qui donc a soufflé au cœur de Zanetto cette audace nouvelle, où a-t-il cueilli sa chanson ? Elle est jolie tout à fait cette chanson :

Si tu veux nous irons ensemble
A tous les hasards du chemin.
A ma guitare un grelot tremble
Et solide est mon tambourin.

Et il continue, sans plus de façons, sous la première croisée qu'il a rencontrée. Mais déjà, une pitié le prend, la fleur brûlée tombe du chapeau de paille et la guitare voudrait pleurer. Il a vu — les poètes voient vite l'envers des choses — il a vu la honte et la solitude des lendemains de folie.

Mais moi qui devant ton silence
Ou ton sourire d'apparat
Ai deviné quelle est la lance
Cruelle qui te frappera...

La pitié est déjà loin, ou plutôt — car nous ne nous attendrissons jamais sans un retour sur nous-mêmes — c'est de lui qu'il a pitié maintenant. Il met la main sur son cœur. Est-ce qu'il frissonne vraiment, est-ce qu'il prend au sérieux toutes ces choses ? Mais ce ne serait plus de jeu.

J'ai peur de me faire du mal.

Et le revoilà sur le chemin du village.

Des adieux ma tristesse est déjà consolée.

Il fait sa prière à la madone ; il griffonne un sonnet pour se répéter à lui-même — et à celle qui viendra — que tout cela c'est une escapade de tête où le cœur n'a été de rien — et il s'endort — notre Zanetto — sans qu'aucun vol de cygnes vienne troubler son sommeil d'enfant.

*
* *

J'ai lutté, j'ai changé de route,
Errant de la croyance au doute,
Me relevant et retombant.
J'ai souffert toutes les souffrances,
Joui toutes les jouissances
De l'existence et du néant.

J'étais un enfant quand ma mère
M'apprit à faire ma prière

Mais d'autres vinrent me changer
Et, fugitif, ayant encore
Au front, la marque de l'aurore,
Je grandis au ciel étranger.

Je grandis sans vie et sans sève,
Je ne connus point l'humble rêve
Des petits et des innocents,
Et loin des fêtes du dimanche
Je ne mis point la robe blanche
Qu'on revêt quand on a douze ans.

Je grandis loin des hauts portiques,
Des voûtes, des chants extatiques,
Loin de l'encens et de l'autel
Je grandis, enfant sans patrie,
Loin des fleurs du mois de Marie
Et loin des crèches de Noël.

C'est le poème de la conversion que Mme de Cardelus veut chanter, et il n'est pas de plus beau sujet au monde. Pourquoi l'auteur de *la Lyre et la Croix* a-t-il écrit ce poème de *l'Onde*, après les promesses d'un premier livre où on remarquait des qualités peu communes, du lyrisme vrai, un sens déjà très sûr du rythme et l'instinct de ce mélange d'abstrait et de concret qui convient à la poésie[1] ?

*
* *

L'œuvre d'Émile Verhaeren est trop diverse, trop complexe, trop touffue, les renouvellements de son inspiration et de sa manière trop constants pour qu'on puisse essayer de le peindre dans une simple *Revue littéraire*, comme nous ferons tantôt pour Francis Jammes. Contentons-nous, à propos de son livre d'hier : *Les Forces tumultueuses*, de dire quelques mots sur ce grand assembleur d'images, d'utopies et de rêves[2].

La poésie de M. Verhaeren est une déformation magnifique du monde. Pour ces nerfs, pour cette imagination, pour cette intelligence exaspérée, tout est symbole de quelque chose d'extraordinaire. Terrible ou doux, puissant ou délicat, mais extraordinaire

1. Marie-Louise de Cardelus, *la Lyre et la Croix*. Revue Ampère. Paris, 1901. — *L'Onde*. Paris, Société d'édition *Le Livre à l'auteur*, 1901.
2. Émile Verhaeren, *les Forces tumultueuses*. Mercure, 1902. Sur ce poète, consulter l'excellente notice de M. Ad. van Bever, *Poètes d'aujourd'hui, 1880-1900*.

toujours. Et cet extraordinaire est d'autant plus démesuré que le poète au lieu de le chercher dans le rare et l'impossible, le crée de toutes pièces dans la simple banalité de tous les jours. L'humidité triste d'un petit port de commerce, le bruit d'une rue ou d'une gare, les métiers monotones du village, il n'en faut pas davantage pour déchaîner ce génie impétueux et tendre, violent et bon.

Prenez, par exemple, le poème des *Cordiers*, et guettez la brusque apparition de l'*Idée* :

Avec ses pauvres doigts qui sont prestes encor,
Ayant crainte parfois de casser le peu d'or
Que mêle à son travail la glissante lumière,
Au long des clos et des maisons,
Le blanc cordier *visionnaire*
Du fond du soir tourbillonnaire
Attire à soi les horizons.

Et voici déjà l'hallucination souveraine.

Les horizons ? ils sont là-bas,
Regrets, fureurs, haines, combats,
Pleurs de terreur, sanglots de voix,
Les horizons des autrefois...

Qu'on passe condamnation sur les malheureuses défaillances de langue. M. Verhaeren ne veut pas se résigner à notre lexique, à notre grammaire, et c'est grand dommage pour nous et pour lui.

Il note lui-même dans un poème plus récent ce contact direct entre les ébranlements des nerfs et ceux de l'esprit :

Le corps *ployé* sur ma fenêtre,
Les nerfs *vibrants* et *sonores* de bruit,
J'*écoute avec ma fièvre*, et, j'*absorbe*, en mon être
Les tonnerres des trains qui traversent la nuit.
Ils sont un incendie en fuite dans le vide...

Et mes muscles *bandés où tout se répercute*
Et se prolonge et tout à coup revit,
Communiquent, minute par minute,
Ce vol sonore et trépidant à mon esprit.

Il le remplit d'angoisse et le charme d'*ivresse*
Etrange, et d'ample et *furieuse* volupté,
Lui suggérant dans les routes de la vitesse,
Un sillage nouveau vers la vieille beauté.

Vous l'avez vu trépidant avec le train qui passe, écoutez l'apaisement de cette douce cantilène :

A la clarté qui sort
Mystique et douce de son corps,
Une vierge répare et dispose des langes,
Et près du seuil où sommeille un agneau,
Un charpentier fait un berceau
Avec des planches.

Sans qu'ils voient les nimbes qui les couronnent
Ils travaillent tous deux, silencieusement
Et prononcent de temps en temps
Un nom divin qui les étonne
Autour des murs et sous le toit,
L'atmosphère s'étend si pure et si fervente
Qu'on sent que des genoux invisibles se ploient
Et que la vie entière est dans l'attente.

Oh ! vous, les gens, les vieilles gens,
Qui regardez passer dans vos villages
Les empereurs et les bergers et les rois mages
Et leurs bêtes dont le troupeau les suit,
Allumez d'or vos cœurs et vos fenêtres,
Pour voir enfin par à travers la nuit,
Ce qui, depuis mille et mille ans,
S'efforce à naître.

On voit à ce dernier mot — qu'il faut prendre ici au sens rigoureux — que le poète n'est pas ou n'est plus des nôtres. Il en a souffert et croit maintenant n'en plus souffrir. *Les Forces tumultueuses* s'agitent au milieu d'un optimisme violent. Il attend de la révolution sociale, il attend de la science, avec une naïveté d'enfant et de poète, il attend l'âge d'or, et il ébauche des gestes de tribun pour hâter sa venue.

Citons encore, pour donner une idée de cet optimisme, et de la plus récente manière de M. Verhaeren, de larges extraits du poème qui termine son livre et qui a pour titre *Sur la Mer.*

Certes, ni fond, ni forme, on ne saurait tout approuver ici d'un même cœur, mais tout de même il y a là le je ne sais quoi :

Larges voiles au vent, ainsi que des louanges,
La proue ardente et fière et les haubans vermeils,
Le haut navire apparaissait comme un archange
Vibrant d'ailes qui marcherait, dans le soleil.

La neige et l'or étincelaient sur sa carène ;
Il étonnait le jour naissant, quand il glissait,
Sur le calme de l'eau prismatique et sereine ;
Les mirages, suivant son vol, se déplaçaient.

On ne savait de quelle éclatante Norvège
Le navire, jadis, avait pris son élan,
Ni depuis quand, pareil aux archanges de neige
Il étonnait les flots de son miracle blanc.

Mais les marins des mers de cristal et d'étoiles
Contaient son aventure avec de tels serments,
Que nul n'osait nier qu'on n'avait vu ses voiles
Depuis toujours, joindre la mer aux firmaments.

Sa fuite au loin ou sa présence vagabonde
Hallucinaient les caps et les îles du Nord
Et le futur des temps et le passé du monde
Passaient, devant les yeux, quand on narrait son sort.

Vous avez vu la brusque étincelle. Cette proue « ardente et fière », qui a cinglé vers tous les rivages, garde toute l'histoire du passé, toutes les promesses de l'avenir. « Les tabliers d'or de ses voiles robustes » ont apporté au monde les premiers mythes, les « pensers de la Grèce et les ardeurs de Rome » se sont mêlés

ainsi que des grappes d'automne
A son large espalier de cordages ardents.

Il a reçu, il a conduit la triomphante jeunesse du christianisme, et longtemps après l'évangile sanglant de « quatre-vingt-treize »...

Ainsi, de siècle en siècle, au cours fougueux des âges,
Il emplissait d'espoir les horizons amers,
Changeant ses pavillons, changeant ses équipages,
Mais éternel dans son voyage autour des mers.

Et maintenant sa hantise domine encore,
Comme un faisceau tressé de magiques lueurs,
Les yeux et les esprits qui regardent l'aurore
Pour y chercher le nouveau feu des jours meilleurs.

Il vogue, ayant à bord les prémices fragiles,
Ce que seront la vie et son éclair, demain,
Ce qu'on a pris non plus au fond des Évangiles,
Mais dans l'instinct mieux défini de l'être humain.

Poète, comment ne sentez-vous pas que la blanche nef, ardente et légère, se cabre comme pour refuser les abstractions et le sophisme, et le poids de ces deux vers ? D'ailleurs, cette confiance naïve tombe bientôt avec le premier froid et les terreurs de la nuit :

Il passe, en un grand bruit de joie et de louanges
Frôlant les quais de l'aube et les môles du soir.
Et pour ses pieds vibrants et lumineux d'archange
L'immense flux des mers s'érige en reposoir.

Et c'est les mains du vent et les bras des marées
Qui d'eux-mêmes poussent en nos havres de paix
Le colossal navire aux voiles effarées
Qui nous hanta toujours, mais n'aborda jamais.

Poète, poète, défiez-vous du vaisseau-fantôme qui surexcite vos espérances et qui n'abordera jamais. Revenez plutôt à ce noir bateau de pêcheurs dont une maigre lampe guide la marche dans la nuit. Rude métier, pauvre équipage, et plus de peine que de profit; juste assez de rêve pour ne pas trop désespérer du réel, et rien, rien qui rappelle

La proue ardente et fière et les haubans vermeils.

Et cependant, en un coin obscur de la barque, sommeille un passager, modeste et divin, lumière, force et liberté du monde, celui-là même que vous avez chanté, un soir de décembre, où vous remontait au cœur la foi de votre race et de votre sang :

Oh ! vous les gens, les vieilles gens
Qui regardez passer dans vos villages
Les empereurs et les bergers et les rois mages
Et leurs bêtes dont le troupeau les suit
Allumez d'or vos cœurs et vos fenêtres...

*
* *

Les primevères sont en deuil. Elles pleurent la simplicité envolée du poète qui les aime et qu'elles aiment, de leur côté, malgré tout, pour ce que son âme bizarre garde de naïveté, de grâce triste et de candeur. Pourquoi, disent-elles, notre poète se préoccupe-t-il d'être simple et va-t-il sans cesse se mirer dans les claires eaux pour voir s'il ne pose pas? Pourquoi se crie-t-il à lui-même :

Redescends, redescends dans ta simplicité ?

Nous, les primevères, ses sœurs, nous n'y mettons pas tant de façon. Nous sommes simples sans le vouloir et sans y songer. Que n'est-il simple, comme nous, tout simplement?

La préface de son premier recueil était si touchante : « Mon Dieu, écrivait-il au moment où l'angélus sonne, mon Dieu, vous m'avez appelé parmi les hommes. Me voici. Je souffre et j'aime. J'ai parlé avec la voix que vous m'avez donnée. J'ai écrit avec les mots que vous avez enseignés à ma mère et à mon père, qui me les ont transmis. Je passe sur la route comme un âne chargé,

dont rient les enfants et qui baisse la tête. Je m'en irai où vous voudrez, quand vous voudrez. — L'angélus sonne[1]. »

C'était très bien cela, et dans la vraie note de cette âme et de ce talent, et on n'avait même pas envie de sourire en apercevant — au coin du tableau — les oreilles résignées de ces bonnes bêtes. Hélas ! maintenant, c'est une forêt d'oreilles. Lisez plutôt cette *prière pour aller au paradis avec les ânes :*

Je prendrai mon bâton, et, sur la grande route,
J'irai, et je dirai aux ânes, mes amis :
Je suis Francis Jammes et je vais au Paradis.

La grise théorie s'ébranle, et le poète, dans ce beau cadre, s'adresse à Dieu :

Que je vous apparaisse au milieu de ces bêtes
Que j'aime tant, parce qu'elles baissent la tête
Doucement, et s'arrêtent en joignant leurs petits pieds
D'une façon bien douce et qui vous fait pitié.
J'arriverai suivi de leurs milliers d'oreilles,
Suivi de ceux qui portèrent au flanc des corbeilles,
De ceux traînant des voitures de saltimbanques,
Ou des voitures de plumeaux et de fer-blanc...

Toute la poétique de M. Jammes est peut-être dans le rapprochement entre ces deux morceaux : Voici, d'un côté, ce qu'il a voulu faire, ce qu'il a réussi quelquefois ; de l'autre, en un raccourci très atténué, la mièvrerie à rebours et les nombreuses bizarreries de son œuvre. Insistance rêveuse et attendrissement devant les plus humbles choses, on remarque là un des procédés familiers des humoristes, avec toutefois l'humour en moins[2]. Car notre poète n'a pas le sens du ridicule, et il nous avoue lui-même, avec une colère pitoyable, que ses larmes n'ont pas toujours été contagieuses :

Les hommes ont ri
Que mon cœur éclatât de les vouloir chérir ;
Quand j'ai pansé leurs plaies, les malades ont ri ;

1. Francis Jammes, *le Deuil des primevères.* Paris, Mercure de France, 1901.

2. Notons aussi comme procédé curieux et amusant la minutie des conjectures sur une piste donnée : Cf. l'élégie sur *ce que dut* faire Desbordes-Valmore dans son voyage aux Antilles ; ou, plus loin, la pièce sur Amsterdam :

Robinson Crusoé passa par Amsterdam
(Je crois, du moins, qu'il y passa).

Quand j'ai séché leurs larmes, les femmes ont ri ;
Ceux-là seuls m'écoutaient que l'on nomme poètes...

Ce n'est pas que lui-même parfois ne se permette un sourire :

J'ai demandé à un ami : Mais, qui est Nietzche ?

Il m'a dit : C'est la philosophie des surhommes ;
Et j'ai immédiatement pensé aux sureaux
Dont le tiède parfum sucre le bord des eaux.

Mais, le curieux, est que ces plaisants « reposoirs » se rencontrent au milieu des plus douloureuses élégies, et qu'on ait toujours peur d'éclater de rire, même quand le poète ne songe plus du tout à nous amuser.

Il serait intéressant de suivre le développement maladif de la sensibilité à travers les contrastes et les aventures qui ont compliqué cette âme enfantine et vieillotte, naïve et mièvre, livresque et rustique tout à la fois :

N'aie pas peur ; nous prendrons de vieilles poésies,
Des choses entendues qui se sont confondues,
Des mots qui ne sont plus qu'une musique obscure.

A la plus lointaine couche de ces choses entendues, comme au fond d'une armoire entr'ouverte, se tassent et s'exhalent les souvenirs de l'enfance du poète. Nul n'a peut-être aussi bien exprimé que lui la monotonie, la niaiserie douce, les énervements, les longs ennuis de certaines éducations familiales, décors surannés où s'étiole l'enfance et où la jeunesse traîne languissamment ses premiers frissons.

La mort a revécu doucement dans mon âme...

dit-il à celle qui lui a demandé de faire une élégie,

Sur ce domaine abandonné où le grand vent
Fait bruire au ciel gris les bouleaux blancs et tristes.

Et, au hasard, comme ils reviennent, il note ces souvenirs déprimants :

On entendait un coup de fusil dans la plaine,
Et la salle à manger avait des paravents.
Des oiseaux jaunes coloriaient les porcelaines.
Les déjeuners glacés des déclins de septembre
Étaient silencieux, ennuyés et sévères...

La plainte du « grand vent »

Ce vent si désolé du déclin des vacances

acompagne presque toujours cette morne chanson :

Berce-moi doucement. Sois pour mon pauvre cœur
L'ami que tu étais, lorsque j'étais enfant.
Il y avait un grenier où j'allais souvent
T'écouter siffler sous les portes et par les fentes.
Et puis je me mettais sur une caisse. De là
Je regardais la neige bleue de la montagne.
Mon cœur sautait. J'avais un petit tablier blanc.
Pleurer, mon Dieu ?... Je ne sais plus... j'avais quatre ans.
Oh ! la contrée natale... qu'elle était transparente...

Une vraie douceur, non point saine mais d'autant plus chère à cette sensibilité désordonnée, se mêle au charme lourd de ces années lointaines

Ce sont des jours amers, ce sont des jours fanés,
Doux comme le journal d'Eugénie de Guérin.

Voilà encore le vers-surprise, la brusque précision du détail vulgaire, mais qui ne sentirait l'extrême justesse de ce rapprochement imprévu. Les livres où le sentiment domine ont dans un pareil milieu et sur ces âmes une extraordinaire influence. Elles lisent surtout avec une avidité fiévreuse tout ce qui leur parle de

Ce joli sentiment
Que Zénaïde Fleuriot a nommé l'amour.

il n'est pas jusqu'à Robert-Robert qui ne leur enseigne le rêve et les voilà malades et faussées pour toujours.

Je ne répondis pas et tu pris dans ma chambre
Mon livre bien-aimé, le *Paul et Virginie*
Que, sur le côteau bleu qui n'est qu'une caresse,
J'ai rempli de bruyère ainsi qu'une écolière

Et mon cœur se calmait, évoquant l'enfant douce
Avec un grand chapeau de fleurs des Pamplemousses,
Avec l'argentement de ses pieds dans les mousses,
Avec le chien fidèle, et Domingue et Marie,
Avec la nuit tombée sur la case qui prie,
Et les ailes des fleurs aux fleurs des colibris.

Mais, écoutez la rare merveille, cette enfance de petit vieux, cette adolescence pétrie de romanesque et de rêve, ces parfums fanés, ces émotions qui ressemblent parfois à quelque ancien numéro d'un journal de modes, tout cela, dans cette âme de poète, se mêle et se fond avec le sens, le goût, l'adoration de ce

que la nature a de plus frais, de plus jeune et de plus pur. Nous l'avons vu tantôt oublier le grenier aux rêves pour ne plus songer qu'à la divine transparence de son pays natal. Écoutez encore :

Qu'est-ce qui luit ? — C'est un lac sous la lune de givre
Il tremble et fume sous les aulnes de la rive.
Quel silence ! On dirait, la brume s'élevant
Que tout le lac s'élève en devenant d'argent
La poule d'eau effarouchée le bat de l'aile.
De l'argent. De l'argent. Tout le lac est d'argent.
C'est un silence qui est glacé et qui brille.

Pourquoi faut-il qu'au détour d'un autre chemin nous rencontrions un drôle de petit oiseau qui parle, hélas ! comme un homme et qui tient à M. Francis Jammes des propos désobligeants :

Et s'il faut dire tout, je te trouve un peu bête
Comme le sont d'ailleurs presque tous les poètes
Qui sont les inventeurs de ce qu'on a trouvé.

Il est étonnant, cet oiseau, comme M. Jammes lui-même en fait la remarque, mais il est injuste aussi, ou du moins, il n'était pas avec nous quand, le soir, près du poète, dans la « tiède obscurité » de la route, traversée de temps en temps par la lumière des voitures, nous écoutions « monter le chant des âmes[1] ».

Henri BREMOND.

1. Nous recevons au dernier moment le nouveau livre de M. G. Michaut, *les Epoques de la pensée de Pascal* (Fontemoing). C'est une réédition — avec de nombreuses additions et retouches — de l'introduction que M. Michaut avait écrite pour sa grande édition des *Pensées* (*Monumenta* de Fribourg). Avec les notes nombreuses et les nombreux appendices, ce volume est un répertoire extrêmement précieux pour les pascalisants. Je remarque, entre autres contributions importantes, l'appendice II (sur le discours de la réformation de l'homme intérieur), l'appendice V (sur la rhétorique de Pascal), et VI où sont critiqués les travaux récents sur Pascal. Puisque M. Michaut nous ramène à Fribourg, saluons en passant les deux premiers numéros de la *Revue de Fribourg*, laquelle n'est autre que l'ancienne et vaillante *Revue de la Suisse catholique*, rajeunie et parée d'un nom qui lui assure d'avance toutes les sympathies des catholiques français.

LES AUTOMOBILES

A GAZ, A PÉTROLE ET A ALCOOL

La force élastique des gaz proprement dits fut utilisée pour la traction mécanique bien après celle de la vapeur d'eau.

De multiples essais, tentés à maintes reprises, ont donné des résultats différents, selon que ces fluides ont été considérés comme agents purement physiques ou comme source à la fois mécanique et physique d'énergie. Le premier cas est celui des gaz comprimés ou liquéfiés, employés comme tels ; le second est celui des mélanges tonnants. Ces derniers, formés de corps gazeux, ordinairement hydrocarbonés, que l'on emmagasine par compression dans des réservoirs robustes ou que l'on produit au fur et à mesure des besoins de la consommation, sont brassés, aussitôt avant l'allumage, avec un volume d'air déterminé.

I. — GAZ COMPRIMÉS ET LIQUÉFIÉS

Les deux agents mécaniques gazeux que l'on a de préférence employés sous pression dans les voitures automobiles, sont l'air et l'acide carbonique.

I. L'AIR. — Les premiers projets d'automobiles à air comprimé remontent à W. Mann (1822) et Wright (1830). Ni l'un ni l'autre de ces inventeurs ne les mirent à exécution. Audrand et Tessié du Motay se montrèrent plus audacieux : ils livrèrent, en 1840, à la circulation un véhicule construit aussi bien en vue de la locomotion sur route que sur chemin de fer. L'essai ne réussit guère. Repris récemment à Chicago par M. Hartley dont le tricycle fut, à titre d'expérience, substitué par l'administration postale aux voitures ordinaires, il inspira à MM. Molas, Lamielle et Tessier l'idée de la voiture de livraison qui fut lancée à Paris en 1899.

L'avantage le plus incontestable de l'air comprimé est la possibilité qu'il offre d'emmagasiner sous un mince volume, sans augmentation notable de poids, une énorme quantité d'énergie. Ainsi un kilogramme d'air comprimé à 45 atmosphères renferme

une puissance de 20 765 kilogrammètres. Toutefois cette puissance, par sa nature même, s'exerce sur les parois du réservoir qui la détient captive : aussi, pour y résister, celui-ci devra-t-il peser jusqu'à treize fois plus que le gaz lui-même. C'est là un inconvénient majeur, car ce poids grève d'autant le véhicule à entraîner.

La compression de l'air se fait à l'usine au moyen de pompes spéciales appelées *compresseurs*, actionnées par des machines à vapeur ou des moteurs hydrauliques. Le fluide est livré dans un réservoir qui le distribue au moteur au fur et à mesure des besoins de la course.

Nous avons dit tout à l'heure que des voitures de livraison avaient été construites en vue de ce genre de locomotion. A vrai dire, nous ne savons pas si elles ont eu un grand succès : il semble qu'*a priori* le contraire ait dû avoir lieu. Dans tous les cas, les voitures légères ne peuvent utiliser l'air comprimé à cause du poids des réservoirs. La capacité de ces récipients a du reste une limite et, quand elle est atteinte, il faut bien les recharger, et l'on ne peut d'ordinaire avoir à sa portée l'usine et ses compresseurs. Ce qui est un obstacle insurmontable pour les automobiles sur route, ne l'est plus pour les tramways ou pour les véhicules destinés à circuler dans l'enceinte d'une ville et pouvant être chargés proportionnellement à la distance à parcourir ou à l'espace qui sépare les postes de chargement.

Les deux systèmes en usage dans la traction mécanique à l'air comprimé sont les systèmes Mekarski et Popp-Conti. Le premier, inauguré en 1876 sur la ligne de Courbevoie à l'Étoile, a obtenu plus tard la concession des tramways de Nantes et a été appliqué par la Compagnie des Omnibus entre Saint-Augustin et le Cours de Vincennes. Le second est plus usité en province. Il a été adopté par les villes de Lyon, Saint-Quentin, Angoulême, etc.

L'un et l'autre permettent d'atteler à la file deux ou trois voitures et de former de petits trains d'environ trente mètres de longueur. La vitesse moyenne de ces trains est de 12 kilomètres dans l'intérieur des villes, mais elle peut s'élever jusqu'à 30 au dehors de leur enceinte.

M. Mekarski emploie l'air sous des pressions très élevées. Il le comprimait d'abord à 30 kilogrammes par centimètre carré; mais

il a depuis augmenté ce chiffre et atteint aujourd'hui normalement 80 kilogrammes. Comme il ne peut employer ce fluide qu'à 10 kilogrammes de pression, il perd nécessairement la force indispensable pour élever la pression de 10 à 80 kilogrammes ; mais il a l'avantage de pouvoir espacer considérablement ses stations de chargement.

MM. Popp et Conti ont mieux aimé recourir à des pressions beaucoup plus basses (25 kilogrammes environ). Ils y trouvent un rendement meilleur, puisque, avant de pénétrer dans la machine motrice, l'air n'a pas besoin d'être aussi détendu ; ils peuvent de plus réduire la résistance et, par suite, le poids des réservoirs. Mais, par contre, ils sont obligés de recharger souvent leur voiture en cours de route, c'est-à-dire tous les deux ou trois kilomètres, et, comme conséquence, d'établir, le long des voies, des canalisations d'air munies de prises automatiques. C'est là un inconvénient grave, non pas tant au point de vue des arrêts, puisque quinze secondes suffisent à la manœuvre complète du rechargement, qu'à celui des frais de première installation, plus considérables que ceux du système Mekarski. Ce dernier paraît donc préférable sur les lignes de parcours restreint ; les voitures Popp-Conti sont plus avantageuses pour les longs trajets.

Les automobiles à air comprimé sont formées, comme les autres, de deux organes distincts : le véhicule et le moteur.

Le véhicule est à double suspension. Il comprend deux châssis superposés, appuyés l'un et l'autre sur des ressorts. Le châssis inférieur fait partie du truck, le châssis supérieur soutient la caisse.

Les essieux, très rapprochés, sont reliés entre eux par des bielles d'accouplement ; mais l'un d'eux seulement est actionné par le moteur au moyen de roues d'engrenage noyées dans l'huile.

Le moteur est placé au centre de la voiture. Il est compound, à détente variable et peut marcher à double expansion ou à admission directe dans les cylindres [1].

La manœuvre est des plus simples. Prenons, par exemple, comme types, les voitures Popp-Conti. Le mécanicien a sous sa

1. L'explication de ces termes techniques a été donnée dans notre premier article. Cf. *Études,* 20 janvier 1901, p. 220 *sqq*.

main un volant et trois robinets. Le premier robinet effectue le changement de marche ; le deuxième règle le joint avec la conduite de prise d'air ; le troisième commande le frein de sûreté, en permettant de diriger la pression derrière les pistons qui actionnent les freins.

Le volant mesure l'effort moteur et la vitesse de marche, soit en graduant la pression sur les freins, soit en conduisant à la pleine marche compound ou à la marche directe.

Le travail est produit par la détente de l'air dans le cylindre du moteur. Cette détente est, par sa nature même, suivie d'un refroidissement d'autant plus intense que le fluide est plus comprimé. Pour éviter la production de glace dans le cylindre et les tuyaux d'échappement, on est donc amené à le réchauffer en le faisant barboter dans de l'eau à 250° environ, ce qui augmente le rendement de moitié.

Ce mode de traction a été recommandé pour l'intérieur des villes où l'on a intérêt à éviter le bruit et la fumée. Il est plus onéreux que celui de la traction à vapeur, et cela se comprend aisément, puisqu'il faut déjà une machine à vapeur pour comprimer l'air. La simplicité avec laquelle il fonctionne a séduit plusieurs Compagnies. Là où il a été mis en service, on n'a eu qu'à se louer de l'avoir adopté.

Il ne reste plus qu'à l'appliquer à l'automobile légère : nous ne croyons pas que cela soit facile.

L'air *liquéfié* donnerait-il de meilleurs résultats ? Rien, jusqu'à cette heure, ne semble le laisser prévoir. S'il faut en croire M. Franck Richard, — dont les conclusions sont peut-être prématurées, — l'air liquide ne fournirait que 0,454 chevaux en échange des 73 dépensés pour le produire. Les Américains ne semblent pas être de son avis.

Une des plus heureuses applications de l'air liquide aux automobiles a été faite, aux États-Unis, par M. Tripler. Sa voiture a été l'objet d'une légitime attention en 1901 pendant l'Exposition d'automobiles de New-York. Voici le principe du moteur.

L'air liquide emmagasiné dans un *réservoir* va se vaporiser dans un *détendeur* ou *serpentin de dilatation*, passe ensuite dans un second serpentin ou *radiateur* où, sous l'action de l'air qui se renouvelle rapidement, la température des vapeurs tend à se rap-

procher de la température atmosphérique. De là, l'air se rend dans un *égalisateur de pression*, puis dans le *moteur*.

Nous voudrions bien décrire cet organe, mais M. Tripler n'en a, jusqu'ici, communiqué à personne la description.

Le réservoir à air liquide se place dans la caisse de la voiture, derrière le siège du conducteur, côte à côte avec le serpentin de dilatation. C'est une sorte de bonbonne cylindrique, en cuivre, à double paroi. Dans l'intervalle des deux enveloppes est logée une substance mauvaise conductrice de la chaleur. L'enveloppe intérieure offre une capacité d'environ 45 litres.

Quatre tubes partent de la partie supérieure du cylindre : le premier sert au remplissage ; le deuxième communique avec l'air comprimé qui surmonte l'air liquide, et aboutit à un manomètre placé devant le conducteur de l'automobile ; le troisième part de l'air liquide, se contourne en serpentin dans le réservoir même et se termine à l'extérieur par un robinet dit de *rapide pression*, qui permet de conduire directement l'air au moteur, sans le faire passer par l'égalisateur de pression ; le quatrième prend naissance sur le fond même du cylindre intérieur et conduit l'air liquide au serpentin de dilatation.

Celui-ci est renfermé dans un second cylindre placé dans la caisse de la voiture à côté du cylindre-réservoir. Il peut communiquer avec le deuxième tube par un *robinet de secours* placé sur son trajet.

En Amérique, la « Tripler Liquid Air Company » s'engage à fournir l'air liquide au prix de 0 fr. 18 environ le litre (exactement au prix de 0 fr. 75 le gallon — le gallon vaut 4 lit. 54). Le réservoir peut contenir une provision suffisante pour un parcours de 50 milles, soit 80 kilomètres et demi, à 0 fr. 09 le kilomètre.

Cette société a rencontré une rivale dans « Liquid Air Power and Automobile Company » fondée à Boston au capital de 5 000 000 de dollars (27 000 000 de francs). L'automobile exploitée par celle-ci n'utilise pas l'air liquide directement, mais s'en sert pour faire tourner une turbine qui actionne elle-même une dynamo dont l'induit imprime, au moyen d'engrenages et d'arbres, un mouvement de rotation aux roues de derrière des véhicules[1].

1. *Scientific American*, 1er décembre 1900, p. 243.

II. L'ACIDE CARBONIQUE LIQUIDE. — Ce corps a été aussi l'objet d'expériences intéressantes. En 1898, M. F. Roberts a fait fonctionner, à l'Institut Franklin, avec cette substance, un moteur de 25 chevaux donnant 2 000 tours par minute, sous une pression de 110 kilogrammes par centimètre carré.

Les moteurs pour tramways construits pour la New-Power, à New-York, reçoivent directement dans les cylindres l'acide carbonique emmagasiné à une pression de 70 kilogrammes par centimètre carré dans des tubes d'acier.

MM. Franck et Marchena ont aussi présenté un moteur à acide carbonique liquide et eau chaude.

Ces divers moteurs, utilisables peut-être pour des tramways, ne le paraissent pas encore pour automobiles sur routes. L'encombrement et le poids des tubes et des réchauffeurs sont un obstacle à leur mise en service sur des voitures légères. La dépense est aussi, en Europe, un facteur avec lequel il faut compter. Elle est plus réduite en Amérique, à New-York par exemple, où le prix de l'acide carbonique liquide est de 0 fr. 37 le kilogramme, ce qui met le cheval-heure à 0 fr. 065.

II. — MÉLANGES TONNANTS

L'idée d'appliquer à la locomotion mécanique l'énergie développée dans l'expansion des gaz produits par la combustion de la poudre date du dix-septième siècle. Elle a été plusieurs fois reprise. Récemment encore[1], M. Freeble proposait d'appliquer à la propulsion des bicyclettes un moteur à poudre de son invention. Son projet n'a pas été goûté.

Mais il est d'autres agents moins redoutables et d'un recours aussi facile. La liste en est assez longue. On s'est adressé surtout au gaz de houille, à l'acétylène, à la benzine, à l'alcool, à l'éther, aux gaz hydrocarbonés du pétrole.

L'emploi de chacun de ces corps est basé sur ce fait que, mélangé à l'état de vapeur ou de gaz, avec une quantité d'air déterminée, et puis enflammé, il développe une force expansive propre à produire un travail.

1. *La Locomotion automobile*, 8 septembre 1898, p. 565.

Le mécanisme des moteurs auxquels ils sont appliqués présente avec celui du moteur à vapeur Serpollet de très grandes analogies. Cylindre, piston transmettant à un arbre coudé un mouvement rotatif, distribution par soupape : tout, à première vue, est identique.

Il existe cependant, entre les deux genres de machines, une différence essentielle. Cette diversité provient de la nature de l'agent qui fait mouvoir le piston et de la façon dont il l'actionne.

Le moteur à vapeur *reçoit* le fluide déjà doué d'une vertu *agissante* : le moteur à explosion doit *aspirer* un mélange *inerte* et l'enflammer pour lui donner l'énergie voulue.

La vapeur agit par elle-même d'une façon *continue* : le mélange explosif doit, à *chaque coup de piston*, être aspiré, enflammé, consumé.

Pour que la marche du moteur ne soit nullement interrompue, il faut donc combiner un mécanisme qui réalise automatiquement ces conditions, sans arrêt et sans à-coups.

Tous les moteurs à explosion se ressemblent, dans leurs organes essentiels. Il nous suffira donc d'en choisir un comme type et de le décrire, pour donner une idée suffisante de ce que sont les autres. Nous parlerons de préférence du moteur à pétrole, parce qu'il est de tous le plus employé ; nous signalerons ensuite brièvement les essais réalisés avec les autres corps liquides ou gazeux.

I. — AUTOMOBILES A PÉTROLE

Le pétrole naturel ou *naphte* est un mélange très complexe de carbures d'hydrogène. C'est, avant toute distillation, un liquide plus ou moins visqueux, dont la couleur varie du jaune paille très clair au brun foncé, légèrement fluorescent, formé d'hydrocarbures, bouillant de 0° à 300°.

On le rencontre à l'état de gisements considérables, en Europe, en Asie, en Amérique. Il se présente d'ordinaire sous forme de lacs intérieurs renfermés dans de vastes cavités ou poches souterraines. Ces cavités contiennent aussi le plus souvent des gaz sous pression et de l'eau salée. Le gaz occupe le plan supérieur du réservoir ; l'eau, plus dense, séjourne au fond.

Comme toutes les cavernes et grottes naturelles, les excavations pétrolifères affectent des formes d'une irrégularité fort capricieuse. En maints endroits, la voûte plonge dans le pétrole même, ailleurs elle s'élève en dômes très élevés où les gaz s'accumulent. Vient-on à percer des puits ou des trous de sondage sur les premiers points, le naphte s'élève sous la pression des gaz et jaillit à l'extérieur. Si un dôme, au contraire, est foré, le gaz s'échappe en jets dont la pression atteint, à Pittsburg, par exemple, jusqu'à 21 atmosphères. Il suffit alors d'une étincelle pour l'enflammer. C'est là l'origine de ces colonnes de feu, effroi des anciens, souvent mentionnées dans les ouvrages des Grecs et des Chinois.

Les sources les plus abondantes de pétrole sont situées en Russie et aux États-Unis.

En Amérique, on recueille cinquante mille mètres cubes de pétrole par vingt-quatre heures : mais on ne le distille pas sur place. La distillation se fait surtout à New-York, Philadelphie, Cleveland, Baltimore et Buffalo. On l'y conduit, non sur des voitures ou dans des réservoirs, mais par d'énormes canalisations qui atteignent respectivement pour les villes énumérées 473, 372, 164, 108 et 100 kilomètres.

En Russie, on utilise de préférence pour le transport les bateaux-citernes et les wagons-réservoirs.

Les mines russes sont plus importantes que celles des États-Unis. Les 400 puits de la péninsule d'Apchéron, qui forme *le champ d'huile de Bakou*, débitent à eux seuls plus de naphte que les 20 000 puits américains. C'est là que se trouve le fameux puits Droujba qui fournit *par jour* plus d'un million de litres de pétrole [1].

La production du pétrole, en 1900, a été dans le monde entier de 23 millions de mètres cubes.

1. On se rappelle l'événement qui signala le forage de ce puits. Quand on atteignit la couche hydrocarburée, tout l'appareil de sondage fut rejeté à une grande hauteur; une colonne de pétrole de 90 mètres de haut jaillit brusquement, noyant tout aux environs, et ensevelissant jusqu'au toit, dans le sable entraîné par le jet, toutes les habitations voisines. Quatre mois de travail suffirent à peine à dompter le liquide et à le diriger dans une canalisation.

La nature chimique du pétrole est variable, suivant les localités d'où il provient. Son origine a été très discutée. Les uns en attribuent la formation à la décomposition de plantes et d'animaux marins, dans des conditions différentes de celles qui ont provoqué la constitution des couches de houille, et apportent à l'appui de cette théorie deux arguments principaux : la présence du sable et de l'eau salée dans la plupart des gisements, et les expériences d'Engler démontrent que les substances azotées disparaissent dans la putréfaction des matières animales, tandis que les corps gras de ces matières se transforment sous une forte pression en carbures analogues à ceux du pétrole.

Par contre, les récentes découvertes de MM. Moissan, Maquenne, Lebeau, Hautefeuille et Troost sur les carbures métalliques et leur décomposition par l'eau semblaient indiquer que la condensation de l'acétylène pouvait amener au même résultat, lorsque les expériences de MM. Sabatier et Senderens ont réalisé la synthèse des pétroles à l'aide de ce même gaz.

L'origine des différentes sortes de naphtes paraît donc être aussi diverse que leur composition chimique.

Quoi qu'il en soit, on distingue dans le pétrole brut quatre portions principales :

1° Les *éthers de pétrole*, appelés aussi *gazoline*, *rhigolène*, *kérozolène*, etc., distillant au-dessous de 70°;

2° L'*essence de pétrole* ou *ligroïne* qui distille entre 70° et 120°;

3° L'*huile de pétrole* ou *pétrole lampant*, dont la distillation ne se produit qu'entre 120° et 280°;

4° Enfin l'*huile lourde de pétrole* qui ne peut distiller qu'entre 280° et 400°.

La pensée d'employer le pétrole pour la force motrice remonte à Henri Sainte-Claire-Deville. Ce savant proposa, en 1868, de l'appliquer au chauffage des machines à vapeur en se servant de grilles à rigoles inclinées.

Cette idée a fait son chemin ; il suffit de rappeler qu'en Amérique bon nombre de locomotives, et en Russie, toute la flotte de la mer Caspienne, sont chauffées au pétrole. Son emploi était tout indiqué pour les torpilleurs.

Mais le jour n'était pas éloigné où le pétrole allait être utilisé

non seulement comme combustible, mais surtout comme agent propulseur.

Nous avons vu que la distillation du naphte donnait lieu à quatre produits distincts : les éthers de pétrole, l'essence de pétrole, l'huile de pétrole ou pétrole lampant et l'huile lourde de pétrole. La première de ces substances s'évapore trop vite pour être d'un bon rendement, la dernière est au contraire trop difficile à vaporiser : on s'adresse donc plutôt aux deux autres.

De celles-ci laquelle doit-on employer de préférence? Les avis sont partagés. Si l'essence de pétrole est plus dangereuse à manier, à cause même de son inflammabilité, si elle est d'un prix plus élevé que celui du pétrole lampant, elle a sur ce dernier des avantages nés de ce que l'on considère comme ses défauts : elle forme beaucoup plus sûrement avec l'air un mélange détonant, mélange qui s'enflamme presque à coup sûr, sans ratés ni à-coups ; elle laisse très peu de résidus et ces résidus n'encrassent pas les moteurs ; aussi beaucoup d'industriels lui donnent-ils la préférence.

Toutefois l'une et l'autre de ces deux matières sont également employées ; mais elles doivent toutes deux *être réduites en vapeur* et soumises à une sorte de brassage avec l'air qui leur sert de préparation préalable.

Cette préparation se fait dans le *carburateur*, organe offrant des différences essentielles, suivant qu'il emploie l'essence ou l'huile lampante dont la densité n'est plus la même. Le mélange se rend alors dans le moteur proprement dit, où se produit l'explosion. La succession des explosions détermine le déplacement de la voiture.

Le carburateur et le moteur, tels sont donc les deux organes essentiels de l'appareil qui actionne les automobiles à pétrole. Nous les décrirons tout d'abord.

1° *Le Carburateur*.

Le mélange d'air et de vapeur de pétrole ne devient explosible que s'il est fait dans des porportions déterminées. Si, en effet, à un volume de gaz pétrolique nous ajoutons neuf à dix volumes d'air, nous obtiendrons un gaz riche, très propre à l'éclairage,

mais brûlant sans exploser; il faudra, pour engendrer l'explosion, incorporer encore au mélange une quantité d'air égale à la précédente[1].

On y parvient plus ou moins aisément, suivant que le liquide s'évapore avec plus ou moins de facilité. De là deux catégories principales de carburateurs, les uns à essence de pétrole, les autres à pétrole lampant.

1° CARBURATEURS A ESSENCE DE PÉTROLE

La vaporisation de l'essence de pétrole demande des dispositifs souvent compliqués. Froide, l'essence ne se volatilise pas assez; chaude, elle se volatilise trop. Plus stable en hiver, elle l'est en été beaucoup moins, surtout au soleil et aux heures chaudes de la journée. Il faudra donc disposer tout d'abord autour du liquide une circulation tiède d'eau ou de gaz réglable à volonté. L'eau est empruntée à la circulation établie pour le refroidissement du cylindre, le gaz provient du tuyau d'échappement du moteur.

La *carburation* de l'air, c'est-à-dire son enrichissement par les vapeurs *hydrocarburées* du pétrole, s'effectue de trois manières différentes, soit en faisant barboter l'air dans le liquide, soit en l'amenant à en lécher simplement la surface, soit enfin en pulvérisant l'essence elle-même dans le courant d'air. L'essentiel est d'obtenir une vaporisation intégrale et une combustion complète du pétrole employé.

1° *Carburateurs à barbotage.* Réduit à sa plus simple expression le carburateur à barbotage est constitué par une simple caisse métallique, remplie d'essence jusqu'à un niveau donné et dans laquelle sont percées deux ouvertures. Par l'une d'elles descend le tube d'arrivée d'air qui pénètre jusque dans la masse liquide; l'autre permet l'évacuation de l'air carburé. Ce carburateur, de tous le plus simple, a séduit plusieurs praticiens et non des moindres, M. Delahaye, par exemple; mais il a des défauts qui l'ont fait abandonner par un grand nombre d'autres. L'enrichissement de l'air atmosphérique s'y fait malaisément d'une façon uniforme. Il est sujet à varier suivant la rapidité du courant injecté, l'épaisseur du liquide et sa composition. Le passage de

1. Il s'agit ici de vapeur de pétrole et non de pétrole liquide; car, d'après M. Witz, un volume de ce dernier suffit à carburer 24 000 volumes d'air.

l'air peut, en effet, ne pas se faire avec une vitesse uniforme ; la quantité d'essence diminue à mesure que s'accomplit la carburation ; les propriétés carburantes du pétrole s'atténuent à mesure que les parties les plus volatiles s'en dégagent. On peut remédier aux deux premiers inconvénients en réglant suffisamment l'arrivée de l'air et en établissant un réservoir d'essence à niveau constant ; mais le troisième défaut est irrémédiable, et l'on est contraint de vider souvent le carburateur sans en avoir intégralement utilisé le contenu.

2° *Carburateurs à léchage.* Dans ces appareils, le tube ou cheminée d'arrivée d'air ne plonge pas dans l'essence : il se termine à sa partie inférieure par une large plaque métallique, en laiton d'ordinaire, sous laquelle le courant aérifère vient s'étendre à la surface du pétrole et se charger, en le *léchant*, de vapeurs hydrocarburées, puis remonte jusqu'à l'orifice d'évacuation : de là le nom de carburateur à léchage.

La cheminée est mobile et s'abaisse plus ou moins, selon la hauteur du niveau. On peut, au moyen d'un tuyau, faire circuler à travers l'essence une partie des gaz brûlés ou un filet d'eau chaude.

Les carburateurs Teuting, de Dion-Bouton, Aster, Decauville, Balbi, Pétréano, sont des carburateurs à léchage.

3° *Carburateurs pulvérisateurs.* Les carburateurs par pulvérisation ont l'avantage de mélanger plus intimement les gaz. L'air ne s'y trouve plus en contact avec le liquide en masse, mais avec une pluie très fine obtenue par le passage de l'essence dans un ajutage spécial. La carburation y est bien plus homogène ; mais ils sont toujours un peu plus délicats et plus compliqués que les précédents.

On les divise en deux classes : les carburateurs à niveau constant et les carburateurs à alimentation directe.

Dans les premiers, un petit récipient où le niveau est déterminé par un robinet ou un clapet à flotteur reçoit l'essence venant du réservoir principal et la distribue dans la chambre de carburation proprement dite. A ce type appartiennent les carburateurs Daimler, Mors, Bouvier-Dreux.

Les carburateurs à alimentation directe, tels que les systèmes

Gautier-Wherlé, Peugeot, Chauveau, Loyal, amènent directement l'essence à la partie inférieure du carburateur, sans la faire passer par un réservoir intermédiaire. L'avantage de ce dispositif est que les portions les plus carburantes du liquide ne sont pas brûlées tout d'abord, comme dans les systèmes où les couches supérieures toujours plus riches sont immédiatement dépouillées de leurs principes volatils.

Des toiles métalliques séparent les carburateurs des moteurs, afin d'éviter dans ceux-là toute introduction de flamme qui pourrait provenir d'un mauvais fonctionnement dans les soupapes d'admission ou d'échappement des gaz.

2° *Le Moteur.*

Les moteurs à pétrole fonctionnent d'une manière identique à celle des moteurs à gaz.

Un moteur à gaz est lui-même constitué, dans ses parties essentielles, comme un moteur à vapeur. Un cylindre A et un piston B en course dans l'intérieur du cylindre. Tels sont ses principaux organes.

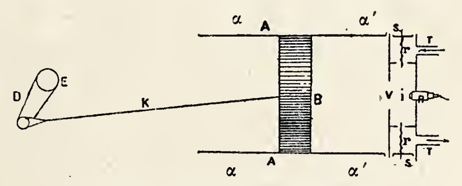


Figure schématique d'un moteur.

Le piston se déplace sous l'effort d'une tige K commandée par une manivelle D mobile autour d'un axe E, de α en α', vers la culasse FF'. Il est limité dans sa course par la longueur de la manivelle. La culasse est percée de deux orifices munis chacun d'un clapet S, S', sorte de soupape, fixé par un ressort à boudin r, r'. La résistance du ressort r est calculée de façon à céder sous la pression atmosphérique lorsque cette pression deviendra supérieure à la pression des gaz contenus dans le cylindre.

La soupape S' est au contraire commandée par un organe mécanique et le ressort r' a pour but de la replacer à son siège, lorsque l'effort mécanique a cessé.

Examinons maintenant comment fonctionnera le moteur.

Supposons le piston B à fond de course, c'est-à-dire placé contre l'ouverture V. Le jeu de la manivelle l'attire de α' en α.

La pression diminue aussitôt dans l'intérieur du cylindre ; le clapet S s'ouvre, il se fait un appel d'air par le tuyau T. Si ce tuyau débouche dans le carburateur au lieu de s'ouvrir à l'air libre, c'est par là que le mélange explosif est aspiré. Ce travail d'aspiration constitue ce que l'on a appelé le *premier temps de la marche du moteur*.

Le *deuxième temps* comprend la course rétrograde de α en α' pendant laquelle s'opère, on le comprend aisément, la compression du mélange aspiré pendant le premier temps.

Au moment où cette compression arrive à son maximum, c'est-à-dire lorsque les axes E, E′ forment avec la tige C une ligne droite allant de E en I, un contact mécanique se produit et fait jaillir une étincelle entre les pointes de l'appareil électrique P (dans un grand nombre de moteurs un tube chauffé au rouge remplace la bougie électrique).

L'explosion qui se produit aussitôt dilate les gaz et refoule violemment le piston de α' en α : c'est le *troisième temps*.

Ramené, par le jeu même de la manivelle, de α en α', le piston rejette les gaz brûlés par la soupape S′ qui s'ouvre, tous les deux tours seulement, au moyen d'une came clavetée sur un *arbre* dit *secondaire* tournant une fois moins vite que l'arbre moteur.

Cette expulsion des gaz inutiles complète le cycle et forme le *quatrième temps*.

Les moteurs des automobiles sont presque tous des moteurs *à quatre temps ;* nous n'avons pas à parler des autres.

On a pu le remarquer, dans l'exposé qui précède, le premier temps est consacré à l'aspiration. Lorsque le moteur est *lancé*, l'aspiration a lieu automatiquement. Mais la mise en marche doit se faire à bras. Qui de nous n'a eu l'occasion de l'observer dans les moteurs industriels ? Il n'en est pas autrement dans les automobiles à pétrole. C'est là pour elles une légère infériorité sur les automobiles à vapeur. Hâtons-nous de dire que le chauffeur n'a pas cependant à pousser sa voiture pour la faire avancer ; il lui suffit de tourner une manivelle solidaire de l'arbre moteur et dont le mouvement provoque la première explosion.

Grâce à un appareil d'embrayage et de débrayage, le moteur est indépendant du véhicule et commence à marcher avant même

le démarrage de la voiture. Pour la même raison, on peut arrêter cette dernière, sans arrêter le moteur.

Quand celui-ci a pris sa vitesse normale, qui est en moyenne de 800 tours à la minute, il produit une aspiration assez forte pour faire jaillir et pulvériser l'essence au sein de l'afflux d'air amené par la diminution de pression.

Le mélange peut donc se faire dans des conditions excellentes.

Nous avons dit que l'allumage du gaz explosif pouvait être provoqué par deux procédés qui sont, soit sa mise en contact avec une flamme, soit le jaillissement, dans sa masse, d'une étincelle électrique. Le premier, ou allumage par *incandescence*, est obtenu au moyen d'un *brûleur* alimenté par une *lampe* et qui maintient au *rouge vif* un tube de platine. Ce tube sert d'obturateur à un trou percé sur les parois de la chambre d'explosion.

Pendant le premier temps, le gaz aspiré suit le piston et ne s'approche pas du tube incandescent ; mais au moment de la compression, après que le résidu des gaz brûlés a été expulsé peu à peu, le mélange *neuf* s'enflamme, l'explosion se propage et le piston est refoulé.

L'allumage électrique est plus élégant. On se sert, pour le produire, d'une bobine de Ruhmkorff actionnée par des piles ou des accumulateurs, ou bien d'une petite machine magnéto-électrique. Il est en effet nécessaire de faire jaillir une puissante étincelle, capable de pénétrer une masse comprimée à 4 ou 5 atmosphères. Cette étincelle se produit entre deux pointes qui terminent une bougie de porcelaine plongée dans le mélange même.

Cette série d'explosions, qui se succèdent avec une aussi grande rapidité, portent et le gaz et le cylindre à une très haute température. Cela pourrait occasionner de graves ennuis, car l'excessive chaleur brûle les huiles de graissage, dilate les soupapes et fait gripper le piston. On y remédie en établissant autour du cylindre, entre sa paroi et une chemise venue de fonte avec lui, une active circulation d'eau. Encore cette eau doit-elle être refroidie sans cesse. On a recours pour la refroidir aux *radiateurs*. On nomme ainsi un serpentin ou tube plusieurs fois recourbé, muni d'un grand

nombre d'ailettes à grande superficie, afin de présenter à l'air une vaste surface de refroidissement.

L'essence de pétrole renferme, d'après M. Witz, 11400 calories au kilogramme, ce qui fait environ 4845000 kilogrammes, c'est-à-dire sous un volume fort réduit, une puissance considérable. Si nous ajoutons à cela la facilité du ravitaillement, nous comprendrons la vogue que les automobiles à pétrole ont conquise pendant ces dernières années.

Ce n'est pas qu'elles réalisent la perfection ; elles ont au contraire trois défauts des plus graves. Nous avons déjà mentionné le premier. Elles ne peuvent se mettre en marche automatiquement, en ouvrant par exemple un simple robinet comme pour les automobiles à vapeur.

De plus, un moteur à pétrole ne donne un bon rendement qu'en faisant en un temps précis un nombre déterminé de tours. Mais il est des moments où il faut en varier l'allure : or, plus on diminue le rendement du moteur, plus on affaiblit sa puissance relative. Nous nous expliquons : un bon moteur donne son plein rendement, soit 10 chevaux, à 700 tours. C'est là son *régime*. Si j'abaisse à 500 tours ce rendement, il ne donnera plus que 6 chevaux. On est donc obligé de conserver le régime et de recourir à une série d'engrenages qui transmettent plus ou moins vite à la voiture la vitesse reçue. C'est un inconvénient.

Nous en signalerons un troisième : c'est ce que l'on a nommé *la non-réversibilité du sens de sa marche.* En d'autres termes, s'il est construit pour tourner de gauche à droite, il ne tournera pas immédiatement de droite à gauche. Il ne fera pas non plus reculer la voiture, s'il est construit pour la pousser en avant. On doit encore recourir, pour obtenir ces mouvements, à des engrenages ou à des courroies supplémentaires.

Malgré ces desiderata, le moteur à pétrole, en raison de ses avantages, est de beaucoup le plus universellement employé.

Décrirons-nous les modèles les plus connus ? Ce serait peut-être nous exposer à être entraînés bien loin. Mentionnons du moins les principaux.

1° LE MOTEUR *DAIMLER*

Ce type remonte à l'année 1885, époque où il fut appliqué aux bicyclettes : on l'adopta l'année suivante pour les voitures.

MM. Panhard et Levassor, Peugeot, Rossel, Gautier et d'autres constructeurs l'ont aussitôt adapté à leurs automobiles.

On le construit à deux cylindres également inclinés sur la verticale et calés de façon à ce qu'il se produise une explosion par tour, dans l'un ou l'autre cylindre. Ce dispositif assure la constance dans la vitesse.

Un *carter*, sorte d'enveloppe remplie d'huile, renferme les bielles et les manivelles, et les maintient constamment graissés.

Une soupape à ressort commande l'admission du gaz explosif, en s'ouvrant dès que la pression atmosphérique devient supérieure au mélange aspiré. On peut, en faisant varier la tension du ressort, faire aussi varier la compression.

Une came disposée sur l'arbre secondaire tournant à demi-vitesse ouvre la soupape de décharge.

L'allumage se fait par tube incandescent, le refroidissement par circulation d'eau entre la paroi et la chemise. On obtient d'ordinaire cette circulation au moyen d'une pompe mue par le moteur lui-même.

L'essence descend d'un réservoir à niveau constant et est injectée dans le brûleur par une petite pompe à air.

2° LE MOTEUR *PHÉNIX*

Le moteur Daimler a été perfectionné par la maison Panhard et Levassor, qui l'emploie sur ses voitures. Le nouveau type, connu sous le nom de moteur *Phénix*, est à quatre cylindres donnant deux coups par tour. Ces quatre cylindres n'ont qu'une seule distribution obtenue par un seul arbre auxiliaire et un régulateur unique.

Le carburateur est composé d'un réservoir à niveau constant et d'un diffuseur où le pétrole aspiré par les coups de piston jaillit et vient se briser contre une surface conique striée ; en même temps que se fait cette pulvérisation, il se mélange très intimement à l'air.

Il y a aussi dans les organes de régulation et d'échappement des modifications de détail que nous n'avons pas à décrire ici. Le mécanisme est beaucoup plus simple, plus accessible et plus facile à démonter que celui de l'ancien type.

Le moteur Phénix est peu encombrant. Il mesure $0^{m},85$ de hauteur sur $0^{m},55$ de longueur et $0^{m},42$ de large.

Il fait par minute 850 tours, consomme par cheval-heure 0 lit. 65, avec un rendement organique de 75 p. 100, et développe, dans les modèles ordinairement usités, une force de 6 chevaux.

3° LE MOTEUR *PEUGEOT*

Le moteur horizontal Peugeot est à deux cylindres parallèles, dont les pistons agissent sur un même vilebrequin.

Des soupapes automatiques règlent l'admission, des clapets mécaniques l'échappement. Ces derniers sont commandés, au moyen de petits leviers, par un arbre unique horizontal.

Le mélange arrive par les soupapes automatiques qui forment à la fois, dans la partie supérieure de la culasse d'arrière, boîte à soupapes et chambre de compression.

Les clapets mécaniques sont munis de ressorts qui se tendent lorsque la vitesse devient excessive et empêchent les leviers de jouer. Les gaz brûlés

cessent alors de s'échapper et empêchent l'admission des mélanges frais, ce qui a pour effet immédiat de ralentir la marche.

4° LE MOTEUR *MORS*

M. Mors a construit des moteurs à quatre et à deux cylindres.

1. Les premiers ont leurs quatre cylindres inclinés à 45°, disposés par paires à droite et à gauche au-dessus de l'arbre moteur. Les bielles des pistons d'une même paire sont attelés à des manivelles calées à 180°.

L'admission est automatique, l'inflammation électrique, l'échappement est commandé par des cames.

Le refroidissement se fait par ailettes et circulation d'eau.

Le carburateur se compose d'un récipient cylindrique dans lequel plonge un conduit, venant du réservoir extérieur d'essence et terminé par un cône strié en dedans. Contre ce cône se fait la pulvérisation du liquide.

Le moteur tourne à 800 tours par minute.

2. Le modèle Mors à deux cylindres offre une particularité remarquable. Son arbre moteur actionne un arbre tubulaire sur lequel sont fixés les cames qui commandent l'échappement et les organes d'allumage.

Si la vitesse vient à dépasser une certaine limite, le débrayage se produit entre les deux arbres qui cessent d'être solidaires. Les cames ne jouent plus : l'échappement et l'allumage s'interrompent jusqu'à ce que la vitesse normale soit reprise.

Le régulateur maintient la machine à une allure déterminée ; les différences de vitesse s'obtiennent en obturant plus ou moins, par une lame métallique, les orifices des canaux d'admission.

Nous avons cité quatre types de moteurs. D'autres, et non des moins intéressants, solliciteraient notre attention. Nous ne pouvons même pas les énumérer tous, tant ils sont nombreux. Signalons un peu au hasard :

Les moteurs à quatre temps *Benz*, *Delahaye*, *Hurtu-Diligeon*, *Richard*, *A. Bollée*, *Lepape*, *Gautier-Wherlé*, *Henriod*, *Papillon*, *Ravel*, *Gladiator*, *Hautier*, *Faure*, *Dawson ;* les moteurs à deux temps *Loyal*, *Dufour*, *Briggs ;* le moteur à six temps *Goret*, etc.

3° *Les Véhicules.*

Les véhicules actionnés par des moteurs à pétrole sont de trois catégories : les *motocycles*, les *voiturettes*, les *voitures*.

1. *Les Motocycles.* Il comprennent les bicyclettes et les tricycles.

Prenons pour exemple le tricycle de Dion-Bouton, le plus répandu de tous.

Le bâti est celui d'un tricycle très robuste, en tubes d'acier.

Sur ce bâti sont disposées les diverses pièces du mécanisme. Le réservoir à essence, faisant en même temps fonction de carburateur, est placé sous la selle. Des manettes, à portée de la main, permettent de régler l'introduction de l'air ou du gaz dans le moteur.

Celui-ci repose sur l'essieu des roues d'arrière. C'est un organe composé d'un cylindre en fonte dans lequel se meut un piston qui, par une bielle, donne le mouvement à l'arbre moteur. Sur le côté et en haut du cylindre, sont disposées les soupapes.

L'arbre moteur engrène avec une roue dentée, calée sur l'axe des roues d'arrière.

L'allumage est électrique ; il se fait au moyen d'une bobine d'induction placée en arrière sur le tube supérieur du bâti et rattachée à des accumulateurs situés sous le tube horizontal qui va de la selle dans la direction du guidon.

Le centre de gravité est très bas, le poids atteint 90 kilogrammes environ. La stabilité de la machine est donc suffisante.

2. *Les Voiturettes.* Les voiturettes tiennent le milieu entre les motocycles et les voitures.

Ce sont des véhicules à trois ou quatre roues, souvent non suspendus et dépourvus de refroidisseurs.

Une des automobiles minuscules que l'on rencontre le plus fréquemment est la voiturette Bollée. Elle s'appuie et roule sur trois roues ; mais, à l'inverse des tricycles, elle en a deux à l'avant, une à l'arrière. Celle-ci est motrice, celles-là directrices.

Le bâti, en tubes d'acier étiré à froid, supporte l'ensemble moteur et les sièges, au nombre de un à trois. Les roues sont munies de pneumatiques et montées en rayons d'acier tangents et renforcés.

Le moteur, à quatre temps, est construit comme tous ceux de cette catégorie.

L'inflammation n'est pas électrique. Elle se fait au moyen d'un tube d'allumage maintenu à l'incandescence par un bec Bunsen qu'alimentent des vapeurs d'essence.

Les transmissions s'effectuent par l'intermédiaire de trois trains de roues dentées, montées sur deux arbres parallèles, et deux poulies reliées par une courroie.

La voiturette possède les deux freins réglementaires, l'un à sabot, en caoutchouc ; l'autre formé par une courroie en cuir et reliée par une de ses extrémités au siège d'arrière, par l'autre à une pédale.

Il suffit d'appuyer sur la pédale pour que la courroie adhérant sur la jante du volant qui commande la rotation du véhicule, absorbe toute la force du moteur et l'arrête même, si l'on ne débraye pas.

Signalons aussi parmi les voiturettes en usage les types Decauville, Hurtu, Farman, Serin, Tauzin, Elan, Barisien, Peugeot, de Dion-Bouton, Delahaye, Walker et Huttow, etc...

3° *Les Voitures.* L'une des marques les plus en vogue est celle de la maison Panhard-Levassor.

Elle est mue par un moteur Phénix, toujours vertical, ordinairement placé à l'avant de la voiture, quelquefois à l'arrière ou au milieu.

Le châssis est très robuste, de forme rectangulaire, en tubes d'acier profilé, parfois intérieurement garnis de bois.

Les roues sont à moyeu de bois ou d'acier, les rais en bois, les jantes protégées par des caoutchoucs pleins ou des pneumatiques.

Quatre arbres concourent au mouvement. Les deux premiers, longitudinaux, sont reliés entre eux par un embrayage à friction. L'un est l'axe moteur, l'autre porte des pignons qui donnent chacun une vitesse particulière, selon qu'ils sont mis ou non en relation avec les roues dentées calées sur le troisième arbre, celui-ci horizontal.

Le quatrième arbre, transversal, supporte le différentiel et un frein à ruban. L'autre frein, à sabots, agit sur les roues d'arrière. Les deux sont en relation avec des mécanismes dont la première action est de débrayer le moteur.

La disposition des organes qui règlent le mouvement de la voiture est très bien comprise. Le chauffeur a sous sa main gauche le volant de direction, sous sa main droite les leviers de changement de vitesse, de marche, et celui du frein à sabots. Il manœuvre du pied le frein à ruban et l'embrayage.

La maison Panhard construit des voitures automobiles de toute forme. Elle s'était d'abord limitée à quatre types : la voiture à deux places, dont l'addition d'un petit siège à l'arrière fit un deuxième type, le dog-cart à quatre places et le break ou wagonnette à six places; mais le succès croissant de ces véhicules l'a sans doute engagée à en multiplier les formes.

La maison Peugeot fabrique aussi les divers modèles de voitures de luxe. Sa victoria est particulièrement élégante.

Nous ne pouvons signaler, tant ils sont déjà nombreux, les noms des constructeurs dont la marque mériterait cependant une mention : nous sommes contraints de renvoyer le lecteur aux ouvrages ou journaux spéciaux, dont nous avons ailleurs donné les titres.

II. — AUTOMOBILES A ALCOOL[1]

On a essayé, surtout pendant l'année 1901, de substituer l'alcool au pétrole dans les moteurs des voitures automobiles.

1. Nous avons mis souvent à contribution, pour la rédaction de ces notes sur l'alcool moteur, *les Moteurs à alcool*, par L. Périssé. In-8 de pp. 75. Paris, Dunod, 1901. C'est la meilleure étude publiée en France sur cette matière.

A priori, cette substitution ne devait pas être très avantageuse. A poids égal, l'essence de pétrole possède en effet un pouvoir calorifique deux fois plus grand que celui de l'alcool. Cette différence influe d'une façon notable sur le prix de revient, un franc d'alcool ne donnant que 9 chevaux-vapeur-heure, tandis qu'un franc de pétrole en donne 15.

Pratiquement, une étude très consciencieuse de la question a été faite par M. Ach. Müntz, qui a obtenu les résultats suivants :

	Consommation par heure.		Rapport des consommations.	
	Essence minérale.	Alcool dénaturé.	Essence minérale.	Alcool dénaturé.
MOTEUR HORIZONTAL	—	—	—	—
A pleine charge, par cheval. .	0 892	1 396	1	1 56
MOTEUR VERTICAL				
A pleine charge, par cheval. .	0 407	0 763	1	1 87

M. Ringelmann avait établi les rapports des prix de l'alcool dénaturé, de l'essence minérale et du pétrole lampant, nécessaires pour obtenir la même puissance. Ces prix étaient :

Moteur à pétrole lampant	Fr. 1
Moteur à essence minérale	1 75
Moteur à alcool dénaturé	5 625

L'abaissement des droits sur l'alcool dénaturé, qui ont été réduits de 37 fr. 50 à 3 francs l'hectolitre, avaient déjà fait tomber le prix de revient de 100 francs à 65 fr. 50 l'hectolitre.

A partir du 1er janvier 1902, les droits de dénaturation ont été encore abaissés de 3 francs à 25 centimes par hectolitre. On ajoute à cette somme 80 centimes par hectolitre aussi, pour droit d'analyse. De plus, les droits d'octroi ont été presque partout supprimés.

Voici, d'après M. Périssé[1], quel est actuellement le prix de revient des alcools industriels.

Cours moyen des alcools 90°	36 fr.	l'hectolitre.
— — mauvais goût . .	35 —	—
— de la dénaturation.	9 —	—
Statistique et divers	1 —	—
Cours moyen des alcools dénaturés. . . .	45 fr.	
Prime aux alcools dénaturés.	9 —	—
Cours normal.	36 fr.	—

1. L. Périssé, *les Moteurs à alcool*, p. 20.

En Allemagne, le cours de 0 mk. 21, soit environ 26 centimes le litre au lieu de 36, en France, pour les prix de gros, soit au détail 45 ou 50 centimes.

Les expériences de M. Ringelmann avaient été faites sur des moteurs non spécialement construits pour l'alcool.

MM. Pétréano, Korting, Dusard, Krebs et Guttin les ont reprises de 1897 à 1899 et ont obtenu de meilleurs rendements.

Pendant ce temps, l'*Automobile-Club de France* créait un laboratoire pour essais; la *Société des Agriculteurs* prenait aussi la chose en mains. Les journaux de sport se faisaient l'écho des résultats acquis et organisaient à grand fracas, en 1899, 1900 et 1901, des courses d'automobiles, où l'alcool était appelé à faire ses preuves.

La première eut lieu en août 1899. Dix véhicules devaient concourir. Mais le temps fut détestable. Un seul partit et effectua en huit heures un parcours de 136 kilomètres. La course ne fut pas longue : elle consomma cependant 38 litres de liquide, ce qui n'était pas économique.

C'est, croyons-nous, en 1900 que l'*alcool carburé* fit sa première apparition. La Société Panhard-Levassor eut l'idée de substituer à l'alcool pur l'alcool carburé, c'est-à-dire mélangé avec un carbure d'hydrogène, tel que la benzine, par exemple.

L'épreuve ou *critérium*, c'est le terme employé, d'octobre 1900 témoigna que l'on pouvait attendre mieux de ce combustible. Le parcours Paris-Rouen comptait 127 kilomètres. 48 véhicules prirent part à la course : 40 arrivèrent dans les délais marqués. La consommation descendit, pour le concurrent le plus favorisé, à 0 lit. 092 par tonne-kilométrique.

En 1901, eut lieu le concours Paris-Roubaix.

Les véhicules engagés étaient au nombre de 83. Sur ce nombre 54 seulement se présentèrent au départ qui eut lieu, place de la Concorde; 46 arrivèrent à Roubaix, 24 en deux étapes, 22 en une seule étape.

Si maintenant nous considérons le liquide consommé par les moteurs, nous distinguons trois catégories :

6 voitures étaient actionnées par l'alcool pur ;
8 — — — carburé à 75 p. 100
32 — — — — à 50 p. 100

Le carburant utilisé a été tenu secret par la plupart des industriels. L'un d'eux, M. Leprêtre, avait cependant fait connaître que son *Electrine* se composait d'un mélange de benzine et d'alcool à 40 p. 100. M. Daniel Augé employait 70 p. 100 d'alcool et 30 p. 100 de benzol.

Les conclusions des tournois furent que les meilleurs rendements avaient été fournis par l'alcool carburé à 50 p. 100, puis venait l'alcool dénaturé pur; enfin, l'alcool carburé à 75 p. 100.

Si l'on réchauffe le carburateur, on arrive à trouver, avec l'alcool à 50 p. 100, une consommation à peu près égale à celle de l'essence de pétrole, et comme celle-ci, grâce aux modifications introduites dans la législation, ne coûte guère meilleur marché que l'alcool dénaturé, il résulte qu'on pourra facilement substituer l'un à l'autre.

Cette constatation a un intérêt capital pour notre industrie nationale : si nous adoptons l'alcool au lieu de l'essence, l'agriculture française y trouvera un important débouché, car on ne consomme pas moins de 50 à 60 000 litres d'essence par an dans les voitures automobiles.

L'Allemagne a été déjà, sur ce point comme en bien d'autres occurrences, beaucoup plus avisée que nous.

Elle dénature par an 1 200 000 hectolitres d'alcool tiré, en majeure partie, des pommes de terre et dénaturé d'une façon beaucoup plus économique que chez nous. On n'ajoute, en effet, seulement à un hectolitre d'alcool que deux litres de méthylène (esprit de bois) et un demi-litre de pyridine, ou même un litre seulement de méthylène et un quart de litre de pyridine, si l'on ajoute au moins deux litres de benzine, dont la présence élève la puissance calorifique de l'alcool.

En France, on employait jusqu'ici le *vert malachite*, qui n'est pas, comme beaucoup l'ont cru et trop souvent écrit, *la malachite* ou carbonate de cuivre hydraté, mais un produit tiré, comme l'aniline, du goudron de houille.

La seule présence de 1 gramme de vert malachite par hectolitre

d'alcool rendait ce dernier impropre aux usages industriels ; on lui a substitué le méthylène et la benzine lourde dans les proportions suivantes :

Alcool à 90°	100 litres.
Méthylène	10 —
Benzine lourde	0 5 —

Ces proportions sont exagérées. L'administration des Contributions indirectes, en les maintenant, cause un très réel préjudice à l'industrie : car l'esprit de bois est cher et peu favorable au bon fonctionnement des appareils.

Hâtons-nous d'ajouter que divers dénaturants sont à l'étude depuis longtemps déjà. Rien ne nous autorise à désespérer de les voir aboutir quand tous les peuples de l'Europe nous auront indiqué la voie à suivre.

Il nous reste à donner quelques détails sur les carburateurs et les moteurs à alcool. Au début, l'on s'était borné à utiliser avec ce combustible les moteurs déjà existants. On a reconnu depuis que, pour obtenir un bon rendement, il était nécessaire d'apporter aux divers organes de ces appareils des modifications essentielles.

1° *Le Carburateur.*

Le carburateur doit être construit en vue de livrer un mélange explosif de composition, d'homogénéité, de température spécialement appropriées à la meilleure utilisation possible de la puissance calorifique de l'alcool.

Il réalisera ces desiderata s'il réunit les conditions suivantes [1] :

1° Vaporisation complète préalable de l'alcool pour empêcher toute particule liquide d'être introduite dans le moteur;

2° Dilution de la vapeur d'alcool dans une quantité d'air convenable, plus considérable que celle qu'emploie l'essence de pétrole ;

3° Brassage intime de la vapeur d'alcool et de l'air pour produire un mélange explosif bien homogène.

Le mélange doit être réchauffé et arriver au moteur à une tem-

1. L. Périssé, *les Moteurs à alcool,* p. 63.

pérature voisine de 100°. C'est alors qu'il donne le rendement le plus utile. Mais il ne doit pas dépasser trop cette température, de peur de subir des phénomènes de dissociation nuisibles.

Ce réchauffage peut avoir lieu : 1° par *conductibilité*. On emploie alors à cet effet la chaleur perdue des gaz de l'échappement, en totalité comme dans les carburateurs Pétréano et Martha ; en partie comme dans les appareils de Dion-Bouton, Longuemare, Richard, de Blon ; ou la chaleur perdue de la lampe d'allumage comme dans les systèmes Duplex, Koerting, Hornsby-Wallut ; 2° par *mélange d'air chaud*, comme dans les dispositifs Delahaye (à barbotage) ou Gobron-Brillié (en happant au passage la goutte de combustible que livre le distributeur).

Certains carburateurs ne réchauffent pas le mélange. Ils sont de plus en plus abandonnés.

2° *Moteurs.*

Les deux conditions d'un bon moteur à alcool sont : une course longue et une forte compression.

Les moteurs Gobron-Brillié et Bardon sont, en France, les deux appareils qui ont donné les rendements les plus satisfaisants. Dans l'un et l'autre, l'explosion se fait au centre du cylindre, unique pour les deux pistons, qui sont chassés à l'opposé l'un de l'autre.

En Allemagne, où des moteurs ont été construits pour l'usage exclusif de l'alcool, on a obtenu des résultats meilleurs encore. Un technicien, M. Oelkers, a même pu donner le tableau suivant :

Combustible.	Consommation par cheval-heure.	Prix unitaires.	Prix du cheval-heure.
Alcool carburé	0 47	24 cent. le litre	11 cent.
Essence de pétrole . .	0 35	46 — le kilog.	16 —
Pétrole lampant. . . .	0 40	31 — —	12 —

Hâtons-nous de dire que ces deux derniers combustibles sont frappés en Allemagne de droits de douane, tandis que l'alcool est produit en grande abondance dans le pays même.

On a remarqué que l'alcool dénaturé pur est moins favorable à l'explosion que l'alcool coupé environ par 14 p. 100 d'eau. La formation de vapeur d'eau dans le mélange favorise le rendement thermique. Les essais de M. Loreau l'ont démontré.

Nous avons dit en second lieu qu'une compression forte était

nécessaire à la bonne utilisation du mélange explosif. Cela ressort de l'expérience. Dans quelles proportions cette compression doit-elle se faire, il serait encore prématuré de le déterminer.

De l'exposé qui précède, on peut déjà conclure que les automobiles à alcool ont devant elles un sérieux avenir. La douceur et le moelleux de leur marche, l'absence de trépidation qui en résulte sont pour elles des garanties de succès.

Les récompenses accordées aux voitures Villain frères, Gobron-Brillié, Gillet-Forest, aux voiturettes Darracq, aux motocycles de Dion-Bouton ne peuvent qu'encourager les inventeurs; mais c'est seulement après des expériences prolongées qu'un jugement définitif pourra être prononcé.

III. — AUTOMOBILES A ACÉTYLÈNE, A ÉTHER, A BENZINE

Parmi les agents propulseurs d'automobiles, l'*acétylène* s'est mis sur les rangs dès son entrée dans l'industrie.

Nous avons jadis exquissé dans les *Études* une courte monographie de ce gaz. Considéré seulement au point de vue de la force motrice, l'acétylène n'a pas encore comblé les vœux de ceux qui espéraient de son pouvoir calorifique un rendement économique et facilement comparable à tous les autres combustibles.

MM. Cuinat et Ravel en France, M. Hille en Allemagne ont fait des essais sur l'acétylène moteur. Nous en avons fait nous-même pendant six mois, à l'école du Caousou, à Toulouse. La *Compagnie universelle d'acétylène* les poursuit en ce moment dans ses ateliers des Grandes-Carrières, à Montmartre. Ces essais nous ont amenés à un rendement d'autant plus fort que le brassage du gaz a été plus intime.

Ce n'est ici le lieu d'en parler qu'en passant, car ils étaient effectués sur des moteurs fixes. Nous pouvons répéter néanmoins, avec M. Witz, que l'acétylène n'a pas dit son dernier mot. Emprisonné dans l'acétone ou produit dans des générateurs facilement transportables, il pourrait devenir bientôt une des meilleures ressources pour l'automobilisme.

On nous dit qu'un constructeur des États-Unis a déjà livré plu-

sieurs véhicules à l'acétylène : rien en France ne nous a permis de contrôler la valeur de cette affirmation.

Voici du reste les constatations qu'ont pu faire ceux qui ont manipulé ce gaz dans des moteurs :

Le carbure de calcium produit pratiquement au kilogramme 300 litres d'acétylène, donnant 1 487 500 kilogrammètres; mais l'acétylène, formée avec absorption de chaleur, est un corps très endothermique et par suite très explosif.

Liquide, il ne saurait être employé dans l'état actuel de son industrie : car rien ne permet d'en maîtriser aisément la puissance, comparable à celle du coton-poudre.

Comprimé dans l'acétone qui en absorbe jusqu'à 300 fois son volume (procédé Claude et Hess) sous la pression de 12 kilogrammes et en rend 275 à la pression atmosphérique, il serait utilisable, surtout si les prix de cette manipulation baissaient un peu.

Mais la brutalité de l'explosion reste encore à vaincre. Un moteur de bonne marque n'y résiste pas, si l'on n'a soin de doser bien exactement le mélange, de façon à introduire environ deux fois moins d'acétylène que de gaz pour un même volume d'air.

Au cours de nos expériences avec un robuste moteur Letombe, la violence des explosions était telle, quand les dosages étaient mal faits, que le sol en tremblait et que le bâti du moteur en était ébranlé.

Un de mes collaborateurs fut moins heureux avec un moteur d'un autre système qui, après plusieurs essais, vola en éclats.

D'après M. Ravel l'acétylène, deux fois et demie plus puissant que le gaz de houille, aurait un rendement difficilement utilisable dans sa plénitude, car employé à forte dose, il produit une explosion brisante et donnant peu de travail utile : « Dilué dans une grande masse d'air il n'a pas assez de calorique pour élever suffisamment la pression de la masse gazeuse et lui faire donner, par son expansion, un travail dans des conditions économiques. »

Certains moteurs à haute compression ou à surcompression variable, comme le moteur Letombe, permettent peut-être de rapprocher assez les molécules du gaz dilué pour obvier en partie à cet inconvénient, surtout s'ils peuvent préalablement réchauffer le gaz.

Un de ces moteurs, fixe, fonctionne à Toulouse au collège du Caousou. Il est d'une force de 6 chevaux et consomme en moyenne 160 litres d'acétylène par cheval.

Malgré les efforts tentés, la voiture à acétylène, n'existe pas encore.

M. de Susini avait obtenu, avec la vapeur d'*éther*, des résultats si satisfaisants qu'il est étonnant que d'autres chercheurs ne l'aient pas suivi dans cette voie.

La *benzine* est aussi employée en Allemagne.

Un moteur Daimler à benzine actionne les tramways de la ligne Saulgau-Herbertingen-Riedlizen. Ce moteur de 14 chevaux serait de 10 p. 100 plus économique que les moteurs à alcool.

Mais la benzine est un produit relativement rare et qui ne saurait être consommé en quantités considérables sans provoquer une hausse dans ses prix. C'est là un des plus sérieux obstacles à la vulgarisation de cet agent moteur.

La benzine sert à carburer l'acétylène et lui enlève ses propriétés brisantes. Les essais de M. le Dr Caro permettent d'espérer qu'il y a dans cette voie de grandes chances de succès.

IV. — AUTOMOBILES A GAZ DE HOUILLE

MM. Y. et P. Guédon écrivaient en 1897 : « Nous pourrons parfaitement avoir des automobiles et, notamment dans Paris, des fiacres à gaz. La question est même sérieusement à l'étude. »

Nous nous sommes informé, mais en vain, s'il avait été donné suite aux premiers essais. Les seules voitures automobiles au gaz sont encore, croyons-nous, en Europe du moins, des tramways.

Voici quelques données sur la voiture empruntée par la Compagnie générale des omnibus de Paris à la « Gas Traction Company » de Londres pour faire le trajet entre la Villette et la place de la Nation. C'est une voiture à impériale pouvant contenir 42 voyageurs et pesant 7 tonnes à vide, 10 en charge.

Le moteur est de 12 chevaux, tournant à 220 tours par minute et pouvant donner une vitesse de 16 kilomètres à l'heure. Pendant les arrêts le moteur, débrayé d'avec les roues, ne reçoit plus de gaz qu'en minime quantité de la soupape d'amenée qui se ferme automatiquement, et ne tourne plus qu'à 80 tours environ.

Les réservoirs à gaz sont au nombre de trois : ils ont une capacité totale de 1^{mc},250 et sont chargés à 10 kilogrammes : ils emmagasinent donc en réalité 12 500 litres de gaz pesant 6 kilogr. 625.

La consommation par kilomètre est d'environ 600 litres.

Le moteur de la « Gas Traction Company » comprend deux cylindres en tandem placés au-dessous des banquettes dans des boîtes étanches. Il est du système Otto à quatre temps.

Un régulateur du système Pintsch réduit la pression du gaz à 700 millimètres d'eau avant son arrivée aux cylindres.

L'allumage est électrique et se fait automatiquement au moyen d'une dynamo actionnée par l'arbre moteur.

Le changement de vitesse s'obtient en manœuvrant un levier qui met en prise des roues d'engrenages montées sur deux arbres intermédiaires.

Le changement de sens se fait par un troisième arbre qui peut être à volonté relié par des chaînes de Galle aux essieux de la voiture.

Un thermo-siphon permet de refroidir d'une façon continue l'eau qui circule autour des cylindres.

Des stations de compression situées sur le parcours permettent de recharger aisément les appareils.

ÉDOUARD CAPELLE.

LES ÉLECTIONS DE 1902

L'ensemble des élections du 27 avril et du 11 mai 1902 a donné des résultats dont il n'est pas encore possible d'apprécier l'exacte signification.

L'impression qui s'en dégage, à première vue, est que le Gouvernement conserve, malgré le grand effort de l'*Action libérale* et de la *Patrie française*, une majorité. Quel en sera le chiffre précis ? Nul à cette heure ne peut le dire. Voici des statistiques, puisées à différentes sources :

STATISTIQUE DRESSÉE PAR L'ACTION LIBÉRALE

Ministériels de nuances diverses	254
Antiministériels	264

se décomposant ainsi :

Progressistes	113
Nationalistes	23
Indépendants	16
Conservateurs	34
Action libérale	78
Douteux	70

STATISTIQUE DE L'UNION PROGRESSISTE

Antiministériels	269
Ministériels	290
Douteux	29
Total	588

élections connues sur 591.

STATISTIQUE DU « PETIT JOURNAL »

Antiministériels	269
Ministériels	290
Douteux	29
Total	588

STATISTIQUE DE « LA PATRIE »

Résultats au premier tour

Résultats définitifs : 411

Ministériels	Radicaux	150	200
	Socialistes	22	
	Républicains divers	28	
Antiministériels	Progressistes	114	211
	Conservateurs	64	
	Nationalistes	33	

soit une majorité de 11 voix pour l'opposition.

Résultats des ballottages

Résultats définitifs : 172

Ministériels	Radicaux	75	122
	Socialistes	28	
	Divers	19	
Antiministériels	Progressistes	17	50
	Conservateurs	14	
	Nationalistes	19	

Résultats généraux :

Ministériels	322
Antiministériels	261

Dans notre statistique, nous avons fait la part trop belle aux ministériels, en comptant tous les socialistes comme amis du gouvernement. Or, sur les cinquante socialistes révolutionnaires, il y en a bien quarante qui ont voté souvent contre le ministère, — ce qui réduirait la majorité gouvernementale à une vingtaine de voix. Et encore ! (Note de *La Patrie.*)

STATISTIQUE DU MINISTÈRE

Ministériels élus	386
Antiministériels élus	204

Les 386 députés ministériels élus sont répartis ainsi qu'il suit :

Radicaux	129
Républicains	126
Radicaux-socialistes	85
Socialistes	46

Les 204 antiministériels élus sont répartis ainsi :

Républicains antiministériels	78
Conservateurs	72
Nationalistes	51
Socialistes dissidents	2
Résultats douteux	1
Résultat non connu (Martinique)	1
Total	591

STATISTIQUE DE L' « AGENCE HAVAS »

Conservateurs	50
Nationalistes	59
Républicains antiministériels	100
Républicains	111
Radicaux	129
Radicaux-socialistes	91
Socialistes	43
Socialistes guesdistes	6
Total	589

STATISTIQUE DE « LA PETITE RÉPUBLIQUE »

Socialistes	47
Radicaux et radicaux-socialistes	229
Républicains	62
Modérés	127
Ralliés	35
Radicaux dissidents	5
Nationalistes	43
Réactionnaires (monarchistes ou impérialistes)	41
Total	589

STATISTIQUE DU « MATIN »

Voici comment les 589 élus se classent au point de vue politique :

Socialistes	43
Radicaux et radicaux-socialistes	233
Républicains ministériels	62
Républicains progressistes	127
Ralliés	35
Radicaux dissidents	5
Nationalistes	43
Réactionnaires (monarchistes ou impérialistes)	41
Total	589

Les premiers votes de la Chambre nous renseigneront mieux que toutes les statistiques et toutes les prévisions. E. C.

REVUE DES LIVRES

EXÉGÈSE

Die Apokryphen und Pseudepigraphen des Alten Testaments, par E. KAUTZSCH. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1900. 2 vol. grand in-8, pp. XXXII-508, VIII-540. Prix : 20 mk (25 francs).

L'infatigable professeur KAUTZSCH avait publié en 1894, avec l'aide de dix collaborateurs, une nouvelle traduction allemande très estimée de l'Ancien Testament[1]. Il n'y avait admis que les livres du Canon protestant, ceux que nous appelons protocanoniques. Un complément de cette œuvre s'imposait. Car les protestants, tout en refusant l'inspiration à nos deutérocanoniques, — combien, hélas ! la refusent aujourd'hui à toute l'Écriture ou n'en retiennent guère que le nom ! — les protestants, dis-je, ne font pas difficulté, en général, d'admettre ces livres dans leurs Bibles « comme utiles et bons à lire », — ce sont les mots de Luther.

Le premier volume du présent ouvrage leur est consacré. On y a joint la prière de Manassé, le troisième livre d'Esdras et le troisième des Machabées qui se trouvent dans un certain nombre de manuscrits de la Bible grecque.

Signalons surtout, dans cette première partie l'introduction générale du professeur Kautzsch qui nous donne des renseignements de grande importance : définition de ce qu'on entend par ces termes assez impropres, on en convient, d' « apocryphes » et de « pseudépigraphes », — nous dirions, en langage catholique, deutérocanoniques et apocryphes ; — aperçu de la destinée de ces livres dans l'Église et la synagogue ; — division générale et caractéristique de cette littérature ; — renseignements bibliographiques.

Dans ces vingt grandes pages, aux caractères fins et aux lignes serrées, nous trouvons nombre de remarques judicieuses et instructives et aussi quelques affirmations contestables ou

1. *Die heilige Schrift des A. T.* — Tübingen, Mohr ; 2e éd. en 1896.

inexactes. Je lis, par exemple, à la page XIV : « En canonisant les apocryphes, l'Église catholique répondait à un besoin qui s'était fait sentir depuis le commencement de la Réforme. Certains dogmes catholiques, notamment le dogme du mérite des soi-disant bonnes œuvres, avaient leur plus solide appui dans des passages des apocryphes. Naturellement, la polémique des protestants se tourna tout d'abord contre ces preuves-là. » En d'autres termes, l'Église catholique aurait fait les livres canoniques pour le besoin de sa cause, tout comme Luther les défaisait pour le besoin de la sienne, par exemple, quand il proclamait l'épître de saint Jacques « une véritable épître de paille, — *eine recht stroherne Epistel* », parce qu'elle disait trop clairement à son gré l'inutilité de la foi dans les œuvres. Il n'en est rien. Par sa définition, le Concile de Trente ne faisait que confirmer solennellement une tradition déjà bien ancienne, de l'aveu de M. Kautzsch (p. XII) : « Les livres reçus des Juifs par le soi-disant Canon d'Alexandrie ou autrement étaient, il est vrai, séparés en théorie des canoniques par les savants (Origène, par exemple); mais en pratique, depuis la fin du deuxième siècle, ils étaient estimés et cités par les écrivains ecclésiastiques (sans en excepter Origène) à l'égal des Canoniques. M. Kautzsch ajoute bien que tel était aussi le cas pour tel ou tel « pseudépigraphe », pour Hénoch entre autres; mais il ne lui serait probablement pas fort malaisé de découvrir lui-même des différences notables qu'il serait trop long d'indiquer ici [1].

Il est inexact aussi (p. XIII-XIV) qu'il restât douteux, après le Concile de Trente, si le troisième et le quatrième livre d'Esdras et la prière de Manassé étaient canoniques ou non. Le savant professeur n'a lu évidemment que le décret définissant l'authenticité de la Vulgate, sans faire attention qu'un autre avait précédé où sont énumérés explicitement tous les livres à recevoir comme canoniques; les trois en question n'y sont pas nommés et sont donc exclus.

Ces réserves et nombre d'autres qui seraient à faire soit dans cette introduction à tout l'ouvrage, soit dans les introductions spéciales placées en tête de chaque livre par les traducteurs, ne

1. On peut voir là-dessus : Vigouroux : art. *Canon des Écritures*, dans le *Diction. de la Bible*, spécialement col. 148; A. Loisy : *Hist. du Canon de l'A. T.*, p. 82 *sqq*, etc., etc.

nous empêchent pas de rendre hommage à la science et au consciencieux labeur dont ce volume témoigne.

Au second toutefois va la meilleure part de notre reconnaissance. Il nous offre, en effet, dans une traduction faite avec soin, une collection de documents dont l'importance et l'intérêt ne sauraient être contestés. « A quiconque veut étudier le christianisme dans ses origines, dit le Révérend R. H. Charles, la connaissance de cette littérature est indispensable. Voulons-nous reconstruire le monde d'idées et d'aspirations qui remplissaient le cœur d'un Juif pieux au début de l'ère chrétienne, c'est là qu'il faut recourir pour les matériaux[1]. » Grâce à M. Kautzsch et à ses collaborateurs, ce recours est désormais facile dans une large mesure. — Les textes traduits, souvent abordables seulement à de rares spécialistes, ont été collationnés patiemment et critiquement établis autant que le permettait leur état de conservation souvent très imparfaite; la date approximative des écrits, leur patrie, leur but sont indiqués ou recherchés. A coup sûr, nous ne voudrions pas nous faire garant de toutes les hypothèses soutenues.

A défaut de détails où nous ne saurions entrer ici, voici du moins la liste des « pseudépigraphes » traduits et au besoin commentés dans ce volume, avec les noms des interprètes respectifs :

I. — Légendes : 1. *La Lettre d'Aristée* : Dr P. Wendland, de Charlottenburg;

2. *Le Livre des Jubilés* : Dr E. Littmann, d'Oldenburg;

3. *Le Martyre d'Isaïe* : Dr G. Beer, de Halle.

II. — Poésie : *Les Psaumes de Salomon* : Prof. R. Kittel, de Leipzig.

III. — Écrit didactique : *Le IVe livre des Machabées* : Prof. A. Deissmann, de Heidelberg.

IV. — Apocalypses pseudépigraphes : 1. *Les Sibyllins* : Prof. F. Blass, de Halle;

2. *Le Livre d'Hénoch* : Dr G. Beer;

3. *L'Ascension de Moïse* : Dr C. Clemen, de Halle;

4. *Le IVe livre d'Esdras* : Prof. H. Gunkel, de Berlin;

1. Art. *Apocalyptic Literature*, dans le *Dictionary of the Bible* de J. Hastings.

5. *Les Apocalypses de Baruch* : *a*) apocalypse *syriaque; b*) apocalypse *grecque* : Prof. V. Ryssel, de Zurich;

6. *Les Testaments des douze Patriarches* : Pasteur F. Schnapp, de Dortmund. — *Testament hébreu de Nephthali* : Prof. E. Kautzsch, de Halle;

7. *La Vie d'Adam et d'Ève* : C. Fuchs, vicaire à Monswiller, en Alsace.

On est heureux, mais peut-être quelque peu surpris de rencontrer dans la collection la lettre du pseudo Aristée, qui n'a jamais passé ni voulu passer pour un livre inspiré. Les *Pirké-Aboth* n'y eussent, nous semble-t-il, pas mal figuré... Mais dès lors qu'on faisait un choix, il devait forcément être quelque peu arbitraire. Volontiers nous reconnaissons que celui de M. Kautzsch est, au moins dans son ensemble, très judicieux, puisqu'il n'y manque guère aucun des apocryphes juifs vraiment utiles à l'étude du Nouveau Testament [1]. Espérons que le succès de la présente entreprise encouragera tôt ou tard quelqu'un à nous donner une collection plus complète encore et même une édition critique collective des textes primitifs, ou, quand ils font défaut, comme dans la plupart des cas, des versions les plus anciennes.

Jean Calès.

JURISPRUDENCE

Traité des délits politiques et des infractions par la parole, l'écriture et la presse. 2e édition, entièrement refondue et augmentée par M. P. Fabreguettes, conseiller à la Cour de cassation. Paris, Chevalier-Marescq, 1901. 2 vol. gr. in-8, pp. ccxxvi-568 et 858. Prix : 25 francs.

La deuxième édition du traité si justement apprécié de M. Fabreguettes vaut presque un ouvrage original. Cette partie du droit public qui embrasse la législation sur la presse et l'ensemble des infractions politiques, est en perpétuelle évolu-

1. Comme parallèles aux introductions spéciales des *Apokryphen und Pseudepigraphen* et souvent comme un très utile complément, on peut consulter les notices consacrées aux mêmes livres et à beaucoup d'autres, par E. Schürer, dans sa magistrale *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*. Leipzig, 3e édit. 1898, t. III, p. 135, 562. — Sur *le Messianisme dans les deutérocanoniques et les apocryphes*, voir le même auteur, t. II, p. 506 *sqq*. — et aussi *Die messianischen Weissagungen* du pasteur E. Hühn (Tübingen, 1899), p. 81 *sqq*.

tion : elle se modifie incessamment avec les mœurs du jour et, on peut même dire, avec les ministères. La loi de 1881, la charte de la presse, qui atteint tout juste sa majorité, a déjà une longue histoire, et l'on ne compte plus ses transformations. Mais si les textes législatifs varient, les principes demeurent, et, à cet égard, le traité de M. Fabreguettes est écrit avec une hauteur de vue qui lui donne un bon rang parmi les grandes œuvres juridiques de ce temps. En lui rendant cet hommage, nous n'entendons pas dire que toutes les idées de l'éminent auteur soient les nôtres. Ce n'est point ici le lieu de les discuter. — Notons les appréciations singulièrement suggestives qu'inspire à l'auteur la loi de 1883, qui a *épuré* la magistrature, et ses idées sur le rôle des magistrats dans les affaires politiques. Il y a là quelques lignes d'une effrayante franchise. Avant de siéger à la Cour de cassation, M. Fabreguettes, comme procureur général et premier président de Cour d'appel, a vu de très près les mœurs judiciaires et son opinion a une singulière valeur. En lisant ce passage, on songe au mot de Guizot : « Dès que la politique pénètre dans les tribunaux..., il faut que la justice s'enfuie. » — Les jurisconsultes n'auront pas seuls profit à consulter cet ouvrage. A tous ceux qui s'occupent de la philosophie du droit et de l'histoire, il offre des sujets d'étude et une mine inépuisable de précieux renseignements.

Lucien TREPPOZ.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

PHYSIOLOGIE SOCIALE

Henri Berr. — **Peut-on refaire l'unité morale de la France?** Paris, A. Colin, 1901. In-18.

Pour faire l'unité morale d'un pays il faut une foi commune, — entendez la foi dans le sens le plus large. Cette foi nous manque et, par suite, la vie individuelle est livrée à l'égoïsme et la vie sociale au chaos. Jusqu'ici on comprend; le livre renferme même quelques belles pages. Poursuivons.

« La foi se révèle nécessaire par les ravages que cause l'incroyance. » — Soit. Mais alors ? — « J'ai essayé de dégager, de formuler la foi nouvelle. » — A mon humble avis l'essai n'est pas heureux. Du moins, à partir de cet endroit, j'avoue ne plus comprendre. La Pensée, le Monisme, la Science, la Synthèse me sont apparues flottant sur les ondes mouvantes d'une métaphysique imprécise. « Les idées de substance, d'infini, de liberté sont nées de confusions grossières; elles introduisent des notions tirées du phénomène, du relatif, dans la réalité. De là les difficultés auxquelles elles ont donné lieu. L'Être s'exprime dans le phénomène et s'explique ; il ne saurait être expliqué par lui. Il s'y exprime comme une unité qui est et qui se fait. Ce qui reste de la Substance, de l'Infini, de ce qu'on appelle le Divin, — de ce qu'on a conçu de mille façons comme un préêtre, un hyperêtre, — c'est au fond la réalité une et qui s'unifie. Ainsi les mots de théisme et d'athéisme n'ont plus de sens... — Ce qui répond à la liberté, c'est au fond le travail de l'unité qui se fait. La raison, c'est la réalité apparaissant dans la conscience. »

Il y en a long comme cela. Ce doit être très beau pour les initiés, mais je doute que cela aide beaucoup à « refaire l'unité morale de la France ».

Joseph Burnichon.

Christian Schefer. — **La Crise actuelle.** *Essai de psychologie contemporaine*. Paris, Plon, 1901. In-18, pp. 222.

Que notre pays traverse une crise, personne ne le conteste, sauf peut-être certains individus qui en vivent. Pour ceux-là, naturellement, tout est pour le mieux. Jamais les rongeurs ne trouveront la charpente en meilleur état que quand elle est pourrie. M. Schefer étudie cette crise, en observant tour à tour les grands corps de l'État, l'administration, les institutions politiques. Il constate que partout il y a du flottement, de l'incohérence, des antagonismes et des conflits. Poussant plus avant, il montre que les causes vraies du mal dont la France républicaine

souffre, dont elle pourrait mourir, sont des causes morales. C'est, entre autres, l'effacement dans les esprits de la notion d'autorité et la perte du respect. Rien n'y a plus contribué que la malveillance systématique du gouvernement envers la religion et l'affaiblissement du sens religieux chez les populations qui en fut la suite. M. Schefer disserte sur ce cas de *psychologie* sociale avec une modération toute philosophique; son exposé n'en a que plus de clarté et ses conclusions plus de valeur. On regrettera que, ayant diagnostiqué la maladie en praticien expérimenté, il n'ait pas aussi nettement indiqué les remèdes.

Joseph Burnichon.

JURISPRUDENCE

Adolphe d'Hooghe, juge de paix du canton-ouest de Cambrai. — **Du contrat de louage.** *Bail à loyer.* Paris, Chevalier - Marescq, 1902. In-8, pp. 323. Prix : 6 francs.

Voici un ouvrage d'un caractère essentiellement pratique. Les propriétaires et les locataires y trouveront un égal intérêt. C'est le commentaire, article par article, de cette partie du Code civil qui traite du louage en général et du bail à loyer en particulier. Ce commentaire est emprunté en grande partie à la jurisprudence et aux auteurs les plus autorisés sur la matière. Sans prétention scientifique, sur une question, d'ailleurs, qui prête peu à la haute critique, ce livre est clair, précis et bien renseigné. De nombreuses formules de baux à loyer, répondant à toutes les hypothèses possibles, le complètent très heureusement.

Lucien Treppoz.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

A. de Waal. — **A travers les Catacombes.** Six récits tirés des premiers siècles de l'Église romaine, traduit de l'allemand par M. l'abbé Bertrand, professeur au Petit-Séminaire d'Avignon. Paris, Amat, 1902. 2 vol. in-12. Prix : 7 francs.

Tous les amis des antiquités chrétiennes de Rome connaissent le collège ecclésiastique allemand du *Campo-Santo*, d'où sortent chaque année tant de substantielles études d'art, d'histoire et d'archéologie. La signature de son recteur suffit à garantir la sérieuse valeur de cette nouvelle publication de genre plus populaire. Avec une parfaite sûreté de doctrine et de tact chrétien qui console des inhabiletés et des fausses notes de certains romans hagiographiques récemment mis en vogue, on y trouvera sur l'Eglise romaine primitive, sur la foi des premiers fidèles, sur leur vie privée, sur les difficultés de leur situation dans la vie civile et politique, d'abondantes et intéressantes notions. Laissant les légendes banales, mille fois rééditées, Mgr de Waal s'est appliqué à faire revivre quelques physionomies jusqu'ici moins vulgarisées, quoique fort attachantes ; et il ne peint ses personnages qu'au naturel, c'est-

à-dire avec toutes les données de l'histoire, avec tous les renseignements fournis, tant sur eux que sur leur époque, par les monuments anciens, sacrés ou profanes. Chaque récit est accompagné de plusieurs bonnes reproductions et de solides notes explicatives qui donnent à l'ouvrage, sans surcharge d'érudition, une vraie portée documentaire. J. Delarue.

Ulysse Chevalier. — **Répertoire des sources historiques du moyen âge.** Topo-bibliographie. 5me fascicule : N.-S. Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise, 1901. Gr. in-8.

En annonçant ce cinquième et avant-dernier fascicule de la deuxième partie du répertoire de M. Chevalier, je dois me contenter de remercier l'auteur des immenses services qu'il rend aux travailleurs, et de souhaiter le prompt achèvement d'un si capital ouvrage. S. D.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

F. Vial. — **L'enseignement secondaire et la démocratie.** Colin, 1902. In-18, pp. xi-328.

Une démocratie vaut ce que valent ses classes moyennes. Les classes moyennes valent ce que vaut l'enseignement secondaire. L'enseignement secondaire vaut ce que valent les méthodes, les programmes et la fin qu'on lui assigne. Si cette fin, ces programmes, ces méthodes relèvent d'une pédagogie utilitaire, l'enseignement ne sera ni un, ni philosophique, ni éducatif. Il n'y a qu'une pédagogie légitime en soi et bonne à la démocratie, c'est la pédagogie libérale. Et celle-ci comporte pour le maître la liberté de dire tout ce qu'il pense, sauf à laisser à l'enfant la liberté de tout refuser, le souci d'éveiller l'esprit sur les questions vraiment vitales pour l'homme et le citoyen, le soin de donner à la volonté tout le ressort possible.

Voilà le livre de M. Vial. C'est un livre important. Il est contestable dans certains points, dont quelques-uns sont graves. Il est louable par la position de la question, la cohérence des vues, le dégagement de la routine et de la mode. Beaucoup plus qu'il ne le croit, il est d'accord avec les maîtres chrétiens dont je regrette qu'il ignore les principes et les pratiques. Paul Dudon.

A. Pinloche. — **Pestalozzi et l'éducation populaire moderne.** Alcan, 1902. In-18, pp. xi-217.

G. Compayré. — **Pestalozzi et l'éducation élémentaire.** Delaplane, 1902, pp. 136.

M. Pinloche connaît bien les pédagogues allemands du dix-huitième siècle. Il était tout préparé à expliquer les vues pédagogiques de Pestalozzi. Son livre est court, substantiel. Après quelques pages de biographie, l'auteur s'attache à grouper, à synthétiser les doctrines du maître. Il a fallu simplifier beaucoup ; mais je pense que

M. Pinloche nous a donné de Pestalozzi tout l'important.

On le trouvera aussi, — réduit à une plus petite échelle — dans la claire et intéressante brochure où M. Compayré résume l'histoire, la méthode, l'influence, les écrits du fameux « philanthrope de la pédagogie ».

Le « génie » suisse n'a eu aucun succès dans notre pays. Le Premier Consul ne lui donna point audience en 1803, et l'école pestalozzienne, fondée à Bergerac en 1808, par Maine de Biran, est morte sans essaimer. — Le principe général de sa méthode d'*intuition*, l'enseignement par l'aspect, a eu une meilleure fortune; notre instruction primaire s'en inspire. Mais l'école officielle, dans le fond, est conçue, chez nous, au rebours des principes de Pestalozzi. Nos instituteurs publics croient — et sont invités à croire — que les méthodes, le savoir, la morale sont tout dans l'école et que l'école est tout dans le pays. Pestalozzi croyait, au contraire, que les méthodes (la sienne exceptée) sont des chimères et des entraves; que la formation du caractère et du cœur passe tout; que la religion est la base nécessaire de la morale; que la famille importe plus à l'enfant que l'école, et que l'État, qui, pour mieux élever les enfants, se préoccupe avant tout d'écoles normales, n'entend rien au bien public.

Que vaut l'*A, B, C* de Pestalozzi pour l'instruction? On en peut disputer. Mais les quelques vues sur l'éducation que je viens de rappeler, pour être vieillotes et de sens commun, n'en sont pas moins justes, et il est dommage que notre instruction publique les connaisse si peu. Paul Dudon.

ROMANS

Le R. P. Spillmann, S. J. — **La Fleur merveilleuse de Woxindon.** Traduit de l'allemand par l'abbé Granjean, en collaboration avec l'abbé Gobat. Paris, A. Savaète. In-8, pp. 436.

Ce vaste récit n'est pas de pure imagination. L'auteur s'en explique dans son *Avant-Propos*. « La malheureuse conjuration de Babington, qui en forme le fond, a conduit Marie Stuart à l'échafaud et détruit la dernière espérance des catholiques d'Angleterre au seizième siècle... La principale source est le livre du noble historien protestant John Nosack : *Marie, reine d'Écosse et ses accusateurs*, qui, réfutant les grossières erreurs de Troude, a dévoilé sans pitié les misérables intrigues qui ont livré au bourreau l'innocente reine d'Écosse. Son mérite est d'avoir prouvé jusqu'à l'évidence que la correspondance de Marie Stuart et de Babington, sur laquelle seule se basait la sentence, n'a été qu'une falsification... Sur ce fond entièrement historique se détachent au premier plan de l'action les aventures d'une noble famille qui, sans être coupable, a été enveloppée dans la malheureuse entreprise de Babington. Ici encore on ne s'est écarté de l'histoire que sur des points accidentels... »

Avec son tour de bonhomie, sa grâce littéraire un peu traînante, enjolivée de nombreuses ré-

miniscences virgiliennes, l'œuvre du P. Spillmann ne manque pas d'un certain charme exotique. Mais pour la mettre à la française, il aurait fallu non pas seulement la traduire, mais la réduire.

Joseph Burnichon.

Charles Vincent. — Sur le seuil de l'au-delà. Paris, Téqui, 1901. In-18, pp. 317.

Il y a beaucoup de bonnes choses dans ce livre : de jolis paysages bretons, des tempêtes superbes vues de la côte, des aperçus sur la télépathie et autres phénomènes psychiques, des élévations pieuses, des petits sermons édifiants, puis des histoires un peu bien compliquées, bref de quoi faire trois romans. Les repas trop abondants sont d'une digestion laborieuse.

Joseph de Blacé.

Vicomte d'Hennezel. — La Fosse aux bêtes. Lyon, Effantin. In-16, pp. 342.

C'est l'histoire de « la Défense républicaine » tournée en conte. Les personnages portent des noms de fantaisie ; vraiment on ne peut dire que ce soient des noms propres. Il a bien fallu arranger aussi les faits et remanier les discours ; mais au fond, c'est bien à peu près cela. Il s'agit surtout de la loi d'association ; à propos des congrégations religieuses, certains parlementaires ont parlé de fléau, de peste ; la loi était une mesure de désinfection. On fait ici la réponse dans la même langue et sur le même ton. Une riposte sans ménagement à des attaques sans vergogne. Ceci explique cela.

Joseph de Blacé.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Ascétisme.— *Origines du protestantisme.* III. La Conquête luthérienne, par E. Laffay, docteur ès lettres. 1 vol. in-12, 62 pp. Paris, Bloud, 1902. Prix : 60 centimes.

— *Les Relations entre la Foi et la Raison.* Exposé historique, par M. l'abbé de Broglie, avec préface par le Révérend Père Augustin Largent, de l'Oratoire, professeur à la Faculté de théologie de Paris. 2 vol. in-12, 63 × 63 pp. Paris, Bloud, 1902. L'exemplaire : 60 centimes.

— *Supériorité du Christianisme.* Coup d'œil sur les religions comparées, par Pierre Courbet. 1 vol. in-12, 63 pp. Paris, Bloud, 1902. Prix : 60 cent.

— *Accessus ad altare et recessus seu preces ante et post celebrationem missæ.* 1 vol. in-32, 194 pp. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1901.

— *L'Apostolat paroissial. Principes. Organisation. Application* par le P. Fr. Bouchage, rédemptoriste. 1 vol. in-32, 192 pp. Paris, Beauchesne et Cie. Franco, 1 fr. 75.

— *Les Douleurs et la Gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, saint Jean, l'ami de Jésus-Christ et l'Enfant de Marie,* par le vénérable Père Claude de la Colombière, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-32. Bruxelles, Vromant et Cie, 1902.

— *Lectures spirituelles sur les Vertus chrétiennes* (saint Jean Chrysostome) disposées par P. Gœdert E. M. 1 vol. in-18, 632 pp. Paris, Garnier frères, 1902.

— *Père d'Argentan.* Lectures spirituelles sur la dévotion à la très sainte Vierge Marie, disposées par F. Gœdert E. M. 1 vol. in-12, 590 pp. Paris, Lethielleux. Prix : 3 francs.

— *Paroles d'un croyant à Lourdes.* Élévations religieuses, méditations à l'usage des pèlerins et des prédicateurs, par l'abbé Henry Colhiat, chanoine honoraire, missionnaire apostolique, docteur en théologie et en droit canonique, officier d'Académie. 1 vol. in-12, 281 pp. Abbeville, Paillart, imprimeur-éditeur.

— *Méditations sur la Passion et le Sacré-Cœur à l'usage du Clergé et des Fidèles,* par un prêtre de la Congrégation de la Mission, auteur de *Saint Vincent de Paul et le Sacerdoce.* 1 vol. in-12, 464 pp. Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

— *La Sainteté de saint Joseph,* par le Vénérable P. Claude de la Colombière. 1 vol. in-32. Bruxelles, Vromant et Cie, 1902.

— *La Transcendance de Dieu ou les Merveilles du Monde divin,* par l'abbé Louis Brémond, docteur en théologie. 1 vol. in-8, 125 pp. Paris, Delhomme et Briguet, 1892.

— *Le Magnificat doit-il être attribué à Marie ou à Élisabeth ?* par M. Lépin, prêtre de Saint-Sulpice, professeur au grand séminaire de Lyon. 1 vol. in-8, 32 pp. Lyon, Vitte, 1902.

— *Les Vacances de la Jeunesse chrétienne.* Prières, méditations et lectures extraites de saint Alphonse de Liguori, par le Père Eugène Pladys C. M. R. 1 vol. in-32, 427 pp. Paris, Beauchesne, 1901.

— *Vénérable Père Claude de la Colombière.* Lectures pieuses sur les fêtes de la très sainte Vierge et de saint Joseph, disposées par G. Gœdert E. M. 1 vol. in-32, 326 pp. Paris, Lethielleux. Prix : 1 franc.

Catéchisme. — *Practical explanation and application of Bible History.* Edited by Reverend John J. Nash, D. D. 1 vol. in-12, cart., 518 pp. New-York, Cincinnati, Chicago, Benziger Brothers, 1902.

— *Recueil de Problèmes catéchistiques,* par l'abbé E. Constantin. 1 vol. in-12, relié toile, 289 pp. Paris, Vic et Amat.

Classiques. — *Petit Directoire du Latiniste* (pour l'élève), par E. Constantin. 1 vol. in-12, 43 pp. Paris, Vic et Amat, 1902.

— *Avant, Pendant, Après* (pour le maître), par E. Constantin. 1 vol. in-12, 43 pp. Paris, Vic et Amat, 1902.

— *Nouvelle Lexicologie latine en rapport avec le Recueil de versions latines* (première série), par E. Constantin. 1 vol. in-12, 196 pp. Paris, Vic et Amat, 1902.

Questions politiques et sociales. — *Souvenirs d'un Prêtre militant à travers la question sociale,* par l'abbé Villard, décoré de la Médaille militaire. 1 vol. in-8, 408 pp. Grenoble, Baratier et Dardelet, imprimeurs-éditeurs, 1902. Prix : 3 fr. 50.

Sociologie. — *Gefahren der gedanklichen Anarchie,* par C. von Bardewieck. Berlin, 1902. Verlag und Druck von F. Schlossel-Alexandrinenstrasse, 105-106.

— *Nos paysans,* étude de physiologie sociale, par Louis de La Garde. Aix, 1902. Imprimerie J. Nicol, 16 rue du Louvre.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

27 avril. — En **France**, élections générales à la Chambre des députés. L'opinion est que sur les 414 résultats acquis, l'on compte 214 antiministériels et 200 ministériels. Il y a 177 ballottages.

— En **Chine**, au Tché-li, le P. Victor Lemuller, jésuite, ancien médecin-major dans l'armée française, est massacré pour la foi.

28. — A **Paris**, la France signe avec le Venezuela une convention relative aux intérêts français lésés pendant la révolution de 1892.

— A **Montbrison**, le Tribunal, revenant sur son premier jugement, acquitte M. l'abbé Gachet, condamné pour infraction à l'article 18 de la loi sur les associations, après avoir considéré que cet article ne comporte aucune sanction pénale.

— A **Rome**, au cours de la discussion sur la mobilisation des employés de chemins de fer, le ministre de la Guerre, M. di Martino, abandonne son portefeuille.

— A **Ravenne**, mort du cardinal Riboldi, archevêque de cette ville.

— En **Hongrie**, révolte de paysans transylvaniens. Deux cent soixante et une maisons sont incendiées à Alsalu.

29. — A **Londres**, la Cour d'appel confirme la sentence du tribunal refusant d'appliquer contre les Jésuites une loi tombée en désuétude.

30. — En **Allemagne**, acquittement des sous-officiers Marten et Hickel, poursuivis une troisième fois pour le meurtre du capitaine Krosigk.

1er mai. — A **Paris**, M. H. Brisson se désiste comme candidat à la députation et pose sa candidature à Die dans la Drôme. Sur les protestations des électeurs, il se retire et se présente à Marseille.

— A **Londres**, la Chambre des Lords repousse le projet de loi de lord Russell sur le divorce.

2. — A **Paris**, M. Waldeck-Rousseau adresse aux préfets une circulaire sur l'ingérence du clergé dans les élections.

3. — A **Rome**, le Pape charge S. Ém. le cardinal Vivès de le représenter au couronnement d'Alphonse XIII.

— A **Lisbonne**, deux cents officiers de marine font cause commune avec les étudiants, fauteurs de troubles, et envoient au roi une lettre de protestation. L'Université de Coïmbre est fermée.

5. — A **La Haye**, la reine de Hollande est en danger de mort.

7. — A **Moyenneville**, sur la ligne du Nord, un train de pèlerins belges, allant à Lourdes, déraille. Huit morts, trente blessés.

8. — A **Saint-Pierre**, ville de la Martinique, une éruption de la montagne Pelée détruit la ville de fond en comble. Quinze navires sont coulés en rade. Le nombre des morts serait de 40 000 environ. La configuration physique de l'île est bouleversée. L'histoire n'a jamais enregistré de sinistre aussi effrayant.

9. — A **Paris**, un grand scandale financier, l'affaire Humbert-Crawford jette dans la ruine un grand nombre de créanciers. Depuis de longues années ils avaient avancé d'énormes sommes d'argent garanties par une prétendue succession de cent millions scellés dans un coffre-fort, Le coffre-fort, ouvert en présence de nombreux témoins, était vide. Les époux Humbert ont pris la fuite.

Paris, le 10 mai 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

Édouard CAPELLE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE CHEMIN DE FER DE BAGDAD
OU
LA NOUVELLE ROUTE DES INDES

« Hinter der Maschine folgt der eiserne Pflug, hinter dem Ingenieur und Kartographen der Archœologe und Naturforscher... der Landwirt und Gärtner. » (H. Zimmerer, *Durch Syrien und Klein-Asien.*)

Une des plus constantes préoccupations du monde civilisé a été d'abréger la route des Indes, de rapprocher des centres consommateurs les riches productions de cette terre de merveilles. A cette préoccupation, nous devons la découverte de la voie maritime du cap de Bonne-Espérance et, dans un temps plus rapproché de nous, le percement de l'isthme de Suez.

Pourtant ces résultats grandioses ne répondirent pas, semble-t-il, à toutes les espérances. Le progrès était considérable : on finit par le trouver insuffisant. C'est qu'en effet une route plus directe existe, donnant accès aux riches marchés de l'Inde et de l'Extrême-Orient; route à la fois terrestre et maritime, ayant fait pendant près de trois mille ans la fortune de l'Asie-Antérieure et jalonnée par des villes dont les seuls noms évoquent tout un monde de souvenirs : Babylone, Ctésiphon, Palmyre, Antioche, Damas, Tyr et Sidon.

Dans un rapport au roi, d'août 1665, le grand Colbert observait déjà : « Avant que les Anglais et les Hollandais eussent passé le cap de Bonne-Espérance, toutes les marchandises des Indes, nécessaires pour la consommation de l'Europe estoient apportées par des caravannes, passoient par les Etats du Grand Seigneur et estoient enlevées par les François. »

« Depuis les Croisades, dit M. Vandal, l'Europe s'était accoutumée à recevoir de l'Inde toute une partie des objets nécessaires à sa consommation et à son luxe; elle en tirait les épices, les parfums, les essences rares, les étoffes diaprées,

les inimitables mousselines, ces tissus lumineux et pailletés qui semblent garder entre leurs plis un rayon de leur soleil; elle en tirait aussi les lingots d'or et d'argent, les perles, les rubis, les saphirs, les diamants qui paraient l'épée de ses rois et le front de ses princesses. Le commerce avec les Indes était le seul alors qui fit la fortune des cités ou des nations; il se pratiquait tout entier par l'intermédiaire du monde musulman. Les produits de l'Extrême-Orient, apportés par des caravanes qui leur faisaient traverser l'Asie centrale ou les recueillaient sur les bords du golfe Persique et de la mer Rouge, perçaient à travers les provinces ottomanes d'Asie et d'Afrique jusqu'aux échelles du Levant, jusqu'aux places situées à proximité ou au bord de la Méditerranée. Là des marchands européens venaient s'en saisir pour les transmettre à la chrétienté. L'empire des musulmans formait ainsi pour l'Europe trafiquante un immense entrepôt, mais c'est surtout en Egypte que s'opéraient les échanges[1]. »

C'est ce qui engagea le puissant ministre à porter aussi son attention sur la route passant par l'Egypte et la mer Rouge, essayant d'utiliser simultanément, comme avait déjà fait l'antiquité, la voie de l'Asie-Antérieure et de Suez. L'ancienne monarchie française hésita perpétuellement entre ces deux itinéraires. Dans les temps modernes, une des premières à s'intéresser directement à la route coupant les provinces turco-asiatiques, fut l'Angleterre, la grande puissance commerciale de l'Occident, souveraine de l'immense péninsule indienne.

I

Dès 1837, moins de quinze ans après l'installation du premier chemin de fer dans le monde, le colonel Chesney[2], après une minutieuse exploration des vallées du Tigre et de l'Euphrate, proposait au grand enthousiasme de ses compatriotes, un chemin partant d'Alexandrette pour aboutir à Bassora. Il en obtenait la concession vingt ans après, au len-

1. Vandal, *Voyages du marquis de Nointel*, t. II, p. 277.
2. *The expedition for the survey of Euphrates und Tigris in the years, 1835-1837*. 2 vol.

demain du firman impérial concédant aux Français le percement de l'isthme de Suez.

Le succès de cette vaste entreprise fit naturellement tort au projet anglais d'une route moitié continentale, moitié maritime, par l'Asie ottomane et le golfe Persique. Repris quelques années après, il avorta alors, non pas seulement, comme on l'a prétendu, faute d'argent, mais pour plusieurs autres raisons, relevant principalement de la politique. Disons-le tout de suite, la ligne Alexandrette-Bassora, partant d'un point de la côte syrienne, « voisin de Chypre, baigné par une mer que la supériorité des escadres anglaises peut faire britannique en temps de guerre » (De Peyerimhoff), ce tracé ne pouvait convenir à la Porte, une des principales puissances intéressées dans la question.

Aussi, en 1874, la brigade d'études envoyée par M. W. Pressel, ingénieur autrichien, au service de la Porte, déclara-t-elle impraticable le passage par les plaines de l'Issus, proposé par les Anglais. Le bien fondé de cette décision aurait pu être contesté au point de vue technique. Tout, en effet, plaide en faveur d'Alexandrette; c'est la seule rade offrant sécurité complète à une flotte sur la côte de Syrie, où la plupart des ports du sud ont été peu à peu ensablés par les courants venant d'Égypte; abri bien plus vaste et plus sûr que Caïffa, qu'on dit convoité par l'Allemagne. « Pour les négociants, c'est la plus importante des échelles de Syrie, laissant Beyrouth, elle-même, en arrière au point de vue des échanges; c'est le point d'arrivée des caravanes, qui, parties de Bagdad, de Mossoul, de Diarbékir, d'Orfa ou d'Alep, devraient sous un régime de paix et de prospérité, déverser vers l'Europe les richesses d'un sol jadis fameux par sa fertilité[1]. »

En examinant les choses de plus près il aurait été facile de conserver Alexandrette comme tête de ligne, en utilisant les fameuses « Pylæ syriæ » ou *Portes syriennes*, par où débouchèrent en Syrie tous les conquérants depuis Alexandre le Grand et les Croisés. Un tunnel, creusé sous Bailân, devait

1. L. de Contenson, *Chrétiens et musulmans*, p. 4. Paris, 1901.

amener la locomotive sur la route d'Antioche, dans le ravin de Tobogâz[1].

La vérité c'est que la Porte, charitablement conseillée par d'autres puissances, ne voulait pas du projet britannique[2], au lendemain surtout de l'occupation de Chypre, bientôt suivie de celle de l'Egypte et d'une série d'événements récents qui mirent en conflit, presque permanent, la Turquie et la diplomatie anglaise.

Au fond, les répugnances de la première étaient motivées. L'intérêt bien compris de la Porte « doit tendre à faire refluer autant que possible vers la capitale les courants économiques de ses provinces orientales ; en outre, elle doit se préoccuper, d'une part, d'assurer rapidement la défense des petits vilayets d'Erzeroum et de Van, de Mossoul, Bagdad, et Bassora contre ses deux voisins du sud-est[3], d'autre part, de réprimer le brigandage sur les bords de l'Euphrate et la rébellion chronique des tribus d'Arabie. C'est de Constantinople que partent les troupes; c'est là qu'il peut y avoir intérêt à les concentrer. Envisagée au point de vue ottoman, la grande ligne d'Asie-Mineure doit donc partir du Bosphore et non de la Méditerranée, et elle doit s'infléchir le plus rapidement possible vers l'est[4] ».

Dans le but de décourager les visées anglaises, on accorda à la ligne française de « Beyrouth-Damas-Birédjik sur l'Euphrate » toutes les lignes à construire entre ce fleuve, la ville de Damas et la côte, concession qui porta le coup de grâce à l'entreprise anglaise de Caïffa-Damas.

*
* *

Dans l'intervalle d'autres initiatives mieux en cours s'étaient assuré une situation prépondérante.

Nous avons déjà nommé l'ingénieur autrichien Wilhelm

1. Mémoire manuscrit communiqué par M. H. Gaillardot, consul de France à Caïffa.
2. Repris par Cameroon, *Dur future highway*. Londres, 1880.
3. Expression assez obscure ; il s'agit de la Russie et de la Perse.
4. H. de Peyerimhoff, *le Chemin de fer de Bagdad*, dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, avril 1901.

Pressel. Il est temps de faire connaissance avec ce personnage, le véritable lanceur de la ligne de Bagdad.

Après avoir construit le grand chemin de fer du Brenner, Pressel était vers 1870 entré au service de la Turquie avec le titre de « directeur principal des chemins de fer turco-asiatiques ». Dans une étude sur la situation économique de l'empire ottoman, il prouva, avec chiffres à l'appui, que dans la période 1863-1872, une bonne partie du commerce turc avait été accaparé par l'Angleterre. Pour les années suivantes, Pressel calcule que sur 400 millions de marcs, représentant annuellement l'importation étrangère en Turquie, près de la moitié, soit exactement 192 millions revenaient à l'Angleterre, la France en avait 58, l'Allemagne 30, l'Autriche 27, l'Italie 11, la Belgique 7 millions de marcs[1]. Cette publication acheva d'éclairer la Porte.

En même temps, le conseil supérieur du ministère des travaux publics de Constantinople, composé alors d'ingénieurs appartenant au génie militaire turc, au corps du génie anglais, et au corps des ponts et chaussées de France, chargea Pressel de construire, pour le compte du gouvernement turc, la ligne de Haïdar-Pacha à Ismid « ligne bien courte, si l'on en compte les kilomètres[2], mais grosse d'espérances. C'était l'amorce d'un vaste projet vers Bagdad, étudié par cet ingénieur ». (Peyerimhoff.)

Les embarras financiers de la Porte compromirent momentanément le succès de la colossale entreprise : l'établissement de 3 000 kilomètres de rails, à construire par le gouvernement. Le tronçon de Haïdar-Pacha-Ismid fut le seul essai de régie gouvernementale en matière de voie ferrée. Désormais la Porte abandonnera à l'initiative privée, c'est-à-dire aux capitaux européens, le soin de développer son réseau de chemin de fer. Albion revint alors à la charge. Sans renoncer à son tracé favori, partant d'un point quelconque de la côte syrienne, Alexandrette, Sonaidia[3] ou Tripoli, elle comprit qu'il était de son intérêt de ne pas se

1. Cf. Dehu, *Deutschland und der Orient*, p. 3. Munich, 1884.
2. 91 kilomètres.
3. Petit port à l'embouchure de l'Oronte, l'ancienne Séleucie.

désintéresser du futur Grand-Central anatolien. Pour ne pas le voir construire contre elle, elle voulut être de la partie. Une nouvelle société fut constituée où prédominait l'influence anglaise. Le 27 mars 1880, la ligne de Haïdar-Pacha-Ismid fut donnée en location à MM. L. Seefelder, W. J. Alt, Ch. S. Hanson et Cie et Zafiropoula pour une durée de vingt ans, avec faculté, pour le gouvernement ottoman, de le racheter à toute époque, faculté dont celui-ci ne tarda pas à user. On s'aperçut bientôt que la nouvelle société ne jouirait pas longtemps du bénéfice de la concession. Les négociations qu'elle entama en vue d'un prolongement sur Eskichékir, Qônia, Adana, Alep et Bagdad se heurtèrent à une mauvaise volonté, qui finit par lui coûter la vie.

Le chemin de fer de Smyrne-Aidîn, la plus vieille ligne ferrée de l'Asie-Mineure, la seule créée par les Anglais et demeurée entre leurs mains, sollicita, en 1891, la concession d'un prolongement allant de Dinaïr à Qônia. Cette demande fut écartée au profit de la Société allemande d'Anatolie. La compagnie anglaise échoua une seconde fois, en demandant de raccorder son réseau au réseau anatolien. Comme le gouvernement impérial venait d'accorder cette autorisation à la Société française de Smyrne-Qasaba, il se souciait peu de concurrencer par une parallèle toute proche la ligne de Qasaba à Qarahisar, à laquelle il avait accordé une forte garantie.

A ce moment précis, on voit apparaître un nouveau facteur, l'influence allemande destinée à triompher des rivaux anglais et français et peut-être même à doter un jour — *in challâh*[1], comme on dit là-bas, — les provinces turco-asiatiques du réseau ferré, objet de si ardentes convoitises.

Avant de pousser plus loin l'historique des préliminaires de cette vaste entreprise, il convient de signaler l'attitude adoptée par la Russie.

Depuis que le railway de Bagdad a été projeté, la Russie — ce n'est plus un mystère — s'y est toujours montrée carrément opposée. Le point de départ de ce réseau la laisse

1. Si Dieu veut, s'il plaît à Dieu !

d'ailleurs indifférente : Constantinople ou une localité syrienne, le Bosphore ou la Méditerranée; elle ne veut ni de l'un ni de l'autre tracé. Un coup d'œil sur la carte de l'Asie-Antérieure et le souvenir des efforts de la politique moscovite en Turquie et en Perse suffisent pour faire deviner les mobiles de cette hostilité. Dans la lutte entre les puissances européennes, véritable course à qui aboutira la première au golfe Persique et à l'Océan Indien, la Russie ne consent pas à être dépassée. Ne possède-t-elle pas à cet effet un plan très détaillé, un ensemble de lignes stratégiques et de pénétration[1] commencées ou en voie d'exécution, entreprises coûteuses, dont cette puissance, toujours à court d'argent, entend tôt ou tard recueillir seule le bénéfice? Aussi le gouvernement du Tsar se réjouit-il sincèrement des difficultés entravant la construction de la ligne de Bagdad, difficultés auxquelles sa diplomatie n'était pas étrangère et qu'elle se flattait de pouvoir prolonger indéfiniment.

L'assurance de cette habile diplomatie fut sérieusement ébranlée en 1888. Coup sur coup, le 24 septembre et le 4 octobre de cette année, deux iradés impériaux, adressés à M. de Kaulla, directeur de la *Würtembergische Verein-Bank*, agissant au nom de la *Deutsche Bank*, « accordèrent avec l'exploitation du tronçon Haidar-Pacha-Ismid, racheté à ses locataires, la concession des 486 kilomètres d'Ismid à Angora, appuyée de la garantie d'un revenu brut de 15 500 francs par kilomètre. La « Société ottomane des chemins de fer d'Anatolie », fondée dans ce but, trouva en Allemagne les 45 millions d'actions et les 80 millions d'obligations nécessaires à l'établissement de la ligne et elle l'acheva en quatre ans. Premier succès, succès d'influence et succès d'affaires, suivi d'une victoire plus grande encore[2] ». La ligne Ismid-Angora fut construite par la Compagnie Vitali. Les spécialistes font l'éloge de la voie ferrée, posée sur des traverses métalliques, formant avec les rails, après le règlement définitif, un bloc indéformable. Ils louent en même temps les

1. Voir plus loin ce que nous dirons de la situation de la Russie en Perse, ainsi que nos deux esquisses cartographiques.
2. De Peyerimhoff.

travaux d'art, importants et nombreux, en particulier les ponts de 100 et 140 mètres jetés sur le *Sakaria*, ainsi que les grands viaducs fournis, comme les autres ouvrages métalliques, par la maison Finet[1].

Un nouvel iradé (15 février 1893) donnait à la Compagnie d'Anatolie : 1° la concession d'un embranchement se détachant à Eskichéhir pour atteindre vers le sud Qônia, avec une garantie kilométrique de 15 000 francs; 2° celle de la ligne d'Angora à Césarée avec une garantie plus forte encore et — chose à considérer — avec le prolongement éventuel sur Sivas-Diarbékir et Bagdad.

Cette dernière éventualité — préférée par la Porte au tracé plus méridional atteignant le golfe Persique par Qônia-Alep-Euphrate — parut une menace à la Russie. Celle-ci ne pouvait voir sans déplaisir la future ligne s'infléchir vers la frontière russe avec l'évidente destination, achetée d'un long détour et d'un tracé difficile, d'y porter en cas de guerre une armée turque.

Cette fois la diplomatie russe devint nerveuse. Elle ne comprit pas que le mouvement en faveur du grand chemin de fer était trop avancé, que, impuissante à l'enrayer, elle eût fait preuve de sagesse en s'y associant pour arriver à le diriger, à le faire dévier peut-être. Le principe de cette entreprise lui paraissant mauvais, la Russie ne voulut pas s'occuper du reste. N'alla-t-elle pas jusqu'à décourager l'initiative la plus favorable à la réalisation de ses desseins secrets?

S'il faut en croire *l'Indépendance belge*[2], le comte Kapnist, cousin de l'ambassadeur russe à Vienne, s'était mis en avant pour obtenir la concession au nom d'un groupe anglais, ne demandant aucune garantie kilométrique, mais une simple part sur d'éventuelles plus-values de dîmes.

Le projet était tentant. Le sultan l'eût peut-être accepté. Mais M. Zinoview[3] le mit en garde contre une combinaison parlant de bénéfices à faire dans une entreprise de cette nature. Or un principe constant en matière de chemins de fer

1. V. Cuinet, *la Turquie d'Asie*, t. IV, p. 338.
2. Correspondance de Constantinople, 13 février 1902.
3. Ambassadeur russe à Constantinople.

turcs, c'est qu'aucune combinaison ne peut, au moins pour les débuts, se passer d'une garantie kilométrique. La proposition Kapnist n'était sans doute qu'un leurre, une étiquette cachant les visées politiques de certaine puissance, fort mal vue à Yildiz. Kapnist ne fut pas même reçu par l'ambassadeur russe à Constantinople. Bien plus, l'on exprima à son cousin, alors en service actif à Vienne, tout le déplaisir causé en haut lieu par l'activité du comte. Toutefois, pour parer à toute éventualité, le tsar sanctionnait l'année dernière la décision du Conseil de l'Empire de créer des consulats généraux à Bagdad et à Bouchir, des consulats à Bassora et à Kharpoût. En même temps la Compagnie russe de navigation à vapeur établit un service entre Odessa et le golfe Persique avec escales à Suez, Djibouti, Aden, Mascale, Bender, Abbas, Bouchir et Bassora. Les premiers essais n'ont pas donné des résultats consolants, mais par le moyen de primes on compte bien attirer la clientèle commerciale.

Ces précautions prises et la combinaison Kapnist une fois écartée, l'ambassadeur russe travailla directement contre l'inquiétant prolongement sur Sivas-Diarbékir. La Porte comprit qu'ayant à garantir un revenu brut de 15 000 francs et plus par kilomètre, elle ne pouvait demeurer indifférente au choix d'un tracé comportant 400 kilomètres de plus avec des profils très accidentés. Elle se laissa d'autant plus facilement persuader que la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie tenait médiocrement à ce détour coûteux, probablement suggéré par quelque tacticien de l'état-major ottoman.

Dès 1896, un rapport de sir Edgard Vincent, alors directeur de la Banque ottomane, rapport[1] réclamé par le sultan lui-même, avait impressionné l'esprit d'Abdul Hamid et l'avait prémuni contre l'extension des charges gouvernementales, causée par les grosses garanties kilométriques.

La France n'avait pas non plus lieu d'être satisfaite des succès allemands. La Compagnie d'Anatolie avait jusque-là admis des éléments français et sollicité l'intervention de compagnies plus ou moins françaises, celle de Vitali par

1. Reproduit dans *l'Économiste français*, 9 janvier 1897.

exemple; la construction et l'exploitation du tronçon d'Eskichehir-Qônia furent exclusivement confiées à des mains allemandes. D'après le projet d'études, la ligne Qônia-Bagdad-Bassora ne coûtera pas moins de 525 millions de marcs. Cette somme — un minimum évidemment! — l'Allemagne, surtout après les dernières crises financières, était hors d'état de la fournir.

Une entente s'imposait donc. L'ambassade française s'y employa activement. D'abord la Société de la ligne française de Smyrne-Qotaba se joignit aux Allemands. On alla plus loin. Aux termes d'un accord conclu entre la Deutsche Bank et la Banque ottomane, celle-ci agissant au nom du groupe français, le capital du chemin de fer Qônia-Bagdad serait fourni pour 40 p. 100 par le groupe allemand, pour 40 p. 100 par le groupe français[1], pour les 20 p. 100 restant par les autres marchés.

D'exclusivement allemande l'œuvre devenait presque internationale. La meilleure garantie pour la France de voir ses intérêts représentés dans la nouvelle entreprise, c'est la place que s'y sont assurée ses capitaux, condition essentielle de l'achèvement de la ligne de Bagdad. Ce concours de son alliée à une œuvre abhorrée fit presque crier à la trahison en Russie. Avec l'égoïsme le plus serein, cette puissance entend exploiter l'alliance à son avantage exclusif et paraît ne compter pour rien les récents et douloureux sacrifices faits par la France à la politique moscovite.

Il faut pourtant le dire, l'entreprise de Bagdad demeure principalement allemande. Ainsi le veulent non seulement les initiatives dont elle est sortie, mais sa constitution elle-même. L'opinion publique ne s'y trompe guère et elle s'obstine à qualifier d'allemand le futur railway de Bagdad. L'entreprise réservera sans doute une place aux délégués des intérêts français; une part même serait d'ores et déjà assurée dans la construction au matériel et au personnel français. C'est simplement justice!

Toujours est-il qu'une mission allemande, composée d'in-

1. On parle maintenant de 60 p. 100 à fournir par l'épargne française.

génieurs et de représentants de la Deutsche Bank, sous la direction du conseiller secret de légation Stemrich, du consul général allemand à Constantinople et de l'ingénieur Von Kapp, le constructeur des chemins de fer d'Anatolie, a entrepris à la fin de 1899 l'étude du tracé et des conditions économiques de la ligne. Et les résultats de ses travaux ont été récemment publiés sous un titre : *Die deutsche Bagdad-Bahn*, qui ressemble un peu à une déclaration d'annexion[1].

D'autres écrits avaient précédé, donnant à peu près la même note. Citons ceux de Wilhelm Pressel[2], de Karl Kârger[3] et surtout l'étude du professeur Sprenger, au titre éminemment suggestif : *La Babylone, le pays le plus riche du passé, le domaine colonial le plus remunérateur du présent*[4]. Nous ne pouvons nous attendre à analyser le contenu de ces publications, produits du plus haut lyrisme national qui fait apercevoir aux publicistes germaniques « dix millions de colons allemands dans la plaine mésopotamienne et un chemin de fer transasiatique protégé par des milices allemandes comme la ligne de la Mandchourie par les soldats du tsar[5] ». Plus réservé, comme il convient à un diplomate, le Dr baron Max Von Oppenheim se contente de féliciter ses compatriotes « les Allemands, de travailler au premier rang à cette grande œuvre civilisatrice[6] ».

Ces indications[7] suffisent pour montrer que malgré l'appel fait aux capitaux français, les Allemands entendent surtout travailler pour eux-mêmes. Ces dispositions ne présentent

1. Peyerimhoff.
2. *Das ànatolische Eisenbahnnetz*, dans le *Journal des Chemins de fer et de la Navigation à vapeur de la monarchie austro-hongroise*, 1888.
3. *Kleinasien, ein deutsches Kolonisationsfeld.* 1892.
4. *Babylonien, das reichste Land der Vorzeit und das lohnendste Kolonisationsfeld für die Gegenwart.* 1886.
5. Peyerimhoff.
6. *Bericht über eine im Jahr 1899 ausgeführte Forschungsreise in der asiatischen Türkei.* Berlin, 1901; et *Vom Mittelmeer zum persischen Golf.* 2e vol. *passim.* Nous citerons fréquemment ce dernier ouvrage, où les renseignements abondent. L'auteur, longtemps attaché à l'agence diplomatique allemande du Caire, se trouve maintenant à l'ambassade de Constantinople.
7. On en trouvera d'autres dans *Dr J. Krauss, Deutsche-türkische Handelsbeziehungen*, Jena, 1901 ; excellent travail. L'emballement pour la ligne de Bagdad n'est pourtant pas universel en Allemagne. Cf. *Orientalist. Litteraturzeitung*, p. 85, 86. Mars 1902.

rien que de fort naturel. Encore n'était-il pas inutile de les faire ressortir.

Cependant les pourparlers préliminaires à la concession définitive de la ligne de Qônia-Bagdad étaient sur le point d'aboutir. Le 17 janvier 1902, l'iradé impérial fut remis à la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie, malgré les représentations de la Russie. Celle-ci avait fini par abandonner l'idée d'une pression plus effective. On ne peut faire la guerre à un État ni même le menacer sérieusement, parce qu'il veut développer ses moyens de communication intérieure.

On a parlé de compensations accordées à la Russie, de la construction de lignes russes dans le nord et l'est de l'Anatolie, de négociations entamées en ce sens avec le capital français. Ces combinaisons ne présentent rien que de fort plausible ; la politique équilibriste des puissances mêlées à l'imbroglio oriental nous y ayant habitués, depuis un demi-siècle surtout. Sans les connaître autrement, il est permis d'affirmer que le prolongement jusqu'à Erzeroum de la ligne de Kars, avec embranchements dans le vilayet de même nom et celui de Sivas, constituerait une compensation de nature à calmer le ressentiment moscovite.

« Il ne faut pas oublier qu'Erzeroum occupe le sommet d'un plateau qui a longtemps passé et passe encore, aux yeux de théoriciens avides d'images, pour la clef de la fameuse vallée de l'Euphrate (justement celle que doit traverser le chemin de fer allemand) et que les sandjaks (arrondissements) des vilayets de Sivas et de Castamouni sont les plus fertiles de toute l'Anatolie. Si donc les Russes parviennent bientôt à faire pénétrer leurs locomotives et wagons dans cette partie du territoire ottoman, ils n'auront pas perdu leur temps[1]. »

II

Jetons maintenant un coup d'œil sur le tracé de la future ligne.

Notre étude commencera par Qônia, « la ville des dervi-

1. *L'Indépendance belge*, correspondance de Constantinople, déjà citée plus haut.

ches », depuis 1895 terminus de la ligne d'Anatolie, centre important, véritable oasis dans le steppe salé du haut plateau de l'Asie-Mineure. Le chemin de fer en a déjà considérablement augmenté le trafic. Contentons-nous de dire que les recettes de la ligne Haidar-Pacha-Qônia ont plus que doublé en l'espace de cinq ans et qu'avec l'achèvement du tracé elle pourra prochainement se passer de toute garantie kilométrique.

1° TRACÉ DE LA LIGNE DE BAGDAD



De Qônia la voie projetée prend la direction du sud-est au travers de la pauvre plaine de Qaramanie ; elle passe à Qaramân et à Erégli, où l'on a découvert un important bassin houiller. Ses produits alimentent les locomotives allemandes et celles-ci en faciliteront à leur tour l'écoulement vers la mer et les villes de l'Asie-Mineure et de la Cilicie.

De Qônia à Erégli, le chemin de fer suit l'ancienne route commerciale et militaire, s'infléchissant en demi-cercle pour longer la base septentrionale du Taurus. Qaramân, l'ancienne capitale de la Qaramanie, est à 19 000 mètres ; Erégli à 1 000 mètres d'altitude.

A partir d'Erégli la construction de la voie se heurtera à

une sérieuse difficulté : la traversée de la haute et puissante chaîne du Taurus, appelé en cet endroit *Bulgar-dagh*[1]. Elle le traversera aux fameuses *Portes ciliciennes*, actuellement « Guellek-Boghaz ».

Ce passage, dont l'altitude est de 966 mètres, fut toujours de la plus haute importance stratégique et économique ; là aboutit la route permettant à l'Asie-Mineure de communiquer avec le littoral syrien et avec la vallée de l'Euphrate ; là doivent passer les armées allant de Constantinople vers la Syrie. Nulle voie n'est plus célèbre dans les fastes militaires que cet étroit défilé où convergent les routes de la péninsule asiatique. Avant Xerxès et Alexandre la gorge fut franchie par maints conquérants ; les Romains et les Croisés y passèrent également et à leur suite d'autres envahisseurs. Ibrahim-Pacha d'Égypte hérissa de fortins l'entrée du Guellek-Boghaz ; on y retrouve également les ruines de citadelles ginoises et arméniennes. Au-dessus de la route, qui le traverse actuellement, on distingue les restes d'un chemin taillé dans le roc par les Assyriens et les Perses, ainsi qu'une ancienne voie romaine. A l'entrée du défilé on aperçoit encore les marches d'escalier, au-dessus desquelles étaient les portes, se fermant en temps de guerre. Par endroits la gorge se resserre et la route passe entre deux murailles de rochers à pic.

L'escalade par la voie ferrée de ce labyrinthe montagneux, ainsi que la traversée des « Portes ciliciennes » nécessiteront de nombreuses œuvres d'art, de longs tunnels et de fortes dépenses. Ce sera sans contredit la section la plus pénible de la construction.

La voie descendra ensuite sur la riche plaine de la Cilicie, dont les produits alimentent déjà le petit chemin de fer d'Adana-Mersina. En fournissant des issues vers le nord et l'est à cette ligne secondaire, elle accentuera le mouvement des affaires, ranimera le commerce non seulement de ces deux centres, mais de toute la région. Les cotons très estimés de ce vilayet, les céréales et les bois des riches forêts du Taurus, mal exploitées jusqu'ici, trouveront ainsi d'excellents débouchés.

1. Pic le plus élevé 3 500 mètres ; le Bulgar-dagh renferme de riches mines de plomb argentifère.

D'Adana la future ligne se dirigera vers le nord-est sur Osmanié, chef-lieu du caimacamat de même nom, situé dans le montasarrifât de Djabal Barakat; puis elle s'engage dans le massif montagneux de même nom, formé par les contreforts occidentaux de l'ancien Amamus. Cette dernière chaîne, moins élevée que le Taurus et moins pénible à franchir, nécessitera cependant un certain nombre de travaux d'art. La voie utilisera probablement le col près de Bagtché, appelé « Arslân-Boghaz » (950 mètres d'altitude), pour aboutir au bourg de Kazân 'Alî sur le versant syrien et dans le vilayet d'Alep.

On avait d'abord supposé qu'en quittant le vilayet d'Adana la ligne passerait par Mar'ach et 'Aintâb. Le tracé définitif sacrifie ces deux importantes localités, probablement destinées à être reliées plus tard, par des embranchements, à la ligne principale.

Celle-ci, à partir de Kazân 'Alî, situé près du célèbre champ de fouilles de Zingirli, traverse une région accidentée où l'on distingue le *Kurd-dagh* ou « Montagne des Kurdes », coupe la Cyrrhestique, pays où vécut le solitaire saint Maron et dont le fameux Théodoret fut évêque, et atteint Killis, chef-lieu du caimacamat de même nom. De là elle se dirige vers l'est, touche à Tall Habach, village à 15 kilomètres de Killis, d'où partira un embranchement devant rattacher à la ligne principale l'importante ville d'Alep, située à 60 kilomètres au sud. De Tall Habach, le tracé prend à travers une région fortement mamelonnée, et atteint l'Euphrate à 20 kilomètres au sud de Birédjick, en un point occupé jadis par l'ancienne ville d'Europus et Karkémich, une des capitales des Hittites. Toute cette région est d'ailleurs couverte de ruines anciennes. Moyennant quelques travaux assez faciles, des vapeurs de faible tirant peuvent remonter l'Euphrate jusqu'à Europus et au delà[1].

Le passage de l'Euphrate demandera la construction d'un grand pont. Le fleuve a peu de profondeur, puisque par endroits on peut même le traverser à gué[2]; mais en hiver il

1. Cette navigation a cessé il y a quelques années seulement. Cf. *Vom Mittelmeer*, t. II, p. 5. — 2. *Ibid.*, p. 5, note 2.

atteint parfois jusqu'à deux kilomètres de largeur. A première vue, le chemin le plus court eût été, semble-t-il, de suivre la rive syrienne de l'Euphrate et de le couper à la hauteur de Bagdad. On eût de la sorte économisé au moins une centaine de kilomètres. Seulement la ligne aurait constamment passé entre le désert et un fleuve mort, aucune localité tant soit peu importante ne s'élevant sur les bords de l'Euphrate[1]. La situation est bien différente dans le bassin du Tigre moyen et inférieur, comme nous le verrons.

Voilà pourquoi la ligne, passant l'Euphrate, se dirige sur Harrân (l'ancienne *Carrhes*), d'où un embranchement de 40 kilomètres ira ravitailler la garnison de la ville d'Orfâ (*Edesse*), située au nord (55 000 habitants), au centre d'un pays où l'on se livre à la culture des céréales et à l'élevage d'une excellente race de chevaux. De Harrân on atteindra Râs-el-Ain dans le montasarrifât de Zôr, puis en continuant presque toujours en droite ligne vers l'est, Nasibîn (l'ancienne *Nisibe*), dans le vilayet de Diarbekir, à moins que le trop fameux Ibrahim-Pacha n'y mette obstacle[2].

Ibrahim-Pacha est une sorte de brigand kurde que la Porte a nommé pacha et général des féroces cavaliers Hamidies de la tribu des *Milly* ou *Mallyé.* Tout en acceptant les titres, il n'a pas cru devoir renoncer aux plaisirs du brigandage. Solidement établi entre Orfâ, Mardin et Ras-el-Ain, il s'y est créé une sorte de principauté à peu près indépendante; il pille les voyageurs et les caravanes, exige un droit de passage, sans en excepter toujours les convois et les fonctionnaires du Grand Seigneur.

L'année dernière, il s'en prit à la puissante tribu arabe des Chammar. Ceux-ci eurent bientôt réuni près de 20 000 cavaliers. Que s'est-il passé ? On ne le sait pas au juste. Si Ibrahim-Pacha n'a pas été écrasé, il le doit à la supériorité d'armement des Kurdes et des troupes régulières, accourues à son secours[3]. Mais la sécurité, déjà si précaire, a complètement

1. Cf. Von Oppeinheim, *Vom Mittelmer*, t. II, p. 255.
2. De Herrân à Nisibe la ligne suivra à peu près le tracé de l'ancienne voie romaine. Sur la moderne Orfâ, voir L. de Contenson, *Chrétiens et musulmans*, p. 51.
3. *Comité de l'Asie française*, p. 127, 128.

disparu de ces régions; la route directe des caravanes d'Orfâ à Mardin passe maintenant par Diarbékir. Quelle attitude le brigand kurde adoptera-t-il en face de l'entreprise de Bagdad ? La voie ferrée ne lui paraîtra-t-elle pas comme une menace pour sa propre sécurité ? L'avenir nous le dira.

Toute cette région était jadis occupée par des villes considérables. A certaines époques de son histoire, Nézib compta jusqu'à 100 000 habitants. C'est aujourd'hui une assez pauvre bourgade[1]. Diarbékir et Mardin, laissés au nord par la voie, y seront certainement rattachés par un embranchement. La base méridionale des montagnes, qu'il aura à escalader, doit être contournée par le tracé définitif à profil relativement facile.

De Nézib, tournant vers le sud-est, la voie franchit le Tigre, lequel a ici dans sa partie la plus étroite une largeur de 170 mètres. Ce passage exigera l'établissement d'un solide pont, plus une longue jetée, au sortir de la ville, pour traverser la plaine voisine, inondée par le fleuve. En quittant le district de Mossoul, le rail longera la rive orientale du fleuve, passera devant Takrît[2]. Le passage des affluents du Tigre, dévalant des monts du Kurdistan et extraordinairement enflés par les pluies d'hiver, nécessitera la construction de nouveaux et solides ponts. A Sindiga, un embranchement se détachera sur Hâneqîn, station quarantenaire ottomane, près de la frontière persane. Puis la locomotive pénétrera dans Bagdad, la ville des califes, déjà reliée par des vapeurs anglais au golfe Persique. Or ces vapeurs, depuis le *Pachumba* de 867 tonneaux jusqu'au *Simla* de 1 615 tonneaux, conviennent à transporter le contenu de 90 à 160 wagons, à affronter les temps les plus mauvais sur le golfe Persique, mer d'ailleurs des plus hospitalières, à desservir tous les ports intermédiaires de Mohammara, Bouchir, Bahrain, Bender, Albâs, Mascate, sans parler des escales du littoral arabe, Qatîf, Hodjair, etc. Le tronçon Sindiya-Hânedin a surtout pour but d'amener à la station de Bagdad

1. Cf. *Vom Mittelmeer*, t. II, p. 30, 36.
2. A moins qu'il ne s'enfonce vers l'Orient pour se rapprocher des fameuses sources de pétrole de Kerkoûk, propriété du sultan.

les milliers de pèlerins persans se rendant aux sanctuaires chiïtes du Irâq, et dont le passage donne lieu à un grand mouvement d'affaires avec la Perse. Le commerce de Bagdad[1] et de Banora, il ne faut pas l'oublier, est alimenté en grande partie par la Perse. C'est par Bagdad que la Perse méridionale reçoit les marchandises de provenance indienne et européenne ; c'est encore par Bagdad qu'elle exporte ses tapis, son opium, ses noix de galle et ses gommes.

En quittant Bagdad, la ligne passera de nouveau le Tigre, allant dans la direction du sud-ouest vers Karbalâ. Avant d'y arriver, elle aura coupé une seconde fois l'Euphrate. De Bagdad à Karbalâ la voie traversera une des régions les plus fertiles du monde. Indépendamment des produits qu'elle aura à transporter, une autre source de bénéfices lui sera fournie par le retour périodique dans le Irâq de 80 000 à à 100 000 pèlerins persans, allant chaque année visiter les tombeaux d'Ali et de Hsain, De Karbalâ la ligne ira à Nagf, autre ville sainte des chiïtes. Elle tirera de nouvelles recettes du transport de 15 à 20 000 cadavres de chiïtes, amenés chaque année de Perse pour être enterrés autour des sanctuaires du Irâq. Pour se faire une idée de l'importance de ce mouvement, il suffira de rappeler que le montant des taxes, perçues de ce chef par l'office sanitaire du vilayet de Bagdad, s'élève annuellement à près de 300 000 francs[2].

En faisant au sortir de Bagdad un coude vers le sud-ouest, au lieu de suivre la route orientale du Tigre, le chemin de fer n'a pas seulement pour but de desservir deux importants lieux de pèlerinage, mais en traversant des régions riches et jusqu'ici sans issue, il évite de faire une concurrence impossible au service des vapeurs anglais, admirablement appropriés — nous l'avons vu — à la navigation fluviale[3] et maritime comme aux nécessités commerciales des escales visitées.

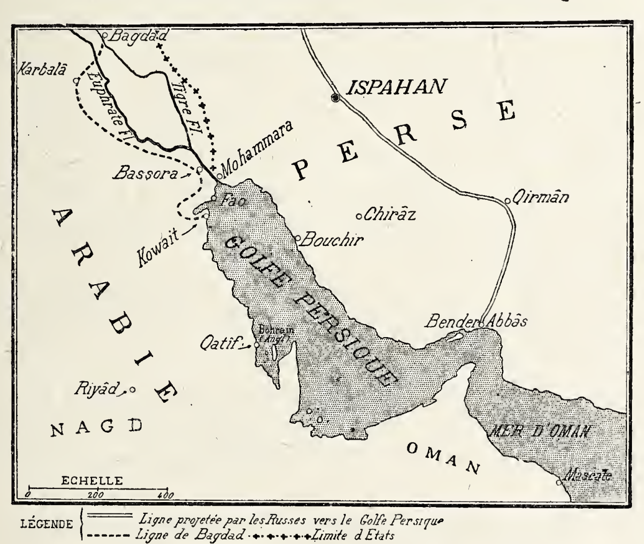
De Nagf la ligne se dirige, par Zoubair, vers un point

1. Sur l'importance de cette ville à notre époque. Cf. *Vom Mittelmeer*, t. II, p. 250 *sqq*.
2. Cf. Vital Cuinet, *Turquie d'Asie*, t. III, p. 11.
3. Pour la navigation à vapeur sur le Tigre, cf. *Vom Mittelmeer*, t. II, p. 252.

terminus officiel, Bassora, le grand centre maritime du Chat-el-Arab, tandis qu'un embranchement, partant de Zoubair établira une communication directe avec le golfe Persique en un point à déterminer ultérieurement.

Ce point, la commission allemande l'avait fixé au port de Kowait, petite république marchande sur le golfe Persique, à 150 kilomètres au sud-ouest de Bassora et figurant depuis longtemps sur les cartes, comme une dépendance non seule-

2° CARTE DES ENVIRONS DU GOLFE PERSIQUE



ment politique mais administrative de l'empire ottoman. Cette dernière prétention n'était pas absolument inattaquable, le cheikh de Kowait ayant toujours joui d'une large autonomie, en dépit du titre de caimacam, que la Porte tient à lui conférer.

L'importance future de cette Venise arabe ne pouvait manquer d'attirer l'attention de l'Angleterre, arbitre jusqu'ici des destinées militaires et économiques du golfe Persique[1] et rêvant de faire de Kowait l'aboutissant d'une voie ferrée

1. Les navires anglais forment les neuf dixièmes de la flotte commerciale du golfe Persique.

partant de l'isthme de Suez et coupant la péninsule arabique. Sa belle rade pourra facilement être transformée en un vaste port. D'autre part, par suite de l'établissement de la ligne de Bagdad, le golfe Persique est appelé à prendre comme voie de communication entre l'Orient et l'Occident une importance économique égale, supérieure même — c'est l'avis du *Journal des Débats* — à celle qu'offrent présentement la mer Rouge et le canal de Suez.

Pour parer à toute éventualité, la Grande-Bretagne provoqua ce qu'on a appelé l'incident de Kowait. Son intervention en faveur du cheikh Mobârak prévint la confiscation de l'autonomie du petit État arabe et maintint libre aux communications du dehors une des rares portes ouvertes sur l'Arabie. « L'insuccès des Turcs est plutôt un succès pour les concessionnaires du chemin de fer et, si l'on veut même, un succès pour la politique française, qui a le plus grand avantage à l'indépendance des Arabes à l'encontre des Turcs comme des Anglais [1]. »

Quoi qu'il en soit du bien fondé de ces considérations, elles expliquent suffisamment l'omission du nom de Kowait dans la concession du 17 janvier.

Telle est, dans ses grandes lignes, la concession du futur chemin de fer. Il comportera, embranchements compris, un développement d'environ 2 500 kilomètres de Qônia au golfe Persique.

De ce rapide exposé il ressort que, à part le passage des puissantes chaînes du Taurus et de l'Amanus, la traversée plusieurs fois répétée de fleuves comme l'Euphrate et le Tigre, le parcours de certaines régions tourmentées comme le nord de la Syrie ou coupées par les débordements, les bras et les estuaires des rivières de la Mésopotamie et de la Chaldée, la construction ne rencontrera pas de grandes difficultés techniques. Si dans ces pays presque neufs la main-d'œuvre est de faible prix, le manque de sécurité et la disette d'ouvriers expérimentés augmenteront certainement les frais. « Il n'est pas probable que l'on descende au-dessous de 200 000 francs au kilomètre de voie nouvelle.» (Peyerimhoff.)

1. A. Goguye, dans *Comité de l'Asie française*, p. 404. 1901.

Cela reviendrait en définitive aux 525 millions de marcs, prévus par la commission d'études allemande. A notre avis, l'ensemble sera bien près d'atteindre un milliard ; somme considérable assurément, mais nullement disproportionnée aux résultats à attendre de cette grande entreprise. C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

Henri LAMMENS.

(*A suivre.*)

LES FÊTES MARIALES DE 1904

(*Suite*[1].)

III

Seul le comité d'organisation, lorsqu'il sera formé, pourra choisir, d'une façon nette et définitive, les sujets dont s'occuperont les bureaux d'études du Congrès. Dès maintenant toutefois, l'expérience des précédentes réunions et la considération de l'état présent des études mariales permettent de jeter ici quelques suggestions, utiles peut-être pour la préparation d'un programme.

Avant tout, il faudra continuer l'œuvre des premières assemblées italiennes, puis de celles de Lyon et de Fribourg. Les travaux des Congrès marials auront d'autant plus de valeur et d'intérêt qu'ils se feront suite, et iront toujours se complétant et se perfectionnant. Dans les Congrès antérieurs, on a commencé des séries d'études, et il importe fort de les achever : le Congrès de Lyon surtout a développé quelques-unes de ces séries, mais sans épuiser la matière. C'est ainsi qu'on trouve, dans ses comptes rendus, des monographies diocésaines ou un exposé du culte de Marie dans les divers diocèses[2]; l'exposé du culte de Marie dans les pays étrangers[3]; les monographies des principaux pèlerinages[4]; les traditions mariales des congrégations religieuses, c'est-à-dire l'exposé des honneurs spéciaux que chacune de ces congrégations rend à la sainte Vierge[5].

Quelques autres séries ont été, non pas même commencées, mais insinuées, pour ainsi dire, au Congrès de Turin : il n'y a encore que des pierres d'attente, mais elles ont été si habilement posées qu'il sera facile de reprendre l'œuvre et de la continuer. Mgr Poletto, par exemple, lisait, à Turin, une étude sur le rôle de Notre-Dame dans la *Divine Comédie*[6]. On

1. Voir *Études* du 20 mai.
2. *Compte rendu du Congrès marial tenu à Lyon*, t. Ier, p. 180-528. — 3. *Ibid.*, t. Ier, p. 528-661. — 4. *Ibid.*, t. II, p. 5-171. — 5. *Ibid.*, t. II, p. 369-620.
6. *Il Congresso mariano di Torino*, 4-8 settembre 1898 (Turin, librairie Celanza, 1899), p. 96-109. Ce très intéressant sujet avait été traité avant

donnerait une suite intéressante à ce travail, en recherchant la part faite à la sainte Vierge dans l'œuvre d'autres écrivains éminents. Il faudrait plus encore des études qui rappelleraient le rapport du P. Giovanni Falchero sur la sainte Vierge chez saint Maxime de Turin[1]. Elles auraient pour objet Marie dans les écrits de chaque Père ou de chaque grand théologien. L'on préciserait l'idée que l'auteur se faisait de Marie, celle aussi qu'il nous donne d'elle ; l'on indiquerait les témoignages dogmatiques dont il s'est servi et ceux qu'il a lui-même rendus. Une autre série, assez voisine de la précédente, s'attacherait à déterminer le rôle de la sainte Vierge et sa place dans la vie spirituelle et intime, aussi bien que dans l'œuvre apostolique extérieure, des saints et des hommes de Dieu[2].

A ces diverses séries, l'on pourrait ajouter celle des textes scripturaires consciencieusement étudiés : elle comprendrait les textes qui parlent littéralement de la sainte Vierge, ceux où le Saint-Esprit a voulu qu'elle fût comprise dans le sens spirituel, ceux enfin qu'on lui applique par pure accommodation. On devrait rechercher ce que vaut cette accommodation et quels en sont les témoins traditionnels. Viendrait ensuite la série des monographies ayant trait à l'art marial[3] : l'on y ferait rentrer des études sur les plus anciennes images, les plus anciennes représentations de tel type, l'histoire de tel symbole dans les arts.

Voilà déjà de quoi occuper plus d'un bureau d'études ;

Mgr Poletto dans une brochure du P. Melandri : *Il concetto di Maria Santissima secondo Dante Alighieri.*

1. *Il Congresso mariano di Torino*, p. 345-358 : *Maria Santissima e S. Massimo Vescovo di Torino*, Discorso del Rev. Sig. P. Giovanni Falchero, Prete della Congregazione dell' Oratorio di S. Filippo Neri in Torino.

2. *Ibid.*, p. 110-115 : *Maria ed il Venerabile Cottolengo*, Discorso del Reverendissimo Signor D. Giovanni Grossi, Canonico della Collegiata della SS. Trinità, della Congregazione del *Corpus Domini* in Torino. — *Ibid.*, p. 151-155 : *Maria e l'Opera di D. Bosco*, Discorso dell' Ill. Sig. Avvocato Ferdinando Rondolino di Torino.

3. *Ibid.*, p. 392-396 : *Le prime rappresentazioni plastiche di Maria*, Discorso del M. R. Sig. Teol. Coll. Giocondo Fino, canonico della Collegiata della SS. Trinità, della Congregazione del *Corpus Domini*. — Une série d'études sur l'Art marial ne fera pas double emploi avec l'exposition dont nous parlerons plus loin. Il faut écrire les monographies; mais il faut aussi, par l'exposition, montrer aux yeux les objets dont les monographies auront traité. L'exposition prouvera les thèses des monographies déjà faites : elle en fera naître de nouvelles. Ce serait là un de ses plus précieux avantages.

cependant l'on pourrait encore proposer la série des miracles de Notre-Dame. Dès le moyen âge, il existait des recueils de ce genre, où parfois les légendes se mêlaient aux vrais miracles; en outre, bien des miracles vrais ont eu lieu depuis ces jours lointains. Il y aurait donc grande utilité à dresser des recueils nouveaux de miracles dûment vérifiés, où l'on donnerait les preuves à l'appui [1].

On aurait ainsi de nombreux groupes d'études de détail : elles ne seraient pas sans utilité; mais, comme tous les travaux de détail publiés au cours du dix-neuvième siècle, elles serviraient à préparer de plus vastes ouvrages. Ce seraient des contributions où les travailleurs de l'avenir puiseraient largement, heureux d'exploiter des mines si riches et le plus souvent — on peut l'espérer — si sûres.

Toutefois, si l'on voulait être d'un vrai secours aux travailleurs, il conviendrait que les études qui se font suite fussent réunies dans une collection typographique homogène : on pourrait mettre tous les volumes dans le format de ceux de Lyon. Ce format est excellent vraiment[2]. De loin en loin, tous les dix ans par exemple, on publierait des tables détaillées et variées : ce serait un fil conducteur qui permettrait de se guider dans un dédale de travaux, de retrouver, sans trop de peines ni de temps, les renseignements qu'on voudrait avoir. Cette collection serait bientôt connue dans le monde savant : elle perpétuerait les fruits des divers Congrès marials.

Parmi les séries proposées, quelques-unes, comme celle

1. La critique devra parfois s'exercer sur tel ou tel miracle, rapporté dans tel ou tel vieux recueil, et depuis souvent raconté; et, dans certains cas, elle aboutira à une conclusion négative. Il va sans dire cependant qu'au Congrès marial il ne conviendrait guère d'apporter des travaux qui concluraient négativement : le silence ou un mot discret suffirait pour écarter une légende. Mais les travaux développés *ex professo* seraient ceux qui aboutissent à des conclusions positives : ils rapporteraient un miracle bien prouvé, bien vérifié, bien raconté.

2. Il faudrait pourtant éviter quelques fautes d'impression qui, malheureusement, ont échappé dans les comptes rendus de Lyon, tout spécialement les altérations dans les noms propres. Un certain nombre de ces fautes seraient sans doute écartées, si l'on faisait corriger les épreuves de chaque dissertation par l'auteur lui-même.

des textes scripturaires, ou bien celle de la théologie mariale chez les Pères et les écrivains ecclésiastiques, seraient à proprement parler des travaux scientifiques. En outre la méthode, les procédés de critique historique dont on userait, les tables qu'on joindrait aux comptes rendus, les références exactes, introduiraient dans les Congrès un certain appareil de science. Ce serait fait à dessein. Il n'y a aucun désaccord entre la science et la foi : on ne saurait en trouver davantage entre la science et la piété. On ne voit pas bien pourquoi les travaux de piété devraient rester étrangers à l'esprit scientifique, ni pourquoi les savants manqueraient de piété. Avoir la science, n'est-ce pas connaître la vérité, connaître les œuvres de Dieu et, en particulier, la sainte Vierge, son chef-d'œuvre créé, telles que Dieu les a faites ; avoir la piété, n'est-ce pas avoir le goût des choses de Dieu, l'amour de Marie, son chef-d'œuvre ? Pourquoi, dès lors, la science et la piété s'excluraient-elles mutuellement?

Mais il est une science entre toutes à laquelle on voudrait voir faire une place plus large dans les assemblées tenues en l'honneur de Marie, c'est la science théologique. Sans doute, elle n'a pas manqué dans les précédents Congrès, et, pour parler seulement du dernier, Lyon a donné d'excellents résumés de la science acquise[1]. Il semble pourtant que l'on pourrait faire davantage. Résumer ce qu'on sait et l'exposer magistralement, voilà qui est bien : il serait encore mieux de trouver du nouveau et de faire avancer la science. L'on enrichirait ainsi les trésors de la théologie mariale, et l'on rendrait un service d'autant plus appréciable, qu'il aurait reculé encore les limites du savoir.

Il faut le dire cependant, les Congrès marials ne devraient pas se lancer à l'aveugle dans les chemins de la théologie dogmatique : c'est avec prudence qu'ils tenteraient de faire progresser la science. Car les Congrès ne sont pas des facultés de théologie, encore moins des conciles. Sans doute, des membres éminents de l'Église enseignante veulent bien as-

1. On peut citer, à titre d'exemples, le travail du R. P. Gonthier, S. J., *Marie et le Dogme*, compte rendu de Lyon, t. Ier, p. 33-74 ; et le travail du R. P. Benoît Clavère, O. P., sur *Marie et le Culte*, *ibid.*, p. 75-108.

sister aux séances; quelques-uns prennent même une part active dans les travaux. Malgré cela, le Congrès demeure une réunion de l'Église enseignée. Les théologiens qui travaillent là ne parlent qu'à titre de docteurs privés. Bien plus, la masse des auditeurs, toute pleine qu'elle est de foi et de piété, est étrangère à la *science* théologique. Dès lors, il pourrait y avoir imprudence à profiter des bonnes dispositions de cette masse, de son enthousiasme lui-même, pour lui imposer des opinions dont elle ne jugerait pas avec compétence, pour lui faire émettre des vœux dont elle ne saisirait pas la portée. C'est la raison pour laquelle, dans les questions, toujours délicates, où il s'agit de faire avancer le dogme, les travaux des théologiens congressistes ne peuvent être autre chose que des travaux d'approche, préparant de loin les décisions de l'Église; les vœux de la masse ne sauraient rien être sinon le désir de voir ces questions importantes, étudiées avec compétence par les doctes, résolues avec autorité par l'Église.

Ce sont là des réserves qu'il convenait de faire, des précautions qu'il fallait au moins indiquer; mais, si l'on se tient dans les limites qui viennent d'être tracées, il y aura tout avantage à voir les Congrès s'occuper des problèmes de la théologie mariale. Ils travailleraient sinon à les résoudre, au moins à faire un pas vers la solution. Aussi, c'est un vrai mérite du prochain Congrès de Fribourg d'avoir inscrit en tête de son programme d'études une première section consacrée aux questions dogmatiques [1].

Parmi ces études, le programme mentionne explicitement la définibilité de l'Assomption au point de vue théologique. C'est bien là en effet l'une de ces questions importantes dont

1. Ce programme, — ou plus exactement cette esquisse de programme, puisque les organisateurs laissent aux écrivains une grande latitude, — a été publié par *la Voix de Marie* du 29 mars 1902 : *Congrès marial de Fribourg, Programme d'Études*.— Les auteurs qui voudront prêter leur concours à ce prochain Congrès et envoyer des travaux, devront se hâter ; car on demande que les manuscrits soient adressés, avant le 1er juillet 1902, à M. l'abbé Bauron, curé de Saint-Eucher, secrétaire général de la section française (30, rue de Dijon, Lyon). On peut aussi les envoyer, jusqu'au 15 juillet, à Mgr Kleiser, protonotaire apostolique, à Fribourg (Suisse). — Mgr Guyot, directeur de *la Voix de Marie* (14, rue Pierre-de-Blois, Blois), s'occupe, pour la France, de tout ce qui concerne le Congrès.

nous parlions à l'instant : depuis le Concile du Vatican, elle occupe les esprits; il semble même qu'elle a pris une importance spéciale depuis quelques années[1]. Elle méritait donc d'avoir une place, l'une des premières, au programme de Fribourg. Souhaitons que le Congrès de 1902 la fasse progresser et l'approche, autant que possible, de la solution. Mais, à considérer certains aspects de la question, et à juger de l'avenir par l'analogie du passé et des travaux qui ont précédé la définition de 1854, il n'est pas probable qu'on aboutisse cette année à quelque chose de définitif. Il restera donc encore à faire pour le Congrès de 1904.

Ce n'est pas qu'il puisse demeurer, dans les esprits, le moindre doute sur la réalité de l'Assomption corporelle de la sainte Vierge. La chose est certaine, et tout le monde est là-dessus dans un accord parfait. S'il s'agissait donc d'affirmer uniquement cette vérité, il n'y aurait pas lieu de tarder plus longtemps : on pourrait marcher sans discussion préliminaire. Mais ce n'est pas cela seulement qui est en cause; car, il faut le remarquer, et peut-être les pieux fidèles, qui ont signé des pétitions pour réclamer la définition de l'Assomption, ne s'en sont pas toujours bien rendu compte, autre chose est une vérité absolument certaine, autre chose est une vérité formellement dite par Dieu, qui non seulement tienne par quelque lien à la révélation, mais qui soit contenue dans le dépôt sacré. Et c'est là précisément le point qui est en discussion, lorsqu'on parle de « définibilité », du moins au sens ordinaire du mot : il faut déterminer si, oui ou non,

1. On peut voir dans les *Acta Concilii Vaticani* (collection de Maria-Laach, col. 868-872 et 1665) les pièces relatives aux projets de définition dogmatique. Il y a eu depuis lors, et surtout dans ces dernières années, en faveur de cette définition, un mouvement de grande importance. La revue italienne *Il Rosario e la nuova Pompei* rend compte de ce mouvement et le propage avec ardeur. (Voir les années 1900-1902.) En France, il faut signaler la dissertation du R. P. Dom Paul Renaudin, O. S. B. : *De la définition dogmatique de l'Assomption de la très sainte Vierge* (in-4, Angers, 1900). Cet opuscule, qui contient de savantes et intéressantes recherches, laissait place aussi à quelques objections. Le jeune et vaillant auteur s'est mis à remanier la question, et cherche de nouveaux points de vue. (*Revue Thomiste*, janvier, mars, mai, septembre 1901 ; mars 1902.) — Parmi les Congrès, celui de Turin, en 1898, s'est occupé de l'Assomption. (Discours de Mgr Francesco Paolo Epifani, p. 380-392 de *Il Congresso*. L'orateur n'a pas prétendu faire une étude théologique approfondie sur la question.)— Pour Lyon, voir t. I[er], p. 563-565.

l'Assomption forme une partie formelle des vérités révélées par Dieu. Il est extrêmement probable qu'il faut répondre oui : mais la preuve n'est pas si aisée à faire, et peut-être elle demandera encore de longs travaux.

Pour l'établir, plusieurs voies se présentent : une première serait de prouver que les apôtres, témoins de l'Assomption, ont fait de cette vérité l'un des objets de leur enseignement. Le souvenir du fait se serait ainsi perpétué distinct de génération en génération. C'est la voie de la tradition explicite. De fait, il a dû en être ainsi ; nous nous en rendons compte au moins par des raisonnements indirects. Mais d'établir par bonnes et dues preuves, non par voie de conséquence mais directement, qu'il en a vraiment été ainsi ; de remonter, à travers les siècles et les témoignages, jusqu'au récit même fait par les apôtres, et de montrer en plus, toujours directement, que les apôtres, en racontant le fait, lui donnaient bien la valeur d'un dogme : c'est là, pour l'historien ou le théologien, une tâche ardue, au cours de laquelle on rencontre par endroits d'assez grandes obscurités. Pour les éclaircir toutes, il faut encore de longues recherches. Peut-être le principal travail consisterait dans une étude complète et définitive sur le livre *De Transitu Mariæ*. Elle le suivrait à travers toutes les traductions et tous les remaniements, remontant ainsi jusqu'à la source ou bien jusqu'aux sources premières. Ce serait là, il est vrai, une thèse à présenter dans une faculté de théologie plutôt qu'un travail à lire dans un Congrès. Le Congrès pourrait couronner cette consciencieuse étude ; il ne saurait guère l'admettre au rang de ses mémoires. Cependant, à côté de cette recherche, longue et complète, il y a place encore pour une quantité d'études de détail : leur objet précis serait de retrouver les traces premières de la croyance formelle et explicite à l'Assomption de Marie, et de terminer les controverses, assez nombreuses encore, sur l'établissement de la fête dans les différentes églises. Ces études pourraient fort bien figurer dans un ou plusieurs Congrès.

Toutefois, dans les Congrès, et en général dans tous les travaux préparatoires de la définition, une autre voie semble

d'un plus facile accès, celle de la preuve par tradition implicite : elle consisterait à montrer que la révélation divine nous donne de la sainte Vierge une idée qui comprend nécessairement la résurrection anticipée de son corps. Cette preuve suffirait à l'Église, et lui permettrait de définir. Elle est plus aisée certainement et plus courte que la précédente. Dès à présent, l'on en distingue bien l'élément principal : c'est la place de Marie tout à côté du Rédempteur dans sa victoire sur le démon, sur le péché, et sur les suites du péché, la concupiscence et la mort. Pour garder en tout cette place et ce rôle de nouvelle Ève associée au nouvel Adam, Marie a dû être unie à Jésus-Christ dans le triomphe anticipé de la résurrection [1]. Il reste pourtant beaucoup à faire encore, afin

1. Pour prouver que le privilège de l'Assomption est implicitement contenu dans le dépôt des vérités révélées, on peut sans doute proposer plusieurs arguments. Il en est un pourtant (indiqué dans la plupart des rédactions de *postulata* soit au Concile, soit depuis; voir aussi Mgr Van den Berghe, *Marie et le Sacerdoce*, édit. 1875, p. 249-255, et *la Donna del Protoevangelo* dans la *Civiltà cattolica*, ser. VII, vol. VIII) qui semble être le plus efficace et résumer à peu près les autres. Voici comment on pourrait en proposer l'esquisse; qu'on veuille bien, en l'examinant, se rappeler que, lorsque toutes les prémisses sont de foi, la conclusion est de foi, elle aussi :

Comme dans l'ordre de la chute et dans toutes les parties intégrantes de la déchéance humaine, Eve se trouve distinguée du reste de l'humanité et rapprochée d'Adam : ainsi, dans l'ordre de la réparation et dans toutes les parties intégrantes du relèvement de l'humanité, Marie se trouve distinguée du reste des hommes, placée tout à côté de Jésus-Christ, non seulement délivrée par lui mais victorieuse avec lui, et participant aux privilèges propres au Rédempteur (*Gen.*, III, 15 et Tradition);

Or, comme la déchéance a pour parties intégrantes non seulement l'empire du démon, le péché et la concupiscence, mais aussi la mort du corps : ainsi le relèvement de l'humanité comprend la victoire, non seulement sur le démon, le péché et la concupiscence, mais aussi sur la mort (*Rom.*, v, 12 et suiv.; *I. Cor.*, xv, 20-26 et 54-57);

Donc, non seulement dans la victoire sur le démon, le péché et la concupiscence, mais aussi dans la victoire sur la mort, Marie se trouve distinguée du reste des hommes, placée tout à côté de Jésus-Christ, victorieuse avec lui, et participant aux privilèges propres au Rédempteur;

Mais, dans le plan divin : 1° la victoire sur la mort est remportée par la résurrection de la chair (*I. Cor., loco cit.*); 2° le privilège propre au Rédempteur, c'est de ressusciter, non comme la masse des hommes à la fin des temps, mais comme « les prémices » et « le premier-né d'entre les morts » (*I. Cor.*, xv, 20; *Coloss.*, I, 18; *Apoc.*, I, 5);

Donc, enfin : 1° Marie est distinguée du reste des hommes et participe aux privilèges de Jésus-Christ par rapport à la résurrection de la chair; 2° et ainsi, sans attendre la fin des temps, elle a sa place à côté de son Fils dans les « prémices de la résurrection ».

de fouiller l'argument, de le bien présenter, et d'établir victorieusement qu'il aboutit à une conclusion de foi. Le travail d'un seul serait insuffisant sans doute : il convient que plusieurs joignent leurs efforts et emportent la position.

Ainsi, travaux d'histoire dogmatique sur la croyance à l'Assomption, l'ancienneté de la fête dans les différentes églises ou l'affirmation du mystère chez les écrivains ecclésiastiques, — travaux dogmatiques surtout, visant à une démonstration directe de la définibilité, de préférence par voie de tradition implicite, — tels sont les mémoires que devrait encourager le Congrès : il pourrait ouvrir la porte à tous ceux qu'on présenterait, ou plutôt il proposerait un concours : il discernerait les meilleurs travaux, ceux qui font vraiment avancer la question. Il les couronnerait alors, sinon en décernant un prix, au moins en accordant les honneurs mérités de la lecture et de l'insertion.

Outre la définibilité de l'Assomption, il y aurait une autre question qu'il conviendrait d'approfondir, au Congrès de 1904 ; elle est plus importante encore pour faire saisir entièrement la place vraie de Notre-Dame dans l'économie de l'ordre surnaturel, par suite dans le culte chrétien et la prière de l'Église. C'est celle du rôle universel de Marie dans la distribution de la grâce. Il s'agit de montrer que nulle grâce ne vient à la terre sans passer par les mains de Marie ; dès lors, que son intercession n'est pas utile seulement, mais encore nécessaire : au-dessous du Fils et dans un autre ordre, la Mère est vraiment l'un des anneaux qui réunissent le monde humain au monde divin, l'un des degrés pour monter de la terre au ciel [1].

Les références sont toutes à des documents de foi. On peut cependant se demander si la première majeure est de foi tout entière, et discuter sur l'enchaînement des propositions. Encore une fois, il n'y a là qu'une ébauche.

1. On peut voir un aperçu de la question dans les *Études* du 13 mai 1896. — Le troisième volume du grand ouvrage de M. J.-B. Terrien, *la Mère de Dieu et la Mère des hommes* paraît en ce moment même. Un rapide examen suffit pour affirmer qu'il éclaire la question et lui fait faire un pas. Consulter aussi la feuille-programme nº 10 des cours faits à l'Institut catholique de Paris, en 1901-1902, par M. J.-V. Bainvel. Le même théologien se propose d'étudier plus amplement le sujet.

Sur ce sujet qui est d'une importance extrême, le Congrès de 1904 pourrait encourager, en les provoquant et en les couronnant, trois séries de travaux :

La première rechercherait les témoignages qui permettent d'établir la thèse, témoignages explicites et développés des théologiens récents, témoignages implicites et équivalents des auteurs anciens et des Pères.

La seconde série serait dogmatique : elle s'attacherait au point plus délicat de l'explication théologique. Le sens chrétien même des simples fidèles dit que la sainte Vierge a une part dans toutes les grâces. Mais quelle est exactement cette part ? Comment la médiation de Marie, laissant intactes la nécessité et la suffisance infinie de la médiation de Jésus-Christ, s'étend-elle à tout ? Dans quelle dépendance, par rapport à son intercession et à ses mérites, Dieu a-t-il voulu placer chacun des dons surnaturels ?

Enfin, une troisième série de dissertations aurait pour but de déterminer à quel titre les fidèles, et on peut dire l'Église même, croient à ce rôle universel de Marie : il faudrait rechercher si cette croyance ne se fonde pas sur la parole de Dieu lui-même; ou, en d'autres termes, si l'universelle intervention de Marie dans la distribution des bienfaits divins ne serait pas, elle aussi, définissable comme vérité de foi.

Outre ces travaux divers, le Congrès pourrait émettre un vœu tendant, non pas à une définition immédiate, mais à une simple enquête : l'on exprimerait le désir que, comme en 1849 Pie IX fit demander à chaque diocèse sa croyance sur l'Immaculée Conception, ainsi l'on demandât par tout le monde la pensée et la foi des pasteurs aussi bien que des fidèles sur l'intervention universelle de Marie dans l'application des mérites rédempteurs.

Cette nouvelle enquête serait d'ailleurs une très heureuse continuation de la première; car le privilège qu'elle mettrait en lumière n'est pas sans lien logique avec celui de l'Immaculée Conception. Le théologien qui écrivait, dans *Un siècle*, le chapitre sur *le dogme et la pensée catholique*, le faisait déjà remarquer, il y a deux ans. « Du coup de lumière de 1854, disait-il, quel reflet sur la Vierge elle-même! Marie plus

belle et plus attrayante, mieux connue et dès lors plus aimée; sa place à part dans l'humanité, et l'indissoluble union de la Mère et du Fils, l'idée divine de Marie enfin mise en un jour plus éclatant; les fidèles de plus en plus convaincus qu'ils ne sauraient excéder en exaltant « leur Mère », pourvu qu'ils la laissent dans l'humanité pure; un élan nouveau donné à la théologie mariale, et les théologiens rêvant, sous l'attrait d'un amour qui ne dit jamais assez, aux moyens de mettre en relief et de mieux montrer au regard et au cœur du peuple chrétien un privilège qu'il reconnaît et qu'il affirme, mais confusément et sans en avoir encore une pleine conscience, celui de la coopération de Marie à l'œuvre rédemptrice, et de sa part dans toutes les grâces qui nous viennent de Dieu. Voilà quelques effets de la définition. Les vérités religieuses se tiennent : en dégager une, c'est aider à mieux voir les autres[1]. »

S'il contribuait à mieux dégager encore ce rôle de Marie — c'est toujours celui de nouvelle Ève, et c'est spécialement ici celui de « Mère de tous les vivants[2] », qui contribue à leur donner, puis à entretenir en eux la vie surnaturelle, jusqu'à ce qu'en chacun de ses enfants « soit formé le Christ[3] », son Fils premier-né — le Congrès de 1904 aurait amplement travaillé à la glorification de Notre-Dame, et dignement fêté le cinquantenaire de l'Immaculée Conception.

IV

On ne devrait pas cependant se borner aux fêtes, aux pèlerinages et au Congrès. L'on pourrait, en outre, organiser quelque chose de plus permanent qui pût, durant l'année, entretenir les esprits dans la pensée de la sainte Vierge. Ce serait une exposition de l'Art marial.

Une exposition de l'Art marial : voilà qui serait vraiment d'une organisation heureuse, volontiers l'on dirait d'une heureuse nouveauté. D'aucuns l'ont peut-être déjà rêvée :

1. J.-V. Bainvel, dans *Un siècle*, édit. Oudin, p. 815; édit. illustrée, t. III, p. 157.
2. *Gen.*, III, 20.
3. *Gal.*, IV, 19.

nul n'a été jusqu'ici assez audacieux pour l'entreprendre, même pour la réclamer[1]. Sans doute, un vœu du Congrès de Lyon souhaitait, en 1900, que les savants et artistes chrétiens essayassent de s'entendre et de se réunir : leur effort commun viserait à développer de nombreuses ébauches partielles, à former comme un inventaire, aussi riche, aussi complet que possible, des œuvres d'art ou de poésie accomplies dans le passé, en l'honneur de la sainte Vierge[2]. Cet inventaire compléterait heureusement et mettrait à jour les travaux d'un Rohault de Fleury[3]. Le vœu XIII du Congrès de Lyon n'allait pas plus loin : il demandait un ouvrage, un inventaire complet de l'Art marial; il ne parlait pas d'une exposition. L'exposition cependant aiderait à l'inventaire et serait bien faite pour le préparer : elle aurait, en outre, l'avantage indiscuté de n'intéresser pas les seuls initiés, savants ou artistes chrétiens. Le grand public viendrait la visiter. Et comme elle durerait de longs mois, du 25 mars par exemple ou du 1er mai jusqu'au 8 décembre, les visiteurs auraient le loisir de nourrir, dans les salles artistement aménagées, leur foi et leur piété. Rome paraît toute désignée pour recevoir une exhibition si nouvelle. Avec une grande largeur de vues on réunirait là les images diverses et les représentations de Marie; l'on rechercherait tout ce qu'ont pu inspirer à l'art chrétien les différents mystères de la Vierge, dans sa vie terrestre ou bienheureuse, ses symboles et ses figures. Les peintures et les gravures, les miniatures de manuscrits, les tapisseries et les broderies seraient également admises; la sculpture aurait aussi sa place avec l'orfèvrerie. En un mot, tout objet d'art, de quelque nature qu'il pût être ou de

1. Au Congrès de Turin, on avait bien annexé une exposition, mais ce n'était pas une exposition de l'Art marial. Elle comprenait les Missions et les Œuvres catholiques : elle s'étendait à tout l'art sacré. (*Il Congresso mariano di Torino*, p. 257.)

2. « Le Congrès émet le vœu que les savants et artistes chrétiens s'entendent ou se réunissent pour développer de nombreuses ébauches partielles qui existent déjà, dans le sens d'un inventaire le plus complet possible des œuvres d'art ou de poésies accomplies dans le passé, en l'honneur de Celle qui est la souveraine Beauté créée. » (*Compte rendu du Congrès marial tenu à Lyon*, vœu XIII. T. II, p. 727.)

3. Rohault de Fleury, *la Sainte Vierge; études archéologiques et iconographiques*, 1878.

quelque provenance, pourvu qu'il parlât de Marie et qu'il fût franchement artistique, serait accueilli dans les salles de notre exposition. Ce serait ainsi vraiment une exposition de l'Art marial. Elle tâcherait d'être aussi universelle que le Congrès marial lui-même.

Voilà un projet séduisant, mais, à vrai dire, il n'ira pas sans de grandes difficultés. La première chose sera de réunir les œuvres d'art, mais là se trouvera précisément le point délicat. Qui donc aurait la prétention de décider le Louvre, le *National Gallery*, ou les autres musées nationaux, à se dessaisir de leurs chefs-d'œuvre et à les envoyer à Rome? On se heurtera de leur part à un refus catégorique. Souvent les églises et les chapitres répondront de la même manière. Enfin, beaucoup d'œuvres d'art ne se peuvent pas transporter : les sculptures fameuses de Solesmes, par exemple, *l'Ensevelissement* et *l'Assomption de la Vierge*, demeureront immobilisées, comme aussi les portails de Reims ou de Chartres, les peintures murales d'Andrea del Sarte au cloître de l'Annunziata à Florence, ou bien celles d'Hippolyte Flandrin à Saint-Germain-des-Prés, les Vierges des cimetières de Priscille ou de Sainte-Agnès aux Catacombes, et tant d'autres fresques ou bas-reliefs. Ce sont là des objets qui ne se mettent point en caisse et ne se confient point aux chemins de fer. C'en est assez, pensons-nous, pour mettre en lumière les difficultés réelles qui gêneront notre dessein.

Ainsi l'exposition de l'Art marial, avant de passer au rang des projets réalisés, rencontrerait plus d'un obstacle : ces obstacles cependant ne devraient pas déconcerter l'intelligente initiative des organisateurs. On les surmonterait peut-être ; dans tous les cas, on les pourrait tourner. C'est ainsi, par exemple, qu'une direction sagement comprise inspirerait la confiance et, par son autorité même, préviendrait plus d'un refus : des amateurs, des églises et des chapitres, peut-être même de grands musées se laisseraient décider ; ils ne refuseraient pas leur concours à un comité d'organisation où les directeurs des Écoles de Rome tiendraient les premières places, ou bien à une commission internationale d'Art chrétien, où des artistes connus se porteraient garants

et répondraient des œuvres d'art qui leur seraient transmises. Toutefois certains refus persisteraient obstinément ; en outre, l'autorité, même indiscutable, d'un comité d'organisation ne suffirait évidemment pas à rendre transportables des pièces artistiques, immeubles de leur nature ou immobilisées. Les originaux restant à leur place, l'on se rabattrait sur des reproductions, et l'on parviendrait à se tirer d'affaire sans compromettre la valeur même de l'exhibition. C'est là au reste le point essentiel. Il existe de nos jours beaucoup de bonnes copies, et les procédés modernes permettent de reproduire des moulures, des bas-reliefs ou des sculptures encore plus étendues. N'a-t-on pas pu voir, au Trocadéro, tels ou tels portails de cathédrales fort exactement reproduits ? A défaut des originaux, grâce à des copies bien faites et à des reproductions, le comité d'organisation parviendrait à former une collection complète et d'une exactitude suffisante. L'exposition de l'Art marial atteindrait ainsi son but.

Hélas ! nous nous heurtons ici à un obstacle nouveau : pour se procurer des copies et créer des reproductions, pour organiser l'exposition même, notre comité ou, si l'on veut, notre commission de l'Art marial aura besoin d'argent, mais cet argent, nous n'avons sans doute aucun espoir fondé de le recueillir jamais. Dès lors, nous n'aboutirons pas à réaliser des projets trop dispendieux. C'est là une objection qu'on peut nous adresser. Elle est au moins spécieuse, mais elle n'est pas insoluble. On pourrait répondre d'abord comme faisait, vers 1864 ou 1865, cette brave aubergiste de Lourdes à un pèlerin, effrayé des proportions qu'on prétendait donner à l'église et aux aménagements de la grotte : « C'est trop grand, disait-il. Jamais vous n'en viendrez à bout. — Oh ! Monsieur, repartait la bonne femme, la sainte Vierge y pourvoira. » Et de fait, la sainte Vierge y a pourvu : l'église primitive, devenue trop étroite, a dû être complétée à maintes reprises. Mais les hommes pratiques, les futurs organisateurs des fêtes de 1904, nous demanderont sans doute une solution plus positive. Même si nous leur disions que nous comptons sur de grands bienfaiteurs, — il y a tant de dévots à la bonne Vierge, même dans les classes riches, — ils se prendraient

à sourire quelque peu et se moqueraient de nos espoirs chimériques. Leur sourire n'empêcherait pas cependant qu'on ne pût en partie faire fonds sur la bourse d'un ou deux bienfaiteurs, mais il vaudrait mieux encore compter sur l'exposition elle-même. Serait-ce donc une chimère aussi que d'espérer voir notre exhibition faisant ses frais et couvrant elle-même ses propres dépenses, que de prétendre avec le prix des entrées, sinon faire des profits, à tout le moins dédommager les organisateurs? Il ne le semble pas, si l'on a soin d'aménager les collections dans un grand centre, comme serait Rome par exemple, ou Lourdes à défaut de Rome. Les visiteurs viendraient nombreux : chacun d'eux payerait, aux guichets, une taxe légère, et leur multitude finirait, tôt ou tard, par rembourser les premières mises de fonds.

Pourtant ce qui assurerait avant tout le succès financier, ce serait de mettre à la tête un comité de direction intelligent et ferme. Des laïques, sans doute, gens de la partie et artistes consciencieux, voudraient bien accepter la charge. Ils fermeraient la porte à toute réclame et à toute coterie : ils rejetteraient les horreurs, ou même les médiocrités. Donnant droit d'entrée aux seules pièces artistiques, ils ne négligeraient rien cependant pour réunir une histoire de l'Art marial, aussi complète que possible. Ils se chargeraient ensuite du classement par époques, par écoles ou par genres, peut-être même parfois d'après les sujets. On leur demanderait enfin de grouper à part les objets qui, sans blesser la pudeur, pourraient cependant effrayer la prudence des mères de famille : ils formeraient de la sorte comme des galeries réservées à l'usage des gens plus mûrs. Les jeunes filles et les enfants visiteraient, à loisir, le reste des collections. Une direction ainsi comprise se recommanderait d'elle-même : elle serait la meilleure garantie du succès même financier. Par elle et par elle seulement, l'exposition de l'Art marial, toute coûteuse qu'elle pût être, assurée de couvrir ses frais, sortirait du domaine des projets chimériques et passerait dans celui des réalités.

On tournerait de la sorte les principaux obstacles, ou même on les franchirait. Ce ne serait pas sans peines, mais l'expo-

sition de l'Art marial présente de nombreux avantages : son succès compenserait amplement les soucis qu'elle aurait donnés. Elle formerait d'abord, du seul point de vue de l'art, une merveilleuse glorification de Notre-Dame ; car, on n'en peut douter, cette exhibition serait d'une indéniable beauté. On le prouverait aisément. Plus d'une fois, par exemple, des visiteurs qui, en 1900, venaient de parcourir telle ou telle section de l'Exposition, faisaient, au sortir, une même réflexion : « Il y a là de bien belles Vierges. » Pourtant, dans cette exposition, les classements n'étaient pas bien faits pour mettre en lumière les œuvres de la piété chrétienne. Les Vierges cependant, même dans ce jour moins avantageux, avaient attiré les regards. Au reste, la chose n'est pas pour surprendre : presque toujours, dans les collections où se trouvent groupés des objets d'art chrétien, ce qui arrête l'attention et ce qui charme davantage, ce sont les belles Vierges. « Il y avait de bien belles Vierges », dit-on en sortant, lorsqu'on veut résumer l'impression qui domine. C'est ainsi que presque tous ceux qui ont feuilleté les *Évangiles* publiés par la maison Goupil, s'écrient, en refermant les volumes : « Vraiment, il y a là de belles Vierges. » Il semble donc que si l'on réunit et place avantageusement ces Vierges, toujours admirées, l'on formera une collection vraiment belle et d'une réelle valeur artistique. Ce spectacle unique forcera l'admiration et, dans sa splendeur esthétique, glorifiera merveilleusement la Vierge que nous voulons fêter.

Cette glorification artistique serait un premier résultat; en outre, l'exposition de l'Art marial présenterait les autres avantages que procurent, dans tout ordre d'études, les groupements et les comparaisons. Une fois les Vierges classées selon les époques, par exemple, et les pays, il serait aisé de suivre les développements et de remonter jusqu'aux origines : l'on déterminerait d'où provient telle représentation, tel symbole, telle attitude de Marie. Il existe, croyons-nous, deux types de statues figurant l'Immaculée Conception : l'un d'entre eux nous montre Marie seule, écrasant de son pied la tête du serpent. C'est le type le plus commun. Dans l'autre, la Vierge tient l'Enfant Jésus entre ses bras : le Fils, armé

d'une lance, frappe lui-même le serpent qui se débat aux pieds de la Mère et cherche à la mordre au talon. Un groupement bien fait permettrait peut-être de trouver la genèse de ce double type. L'on parviendrait ainsi à compléter l'histoire de l'art : l'on montrerait dans quel pays et à quelle époque a commencé telle ou telle classe d'images, très répandue par la suite, celle des Vierges noires par exemple. L'on éclaircirait certains problèmes historiques : l'on discernerait peut-être si, dans tous les âges et dans tous les pays, il était également d'usage de représenter la Vierge tantôt avec son Fils et tantôt sans lui ; ou si, à l'encontre, plus anciennement, l'Enfant et la Mère étaient toujours réunis. Il ne serait pas possible sans doute de discerner la ressemblance et de retrouver les traits exacts du visage de Marie : du moins l'on reconnaîtrait les types les plus anciens et les plus traditionnels[1]. Ces avantages seraient précieux pour

1. Il serait imprudent d'attacher une importance exagérée à des détails secondaires, et, par eux, de prétendre authentiquer la Vierge ou les Vierges dites de saint Luc. Elles ne sont peut-être pas l'œuvre du saint évangéliste, mais elles peuvent fort bien représenter un type traditionnel. A ce titre, il peut être intéressant de remarquer que, dans plusieurs apparitions, Notre-Dame paraît s'être montrée sous des traits qui rappellent ce type. Un jour, la petite fille de Lourdes, Bernadette, feuilletait un album ; elle s'arrête soudain devant une image de la sainte Vierge; puis, la montrant au curé de Lourdes, M. Peyramale, et à M. Fabisch, le sculpteur, elle s'écrie vivement : « Monsieur le Curé, Monsieur le Curé, voici la figure de la sainte Vierge ; oh ! ici, je la reconnais, je la reconnais !!... » C'était une gravure assez ordinaire de la Madone de saint Luc. Notre-Dame de Lourdes ressemblait donc à cette Madone. (Sur ce fait, il existe aux Archives de Lourdes, une déposition dûment rédigée, vers 1879, par le P. Jean Clavé, S. J., d'après les récits de Mgr Peyramale.) — L'apparition de Pontmain rappelait le visage de Notre-Dame-de-Bon-Conseil. En janvier 1890, M. l'abbé Barré, alors sous-supérieur du séminaire, aujourd'hui curé de la cathédrale de Laval, communiqua à l'un des voyants, M. l'abbé E. Barbedette, une notice qu'il venait de composer sur Notre-Dame-de-Bon-Conseil, avec la photographie de la célèbre image. M. Barbedette déclara n'avoir jamais rien rencontré qui lui rappelât à ce point les traits entrevus dans la nuit du 17 janvier 1871. « On devrait, ajoutait-il, se servir de cette image pour faire une statue de Notre-Dame de Pontmain. » M. l'abbé Barré a mis tout son talent de statuaire à l'accomplissement de ce vœu. Après un long travail et divers essais, il vient d'exécuter un modèle d'une grande beauté, et duquel les voyants de Pontmain se déclarent pleinement satisfaits. (Informations directes, prises par les auteurs de l'article auprès de MM. Barré et Barbedette.) Il est à remarquer que la Vierge dite de saint Luc et celle de Genazzano ont quelque chose de commun dans le type, autant du moins que les reproductions permettent d'en juger.

enrichir l'histoire de l'art ; en même temps ils serviraient grandement celle du dogme et de la dévotion, et la piété gagnerait d'autant.

Enfin, et ce serait sans doute le côté le plus fécond de l'exposition, l'art lui-même recevrait une direction : en premier lieu, les hommes qui voudraient choisir et acquérir des œuvres d'art connaîtraient désormais, non seulement les plus belles, mais encore les plus conformes à la tradition, à la foi et à la piété. Ils distingueraient mieux celles qu'il convient de préférer, et ils agiraient en pleine connaissance de cause. En outre, les artistes eux-mêmes seraient utilement dirigés : guidés par notre exposition, par les résultats esthétiques ou historiques qu'elle aurait établis, ils comprendraient que telles ou telles représentations, désormais cotées sans valeur, doivent être laissées de côté : elles seraient bannies des domaines de l'art chrétien. Certaines autres figures, au contraire, devraient être conservées : on les choisirait de préférence. On s'attacherait à les reproduire et à les développer ; on combinerait ensemble les traits de divers modèles, et l'on créerait des types artistiques, à la fois nouveaux et sainement traditionnels. L'on aurait ainsi un art vivifié, fécondé par tous les courants de la tradition, qui s'inspirerait heureusement d'elle et ne se contenterait pas de copier les images déjà connues. L'Église applaudirait à ces efforts sagement dirigés, et l'Art marial, marchant dans des voies où la foi et la piété n'auraient qu'à gagner, tirerait un grand avantage de notre exposition.

Il ne faut donc pas se laisser déconcerter par les obstacles, trop nombreux et trop réels, qui entraveront l'entreprise : il faut se mettre vaillamment à l'œuvre et réussir à tout prix. Les avantages sont plus nombreux encore : ils compenseront amplement les difficultés. Si l'on ne néglige rien, l'on finira par mener tout à bonne fin, pour la plus grande utilité de l'art et la plus grande gloire de Marie. Et tous conviendront, au bout du compte, que l'exposition de l'Art marial n'aura été ni la moins brillante ni la moins utile des fêtes de 1904.

V

Et maintenant, la tâche est remplie. Depuis un certain temps, le cinquantenaire de l'Immaculée Conception est dans les vœux des serviteurs de Marie. Il y a quelques mois, Mgr Radini Tedeschi, parlant au Cercle romain de l'*Immacolata* devant trois cardinaux et une assistance nombreuse, montrait la convenance de ces fêtes et leur place dans l'histoire du dogme et de la piété. Faisant écho à cette voix autorisée, nous avons exposé quelques projets, jeté au vent quelques idées. Puissent-elles en faire naître d'autres, plus nombreuses, plus fécondes et plus pratiques, plus capables de glorifier Marie ! Alors ceux qui voudront bien s'intéresser aux projets des dévots de la Vierge Immaculée, ces organisateurs, ces auxiliaires providentiels dont nous parlions au début, n'auront plus qu'à commencer leur rôle : à eux de choisir et d'ordonner, de modifier et de transformer, d'organiser dans toute la rigueur du terme !

Sans doute de grands prélats entendront parler de tant d'efforts : ils daigneront peut-être patronner la grande entreprise. Il serait à souhaiter qu'ils fussent nombreux et que, de tous les points de l'univers, on les vît s'unir pour soutenir un dessein tout catholique, pour le conduire à bonne fin. Leur haut patronage est indispensable : seul, il peut faire réussir les fêtes de 1904, leur donner ce je ne sais quoi d'achevé et de complet qu'on rêve de faire à la gloire de l'Immaculée Conception.

Alors l'année du cinquantenaire serait une grande année vraiment : elle demeurerait inscrite dans l'histoire des solennités mariales, et son souvenir se perpétuerait comme celui des grands triomphes de Notre-Dame. Une fois de plus, le pied virginal aurait broyé la tête du serpent.

Mais, ne l'oublions pas, ce sont les manifestations d'aujourd'hui qui préparent celles de demain; ce sont elles qui les font naître, qui les développent, qui leur assurent la splendeur et le fini. Ainsi le Congrès national catholique de Paris (novembre 1898) et le Congrès eucharistique de Lourdes (août 1899) ont préparé et commencé d'organiser le Congrès

marial de Lyon; les fêtes du 8 décembre 1899, avec l'inauguration de la belle statue de M. Millefaut sous le *ciborium* de Fourvière, ont donné l'idée première de ce que pouvaient être ces solennités du couronnement des Vierges lyonnaises, qui devaient achever si splendidement le premier Congrès marial français. Préparons donc, nous aussi, notre Congrès et nos fêtes de 1904, dès cette année 1902, par des réunions et des solennités. La Providence nous sert à souhait. Elle nous propose, au mois d'août prochain, de prendre part au Congrès international de Fribourg et au septième centenaire d'une des plus anciennes églises consacrées à Dieu sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Dévots de la Vierge Marie, désireux que nous sommes de fêter de notre mieux le cher cinquantenaire de la grande définition, ne laissons pas perdre cette occasion : donnons-nous tous rendez-vous au Congrès de Fribourg. C'est là vraiment que nous nous organiserons, que nous prendrons des décisions et que nous préparerons définitivement les fêtes mariales de 1904.

René-Marie de la BROISE
et Alain du BEC-BOUSSAY.

A L'ÉCOLE D'AUGUSTE COMTE

Le dimanche 18 mai, a été inauguré, au milieu de la petite place de la Sorbonne, le monument d'Auguste Comte[1]. Soit à cause du mauvais temps, soit pour d'autres motifs, le public attiré par la cérémonie fut, paraît-il, assez restreint. Sur l'estrade, symboliquement ornée du drapeau vert des positivistes, avaient pris place : le général André, qui, comme membre du groupe positiviste parisien et représentant du gouvernement, peut-être aussi, comme un des principaux donateurs qui aient contribué à l'érection d'un monument à Auguste Comte[2], présidait la cérémonie; le général Debatisse, directeur de l'École polytechnique; le lieutenant-colonel Fraisse, représentant M. le Président de la République; M. le Préfet de la Seine, M. le Préfet de police, des délégués étrangers et les représentants des ministres.

M. Émile Corra qui, le premier, prit la parole au nom du comité d'initiative, commença par célébrer, en la personne de M. le général André, « le grand citoyen *(sic)* qui a rendu de si grands services dans le département qu'il occupe, et qui figure aujourd'hui dans un gouvernement sans précédent dans l'histoire, parce qu'il est sans Dieu ni roi ». Vint ensuite l'éloge d'Auguste Comte. L'orateur a déclaré que « le positivisme répondait victorieusement à la folie de ceux qui ne

1. L'œuvre du sculpteur Injalbert comprend trois parties : au centre, le buste du philosophe sur un socle élevé et orné de plusieurs inscriptions : « Vivre pour autrui », « Patrie, famille, humanité », « Ordre et progrès »; plus bas, à droite, l'Humanité qui tient un enfant sur son bras droit, tandis que, de la main gauche, elle présente une palme au philosophe; plus bas encore, de l'autre côté, un homme jeune, aux traits énergiques, qui médite, assis, le coude appuyé sur un livre : *Bibliothèque positiviste*, et qui représenterait le Prolétariat éclairant la Science. Le groupe fait face au boulevard Saint-Michel.

2. Plus généreux que les autres souscripteurs dont les noms ont été publiés en dix-septième liste, plus généreux que la loge l'*Alsace-Lorraine*, de Paris, dont la contribution fut de cent francs, le général André, ministre de la guerre, a versé cinq cents francs (*Revue occidentale*, 1er mars 1901 — 4 Aristote 113, p. 283).

pouvaient croire que le dévouement existait sans motif théologique, et le sacrifice sans béatitudes éternelles ». M. le général André exprima, d'une façon non moins oratoire, des pensées tout aussi philosophiques. Regardant l'église de la Sorbonne, il s'écria, la main tendue : « En face de la Sorbonne, sont célébrées aujourd'hui la science et la philosophie scientifique. » « La philosophie primitive ne peut qu'être nuisible, parce que les terreurs qu'elle inspire produisent l'apathie, et ceux-là arrêtent le progrès, qui tentent des restaurations impossibles ; ceux-là, au contraire, le font marcher, qui orientent l'esprit vers la science et le délivrent des conceptions théologiques. » Bref, ce fut une petite fête « anticléricale ». Qui donc en serait surpris[1] ?

Cependant, si Auguste Comte avait pu répondre à ses panégyristes, je crois que, sur l'estrade, à côté du drapeau vert, plus d'un se fût trouvé en mauvaise posture. On peut malheureusement, on doit même dire, que l'œuvre de Comte fut impie. Mais l'incrédulité sectaire, au lieu de se réclamer du fondateur du positivisme, devrait prudemment s'abstenir d'invoquer un nom qui la condamne. Qu'on dise, si l'on veut, que l'œuvre d'Auguste Comte renferme des contradictions. Nous souscrirons à ce jugement qui marque l'irrémédiable faiblesse de toute construction philosophique d'où l'on exclut le culte de Dieu. Mais on ne peut supprimer des ouvrages de Comte, certains jugements explicites et fréquemment répétés, qui condamnent durement la politique « anticléricale ».

Étendons le sujet. Écoutons les principaux avertissements dont on peut profiter à l'école d'Auguste Comte.

Puisque toutes les erreurs, celles de notre temps, comme celles des autres époques, se ramènent soit à des vices de méthode, soit à des vices de doctrine, il est naturel, si nous voulons éprouver certaines idées actuellement régnantes, au contact, au choc de la pensée d'Auguste Comte, de nous armer tour à tour de la méthode et de la doctrine positivistes.

*
* *

Un seul mot peut-il désigner, une seule cause peut-elle

1. *Le Gaulois*, 19 mai 1902; *Journal des Débats*, 19 mai 1902.

expliquer, un seul remède peut-il guérir les imperfections et les maladies modernes du raisonnement ? Le cas est sans doute plus complexe. Pourtant, parmi les causes spéculatives et intellectuelles des erreurs modernes, nous donnerions volontiers une place prépondérante, et même le premier rang, au « mathématisme ».

Les partisans de l'intellectualisme poursuivent la chimère cartésienne, ils subissent l'obsession géométrique, quand ils tâchent d'exprimer la réalité en formules aussi nettement circonscrites que la définition du triangle, et, quand ils refusent, explicitement ou implicitement, de reconnaître que la certitude la plus authentique comporte des degrés et des espèces. Mais sont-ils les seuls représentants et les seules victimes de l'esprit de géométrie ? Ceux qui protestent le plus haut contre leurs prétentions et leurs rêves, unissant, dans une même réprobation, la méthode rationaliste et la méthode scolastique, me paraissent accueillir et propager le mal qu'ils pensent combattre ; car, soit qu'ils exaltent une adhésion du cœur ou de la volonté dont ils n'établissent pas assez nettement, dont ils négligent parfois d'examiner la valeur objective ; soit que, dédaigneux du « syllogisme » — on ménage davantage le raisonnement — ils tâchent de prendre toujours et immédiatement contact avec l'ineffable réalité, avec cette vérité « qu'on vit » et « qu'on sent » plus qu'on ne l'exprime ou la démontre ; ils donnent à entendre, quelques-uns professent, que les grandes vérités de l'ordre moral, philosophique ou religieux ne sont pas objet d'argumentation ; c'est-à-dire qu'ils accordent aux rationalistes et aux intellectualistes les plus intransigeants l'impossibilité de justifier, au regard de la raison, les vérités qui nous intéressent le plus ; c'est-à-dire encore qu'ils érigent la démonstration géométrique en type idéal et unique de tout raisonnement efficace. Hors des mathématiques, point de preuves. Ou les « idées claires », ou l'adhésion instinctive. Telle est la puissante suggestion à laquelle cèdent plus ou moins les philosophes, et d'autres encore, et à laquelle sont peut-être particulièrement dociles, ceux qui s'en croient les plus indépendants.

Nous ne proposons pas les appréciations d'Auguste Comte

sur les mathématiques, comme un antidote infaillible contre la contagion régnante, ou comme une nourriture parfaitement saine. Mais on peut en dégager des éléments salutaires, des pensées libératrices. Nous ne prétendons pas davantage.

Auguste Comte a dit beaucoup de bien de la « mathématique ». Elle nous fournit la notion de *loi*.

C'est même dans la science du calcul que naît le dogme fondamental de la saine philosophie, l'invariabilité des relations réelles, tant subjectives, qu'objectives. En effet, ce dogme est tacitement supposé par la moindre opération arithmétique, qui nous offre, comme en tout autre cas scientifique, l'accord d'une prévision intérieure avec un résultat extérieur. Un tel accord serait toujours fortuit et souvent impossible, si l'esprit et le monde n'étaient pas assujettis à des lois fixes [1]...

L'exemple de la géométrie qui exploite et dirige la science du calcul, tout en acceptant ses lois, nous montre comment une science plus complexe et plus élevée dans la hiérarchie, se subordonne à la science qui la précède, mais pour la dépasser et finalement la dominer. Ainsi les mathématiques nous éclairent sur la *mutuelle dépendance* des sciences positives.

Elle nous fournit le type d'une irrésistible *évidence*.

... elle seule fait accepter aux plus orgueilleux esprits l'indispensable joug des vraies démonstrations, de façon à déterminer des convictions qui survivent à tous les orages des passions [2]...

C'est là seulement que les sociologistes, comme tous les autres esprits livrés à l'étude de la nature, pourront d'abord développer le vrai sentiment élémentaire de l'évidence scientifique [3]...

Il semble que les mathématiques *gouvernent le monde*.

La philosophie mathématique présente d'abord des titres irrécusables à la suprématie rationnelle, en vertu de l'incontestable extension des lois géométriques et mécaniques à tous les ordres possibles de phénomènes naturels.

Le développement scientifique de l'individu devant reproduire les phases du développement scientifique de l'espèce,

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 464. — 2. *Ibid.*, p. 461. — 3. *Ibid.*, p. 409. Les ouvrages d'Auguste Comte sont en vente au siège de la Société positiviste, 10, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

il convient que les savants et philosophes positifs commencent leur éducation par l'étude générale de la mathématique. Là se trouve « *le berceau naturel de la logique positive* ».

Les spéculations mathématiques conserveront donc éternellement, pour l'individu, l'inaltérable privilège qu'elles ont temporairement exercé pour l'espèce, de fournir exclusivement le berceau spontané de la positivité rationnelle[1].

Mais voici la contre-partie :

... on n'oubliera pas qu'un berceau ne saurait être un trône.

Auguste Comte proteste énergiquement contre la tyrannie des géomètres. Ses réclamations ne sont pas toujours, il est vrai, d'ordre général et philosophique. Personnellement, dans ses intérêts matériels, il eut à se plaindre du monde des mathématiciens, si nous nous en rapportons à sa correspondance avec John Stuart Mill.

La triste crise... s'est enfin terminée, au moins jusqu'à présent, au delà des espérances de tous mes amis et de mes propres prévisions, après trois séances fort orageuses du Conseil polytechnique, par ma réélection à *l'unanimité*, sans excepter les voix des deux adversaires les plus acharnés que je compte dans cette petite corporation... mes adversaires n'ont consenti finalement à se réunir ainsi à la majorité du Conseil, qu'en manifestant l'intention formelle de convertir désormais leur acharnement personnel... en une attaque systématique et durable, qui pourrait ultérieurement devenir encore plus dangereuse... ils ont proposé de diriger dorénavant d'une nouvelle manière leur droit de réélection annuelle, non plus en l'appliquant, comme tout le monde l'entendait jusqu'ici, à une simple confirmation périodique, tant que l'examinateur exercerait convenablement ses fonctions, mais en l'employant à renouveler systématiquement chaque année de tels fonctionnaires... Cette étrange proposition n'a été, comme vous sentez, imaginée, à défaut de tout autre moyen, que pour m'écarter plus tard... J'ai lieu de craindre que des esprits trop habitués à pousser très loin l'examen d'une face isolée d'une question complexe, sans beaucoup s'inquiéter de l'ensemble du sujet, ne se laissent de bonne foi assez séduire par une telle tactique... pour m'obliger ultérieurement à renoncer à un moyen d'existence que j'avais dû croire jusqu'ici plus satisfaisant et moins précaire que l'enseignement privé... Toutefois, ma position reste au moins assurée ainsi pour une année... De plus, quel que soit le désir des géomètres de me faire péniblement sentir leur domination matérielle, il

1. *Cours de Phil. Pos.*, t. VI p. 643.

est très probable que cette étrange mesure n'a été réellement imaginée qu'afin de couvrir la défaite de mes adversaires [1]...

A côté des griefs personnels, les objections d'ordre philosophique se font jour. Auguste Comte signale et dénonce le danger, pour les mathématiciens, de se perdre dans l'analyse des *détails*, et de ne pouvoir plus, dans leur champ visuel rétréci, embrasser un ensemble.

L'analyse, où Descartes voyait surtout un puissant moyen de généralisation, fait ainsi prévaloir un misérable esprit de détail, qui tend à détruire toute vue d'ensemble. Sous l'usurpation algébrique, un vain ergotage et un aveugle mécanisme dénaturent de plus en plus le vrai raisonnement mathématique... L'emploi routinier de la déduction fait totalement oublier la part que l'on y accordait jadis à l'induction... Aussi les notions fondamentales de géométrie et de mécanique ont-elles pris ainsi un caractère beaucoup moins philosophique que celui qu'elles offraient au dix-septième siècle, avant l'invasion analytique. Même dans la science du calcul, toutes les conceptions qui exigent des vues d'ensemble sont déjà tombées en dissolution [2].

Aussi « l'esprit mathématique actuel » est inefficace ou nuisible dans la *direction des affaires*.

Trop d'occasions décisives s'offrent maintenant de vérifier combien l'esprit mathématique actuel est ordinairement impropre à diriger convenablement les opérations industrielles, parce que tout gouvernement effectif, même en ce cas élémentaire, exige principalement une continuelle appréciation d'ensemble, fort peu compatible avec les habitudes étroites et dispersives, si fréquemment déterminées jusqu'ici par un ordre de spéculations où l'on s'attache essentiellement à poursuivre très loin chaque considération isolée, quelque secondaire qu'elle puisse être, sans s'inquiéter beaucoup de la pondération finale des divers motifs influents [3].

Il n'y a pas d'enseignement scientifique aussi peu rationnel, d'ordinaire, que l'enseignement mathématique, d'après la faible importance qu'on y attache à l'esprit général de la science, profondément voilé sous d'innombrables détails [4].

Avec la vue des ensembles, disparaît le sens de la *finalité*. On calcule pour le plaisir de calculer. On oublie que les

1. *Lettres inédites de John Stuart Mill...*, publiées par L. Lévy-Bruhl, p. 198 et suiv. Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, Paris.
2. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 469.
3. *Cours de Phil. Pos.*, t. VI, p. 627. — 4. *Ibid.*, p. 716.

sciences inférieures ne doivent servir qu'au progrès des sciences plus complexes, et que la science totale doit promouvoir la perfection morale et sociale de l'humanité. Auguste Comte parle bien durement des calculateurs qui oublient le but de leur science et la fin du système entier des connaissances positives.

Cet immense essor (des mathématiques) a été bientôt altéré par le développement simultané de l'anarchie scientifique... En même temps, les encouragements naturels émanés de l'admiration publique et de la munificence sociale, y ont, de plus en plus, écarté les vraies vocations théoriques, en y suscitant une culture vulgaire, où le prétendu dévouement à la science couvre presque toujours un orgueil aveugle et une ignoble cupidité. Ces études intéressées ont d'ailleurs tendu graduellement à devenir machinales, d'après une vicieuse appréciation des grands succès dus à l'emploi du calcul. La géométrie, proprement dite, qui constitue le principal domaine mathématique, comme but du calcul et base de la mécanique, a été bientôt envahie par les spéculations algébriques, aspirant aveuglément à un essor indéfini. Toutefois, le développement de la mécanique céleste a longtemps contenu ces aberrations, en procurant un utile emploi à l'impulsion analytique... Mais, depuis que cette construction est terminée, le titre de *géomètre* a été le plus souvent usurpé par de simples algébristes, presque étrangers à toute vraie méditation géométrique... Au lieu de cultiver le calcul pour la géométrie et la mécanique, on ne voit guère, dans ces deux sciences, que des sujets d'exercice pour un facile essor analytique, où les signes tiennent fréquemment lieu d'idées [1].

Chaque science ne doit être préalablement cultivée qu'autant que l'esprit humain en a besoin pour s'élever solidement à la science suivante, jusqu'à ce qu'il soit ainsi parvenu à l'étude systématique de l'Humanité, sa seule station finale [2].

Auguste Comte va jusqu'à dire :

Toute tendance à dominer les études supérieures par les inférieures doit être autant flétrie comme preuve d'immoralité que comme signe d'incapacité [3].

Cet individualisme, cet égoïsme scientifique heurte le *sens catholique* de la charité.

Chez les Occidentaux qui, préservés du protestantisme, ont le mieux conservé l'heureuse culture morale du moyen âge, l'instinct public a pressenti et contenu cette fatale tendance de nos études mathéma-

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 468.— 2. *Ibid.*, p. 471.— 3. *Ibid.*, p. 472.

tiques... En sanctionnant cette antipathie spontanée, la saine philosophie l'explique et la circonscrit, en la rattachant, non à la vraie nature d'une telle science, mais à sa dégénération actuelle. La principale source de ces ravages moraux réside, en effet, dans cette même usurpation algébrique, d'où dérivent les vices intellectuels que je viens de caractériser [1].

Mais la tyrannie mathématique est *passée*.

... une longue expérience concourt maintenant avec la saine philosophie pour dissiper sans retour ces orgueilleuses illusions. Sauf ses usages numériques, le calcul constitue désormais, non une véritable science, mais une simple méthode, essentiellement destinée à faciliter les spéculations géométriques, dont il doit donc devenir inséparable. C'est seulement ainsi que le calcul acquiert une vraie dignité, au lieu du caractère puéril inhérent à son ambitieux isolement [2].

L'éducation mathématique ne développe pas le sens du réel et l'estime de l'*observation*.

« La simplicité du sujet, permettant l'emploi indéfini des déductions, tend à donner de fausses idées sur la portée de l'intelligence, et fait abandonner l'observation, pour l'argumentation, par l'abus des considérations *a priori* fréquemment fondées sur les plus vaines hypothèses physiques [3]. »

Trop souvent les mathématiciens « donnent aux signes une irrationnelle importance ».

On a voulu surtout discréditer l'observation médiate, la valeur du *témoignage* humain, en un mot, la certitude historique.

Quelques géomètres ont même poussé la complaisance ou la naïveté jusqu'à tenter, à ce sujet, d'après leur illusoire théorie des chances, de lourds et ridicules calculs sur l'accroissement nécessaire de cette prétendue incertitude par le seul laps du temps : ce qui, outre le grave danger social de seconder des aberrations profondément nuisibles, en les décorant ainsi d'une imposante apparence de rationalité, a d'ailleurs offert plus d'une fois le fâcheux inconvénient de discréditer radicalement l'esprit mathématique auprès de beaucoup d'hommes sensés [4]...

Auguste Comte déplore que les mathématiciens, enchantés de la rigueur qu'ils trouvent dans leurs études, oblitèrent en eux-mêmes le sens de la *nécessité* et de l'invariabilité des lois

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 472. — 2. *Ibid.*, p. 483. — 3. *Cours de Phil. Pos.*, t. VI, p. 714. — 4. *Ibid.*, t. IV, p. 331.

naturelles, surtout quand intervient l'activité humaine. Cette observation serait, je crois, plus juste, et aussi plus salutaire, si on la transposait dans l'ordre de l'évidence et de la certitude. L'éducation mathématique, si elle n'est pas complétée par des spéculations plus complexes et plus riches, finit par émousser, après l'avoir aiguisé, le sens de la certitude [1].

Oublieux ou inconscients de la faiblesse de notre intelligence et de la complexité des choses, des savants ont eu le double tort de vouloir tout unifier par l'introduction dans la science et la philosophie d'une rationalité absolue et uniforme, et de choisir la mathématique comme la discipline idéale et unique.

Dans ma profonde conviction personnelle, je considère ces entreprises d'explication universelle de tous les phénomènes par une loi unique comme éminemment chimériques [2]...

Au lieu de chercher aveuglément une stérile unité scientifique, aussi oppressive que chimérique, dans la vicieuse réduction de tous les phénomènes quelconques à un seul ordre de lois, l'esprit humain regardera finalement les diverses classes d'événements comme ayant leurs lois spéciales, d'ailleurs inévitablement convergentes, et même, à quelques égards, analogues [3].

Il faut décidément renoncer aux ambitions mathématiques.

En passant de l'étendue au mouvement, on sent partout que la faiblesse de notre intelligence et la complication du monde effectif interdisent finalement les orgueilleuses espérances de rationalité absolue propres au premier essor mathématique [4]...

Si leur réputation de *difficulté* donne aux mathématiques un prestige dont elles abusent, Auguste Comte leur contestera cet avantage.

L'illusoire prépondérance des géomètres est d'une acquisition beaucoup plus facile, puisqu'elle ne demande pas la moindre préparation étrangère à leurs propres études, que leur simplicité caractéristique rend d'ailleurs aisément accessibles aujourd'hui à tant de médiocres intelligences, au prix de quelques années d'application régulière [5].

1. *Cours de Phil. Pos.*, t. VI, p. 601. — 2. *Ibid.*, t. I, p. 44. — 3. *Ibid.*, t. VI, p. 794.
4. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 496.
5. *Cours de Phil. Pos.*, t. VI, p. 629.

En termes plus gracieux, M. Jules Lemaître a dit :

Cette précocité, dont Bertrand fut un éclatant exemple, on sait qu'elle se rencontre quelquefois dans la mathématique et dans la musique... C'est sans doute que l'imagination des rapports des nombres et de leur formation peut se passer de toute expérience de la vie... de toute philosophie... Seules les inventions mathématiques sont de pures constructions dans l'idéal, dans le possible... Ne tenant à rien de proprement terrestre, elles sont, pour ainsi dire, innocentes ; et c'est pourquoi le génie des mathématiques peut résider sous un front d'enfant[1].

Décidément les géomètres ne sont pas ménagés. On les traite maintenant de *charlatans*.

La science réelle ne se montre aujourd'hui que trop compatible avec le charlatanisme, surtout chez les géomètres, dont le langage mystérieux peut si aisément dissimuler, auprès du vulgaire, une profonde médiocrité intellectuelle[2].

Le *matérialisme* se retrouve dans les études qui semblent, à première vue, devoir en être le plus sûrement exemptes.

Un vrai philosophe reconnaît autant le matérialisme dans la tendance du vulgaire des mathématiciens actuels à absorber la géométrie ou la mécanique par le calcul, que dans l'usurpation plus prononcée de la physique par l'ensemble de la mathématique, ou de la chimie par la physique... enfin dans la disposition constante des plus éminents biologistes à concevoir la science sociale comme un simple corollaire ou appendice de la leur[3].

L'abus du calcul en mathématiques constitue réellement la première phase spéciale du matérialisme systématique[4]...

Après ce réquisitoire, nous ne sommes pas surpris d'entendre cette conclusion :

« Aussi est-ce chez eux (les géomètres) que le véritable esprit positif est, au fond, le plus méconnu[5]. »

Il est permis de discuter quelques-uns des jugements que nous venons d'énumérer. Mais on ne niera point qu'ils suggèrent de salutaires réflexions. La bonne méthode philoso-

1. Discours prononcé, à l'Académie française, lors de la réception de M. Berthelot.
2. *Cours de Phil. Pos.*, t. VI, p. 507.
3. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 50. — 4. *Ibid.*, p. 472.
5. *Cours de Phil. Pos.*, t. VI, p. 397.

phique ne peut que profiter à secouer l'obsession du « mathématisme ».

*
* *

Opposons maintenant doctrines à doctrines.

Les athées contemporains ne peuvent-ils pas se réclamer de Comte ? N'a-t-il pas écrit :

Il n'y a plus aujourd'hui que deux camps : l'un, rétrograde et anarchique, où Dieu préside confusément ; l'autre, organique et progressif, systématiquement dévoué à l'humanité [1].

Voici, je ne dis pas : le correctif (de pareils jugements sont difficiles à amender), mais la contre-partie.

Il (le positivisme) est donc incompatible avec les orgueilleuses rêveries d'un ténébreux athéisme sur la formation de l'univers, l'origine des animaux... Dans son appréciation générale de nos divers états spéculatifs, le positivisme n'hésite point à regarder ces chimères doctrinales comme fort inférieures, même en rationalité, aux inspirations spontanées de l'humanité... Quand on veut pénétrer le mystère inaccessible de la production essentielle des phénomènes, on ne peut rien supposer de plus satisfaisant que de les attribuer à des volontés intérieures ou extérieures... Quoique l'ordre naturel soit, à tous égards, très imparfait, sa production se concilierait beaucoup mieux avec la supposition d'une volonté intelligente qu'avec celle d'un aveugle mécanisme... Les athées persistants peuvent donc être regardés comme les plus inconséquents des théologiens, puisqu'ils poursuivent les mêmes questions, en rejetant l'unique méthode qui s'y adapte [2].

Donc Auguste Comte ne se donne pas comme athée.

Donc il déclare plus conforme, ou moins contraire, à l'esprit scientifique et philosophique, de proclamer l'existence de Dieu que de la nier.

L'athéisme est *immoral*.

« Dans la morale proprement dite, il procure une sorte de consécration dogmatique aux ignobles sophismes de la métaphysique moderne sur la domination absolue de l'égoïsme.

« En politique, il tend directement à rendre indéfinie la situation révolutionnaire, par la haine aveugle qu'il inspire envers l'ensemble du passé [3]... »

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I. p. 398. — 2. *Ibid.*, p. 46 et 47. — 3. *Ibid.*, p. 48.

L'athéisme est, du reste, un état *exceptionnel.*

Le plus souvent, on qualifie ainsi un état de panthéisme qui n'est, au fond, qu'une rétrogradation doctorale vers un fétichisme vague et abstrait [1].

*
* *

En politique, Auguste Comte est décidément hostile à l'*omnipotence* de l'État. En face de ce dogme jacobin, il établit sa thèse fondamentale : la distinction de deux autorités : temporelle et spirituelle.

Au milieu de leurs innombrables divergences, toutes nos sectes métaphysiques s'accordent spontanément sur cette intime confusion des deux puissances élémentaires, qui, depuis le quatorzième siècle, constitua de plus en plus, surtout sous l'impulsion protestante, le principal dogme révolutionnaire, en haine du régime propre au moyen âge.

Le jacobinisme est renouvelé des Grecs.

Comme leurs pères grecs, les prétendus philosophes modernes... ont toujours convoité la suprême concentration des divers pouvoirs humains [2].

Les populations préservées du *protestantisme* comprennent mieux la nécessité de cette séparation. Nécessité du reste si apparente ! Comment « le gouvernement proprement dit » pourrait-il exercer une suprématie mentale et juger souverainement de la valeur d'une doctrine [3] ? Qu'il se renferme scrupuleusement dans ses attributions temporelles ; et il sera d'autant plus respecté [4].

Le pouvoir temporel doit renoncer « à tout *monopole didactique* ». Pour un double motif la liberté de l'enseignement doit être sauvegardée : et comme mesure transitoire, et comme état définitif et normal. Elle s'impose d'abord, au moins à titre provisoire, puisque l'État ne peut pas professer une doctrine communément admise. Supposons établie la communauté des pensées et des aspirations : le positivisme maintiendrait encore la liberté de l'enseignement,

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 48. — 2. *Ibid.*, p. 76 et 77. — 3. *Ibid.*, p. 120. — 4. *Ibid.*, p. 77.

« en proclamant l'incompétence radicale de toute autorité temporelle pour organiser l'éducation[1] ».

D'une part, il (le positivisme) fait sentir que la véritable liberté exige aujourd'hui l'énergique prépondérance d'un pouvoir central vraiment progressif, convenablement réduit à sa destination pratique, par une sage renonciation à la suprématie spirituelle. Cet ascendant habituel est maintenant indispensable pour contenir les tendances oppressives des diverses doctrines actuelles qui, toutes plus ou moins incompatibles avec la séparation des deux puissances sociales, poussent à fonder la communion mentale sur une compression matérielle.

Auguste Comte souhaite « l'avènement officiel de la liberté d'enseignement et d'association ».

La reconnaissance officielle de ces deux libertés enlèverait définitivement au pouvoir temporel l'espoir, et même la pensée, « de faire matériellement prévaloir une doctrine quelconque[2] ».

Que les chefs temporels ne s'exagèrent pas leurs mérites *personnels* et la part qui revient à leur initiative dans la force dont ils disposent.

... il faut surmonter le vain orgueil, aussi irrationnel qu'immoral, qui dispose les chefs temporels de la société moderne à se regarder comme les créateurs et les arbitres de la puissance matérielle fondée pas l'ensemble de leurs contemporains et de leurs prédécesseurs[3].

A plus forte raison, l'humilité convient-elle aux dépositaires du pouvoir temporel, quand il ne leur est confié — ou livré — ni en considération de leurs mérites personnels, ni en vue du bien général.

Que penserait Auguste Comte du *suffrage universel*, tel qu'il est pratiqué de nos jours ? Il souhaite que les prolétaires aient dans la société un rôle moral, et, par exception seulement, un rôle politique ; de sorte que, au lieu de participer habituellement au pouvoir temporel, ils doivent devenir les auxiliaires de la puissance spirituelle. Cette théorie n'offre-t-elle pas une part de sagesse ? Est-il impossible d'en déduire une leçon utile et précise ? On resterait, me semble-t-il, d'accord, sinon avec la lettre, du moins avec

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 122. — 2. *Ibid.*, p. 126. — 3. *Ibid.*, p. 373.

l'esprit de la théorie positiviste, si l'on travaillait à moraliser, à éclairer, à affranchir, à régler la collaboration populaire dans l'œuvre politique et sociale.

Les chefs temporels de la société sagement organisée, les capitalistes et les industriels devront rester dociles aux conseils et aux reproches de l'autorité spirituelle, représentée tout à la fois par les philosophes, par les prolétaires et par les femmes qui, comme nous le verrons plus loin, doivent contribuer, par leur influence domestique, à l'ordre moral de la société.

Fiers de leur importance directe et journalière, poussés d'ailleurs par les instincts personnels, qui, seuls, peuvent d'ordinaire stimuler leur activité soutenue, ils (les chefs temporels) tendent naturellement à abuser de leur prépondérance pratique pour imposer le joug d'une ignoble nécessité, inaccessible au sentiment et à la raison. Leur empire spontané a donc besoin d'être sans cesse modéré par le concours des forces morales [1].

Le pouvoir législatif doit être *limité* et *réglé*. Quand le pouvoir central aura assez manifesté un vrai caractère progressif, il trouvera l'opinion française fort disposée à restreindre beaucoup le pouvoir local, soit en réduisant l'assemblée représentative au tiers du nombre exorbitant qui prévaut aujourd'hui, soit même en bornant ses attributions essentielles au vote périodique de l'impôt [2]...

Il ne faut attendre... qu'oppression et dégradation de toutes les utopies métaphysiques où l'on suppose la société indéfiniment livrée, sans aucune impulsion spontanée, aux volontés législatives, et où le concours ne s'obtient qu'en étouffant l'indépendance, comme dans l'antiquité [3].

Auguste Comte n'admet pas que les intérêts politiques d'un parti ou d'une secte au pouvoir soient la règle qui dirige et qui juge la valeur morale des gouvernants ou des gouvernés. La « subordination continue de la politique envers la morale » est, à ses yeux, « le dogme fondamental... qui distingue la sociabilité moderne », surtout chez les peuples qui ont échappé au protestantisme. Ce n'est pas la loi qui crée la morale ; c'est la morale qui doit inspirer et qui juge la loi.

Du reste, il convient de distinguer l'ordre contingent et l'ordre essentiel, la loi écrite et la loi naturelle.

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 371. — 2. *Ibid.*, p. 125. — 3. *Ibid.*, p. 369.

Les lois naturelles... deviennent la base nécessaire de notre active intervention, soit en dirigeant nos efforts, soit en fixant nos desseins [1].

Les lois naturelles, dont parle A. Comte, ne sont pas autre chose que les lois physiques, biologiques, sociales, et par suite elles expriment directement, non point un ordre obligatoire, mais un ordre nécessaire. Elles fournissent pourtant l'élément matériel et fondamental, la règle directive de cette loi morale, dont le précepte divin constitue l'élément formel, la norme impérative. Le fondateur du positivisme reste loin de la vérité ; mais, si on le compare à certains théoriciens du droit et de la politique, dont les maximes tendent à prévaloir, on trouvera sans doute qu'il se rapproche de la véritable solution.

L'efficacité des mesures législatives est limitée, conditionnelle, dépendante de l'éducation. Avant de réglementer le travail, il faut éclairer, former, préparer les esprits populaires.

Il (le positivisme) regarde la seconde systématisation (la réglementation du travail) comme nécessairement fondée sur la première (l'éducation)... le mode qui prévaut revient, au fond, à tenter la réorganisation temporelle indépendamment de la spirituelle... De là résulte, pour satisfaire aux justes exigences populaires, la préférence stérile et subversive accordée aux mesures politiques proprement dites... Au contraire, le positivisme est pareillement conduit à faire prévaloir l'influence paisible et certaine, mais indirecte ou graduelle, du sentiment et de la raison, secondée par une sage opinion publique, sous l'impulsion systématique des vrais philosophes, assistés d'une libre adhésion populaire [2].

On trouvera peut-être que Comte a dit son mot dans le débat moins nouveau au fond qu'en apparence, entre *justice et charité.*

L'amour pour principe, l'ordre pour base, et le progrès pour but : tel est le caractère fondamental du régime définitif que le positivisme vient inaugurer...

Le positivisme prétend fonder une grande république occidentale, mais en respectant les *patries.*

La réorganisation temporelle s'accomplira partout suivant les convenances de chaque nationalité [3].

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 368.— 2. *Ibid.*, p. 169.— 3. *Ibid.*, p. 82.

A. Comte voulait une *république ouverte*, et non une république de coterie et de parti.

Le vrai principe républicain consiste à faire toujours concourir au bien commun toutes les forces quelconques [1].

Cette idée domine la politique positive.

*
* *

A. Comte repousse la solution *communiste* du problème social et économique de la propriété. Une première concession pouvait et, logiquement, devait peut-être l'entraîner fort loin.

Dans tout état normal de l'humanité, chaque citoyen constitue réellement un fonctionnaire public, dont les attributions, plus ou moins définies, déterminent à la fois les obligations et les prétentions. Ce principe universel doit certainement s'étendre jusqu'à la propriété [2]...

De plus, les communistes résolvent la question de la propriété, d'après les principes admis par la plupart des politiciens et des sociologistes. Ils sont conséquents et ne font que déduire une nouvelle conclusion de l'omnipotence accordée à l'autorité temporelle.

C'est leur excuse; mais c'est aussi leur erreur. Ils ont le tort de recourir à l'action politique et législative, « là où doivent prévaloir les moyens moraux », et de méconnaître les lois naturelles dont la salutaire nécessité régit les phénomènes sociaux.

L'ignorance des lois réelles de la sociabilité se manifeste d'abord dans la dangereuse tendance du communisme à comprimer toute individualité... Si l'on supposait entre tous les hommes une telle solidarité qu'ils devinssent matériellement inséparables, comme le montrent certains cas superficiels de monstruosité binaire, toute société cesserait aussitôt. Cette hypothèse extrême aide à comprendre combien l'individualité est indispensable à notre nature sociale... Le grand problème humain consiste à concilier, autant que possible, cette libre division avec une convergence non moins urgente. Une préoccupation exclusive de cette dernière condition tendrait à détruire toute activité réelle, et même, toute vraie dignité, en supprimant toute responsabilité [3].

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 163. — 2. *Ibid.*, p. 156. — 3. *Ibid.*, p. 158.

La théorie communiste tend à désorganiser la constitution naturelle de l'industrie moderne.

Aucune grande opération ne serait possible, si chaque exécutant devait aussi être administrateur, ou si la direction était vaguement confiée à une communauté inerte et irresponsable[1].

Les communistes se vantent de posséder, à un degré supérieur, le sens de la sociabilité. Non, ils ne connaissent pas la vraie solidarité. Ils méconnaissent les liens du présent avec le passé. S'ils avaient remarqué que la continuité historique est « le principal caractère de l'humanité »; s'ils avaient appris, par l'étude des faits, que certaines conditions d'existence sont universellement nécessaires pour toutes les sociétés; ils apprécieraient « l'importance de l'hérédité, comme mode naturel suivant lequel chaque génération transmet à la suivante les travaux déjà accomplis et les moyens de les perfectionner ». « L'esprit antihistorique » des communistes et de « toutes les autres sectes rénovatrices... suppose toujours une société sans ancêtres[2] ».

Préoccupés de régler — ou de bouleverser — la répartition des richesses, les communistes oublient que les autres facultés humaines, les talents intellectuels surtout, ont une destination sociale, et par suite comportent, non pas une réglementation abusive, mais une discipline morale[3].

Que les communistes appliquent donc plus judicieusement et plus impartialement leur besoin de réformes! Qu'ils prennent garde à l'utilité sociale des fortunes héréditaires!

Les hommes toujours habitués à la richesse sont plus susceptibles de générosité que ceux qui l'ont lentement acquise, même avec loyauté... D'envieuses déclamations contre les fortunes héréditaires ne sauraient empêcher leurs possesseurs de devenir souvent les plus utiles organes de l'Humanité, pourvu qu'une sage éducation, convenablement assistée par l'opinion universelle, y dispose au bien d'heureux naturels[4].

*
* *

Quelle est la pensée d'Auguste Comte sur le *féminisme?*

Tout d'abord quel crédit, quelle autorité, convient-il de lui

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 159. — 2. *Ibid.*, p. 160. — 3. *Ibid.*, p. 165. — 4. *Ibid.*, p. 374.

reconnaître en pareille matière ? De son féminisme on signale plus volontiers le mysticisme bizarre. On cite les étranges litanies qu'il composa en l'honneur de Sophie Bliot, cette « éminente prolétaire », cette dévouée servante, qu'il eût proclamée « la fille de son choix », si l'adoption légale n'était pas soumise à des formalités si compliquées, ou bien à la mémoire de Clotilde de Vaux, son « éternelle compagne », son « incomparable compagne », sa « sainte collègue », sa « sainte Clotilde ».

On trouvera peut-être bien absolu et difficilement pratique son jugement sur le travail des femmes.

> ... un principe naturel garantit pleinement l'existence féminine, en fixant les devoirs temporels du sexe actif envers le sexe affectif. L'homme doit nourrir la femme : telle est la loi naturelle de notre espèce, en harmonie avec l'existence essentiellement domestique du sexe affectif. Tous les progrès matériels que réclame la situation actuelle des femmes, se réduisent à mieux appliquer ce principe fondamental [1]...

La solution radicale que propose A. Comte, pour mettre fin à « la honteuse vénalité résultée... de l'usage des dots », et pour conserver à la femme toute sa dignité : la suppression même des dots, et, ce qui doit compléter et confirmer cette mesure, la restriction du droit d'héritage au sexe masculin ; cette solution radicale, dis-je, se heurte à d'invincibles objections.

Mais sous ces bizarreries, sous ces utopies, on découvre sans peine une âme de vérité.

N'est-il pas normal et salutaire que la femme soit le plus possible soustraite aux travaux étrangers à ses occupations domestiques ?

N'est-il pas souverainement désirable que les femmes ne s'engagent pas dans les professions qui conviennent au sexe plus fort ?

> Si les femmes obtenaient jamais cette égalité temporelle que demandent, sans leur aveu, leurs prétendus défenseurs, leurs garanties sociales en souffriraient autant que leur caractère moral. Car elles se trouveraient ainsi assujetties, dans la plupart des carrières, à une active concurrence journalière, qu'elles ne pourraient soutenir [2]...

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 248. — 2. *Ibid.*

L'*égalité* des sexes est une chimère dangereuse, qui ne sera jamais réalisée, mais qui peut déterminer de pernicieuses tentatives.

L'émeute actuelle des femmes, ou plutôt de quelques femmes, n'aura finalement d'autre résultat que de faire expérimentalement ressortir la réalité insurmontable du principe d'une telle subordination, qui doit ensuite réagir profondément sur toutes les parties de l'économie sociale [1]...

Comte estime que George Sand [2] est bien inférieure aux femmes écrivains du dix-septième siècle.

La femme qui, sous un nom d'homme, s'est rendue aujourd'hui si déplorablement célèbre chez nous, me paraît, au fond, très inférieure, non seulement en convenances, mais même en originalité féminine, à la plupart de ces estimables types [3].

A. Comte soutient encore, contre Stuart Mill, l'*indissolubilité du mariage*.

Quant à notre défaut actuel de concordance au sujet du divorce, je suis persuadé que... je ne tarderai point à vous ramener à mon opinion sur l'importance sociale de la pleine indissolubilité du mariage [4]...

L'absence actuelle de tous principes moraux et sociaux permet seule de comprendre qu'on ait osé ériger doctoralement l'inconstance et la frivolité des affections en garanties essentielles du bonheur humain [5]...

Tous les âges de transition, remarque A. Comte, ont suscité des sophismes sur la constitution de la famille et sur la condition sociale des femmes. Mais les indications de la nature sont trop claires pour qu'on puisse les méconnaître d'une façon durable. Les femmes ont le droit, le devoir et le pouvoir d'exercer dans la société une précieuse influence morale : telle est « leur noble destination sociale ». C'est précisément parce qu'elles sont, et quand elles sont, les bonnes conseillères de la famille, les gardiennes du foyer domestique et les vigilantes éducatrices de leurs enfants, qu'elles agissent le plus sûrement et le plus efficacement pour le bien général. A. Comte leur attribue un rôle essen-

1. *Lettres de John Stuart Mill*, p. 280.
2. De quel autre personnage pourrait-il être question ?
3. *Lettres de John Stuart Mill*, p. 279. — 4. *Ibid.*, p. 115.
5. *Système de Polit. Pos.*, p. 237.

tiellement domestique, mais il leur reconnaît la puissance et l'obligation d'employer leur influence domestique à corriger les écarts du pouvoir temporel ou les erreurs des philosophes. Il admet du reste que, dans certaines circonstances exceptionnelles, des femmes ont pu glorieusement exercer une action plus directe sur les destinées de leur pays. Tel est le cas de « l'héroïque vierge qui sauva la France au quinzième siècle[1] ». Pour protester contre « la turpitude voltairienne », il conviendrait de célébrer annuellement « le glorieux martyre » de l'héroïne[2].

La *famille* enfin est l'élément essentiel de la société. C'est « un républicanisme profondément rétrograde » que celui qui rêve, « comme type de la sociabilité moderne », l'antique et barbare absorption de la famille par la société. L'homme qui ne respecte pas l'indissolubilité du mariage, « celui qui ne peut s'attacher profondément à l'être qu'il avait choisi... paraîtra toujours fort suspect dans le dévouement qu'il étale envers une foule inconnue[3]... »

Toute tentative pour élever l'homme du sentiment individuel au sentiment social, sans l'intermédiaire du sentiment domestique, est une utopie, qui, trop accréditée aujourd'hui, loin de constituer un véritable progrès social, ne représente, au fond, qu'une immense rétrogradation fondée sur une fausse appréciation de l'antiquité[4].

A. Comte estime « contraires au digne essor universel des affections domestiques » certaines institutions officielles, qu'il juge d'origine et d'inspiration communistes : les salles d'asile, les crèches, etc.[5].

L'intention, du moins, qui anime ce jugement, est salutaire et morale. Les ennemis, avoués ou déclarés, de la famille ne peuvent se réclamer du fondateur du positivisme.

*
* *

Qu'ils n'invoquent pas non plus son autorité, ces théoriciens du *progrès*, qui maudissent le passé et ne songent qu'aux améliorations matérielles, économiques, juridiques, scientifiques de la vie humaine.

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 264. — 2. *Ibid.*, p. 265. — 3. *Ibid.*, p. 236. — 4. *Ibid.*, p. 94. — 5. *Ibid.*, p. 162.

A. Comte souhaite tous ces perfectionnements. Mais il ne borne pas là ses vœux et ses pensées.

La vraie félicité humaine dépend encore plus du progrès moral, sur lequel nous avons aussi plus d'empire, quoiqu'il soit plus difficile. Il n'y a pas d'amélioration intellectuelle qui pût, à cet égard, équivaloir, par exemple, à un accroissement réel de bonté ou de courage. Pour simplifier la conception précise de l'ensemble de notre existence personnelle ou sociale, on peut donc se borner à le représenter comme voué surtout au perfectionnement moral [1]...

Malgré ses prétentions, la force intellectuelle n'est pas, au fond, plus morale que la force matérielle. Chacune d'elles ne constitue qu'un moyen, dont la moralité dépend de son emploi [2].

Le progrès n'est pas une rupture avec le passé, de même que le sentiment des relations actuelles de solidarité ne doit pas exclure le souci de la continuité historique.

Dans chaque phénomène social... les prédécesseurs participent davantage que les contemporains [3]...

Toutes les aberrations hostiles à une hérédité quelconque reposent aujourd'hui sur ce vicieux dédain de la continuité historique [4].

Le progrès n'est ni anarchique, ni révolutionnaire.

Le progrès est le développement de l'ordre [5].

Enfin, dernier sujet de scandale pour les théoriciens d'avant-garde, A. Comte déclare que l'idée de progrès est, en partie, et tout d'abord, d'origine catholique. Il estime que le moyen âge a pris plus nettement conscience de « la supériorité du catholicisme sur le polythéisme et le judaïsme ». On pourrait faire observer que dès les temps évangéliques, l'excellence de la Loi nouvelle a été proclamée. Mais il est intéressant d'entendre Comte déclarer :

Il faudra toujours remonter jusque-là pour comprendre la véritable origine de cette ardeur progressive qui distingue l'ensemble de la grande famille occidentale... là surtout où la métaphysique protestante ou déiste a le moins altéré les nobles inspirations du moyen âge [6].

*
* *

On voit, d'après les jugements multiples que nous avons

1. *Système de Polit. Pos.*, t. I, p. 108. — 2. *Ibid.*, p. 212. — 3. *Ibid.*, p. 364. — 4. *Ibid.* — 5. *Ibid.*, p. 495. — 6. *Ibid.*, p. 61.

empruntés soit au cours de philosophie positive, soit au système de politique positive, soit à la correspondance de Comte et de Mill, que le fondateur du positivisme s'était proposé d'établir nombre de vérités enseignées par le catholicisme, sur des bases nouvelles et purement humaines, au sens le plus étroit du mot. L'histoire du positivisme raconte la triste faillite de cet ambitieux projet. Il faut donc admettre que ces vérités salutaires, dont Comte ne voulait pas se départir, supposent un autre fondement que la doctrine positiviste. On sait, par exemple, quelles furent les destinées de la Religion de l'Humanité. Sans doute, le culte du Grand Être réunit un certain nombre d'adeptes. Il existe, dans certains milieux positivistes, des vestiges, des parodies de culte. Mais quel apostolat exercent les prêtres de l'Humanité ? Qu'est devenue la prétention d'Auguste Comte, de substituer à l'Église catholique l'Église positiviste, de propager dans le monde une religion sans Dieu, et de laisser la religion chrétienne disparaître par « désuétude » ? Est-ce que tous les adeptes du positivisme s'en remettent à la « désuétude » du soin d'anéantir le christianisme ? De plus, puisque, comme le montre l'expérience, la religion chrétienne a de telles racines et une telle vitalité, que, loin de périr par « désuétude », elle résiste aux attaques dissimulées ou brutales, ne faut-il pas, pour rester fidèle à l'esprit positif et expérimental de la méthode de Comte, abandonner son impiété doctrinale ? L'esprit humain n'a pas consenti à entendre les apôtres du Messie nouveau. « Il a persisté à chercher le pouvoir spirituel, au Vatican et non à la rue Monsieur-le-Prince, au tombeau de Pierre et non à celui d'Auguste Comte [1]. »

Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. Quand manque le fondement divin, l'édifice est ruineux. Tel est, sans doute, le plus fructueux enseignement qu'on apprenne à l'école du positivisme.

Xavier MOISANT.

1. Discours prononcé par M. Émile Ollivier, lors de la réception de M. Émile Faguet à l'Académie française.

LES ÉLECTIONS DE 1902

Les étrangers se sont montrés particulièrement attentifs, cette année, à nos luttes électorales, comme si une orientation nouvelle de notre politique en eût dépendu.

La sollicitude des catholiques de France n'était pas moindre. Combien espéraient, par une sorte d'instinct confus, que cette journée du 27 avril 1902 serait une journée décisive, où la liberté, par une secousse suprême, dégagerait sa noble tête du joug maçonnique qui la dégrade et l'écrase?

Et le joug demeure, plus mal assujetti, mais non brisé.

Beaucoup de braves gens en sont peut-être révoltés et abattus. Ils se demandent s'il ne faut pas désespérer de la Providence et de leurs droits. Pourquoi donc? Tout vient à qui sait attendre et agir.

Pour nous encourager à l'action et à l'espoir, examinons, de sang-froid, de quel poids pèse sur nous le joug de l'ennemi, dans quelle mesure il s'est allégé, ce qu'il faut faire pour le rejeter une bonne fois.

I

Dans le fameux discours de Saint-Étienne où il raconta devant ses amis, ses intentions et ses œuvres, M. Waldeck-Rousseau déclara que son ministère laisserait « la France plus forte demain qu'elle n'était hier ». Et de cet événement si souhaitable et si contesté, il assignait deux causes : d'une part, « la confiance » inspirée à l'Europe par « l'esprit d'équité » que le gouvernement « a su montrer dans ses relations extérieures »; « l'autorité », d'autre part, « dont jouit, au dehors, par « la stabilité de ses institutions », la République française ». En sorte que le sûr moyen de promouvoir à la fois tous les intérêts du pays, dans ces trois dernières années, c'était simplement d'organiser un ministère de « défense républicaine ».

Dans des discours vengeurs, le fondateur de *l'Action libérale*, M. Piou, a dissipé les équivoques. Voulant provoquer un *réveil*

du pays, il a établi *le bilan du ministère*[1]. Mais nul, peut-être, n'a montré *les responsabilités de M. Waldeck-Rousseau*, mieux que M. de Mun :

Nous voulons défendre la religion persécutée par des sectaires, la patrie menacée par des cosmopolites, la liberté foulée aux pieds par des jacobins, le peuple, enfin, trompé par ceux qui exploitent sa confiance.

Il faudrait citer tout entière la magnifique harangue où le noble comte a développé ces quatre lignes. Impossible de mettre, dans un acte d'accusation, plus de clarté et plus de preuves, plus d'élévation et plus d'esprit, plus, surtout, de cette ardeur communicative qui trahit à la fois le souffle de l'éloquence et le frémissement d'une conscience révoltée.

Pour réfuter cette parole fière et puissante, M. Waldeck-Rousseau a mis à la mode le procédé facile et ancien qui remplace la réponse sur le fond par une insinuation personnelle. « Vous êtes la contre-révolution » : il paraît que cela doit suffire pour effacer un discours de M. de Mun. Que de fois nous avons entendu cela, quand on discutait la loi des associations ! Et la majorité asservie applaudissait cette triomphante défaite. Le souvenir de ce succès devait remonter au cœur enivré de M. Waldeck-Rousseau à Saint-Étienne. Car il y disait, en dénonçant les « bonnes relations » qui pourraient s'établir dans la lutte électorale, entre les « anciens partis » et « certains républicains » :

Cette tactique sera vaine, parce qu'elle nous trouvera tous unis contre l'éternel adversaire, le même toujours ; le masque peut varier, mais sous des apparences nouvelles, c'est toujours le même esprit contre-révolutionnaire qui se dissimule.

Il serait assez difficile de dire quel « esprit » M. Waldeck-Rousseau dissimule derrière ce flegme, tour à tour indolent et actif, souple et raide, qui lui a permis d'être un violent en gardant les dehors d'un modéré. Mais quand il revendique pour lui « la franchise des attitudes », en reprochant aux autres « l'habileté des réticences et le jésuitisme des expédients », il lui faut être singulièrement oublieux ou osé.

1. *Le Bilan du ministère* (M. Piou, à Reims, 26 janvier 1902).— *Le Réveil du pays* (Lyon, 16 février 1902). — *La Responsabilité de M. Waldeck-Rousseau* (M. de Mun, à Paris, 15 mars 1902).

Volontiers, M. le Président du Conseil s'explique sur le nationalisme. Il l'appelle un « parti tumultueux » où l'on affectionne un « verbe tranchant » ainsi que les « déclamations théâtrales », et encore une « industrie politique » où l'on exploite le « patriotisme » dont on s'est à soi-même « délivré un brevet ». Ce persiflage d'avocat ne saurait suffire à condamner le nationalisme. Pour avoir quelque droit d'en parler avec dédain il faudrait pouvoir jurer qu'on n'a pas déchaîné — ou laissé déchaîner par ses amis — « ce vent mauvais » dont M. Poincaré regrettait, naguère, qu'il eût soufflé « sur les âmes françaises » et qu'il eût « effacé en elles des souvenirs qu'on aurait pu croire ineffaçables... » Je le veux bien, le parti nationaliste est un parti mêlé, le mouvement nationaliste est un mouvement confus. Mais il y a une chose qui est claire et qui demeure indiscutablement son honneur : la Ligue de la Patrie française, dans une heure de crise, a sonné la première au drapeau. Il peut déplaire à certains de le reconnaître. La vérité y contraint. Elle contraint d'ajouter :

Le ministère Waldeck-Rousseau a commencé sa carrière en laissant, dans une cérémonie publique, le drapeau rouge défiler triomphalement devant le chef de l'Etat, il la termine en laissant traîner dans la boue le drapeau tricolore.

Ce n'est pas un nationaliste, ni un réactionnaire, ni un clérical, ni un ancien boulangiste, ni un survivant du « parti sans nom » qui a prononcé ces paroles cinglantes. C'est M. Franck-Chauveau, un des 363.

M. Waldeck-Rousseau a su, en effet, s'aliéner les républicains les plus authentiques; et entre tous les spectacles singuliers qu'a pu offrir la législature qui s'achève, le moins singulier n'a pas été celui d'une opposition républicaine combattant, au nom même du véritable esprit républicain, le ministère de défense républicaine. Certes, cette opposition ne fut jamais systématique : les progressistes auraient pu décider une coalition à renverser le Cabinet; ils ont mieux aimé l'aider parfois à se soutenir. Quand ils l'ont attaqué, c'a été d'un visage triste, et leurs bras portaient les coups comme à regret. Malgré eux, ces anciens soldats de Gambetta se sentaient mal à l'aise de descendre sur le terrain de combat, où, depuis longtemps, et comme dans leurs positions naturelles, se tenaient les fidèles des anciens partis et les défen-

seurs de l'Église. Et puis, pouvaient-ils croire que M. Waldeck-Rousseau, leur conquête d'hier et leur espoir de demain, leur eût si vite échappé?... Mais il leur fallut bien se rendre à l'évidence. Cyniquement, le Président du Conseil les réduisait à choisir entre son service et celui du pays. Ils lui tournèrent le dos.

Ce fut un crime irrémissible. Des conciliabules zélés — parmi les démocrates les plus égalitaires, les flatteurs ne sauraient manquer — entreprirent de défendre, en même temps que l'autorité de leur chef imprévu, l'orthodoxie républicaine. Contre des progressistes, coupables d'entendre autrement que M. le Président du Conseil le gouvernement du pays, de solennelles sentences d'excommunication furent lancées. M. Waldeck-Rousseau y applaudit, peut-être, dans l'intimité de la place Beauveau. Devant l'opinion, il feignit d'ignorer cette déplaisante rupture. Tout au plus, a-t-on entendu tomber de ses lèvres dédaigneuses, pendant ces trois années, quelques allusions rares à l'opposition progressiste. C'est ainsi qu'à Saint-Étienne, il en a parlé comme d'un « accès de mauvaise humeur ». Mais il est à peine besoin d'observer que cette explication trahissait une psychologie bien indigente, si elle ne masquait un grave embarras.

N'ayant aucun besoin de dissimuler, les progressistes ont fait des déclarations autrement claires et autrement complètes. En pleine période électorale, ils les ont répétées avec éclat, à Remiremont, à Marseille, à Amiens, à Rouen.

Et au plaidoyer calculé de Saint-Étienne, ils ont répondu par le plus sincère et le plus indigné des réquisitoires; et il faut redire ici les reproches que ces bouches républicaines ont jetés à M. Waldeck-Rousseau.

« Depuis quatre ans, nous sommes en pleine crise politique, morale, religieuse, sociale : la nation est en proie à une fièvre intense qui la ronge, qu'il faut guérir à tout prix, si on ne veut pas qu'elle y laisse sa santé [1]. »

Et c'est à ce malade qu'on a versé à profusion les « excitants » les plus violents et les plus âcres : le jacobinisme, le socialisme, l'antimilitarisme. Un mauvais génie, que M. Waldeck-Rousseau avait eu la funeste inspiration d'appeler en médecin consultant,

1. *Temps* du 1er avril 1902. Discours de M. Méline à Remiremont (30 mars).

devait lui dicter ces ordonnances mortelles. Et il les a suivies, comme on suit l'inexorable destin vers lequel on semble se précipiter de son propre mouvement.

Voilà pour caractériser, en général, la situation créée par le ministère Waldeck-Millerand.

Quant au Parlement, « nulle part et à aucune époque, l'abus des influences n'a été plus général et ne s'est étalé avec plus d'impudeur... l'intérêt général est de plus sacrifié aux intérêts particuliers ; le député est moins le représentant de la France que des intérêts de ses commettants ». Et c'est là une conséquence nécessaire de cet « exclusivisme » intolérant en vertu duquel un chef politique, regardant le gouvernement comme son « patrimoine privé, en distribue les faveurs en primes à la servilité, et, par ce marchandage même, rend impossibles ces fortes « organisations des partis » qui « soutiennent les faiblesses individuelles et sont l'ossature nécessaire d'un régime de liberté [1] ».

Les finances publiques sont à mal. Non, certes, que « la force productive » du pays se soit ralentie, ou « sa force d'épargne »; mais l'exagération des dépenses menace de nous faire entrer dans une « ère de déficit ». C'est l'écueil des « régimes démocratiques » que de courtiser, aux frais des contribuables, le suffrage universel [2]. Et il est bien clair que, loin de mettre un frein à cette « frénésie de prodigalités » à laquelle obéissent les Chambres, « surtout dans les derniers mois de leurs mandats », le gouvernement les pousse plutôt à mettre la fortune publique au pillage, quand il rallie sa majorité, non sur des principes, mais sur des intérêts; ou quand ses ministres, préparant les lois fiscales, s'inspirent d'un vain désir de « popularité facile », se contentent de l'aspect grandiose de programmes impossibles », au lieu d'assurer les rendements nécessaires et de s'acheminer, « par étapes », à une meilleure répartition des charges publiques [3].

Mais il ne faudrait pas croire que, pour rétablir l'équilibre dans nos budgets, il suffise de restreindre l'initiative parlementaire en matière de dépenses ou d'élaborer avec plus de soin les réformes sur l'impôt. « La prospérité d'un peuple tient à d'autres conditions : les principales sont l'initiative individuelle et la sécurité.

1. *Temps* du 5 mars 1902. Discours de M. Ribot à Marseille (3 mars).
2. *Ibid.*
3. *Temps* du 10 mars 1902. Discours de M. Poincaré à Rouen.

Tout se tient dans un pays. Comment voulez-vous qu'il prospère, quand le radicalisme inquiète les consciences et menace les intérêts; quand le socialisme d'État étouffe les initiatives, multiplie à l'excès les fonctionnaires et les services; quand le collectivisme suscite partout des grèves et tient en suspens une menace perpétuelle de révolution sociale »; quand, encouragés par le ministère, « les tyrans locaux font de chaque village autant de satrapies » où nul ne peut « faire respecter un droit » s'il ne sert « le député régnant »; quand la franc-maçonnerie, en élevant « l'espionnage à la hauteur d'un institution d'État », en accaparant la dispensation des faveurs, prétend « mettre la main sur la France entière[1] »?

Et la question devient autrement grave, si, de la vie économique de la France, la pensée s'élève à cette vie plus haute qui est la source même de la civilisation au dedans et de l'influence au dehors.

M. Waldeck-Rousseau a pensé que l'indispensable condition de cette influence et de cette civilisation était l'unité morale du pays. Et, pour assurer cette unité, il lui a paru qu'il n'y avait qu'un moyen : mettre l'Église hors du droit commun, les moines hors de l'Eglise, les maîtres chrétiens hors de l'école et aussi les progressistes, comme les réactionnaires, hors de la République.

Les progressistes ont vivement senti l'injure, je l'ai dit déjà. Et ils ont protesté qu'il ne leur plaisait pas « d'abdiquer » leur « libre examen devant la tyrannie des catéchismes estampillés », rédigés dans les conciliabules de la majorité[2]. Mais ils ont su défendre, aussi bien que la leur propre, « l'indépendance » et la « dignité » des autres.

« Au nom de la liberté », ils ont « réclamé le droit commun pour les catholiques et même pour les congrégations religieuses[3] ».

« L'Église catholique..., depuis qu'elle est séparée véritablement de ce qui constitue l'État moderne, a le droit de se réclamer de la liberté plus largement qu'autrefois. On ne peut l'enfermer strictement dans le Concordat[4]. »

1. *Débats* du 4 avril 1902. Discours de M. Franck-Chauveau à Amiens.
2. Discours de M. Poincaré.
3. Discours de M. Méline.
4. Discours de M. Ribot.

Quant à la pensée « d'emprunter à l'Empire ses prétentions de discipliner les âmes et de maîtriser les consciences », comment n'a-t-on pas songé qu'un tel « attentat à la liberté n'aurait pas même l'excuse » d'être utile? « A supposer que la variété des tempéraments, des goûts et des tendances ne soit pas pour la nation un élément d'activité, de richesse et de puissance », on « se demande » si « l'Université, même asservie, pourra réussir à marquer d'une empreinte unique et durable les esprits de toute la jeunesse française? Comme si l'éducation finissait et commençait au collège! Comme si avant, pendant et après, ne s'entrecroisaient pas, autour de l'enfant d'abord et de l'homme plus tard, une multitude d'influences diverses : les exemples de la famille, les souffles de l'air ambiant, les usages du milieu, le livre, le journal, le théâtre, les fréquentations du monde, les séductions ou les déboires de la vie sociale? » Les adversaires de la liberté d'enseignement ont beau envelopper leurs idées discordantes dans « des formules ambiguës et des ordres du jour sybillins ». Les progressistes se chargent d'en montrer « les contradictions et les impossibilités »; jamais ils ne consentiront pour la République à « l'humiliation de renier la liberté[1] ».

Pour achever d'établir les responsabilités de M. Waldeck-Rousseau, je dirai un mot de l'armée. Sans doute, quand du sein de l'Université des voix se sont élevées pour insulter le drapeau, le grand-maître a frappé ceux qui osaient semer dans le pays les « sophismes déprimants » de je ne sais quel « mysticisme humanitaire ». Mais, il faut bien en convenir, « par sa composition même, par ses attaches, par sa clientèle, par les influences sur lesquelles il s'appuie et sans le concours desquelles il ne vivrait pas une heure », le ministère Waldeck est hors d'état de défendre l'armée; il ne l'a défendue que dans la mesure où le souci de sa conservation » l'y a contraint et « juste assez pour ne pas exaspérer l'opinion ». Et puis, n'a-t-on pas vu « la délation » encouragée, les « commissions de classement » supprimées, le sort des officiers remis à « l'unique volonté d'un ministre qui, franc-maçon lui-même », subordonne tout à « la solidarité maçonnique[2] ».

En un mot — et je terminerai par ces réflexions de M. Méline

1. Discours de M. Poincaré.
2. Discours de M. Franck-Chauveau.

— les progressistes reprochent à M. Waldeck-Rousseau de les avoir obligés à « lui résister pour rester fidèles à leurs « idées », c'est-à-dire : à la « liberté qui est la raison d'être de la République », « à l'armée, incarnation vivante de la patrie », au « véritable progrès social » dont « le collectivisme est la négation [1] ».

Qui n'aura été frappé, en écoutant ce réquisitoire, d'observer combien les griefs de MM. Poincaré, Franck-Chauveau, Ribot et Méline ressemblaient aux griefs de MM. Lemaître, Piou et de Mun? Le concert de tels orateurs n'est point un jeu du hasard, encore moins un jeu de scène : aucun d'eux n'est capable d'une comédie politique, et leur accent, comme leur vie, dément tout soupçon contre leur sincérité. Tous ont poussé le même cri parce que leurs yeux ont vu le même spectacle : le pays compromis par ceux-là mêmes dont c'était le devoir sacré et la haute mission d'assurer son avenir. Ce sera la flétrissure suprême de M. Waldeck-Rousseau que des esprits aussi éminents et des politiques aussi divers se soient rencontrés dans la même indignation et dans la même guerre patriotique contre son gouvernement.

Pour justifier sa conduite, cet homme néfaste n'osera point en appeler aux compliments inattendus du chef de l'État. Il sait trop bien la valeur d'une « improvisation malheureuse ». Et quant aux « adresses » enthousiastes qu'il a recueillies pendant son ministère de la part des « Conseils », des départements, des arrondissements et des communes, il les a rappelées à Saint-Étienne pour témoigner de sa bonne mémoire, mais, vu son scepticisme, ce doit être chez lui une opinion assez ancienne et très arrêtée, que les « adresses » officielles, dont on salue un ministre au pouvoir, ne sont qu'une manière agréable de se recommander à sa faveur.

Il y a, oui, un témoignage que M. Waldeck-Rousseau attendait pour se retirer dans sa gloire : c'étaient des élections triomphalement ministérielles. En augure prudent, il avait pronostiqué à Saint-Étienne « un nouveau triomphe pour la République ». Mais c'était bien de son « triomphe » personnel qu'il rêvait, en songeant à la bataille électorale.

Qu'en est-il de ce rêve?

1. Discours de M. Méline à Remiremont.

II

A lire les journaux, le suffrage universel a donné raison à tout le monde. *Le Matin* déclare que M. Waldeck-Rousseau a lieu d'être content. *Le Temps*, de même. *L'Écho de Paris*, *la Voix nationale*, *la Patrie* félicitent M. Jules Lemaître. M. Méline a tous les compliments de *la République* et des *Débats*, tandis que ceux de *l'Univers*, de *la Croix* et de *la Liberté* vont à M. Piou. *La Petite République* et *la Lanterne* impriment en gros caractères que jamais les candidats socialistes n'ont réuni autant de voix.

Et non seulement les feuilles publiques attribuent, chacune aux siens, la victoire, mais elles démontrent le fait par des statistiques méthodiques et complètes, à l'usage de ceux qui ont besoin de savoir sans réfléchir; elles expliquent le fait par des considérations politiques d'autant plus sûres de s'enfoncer dans l'esprit du lecteur, qu'elles lui sont plus familières, étant celles-là mêmes qu'il attend de son journal. Il n'est arrivé que ce qui devait arriver et chacun l'avait prédit.

Sur quoi, M. Pelletan, mis en bonne humeur par son élection au premier tour, observe bravement :

On a dit qu'à la guerre la victoire est à celui qui croit l'avoir. Il n'en est pas de même en politique... Il est donc infiniment plus simple de dire la vérité. Je crois même, tant j'ai l'esprit paradoxal, que l'intérêt de tous les partis est de la connaître et de la reconnaître [1].

L'un et l'autre sont peut-être difficiles. Essayons pourtant.

La défunte Chambre comptait 581 membres. De ces 581 députés sortants, 52 avaient renoncé à toute candidature, 6 avaient changé de circonscription, 8 étaient morts, 2 avaient été élus sénateurs, 1 avait donné sa démission avant les élections. — Le scrutin du 27 avril et celui du 11 mai ont donné le droit de légiférer à 194 députés nouveaux et à 396 députés sortants.

Comment faut-il interpréter ces chiffres ? — Pour les 396 députés sortants, on peut faire un classement fondé et significatif sous la double rubrique : *ministériels* et *antiministériels*.

Avant le scrutin, les amis de M. Waldeck-Rousseau n'aimaient pas beaucoup cette ligne de partage. Ils la jugeaient vaine, arbitraire, équivoque. M. Barthou, dans son discours d'Oloron, est

1. *Le Matin*, 2 mai 1902.

un de ceux qui ont le plus vivement critiqué cette prétention de transformer la « consultation du suffrage universel » en une sorte de « plébiscite du passé ». Mais lui-même n'a-t-il pas reconnu que les électeurs ne pouvaient rester « indifférents aux actes accomplis [1] » ? Voulant définir quel député il serait demain si ses commettants lui continuaient leur confiance, n'a-t-il pas été obligé de confesser quel député il était hier, c'est-à-dire dans quelle mesure il avait prêté ou refusé son concours au ministère de M. Waldeck-Rousseau ?

Il ne saurait être question, évidemment, pour classer un député parmi les *ministériels*, de faire exactement la somme de tous ses votes ni même d'en établir la moyenne. L'histoire de la législature qui prend fin s'oppose à une aussi grossière arithmétique.

M. de Mun a rappelé « la surprise, presque la stupeur » du monde parlementaire, quand le Président du Conseil, le 22 juin 1899, « prit possession du pouvoir, environné d'une cohorte où se heurtaient, dans un étrange assemblage, non seulement les hommes mais les idées, et où lui-même avait pris soin de river à son poignet la chaîne du collectivisme révolutionnaire [2] ». Et les députés témoignèrent combien ils étaient indécis sur le sérieux de cette mise en scène : car, au premier scrutin, M. Waldeck-Rousseau vit s'éloigner défiants, entre autres, Gerville-Réache, d'Estournelles, Pelletan, Barthou, ainsi que les socialistes, c'est-à-dire les servants les plus fidèles de sa politique future ; tandis que demeuraient à ses côtés Aynard, Poincaré, Jules Roche, Lannes de Montebello, adversaires si décidés dans la suite.

Mais ce ministère ne fut pas caractérisé seulement par une naissance difficile et une conformation bizarre. Malgré les horoscopes sinistres prononcés sur son berceau, il a duré, et au cours de sa longévité peu commune, il a mis en avant des idées ou des formules, il a fait des iniquités ou des lois. Les unes et les autres forment sa politique propre. De cette politique, la guerre aux congrégations est la pensée saillante : la loi qui exclut les religieux du droit commun n'est-elle pas, par excellence, la loi Waldeck ? Voilà pourquoi l'on peut dire que le scrutin du 28 juin 1901 a

1. *Questions actuelles*, 19 avril 1902. Discours de M. Barthou à Oloron (6 avril).
2. Discours du 15 mars 1902.

fait, dans la masse des parlementaires, une coupure vraiment caractéristique. C'est là que le ministère a reconnu les siens.

Et, par voie de conséquence, c'est au point de vue de la loi des associations que le ministère a cherché à dévisager les hommes qui descendaient dans l'arène électorale : à ceux qui applaudissaient la mauvaise besogne accomplie toutes les ressources de la puissance gouvernementale ; tous les coups des armes officielles à quiconque osait se poser en vengeur de la liberté méconnue.

Les mots *ministériels* et *antiministériels* sont donc propres à classer les députés élus aux élections dernières. Savoir si les candidats se sont présentés aux suffrages, avec ou sans l'étiquette ministérielle, c'est savoir indiquer s'ils se sont présentés en amis ou en ennemis de la liberté. Pour les mêmes raisons, il est intéressant de se demander, même avec le fait de la démission de M. Waldeck-Rousseau : la majorité ministérielle de l'ancienne chambre est-elle accrue ou diminuée ?

A cette question M. Lemaître répond : « La vérité exacte c'est que l'ancienne majorité ministérielle est diminuée d'une quinzaine de voix. » — M. Pelletan, qui renvoie au *Matin*, écrit au contraire : « Le bloc républicain obtient au total une victoire représentée par un peu plus de quinze voix[1]. »

Je serais plutôt de l'avis de M. Lemaître, et mon opinion se justifie par le tableau suivant :

DISPARUS					LE PREMIER TOUR				ÉLUS				
	Min.	A. min.	?	Total.		Élus. Min.	Élus. A. min.	Ballottage.		Min.	A. min.	?	Total.
Morts	3	5		8					Dép. sort. (1er t.).	160	160		320
Circ. supp.. .	1	2		3	Députés				— — (2e t.) .	65	14		76
Élus sénat.. .	1	1		2	sort. . .	160	160	135 { 101 (m.). 24 (a. m.)	Anc. dép. (1er t.).	8	7	1	16
Démiss	26	26		52	Circons.				— — (2e t.) .	7		1	8
Battus (1er t.).	27	31		58	aband.	15	16	31	Dép. nouv. (1er t.).	31	49		80
— (2e t.).	28	15		43	Circons.				— — (2e t.) .	47	35	8	90
Total. . . .	86	80		166	nouv. .	1	6	4	Total	318	262	10	590

N. B. — 1° La Chambre nouvelle compte dix députés de plus que l'ancienne ; — 2° Les élections d'une circonscription de la Martinique sont à faire ; — 3° Je range parmi les antiministériels tous les députés sortants qui n'ont pas *voté pour* la loi Waldeck.

1. *L'Écho de Paris*, 13 mai 1902 ; — *Le Matin*, mai 1902.

Évidemment, on peut contester ces chiffres. Ceux qui ont refusé de s'associer aux projets liberticides du ministère n'ont peut-être pas tous agi par une conviction désintéressée et d'inébranlables principes. Et parmi les députés nouveaux quelques-uns ont pu teinter leur profession de foi d'un libéralisme de circonstance qui risque d'être oublié au Palais-Bourbon. Mais alors même qu'on préférerait à mes chiffres ceux de M. Pelletan, croit-on qu'ils traduisent le « nouveau triomphe » que M. le Président du Conseil avait rêvé? Ses adversaires avaient escompté qu'il serait obligé de s'en aller comme un failli. Et cela n'est pas tout à fait. Soit. Mais les quinze voix de plus, dont parle M. Pelletan, peuvent-elles figurer le chiffre opulent de prises que M. Waldeck-Rousseau attendait des mains de ses corsaires? Certainement non.

1° On aura remarqué la proportion énorme de ministériels mis en ballottage. M. Pelletan assure qu'il en a toujours été de la sorte. « Nous avons, dit-il, la vieille habitude d'entendre les partis de droite chanter victoire après le premier scrutin; ce qui ne les empêche pas d'être battus au scrutin définitif[1]. » Ceux qui peuvent parler des hardiesses du dol et de la pression officielle croient que le second tour, sans ces brigandages, eût achevé la défaite des ministériels commencée par le premier.

2° Paris s'est libéré. Des hommes considérables du parti ministériel ont disparu; au Palais-Bourbon, comme à l'Hôtel de Ville, les élus de la capitale sont, en majorité, de l'opposition. Et la question se pose dans quelle mesure un ministère peut gouverner contre Paris. Un journal anglais observe qu'en regardant de près « la vie politique de la France, en ce siècle, on est incliné à conclure ceci : ce que Paris pense aujourd'hui la France le pensera demain[2] ».

3° Il n'a pu échapper à personne que les majorités obtenues par les candidats officiels sont souvent assez faibles. Il y a donc contre les idées qu'ils incarnent un mouvement d'opinion intense et décidé.

4° Enfin, cette fois encore, les abstentions ont été nombreuses. Pour Paris même, on a fait la démonstration, en calculant les différences entre inscrits et votants, dans chaque arrondissement, que la majorité des électeurs n'était représentée par personne[3].

1. *Le Matin*, 2 mai 1902.
2. *The Pilot*, 3 mai 1902. — 3. *Gazette de France*.

Or, il y a bien 95 à parier contre 5 que, parmi les abstentionnistes, la masse serait plutôt défavorable que favorable à l'attitude prise par le ministère Waldeck.

5° Les députés sortants ministériels n'étaient pas tous sans inquiétude. On me permettra ici un souvenir personnel. Obligé, pour les raisons que savent les lecteurs de la Revue, de me pourvoir d'un domicile, en octobre dernier, il m'est arrivé depuis de songer plusieurs fois à un déménagement. Et justement, au surlendemain des élections, comme les députés mis en échec, je cherchais un logement nouveau. Aux environs du boulevard ***, à travers les rues vides, j'allais regardant aux portes. Au premier écriteau, je vais droit à la loge du concierge, je m'informe. « Oui, Monsieur, me répond le brave homme, nous avons un appartement libre, au premier, à droite, dans la cour. Un député... — Mais alors, on ne peut peut-être pas... — Au contraire, Monsieur ; pour lui comme pour les autres ; à l'heure réglementaire tout le monde peut visiter. — Très bien, je vous remercie ; si vous vouliez bien me conduire... — Parfaitement, Monsieur ; d'ailleurs le député n'y est pas ; ne comptant pas être réélu, il avait donné congé. Mais il paraît qu'il revient. Seulement c'est trop tard... » Le député, bon ministériel, bon franc-maçon, retrouvera sa place au Palais-Bourbon. Mais qu'il avait eu peur de la perdre !

Lui et ses semblables, qui ont eu peur, qui n'ont triomphé qu'après une lutte ardente, que feront-ils ? Ne voudront-ils pas se venger ? M. Méline, à Remiremont, a parlé de ce péril. Les journaux de gauche nous en menacent. Peut-être le suffrage universel y a-t-il paré, en partie, en envoyant au Parlement un grand nombre de députés nouveaux.

6° De ces 170 députés nouveaux la majorité semble acquise à la liberté. Leur bonne volonté individuelle sera soutenue, je l'espère, par des groupements solides. Leur nombre, d'ailleurs, en apportant à l'opposition un fort contingent de voix, semble modifier l'échiquier parlementaire. Il y a des raisons de penser, avec M. Lemaître, que devant la Chambre nouvelle « les questions se poseront tout autrement que sous le régime de la défense dite républicaine[1] ».

Bien entendu, c'est avec la plus grande réserve que je pronos-

1. *L'Écho de Paris*, 13 mai 1902.

tique l'attitude de la Chambre nouvelle. Le Palais-Bourbon est une boîte à surprises. Les métamorphoses y sont fréquentes. Tel qui se croyait ferme comme l'acier mollit comme cire aux feux du foyer ministériel. N'avons-nous pas vu la même Chambre, où la politique de M. Méline gardait 12 voix de majorité, obéir docilement aux ordres de M. Waldeck-Rousseau[1] ? Mais, de toute manière, il est impossible que celui-ci transforme en ovation grandiose les élections de 1902. Tout indique plutôt, et quoi qu'il en soit des chiffres précis de la majorité actuelle, que ces élections, suivant le mot de ce journal anglais que je citais tout à l'heure, condamnent la « politique d'intolérance ».

III

Qu'aurait-il fallu faire, que faut-il faire maintenant pour rendre cette politique absolument impossible ?

Il y a de braves gens qui pensent qu'il ne peut être dans les desseins de la Providence de pourvoir au salut de la France catholique par le suffrage universel. J'admire leur facilité à entrer dans les conseils divins, et je la suspecte. Au fond de cette conviction pseudo-mystique n'y aurait-il pas une mauvaise humeur d'enfant, ou une invincible paresse d'agir ? Il est bien chimérique, je crois, de compter sur une prochaine abolition du suffrage universel. Et quoi qu'on pense théoriquement de sa valeur, il demeure un facteur décisif de la marche des affaires dans notre pays. Pourquoi donc n'aurions-nous pas sur le jeu de ce facteur une influence, une grande influence ? L'usage qu'en font les loges vaut bien qu'on le leur dispute. L'histoire du centre allemand, comme du parti catholique belge, montre que le succès peut couronner l'effort.

Il y a des améliorations du suffrage universel qui dépendent des législateurs. Donner à la France la représentation proportionnelle et le scrutin de liste ; — examiner s'il ne faut point rendre le vote obligatoire comme en Belgique ; comment on pourrait mieux assurer l'authenticité des listes électorales, et s'il ne conviendrait point d'adopter, pour sauvegarder l'indépendance du vote, l'*isoloir* inventé par l'Australie, ou le *spyridion* des Grecs ;

1. Voir, sur cette disposition opportuniste de députés à tourner comme le vent tourne, un article de M. Paul Leroy-Beaulieu dans *l'Économiste français* du 17 mai 1902.

— déterminer, pour la composition du bureau, le dépouillement des bulletins, la commission de recensement et la validation des élections, des règlements nouveaux qu'il est facile d'emprunter ou à l'Angleterre, ou aux Pays-Bas, ou à l'Espagne, de manière à ne livrer ni aux passions des majorités, ni à l'arbitraire de l'administration, le sort d'un scrutin ; ce sont là autant de questions sur lesquelles M. Charles Benoît, un des nouveaux députés de Paris, pourrait donner à ses collègues tous les renseignements désirables. Et si, grâce à son initiative et à sa compétence, on aboutissait à codifier une réforme électorale méthodique, il n'est point douteux qu'une pareille nouveauté ne modifiât beaucoup le rendement de cette machine décriée qu'est notre suffrage universel [1].

Mais, en attendant ces mesures législatives, ne pouvons-nous rien faire ?

Tout le monde comprend que les efforts privés, — s'ils sont coordonnés, surtout, — doivent avoir une efficacité merveilleuse pour assurer l'universalité, la sécurité, l'indépendance et l'intelligence du vote.

Je voudrais seulement indiquer ici le rôle qui pourrait revenir, dans cette action, aux prêtres, aux femmes, aux associations politiques.

M. Waldeck-Rousseau n'admet pas que le clergé se mêle des élections. On s'en doutait. Mais je ne suppose pas qu'il y ait un seul prêtre, en France, qui accepte les décisions de M. Waldeck-Rousseau dans la matière.

La direction des consciences appartient au prêtre par la mission qu'il tient de ses supérieurs ecclésiastiques. Personne n'a le droit de limiter cette mission, si ce n'est ceux qui la donnent. Un ministre des Cultes, fût-il président du Conseil, n'y peut rien ; autant lui reconnaître la faculté de limiter la morale. Or, qui niera que dans la question du vote ne soit engagée une question de morale ? Les manuels civiques les plus résolument laïques enseignent que voter est un devoir; ce n'est pas, j'imagine, pour

1. Je renvoie, pour tous ces détails, au livre récent de M. Lefèvre-Pontalis sur *les Élections en Europe au XIXe siècle.* (Plon, 1902.) L'auteur connaît admirablement le sujet; son livre abonde en renseignements précis ; rien ne saurait mieux faire comprendre à quel point l'organisation du suffrage universel est rudimentaire chez nous.

sous-entendre qu'il est, d'ailleurs, indifférent que le bulletin déposé dans l'urne porte un nom ou un autre. Si voter est une obligation de conscience, encore plus l'est-il de bien voter. Où est le bien, où est le mal, le prêtre a pour fonction de le dire « en chaire et ailleurs ». Et c'est, je le répète, une fonction sacrée, dont le très profane M. Waldeck-Rousseau ne saurait, sans empiétement, entreprendre de déterminer les conditions et les bornes.

Et la force de ces principes s'impose plus indiscutable encore, quand on considère la question électorale, non plus dans l'abstrait, mais telles que les circonstances présentes là précisent, à nos yeux, dans sa réalité poignante. Voici la fin d'une législature où s'est perpétré un abominable attentat à la liberté, attentat qui a été solennellement flétri, à deux reprises, par le Souverain Pontife. Le Président du Conseil qui a présidé à ces hautes œuvres, s'est donné, depuis, la gloire de traîner devant les tribunaux des prédicateurs et des religieuses, si coupables que les tribunaux les ont acquittés. Il s'agit de savoir si ce feu continuera, et si après avoir trouvé une majorité pour mettre les religieux hors la loi, M. Waldeck ou ses successeurs en trouveront une pour mettre le clergé concordataire en dehors de la liberté promise par le Concordat, et les maîtres chrétiens hors de l'école. Et les évêques et les prêtres, défenseurs-nés de l'Église et des âmes, ne pourraient plus crier aux fidèles, au moment où leur choix va fixer la majorité au Parlement : « Prenez garde ! Il y va de vos libertés et des droits de votre mère ! » Non, c'est inadmissible. Non, on n'obtiendra pas cela de nous. Non, ceux qui veulent nous enchaîner ne sauraient, au nom de la loi, nous fermer la bouche. Peut-être en ont-ils la force. Ils n'en ont pas le droit.

Notre doctrine n'est pas nouvelle. Mgr Freppel a dit tout cela avec une vigoureuse netteté, dans un discours à la Chambre, en 1881, et dans une lettre pastorale fameuse, en 1889. Nos lecteurs se souviennent d'une étude magistrale parue ici même. Je les y renvoie. Je me contente d'en répéter les conclusions auxquelles je ne saurais changer une ligne :

> Les élections n'étant point, d'ordinaire, chose purement politique, le clergé, même dans ses fonctions publiques, peut et doit s'en occuper, à moins que la prudence ou les ordres d'un supérieur hiérarchique ne lui interdisent l'usage de ce droit et ne le dispensent d'accomplir ce devoir [1].

1. *Études*, août 1889. R. de Scorraille, « le Clergé et les élections ».

L'admirable Ligue des Femmes françaises a, comme le clergé, sa part des rigueurs de M. Waldeck-Rousseau. Dans le discours prononcé quelques instants avant que son coupé fût pris entre deux tramways, M. le Président du Conseil les a raillées avec plus de mauvais goût qu'il ne convient, même à un gentilhomme républicain.

Les journalistes officieux n'ont pas manqué de se moquer après le maître. Pourquoi donc certaine presse s'inquiète-t-elle, avec cette rageuse insistance, de ce que peuvent faire ou dire quelques milliers de femmes, si ce n'est parce qu'elle redoute leur influence? On les renvoie à leurs chiffons. Il est bien sûr qu'elles ont, à les façonner, de l'aptitude et du goût. Mais n'est-ce pas être bien antiféministe que de vouloir leur interdire de songer à la toilette de leur pays?

Oui, qu'elles y songent. Et si, peut-être, il n'est pas temps de les envoyer au Palais-Bourbon pour y décider sur quelle coupe et dans quelle étoffe il faut tailler les robes diverses de cette reine qui est la France, au moins peuvent-elles s'intéresser à cette confection nationale. C'est leur France, après tout, aussi bien que celle des hommes.

Et elles peuvent s'y intéresser de la manière la plus utile. Elles le font bien ailleurs, en Belgique, en Grèce, en Angleterre. Comment le *Journal des Débats*, qui n'a pas épargné à la Ligue des Femmes françaises ses épigrammes légères, a-t-il pu oublier que la *Primrose League*, dont on sait la popularité et l'importance, a dû aux femmes la promptitude irrésistible de sa propagande?

Il faut donc qu'elles continuent, les Femmes françaises, à quêter des cotisations, à quêter des suffrages, et encore — ceci a plus d'importance que je ne saurais dire — à former en leurs fils une âme de citoyen en même temps qu'une âme de croyant. On les a comparées, par dérision, à Jeanne d'Arc. Qu'elles en aient la foi ardente et l'indomptable ténacité jusqu'à ce que soient boutés, hors du pouvoir, les ennemis de Dieu et de la liberté.

J'en viens au rôle des Comités. Il faut qu'il y en ait partout, qu'ils soient permanents, qu'ils agissent, chaque jour, d'une législature à l'autre et qu'ils soient reliés à un centre de direction.

Dans son discours de Marseille, M. Ribot a parlé des « inquiétudes » que lui inspirait « la manière dont fonctionne le régime

parlementaire ». Puis il a ajouté, avec la confiante ardeur d'un libéral de 1830 :

Il n'est pas vrai qu'on ne puisse réagir sur ces mauvaises mœurs politiques... Une forte opinion publique est la condition nécessaire du régime représentatif. C'est à la former, à la discipliner que devrait s'appliquer notre principal effort. La liberté d'association a été enfin reconnue ; qu'on use de cette liberté pour créer de puissantes associations : elles se formeront à elles-mêmes un esprit qui contribuera à former l'esprit public. Ce n'est pas à la veille des élections que cette œuvre peut se faire. Il y faut du temps, des efforts, de la persévérance. La liberté politique, l'honneur du gouvernement de la nation par elle-même sont à ce prix.

On peut disputer sur les convenances du régime parlementaire pour la France telle que l'histoire l'a faite, sur la part de fiction que présentera toujours, dans un pays de trente-cinq millions d'habitants, la formule séduisante du gouvernement du peuple par le peuple. Il n'est pas moins vrai que ce régime parlementaire existe et qu'il est, depuis vingt ans, l'instrument de la tyrannie la plus odieuse et la plus funeste. Le bon sens donc, l'amour du pays, le souci de la propre conscience, le sentiment de la dignité civique de chacun s'unissent pour dicter aux catholiques la ferme résolution de transformer le Parlement en un laboratoire du bien public.

Déjà, en 1849, Taine observait que « le paysan vote selon l'intérêt de son champ et le bruit de son village[1] ». Après cinquante ans, l'éducation du suffrage universel demeure à faire. Les conférences de *la Patrie française* et de *l'Action libérale* ont jeté quelques clartés dans l'opinion, mais combien insuffisantes ! Que de Français ignorent encore, par exemple, en quoi consiste la loi du 1er juillet 1901 ?

Et puis, le courage manque. Même quand il y va, pour l'électeur, de ce qu'il y a de plus intime, par exemple la liberté d'accomplir ses devoirs religieux, ou de ce qu'il y a de plus émouvant, par exemple la liberté d'élever sa famille dans des croyances et par les mains des maîtres qu'on aime ; même en ces cas si graves, à moins d'une rare fermeté de conscience, d'une fierté de caractère peu commune, un homme du peuple, isolé, obligé de compter avec les multiples dépendances qui décident de son pain quotidien, n'osera pas faire l'acte de libre et bon citoyen que sa raison lui dicte.

1. Lettre à Prévost-Paradol. *Revue des Deux Mondes,* 1er mai 1902, p. 13.

Rendre l'électeur plus éclairé et plus indépendant, c'est donc une tâche absolument indispensable en notre pays. Et les comités électoraux peuvent seuls la mener à bonne fin.

Je ne parle pas du matériel, pour ainsi dire, des opérations électorales : inscription ou radiation des électeurs, revision des listes, contrôle ininterrompu du vote dès son ouverture jusqu'au dépouillement du scrutin inclusivement. Moins notre législation prévient la négligence et la fraude sur chacun de ces points, plus l'action vigilante des comités est indispensable. De même pour la préparation et la police des réunions : sans comités résolus et actifs, elles seront vides ou tumultueuses. C'est bien évident.

Mais la campagne électorale vraiment décisive, c'est celle qui se poursuit d'une législature à l'autre ; dressant les cartes des circonscriptions, sans omettre un village ; pointant les voix, sans omettre un électeur ; portant au bon endroit l'effort conquérant du journal, du tract, de la conférence, des visites familières ; variant les méthodes de combat suivant la différence des positions ; particularisant le plus possible l'action, tout en coordonnant les mouvements partiels au plan d'ensemble, par une obéissance confiante, intelligente, militaire à la direction d'un chef indiscuté.

Nous avons plusieurs organisations politiques qui ont rendu, aux élections dernières, de grands services. Tous les catholiques connaissent la *Ligue de la Patrie française*, *l'Action libérale*, le *Comité Justice-Égalité*.

En principe, mieux vaudrait n'en avoir qu'une, comme en Belgique ou en Allemagne. Mais la diversité des circonstances qui ont provoqué ces groupements, l'esprit particulier — disons-le, — l'amour-propre de chacun, rendent à peu près impossible la réduction à l'unité. Mais il est absolument indispensable que ces efforts demeurent toujours parallèles ou convergents, sans s'opposer jamais. Il faut espérer qu'entre gens de cœur, cette coordination de mouvements ne sera pas simplement un beau rêve.

Et ici, on me permettra de toucher un point délicat. Il semble que le parti progressiste, alarmé des progrès du collectivisme et du trouble profond qui affaiblit le pays, ait rejeté le virus opportuniste qui lui donna jadis, à certaines heures, des accès de fièvre antilibérale. Ses chefs, ses orateurs, ses journaux témoi-

gnent à l'envi du désir et de l'espoir où ils sont de jouer, dans le Parlement, un « rôle de pondération » qui permette d'organiser enfin la « République de tout le monde ». Eh bien! je ne pense pas que jamais le parti progressiste arrive à réaliser ce programme tant qu'il n'y aura pas, entre lui et les éléments de droite, une confiance réciproque et hardiment affirmée. La lettre de M. Franck-Chauveau au *Progressiste de la Loire-Inférieure*[1] semble indiquer une disposition à entrer dans cette voie. Il y faut entrer sans timidité. Les progressistes ne veulent pas qu'on les mettent hors de la République; qu'ils ne fulminent pas eux-mêmes des excommunications qui, pour s'exprimer en formules moins brutales, n'en sont pas moins dictées par le même esprit « d'exclusivisme intolérant ». En d'autres termes, qu'ils se décident à mettre la liberté et le bien public avant tout, même avant la République. Cela n'implique aucun reniement de leurs convictions, et cela est indispensable pour qu'ils trouvent le concours nécessaire à leur œuvre libérale. Trop peu nombreux pour gouverner par eux seuls, s'ils ont peur de se compromettre à droite, ils resteront impuissants. Les éléments de gauche ne viendront jamais à une politique pacifique. Et il est de la sagesse, de la dignité des éléments de la droite de ne soutenir les partisans de la modération qu'à la condition qu'on ne rougira point de leur appui.

Il n'y a là, je le répète, aucune compromission louche : ni l'honneur personnel, ni la dignité d'un parti ne sont en cause. Il s'agit seulement de grouper toutes les forces honnêtes dans un effort qu'une vaillante franchise peut seule rendre unanime, et dont l'unanimité peut seule sauver le pays.

Pour faire aboutir ce rapprochement, *l'Action libérale* semble bien en situation. C'est le meilleur point de rencontre qu'on puisse offrir aux progressistes. Et je suis convaincu que si les comités électoraux, solidement organisés, mettaient les ayants cause des catholiques à même de savoir de quel chiffre considérable de voix ils disposent au juste, bien des difficultés s'aplaniraient. Car la crainte des électeurs est pour les députés le commencement de la sagesse.

Enfin, sans renoncer aux alliances nécessaires, il faut que les catholiques songent à préparer leurs candidats. Dans les circons-

1. *Débats*, 14 avril 1902.

criptions rurales, surtout, où les populations sont bien enracinées dans le sol natal et fort habituées à mesurer toutes choses à leur tour d'horizon, un nom familier, une maison entourée de vieux respects peuvent avoir une importance décisive, pourvu que ceux qui ont l'honneur de voir reluire autour de leur front ces reflets du passé, en avivent l'éclat par celui de services toujours offerts, de leur dévouement toujours prêt, de leur valeur personnelle bien connue. Désignés de toutes façons aux labeurs de la vie publique, beaucoup de jeunes gens s'en écartent souvent sous des prétextes de dignité, derrière lesquels se cache mal leur frivolité et leur impuissance. On ne devient pas un véritable homme politique sans des « études nombreuses et approfondies » et sans une graduelle initiation aux affaires[1]. Les élèves de l'enseignement chrétien, qui ont des loisirs, doivent savoir s'imposer cette double préparation. Les cadres de la *Jeunesse catholique française* fourniraient ainsi à toutes nos Assemblées communales, départementales, nationales un recrutement d'élite. L'un de ses membres les plus sympathiques vient d'entrer au Parlement, dont il sera le plus jeune député. Il montre la voie. Combien d'autres devraient être à ses côtés, depuis vingt ans que pèse sur nous le joug des francs-maçons !...

Ce joug est déshonorant et dur. M. Waldeck-Rousseau, avec l'aide de sa majorité, en a augmenté sur nos épaules et la honte et le poids. Comme l'a remarqué avec raison M. Piou, l'union de quelques mains vaillantes rapprochées, un instant, dans un effort suprême, a suffi pour ébranler l'odieux fardeau qui nous meurtrit. Il faut faire davantage et mieux. « C'est la tâche de demain. Elle se fera. » N'ayons pas l'illusion de croire que la retraite de M. Waldeck-Rousseau nous en dispense.

Dans son discours d'Amiens, M. Franck-Chauveau, faisant allusion aux annonces de prochaines démissions, disait qu'il fallait agir « comme si ce moribond était toujours résolu à vivre ». Le mot est à retenir. De longtemps, le parti de la tyrannie antireligieuse ne mourra. Il faut donc qu'en face de lui se dresse, toujours debout, résolu et actif, le parti de la liberté qui, lui, ne veut pas mourir.

Paul DUDON.

1. Taine à Prévost-Paradol. *Revue des Deux Mondes*, *loc. cit.*

LE ROMAN DES « PANAMISTES[1] »

Avec *Leurs Figures*, la trilogie, *le Roman de l'énergie nationale* s'achève. Le premier volume *les Déracinés* nous avait ramenés impérieusement aux sources lointaines du mal qui désagrège notre pays ; *l'Appel au soldat* nous avait montré l'espoir et les conditions du relèvement dans les énergies latentes et vives malgré tout du peuple français ; *Leurs Figures* consacre dans une sorte d'apothéose de honte le néant de notre vie parlementaire et marque d'un stigmate d'impuissance certaines bonnes volontés incomplètes, fiévreuses et désordonnées qui ne se sont pas assez défendues elles-mêmes contre la contagion dont elles essayaient de nous guérir. Pour ne rien perdre des richesses de *l'Appel au soldat*, nous avions dû les disposer en un tableau synoptique comme les différents points d'une thèse de philosophie. Avec autant de substance, ce dernier volume ne saurait se prêter à un exercice du même genre. L'auteur n'édifie pas une construction nouvelle, il donne le dernier coup d'épaule dans la muraille cariée, et fait emporter les décombres. Comment le parlementarisme s'effondre dans la boue — et dans quelle boue tragique, — comment Sturel achève, à cette vue, de se libérer de ses dernières illusions, en vérité la philosophie de ces ruines éclate assez d'elle-même, et nous pouvons nous abandonner à l'âpre plaisir de suivre dans ces pages non plus une beauté, mais une laideur « qui s'en va vers la mort[2] ».

I

Aux airs de volupté qui traversent par moments le visage de ce montreur impitoyable, on peut entrevoir l'immense intérêt du

1. Maurice Barrès, *le Roman de l'énergie nationale*; III. *Leurs Figures*. Paris, Juven, 1902.— Sur *les Déracinés* et sur *l'Appel au soldat*. Cf. *Études*, 20 février 1898 et 20 octobre 1900.

2. Cf. M. Barrès, *Une Soirée dans le silence et le vent de la mort*, « un caractère fait le centre où nous pouvons rattacher nos impressions vénitiennes : *Nous voyons une beauté* qui s'en va vers la mort ».

spectacle qu'il nous offre et qu'il s'offre à lui-même tout le premier. Ce n'est pas le frémissement d'une volupté de surface, mais le jeu grave et magnifique d'une curiosité ardente et réfléchie. Impassible à force de passion, l'auteur trahit cependant d'ici de là en lignes de feu ses délices de contemplateur : « Souffle empesté, mais souffle d'épopée [1] » écrit-il en face du lamentable baron de Reinach, déterré par ses amis ; ailleurs il célèbre « la magnificence de ces ignobles mystères [2] », « la poésie infernale [3] », « étouffante [4] » du drame qui se joue dans les ténèbres. Il est reconnaissant « aux formes convenues des milieux parlementaires », grâce auxquelles les colères les plus forcenées, ne pouvant s'éventer en effusions trop rapides, donnent un spectacle plus beau que celui du sang.

L'outrage, la haine, l'appétit de sang, Clémenceau ne les montra d'abord que dans sa façon d'accentuer et de ponctuer. Et cet endiguement des fureurs haussait ce corps à corps jusqu'*au caractère royal d'une tragédie* [5].

N'avait-il pas écrit plus haut, lors des « premiers roulements de tonnerre » :

C'était joyeux et d'une âpreté méphistophélique de voir les habiles se défiler, les épaules voûtées, avec un visage inexpressif, et d'entendre des malheureux répéter avec les purs dont ils étaient atterrés : « Il faut aller jusqu'au bout et, s'il y a des vendus, les exécuter [6].

De ces hauteurs de contemplation, il nuance à souhait ses plaisirs, les détails du spectacle ne le distraient pas de l'ensemble et il ne se laisse jamais si fort entraîner par l'intrigue essentielle qu'il néglige le moindre détail intéressant.

Magnifique jeu de scène ! (voilà pour l'ensemble). Delahaye maintenant désignait du doigt les concussionnaires. Oui, son doigt que six cents parlementaires suivaient, cherchait sur leurs bancs les criminels épars... *c'est Rouvier qui montra la plus riche nature* [7]...

Vous sentez, n'est-ce pas, ce que cette petite remarque, tombant de cette façon froide et simple au milieu d'un paragraphe entraînant suppose de possession de soi-même et de discipline dans la passion. Trop courte, trop incidente pour arrêter la fougue du narrateur, elle double l'acuité de vision du peintre et permet au philosophe de se ressaisir. C'est le geste

1. P. 125. — 2. P. 52. — 3. P. 54. — 4. P. 39. — 5. P. 148. — 6. P. 17. — 7. P. 107.

conscient du spectateur qui, dans un premier mouvement, s'est penché sur la scène à un endroit plus pathétique de la pièce et qui bientôt plus sage, redresse la poitrine pour mieux voir. Mais celui-ci n'est pas un spectateur ordinaire; non content d'ordonner ses plaisirs, il se les définit et se les précise à lui-même pour n'en pas perdre une parcelle.

Je prie qu'on relise ce petit récit, écrit-il à propos d'une déposition invraisemblable de M. Rouvier..., *c'est là du comique de grande qualité qui ne fait pas rire, mais qui force à voir clair*[1].

Il y a mieux que tout cela, un quart de page, où nous pouvons suivre cette marche constante vers une volupté supérieure, cette transition de la fièvre des sens à la fièvre de l'esprit, d'une surexcitation vulgaire et presque animale à la curiosité sublime, quelque chose enfin de sans doute analogue à cette purification des passions où Aristote mettait l'essence même et la fin de la tragédie.

Vers huit heures et demie, Joseph Reinach s'interrompit pour téléphoner l'irrémédiable nouvelle à Rouvier. Il prévint aussi les plus importants des cent vingt-trois députés que le baron avait corrompus et dénoncés à Cornélius. L'intensité de ce cri d'alarme, véritable sauve-qui-peut ! « Le baron est impliqué ! » doit se *mesurer* sur l'affolement et d'après les résolutions qu'allait prendre cette famille Reinach.

« Cri d'alarme », « sauve-qui-peut », « affolement », « cette famille », on sent la plume qui tremble et la passion qui bouillonne, mais ce mot, cette idée de « mesurer », si étrange ici chez tout autre que M. Barrès, nous promet des émotions supérieures à ce désordre de la première surprise.

Mais les figures de ces correspondants penchés sur le récepteur, hélas ! nous ne les verrons point.

Un peu trop de trépidation persiste encore dans cette impatience jalouse qui se heurte vainement à la porte des cabines téléphoniques, qui ne veut pas se résigner à l'impossibilité d'observer à la fois sur tant de visages et en tant d'endroits différents, les variations de ces minutes d'épouvante[2]. Montons

1. P. 62.
2. Vous vous rappelez un sentiment analogue chez Saint-Simon : « Je n'ai point su ce qui se passa chez elle (la duchesse de Bourbon) dans ces étranges moments où *j'aurais acheté cher une cache derrière la tapisserie.* »

d'un degré encore jusqu'à ce calme dans l'inassouvi qui, chez une âme bien équilibrée, marque l'apogée des plus furieuses passions. L'auteur achève et conclut :

En ce temps-là, conséquence d'une surproduction de drames, il y eût d'irréparables gaspillages de physionomies tragiques [1].

Encore une fois, il me semble que nous touchons, avec ces deux lignes, au sublime du genre. Certes, Saint-Simon nous fait crier d'admiration quand dans les salles de Versailles il « assène ses regards » sur les courtisans atterrés, mais le furieux duc se grise de sa vengeance, et par conséquent se limite, se cantonne et se satisfait. Combien au contraire cette simple constatation des « irréparables gaspillages » n'est-elle pas plus complètement belle et par ce qu'elle dit, et par les perspectives indéfinies qu'elle ouvre, et par cette conscience aiguë d'une des formes de notre néant.

II

On voit le caractère et la portée de ce livre et combien il doit ressembler peu à un pamphlet politique ou à une amplification de journaliste. Malgré qu'il en ait et quelle qu'ait été sur ce point l'ambition de M. Barrès, son œuvre appartient à la littérature définitive et intéresse ceux-là mêmes qui de guerre lasse ont pardonné aux panamistes ou qui ne se soucient même plus de savoir leurs noms. D'ailleurs qu'on ne dise pas qu'avec ces grands mots d' « épopée » et de « tragédie » il fausse la vision des choses et donne à cette tourbe de parlementaires aux abois des figures de héros. Non, ce qui est proprement tragique c'est l'humanité contemplée dans ses profondeurs, même dans ses profondeurs d'insignifiance et de misère. S'il était journaliste ou orateur, M. Barrès grandirait ses personnages et leur prêterait des magnificences de perversion qui ne répondraient en eux à rien de réel. Mais ici il n'est heureusement ni journaliste ni orateur ; ses plus extrêmes passions sont clairvoyantes et ses colères s'attendrissent de pitié et de mépris.

Floquet vient de monter à la tribune et, d'une voix émue il a affirmé qu'il n'avait rien demandé, rien reçu, rien distribué. L'auteur intervient.

1. P. 93.

Quels applaudissements ! quel triomphe ! et dans toute la Chambre, *car il n'est pas mauvais ce vieil homme*, et tous ces gens amollis par des mœurs avocassières viennent de souffrir à voir ses mains qui pétrissaient la tablette de la tribune.

L'auteur de ce livre sait que ce Floquet dans sa fleur, et quand il était une bête ardente, n'eût pas eu pitié de ses adversaires, et pourtant, après qu'il est mort dans la pire déconfiture, *nous ne pouvons nous rappeler comme un agréable spectacle* cet après-midi où nous le vîmes mentir [1].

Mais il nous faut montrer sur d'autres exemples comment M. Barrès maîtrise l'abondante documentation de son livre et domine son sujet. Il excelle, par exemple, à frapper de ces brèves maximes chargées de réflexions et d'expérience.

La peur fait le dernier chapitre de toutes les vies [2]...

Ceux qui sentent la peur, je les dis les braves les plus beaux, car la grande bravoure, c'est de la peur examinée et matée [3].

Qu'on veuille bien relire, à ce point de vue, la lettre de Saint-Phlin où sont reprises et exprimées avec un nouveau relief, les idées maîtresses des *Déracinés* et de *l'Appel au soldat.*

Mon fils, si Dieu favorise mes soins, héritera ces vertus de notre nation. Il possédera la tradition lorraine. *Elle ne consiste point en une série d'affirmations décharnées, dont on puisse tenir catalogue, et plutôt qu'une façon de juger la vie, c'est une façon de la sentir* [4].

Des choses de l'art aux préoccupations immédiates des politiques, cette vive, pittoresque et précise sagesse éclaire tout.

Rien ne fausse plus la réalité que d'y vouloir trouver des types absolus et complets [5].

Il (un député déraciné) est prêt à toutes les expériences parce qu'il ignore celles que nos aïeux et notre terre ont résolues pour lui [6].

Sturel, dans une voie où sa nature ne pouvait que s'écorcher et s'irriter, se consolait, comme fit toujours le peuple français, à crier « Trahison ! trahison ! » Ce mot dispense d'un *meâ-culpâ* [7].

Il est peu de ces lignes denses où ne perce une pointe d'ironie. C'est que l'ironie, du moins dans ses formes élevées accompagne presque nécessairement cette maîtrise que l'on exerce sur soi-même et sur les choses que l'on tâche de comprendre ou de décrire. A la fin d'un des chapitres les plus pathétiques du livre, quand il vient de nous montrer la surexcitation

1. P. 81. — 2. P. 13. — 3. P. 103. — 4. P. 229. — 5. P. 96. — 6. P. 223. — 7. P. 172.

de la Chambre pendant le réquisitoire de Delahaye, M. Barrès s'arrête brusquement et remarque avec sérénité :

C'est dans de pareilles circonstances qu'on voit quels inconvénients entraînerait l'éligibilité des femmes [1]...

et un peu plus bas, notant sur « de belles photographies » les ravages physiques qui furent chez les députés suspects la conséquence de cette semaine de terreur, il ajoute avec la gravité simple d'un médecin :

A tous il eût fallu l'air des montagnes,

et il précise, implacable,

une station d'altitude moyenne, mille à quinze cents mètres [2]...

Les secrets du style, — j'entends d'un style définitif, — viennent aussi de cette discipline souveraine. D'ici de là, entraînement ou condescendance, l'auteur de *Leurs Figures* se laisse aller à quelques vulgarités énergiques qui me semblent inutiles, mais il se ressaisit bien vite et revient à cette langue savoureuse qui, depuis longtemps, nous a conquis. Il est un des trois ou quatre de nos écrivains contemporains pour qui la langue compte encore. Il n'y a que trois notes dans son livre, une de ces trois est consacrée à une question de grammaire. Peu de grands mots, mais il sait exactement la dose de réalité que comporte chacun de ceux qu'il emploie.

Dans cette situation inextricable, dit-il à propos du baron de Reinach, l'adjectif qui rend le mieux son état d'âme et sa physionomie, c'est qu'il était hagard [3].

C'était un naïf, écrit-il encore à propos de Bouteiller jeune, et même dans certaines parties profondes, un nigaud [4].

« Nigaud », « hagard », ces termes n'ont rien de rare, et cependant vous voyez bien qu'il nous force à nous en occuper : et remarquez encore avec quel art plus perfide et plus sûr une belle phrase, magnifiquement commencée, s'abat dans une chute brusque sur une impression de basse misère et de honte.

De grand matin, là-bas dans ce morne Saint-James, dans une villa qui

1. P. 110. — 2. P. 154. — 3. P. 60. — 4. P. 39.

regarde à travers un parc effeuillé les berges désertes et les brouillards de Puteaux, Reinach et Rouvier, tous deux congestionnés, mais l'un abattu dans sa graisse jaunâtre, l'autre musclé et défiant le destin,

se concertent sur les moyens d'éviter la correctionnelle [1].

Nous avons peut-être tort de nous attarder à ces analyses, et cependant, en dehors de la joie qu'elles procurent, elles nous empêchent de prendre le change et de traiter cette œuvre comme un acte politique et un livre de combat. Je n'entends pas dire par là que M. Barrès oublie son programme de jadis et désavoue aucune de ses amitiés politiques, mais tout, dans son livre, les sympathies et les doctrines de l'ancien député boulangiste, comme les curiosités de « l'amateur d'âmes » et les expériences de l'ancien chercheur de sensations rares, tout est courbé par une volonté énergique sous cette discipline sévère qui est proprement la forme d'une œuvre d'art.

Quant à la matière que cette forme façonne et met en valeur, elle est aussi abondante, aussi ardente que dans les premiers livres de M. Barrès. C'est la même inquiétude, la même fièvre de sensibilité frémissante, avec peut-être quelque chose de plus harmonieux et de plus humain. J'ai noté, entre autres indices de ce curieux travail intérieur, quelques passages où Sturel pousse la claire connaissance du soi presque jusqu'à l'apaisement de l'humilité chrétienne, et plusieurs descriptions où les douceurs de l'aquarelle se mêlent au mordant de l'eau-forte. Citons, entre autres, ces deux lignes toutes joyeuses des couleurs tendres d'une aurore mouillée :

C'était un de ces matins légers où le soleil d'octobre donne l'illusion que les rues de Paris sont pleines de fleurs [2].

III

Le livre est fait de la contemplation de trois agonies : agonie du baron de Reinach, agonie du parlementarisme, agonie des préjugés et des illusions de Sturel. Avec ce beau dédain qui lui est familier, M. Barrès n'a pas même songé à intervertir l'ordre naturel de ces trois tableaux. Il risquait ainsi d'épuiser sur les deux premiers nos puissances d'attention et de sympathie et de

1. P. 72. — 2. P. 278.

nous laisser assez froids devant un drame spirituel où « la chair et le sang » ont bien peu de part. Il a voulu, sans doute, payer une vieille dette et étouffer un ancien remords. On se rappelle, en effet, avec quel entrain, les dix lycéens de Nancy, les déracinés, partaient pour la vie. Où étaient-ils dès le second volume, où sont-ils dans le dernier? L'auteur les a semés en route comme les débris de la grande armée et vraiment les pauvres garçons n'avaient rien de mieux à faire que de disparaître derrière Boulanger et Déroulède, le baron de Reinach et Clémenceau. Mais, vers la fin du livre, il convenait de jeter un peu de terre sur les morts et de marier les survivants. M. Barrès s'acquitte de ce double devoir avec la piété voulue. Il sait bien que, même après la mort de Reinach et la séance de Delahaye, ses vrais lecteurs veulent qu'il leur parle encore de François Sturel.

Cette mort est affreuse et à la décrire, M. Barrès s'est surpassé lui-même. *Reporter* qui veut tout voir, médecin qui ne quitte pas le pouls du mourant, justicier qui ranime le zèle du bourreau et descend lui-même de son estrade pour remettre les fers sur le brasier, homme enfin, pleinement et simplement homme, tous ces caractères donnent à son récit une couleur tragique extraordinaire et une incomparable beauté.

Une chasse, une chasse sourde et lâche, dans les ténèbres, à une bête empoisonnée, chose étrange et douloureuse, vraie pourtant, toute l'humanité du récit est dans cette image, la seule peut-être qu'en dehors du christianisme complet, cette imagination vengeresse pût trouver.

Ils le *laissent souffler* dans son fourré, les terribles chasseurs, qui, un couteau à la ceinture, sonnent de ce cor bruyant dont la France retentit [1].

Cela est encore trop beau. Vienne le soir et la nuit du 18 novembre et la vraie chasse commence.

Toute la soirée, il galopa dans ces ténèbres comme un rat empoisonné derrière la boiserie. Quel sinistre accueil à toutes les issues que sa fièvre cherchait! Plus âpres peut-être que ses adversaires, ses complices... le guettaient [2]...

Le baron rentra à dix heures du soir, sans avoir dîné, livide d'avoir couru dans cet égout. Il se débattait encore, mais sans méthode, avec les désordres d'un homme perdu. Il ne faisait plus que nager en chien [3].

Alors commence le chapitre intitulé : *la journée d'agonie du*

1. P. 66. — 2. P. 69. — 3. P. 69-70.

baron de Reinach (19 novembre 1892). Il commence sur un petit verbe qui rappelle l'image de tout à l'heure et nous remet en chasse :

Dans la nuit du 18 au 19, le baron n'a guère dormi. Debout dès l'aube, *il court* [1]...

Au lieu de courir avec lui, le récit rôde lentement autour des dépositions étranges que firent plus tard les acteurs et les témoins de ce drame ténébreux.

Nous ignorerons toujours avec quels éclats de récriminations, de menaces, M. Rouvier, puis M. Clémenceau successivement, ont abandonné le malheureux, d'ailleurs peu recommandable, autour de qui ces deux énergiques amants de la vie flairaient une odeur de mort [2].

Ainsi, de page en page, et quand on ne pense plus qu'à ces péripéties lugubres, un de ces beaux éclairs sombres vient barrer la banalité, d'ailleurs ici toujours palpitante, du fait-divers. La fin du baron est brusque et morne. On croit entendre l'impatience de ceux qui « piétinent de hâte pour l'ensevelir » :

Que fit ce paria de ces dernières heures ? Ainsi qu'il arrive quand on suit une chasse, nous découvrons des traces, nous entendons les chiens, mais la bête, nous l'apercevons par rares intervalles. On dit l'avoir vu vers onze heures...

Vous remarquez cette vive soudure entre l'image et le récit.

Sans amis, sans horizon, sans dignité intérieure, plus triste qu'un chien perdu et pourtant incapable de nous émouvoir, l'inculpé rentra chez lui vers deux heures du matin et demanda du café. Il but aussi beaucoup d'eau. *Au terme de ce terrible lancer, c'est le gibier dans la mare* [3]...

La seconde agonie, le second drame évoque des images toutes différentes. Au lieu du « rat empoisonné » de tout à l'heure, l'imagination évoquerait des fauves rugissants et si redoutables, que le dompteur lui-même ne les aborde pas sans un frisson. Mais la simple réalité, contemplée par M. Barrès, est plus terrible que ces images. Écoutez plutôt :

Les hommes de service, pour mieux voir leurs maîtres dans la honte, augmentèrent la puissance du plafond lumineux quand Jules Delahaye gravit la tribune. Il était blême, avec ses lèvres retroussées qui laissaient voir par éclairs le luisant des dents comme des crocs. De la façon dont il débuta : « J'apporte ici mon honneur ou le vôtre », chacun comprit, comme sur le

1. P. 71. — 2. P. 92. — 3. P. 96-97.

terrain, quand le directeur de combat dit : « Allez », que c'était l'instant de lutter sans ménagement ni distraction.

Sur les bancs étroits et serrés, les parlementaires avertissaient déjà de la bagarre tragique où nous vîmes les uns, de figures verdâtres, anéantis; d'autres prêts à bondir, si leurs noms éclataient ; d'autres encore, empoisonnés soudain d'une bile dangereuse ; quelques-uns, éperdus de vengeance contentée.

Cette infernale chaudière fit la force de Jules Delahaye. Il devait s'évanouir ou se griser de ces vapeurs. Ce désarroi de l'assemblée lui révéla que sa mission passait en grandeur ses plus hautes espérances. Il crut libérer de cette tourbe son pays. Debout à la proue de sa barque, il guettait les brisants, cherchait un passage libre.

Dans cet homme jeune, de cheveux très noirs, énergique, entraîné aux exercices du corps, le pli de la bouche et tout le bas de la figure, d'*une admirable cruauté*, trahissaient ce qu'on nomme « une belle morsure ». Non point une haine sombre, attristante, mais quelque chose d'âpre et de joyeux, comme d'un lutteur qui ne demande ni accorde de pitié.

Nul tableau ne peut restituer cette pantomime tragique de l'accusateur, *menant tous les regards aux quatre coins de la Chambre*; et la plus savante excitation à la haine, pas même le bruit des fusils qu'on arme, ne vous remuerait aussi profondément que fit, en cette séance, le timbre furieux de ce cri : « Les noms ! les noms !... »

... Puis, *au premier épuisement de cette salle*, la voix du dénonciateur, comme entre deux vagues, émergeait, jetait un nouveau défi plus violent qu'un coup de cymbale, *meurtrier et joyeux*...

... Les cinq cents voix commençaient de submerger cette voix. Elle ne réapparaissait plus qu'à de longs intervalles, comme un roc que couvre, découvre, puis recouvre le flot. Une phrase! un mot! mais où l'on distinguait combien la volonté d'un homme vaut plus que les colères d'une foule. Ce qui fait une force, ce n'est pas seulement l'intensité, c'est encore la direction. Une seule personne qui sait ce qu'elle veut, où elle va, brise le désordre de cinq cents énergumènes. Même leur incohérence soutient, électrise l'homme qui se ramasse dans son unité morale.

Mais la force brutale va l'emporter, une tempête de huées va reconduire à sa place l'accusateur qui ne peut plus placer une parole, quand Floquet, « qui croyait le percer, lui fournit le trait final ».

— Messieurs, reprenait, au milieu des transports de la Chambre, ce président passionné, veuillez faire silence. J'ai invité, pour la seconde fois, l'orateur à dire les noms.

Alors, se retournant avec la plus furieuse vivacité, l'accusateur, bras et visage levés, apostropha l'homme aux bajoues pâlies, demeuré court, dans son noble perchoir.

— Je suis étonné, Monsieur, qu'après avoir été mis en cause, vous personnellement...

En vain, la Chambre de ses huées l'interrompt. Au bout d'une minute, la curiosité plus forte qu'aucune tactique chez les spectateurs d'un tel drame, *baisse les cris* assez pour qu'on l'entende.

— ... vous ne soyez pas le premier à vous joindre à ma demande d'enquête.

Alors, perdant la tête, le vaniteux président — qui bientôt mourra de telles scènes — déclara :

— Je me tiens pour nommé et je voterai l'enquête.

Son coup porté, Delahaye, comme le toréador s'écarte du taureau blessé qui mugit, avait rejoint sa place.

Sur de pareilles pages, toute glose littéraire serait superflue. La première fièvre passée, quand on se reprend, quand on se force à relire lentement, oui ou non, a-t-on l'impression éblouissante que cela ce n'est pas du journalisme, mais de la littérature éternelle? Toute la question est là. Que si quelqu'un, à moitié ébranlé, voulait plus pleinement se convaincre, qu'il prenne chez un historien consacré en gloire une page quelconque de l'histoire révolutionnaire, qu'il la compare à ce chapitre de *Leurs Figures* et il comprendra, j'espère, pourquoi plusieurs critiques, et dans les camps les plus divers, tiennent M. Barrès pour le premier écrivain de notre temps [2].

IV

Le plus invraisemblable, le plus cruel, est qu'on puisse traverser ces affres de mort sans mourir. Cela arrive pourtant. Faute de mieux, ou crainte de pire, le parlementarisme survit. Déconsidéré sans doute, peut-être même un peu plus qu'autrefois, mais il survit. Ce scandale des scandales fait l'agonie de François Sturel, agonie qui serait moins douloureuse si le loyal jeune homme n'était amené à douter aussi de lui-même et de la marche que jusqu'à présent il a suivie. Ne s'est-il pas laissé trop « envahir et détruire » par l'émotivité qui est au fond de sa nature [3]? N'y a-t-il pas une vérité dans les observations de Rœmerspacher, qui lui reproche son « individualisme » persistant et tout ce qui se mêle d'anarchiste à son effort contre l'anarchie [4]? Est-il bien sûr aussi de ne pas trop aimer encore son propre « déracinement », lui qui, malgré tout, garde peut-être à Bouteiller une

1. P. 104-110.

2. A côté de cette page, il faut relire une autre toute légère, sautillante, joyeuse sur l'attitude de M. E. Arène. « Emmanuel Arène écrivait : Quand Ulysse..., etc. », p. 137-138.

3. P. 268. — 4. P. 269.

secrète tendresse ? La réponse à ces questions nous entraînerait à des commentaires infinis, mais, en les posant, j'en ai dit assez pour retenir et orienter la curiosité du lecteur qui serait tenté de fermer le livre quand la « dernière charrette » a passé le seuil du Palais-Bourbon. Quoi qu'il en soit, ne craignez pas que cette série de désillusions et d'échecs déprime pour toujours les énergies de ce vaincu.

Laissons Sturel s'affaisser de son échec ; une intelligence si robuste rebondira. La campagne antiparlementaire n'a pas abouti, mais il vient d'activer son développement propre. *Tout de même il a monté une marche, il embrasse maintenant un plus vaste aspect des choses* [1]...

Et déjà, avec la mélancolie très douce de ceux qui se sentent plus forts que la défaite, avec cet admirable instinct qui, aux heures d'hésitation et de doute, nous ramène aux certitudes, aux réalités de notre enfance, Sturel regarde l'avenir avec plus de confiance.

Avec une singulière persistance, un tableau qu'auraient dû remplir d'ombre les années se levait du fond de sa mémoire et l'émouvait. C'était une promenade en voiture après une maladie.

Jeune garçon de seize ans et déjà orienté vers les magnificences de la poésie et les grandes rêveries sur le « moi », il faisait sa première sortie de convalescent avec sa mère; mais, au bout d'une heure, les cahots l'ayant fatigué, ils s'asseyaient dans une prairie et déballaient un goûter d'écolier, du pain, des fruits, une « raie » de chocolat. Petite fête d'enfant modeste : elle contrastait aimablement avec les orgueilleuses idées qui commençaient de croître en lui, et qui, peut-être, n'avaient pas été étrangères à sa fièvre ! Cependant, il ne mangeait pas, se voyait pâle dans les yeux de sa mère inquiète et respirait avec une intensité prodigieuse l'air, le soleil, les forces éparses.

C'est un charme de transcrire ces choses bonnes, pénétrantes, saines, simples et fortes à la fois ; un charme de penser à la joie des lecteurs, penchés à leur tour sur cette page, ravis par elle, ramenés par elle à ce que le grand art a de plus humain.

Et sous ces images naïves, quelle plénitude de sens.

Pourquoi donc, après quatorze ans, Sturel évoque-t-il ces enfantillages ? C'est qu'ils demeurent à la racine de toutes ses pensées; c'est qu'aujourd'hui, dans ce soir d'été, convaincu de ses échecs de politique et d'amour, se sentant de toutes parts « en l'air », auprès de sa mère encore il se retrouve tout naturellement et, derrière elle, en fond de tableau, *il voit les horizons de son pays, des lignes simples, où rien ne l'étonnerait ni le dominerait.* Prompt à se décourager, à détester les lieux de sa défaite, il entrevoit sur

1. P. 270.

un terrain moins vaste et dans une discipline toute prête la possibilité d'agir avec effet[1].

Non, non, nous ne nous trompons pas, nous ne nous échauffons pas pour le petit *tremolo* final d'un *article*. Cela est beau vraiment d'une beauté solide, trois fois riche et bienfaisante si nous songeons que cette page est à l'épilogue d'un pareil livre — livre de destruction, de dégoût et de découragement — et qu'elle contient peut-être aussi l'indication et la promesse des livres que M. Barrès nous doit encore. D'ailleurs on ne se fait pas illusion sur les imperfections de cette œuvre, moins touffue que les deux dernières, mais encore, par endroits, assez éprouvante et d'une force un peu trop tendue. Mais l'occasion était bonne pour se laisser aller presque sans réserve au plaisir de louer. On peut regretter que M. Barrès semble dédaigner jusqu'ici ces procédés de composition et de mise au point qui rendraient plus abordables les fragments admirables de son œuvre, mais il n'en est pas moins certain que les curieux de la langue française et de la littérature nationale s'intéresseront toujours à ses livres et les feuilleteront dans cent ans d'ici au moins pour y cueillir des « pages choisies ». Croit-on bonnement que beaucoup de contemporains donneront un jour pareille peine à nos arrière-neveux ?

Henri BREMOND.

1. P. 271-272.

BULLETIN DE PHILOSOPHIE

PSYCHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE

I

Le spiritualisme aurait tort d'estimer son crédit en baisse. Si, dans les chaires officielles de sciences et de médecine, on lui fait toujours mauvaise mine, les demi-savants positivistes et matérialistes sont, en général, moins confiants et moins bruyants dans leurs affirmations ou leurs dédains. D'autre part, nombre d'esprits distingués sentent chaque jour davantage que les horizons surbaissés des réalités sensibles ne sauraient suffire aux besoins de l'humanité. Chez plusieurs, la réaction dans le sens de l'idéalisme serait plutôt excessive : le monde que ceux-là composaient uniquement de faits expérimentaux, ceux-ci le forment de constructions mentales ou d'entités immatérielles.

C'est au spiritualisme traditionnel que M. l'abbé Bernies a consacré sa thèse de doctorat en philosophie, soutenue devant l'Institut catholique de Paris. Ce travail, intitulé *Spiritualité et Immortalité*[1], est une des bonnes défenses du spiritualisme intégral qui aient paru en France depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire depuis le livre du R. P. Coconnier, *l'Âme humaine : existence et nature*[2].

M. Bernies unit heureusement la connaissance de la scolastique à celle de la philosophie moderne. Le vieux tronc des arguments anciens, sans rien perdre de sa solidité, s'est paré de feuilles nouvelles. Et parce qu'il a personnellement éprouvé la résistance de toutes les branches, M. Bernies n'a pas retranché les plus fortes, sous prétexte de donner aux autres un accroissement de vigueur. On sait que ce fâcheux procédé a été employé de nos jours par certains défenseurs du spiritualisme[3].

L'âme est spirituelle parce qu'elle est le sujet de fonctions

1. *Spiritualité et Immortalité*, par V. Bernies. Paris, B. Bloud, 1901. In-8, pp. VII-493. Prix : 5 francs.
2. Paris, Perrin, 1890.
3. Voir *Spiritualisme* dans *Études* du 20 octobre 1899.

spirituelles. Mise en présence de réalités matérielles, elle en tire par l'abstraction un concept immatériel. De la vue d'un oiseau, elle déduit la notion de vie, de cause, de substance, d'être. Cet abstrait immatériel et universel se distingue du tout au tout d'une somme de sensations. « On a parlé, dit M. Bernies, de sensations fusionnées, c'est-à-dire de sensations qui se confondent, qui s'identifient dans l'organe qui les perçoit, par le renforcement des propriétés similaires et l'annulation des différences... La sensation fusionnée pourra bien réunir les caractères particuliers d'un nombre quelconque d'unités déterminées, il n'y a pas là trace de généralisation. Tout au plus un essai impuissant. La caractéristique de l'universel, c'est qu'il convient également et au même titre à toutes les unités non seulement réelles, mais possibles, d'une espèce ou d'un genre donnés ; au contraire, la sensation fusionnée ne sera jamais que la représentation vague et imprécise d'un certain nombre d'objets particuliers, individuels. » (P. 7-9.)

Même chose à dire de l'image générique ou composite, sorte de moyenne, représentation figurant les éléments communs d'objets semblables en traits plus accusés, estompant au contraire les attributs disparates. La moyenne ne s'applique qu'au nombre limité d'objets dont on l'a extraite ; l'universel est indéfini. Non seulement l'image composite « ne s'adapte pas parfaitement à tous les possibles, ni à toutes les réalités du même ordre, mais même à toutes les unités dont elle est la moyenne. L'image générique de dix hommes n'est le portrait d'aucun, puisque les traits dissemblables ont été effacés. » « L'image consolidée de dix roses blanches n'offre que la couleur, les contours, les dimensions de ces dix roses, nullement les qualités abstraites de la rose blanche en général. » L'idée universelle, l'abstrait supérieur convient très exactement dans toute sa complexité à chacun des individus réels ou possibles d'une même classe, d'un même genre. Il est facile d'en faire l'expérience sur n'importe quelle définition par le genre prochain et la différence spécifique, type de l'idée universelle ; telle la définition classique de l'homme, animal raisonnable (p. 16-20).

D'autres, avec M. Ribot, prétendent tirer de l'image, par la seule réflexion ou l'attention, le concept abstrait. Soit; seulement, ils font de la réflexion une faculté organique et matérielle. Or jamais le matériel n'aura la vertu de créer l'immatériel. L'image ne peut

devenir concept par une série d'intermédiaires, d'*entre-deux*, appartenant au même ordre. L'image ne deviendra concept qu'en cessant d'être image (p. 68-82).

Il importait de donner à cette base de toute l'argumentation, à savoir la réalité et la vraie nature de la notion immatérielle, toute la solidité qu'elle demandait : c'est ce qu'a fait M. l'abbé Bernies.

Cette notion immatérielle, M. Bernies la refuse justement à la brute. L'animal peut se proposer un but, mais un but particulier. M. Ribot observe lui-même que la logique de l'animal est pratique ; elle est uniquement employée à la conservation de l'individu et de l'espèce. Il a des images génériques, fusionnées ou composites, et le jeu de ces images suffit à rendre compte de toute sa mentalité. Pourquoi donc lui attribuer des idées générales? N'est-ce pas un axiome de la saine critique qu'il faut toujours expliquer un phénomène par la cause *minima ?* L'état de crainte, d'attente ou de défiance de l'animal, n'implique nullement un raisonnement à l'égard d'un mal hypothétique. C'est bien plutôt un phénomène d'émotion ou d'ordre affectif, conséquent à la connaissance d'un danger, que sa mémoire lui rappelle ou dont son instinct l'avertit (p. 83-103).

A la preuve ontologique de la spiritualité du moi humain, M. Bernies en joint une autre « positive, expérimentale, tangible en quelque sorte ». Cette preuve, qui n'est pas nouvelle, mais qui est ici fortement poussée, se tire de la perfectibilité humaine. « Dans les cas réputés extraordinaires, on n'a réussi qu'à développer chez l'animal un automatisme aveugle, irréfléchi, dépourvu de toute initiative..., fruits qui périssent du reste avec l'individu et sont reconnus intransmissibles par l'hérédité. » Il en est tout autrement de l'homme inculte, Cafre, Tasmanien, insulaire de Rapanuï ou de Tuamotu, transporté dans un milieu civilisé, favorable à son développement intellectuel (p. 212-219).

Remarque juste à propos de la théorie des localisations cérébrales. « Elle ne prouve rien pour ou contre la spiritualité du concept. Que les lobes frontaux soient simplement conditions *sine quibus non*, et les faits d'expérience sont aussi bien expliqués que si l'on admet la causalité psychique de la matière nerveuse. Les choses demeurent en l'état. » (P. 271.) Il nous semble, en effet, que certains philosophes ou médecins spiritualistes prennent trop peur

au sujet de cette théorie, d'ailleurs si hésitante. Lors même qu'on aurait dressé le carte exacte des localisations, il resterait à démontrer que le cerveau est plus que condition, qu'il est cause directe de tous les phénomènes mentaux ; c'est-à-dire que les positivistes n'auraient pas avancé d'un pas.

M. Bernies fait aussi justice d'un étrange essai de retour à l'averroïsme panthéistique. On s'est demandé si notre âme est radicalement distincte de tout le reste, si elle ne serait pas dépendante d'une réalité plus riche et plus profonde. Cette conception, dit M. Bernies, « va contre le témoignage de la conscience qui a la perception au moins réflexe de notre non-inhérence, et contre le sens intime de chacun qui se prononce irrésistiblement en faveur de la substantialité du moi... Elle ruine la personnalité morale et consciente. Si je ne suis que le prolongement conscient d'une substance inconsciente, je n'ai que la conscience en plus ; tout le reste est déjà impliqué dans l'inconscient : individualité, moralité, liberté. Mes déterminations ne sont plus les miennes, mes mérites ne sont plus les miens, mes fautes ne sont plus mes fautes. » La conscience, en effet, ne crée pas la liberté ; elle la suppose (p. 317-332).

Nous en avons dit assez pour faire comprendre toute la valeur du livre de M. l'abbé Bernies. On le lira tout entier, et on le lira avec agrément : il est écrit. Ici ou là, peut-être, quelque désordre dans le développement de la pensée, quelques passages ou trop abstraits ou trop oratoires ou trop purement descriptifs. Par crainte sans doute de prendre un aspect trop didactique, l'auteur indique parfois un peu sommairement les références. Quelque excès de crédulité aussi à l'égard des mystifications de miss Florence Cook ou Katie King (p. 411-413). Confusion dans tout le passage où l'on semble étendre l'universalité qui se trouve dans le concept spirituel au sujet qui conçoit le spirituel, et ainsi l'esprit deviendrait un *individuel universel* (p. 206-211). Selon nous, ces deux notions s'excluent formellement. L'individuel n'est pas communicable comme tel. L'âme est, si l'on veut, un individuel *essentiel* dans le sens de individualisé par sa propre essence, un *abstrait* dans le sens de dégagé de la matière. Elle ne saurait avoir rien d'universel. — Mais ces inégalités d'un esprit qui a encore besoin de se mûrir, laissent au travail toute sa solidité.

II

Excellente défense aussi du spiritualisme, le livre de M. J. Grasset, sur *les Limites de la biologie*[1]. Et c'est un professeur de clinique médicale, un biologiste, qui réclame pour la biologie ces limites. Le fait vaut qu'on s'y arrête quelque peu.

La biologie, dit le Dr Grasset, n'est pas la science universelle et unique ; la conception et le point de vue biologiques ne sont pas les seuls modes de penser et de savoir. La *biologie a des limites* la séparant des autres sciences et des autres modes de connaissance.

La limite inférieure est formée par les sciences physico-chimiques, par la science des corps inanimés. « Je ne crois pas, dit M. Grasset, qu'on puisse, avec Le Dantec, considérer « comme « démontré », dans l'état actuel de la science, que « toutes les « manifestations de la vie élémentaire des corpuscules vivants « sont des manifestations de leurs propriétés chimiques, que leurs « mouvements sont dus à des réactions chimiques » ; ni que « dans ce qui frappe nos sens au cours de l'observation des êtres « vivants, rien n'est en dehors des lois naturelles établies pour « les corps bruts (chimie et physique). » (P. 11.)

Et Claude Bernard en a donné la raison : « Il y a dans le corps animé un arrangement, une sorte d'ordonnance que l'on ne saurait laisser dans l'ombre parce qu'elle est véritablement le trait le plus saillant des êtres vivants... en sorte que, si considéré isolément, chaque phénomène de l'économie est tributaire des forces générales de la nature, pris dans ses rapports avec les autres, il révèle un lien général, il semble dirigé par quelque guide invisible dans la route qu'il suit et amené à la place qu'il occupe. » (P. 16.)

M. Fouillée, de son côté, compare le vivant à un chronomètre qui tend de lui-même à marquer l'heure, qui porte en lui-même un but lequel se maintient identique, qui se crée comme de nouveaux rouages et de nouveaux ressorts, quand les anciens viennent à manquer (p. 18).

1. *Les Limites de la biologie*, par J. Grasset, professeur de clinique médicale à l'Université de Montpellier. Paris, Alcan, 1902. In-12, pp. III-188. Prix : 2 fr. 50.

La première limite latérale sépare la biologie de la science du bien, de la morale. L'expérience nous montre l'existence en nous et chez nos semblables des idées de bien, d'obligation et de libre arbitre. La biologie ne découvre rien de semblable chez les animaux et les plantes. La biologie n'est ni morale ni immorale; elle est amorale. On ne doit pas plus parler de moralité à propos de biologie qu'on ne doit faire mention de la liberté de conscience en physique (p. 47-48).

Les efforts ont surtout tendu de nos jours à noyer la psychologie dans la physiologie, et, par suite, dans la biologie. Sans doute, il existe des zones neutres entre ces deux sciences, et la *psycho-physiologie* s'en occupe, « science récente, qui a déjà produit de beaux travaux et provoqué d'utiles recherches, et qui est loin d'avoir dit son dernier mot». Mais si l'étude de l'élément physiologique dans les phénomènes psychologiques est légitime, elle ne doit pas aspirer à envahir et à confisquer la psychologie elle-même.

La psychologie a son mode spécial de connaissance. On l'appelait autrefois conscience : c'est l'observation intérieure, l'auto-observation. Il est curieux de voir avec quelle facilité les savants font acte de foi dans la véracité de leurs sens, c'est-à-dire de leurs organes d'expérience extérieure, et en quelle suspicion ils tiennent le témoignage de leur expérience intérieure. Celle-ci cependant s'impose à notre esprit aussi fortement que l'expérience externe. Avec l'aide de la seule observation extérieure, il est impossible d'étudier des phénomènes comme l'émotion. L'élément physiologique — c'est la remarque de Sergi, un biologiste outrancier — est le même dans le plaisir et la joie que dans la colère ou la fureur. On ne dira cependant pas que ces deux émotions sont identiques (p. 49-64).

N'a-t-on pas voulu confondre l'esthétique avec la biologie ? On a prétendu introduire dans la littérature les procédés de la physiologie : « On découpe des tranches de vie, on fait des planches d'anatomie morale, on dissèque des âmes, et en décrivant ces états d'âme, on reste expérimental et documentaire, on fait l'histoire naturelle d'une génération, la critique devient une herborisation des esprits. — Tout cela est joli quand on laisse à ces mots leur sens d'image, de comparaison et de figure. Pris au pied de la lettre, cela devient ridicule. » Bien plus, cela est faux : le beau

ne se ramène pas à l'utile. Cela est mortel pour la littérature qui tombe dans le réalisme scientifique, mortel pour la science qui devient la proie de vulgarisateurs soi-disant lettrés (p. 74-99).

De même parler de l'anatomie et de la physiologie des sociétés, est bien comme métaphore. Mais les sciences sociales ne gardent leur vérité qu'en tenant compte de l'élément humain, de la personnalité humaine, objet qui échappe à la biologie (p. 104-117).

Restent les limites supérieures, celles qui doivent séparer, à notre sens, la biologie d'avec les sciences non proprement expérimentales. Et précisément, certains ont voulu ramener les mathématiques au rang des sciences empiriques. D'où vient l'affirmation que *deux et deux font quatre* ? Une série d'expériences nous auraient montré que deux objets mis à côté de deux autres objets font quatre objets. Si chacun de nous n'est plus obligé d'acquérir personnellement cette notion, c'est que nos ancêtres ont accumulé ces constatations expérimentales et nous ont ainsi légué ce principe, qui nous apparaît, faussement, comme une notion *a priori*, antérieure à l'observation. — Erreur, répond justement le Dr Grasset. Les mathématiques ne partent pas directement de l'expérience et de l'induction. Elles sont le développement, par déduction, du principe d'identité et de contradiction, qui est le nerf caché de tous les raisonnements mathématiques. De là, leur portée universelle et nécessaire (p. 118-123).

Même remarque à faire au sujet de la métaphysique. Le phénomène particulier, empirique, n'épuise pas toute la force de notre faculté de connaître (p. 138-152).

Enfin, il est un dernier domaine que la biologie ne saurait prétendre envahir ; c'est le domaine réservé à la théologie, à la révélation, à la religion. (Sans doute, ici, l'expérience a son mot à dire, puisque la révélation, dans son point de départ, est un fait historique, soumis à la critique historique.) Mais après que l'homme de science a fouillé tous les secrets de la nature, il reste sur les questions de notre origine et de notre destinée un abîme de mystères où seule la religion pénètre. La science ne fait pas banqueroute plus que le dogme, si l'on ne demande à chacun que ce qui lui appartient. Nul conflit réel non plus : La religion, la philosophie, la science sont trois ordres de connaissances superposés, hiérarchisés (p. 154-174).

Sainement comprise, conclut le Dr Grasset, « la biologie n'est ni tyrannique ni intolérante, en même temps qu'elle n'est ni asservie ni dépendante. Elle laisse à chacun de ses disciples sa liberté de penser, de savoir et de croire en psychologie, en métaphysique et en religion, comme elle le laisse libre en mathématique et en physico-chimie... Ne cherchez pas à sortir de vos limites naturelles et on respectera votre domaine. N'empiétez pas et vous ne serez pas envahi. Chacun chez soi ! »

Tel est le livre très remarquable du Dr Grasset. M. Grasset se défend d'être un professionnel de la philosophie ; il est mieux que cela : il a l'esprit éminemment philosophique. Et sa science, très solide, très étendue, est rehaussée d'une modestie de vrai savant, qui la rend aimable. Peut-être la multiplicité des citations rend-elle par instants un peu fatigante la lecture du livre. Mais c'est à la fois nécessité, étant donné le plan du livre, et besoin d'exactitude chez l'auteur.

III

L'école qui s'efforce de faire rentrer la psychologie dans la biologie aime à se réclamer de Fechner. Non pas que Fechner soit l'inventeur de la psycho-physiologie, mais, le premier (1860), il a essayé sérieusement d'appliquer aux sensations les mesures mathématiques.

Que vaut cette tentative ? C'est ce que M. Foucault entreprend de nous dire dans son livre exact et savant, mais laborieux et touffu à l'excès, *la Psychophysique* [1].

Essayons de le résumer. Pour Fechner, la psychophysique est la science exacte des rapports de l'âme et du corps. Quelles relations mathématiques unissent les phénomènes spirituels aux phénomènes corporels ? La physique dispose de procédés pour mesurer les phénomènes qu'elle étudie. Comment mesurer, se demande Fechner, les phénomènes psychologiques ou sensations ?

Fechner trouve deux lois formulées avant lui. La loi du seuil : toute excitation ou différence d'excitation doit déjà avoir atteint

1. *La Psychophysique*, par Marcel Foucault. Paris, Alcan, 1901. In-8, pp. 491. Prix : 7 fr. 50.

une certaine grandeur avant d'être perceptible. — La loi de Weber : la différence des sensations reste égale quand le rapport des excitations reste égal. Ainsi un accroissement de 1 à une excitation représentée par 100 est senti comme un accroissement de 2 à une excitation de la force de 200, de 3 à une excitation de la force de 300, etc.

Weber s'est rendu célèbre par ses recherches sur la sensibilité tactile ou finesse du toucher. La méthode qu'il découvrit dès 1829 pour la mesurer est devenue classique. Il applique simultanément sur la peau les deux pointes mousses d'un compas et cherche quelle est la distance la plus faible qu'on peut laisser entre les deux pointes sans détruire la distinction des deux contacts. La sensibilité tactile sera estimée d'autant plus grande que la distance pourra être moindre. Il opéra de même avec des poids soit posés sur la main immobile et appuyée, soit soulevés avec la main, et chercha de quelle quantité il faut augmenter le poids pour produire une différence appréciable.

Fechner reprend, avec un appareil plus complet de précautions, les expériences de Weber. Il trouve que la loi formulée par celui-ci est pleinement vérifiée pour les sensations lumineuses, suffisamment vérifiée pour les sensations musculaires unies à des sensations tactiles dans les poids soulevés, qu'elle reste douteuse pour les sensations de température et les sensations de grandeur ou de distance obtenues par le tact ; — le tout pour les régions moyennes. Quand les excitations sont très faibles ou très fortes, les différences de sensations deviennent malaisément appréciables.

Si Fechner introduit correction sur correction pour trouver une justification de la loi, s'il néglige, en fin de compte, les irrégularités, c'est qu'il conçoit la loi de Weber comme s'appliquant au cas simple, idéal, où l'esprit se trouverait face à face avec les choses, sans intermédiaire autre que l'organe sensoriel et l'appareil nerveux fonctionnant d'une manière uniforme.

Mais quelle est la relation mathématique entre l'accroissement des excitations et l'accroissement des sensations ? Fechner a cru pouvoir la formuler ainsi : « Les sensations croissent comme les logarithmes quand les excitations croissent comme les nombres ordinaires », ou : « La sensation croît comme le logarithme de l'excitation », ou encore : « Quand les excitations augmentent sui-

vant une progression géométrique, les sensations augmentent suivant une progression arithmétique. »

Après une critique minutieuse et parfois confuse, M. Foucault tire cette double conclusion :

1° La loi de Weber subsiste. Des expériences cent fois refaites et variées ont mis en évidence le fait observé par Weber : le rapport des sensations reste égal quand le rapport des excitations reste égal. Ainsi la clarté de la perception est indépendante de la force absolue de l'excitation ; mais il faut ajouter : *toutes choses égales d'ailleurs*. La loi ne peut se vérifier que s'il y a égalité d'attention, d'éducation, de fatigue, d'adaptation corporelle, etc., et c'est pourquoi elle est si difficile à vérifier. Il est toujours malaisé de réaliser l'égalité parfaite de ces conditions multiples, et cela devient tout à fait impossible quand les excitations sont très faibles ou très fortes.

2° Quant à la loi de Fechner, inutile de vouloir la corriger. On pourrait essayer de la reconstruire en substituant à l'intensité de la sensation, chose qui n'est pas susceptible de degré, la clarté de la perception, chose mesurable. Mais il faut dire que la recherche d'une loi mathématique, reliant les phénomènes psychologiques à leurs concomitants physiologiques et à leurs antécédents physiques, est une chimère. Et là est l'erreur de Fechner. Il reste cependant vrai qu'une liaison existe entre ces divers ordres de phénomènes : et c'est l'objet de la psychophysique. Si Fechner a échoué dans son entreprise de fonder la psychophysique comme une science exacte, il a contribué plus que personne à l'application de la méthode expérimentale aux sciences qui ont l'homme pour objet.

Nous nous en tiendrons nous-même à cette conclusion. Nous admettons comme chose trop manifeste qu'il existe une certaine relation de dépendance entre l'intensité d'une sensation et l'intensité de l'excitation qui la provoque. Quant à chercher la formule mathématique de cette relation, qu'il s'agisse de sensation ou de conscience de sensation ou de clarté de perception comparée à l'excitation, nous croyons que ces faits d'ordre différent ne comportent pas de commune mesure. Peut-être faut-il seulement dire avec le Dr Grasset : « Pour que des excitations successives agissent efficacement sur les extrémités périphériques des

nerfs sensitifs, il faut qu'elles croissent en progression géométrique[1]. » Ce qui est rester dans le pur domaine de la physiologie.

Les langues parlées sont un magnifique et vulgaire exemple d'une synthèse où s'unissent la psychologie et la physiologie. Elles se composent et de formes dues au génie divers des peuples qui les parlent, et de sons dont la variété tient à la construction des organes et à leur mode d'emploi.

L'étude des sons a donné naissance à une science nouvelle, la *Phonétique expérimentale,* dont un savant aussi modeste que sagace, M. l'abbé Rousselot, professeur à l'Institut catholique de Paris, directeur de laboratoire au Collège de France, vient, on peut le dire, presque à lui seul, de doter notre pays. C'est en étudiant la formation des patois et des dialectes que l'abbé Rousselot a été amené à observer le fonctionnement des divers organes de la parole. Grâce à toute une série d'appareils inscripteurs extrêmement ingénieux, il est arrivé à séparer et à reproduire graphiquement les mouvements dont la combinaison forme la parole.

Cette science ne devait pas rester dans le domaine de la spéculation pure. L'enregistrement des mouvements phonétiques a permis souvent de reconnaître la cause de défauts de prononciation jugés plus ou moins incurables, ou la nature purement organique de maladies qu'on attribuait à une dégénérescence des tissus ; et on a pu remédier aux uns et aux autres par une gymnastique rationnelle des organes vocaux. Ainsi, au laboratoire de phonétique expérimentale du Collège de France s'est adjoint l'*Institut de laryngologie et d'orthophonie* du quai des Orfèvres, dont les directeurs scientifiques sont le Dr Marcel Natier et M. l'abbé Rousselot, et qui a comme publication officielle une savante revue, *La Parole.* La ville de Paris et le Conseil général de la Seine ont alloué une subvention annuelle à l'Institut. Naguère, le jury de l'Exposition universelle de 1900 lui décernait un grand prix pour l'ensemble de ses travaux[2].

1. Ouvrage cité plus haut, p. 58.

2. M. Jean Finot a eu l'heureuse idée de faire connaître ces travaux au grand public dans un article de *la Revue* du 15 janvier 1902 : *La Phonétique expérimentale dans ses rapports avec les maladies humaines.* L'article, qui a été publié à part, donne, d'ailleurs, trop de place à de vagues généralités.

Le rire est aussi un phénomène qui relève de la psychologie et de la physiologie. C'est ce que reconnaît sans peine M. L. Dugas, bien qu'il intitule son livre *Psychologie du rire*[1].

Maints philosophes ont abordé le problème du rire. Chacun a prétendu lui donner une explication à la fois unique et totale. N'y aurait-il pas lieu de demander aux diverses solutions ce qu'elles ont de solide, en se gardant précisément de vouloir ramener à une seule les causes du rire ? C'est la pensée qui a inspiré M. Dugas dans son travail.

Une première théorie est toute physiologique, celle de Spencer et de Bain. Le rire est produit par un excès de force nerveuse, qui, d'abord, se décharge dans les muscles de la respiration, de la phonation, puis s'irradie dans les muscles de la face. Ainsi il n'est pas dans l'émotion, mais dans la dissipation de l'énergie nerveuse accumulée qui suit l'émotion. — Cette théorie est fondée, mais insuffisante. Elle s'applique au rire du chatouillement, au fou rire, mais laisse de côté beaucoup d'espèces de rires. Le rire n'est pas que cela.

D'autres voient dans le rire un phénomène de sociabilité. — Mais la sympathie, à le bien considérer, ne produit pas tant le rire qu'elle ne le grossit et n'en renforce l'effet.

La théorie intellectualiste fait naître le rire de la conscience d'une contradiction. Il convient d'entendre ici la contradiction au sens large, comme synonyme d'illogique, d'absurde, d'imprévu, de contraste. — La contradiction est au fond de toutes les choses risibles. Comment et pourquoi produit-elle le rire ?

La théorie pessimiste attribue, avec Aristote et Hobbes, le rire à l'orgueil et à la malignité. Le rieur goûte et manifeste le plaisir de se sentir au-dessus de la sottise, des faiblesses morales, des infirmités physiques. — Mais ce sentiment seul ne fait pas rire, à moins qu'il ne s'y joigne la conscience d'une contradiction ou la surprise. La malignité explique le rire cruel. N'y a-t-il pas un rire intellectuel ?

D'après la théorie esthétique, le principe du rire est le jeu ; jouer, c'est s'affranchir de toute contrainte, se détendre, donner libre cours à son imagination, à sa nature, prendre légèrement

1. *Psychologie du rire*, par L. Dugas. Paris, Alcan, 1902. In-12, pp. VII-178. Prix : 2 fr. 50.

toutes choses et soi-même. L'humeur enjouée se diversifie, d'ailleurs, de multiple façon.

De ces théories diverses autant que de l'observation, on peut conclure, dit M. Dugas, que les rires ne diffèrent pas seulement en degré. Il y a des rires de nature différente; il existe non pas un rire, mais des rires, de sorte que les théories du rire sont à la fois vraies et fausses : vraies, en tant qu'applicables à tels ou tels rires; et fausses, en tant qu'étroites ou non applicables à tous. Il conviendrait encore d'examiner à part le sourire, qui, tantôt, est un rire atténué, affaibli, éteint; tantôt, est d'une autre nature et répond à d'autres sentiments. Et « il y aura autant de formes du rire qu'il y a de personnalités différentes et de façons propres à chacune de réagir contre les événements qu'elle subit; en un mot, le rire est essentiellement relatif ». Expression de l'individualité, dit en terminant M. Dugas, le rire revêt autant de formes qu'il y a de caractères, d'esprits, d'états d'âme. Il ne rentre donc point dans une théorie générale; il n'est point objet de science.

Nous croyons que le lecteur sera un peu déçu par cette conclusion. Au moins, le travail de M. Dugas la justifie-t-elle ? Sans doute, il y a des rires différents, des « espèces » différentes de rires. Mais, précisément, ces espèces se prêtent à rentrer sous un genre commun. Quel est l'élément générique du rire, quelle est la cause générique du rire ? C'est ce qu'il ne semble pas interdit de chercher, ni peut-être impossible de trouver. Les solutions particulières proposées par les philosophes serviront à expliquer les éléments spécifiques de chaque rire en particulier. Et, en ce sens, une solution totale du problème paraît bien devoir être une solution de conciliation[1]. Quant à l'élément générique du rire, les théories mêmes exposées par M. Dugas tendraient à l'expliquer par une détente à la fois nerveuse et intellectuelle[2].

1. Voir un autre essai de conciliation tenté naguère par M. C. Mélinand et exposé dans les *Études* du 14 décembre 1895, p. 611-613.

2. Si le rire est une détente, la peur est une dépression à la fois organique et psychique. M. A. de Metz-Noblat vient de lui consacrer quelques pages, sous le titre de *la Peur, Étude morale*. Nancy, Berger-Levrault, 1901. In-8, pp. 54.

IV

Etude d'âme, le livre que Mlle Camille Bos consacre à la *Psychologie de la croyance*[1]. La croyance, pour l'auteur, c'est toute adhésion immédiate, spontanée, qui n'est pas le fruit direct du raisonnement. L'affirmation la plus immédiate, la croyance élémentaire et fondamentale est celle qui suit la sensation ; nous croyons invinciblement à nos sensations. Au pôle opposé est la croyance aux idées abstraites, aux idées religieuses. Mais jusque dans la croyance religieuse se trouve une donnée sensible : c'est sur des phénomènes sensibles que reposent, en dernière analyse, la science et la religion. Au surplus, la sensation ou l'image s'imposent d'autant plus à notre croyance qu'elles s'accompagnent davantage d'éléments affectifs, d'émotion. Et la foi se mêle à tous nos actes : elle se porte sur notre propre existence, sur l'existence de nos semblables, sur la réalité du monde extérieur, sur le passé et sur l'avenir; elle est coextensive à la vie. Et toujours elle présente ce même caractère de n'être pas dictée par la seule raison. Pascal n'a-t-il pas dit : « La volonté est un des organes essentiels de la créance » ? « La croyance déborde la logique, elle est en deçà comme au delà : c'est le postulat même de la vie. »

Nous craignons que Mlle Camille Bos n'ait pas assez nettement débrouillé le délicat problème du rôle de la volonté ou de la spontanéité dans la croyance et dans nombre de nos jugements. Pour ne prendre que les deux points extrêmes de la thèse, c'est s'exposer à la plus regrettable confusion que de rapprocher la donnée sensible qui se trouve dans la croyance à la sensation, de celle qui se rencontre dans la croyance aux idées religieuses. D'un côté, l'existence de la donnée sensible est admise par une adhésion immédiate, une sorte d'inférence spontanée. De l'autre, l'existence de cette même donnée est prise comme le point de départ d'un raisonnement. Ces deux procédés n'ont rien de commun. Ajoutons que Mlle Camille Bos oppose précisément la foi au raisonnement[2].

1. *Psychologie de la croyance*, par Camille Bos. Paris, Alcan, 1902. In-12, pp. 176. Prix : 2 fr. 50.

2. Voir dans *Doctrines et problèmes* (Paris, 1900), le chapitre IX : *Le Problème de la foi chez M. Paul Janet*, p. 268-294, et chapitre VI : *Léon Ollé-Laprune*, p. 199-201.

« Toute théorie de l'intelligence pure, indépendante des autres formes d'activité, dit l'auteur, semble abandonnée de nos jours... La division de l'âme en facultés distinctes qu'on pourrait étudier isolément, n'est plus possible ; l'esprit humain se révèle un Tout, et c'est comme tel qu'on est obligé de l'étudier aujourd'hui. Aussi ne fait-on plus guère de la croyance un fait de logique pure, et n'essaie-t-on plus de la rattacher au seul entendement. »

Tout ceci est inexact par ce même défaut de compréhension qu'on reproche aux autres. Sans doute, les modernes ont insisté davantage sur le rôle de la volonté et de la spontanéité dans nos affirmations. Mais les Pères et tous les philosophes du moyen âge ont revendiqué hautement la part de la volonté dans l'acte de foi. En outre, si c'est une erreur de trop distinguer les « facultés », c'est une autre erreur que de les fondre à l'excès et de les confondre. On aura beau faire : entendre ou comprendre sera toujours autre chose que tendre ou vouloir. Par suite, il faudra toujours admettre dans l'âme soit des puissances diverses, soit une puissance multiple.

Mlle Camille Bos a beaucoup de lecture ; elle ne nous semble pas dominer d'assez haut ses auteurs.

A diverses reprises, on nous promet une pathologie de la croyance. Ce qui est dit de saint Ignace de Loyola et de sainte Thérèse, présentés comme des visionnaires et des hallucinés, nous fait craindre qu'on ne range dans la pathologie tout le mysticisme. Espérons encore qu'on saura éviter ce vulgaire écueil.

V

Après la psychologie individuelle, la psychologie comparée.

M. Charles Letourneau a publié une dizaine de gros volumes sur l'évolution, depuis l'évolution du mariage et de la famille, jusqu'à l'évolution de la morale. *La Psychologie ethnique*[1] en donne la quintessence. Et ce livre a son intérêt. Il nous fait connaître l'état actuel de la science évolutionniste au sujet des origines et du développement de la mentalité humaine.

1. *La Psychologie ethnique*, par Ch. Letourneau, secrétaire général de la Société d'anthropologie. Paris, Schleicher, 1901. In-12, pp. VIII-556. Prix : 6 francs.

A vrai dire, pour la durée des temps historiques, les renseignements, résumés par M. Letourneau, n'appartiennent à aucune école. De données analogues, Auguste Comte avait tiré la loi des trois états, Herbert Spencer la théorie du développement par voie de concentration et de différenciation toujours croissantes, d'autres le déterminisme absolu, d'autres la théorie des climats. En somme, si l'on peut marquer quelques lois ou quelques directions, le mouvement progressif de l'humanité est loin d'être toujours et partout uniforme. S'il est commandé en partie par les circonstances, il obéit aussi à la libre spontanéité des individus et des sociétés.

Ce sont les brumes des temps préhistoriques qui excitent le plus la curiosité. Les évolutionnistes s'y sont enfoncés avec ardeur. Voyons ce qu'en a rapporté M. Letourneau. De toute éternité, dit-il, l'univers matériel existe. Cependant « la conscience n'apparaît qu'à une période donnée de l'évolution individuelle des mondes, et, seuls, les êtres organisés qui, très tardivement, naissent à leur surface, peuvent être doués d'une vie psychique ». Et « dans l'état actuel de nos connaissances, entre l'inconscience et la conscience, il n'y a pas de pont ». Au cours de l'évolution animale, le protoplasme primitif, gangue vivante, s'est différencié en tissu nerveux. Comment? Nous l'ignorons. La cellule nerveuse nous apparaît brusquement chez les méduses, et elle y apparaît déjà bien différenciée.

Cependant, de degré en degré, on arrive aux anthropoïdes. Il y a entre ceux-ci, avoue M. Letourneau, et l'homme le plus inférieur que nous connaissions un « intervalle relativement grand ». Et cet intervalle est encore plus grand que le pense M. Letourneau. D'une part, il attribue aux animaux supérieurs des sentiments de moralité et la faculté d'abstraire, le tout appuyé sur quelques faits empruntés à Darwin et à Romanes. Il ne fait pas attention que l'empressement de tous les évolutionnistes à se passer les uns aux autres les mêmes quelques faits est un fâcheux préjugé pour une thèse qui, si elle était vraie, devrait surabonder en exemples. Puis il ne prend pas garde qu'il interprète ces faits suivant des données humaines, à travers une conception humaine, tout comme les peuples en enfance transportent dans les animaux et jusque dans les éléments la force intelligente qu'ils observent en eux-mêmes. D'autre part, il abaisse trop les *primitifs*.

Cependant, il reconnaît que parmi ceux-ci, par exemple les Esquimaux, l'évolution morale, déjà avancée, contraste singulièrement avec la grossièreté du genre de vie. En outre, les représentants inférieurs de l'humanité se servent du feu, alors qu' « aucun animal n'est encore arrivé non seulement à en user, mais même à le comprendre. Bien des animaux, même des animaux simiens et pourvus de mains, aiment la chaleur de nos foyers, s'y délectent, mais l'idée d'allumer du feu dépasse leur compréhension. Les procédés primitifs pour y parvenir sont cependant fort peu compliqués. »

M. Letourneau avoue encore qu' « entre l'homme des âges de pierre et les plus vieilles civilisations historiques et protohistoriques, il existe une lacune, une place pour un âge intermédiaire, dont la durée a pu être énorme », et dont tous les monuments ont sombré, comme le veut une antique tradition de la fameuse Atlantide (p. 238).

Autre remarque importante que fait M. Letourneau : on trouve chez les civilisations inférieures la trace de civilisations supérieures, comme l'arc, le boumerang, certains procédés d'agriculture avancés. L'histoire note, en outre, l'exemple de peuplades barbares amenées à la civilisation par le contact de groupes civilisés, comme au Pérou les Quichuas civilisés par l'influence des Incas (208-212). Elle n'en montre aucune qui se soit dépouillée par son seul effort de la barbarie. Et alors le problème de l'évolution ethnique se pose en termes contradictoires à ceux de l'école représentée par M. Letourneau. Au lieu de voir dans les civilisés des sauvages parvenus, ne faut-il pas plutôt voir dans les sauvages des civilisés dégénérés ?

En face de ce problème, que nous importe le parti pris positiviste et antireligieux de M. Letourneau ? Car il a vraiment la hantise et l'obsession de l'idée spiritualiste ou religieuse, qu'il poursuit comme l'ennemie de toute science et de tout progrès. Par aveuglement sectaire, lui qui a cherché dans les arts en Egypte, en Assyrie, en Grèce, à Rome comme la cote du degré de civilisation atteint, n'a pas un mot, mais pas un, sur l'art admirable qui s'épanouit dans les monuments du moyen âge.

Les journaux annonçaient à la fin de février la mort de M. Letourneau. Son dernier livre, œuvre plus de passion que de

science, n'est pas de ceux qui serviront beaucoup la cause de l'évolutionnisme.

La psychologie animale est une auxiliaire de la psychologie humaine. Si elle a son intérêt propre, si elle peut, en outre, servir à l'anthropologie, elle semble valoir surtout par les lumières qu'elle projette sur la vie psychique de l'homme. Mais pour qu'elle nous aide à mieux comprendre ce qu'il y a d'animal dans l'homme, il importe qu'elle dirige son attention moins sur ce qu'il y a d'humain dans l'animal que sur ce qui s'y trouve de proprement animal. Or cet élément spécifique animal est la vie des instincts. Une des parties les plus curieuses de ces instincts se rapporte au jeu.

Quel est le sens et la portée des *Jeux des animaux*[1]. C'est ce qu'examine M. Groos dans un livre broussailleux, mal ordonné, hérissé de vocables barbares, mais intéressant par les nombreux détails qu'il contient et par les conclusions auxquelles il conduit.

Une théorie populaire, formulée plus scientifiquement par Schiller et Spencer, veut que l'animal joue quand et parce qu'il se sent gai, vigoureux, bien portant. Le jeu serait l'expression d'une force débordante qui tend à se dépenser. Mais on remarque que les animaux d'une espèce donnée se livrent à des jeux déterminés, toujours les mêmes pour la même espèce. D'où vient cette uniformité ? Spencer la fait dériver de l'imitation. Il faut dire que cette explication, vraie partiellement, ne s'applique pas aux jeux les plus élémentaires et les plus importants.

Les jeux chez les animaux sont surtout une préparation aux actes de la vie utile, un *entraînement* des instincts. Des instincts, qui intéressent particulièrement la conservation de l'espèce, se manifestent déjà à un âge où l'animal n'en a pas sérieusement besoin. Le jeu sera pour l'animal une manière de les cultiver, d'en faire l'éducation. Et pour cela, pas n'est besoin d'un excédent de force emmagasinée. Le jeune animal emploie au jeu les mêmes forces normales que l'animal adulte emploiera aux occupations sérieuses. D'ailleurs, que le jeune animal se livre seulement à des mouvements destinés à lui assurer la maîtrise sur ses

1. *Les Jeux des animaux*, par K. Groos, professeur à l'Université de Bâle, traduit de l'allemand par A. Dirr et A. Van Gennep. Paris, Alcan, 1902. In-8, pp. VIII-375. Prix : 7 fr. 50.

propres organes et ensuite sur les objets extérieurs, ou qu'il se donne par jeu à la marche, à la chasse, à la lutte, toujours cet apprentissage de l'exercice des instincts est un fruit de l'instinct.

L'homme a conscience du jeu auquel il se livre. S'il paraît prendre au sérieux l'action où il se joue, l'illusion chez lui est incomplète, superficielle, elle est volontaire. Chez les animaux inférieurs ou les animaux très imparfaitement développés, le jeu a un caractère aveugle. Les espèces supérieures et les oiseaux paraissent avoir une demi-conscience de leur jeu. Ils font semblant de poursuivre un but sérieux, alors qu'ils comprennent jusqu'à un certain point qu'ils ne font que s'essayer.

Le jeu de l'animal éclaire le jeu de l'enfant. L'enfant ne joue pas seulement par excès d'activité, par besoin de dépenser des forces exubérantes. Il joue pour s'entraîner à des actes utiles. Pour lui aussi, le jeu est l'apprentissage de la vie.

Lucien ROURE.

LA JURIDICTION ÉPISCOPALE

ET LA MISE A EXÉCUTION DE LA LOI DU 1er JUILLET 1901 [1]

L'auteur de cet écrit pense, avec raison, selon toute apparence, qu'il ne faut pas attendre de la modification récente du personnel parlementaire et de la retraite annoncée de M. Waldeck-Rousseau l'arrêt des persécutions entamées contre les « anciens religieux », coupables de vouloir encore prêcher et confesser. S'il se trompait, par bonheur, son travail n'en conserverait pas moins son utilité. Ceux-là surtout ont besoin de le lire, qui seraient tentés de ne voir dans ces tracasseries mesquines que des manifestations ridicules et sans portée. Il leur apprendra qu'elles soulèvent « un procès, et des plus importants, d'attribution et de juridiction spirituelle », où ce n'est pas la tranquillité de quelques Assomptionnistes ou Jésuites qui est seule en jeu, mais l'autorité du Pape, et, plus directement encore, celle des évêques. Il s'agit de savoir si, même pour une fonction aussi essentielle de leur charge pastorale, qu'est le choix de leurs coopérateurs et la distribution, la surveillance des ministères spirituels, les chefs des diocèses devront se soumettre à la suprématie de l'État laïque et athée. C'est bien là qu'en veulent venir les Waldeck et les Monis, et les Dumay qui ne disparaîtront pas avec eux; on n'en saurait douter après avoir relu, dans cette brochure, les étranges arrêtés, règlements et circulaires concernant l'exécution de la loi du 1er juillet, à la lumière du commentaire historique, juridique et théologique dont ils sont ici accompagnés. D'ailleurs, point de déclamations, point de violences, point d'exagérations dans la critique de l'auteur, rien que le langage calme et ferme de la raison, discutant sur les actes et les documents, et les jugeant uniquement sur le verdict des principes. Il rappelle d'abord quel est le rôle de l'autorité épiscopale suivant la constitution divine de l'Église, et il montre que le Concordat de 1802, malgré les

1. *La Juridiction épiscopale et la mise à exécution de la loi du 1er juillet 1901.* Paris, Retaux, 1902. In-12, pp. 160.

concessions faites au pouvoir civil, a consacré « l'indépendance essentielle des évêques en tout ce qui touche à l'organisation des services du culte ». Aussi, les dispositions concordataires ne peuvent être invoquées sans une mauvaise foi manifeste pour justifier les intrusions du gouvernement de la République dans l'administration épiscopale. Mais les précédents dont il se prévaut avec logique sont les articles organiques, déloyalement greffés sur le pacte de 1802, et d'autres coups de force du despotisme napoléonien, tels que le décret de messidor an XII. On verra clairement, dans cet écrit, comment les mesures d'aujourd'hui dérivent de ces origines et continuent l'exécution du plan que l'Empereur avait repris à la suite des légistes gallicans : l'asservissement de l'Église est le but, qui serait fatalement atteint, si une action contraire, vigoureuse, n'arrêtait les empiétements progressifs et méthodiques de l'État césarien.

L'auteur, en concluant, fait allusion aux considérations dernièrement émises en divers sens sur la possibilité d'une Église *nationale* en France. « Une Église nationale, dit-il, qui serait une Église hérétique ou schismatique officielle, comme en Angleterre, en Prusse ou en Russie », non, elle n'aurait pas de chances d'exister en France, et il n'est pas probable que nos gouvernants visent à rien de pareil. Mais, si, ce qui n'arrivera pas, la vigilance et le courage des évêques venaient à défaillir, et si les catholiques renonçaient à la lutte que leur commandent les menées incessantes de leurs ennemis, ceux-ci, restant alors libres de poursuivre et de réaliser le dessein auquel concourt, après tant d'autres, la loi du 1er juillet 1901 avec ses annexes, la possibilité d'une Église nationale en France ne serait plus une question : l'Église nationale serait faite.

JOSEPH BRUCKER.

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE

Traité de philosophie, Tome II (*Logique, Morale, Esthétique, Métaphysique, Synthèse des grandes Écoles*), par le P. Gaston Sortais, S. J., professeur de philosophie au collège de l'Immaculée-Conception. Paris, Lethielleux, 1902. In-8 écu, pp. xxxii-864.

Ce second volume achève la publication d'un cours de philosophie à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire. Les manuels de philosophie ne se comptent plus, cependant nous osons prédire à celui-ci un véritable succès. Il nous paraît réunir, en effet, à un degré supérieur, toutes les qualités qui doivent se rencontrer dans un pareil travail. L'auteur, on le sent, possède et domine son sujet : il a creusé dans de fortes études préalables les nombreuses questions qu'il aborde et il a tenu à s'initier aux théories proposées de nos jours pour résoudre des problèmes agités depuis des siècles. Aussi nous n'avons point cette fois une compilation plus ou moins méthodique, c'est une œuvre vraiment originale et personnelle. Sur les points les plus graves et les plus délicats, on est heureux d'entendre le dernier mot, et, sous la simplicité apparente de certaines pages, il ne sera pas difficile aux professeurs de montrer combien d'idées et de réflexions ont été condensées en quelques lignes.

Ce qu'on recherche avant tout dans un manuel de philosophie c'est la clarté et la méthode. Or, c'est précisément par la clarté et la méthode que se distingue ce nouveau traité. Si le cadre est vaste et la matière abondante, les divisions et les subdivisions, la disposition typographique, la variété même des caractères très habilement comprise, permettent d'embrasser d'un coup d'œil et l'ensemble et les diverses parties de l'ouvrage. Cette rédaction est bien près de réaliser l'idéal du genre.

En même temps qu'il expose assez complètement les différentes opinions émises sur la plupart des questions qu'il est amené à

discuter, l'auteur prend soin d'indiquer en note toutes les sources bibliographiques. C'est là une mine précieuse de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs et dont tous les professeurs lui sauront gré.

Nous n'avons point l'intention d'entrer ici dans l'examen des doctrines ou des opinions du savant philosophe. Qu'il nous suffise de faire remarquer avec quel soin il met en regard les solutions anciennes et les solutions modernes, soit pour en montrer l'accord sous la différence des formules, soit pour les éclairer les unes par les autres, soit enfin pour en dégager, par un éclectisme de bon aloi, ce qu'elles contiennent de vérité. Nous signalons également l'attention particulière avec laquelle il traite tout ce qui se rapporte à l'esthétique et à l'économie sociale. Les jeunes gens trouveront là des principes sûrs et lumineux qui leur permettront de s'orienter sans peine et sans risque dans leurs études ultérieures. Pierre Bouvier.

BIOLOGIE

L'unité dans l'être vivant. *Essai d'une biologie chimique*, par Félix Le Dantec, chargé du cours d'embryologie générale à la Sorbonne. Paris, Alcan, 1902. In-8, pp. viii-412. Prix : 7 fr. 50.

Ce sont des problèmes d'un intérêt capital que M. Le Dantec aborde dans son nouveau livre : *la méthode déductive en biologie*, *l'espèce et l'individu*, *questions d'hérédité et de sexualité*, *l'unité dans le mécanisme*, *principes de classification*. Il les traite longuement, d'une manière quelque peu verbeuse. Nous n'oserions dire qu'il les examine à fond. Au surplus, il se montre fort satisfait des solutions qu'il propose. On a trop longtemps embrouillé sans nécessité les questions ; ses explications, à lui, sont simples, claires, définitives, croit-il, ou à peu près.

D'abord la méthode. — En biologie, comme dans les autres sciences, il convient de procéder du simple au composé. Malheureusement, la chimie actuelle ne sait pas nous renseigner sur la structure moléculaire des substances vivantes. Mais, au lieu de se résigner à attendre, ne serait-il pas possible de pénétrer plus avant dans le mystère de la vie cellulaire en prenant pour point de départ les phénomènes d'ensemble qui se produisent chez les êtres

pluricellulaires les plus élevés en organisation? Cela en vertu du principe que « toute manifestation vitale est une synthèse d'activités élémentaires ». Partant de propriétés certaines, mais grossières, des éléments cellulaires, on arrive à des conclusions approximatives. Remplaçant ces approximations par les manifestations réelles, observées chez les êtres supérieurs, on parcourt, en sens inverse, la série des déductions obtenues, et on arrive à se faire une idée plus précise des propriétés des éléments cellulaires; et ainsi de suite, par un procédé qu'on peut appeler la *méthode de la navette*. C'est, observe M. Le Dantec, la méthode employée par Le Verrier dans la découverte de Neptune.

Soit ; mais, en somme, cette méthode, qui n'est pas neuve, ne peut être en biologie qu'une méthode de tâtonnement, ou de contrôle par approximation. Il n'est pas permis de la prendre au pied de la lettre : chercher dans les êtres unicellulaires tout ce que l'on constate dans les êtres pluricellulaires, refuser aux êtres pluricellulaires ce qu'on ne trouve pas dans les êtres unicellulaires. Cela supposerait que les êtres supérieurs ne sont qu'une synthèse quantitative des éléments propres aux êtres inférieurs. C'est en vertu de ce principe qu'on assimile l'instinct ou même la volonté à un réflexe, ou que, par contre, on attribue aux cellules une conscience sourde; que, du déterminisme des manifestations de la vie élémentaire, on conclut à l'absence de liberté chez l'homme ; ou que, du fait de la liberté chez l'homme, on conclut à une certaine indétermination dans les activités cellulaires. Ce principe qui admet en biologie la synthèse purement quantitative est gratuit; bien plus, il est contredit par l'observation ; et c'est la base de la méthode prônée par M. le Dantec. Le Verrier ne *faisait la navette* qu'entre des quantités proprement dites, des quantités représentant des distances ou des attractions : son procédé était légitime.

Voyons les problèmes. — Qu'est-ce que l'*espèce* ? « De même que les corps bruts de même espèce, répond M. Le Dantec, les êtres vivants de même espèce sont les êtres entre lesquels il n'existe que des différences quantitatives. » (P. 13.) « L'espèce, en biologie comme en chimie, doit être définie : l'ensemble des êtres qui ne présentent que des différences quantitatives. » (P. 19-20.) Entre les êtres d'une même espèce, il y a « idendité qualitative ». Cette définition est « précise et complète, rigoureuse et générale » (p. 89-90).

On a, le plus souvent, jusqu'ici défini l'espèce par l'hérédité : sont de même espèce les individus qui appartiennent à la même lignée, ou, si l'on veut, qui sont féconds entre eux indéfiniment. Mais, observe M. Le Dantec, « supposons que le monde soit, par une baguette magique, fixé dans l'état où il se trouve actuellement, sans qu'il reste aucun document sur son passé. Il ne subsisterait aucune notion de parenté entre les êtres. Croyez-vous qu'un chimiste idéal doué d'une connaissance *surhumaine* de la chimie, s'en trouverait empêché de dresser un catalogue parfait des espèces actuelles ? Non, évidemment. Pourquoi donc introduire dans la définition de l'espèce, la notion de parenté qui, *a priori* tout au moins, n'a rien à voir avec elle ? » (P. 96.)

On peut regretter cette confusion entre l'espèce et l'hérédité, qui embrouille la question du transformisme. Mais si les naturalistes ont défini l'espèce *a posteriori*, c'est qu'ils sentaient la difficulté de pénétrer directement le fond de l'être. Leur définition n'a pas la prétention d'être immédiate ou définitive.

La définition formulée par M. Le Dantec est-elle sans défaut ? Veut-elle dire que toute différence qualitative entre deux êtres vivants les établit dans deux espèces différentes ? Alors, pour emprunter un exemple à l'auteur, le Fuégien risque de n'être pas de la même espèce que le Parisien, ou, si l'on veut, le bouledogue que la levrette. Ou bien ne s'agit-il que de certaines différences qualitatives ? Mais quelles sont ces différences ? Les différences apparentes et vulgaires ? On revient aux classifications populaires, faites *au jugé*. Les différences *spécifiques* ? Oui, sans doute, mais ce sera une évidente pétition de principe.

En outre, la définition de M. Le Dantec est inutile en pratique. Elle ne peut servir à rien. Il est imposible de la contrôler ou de la prendre comme base d'une classification.

Qu'est-ce que *l'individu* ? « La définition de l'individu, dit M. Le Dantec, n'existe pas dans la science ; je l'ai longtemps cherchée et je croyais, avec M. Ed. Perrier, qu'il était impossible d'en donner une. Aujourd'hui, il me semble que je suis arrivé à une définition à la fois logique et simple. » (P. 113.) L'individu est « la plus haute unité morphologique que l'hérédité puisse reproduire fidèlement dans une espèce donnée » (p. 138). « L'individu est un être à hérédité totale ; hérédité et individualité sont inséparables. » (P. 152 et 65.) Une colonie d'individus ne se re-

produit pas comme telle ; un individu se reproduit intégralement. — Cette définition peut servir de point de départ à une classification. Seulement si l'on voulait en faire une définition directe, il faudrait lui appliquer ce que M. Le Dantec dit de l'espèce : supposons le monde fixé dans son état actuel ; il ne subsisterait aucune notion de parenté entre les êtres. Et cependant croyez-vous qu'un savant qui aurait pénétré le mystère de la vie ne saurait pas distinguer nettement un individu d'une colonie? Pourquoi donc introduire, dans la définition de l'individu, la notion de parenté qui, *a priori* tout au moins, n'a rien à voir avec elle ?

En outre, ce qui est ici défini, c'est l'unité individuelle par opposition à la notion d'agglomération, de colonie, de polyzoïsme, non le caractère individuel, la personnalité physique, par opposition à ce qui est commun à plusieurs. M. Le Dantec admet que le caractère individuel est en partie héréditaire, en partie non héréditaire, par exemple parler anglais (p. 160-161). — Mais ceci montre de nouveau que la définition de l'individu donnée par M. Le Dantec n'est pas une définition directe et adéquate. C'est une même chose, intime et constitutive, qui donne à un être son unité et qui le différencie de tout autre être. Cette chose, il est encore permis, quoi que pense M. Le Dantec (p. 159), de la demander au principe vital.

Arrêtons ici l'examen des questions traitées par M. Le Dantec, celles qu'annonce plus directement le titre de son ouvrage. Nous croyons que le temps laissera peu de chose de conclusions ou d'affirmations proposées avec une si tranquille assurance.

Lucien Roure.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Morts ou vivants? *Suppression et survivance de la Compagnie de Jésus*, par J. Clavé. Paris, Oudin, 1902.

La Compagnie de Jésus est-elle donc irrépréhensible, puisqu'un pape a cru de son devoir de la supprimer? Et ce fait ne justifie-t-il pas les attaques de ses adversaires? Tel est le doute qui, au cours des récents débats sur la loi du 1er juillet 1901, est venu au cœur et sur les lèvres de beaucoup de catholiques. A ceux que tourmente cette objection, à ceux qui cherchent une réponse précise et documentée à lui opposer, nous recommandons la lecture du

livre de M. Clavé. Ils y trouveront, écrite dans un style clair et rapide, avec chaleur, mais sans passion, l'histoire de cette suppression arrachée à un pontife faible et malheureux. Ils y verront, dans la tolérance accordée, dans les encouragements adressés aux Jésuites survivants en Russie, la preuve que Rome regrettait cette mesure, et, le décret une fois porté, ne fit rien pour en presser l'exécution.

Cette question de la survivance des Jésuites est l'objet principal de l'ouvrage. Sans doute, les documents existaient; M. Clavé n'en apporte pas de nouveaux ; la fameuse réponse de Clément XIV lui-même à Catherine de Russie, dont l'existence est suffisamment prouvée par le témoignage du cardinal Antonelli, de Joseph II, de l'impératrice elle-même, n'a encore été exhumée d'aucun fonds d'archives. Mais les documents étaient épars çà et là. Le mérite de M. Clavé est de les avoir mis en œuvre, de les avoir appréciés avec un discernement de critique, de les avoir fondus dans un récit agréable, qui est, en même temps, une thèse de droit des plus solides.

Que l'existence des Jésuites en Russie ait toujours été *légitime et légale*, que la Compagnie rétablie en 1814 soit identiquement la même que la Compagnie supprimée en 1773 et n'ayant jamais absolument cessé d'être, c'est ce dont tout esprit impartial restera convaincu après la lecture de cet ouvrage. Et s'il est permis aux amis de la Compagnie de qualifier de providentiel le concours des circonstances qui ont amené ce résultat, ses ennemis, si soucieux de la légalité, quand elle existe au détriment des Jésuites, seront forcés d'avouer que, de fait, la survivance de la Compagnie de Jésus a été la simple application d'un principe de droit admis dans toutes les écoles : *lex non obligat, nisi promulgata.*

M. Clavé « aime son sujet et il le laisse voir ». De là vient que son livre est aussi un chant d'espérance. Les exemples du passé sont le gage de l'avenir; la résurrection d'hier nous promet les triomphes de demain. Certes, nous savons que nul ordre religieux, comme nul homme en particulier, n'est indispensable à la vie de l'Église; mais nous savons aussi que les persécuteurs ne peuvent toucher à l'œuvre de Dieu, si la puissance ne leur en a été donnée d'en haut. Nos persécuteurs d'aujourd'hui passeront à leur tour, et l'œuvre de Dieu restera debout. Nous remercions M. Clavé de nous l'avoir redit. G. G.

HISTOIRE

Dubois, cardinal et premier ministre (1656-1723), par le P. Bliard, de la Compagnie de Jésus. Paris, Lethielleux. 2 vol. in-8. Prix du volume : 6 francs.

« A laver la tête d'un nègre, on perd sa lessive. » Ce proverbe semble, à première vue, d'une application naturelle, quand il s'agit de Dubois. Le fils du petit médecin-apothicaire de Brives-la-Gaillarde a été tellement noirci de son vivant et après sa mort ; sa vie privée et sa vie publique ont reçu de toutes parts tant d'éclaboussures, qu'il est resté longtemps pour la postérité, malgré sa robe rouge, le « nègre » impossible à blanchir. Heureusement, en histoire, les arrêts du passé ne sont pas irrévocables, et, pour être lente à venir, la justice n'en arrive pas moins à son heure. Depuis une dizaine d'années, la critique historique a revisé le procès de Dubois, et la lumière inattendue qui a jailli des vieux dossiers a éclairé une figure toute différente de celle que les Michelet et les Henri Martin, pour ne parler que de ceux-là, avaient faite si repoussante et si abjecte. De 1891 à 1893, M. Wiesener a publié de nombreux documents, tirés des archives britanniques, à l'aide desquels il a pu établir que Dubois valait mieux que sa réputation, qu'il ne s'est pas laissé corrompre, comme on l'a dit, par l'or anglais, et que son dévouement absolu à la politique de son maître, sans exclure quelques faiblesses à l'égard de George Ier et de ses ministres, ne s'est jamais démenti jusqu'à servir les intérêts d'Outre-Manche au détriment des nôtres. M. Wiesener a publié depuis un troisième volume, digne complément de son important ouvrage, où la politique du Régent et de l'Abbé est ainsi appréciée : « En principe, si l'on y regarde de sang-froid, elle se défend d'elle-même. N'était-il pas raisonnable, au début du règne d'un enfant de cinq ans, dans un royaume épuisé par treize années de guerre et sauvé à grand'peine, de chercher à consolider la paix ? »

De leur côté, MM. Boissonnade et Rambaud ont porté, en 1896, un remarquable jugement général sur Dubois et son œuvre ; il y est fait justice de bien des calomnies, et plusieurs des actes tant reprochés au célèbre abbé, mis dans leur vraie

lumière, tournent à la confusion des historiens qui nous les ont malicieusement présentés dans un faux jour.

« Sur ses débuts, disent MM. Boissonnade et Rambaud, Saint-Simon et d'autres écrivains ont entassé les accusations infamantes. Elles ne semblent pas pouvoir soutenir la critique. Il n'est pas vrai que Dubois ait été marié à Brives et qu'il ait ensuite abandonné sa femme ; il quitta cette ville à seize ans (1672) et n'y reparut jamais.

« Il n'est pas vrai qu'il ait à plaisir dépravé et démoralisé son élève, qui d'ailleurs n'avait pas besoin de maître en cette matière ; les lettres de Madame, mère du Régent, prouvent la confiance qu'elle avait en Dubois et l'estime qu'elle faisait de lui...

« Quant au haineux et méprisant portrait qu'a tracé le duc de Saint-Simon, il faut tenir compte des préjugés et des rancunes d'un grand seigneur contre un « homme de peu », qui était venu supplanter les grands seigneurs dans la conduite des affaires et qui les conduisait dans une voie tout opposée.

« On est bien forcé de reconnaître chez Dubois beaucoup d'instruction, de finesse, de bon sens et de sens des affaires. Il eut des vues justes d'intérêt national ; mais au-dessus de celui-ci, s'ils se fussent trouvés en conflit, il eût mis l'intérêt de son patron, le duc d'Orléans, et quelquefois il y a mis le sien. Tandis que Richelieu et même Mazarin furent avant tout des serviteurs de l'État, il le fut avant tout d'une maison princière. Du moins, dans une situation générale de l'Europe si défavorable à notre pays, il sut découvrir et suivre avec ténacité une politique hors de la tradition acceptée, vraiment originale, exactement appropriée aux nécessités du moment, et, en somme, bienfaisante dans les résultats [1]. »

Ces assertions avaient besoin d'une preuve complète, décisive, péremptoire. Elle nous paraît fournie par le solide travail du P. Bliard. Avec une patience infatigable, il a interrogé les nombreux dossiers de nos archives françaises, comme M. Wiesener avait interrogé ceux des archives britanniques, et il a eu le plaisir de constater que le témoignage des uns fortifiait la déposition des autres. Parmi les documents consultés, les uns dormaient au ministère des Affaires étrangères, d'autres à la

1. *Histoire générale...*, publiée sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud, t. VII, p. 49. (J'ai mêlé à dessein les notes au texte.)

Bibliothèque Mazarine, d'autres à celle de Sainte-Geneviève. Le laborieux chercheur y a puisé les renseignements les moins contestables, et, dans les deux volumes qu'il nous présente, il les fait passer sous nos yeux avec un luxe presque excessif de notes et de références. Tous les amis de la vérité et de la justice historiques applaudiront, croyons-nous, à cette œuvre de sincérité et de courage. Nous n'avons pas un Dubois blanc comme neige, mais tout de même le « nègre » a été blanchi. Ceci ne veut pas dire que le personnage reste sympathique.

Le lecteur ne trouvera pas seulement dans ces deux volumes une réfutation minutieuse de l'erreur et de la calomnie, mais avant tout une large exposition des faits appuyée de citations continuelles, empruntées aux pièces originales. L'auteur suit pas à pas son héros et s'attarde comme à plaisir sur chacun des faits importants qui ont marqué les étapes de sa prodigieuse élévation. Il l'excuse et le justifie souvent ; il le blâme parfois et flétrit sans pitié une coupable avidité des honneurs ecclésiastiques ; il pèse le pour et le contre avec une loyauté à laquelle il n'est que juste de rendre hommage.

Il faut pourtant faire la part de la critique. Quand on a pris tant de peine pour se bien renseigner, on sacrifie difficilement quelques-unes de ces chères notes qui ont coûté parfois de longues heures de recherches. De là, par endroits, des longueurs qui retardent la marche du récit.

L'ouvrage eût gagné à être allégé d'un certain nombre de documents dont le texte importe peu au lecteur [1].

Il me reste à dire un mot du style. Généralement sobre et grave, il s'adapte bien au sujet. L'auteur me permettra cependant de lui signaler quelques périphrases qui s'écartent de son ton ordinaire. T. I, p. 173 : « Dubois ne s'attarda pas à respirer le parfum de pareilles félicitations. »

Page 274 : « La plus petite étincelle pouvait donc mettre l'Europe en feu. » Cette métaphore s'accorde mal avec celle de la page précédente : « Le foyer de l'incendie semblait même se ranimer et s'étendre de jour en jour. »

J'ai relevé à la page 188 une traduction défectueuse d'une expression anglaise. On a imprimé *finishind stroke*, au lieu de

1. Je vise surtout les multiples compliments adressés à l'habile ministre à l'occasion de ses succès diplomatiques.

finishing stroke; ce n'est pas grave. Ce qui l'est davantage, c'est d'avoir traduit cette expression par « donner le dernier coup » au traité. *Stroke* ne signifie pas seulement « coup », il veut dire ici « trait » de plume, et il fallait traduire par « mettre la dernière main ».

T. II, p. 169. Au lieu de nous dire que Dubois ne négligeait rien pour obtenir la pourpre romaine, l'auteur a recours à cette périphrase : « pour obtenir d'approcher enfin de ses lèvres avides la coupe toujours convoitée, mais toujours insaisissable. »

Page 193 : « La proie convoitée s'échappait des lacets qui semblaient pourtant l'enserrer de toutes parts. » Ceci veut dire que le chapeau de cardinal n'arrivait pas.

Enfin les citations anglaises des notes et les références, telles que « *Memoirs of the kings of the Spain* », appellent quelques corrections [1]. Ici le second *the* doit être supprimé.

Je prie l'auteur de ne voir dans ces chicanes qu'une preuve de l'intérêt que je porte à son œuvre, sur laquelle le manque d'espace seul m'empêche de m'étendre davantage. Adrien Houard.

Napoléon et la paix, par Arthur Lévy. Plon, 1902. In-8, pp. 663.

M. Arthur Lévy ne craint pas d'aller contre l'opinion commune : son *Napoléon et la paix* comme son *Napoléon intime* essaye de démontrer qu'on a bien tort d'imputer à l'Empereur tant de violence. S'il a fait la guerre, c'est malgré lui; « l'immuable rivalité anglaise, la frayeur des trônes séculaires à la vue d'une dynastie improvisée, l'espoir de mettre une digue à l'expansion des idées de liberté... tels sont les éléments dont se formè-

1. En voici quelques-unes. T. I. p. 112, note 5 : « In case of *others* accidents »; il faut lire : « *other.* » — P. 113, note 4 : « I *migh* »; lire : « I *might.* » — P. 114, note 5 : « I *complainded* »; lire : « I *complained.* » — P. 206, note 2 : « what is become of Pretender »; lire : « of *the* Pretender. » — P. 244, note 1 : « the *coïncidence... tranquillity* »; il faut supprimer le tréma et lire : « *tranquility.* » — P. 375 : au lieu de *certainely*, lire *certainly.* — P. 392 : « than *then* Spain »; lire : « than *when* Spain. » — T. II, p. 69, note 7 : « il re *sto* resoluto »; lire : « *sta.* » — P. 109, note 4 : *Newcasthe* »; lire : *Newcastle.* — P. 249, note 3 : « his high *bred-colleagues* »; lire : « *high-bred* colleagues. » — P. 477, note 1 : « when he *annonced* »; lire : « announced. »

rent les coalitions successives et contre lesquelles vinrent se buter sans cesse les efforts pacifiques de Napoléon ».

A soutenir ce paradoxe, M. Arthur Lévy emploie beaucoup d'érudition et d'habileté. Il connaît la correspondance des diplomates, les mémoires du temps, l'histoire des traités, les secrets des archives de l'Europe. Au milieu de la masse d'informations que lui laissent ses vastes lectures, il choisit, rapproche et dispose avec art celles qui permettent de croire à la modération du conquérant.

Nous doutons que ces efforts ingénieux imposent au lecteur compétent « une théorie aussi opposée aux idées généralement reçues ». Alexandre Ier, François II, Frédéric-Guillaume III ont eu leurs torts, le cabinet de Londres a été odieux. Tout le monde en convient. Mais expliquer par là la politique européenne, de 1800 à 1806, c'est pour le moins aussi injuste et aussi vain que de vouloir l'expliquer uniquement par l'insatiable appétit de « l'ogre de Corse ». Paul Dudon.

Jérôme Napoléon, *roi de Westphalie*, par André Martinet. Paris, Ollendorff, 1902. In-8, pp. 285.

L'auteur a écrit jadis un volume sur *Offenbach, sa vie et ses œuvres;* il prépare une *Histoire de Longchamp*, champ de manœuvre et champ de course; il dédie son présent livre à la princesse Mathilde et voici son premier mot : « Devant le tribunal de l'histoire comme devant celui des hommes, l'erreur est fréquente... Jérôme Napoléon est victime » d'une « légende ».

Tout cela ne promet guère une œuvre sérieuse, Jérôme ne fut pas toujours roi; ce qu'il fut auparavant nous est conté dans une introduction de vingt pages. C'est peut-être trop court. Beaucoup de choses y manquent, et, particulièrement, la vérité sur le fameux mariage avec Élisabeth Paterson, lequel fut un légitime, vrai et indissoluble mariage.

Sur le roi de Westphalie, nous sommes plus abondamment renseignés : des lettres, des chiffres, des anecdotes multiplient les détails qui se succèdent, en bel ordre chronologique, à travers un récit tumultueux et essoufflé comme la vie de ce souverain qui ne connut guère le loisir de régner à son aise. Il faut bien convenir, d'ailleurs, que, réduit par son grand frère à une autorité

petite, provisoire, fragile, il lui demeura très fidèle. M. Martinet y insiste avec complaisance. Soit. Mais cela prouve-t-il que Jérôme fut un roi, un prince, un général, un homme accompli ?...

Et alors où est la revision que l'auteur prétend imposer au « tribunal de l'histoire » ? Paul Dudon.

Mémoires du comte de Moriolles *sur l'émigration de la Pologne et la cour du grand-duc Constantin* (1789-1833). Paris, Ollendorff, 1902. In-8, pp. xx-404.

Le comte de Moriolles, lorrain, était lieutenant général quand éclata la Révolution. Député suppléant aux États, touriste en Italie, capitaine à l'armée du Prince, il finit par se réfugier en Pologne dès 1794. Il trouva, dans diverses familles nobles du pays, une généreuse hospitalité. En 1810, il entre dans la maison du grand-duc Constantin, en qualité de gouverneur du prince Paul. Il y reste jusqu'à la révolte de la Pologne, rentre en France en 1833, meurt à Lorient en 1845.

Voilà ce que nous apprend M. Masson dans l'introduction où il présente l'auteur des *Mémoires*.

Ces *Mémoires*, malheureusement fragmentaires, interrompus aux dates les plus intéressantes, piquent encore la curiosité, après tant d'autres publiés depuis vingt ans. Moriolles est un homme de bonne compagnie et du dix-huitième siècle; il a l'esprit aisé, raisonnable, poli; il a ses idées sur l'éducation et plus encore sur le gouvernement des peuples. La légèreté politique des émigrés, le rôle de Napoléon, celui d'Alexandre, la féodalité persistante en Pologne, l'attitude du grand-duc lors de l'insurrection de Varsovie lui fournissent belle matière à dissertation. Et on se complaît à écouter ce professeur gentilhomme.

Paul Dudon.

Notre-Dame-de-Lorette en la Nouvelle-France. *Étude historique*, par l'abbé Lionel Saint-George Lindsay. Montréal. A la *Revue canadienne*, 1900. 1 vol. in-8, pp. 322.

Fenimore Cooper a dramatisé dans son « Dernier des Mohicans » la fin d'une tribu vaillante; mieux que le célèbre romancier, l'historien de Notre-Dame-de-Lorette salue d'un chant d'adieu un peuple dont la langue est déjà muette, dont le type

s'efface et dont les derniers enfants seront bientôt morts. C'est l'histoire d'une paroisse huronne fondée par les Jésuites. Bancroft remarque dans son *Histoire des États-Unis* que l'origine des villes de l'Amérique française est étroitement liée à l'histoire de la Compagnie de Jésus. L'étude historique de M. l'abbé L. Saint-George Lindsay prouve une fois de plus cette assertion. Sans doute, la preuve avait été faite par le R. P. de Rochemonteix, dans un livre qui est définitif sur le Canada. M. Lindsay, en empruntant au savant jésuite une foule de détails, a tiré d'un ouvrage général une monographie particulière très intéressante.

Du Canada tout nous intéresse, nous autres Français : le nom de ses apôtres, ce père Vaillant de Gueslis, par exemple, qui va jouer là-bas un rôle important et revient mourir à Moulins en 1718; les néologismes du P. Richer, qui trouvait la langue de la mère-patrie trop pauvre; la piété des Hurons envers Notre-Dame de Chartres, etc., etc.

Ce registre de paroisse — c'est le nom modeste qu'on peut donner à l'étude de M. Lindsay — nous fait assister à la vie d'une race qui s'évanouit en laissant sur les pages de l'histoire le souvenir d'un glorieux passé. Lucien Guipon.

ÉDUCATION

Après le collège. *Horizons intellectuels*, par Louis-Paul de Castegens. 2 vol. de 385 et 416 pages. Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1902.

C'est de Clermont en Auvergne que nous viennent ces « Horizons ». Ils ont la variété, l'ampleur et le charme du paysage local. Ils sont tour à tour majestueux comme les Dômes, ou gracieux comme la Limagne. Le jeune lecteur est saisi au sortir du collège et l'auteur lui montre, en guide expérimenté, une trentaine de points de vue. C'est pitié de voir des jeunes gens chrétiens, bien doués et qui deviennent « paresseux des quatre saisons », passant douze mois de l'année à ne rien faire, et la vie à faire des riens. L'auteur voudrait les convaincre qu'ils sont ici-bas pour monter là-haut, de la terre au ciel, de la foi à la vision... et y entraîner les autres.

Pour cela il faut cultiver son intelligence, rendre sa vie laborieuse et utile au prochain. On se plaint souvent, quelquefois

trop, que nous ayons beaucoup de fleurs au printemps, peu de fruits à l'automne. Je crois que le livre de M. de Castegens pourrait garantir des gelées d'avril bien des jeunes pommiers aux fleurs odorantes. Un jeune homme sort du collège, brillant bachelier; au bout de quelques années son oisiveté fait gémir : « Il promettait mieux ! » — Il aurait peut-être tenu ses promesses si vous aviez guidé ses pas et si vous lui aviez montré des *horizons intellectuels*.

C'est donc un livre à répandre parmi la jeunesse du sanctuaire et des écoles : elle y puisera l'amour du beau et du bien.

Si Mentor est plus long dans ses discours que Télémaque, c'est que le maître a plus d'expérience et d'intelligence que le disciple. La jeunesse impatiente voudrait tout entendre d'un mot, tout lire d'un coup d'œil; on parvient pourtant à lui faire dévorer deux volumes, quand, à chaque page, elle lit l'affection que lui porte l'auteur. Lucien Guipon.

SOCIOLOGIE

Le Contrat de travail, le rôle des syndicats professionnels, par Paul Bureau, professeur à la Faculté libre de droit de Paris. Paris, F. Alcan, 1902. In-8 cartonné à l'anglaise. Prix : 6 francs.

Dans cet ouvrage, l'auteur s'est proposé de montrer que le régime de la grande industrie ne peut plus s'accommoder des contrats isolés de travail, conclus entre l'employeur et chaque ouvrier individuellement. L'isolement du salarié en face du grand entrepreneur engendre nécessairement la haine et la grève, en même temps qu'il réduit à une misère affreuse les ouvriers en concurrence les uns avec les autres. De plus, comme le nombre des bras qui s'offrent sur le marché du travail dépasse ordinairement la demande, les salaires s'abaissent au taux le plus bas que peut accepter l'employé.

A en croire les docteurs du collectivisme, le seul remède à ces maux se trouverait dans la suppression du régime capitaliste. M. Bureau fait voir que les faits contemporains ne justifient pas cette conclusion et que le syndicat professionnel permet à la fois de rétablir un régime normal de relations avec l'employeur et de procurer au travailleur manuel le moyen de vivre conformément aux exigences des progrès modernes. Charles Antoine.

Les Syndicats industriels de Producteurs en France et à l'étranger (*Trusts, Cartells, Comptoirs*), par M. Paul de Rousiers. Paris, Armand Colin. In-18 broché. Prix : 3 fr. 50.

Pourquoi des syndicats se forment-ils entre les producteurs de la plupart des pays industriels ? Comment, d'autre part, ces syndicats revêtent-ils de pays à pays des caractères très différents ? Telle est la double question que l'auteur a voulu examiner, question éminemment actuelle à l'heure où l'opinion s'émeut de l'existence de certains monopoles, et où l'énormité de quelques combinaisons industrielles excite des craintes légitimes.

L'auteur démontre dans cette étude que ces divers groupements ont partout une cause commune : la concentration industrielle et commerciale ; il indique les éléments anormaux qui ont pu parfois transformer ces unions de producteurs en redoutables monopoles ; c'est ce qui a lieu pour les trusts américains. Au contraire, ces éléments ont eu un moindre rôle ou un rôle nul dans les ligues défensives, honnêtement et prudemment conduites de l'Allemagne et de la France. La conclusion trace très nettement les conditions dans lesquelles cette union des producteurs, nécessaire et bienfaisante, pourrait devenir un danger.

Charles Antoine.

Le Compagnonnage. *Son Histoire — ses Coutumes — ses Règlements — ses Rites*, par E. Martin Saint-Léon. Paris, Armand Colin, 1901. In-18 jésus. Prix : 4 francs.

Voici un livre intéressant, documenté, bien écrit et... suggestif : qualités qui assez rarement se trouvent réunies sur une même tête. L'auteur, déjà connu par *l'Histoire des Corporations de métiers*, recherche les origines — légendaires ou historiques — du compagnonnage, décrit l'organisation de cette institution sous l'ancien régime, montre ses vicissitudes depuis la Révolution jusqu'à nos jours et passe en revue les rites, mœurs et coutumes des divers « *devoirs* ». L'initiation, le tour de France, les insignes et emblèmes, les fêtes et pèlerinages, la Mère et les chansons ; rien n'échappe à l'enquête exacte et minutieuse de l'historien.

L'idée qui a présidé à la naissance du compagnonnage, l'idée qui pendant tant de siècles anime cette institution, lui communique sa vitalité et sa force n'est autre que l'idée de *fraternité*

ouvrière. Elle sera au vingtième siècle le principe de la corporation professionnelle en laquelle se résument les affections et les espérances les plus chères du travailleur, puisqu'elle sera à la fois sa grande famille et sa petite patrie. Telle est la conclusion, éminemment sociale, de M. Martin Saint-Léon.

Charles Antoine.

Histoire des Bourses du Travail (*Origines*, *Institutions*, *Avenir*), ouvrage posthume de Fernand Pelloutier, secrétaire général de la Fédération des Bourses du Travail de France et des colonies. Préface par Georges Sorel. Notice biographique par Victor Dave. Paris, Librairie C. Reinwald, Schleicher frères. 1 vol. in-18, avec le portrait de l'auteur. Prix : 3 fr. 50.

Dans ce volume, Fernand Pelloutier, qui fut pendant sept années consécutives secrétaire général de la Fédération des Bourses du Travail, nous initie au fonctionnement de ces organisations socialistes à tendance libertaire très accentuée, qui aspirent à réaliser l'« association libre des producteurs » prévue par Bakounine. On trouvera une description détaillée des institutions créées pour l'organisation des secours de route ou *viaticum*, des secours en cas de chômage ou de maladie, de l'enseignement professionnel, du placement des ouvriers, de la statistique des salaires, etc. Il y a là pour les Bourses du Travail *indépendantes* beaucoup à méditer. Aussi *l'Histoire des Bourses du Travail* sera lue avec autant d'intérêt que de fruit par tous ceux qui, à des titres divers, s'occupent du mouvement syndical et corporatif.

Charles Antoine.

W. Liebknecht. *Souvenirs*. Traduits en français pour la première fois par J.-G. Prod'homme et Ch.-A. Bertrand. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901. In-18, avec deux portraits de W. Liebknecht.

Le 12 août 1900 mourait, à Berlin-Charlottenbourg, un des chefs du parti socialiste allemand, W. Liebknecht « le Vieux (*der alte*) » comme on l'appelait familièrement. A la liste assez longue des ouvrages du collectiviste révolutionnaire viennent

s'ajouter les quatre fragments qui forment le présent volume : Souvenirs d'exil en Suisse (anno 1849) — Souvenirs de jeunesse — Premier discours — Quand j'étais maître d'école. La lecture de ces pages montre la genèse et l'évolution de l'idée socialiste dans la pensée et la vie du leader de la *Social-Democratie*.

Charles Antoine.

JURISPRUDENCE

Lois et usages de la neutralité, *d'après le droit international, conventionnel et coutumier des États civilisés*, par Richard Kleen, secrétaire de légation. Paris, Chevalier-Marescq, 1900. Tome II. In-8, pp. 758. Prix : 13 francs.

Les *Études* ont déjà signalé [1], lorsqu'a paru le premier volume de cet ouvrage, la haute valeur scientifique de l'œuvre entreprise par M. Kleen. Le deuxième et dernier volume s'occupe des *Droits des neutres* et des moyens exécutifs et répressifs de la neutralité. Il présente les mêmes qualités de méthode, de profonde érudition et de critique impartiale. Entre autres sujets importants, nous trouvons traitées ici la question du *droit de visite* et celle des *prises*, dont l'intérêt, au point de vue historique, comme au point de vue du droit international positif, est considérable. L'auteur a mis à profit les faits les plus récents de la guerre sino-japonaise, de la guerre hispano-américaine, ainsi que les travaux de la conférence de La Haye, et il les apprécie avec sagacité. — On écrira, sans doute, après M. Kleen, sur cette vaste matière de la neutralité, dont la littérature est déjà si riche, mais on ne le fera plus sans recourir à ce grand travail. En le publiant en français, l'éminent diplomate suédois a rendu à notre vieille langue diplomatique un hommage dont nous tenons à le remercier.

Lucien Treppoz.

La Réforme fiscale des successions et des donations, par Emmanuel Besson, chef de bureau à la Direction générale de l'enregistrement. Paris, Chevalier-Marescq, 1901. Pp. LIX-319.

La loi du 25 février 1901, — qui n'est autre que la loi de

1. V. *Études*, t. LXXV, p. 838.

finances,— contient, on le sait, une réforme fiscale de la plus haute importance. Elle établit une taxe progressive dans les droits de mutation par décès. Elle abroge la règle qui prohibait la déduction du passif pour la perception des droits de mutation.

Cette dernière réforme, dont l'élaboration a duré près d'un siècle, met fin à une véritable iniquité. Là où il n'y avait rien, l'État ne perdait pas ses droits. Il prélevait son impôt sur la misère, sur le néant. Un héritier recueillant un actif de cent mille francs, grevé d'un passif de pareille somme, payait tout comme l'héritier qui recevait cent mille francs libres de toute charge. Désormais le passif, justifié suivant certaines prescriptions indispensables, sera déduit de l'actif. Le bon sens est d'accord avec le droit pour approuver cette juste réforme.

Quant à l'autre, elle a donné lieu à de sévères critiques. Le principe de la proportionnalité de l'impôt est désormais entamé. Ce n'est pas à tort que les partisans de l'impôt progressif ont considéré comme une victoire le vote de la loi de 1901. Quoi qu'on puisse dire, le précédent est grave et justifie bien des appréhensions.

Cette loi si importante a déjà fait l'objet de nombreux commentaires. Celui de M. Besson emprunte une autorité spéciale à la compétence reconnue de son auteur, qui appartient au haut personnel de l'enregistrement. Il a le caractère d'un *Traité pratique de perception*, et il est complété par des barêmes pour la perception des droits sur les parts héréditaires de vingt francs à un million.

Lucien Treppoz.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Charles Vincent. — **L'Épopée de l'Église.** IIe partie : *La Lumière du Verbe*. 1 vol. in-8, pp. 260. Prix : 1 fr. 50.

Voici un nouvel essai d'épopée évangélique.

Il n'est pas encore prouvé qu'il soit permis à tout venant de « romaniser » l'Évangile. Même avec de l'imagination et les ressources d'un style approprié, qui osera se flatter de rendre, sans l'affadir, la saveur austère du texte sacré, et de traduire, sans les altérer et les diluer, les impressions qu'en donne une lecture solitaire ? Pour être convenablement mise en œuvre, la matière évangélique demanderait un tact suprême, un art exquis, et surtout une foi tendre et forte. Où trouver l'écrivain qui réunisse tous ces dons ?

M. Charles Vincent est du moins respectueux ; il a le sens chrétien ; l'imagination ne lui manque pas, ni même le style. On voudrait toutefois qu'en certains épisodes, ceux de « Marie de Magdala » et de Salomé, il eût mis plus de discrétion dans ses peintures. Les principales scènes du récit sont illustrées par de fines et jolies gravures de Pichot. Ce beau volume est d'un bon marché étonnant ; il ne déparera pas la collection si intéressante de la *Bonne Presse*. Joseph Navatel.

P. Gœdert, E. M. — **Saint Jean Chrysostome.** *Lectures spirituelles sur les vertus chrétiennes*. Paris, Garnier, r. des Saints-Pères. In-12, pp. xlvi-632. Prix : 2 fr. 50.

La Bibliothèque de lectures spirituelles, dont je recommandais les trois premiers volumes il y a un an (*Études*, 20 mars, p. 839), n'a pas cessé de s'enrichir de nouvelles publications. Après Bourdaloue, saint Augustin et Bossuet, l'infatigable M. Gœdert nous a donné Massillon, pour le carême ; Ventura, pour le temps de la Passion ; Grenade, pour le mois de Marie ; saint Thomas d'Aquin, pour le mois de juin et la Fête-Dieu ; enfin, Fénelon, pour juillet, avec d'excellentes pages sur la vie intérieure. Voici maintenant saint Jean Chrysostome, pour le mois d'août. On lui a emprunté ses meilleures homélies sur les vertus chrétiennes. Henri Chérot.

ENSEIGNEMENT

De l'enseignement libre et chrétien : *Sa nécessité, ses droits et ses gloires*. Discours prononcés par l'abbé Théodore Delmont, professeur de littérature française à l'Université catholique de Lyon,

etc. Paris, Retaux. In-18, pp. VIII-452.

M. l'abbé DELMONT est orateur abondant autant qu'écrivain disert. Voici une série de trente-deux discours de distributions de prix, prononcés en l'espace de quelques années et presque tous dans les écoles de sa chère Auvergne, « l'un des plus jolis pays du monde », même pour ceux qui n'y ont pas vu le jour. Il y a fait « passer toute son âme, passionnée pour la grande et belle cause » de la liberté d'enseignement. C'est cette cause et cette passion qui font l'unité des discours, très variés d'ailleurs par leurs sujets. L'allure est toujours pleine d'entrain, la vigueur n'en est pas absente et de très nombreuses citations de poètes y ajoutent l'élégance et l'harmonie.

Joseph BURNICHON.

HISTOIRE

Louis RÉGNIER. — **Les Carmélites de Gisors (1631-1792).** Rouen, Lestringant, rue Jeanne-d'Arc, 1900. In-8, pp. 143.

Par un chapitre au moins cette monographie très serrée et très précise, — un vrai modèle du genre, — j'ajoute : et ni mal écrite, ni ennuyeuse, contrairement au cas ordinaire, touche à l'histoire générale. Ayant rencontré dès le début la figure de François Sublet, seigneur de Noyers, baron de Dangu, secrétaire d'État de la guerre, surintendant des bâtiments du roi, fondateur du Carmel de Gisors, en 1631, M. Louis RÉGNIER ne s'est pas contenté de reproduire son austère figure d'après la gravure de Tournier, il a esquissé la physionomie de cet excellent ministre qui fut un des meilleurs lieutenants de Richelieu.

Déjà M. Charles Schmidt, archiviste aux Archives nationales, faisait paraître dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de l'École des Chartes*, en 1897, sous le titre de *Sublet de Noyers précurseur de Louvois et de Colbert*, le résumé de ses recherches approfondies sur l'administration de Sublet de Noyers. Le présent travail contribuera encore à remettre en honneur la mémoire de cet homme de bien dont le P. Rapin écrit que sa probité était « reconnue de tout le monde ». (*Mémoires*, t. I, p. 41.) Parmi les bons détails à y relever, notons la preuve faite, en 1898, par M. Engerand, dans la *Chronique des Arts*, que Sublet n'est pas l'auteur de la destruction par scrupule religieux d'une *Léda* de Michel-Ange, conservée à Fontainebleau. Il y en avait deux : une peinture et un dessin ; or, le dessin existait encore en 1691 et ne dut être brûlé que sur ordre de Louis XIV, comme le fut la peinture par la volonté d'Anne d'Autriche.

M. Régnier rejette également avec raison, en s'appuyant sur le P. Bliard, dans son *P. Le Tellier*, cette légende que le surintendant Sublet aurait été jésuite de robe courte, facétie à laquelle le cardinal de Retz ne daigna point croire, bien qu'il s'en soit souvenu dans ses *Mémoires* ; mais alors il conviendrait de dire qu'il fut membre de la Congrégation des Messieurs, établie à la Maison pro-

fesse de la rue Saint-Antoine. Il y fut reçu le 9 février 1631. C'est là sans doute l'origine de ces commérages.

Puisque M. Régnier s'étend sur les rapports de parenté entre les Sublet et les Bochart de Champigny (p. 19), n'aurait-il pas pu citer, outre la réédition de l'*Histoire du P. Honoré Bochart*, beau-frère du surintendant, donnée en 1864 par le P. Laurent d'Aoste, un ouvrage encore plus curieux : *la Liste des merveilles que nostre Dieu a faites en ce Royaume par les intercessions du R. P. Honoré de Champigny.* (Paris, 1641, in-8.) Ce recueil, dû à Georges Froger, est dédié précisément à Sublet de Noyers, comme d'ailleurs je ne sais combien de livres du temps.

Mais M. Régnier n'était point tenu de tout dire sur le fondateur des Carmélites de Gisors ; il avait à mener l'histoire du monastère jusqu'à la Révolution et il l'a fait avec une abondance de documents, une justesse d'observations, une sûreté d'érudition et de goût remarquables. Chemin faisant il a emprunté au Catalogue officiel du Louvre l'éternelle coquille de *Cangorima* pour *Cangoxima*. Il est vrai qu'il fut un temps où dans les mêmes catalogues on lisait : « le grand *hôtel* du noviciat » pour « le grand *autel* ». Le progrès a toujours été chose lente à venir.

Henri Chérot.

BEAUX-ARTS

Abbé Broussolle. — **Fra Angelico et la critique mystique.** Paris, H. Oudin, 1902. In-12, pp. 176. Prix : 2 francs.

M. l'abbé Broussolle, déjà connu avantageusement par plusieurs ouvrages, notamment par *la Jeunesse du Pérugin et les origines de l'École ombrienne*, que l'Académie française vient de couronner, nous offre aujourd'hui un opuscule consacré à Fra Angelico da Fiesole. Ce n'est pas la vie et les œuvres du peintre « angélique » que M. Broussole considère d'ensemble ; non ; il s'attaque à un point particulier qui ne manque pas d'intérêt. Son but est de montrer que la critique, dite « mystique » et dont Rio, Montalembert et le P. Marchese, O. P. sont les représentants les plus en vue, a tort de laisser dans l'ombre le côté *artistique* du génie de l'Angelico, pour affirmer ou du moins laisser entendre que tout le mérite du peintre de Fiesole doit être attribué à sa sainteté. Il y a là une confusion regrettable qu'il importait de dissiper. M. Broussole prouve très bien que Fra Angelico a été un « véritable artiste » et qu'on peut suivre, à travers ses œuvres, l'évolution de son talent, qui se révèle à un effort visible vers le mieux, au point de vue technique, comme l'attestent avec évidence ses dernières fresques, celles qu'il peignit au Vatican. Cette thèse ne surprendra pas les lecteurs des *Études*, s'ils se rappellent que nous l'avons déjà soutenue dans la Revue (nov. 1900, p. 292 *sqq.*). Nous sommes heureux de nous être rencontré avec M. Broussolle. L'opuscule est suivi de *Notes* copieuses, d'une érudition sûre et variée.

Gaston Sortais.

ROMANS

Anatole Le Braz. — **La Terre du passé.** Deuxième édition. Paris, Calmann-Lévy, s. d., in-8; pp. 336. Prix : 3 fr. 50.

Cette terre du passé que l'auteur connaît si bien c'est la Bretagne. Toutes les phrases et quasi tous les mots du livre manifestent une étude amoureuse et continue du sujet. Telle sobre description fixe en deux lignes un paysage qu'on n'oubliera plus. C'est voilé et discret, c'est presque triste, c'est très breton.

Nous ne faisons plus, comme jadis, le « Trô Breiz » aux sept églises des apôtres primitifs de l'église armoricaine, mais, guidés par l'auteur, nous partons de Trégor, et, à travers Léon, Cornouailles, Viannes et la Haute-Bretagne, nous aboutissons à Cardiff, au Pays de Galles, à l'*Eisteddfod* de 1900.

Assurément ce livre vaut mieux que les meilleurs Joanne et Bædecker pour apprendre à goûter la mystérieuse Bretagne. Nous souhaitons qu'il ait des lecteurs. Ils se défendront aisément contre l'admiration un peu exubérante que l'auteur professe vis-à-vis de Renan. Ils trouveront peut-être aussi, qu'en un sujet breton, les réminiscences idolâtres et païennes sont trop fréquentes. Jamais les oripeaux mythologiques n'ont paru plus fanés qu'en un livre sur la merveilleuse et catholique Bretagne.

Lucien Guipon.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Classiques. — *Recueil de versions latines* (première série), par E. Constantin. 1 vol. in-12, 173 pp. Paris, Vic et Amat, 1901.

— *Recueil de versions latines* (première série), par E. Constantin. Partie du Maître. 1 vol. in-12, 381 pp. Paris, Vic et Amat, 1901.

Discours et conférences. — *Instructions and prayers for catholic youth, with the imprimatur of the most reverend archbishop of New-York.* 1 vol. in-32, relié toile, 480 pp. New-York, Cincinnati; Chicago, Benzigers brothers, 1901.

— *Les motifs d'espérer.* Discours prononcé à Lyon, le 24 novembre 1901, par Ferdinand Brunetière, de l'Académie française. 1 vol. in-12, 62 pp. Prix : 60 centimes. Paris, Bloud, 1902.

— *Nos conférences* (1898-1900). Recueil de 60 textes et canevas. 1 v. in-8, 570 pp. à deux colonnes. Paris, 5, rue Bayard. Prix : broché, 3 francs; port, 60 centimes par col. post.

Droit canon. — *Devoirs et droits civiques*, par le cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. 1 vol. in-32, 30 pp. L'exemplaire, 5 centimes; *franco*, 10 centimes; 45 centimes les 10 exemplaires; 4 francs le cent; 32 fr. 50 le mille, le port en plus. Conditions spéciales par nombre.

Économie politique et sociale. — *Premiers principes d'économie politique*, par H. Rubat du Mérac, avocat à la Cour d'appel, professeur à la Faculté de droit de Paris. 1 vol. in-12, 78 pp. Prix : 60 centimes. Paris, Bloud. 1902.

— *La propriété foncière du clergé sous l'ancien régime, et la vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution*, par G. Lecarpentier, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire. 1 vol. in-12, 62 pp. Prix : 60 centimes. Paris, Bloud, 1902.

Féminisme. — *L'Émancipation des femmes*, par Simon Deploige, professeur à l'Université catholique. 1 vol. in-8, 46 pp. Louvain, Institut supérieur de philosophie, 1902.

Hagiographie. — *Vie de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu et corédemptrice des hommes*, par le P. H. Sointhain, C. SS. R. 1 vol. in-12, 412 pp. Tournai, Castermann.

Guide. — *Guide du pèlerin à Rome*, par le R. P. Bonavenia, S. J., membre de la Commission d'archéologie sacrée et professeur d'archéologie à l'Université grégorienne. 1 vol. in-12, carton., 287 pp. Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, 1900.

Histoire ecclésiastique. — *L'Église et le rachat des captifs*, par Paul Deslandres, archiviste-paléographe, 1 vol. in-12, 61 pp. Prix : 60 centimes. Paris, Bloud, 1902.

Histoire. — *Origines de l'abrégé chronologique du président Hénault*, par Jules Lair, membre de l'Institut. Brochure in-8, 31 pp. Paris, 1901.

Littérature. — *Les genres littéraires; l'Éloquence* (évolution du genre), par M. Roustan, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Lyon. Paris, Delaplane.

Musique religieuse. — *Fragments de manuscrits de plain-chant*, recueillis dans le département de l'Yonne. Inventaire et description (*suite*), par M. l'abbé H. Villetard. Brochure in-8, 28 pp. Paris, Picard, 1902.

Philosophie. — *La Formation de la volonté*. Étude psychologique et morale, par J. Guibert, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du séminaire de l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-12, 61 pp. Prix : 60 centimes. Paris, Bloud, 1902.

— *Les Sciences physionomiques, leur passé et leur présent*, par Charles Godard, agrégé de l'Université, docteur ès lettres. 1 vol. in-12, 63 pp. Prix : 60 centimes. Paris, Bloud, 1902.

Poésie. — *Le Rédempteur*. Poèmes et poésies, par A. Charieras, 1 v. in-18, 43 pp. Prix : 1 franc. Lyon, imprimerie de l'Office d'assistance par le travail, 21, quai de l'Archevêché.

Questions politiques. — *Le Ministère Waldeck-Millerand*. Son bilan. Appel aux chrétiens, par Ch. Vindex. 1 vol. in-8, 91 pp. Paris, Bloud, 1902.

Questions sociales. — *La Franc-Maçonnerie, voilà l'ennemi*. Ni francs, ni maçons, par Gabriel Soulacroix. 1 vol. in-32, 32 pp. Jusqu'à 150 exemplaires assortis, l'exemplaire : 10 centimes, port en sus; de 150 à 500 exemplaires assortis, l'exemplaire : 8 centimes, port en sus; au-dessus de 500 exemplaires assortis, l'exemplaire : 7 centimes, port en sus.

Roman. — *L'Ombre*, par Michel Auvray. 1 v. in-16, 247 pp. Prix : 2 francs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

12 mai. — A **Paris**, à Notre-Dame, célébration du centenaire de la naissance du P. Lacordaire. L'éloge du grand orateur est prononcé par S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, en présence de deux cardinaux, de dix prélats et d'un auditoire d'élite, nombreux comme au jour où l'illustre dominicain attirait les foules autour de la chaire sacrée.

— Le ballon dirigeable le *Pax* fait explosion dans les airs et cause la mort de l'inventeur M. Severo d'Albuquerque Manhao et du mécanicien, M. Saché.

— A **Madrid**, commencent les fêtes à l'occasion de la majorité du roi Alphonse XIII.

13. — A **Paris**, le collège Stanislas est exclu du concours général par ordre de M. Leygues, ministre de l'Instruction publique.

— A **Madrid**, la reine régente, avant de quitter le pouvoir, pose la première pierre de quatre écoles destinées à donner l'éducation à 30 000 enfants. Elle confère, par amitié pour la France, à M. Loubet, président de la République française, le collier de la Toison d'or.

14. — A **Brest**, M. le président Loubet assiste au banquet des maires du Finistère et fait l'éloge de la politique de M. Waldeck-Rousseau. Puis il s'embarque pour la Russie, à bord du *Montcalm*, avec M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères.

— A **Toulouse**, mort du général de Loverdo, organisateur de la résistance sous le gouvernement de la Défense nationale.

— A **Belgrade**, démission du cabinet Vouitch.

— A **Caracas**, dans le Venezuela, suppression des garanties constitutionnelles.

15. — A **Londres**, le département des Affaires étrangères organise en deux provinces le territoire de Bornou au lac Tchad. La première aura pour capitale Koulba, ancienne capitale de Rabah; la seconde Gujba, où le fils de Rabah fut tué par les Français.

16. — Du **Guatemala**, arrivent des nouvelles d'un tremblement de terre qui, à la fin d'avril, a coûté la vie à des milliers de personnes. On a déjà retiré 2 000 cadavres des ruines de Quezaltenanzo, ville de 25 000 âmes.

— A **Saint-Pétersbourg**, exécution de Balmarchef, assassin du ministre Sipiaguine.

17. — A **Madrid**, le roi Alphonse XIII prête le serment constitutionnel devant le Sénat et la Chambre des députés. *Te Deum* à la cathédrale en présence de trente-deux cardinaux, archevêques ou évêques.

Le ministère donne sa démission et la reprend sur le désir du roi.

— A **Rome**, le général israélite Ottolenghi remplace M. Ponza di San Martino au ministère de la Guerre.

18. — A **Madrid**, arrestation de six anarchistes coupables d'un complot contre la vie du roi.

19. — A **Cronstadt**, arrivée de M. Loubet. Réception enthousiaste faite au représentant de la France.

20. — A **Vilna**, le général de Wahl, gouverneur de cette ville, est blessé de deux coups de revolver par le juif Hirsch Zeckert.

— A **Paris**, les journaux officieux annoncent la démission du ministère Waldeck-Rousseau.

— M. Jacquin, conseiller d'État, grand-croix de la Légion d'honneur, président de la Ligue maçonnique de l'enseignement, chargé en 1881 d'*épurer* la magistrature, et en 1901 de rédiger le règlement d'administration qui aggrave la loi contre les associations religieuses, est impliqué dans l'affaire Humbert-Crawford et donne sa démission de membre du Conseil d'État.

— M. Lasnier, administrateur-séquestre et liquidateur des biens appartenant aux Assomptionnistes et aux Jésuites est arrêté, pour abus de confiance dans l'administration des biens d'enfants mineurs dont les intérêts lui avaient été confiés, et conduit au Dépôt.

M. Ménage est nommé pour le remplacer.

— A **Tsarkoïé**, en Russie, S. M. Nicolas II et le président Loubet échangent les toasts de bienvenue.

Le tsar prend le premier la parole :

En vous souhaitant de tout cœur la bienvenue, Monsieur le Président, j'aime à espérer que votre séjour parmi nous vous offrira les meilleurs témoignages des sentiments qui unissent la France et la Russie. Puissiez-vous en garder un souvenir semblable à celui que nous conservons à jamais, l'impératrice et moi, des quelques jours agréablement passés en France l'année dernière.

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Président, à la grandeur et à la prospérité de votre beau pays ami et allié.

M. Loubet répond :

Sire, en répondant à votre invitation, il m'a été particulièrement agréable de vous porter les vœux de la France, qui nourrit toujours pour Votre Majesté les sentiments dont vous avez pu naguère recueillir l'expression. Quelques heures m'ont suffi pour constater, à mon tour, combien le cœur de la Russie bat à l'unisson du cœur de mon pays. La France sera aussi heureuse de cette parfaite harmonie que touchée du souvenir que Votre Majesté et Sa Majesté l'impératrice veulent bien me dire qu'Elles lui ont gardé.

Très reconnaissant de l'accueil que je reçois, je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté l'impératrice, de Sa Majesté l'impératrice Marie, de toute la famille impériale, et je bois à la prospérité et à la grandeur de la Russie, amie sincère et fidèle alliée de la France.

Le tsar et le président passent en revue l'armée russe.

— A la **Martinique**, nouvelle éruption du mont Pelé, plus violente que la première.

— A **Cuba**, fondation de la République cubaine.

— Aux **États-Unis**, aborde *le Gaulois*, cuirassé d'escadre amenant les envoyés de la France aux fêtes de Rochambeau.

22. — A **Renne**, le Carmel est crocheté par ordre du Parquet, sur la requête de M. Lebreton, liquidateur.

— A **Aix**, la Cour d'appel confirme le jugement du tribunal acquittant M. l'abbé de Jonquières et quelques membres du personnel du collège Saint-Ignace de Marseille, inculpés d'avoir contrevenu à la loi sur les associations.

23. — A **Paris**, à Notre-Dame, service solennel pour les victimes de la Martinique. Tous les ministres, sauf M. Millerand, y assistent.

— A **Cronstadt**, à bord du *Montcalm*, M. Loubet porte à Nicolas II le toast suivant :

Sire, en venant à bord du *Montcalm* avec Sa Majesté l'impératrice, vous avez fait à la marine française un honneur qu'elle ressentira profondément. Les sentiments de nos marins pour leurs braves camarades de la marine russe ne laissent passer aucune occasion de se manifester : c'était avant-hier dans les mers de l'Extrême-Orient ; c'était hier dans la Méditerranée, et partout leur accord est comme le témoignage de l'union de leurs pays.

J'emporterai de mon séjour dans cet empire hospitalier un chaud et impérissable souvenir, et la France, qui a appris avec joie l'accueil fait à son représentant, restera attachée à l'alliance dont la Russie apprécie comme elle l'action bienfaisante. Je bois au succès et à la gloire de la vaillante armée russe.

L'empereur répond en ces termes :

Il nous est infiniment agréable, à l'impératrice et à moi, de nous retrouver au milieu des braves marins français, et c'est avec un plaisir tout particulier que nous nous sentons en France à bord de ce beau bâtiment.

Nous vous remercions cordialement de votre visite, Monsieur le Président, et vous prions de transmettre nos messages les plus sympathiques ainsi que nos meilleurs souhaits à la France, amie fidèle et invariable alliée de la Russie. Je lève mon verre à la prospérité de la glorieuse marine française.

24. — Aux **États-Unis**, la mission française aux fêtes de Rochambeau est reçue avec de grands honneurs.

25. — A **Copenhague**, M. Loubet rend visite au roi de Danemark.

— Dans l'**Afrique du Sud**, les négociations pour la paix se poursuivent entre Anglais et Boers.

— A **Majunga** (Madagascar), on a signalé, du 19 au 25 mai, huit cas de peste suivis de quatre décès.

Paris, le 25 mai 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction : EDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES VIES DE LA BIENHEUREUSE

MARGUERITE-MARIE ALACOQUE

La dévotion au Sacré-Cœur, voici un peu plus de deux cents ans, fut plantée, par Notre-Seigneur lui-même, dans les deux âmes de la bienheureuse Marguerite-Marie et du vénérable P. de la Colombière. Le germe déposé à Paray-le-Monial a grandi d'abord lentement, puis, sous une poussée de sève irrésistible, il est devenu, dans les trente dernières années du siècle qui vient de finir, un arbre géant ; de son ombre bienfaisante et sanctificatrice il couvre le monde : on chercherait en vain à compter les feuilles écloses aux premiers souffles d'avril, on chercherait en vain à compter les bienfaits tombés du Cœur de Jésus. Devant une si opulente frondaison de grâces surnaturelles le désir prend de mieux pénétrer les débuts de ce culte divin, et de chercher à découvrir, pour les examiner de plus près, les premières racines qu'il enfonça dans notre sol de France. D'instinct le regard se tourne vers cette pauvre religieuse qui, dans son humilité, ne pensait qu'à disparaître pour laisser la place plus grande à son Maître bien-aimé ; nous voudrions la mieux connaître, la suivre pas à pas depuis les jours de juillet 1647 jusqu'à cette soirée d'octobre 1690, où elle expirait doucement entre les bras de ses deux anciennes novices, Françoise-Rosalie Verchère et Péronne-Rosalie de Farges. Elle avait vécu quarante-trois ans, deux mois et vingt-quatre jours ; les noms de Jésus et de Marie aux lèvres, la douce victime s'envolait à Dieu au moment où le prêtre faisait sur son corps expirant la quatrième onction.

Sans doute il existe des *Vies* nombreuses de la bienheureuse Marguerite-Marie. A peine venait-elle d'expirer et déjà le P. Croiset publiait son *Abrégé de la vie d'une religieuse de la Visitation de Sainte-Marie, de laquelle Dieu s'est servi pour l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur de*

Jésus-Christ, décédée en odeur de sainteté le 17 octobre de l'année 1690. Cette vie, parue à Lyon en 1691, chez Horace Molin, sans nom d'auteur, a été souvent réimprimée[1]. A la même époque et dans l'intérieur même du monastère de Paray, les religieuses de la Visitation commençaient à recueillir les traits de vertu de la Sœur vénérée qu'une mort bienheureuse venait de grandir encore. Vingt-sept d'entre elles vivaient depuis dix-neuf ans — depuis le 20 juin 1671 — en contact journalier avec elle ; chaque jour elles avaient pu admirer sa modestie angélique, son zèle auquel rien ne résistait, sa mortification que plusieurs avaient trouvée excessive : la sœur Catherine-Augustine Marest n'avait certes pas oublié les séjours fréquents à l'infirmerie de la morte d'hier; en outre, à deux reprises au moins, ne l'avait-elle pas eue sous ses ordres comme infirmière ? La sœur Marie-Madeleine des Escures, si dure dans une occasion célèbre pour celle qu'elle aimait pourtant beaucoup, se rappelait, la joie dans l'âme, comment, en moins d'un an, le Sacré-Cœur de Jésus avait changé son cœur : le 20 juillet 1685 elle avait blâmé la dévotion nouvelle des novices et de leur sainte maîtresse, le 20 juin 1686 elle demandait à la sœur Marguerite-Marie l'image que lui avait envoyée la mère Greyfié, et le lendemain, un vendredi dans l'octave du Saint Sacrement, elle portait devant la grille une chaise « où elle mit un tapis fort propre, sur quoi elle posa cette petite miniature qui était dans un cadre doré qu'elle orna de fleurs[2] ». Un billet écrit de sa main invitait toutes les épouses du Seigneur à venir rendre hommage au Cœur divin. Chaque religieuse citait les actes qui l'avaient surtout frappée, et de ces souvenirs émus nés au contact des événements eux-mêmes, ces témoins de premier ordre qui avaient vu de leurs yeux, qui avaient entendu de leurs oreilles, qui avaient touché de leurs mains, assemblaient les matériaux d'une œuvre où la bonne foi est indéniable et l'information très sûre. Les sœurs Françoise-Rosalie Verchère et Péronne-Rosalie de Farges furent

1. Cf. *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.* Nouvelle édition par Carlos Sommervogel, S. J., t. II, p. 1661.

2. *Vie et OEuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.* 2e édition, t. I, p. 269.

chargées de faire un choix dans la moisson abondante et d'ordonner les récits merveilleux. Elles achevèrent assez promptement leur saint labeur, et bientôt les religieuses de Paray purent lire et entendre lire les prodiges de cette vie, vingt ans mêlée à la leur. La sœur Marguerite-Marie Alacoque comptait de nombreuses amies et le Sacré-Cœur des adoratrices ferventes dans les monastères de la Visitation voisins de Paray ; sans doute on leur communiqua le cher récit, et Dijon, Moulins, Semur, Charolles, Lyon connurent bientôt la vie écrite par les *Contemporaines*. Une copie fut envoyée en 1714 à la mère Greyfié, alors au monastère d'Annecy, qui la parcourut avec grande consolation.

Ce travail des religieuses, compagnes de la sœur Marguerite-Marie, forme le fonds de l'ouvrage de Mgr Jean-Joseph Languet, publié en 1729 : *La Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation Sainte-Marie du monastère de Paray-le-Monial en Charolais, morte en odeur de sainteté en 1690*. Ce livre, traduit en toutes les langues de l'Europe et même en arabe, est la source commune où pendant un siècle et demi sont venus puiser les historiens de la Bienheureuse [1].

En 1865, lors des fêtes de la béatification de la vierge de Paray, le R. P. Charles Daniel, S. J., écrivit une *Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation Sainte-Marie, et des Origines de la dévotion au Sacré-Cœur ;* enfin, dix ans plus tard, M. l'abbé Bougaud publiait son *Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie et des Origines de la dévotion au Sacré-Cœur*. Ces deux derniers ouvrages, le second surtout, sont très répandus.

Il me serait très agréable de faire connaître longuement aux lecteurs de cette Revue ou, pour être plus exact, de leur rappeler les mérites nombreux et parfois si grands des travaux que je viens de citer ; le rôle de la critique est plus ingrat, j'aime à croire qu'il ne sera pas moins utile.

Le P. Croiset et Mgr Languet ne se montrent pas suffisam-

1. La vie écrite par les contemporaines n'a été publiée qu'en 1867 dans le premier volume de *Vie et Œuvres*... M. l'abbé Léon Gauthey, vicaire général d'Autun, a donné, en 1890, une édition de l'ouvrage de Mgr Languet, conforme à l'édition de 1729.

ment historiens ; ils veulent surtout édifier. Les faits qu'ils racontent sont exacts, mais d'ordinaire les auteurs ne songent pas assez à les disposer dans l'ordre chronologique, ils les citent trop souvent au hasard de leurs souvenirs. On trouve, transportés au début de la vie religieuse de la sœur Marguerite-Marie, des événements qui se passèrent seulement dans les dernières années, on bien c'est le contraire. De là une grande difficulté, une impossibilité même de se représenter les choses comme elles se sont déroulées, d'y assister en témoin; de là encore une indécision pénible dans le portrait de la Bienheureuse, il est flottant et ne se fixe pas ; ses traits toujours enveloppés d'un nuage n'apparaissent jamais avec une pleine netteté. Toutefois, grâce à ces deux livres, nous pouvons ressentir encore quelque chose de la douce impression laissée par l'humble visitandine dans l'âme de ses contemporains ; l'émotion qui agitait Paray, Lyon et la France à l'aurore de la dévotion au Sacré-Cœur vibre dans ces pages touchantes ; tout imprégnées des vertus de la Bienheureuse, après deux siècles elles en conservent encore le céleste parfum. Sans les avoir lues et relues on ne pourra jamais revivre entièrement les jours de grâce de 1675 et de 1690, ni sentir passer le frisson d'enthousiasme qui secouait les âmes ou l'ardente dévotion qui soulevait les cœurs. Voilà le mérite du P. Croiset comme de Mgr Languet et il est unique.

On me permettra d'insister un peu sur leur plus grand tort, qui fût d'ailleurs le tort de tout leur siècle ; tous deux ils ont, hélas ! défiguré, et pour si longtemps ! les écrits de la Bienheureuse. Sous leur plume timide, qui veut être respectueuse et ne réussit qu'à être maladroite, les effusions enthousiastes d'une âme aimante, les mots si poignants parfois dans leur réalisme populaire, les expressions où l'âme a passé tout entière se refroidissent, s'atténuent ou disparaissent, et la phrase pittoresque s'éteint dans une phrase banale. Sans doute, jamais ils n'osèrent modifier les pensées elles-mêmes, au moins dans leur fond essentiel. Mais celui-là se tromperait qui voudrait chercher dans leurs citations les paroles de la sainte religieuse ; ils traduisent et souvent fort mal. Le P. Croiset, pendant les années 1689 et 1690, reçut au moins dix lettres de la sœur Marguerite-Marie, et quelques-

unes sont fort longues ; il s'en servit pour son travail, et c'était son droit. Mais vraiment si, par un hasard providentiel, une copie exacte n'avait pas été trouvée dernièrement, jamais, à travers ses citations banales, nous n'aurions soupçonné la vie ardente du texte. En pareille matière rien ne vaut un exemple.

TEXTE DU P. CROISET

Ce fut alors que le divin Sauveur me découvrit assez clairement, *ce me semble, tout ce qui me devait arriver d'humiliant et d'affligeant jusqu'à l'heure de ma mort; mais ce qui me console davantage*, c'est qu'il me découvrit cela avec des impressions si fortes que toutes ces souffrances, *qui n'étaient alors que dans l'imagination*, s'imprimèrent en moi d'une manière aussi sensible que si effectivement je les eusse toutes souffertes. Sur quoi il me dit que je ne devais rien craindre, parce qu'il voulait me faire une nouvelle grâce, encore plus grande que toutes celles qu'il m'avait déjà faites, qui était de faire en sorte que je ne le perdrais jamais de vue, l'ayant toujours intimement présent : faveur que je regarde comme le comble de toutes celles que j'ai reçues jusqu'ici dans sa miséricorde infinie, puisque depuis ce temps-là j'ai eu sans cesse ce divin Sauveur intimement présent; il m'instruit, il me soutient, il m'avertit de mes fautes, et il ne cesse de faire croître en moi, par sa grâce, le désir ardent de l'aimer parfaitement et de souffrir pour son amour. Cette divine présence inspire en moi tant de respect que, lorsque je suis seule, je suis obligée de me prosterner la face contre terre, et de m'anéantir *pour ainsi dire*,

TEXTE DE LA BIENHEUREUSE

Ensuite il me découvrit ce que je devais faire le reste de ma vie, mais tout cela avec des impressions si fortes que toutes ces souffrances s'imprimèrent en moi comme si effectivement je les eusse toutes souffertes en ce moment. *Sur quoi il me dit que je ne devais rien craindre parce qu'il me promettait une des plus grandes grâces qu'il eût jamais [accordées] à aucun de ses amis, qui était de me gratifier de sa présence actuelle et continuelle, et comme un fidèle et parfait ami il prendrait ses délices avec son indigne esclave, la favorisant de ses amoureux entretiens. « Et lorsque tu feras des fautes, je les purifierai par les souffrances si tu ne le fais par la pénitence, et je ne te priverai point de ma présence pour cela, mais je te la rendrai si douloureuse qu'elle tiendra lieu de tout autre supplice. » Et dans ce moment il effectua si bien sa promesse qu'il m'était toujours présent, et je le sentais proche de moi : comme si l'on était proche de quelqu'un que les ténèbres de la nuit empêcheraient de voir des yeux du corps, mais la vue perçante de l'amour me le fit voir et sentir d'une manière bien aimable et certaine, et de différente manière.* Cette divine présence imprime en moi tant de respect que lorsque je suis seule, il ne me donne point de re-

en présence de mon Sauveur et de mon Dieu.

Abrégé de la vie de la sœur Marguerite-Marie Alacoque..., p. 44. *Reproduction de l'édition de Lyon 1694.*

pos que je ne sois prosternée ou à genoux *comme un petit néant devant ce tout-puissant.*

(Ce texte est emprunté à une copie soigneusement revue du manuscrit d'Avignon. Je parle plus loin de ce manuscrit.)

Pour comprendre et bien juger ces étranges modifications, il est juste de tenir compte des difficultés au milieu desquelles se débattaient les premiers historiens : les préjugés étaient grands qu'il fallait vaincre et nombreux les esprits qu'il fallait ne pas froisser. Mais pourtant les attaques des Jansénistes et les erreurs des Quiétistes ne suffisent pas à justifier de pareils procédés. La manie est déplorable d'affadir le texte par des *ce me semble* et des *pour ainsi dire* là où la Bienheureuse, si prodigue dans son humilité de pareilles restrictions, n'a rien mis de semblable; c'est hésiter devant une pensée nettement formulée; or, l'historien a le droit de juger, il a le droit également, pourvu qu'il le fasse avec une entière loyauté, de choisir entre les textes qu'il ne peut citer tous; il n'a pas le droit de les modifier. Dans le sujet qui nous occupe, les pensées du P. Croiset ne nous importent guère, celles de la bienheureuse Marguerite-Marie seules nous intéressent. On voit, d'ailleurs, sans qu'il soit besoin d'insister, la différence des deux récits. La phrase du P. Croiset est morte dans sa froide correction, les expressions de la Bienheureuse sont encore toutes gonflées, toutes vivantes de son émotion; ce qu'elle a vu, ce qu'elle a senti, elle l'exprime avec des mots et des images où vibre encore toute la puissance de la vision et de la sensation : Dieu est là tout proche, enveloppé de sa grande ombre mystérieuse. Les littérateurs font parfois d'étranges maladresses.

Mgr Languet montre la même timidité que le P. Croiset. C'était une grande audace, et dont il convient de le féliciter, d'oser, lui, évêque de Soissons, membre de l'Académie française, écrire la vie d'une obscure religieuse visitandine et proposer à un siècle sceptique l'admiration des grâces surnaturelles les plus élevées et les plus délicates. Si l'on en croit une correspondance du temps, il hésita un moment à

prendre l'entière responsabilité de son acte et voulut ne pas signer son livre. Mais avec une sainte franchise, la sœur Péronne-Rosalie de Farges lui écrivit que « Dieu le Père avait bien souffert que le nom de Jésus son Fils fût mis au-dessus de la croix, Sa Grandeur ne devait donc pas refuser de mettre le sien à la tête de ce livre, quelque croix et mortification qui dût en revenir ». Le généreux prélat n'hésita plus, et toute l'Europe sut bientôt que la vie de l'humble servante du Sacré-Cœur, déjà si calomniée, avait été composée par « Mgr Jean-Joseph Languet, évêque de Soissons, membre de l'Académie française ». A la lecture du livre, les Jansénistes, les philosophes, beaucoup de catholiques, même des évêques, se voilèrent la face; on ridiculisait la religion, on déshonorait la piété; l'avocat Barbier notait dans son *Journal :* « M. Languet, évêque de Soissons et frère du curé de Saint-Sulpice, a fait la plus grande sottise qu'il pouvait faire, la vie de Marie Alacoque. » Les vrais chrétiens feuilletèrent avec reconnaissance les pages bénies, la Congrégation des Rites et Benoît XIV approuvèrent le volume dont le succès fut très grand : dans la seule année 1729 deux éditions furent enlevées.

Toutefois, nous ne trouvons dans le livre de Mgr Languet ni le portrait fidèle, ni les paroles exactes de la Bienheureuse. Les religieuses de Paray lui avaient communiqué une page admirable sur l'oraison. Voici ce qu'il en fait :

TEXTE DE MGR LANGUET	TEXTE DE LA BIENHEUREUSE
Alors (dans l'oraison) je n'ai d'autre impression ni de mouvement que celui de l'aimer. Je m'en sens quelquefois si pressée, que je voudrais donner mille fois ma vie pour lui marquer l'ardeur qui me consume. Cependant les oraisons me paraissent si courtes que je ne peux m'empêcher d'en faire mes plaintes à mon Dieu, en lui disant : Cher amour de mon âme, quand sera-ce que les moments qui me paraissent si rigoureux par leur légère course n'auront plus le pouvoir de limiter mon	Je n'ai d'autre impression ni mouvement que celui de l'aimer, et je me sens quelquefois si pressée que je voudrais donner mille fois ma vie, si cela se pouvait, pour lui marquer le désir et l'ardeur qui me consomment. *C'est en ce temps que j'emploie toutes mes forces pour l'embrasser, ce bien-aimé de mon âme, non pas des bras du corps, mais des intérieurs qui sont les puissances de mon âme.* Les oraisons me paraissent si courtes que je ne puis m'empêcher de faire souvent mes plaintes à

bonheur? D'autres fois je passe ce temps à souffrir avec mon Jésus souffrant. Dans cet état mon cœur et mon esprit se réjouissent en l'aimant, la partie inférieure de moi-même n'y trouve pas son compte; elle ne voit ni ne connaît ce qui se passe en la partie supérieure de mon âme. Dieu me pénètre pour lors de sa divine présence d'une manière sensible; il découvre à mon âme *les beautés de son amour*, cette vue lie toutes les puissances de mon âme et me tient dans un si grand silence en la présence de Dieu que je ne puis alors lui témoigner mon amour *par des actes réitérés*, ce qui m'est quelquefois un rude tourment.

La Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie..., p. 128. Édition de l'abbé Léon Gauthey, conforme à l'édition princeps de 1729.

mon Dieu, lui disant : Cher amour de mon âme, quand sera-ce que les moments si courts, qui sont si rigoureux par leur légère course, n'auront plus le pouvoir de limiter mon bonheur? *J'éprouve encore des attraits si puissants, qu'il me semble que ma poitrine est toute traversée de rasoirs*, *ce qui m'ôte souvent le pouvoir de soupirer*, *n'ayant de mouvement que pour respirer avec bien de la peine*, *et demeurant quelquefois comme cela tout au long de l'oraison*, *mon corps* souffrant avec mon Jésus, et mon esprit se réjouissant en l'aimant. Mais c'est là que la partie inférieure ne trouve pas son compte, parce qu'elle ne voit ni ne connaît ce qui se passe en la partie supérieure de mon âme, *qui s'oublie elle-même et n'a d'autre désir que de s'unir et de se perdre en son Dieu.* Mon bon Maître, me faisant sentir sensiblement sa présence, découvre *ses beautés* à mon âme; et son amour liant en même temps toutes mes puissances, je demeure *sans lui pouvoir rien dire* pour lui témoigner mon ardeur, *ce qui m'est un tourment, quoique la douceur en soit grande.*

Vie et œuvres..., t. I, p. 92.

On le voit, c'est chez Mgr Languet comme chez le P. Croiset, le même désir de tout atténuer, de tout éteindre. C'est le même souci enfantin de faire la toilette des citations pour les présenter à un public délicat. Ils croyaient leurs restrictions habiles, et, il ne faut pas se lasser de le répéter, le temps où ils écrivirent, les luttes religieuses de leur époque leur imposaient une extrême réserve, mais il n'en reste pas moins vrai qu'en 1720 la vraie vie de la sœur Marguerite-Marie Alacoque n'était pas encore composée; le travail était à refaire.

Pendant un siècle et demi les auteurs copièrent ou abrégèrent l'ouvrage de l'évêque de Soissons.

Aux environs de 1860, alors que le procès de béatification avait tourné les esprits et les cœurs du côté de Paray-le-Monial et de la grande adoratrice du Sacré-Cœur, deux nouveaux écrivains se mirent à l'œuvre, le R. P. Daniel, S. J., et M. l'abbé Bougaud.

Leurs deux livres sur la bienheureuse Marguerite-Marie se recommandent par des qualités toutes modernes au moins en hagiographie. Les auteurs s'efforcent de placer les événements qu'ils racontent dans leur cadre naturel. Nous sommes en Charolais et non plus en un pays indéterminé ; ce petit bourg c'est Vérosvres, et voilà la pittoresque vallée où il se cache ; nous entrons dans la maison où Marguerite, fille de Me Claude Alacoque, notaire royal, pria et souffrit de longues années ; nous ne sommes plus seulement des lecteurs, nous sommes des témoins, et des détails précis font ressortir tout le pittoresque des événements. D'heureuses trouvailles dans de vieilles études de notaires ont permis de mieux classer les faits si mal débrouillés de l'enfance. Avec le *Mémoire de sa vie écrit par elle-même*, des actes de baptême ou de décès, quelques contrats de mariage, des notes tirées des archives du château d'Audour, M. l'abbé Bougaud arrive à reconstituer à peu près exactement les années qui précèdent l'entrée de la Bienheureuse à Paray. Il existe des lacunes dans son récit, des erreurs dans ses interprétations, mais enfin le progrès est évident[1].

Avant lui, le R. P. Daniel avait encore élargi le cadre. A l'heure où il écrit, l'importance de la dévotion du Sacré-Cœur, la grande dévotion des temps modernes, n'est plus mise en doute, les promesses de Notre-Seigneur à son humble servante ont été magnifiquement réalisées ; de nombreuses églises dédiées au Sacré-Cœur ont remplacé la pauvre chapelle du noviciat de Paray, et les timides adorations de quelques jeunes filles se sont élargies dans l'universel hosanna des peuples. Dès lors la place de cette dévotion

1. Sur toutes les questions locales, on trouvera de très utiles renseignements dans l'*Histoire populaire de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*, par l'abbé F. Cucherat.

consolante apparaît dans l'histoire de l'Église et le plan divin se manifeste dans son harmonieuse simplicité. Le premier, le R. P. Daniel, essaye de le mettre en évidence, et dans son beau livre, à côté de l'histoire de la Bienheureuse, l'expliquant et la grandissant, c'est l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur qu'il retrace dans des pages curieuses et nouvelles : sur l'humble tige il attache la fleur divine. Depuis lors, l'historien de la sœur Marguerite-Marie Alacoque n'a plus le droit d'enfermer son récit dans les murs de la Visitation de Paray : la chapelle des Apparitions reste toujours le centre de son œuvre. Mais de là il doit sans cesse jeter les yeux sur l'Église de France, sur l'Église universelle et montrer comment aux maux dont elles souffrent le Cœur de Jésus prépare le remède divin.

Le R. P. Daniel consulta longuement et avec grand soin les archives de Paray et d'Autun; peut-être en 1865 était-il difficile d'écrire un livre plus sérieux que le sien. Toutefois beaucoup de ses affirmations ont besoin de contrôle, plusieurs de ses hypothèses ne peuvent plus être admises, et surtout ses citations ne peuvent pas être adoptées; pourquoi a-t-il hésité à transcrire tels qu'il les avait lus les écrits de la Bienheureuse, le *Mémoire de sa vie*, en particulier, qu'il consulta longuement ? On conçoit vraiment à peine certaines de ses timidités, et l'esprit se demande comment en 1864 il n'osa pas imprimer un texte exact, à l'heure même où les religieuses de la Visitation de Paray allaient donner une édition fidèle des écrits de la Bienheureuse. Elle parut en 1867; c'est l'ouvrage que nous avons déjà cité : *Vie et œuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie.*

Cette publication qu'il n'est pas permis d'ignorer changeait tout. Enfin, les travailleurs avaient sous les yeux un texte dans lequel ils pouvaient avoir pleine confiance. Au lieu d'un manuscrit difficile à consulter, qu'on ne peut avoir toujours sous la main pour résoudre la difficulté présente, et que la vénération qui s'attache à une relique ne permet pas de traiter comme une vulgaire copie, ils avaient un livre de facile abord et toujours à leur portée. Ce fut pour tous les dévots du Sacré-Cœur une grande joie et dans leur âme une profonde reconnaissance envers les humbles sœurs de la

bienheureuse Marguerite-Marie qui avaient livré à tous leurs précieux trésors.

Un texte sûr en place des corrections du P. Croiset, de Mgr Languet, ou même du P. de Galliffet[1], c'était la Terre Promise après le désert, la figure vivante qui remplace un mauvais portrait. Puisque, après tout, l'âme se livre elle-même dans son verbe écrit ou parlé, puisque, selon le mot de Montaigne, le style est connaturel à l'auteur, c'est donc, dans les Lettres comme dans le Mémoire, l'âme de Marguerite-Marie Alacoque, qui paraît à travers le voile des mots, qui se trahit à chaque ligne et s'incarne, pour ainsi dire, dans chaque pensée. « Style simple, naïf, humble et plein d'onction », disait déjà l'évêque de Soissons qui avait vu le manuscrit; style, peut-on ajouter, où une âme vit tout entière, avec ses souffrances et ses défaillances, avec ses timidités et ses audaces, où la grâce surnaturelle rayonne à travers les syllabes comme parfois la sainteté à travers les corps; style où les phrases enchevêtrées ont, elles aussi, leur éloquence, où les incidentes se multiplient avec la multitude des idées, où leur succession ininterrompue accuse l'effort de la pensée un peu hésitante et qui ne croit jamais s'être assez nettement exprimée. Il y a des styles plus corrects que celui-là; malgré ses lenteurs et ses inégalités, il n'en est pas beaucoup de plus expressifs ni de plus vivants. Ce style, indépendamment des événements qu'il raconte ou des sentiments qu'il expose, est donc bien par lui-même un document de haute valeur pour l'histoire de la Bienheureuse. Celui qui ne l'a pas médité, celui qui ne l'a pas compris ne comprendra jamais entièrement cette âme si simple, si profondément impressionnable et aimante, si humainement pure, si surnaturellement élevée. Voilà pourquoi autant nous blâmons, en les comprenant toutefois, les timidités des premiers historiens, autant nous remercions les religieuses de Paray de leur

1. Le premier, le P. de Gallifet édita dans son beau livre *De l'excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ*, le *Mémoire de la bienheureuse Marguerite sur sa vie*. Malgré le titre en grosses lettres *Copie fidèle*, malgré les affirmations de cinq religieuses de Paray, la supérieure, l'assistante, et les trois conseillères, l'édition n'est pas fidèle; c'est, si l'on veut, une exacte traduction, mais c'est une traduction.

humble et scientifique hardiesse : les saints comme les papes n'ont besoin que de la vérité.

Les deux volumes de *Vie et Œuvres*, toutefois, ne sont pas des documents d'égale valeur. Le premier contient la vie jusque-là inédite de la Bienheureuse par les Contemporaines, des fragments de la procédure de 1715, le Mémoire de Chrysostome Alacoque, la biographie des Contemporaines. Je ne parlerai que de la *Vie* inédite, et des seuls passages tirés des écrits de la Bienheureuse qui y sont cités. Ces passages peuvent se diviser en deux grandes catégories : des uns nous pouvons vérifier l'exactitude, des autres les originaux sont vraisemblablement perdus. Par les premiers nous pouvons nous rendre compte que les Contemporaines, elles aussi, prennent avec les textes des libertés trop grandes [1].

TEXTE DES CONTEMPORAINES

Pour venger autant que je pouvais les injures que je lui faisais et me conformer à lui, voulant en quelque manière ressentir ses douleurs, je liais mon corps d'une corde remplie de nœuds, et la serrais si fort qu'à peine pouvais-je respirer et manger. Je la portais si longtemps qu'elle était comme enfoncée dans la chair qui crois-

TEXTE DE LA BIENHEUREUSE

Pour me venger, en quelque façon, sur moi des injures que je lui faisais, *et reprendre cette ressemblance et conformité avec lui, en soulageant la douleur qui me pressait*, je liais *ce misérable corps criminel* de cordes avec des nœuds, et le serrais si fort, qu'à peine pouvait-il respirer et manger. [Je] laissais si longtemps ces cordes

1. La *Vie* inédite des Contemporaines a subi quelques modifications dans l'édition des religieuses de Paray ; on nous en prévient loyalement : « Quant aux documents fournis par les mères Greyfié et de Saumaise, les contemporaines en avaient omis quelques fragments, pour des raisons qui n'existent plus aujourd'hui. Nous les avons intercalés à leur place pour que l'œuvre fût entière. Nous avons de même intercalé en leur lieu de précieux fragments trouvés dans nos archives, et appartenant à l'époque des Contemporaines. Enfin dans leur travail, nos chères Sœurs s'étaient peu préoccupées de la chronologie. A l'aide des lettres de la Bienheureuse qu'on lira au second volume, et qui ont leurs dates, nous avons pu reporter plusieurs faits à leur place. Mais dans tout ceci nous n'avons rien composé nous-mêmes ; c'est toujours bien l'œuvre textuelle des Contemporaines. Il n'y a de nous que quelques liaisons, annoncées par le signe de la parenthèse. » (*Vie et Œuvres*, t. I, p. 21.) A mon humble avis il eût mieux valu publier le texte sans y rien modifier, et mettre corrections et changements en note. — Je dois ajouter, pour être juste, que les religieuses de la Visitation indiquent elles-mêmes (t. I, p. 21) les changements apportés par les Contemporaines dans les écrits de la Bienheureuse ; c'est toutefois montrer beaucoup d'indulgence que de les appeler « quelques améliorations de style ».

sait par-dessus ; je ne pouvais l'arracher qu'avec violence et cruelles douleurs, de même qu'une petite chaînette de fer, de laquelle je serrais mes bras. Je couchais sur un ais, ou sur des bâtons pleins de nœuds qui faisaient mon lit de repos, prenant ensuite la discipline ; tout cela pour chercher quelque remède aux combats que je souffrais intérieurement, au regard desquels tout ce que je pouvais souffrir au dehors, quelque rude et humiliant que ce fût, ne me semblait qu'un rafraîchissement eu égard à mes peines intérieures.

Vie et OEuvres, t. I, p. 42.

qu'elles étaient comme tout enfoncées dans la chair, laquelle venant à croître dessus, je ne pouvais les arracher qu'avec de grandes violences et cruelles douleurs : et de même qu'aux petites chaînettes dont je serrais mes bras, *lesquelles emportaient la pièce en sortant. Et puis* je couchais sur un ais ou sur des bâtons avec des nœuds pointus, dont je faisais mon lit de repos; *et puis* je prenais la discipline, tâchant de chercher quelque remède à mes combats et douleurs que je souffrais au dedans de moi-même, au regard desquelles tout ce que je pouvais souffrir au dehors (*bien que toutes les humiliations et contradictions, dont j'ai parlé ci-devant, fussent toujours continuelles et s'augmentassent plutôt que de diminuer*), tout cela, dis-je, ne me semblait qu'un rafraîchissement auprès de mes peines intérieures.

Vie et OEuvres, t. II, p. 350.

La conclusion s'impose donc, il ne faut jamais donner un texte de la bienheureuse Marguerite-Marie d'après une citation des Contemporaines.

Cette facilité à modifier les écrits de leur sainte Sœur jette aussi un léger discrédit sur les documents dont nous ne pouvons plus vérifier l'authenticité. Sans doute, en toute sûreté de critique, nous pouvons nous fier aux faits qu'ils exposent; souvent, il serait téméraire d'argumenter sur les mots eux-mêmes, peut-être ne sont-ils pas de Marguerite-Marie.

Où donc enfin trouver ses propres paroles, ses mots tout brûlants quelquefois de l'amour du Sacré-Cœur? Dans le second volume seulement qui, seul, offre un texte sûr et encore peut-être y faut-il quelque discrétion. Je dis peut-être et voici pourquoi. Un certain nombre de lettres et d'avis sont « tirés d'anciens manuscrits copiés sur les originaux et

conservés soit à la Visitation de Paray, soit à l'hospice de la même ville, soit en d'autres maisons religieuses », les autographes ont disparu. On peut donc craindre que ces copies ne ressemblent à celles dont nous avons déjà parlé : elles doivent donner exactement la pensée, mais non pas toujours l'expression elle-même. Avec une loyauté parfaite et un sens critique qu'il faut approuver entièrement, les Visitandines de Paray ont indiqué les originaux qu'elles avaient vus et dans quel monastère ils se retrouvent ; nous voilà donc bien prévenus. Elles ont, d'ailleurs, reproduit avec la plus grande fidélité les autographes eux-mêmes ; voici comment elles exposent leur méthode qu'il faut louer sans réserve : « Les incorrections qui s'y rencontrent (dans les écrits de la Bienheureuse) sont de deux sortes. Les unes tiennent à l'état de la langue française et consistent dans des locutions alors généralement usitées, et qui, aujourd'hui, ne seraient pas tolérées. Nous n'en citerons que deux exemples : *la vôtre dernière*, pour *votre dernière lettre ;* et : *méchante pécheresse comme je suis.* Nous les avons religieusement respectées.

« Les autres incorrections sont l'absence d'orthographe dans les mots comme dans la ponctuation, l'omission d'un mot de loin en loin, quelques répétitions. Nous avons dû faire disparaître ces défauts autant que possible. Mais, par respect pour le texte original, nous mettons toujours entre crochets les mots ajoutés, et nous reportons au bas des pages les mots supprimés, qui se réduisent à quelques prépositions et conjonctions[1]. »

La vérité historique exige un pareil souci des détails. D'un mot changé, d'un mot passé peuvent naître de graves erreurs. Ce n'est pas le moment de discuter ici le nombre ou l'ordre des grandes apparitions du Sacré-Cœur, on peut pourtant faire remarquer que les conclusions pourront être toutes différentes, selon que, pour élucider la question, on s'en rapportera au texte reproduit dans *Vie et Œuvres*, t. II, p. 324, ou bien à la quatrième lettre adressée au P. Croiset[2]. Qu'on

1. *Vie et OEuvres*, t. II, p. 8.

2. La critique la plus importante que l'on puisse faire à l'édition de *Vie et OEuvres*, c'est d'avoir donné sans preuve suffisante comme adressées au P. Rolin les lettres qui, certainement, furent adressées au P. Croiset. Sans

me permette encore une citation, seule elle peut donner quelque netteté au raisonnement.

TEXTE DE L'ÉDITION DE 1876

Pour ce qui est des faveurs signalées que mon Sauveur m'a faites au sujet de la dévotion de son Sacré-Cœur, je ne saurais entreprendre d'en faire le détail. Voici tout ce que je puis en dire pour satisfaire aux ordres de mes supérieures. C'est qu'un jour de saint Jean l'Evangéliste, après avoir reçu de mon divin Sauveur une grâce à peu près semblable à celle que reçut le soir de la Cène ce disciple bien-aimé — ce divin Cœur me fut représenté comme sur un trône tout de feu et de flammes rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme un cristal.

TEXTE DE LA BIENHEUREUSE

Mais pour en revenir à ce que vous désirez du sujet du Sacré-Cœur, la première grâce particulière qu'il me semble avoir reçue pour cela, ce fut un jour de saint Jean l'Evangéliste, qu'après m'avoir fait reposer plusieurs heures sur cette sacrée poitrine, je reçus de cet aimable Cœur des grâces dont le souvenir me met hors de moi-même, et je ne crois pas être nécessaire de les sacrifier (spécifier) quoique le souvenir et l'impression m'en restera toute ma vie. *Après cela*, ce divin Cœur me fut présenté comme dans un trône de flammes plus rayonnant qu'un soleil et transparent comme un cristal.

Sans tenir compte des autres différences, je n'ai souligné que deux mots : *Après cela*. Voici pourquoi. A qui connaît les habitudes de notre Bienheureuse, ces deux mots suffiront pour lui permettre d'intercaler entre le fait qui les précède et celui qu'ils annoncent des jours, des mois, des années même, si cela est nécessaire. Or, jamais une pareille pensée ne pourra venir aux lecteurs de *Vie et Œuvres*; tous les faits y sont groupés autour d'une même apparition, les séparer serait non seulement de l'audace, mais encore presque un faux en critique. Et voilà pourtant que le texte lui-même de la Bienheureuse nous le permet, si, par ailleurs, nous croyons

doute en 1867 il était impossible de trancher une question aujourd'hui très claire, mais il semble qu'un doute au moins s'imposait. Il ne faut pas cependant trop reprocher aux religieuses de Paray d'avoir cru que le texte donné par le P. Croiset dans son *Abrégé de la vie de la sœur Marguerite-Marie Alacoque*, était bien le texte de la Bienheureuse ; lui-même les avait induites en erreur : « On avait eu d'abord le dessein de ne publier ses lettres qu'en abrégé, mais on a jugé que ce serait s'opposer au dessein de la Providence que d'en ôter la moindre partie. » (*Op. cit.*, p. 37.)

pouvoir justifier notre manière d'agir. Les plus petits changements peuvent donc avoir leur importance.

Il reste à étudier la valeur du texte authentique de Marguerite-Marie. Non pas, certes, qu'il faille mettre en doute sa bonne foi, on ne saurait trouver âme plus loyale ; ses écrits donnent l'expression exacte de sa pensée actuelle. Mais les événements qu'elle raconte gisent parfois depuis longtemps cachés aux replis de sa mémoire; elle peut les confondre, changer leur ordre, et il suffit de lire le *Mémoire de sa vie* pour voir que ce ne sont point là suppositions gratuites. L'historien devra donc, par tous les moyens dont il dispose, contrôler, non pas les affirmations elles-mêmes, mais la suite dans laquelle elles se déroulent. Ce n'est pas de la témérité, c'est simplement se conformer aux désirs de la Bienheureuse elle-même. « Je m'oubliais de vous dire, écrit-elle dans la quatrième lettre au P. Croiset, que je ne puis vous spécifier le temps auquel il me semble toutes ces choses s'être passées, ne pensant plus devoir être obligée d'en jamais parler. »

Pour mieux comprendre encore la légitimité d'une pareille discussion critique, il faut se rappeler la manière dont la sœur Marguerite-Marie écrivait. Jamais elle ne se relisait ; de là de nombreuses répétitions dont elle s'excuse ; elle craint d'ennuyer ses lecteurs en racontant toujours la même chose. De fait, on à peine à croire comment ses idées roulent toujours dans un même cercle, et comment on en a vite fait le tour : l'amour du Sacré Cœur, le désir brûlant de le voir connu et aimé, le sentiment intime de sa misère et de son impuissance, voilà les éternels sujets qui reviennent à chaque page. Aussi les excuses se multiplient : « Mon Dieu, j'abuse de votre patience avec bien de la liberté par un si long discours, ce que mon peu de loisir m'oblige à faire à tant de reprises que je crains de vous avoir redit souvent la même chose » (14 avril 1689); elle ne peut rien prévoir pour écrire (18 août 1689); « Je vous parle sans y penser, suivant le mouvement qu'il (le Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ) me donne » (*Ibid.*); « Ne m'étant pas permis de lire mes lettres, je demeure dans l'ignorance de ce que j'y mets, car je l'oublie à mesure que je l'écris; et ne sachant pas si je redis toujours

la même chose, cela me fait sentir de grandes confusions et de grands désirs de ne jamais écrire. » (*Ibid.*) Il n'est pas exagéré de dire qu'on pourrait trouver une centaine de citations identiques ; on voit, dès lors, quelle large part il faut laisser dans les écrits de notre Bienheureuse elle-même à une sage et ferme critique.

Seul de tous les écrivains dont nous nous occupons, l'abbé Bougaud composa son livre après la publication des deux volumes de *Vie et Œuvres*. On trouve dans cet ouvrage les qualités si grandes de l'auteur : un art admirable de se mettre à la portée de ceux qui le lisent, un souffle ardent et oratoire qui anime les belles pages, des envolées superbes toutes vibrantes de poésie; au-dessus de tout, une vraie piété qui part du cœur et va au cœur. On peut en discuter les manifestations, on ne peut nier ni son existence, ni le vrai bien qu'elle fait. Les années passées dans le monde par la jeune Marguerite-Marie très bien étudiées ; il n'en va pas de même pour celles passées dans le cloître. Emporté par un tempérament d'artiste, l'auteur ne regarde pas assez les faits; il n'a pas la patience de comparer les récits, et multiplie les affirmations qui ne reposent que sur elles-mêmes. Voici un exemple entre bien d'autres : « La première des trois révélations eut lieu, on n'en saurait douter, le jour de saint Jean l'Évangéliste, le 27 décembre 1673. » (10e éd., p. 235.) Pour être exact, il eût fallu écrire : « La première révélation *importante* eut lieu le jour de saint Jean l'Évangéliste. » Je ne connais pas un texte de la Bienheureuse qui autorise à dire que ce fut en 1673, et beaucoup permettent de conclure que ce ne fut pas cette année-là. De plus, on ne saurait excuser dans le livre de l'abbé Bougaud les citations inexactes, alors qu'il suffisait d'ouvrir le second volume de *Vie et Œuvres* pour avoir un texte authentique. L'auteur n'a pas su tirer tout le parti possible des documents qu'il avait entre les mains, et dès 1875, à l'heure même où paraissait la nouvelle *Vie*, un autre écrivain, sans être présomptueux, aurait pu songer à refaire le même glorieux travail.

Ajoutons que depuis 1875 les choses ont en outre bien changé; l'heure semble donc venue de tenter avec succès d'écrire une *Vie* définitive de la bienheureuse Marguerite-

Marie. De bonnes monographies ont été composées qui éclaircissent beaucoup de difficultés[1] ; des documents de la plus haute valeur sont sortis des archives; d'autres, encore inconnus du grand public, s'amassent lentement entre des mains vigilantes; bientôt, il faut l'espérer, tous pourront les connaître et en profiter. Il importe surtout de signaler une heureuse trouvaille qui date de 1888.

Le Père bibliothécaire de la résidence des Jésuites, furetant chez un bouquiniste d'Avignon, avait acheté, sans trop y attacher d'importance, un manuscrit couvert en parchemin, qui portait ce titre : *Lettres de sœur Alacoque.* Peu curieux de connaître la valeur de son emplette, il dépose le volume dans la bibliothèque, remettant à plus tard une étude approfondie. Au début de l'automne, il quittait Avignon sans avoir fait plus ample connaissance avec son manuscrit.

Son successeur, moins indifférent, se laissa tenter par les pages à l'écriture toute virile et d'une admirable netteté.

« Vive Jésus ! ce 14e avril 1689.

« Mon révérend Père et mon frère très cher au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Ainsi débutait la première lettre. Le nouveau bibliothécaire, très au courant des choses qui regardent la dévotion au Sacré-Cœur, est bientôt frappé des ressemblances qu'il remarque entre plusieurs parties des lettres qu'il a sous les yeux et les lettres déjà publiées par les religieuses de Paray dans le second volume de *Vie et Œuvres.* Bientôt le doute n'est plus possible ; ce manuscrit donne le texte intégral des lettres de la Bienheureuse qu'on nous affirme avoir été adressées au P. Rolin ; nous n'en possédions jusque-là que des fragments. A mesure qu'il tourne les pages de l'écriture, toujours la même, toujours droite et ferme, le P. Vieille sent grandir sa conviction. Grâce à ses lettres, c'est toute une année de la vie de la sœur Alacoque, du 14 avril 1689 au 21 août 1690, qui se déroule presque jour par jour sous son

1. Qu'on nous permette de citer *Marie-Françoise de Saumaise*, par le R. P. Frédéric de Curley, S. J.; *le P. Jean Croiset de la Compagnie de Jésus*, par le R. P. Émile Regnault, S. J.; surtout *Histoire du vénérable Père Claude de la Colombière*, de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Pierre Charrier, S. J.

regard ému. Au lieu des citations un peu incohérentes seules connues jusqu'alors, c'est un nouveau récit des révélations principales du Sacré-Cœur, c'est tout un plan d'apostolat, ce sont les secrets d'une âme admirable que le lecteur ému pénètre dans la joie de son cœur d'apôtre.

Un œil exercé ne peut pas s'y tromper : la bienheureuse Marguerite-Marie seule a pu écrire ces pages. Ces phrases interminables, toujours reprises alors qu'on les croyait achevées, ces mots vivants dans leur simplicité populaire, ces incorrections, ces omissions, ces expressions impropres, tous les détails du style révèlent sa manière ; mais surtout où donc, en 1689, trouver chez une religieuse de la Visitation de Paray — car une lettre, la septième, est datée de Paray — un pareil amour, une pareille passion pour le Sacré-Cœur ? Sans doute ce n'est pas là un autographe de la Bienheureuse, mais la copie semble si voisine du texte que véritablement on peut croire qu'elle n'en diffère pas.

Chose curieuse, plus cette conviction s'affermit dans l'âme du lecteur, plus il sent grandir un doute. Ces lettres furent-elles vraiment adressées au P. Rolin ? Est-ce ainsi que la Bienheureuse parlait à son directeur ? Elle donne des conseils beaucoup plus qu'elle n'en demande. Quand il s'agit d'elle-même, de ses voies surnaturelles qui toujours la préoccupent, elle hésite, et cherche à s'éclairer ; mais dans toutes les autres occasions elle ne demande pas de direction. C'est elle-même qui dirige. Et les pages tournent sous les doigts anxieux. — Comment ! Celui auquel s'adresse la sœur Marguerite-Marie le 17 janvier 1690 n'est pas prêtre ! Mais alors ce n'est pas le P. Rolin, ordonné en 1682. Dans la lettre du 15 avril 1690, la religieuse informe son correspondant, celui qu'elle appelle son frère dans le Sacré-Cœur, qu'ayant eu le bonheur de passer la nuit du Jeudi saint devant le Saint Sacrement, elle n'a pas manqué d'assister à sa messe. Or, le P. Jean Croiset, avec lequel la bienheureuse Marguerite-Marie entretint certainement des rapports épistolaires, ne fut-il pas ordonné prêtre précisément à cette date du Jeudi saint, 23 mars 1690 ? Les lettres, en outre, renferment des allusions nombreuses aux événements qui se passent à Lyon, leur destinataire a déjà publié un travail sur le Sacré-Cœur,

il en prépare un autre plus considérable, tous ces détails s'appliquent au P. Jean Croiset, et ne s'appliquent qu'à lui seul. Le doute n'est donc plus possible.

D'ailleurs si, au moment où la certitude entrait dans son esprit, le P. Vieille s'était rappelé la lettre C de l'édition de *Vie et Œuvres* de 1876, il aurait pu voir avec bonheur qu'il n'était pas seul de son avis. Cette lettre, communiquée par le T. R. P. Albini, supérieur des Théatins, avait d'abord été reproduite par le *Messager du Sacré-Cœur* dans la livraison d'octobre 1874 ; et personne ne mit en doute que le destinataire fût le P. Croiset. Or, cette lettre concorde à peu près exactement avec la seconde lettre du manuscrit d'Avignon.

Par un heureux hasard, non, par une bienveillante disposition de la Providence divine et une bonté spéciale du Sacré-Cœur, voici donc que tout à coup dix lettres bien authentiques de la bienheureuse Marguerite-Marie nous sont rendues ; elles comptent 143 pages in-8 ; et la précieuse découverte a été faite le 25 octobre 1888, jour où la Compagnie de Jésus célèbre la fête de l'Épouse chérie du divin Cœur.

Toutefois un doute encore pouvait subsister : le copiste avait-il exactement reproduit le texte primitif? Nous avons dit les étranges libertés que l'on prenait au dix-huitième siècle ; comment savoir si non seulement les pensées, mais encore les mots de la sœur Alacoque avaient été respectés ? On retrouvait dans ces lettres les traits distinctifs de la manière de la Bienheureuse, mais tous les caractères de critique interne ne vaudront jamais un autographe bien authentique. Eh bien, il existe cet autographe qui doit dissiper tous les doutes. Le monastère de la Visitation de Bologne possède l'original d'une des lettres du manuscrit d'Avignon, de la plus belle peut-être, la seconde. « C'est une grande feuille de papier, pliée en deux, et formant quatre pages de 23 centimètres de haut sur 16 de large. L'écriture est très serrée et va d'un bord à l'autre, sans laisser aucune marge. Les pages ne se suivent pas, la deuxième occupant le recto du deuxième feuillet, la troisième, le recto du premier. La première et la troisième pages sont écrites à l'ordinaire, à lignes horizontales, la deuxième et la quatrième, à lignes verticales, c'est-à-dire dans le sens de la hauteur. Les quatre pages sont

tout à fait pleines, et il n'y a aucune division en paragraphes, aucune adresse ni signature[1]. » De cet autographe j'ai une photographie sous les yeux, et ligne par ligne, mot par mot, je l'ai comparée avec une copie authentique du manuscrit d'Avignon; les différences sont insignifiantes. M. l'abbé J.-H. Albanès a voulu donner en 1890 une reproduction exacte de l'autographe de Bologne, et, sauf quelques erreurs de détail, il a réussi ; le manuscrit d'Avignon est à peine inférieur à cette édition toute moderne.

Nous sommes donc certains d'avoir le texte authentique de la seconde lettre ; en va-t-il de même pour les autres ? Bien que nous ne possédions plus les originaux, nous pouvons hardiment répondre : Oui. Les critères internes qui valaient pour la seconde lettre valent pour les neuf autres, et de plus, nous devons, en saine critique, considérer comme authentique, même dans les parties où nous ne pouvons le contrôler, le texte que nous trouvons authentique partout où il nous est possible de le contrôler.

Le manuscrit d'Avignon est donc de première valeur, et les historiens futurs devront l'étudier avec le plus grand soin[2]. Pourquoi jusqu'ici en a-t-on si peu parlé ?

Des remarques, peut-être trop sèches mais si importantes, que nous venons de faire, on nous permettra de tirer quelques conclusions :

1° Les différents historiens de la bienheureuse Marguerite-Marie ne sont pas encore parvenus à établir une chronologie satisfaisante de sa vie : les faits qu'ils racontent sont vrais, l'ordre dans lequel ils les racontent, trop souvent arbitraire ;

1. *Lettre de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque au R. P. Croiset...*, par l'abbé J.-H. Albanès, p. 12.

2. Le manuscrit d'Avignon a été publié d'abord dans le *Messager du Sacré-Cœur*, années 1889 et 1890, puis dans une brochure : *Courte biographie et Lettres inédites de la bienheureuse Marguerite-Marie, l'apôtre du Sacré-Cœur*. Toulouse, bureaux du *Messager du Cœur de Jésus*, 1890. Une nouvelle édition s'impose ; les premiers éditeurs, malgré une très sage réserve, me semblent encore avoir pris trop de libertés avec le texte ; une annotation sérieuse me paraît nécessaire ; l'ordre des lettres du manuscrit doit être changé, la cinquième qui n'a pas de date paraît bien devoir être placée la deuxième ; il n'est pas du tout évident que la quatrième soit du 3 novembre 1869, etc.

2° Dans les livres publiés avant 1867, il est bien rare que les écrits de la Bienheureuse soient cités exactement; il faut du moins toujours s'en assurer;

3° Depuis 1867, le second volume de *Vie et Œuvres* nous donne seul un texte irréprochable;

4° Dans ce volume même, on ne doit pourtant considérer comme entièrement authentiques que les seuls écrits dont nous possédons encore les autographes;

5° Il faut en particulier se défier des lettres CXXVII à CXXXV (édition de 1876); ce ne sont que des fragments méconnaissables des lettres primitives adressées non au P. Rolin, mais au P. Croiset;

6° Depuis la découverte du manuscrit d'Avignon, une nouvelle édition des écrits de la Bienheureuse s'impose [1];

7° Aux approches des fêtes de la canonisation, l'heure semble venue d'écrire, en se conformant à toutes les exigences de la critique moderne, une vie définitive, où apparaîtra, dans toute sa perfection naturelle et surnaturelle, la douce figure de celle qui fut choisie pour être la confidente du Très Sacré-Cœur de Jésus.

A. HAMON.

1. Cette édition se prépare, nous le savons de bonne source; depuis plus de vingt ans les matériaux en ont été rassemblés des quatre vents du ciel, c'est-à-dire de tous les monastères de la Visitation; puissions-nous bientôt la feuilleter de nos mains reconnaissantes!

LE CHEMIN DE FER DE BAGDAD

OU

LA NOUVELLE ROUTE DES INDES

(Deuxième article [1].)

III

Pour procéder avec ordre, nous examinerons les avantages économiques, administratifs et scientifiques du chemin de fer de Bagdad ; en d'autres termes, de quel intérêt il est pour le commerce, le gouvernement ottoman et la science.

Et d'abord quelle utilité aura pour le commerce l'achèvement de la ligne projetée ? Il est hors de doute que les localités et les régions traversées y gagneront. Leur commerce sera transformé et leurs produits trouveront un écoulement rapide et sûr. La locomotive ouvrira au développement économique et au progrès moderne d'immenses régions, jadis berceau de l'humanité, actuellement à demi désertes et ne lui rendant, en échange de soins rares et malhabiles, que des dons incertains.

Dans les provinces intérieures de l'Anatolie, de la Syrie et de la Mésopotamie, un des fléaux de l'agriculture, c'est le manque de débouchés causé par l'absence de voies de communication. Cette circonstance arrive parfois à rendre le prix des transports double de la valeur des produits ; d'où découragement du cultivateur, condamné à les écouler sur place à des prix dérisoires, parfois même à les laisser pourrir sur pied, quand il ne renonce pas définitivement à des essais aussi peu rémunérateurs. Désormais il n'en sera plus ainsi. La vapeur rapprochera les centres agricoles et miniers des grandes villes situées le long de la voie ; elle les rapprochera surtout des échelles maritimes : avantages dont la conséquence sera de maintenir et même d'élever la valeur des produits ; sans compter que ces derniers, n'ayant plus à cou-

1. Voir *Études* du 5 juin 1902.

rir les risques de longs transports par caravanes, arriveront plus sûrement et en meilleur état.

La fertilité de la Mésopotamie et de la Chaldée est proverbiale. Ces vastes régions pourraient facilement nourrir une population vingt fois supérieure à celle qu'elles possèdent aujourd'hui. L'administration de la liste civile[1] a mis en valeur de vastes domaines dans les vilayets de Bassora, de Bagdad et de Mossoul, montrant par les résultats obtenus ceux qu'il est permis d'espérer[2]. L'élevage du bétail, déjà si important en Mésopotamie et dans les steppes du nord-est de la Syrie, se développera certainement. Pour le moment l'exportation ne s'en fait que par la voie longue et périlleuse du désert et seulement au printemps, alors que les bêtes trouvent à brouter en cours de route de Bagdad et Mossoul aux grandes villes de la Syrie centrale ou aux ports de la côte, d'où elles vont approvisionner l'important marché d'Égypte et jusqu'à l'île de Malte. La voie ferrée facilitera cette exportation en la rendant possible en toute saison et en mettant les troupeaux à l'abri des Bédouins et des Kurdes. Elle débarrassera aussi d'un grave souci le gouvernement local obligé de mobiliser une partie de sa gendarmerie pour surveiller le passage de cette immense armée de bêtes à cornes et l'empêcher de dévaster les champs voisins.

L'arrivée du chemin de fer à Orfa, Diarbékir, Mossoul sera certainement, comme à Angora et à Qônia, le signal d'une brusque expansion commerciale et agricole. Et si la meilleure volonté ne peut encore apercevoir, avec l'auteur de la *Deutsche-Bagdad-Bahn*, les 24 000 000 d'hectares de la Basse-Mésopotamie transformés soudainement en une Italie du Nord, couverte de céréales et rendant 60 pour un, du moins peut-on penser qu'avec le rétablissement de la sécurité et des relations économiques permanentes, avec la certitude, jusqu'ici absente, de pouvoir exporter les produits

1. Ou des domaines impériaux, laquelle acquiert partout les meilleures terres.

2. Il faut tenir compte de la situation spéciale des paysans cultivant les domaines impériaux, exempts d'impôts, du service militaire et à l'abri des vexations de l'autorité locale. Mais ces considérations n'affaiblissent en rien la force de l'argument; bien au contraire !

de la culture, avec la reprise des travaux d'irrigation abandonnés depuis des siècles, et dont dépend la transformation du bassin mésopotamien, avec tout ce que pourra apporter de capitaux, de compétence, d'esprit d'initiative et de travail, l'élément européen en marche avec le chemin de fer, ces plaines, où l'on chercha le Paradis terrestre, retrouveront progressivement des populations laborieuses pour les exploiter, et les richesses qu'on a depuis si longtemps oublié de leur demander[1].

Derrière la locomotive s'avancera la charrue; à la suite de l'ingénieur et du cartographe viendront l'archéologue et le naturaliste, le géologue, le botaniste et le zoologue, l'agriculteur et le jardinier[2].

* * *

La grande ligne de Bagdad formera le complément naturel de la plupart des autres voies secondaires, construites dans la Turquie asiatique. Contentons-nous des deux exemples les plus voisins de nous : le tronçon de chemin de fer Mersina-Adona et notre ligne de Beyrouth-Rayâq-Hamâ. Si ces entreprises n'ont pas encore donné tous les résultats qu'on était en droit d'attendre, la raison de cet insuccès n'est pas difficile à assigner. Ces lignes de pénétration, — même la dernière avec ses 450 kilomètres, — sont incomplètes et d'intérêt purement local. Sans aboutissant sérieux, elles visent uniquement l'exploitation d'une vallée côtière, de quelque riche plaine, d'un versant maritime de faible étendue, ou bien la jonction à la Méditerranée de certaines villes importantes : Jérusalem, Damas, Adona; partant, elles n'ont pour les alimenter que les produits agricoles des districts traversés. Elles restent étrangères au trafic international, comme au mouvement économique général de l'empire ottoman.

Il en sera tout autrement à l'avenir. La construction de la ligne de Bagdad amènera comme conséquence le prolongement du tronçon Rayâq-Hamâ[3] jusqu'à Alep; en d'autres termes, le raccordement avec le grand railway du golfe Per-

1. Peyerimhoff.
2. H. Zimmerer, *Durch Syrien und Klein-Asien*. 1898.
3. Ce tronçon sera inauguré le 1er août prochain.

sique. Désormais, au lieu d'affronter le désert avec ses fatigues et ses dangers, ou les chaleurs torrides et les incommodités du long détour par la mer Rouge et le golfe Persique, les voyageurs partis de Constantinople ou Beyrouth à destination de Mossoul et Bagdad ou *vice versa*, préféreront emprunter la voie ferrée plus commode et, en définitive, plus économique, étant plus courte.

Le commerce et le port de Beyrouth ne pourront qu'y gagner, puisque, grâce à cette combinaison, cette ville deviendra comme tête de ligne, où aboutiront la majorité des voyageurs et une partie des produits de la Syrie septentrionale; Alep étant une fois reliée à Beyrouth, un voyageur parti de la première ville, arrivera plus vite à Beyrouth qu'à Alexandrette, le port naturel d'Alep [1]. Il n'est donc nullement à craindre que le raccordement de la ligne de Beyrouth-Hamâ au chemin de fer de Qônia-Bassora aille profiter exclusivement à ce dernier en lui faisant passer le trafic de la moyenne Syrie, comme l'a pensé un correspondant du Comité de l'Asie française [2].

Il n'est pas jusqu'au chemin de fer du Hidjâz qui ne soit intéressé à ce raccordement. Quand et comment cette entreprise touchera-t-elle au terme ? Il est difficile de le prévoir. Pour le moment, elle est poussée d'une façon assez active. Les terrassements sont terminés sur près de 100 kilomètres de parcours; sur 40 autres kilomètres la pose des rails permet à la locomotive de circuler, excepté pourtant en certains endroits où les travaux d'art attendent d'être achevés. Mais cette entreprise, à laquelle s'intéresse tout l'univers musulman, a tout à gagner à l'établissement de communications directes entre les villes de la Syrie septentrionale et Damas, future tête de ligne du chemin de fer de la Mecque.

*
* *

Ceci nous amène naturellement à signaler un des avantages les plus assurés du Grand Central anatolien : l'augmentation du nombre des voyageurs.

1. Lequel sera encore une fois sacrifié à des intérêts particuliers.
2. Année 1901, p. 77.

Nous voulons parler des milliers de voyageurs de toutes nations faisant continuellement la navette entre l'Europe d'une part, l'Inde et l'Extrême-Orient de l'autre. Bon nombre prendront certainement, ainsi que leurs bagages, la nouvelle voie, à cause de sa commodité et de l'économie de temps qu'elle leur vaudra. Tout, en effet, a été prévu pour obtenir l'introduction de trains de grande vitesse.

Outre le train mixte quotidien, chaque semaine un express ira jusqu'à Alep, et toutes les deux semaines jusqu'au golfe Persique. Dans les dix premières années d'exploitation, cet express devra atteindre une vitesse d'au moins 45 kilomètres, plus tard de 60 kilomètres par heure. La voie sera construite de manière à pouvoir obtenir une vitesse de 75 kilomètres [1], y compris les arrêts aux gares principales. Moyennant une compensation de 8 000 000 de francs, payables par annuités de 360 000 francs chacune, que lui accorde le gouvernement ottoman, la concession s'engage à mettre les lignes déjà construites de Haidar-Pacha-Eskichéhir-Qônia en état de supporter la circulation de ces express.

La ligne de Bagdad sera à voie normale ; les travaux seront exécutés pour une seule voie, mais les expropriations seront faites en vue d'une seconde voie.

La vitesse de 75 kilomètres à l'heure pourra, d'ailleurs, être dépassée, si la Compagnie, comme la concession l'y autorise, se décide à employer l'électricité. Mais, même sans recourir à ce moyen ultra-rapide, en obtenant une vitesse de 60 à 70 kilomètres, la durée du trajet de Constantinople à Bassora sera de soixante heures, c'est-à-dire inférieure à celle de Londres à Constantinople; de sorte que le trajet de Londres au golfe Persique sera réduit à cinq jours. Le voyage de Bassora à Bombay (1 600 milles) durant quatre jours, on pourra désormais faire le voyage de Londres à Bombay en neuf jours, contre quinze jours par le chemin de Brindisi et le canal de Suez. Avec les neuf jours qu'il faut pour arriver de Bassora à Calcutta, le voyage de Londres à Calcutta, *via* Constantinople-Bassora, durera quatorze jours, contre vingt-deux jours par le canal de Suez. Le chemin de fer de Bagdad dimi-

1. *Konstantinopler Handelsblatt*, 22 janvier 1902.

nuera également de six à dix jours la durée du voyage à Bangkok, Saïgon, Hongkong et Changhaï.

Ce sont là des calculs moyens : il ne sera pas difficile d'effectuer plus tard en cinquante et même quarante heures la distance séparant Constantinople du golfe Persique, c'est-à-dire d'abréger presque la moitié de la route entre Calcutta et Londres. Cette voie sera donc empruntée par tous ceux à qui il importe de gagner du temps, comme les militaires, les employés, les hommes d'affaires; par beaucoup de touristes aussi et d'explorateurs; et, en général, par les voyageurs aisés, désireux d'éviter les incommodités et la longueur du trajet maritime.

Quel sera maintenant le total de ces voyageurs? A ce sujet, le *Ma'loûmât*, feuille officieuse turque et arabe de Constantinople, s'est livré à des calculs dont nous devons lui laisser toute la responsabilité. D'après ce journal, le nombre des voyageurs circulant annuellement entre l'Inde et l'Angleterre est de 600 000[1]. D'après le *Ma'loûmât*, un tiers au moins empruntera la voie de Bagdad, soit 200 000 personnes. Quant aux autres pays européens, la même feuille suppose un total d'environ 100 000 individus, voyageant entre l'Europe, les États indiens et l'Extrême-Orient. Si l'on adjuge le tiers de ce dernier chiffre au Grand Central anatolien, on obtiendra un total de 233 000 voyageurs qui utiliseront annuellement le nouveau parcours. C'est là assurément un beau chiffre! Malheureusement l'absence de statistiques sérieuses nous empêche de décider s'il n'est pas forcé. Nous sommes porté à le croire, sans toutefois pouvoir l'affirmer.

Nous n'avons jusqu'ici parlé que des voyageurs internationaux, c'est-à-dire de ceux qui traversent toute la Turquie asiatique pour aboutir plus loin. Mais l'appoint le plus considérable sera fourni par les habitants des vilayets traversés, riverains du railway de Bagdad. Comme le montre l'expérience du chemin de fer anatolien, leur nombre ne pourra être que fort élevé, surtout si, renonçant aux erre-

1. Nous ne savons à quelle source ces renseignements ont été puisés.

ments de certaines compagnies turco-asiatiques, on veut bien faire prendre aux habitants le goût des voyages et se contenter de prix abordables. La voie sera forcément prise pour tous les voyages, par les fonctionnaires ottomans — si fréquemment déplacés — à destination de la Mésopotamie et des Irâq, auxquels, en définitive, il épargnera une grande dépense de temps, d'argent et de fatigues.

La nouvelle ligne sera également empruntée par la poste intercontinentale; l'obligation de ce grand service étant de suivre toujours les voies les plus courtes. De ce chef donc la ligne de Bagdad a une source de revenus assurés, en même temps qu'elle rendra un service inappréciable à la civilisation.

* * *

« Il est une contrée où l'Europe, l'Asie et l'Afrique se touchent et vivent sur les mêmes rivages; terrestre et maritime à la fois, elle est un marché aux cent villes, un port où s'échangent les produits de ces continents, où aboutissent et se croisent les routes commerciales du vieil univers[1]. »

Cette contrée, c'est la Turquie asiatique. Trait d'union entre l'Orient et l'Occident, sans appartenir exclusivement ni à l'un ni à l'autre, baignée de trois côtés par des mers clémentes, elle forma longtemps comme une région œcuménique, comme le lieu de passage d'une caravane séculaire. Un jour la longue caravane s'arrêta : la découverte du cap de Bonne-Espérance venait de déplacer l'axe commercial du monde; l'ouverture du canal de Suez accentua encore la décadence.

La ligne de Bagdad modifiera-t-elle cette situation économique au profit de l'Asie turque ? En d'autres termes, est-il permis d'espérer que le commerce indien et chinois reprendra, comme jadis, la route traversant les plaines de la Mésopotamie ? Ici une distinction s'impose. Selon nous, les marchandises encombrantes et ne redoutant pas les longs voyages, continueront à utiliser les grands services mari-

1. Ét. Lamy, *la France du Levant*.

times, leur offrant des transports suffisamment directs et assurément moins coûteux. Quant à certains autres produits précieux et craignant les transbordements et les manipulations fréquentes, ainsi que la lenteur des voyages par caravanes et des longs trajets maritimes, ils emprunteront nécessairement ce tracé ultra-rapide.

Il nous faut ici tourner nos regards vers le voisin oriental de l'empire ottoman, le vaste territoire persan; facteur important, dont la considération a déterminé l'attitude de plusieurs grands pays vis-à-vis du futur chemin de fer.

On pensera ce qu'on voudra de la valeur politique et économique de l'Iran; mais à voir les efforts de l'Angleterre et de la Russie pour y asseoir ou développer leur suprématie, il est difficile de supposer que cette valeur a été exagérée. Nous avons déjà fait allusion à la situation de la première de ces puissances en Perse et dans le golfe Persique.

Dans le but d'ébranler cette situation, la Russie a consenti au gouvernement persan un emprunt de 22 000 000 de roubles contre le monopole de la concession des chemins de fer en Perse; elle a multiplié les routes destinées à relier Téhéran à la Caspienne, créé des consulats et des succursales de banque dans les grandes villes persanes, organisé un service à vapeur entre Odessa et les ports du golfe Persique. A cette dernière tentative des Russes pour les déloger de leurs positions dans le sud des États du schah et jusque dans ce lac britannique, qu'on appelle le golfe Persique, les Anglais ont répondu par l'offensive. Partout leur effort dans le nord de la Perse, qui semble promis de façon certaine à l'hégémonie russe, le gouvernement de l'Inde britannique a fait établir des routes aboutissant au Khorasan, province voisine du Turkestan russe, bordée tout le long de sa frontière par le chemin de fer Transcaspien.

La Perse est riche en produits de toute nature : céréales, riz, coton, soie; seulement les procédés primitifs de la culture empêchaient de leur donner une qualité supérieure. L'industrie des tapis deviendra très florissante le jour où elle sortira des ateliers familiaux pour devenir le monopole des grandes manufactures. Les richesses minérales sont autrement considérables, mais à peu près inexplorées. On parle

d'une bande pétrolifère d'une longueur de 400 kilomètres sur 60 de largeur. Or les pétroles brûlés jusqu'ici en Asie, en Chine et au Japon proviennent tous des provinces russes. Comme on le voit, une exploitation de pétrole persan trouverait en Asie même des débouchés faciles. La houille est aussi très abondante dans le sous-sol persan. Malheureusement l'extraction défectueuse et toute de surface a été jusqu'ici conduite de façon à entraver toute exploitation lucrative. D'autres richesses minières demeurent encore inutilisées : tels des gisements de cuivre, de plomb argentifère, d'arsenic, de soufre, d'antimoine, borax, étain, etc. [1].

Et maintenant quelle part la ligne de Bagdad recueillera-t-elle de l'exportation de la Perse ? Cette ligne communiquera avec ce dernier pays par l'embranchement de Sindiya-Haneqîn et par un second destiné à relier Bassora au port persan voisin de Mohammara. Les débuts de ce trafic seront assurément pénibles et il faut s'attendre à une vive résistance de la part de la Russie et de l'Angleterre. Ces deux États ont leurs moyens de pénétration et d'exploitation, auxquels ils ont habitué le commerce européen : l'Angleterre par ses lignes de navigation sur le Tigre et le golfe Persique ; la Russie par ses routes, et bientôt peut-être par un réseau ferré, sillonnant le nord de la Perse et aboutissant invariablement aux provinces de l'empire moscovite. Les abandonneront-ils au profit de la nouvelle voie, à laquelle ces puissances sont hostiles ? Nous ne le pensons pas. Mais il est permis d'espérer qu'au moins les districts du sud-est de la Perse[2], limitrophes des provinces ottomanes, profiteront des nouveaux débouchés offerts à leurs produits par la ligne de Bagdad, laquelle leur assure un écoulement facile, que le commerce persan connaît d'ailleurs depuis des siècles.

*
* *

Mais s'il ne peut espérer attirer à lui qu'une partie du

1. *Comité de l'Asie française*, p. 325, 326. 1901.

2. Peut-être même ceux du nord. Le matériel d'un chemin de fer à destination de Téhéran a éte importé par Bagdad. Cf. *Vom Mittelmeer*, t. II, p. 252.

commerce persan et indien, ni révolutionner les relations économiques intercontinentales, en revanche le chemin de Bagdad bénéficiera incontestablement du développement des relations locales, du travail au sein de l'Empire et du rétablissement de l'ancienne prospérité agricole et industrielle de ces provinces. Tâchons de nous faire une idée de l'importance réelle de ce mouvement.

Pour prévenir le reproche d'exagération et d'enthousiasme inconsidéré, commençons par élaguer certaines régions dont les produits ne contribueront que pour une petite partie à l'alimentation de la nouvelle voie : nous voulons parler des vilayets d'Adana, de Bagodad et de Bassora. Ces provinces possèdent déjà leur sortie, les deux dernières par le Tigre, l'autre par un petit chemin de fer. Dans tous les vilayets le chameau et les caravanes continueront, comme c'est le cas en Syrie et en Cilicie, à faire concurrence à la vapeur. Nous regretterions presque que les jours de cette concurrence fussent fatalement comptés; puisqu'elle a obligé certaines compagnies à mieux comprendre leurs intérêts et ceux des populations en abaissant leurs tarifs et en améliorant leur service. Quant aux autres districts de l'Anatolie, de la Syrie et de la Mésopotamie, nous estimons que leurs productions et leur trafic ne peuvent se passer de la nouvelle ligne.

Nommons en premier lieu les vastes vilayets de Mossoul, de Diarbékir, les montasarrifats de Zôr, et dans le vilayet d'Alep ceux de Mar'ach et d'Orfâ. Mossoul et Diarbékir sont déjà des centres importants de transit et de production[1]. La vapeur favorisera certainement leur développement économique, entravé jusqu'ici par l'insécurité de la région et par la navigabilité presque aussi incertaine du Tigre.

Avec la sécurité, avec la restauration des anciens travaux d'irrigation, la Mésopotamie retrouvera peu à peu son agriculture, autrefois si florissante, et verra renaître les grandes villes qui en faisaient jadis une des régions les plus animées de l'Orient.

Les environs de Nezib et la vallée de Diâla possèdent de belles rizières[2]. Il est bon de se rappeler que, jusqu'au qua-

1. Pour Mossoul, cf. Von Oppenheim, *Vom Mittelmeer*, t. II, p. 190.
2. Oppenheim, *Ibid*, t. II, p. 36.

torzième siècle, on récoltait en Mésopotamie et en Chaldée une plante dont la culture a toujours passé pour rémunératrice, le coton. Elle y existe encore, mais à l'état précaire, et, malgré une culture fort primitive, sa qualité peut soutenir la comparaison avec les produits similaires d'Égypte et d'Amérique. Les régions bien arrosées de Balikh et du Khâbour lui conviennent spécialement[1].

Le montasarrifat d'Arghana, au nord de Diarbékir, possède deux mines de cuivre assez riches pour supporter aujourd'hui les frais de transport à dos de mulet. Au commencement du siècle dernier on en exportait annuellement à Bagdad jusqu'à 400 tonnes. Le rendement pourra être quintuplé le jour où l'on recourra à des procédés moins primitifs, étant donnée surtout l'absence de routes et de moyens de communication. L'usine de Tokât, la plus rapprochée, est à 390 kilomètres. Quant aux échelles maritimes les moins éloignées, celle de Samsoûn se trouve à une distance de 535 kilomètres, celle d'Alexandrette à 545 kilomètres[2]. On voit de quelle utilité sera pour ce centre minier la construction de la ligne de Bagdad. Ce n'est pas la seule ressource minière de la région. On y connaît encore de riches couches de galène, des gisements de plomb argentifère et même de l'or[3]. L'extraction de ces derniers métaux est absolument abandonnée. Le pays renferme même du charbon. Quoique de qualité médiocre, au moins pour les premières couches, son exploitation n'est pas à dédaigner[4] et alimentera les usines dont la région ne tardera pas à se couvrir.

Le sous-sol du vilayet voisin, celui de Ma'moûrat al 'Aziz recèle également des richesses trop peu connues : des gisements de houille se rencontrent sur divers points, promettant des rendements avantageux. Elles attireront certainement l'attention de la Compagnie concessionnaire, à laquelle l'iradé impérial confère le droit d'exploiter les mines décou-

1. Oppenheim, *Vom Mittelmeer*, t. II, p. 4, 21, 256 ; et *Forschungsreise*, p. 95, 96.
2. V. Cuinet, *Géographie de la Turquie d'Asie*, t. II, p. 483.
3. E. Reclus, *Asie Antérieure*, p. 418.
4. Oppenheim, *Forschungsreise*, p. 95.

vertes[1] dans une zone de 20 kilomètres de chaque côté de la voie.

La situation minière du vilayet de Mossoul est presque aussi riche d'espérances que celle de Diarbékir. On y trouve les mêmes produits, sans en excepter l'or et le charbon, ce dernier plus abondant et de meilleure qualité, ainsi que des exploitations de naphte et de pétrole près de Kerkoûk[2]. Cet article pourra certainement soutenir la concurrence, au moins à l'intérieur de l'empire, avec le pétrole du Caucase. Grâce au chemin de fer, il pourra même, croyons-nous, lutter avec les provenances des provinces russes et de Pensylvanie, dont les produits inondent la Perse et l'Asie Antérieure. Il possède sur ceux-là l'avantage d'un parcours beaucoup moins long à effectuer. Les puits de pétrole appartiennent, il est vrai, au sultan. Mais cette circonstance, loin d'arrêter comme le suppose le conseiller intime Lent[3], favorisera plutôt l'exportation des pétroles impériaux. Nous en avons comme garant l'habile gestion qui préside aux domaines relevant de la liste civile.

Comme on le voit, l'avenir économique de la ligne se présente sous un aspect plutôt favorable, et le jour n'est pas éloigné où elle pourra desservir des centres miniers à grosses sorties.

« Au reste, l'insuffisance présente de ces éléments de trafic que le développement naturel du pays ou une heureuse chance économique peuvent relever si rapidement, ne compromet nullement la réussite financière de l'entreprise. Elle est assurée immédiatement dans les limites d'un intérêt largement rémunérateur par les garanties de produit gagées sur les dîmes des régions traversées. A son profit, l'Empire ottoman hypothèque une part de ses revenus. Il est vrai qu'il en assure du même coup la progression, et qu'au prix d'un effort financier, momentanément pénible, il se procure le plus utile instrument de gouvernement et de transformation. » (Peyerimhoff.)

1. Et de compléter son réseau par des embranchements atteignant Diarbékir et Diâla et désirés par le gouvernement impérial.
2. Cuinet, t. II, p. 790, 853.
3. *Orientalistische Litteraturzeitung*, p. 87. 1902.

Il faut pourtant l'avouer, la question des revenus destinés à *garantir* la garantie kilométrique, question prudemment réservée au moment de la signature de l'iradé du 17 janvier dernier, cette question attend toujours une solution. Celle-ci ne paraît pas facile à trouver. Ce n'est pas tant de fixer le montant d'une garantie, l'important c'est de trouver les moyens de la couvrir. Or, la plupart des revenus de la Porte sont déjà engagés, soit à la Dette publique, ou employés à faire face à l'indemnité de guerre russe ou aux divers emprunts. On a pensé à une conversion de la Dette ; mais les porteurs anglais — ils détiennent tous les coupons B — s'y sont formellement opposés. On a également escompté d'avance une augmentation des revenus de douane, devant résulter de la taxe de 8 p. 100 sur l'importation. Mais vu la répugnance de plusieurs puissances à accepter cette taxe, l'augmentation présumée devient problématique. Aussi les adversaires de la Compagnie allemande de Bagdad — et à leur tête la Russie — espèrent-ils voir durer les négociations relatives à la garantie kilométrique au delà de dix-huit mois, limite extrême pour commencer les travaux de construction de la voie, sous peine de déchéance.

On comprendra l'embarras de la Porte, désireuse de ne pas déplaire à l'Allemagne, surtout au moment où elle négocie avec la *Deutsche Bank* un emprunt de 700 000 livres sterling. On compte, il est vrai, sur un accroissement des dîmes dans les vilayets. Seulement la Dette publique, chargée d'assurer le service des garanties au chemin de fer de Bagdad, estime l'augmentation trop incertaine. Il faut donc s'attendre à de nouvelles et laborieuses négociations. Mais le gouvernement ottoman est trop engagé pour envisager l'hypothèse d'un recul.

*
* *

Passons à la seconde catégorie des avantages attendus de la ligne de Bagdad. Nous proposons de les appeler gouvernementaux, le gouvernement ottoman devant surtout en bénéficier. Nous voulons parler des résultats au point de vue administratif et militaire.

Ce n'est pas seulement le commerce qui souffre en Tur-

quie du manque de communications sûres et rapides. Ce déficit n'est pas moins préjudiciable à l'autorité centrale. Le génie de Rome l'avait compris, et en arrivant en Orient, elle y établit un admirable réseau de routes, militaires avant d'être commerciales. Sur ce point encore, les successeurs musulmans des Romains ont eu le tort de rompre avec les traditions de leurs devanciers.

En reliant au centre de l'Empire ottoman les provinces continentales de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie et du Bas-Tigre, la nouvelle ligne rattachera entre eux les membres disjoints de ce grand corps, elle y rétablira l'équilibre, donnera au gouvernement des chances d'améliorations administratives et politiques, enfin, des moyens d'action infiniment plus énergiques et rapides que ceux dont il disposait jusqu'à ce jour. Par suite, il facilitera notablement l'administration et la police de ces districts éloignés, où jusqu'ici un simple déplacement de fonctionnaire nécessitait parfois un voyage de plusieurs mois.

L'intuition plus ou moins claire de ces avantages, autant que la crainte des intrigues anglaises, a poussé la Porte à rapprocher de Stamboul la tête de ligne du futur chemin de fer au lieu de la placer sur un point de la côte syrienne, tracé beaucoup plus avantageux aux relations internationales.

A ne consulter que celles-ci, c'est de la Méditerranée orientale qu'aurait dû partir le transanatolien : d'Alexandrette, par exemple, comme nous avons dit, ou de Tripoli, si avantageusement située à proximité de la grande brèche de l'Eleuthérus[1]. D'autres considérations, étrangères à la géographie, ont prévalu.

Au point de vue stratégique, il suffit de rappeler que les troupes du 6e corps d'armée (quartier général à Bagdad), n'arrivèrent à la frontière turco-russe qu'après deux mois de marches forcées, après avoir perdu une partie de leurs effectifs en cours de route, et enfin trop tard pour prendre utilement part à la lutte. Pour amener des renforts à Bassora de

1. Le seul point de la Syrie où la grande chaîne centrale puisse être aisément franchie sans tunnels ni crémaillère.

Nâsirié, de Hillé, de Bagdad, garnisons les plus rapprochées, plusieurs semaines seraient nécessaires. On en a eu une preuve palpable dans la récente affaire de Korvait. Avec un chemin de fer quelles facilités le gouvernement ne trouvera-t-il pas pour la mobilisation et la concentration de ses forces, pour le transport des troupes de Syrie en Mésopotamie, ou de Mésopotamie sur les frontières russes ou persanes, et aussi, le cas échéant, à l'entrée du Chatt-el-Arab, objet constant des convoitises anglaises. Si le vilayet de Bagdad avait été relié au Golfe persique par des voies ferrées, l'occupation de Korvait par les troupes ottomanes aurait pu précéder l'arrivée des croiseurs anglais : ceux-ci n'auraient eu qu'à constater le fait accompli.

La nouvelle voie ferrée rendra « disponible et mobile le corps d'armée de Bagdad, dont les troupes tenues en état par la surveillance des tribus de l'Arabie et des pillards de l'Euphrate, passent pour excellentes[1] ». La même remarque s'applique aux effectifs des autres garnisons de la Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Arménie orientale, dont le renforcement et le ravitaillement constitueront désormais une opération des plus aisées. Si le Kurde Ibrahim-Pacha et ses Hamidies troublent de nouveau la paix des steppes mésopotamiens, il faudra, non pas comme l'année dernière une semaine entière pour permettre à un escadron de la cavalerie d'Alep d'accourir à marches forcées, mais quelques heures suffiront pour amener d'Orfâ, de Mardin ou des garnisons voisines des forces imposantes. A l'avenir, la Porte pourra exercer plus efficacement la police du désert et, au besoin, intervenir dans les affaires de l'Arabie indépendante. Grâce au railway de Bagdad le Séras-Kérat ottoman ne dépendra plus exclusivement de la route longue et pouvant être fermée, en temps de guerre, du canal de Suez et de la mer Rouge.

La Porte a compris tous ces avantages et les a encore augmentés en imposant aux concessionnaires des conditions très favorables pour le gouvernement impérial. Ainsi les soldats de toute arme et de tout grade[2] ne payeront que le quart du

1. *Comité de l'Asie française*, p. 27. 1901.
2. Ainsi que les *réfugiés* ou immigrants musulmans, auxquels le sultan montre en toute occasion une si touchante sollicitude.

tarif ordinaire. La Compagnie s'engage à construire des gares militaires et à consacrer à cet effet une somme de 4 000 000, enfin à tout prévoir pour la sûreté et la rapidité des transports militaires. Parmi les embranchements prévus dans la concession, ceux d'Orfâ, de Diarbékir et de Khorpoût ont une destination principalement stratégique. La Compagnie s'engage à les construire à la première réquisition du gouvernement. Celui d'Orfâ sera sans garantie kilométrique.

* * *

Nous ne pouvons, faute d'espace, insister sur les avantages scientifiques.

Depuis quelques années, l'archéologie allemande, emboîtant pour ainsi dire le pas derrière Guillaume II, semble avoir jeté son dévolu sur l'Asie turque. Qu'il nous suffise de mentionner ici la mission de Balbek[1], dont les ramifications couvrent en ce moment une partie de la Syrie[2]. Dès maintenant, les savants allemands se promettent d'utiliser la construction de la *Deutsche Bagdad Bahn*[3]. Comme l'a dit H. Zimmerer : à la suite de la locomotive passeront non seulement la charrue, l'ingénieur et le cultivateur, mais encore « le cartographe, l'archéologue, le géologue, le botaniste[4] » et toute l'armée des spécialistes, sortant chaque année des officines scientifiques de l'Allemagne.

La géographie des provinces traversées sera une des premières à profiter de cet élan. Les études définitives pour la construction de la ligne obligeront à examiner en détail l'orographie et l'hydrographie, en un mot, les conditions physiques des terrains où reposeront les rails. La nécessité où l'on sera de trouver partout le tracé le plus court et le plus économique, aura pour conséquence le levé d'une carte minutieuse de ces régions dont plusieurs sont absolument désertes et d'autres à peu près inconnues. Ceux qui savent où en est au commencement du vingtième siècle, même

1. Presque terminée au moment où nous écrivons; elle ne paraît pas avoir répondu à toutes les espérances.
2. La Palmyrène, le Hauran, etc.
3. *Oriental. Litter. Zeintung*, t. II, p. 395 ; t. IV, p. 1; t. V, p. 90.
4. *Durch Syrien und Klein-Asien.*

après les travaux de Kiepert et de Blanckenhorn, la cartographie de la Syrie — pour ne parler que de la Mésopotamie — formeront avec nous le vœu de voir cette espérance se réaliser prochainement.

La géologie profitera également de ce mouvement. La Compagnie, forcée de se procurer des matériaux, de trouver des carrières de sable et de pierres, autorisée à exploiter les mines sises à proximité de son tracé, à établir des tuileries et des briqueteries, devra par là même recourir aux lumières des spécialistes : géologues et minéralogistes, auxquels se joindront, nous n'en doutons pas, des botanistes et des naturalistes. Or, nous avons déjà indiqué les ressources minéralogiques de ces régions, sans parler de ce que les travaux et les études ultérieures révèleront. Nous ne tarderons pas à être fixés sur ces questions si intéressantes, non seulement pour la science pure, mais surtout pour l'économie et l'industrie. Le résultat sera une série d'études importantes, qui nous réservent peut-être des surprises. Si la géographie de ces provinces est mal connue, la géologie et l'histoire naturelle, on peut le dire, ont été complètement négligées.

Quant aux profits qu'en retireront l'histoire et l'archéologie, ils sont incalculables. La ligne traverse les régions de la terre qui ont peut-être la plus ancienne histoire, celles « où l'homme retrouve la première trace de ses pas[1] » : l'Asie Mineure avec ses antiques populations et ses cités encore si peu connues, le nord de la Syrie où l'on a déjà rencontré des traces et des monuments du mystérieux peuple hittite, les rives de l'Euphrate avec ses localités, remontant à toutes les époques, la Mésopotamie et la Babylonie, sièges des plus anciens empires, peut-être le berceau de l'humanité. Il serait facile de développer ce thème intéressant ! Mais le lecteur, qui a eu la patience de nous suivre jusqu'ici, préférera sans doute connaître la conclusion de cette étude déjà trop longue.

IV

Dans les lignes précédentes nous avons voulu faire ressor-

1. Étienne Lamy.

tir la signification au point de vue international du chemin de fer de Bagdad. L'attitude des principales puissances de l'Europe vis-à-vis de cette entreprise ne peut laisser aucun doute à cet égard.

Au sujet de son importance économique, les avis sont plus partagés. Nous nous sommes efforcé d'exposer impartialement le pour et le contre.

Le chemin de fer de Bagdad est la reprise, au début du vingtième siècle, du grand projet Colbert. Au delà des contrées qui se groupent autour du bassin oriental de la Méditerranée, les promoteurs de cette vaste entreprise en ont aperçu d'autres, rayonnant au fond de l'horizon d'un merveilleux prestige; leur regard a plongé dans les profondeurs de l'Asie et percé jusqu'aux Indes. Le Grand-Seigneur ne possède pas ces régions; mais il en détient toujours l'une des clefs; c'est à travers ses États que le railway de Bagdad doit nous frayer vers l'Inde où plutôt nous rouvrir un passage [1].

Allons-nous toucher prochainement à la réalisation de cette pensée maîtresse! voir renaître la prospérité sur l'ancienne route commerciale des Indes dont Spasinou Charax [2], Ctésiphon, Palmyre, Antioche et Sileucie pendant la période gréco-romaine, Bassora, Bagdad, Mossoul et Alep sous les Arabes, étaient les étapes merveilleuses? Les marchandises d'Extrême-Orient, comme au temps des caravanes de l'antiquité et du moyen âge, vont-elles de nouveau affluer aux échelles de l'Asie Antérieure? Il y aurait de la témérité à se prononcer dès maintenant d'une façon absolue. Avec un publiciste, fréquemment allégué par nous [3], nous croyons cependant entrevoir le « moment, qui n'est peut-être pas très éloigné, où le chemin de fer de Bagdad se passera certainement des garanties de l'Empire, après avoir largement contribué à en rendre le service léger; et il sera sans doute une des entreprises les plus prospères du monde ».

Au point de vue spécialement français l'œuvre vaut, tant

1. Cf. Vandal, *Voyages du marquis de Nointel*, p. 10.
2. Près de la Bassora actuelle.
2. M. de Peyerimhoff de Fontenelle.

comme ressort d'un développement commercial, auquel, malgré le peu d'importance de ses intérêts actuels en Mésopotamie et dans le golfe Persique[1], la France ne peut manquer d'être associée, que comme instrument d'expansion pour son influence politique et économique.

« Anglais et partant par exemple de Tripoli pour rejoindre Bassora, le grand tronc asiatique — c'est l'avis de M. de Peyerimhoff — eût affaibli gravement notre situation en Syrie, consommé notre ruine dans le golfe Persique et donné à l'empire colonial de notre grande rivale un nouveau et dangereux point d'appui.

« Exclusivement allemande, la ligne de Constantinople à Bagdad eût fermé à notre influence, à nos entreprises encore actives et à notre personnel le domaine qui s'ouvre aux bonnes volontés civilisées... L'habileté de nos représentants à Constantinople, l'esprit à la fois pratique et courtois des groupes allemands, encouragés par leur souverain et conscients des avantages d'une entente qui ne s'arrêtera peut-être pas là, ont transformé notre situation un moment compromise. La part qui devait nous revenir dans l'œuvre de rénovation économique de la Turquie d'Asie nous a été réservée; il ne dépend que de notre initiative et de nos capitaux de la remplir. »

Quod Deus bene vortat !

Beyrouth, 8 avril 1902.

Henri LAMMENS.

1. Voici la répartition par pays du commerce persan pour l'année fiscale close à la fin de mars 1901 : Russie, 56 p. 100 du commerce total; Angleterre, 24 p. 100; Turquie, 6 p. 100; France, 5 1/2 p. 100, etc., chiffres assez surprenants; ceux concernant la Turquie et la France doivent probablement être majorés. Cette statistique n'est d'ailleurs pas définitive, une partie des transactions ayant échappé au contrôle.

LA
RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I

« Partout l'enseignement secondaire est comme un malade qui se retourne sur son lit et qui ne peut trouver de soulagement. Partout ce ne sont que consultations et enquêtes, critiques et projets de réformes, remèdes et changements de régime. Jamais malade ne fut plus — je ne dis pas mieux — consulté ni soigné. *Vous savez comme moi qu'en France, depuis trente ans, l'enseignement secondaire a été remanié jusqu'à cinq fois.* »

Ainsi s'exprimait un député universitaire, dans la séance du 12 février. Et l'honorable M. Couyba s'efforçait, dans un long discours, de montrer comment le nouveau remaniement entrepris par la République, le sixième, devait être le dernier. Car bientôt, disait-il en terminant, « nous pourrons contempler, dans son harmonie puissante et totale, l'œuvre achevée qui sera l'éternel honneur du régime républicain. L'Université — et j'entends sous ce beau mot les trois ordres d'enseignement enfin coordonnés et solidaires — l'Université apparaîtra telle qu'elle doit être dans l'avenir : la Maison du peuple. De chaque côté de la porte, haute et large, se dressent deux cariatides, la Science et la Poésie : l'une synthétisant tout le réel, l'autre symbolisant tout l'idéal. Au fronton de l'édifice rayonne, souriante et sereine, la Démocratie qui, d'un geste large, jette, pour les moissons futures, la bonne semence de vérité et de beauté [1]. »

Quand M. Léon Bourgeois construisait sur un plan nouveau l'édifice universitaire, avec deux ailes qu'il prétendait faire semblables, Humanités classiques, Humanités modernes, il disait, lui aussi, et faisait dire que l'on n'y toucherait pas de longtemps. On avait trop modifié, trop changé, trop bouleversé ; c'était même la véritable cause du malaise dont souf-

1. *Officiel*, Chambre des députés. Séance du 12 février 1902, p. 622.

fraient les études secondaires; on allait entrer dans une période de stabilité : *Exegi monumentum*. La bâtisse a duré dix ans. La *Maison du peuple* de M. Couyba sera-t-elle plus solide? Les cariatides du porche souriront-elles à de nombreuses générations d'écoliers, et la *Démocratie* du fronton jettera-t-elle longtemps ses grains de beauté et de vérité dans les sillons avides des jeunes cerveaux républicains? Ou bien ces nobles figures auront-elles le sort de ces énormes statues de plâtre qui gardaient l'entrée des palais éphémères de l'Exposition et que nous avons vues s'effriter lamentablement après trois ou quatre saisons ? Bien que l'expérience du passé projette sur l'avenir une lumière assez inquiétante, nous ne voulons hasarder aucun pronostic fâcheux. L'événement a beau donner raison à Cassandre, le métier de Cassandre est un méchant métier.

Au surplus, la réforme n'est encore qu'à l'état de projet; peut-être même y a-t-il quelque hardiesse à affirmer qu'elle devienne bientôt une réalité. L'élaboration en a été si longue et si lente, le ministre de l'Instruction publique y a apporté tant de circonspection et de défiance de lui-même, le Parlement a témoigné si peu d'empressement pour en aborder la discussion et le gouvernement si peu d'ardeur à la faire aboutir, que certaines gens se demandent si, cette fois, les réformateurs ont bien sérieusement l'intention de réformer quelque chose.

Jamais du moins on n'aura procédé avec tant de précaution. Il y a trois ans qu'une grande commission fut nommée par la Chambre des députés pour étudier quelques propositions visant uniquement la suppression de la liberté dans l'enseignement secondaire. Sous l'inspiration de son président, M. Ribot, la commission se hâta d'élargir son cadre. Elle entreprit une vaste enquête sur la situation des études secondaires en France; elle voulut connaître l'opinion du pays sur les modifications à introduire dans ce compartiment de nos institutions scolaires. A plusieurs reprises, nous avons entretenu les lecteurs de la Revue de ce grand effort auquel on ne peut que rendre hommage. Les conclusions ont été formulées dans un rapport général, œuvre de M. Ribot, et une série de rapports spéciaux, dont la

plupart ont bien deux ans de date. Le ministre eut le temps de les étudier avec le Conseil supérieur de l'Instruction publique. L'accord était fait sur tous les points essentiels dans le courant de l'année dernière. M. Ribot en prenait acte dans une lettre adressée au ministre, en octobre 1901. Mais vainement demandait-il que la discussion fût enfin inscrite à l'ordre du jour de la Chambre. La majorité de Défense républicaine avait fini par consentir à s'en occuper une fois par semaine, le vendredi, jour des interpellations. C'est dire qu'on n'y toucha pas. L'Assemblée ne pouvait pourtant arriver à la fin de son mandat sans se prononcer sur une question de cette importance qu'elle avait elle-même soulevée. Entre temps, le ministre avait amené la commission à céder sur les points restés jusque-là indécis ; l'accord était complet ou à peu près. Le ministre le constatait dans une lettre adressée, en janvier, au président de la commission. M. Ribot rédigea donc un *deuxième* et dernier *rapport complémentaire*, dans lequel il présentait à la Chambre les *propositions du ministre de l'Instruction publique adoptées par la commission de l'Enseignement*, et concluait à un *projet de résolution* ainsi conçu :

« La Chambre des députés approuve les propositions du ministre de l'Instruction publique concernant la réforme de l'enseignement secondaire. »

C'est sur ce texte singulièrement élastique et qui équivalait à un blanc-seing que la Chambre fut mise en demeure, vers le milieu de février, de donner son avis. On était en pleine discussion du budget, qui attendait depuis des semaines et des mois. Rien de plus bizarre que de prendre occasion de la loi de finances pour traiter de semblables sujets. Évidemment, les préoccupations de l'Assemblée expirante étaient ailleurs. Elle avait hâte de se débarrasser de cette affaire ; quatre ou cinq orateurs apportèrent à la tribune des discours où les visées politiques et le souci des élections prochaines firent plusieurs fois passer à l'arrière-plan les intérêts de l'enseignement national. La majorité sectaire de la loi des associations attendait de cette réforme une chose qu'elle n'y trouvait pas, la suppression de la liberté. Le reste lui importait peu. Elle aurait donné sans

débat carte blanche au ministre ; elle vota l'approbation en bloc. Seulement, avant de passer à d'autres exercices, elle voulut satisfaire sa manie contre ce qu'on appelle encore la loi Falloux. De la loi Falloux, il ne reste absolument rien que le principe de la liberté. On l'a surabondamment démontré, et pour s'en convaincre, il suffit de mettre en regard les dispositions de la loi de 1850 et celles qui sont aujourd'hui en vigueur. Alors quoi? Est-ce le principe de la liberté d'enseignement qu'il s'agit d'effacer de la Constitution? Est-ce le monopole universitaire qu'on va rétablir? On ne le dit pas ; l'hypocrisie jacobine a besoin de s'abriter derrière une équivoque, et sur la motion de M. Brisson, la Chambre des députés émet, à une majorité de quelques voix, un vœu pour l'abrogation de la loi Falloux.

Nous l'avons écrit ici même dès le début. Ce grand mouvement de rénovation de l'enseignement secondaire pourrait bien aboutir uniquement à la suppression de ce qui nous reste de liberté. Le ministre va-t-il user, pour accomplir sa réforme, des pouvoirs illimités qu'il tient de l'indifférence de la Chambre autant que du droit de sa charge ? Va-t-il passer outre aux remontrances du Sénat qui, paraît-il, ne serait pas d'avis de donner aux propositions le même laissez-passer qu'elles ont obtenu de l'autre Assemblée ? Puis, sera-t-il assez osé et assez fort pour révolutionner la vieille Université ? A cet égard, le doute est permis. Mais, à défaut d'autre réforme et d'autre progrès, le pays peut du moins compter se voir ramener jusqu'à cinquante ans en arrière. C'est la tâche que la défunte Chambre des députés, d'accord avec le Sénat, a très expressément léguée à son héritière. Celle-ci, selon toute vraisemblance, va s'empresser d'exécuter cette partie du testament. Ce sera le moyen d'affirmer le triomphe de la politique de Défense républicaine et de prendre sa revanche d'une lutte où la fortune a failli tourner contre elle.

On peut bien dire, en effet, que la reprise par l'État du monopole de l'enseignement aura été la grande pensée du règne. En attendant qu'elle se réalise, nous allons examiner le vaste plan de réformes qui lui aura servi de préface, ou plus exactement de prétexte.

II

Il comprend deux parties principales, l'une relative au régime intérieur des lycées, l'autre à l'organisation des études. Vient ensuite une réglementation nouvelle du baccalauréat, et enfin quelques articles concernant l'inspection. De ces derniers nous n'avons rien à dire. Ce qui nous intéresse surtout, c'est évidemment l'organisation des études et leurs sanctions. Toutefois, le régime que l'on se propose d'instaurer dans les lycées mériterait bien aussi, par plus d'un endroit, d'attirer l'attention. Ce n'est pas qu'on y rencontre des idées neuves. Après vingt essais infructueux, c'est un nouvel effort, mais rien de plus, tenté par l'État enseignant pour résoudre des problèmes insolubles. On piétine sur place et l'on croit avancer, parce qu'on s'agite.

L'internat universitaire a, cette fois encore, mis martel en tête aux réformateurs, après avoir fourni une inépuisable matière aux enquêteurs et aux discoureurs.

La vraie réforme sur ce point, tout le monde en convient, au moins théoriquement, serait la suppression de ces malheureux internats. Mais on ne peut se résoudre à un parti aussi sage; car l'Église, elle, pourrait se substituer à l'État dans la fonction délicate de maître de pension, et alors quel désastre ! On a beaucoup parlé du système tutorial; M. Ribot a plaidé personnellement en sa faveur, et dans sa lettre au ministre, il recommande, au nom de la commission, d'en faire sans tarder l'application, au moins dans quelques lycées. Les pensionnaires seraient répartis entre les professeurs et vivraient en famille sous leur paternelle surveillance. Il n'y a pas trace de cette solution dans le projet ministériel. Mais l'idéal de la vie de famille flotte dans l'air; le mot lui-même apparaît dans la lettre adressée par M. Leygues au président de la commission : « Dans l'internat surtout, le proviseur, aidé d'un conseil d'administration, devra pouvoir réaliser les modifications propres à rapprocher le plus possible le régime intérieur de la vie de famille. » L'embarras de la phrase suffirait à révéler la difficulté de l'entreprise.

Pour arriver à ce résultat, voici tout ce que l'on a trouvé :

« La situation des proviseurs sera relevée et leurs attributions étendues, notamment en ce qui concerne l'internat. » La lettre disait : « Leur autorité sera renforcée. » Ce texte aurait ému les susceptibilités; il a dû s'adoucir en passant dans le projet. Grâce à nos habitudes de centralisation à outrance, le chef d'un établissement officiel d'éducation est réduit au rôle de fonctionnaire sans initiative, enfermé dans des règlements rigides et chargé de faire exécuter des instructions venues d'en haut. Il n'a pas le pouvoir de dépenser cinq francs pour mettre un livre à la bibliothèque du lycée ou donner une gratification à un domestique. Pour renvoyer un élève indiscipliné, il est obligé d'en référer au recteur, et si l'élève est boursier, il faudra aller jusqu'au ministre. Dans ces conditions, la fonction de proviseur ne saurait avoir beaucoup de prestige, et rien assurément ne ressemble moins au gouvernement familial qu'une administration ainsi ordonnée. Les dépositions de l'enquête ont mis dans un nouveau jour les inconvénients majeurs qui résultent de cet état de choses. On paraît se rendre compte enfin qu'une grande maison d'éducation n'est pas une simple machine administrative, mais un organisme vivant, et qu'à cet organisme il faut une tête.

Il est donc admis, en principe, que la fonction du proviseur doit être amplifiée. Les titulaires seront choisis parmi les plus doctes, les plus diplômés, en un mot, les plus méritants; le traitement, lui aussi, sera plus élevé; il le faut, tant pour donner à la charge plus de considération, que pour n'en pas éloigner les professeurs les plus haut placés dans la hiérarchie et les mieux rétribués. On leur confiera spécialement l'internat, dont la gestion financière sera complètement distincte; ils pourront recruter, pour les services autres que ceux de l'enseignement, un personnel à leur convenance, soit parmi les professeurs, soit même en dehors de l'Université.

Théoriquement, tout cela est infiniment raisonnable et sage; pratiquement, la nécessaire suprématie du chef de l'établissement universitaire se heurtera à un double obstacle qui l'empêchera toujours d'être bien effective : autour d'elle l'indépendance, terriblement ombrageuse, de colla-

borateurs qui connaissent leurs droits; au-dessus d'elle, la perpétuelle et méticuleuse ingérence d'une bureaucratie, qui n'est pas près de renoncer à ses traditions. On a parlé d'une certaine autonomie à donner aux lycées; ce mot, plein de promesses, résonne au moins trois fois dans la lettre ministérielle. On voudrait leur donner « une autonomie suffisante pour que chaque maison en reçoive une physionomie propre et pour que son personnel trouve des raisons de s'y intéresser et aussi de s'y attacher ».

Étant donnés l'état d'esprit du personnel universitaire et nos habitudes de centralisation, nous pensons qu'on poursuit là une belle chimère. Cette autonomie telle quelle aurait précisément pour base l'autorité élargie du proviseur, qu'il faudrait laisser un peu maître chez lui. Or, déjà on a entendu à la tribune les protestations de M. Couyba contre « l'omnipotence » dont on va investir le proviseur. D'autres ont parlé de favoritisme, de monarchie absolue, voire même de tyrannie. C'est aller trop vite, sans doute. Les proviseurs sauront se garder de tels excès; mais on peut être sûr que tout accroissement de leur puissance sera mal vu de leurs collègues et difficilement accepté dans le monde universitaire. La remarque en a été faite cent fois; jamais on ne parviendra à donner à l'homme qui dirige un lycée l'autorité morale exprimée par le nom même que porte le chef d'un collège ecclésiastique ou religieux, le *supérieur*.

D'autre part, tout en ayant l'air de faire des concessions, le grand maître de l'Université et ses bureaux n'entendent pas se dessaisir de la moindre parcelle de leur très réelle omnipotence Il y a bien longtemps que l'on a proposé d'associer, dans une certaine mesure, les professeurs à l'administration du lycée. Dans les établissements ecclésiastiques, beaucoup plus démocratiques à cet égard que ceux de l'Université, tous les maîtres font d'ordinaire partie du Conseil, qui se réunit à jours fixes et auquel le supérieur soumet toutes les affaires de quelque importance. Jamais nos ministres de l'Instruction publique n'ont consenti à reconnaître pareil droit aux fonctionnaires de leurs lycées. Cette fois encore, la motion a été portée à la tribune par un député universitaire, M. Carnaud. M. Leygues, semble-t-il, aurait dû l'ac-

cueillir et la défendre, lui qui cherche pour le personnel des lycées « des raisons de s'y intéresser et de s'y attacher ». Il serait difficile d'en trouver une meilleure. Le gouvernement et la commission se déclarèrent formellement contre la motion, qui fut repoussée par la Chambre[1].

On a peut-être des motifs dans les hautes régions administratives pour se défier du bon esprit du personnel des lycées. Ainsi se justifierait le refus systématique d'organiser, auprès du proviseur, un Conseil investi de quelques droits. Mais ne serait-il pas plus juste de l'attribuer à la malveillance jalouse des pouvoirs publics vis-à-vis de tout semblant de corps constitués qui pourraient à l'occasion leur opposer une force collective au lieu d'une force individuelle? Il est bien certain que recteurs, inspecteurs, directeurs et ministre même seraient obligés de tenir compte, plus qu'ils n'ont coutume de le faire, des avis et décisions des chefs d'établissements, le jour où ils seraient appuyés par une délibération de tous ceux qui auraient voix au chapitre. On veut garder la liberté de ses mouvements et gouverner comme par le passé ces maisons que l'on prétend rendre autonomes. Le proviseur aura peut-être un peu plus d'autorité dans son internat; mais lui, il n'en sera pas moins que ci-devant dans la main du ministre, lequel continuera, du fond de son cabinet, à régler par le menu l'ordre du jour de tous les lycées de France.

* * *

L'énervante question du répétitorat et des répétiteurs s'imposait cette fois encore comme elle s'est imposée dans le passé et comme elle s'imposera dans l'avenir aux entrepreneurs de réformes. Il y a dix ans, le statut particulier de cette classe de fonctionnaires a dû être revisé. Ils avaient rempli le monde du bruit de leurs doléances. On avait, sans doute, beaucoup amélioré leur situation, mais la réalité ne répondait pas encore aux espérances dont on les avait caressés. Ils aspiraient à être professeurs et ils restaient toujours surveillants. Ce n'était pas la peine d'avoir tant travaillé et

1. *Officiel*, Chambre des députés. Séance du 14 février 1902, p. 668. La majorité fut seulement de 50 voix.

conquis des grades, pour faire le métier ingrat dont ils ne pouvaient sortir. En guise de satisfaction, on changea leur nom. Quelques années auparavant, le surveillant avait été baptisé maître d'études; cette fois, il s'appela répétiteur. Aujourd'hui, on va le décorer du titre tant convoité de professeur; il va devenir professeur-adjoint.

Inutile de dire que cette ascension dans la hiérarchie des vocables laisse assez sceptiques les gens qui ne consentent pas à se payer de mots. « On leur confiera, dit la lettre ministérielle, la direction du travail dans les études, la répétition de certains cours, la direction de certains exercices et même de certaines classes. Auxiliaires réels des professeurs, ils deviendront de véritables professeurs-adjoints... » C'est fort bien; mais on disait exactement la même chose quand on les érigea de maîtres d'études en maîtres répétiteurs.

A supposer que l'on mette jamais ce programme à exécution, ce que nous ne croyons guère possible, à supposer que le professeur-adjoint prenne son rôle au sérieux, on aurait rendu aux élèves un très mauvais service. Il n'y a pas de méthode plus funeste pour le développement de l'intelligence et du caractère, pas de procédé plus antiéducatif que de tenir perpétuellement en lisière l'enfant, l'adolescent, le jeune homme, d'être toujours là pour l'aider dans son travail, lui aplanir les difficultés, lui épargner la peine de réfléchir et de chercher; c'est le sûr moyen de l'entretenir dans l'indolence de volonté et la paresse d'esprit.

Pour bien d'autres raisons, d'ordre pratique pour la plupart, nous croyons que les choses resteront en l'état. Le ministre lui-même, mis en demeure de s'expliquer devant la Chambre, a clairement donné à entendre que cet article de la réforme est d'une application très difficile. Donc, cette fois encore, pour guérir un malaise invétéré, les médecins consultants auront donné à un remède ancien une étiquette nouvelle. Le malaise ne sera pas guéri pour cela. Au surplus, nous le tenons pour inguérissable; car il est inhérent à l'organisme mal conformé. Du moment que l'État veut avoir des maisons d'éducation, mais surtout du moment qu'il se fait maître de pension, il faut bien qu'il ait un personnel de surveillants.

Or, la surveillance est une fonction, plutôt modeste et obscure, qui demande une dose peu ordinaire de dévouement et d'abnégation. L'État, lui, s'est imaginé qu'il y fallait surtout du savoir et des grades. L'Université possède aujourd'hui un régiment de dix-huit cents répétiteurs licenciés qui feraient peut-être de bons professeurs, mais qui prennent en dégoût leur fonction de surveillants. On n'a pas de chaires de professeurs à leur donner, pas même des fractions de chaires; on leur donne le nom, où à peu près. Comme l'a dit à la Chambre M. Couyba, on leur sert « la paille du mot au lieu du grain de la chose ». S'ils se tiennent pour satisfaits, nous en serons très heureux et très étonnés.

* * *

Encore un point intéressant, dans la première partie du programme des réformes. Plus d'une fois, dans cette Revue, nous avons été amené à discuter ce qu'on appelle couramment la supériorité incontestée de l'enseignement universitaire. Nous n'y voulons pas revenir. Mais voici que la réforme projetée justifie pleinement les observations que nous avions faites à l'encontre d'un préjugé passé en axiome. L'argument péremptoire invoqué en faveur de cette supériorité est tiré des grades supérieurs du personnel enseignant des lycées. La plupart des professeurs sont agrégés, tandis que ceux de l'enseignement libre montent tout au plus jusqu'à la licence. L'agrégation exige une préparation longue et laborieuse; en outre, elle s'obtient au concours ; aussi est-elle de tous les titres universitaires, sans en excepter le doctorat, celui qui suppose les plus fortes études et la plus haute capacité scientifique. D'où cette conclusion que les professeurs agrégés sont nécessairement des professeurs hors de pair. Étant par hypothèse les plus savants, ils doivent être les meilleurs.

Nous avons dit et nous pensons que cette conséquence n'est point du tout rigoureuse. Un professeur très savant peut être un très médiocre professeur, surtout dans l'enseignement du lycée et du collège. Des témoignages nombreux et autorisés apportés à l'enquête ont prouvé que le cas est même très fréquent; on s'est plaint de ces professeurs qui

savent tout, mais qui ne savent pas faire leur classe, qui deviennent incapables de cultiver de jeunes esprits par le fait même d'une culture personnelle qui les met trop au-dessus d'eux. Finalement, la commission et le ministre sont tombés d'accord pour réclamer une orientation différente des épreuves qui aboutissent à l'agrégation. « Telle qu'elle fonctionne, dit M. Lavisse, elle est une garantie de la valeur scientifique du maître, mais nullement de sa valeur professionnelle. » Or, c'est la valeur professionnelle qu'il faut assurer. C'est pourquoi, est-il dit dans le projet, « les candidats feront un stage dans un lycée ; l'École normale supérieure sera organisée et dirigée de manière à n'être pas seulement une école de hautes études, mais un véritable institut pédagogique. Ses élèves recevront la préparation pédagogique et professionnelle en commun avec les étudiants de l'Université de Paris, candidats à l'agrégation. » Enfin, le concours comprendra, outre les épreuves scientifiques, « des épreuves professionnelles subies devant des jurys nommés par le ministre ».

Nous applaudissons sincèrement à des instructions aussi sages. On va enfin se préoccuper de faire des professeurs. Jusqu'ici l'Université se piquait surtout d'installer des savants dans les chaires de ses lycées; et c'est pourquoi ailleurs, avec une moindre science et des titres plus modestes, on faisait, en somme, de meilleure besogne.

Un peu plus loin, le projet formule cette règle : « Dans tout le cours d'études, la durée des classes sera d'une heure, sauf exception pour les cours supérieurs. » C'est là, croyons-nous, une innovation fâcheuse, qui suffirait, si elle est appliquée, à rendre obligatoire un abus pour lequel beaucoup de jeunes maîtres de l'enseignement secondaire n'ont que trop de penchant. La classe d'une heure n'est plus une classe, c'est un cours ; c'est la méthode de l'enseignement supérieur transportée sur un terrain qui ne lui convient pas ; c'est un bouleversement complet de notre système d'enseignement secondaire, lequel a pour base un enseignement principal avec un professeur principal. Aussi, dit un écrivain universitaire très compétent, « la réduction uniforme des

classes à une heure de durée sera combattue par les représentants de l'enseignement secondaire... Des classes ainsi écourtées ne permettront guère la communication intime, l'espèce de collaboration morale qui s'établit entre le maître et les élèves à la faveur des digressions apparentes, des moments de relâche qu'un professeur avisé prend soin de ménager comme des oasis au milieu des parties les plus arides de son enseignement. La classe abrégée, c'est la classe sans répit, la course haletante vers le but, le programme à jet continu[1]. »

Cette première partie de la réforme qui concerne le *régime des lycées* se termine par un alinéa d'allure prud'hommesque sur l'éducation : « Le but suprême de l'enseignement c'est l'éducation. En conséquence le premier devoir du maître est de développer les qualités intellectuelles et morales qui stimulent les initiatives et les énergies, qui préparent l'homme et le citoyen. » On regrette de trouver des formules aussi creuses dans un document comme celui-ci où il ne devrait pas y avoir place pour un mot inutile.

III

Passons au plan d'études dont le projet esquisse les grandes lignes. C'est, dit la lettre ministérielle, « la partie la plus importante de l'œuvre que nous avons entreprise ». On peut ajouter que c'est certainement la plus hasardeuse et la plus menaçante. La réglementation intérieure des lycées n'atteint que leurs maîtres et leurs élèves ; l'organisation des études qu'il leur impose atteint tout l'enseignement du pays, puisque c'est d'après les programmes officiels que se passent tous les examens et que s'obtiennent tous les diplômes. Voyons donc quelle révolution on nous prépare. Le mot n'est pas exagéré ; M. Alfred Fouillée prétend même que c'est non pas un 89, mais « un 93 universitaire ». C'est dire que, si l'on bâtit à neuf, ce ne sera pas du moins sans avoir accumulé d'abord beaucoup de ruines.

1. M. Albert Petit, *Journal des Débats*, 16 mai 1902.

L'idée-mère de la réforme paraît être la fusion des deux enseignements classique et moderne. Il n'y aura plus qu'un seul enseignement secondaire; les appellations même de classique et de moderne seraient abolies, on dirait les classes A et les classes B. Même durée et même sanction. Au terme de l'une et de l'autre, un seul baccalauréat, ayant la même valeur et conférant les mêmes droits, quelle que soit la voie par laquelle on y serait arrivé. On y arriverait, en effet, par bien des chemins différents, comme nous allons le voir.

Nous supposons l'enfant sortant de l'école primaire. Car, remarquons-le bien, une des vues directrices de la réforme, c'est ce qu'on appelle la coordination des trois degrés d'enseignement, et tout spécialement le raccordement du primaire avec le secondaire, de l'école primaire avec le lycée. L'idéal démocratique serait de combler le fossé qui les sépare ; tous les enfants, sans distinction de rang social ou de fortune, devraient fréquenter l'école primaire. En attendant que l'égalité républicaine ait triomphé de la vanité bourgeoise, il faut du moins que la communication entre les deux maisons soit si bien ménagée que l'enfant du peuple puisse passer de plain-pied de l'école primaire au lycée. Donc, c'est le programme même de l'école primaire qui sera suivi dans les classes élémentaires des lycées.

Sur le seuil de l'enseignement secondaire, l'enfant aura à choisir tout d'abord entre deux voies, l'une où l'on fait du latin et du grec, l'autre où l'on ne fait ni grec ni latin. D'un côté comme de l'autre, le voyage en perspective dure sept années. Ces sept années sont partagées en deux cycles, l'un de quatre ans, l'autre de trois. Les programmes de l'enseignement doivent être rédigés de telle sorte que l'élève puisse se retirer à la fin du premier cycle, avec un bagage de connaissances « complet et utilisable ». Avant l'achèvement du premier cycle, la voie latine se divise en deux moitiés ; dans l'une le grec s'adjoint au latin, dans l'autre le latin poursuit tout seul. Nous arrivons ainsi à la fin du premier cycle par trois chemins. Ceux qui ne veulent pas pousser plus outre pourront obtenir un certificat d'études secondaires.

Dans le second cycle la voie latine se subdivise une fois de

plus; si bien que nous avons maintenant quatre voies pour aboutir au sommet où l'on cueille la baie de laurier. Au carrefour de départ on pourrait planter quatre poteaux avec les inscriptions que voici : 1° latin et grec; 2° latin et langues vivantes ; 3° latin et sciences ; 4° langues vivantes et sciences.

*
* *

Devant cette ordonnance nouvelle des études secondaires, un homme qui a pratiqué l'enseignement dans un collège éprouvera tout d'abord, croyons-nous, un certain effroi, mêlé d'inquiétude. C'est une façon de labyrinthe. Nous voyons bien sur le devant une façade qui ne manque ni d'originalité, ni de hardiesse, ni de variété. Les portes s'ouvrent larges et nombreuses donnant sur autant d'allées ou de galeries qui semblent indépendantes, mais qui se rapprochent par endroits et se relient les unes aux autres par de larges couloirs ; il est entendu, en effet, qu'on doit pouvoir passer aisément de l'une dans l'autre. Comment se reconnaître là dedans ? Pour parler sans figure, ce sera une besogne inextricable que de régler l'ordre du jour dans une maison d'enseignement secondaire un peu importante où il faudra distribuer les élèves à travers tous ces compartiments. Et quel personnel pourra suffire à la tâche ? Ce ne sera pas un moindre embarras pour répartir les matières de l'enseignement entre ces classes innombrables, pour donner à chaque groupe et sous-groupe d'élèves le temps qui leur revient. C'est là un premier grief des hommes du métier. Alors même que les pièces ne seraient pas si disparates, et toutes réserves faites sur ce point, l'ensemble est par trop compliqué. Compliqué sur le papier où il n'apparaît qu'à l'état de projet, dans la pratique il produira la confusion et le chaos.

Ce vice fondamental n'a pas échappé sans doute à la clairvoyance des hommes qui ont élaboré le projet. Mais ils sont partis de ce principe que notre civilisation actuelle est elle-même trop compliquée pour se contenter d'un type unique de culture qui pouvait convenir à l'état social du dix-septième siècle. Soit; mais alors la question est de savoir s'il était utile et sage de mettre tous ces types d'enseignement sur le

pied de l'égalité, de les confondre sous une même dénomination générale, de les installer dans les mêmes établissements et de leur reconnaître *a priori* la même dignité et la même valeur en les couronnant d'une sanction identique.

Nous ne voulons point, quant à présent, discuter les mérites respectifs des diverses catégories d'enseignement secondaire instituées par le projet, ni examiner si des disciplines aussi variées peuvent vraiment donner à l'esprit une formation équivalente. Car il ne faut pas se lasser de le redire, l'objet propre de l'enseignement secondaire, c'est la culture générale de l'esprit et non pas l'acquisition de telle ou telle connaissance spéciale. Or, l'expérience seule peut décider sur ce point, et, quoi qu'on dise, l'expérience est encore à faire.

*
* *

Au surplus, pour apprécier une œuvre quelconque, il faut envisager la fin que l'on veut obtenir, puis examiner si les moyens employés sont bien adaptés à cette fin. Appliquons donc ce critérium à la vaste réforme que l'on nous propose.

D'après les déclarations les plus autorisées, on poursuit un double but, avec une égale conviction et une égale ardeur. D'abord conserver, rehausser même la culture classique à laquelle la France doit le meilleur de son génie : « L'étude de l'antiquité grecque et latine, dit la lettre ministérielle, lui a donné une mesure, une clarté et une élégance incomparables... Les humanités doivent être protégées contre toute atteinte et fortifiées. Elles font partie de notre patrimoine national. » Les dépositions reçues à l'enquête sont unanimes sur la nécessité de garder dans sa vigueur la culture classique. « Les Chambres de commerce, dit M. Ribot, se sont toutes prononcées en sa faveur. » Et il ajoutait : « Sa disparition serait un malheur, auquel les partisans les plus résolus de l'enseignement moderne ne pourraient se résigner. »

D'autre part, il est nécessaire de préparer la jeunesse aux carrières actives et productives ; l'industrie, le commerce, l'agriculture, la colonisation réclament aussi, en grand nombre, des esprits cultivés et pourvus d'une instruction étendue et solide. « L'Université ne peut se contenter de préparer les

jeunes gens qui lui sont confiés aux carrières libérales, aux grandes écoles et au professorat, elle doit les préparer aussi à la vie économique, à l'action[1]. »

Sous une autre forme, la Chambre de commerce de Bordeaux précise très nettement, dans sa déposition, le double objet de la réforme : « Notre pays a le devoir de se prémunir contre un double péril, l'affaiblissement de son influence intellectuelle, littéraire et artistique, et l'affaiblissement de sa puissance économique, industrielle et commerciale. Tout l'enseignement doit être orienté pour faire face à ces deux dangers. »

On entend donc tout d'abord entretenir, et même promouvoir, ces humanités classiques dont tout le monde s'accorde à proclamer la nécessité. Voyons donc si elles auront à se louer du régime qu'on leur prépare.

En ouvrant à la jeunesse des lycées et collèges plusieurs voies pour arriver au même but, on écartera, dit-on, des langues anciennes, tous ceux qui n'ont pas pour elles une vocation marquée; il ne leur restera qu'une élite, et ce sera tout profit pour cette élite d'abord, qui ne sera pas arrêtée dans son élan par le poids mort des retardataires, et pour les humanités elles-mêmes qui pourront alors être cultivées comme il convient. L'argument est très spécieux. Pour bien des raisons, il serait à souhaiter en effet que la clientèle des humanités classiques fût débarrassée d'une quantité de non-valeurs qui en tirent peu ou point d'utilité, tout en gênant ceux à qui elles seraient profitables.

Mais est-ce bien cet heureux allègement qu'on va obtenir? Quelques-uns le pensent parmi les amis des humanités et, à cause de cela, se résignent à voir les branches gourmandes de l'enseignement secondaire attirer à elles une part de plus en plus grande de la sève. D'autres, au contraire, estiment que, au lieu d'une sélection, c'est le vide qu'on va faire dans les rangs des classiques. « Ce que je prédis, déclare M. Alfred Fouillée, c'est l'abaissement et l'anéantissement des études

1. Deuxième rapport complémentaire de M. Ribot. Lettre de M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, p. 10

littéraires, puis par une inévitable contagion, des études philosophiques[1]. »

L'enseignement moderne détient déjà, pour sa part, dans les lycées la moitié, et dans les collèges universitaires les deux tiers de l'effectif total des élèves. Du moment que s'ouvrent les dernières portes jusqu'ici fermées à son ambition, celles des Facultés de droit et de médecine; du moment que l'on peut arriver à tout sans avoir fait ni grec ni latin, il est bien évident que le latin et le grec perdent le seul mérite qui leur restait encore dans l'opinion des dix-neuf vingtièmes de nos contemporains. Manifestement, le privilège se déplace au profit des classes où l'on ne fait que des sciences et des langues vivantes. D'une part, en effet, elles aboutissent au même diplôme que les humanités, et, d'autre part, elles donnent une avance sérieuse pour presque toutes les grandes écoles et la plupart des carrières. Tout en proclamant l'éminente dignité des études classiques, on offre une prime à ceux qui les abandonnent pour la culture utilitaire. Il ne faut pas se faire d'illusion : quand il s'agira de choisir, pour un enfant, la voie qui doit le mener au rendez-vous obligatoire du baccalauréat, la plupart du temps on n'hésitera guère. D'abord le choix de l'enfant est fait d'avance. Le latin ne lui dit rien qui vaille, le grec est fort rébarbatif. Il est bien plus commode et plus agréable de faire du français, des sciences et des langues modernes. Les parents ajouteront : Et bien plus utile. Si quelques pères de famille ont assez d'élévation d'esprit pour comprendre et apprécier l'importance de la haute culture littéraire et désintéressée, il leur faudra beaucoup d'énergie pour imposer leurs préférences; heureux si on ne les accuse pas de compromettre l'avenir de leurs fils.

C'est donc bien le petit nombre des élus qui restera dans le temple des muses antiques. Leur culte, du moins, en sera-t-il plus sincère, plus fervent, moins troublé de distractions? Nous ne le croyons pas. Une des idées fondamentales de la réforme, on l'a vu plus haut, c'est le partage des études secondaires en deux cycles séparables, dont le premier

1. *Journal des Débats* du 9 mars 1902.

forme « un ensemble complet et utilisable ». On avoue que les études classiques se prêtent mal à cette division. Mais on s'est préoccupé du sort de ces élèves qui commencent le cours des études secondaires et ne l'achèvent pas. Déjà relativement nombreux dans l'enseignement classique, ils forment la majorité dans le moderne. La plupart ne vont pas au delà de la troisième. C'est en faveur de ce gros contingent de déserteurs que l'on a imaginé le cycle. Les programmes des quatre premières années seront dressés de telle sorte que ce bagage de connaissances leur puisse suffire. Que penser d'une telle organisation ?

Tout en rendant hommage au sentiment dont elle s'inspire, il nous semble qu'elle a le tort de supposer conciliable ce qui ne l'est pas. En fait, elle sacrifie l'avantage de ceux qui restent à l'intérêt de ceux qui s'en vont. Moins apparent, sans doute, dans la section moderne, cet inconvénient retombe de tout son poids sur les classes du premier cycle classique. Vouloir donner à des enfants, en l'espace de quatre années, cette somme de connaissances qui forme un ensemble complet d'enseignement secondaire, c'est-à-dire une langue vivante, l'histoire et la géographie universelles, les éléments des mathématiques et des sciences physiques, en même temps qu'on leur enseigne le latin et même le grec, c'est une entreprise absolument chimérique. Il y aura quelque chose dans le tas qu'il faudra sacrifier, si ce n'est pas le tas tout entier. Aussi, parcourez l'horaire proposé par le Conseil supérieur pour ce qu'il appelle les classes de la section A, celle où l'on étudie les langues anciennes. Le latin y obtient, pour sa part, de six à sept heures par semaine, soit une heure par jour. Le grec, lui, devenu facultatif, est gratifié d'une demi-heure par jour pendant les deux dernières années. On aura beau employer, selon l'expression de M. Ribot « les méthodes rapides », à ce régime de famine, le latin et le grec n'en ont pas pour longtemps. Autant dire qu'on les sacrifie. La démangeaison de tout enseigner à la fois, la perpétuelle surcharge des programmes ont rendu impossible l'étude sérieuse des langues classiques; la culture traditionnelle des humanités périt de cette erreur. On l'aggrave en resserrant encore l'espace dans lequel il faudra

faire entrer cet amas de connaissances qui oppriment l'esprit des enfants, mais n'y sauraient entrer.

Et voilà comment la réforme favorise « l'étude de l'antiquité grecque et latine qui a donné au génie français une clarté et une élégance incomparables... ; ces humanités qui doivent être protégées contre toute atteinte et fortifiées[1] ». Comment s'y prendrait-on, si on voulait les exterminer sans bruit, sans le dire, doucement, mais sûrement ?

Inutile, pensons-nous, d'insister sur le sort fait au grec. Même, dans la section classique, on pourra s'en passer ; ceux qui en voudront devront faire bande à part en quatrième et en troisième pendant une demi-heure par jour, d'après l'horaire des lycées. Des hellénistes fervents, nous ne l'ignorons pas, ont applaudi à la décision qui rend l'étude du grec facultative ; à leur avis, c'est le moyen de la rendre vraiment sérieuse et profitable. Les élèves l'ayant adoptée par libre choix s'y adonneront aussi avec plus de goût et d'entrain.

Peut-être ; mais combien seront-ils à embrasser le grec pour l'amour du grec ? Faire du grec, à quoi bon, quand on peut décrocher son baccalauréat sans en savoir un mot ? Nos écoliers ont l'esprit trop positif pour courtiser ces muses très exigeantes et qui payent mal la peine qu'on prend à leur service. Les auteurs de la réforme disent que l'étude du grec ne convient qu'à une élite. Nous n'y contredisons point ; mais, alors, pourquoi dans la sanction finale confondre l'élite avec le troupeau ? D'une part, on reconnaît que la culture grecque est une garantie de qualités d'esprit non vulgaires, et, d'autre part, ceux qui l'ont reçue sont purement et simplement assimilés aux autres sous l'étiquette d'un baccalauréat égalitaire. Si ce n'est pas là une contradiction, c'est que les mots n'ont plus de sens. En tout cas, ce n'est pas pour la satisfaction platonique d'appartenir à l'élite que les adolescents se voueront à une étude ardue autant que démodée. Les parents seront les premiers à les en dissuader. C'est donc bien la mort du grec que l'on a décrétée, en le rangeant parmi les

1. Lettre du ministre de l'Instruction publique au président de la commission de l'Enseignement. Deuxième rapport complémentaire de M. Ribot, p. 9.

matières à option. Et il en sera de même pour toutes celles qui n'ont pas une utilité immédiate et tangible, la philosophie, par exemple, du moment qu'elles cesseront d'être obligatoires.

Nous ne voulons pas examiner en ce moment les conséquences de cette disparition. Bien peu de gens, assurément, sont disposés à s'en attrister ; le grec, mort et enterré, laissera peu de regrets dans l'âme de nos concitoyens. Nous ne chercherons pas à les attendrir, pas même à leur persuader que cette perte est de quelque importance. Nous l'estimons, quant à nous, calamiteuse au premier chef. Nous pensons que tout ce qui nous éloigne des sources intellectuelles où notre génie national a puisé et s'est nourri pendant des siècles, nous appauvrit et nous diminue. Quand l'esprit français et la langue française seront coupés de leurs origines — et, certes, la langue et la littérature grecques en sont une ; — quand elles seront devenues étrangères à la masse des gens instruits et qu'il n'y aura plus chez nous que quelques philologues à cultiver les lettres grecques, comme il s'en trouve pour l'araméen ou le sanscrit, nous pensons qu'alors il nous manquera quelque chose qu'on ne remplace pas ; pour nous servir d'un mot heureux de la lettre ministérielle, « notre patrimoine national » sera entamé.

Mais, une fois encore, la question n'est pas, pour le moment, de mesurer la gravité de la perte dont nous sommes menacés ; nous cherchons seulement si la réforme réalise le but qu'elle s'est proposé et qui est sa raison d'être, à savoir, tout d'abord, de sauvegarder, de fortifier les humanités classiques. L'étude du grec, qui en constitue une des deux moitiés, la meilleure à certains points de vue, est tout d'abord compromise, ou, pour mieux dire, sacrifiée. L'autre, moins sommairement condamnée, ne saurait, en réalité, ni prospérer, ni vivre même au milieu des végétations qui l'étouffent. Il n'y a donc pas lieu de crier à l'exagération ou au parti pris, quand M. A. Fouillée, critiquant le projet de réforme, donne pour titre au premier paragraphe : *la Ruine des humanités.*

Et, qu'on le remarque bien, cette ruine s'étend à l'enseignement moderne lui-même. Ceux qui l'ont inventé, il y a dix ans, avaient bien prétendu qu'il serait, aussi bien que le

classique, une culture générale et désintéressée. Il ne devait avoir rien de commun avec le spécial et le technique ; on ne pouvait lui faire pire injure que de lui attribuer un caractère pratique et des visées utilitaires; c'étaient bien des humanités nouvelles que l'on instituait en face des humanités gréco-latines. De fait, l'enseignement moderne apparut comme un pastiche du rival qu'il comptait supplanter; c'était la vieille discipline classique dans laquelle on remplaçait simplement le latin et le grec par l'anglais et l'allemand. C'est cette ressemblance même, dont il était trop fier, qui l'a perdu. S'il y a un fait établi par l'enquête, c'est bien que l'enseignement moderne, tel qu'il a été constitué, ne plaît à personne et qu'il a fait son temps. Le président de le commission le déclare sans ambages. Par contre, l'enseignement spécial bénéficie d'un regain de faveur qui le venge du dédain qu'on lui témoigna jadis. Le projet le restaure et lui assigne sa place dans les lycées et collèges, à côté des deux cycles. C'est encore une série de classes à ajouter à celles dont nous avons fait plus haut le dénombrement.

Quant à l'enseignement moderne, devenu simplement la section française de l'enseignement secondaire, il doit modifier sa physionomie et ses allures. « Bonnes ou mauvaises, les études modernes étaient encore en grande partie littéraires et libérales[1] » ; elles seront désormais résolument scientifiques et pratiques. Parmi les documents relatifs à la réforme, il y a une instruction ministérielle, en quinze articles, sur l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges. On y pose en principe que « les langues sont enseignées surtout en vue de l'usage ». Tout ce qui suit n'est que le développement et l'application à la méthode d'enseignement de cette vérité qui ressemble fort à un truisme. Il n'y en a pas moins là le signal d'une petite révolution. Les maîtres universitaires, en possession d'une connaissance approfondie des langues et des littératures étrangères, estimaient indigne d'eux d'enseigner le parler usuel; s'autorisant, d'ailleurs, du caractère désintéressé des humanités

1. M. A. Fouillée. Article cité.

modernes, ils visaient plus haut, et leurs élèves, initiés aux délicatesses de la langue écrite et aux beautés des chefs-d'œuvre littéraires, sortaient du collège sans pouvoir ni comprendre, ni parler une langue qu'ils avaient étudiée pendant cinq ou six ans. Désormais, on visera à la pratique. Ce sera plus sage, peut-être. Nous n'en disconvenons pas. Mais, assurément, ce sera moins *humaniste*. Nous relevons seulement cette orientation nouvelle donnée, sous la poussée de l'opinion, à un enseignement qu'on avait posé en rival des humanités.

Non, la réforme avec son plan d'études révolutionnaire, ne favorise pas les humanités, ni les vraies humanités, ni même les autres.

Sera-t-elle du moins plus efficace et plus heureuse pour atteindre le second but qu'on lui assigne? Va-t-elle aiguiller l'activité de la jeunesse vers les carrières productives de richesse, de liberté et d'influence? Va-t-elle préparer au pays des industriels entreprenants, des commerçants avisés, des agriculteurs épris de progrès, des colons hardis et persévérants? Nous l'avouons à regret, nous ne voyons pas bien d'où lui viendrait cette vertu. Pour dire toute notre pensée, nous craignons qu'ici encore on ait pris des moyens qui vont à l'encontre de la fin.

A quoi se réduit, en définitive, le bouleversement que l'on va opérer dans l'organisation des études secondaires ? A ouvrir de nouvelles et plus larges avenues vers le baccalauréat. Or, qui ne sait que construire des routes, percer des rues ou les élargir, c'est provoquer à la circulation ? Nous aurons donc, selon toute probabilité, un plus grand nombre de partants dans la course vers le bienheureux parchemin qui n'ouvre aucune carrière, mais qui permet de prétendre à toutes. Tel qui fût resté chez lui quand il n'y avait qu'une ou deux pistes, se décidera maintenant qu'il y en a quatre. Il faudrait être bien malheureux pour ne pas aboutir par l'une ou par l'autre.

Donc, ils seront plus nombreux encore que par le passé les jouvenceaux à qui père et mère adresseront la traditionnelle recommandation : « Sois d'abord bachelier, nous verrons ensuite. » Sois d'abord bachelier! Et puis, quand ils

seront bacheliers, pourquoi, en vérité, se tourneraient-ils plus que leurs devanciers vers les carrières qui demandent plus de travail, d'énergie, de *self-help?* Pourquoi rechercheraient-ils moins les places toutes faites et les professions qu'on estime plus reluisantes? Supposer que les goûts des jeunes gens et les préférences des parents vont se trouver transformés à ce point parce qu'on aura facilité la conquête du baccalauréat, c'est se leurrer à plaisir.

L'enseignement spécial, celui qui devrait préparer des recrues à l'industrie, au commerce, à une foule de carrières où il y a des places à prendre, cet enseignement qui devrait être considérablement développé et diversifié pour répondre aux besoins urgents du pays, est sacrifié une fois de plus, alors même qu'on semble le restaurer. Il fonctionnera dans les lycées et collèges à côté de l'enseignement secondaire, ce qui veut dire au-dessous, condamné par là même à végéter dans le discrédit et le mépris des apprentis-bacheliers. Pour ces favoris des muses, l'enseignement spécial était jadis l'enseignement *bestial* et les humbles camarades étaient les *bestiaux*. Le nom va revivre sans doute avec la chose. Et c'est à ces pauvres hères, naturellement, pour qui il n'y a pas de baccalauréat, qu'on abandonnera, comme morceau de rebut, les emplois de marchands, de cultivateurs ou de colons. Quant aux légions de bacheliers, issus des cultures nouvelles, nous laissons à M. Alfred Fouillée le soin de tirer leur horoscope. Les avertissements de ce philosophe, très aimé de nos hommes d'État et, d'ordinaire, très écouté dans leurs Conseils, auront plus de chance d'être entendus que les nôtres :

> Attendez les résultats de ce manquement aux lois à la fois naturelles, morales et sociales, vous verrez que vos élèves, prétendus propres à tout, ne seront propres à rien. Les soi-disant futurs colonisateurs ne coloniseront que les ministères ou les facultés de droit ; les soi-disant futurs industriels quêteront des places; les soi-disant futurs commerçants feront le commerce de la pharmacie, de la médecine ou de la chirurgie; les futurs agriculteurs, outre « la culture du moi », cultiveront l'administration et la politique : quand on veut que des gens passent par une certaine porte, le bon sens le plus élémentaire conseille de ne pas leur ouvrir l'issue opposée[1].

JOSEPH BURNICHON.

1. *Journal des Débats*, 9 avril 1902.

LA

CATASTROPHE DE LA MARTINIQUE

Dans les premiers jours du mois d'août 1851, le volcan de la Martinique, la Montagne-Pelée, se réveillait d'un long sommeil ; des colonnes de fumée et de vapeurs, des émanations de gaz sulfureux, des pluies de cendres blanches, de fortes détonations, sans compter les secousses répétées de tremblement de terre qui se succédaient depuis le mois de mai, tout annonçait que le vieux mont ne devait point encore être classé parmi les volcans éteints. Cette éruption fut d'ailleurs sans gravité ; un vallon avait été dévasté, les arbres y étaient recouverts d'une boue grise, quelques-uns étaient tordus, d'autres arrachés, et lorsque, un mois après, MM. Leprieur, Rufz et Peyraud allèrent se rendre compte des dégâts produits, il constatèrent que la végétation n'avait commencé à souffrir qu'à 846 mètres d'altitude ; au-dessous tout était intact et la chute des cendres, qui s'était étendue jusqu'au Carbet, avait été sans conséquences. Les visiteurs montèrent au Morne-Lacroix, point culminant de la montagne (1350 mètres) ; c'était 400 mètres plus bas, à l'ouest, que les bouches volcaniques s'étaient ouvertes, rangées en deux séries parallèles, dirigées du nord au sud, l'une de trois, l'autre de dix ; ces dernières avaient des diamètres variant de 1 à 6 mètres. Tout cela n'était pas bien terrible, pour le moment du moins, et M. Leprieur terminait ainsi son rapport :

Dans l'état actuel des choses il n'y a pas de danger à craindre, si les cratères actuellement existant ne s'oblitèrent pas ; s'ils continuent à fonctionner comme autant de soupapes de sûreté, ils doivent donner toute sécurité, puisqu'ils laissent un passage libre à des gaz qui, sans ces issues, seraient forcés de s'en frayer de nouvelles, ce qui, sans doute, ne se ferait pas sans danger. Si une première fois on en a été quitte pour la peur, il n'en serait peut-être pas de même une autre fois, les causes semblables ne produisant pas toujours des effets absolument identiques [1] ?

1. *Revue coloniale* (2), t. IX, p. 314. 1852.

Cette dernière note légèrement inquiète ne frappait même pas alors tous les esprits. Peu de jours après l'éruption, le journal *les Antilles*, dans son numéro du 9 août 1851, contenait un article daté du 7 et signé A. P., où on lisait :

Quelles seront les modifications que subiront plus tard ces *volcans de boue?* Conserveront-ils leur état actuel ? Doivent-ils disparaître ou s'étendre en force et en intensité ?... Le volcan peut-il changer de nature et devenir volcan de feu, lancer dans les airs des globes de flamme et rouler des pierres liquéfiées ? La montagne s'ouvrira-t-elle pour épancher une coulée de lave ?... Telles sont les questions qu'il est plus facile de poser que de résoudre. Ce qu'il y a de certain néanmoins, c'est qu'il est de la nature des volcans de n'être jamais semblables à eux-mêmes dans leurs éruptions successives et de produire chaque fois des résultats différents.

Dans tous les cas nous ne devons pas trop nous préoccuper de ces résultats. Les volcans en eux-mêmes ne sont pas considérés comme de véritables fléaux. Ce sont des ennemis avec lesquels on peut fort bien vivre... La seule crainte que nous puissions avoir, c'est de ressentir de nouveau des tremblements de terre, fléaux qui ont la même origine mais qui sont bien plus désastreux[1].

M. A. P., qui écrivait ces lignes il y a cinquante et un ans, est peut-être encore de ce monde, il doit comprendre alors que les volcans sont des ennemis avec lesquels on peut aussi fort bien mourir; je ne pense pas que les tremblements de terre de la Martinique aient fait en un siècle autant de victimes que l'éruption récente de la Montagne-Pelée vient d'en abattre en une seule fois.

* * *

Il est certain que la Martinique est l'une des terres classiques des tremblements de terre. On trouve des statistiques relevant 109 tremblements de terre en quarante-sept ans. Il s'agit probablement ici de tremblements de terre ayant produit des dégâts notables, car en 1843 seulement on a ressenti plus de deux cents secousses petites ou grandes. C'est en 1839 que, depuis un siècle, eut lieu, dans la nuit du 10 au 11 janvier, l'un des tremblements de terre les plus destructeurs. Fort-Royal, actuellement Fort-de-France, fut

1. Cité dans la *Revue coloniale* (2), t. VII, p. 319. 1851.

ruiné de fond en comble. On comprend donc que la crainte de ces phénomènes si fréquemment répétés, toujours menaçants, parfois si terribles, aient préoccupés l'esprit des habitants de la Martinique au point de leur faire oublier le danger des éruptions volcaniques.

Désormais il n'en sera plus ainsi de longtemps et la catastrophe du 8 mai 1902 restera comme une douloureuse leçon de prudence.

En ces terres tropicales, l'homme a bien de quoi se sentir plus petit, tant la nature déploie en tous sens ses merveilles et ses terreurs. La Martinique, l'une des plus considérables et des plus riches de nos possessions aux Antilles [1], à toutes les beautés d'une végétation luxuriante, aux riches et fertiles cultures, joint le pittoresque des montagnes et des côtes profondément découpées; près de quatre-vingts petites rivières l'arrosent, et, malgré le relief accidenté du sol, un tiers de sa surface est exploité et fournit canne à sucre, café, cacao, coton, tabac, bananes, fruits variés, bois précieux et de construction. Pendant la saison fraîche, nommée *carême*, et qui dure de décembre à mars, « le ciel presque toujours radieux est d'une beauté incomparable dont le ciel d'Italie ne peut donner qu'une faible idée. Quelques rares flocons de nuages flottent dans une atmosphère toujours limpide et transparente. C'est surtout le lever du soleil qui présente un spectacle merveilleux : précédé d'un faisceau lumineux éclatant d'or et de pourpre, il apparaît brusquement et aussitôt éclaire magnifiquement l'horizon. Le coucher du soleil est plus beau encore : une seule teinte d'or envahit alors le ciel, se reflète sur la mer, recouvre les montagnes et fait briller toutes choses d'un éclat inouï. Tous les objets prennent des tons ardents qui leur donnent un incroyable relief. Les briques deviennent cramoisies, les murs d'un blanc de nacre, les arbres d'un vert glacé de pourpre, le tableau est féerique [2] ».

1. Sa superficie est de 98 782 hectares, un peu plus de deux fois la surface du département de la Seine. Sa population, de 194 372 habitants, est trois fois plus dense que celle de la France.

2. *Les Colonies françaises*, notices illustrées publiées par ordre du sous-secrétaire d'Etat des Colonies sous la direction de M. Louis Henrique, com-

Mais que d'ombres à ce tableau ; sans parler des saisons plus malsaines qui succèdent à ce printemps élyséen, — saison chaude d'avril à juillet, saison des pluies ou hivernage du 15 juillet à novembre, — aux craintes incessantes des tremblements de terre, s'ajoutent celle des ouragans. C'est en effet dans ces parages que les cyclones prennent naissance, c'est là qu'ils déploient toute leur furie ; ces terribles mouvements circulaires produisent des ravages d'autant plus effroyables qu'ils sont encore concentrés sur un petit diamètre, tandis que plus loin, dans leur course vagabonde qui les amène jusqu'à nous sous forme de bourrasques, leurs effets vont s'atténuant à mesure que leurs dimensions s'accroissent, leur puissance se répartissant ainsi sur un plus grand espace, et Dieu sait cependant que de sinistres ils causent encore !

L'un des plus terribles ouragans dont l'histoire ait gardé le souvenir est celui de 1780, que l'on appelle toujours à la Martinique « le grand ouragan » ; sur un convoi de 50 navires français, 6 ou 7 seulement purent se sauver. Et tout récemment, en 1891, un cyclone effroyable balaya la malheureuse île ; plus de 40 bourgades furent effacées de la carte, 500 personnes périrent, 30 navires furent jetés à la côte ou submergés.

Et même, lorsque la terre ne tremble pas, quand l'atmosphère est calme, le Martiniquais ne peut être en repos. L'un des fléaux permanents de l'île est la redoutable vipère fer-de-lance dont il faut sans cesse redouter la rencontre. Ce serpent, dont la longueur atteint et dépasse même parfois légèrement 2 mètres, dont la puissance prolifique est désespérante, puisqu'on a trouvé des nichées de soixante-sept petits, est un des plus venimeux qui existent au monde. On l'a cru longtemps spécial à la Martinique et à Sainte-Lucie, mais il semble que cette espèce se retrouve dans toute l'Amérique tropicale, du Mexique à Rio-de-Janeiro. Son nom scientifique est *Lachesis lanceolatus ;* on l'appelle souvent aussi le trigonocéphale, mais cette désignation est impropre.

D'après une enquête, faite en 1860 par le Dr E. Rufz, la morsure de cette vipère causait, suivant certains rapports, 25 cas

missaire spécial de l'Exposition coloniale (1889) ; t. II, *Colonies d'Amérique.* Paris, Quantin.

de mort par an à la Martinique, mais cet auteur pensait que ce chiffre était beaucoup trop faible, et son opinion était qu'il fallait le doubler, si même il ne fallait pas le porter à 60. Et ce chiffre ne dit pas tout : la piqûre du fer-de-lance n'est pas toujours mortelle; soignée à temps, elle peut être guérie dans bien des cas : sur 50 personnes piquées, une seulement meurt, mais les autres sont loin d'être indemnes; parfois l'amputation d'un membre devient nécessaire, souvent des maladies graves se déclarent, presque toujours des conséquences plus ou moins fâcheuses persistent. Si le chiffre de mortalité est de 50, il y aurait donc 2 500 personnes piquées par an; assurément, c'est bien là un véritable fléau. Aussi, la crainte du venimeux reptile hante-t-elle l'esprit, dès que l'on se trouve hors des villes où sa présence est plus rare et, pour ainsi dire, accidentelle : « On peut dire, écrit le Dr Rufz, qu'il restreint la jouissance de la campagne, qu'il en limite les plaisirs; ici, point de ces abandons à l'ombre des vieux arbres, point de ces rêveries à travers champs sans guide et sans réserve;... la chasse n'est plus un amusement, partout et sans cesse il faut avoir présent à l'esprit ce vers du poète qui semblerait avoir été fait sous l'inspiration de ces lieux : *Fugite hinc, latet anguis in herba !*

Dorénavant, avec les tremblements de terre, les cyclones, le terrible fer-de-lance, la Martinique devra compter les éruptions volcaniques au nombre des formes effrayantes par lesquelles la nature révèle sa puissance de destruction et fait, dirait-on, payer à ces merveilleuses régions l'impôt sur les richesses qu'elle leur prodigue par ailleurs avec tant de libéralité.

*
* *

La Montagne-Pelée ne devait point son nom à l'aridité de ses pentes, mais, d'après Leprieur, à ce que les forêts s'arrêtant assez loin avant son sommet, celui-ci n'était plus couvert que d'une végétation courte, — riche et abondante cependant, — qui, de loin, lui laissait des contours unis, comme s'il eût été dénudé. Tout au haut se trouvait un ancien cratère, occupé par un petit lac de 150 mètres de tour, le *lac des Palmistes*, sur les bords duquel s'élevait, au sud-

ouest, le *Morne-Lacroix*[1]; plus bas, à l'ouest, un autre ancien cratère avait reçu le nom d'*Etang-Sec*.

Nul doute que les tremblements de terre, si fréquents dans ces parages, ne soient en connexion intime avec l'activité volcanique, alors endormie, mais jamais complètement éteinte, dans la chaîne des petites Antilles.

Cette chaîne, vrai chapelet d'îles, forme un arc légèrement convexe vers l'est et compris entre les 60e et 65e degrés de longitude ouest. Dans sa partie méridionale, cet arc est doublé à l'est par une ligne courbe qui lui est parallèle, formée par les trois îles anglaises de Trinidad, Tobago, Barbados ou la Barbade. La première, tout près de la côte vénézuélienne, est une grande terre plate, dans sa partie nord se trouvent déjà quelques volcans de boue ; les deux autres sont de formation volcanique, mais ne semblent pas présenter actuellement de bouches d'éruption. Si nous remontons maintenant du sud au nord l'arc principal, nous trouvons d'abord Grenada (Angleterre), qui possède un volcan éteint, puis les nombreux îlots nommés Grenadines (Angleterre), qui pourraient bien être des restes de volcans brisés. Plus loin, Saint-Vincent (Angleterre) dont le volcan, au nord de l'île, possède un ancien cratère éteint, le *Morne-Garon*, et un plus récent, la *Soufrière*, et dont les éruptions récentes sont comparables à celles de la Martinique. Sainte-Lucie (Angleterre) vient ensuite avec sa *Soufrière*, dans le sud-ouest de l'île. Puis, la Martinique (France) avec six bouches volcaniques, réputées plus ou moins éteintes jusqu'à ces derniers temps; la dernière éruption violente du Mont-Pelé aurait eu lieu, dit-on, au milieu du quinzième siècle, c'est-à-dire avant la découverte de l'Amérique par Colomb. La Dominique (Angleterre) possède encore une *Soufrière*, des sources chaudes, des émissions de vapeur, et, dans le nord, un lac d'eau bouillante de profondeur inconnue, où la violence de l'ébullition projette souvent le liquide à un mètre de haut. La Guadeloupe (France) a aussi sa *Grande Soufrière*, au sud de l'île; près de la Guadeloupe, au sud, se trouve le groupe des îles nommées les *Saintes* (France), qui sont

1. On appelle *mornes* les collines à pentes douces, *pitons* celles qui sont plus abruptes.

visiblement les restes de la dislocation de volcans anciens. Puis l'arc des Antilles se bifurque; droit vers le nord, nous rencontrons Antigua (Angleterre) et Barbuda ou la Barboude (Angleterre), où l'on ne signale pas de volcans, tandis que l'autre branche, continuant l'arc vers le nord-ouest, comprend Montserrat (Angleterre), Nevis ou Nièves (Angleterre), Saint-Christophe (Angleterre), chacune avec un volcan; puis Saint-Eustache (Danemark) avec un volcan éteint. Au delà, et s'inclinant fortement vers l'ouest, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, les îles Vierges, qui se rattachent aux grandes Antilles, Porto-Rico, Haïti, Saint-Domingue, la Jamaïque et Cuba ne paraissent plus présenter le même caractère volcanique aussi accentué.

La Méditerranée américaine, bordée à l'est par la chaîne que nous venons de parcourir, est fermée à l'ouest par les terres de l'Amérique centrale, Guatémala, San Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa-Rica, où l'instabilité du sol n'a d'égale que celle des constitutions politiques. La ligne formée par cette bande de terre étroite et mouvementée est traversée par la grande arête montagneuse qui descend des États-Unis, passe par le Mexique, puis se prolonge, sous le nom de Cordillère, dans l'Amérique méridionale jusqu'au Chili. Cette longue chaîne ne compte pas moins de quatre-vingts volcans actifs; c'est assurément, dans l'univers, une des régions les plus riches en ce genre. Seule, l'autre rive du Pacifique peut concourir avec elle, bordée qu'elle est d'une véritable ligne de feu; plus de cent trente volcans actifs s'échelonnent, en effet, depuis la Nouvelle-Zélande, passant par la Nouvelle-Guinée, les îles de la Sonde, les Philippines, le Japon, les Kouriles, le Kamtchatka, les Aléoutiennes et rejoignant ainsi, par les volcans de l'Alaska, ceux de l'Amérique du Nord.

Cette disposition des volcans en longs alignements est un fait des plus généraux et des plus remarquables; nous aurons à y revenir.

Lorsqu'un volcan entre en éruption, il rejette, sous des formes variées, de nombreux produits, solides, liquides, gazeux; peu à peu ces émissions de matière diminuent, bientôt on n'observe plus que des émanations gazeuses, souvent sulfureuses, ce qui vaut à tant de volcans mal éteints le nom

de solfatares ou de *soufrières*. Puis les émanations cessent parfois totalement, et des sources chaudes, souvent fortement minéralisées, attestent seules la présence du foyer interne. La Montagne-Pelée était parvenue à cette phase tranquille. Des sources chaudes jaillissaient de ses flancs et des établissements de bains s'étaient fondés pour les utiliser, notamment à la petite ville du Prêcheur. Quant à la montagne elle-même, son sommet aux mille fleurs servait de but de promenade, de rendez-vous champêtre ; personne n'aurait soupçonné qu'il fallût s'en défier encore.

Cependant, dès le commencement de cette année, certains symptômes inquiétants apparurent. D'après une lettre datée de la Martinique, 25 avril, des dégagements de gaz infects, sulfureux, se faisaient sentir sur le versant ouest, aux environs du village du Prêcheur, depuis plus de trois mois, ce qui nous reporte au mois de janvier. Comme ces émanations allaient en croissant, on en rechercha l'origine et l'on constata qu'elles venaient de la région où avait eu lieu la petite éruption de 1851.

Ces émanations rendirent même certaines localités inhabitables. Le volcan éteint redevenait soufrière.

Au mois de mars, d'autres symptômes inquiétants apparurent. Au rapport de l'un des Pères du Saint-Esprit, missionnaire à la Martinique, on avait constaté que le lac des Palmistes se vidait ; c'était une preuve manifeste que d'importantes crevasses s'étaient produites dans l'intérieur de la montagne.

Le mercredi 23 avril, une détonation souterraine se fit entendre dans les environs du Prêcheur ; le lendemain jeudi, des promeneurs virent des nuages de vapeurs noirâtres sortant de la montagne. Le 25, au matin, une longue fissure s'ouvrait à 600 mètres d'altitude dans la vallée de la Rivière Blanche ; de ce cratère sortaient « des bruits et des pétillements explosifs accompagnés de grondements souterrains, de quelques secousses de tremblement de terre et de projections considérables de cendres, de vapeurs et d'énormes fusées d'eau bouillante entremêlées de rochers et de troncs d'arbres » ; les eaux des rivières étaient souillées par les cendres.

Notre vieux mont Pelé fait des siennes depuis quelques jours [1]. Avant le 25 avril on entendait des bruits sur les habitations des hauteurs. Quelques personnes affirmaient même avoir vu, la nuit, des flammes s'échapper du cratère. De temps à autre on était incommodé par de fortes odeurs



LA MARTINIQUE

d'acide sulfureux et même d'acide sulfhydrique. Deux ou trois savants, ou des individus se croyant tels, ont voulu aller sur les lieux pour se rendre compte du phénomène dont je viens de parler ; ils n'ont pu arriver qu'à mi-chemin, tant l'odeur de soufre était forte et suffocante.

1. Lettre écrite de Saint-Pierre le 3 mai.

Ils ont constaté, paraît-il, que l' « Étang-Sec », situé à 500 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, sur le flanc de la montagne, était en ébullition et qu'il s'en échappait de la fumée et des vapeurs très denses. Les environs de cet « Étang-Sec » présentaient de nombreuses fissures. L'eau de la Rivière Sèche était très trouble d'abord, puis presque noire. Enfin le 25 avril, au matin, après de fortes détonations souterraines, entendues à Saint-Pierre, la nuit, nous avons vu, sur le flanc de la montagne, du côté de la ville, s'élever une superbe colonne de fumée de 2 ou 3 kilomètres de hauteur. La montagne a gardé ce panache à peu près toute la journée...

Depuis le 25 avril jusqu'au 2 mai, rien de bien important : quelques jets de vapeur et des bruits sourds. Hier 2 mai, de fortes odeurs d'acide sulfureux et d'œufs pourris (acide sulfhydrique) se sont fait sentir toute la journée, et, après de fortes détonations, nous avons vu s'élever de la montagne, mais cette fois de l'ancien cratère se trouvant au nord du Morne-Lacroix, une immense colonne de fumée noirâtre, et jusqu'à la nuit le mont Pelé a présenté ce beau spectacle. — Après l'avoir bien admiré, je suis allé me coucher. — Vers minuit, nous avons été tous réveillés par la conversation des individus qui s'étaient aperçus du phénomène. Je suis monté au second, d'où je vois parfaitement la montagne. Mais que je vous dise tout d'abord que nos chambres étaient envahies par une poussière fine et pénétrante, qui nous aveuglait tant soit peu. En ouvrant la fenêtre du second nous avons vu d'épais nuages qui masquaient la montagne.

Ce gros amas de nuages était sillonné de feux et en même temps nous entendions de forts grondements souterrains. Une véritable pluie de cendres nous aveuglait. Elle continue jusqu'à présent (onze heures et demie du matin). Toutes nos toitures, toutes nos rues en sont couvertes. Son épaisseur varie de deux à cinq centimètres. La ville avait l'aspect d'une ville de France en plein hiver : tout était blanc.

Et la lettre se terminait ainsi : « Nous sommes à la grâce de Dieu. Espérons que nous n'aurons pas le sort d'Herculanum et de Pompeï et que ma lettre, écrite dans un autre style bien entendu, n'aura pas le retentissement de celle de Pline le Jeune. »

La panique gagnait les populations de la région comprise entre le Mont-Pelé, le Prêcheur et Saint-Pierre; les habitants désertaient leurs demeures et venaient s'entasser dans la ville sans se douter qu'ils allaient ainsi à la mort. A Saint-Pierre même on ne pouvait plus se dissimuler le danger. Le 3 mai, l'une des futures victimes de la catastrophe écrivait : « Quand tu recevras cette lettre, peut-être la Martinique sera engloutie. » Et plus loin : « La montagne est en feu et

tout le monde se demande où l'on ira si le volcan continue à fumer. »

Dans une lettre datée de Fort-de-France, 3 mai, l'infortuné gouverneur de la Martinique, M. Mouttet, disait : « Ce matin, Fort-de-France s'est réveillé couvert d'une couche de cendres de plusieurs millimètres, qui donne un aspect lugubre au pays. Nous sommes à 40 kilomètres au moins du volcan. Toutes les communes de l'île, même celles de l'extrême sud, ont reçu ainsi de la cendre. »

M. Mouttet se rendit sans tarder à Saint-Pierre, examina les dégâts, distribua les premiers secours aux sinistrés, puis retourna à Fort-de-France, le lendemain 4 mai. Ce jour-là il y eut une petite accalmie.

Mais le 5, « à une heure de l'après-midi, un torrent d'eau et de boue brûlante s'échappa brusquement de l'ancien cratère, dit l'Étang-Sec, dévala le long des pentes de la Montagne-Pelée, s'engouffra dans la vallée de la Rivière Blanche, emporta une partie de l'usine Isnard qui était heureusement évacuée et recouvrit entièrement l'usine Guérin, située au bord de la mer à l'embouchure de la Rivière Blanche, engloutissant une trentaine de personnes... La masse de boue qui recouvrait l'usine avait environ 1 kilomètre de longueur, 200 mètres de largeur et 10 mètres de hauteur[1] ».

En même temps un raz de marée faisait osciller la mer de plus de 20 mètres pendant plusieurs minutes jusque dans la rade de Saint-Pierre. Par un singulier phénomène, dans la soirée de ce jour, les dynamos qui fournissaient l'électricité de la ville cessèrent de fonctionner : elles ne donnaient plus de courant. On conçoit l'inquiétude, la panique causées par tous ces événements.

Toutefois, bien que les grondements souterrains se fissent toujours entendre, comme le cratère de l'Étang-Sec laissait toujours écouler de la boue, les gens que l'on pouvait croire compétents supposèrent que ce débouché suffirait à l'éruption. Une commission nommée pour examiner la situation déclara en effet :

1° Que tous les phénomènes qui se sont produits jusqu'à ce jour

1. Rapport officiel de M. Lhuerre, gouverneur intérimaire de la Martinique, daté de Fort-de-France, 11 mai.

n'ont rien d'anormal et qu'ils sont, au contraire, identiques aux phénomènes observés dans tous les autres volcans ;

2° Que les cratères du volcan étant largement ouverts, l'expansion des vapeurs et des boues doit se continuer comme elle s'est déjà produite, sans provoquer de tremblements de terre ni de projections de roches éruptives ;

3° Que les nombreuses détonations qui se font entendre fréquemment sont produites par des explosions de vapeurs localisées dans la cheminée et qu'elles ne sont nullement dues à des effondrements de terrain ;

4° Que les coulées de boue et d'eau chaude sont localisées dans la vallée de la Rivière Blanche ;

5° Que la position relative des cratères et des vallées, débouchant sur la mer, permet d'affirmer que la sécurité de Saint-Pierre reste entière ;

6° Que les eaux noirâtres roulées par les rivières des Pères, de Basse-Pointe, du Prêcheur, etc., ont conservé leur température ordinaire et qu'elles doivent leur couleur anormale à la cendre qu'elles charrient.

La commission continuera à suivre attentivement tous les phénomènes ultérieurs, et elle tiendra la population au courant des moindres faits observés.

Hélas ! ce communiqué paraissait le 7 mai dans la soirée, le lendemain Saint-Pierre et la commission disparaissaient.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, un orage éclata sur le nord de l'île, et une pluie abondante causa des inondations locales. A Saint-Pierre même l'angoisse et l'affolement croissaient. La temps était très orageux, la tension électrique était énorme, les téléphones ne fonctionnaient qu'avec peine.

Le maire de Saint-Pierre fit savoir à M. Mouttet, le 7 dans l'après-midi, que de nouveaux désastres ne semblaient pas être à redouter, mais que l'ordre avait besoin d'être maintenu énergiquement, des malfaiteurs profitant de l'émotion de la population pour commettre des actes de brigandage. M. Mouttet retourna donc le soir même à Saint-Pierre ; un détachement de l'infanterie coloniale avait ordre d'y venir dès le lendemain pour renforcer la police.

Le matin du 8, aucun incident ne se produisit, des câblogrammes officiels, expédiés entre six heures et huit heures du matin dépeignaient la situation comme stationnaire. C'était le jour de l'Ascension, et il faut noter cette circonstance grâce à laquelle plus d'une victime aura dû le salut de son

âme. Depuis plusieurs jours déjà, à l'approche d'un danger encore inconnu, les églises ne désemplissaient pas, on avait même dû parfois les ouvrir la nuit.

L'activité volcanique des Antilles était d'ailleurs complètement réveillée à ce moment; depuis deux jours l'île Saint-Vincent était dévastée par une éruption formidable. Le 6 mai la Soufrière était entrée en action ; le 7, à trois heures de l'après-midi, un épais nuage s'était élevé au-dessus des cratères et tout l'appareil volcanique s'était déployé. Détonations, pluies d'eau bouillante, de sable brûlant, de cendres recouvrant toute l'île d'une couche atteignant 90 centimètres à Château-Bel-Air et s'étendant jusqu'à la Barbade à 160 kilomètres à l'est de Saint-Vincent, mouvements et convulsions du sol qui ont transformé l'aspect des côtes, coulées de lave en six points différents, destruction des plus riches cultures, mort de plus de 2 000 personnes, tuées par des projectiles brûlants ou par d'énormes décharges électriques, anéantissement d'une tribu de Caraïbes, tel est le bilan de cette terrible éruption qui compromet gravement le sort de la colonie anglaise.

C'était à la Montagne-Pelée d'entrer définitivement en scène, elle le fit par un coup d'une violence terrifiante.

*
* *

Le 8, dans la soirée, le *Times* recevait la dépêche suivante : *Saint-Thomas*, *8 mai. Saint-Pierre et ses habitants*, *ainsi que tous les vaisseaux de la rade ont été totalement détruits par une éruption volcanique.*

On hésita d'abord à croire à la rigueur de termes si absolus, mais bientôt les dépêches affluèrent et ne laissèrent plus de place aux atténuations. Un seul navire, le *Roddam*, avait pu s'échapper; un seul homme devait survivre, a-t-on raconté, c'était un pauvre nègre accusé de meurtre, enfermé dans une cellule souterraine de la prison.

Que s'était-il donc passé ? Un peu avant huit heures du matin, — on a constaté que l'horloge de l'hôpital s'était arrêtée brusquement à sept heures cinquante, — un énorme nuage de terre et de cendres s'éleva soudain de la montagne

entr'ouverte et s'abattit sur la ville de Saint-Pierre ; puis une explosion immense suivit, et, en un instant, une vague furieuse de gaz embrasés, véritable ouragan de feu, dévastait et brûlait tout; enfin, une pluie de scories, de pierres, de roches achevait le désastre. Cette averse brûlante enflammait les navires alors en rade, en même temps que, sous l'action des oscillations du sol provoquant un raz de marée, ils donnaient de la bande et sombraient.

M. Lhuerre, dans son rapport, raconte comment la catastrophe fut connue à Fort-de-France :

A huit heures cinq du matin, au moment où le vapeur de la Compagnie Girard allait quitter le chef-lieu pour se rendre à Saint-Pierre, une énorme poussée de nuages blanchâtres, roulant en volutes gigantesques, fut aperçue de Fort-de-France dans la direction de la Montagne Pelée; au même instant, les lignes du câble et du téléphone reliant Saint-Pierre au chef-lieu furent rompues, le baromètre subit une baisse brusque et un raz de marée se fit sentir sur le rivage.

Les nuages obscurcirent en un instant tout le ciel; une pluie de pierres, dont quelques-unes du poids de 20 grammes, s'abattit sur Fort-de-France, suivie d'une pluie de cendres, qui dura jusque vers onze heures. Le bateau *Girard*, qui avait quitté le chef-lieu à huit heures et quart, après le raz de marée, pour se rendre à Saint-Pierre, continua sa route jusqu'à la hauteur de Case-Pilote, qui est exactement à mi-route, et là, arrêté par les pierres et la cendre qui tombaient en quantité considérable, rebroussa chemin pour rentrer à Fort-de-France.

Il repartit vers dix heures, après que la grosse émotion causée à Fort-de-France par la pluie de pierres se fut calmée, et, après avoir dépassé la pointe du Carbet, aperçut la minoterie Blaisemont et l'habitation Anse-Latouche en flammes. Quelques instants après, un spectacle terrifiant s'offrit aux yeux des passagers : au pied du volcan, entouré d'un nuage opaque de fumée et de cendres, tout le littoral, depuis la minoterie Blaisemont, située un peu au nord du Carbet, jusqu'à la Pointe-Lamarre, au delà du bourg de Sainte-Philomène, était en feu sur une étendue de près de 5 kilomètres; les arbres et les maisons isolées de la campagne brûlaient également; une douzaine de bateaux sur rade de Saint-Pierre, dont deux steamers américains, flambaient, encore à l'ancre. Le littoral paraissait désert; sur la mer, rien ne surnageait que des épaves. La chaleur rayonnante dégagée par cet immense brasier empêcha le bateau d'avancer, et il rentra à Fort-de-France à une heure de l'après-midi, rapportant la sinistre nouvelle.

Écoutons maintenant les récits de quelques témoins oculaires de l'éruption elle-même :

C'est d'abord le capitaine du *Roddam*. Ce navire anglais, arrivé le matin même, après une nuit de tempête, était encore sous pression. Le capitaine causait tranquillement avec un habitant de Saint-Pierre, M. J. Plissonneau, qui se trouvait dans une chaloupe près du *Roddam*, quand, tout à coup, « une immense nappe de fumée, toute pailletée de scories incandescentes, s'abattit sur la ville et sur le port avec une rapidité inconcevable. Déjà la ville entière flambait, drapée dans un rideau de flammes, et il pleuvait du feu sur le *Roddam* » ; dix hommes de l'équipage étaient tombés morts, brûlés vifs ; on parvint, non sans peine, à couper les amarres, et le *Roddam* partit au plus vite, poursuivi pendant 6 milles (plus de 18 kilomètres) par la pluie de scories en feu. Malgré d'affreuses brûlures aux mains, le capitaine resta lui-même au gouvernail, et, l'après-midi, quand il entra à Port-Castries, capitale de l'île Sainte-Lucie, le navire n'était plus qu' « une sorte d'épave fantomatique, grisâtre, couverte de cendres; ses agrès, ses voiles, ses bâches pendaient en loques calcinées ».

Pendant que le *Roddam* s'échappait ainsi, du foyer même du désastre, à l'ouest fuyaient de petites barques chargées de colons et de nègres. Depuis la veille au soir, épouvantés par les bruits souterrains qui se faisaient entendre, ils se tenaient sur le qui-vive, les uns sur le rivage, d'autres dans les barques prêtes à partir. Dans la matinée du jeudi 8, tous s'étaient éloignés de la côte « au moment où un épais nuage de fumée jaunâtre s'abattit sur la région, précédant de quelques minutes la véritable éruption. » Une seule de ces barques paraît s'être sauvée; elle fut rencontrée par un steamer américain qui se rendait à la Dominique. Les infortunés fugitifs racontèrent qu'ils étaient déjà à 2 kilomètres de la terre et dans la plus complète obscurité, bien qu'il fût huit heures du matin, lorsque des matières enflammées tombèrent à peu de distance de leur embarcation. Un peu plus tard, et quand ils se croyaient hors de danger, leur voilure prit feu sans qu'ils eussent pourtant vu tomber, en ce moment, de matières enflammées. La chaleur était inimaginable.

Un autre témoignage est fourni par un horticulteur du Morne-Rouge, localité située à 7 kilomètres à l'est de Saint-Pierre, tout près de la zone ravagée. Cet homme vit, au

moment même de l'éruption, sept points lumineux sur les flancs de la montagne; suivant toute apparence, ces points lumineux n'étaient autre que la lave en fusion apparaissant par les crevasses latérales du volcan ; de plus, ce même témoin eut l'impression d'être invinciblement attiré vers le volcan par un courant d'air. La montagne s'entr'ouvrit et jeta un tourbillon de feu sur Saint-Pierre.

Plus au nord, M. Albert, filateur, dont la propriété est située à un mille au nord-est de la Montagne-Pelée, assistait, lui aussi, au terrible spectacle. Voici son récit :

Le 8, au matin, j'étais de bonne heure dans les champs. Le sol tremblait, non comme dans les tremblements de terre, mais comme si des luttes terribles se livraient dans les flancs de la montagne.

Je fus frappé de terreur; sans pouvoir m'expliquer pourquoi, il m'était impossible de crier. Tout à coup, la Montagne-Pelée parut frissonner et une sorte de gémissement sortit du cratère.

L'air semblait mort. Je fus assourdi par un bruit atroce et formidable. On eût dit que tout se brisait. Une lueur plus aveuglante qu'un éclair se produisit et je restai cloué au sol.

A ce moment, un nuage qui s'était formé au sommet de la Montagne-Pelée, tomba littéralement sur Saint-Pierre, et avec une rapidité telle qu'il aurait été impossible à qui que ce fût de s'échapper.

Puis, de terribles explosions retentirent, tandis que des lueurs traversaient à intervalles irréguliers les intenses ténèbres. On eût dit que toutes les marines du monde se livraient un combat de Titans.

Quand j'eus recouvré l'exercice de mes facultés, je courus jusque chez moi et je partis pour Fort-de-France par un petit vapeur avec toute ma famille.

J'ai su depuis que le premier nuage tombé sur Saint-Pierre ne contenait pas de feu, mais un gaz lourd, semblable au grisou, qui doit avoir asphyxié tous ceux qui l'ont respiré.

Plus proche encore du péril, M. Fernand Clerc, conseiller général et candidat à la députation, n'a dû son salut qu'à la fuite.

Vers huit heures, a-t-il raconté, il était accoudé à une fenêtre, observant la montagne qui, depuis un moment, grondait beaucoup plus fort; tout à coup, à la suite de deux détonations épouvantables, il a vu se former du haut en bas de la montagne une fissure par où s'échappait, avec un bruit effrayant, un immense jet de feu. Il n'a eu que le temps de s'enfuir à toutes jambes avec son monde. Il n'a pu aller bien loin. Il a été, il ne sait comment, jeté à terre. Quand il s'est relevé, Saint-Pierre n'existait plus. A vingt-cinq mètres derrière lui,

gisaient les premiers cadavres. Il est revenu sur ses pas, est même descendu jusqu'aux Trois-Ponts (banlieue de Saint-Pierre). Il n'existait plus rien, ni arbre, ni l'apparence d'une construction.

*
* *

Ce n'est donc point à une coulée de lave que la destruction de Saint-Pierre est due, mais à une véritable explosion. Dans une explosion de dynamite, c'est le choc du gaz qui cause les effets terrifiants que l'on sait. C'est évidemment un phénomène analogue qui s'est produit ici. Les gaz contenus dans les flancs du volcan s'y étaient accumulés sous une pression énorme. On a cru pouvoir évaluer la pression des gaz dans certains volcans à un millier d'atmosphères et plus. Les premières fissures laissant fuser une partie de ces gaz, ceux-ci désagrégeaient peu à peu l'orifice qui leur livrait passage, entraînant ces poussières, ces cendres qui, depuis plusieurs jours, s'abattaient sur l'île; puis le travail de désagrégation ayant assez progressé, les parois du réservoir se sont fendues, et une immense fusée gazeuse a jailli, s'étalant en éventail. Le hasard a voulu que l'ouverture livrant passage à cette fusée se fît précisément sur le versant du côté de Saint-Pierre. 26 000 victimes au moins périrent dans cette ville, et si l'on ajoute les localités voisines, il faut certainement porter ce chiffre à 30 000.

Trois effets principaux ont donc caractérisé l'action de ce torrent gazeux. C'est d'abord l'asphyxie. Un grand nombre de victimes ont été retrouvées la main sur la bouche, comme pour empêcher des gaz toxiques d'envahir les voies respiratoires. Le fait pourrait être dû simplement à la haute température de ces gaz, et l'on sait que l'une des blessures les plus graves dans les incendies ou les explosions de chaudières à vapeur, est constituée par les brûlures internes résultant de l'inhalation fatale de l'air embrasé ou de la vapeur surchauffée. Beaucoup de cadavres présentaient les mêmes symptômes que les victimes des incendies, et des brûlures internes très graves ont été signalées chez les quelques rares survivants de la catastrophe. Mais il semble bien que ces gaz étaient déjà toxiques par leur nature même. Un matelot du *Teresa-Lovico* (navire italien en rade de Saint-

Pierre au moment de l'éruption), nommé Jean-Louis Prudent, a raconté à sa façon ce qu'il a vu : « Il y eut d'abord un bruit effrayant d'explosion et aussitôt après un cyclone de fumée et de feu. La fumée était si terrible et si « vénéneuse » qu'elle brûlait plus que le feu. Quand elle atteignait les gens, ceux-ci tombaient morts... » Les gaz qui, mêlés à la cendre volcanique, ateignirent les premiers la ville de Saint-Pierre, étaient vraisemblablement ceux que l'on observe dans toutes les éruptions, acides sulfureux et sulfhydrique ; faut-il y joindre l'acide chlorhydrique, ou d'autres gaz encore? il sera peut-être bien difficile de le décider jamais.

Le second effet est le feu, mais un feu rapide et que sa rapidité rendait capricieux; on a cité le cas d'une femme retrouvée carbonisée, tandis que le mouchoir qu'elle pressait sur ses lèvres était intact. D'autres cadavres, également carbonisés, portaient encore des chaussures intactes. Ici un laminoir était fondu comme au creuset, là un sac de manioc n'avait pas souffert. La rapidité du phénomène est encore attestée par d'autres faits. Dans une écurie, les chevaux étaient tombés morts, le nez dans leur mangeoire. Cette vitesse même fut le salut pour quelques marins. M. Georges Marie-Sainte, second capitaine de la goëlette *Gabrielle*, fut brusquement jeté à l'eau et, grâce à ce bain forcé, put échapper à l'embrasement de l'atmosphère. Toutefois, l'eau était devenue tellement chaude qu'il eut, de même que quatre autres survivants de son équipage, le corps échaudé. Revenu à la surface, au bout de quelques instants, il vit la côte entière transformée en un brasier. Cramponnés d'abord à une épave, les cinq naufragés purent se réfugier, non sans peine, dans une pirogue abandonnée, et, vers trois heures de l'après-midi, le *Suchet* les recueillait.

Cette rapidité du torrent gazeux explique le troisième caractère du désastre, l'effet d'ouragan, de cyclone; les maisons rasées, le phare de la place Bertin, au bord de la mer, haut de 20 mètres, démoli jusqu'à 3 mètres du sol, les arbres déracinés, tordus, coupés au ras du sol ou tout au moins inclinés vers la mer, les quais du port en partie détruits, un appareil télégraphique transporté à 50 mètres du poste, tout indique la violence du déplacement des gaz, et c'est bien

aussi ce qui résulte des témoignages cités plus haut, cet horticulteur du Morne-Rouge qui se sent attiré par un courant d'air, remous latéral du torrent principal, M. F. Clerc jeté à terre, tandis que, ainsi qu'il l'a raconté dans une lettre à un ami, près de lui, un jeune garçon était emporté comme une feuille sèche.

*
* *

La région ravagée forme une aire triangulaire ayant son sommet au volcan et s'appuyant au rivage par sa base, du Prêcheur au Carbet. Dans ces deux dernières localités, les dégâts furent moins complets.

Dès le jour même du 8, le croiseur *Suchet*, commandant Le Bris, pouvait aborder à Saint-Pierre à trois heures de l'après-midi et ramenait quelques rares survivants trouvés à bord du vapeur anglais *Roraïma*, sur des épaves et à terre, ces derniers provenant également des navires, une trentaine environ, tous plus ou moins brûlés, quelques-uns moururent pendant le retour à Fort-de-France; mais l'incendie empêchait de pénétrer dans la ville et, cependant, il y aurait eu là des blessés à secourir. On le reconnut lorsque, les jours suivants, on put s'avancer, non sans peine, au travers des ruines amoncelées : dans certaines maisons, quelques personnes vivaient encore, mais tellement affaiblies par les brûlures, la privation de tout secours et de toute nourriture, qu'il fut impossible de les sauver. Elles moururent dès les premiers soins qu'on voulut leur donner.

Le *Suchet*, le *Pouyer-Quertier*, bateau-câble de la Compagnie française des câbles télégraphiques, commandant Thirion, le croiseur danois *Walkyrien*, ramenèrent du Prêcheur et du Carbet environ 4000 personnes qui s'y étaient réfugiées, quelques-unes affreusement blessées.

Les jours suivants, il y eut une accalmie; l'île était parfois cachée tout entière sous un épais voile de brume violette ou couleur de plomb. Le volcan fumait toujours cependant et, de fait, son activité était loin d'être épuisée. Le 15 mai, une nouvelle coulée de boue envahissait la Rivière Blanche et des éclairs énormes étaient visibles de Fort-de-France; le 16, d'épais nuages aux lueurs rouges, sillonnés d'éclairs, jetè-

rent la panique dans toutes les localités du nord-est jusqu'à la Trinité, et une pluie de cendres, durant vingt minutes, s'abattit sur elles. Toutefois, ce même jour, il n'y avait pas encore de danger imminent et M. F. Clerc put faire l'ascension de la Montagne Pelée du côté de Basse-Pointe, au nord, en compagnie de M. Chancel, ingénieur en chef des sucreries. Ils parvinrent à 1 233 mètres d'altitude et constatèrent que le cratère avait maintenant 300 mètres de diamètre, le Morne-Lacroix existait toujours, mais il était miné à sa base. La chaleur était intense ainsi que l'état électrique; les deux explorateurs durent même rebrousser chemin à cause des décharges électriques qu'ils recevaient, et une pluie de cendres et de pierres les accompagna pendant la descente.

Le 17, pluie de cendres au Carbet, grondements entendus jusqu'à Fort-de-France. Le 18, la situation s'aggrave, d'immenses nuages de fumée s'échappent du cratère, la cendre tombe abondante à Fort-de-France, et une pluie de pierres crible le village du Lorrain; ce même jour, le volcan de Saint-Vincent faisait éruption de nouveau et, comme la première fois, celui de la Martinique allait lui donner la réplique. Le 19, des équipes de travailleurs avaient été débarquées par le steamer *Potomac* pour rechercher les restes des consuls anglais et américain; mais bientôt, une immense colonne de gaz et de fumée sortant du cratère, tous devaient se réfugier précipitamment à bord, emportant cependant le corps du consul américain. Le lendemain 20, avait lieu une nouvelle éruption au moins aussi violente que celle du 8; une pluie de cendres brûlantes et de pierres de la grosseur d'une noisette s'abattait à cinq heures et demie du matin jusque sur Fort-de-France, et les nuages de cendres, éclairés par le soleil levant, avaient un aspect effrayant, on eût dit des courants de lave en fusion roulant au-dessus de la ville; on en fut quitte, là, pour la peur; mais la région de Saint-Pierre fut de nouveau ravagée avec une furie défiant toute description, les ruines elles-mêmes furent criblées, les tours de la cathédrale pulvérisées; mais il n'y avait plus de victimes à faire. Le désastre s'étendit, cette fois, jusqu'au Carbet qui fut ravagé, disent les rapports, par un raz de marée au sud et par une avalanche de boue chaude au nord.

Puis un calme relatif se fit de nouveau, on put constater que de nouveaux cratères s'étaient ouverts de tous les côtés, on en a signalé au nord vers Basse-Pointe, à l'est vers Ajoupa-Bouillon, à l'ouest du côté du Prêcheur. Le 26 mai, dans la soirée, nouvelle et terrible éruption, des flammes s'élançaient du cratère à 150 mètres de hauteur, la pluie de cendres atteignait tout le nord de l'île ; à Roseau, capitale de la Dominique, les cendres furent même plus abondantes que le 8 mai. Puis le 28, à huit heures quinze du matin, encore une formidable éruption.

Tout le nord de l'île dut être évacué et la population de l'île, affolée, et certes on le serait à moins, commençait à quitter cette terre désolée.

Enfin le 6 juin une nouvelle éruption se produisit encore.

*
* *

En présence de ces manifestations grandioses et redoutables, l'esprit d'abord reste comme interdit ; il faut cependant leur chercher une cause, et la première condition que doit remplir celle-ci est d'être proportionnée à l'universalité du volcanisme à la surface du globe.

La croûte terrestre est en effet percée, comme une écumoire, de bouches de feu. Dans un recensement fait en 1878, M. Fuchs[1] comptait 323 volcans ayant donné des signes d'activité depuis trois siècles ; M. Vélain[2] donne le chiffre de 364 pour les volcans ayant donné des signes d'activité dans les temps historiques. Voici les chiffres fournis par M. Fuchs, mais groupés par régions géographiques plus simples en rattachant certaines îles aux continents voisins :

Europe..	7
Afrique (y compris Açores, Canaries, etc.).	37
Asie (y compris Kouriles, Japon, Formose).	59
Philippines, Moluques, îles de la Sonde	49
Iles Aléoutiennes.	31
A reporter.	183

1. K. Fuchs, *les Volcans et les tremblements de terre*. Paris, Alcan, 1895. Sixième édition.

2. Ch. Vélain, *les Volcans ; ce qu'ils sont et ce qu'ils nous apprennent*. Paris, Gauthier-Villars, 1884.

Report.	183
Amérique septentrionale.	20
— centrale (y compris Antilles).	31
— méridionale.	37
Océanie.	31
Terres polaires arctiques (Islande, Jan Mayen).	11
Océan Atlantique (sous-marins)	3
Océan Indien (La Réunion, etc.).	5
Terres polaires antarctiques	2
Total.	323

Il semble impossible de ne pas considérer ces bouches volcaniques comme autant de regards mettant en communication notre atmosphère avec un réservoir central commun contenant la lave en fusion, c'est-à-dire de la roche fondue. Certains esprits répugnent à cette idée du feu central. Il est sûr que si l'on devait imaginer une sorte de foyer où des matériaux en combustion entretiendraient la roche à l'état liquide, tout comme la houille en brûlant fait fondre le verre ou les métaux dans nos usines, ce serait une pure chimère; mais il est une tout autre façon de concevoir la chose. Rappelons d'abord un argument capital en faveur de l'existence de cette haute température à l'intérieur du globe.

C'est un fait absolument général que, sur toute la surface de la terre, chaque fois que l'on creuse un puits un peu profond, que l'on opère un sondage, on constate un accroissement régulier de la température qui peut être évalué, en moyenne, à 1 degré par 35 mètres. Cette augmentation de chaleur se constate aussi bien dans les grands puits de mines, dans les grands sondages (comme celui de Schladebach, dans la Saxe prussienne, poussé jusqu'à 1748 mètres et dans lequel, à 1716 mètres de profondeur, la température était déjà de 56 degrés, ou encore celui de Paruschowitz, près Rybnik (Haute-Silésie) jusqu'à 2003 mètres, au fond duquel la température était de 69°,3), que dans les grands tunnels ou souterrains, comme dans le percement du Mont-Cenis ou du Saint-Gothard. A ce taux de 1 degré par 35 mètres, on aurait 1000 degrés à 35 kilomètres, 2000 degrés à 70 kilomètres, et la température de 2000 degrés suffit à fondre toutes les roches. Mais qu'est-ce que cette profondeur de 70 kilomètres par

rapport au rayon de la terre entière ! Celui-ci est de 6400 à 6500 kilomètres ; 70 kilomètres en sont donc un peu plus du centième; par suite, si le diamètre de la terre est représenté par la largeur de cette page, l'épaisseur de la croûte solide serait d'un millimètre environ, au-dessous tout est en fusion. Supposez maintenant cette pellicule, car vraiment c'est le mot, percée de trous d'épingle et vous aurez la représentation des bouches volcaniques.

Il est un autre caractère, fondamental, de la distribution géographique des volcans à la surface terrestre ; ceux-ci sont répartis, à la vérité, un peu partout, mais cette répartition affecte cependant une certaine régularité, les volcans sont généralement distribués sur des alignements ; alignement des Antilles, des Andes, des Aléoutiennes, du Kamtchatka, des Kouriles, du Japon, des Philippines et des Moluques ; ce sont là les plus saisissants, formant la ceinture volcanique du Pacifique, alignement des îles de la Sonde[1] ; en général, quand on étudie la distribution des volcans, on finit toujours par saisir des lignes naturelles de répartition : lignes droites ou courbes, parfois avec des embranchements et des subdivisions. A quoi tient ce fait ? C'est ici que nous allons comprendre la vraie cause de l'existence et la nature des volcans, de ces trous d'épingle qui criblent l'écorce de notre planète. La terre, depuis son origine nébuleuse, va sans cesse en se refroidissant; primitivement gazeuse, ses matériaux les plus denses se sont liquéfiés en se concentrant autour du centre d'attraction ; puis, se refroidissant toujours, ils ont commencé à se solidifier à la surface, bientôt tout le globe fondu a été environné d'une mince pellicule solide qui n'a fait que croître en épaisseur avec le temps. Or, cette croûte une fois formée a ralenti considérablement le refroidissement de la partie interne encore liquide ; il est étonnant, en effet, de voir combien les roches ainsi solidifiées laissent mal passer la chaleur à travers leur masse. Pour prendre un exemple dans les phénomènes volcaniques eux-mêmes, lorsqu'une coulée de lave se répand sur le sol, sa surface se refroidit et se solidifie très

1. On peut citer encore la chaîne des Puys en Auvergne, formant un alignement de plus de soixante volcans éteints, sur une longuenr de 18 kilomètres.

vite ; bientôt on peut marcher dessus sans en être incommodé, et cependant, à quelques décimètres au-dessous, la lave en fusion se laisse entrevoir, au fond des crevasses, comme une traînée de feu. On a cité souvent ce fait : au Jorullo, volcan mexicain, vingt et un ans après l'éruption, on pouvait allumer un cigare dans les fissures de la coulée de lave. Ainsi, ce qui entretient la lave en fusion sous nos pieds n'est autre que le reste de la chaleur originaire de notre globe, chaleur qui se perd très lentement dans l'espace par rayonnement, et dont nous sommes bien loin de prévoir encore l'épuisement complet.

*
* *

Ce refroidissement continu, si lent qu'il soit, a un effet capital : le noyau liquide interne se contracte peu à peu et, par suite, la croûte solide qui l'enserre doit se froncer, se plisser, pour rester en contact avec lui, sous peine de laisser des cavités qui ne tarderaient pas à provoquer des ruptures d'équilibre. Ces plis se traduisent à la surface par des bourrelets en relief, qui ne sont autres que les chaînes de montagnes. Mais la souplesse de l'écorce terrestre n'est pas indéfinie, et facilement de tels plis seront accompagnés de fractures, les deux bords de ces fractures se relevant parfois l'un contre l'autre, ou du moins de longues fissures se produisant qui pourront parfois se prolonger depuis la surface jusqu'aux régions profondes de l'écorce; celle-ci exerçant, d'ailleurs, sur la masse fondue, une pression considérable, la fera remonter par les conduits ouverts dans son épaisseur et la lave viendra affleurer au jour. Si même la compression s'accroît, la lave s'épanchera en coulée sur le flanc de la montagne.

Cette explication permet de comprendre la sortie des laves, phénomène qui s'est reproduit à toutes les époques géologiques et qui continue encore de nos jours ; mais il semblerait, d'après ce que nous venons de dire, que cet épanchement des laves dût être pacifique, tranquille, régulier ; d'où viennent alors ces paroxysmes, ces éruptions violentes, foudroyantes qui, il faut le reconnaître, sont le cas normal dans les volcans ?

Ces paroxysmes sont dus à de véritables explosions gazeuses ; mais il y a lieu, pour être clair, de distinguer ici deux points : l'origine des gaz eux-mêmes et la cause de leur sortie bruyante et tumultueuse. Sur le premier point on discute, le second est, au contraire, facile à saisir. Les laves déversées par les divers volcans ne sont point identiques entre elles. Quelques-unes sont extrêmement fluides ; d'autres, au contraire, sont plus visqueuses en quelque sorte, parce que, moins fusibles et de nature différente des premières, elles prennent très vite une sorte d'état pâteux.

Le type des laves fluides se trouve au volcan des îles Sandwich, le *Mauna Loa*, le volcan le plus remarquable du monde. Perdues au milieu de l'immense océan Pacifique, les îles Sandwich apparaissent comme un pointement surgissant isolé du fond des mers, et, par la cheminée du *Mauna Loa*, le sous-sol de l'océan se trouve mis en relation immédiate avec l'atmosphère. Cette immense montagne, haute de 4 200 mètres, en forme de dôme aplati, s'est constituée peu à peu par la superposition des coulées de lave que le cratère a émises dans la suite du temps. Au sommet se trouve un énorme gouffre, le *Moku-a-weo-weo*, de forme elliptique, long de près de 6 kilomètres, large de 2 800 mètres, ses parois descendent à pic à 50 ou 60 mètres ; au milieu de cette première excavation se trouve une seconde dépression, à peu près circulaire, ayant environ 250 mètres de profondeur. Au fond de cet abîme, vers le sud-ouest, un petit lac de lave perpétuellement en fusion. Parfois la lave remontant de ce petit lac remplit entièrement le cratère et, débordant tout autour, recouvre la montagne d'une immense nappe de feu. Sur le flanc de cette montagne, à 1 200 mètres au-dessus du niveau de la mer, se trouve un second cratère, le *Kilauea*, formé lui aussi de gouffres échelonnés, avec 4 900 mètres dans sa plus grande longueur et 12 kilomètres de tour. Or, de ces cratères, le déversement des laves se fait, on peut le dire, pacifiquement ; il n'y a jamais d'explosion, ni de projection violente de scories, et cependant la quantité de lave épanchée est parfois formidable. En 1852, l'éruption donna 300 millions de mètres cubes de lave, c'est l'une des émissions de lave les plus considérables connues. Ce caractère de tran-

quillité est dû à l'extrême fluidité de la lave, celle-ci, en effet, coule comme de l'eau. Parfois on l'a vue, à la température du rouge blanc, projetée en gerbes de 50 et 100 mètres de haut, en spirales, en nappes, comme une vraie fontaine de feu. Grâce à cette fluidité, les gaz qui se dégagent de la lave produisent un simple bouillonnement, mais pas d'explosions violentes.

Il en est tout autrement dans les volcans où la lave est pâteuse, ce qui est le cas ordinaire; là les gaz sont à chaque instant arrêtés dans leur expansion, et par suite vont s'accumulant sans cesse, et atteignent des pressions énormes. La lave n'apparaît plus alors sous forme de lacs en fusion perpétuelle ; les portions qui sont poussées vers le haut de la cheminée par la compression des terrains voisins, se figent presque aussitôt et forment partout des tampons, des bouchons, qui obstruent les voies de dégagement. Aussi lorsque, par suite de nouveaux affaissements, des fissures, des dislocations rompent les réservoirs souterrains, des explosions effroyables se produisent et tout saute en l'air. Les exemples de ce genre d'éruption abondent et revêtent d'ailleurs eux-mêmes une grande variété. A l'Équateur, le *Sangay*, haut de 5 300 mètres, fait entendre, en temps normal, 267 explosions par heure, avec projection de cendres et de débris. Au Chili, l'*Antuco*, 2 735 mètres, « lance à des intervalles très rapprochés, se succédant parfois très régulièrement de quart d'heure en quart d'heure, des cendres et des scories, accompagnées de détonations formidables, dont le bruit se transmet à plus de douze lieues de distance[1] ». D'autres fois, au lieu de cette régularité, c'est l'imprévu, et le réveil est d'autant plus violent que le sommeil précédent a été plus long.

L'une des explosions les plus célèbres est celle du Temboro, le 3 avril 1815, dans l'île de Sumbava. La montagne avait 4 000 mètres d'altitude avant l'éruption; elle fut décapitée ; toute sa partie supérieure, sur une hauteur de 1200 mètres et plus, sauta en l'air et fut pulvérisée; après l'éruption le volcan n'avait plus que 2 750 mètres et son sommet était creusé d'un gouffre de 25 kilomètres de tour, avec 350 mètres

1. Vélain, *les Volcans*, p. 106.

de profondeur. Les cendres, les débris couvrirent, au loin, la mer; dans un rayon de 500 kilomètres autour de la montagne, il faisait nuit noire en plein midi; cette pluie de cendres représentant un volume de 200 ou 300 kilomètres cubes, s'étendit à 900 kilomètres. La ville de Sumbava fut détruite, 12 000 personnes périrent dans l'île; à Lombock, île située à 120 kilomètres, une couche de 60 centimètres de cendres fit périr toutes les récoltes et, 44 000 personnes moururent de faim.

Le Krakatoa, dans le détroit de la Sonde, a été plus récemment le théâtre d'une explosion formidable :

Le 20 mai, on vit s'élever jusqu'à 11 000 mètres, une colonne de cendres qui s'étendirent sur un rayon de 500 kilomètres. Une semaine après, la colonne se montrait, éclairée par la lave, au-dessus d'un orifice actif de 45 à 50 mètres de diamètre. Le 11 août il y avait onze foyers secondaires disséminés dans l'île. Enfin, le 26 août se produisaient des explosions formidables, accompagnées de décharges électriques et d'émanations sulfureuses, et qui atteignirent leur apogée le jour suivant...

L'effondrement final du volcan a fait naître une vague marine ou *raz de marée* qui a ravagé toutes les côtes voisines. Plusieurs vagues immenses, dont la hauteur variait de 15 à 35 mètres, ont ainsi pénétré jusqu'à plus de 3 kilomètres dans l'intérieur des terres, dévastant la côte de Sumatra, ruinant tout sur celle de Java, et causant la mort de 30 000 à 40 000 personnes. Un navire à vapeur, soulevé par les vagues, est venu échouer en pleine forêt, à 4 kilomètres de la côte, près de Telok-Betong. Le bruit de l'explosion avait été perçu jusqu'à des distances variables entre 2 300 et 4 775 kilomètres[1].

La quantité de débris projetés par un volcan ne paraît pas cependant avoir jamais dépassé celle que rejeta en 1835 le *Coseguina*, dans le Nicaragua. La pluie de cendres et de scories s'étendit sur un cercle ayant 1 500 kilomètres de rayon, recouvrant le sol d'une couche de débris de plus de 5 mètres par endroits, et représentant un volume total de 3 000 kilomètres cubes.

Ainsi les paroxysmes, dans les volcans à explosion, c'est-à-dire dans la grande majorité des cas, proviennent de la rupture des réservoirs de gaz accumulés dans des laves peu

1. De Lapparent, *Traité de géologie*. Quatrième édition. Paris, Masson, 1900.

fluides. Mais d'où viennent ces gaz? C'est ici que les auteurs se séparent. Les uns observent que la grande majorité des volcans se trouvent dans des îles, ou du moins en bordure le long des mers; de plus le gaz des éruptions contient une proportion énorme de vapeur d'eau, accompagné d'acides chlorhydrique, sulfureux, sulfhydrique et carbonique. Il semble donc assez naturel de supposer que le fait se passe ainsi : les fissures qui se produisent dans les plis de l'écorce, par suite de son tassement progressif, laissent pénétrer les eaux de la mer jusqu'à la cheminée volcanique, soit directement soit par imbibition à travers les parois; cette eau de mer se vaporise et de son évaporation, ainsi que de la décomposition de ses constituants résultent notamment la vapeur d'eau, l'acide chlorhydrique (provenant du sel marin), l'acide sulfhydrique (de la décomposition du sulfate de chaux en solution dans l'eau de mer), l'acide carbonique, etc., ces gaz s'accumulent peu à peu et finissent par déterminer l'explosion.

Que parfois des infiltrations aqueuses interviennent dans les éruptions, la chose est hors de doute. Ne voyons-nous pas dans le volcan de la Martinique le lac des Palmistes qui se vide par des crevasses, et la boue brûlante qui a enseveli l'usine Guérin n'a probablement pas d'autre origine; mais ce phénomène est tout accidentel et les éruptions ne sont point toujours accompagnées de circonstances semblables. Il est même certains cas où il est bien difficile, sinon impossible, d'admettre une pénétration quelconque d'eau de mer dans les réservoirs volcaniques. Est-il d'abord si facile de supposer que l'eau de l'océan Pacifique alimente les volcans des Andes? Le *Cotopaxi* est à 230 kilomètres du rivage de l'Océan, le *Sangay* à 250; or, le *Sangay* est en éruption constante, le *Cotopaxi* donne tous les gaz mentionnés plus haut. Dirions-nous que Lyon, Munich ou Vienne sont au bord de la mer Méditerranée? Mais il y a plus, il existe en Mandchourie, au sud d'Aïgoun, un volcan qui a été actif au dix-huitième siècle et dont la distance à la mer est de 900 kilomètres; et en Afrique, le Kirunga, près du lac Kivou, est à 1 500 kilomètres de l'océan Indien, comment supposer qu'à ces distances énormes il y ait pénétration des eaux de la mer?

Si donc l'hypothèse marine est *chimiquement admissible*, ainsi que le dit M. de Lapparent, il ne semble pas qu'elle le soit pratiquement. Il suffit, en effet, que pour quelques volcans l'intervention de l'eau de la mer soit inadmissible pour qu'on ait le droit de la considérer comme inutile à la production des paroxysmes volcaniques. Mais alors d'où viennent ces gaz ? C'est encore à l'origine de notre globe qu'il faut remonter pour le comprendre.

Lorsque la terre était encore fluide, il est facile de concevoir que l'atmosphère était constituée, non seulement par les gaz que nous respirons aujourd'hui, mais par la totalité des eaux de la mer, alors en vapeur, et par d'innombrables composés, acides en général, qui existaient forcément à l'état gazeux. Or, c'est un fait bien connu que les gaz sont solubles dans les liquides ; l'eau de nos rivières, de nos lacs, est *aérée* précisément parce qu'elle dissout une partie des gaz de l'atmosphère, et la portion de gaz dissoute est d'autant plus considérable que la pression que ce gaz exerce à la surface du liquide est plus grande. Quand la terre était fluide, sa masse devait donc dissoudre en proportion notable, à cause de l'énorme pression atmosphérique, tous les gaz qui l'entouraient, la vapeur d'eau comme les autres ; lorsque la première croûte solide se prit à sa surface, elle enferma donc dans le noyau central, restant liquide, en même temps que la chaleur, à la déperdition de laquelle elle s'opposait désormais, tous les gaz qui s'y trouvaient dissous. Par suite de son refroidissement lent, mais constant, cette masse liquide ne peut plus contenir ces gaz dans les mêmes proportions, ceux-ci se dégagent donc lentement, forment des poches où ils s'accumulent peu à peu, et, finalement, sortent dans l'atmosphère avec explosion violente ou plus ou moins pacifiquement, suivant que la masse fondue leur oppose plus ou moins de résistance.

Cette théorie, dont nous ne pouvons indiquer ici que les grandes lignes, a ce grand avantage qu'elle ne fait intervenir que les conditions primitives de la formation de notre planète, c'est-à-dire des conditions présentant le même degré de généralité que le phénomène du volcanisme lui-même, sans recourir à aucune influence locale particulière.

*
* *

Dans une conférence, faite récemment à l'Institut catholique de Paris, M. de Lapparent se demandait quel serait l'avenir des petites Antilles. Il est impossible de répondre d'une façon absolue, mais il est certain que leur situation est des plus critiques et ne représente point une position d'équilibre définitif. Ces îlots ne sont autre chose que les sommets d'une chaîne de montagnes volcaniques dont la base repose au fond de l'Océan; or, cette chaîne de montagnes sous-marines, au lieu d'avoir, comme bien d'autres, un versant rapide et l'autre en pente douce, a ses deux versants également rapides; de part et d'autre, en effet, on observe des profondeurs de 5 000 mètres et plus; de plus, cette rangée d'îles se trouve sur une zone de cassure de l'écorce terrestre, à savoir sur la grande dépression méditerranéenne, dépression qui fait le tour du monde par la mer Méditerranée, suivie, d'une part, de la dépression de la mer Noire, qui se prolongeait bien loin vers l'est autrefois, et, d'autre part, de la mer Rouge; plus loin, c'est l'émiettement des Philippines et des îles de la Sonde, séparant complètement l'Asie de son prolongement méridional naturel, l'Australie; puis, en Amérique, l'archipel des Antilles et l'étroit cordon de l'Amérique centrale, qui, seul, a résisté dans son intégrité. Or cette zone est une sorte de rendez-vous du volcanisme, et il est remarquable que les îles Sandwich se trouvent précisément sur son parcours. Il est facile de comprendre qu'une telle zone, théâtre de tant de cataclysmes dans le passé, ne doit point avoir atteint son état définitif de repos. Pour ces divers motifs, la chaîne des petites Antilles peut être considérée comme une des régions les plus menacées du globe. Il serait donc nécessaire d'y surveiller de très près, de plus près qu'on ne semble l'avoir fait, les symptômes précurseurs des catastrophes, non pour éviter celles-ci complètement, ce qui dépasse les forces humaines, mais pour diminuer, dans les limites du possible, la gravité de leurs conséquences par de sages et nécessaires précautions.

Joseph de JOANNIS.

CANROBERT EN CRIMÉE

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE[1]

Il y a trois ans, paraissait le premier volume des *Souvenirs* de Canrobert[2]. Ce ne sont point des mémoires proprement dits. Dans ses dernières années, séparé du monde par sa surdité, le maréchal aimait à se rappeler sa carrière. On l'interrogeait et il répondait; parfois il dictait. Au retour de ces interviews, M. Germain Bapst écrivait, quand il ne l'avait pas fait déjà séance tenante. Il pratiquait aussi beaucoup de recherches dans les ouvrages et les journaux du temps, pour préparer ses interrogatoires ou les compléter. C'est à peu près ainsi qu'ont été composés ces *Souvenirs*. Tout ce qui appartient en propre à Canrobert est soigneusement mis entre guillemets. Le reste est de son collaborateur. J'ignore si le vieux soldat était, comme Saint-Arnaud, un écrivain sans le savoir; il semble du moins que ce fut un agréable causeur, grâce à un sens réel d'observation doublé d'une mémoire précise à la fois et colorée.

Le camp devant Sébastopol où il commanda en chef après la mort du maréchal de Saint-Arnaud, fut le point culminant de la carrière de Canrobert. Né en 1809, il avait alors quarante-cinq ans, la force de l'âge. Rompu par les guerres d'Afrique à la fatigue et à l'action, il savait souffrir avec ses hommes, et, aux heures décisives, les entraîner. Le caractère était chez lui supérieur au talent; mais le talent ne lui faisait point défaut.

Ayant déjà raconté les faits qui constituent les principales étapes de sa vie militaire, je n'y reviendrai pas ici, même à l'occasion de la campagne où il s'illustra. Au surplus, ce que M. Bapst a cherché à mettre en lumière, c'est plutôt le cadre des événements que les événements eux-mêmes, et ce que le maréchal aimait à conter, c'était plutôt le côté anecdotique ou pittoresque

1. *Le Maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle*, par Germain Bapst. T. II. *Napoléon et sa cour. La Guerre de Crimée*. Paris, Plon, 1902. In-8.

2. Voir *Études*, 5 septembre 1899, p. 606 *sqq*.

de certaines situations, que leur côté historique ou diplomatique. La physionomie des divers personnages fameux auxquels il eut affaire, leurs précédents, leurs aventures, tout cela attirait sa curiosité et resta naturellement gravé dans son esprit.

La cour de Napoléon III, président de la République, puis empereur, est trop connue pour que son esquisse mérite de nous arrêter. Sa politique a été trop complexe et trop contradictoire pour qu'il soit possible de la tirer au clair. Partisan de l'alliance anglaise, parce qu'il s'imaginait que son oncle avait été victime de son inimitié contre l'Angleterre, il professait peu de sympathies envers la Russie dont le souverain autoritaire et hautain, Nicolas Ier, avait blessé son plus légitime amour-propre.

La guerre à la Russie fut déclarée, à la fin de janvier 1854, par la France et par l'Angleterre, Rien n'était prêt pour la faire. Trochu, qui constata dès lors notre manque d'organisation, en fit un rapport à l'empereur, lequel l'approuva fort sur le papier, mais n'eut jamais l'énergie d'imposer la réalisation de ses réformes. On n'avait pas même de plan. Le maréchal Vaillant proposait d'aller s'établir à Gallipoli, dans une position défensive. Bosquet et Canrobert, mandés aux Tuileries, opinèrent pour Varna (p. 95). L'Empereur après les avoir écoutés, donna à chacun d'eux le commandement d'une division de l'armée d'Orient, avec Saint-Arnaud pour chef suprême.

Mais Saint-Arnaud était en proie aux crises terribles du mal qui devait l'emporter. Canrobert fut provisoirement chargé, en l'attendant, du commandement des troupes ; de plus, il reçut une lettre secrète de pleins pouvoirs pour lui succéder, en cas de mort.

Je ne me cachais, dit-il, ni la situation délicate, ni les difficultés, tant au point de vue politique que militaire, dans lesquelles j'étais appelé à me mouvoir. Mais, après tout, *j'étais soldat*. Notre cause était juste ; on avait tout fait pour éviter la guerre ; j'allais retrouver mes compagnons d'Afrique, commander des troupes aguerries ; je partais confiant, sûr, quoi qu'il arrivât, sinon de réussir, au moins de faire mon devoir (p. 98).

L'accomplissement de ce devoir, intégralement envisagé et pratiqué, fut couronné du succès, mais combien chèrement acheté !

Organisation déplorable, concentration de troupes lente et défectueuse, transport de matériel difficile, tels furent les pre-

miers et les moindres obstacles. Enfin l'on est à Gallipoli et l'on s'y installe momentanément, pour n'y laisser bientôt qu'un cimetière. Aujourd'hui, en France, on déboulonne les croix de nos nécropoles chrétiennes; là-bas, l'aumônier en bénit une et la posa en présence de l'état-major et des généraux. Canrobert qui assistait à la cérémonie a exprimé les émotions qu'il ressentit alors, ainsi que les sentiments d'admiration qu'il éprouvait déjà pour nos troupes aussi endurantes que vaillantes.

Jamais les chefs ne peuvent assez montrer leur estime et leur affection pour ces malheureux soldats, instruments de leur gloire, qui accomplissent leur devoir souvent au prix de leur vie et sans espoir de récompense, uniquement par esprit d'abnégation et par conscience.

Le commandement de cette immense (?) armée de Crimée m'a permis de constater la noblesse des sentiments de cette masse d'enfants du peuple qui venaient accomplir une œuvre glorieuse loin de leur pays, qu'ils quittaient à regret.

Durant deux ans, aucune calamité ne fut épargnée à nos soldats : épidémies, choléra ou typhus, froids terribles, chaleurs torrides, ouragans et pluies diluviennes, privations de toutes sortes. Cependant pas un murmure ne s'est élevé, et quatre-vingt mille d'entre eux dorment dans les plaines infectées de la Dobroutscha ou sur le plateau dénudé de la Chersonèse.

Je ne croyais pas cependant, lors de l'inauguration de ce cimetière, que nous levions le rideau d'un drame qui allait coûter la vie à cent mille de mes camarades, je pourrais dire de mes enfants! Et cependant je fus ému profondément devant cette croix faite d'un poteau mal équarri et de trois chandelles coulantes (p. 125).

La première de ces grandes épreuves fut l'expédition manquée de la Dobroutscha. Débarqué à Gallipoli le 31 février, Canrobert, à la nouvelle du siège de Silistrie par les Russes, avait remonté le Bosphore, et, longeant la côte occidentale de la mer Noire, s'était dirigé sur Varna, à la tête de la 1re brigade de la 1re division d'infanterie. Mais le choléra commençant à sévir dans cette ville malsaine, on en partit vers la mi-juillet, à la recherche des Russes qui avaient spontanément levé le siège de Silistrie. En l'absence de Canrobert, sa division était commandée, dans cette expédition, par le général Espinasse. De Russes, point, mais bientôt trois cents malades au camp français. Alors Canrobert rejoint ses soldats. Il rencontre des cadavres ou des hommes d'une pâleur cadavérique. Cependant on l'acclame, on le suit, on l'accompagne en troupe jusqu'à l'ambulance. Les malades, dont le nombre augmente d'heure en heure, y sont plus de sept cents. En une nuit on en a enterré cent cinquante. Sous les tentes, le spectacle est

pire. Devant les vieux zouaves, ses anciens compagnons d'Afrique, les uns poussant des cris de rage et des hurlements, les autres appelant le médecin et le remerciant d'un suprême regard, Canrobert, le bon Canrobert souffrait, à les contempler, des souffrances de tous :

Jamais je n'ai vu la mort aussi atroce. Pendant près d'une semaine, j'ai assisté à pareilles scènes; mais quelque peine que j'en aie eue, je n'ai jamais été retourné comme ce matin-là (p. 164).

Il passait alors dans les rangs, adressait quelques paroles à ses *enfants*, et, par sa puissance d'action morale, parvenait à se faire comprendre. Au découragement succédait le mâle sentiment du sacrifice.

Détail horrible, on enterrait des gens encore en vie et Canrobert assure que « certainement », il en est qui « eurent conscience de se sentir pêle-mêle dans la fosse avec des cadavres ».

Tant d'horreurs, sans aucun spectacle réconfortant, sans aucune rencontre avec l'ennemi; tant de douleurs physiques et morales auxquelles il fallait se résigner dans l'impuissance, l'abattirent à son tour. Il fut pris de la contagion, à bord de l'*Infernal*.

Tant qu'il m'avait fallu commander et donner l'exemple, mon esprit et mon corps étaient demeurés tendus sous l'effort. La responsabilité de la vie de plusieurs milliers d'hommes qui m'étaient confiés, me soutenait. La volonté de combattre le fléau, de sauver ceux qui n'y avaient pas encore succombé, la conviction que l'hésitation ou l'abattement du chef, ne fût-il que d'un seul moment, aurait sur l'imagination de tous un effet néfaste; que la démoralisation qui pourrait en résulter, amenant le doute, le désespoir, augmenterait le désastre, car la mort redoublait surtout sur ceux qui perdaient confiance et dont l'esprit se frappait : tout cela m'avait soutenu. Les occupations multiples de tous les instants ne m'avaient pas permis de sentir aucune atteinte du mal. Mais mes troupes ramenées, abritées, au repos, je tombai comme une masse, encore plus atteint par le chagrin que par le choléra (p. 171).

Sa division, faute d'ambulances et de médicaments, avait perdu six mille hommes. On comprend, à l'énoncé d'un pareil chiffre, le deuil du général. Mais c'est un résigné, un discipliné, un dévoué, non un révolté. Quand on s'étonne de l'attitude future de Canrobert à Metz, c'est qu'on n'a pas réfléchi sur sa conduite en Crimée.

Saint-Arnaud, avec sa lutte secrète contre une maladie implacable et cruelle, avait peut-être plus de ressort. Son héroïsme était moins passif.

A l'Alma, 20 septembre, il fut superbe. Frappé à la poitrine et au bras d'un éclat d'obus, il fut jeté à bas de son cheval et perdit connaissance. Il a curieusement décrit sa « sensation horrible », sous le couteau d'une cantinière qui, en desserrant ses dents crispées, lui rendit la vie avec une gorgée d'eau-de-vie. Les soldats l'avaient cru mort. Des vivats éclatèrent en le voyant reparaître à cheval. Il y resta jusqu'à la fin de la glorieuse journée.

Peu après, il était appelé au lit d'agonie de Saint-Arnaud, qui résigna son commandement entre ses mains, avant de succomber en mer. De nouveaux et graves devoirs s'imposaient à Canrobert; il fut toujours à la hauteur.

Aux illusions du début avait succédé la perspective d'un long siège méthodique.

A quels adversaires avions-nous affaire, demandait un jour, — c'était quarante ans après, — M. Bapst au vieux maréchal. Canrobert se souleva de son fauteuil et, le regardant « avec ses yeux de feu », il lui rappela les seize mille marins russes coulant leur flotte, en pleurant, pour barrer la passe; Korniloff toujours à cheval, parcourant les défenses sous notre feu, montant, malgré toutes les objurgations, dans les nids à bombes, au bastion du Mât, à la tour Malakoff et tombant frappé à mort en disant : « Sauvez Sébastopol ; ne le rendez pas! » Canrobert évoquait encore l'admirable figure de Totleben, l'habile et énergique ingénieur, se privant pendant huit mois d'ouvrir aucune lettre, tout entier à la construction de ses ouvrages fortifiés et rendant les abords de la place impraticables aux colonnes d'assaut. Puis c'était le fantassin russe, le même qu'à Eylau ou à la Moskowa, immuable à son poste ou marchant à l'attaque de nos positions à Inkermann et à Traktir, sans une défaillance (p. 377).

L'ouragan du 14 novembre 1854 fut le prélude de la seconde série des souffrances de l'armée. Les approvisionnements manquaient. Du lard, toujours du lard, ou de la viande de cheval, alors que chaque soldat anglais recevait par jour et par homme plus d'une livre de bœuf. Une ville entière de tranchées, — quatre-vingts kilomètres, — tantôt sous l'eau et dans la boue, tantôt dans le sol glacé et durci. Des ambulances misérables, envahies par les inondations. Pas une buanderie. Malpropreté et infection. Vingt mille hommes mourant du scorbut. Le soldat mal vêtu et mal logé.

Mais tout ce monde était gai et brave. Canrobert parcourait les camps, les tranchées, les ambulances. Aux bandes de chercheurs de bois, il indique du bout de sa canne les fameuses souches, aux pousses rabougries, cachées dans le sous-sol ou dans la neige, et voilà une forêt souterraine mise en exploitation. Cela valait mieux que de réduire en morceaux, comme des pillards le firent un jour, la baleinière de l'amiral Bruat. Ce jour-là, l'amiral se fâcha. Canrobert se contenta de rire.

Une autre fois, peut-être, il eût bien fait de se montrer inexorable. Bazaine était de service aux tranchées. Au lieu d'y passer la nuit, comme le règlement le comportait, il rentra au camp se coucher avec sa femme, abandonnant poste et soldats. Le général Forey se plaignit dans son rapport. Canrobert, au lieu de punir, laissa tomber l'affaire. Onze ans plus tard, c'était la même incurie d'une part, la même indulgence de l'autre. L'histoire a de ces recommencements et de ces *agrandissements*. Toute l'histoire de Metz était là en germe.

Henri CHÉROT.

AU PAYS DE JEANNE D'ARC

Si le décor n'est pas indifférent à la pièce, si le costume ajoute au personnage, le paysage peut-il demeurer étranger à l'être qui y a vécu, souffert, aimé et pleuré?

Il y a dans les grandes lignes de l'horizon, dans les teintes coutumières du ciel, dans le bruissement des feuilles, dans le frôlement du vent, une harmonie secrète avec nos pensées, nos amours ou nos angoisses.

A l'heure où, douloureuse, la France meurtrie cherche de tout côté une espérance, la douce évocation de « Jehanne, la bonne Lorraine », est au moins un apaisement, peut-être serait-ce l'espérance tant caressée ? Et il fait bon s'enfermer quelques heures entre ces collines qui l'ont vue, et çà et là errer sur les prairies où elle menait ses troupeaux; heureux si, dans ces échos endormis, nous pouvions ressaisir au passage — douce et lointaine harmonie — la voix de celle qui « batailla pour Dieu », et qui, fière, consciente du salut qu'elle apportait à son pays, disait : « De par le Roy du Ciel, j'iroy. »

Lorsqu'en suivant la ligne qui va de Pagny-sur-Moselle à Neufchâteau, on a dépassé Vaucouleurs et Burey, on vient se heurter, près de la station de Pagny-Blanche-Côte, à une colline qui semble barrer subitement la première vallée qu'on a traversée.

Cette vallée n'est pas sans souvenirs. Vaucouleurs et Burey-en-Vaux sont, en effet, deux étapes célèbres dans la vie de Jeanne d'Arc : c'est de ce dernier hameau qu'elle partira définitivement pour aller trouver le sire de Baudricourt. Et c'est à Vaucouleurs qu'armée et équipée, elle verra sa mission authentiquement reconnue pour la première fois.

Cependant, ce n'est pas là le vrai pays de Jeanne d'Arc. C'est seulement, au sortir du tunnel de Pagny-Blanche-Côte et quand on débouche en une seconde vallée plus large, que l'on entre dans le pays de la Pucelle.

La première impression est mélancolique. Une immense étendue, bordée à droite et à gauche par des montagnes boisées et

peu élevées : une vallée plate, morne, sans autre vie apparente que trois ou quatre villages disséminés ; une succession de vastes prairies au milieu desquelles, paresseuse et engourdie, se déplie lentement la Meuse ! et encore une Meuse sans arbres, sans saules penchés, sans alignées de peupliers : de loin en loin seulement, aux coudes multipliés, une brusque touffe de vernes : c'est bien là une vision de

Ces grands pays muets [1]...

dont parle Alfred de Vigny, et l'immobilité, le silence, quelque chose de fatal comme la destinée, domine, en l'enveloppant, tout ce paysage.

La station de Maxey-Domrémy occupe à peu près le milieu de cette morne vallée. En sortant de la gare, on suit quelque temps une route sans arbres et par les prés très verts ; mais, pour arriver à Domrémy, situé de l'autre côté de la vallée, il faut d'abord traverser Maxey et la Meuse.

Maxey, autrefois village passé aux Bourguignons, était le rival de Domrémy, resté Armagnac et fidèle à la dynastie.

Souvent, au temps de Jeanne, il y avait rixe entre ces deux bourgades ; et souvent aussi, sur cette même route que je suivais, Jeanne avait vu les gars de son pays, le visage en sang et les habits lacérés : premières images guerrières qui avaient frappé son imagination d'enfant. Aujourd'hui, Maxey et Domrémy ont oublié, dans le souvenir de la Pucelle, leurs querelles anciennes, et la route, plate et banale, serpente, très tranquille, à l'égal de la Meuse, à travers d'interminables prairies.

Ce matin-là, l'herbe de mai, tout en fleur, ondulait dans la plaine : à droite, à gauche, au loin, comme une poussière d'or, je voyais des traînées de renoncules, des troupes de silènes sauvages et, çà et là, les bouquets blancs des stellaires et des marguerites.

Des ruisseaux, à pleins bords, coulaient le long de la route, couchant les hautes herbes et allant, eux aussi, lentement, à la Meuse qui s'endormait là-bas dans les grands prés : nul vestige des rivalités du passé, l'image de la Pucelle étend sur les deux hameaux sa douce et mélancolique sérénité.

1. *La Maison du Berger.*

Après une demi-heure de marche environ, j'arrivais à Domrémy en laissant derrière moi le hameau de Greux.

Domrémy n'est en somme qu'une route bordée de maisons. L'église est au milieu du village, sur le côté droit du chemin.

Les maisons lorraines sont basses, plutôt malpropres, ayant presque toutes devant leurs portes un amoncellement de fumier où picorent les poules des voisins, et des tas de bois qu'on empile, bûches ou fagots, en provision pour l'hiver.

Un bras de la Meuse coupe presque le chemin et se trouve ainsi à quelques pas de la maison de Jeanne.

C'est, d'instinct, vers cette maison qu'on se dirige tout d'abord. Proche de l'église, la demeure de Jacques d'Arc touchait le cimetière, à tel point que, par la misérable lucarne ouvrant sur sa chambre, Jeanne pouvait de son lit apercevoir, à travers le vitrail, la lampe du Saint Sacrement.

Ainsi donc, le cimetière seul séparait l'église de la maison : Dieu, sa famille et ses morts, c'était tout l'horizon de la Pucelle.

Le chœur de l'église était alors où se trouve actuellement la porte d'entrée : pourquoi avoir ainsi changé l'orientation ? On se prend à le regretter, tellement on aimerait à retrouver, après six siècles, l'exacte et touchante éloquence de l'antique décor.

Quoi qu'il en soit des motifs, l'église a donc été en quelque sorte retournée ; mais c'est la même, et quelle émotion à le penser !

C'est là où Jeanne est maintes fois entrée : là qu'elle fut baptisée ! Sur les premiers pilastres qui commandaient autrefois l'entrée du chœur, on voit encore les tiges en fer où s'accrochait la table sainte : là Jeanne d'Arc a fait sa première communion. Le bénitier grossier est celui-là même où la pieuse enfant a trempé ses doigts ; enfin, contemporaine de Jeanne, une statue de sainte Marguerite est encore scellée à la muraille.

Certes, elle a dû entendre les supplications de la pauvre bergère cette sainte Marguerite dont la voix se faisait parfois si pressante, au cimetière, dans les prés, à Notre-Dame-de-Bermont, au Bois-Chesnu, un peu partout !

Et quand, chétive créature qui se débattait sous la pression divine, elle venait répandre son cœur et ses larmes en cette chapelle, que de fois elle a dû supplier cette muette et implacable statue de lui épargner une mission redoutable, qu'elle considérait comme un calice d'agonie et de mort !

Hélas! rien de grand ne peut donc se faire ici-bas sans un Gethsémani et un Golgotha !

Dans les remaniements successifs de l'église, on a cependant conservé à l'autel de la sainte Vierge son primitif emplacement : il est encore à gauche en entrant; et quelque chose des ardentes prières de la Pucelle semble flotter, en douce et lointaine atmosphère, autour de cet autel.

Car il ne faudrait pas croire que Jeanne n'ait pas longtemps souffert de ce poids divin qui l'oppressait.

Elle a dû enfanter sa propre mission : et, dans les soupirs qui s'échappaient de son âme troublée, on devine la lutte douloureuse et poignante.

C'est l'agonie avant la croix : elle aussi, comme Jésus au Jardin, elle voudrait et ne voudrait pas !

Lorsque, au soir de ses solitudes dans les bois et les prairies, elle rentrait harassée, plus encore par le harcellement de ses voix que par ses longues courses dans la plaine, elle allait, douloureuse, épancher son angoisse dans l'ombre de cette église.

Car elle aimait cette ombre et ce silence qui lui permettaient — croyait-elle — un peu de calme et de répit...

Elle aimait aussi le son des cloches, les volées de l'*Angelus*... ; et si le sonneur, Perrin Drapier, négligeait de les mettre en branle, elle le gourmandait doucement, et allait, naïve enfant, jusqu'à lui donner, pour qu'il fût plus exact, « quelques lunes en pâtisserie ». Mais le silence de l'église n'endormait pas ses angoisses. Mais cette voix des cloches ne dominait pas celles de ses Saintes... et quand l'*Angelus* avait cessé, plus vives ou plus langoureuses, elles venaient les « chères Saintes » lui narrer « la grande pitié qui était au Roy de France ». Et, à mesure que le temps avançait, les voix se faisaient plus pressantes, et Jeanne, dans ses solitudes de la chapelle, devait déjà se répéter ce qu'elle dira plus tard au sire de Baudricourt : « J'aimerais mieux rester à filer auprès de ma pauvre mère — car ce n'est pas là mon ouvrage : mais il faut que j'aille... parce que mon Seigneur le veut, et dussé-je aller sur mes genoux, j'irai ! »

Lorsqu'à la lumière d'en haut, cette résolution s'était ainsi formulée, nette et précise, Jeanne se levait plus alerte, fortifiée par sa prière et par la précision de sa détermination.

Elle rentrait à la maison.

Mais alors l'angoisse et le doute la reprenaient sur le seuil même. Dans la chambre commune, sur laquelle ouvrait la porte d'entrée, elle trouvait sa mère « qui l'arraisonoit » et son père qui la tançait ; car, malgré sa timide réserve, le secret divin qui pesait sur son âme avait fini par s'échapper.

N'avait-elle même pas osé dire, la veille de la dernière Saint-Jean — c'était le 26 décembre 1428, — à son ami d'enfance Michel Lebuin « qu'il y avait entre Coussey et Vaucouleurs une jeune fille qui ferait sacrer le Roy à Reims avant qu'il fust un an » ?

Évidemment elle parlait d'elle-même ; et, quand elle rentrait de ses longues prières, c'était sur ce chapitre qu'on la sermonnait.

Cependant, autour de la vaste cheminée qui existe encore, la famille se pressait à regarder les grands fagots brûler en léchant de leur flamme la marmite pendue à la crémaillère.

On faisait place à Jeanne : elle prenait sa quenouille, ou écorçait du bois selon les besoins et les saisons.

Et alors, en voyant cette salle aux solives noircies, ce lit où elle était née, cette terre battue qui servait de plancher à la pauvre demeure ; en considérant ces fenêtres étroites et ces poutres où pendaient les maigres provisions d'hiver; en songeant à tout cet ensemble obscur et rustique, et en tournant elle-même son fuseau, la pauvre fille, saisie d'une défaillance bien naturelle, se prenait à douter si elle ne rêvait pas ; elle secouait la tête, comme pour en chasser un essaim de pensées obsédantes et fâcheuses... et tout ce qu'avaient dit ses voix : bruit de batailles, éclat des trompettes, épées flamboyantes et bannières éployées... tout cela s'en allait comme cette fumée qui s'engouffrait dans l'âtre.

Tout cela n'était plus qu'illusions, mensonges et vapeurs d'un cerveau fatigué !

Parfois, dans la chambre à côté, sombre et basse, ses frères jouaient : elle entendait leurs gais ébats; on parlait des joyeuses parties qu'on organiserait au prochain dimanche de *Lætare*, autour de l'arbre des fées. — Les gars iraient avec les filles y faire « leurs fontaines ».

On appelait ainsi un goûter champêtre, près d'une source environnée de groseillers... — Jeanne y prendrait part, comme

aux années précédentes, — et l'on danserait en rond en suspendant aux branches des guirlandes de fleurs !

Et dans l'entraînement de ces souvenirs ou de ces espérances... Jeanne, très bas, au fond du cœur, se demandait ce qu'elle irait bien faire chez les hommes d'armes !

Non, non, cela n'était pas possible... elle s'était trompée...

C'était son père qui avait raison... et l'humble enfant des champs devait rester près de sa mère.

Et la veillée achevée, Jeanne rentrait dans sa chambrette : un taudis enfumé, derrière la salle commune.

La gueule du four s'ouvrait sur cette chambre : un lit, une escabelle, un placard creusé dans la muraille pour serrer ses hardes : c'était tout le mobilier.

Et Jeanne se jetait sur son grabat. Il était là, dans ce coin, en face de la lucarne.

Peu à peu le calme se faisait dans la demeure : le foyer s'était éteint, le père et la mère dormaient, les frères dormaient.

Au dehors, rien que le silence oppressant de la nuit : pas même le bruit de la Meuse ! Elle glissait trop tranquille à travers l'herbe et les gazons qui pliaient sous les flots et ne faisaient pas d'écume.

Jeanne veillait.

Par sa lucarne étroite, elle voyait filtrer jusqu'à son lit une lueur lointaine, mystérieuse : la lampe du Saint Sacrement.

Entre son cœur et celui de Dieu, il y avait alors comme un renouveau d'entretien, et la lutte recommençait.

« Jeanne, Jeanne ! disaient des voix invisibles, c'est l'ordre de Dieu... Va, fille au grand cœur, va ! »

Et Jeanne se débattait, elle discutait, elle regimbait presque ! Depuis le jour — elle avait alors treize ans — où en plein jardin, là, tout proche de sa chambre, à midi, au son de l'*Angelus*, elle avait vu tout d'un coup dans une grande lumière monseigneur saint Michel... les appels s'étaient multipliés et modifiés.

Alors l'Ange ne lui avait recommandé que d'être « bonne fille » ; mais depuis ! Toujours ce pressant : « Va, fille de Dieu... va, il le faut... Dieu te sera en aide ! »

Ce terrible « il le faut » la poignait implacable, comme un dard à la pointe acérée.

Oh ! les nuits pleines d'angoisses ! Et je regardais avec émo-

tion ces murs, ces poutres, la place de ce grabat : Là s'était opéré le salut de la France !

Au lendemain d'une de ces nuits cruelles, Jeanne en allant au matin saluer son père dans la chambre voisine, l'avait trouvé en grand courroux.

Le bonhomme avait rêvé que sa fille l'abandonnait et qu'elle partait en compagnie de gens de guerre !

Il avait aussitôt appelé ses fils, et devant sa femme Isabelle, la douce mère éplorée :

« Si je cuidoye, leur dit-il, que la chose que j'ai songié advinst, je voudrois que vous la noyessiès ; et se vous ne le foissiès, je la noyerois moi-mesme ! »

La surveillance se resserrait donc de jour en jour autour de Jeanne : mais que peut le réseau le plus fin contre l'ordre de Dieu ?

Et il me semblait voir cette pauvre enfant se résolvant, pour obéir au ciel, à chercher quelque innocent artifice.

C'est encore dans cette petite chambre qu'elle avait mûri son projet.

« Il le fallait ! »

Un jour donc elle avait prétexté le désir d'aller à Burey-en-Vaux, chez son oncle Durand Lexart — là-bas, derrière Burey-la-Côte, près de Vaucouleurs.

Sa tante était à peine relevée de ses couches ; elle aiderait au ménage.

Croyant son enfant assagie, le père avait consenti : elle devait partir le lendemain.

On était en hiver, aux premiers mois de 1429. Je me figurais aisément cette dernière soirée : autour de la grande cheminée, se sont groupés Isabelle, le père d'Arc, Catherine la sœur cadette, et les trois frères, Jacquemin, Pierre et Jean.

Jeanne était là... assise, muette, calme en apparence, regardant, de ce regard intense de ceux qui vont partir, les objets familiers qui l'entourent : la huche à droite, à gauche, près du foyer, la poutre en saillie où on pendait la lampe, le lit familial, la table, ces mille riens qui sont tout pour l'artisan.

« Il fallait quitter tout cela..., elle ne pouvait durer où elle était ! »

Et le lendemain quels derniers embrassements ! Elle devait au

secret de sa mission de ne pas les rendre trop déchirants pour son père et sa mère, ce n'était qu'un « au revoir » — mais pour elle, un éternel « adieu ! »

Et la voilà qui sort, longe l'église, passe devant la maison de Meugette, sa compagne aimée. — « Adieu, lui dit-elle, je vais à Vaucouleurs ! »

Et tout cela avec un air aisé, pour ne pas tromper son grand projet.

Je la suivais dans son voyage, traversant Greux — prenant la route qui gravit la cote de Burey. Là, une dernière fois, avant de passer la montagne, elle dut — qu'il est naturel de le supposer ! — se retourner pour embrasser d'un suprême regard la vallée lointaine, y deviner son village, sa maison, y saluer son foyer.

Puis avec cette hâte des cœurs énergiques, elle tourna brusquement le dos à son passé et s'enfonça dans les bois par la route qui conduit à Vaucouleurs.

Quand, plus tard, les juges de Rouen lui reprocheront cette ingratitude envers ses parents, elle répondra :

« Je ne cuyda pas avoir péchié en cela. En toute chose j'ai bien obéi à eulx, excepté en ce partement. C'est Dieu qui le voulait, et puisqu'il le commande, il le convenait faire. — Bien plus si cela eust eu cent pères et cent mères, ajoutera-t-elle, celà elle eust été fille de Roy, se fust elle partye. »

Au milieu du vaste sablé planté de sapins qui entoure la demeure de Jeanne d'Arc, on vient de placer une statue de Mercié, qui semble symboliser, à merveille, cette vocation impérieuse et douloureuse de la Pucelle.

Une femme est debout, le manteau fleurdelisé tombant à moitié de ses épaules. Sa figure est à la fois triste et suppliante : c'est la France.

A ses genoux une enfant des champs paraît se débattre... Mais la mère-patrie est tellement suppliante, que la pauvre fille se laisse, comme à regret, mettre dans la main l'épée du combat.

Un agneau bêlant voudrait retenir l'humble bergère :

« Il le faut ! »

Dans les poses assouplies et vivantes du marbre, cette vocation irrésistible est indiquée de main de maître.

Ce terrible « Il le faut », cet autre « Dieu le veut » qui avait fait les Croisades, éclate dans ce groupe merveilleux.

En me retirant, je songeais à cette « puissance impérieuse et divine » à laquelle nul ne peut se soustraire.

Les païens l'appelaient « Fatalité ». — Le chrétien y voit le « *Dominium* » absolu de Dieu, qui, maître de l'univers qu'il a formé, se réserve, à certaines heures, le droit d'entrer comme il le veut, et pour ce qu'il veut sur la scène du monde.

Avant de quitter Domrémy je voulus faire, en souvenir de Jeanne, le pèlerinage du Bois-Chesnu.

A un kilomètre environ du village, dans la direction de Bourleinont, dont le château se silhouette à l'horizon, le chemin monte presque à flanc de la montagne.

Il va, à travers champs, s'élevant graduellement au-dessus de la vallée, jusqu'à la basilique qui se dresse, radieux ex-voto, à la mémoire de la Pucelle.

Là, jadis, sur les pentes boisées se trouvait « l'arbre des fées ». Ce fameux hêtre touffu, aux ramures tombantes, où flottait, invisible mais réel — on le croyait du moins — l'essaim attardi, des sylphes et des fées.

Cet arbre des fées, « beau comme un lys », suivant un dicton du pays !

A sa place, aujourd'hui, s'élève lentement, belle aussi comme les lys de France qui la couvrent de leurs emblèmes, la superbe basilique, destinée au prochain triomphe — nous l'espérons — de « Jeanne la Pucelle ».

Dans une crypte, se célèbre chaque matin une messe pour les soldats et les marins, morts au service de la patrie.

L'église supérieure est l'apothéose de Jeanne : les verrières et les mosaïques racontent à grands traits enflammés sa virginale et splendide épopée.

Et au-dessus, des anges aux ailes déployées soutiennent le clocheton élancé qui semble une couronne triomphale.

Quand je revenais, la nuit allait bientôt tomber.

Le soleil en se retirant derrière les bois-chesnus laissait comme négligemment flotter sur les prairies les longues traînes de sa robe de pourpre et d'or : là-bas, du côté de Neufchâteau et de Saint-Élophe, des teintes violettes enveloppaient l'horizon ; les bois bleuissaient dans leurs lointains indécis... et les ombres des nuages chassés par le vent du soir fuyaient en masses rapides sur la nappe verte des prairies.

J'entendis les *Angelus* se répondre de clocher à clocher : et pour mieux compléter l'illusion, comme au temps de Jeanne, je voyais des troupeaux rentrer des pâturages, et des filles en capes mauves les suivre, chantant et tricotant, inconscientes de tous les souvenirs que leur simple attitude éveillait en mon âme.

Le soleil s'éteignit.

Subitement un voile sombre couvrit le paysage : des buées lointaines, comme des écharpes blanches, se traînaient au flanc des pentes boisées.

L'immense et pénétrante mélancolie me ressaisit.

Je croyais voir l'aérienne phalange des esprits célestes qui venaient de nouveau pour « narrer la grande pitié qui était au cœur de la Patrie »... et dans l'immuable décor de ce paysage à la fois nouveau... et si ancien, j'évoquais, malgré moi, une autre « Jehanne » qui viendrait sauver encore « la France, le plus beau royaume après celui du Ciel ! »

Félix HEAURA.

LE DÉCRET DE 1680

CONCERNANT LE PROBABILISME

D'APRÈS UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU S.-OFFICE

C'est le R. P. Mandonnet, dominicain (il est bien aise qu'on le sache), qui était l'auteur des lignes publiées par la *Revue thomiste* et reproduites avec quelques observations dans l'article des *Études* sur « le prétendu décret d'Innocent XI contre le probabilisme[1] ». Il a cru devoir me faire une longue réponse, qui a défrayé trois articles de la *Revue thomiste* et ne s'est terminée que pour reprendre sous un autre titre[2].

Mon savant contradicteur commence par dire que mon travail a été pour lui une déception, et que je ne lui ai « rien appris ». Là-dessus, je crois devoir constater deux choses :

Premièrement, lorsqu'il écrivait les lignes que j'ai citées, le Révérend Père ignorait, il me semble bien, l'existence de trois textes différents du décret rendu par le Saint-Office, le 26 juin 1680, au sujet du probabilisme. Secondement, à la même époque, le texte A, c'est-à-dire celui qui a été publié par Pierre Ballerini, en 1734, et reproduit par Concina et Patuzzi, lui paraissait *évidemment* authentique.

Or, sur ces deux points, changement complet chez le Révérend Père, de la note publiée avant mon article à la réponse qui l'a suivi.

Non seulement il reproduit et discute après moi les trois textes ; mais il rejette le texte de Ballerini-Concina-Patuzzi, qu'il tenait précédemment pour si bien établi.

Ne disons pas, si l'on veut, que mon article lui a appris ce qu'il paraissait ne pas savoir, ou que mes arguments l'ont convaincu de la fausseté du texte A. J'ai du moins le droit d'affirmer que

1. *Études* du 20 mars 1901, p. 780. — Cf. *Revue thomiste* du 1er janvier 1901, p. 745.

2. « Le décret d'Innocent XI contre le Probabilisme » dans la *Revue thomiste* de septembre, novembre 1901 et janvier 1902 ; « La position du probabilisme dans l'Église catholique », même Revue, mars 1902.

mon travail a amené le Révérend Père à étudier plus à fond et, par suite, à mieux connaître une question sur laquelle, avant cet incident, il se croyait bien informé[1].

C'est quelque chose, et je puis me féliciter des concessions faites par un contradicteur de cette valeur, sinon à mes arguments, du moins à la vérité historique que j'ai défendue. En effet, ces concessions, tout incomplètes qu'elles soient, entraînent logiquement l'acceptation de toute ma thèse.

Après avoir renoncé au texte A, en jetant par-dessus bord la « publication plus qu'officieuse » de Ballerini et les réponses *écrasantes* du P. Patuzzi au P. Balla, le R. P. Mandonnet se rallie au texte B; mais comment le défend-il? Je ne parle pas de la syntaxe toute nouvelle qu'il est obligé d'attribuer aux rédacteurs du Saint-Office, pour en justifier l'incohérence grammaticale[2]. Ce qui est plus grave, il n'hésite pas à le corriger, en y intercalant un *non*, de manière à lui faire dire juste le contraire de ce qu'il dit. Ainsi le texte B ne différerait pas pour le fond du texte A et le R. P. Mandonnet n'aurait rien perdu à sacrifier ce dernier.

Cela est très commode, un peu trop même; car il faudra aux lecteurs de la simplicité, pour avoir confiance en un document qui a besoin d'être ainsi remanié. Aussi je ne m'attarde pas à discuter les raisons par lesquelles on essaye de justifier cette manipulation. D'ailleurs, puisque le texte B, interpolé par le Révérend Père, devient identique pour le sens au texte A, c'est-à-dire contiendrait, comme celui-ci, la défense pour les Jésuites d'écrire en faveur du probabilisme, tous les arguments prouvant qu'il n'y a pas eu de décret dans ce sens, enlèvent l'authenticité au texte B en même temps qu'au texte A.

J'attendais avec quelque curiosité ce qu'opposerait le R. P. Mandonnet aux faits et aux témoignages contemporains qui, à mon avis, démontrent la non-existence d'un décret de la forme A. Pour le coup j'ai été, je l'avoue, non pas déçu, mais stupéfié de... l'aisance avec laquelle mon contradicteur s'est débarrassé de ces arguments.

Je m'étais d'abord appuyé sur ce fait, que la disposition essen-

1. *Revue thomiste*, 1901, p. 745.
2. *Revue thomiste*, novembre, p. 533.

tielle du décret sous la forme A, à savoir l'interdiction du probabilisme pour les Jésuites, n'a jamais été en vigueur ni même connue parmi les intéressés, et que ni le Saint-Office ni le Pape ne les ont jamais rappelés à l'obéissance sur ce point. La conséquence me paraissait évidente : la fermeté bien connue d'Innocent XI, que le R. P. Mandonnet rappelle justement, ne permet pas de supposer qu'il eût laissé tomber une décision si grave à l'état de lettre morte ; il faut donc que l'interdiction du probabilisme qu'on lui attribue n'ait jamais existé. Que répond mon contradicteur à cet argument ? Il n'en dit mot. Son silence signifie sans doute qu'il était hors d'état d'y rien répondre.

Ou bien veut-il qu'on prenne pour une réponse l' « observation » qu'il fait, comme en passant, au sujet du décret porté par la treizième Congrégation générale des Jésuites, sur la demande d'Innocent XI? « Lorsqu'en 1687, écrit-il[1], Gonzalez fut élu général par la treizième Congrégation, le Pape... exigea que les Jésuites commençassent par porter un décret, déclarant positivement que les membres de l'ordre pouvaient défendre le probabiliorisme ; mais le Pape avertissait Gonzalez qu'il désirait des Jésuites quelque chose de plus contre le probabilisme que ce qui était contenu dans le décret de la Congrégation générale. *Me certum fecit*, dit Gonzalez, *se aliquid amplius contra probabilismum desiderare a Jesuitis, quam præscriptum sit per illud Decretum.* » Ce « quelque chose de plus », désiré par Innocent XI, d'après le R. P. Mandonnet, ne pouvait être que la prohibition du probabilisme, et il conclut qu'il est « démontré » par là que « la pensée d'Innocent XI, touchant la conduite que devait tenir la Compagnie de Jésus, en matière de probabilité, [est] représentée par la forme notariée du décret », c'est-à-dire par le texte A.

Mais il s'en faut bien que cette induction touchant la pensée d'Innocent XI soit « démontrée ». Gonzalez, assurément, savait à quoi s'en tenir, et supposé que les désirs du Pape fussent allés jusqu'à la suppression du probabilisme dans la Compagnie, il n'eût pas hésité à le dire explicitement ; car il n'eût pas demandé mieux que de seconder de tels désirs. Or, je défie le R. P. Mandonnet de trouver, soit dans la pièce dont il a détaché la phrase ci-dessus, soit dans les autres documents, si libéralement publiés

1. *Revue thomiste*, janvier 1902, p. 660.

par Concina et Patuzzi, où le P. Gonzalez rapporte tout au long les confidences qu'Innocent XI lui a faites au sujet du probabilisme, l'affirmation que le Pape ait jamais voulu interdire ce système de morale aux Jésuites ou à d'autres. Pour ma part, après avoir lu et relu ces documents et d'autres analogues, je n'y trouve que cette assertion constamment répétée, qu'Innocent XI demandait seulement à la Compagnie de ne pas s'inféoder au probabilisme de manière à en faire comme *sa doctrine propre*. En conséquence, comme l'explique toujours Gonzalez, il tenait surtout à ce que les supérieurs laissassent aux théologiens de l'ordre la pleine liberté de soutenir le probabiliorisme aussi bien que le probabilisme[1]; ensuite, il désirait que les défenseurs du probabiliorisme devinssent plus nombreux qu'ils n'avaient été jusqu'alors parmi les écrivains de la Compagnie.

Il est possible que Gonzalez ait eu en vue ce dernier vœu, dans la phrase énigmatique citée par le R. P. Mandonnet; car la treizième Congrégation générale n'avait en effet pourvu, et ne pouvait directement pourvoir qu'à la satisfaction du premier. Si cela est, l'on peut dire que ce second vœu lui-même n'est pas resté sans réalisation : le probabiliorisme, déjà soutenu par quelques auteurs jésuites avant Innocent XI, a vu ensuite croître ses partisans dans la Compagnie, et même tel d'entre eux (il suffit

1. « Serio autem me monuit (S. Pontifex), ut omni ope contenderem, ut daretur in Societate plena libertas ad defendendam sententiam severiorem de usu illicito sententiæ minus probabilis et minus tutæ, *sicut dabatur ad defendendam benignam oppositam.* » Déposition jurée du P. Th. Gonzalez au procès d'introduction de la cause de béatification d'Innocent XI (ap. Döllinger-Reusch, *Moralstreitigkeiten*, t. I, p. 132, note 2). — Pour le dire en passant, ce témoignage aurait dû mettre le R. P. Mandonnet sur la voie de la solution d'une difficulté qui lui paraît très considérable dans le texte C de notre décret : « Comment, dit-il (*Revue thomiste*, novembre, 1901, p. 338), le Pape... peut-il dire (aux Jésuites) qu'ils doivent se soumettre rigoureusement à son ordre (*mandato Sanctitatis suæ omnino se submittant*) », alors que, « dans le décret, si l'on accepte la rédaction C, « il n'y a aucun ordre, aucun commandement », rien que la concession et l'affirmation du droit » pour tous les Jésuites, « d'être probabilioristes s'ils le veulent ? » Cependant, avec la subtilité d'esprit qui lui fait discerner dans ce texte « une incohérence fondamentale » que personne n'y avait encore aperçue, le Révérend Père aurait bien dû voir que la notification aux universités de la Compagnie de la volonté du Pape que tout jésuite soit libre d'écrire contre le probabilisme ou en faveur du probabiliorisme, comprend l'*ordre aux Supérieurs* de ces universités de respecter cette volonté pontificale et le droit qu'elle sanctionne ?

de nommer le P. Antoine) n'a pas peu contribué à sa vogue dans le dix-huitième siècle. Cependant le plus grand nombre des théologiens jésuites resta toujours fidèle au probabilisme : l'on ne saurait dire qu'ils aient eu tort, puisque leur doctrine, après une sorte d'éclipse momentanée, a retrouvé les préférences de la majorité des théologiens catholiques, même de ceux qui enseignent sous les yeux et avec l'*approbation* du Saint-Siège, n'en déplaise au R. P. Mandonnet[1].

Après avoir glissé, comme on vient de voir, sur l'objection capitale que forment contre sa thèse les actes connus et incontestés d'Innocent XI, le R. P. Mandonnet s'applique en plusieurs pages à réfuter une conjecture, émise par le P. Balla et adoptée par moi, pour expliquer la conduite du P. Général Oliva à l'égard du vrai décret de 1680. Ces pages, remplies d'assertions gratuites et d'interprétations dénuées de bienveillance, qui rappellent trop les pamphlets antijésuitiques du dix-huitième siècle, ne me paraissent avoir nullement ébranlé la vraisemblance de la conjecture. La chose étant d'ailleurs indifférente pour la question du vrai texte du décret de 1680, je n'y reviendrai pas, et je continue la revue des réponses que le Révérend Père m'a faites sur le point principal de notre controverse.

Contre l'authenticité d'un décret de la forme A, j'avais regardé, je l'avoue, comme particulièrement décisif tout ce qui s'était passé en 1693, quand l'acte de 1680 fut retrouvé dans les registres du Saint-Office. L'impossibilité de supposer que le texte qui devint alors public, dans la curie romaine, ne fût pas le texte même édicté en 1680, m'avait paru évidente. Or, le R. P. Mandonnet prétend « démontrer » que ce décret n'est sorti un instant des ténèbres que pour y être replongé aussitôt par ordre du pape Innocent XII; et que ce qui a été communiqué au P. Gonzalez, *par ordre de ce pontife, comme étant le décret rendu en* 1680 *au nom d'Innocent XI*, n'était qu'un texte atténué, disons plutôt un texte altéré, *quant à sa disposition la plus essentielle*, treize ans après avoir été porté[2].

J'aurais cru que le simple énoncé d'une pareille thèse serait

1. Voir J. d'Annibale, S. R. E. Cardin., *Summula theologiæ moralis*, Procemium, n°s 10-11 (t. I, édit. IV, Romæ, 1896, p. 9-12).

2. *Revue thomiste*, janvier 1902, p. 657 et suiv.

pour faire reculer le dialecticien le plus hardi. Mais, non, elle n'a pas effrayé mon contradicteur; bien mieux, il se flatte de l'avoir « prouvée » en chacun de ses points.

Aurait-il donc découvert quelque document, quelque témoignage contre-balançant dans une mesure quelconque ceux qui protestent contre une thèse si extraordinaire ? Non, il n'en produit aucun, et tout son effort tend à établir qu'Innocent XII *a pu*, sans crime ni mensonge, falsifier un décret d'un de ses prédécesseurs. J'ose croire qu'en dépit de sa casuistique subtile, mon contradicteur n'a convaincu aucun de ses lecteurs. Je ne m'arrête qu'à un point de son argumentation, où, sous prétexte de justifier Innocent XII, il accuse un autre pape et, avec lui, un personnage déjà juridiquement reconnu *vénérable*.

> Quand, en 1591, Grégoire XIV, en présence de l'édition peu heureuse de la Vulgate, donnée l'année d'avant par Sixte V, songeait à la prohiber publiquement, le cardinal Bellarmin, S. J., le dissuada d'employer ce procédé. Il engagea le Pape à rééditer rapidement la Vulgate après y avoir corrigé les fautes, et à la publier encore sous le nom de Sixte V, en déclarant que les erreurs de la première édition étaient dues à la hâte des typographes ou d'autres personnes. Ce que Bellarmin proposait à Grégoire XIV était beaucoup plus inexact que la communication du décret de 1680 faite par Innocent XII à Gonzalez. Le décret, en effet, était incomplet en un point, mais il n'était pas faux. La proposition de Bellarmin tendait à une plus grande inexactitude. Et cependant, nous ne voyons pas que les historiens jésuites du célèbre cardinal l'aient jamais accusé, à propos de l'affaire de la Vulgate, de *grossier mensonge* ou de *crime très grave*. On peut donc accorder le même bénéfice à Innocent XII[1]...

Je regrette que le R. P. Mandonnet, pour soutenir l'hypothèse mal venue du P. Patuzzi, paraisse autoriser la calomnie des ennemis de l'Église contre Bellarmin et, ce qui bien plus est, contre les papes. Il laisse en effet entendre que Bellarmin a conseillé au souverain Pontife, et que celui-ci a accepté de donner au public chrétien, relativement à la nouvelle édition de la Vulgate, des indications « inexactes » ou plutôt, tranchons le mot, fausses.

En réalité, Bellarmin n'a proposé que ce que font les éditeurs qui maintiennent en tête d'un ouvrage le nom de son premier auteur ou éditeur, même après que d'autres mains y ont fait des additions ou des changements plus ou moins notables. Les exemples s'offrent d'eux-mêmes à la mémoire de chacun : on

1. *Revue thomiste*, janvier 1902, p. 658.

sait que le procédé est courant, entre autres, pour des ouvrages usuels, comme dictionnaires, livres classiques, que l'on s'efforce de perfectionner constamment dans des éditions nouvelles, en gardant le nom du premier auteur qui a commencé la vogue de l'œuvre : et il n'a rien d'incorrect, pourvu que le public soit averti, au moins en général, des changements pratiqués et que ceux-ci ne soient pas de nature à compromettre un nom qui n'en doit pas porter la responsabilité. Ce que le R. P. Mandonnet appelle « l'édition de la Vulgate donnée en 1590 par Sixte V », n'était, probablement, pas encore dans la circulation à la mort de Sixte-Quint; quelques exemplaires avaient été envoyés en présent à des personnages princiers[1]. En dépit de la peine que Sixte-Quint avait prise de corriger lui-même les épreuves, ou plutôt à cause de cela, il y était resté des fautes typographiques nombreuses ; et, en conséquence, il avait lui-même projeté une nouvelle revision de l'ensemble, quand la mort le surprit[2]. Les papes qui firent reprendre son œuvre sur nouveaux frais, pour aboutir finalement à l'édition officielle de 1592, ne pouvaient-ils pas, en toute vérité, offrir cette publication au monde comme « Biblia sacra Vulgatæ editionis *Sixti V. Pont. Max. jussu recognita atque edita* » ? En effet, n'y avait-il pas eu la plus grande part, bien qu'il n'en eût plus toute la responsabilité? La loyauté n'aurait été blessée par ce titre que s'il y avait eu opposition foncière entre l'édition préparée par Sixte V et celle qui fut sanctionnée par Clément VIII ; or, il est certain que les différences entre les deux, quoique nombreuses, ne portent que sur des détails de forme, sans aucune portée doctrinale. D'ailleurs, dans la préface de l'édition de 1592 (Bellarmin collabora aussi, dit-on, à cette préface), on avertit explicitement que l'œuvre de Sixte V a été remaniée ; et, à partir de 1638, le nom de Clément VIII, qui avait terminé cette correction de la Vulgate, fut ajouté à celui de Sixte-Quint dans le titre de la Bible officielle.

Il n'y a donc rien à reprendre dans l'expédient pris à la suggestion de Bellarmin. En serait-il de même de celui que le R. P. Mandonnet, après le P. Patuzzi, prête au pape Innocent XII ? Non ; car, malgré qu'il en ait, le Pape aurait émis et sanctionné de son

1. Vercellone, *Lectiones variæ Vulgatæ. I. Prolegomena;* Cornély, *Cursus Script. S., Introductio generalis,* ed. II, p. 485.
2. Préface de l'édition vaticane de la Vulgate de 1592.

autorité une affirmation fausse et en matière qui n'est nullement indifférente : il lui fait déclarer, en effet, qu'Innocent XI, par le décret rendu sur son ordre, en 1680, mettait seulement le probabiliorisme sur le pied d'égalité avec le probabilisme, alors qu'en réalité (d'après le P. Mandonnet), il prohibait le probabilisme et imposait le probabiliorisme. Je persiste à penser, et je crois que la chose paraîtra manifeste à tous mes lecteurs, qu'Innocent XII n'aurait pu agir de telle façon sans faire gravement injure au pape Innocent XI et à la vérité.

Pourquoi, d'ailleurs, ce pape aurait-il ainsi falsifié la décision de son prédécesseur? Le R. P. Mandonnet, avec quelques circonlocutions, donne clairement à entendre qu'Innocent XII a craint que le décret contre le probabilisme, s'il était divulgué à ce moment, n'excitât le mécontentement des Jésuites et ne les amenât à contrecarrer l'accommodement, en voie de conclusion, entre le Saint-Siège et la France. Il a essayé de justifier cette hypothèse, peu flatteuse pour les Jésuites, par ce qu'il appelle lui-même des « excursions historiques hors de son sujet », et en racontant à sa manière la part que ces religieux auraient prise au conflit concernant la régale. Je ne veux pas maintenant me laisser entraîner moi-même hors de la question, en répondant par le menu à ces digressions d'une opportunité si douteuse; quelques observations suffiront d'ailleurs pour en faire ressortir les inexactitudes principales.

D'après le R. P. Mandonnet, « les Jésuites, surtout le confesseur de Louis XIV, le P. de La Chaize, furent, sinon les promoteurs, du moins les auxiliaires de l'entreprise » régaliste.

En dépit des références alignées à l'appui, cette assertion est fausse de tout point, pour ce qui concerne « les Jésuites » en général. Si la régale, qui existait régulièrement dans plusieurs diocèses de France, au moins trois ou quatre siècles avant la naissance de la Compagnie de Jésus, a été abusivement étendue à tous les diocèses par les ministres de Louis XIV, on n'a pas montré que ceux-ci aient été poussés par « les Jésuites » : et qu'avaient-ils besoin d'être poussés à cette « entreprise », où il ne s'agissait, suivant eux, que de l'exercice d'un « droit de la Couronne »? « Les Jésuites », qui ont toujours été tenus pour peu sympathiques aux prétendues « libertés gallicanes », ont-ils, du

moins, démenti cette réputation honorable en se faisant « les auxiliaires » de l'extension de la régale ? A quoi bon, puisque la mesure, édictée en 1673 et confirmée en 1675, passa sans trouver de résistance dans les diocèses intéressés, à l'exception de deux, qui se réduisirent bientôt à un seul, Pamiers ?

Voilà pour l'accusation vague concernant « les Jésuites » en général. Quant aux individus en particulier, le P. de La Chaize, d'abord, ne fut pas lui-même un « promoteur », si le mot signifie « instigateur », par la bonne raison qu'il ne devint confesseur de Louis XIV qu'en 1675, deux ans après la Déclaration royale sur l'extension de la régale. Mais j'admets qu'il aurait dû, plus éclairé et plus courageux que les évêques, faire les derniers efforts pour amener son royal pénitent à s'entendre pacifiquement avec le Pape. Il n'en a pas fait assez, nous le regrettons plus que personne; il en a fait beaucoup cependant, cela est certain : et si le « grand roi » n'est pas allé jusqu'à la limite des « droits » que lui reconnurent les prélats de l'assemblée de 1682, s'il a bientôt renoncé même à imposer les quatre articles, c'est au P. de La Chaize principalement qu'en revient le mérite.

Je ne défendrai pas le P. Maimbourg; je ne me contenterai pas de dire, comme le R. P. Mandonnet dit de son confrère, le P. Noël Alexandre, certes non moins répréhensible que Maimbourg, qu' « il y a, *en quelques endroits* » de ses livres d'histoire ecclésiastique, « *des tendances gallicanes*, si communes en France au temps de Louis XIV[1] ». Le P. Maimbourg, encore jésuite, a parlé des luttes entre les papes et les souverains du moyen âge d'une manière qui lui a justement valu les censures du Saint-Siège, et les « tendances gallicanes » de son époque ne sauraient l'excuser, à notre sentiment. Toutefois, ses publications les plus blâmables, notamment celles où il soutient le droit de régale, sont postérieures à son exclusion de la Compagnie de Jésus, et, par suite, il convenait que le R. P. Mandonnet y insistât moins qu'il n'a fait, dans son réquisitoire contre « les Jésuites français[2] ».

1. *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I, col. 769.
2. On sentit bien à Rome que Maimbourg n'aurait pas écrit, par exemple, son *Traité historique de l'establissement et des prérogatives de l'Église de Rome*, si on l'avait laissé dans la Compagnie. Le bénédictin dom Estiennot mande de Rome, le 20 janvier 1685, à ses confrères de Saint-Germain-des-Prés : « On se repent bien de l'avoir fait mettre hors de la Société, et sur

Parmi les autres, les seuls peut-être qui méritent le reproche d'avoir coopéré plus ou moins au conflit de la régale, ce sont ceux qui, à Pamiers, crurent pouvoir exercer le saint ministère avec des pouvoirs conférés par le grand-vicaire régaliste. Je ne les excuse point, tout en protestant contre la créance trop facilement accordée par le R. P. Mandonnet, après Bouix, Gérin, Reusch, etc., aux exagérations passionnées d'un Dom Cerle.

En résumé, on n'est pas autorisé à dire que, « certes, *les Jésuites français* avaient créé une situation fâcheuse à Innocent XI[1] ». Si « les Jésuites français » et surtout le P. de La Chaize n'ont pas fait tout ce que le Saint-Siège avait droit d'attendre d'eux pour la défense de ses droits, il n'est pas prouvé que les attaques qu'il a subies des ministres de Louis XIV aient jamais eu les Jésuites pour instigateurs, promoteurs, auxiliaires, en un mot coopérateurs actifs à un degré appréciable.

L'hypothèse, insinuée par le R. P. Mandonnet, que les Jésuites auraient été capables de faire échouer la réconciliation entre le Saint-Siège et Louis XIV (réconciliation à laquelle ils ont travaillé plus que personne, on peut le prouver), uniquement pour se venger d'un décret contre le probabilisme, s'ils l'avaient connu, cette hypothèse blesse bien gratuitement leur honneur de chrétiens et de religieux. Et la fable de la substitution d'un décret à un autre, que mon contradicteur a bâtie là-dessus, reste donc sans aucune base.

Au surplus, comme je l'ai dit, quand même on admettrait, malgré l'absence de toute preuve et contre toute vraisemblance, qu'Innocent XII a essayé de cette substitution, celle-ci n'aurait pu passer inaperçue ni manquer de laisser une trace dans les documents contemporains. Sur ce que j'ai écrit que le Saint-Office ne pouvait assister sans protester à la publication d'un texte faux de son décret, le R. P. Mandonnet répond que le « secret absolu » auquel étaient astreints les membres de cette Sacrée Congrégation, leur a forcément clos la bouche : « Si quelqu'un d'entre eux,

ce qu'on a proposé à Sa Sainteté de faire mettre hors de son ordre le P. Alexandre (dominicain), le Pape a dit que non, qu'on lui feroit plaisir et qu'il donneroit encore plus de chagrin. » Mss. de la Bibliothèque nationale. Fr. 19644, fol. 37.

1. *Revue thomiste*, janvier 1902, p. 654.

ajoute-t-il, crut devoir faire des observations, il les présenta, non en public, mais en haut lieu, et on ne manqua pas de lui dire de se rassurer et de se tenir tranquille. » Mais ceux qui sont un peu au fait des correspondances romaines de ce temps-là, savent s'il suffisait d'un ordre semblable, donné « en haut lieu », pour faire le silence sur des incidents de cette gravité et les empêcher de parvenir à la connaissance des nombreux nouvellistes de Rome, indigènes ou étrangers[1]. En signalant la publication du décret de 1680, sous la forme C, dans l'*Apologie des Lettres provinciales*, en 1697, je disais que les agents du parti janséniste, qui avaient dû envoyer ce document de Rome, « étaient en position de le contrôler ». Il suffit, en effet, d'avoir parcouru la correspondance imprimée d'Antoine Arnauld et du P. Quesnel, pour savoir que ces chefs du parti janséniste avaient des intelligences jusque dans l'entourage le plus intime des papes, et qu'en particulier ils étaient singulièrement au courant des difficultés que pouvaient avoir les Jésuites avec les Congrégations romaines. Ni l'interdiction du probabilisme en 1680, ni la substitution d'un texte « atténué » en 1693, si pareille chose s'était produite, ne leur auraient été cachées par leurs hauts amis : et cependant leur correspondance (je puis l'affirmer même pour les parties inédites) ne trahit pas le moindre soupçon de tout cela.

Quoique, par amour de la brièveté, je n'aie indiqué ces témoignages jansénistes qu'en passant, le R. P. Mandonnet ne devait pas les négliger aussi complètement qu'il a fait.

Ayant maintenant passé en revue tout ce que mon contradicteur m'a opposé, je crois pouvoir conclure que ma thèse reste intacte. On verra cependant avec intérêt la confirmation qu'apportent à mes preuves des correspondances inédites du temps d'Innocent XI. Les auteurs des curieuses lettres que je vais citer[2],

1. Par exemple, la correspondance de l'abbé Bossuet avec son grand oncle et surtout la *Relation du quiétisme*, composée par Phelipeaux, chanoine de Meaux et collaborateur de l'abbé Bossuet à Rome dans la poursuite de la condamnation des *Maximes des Saints*, montrent que les délibérations les plus secrètes du Saint-Office dans cette affaire, avec tous leurs détails, étaient connues des adversaires de Fénelon.

2. Je dois la communication de ces pièces à un docte et obligeant ami, M. B. Roy. Les originaux sont à la bibliothèque de la ville de Carpentras. Mss. n° 236 et n° 447.

faciles à reconnaître sous l'anonymat et les formules conventionnelles dont ils se couvrent, ont joué un rôle dans les affaires qui troublèrent l'Église de France sous Louis XIV, surtout dans celle de la régale.

Le plus marquant, Dorat, avait été curé-archiprêtre d'Ax au diocèse de Pamiers ; son évêque, Caulet, fameux par son jansénisme et sa résistance à la régale, l'avait député à Rome, en 1678, pour informer le Pape et le faire agir contre les régalistes. Une partie de sa correspondance ayant été saisie à Marseille en décembre 1687, Dorat fut condamné aux galères perpétuelles ; mais il n'avait pas quitté Rome, où il mourut après 1699 chez les Dominicains de Sainte-Sabine. Je ferai aussi un emprunt à Charlas qui, grand-vicaire de Mgr Caulet, l'avait secondé dans ses luttes ; obligé de s'exiler, il se réfugia également à Rome, où il composa contre les articles de 1682 son savant ouvrage *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, que Bossuet s'efforcera de réfuter. Le troisième de nos correspondants est l'abbé Genet, chargé alors de diverses affaires à Rome, notamment pour Mgr Le Camus, évêque de Grenoble et puis cardinal. Toutes les lettres que je vais citer sont adressées à un frère de cet abbé, François Genet, alors à Aix, plus tard évêque de Vaison, auteur d'un cours de théologie morale rigoriste, dit *Morale de Grenoble*, parce que Mgr Le Camus l'adopta.

Dorat et Genet, comme aussi Charlas, dans la suite, étaient fort bien vus à Rome, et souvent consultés par le Pape et ses ministres. Dorat, en particulier, avait des relations étroites et presque intimes avec Favoriti, secrétaire et conseiller le plus écouté d'Innocent XI. Le prélat Casoni, plus tard cardinal, qui succéda à son oncle Favoriti dans sa charge et dans la confiance du Pape, traita lui aussi avec faveur Dorat ; quant à l'abbé Genet, il le recevait régulièrement deux ou trois fois par semaine, dans des entretiens seul à seul durant parfois plus d'une heure[1].

1. Ces prélats Favoriti et Casoni furent singulièrement bienveillants pour le chef des jansénistes, Antoine Arnauld, et même pour Port-Royal et le parti janséniste en général. Les preuves en sont dans la correspondance d'Arnauld imprimée, et encore plus dans les lettres inédites de du Vaucel, agent d'Arnauld à Rome, que j'ai en partie sous les yeux. C'est surtout à cause de la confiance qu'il accordait à Favoriti et à Casoni qu'Innocent XI a pu être soupçonné de sympathie pour le jansénisme. Dire qu'il ait partagé sur aucun point les doctrines de la secte, serait insensé ; mais il est difficile de

Or, une des grandes préoccupations de ces Français et un des objets principaux de leurs fréquentes conférences avec les ministres et confidents d'Innocent XI, c'était précisément le *probabilisme*, qu'ils poursuivaient soi-disant par zèle pour les intérêts de l'Église et des âmes, mais au moins autant par antipathie contre les Jésuites, que toute flétrissure au probabilisme devait atteindre par contre-coup.

Le 5 septembre 1682 (qu'on remarque la date postérieure de deux ans au décret de 1680), Dorat écrit de Rome à François Genet :

Vous me fîtes justice en croyant que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour *faire condamner la funeste doctrine des opinions probables* : si j'y pouvois réussir, je ne croirois pas avoir moins fait que si j'avois obtenu du Pape et du roi la suppression de la Régale que vous jugez aussi bien que moi être d'un grand préjudice à l'Église et au salut des âmes...

Les mots que j'ai soulignés prouvent que Dorat n'a pas connaissance d'une condamnation que le probabilisme aurait déjà subie en 1680 : cependant Favoriti, avec qui il était si lié depuis quatre ans, et non moins opposé que lui aux Jésuites, et d'ailleurs mieux à même que personne de savoir ce qui s'était passé, ne la lui aurait certainement pas laissé ignorer. La lettre suivante, postérieure de quinze jours, témoigne encore plus clairement.

nier, qu'au début de son pontificat, il ait été imparfaitement renseigné sur ses chefs et que, par suite, il ait eu pour eux des traitements trop favorables. Je n'en citerai comme exemples, entre autres, que les deux lettres publiées pour la première fois par le R. P. Berthier, dominicain, dans le recueil *Innocentii XI Epistolæ ad principes* (Rome 1890-95), sous les n°s 742 et 750. La première, adressée à Henri Arnauld, évêque d'Angers, le 16 août 1679, contient un éloge surprenant des religieuses de Port-Royal (*Minime Nos latebant quæ de singulari pietate et præstanti disciplina Monialium Portus Regii, Ordinis Cisterciensis, literis decima nona Junii datis prolixe ad Nos retulit fraternitas tua*), éloge si surprenant que l'éditeur, le R. P. Berthier, a cru devoir, en note, avertir le lecteur qu'il ne devait pas « regarder ce monastère comme étant le même que le couvent très célèbre des jansénistes, dit de *Port-Royal-des-Champs* ». Par malheur, c'est bien de celui-ci que parle Innocent XI; c'est bien Port-Royal-des-Champs, le Port-Royal des Arnauld, alors spécialement menacé, et non le Port-Royal de Paris, ennemi de l'autre, dont l'évêque janséniste Arnauld avait « longuement » fait le panégyrique au Pape, en même temps qu'il recommandait ses *Constitutions*, que M. de Pontchâteau apportait à Rome, au nom des religieuses, pour en demander l'approbation. — La seconde lettre, du 13 septembre 1679, également adressée à l'évêque d'Angers, contient un éloge, un peu extraordinaire aussi, de M. de Pontchâteau lui-même.

Le 19 septembre, en effet, Dorat écrit au même F. Genet :

Vous ne serez guère content lorsque vous saurez que l'assemblée des Pères Jésuites s'est séparée sans prendre d'autre résolution sur le point de *la probabilité* si ce n'est que ceux de la Compagnie sont obligés de suivre *ut plurimum* l'opinion la plus probable.

Il seroit nécessaire d'insister fortement auprès de Sa Sainteté à ce qu'il lui plût, en se retenant le jugement de ce point si important *pour le décider en son temps, imposer cependant silence aux défenseurs de la probabilité.* Des personnes intelligentes et fort bien intentionnées en France et à Rome jugent cet expédient fort à propos, et je m'assure que si les deux grands prélats que vous savez [1] en écrivoient fortement au Pape et à NN. SS. les cardinaux et prélats de leur connaissance, ce seroit un grand moyen de le faire mettre à exécution ; sans cela ou sans un miracle, je vois le mal sans remède, du moins pendant ce pontificat.

On voit que Dorat était renseigné de première main sur les délibérations de la Congrégation générale que les Jésuites venaient de tenir à Rome, du 21 juin au 6 septembre 1682, pour donner un successeur au P. Oliva, mort le 26 novembre 1681. Est-il besoin de faire observer que la résolution qu'ils sont dits avoir prise « sur le point de la probabilité », sous l'œil et au su d'Innocent XI, serait absolument invraisemblable, si ce pape avait, deux ans auparavant, imposé le probabiliorisme à la Compagnie?

Mais il faut remarquer surtout l' « expédient » que préconise Dorat et qu'il voudrait faire appuyer par le cardinal Grimaldi et Mgr Le Camus. C'est une preuve manifeste qu'il ne connaissait aucun décret prohibant le probabilisme ou, du moins, imposant le silence à ses partisans, c'est-à-dire que ni un décret A ni un décret B n'existaient alors. En même temps sa lettre peut aider à comprendre comment un décret de la forme B a pu arriver jusqu'à l'état de *projet* et figurer à ce titre même dans les actes du Saint-Office, comme je l'ai conjecturé. Les écrits du P. Thyrse Gonzalez montrent aussi que cette idée *d'imposer le silence aux deux partis, probabiliste et probabilioriste*, a été, en effet, agitée à Rome [2].

1. Il s'agit du cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, et de l'évêque de Grenoble, Le Camus, tous deux protecteurs de F. Genet.

2. Voir son *Libellus supplex oblatus SS. D. N. Clementi XI*, cap. v. (Dans Concina, *Ad theologiam christianam apparatus*, lib. III, diss. I, cap. viii.) — Remarquons, à ce propos, que Dorat, à la date du 17 octobre 1682, connaît « le livre du P. Gonzalez » sur le probabilisme, c'est-à-dire le traité encore inédit que Gonzalez avait envoyé au Pape en 1681.

Encore quelques extraits, qui maintenant n'auront plus besoin de commentaire.

Le 14 octobre 1682, c'est Charlas, non encore sorti de France, mais en correspondance assidue avec Dorat, soit directement, soit par l'intermédiaire de F. Genet, qui écrit à ce dernier :

Je suis bien aise que vous ayez connu la fourberie des *soldats* (les Jésuites) dans la détermination qu'ils viennent de faire pour la plus probable. Le *ut plurimum* qu'ils y ont ajouté fait bien voir la duplicité de leurs cœurs... Une (telle) clause les dispensera toujours de suivre la plus probable. Vous voyez présentement que l'*expédient du silence* qu'on avoit proposé remédioit à tout. Pour le moins, il faudroit que le S[r] *Jean* (le Pape) fît un décret général qui ordonnât *in concursu duarum opinionum* de suivre la plus sûre lorsqu'elle est probable, c'est-à-dire lorsqu'il y a de bonnes raisons qui nous obligent à la suivre.

Enfin, Genet le jeune mande à son frère le moraliste, en 1684, à plusieurs reprises, qu'il a « beaucoup discouru » avec Casoni « des affaires de la morale », de « la probabilité » et des Jésuites. Le 1[er] avril, il écrit ce qui suit :

J'ai lu deux fois le livre de M. Schelstrate, il me semble fort pour affaiblir l'autorité de la quatrième et cinquième session du concile de Constance qui font le fondement de la dernière assemblée du Clergé pour donner atteinte à la supériorité du pape sur les conciles et à l'infaillibilité ; mais *si l'on ne condamne pas nettement la probabilité*, ce n'est rien faire, car, comme vous voyez, l'opinion contraire demeurera toujours probable au moins d'une probabilité extrinsèque et par conséquent sûre en conscience... Ainsi la probabilité minera tout le bien qu'on pourroit faire. *Je ne manquerai pas de déduire cet argument en temps et lieu.*

Ces citations montrent combien, en 1682 et en 1684, la prohibition du probabilisme était désirée, poursuivie par certains zélateurs influents auprès d'Innocent XI ; elles nous assurent par là même que ce n'était pas chose faite et, par conséquent, qu'il n'y avait eu aucun décret porté dans ce sens en 1680. Nous en avions déjà la preuve plus que suffisante par ailleurs ; mais il était bon que cela fût confirmé par les gens qui avaient tant à cœur qu'il en fût autrement.

Et maintenant j'ose croire que la question est tranchée pour ceux qui ne demandent qu'à être éclairés. Mais je ne me fais pas l'illusion de penser avoir convaincu tout le monde. Il restera toujours des dialecticiens pour essayer de prouver, contre les faits et les témoignages les plus clairs, que le décret inexistant contre

le probabilisme a existé — de même que la bulle de Paul V contre le molinisme. Je les laisserai désormais à leurs exercices. Il est parfaitement oiseux d'argumenter, par quelque argument que ce soit, contre qui dit et répète que le probabilisme — comme le molinisme — n'est qu'une opinion *tolérée*; qui nie que « l'on puisse être simultanément probabiliste et avoir le souci très réel de se conformer aux indications fournies par l'autorité ecclésiastique », enfin qui « ne connaît aucun mot, aucun signe qui constitue un acte d'estime, ou une preuve de confiance de l'autorité compétente à l'endroit du probabilisme[1] ». Que servirait-il d'objecter, comme j'ai déjà fait, que le probabilisme est enseigné, avec l'assentiment des papes, dans presque toutes les chaires théologiques les plus en vue de Rome; qu'il est admis dans la solution des cas soumis aux Congrégations romaines; que les moralistes qui passent pour avoir le plus pur esprit romain, (comme Scavini, le cardinal d'Annibale, etc.) sont probabilistes? Tout cela pure tolérance. O dialectique!

Les éléments de la réponse qui précède étaient réunis quand j'ai reçu, par les soins d'une haute bienveillance, les deux documents *officiels* qui suivent et dont je n'aurai pas besoin de faire ressortir l'importance. L'un est le *texte véritable* du décret du Saint-Office, en date du 24 juin 1680, extrait des *actes originaux* de cette Sacrée Congrégation par son notaire actuel. L'autre est une déclaration de Mgr Lugari, assesseur du même Saint-Office, transmettant la copie authentique de ce décret et *déclarant expressément* que le texte ainsi communiqué est et doit être tenu pour le *seul vrai*.

Comme on le verra, sauf les différences insignifiantes que je soulignerai, ce texte officiel est identique à celui qui avait été communiqué au P. Thyrse Gonzalez, en 1693, et dont j'ai soutenu l'authenticité.

Nos lecteurs se joindront à nous pour remercier la Sacrée Congrégation du Saint-Office de cette communication qui clôt définitivement la controverse.

Joseph BRUCKER.

1. *Revue thomiste*, mars 1902, p. 19.

SUPREMA CONGREGAZIONE DEL S. UFFIZIO
CANCELLARIA

—

OGGETTO
Communicazione ufficiale del decreto del S. Uffizio sul Probabilismo.

—

Roma, li 19 Aprile 1902.

Deferita a questa Suprema una istanza... per avere communicazione ufficiale del vero testo del decreto del S. Uffizio sul Probabilismo, diretto al P. Thirso Gonzalez, S. J., il sottoscritto Assessore... si onora di trasmetter qui inchiusa copia autentica di detto decreto, con espressa dichiarazione che questo è *l'unico vero testo*, che per conseguenza tutti gli altri, in qualunque modo e tempo, publicati, debbono considerarsi come apocrifi, e che se qualcuno di questi ultimi rechi per avventura segni, anche non dubbi, di autenticità, deve ritenersi esser ciò avvenuto per mero equivoco...

Signé : Giambattista Lugari,
Assessore del S. O.[1].

Feria 4ª, die 26 Junii 1680.

Facta relatione per Patrem Lauream contentorum in literis Patris Thirsi Gonzalez Soc. Jesu SSmo D. N. directis. Eminentissimi DD. dixerunt, quod scribatur per Secretarium Status Nuntio Apostolico Hispaniarum, ut significet dicto Patri Thirso, quod Sanctitas Sua benigne acceptis, ac non sine laude perlectis eius literis, mandavit, ut ipse libere et intrepide prædicet, doceat, et calamo defendat opinionem magis probabilem, nec non viriliter impugnet sententiam eorum, qui asserunt, quod in concursu minus probabilis opinionis cum probabiliori sic cognita, et iudicata, licitum sit sequi minus probabilem, eumque certum

1. Je traduis : Une demande ayant été portée à cette suprême (Inquisition)... pour avoir communication officielle du vrai texte du décret du Saint-Office sur le Probabilisme, adressé au P. Thyrse Gonzalez, S. J., l'Assesseur soussigné... a l'honneur de transmettre ci-inclus une copie authentique de ce décret, avec déclaration expresse que c'est ici *le seul texte véritable*, que par conséquent tous les autres, publiés de quelque manière et en quelque temps que ce soit, doivent être considérés comme apocryphes, et que si un de ces derniers présente par hasard des signes, même non douteux, d'authenticité, il faut admettre que cela est arrivé par pure méprise...

Signé : Jean-Baptiste Lugari,
Assesseur du Saint-Office.

faciat, quod quidquid favore opinionis magis probabilis egerit, et scripserit gratum erit Sanctitati Suæ.

Iniungatur Patri Generali Societatis Jesu de ordine Sanctitatis Suæ ut non modo permittat Patribus Societatis scribere pro opinione magis probabili et impugnare sententiam asserentium, quod in concursu minus probabilis opinionis cum probabiliori sic cognita, et iudicata, licitum sit sequi minus probabilem : verum etiam *scribat* omnibus Universitatibus Societatis, mentem Sanctitatis Suæ esse, ut quilibet, prout sibi libuerit libere scribat pro opinione magis probabili, et impugnet contrariam prædictam; eisque iubeat ut mandato Sanctitatis Suæ omnino se submittant.

Die 8 Julii 1680. Renunciato prædicto Ordine Sanctitatis Suæ Patri Generali Societatis Jesu per Assessorem, respondit, se in omnibus quanto citius pariturum, licet nec per ipsum, nec per suos Præcessores fuerit unquam interdictum scribere pro opinione magis probabili, eamque docere.

Testor ego, infrascriptus S. Officii Notarius, suprascriptum exemplar decreti, editi feria IV die 26 Junii 1680, fuisse depromptum ex actis originalibus ejusdem S. Congregationis, eisque, ut constat ex collatione de verbo ad verbum facta, adamussimconcordare.

Datum Romæ ex ædibus S. O. die 21 Aprilis 1902.

Signé : Can. Mancini, S. R. et U. J. Not^{us}.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

La Liberté et le Devoir, *fondements de la morale. Critique des systèmes de morales contemporaines*, par Albert Farges, docteur en philosophie et en théologie. Berche et Tralin, 1902. In-8, pp. 520. Prix : 7 fr. 50.

On parle beaucoup de suralimentation, et il paraît que les phtisiques s'en trouvent bien, lorsqu'ils la peuvent supporter. Dès lors, si, en ce pays, qui est le nôtre, et qui s'en va, hélas! de consomption, la nutrition morale allait de pair avec la surabondance des morales de grand et petit format, la suralimentation aurait depuis longtemps fait son œuvre, et ce serait le salut. Mais le malheur est que ces morales contiennent tout autre chose qu'une vertu nutritive.

C'est ce que M. Farges, à la suite de plusieurs autres, met en lumière dans la troisième partie de son ouvrage : *La Liberté et le Devoir*. Après avoir classé, et à bon droit, les morales contemporaines par les systèmes philosophiques qui leur servent de racines, il expose et critique tour à tour la morale du Matérialisme et du Positivisme, la morale de l'Évolutionnisme, la morale du Kantisme et du Néo-Kantisme, la morale du Pessimisme ou Néo-Bouddhisme, les morales indépendantes de la Libre Pensée. De ce terrain, si souvent exploité, on ne s'attend pas à voir sortir toute une moisson d'aperçus nouveaux, mais il y a plus d'une gerbe à recueillir, et un lecteur sérieux aurait mauvaise grâce à ne pas prendre un vif intérêt à l'exposé et à la réfutation de la morale de Littré, de Taine, de Kant, de Guyau. La liberté *nouménale*, en particulier, est malmenée avec une vigueur qui fait plaisir et qui console un peu des adorations béatement prodiguées à l'homme le plus dangereux des temps modernes. En revanche, l'auteur aurait pu, ce semble, serrer de plus près les moralistes qui ont la singulière prétention d'établir, d'une main, l'existence de la liberté et de l'obligation, et de construire, de l'autre, une

morale indépendante de toute idée métaphysique. Soit ! Faites table rase de la métaphysique et commencez à édifier la morale ; mais, prenez garde : si vous ne niez ni la liberté, ni l'obligation, ni la logique, vous serez vite contraints de reconnaître qu'il y a toute une métaphysique impliquée dans la seule idée d'obligation et de liberté. Il eût été intéressant de mettre cet argument en relief. De même, il eût été peut-être plus intéressant et plus naturel d'aller de la morale indépendante de l'idée religieuse et chrétienne à la morale indépendante de l'idée de Dieu ; de celle-ci à la morale indépendante de toute idée métaphysique, et de terminer par la morale qui pousse le sans-gêne jusqu'à se proclamer indépendante de l'idée de devoir ; si l'émancipation partielle est légitime dans le premier cas, dans le second elle ne l'est plus, et elle est encore moins tolérable dans les deux autres.

Mais ce sont là des observations d'importance secondaire. La critique reste solide, appuyée qu'elle est, d'ailleurs, sur de bonnes bases. C'est à jeter ces fondements que M. Farges consacre la première et la seconde partie de son livre. Dans la première, il étudie la liberté, condition indispensable du devoir ; après s'être placé, dès l'abord, comme au centre de son sujet ; après avoir rappelé que le devoir implique le pouvoir, il développe la preuve tirée de la conscience que j'ai d'être libre, et il défend cette preuve, hors de pair, contre les attaques dont elle est l'objet ; là, dans ce second chapitre, qui a pour titre : la Liberté et la Psychologie, on aimerait une réfutation plus approfondie du déterminisme de Leibniz ; mais aussi on est heureux d'entendre discuter, avec une netteté réelle, plus d'une objection, celle particulièrement que fournissent les hypnotiques, pauvres êtres qui, ayant conscience, paraît-il, d'une liberté dont, assurément, ils sont privés, rendent suspect, à leur insu, en tout homme bien portant, le témoignage de cette même conscience.

Restait la tâche la plus délicate. C'est bien, en effet, de démontrer la liberté par les notions morales et par la conscience psychologique ; mais ne faut-il pas ajouter que le libre arbitre a sa dernière racine dans la nature d'un être qui tend au bien en général ? Ne faut-il pas prouver que la métaphysique, loin de détruire la liberté, contribue efficacement à l'établir ? Nous savons tout spécialement gré à M. Farges de n'avoir pas, comme tant d'autres, omis cette démonstration, et d'avoir de nouveau fait saillir cette

vieille vérité que la liberté n'a rien à perdre, mais a tout à gagner au contact des principes métaphysiques. Pourtant l'auteur prend parfois des positions intermédiaires qui ne sont pas, ce semble, d'une solidité parfaite. Ainsi, dans une page où il fait allusion au concours de Dieu à nos libres déterminations, il écarte plutôt la prémotion physique; puis, à la page suivante, il ajoute que Dieu « voit les futurs dans ses libres décrets par lesquels il a décidé de refuser ou d'accorder son concours indispensable[1] ». Mais, au premier regard, on n'aperçoit pas distinctement le lien qui unit la seconde assertion à la première. Si Dieu n'exécute pas ses libres décrets au moyen de la prémotion ou prédétermination physique, comment peut-il voir en eux seuls les actes contingents et futurs de l'homme ?

Disons aussi que les molinistes sont loin d'expliquer l'infaillibilité de la science divine par la « supercompréhension des causes », comme le suppose l'auteur au même endroit. Si tel a été le sentiment de Molina, tel n'est pas, d'ordinaire au moins, le sentiment de ses disciples.

La pensée se développe avec plus d'ampleur et plus de précision dans le chapitre suivant, où M. Farges examine la liberté et les sciences modernes. On lira notamment, avec plaisir, la réponse qu'il oppose à la célèbre objection si souvent tirée de la conservation de l'énergie. Toutefois, la solution que donne l'auteur, et qui est, en substance, celle du P. Couaillac, est-elle nécessairement liée, comme il l'estime, à l'action immanente ? L'ange agirait sur un corps par une action transitive, et cependant où serait le choc ? où serait le travail mécanique du moteur ? quelle dépense d'énergie s'ajouterait à l'énergie du mobile et, partant, augmenterait la quantité totale des énergies ? S'il en est ainsi, ne faudrait-il pas conclure que la solution est prise de l'action immatérielle ou spirituelle, plutôt que de l'action immanente ?

C'est une question que nous posons ; aussi bien nous aimons mieux en résoudre une plus facile, en concluant que, dans cette première partie de son ouvrage, M. Farges a solidement défendu la liberté.

Dans la seconde partie, qui a pour objet d'exposer « la bonne vieille morale », l'auteur a été plus rapide, trop rapide à notre

1. Pages 131-132.

sens. Mieux eût valu, croyons-nous, toucher à moins de questions, et en examiner plus à loisir quelques-unes. Pour ne prendre qu'un exemple, nous aurions aimé une étude plus large sur le fondement réel de l'obligation. Ici encore, pourtant, il y a profit à ne rien passer; il y a profit surtout à lire attentivement une note documentée sur l'idée de devoir dans Aristote; elle montre, à l'évidence, que l'auteur de la Morale à Nicomaque n'a pas ignoré la notion de l'impératif catégorique; c'est une réponse décisive à un article trop affirmatif.

Ajouterons-nous que nous avons été moins satisfait des deux ou trois pages consacrées au *Probabilisme?* Les probabilistes purs auraient, je le crains, quelque peine à reconnaître leur système dans le portrait qui en est tracé (p. 313-314); ils ne seraient pas très convaincus par la critique vraiment sommaire que l'auteur fait de tel ou tel de leurs arguments; et ils se demanderaient comment cette critique ne se retourne pas contre les partisans du probabilisme mitigé, ou de l'équiprobabilisme. Pour ma part, je ne saisis pas très bien comment « c'est tomber dans le sophisme, *transitus de genere ad genus*, que de transporter des lois humaines aux lois naturelles et divines » cet axiome : *Lex dubia non est promulgata* : une loi douteuse, une loi qui n'est pas connue avec une certitude morale est une loi qui n'est pas suffisamment promulguée. N'est-ce donc pas ma raison qui est chargée de me promulguer la loi naturelle ? S'il en est ainsi, où sera la promulgation pour moi, si, en dépit de mes loyaux efforts, j'ai « une probabilité réelle », un motif absolument et relativement grave d'estimer que telle prescription de cette loi n'existe pas, ou ne s'applique pas à tel cas particulier? Oh ! sans doute, cette même loi pourra, en ce point, être suffisamment promulguée pour d'autres; mais, pour moi, par rapport à moi? Vous répondez, d'un mot, que la promulgation de la loi naturelle ne saurait être vicieuse. D'accord, de la part de Dieu; mais en est-il ainsi de la part de la raison humaine?

Aussi bien, il est facile de modifier la *forme* de l'argument et de s'appuyer sur ce principe qu'une obligation incertaine pratiquement est une obligation pratiquement nulle. Et si ce principe est vrai, montrer qu'il doit être restreint à l'hypothèse de deux probabilités à peu près égales, et qu'il m'est très légitime de le compléter par cet autre : une obligation contre laquelle milite

une probabilité sérieuse est une obligation incertaine? Ou faites voir qu'une opinion cesse d'être sérieusement probable aussitôt qu'elle se trouve en conflit avec une autre opinion *certainement* plus probable? Là est le vif de la question ; car plus d'un probabiliste pur accordera sans peine qu'une opinion *notablement* plus probable est pratiquement certaine et détruit, dès lors, la probabilité de l'opinion adverse.

Peut-être M. Farges n'a-t-il pas voulu autre chose ; resterait alors à s'entendre sur le sens du mot *notablement.*

Nous n'insistons pas davantage. Nous omettons de rappeler l'application que les équiprobabilistes eux-mêmes font *au for interne* de l'axiome : *Melior est conditio possidentis.*

Nous ne voulons pas pousser à fond une discussion qui nous entraînerait trop loin.

En ces questions, d'ailleurs, il est permis d'avoir des préférences. Ce qui serait défendu par les droits de la vérité ce serait de prétendre que M. Farges n'a pas une fois de plus vérifié sa devise : Vulgariser les théories d'Aristote et de saint Thomas, ainsi que leur accord avec les sciences. Puisse cette nouvelle vulgarisation être suivie de beaucoup d'autres ! G. Payen.

Le Merveilleux divin et le Merveilleux démoniaque, par Dom B.-M. Maréchaux, bénédictin de la Congrégation Olivétaine. Paris, Bloud, 1902. In-8, pp. 423. Prix : 5 francs.

Dom Maréchaux, à qui nous devons une Vie du bienheureux Bernard Toloméi, fondateur de la Congrégation des Olivétains, s'est lancé, depuis quelques années, dans l'étude des apparitions et du merveilleux. Il estime, avec raison, que l'intérêt apporté aujourd'hui à ces questions par l'opinion publique est une instinctive et heureuse réaction contre le matérialisme, tombant en discrédit.

Sans s'inscrire absolument contre l'hypothèse de causes naturelles, jusqu'ici inobservées, il remarque à propos que les phénomènes extraordinaires, produits par des causes purement physiques, ne sauraient révéler une intention, une direction, en un mot, la marque de la volonté et de l'intelligence, toutes choses qui éclatent dans un grand nombre de faits merveilleux. Il insiste également, contrairement à l'opinion de ceux qui imaginent, pour

l'âme, la possibilité de sortir par moments de sa sphère d'activité, sur l'union substantielle et indissoluble de l'âme et du corps dans le composé humain. Sa doctrine, sur ce dernier point, est celle de saint Thomas, déclarant que l'âme humaine n'a aucune puissance *directe* sur les corps étrangers. « Les êtres ne peuvent agir que conformément à leur nature : la nature de l'âme étant d'être unie à un corps, son opération extérieure est liée aux organes sensibles. » (P. 11.)

Sur certaines questions de détail, l'auteur aura, croyons-nous, quelques modifications à apporter à ses conclusions ; par exemple, sur la vue à travers les corps opaques (p. 122), qui, parfois, peut s'expliquer naturellement par les rayons infra-rouges ou ultra-violets.

C'est, en général, à la lumière des grands principes de la philosophie scolastique que l'auteur résout les difficiles et complexes problèmes soulevés par l'inquiétude moderne, ou renouvelés par l'observation scientifique. En voici l'énumération : *Merveilleux divin et non divin. Révélations. Transmission de la pensée. Prophétie. Divination. Extase. Lévitation. Apparitions. Évocations. Miracles. Cures hypnotiques. Guérisseurs.*

Beaucoup de méthode et de clarté dans l'exposition, tel est le principal mérite de ce livre, et, en des matières si difficiles, il n'est pas commun. Henri Chérot.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Études d'histoire bénédictine. *L'abbaye du Moyenmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît, en Lorraine*, par L. Jérome, agrégé de l'Université, professeur au grand séminaire de Nancy. — I. L'Abbaye au moyen age. — Paris, Lecoffre, Picard et Beauchesne, 1902. In-8, pp. 592.

M. l'abbé Jérome a été bien inspiré en choisissant, pour sujet d'étude, la vieille abbaye située entre Étival et Sénones, le *Medianum monasterium* du pays des Vosges. Onze siècles d'une histoire commencée au temps de Charles Martel ou de Pépin d'Héristal, close en 89, ont accumulé sur ce coin de terre lorraine des masses de faits aujourd'hui stratifiés dans les couches profondes de l'oubli. Un livre latin de dom Belhomme, écrit en

1724, à une époque qui prêtait l'oreille à Voltaire et à Montesquieu beaucoup plus qu'aux derniers moines, pouvait encore intéresser les érudits, mais ne parlait plus à personne d'autre. Lui a voulu faire une histoire en français et pour des Français, pour des Français d'aujourd'hui, dominés par le besoin de l'information exacte et de l'érudition documentée. Populaire, il ne vise pas à l'être, mais c'est à lui que tout vulgarisateur, en parfait frelon, devra emprunter son miel.

Moyenmoutier fut fondé par un saint personnage nommé Hidulphus, dont la légende a été narrée dans une série de Vies très sévèrement passées par M. Jérome au crible de la critique. Hidulphus ne perd point cependant, même au sortir d'une suite de laminoirs, ses droits à l'existence ; on constate toujours qu'il fut revêtu du caractère épiscopal, mais très probablement comme simple chorévêque de Trêves. Il se rendit recommandable par ses vertus et sa sainteté, et vint finir ses jours dans la solitude des forêts.

De bonne heure, de nombreux disciples se rangent sous sa houlette abbatiale. Les moines augmentent, puis essaiment et fondent tout alentour des prieurés. Aussi, l'abbaye devint riche, mais resta fervente et finit par devenir savante. Cette dernière période, la période de réformation littéraire et scientifique, fut la dernière et n'est qu'entrevue à l'horizon dans le présent volume, arrêté après le seizième siècle. Ce siècle-là avait été mauvais pour la vie monastique. La commende s'implante. L'abbé n'est plus qu'un étranger absent ou présent, vivant aux dépens des moines dont il n'est plus le chef ni le père. Les religieux ne s'intéressent plus à lui ; les paysans ne s'intéressent plus aux religieux. L'indifférence et la haine couvent dans les bas-fonds ruraux. Henri Chérot.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Denys d'Halicarnasse. *Essai sur la critique littéraire et la rhétorique chez les Grecs au siècle d'Auguste*, par Max Egger. Paris, Picard, 1892. In-8, pp. xiv-306.

Denys d'Halicarnasse ne passe point pour un des auteurs les plus intéressants de l'antiquité. M. Egger ne le dissimule pas à ses lecteurs : « Je fais connaître, dit-il, un auteur qu'on ne lit guère, parce qu'il a la réputation, assez souvent justifiée, d'être

ennuyeux. » Mais il est bien des écrivains anciens qu'on ne lit pas et dont on est obligé de parler. Denys est du nombre. On interroge aux examens les candidats sur la « Lettre à Ammée » ou le « Traité de l'arrangement des mots ». C'était donc rendre un véritable service que de résumer en un volume tout ce qu'on a besoin de savoir sur le vieux rhéteur grec. M. Egger s'est dévoué à ce travail. Il faut lui savoir gré d'avoir entrepris et mené à bonne fin ce qu'il appelle, avec raison, « une étude parfois ingrate ». Son livre ne fait pas, il est vrai, avancer la science, puisqu'on n'y trouve guère de nouveau ; mais il donne une idée juste et assez complète d'un auteur généralement ignoré. On y trouve résumés successivement tous les écrits de Denys ; les rares pages intéressantes, disséminées dans cette œuvre volumineuse, sont traduites, et, ainsi, sauvées de l'oubli. M. Egger fait connaître aussi aux lecteurs français les principaux travaux entrepris sur Denys par la patiente Allemagne. La bibliographie est, en général, bien au courant, sauf une lacune grave. M. Egger ne connaît pas l'ouvrage capital de Volkmann : *Die Rhetorik der Griechen und Romer* (Leipzig, 1885), pas même le résumé qui en a paru dans le Manuel d'Iwan Müller : *Zweiter Band. Dritte Abtheilung. München*, 1901. Aussi, l'idée qu'il nous donne de la rhétorique ancienne manque-t-elle tout à fait de netteté ; il n'est réellement compétent que quand il parle de Denys lui-même. Les pages consacrées à Denys historien sont cependant fort agréables ; elles complètent ce que Taine, dans son *Essai sur Tite-Live*, avait écrit de la « sottise de Denys ». En somme, l'ouvrage de M. Egger est utile, et il serait à désirer que nous eussions sur tous les auteurs anciens au moins une monographie de ce genre. L. L.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

A. Vermeersch, S. J., professeur de théologie. — **Il m'a aimé!** *Méditations pour le mois du Sacré-Cœur et Prières choisies.* Paris, Librairie internationale catholique. In-18, pp. 207.

La révélation du Cœur de Jésus dans les faits de sa vie, telle est la pensée inspiratrice de ce petit livre plein de doctrine et de piété. Aussi le sujet de ces méditations est-il fourni en entier par trente-trois passages de l'Évangile dont chacun reproduit un trait, une perfection, une amabilité du divin Cœur. L'auteur indique les points de méditation et supprime les développements. Il est, dit-il, « cet introducteur discret qui se retire après avoir montré le chemin au visiteur. Mettre l'âme en présence de Jésus et puis disparaître dans l'oubli ». A la lecture, on ne tarde pas à reconnaître que le guide est prudent et expérimenté.

Ch. Antoine.

Abbé Rouzaud, vicaire général de Toulouse. — **Souvenirs de prédication.** Lyon, E. Vitte, 1901. In-8, pp. 446.

Les idées contenues dans ce livre ont été développées de vive voix avant d'être fixées sous leur forme actuelle. L'auteur en prévient avec une modestie et une bonne grâce qui nous rendraient indulgents pour son œuvre, si, pour l'apprécier, il ne suffisait pas d'être juste : « Voici les *Souvenirs de prédication* dont on peut dire qu'ils ont été parlés et peut-être a-t-on eu tort de les écrire... Quand on a senti le glaive de la parole se briser, on en a ramassé un fragment avec lequel on s'est fait une plume. »

Si de l'arme brisée sous le poids de l'âge, il n'est resté qu'un fragment, celui-ci est devenu dans la main du vaillant vieillard une plume aussi ferme qu'élégante. Par la pureté de sa langue, la sûreté de son goût, l'intégrité de sa doctrine, l'abbé Rouzaud se rattache au grand siècle de la littérature française. Dans les derniers discours qui sont adressés aux jeunes gens, surtout dans le sixième et le septième, *les Bons amis et les bons livres*, *l'Esprit et le cœur en littérature*, il expose des théories littéraires, auxquelles auraient volontiers souscrit les Bossuet, les Bourdaloue, les La Bruyère et les Boileau.

Néanmoins, l'œuvre est aussi moderne, soit par le titre de quelques sujets, soit par la manière dont ils sont traités. Dans les deux dernières des dix conférences adressées aux hommes, l'abbé Rouzaud réfute les reproches faits à la doctrine catholique d'être

pleine de mystères et opposée à l'esprit moderne. Ailleurs, il montre à la femme que son bonheur est dans la charité. Il est vrai que toutes ces idées se rencontrent dans les anciens sermonaires ; mais l'auteur a su leur donner une forme plus colorée, plus dramatique. On devine, avant qu'il en fasse l'aveu, que la flamme qui réchauffe encore ses écrits s'est jadis avivée à ce foyer qui enthousiasma tant de jeunes cœurs, c'est-à-dire à l'école de Lacordaire.

Avec moins d'audace et de grandeur, mais avec plus de sobriété et de mesure, c'est presque le genre d'éloquence du célèbre dominicain. Comme lui, il aime à montrer comment les dogmes, ceux, par exemple, de la foi, de la confession, de la charité, sont en harmonie avec les besoins du cœur. Son œuvre y gagne en attraits. Elle n'y perd pas beaucoup en solidité, bien que tout, dans ses démonstrations, ne soit pas inattaquable ; ainsi l'auteur allègue à l'appui de l'institution divine de la confession le pardon octroyé par Notre-Seigneur à la femme adultère.

Peut-être aussi l'admiration de l'éminent vicaire général pour Lacordaire le rend-elle sévère pour nos contemporains. Lisez sa conférence sur la médiocrité : « La médiocrité des talents et des vertus, dit-il, fait de notre époque une des plus tristes phases que l'humanité ait parcourues depuis longtemps. » P. 372. — Un peu plus loin, après avoir évoqué *Athanase*... « Quel évêque, dit-il, et quels hommes que ceux qui, des extrémités de la terre, le soutenaient... Quand un évêque se montre quelque part peu soucieux des faveurs des pouvoirs de la terre, mettant au-dessus de tout les intérêts de l'Église et des âmes... ; quand un tel évêque se montre, les peuples respectueux et fiers se sentent relevés et ce mot circule dans les foules : nous avons un autre Athanase. »

François TOURNEBIZE.

Olivier LEFRANC, T. O. P. — **Probation sur la Pénitence.** Paris, Lethielleux, 1902. In-12, pp. XII-276. Prix : 2 francs.

Les personnes pieuses, pour lesquelles ce livre est écrit, auraient tort de le dédaigner par la raison qu'il est signé d'un homme du monde. A chaque page, il est aisé de reconnaître un auteur maître de son sujet, et dont la science, — chose ici très importante, — n'est pas purement « livresque ». L'ouvrage est plein d'une piété solide, tirée de la pure substance des Écritures et de la Vie des saints.

La *Probation sur la Pénitence* se compose de quarante méditations, dont l'ensemble forme un cours intéressant et pratique de mortification corporelle et spirituelle. — Pourquoi quarante exercices embrassant un cycle de quarante jours ? Parce que ce nombre a été consacré par la retraite et le jeûne de Jésus au désert, et qu' « il est toujours dans les Écritures, selon la remarque de saint Jérôme, celui de la peine et de l'affliction ».

Si le sujet et les souvenirs qu'évoque la *Probation* sont austères, les leçons proposées sont aussi attrayantes que suggestives : les

principaux saints de l'ancienne Loi et de la nouvelle viennent, tour à tour, par l'exemple d'abord, puis par la parole, nous prêcher la vertu de pénitence. C'est un défilé rapide qui fait passer devant nous ce que les Livres saints et les livres ecclésiastiques renferment de plus vivant et de plus efficace pour entraîner sur les pas sanglants du Divin Crucifié ; car l'auteur ne rappelle pas seulement les exemples les plus mémorables, les préceptes, les motifs de la pénitence avec les occasions quotidiennes qui s'offrent de la mettre en pratique ; il en décrit aussi les avantages, les joies, les récompenses ; au centre et au-dessus de tous les saints se dresse la croix du Christ qui adoucit, ennoblit, transfigure tous les actes de pénitence.

Nous regrettons un peu que la vertu de pénitence, objet principal de ce livre, ne soit pas définie avec plus de précision et qu'on n'ait point indiqué, en passant, dans quel sens il n'est point permis d'appeler Jésus *pénitent*. Mais on ne s'apercevra guère de ces légères lacunes, en lisant des pages, dont le charme, reflet des Livres saints, a été si bien rendu par l'abbé Joseph Lémann ; on estimera bien remplie la tâche de l'écrivain qui, selon l'heureuse expression de S. Ém.' le cardinal Couillié, a su « donner aux âmes l'idée vraie de la pénitence, leur en montrer la nécessité, leur découvrir, sous l'écorce rude de ce fruit, la douceur surnaturelle et la paix qu'il procure aux âmes courageuses ».

François Tournebize.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Conférences. — *Conférences du vendredi à Notre-Dame, Carême de 1902*, par J. Auriault, professeur de dogme à l'Institut catholique. Cinq conférences : Saint Jean ; les Martyrs ; les Vierges ; les Apologistes ; les Évêques. Paris, Emm. Vitte.

Biographie. — *Un apôtre : Le P. F. Secail de la Compagnie de Jésus, 1821-1902*. 1 vol. in-16, pp. 93. Toulouse, imprimerie Ant. Gay.

Romans. — *Chanteclair*, par François Casale. 1 vol. in-16, pp. 330, prix : 3 fr. 50. Paris, Plon et Cie.

Pour arriver au bonheur, par Georges Sauvin, 1 vol. in-16, pp. 284, prix : 3 fr. 50. Paris, Plon et Cie.

Réconciliés, par Térésa Jadwiga, 1 vol. in-16, pp. 216. Paris, Éditions du « Carnet », 12, rue Eblé.

Villa Jovis « Tibère à Caprée », par I.-J. Kraszewski, traduction de L. de Brœkere, in-16, pp. 243. Paris, Éditions du « Carnet ».

Histoires et historiettes de curés recueillies par G. A., rédacteur de la *Gerbe d'or*, 1 vol. in-16, pp. 296, prix : 3 francs. Paris, Téqui.

Migny, par Pierre Perrault, 1 vol. in-16, pp. 333, prix : 3 francs. Paris, H. Gautier.

Nicolas Pépoff, Le secret de l'espion, par Georges Lesaure, 1 vol. in-16, pp. 307, prix : 3 fr. 50. Paris, Tallandier.

Nicolas Pépoff, L'envoyé du Tsar, par Georges Lesaure, 1 vol. in-16, pp. 353, prix : 3 fr. 50. Paris, Tallandier.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

26 mai. — A **Paris**, le *Journal officiel* publie la nomination de M. le chanoine Beauvain de Beauséjour à l'évêché de Carcassonne, et de M. le chanoine Campistron, supérieur du petit séminaire d'Auch, à l'évêché d'Annecy, en remplacement : le premier, de Mgr Billard; le second, de M. Isoard, décédés.

— A **Paris**, le peintre Benjamin Constant, membre de l'Institut, meurt chrétiennement entre les bras du R. P. Marie-Antoine, capucin.

27. — A **Dunkerque**, M. Loubet prononce, à son retour de Russie, un discours où il invite tous les Français à l'apaisement et à l'union dans la République.

— A **Buenos-Ayres**, le roi d'Angleterre, Édouard VII, est pris comme arbitre entre le Chili et la République Argentine.

28. — A **Rome**, S. S. Léon XIII publie l'encyclique *Miræ caritatis* sur la sainte Eucharistie.

— A **Paris**, le procès Henry-Reinach, retardé depuis 1898 par des remises successives, s'engage devant le tribunal civil. M. Reinach avait accusé, dans *le Siècle*, le colonel Henry d'avoir commis l'acte de trahison pour lequel Dreyfus avait été condamné, et reçu 100 000 francs en échange.

— A **Toulon**, le tribunal correctionnel acquitte les Pères Salésiens, accusés d'avoir simulé une sécularisation pour se soustraire à l'autorisation exigée par la loi du 1er juillet 1901.

29. — A **Paris**, M. Buisson, nouveau député de la Seine, est élu président de la Ligue maçonnique de l'Enseignement. La Ligue reçoit, à cette occasion, les félicitations du général André.

— A **Aix-en-Provence**, le tribunal correctionnel, s'appuyant sur le décret de messidor, condamne les Pères Salésiens de Saint-Pierre de Canon à 25 francs d'amende, et ordonne la fermeture de leur établissement pour infraction à la loi du 1er juillet 1901.

30. — A **Madrid**, le roi suspend les séances de la Chambre jusqu'en octobre prochain.

31. — A **Prétoria**, la paix est signée entre lord Kitchener et lord Milner, représentant le roi d'Angleterre, d'une part, et, d'autre part, MM. Steijn, Brebner, Dewet, Olivier, Hertzog, pour l'Orange; Schalk-Burger, Reitz, L. Botha, Delarey, L. Meyer et Krogh, pour la République du Transvaal.

— A **Rome**, arrivent le gouverneur civil des Philippines et la mission chargée de régler avec le Vatican la question des propriétés des ordres religieux dans ce pays.

1er juin. — A **Paris**, la nouvelle Chambre élit, comme président provisoire, M. Léon Bourgeois, radical, par 303 voix, contre 267 à M. E. Deschanel, progressiste.

— A **Madrid**, M. Canalejos, ministre de l'Agriculture, démissionnaire, est remplacé par M. Suarez Incalm, modéré.

3. — A **Paris**, le ministère Waldeck-Rousseau remet sa démission à M. Loubet.

Au Luxembourg, rentrée du Sénat.

4. — A **Reims**, MM. de Benoît, Haine, d'Halluin, Heinrich et Poirier, anciens jésuites, poursuivis pour avoir dit la messe en public, prêché et confessé, sont acquittés.

— De **Chine**, on apprend que 600 chrétiens ont été massacrés en compagnie du R. P. Lomuller, dont on avait précédemment annoncé le martyre. Il y a eu, sur plusieurs points, d'autres massacres.

6. — A **Paris**, M. Bourgeois est définitivement nommé président de la Chambre des députés.

— A **Marienbourg**, l'empereur Guillaume II profère contre la Pologne un discours menaçant.

7. — A **Paris**, M. Combes, sénateur, succède à M. Waldeck-Rousseau comme président du Conseil des ministres. Le cabinet est reconstitué comme il suit :

Intérieur et Cultes : M. Combes.
Justice : M. Vallé.
Guerre : Général André.
Marine : M. Pelletan.
Finances : M. Rouvier.
Instruction publique : M. Chaumié.
Affaires étrangères : M. Delcassé.
Agriculture : M. Mougeot.
Travaux publics : M. Maruéjouls.
Commerce : M. Trouillot.
Colonies : M. Doumergue.

— A **Sarlat**, MM. Charel et Mercier; à **Moulins**, MM. Villefranche et Vuilliez, anciens jésuites, poursuivis pour avoir exercé les fonctions du ministère sacerdotal, sont acquittés.

9. — A **Saint-Jean-de-Maurienne**, mort de Mgr Rossel, évêque de cette ville.

— A **Chambéry**, la Cour d'appel acquitte les anciens Pères Assomptionnistes condamnés par le tribunal d'Albertville.

Paris, le 10 juin 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction : Edouard CAPELLE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 91

ARTICLES DE FOND

REVUE DES LIVRES

FIN DU TOME 91

Imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris.



